



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet des Côtes d'Armor

Le Préfet Maritime de l'Atlantique

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Bretagne



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

**Projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la
réserve naturelle des Sept Iles sur la commune de Perros Guirec**

Enquête publique N° E 21000139

Rapport du Commissaire Enquêteur sur le déroulement de l'enquête



Michel CAINGNARD
Commissaire – Enquêteur
2 février 2022

[Crédits photographiques](#)

Armel DENIAU
Pascal PROVOST
Yves GLADU
Hervé RAULET
François MARTIGNAC

Sommaire

1.	Contexte général et objet de l'enquête publique	1
1.1	La Réserve Naturelle Nationale des Sept Iles	1
1.2	L'extension envisagée	1
1.2.1	Contexte général	1
1.2.2	Pourquoi étendre le périmètre ?.....	1
1.2.3	Pourquoi une enquête publique ?.....	2
2.	Etat des lieux de la réserve naturelle actuelle	2
2.1	Localisation et superficie.....	2
2.2	Rappel historique	3
2.3	La gestion de la réserve.....	4
3.	Le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles	4
3.1	Le contexte de l'extension.....	4
3.1.1	Les origines du projet	4
3.1.2	Les motifs de l'extension	5
3.2	Le périmètre du projet d'extension	5
3.2.1	Périmètre et superficie.....	5
3.2.2	Situation foncière et maîtrise d'usages.....	7
3.2.3	Environnement général.....	7
3.3	Encadrement réglementaire	7
3.3.1	Références législatives et réglementaires.....	7
3.3.2	Schéma synthétique de la procédure d'extension d'une réserve naturelle nationale ...	9
3.4	Justification du projet.....	10
3.4.1	Connaissances liées au patrimoine naturel.....	10
3.4.2	Les habitats naturels.....	11
3.4.3	Les espèces	15
3.4.4	Les fonctionnalités écologiques	19
3.4.5	Le patrimoine bâti et culturel.....	20
3.5	La concertation autour de ce projet.....	20
3.5.1	Organisation générale	20
3.5.2	Calendrier de la concertation	21
3.5.3	Résultats de la concertation.....	23
3.6	Le projet de réglementation.....	24

3.6.1	Synthèse des évolutions réglementaires.....	25
3.6.2	Zoom sur les restrictions spatialisées et temporaires.....	27
3.7	Contribution aux politiques nationales et européennes de protection de la biodiversité ...	29
3.7.1	Politique nationale	29
3.7.2	Intérêt écologique de la réserve naturelle étendue au regard des objectifs fixés par le Code de l'Environnement.....	30
3.7.3	Engagements européens.....	31
3.8	Avis des instances scientifiques consultées	31
3.8.1	Avis du Conseil Scientifique sur le projet d'extension	31
3.8.2	Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.....	31
3.8.3	Avis du Conseil National de la Protection de la Nature.....	31
4.	Les impacts du projet d'extension	31
4.1	Les activités économiques existantes sur le périmètre du projet d'extension.....	31
4.1.1	La pêche professionnelle embarquée	31
4.1.2	La pêche professionnelle à pied et la récolte d'algues de rive	33
4.1.3	Les vedettes de transport à passagers	34
4.1.4	Excursions maritimes sur des vieux gréments	34
4.1.5	Les escales de croisière	34
4.2	Les activités de loisir et de pleine nature pratiquées.....	34
4.2.1	La pêche à pied de loisir, récolte d'algues et activités balnéaires	34
4.2.2	Pêche récréative en mer	35
4.2.3	Kayak	35
4.2.4	Plaisance et voile légère	36
4.2.5	Plongée, apnée et chasse sous-marine	37
4.2.6	Planche à voile, kitesurf, surf et paddle	37
4.2.7	Véhicules nautiques à moteur et engins nautiques tractés.....	37
4.2.8	Manifestations nautiques.....	37
4.2.9	Survols	37
4.2.10	Randonnées et promenades	38
4.3	Synthèse des activités	38
4.4	Analyse des incidences générales et des conséquences socio-économiques du projet.....	39
4.4.1	Incidences sur les activités économiques.....	39
4.4.2	Incidences sur les activités de loisirs et de pleine nature	41
4.4.3	Zoom sur l'Île Tomé.....	41
4.4.4	Effets attendus de la zone de quiétude sur la population de Fous de Bassan.....	42
4.4.5	Autres effets attendus de la zone de quiétude	42

4.5	Orientations de gestion envisagées	43
4.5.1	Maintenir les habitats marins en bon état de conservation	43
4.5.2	Maintenir le rôle majeur des Sept-Îles comme refuge pour les communautés d'oiseaux marins nicheurs et rétablir son bon état de conservation sur l'Île Tomé	44
4.5.3	Maintenir les potentialités d'accueil et le bon état de conservation des mammifères marins	44
4.5.4	Maintenir les potentialités d'accueil de la faune ichthyologique et carcinologique	44
4.5.5	Maintenir la typicité des paysages des îles, leur naturalité et leur capacité d'accueil pour la faune terrestre	44
4.5.6	Faire de la réserve naturelle un observatoire du patrimoine naturel, culturel et des contraintes environnementales	44
4.5.7	Susciter la réappropriation territoriale de la réserve naturelle et de son patrimoine	45
5.	Organisation et déroulement de l'enquête publique	45
5.1	Phase préalable	45
5.1.1	Désignation du Commissaire Enquêteur	45
5.1.2	Prise de contact avec l'autorité organisatrice	45
5.1.3	Arrêté d'ouverture de l'enquête	46
5.1.4	Rencontre avec l'autorité organisatrice	46
5.1.5	Visite sur site	47
5.1.6	Publicité	47
5.2	Phase d'enquête.....	48
5.2.1	Composition du dossier mis à disposition du public	48
5.2.2	Modalités de consultation du dossier par le public	49
5.2.3	Modalités d'expression du public.....	49
5.2.4	Organisation et déroulement des permanences.....	50
5.2.5	Participation du public.....	50
5.2.6	Rencontres d'acteurs locaux	52
5.3	Phase post-enquête.....	52
5.3.1	Remise du PV de synthèse.....	52
5.3.2	Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage	53
5.3.3	La rédaction du rapport.....	53
6.	Les observations du public	54
6.1	Analyse qualitative	54
6.2	Analyse thématique.....	55
6.2.1	Les observations favorables au projet d'extension.....	56
6.2.2	Les observations « défavorables » au projet d'extension et celles « favorables avec réserve »	59

6.3	Analyse détaillée des observations	65
6.3.1	Les observations favorables au projet d'extension.....	65
6.3.2	Les observations « défavorables » au projet d'extension et celles « favorables avec réserve » 112	
6.3.3	Les observations « sans avis »	217
7.	Conclusions.....	225
8.	Annexes	226
8.1	Arrêté d'ouverture de l'enquête publique.....	227
8.2	Publicité légale – localisation des panneaux « Avis d'enquête publique ».....	232
8.2.1	Localisation des panneaux « Avis d'enquête publique »	232
8.2.2	Constats d'huissier	233
8.2.3	Certificats d'affichage :.....	246
8.2.4	Publications presse.....	250
8.3	Liste des observations du public	261
	Courrier de Mr Jean Pierre CAMPION (observation CR679)	591
	Courrier de Mr Patrice DESCLAUD (Observation CL474)	601
	Annexe à l'observation de Monsieur Claude LOARER (RD833).....	610
	Pièces jointes à l'observation CL1111 de Monsieur Yann DELVAUX (pièces reçues de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Perros Guirec)	612
	Observations transmises hors délai	615
8.4	Procès-Verbal de synthèse	621
8.5	Demandes de délai du Commissaire Enquêteur pour la remise du rapport.....	631
8.6	Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage	638

1. Contexte général et objet de l'enquête publique

1.1 La Réserve Naturelle Nationale des Sept Iles

L'actuelle Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles a été créée par un arrêté ministériel en date du 18 octobre 1976. Elle est baignée par les eaux de la Manche et située sur la commune de Perros-Guirec à 7 kilomètres au large des rochers de Ploumanac'h en Perros-Guirec, dans les Côtes d'Armor. Elle couvre actuellement l'ensemble des îles et îlots de l'archipel ainsi que le domaine public maritime qui les entoure sur une superficie totale d'environ **280 ha**.

L'archipel des Sept-Iles constitue un espace de biodiversité parmi les plus remarquables de Bretagne et une zone refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins avec plus de 25 000 couples et 11 espèces nicheuses régulières. C'est la plus importante réserve naturelle du littoral français pour l'avifaune marine nicheuse. L'île Rouzic constitue le seul site de nidification en France pour le Fou de Bassan.

Depuis sa création, la gestion de la réserve naturelle a été confiée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Le Conservatoire du Littoral est affectataire de la totalité des îlots depuis 2014.

1.2 L'extension envisagée

1.2.1 Contexte général

Dans un contexte d'érosion très importante de la biodiversité au niveau mondial, la faune marine et les habitats marins sont l'objet de toutes les attentions. Un rapport de l'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) de 2018 confirme ainsi la 6ème extinction de masse des espèces dont le rythme est de 100 à 1000 fois supérieur au passé. Il est estimé que pour la région Europe – Asie Centrale, 27 % des espèces marines présentant un intérêt et 66 % des habitats marins sont dans un état de conservation défavorable.

Dans ce contexte, les Pouvoirs Publics Français ont élaboré une Stratégie Nationale des Aires Protégées à l'horizon 2030 (SNAP 2030) avec comme objectifs

- 30% du territoire sous aires protégées
 - o Dont 10 % sous protection forte
- 3 plans d'actions triennaux déclinés au niveau régional, en particulier les projets d'extension de réserve naturelle.

1.2.2 Pourquoi étendre le périmètre ?

Outre la nécessité de **respecter une directive** européenne (DCSMM) et sa déclinaison au niveau national dans le Document Stratégique de Façade, le projet d'extension répond à un réel enjeu de **protection du patrimoine naturel** marin remarquable de ce territoire. Y ont en effet été identifiés près d'une vingtaine d'habitats terrestres et marins comme étant d'intérêt européen et plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées de déterminantes par les experts ainsi que des oiseaux et des mammifères marins protégés au niveau national et reconnus d'intérêt européen.

La responsabilité du secteur de la RNN des Sept Iles vis-à-vis de certaines espèces ou habitats naturels au regard de leur présence en France métropolitaine constitue, selon ses gestionnaires, un motif sérieux justifiant l'extension de la réserve naturelle :

- 11 % des oiseaux marins nicheurs de France,
- 10 % de la population nationale de Phoque gris et la première colonie de reproduction française
- 6 % de la surface nationale estimée de laminaires.

Le projet d'extension de la réserve naturelle vise la conservation de la richesse de ce patrimoine naturel unique en Bretagne Nord par une approche plus fonctionnelle et écosystémique : sa surface importante permet d'intégrer pour partie, des zones fonctionnelles de la mégafaune marine (zones de repos en mer, aires d'alimentation, repositoires...) mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant.

1.2.3 Pourquoi une enquête publique ?

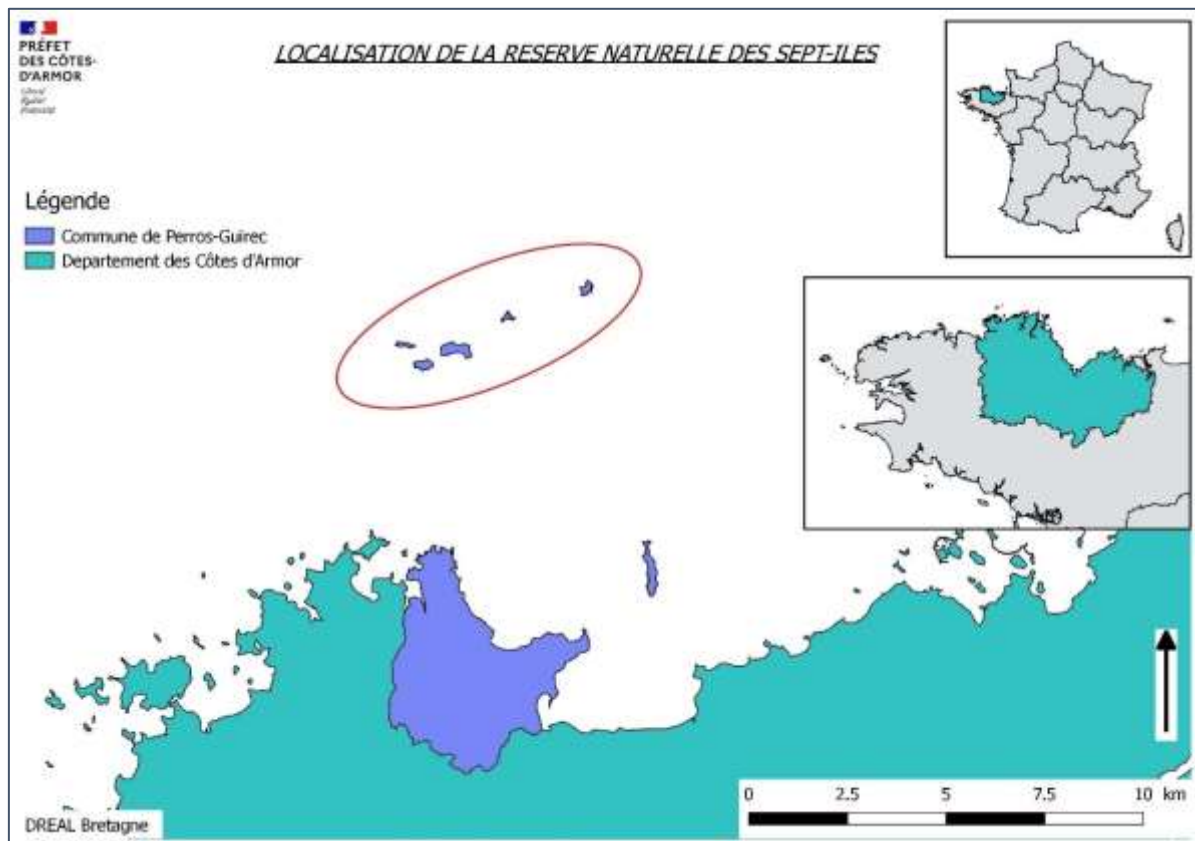
L'extension du périmètre d'une réserve naturelle relève de la même procédure que celle encadrant sa création. Elle est régie par le Code de l'Environnement qui prévoit, en son article R332-2, l'organisation d'une « enquête publique dans les formes prévues par les articles R123-4 à R123-7 » du même Code.

La présente enquête publique est donc organisée dans ce cadre.

2. Etat des lieux de la réserve naturelle actuelle

2.1 Localisation et superficie

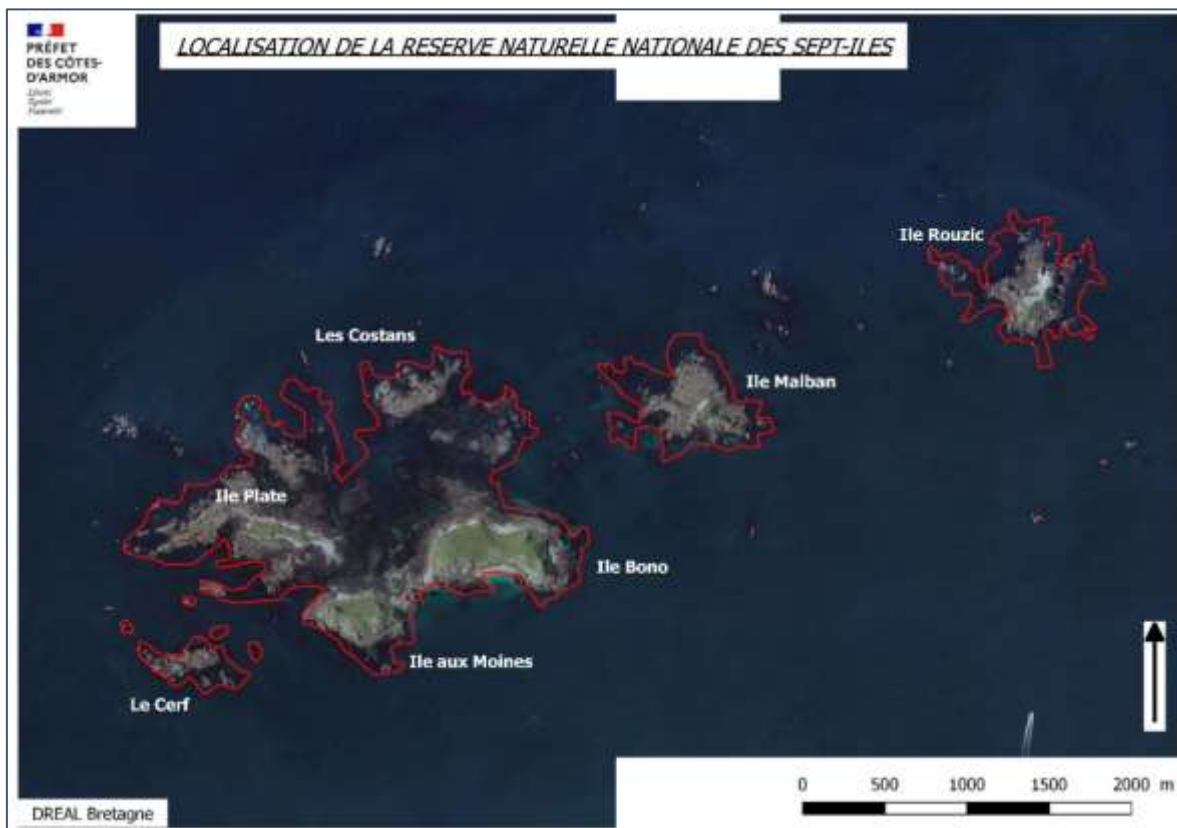
La Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles est située sur la commune de Perros-Guirec à 7 kms au large des rochers de Ploumanac'h. Elle fait partie du territoire de Lannion Trégor Communauté. L'archipel des Sept-Îles s'étire sur un axe Sud-Ouest / Nord-Est.



Localisation de la réserve naturelle des Sept-Iles

La réserve naturelle couvre l'ensemble des îles et îlots de l'archipel : Rouzic, Malban, l'Île Plate, Bono, l'Île aux Moines, le Cerf, les Rats et les Costans, représentant environ 40 Ha de terres émergées.

La réserve s'étend également sur le domaine public entourant ces îles et îlots sur environ 240 Ha portant ainsi la surface totale de cette aire marine protégée à 280 Ha.



Périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles

Ce périmètre comprend 11 parcelles cadastrales, dont le Conservatoire du Littoral est affectataire depuis 2014.

2.2 Rappel historique

Depuis plus d'un siècle, l'archipel des Sept-Îles bénéficie d'une protection.

En 1912, devant le massacre de milliers de macareux moines, les Pouvoirs Publics prennent un arrêté prohibant la chasse suite à la mobilisation d'Albert Chappellier, 1^{er} secrétaire général de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) créée la même année. En 1930, le sous-préfet de l'arrondissement de Lannion afferme les terrains militaires de l'archipel à la LPO constituant ainsi le premier espace protégé français de droit privé sous le statut de réserve ornithologique.

En 1961, l'archipel est affecté au Conseil Supérieur de la Chasse avec la création, dans les années qui suivent, d'une réserve de chasse. L'affectation est transférée à l'Office National de la Chasse (devenu ONCFS en 2000).

Après une première tentative de renforcement de la population de Macareux moine, la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles est créée par **arrêté ministériel le 18 octobre 1976**. En 1984, la station ornithologique de l'Île-Grande est inaugurée.

L'Île aux Moines et les Costans voient leur affectation transférée une nouvelle fois en 1993 au Conservatoire du Littoral.

La réglementation de la Réserve Naturelle évolue en 1996, elle concerne désormais la circulation des vedettes de transport à passagers dans l'archipel, les débarquements et la pêche à pied dans la réserve naturelle.

En 2014, l'ensemble de l'espace terrestre de l'archipel est affecté au Conservatoire du Littoral.

Depuis sa création, la gestion de la réserve a été confiée à la LPO. L'Etat a renouvelé sa confiance au gestionnaire en 2014 par voie de convention de délégation de gestion, pour une durée de 5 ans renouvelable. Plusieurs plans de gestion se sont succédés depuis la création de la réserve, celui actuellement en vigueur couvre la période 2015-2024. L'Île aux Moines fait également l'objet d'actions de gestion et d'entretien de la part de la commune de Perros-Guirec dans le cadre d'une convention tripartite Conservatoire du Littoral – Commune de Perros-Guirec et LPO.

2.3 La gestion de la réserve

Le plan de gestion de la réserve 2015-2024 identifie 6 enjeux et objectifs à long terme (OLT) pour la réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Chaque objectif à long terme fait l'objet d'un suivi via un tableau de bord visant son état de conservation et d'une gestion opérationnelle spécifique.

Les 6 OLT :

- Maintenir le bon état de conservation des habitats marins patrimoniaux
- Maintenir le bon état de conservation de la population de phoques gris des Sept-Îles
- Conserver la typicité des paysages des îlots des Sept-Îles, leur naturalité et leur capacité d'accueil pour la faune terrestre
- Conserver le rôle majeur de refuge des Sept-Îles pour les oiseaux marins nicheurs à l'échelle de la façade Manche – Mer du Nord
- Faire de la réserve naturelle un observatoire de patrimoine naturel et culturel localisé
- Susciter la réappropriation locale de la réserve naturelle et de son patrimoine

3. Le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles

3.1 Le contexte de l'extension

3.1.1 Les origines du projet

Le projet d'extension de la réserve naturelle est en discussion depuis 1997, notamment au sein du comité consultatif.

A cette époque, il s'était heurté à une forte opposition de la part de certains usagers arguant d'une perte de libre circulation des personnes dans l'archipel des Sept-Îles. Il avait été donc convenu de différer ce projet pour retrouver une sérénité locale, d'autant plus que Natura 2000 se mettait en place.

Suite au Grenelle de la mer, la Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées validée en avril 2012, avait identifié le secteur s'étendant des Triagoz à Bréhat. Il était préconisé d'y étudier l'opportunité du renforcement des outils de protection préexistants (RNN) pour les zones de fort intérêt écologique.

A partir de 2014, un important travail d'appropriation des enjeux de la réserve naturelle par les acteurs locaux a été réalisé par le gestionnaire. Ce travail a permis de rétablir un climat de confiance. Dans ce contexte local et au regard des orientations politiques nationales et européennes, les services de l'État ont annoncé leur souhait de travailler à l'extension du périmètre de la réserve naturelle en mer à l'occasion du comité consultatif en décembre 2017

3.1.2 Les motifs de l'extension

Outre les éléments développés au paragraphe 1.2.2 ci-avant, l'extension de la réserve au milieu marin constitue une priorité dont dépend la conservation d'une large part du patrimoine naturel des Sept-Iles. Le projet de redimensionnement de la réserve constituerait une réponse clé aux engagements de l'Etat vis-à-vis de la DCSMM au travers du Plan d'Action pour le Milieu Marin Manche-Mer du Nord, notamment via sa mesure M003-NAT1b (*compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité remarquable*).

3.2 Le périmètre du projet d'extension

3.2.1 Périmètre et superficie

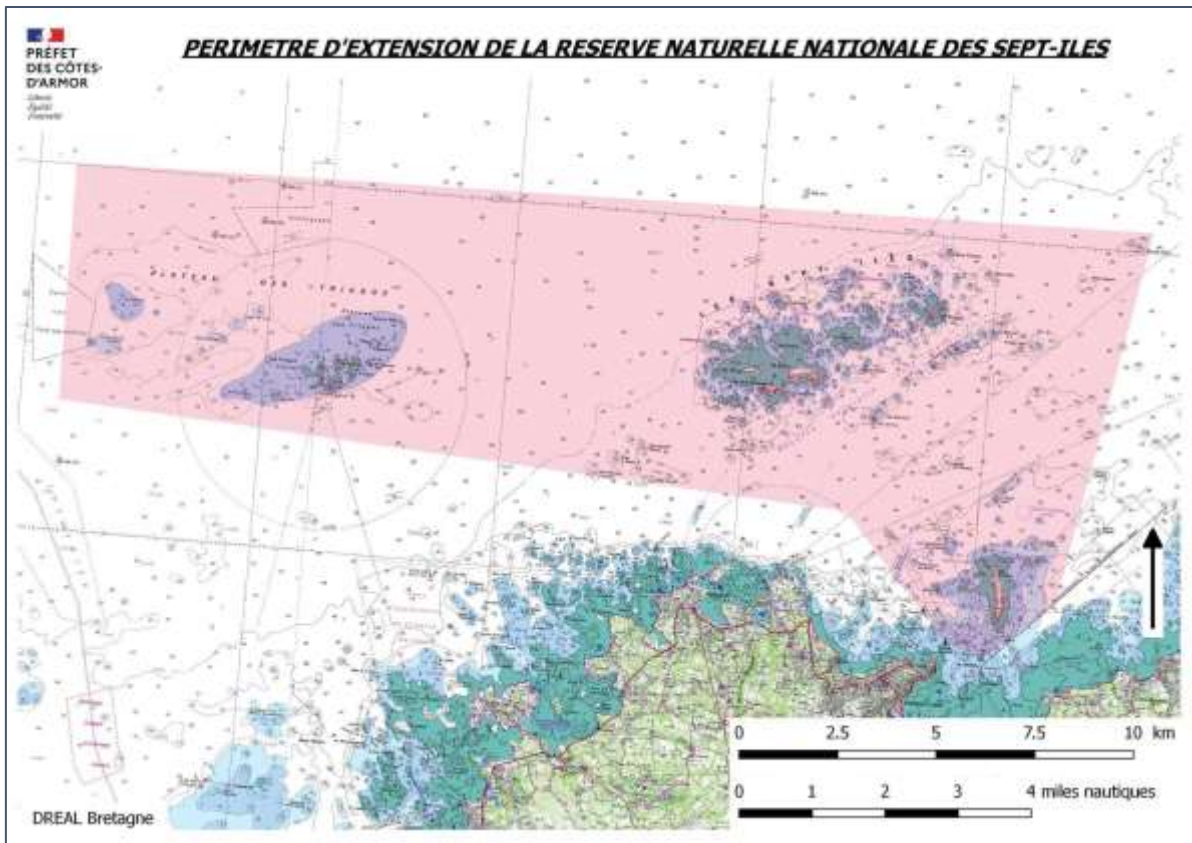
Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles porte sur le milieu marin environnant l'archipel intégrant :

- D'ouest en est, les plateaux des Triagoz et de l'archipel des Sept-Iles
- Les hauts fonds rocheux associés
- L'île Tomé au sud.

Les **parties terrestres** des îles, leur **estran**, la **colonne d'eau** ainsi que les **fonds marins sont concernés** par ce projet.

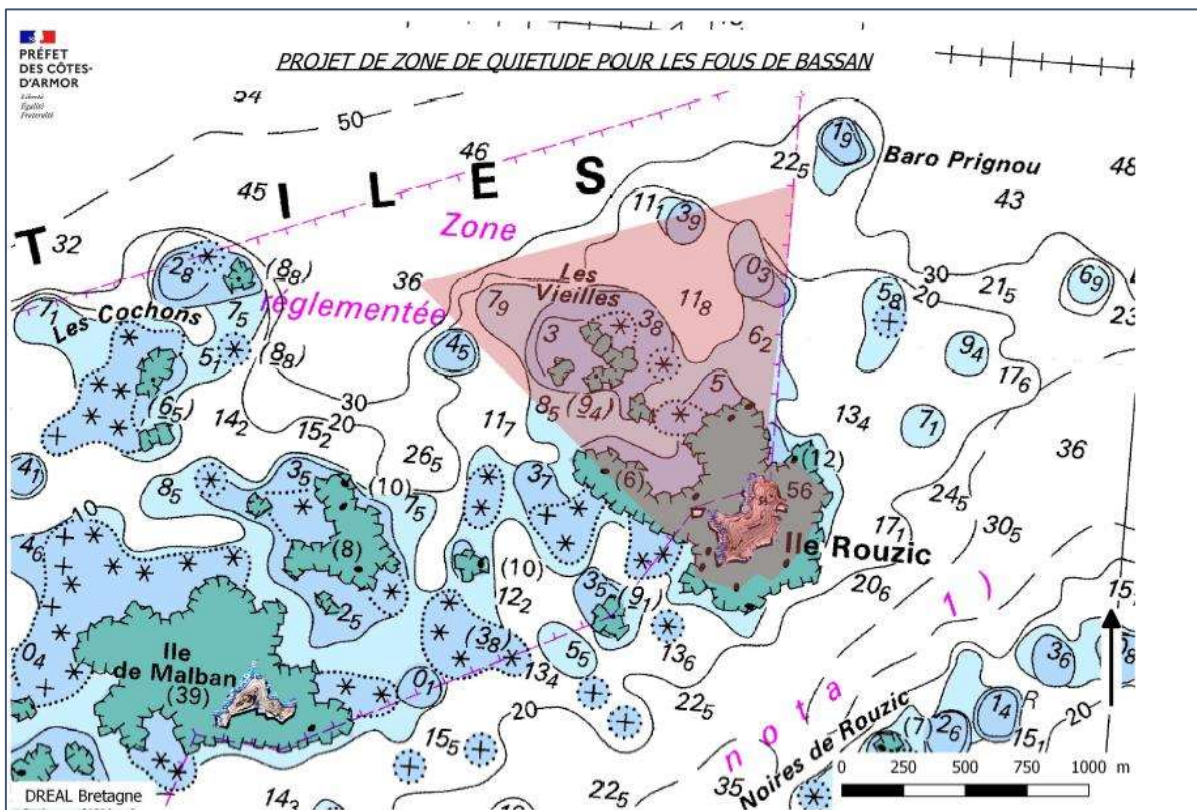
Ce projet de périmètre couvre une superficie totale d'environ 19700 ha, il comprend un peu plus de 71 ha de terres émergées.

Le tracé de ce périmètre vise à faciliter la bonne identification de cette aire marine protégée par les usagers. Ainsi, les contours rectilignes et les points placés sur des fonds rocheux connus des usagers et sur des bouées de signalétiques maritimes préexistantes assureront un meilleur respect de la réglementation.



Projet de périmètre d'extension de la réserve naturelle

Il est par ailleurs proposé la mise en place d'une **zone de quiétude** d'une surface de 131 Ha, qui serait **interdite à toute navigation** du 1^{er} avril au 31 août, au Nord-Ouest de l'île Rouzic (triangle rose sur la carte ci-après) :



3.2.2 Situation foncière et maîtrise d'usages

Le projet d'extension de la réserve naturelle concerne 18 parcelles cadastrales, toutes situées sur le territoire de la commune de Perros Guirec. Le Conservatoire du Littoral est propriétaire des parcelles présentes sur l'île Tomé depuis 1997, et affectataire de celles de l'archipel des Sept-Iles depuis 2014. Le détail des parcelles cadastrales figure ci-après.

Nom	Section	N° de parcelle	Superficie (ha)
Les Rats	D	2654	0,68
Ile du Cerf	D	2655	1,29
Ile aux Moines	D	2850 à 2854	8,71
Ile Plate	D	2281	3,02
Ile Bono	D	2280	17,77
Ile Maiban	D	2652	2,1
Ile Rouzic	D	2653	5,58
Ile Tomé	A	1313 à 1319	32,56
TOTAL			71,73 ha

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées par le projet d'extension de la réserve naturelle (données issues du cadastre de la commune de Perros-Guirec – Octobre 2019)

Nouvelles parcelles cadastrales intégrées à la réserve naturelle du fait de l'extension

Les Triagoz ainsi que la partie marine du périmètre relevant du Domaine Public Maritime de l'Etat ainsi que le phare, ouvrage privé de l'Etat, ne sont pas cadastrés.

Les Iles de la réserve naturelle sont inhabitées et interdites d'accès, sauf l'île aux Moines qui est ouverte au public, conformément à la réglementation actuelle de la réserve naturelle. L'île Tomé est, quant à elle, interdite d'accès en application d'un arrêté municipal renouvelé chaque année dans le cadre de la lutte contre le vison d'Amérique.

3.2.3 Environnement général

Situé en Manche, au large de la côte costarmoricaine, le périmètre proposé présente un gradient bathymétrique du niveau 0 jusqu'à 80 mètres de fond. Les îles présentes au sein de ce périmètre culminent à 60 mètres.

Les eaux baignant le sud du plateau des Triagoz et de l'archipel des Sept-Iles bénéficient de la circulation des courants résiduels orientés du sud-ouest au nord-est transportant des nutriments et flux larvaires, planctons et matières organiques des habitats côtiers. Plus au large, des courants forts et des eaux fraîches et claires sont propices à la stabilité de la vie marine et constitue une barrière naturelle face au changement climatique.

L'addition d'un marnage important de 11 mètres avec des courants forts, des eaux non stratifiées fraîches et claires au large, est propice à la stabilité de la vie marine. Elle constitue en effet une barrière naturelle face à la remontée des espèces liées à l'augmentation de la température des eaux de surface liée au changement climatique

3.3 Encadrement réglementaire

3.3.1 Références législatives et réglementaires

La **création**, ainsi que l'**extension** d'une **réserve naturelle nationale**, est soumise à un **encadrement réglementaire strict**, figurant dans le **Code de l'Environnement**.

La **création** d'une réserve est régie par les articles suivants du Code de l'Environnement :

- L332-1 – **cadrage** général
- L332-2 – **procédure** de classement, précisée par les articles L332-2-1 à L332-7
- L332-8 – **gestion** des réserves
- R332-1 à R332-8 – procédures de **consultation** et d'**enquête publique**

Le **classement** d'une réserve est régi par les articles L332-9 et L332-10

La **modification** de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle est, elle, régie par les articles L332-9, R332-23 à R332-27.

La **publicité** concernant le classement ou la modification d'une réserve naturelle est régie par les articles R332-11 à R332-13

En vertu de l'article R332-14 du Code de l'Environnement, l'**extension du périmètre** ou la **modification de la réglementation**, cas du projet objet de la présente enquête, fait l'objet des mêmes modalités d'enquête et de consultation et des mêmes mesures de publicité que celles régissant les décisions de classement. L'extension du périmètre ou la modification de la réglementation est prononcée par décret.

La mise en place d'un **comité consultatif** et son fonctionnement sont régis par les articles R332-15 à R332-17.

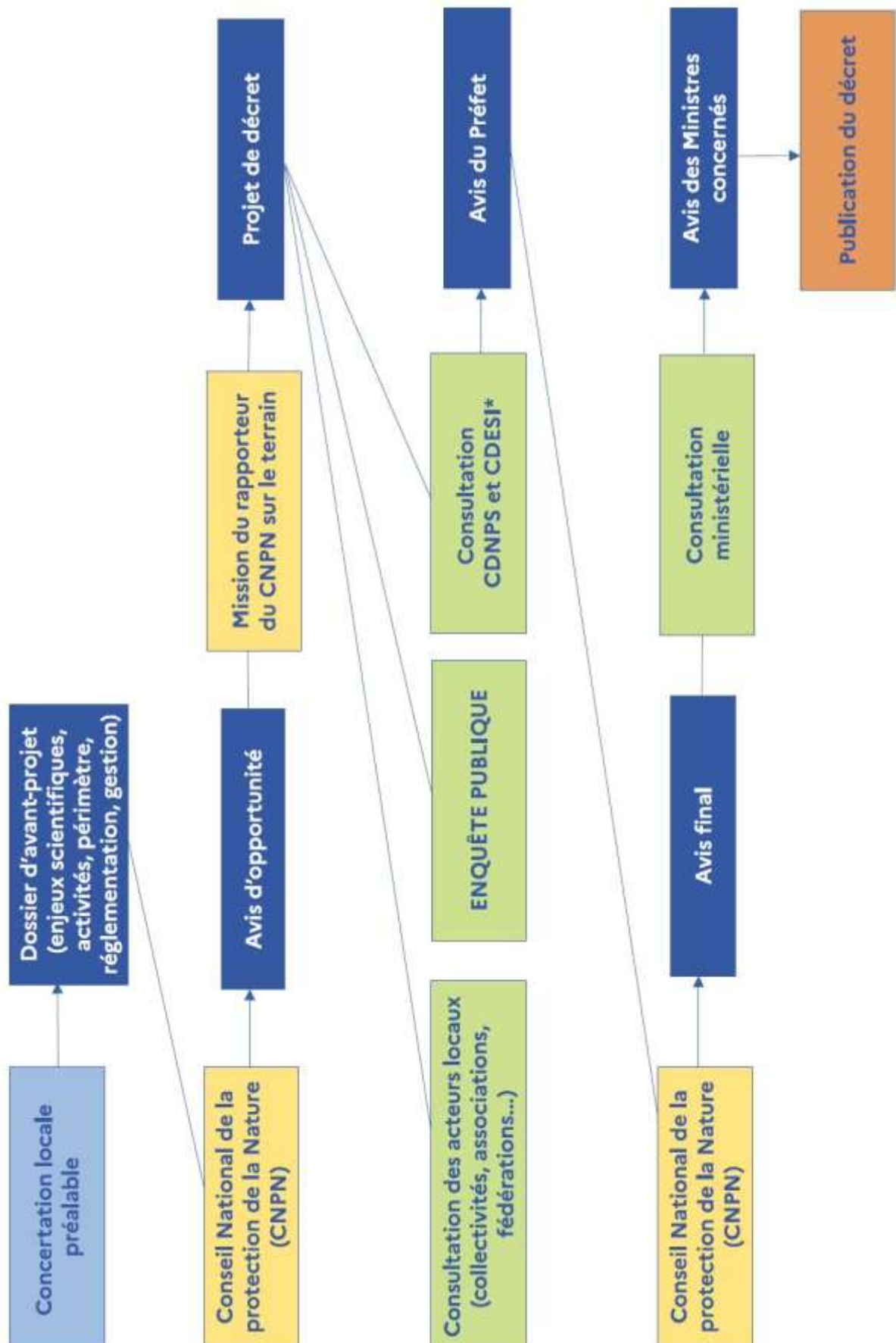
La mise en place d'un **conseil scientifique** est régie par l'article R332-18

La **gestion** d'une réserve naturelle est régie par les articles L332-8, R332-19 à R332-22

Le périmètre de protection est régi par les articles R332-28 et R332-29

Par ailleurs, l'**enquête publique** elle-même est régie par les dispositions des articles **L123-2 à L123-18**, ainsi que par les articles **R123-1 à R123-27** du Code de l'Environnement.

3.3.2 Schéma synthétique de la procédure d'extension d'une réserve naturelle nationale



3.4 Justification du projet

3.4.1 Connaissances liées au patrimoine naturel

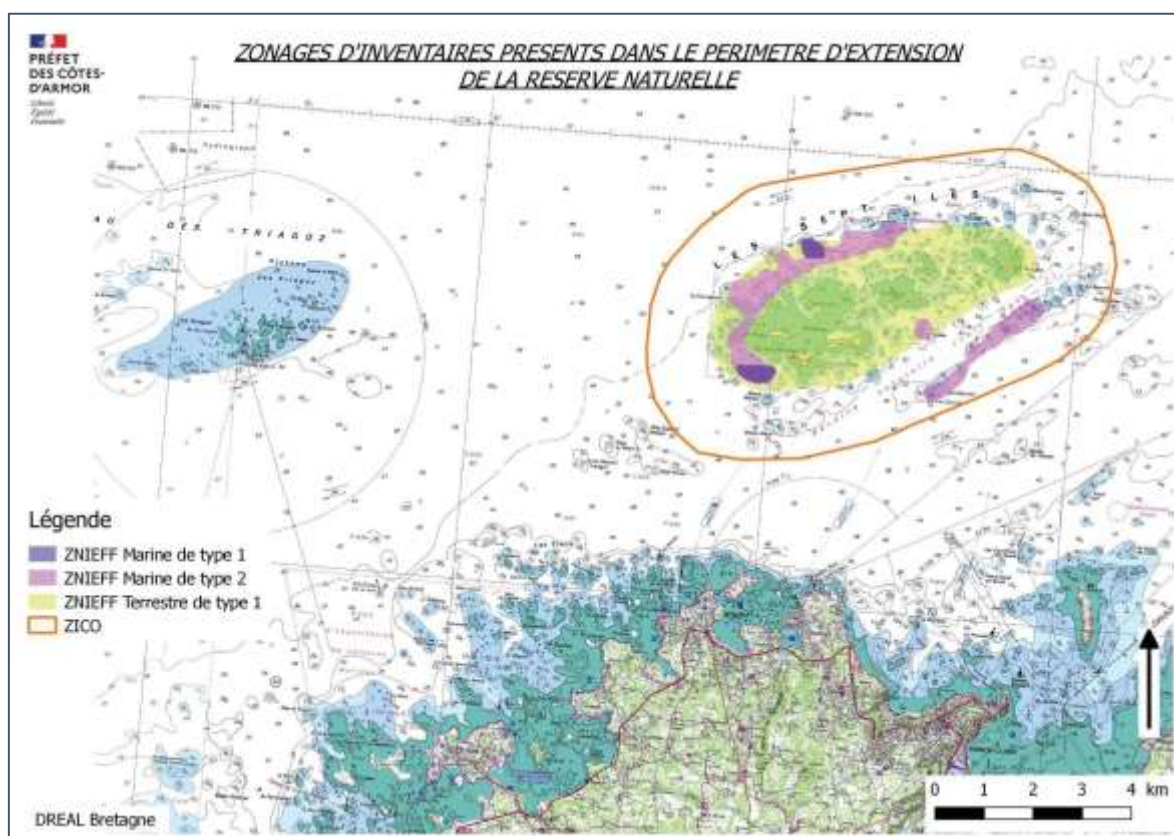
Sur le plan biologique et à divers niveaux géographiques, la spécificité de l'Archipel des Sept-Iles tient à 3 caractères :

- L'**unicité** : l'archipel est le seul en France à présenter une telle diversité de l'avifaune marine avec 11 espèces nicheuses régulières et à abriter une colonie reproductrice majeure de phoques gris, diversité unique à l'échelle nationale
- L'**originalité** : la majorité des espèces nicheuses sont en limite Sud de leur aire de nidification, la végétation présente une très forte naturalité sur au moins 2 îlots (Malban et Rouzic)
- La **représentativité** : l'archipel est représentatif des écosystèmes insulaires qui allient une richesse spécifique marine extrême avec une richesse spécifique terrestre relativement moindre.

A l'échelle régionale, l'archipel des Sept-Iles assume 3 rôles essentiels :

- Un **espace refuge** pour les oiseaux marins nicheurs et le phoque gris reproducteur. La plupart des espèces accueillies ont un statut de conservation national ou international imposant des priorités de gestion.
- Un **espace sous-marin**, notamment le vaste champ de laminaires ceinturant les îles de l'archipel entre 0 et 25 m de fond.
- Un **espace pilote** de veille écologique.

On note ainsi plusieurs zones d'inventaire sur le secteur :



- Deux ZNIEFF marines (proposées mais non encore validées) et une ZNIEFF terrestre de type 1 mettant en évidence les sites abritant des espèces ou habitats remarquables :

ZNIEFF marines	Tombant du Cerf	11 ha
	Tombant de la Godelaine	19 ha
ZNIEFF terrestre	Archipel des Sept-Iles (identifiant national : 530001025)	1 450 ha

- Une ZNIEFF marine de type 2 mettant en évidence de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant de forte potentialités biologiques :

ZNIEFF marine	Récifs du pourtour de l'archipel des Sept-Iles	351 ha
---------------	--	--------

- Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) mettant en évidence les sites d'intérêt pour l'avifaune :

ZICO	Archipel des Sept-Iles	4 500 ha
------	------------------------	----------

3.4.2 Les habitats naturels

Les connaissances sur les habitats naturels terrestres sont issues du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Côte de Granit Rose » validé en mai 2016.

Les surfaces relatives aux habitats naturels marins ont été estimées à partir de diverses sources de données :

- Les habitats intertidaux ont été cartographiés par TBM en 2006,
- Les données relatives aux habitats subtidaux sont issues de l'étude CARTHAM menée en 2012 par TBM et Hocer,
- La cartographie des herbiers de zostères a été réactualisée en 2017 par Bio-littoral et KEMM
- Les habitats de laminaires ont fait l'objet d'études complémentaires en 2018 et 2020 menées par la LPO et l'Agence Française de la Biodiversité.

3.4.2.1 Les habitats marins et côtiers

L'espace marin inscrit dans le projet d'extension est composé de nombreux îlots et récifs formant un ensemble extrêmement varié, d'un intérêt écologique majeur. Les forts courants de la Manche et les vastes zones de récifs et de plateaux rocheux allant des Sept-Iles à l'archipel des Triagoz confèrent aux fonds marins une exceptionnelle richesse.

Le projet d'extension de la réserve naturelle compte 19 habitats marins (au sens de la typologie EUNIS de 2008) : 13 sont reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000 et 9 ont été identifiés comme à enjeu fort au titre de la DCSMM. 5 habitats viennent enrichir la diversité dans le cadre du projet d'extension.

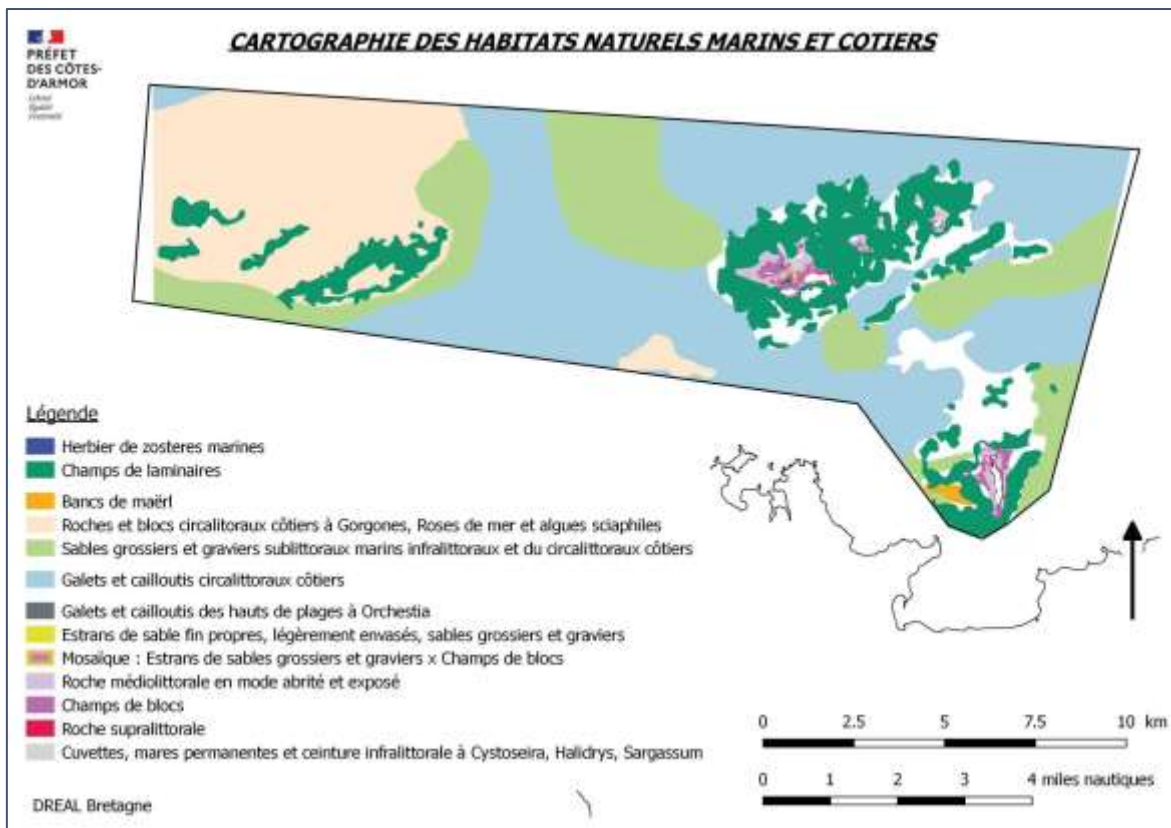
Code EUNIS	Libellé IFREMER	Surface (ha)	Surface (km ²)	Intérêt européen	
				N2000	DCSMM
A1.11	Roche médiolittorale en mode exposé	122,37	1,22	1170-3	Enjeu fort
A1.31	Roche médiolittorale en mode abrité	87,92	0,88	1170-2	Enjeu fort
A1.2142	Champs de blocs	118,77	1,19	1170-9	Enjeu fort
A1.41	Cuvettes et mares en milieu rocheux	2,14	0,02	1170-8	Enjeu fort
A créer	Estran de sable grossier et graviers	9,72	0,1	1140-5	
	Mosaïque estran de sable grossier et graviers et champs de blocs	5,48	0,05	1140-5 x 1170-9	
A2.2	Estran de sable fin	5,25	0,05	1140-3	
A2.211	Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia	5,15	0,05	1140-2	
A3.151	Ceinture infralittorale à Cystoseira et/ou Halidrys et/ou Sargassum	3,91	0,04	1170-6	Enjeu fort
A3.21 X A3.22 X A3.31	Laminaires de l'infralittoral, forêt de laminaires mixtes et zones à laminaires mixtes clairsemées	2317,69	23,18	1170-5 1170-6	Enjeu fort
B3.11	Roche supralittorale	18,4	0,18	1170-1	
A4.13	Roches et blocs circalittoraux côtiers à Gorgones, Roses de mer et algues sciaphiles	4294,5	42,94	1170	Enjeu fort
A5.13	Sables grossiers et graviers sublittoraux marins infralittoraux	3,5	0,04	1110-3	
A5.14	Sables grossiers et graviers sublittoraux marins du circalittoral côtier	3659,4	36,59	1110-3	
A5.24	Sables fins propres ou légèrement envasés infralittoraux	9,68	0,1	1110-1	
A5.511	Bancs de maërl propre	42,06	0,42	1110-3	Enjeu fort*
A5.5331	Herbiers à Zostera marina	2,32	0,02	1110-1	Enjeu fort
A créer	Galets et calloutis circalittoraux côtiers	7844,61	78,45		
TOTAL		18552,87	185,53		

Tableau 2 : Habitats marins et côtiers concernés par le projet d'extension de la réserve naturelle

Les codes utilisés correspondent à ceux des cahiers d'habitats Natura 2000

Nouveaux habitats naturels marins présents dans la réserve naturelle du fait de l'extension

La carte ci-après localise les différents types d'habitats marins et côtiers présents au sein du périmètre de la réserve naturelle.



Les **bancs de maërl** sont constitués d'accumulations d'algues calcaires rouges vivant librement sur les fonds meubles infralittoraux sur une épaisseur variant de quelques centimètres à plusieurs mètres. La structure physique de cet habitat fournissant une importante variété de micro-habitats en fait un réservoir de biodiversité. Les bancs de maërl constituent également une zone de nurserie pour des espèces commercialement exploitées (coquille St Jacques, pétoncle, praire, etc.) et les jeunes stades de poissons (bar, dorade, lieu, etc.).

Au niveau international, le maërl figure dans la liste des habitats menacés et/ou en déclin, répertoriés par la convention OSPAR.



*Maërl vivant et mort
(IDRA Bio et littoral / OFB)*



Roches et blocs à Gorgones

La topographie plutôt accidentée des roches et blocs circalittoraux côtiers à Gorgones, Roses de mer et algues sciaphiles¹ contribue, aux côtés d'autres habitats subtidaux², au développement de biocénoses très diversifiées dans l'étage circalittoral côtier. Elle permet la remontée d'espèces sciaphiles.

Concernant les habitats marins déjà présents dans le périmètre actuel :



Laminaires (Yves GLADU)



Herbiers de zostères (Pascal PROVOST)

Les **laminaires** voient leur superficie **multipliée par 19**. Cette surface confère au projet d'extension une **responsabilité nationale** vis-à-vis de cet habitat particulier puisqu'il compte ainsi près de **6 % de la surface nationale**,

- L'habitat de galets et cailloutis des hauts de plage à *Orchestria* multiplie sa superficie par 6 avec l'intégration de l'île Tomé au projet d'extension,
- La surface occupée par les sables infralittoraux est multipliée par 3,
- La roche supralittorale double sa surface,
- Les herbiers de zostère augmentent leur couverture de 50 %.

3.4.2.2 Les habitats terrestres

La présence de l'île Tomé au sein du projet d'extension de la réserve naturelle vient enrichir la liste des habitats terrestres. Ainsi, 13 habitats terrestres ont été recensés au sein du projet d'extension de la réserve naturelle, au sens de la typologie Corine Biotope.

Code Corine Biotope	Intitulé de l'habitat	Surface (ha)	Surface (m ²)	Intérêt européen	Intérêt national
15.72	Friches liées à la présence de colonies d'oiseaux marins	0,45	4500	1430-2	1-
16.12	Végétation annuelle des hauts de plage	0,11	1100	1210-1	2-
17.33	Végétation vivace des hauts de plage	0,09	900	1220-1	2-
18.21	Végétation eu-atlantique des fissures	10,95	109500	1230-1	2-
	Pelouses ourlet à Jacinthe des bois			1230-3	2-
	Pelouses aérohalines			1230-6	2-
	Pelouses littorales rases sur dalles et affleurements rocheux				
31.231	Landes littorales à Bruyère cendrée et Ajonc maritime	1,37	13700	4030-2	2-

¹ Qualifie les espèces qui ont besoin d'ombre pour se développer

² Qualifie un environnement littoral benthique peu profond, marin ou de l'estran, qui se trouve sous le niveau moyen des basses eaux au cours de marées et en vives-eaux

31.8112 et 31.85	Fourrés de l'intérieur à dominance d'Ajonc d'Europe et de prunellier	1,18	11800		
31.831 et 31.86	Ronciers et ptéridaies	18,69	186900		
38	Prairies mésophiles	9,55	95500		
44.92	Saulaies	0,03	300		
61.21	Végétation des falaises eu-atlantique siliceuses	0,02	200	8220-13	1-
87	Autres friches liées à la présence de colonies d'oiseaux marins	4,11	41100		
18.21 x 31.86 x 31.831	Mosaïque : ronciers et ptéridaies, pelouses aérohalines et pelouses ourlet à Jacinthe des bois	1,04	10400		
31.231 x 38	Mosaïque : landes littorales à Bruyère cendrée et Ajonc maritime	2,87	28700		
31.86 x 38	Mosaïque : Prairies mésophiles et ronciers et ptéridaies	4,16	41600		
TOTAL		54,62	546200		

*Habitats terrestres concernés par le projet d'extension de la réserve naturelle
Les codes utilisés correspondent à ceux des cahiers d'habitats de Natura 2000*

Nouveaux habitats naturels terrestres présents dans la réserve naturelle du fait de l'extension

La valeur patrimoniale des habitats terrestres est appréciée au regard de leur intérêt européen au titre de la Directive « Habitats » et de leur intérêt national en application des priorités identifiées dans le cadre de la Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP) de 2010.

La signification des codes SCAP est la suivante :

- 1+ : Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat ;
- 1- : Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat / espèce ou habitat trop marginale (à rechercher) ;
- 2+ : Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat ;
- 2- : Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat ;
- 3 : Réseau d'aires protégées satisfaisant ;

Le projet d'extension double le nombre d'habitats d'intérêt communautaire présents passant de 4 à 8.

Ils ont tous été identifiés au titre de la SCAP à l'échelle nationale.

L'augmentation des surfaces des habitats terrestres déjà présents dans le périmètre actuel de la réserve naturelle est néanmoins peu significative.

3.4.3 Les espèces

Le projet d'extension de la réserve naturelle permettra de protéger tout un cortège d'espèces dont la connaissance reste incomplète à ce jour. L'un des principaux enjeux de la réserve naturelle étendue sera de développer la connaissance des espèces qui peuplent son territoire.

3.4.3.1 La faune et la flore marine

La **faible anthropisation** du site favorise une grande **richesse faunistique** de l'archipel des Sept-Iles. Ainsi, 133 espèces de macro-algues ont été inventoriées en 2007.

Les herbiers de zostères marines présents au sein de la réserve naturelle recèlent une biodiversité exceptionnelle, pouvant abriter jusqu'à 500 espèces différentes.

Des études menées à partir de la fin des années 1990 révèlent que, l'archipel, traversé par les courants forts de la Manche, bénéficie d'un relief important qui donne aux fonds marins leur richesse exceptionnelle.

Environ 1000 espèces marines ont été inventoriées sur les plateaux rocheux, dont 10% figurent sur les listes d'espèces déterminantes de faune et de flore benthiques du littoral breton pour la création de ZNIEFF-Mer définies par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) en 2010 (espèces en danger, espèces autochtones rares, espèces ingénieuses, espèces en limite d'aires...) : 120 espèces déterminantes sont ainsi présentes sur le plateau des Sept-Iles et 30 sur le plateau des Triagoz.

En l'état actuel des connaissances, les inventaires apportent des listes d'espèces d'une grande richesse :

- 87 espèces de cnidaires dont la moitié sont des espèces déterminantes,
- 87 espèces de spongiaires dont 28 sont déterminantes,
- Plus de la moitié des ascidies déterminantes bretonnes,
- 158 espèces de crustacés,
- 132 espèces d'annélides,
- 131 espèces de mollusques marins,
- 87 espèces de bryozoaires

Une liste des espèces de poissons pour la Bretagne nord entre les îles de Batz et Bréhat et plus particulièrement entre la baie de Lannion et le Sillon du Talbert a pu être établie. 160 taxons³ ont ainsi été recensés, 37 espèces sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes de poissons marins de Bretagne.

3.4.3.2 L'avifaune marine

La responsabilité de l'archipel pour la **reproduction des oiseaux marins** est historique et de niveau national et international. En 2019, on dénombre ainsi **11 espèces nicheuses** régulières pour un total d'environ 25 000 couples. Toutes les espèces nicheuses dans la réserve naturelle sont d'intérêt communautaire. 8 d'entre elles ont été identifiées à enjeu au titre de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin et 6 revêtent un intérêt national au titre de la SCAP.



Fou de Bassan

³ Taxon : entité conceptuelle qui regroupe tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxinomiques ou diagnostiques bien définis

L'archipel accueille **une des 54 colonies mondiales** de Fous de Bassan et 11 % de l'effectif d'oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine.

Espèces	Intérêt européen		Intérêt national	Liste Rouge France	Responsabilité des Sept-Iles
	N2000	DCSMM			
Fou de Bassan (<i>Morus bassanus</i>)	A016	Enjeu majeur		Quasi menacée	Importance internationale 4,1 % de la population mondiale 100 % de l'effectif national
Macareux moine (<i>Fratercula arctica</i>)	A204	Enjeu majeur	2+	En danger critique	Importance nationale 98 % de l'effectif national
Pingouin torda (<i>Alca torda</i>)	A200	Enjeu majeur	2+	En danger critique	Importance nationale 77,5 % de l'effectif national
Puffin des Anglais (<i>Puffinus puffinus</i>)	A013	Enjeu majeur	3	Vulnérable	Importance nationale 83 % de l'effectif national
Guillemot de Troil (<i>Uria aalge</i>)	A199	Enjeu fort	2+	En danger	Importance nationale 16,5 % de l'effectif national
Fulmar boréal (<i>Fulmarus glacialis</i>)	A009	Enjeu moyen			Importance nationale 9 % de l'effectif national
Océanite tempête (<i>Hydrobates pelagicus</i>)	A014	Enjeu moyen	3	Quasi menacée	Importance nationale 8 % de l'effectif national
Cormoran huppé (<i>Phalacrocorax aristotelis</i>)	A018	Enjeu moyen			Importance nationale 4,5 % de l'effectif national
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	A184				Importance nationale 3,2 % de l'effectif national
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	A183				Importance nationale 2,8 % de l'effectif national
Goéland marin (<i>Larus marinus</i>)	A187				Importance nationale 1,1 % de l'effectif national

Valeur patrimoniale de l'avifaune nicheuse de la réserve naturelle

Le projet d'extension de la réserve naturelle intégrera, pour partie, les stationnements en mer de **Puffins des Baléares** présents en estivage : estimation entre 5 et 7.5 % de l'effectif national. Cette espèce protégée au niveau national est également reconnue d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, inscrite à l'annexe V de la Convention OSPAR et considéré comme en danger critique d'extinction sur les listes rouges mondiale et européennes de

l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. La protection des stationnements de Puffins des Baléares constitue un enjeu fort de la DCSMM pour ce secteur.



Par ailleurs, depuis 2018, un Plan National d'Action de rétablissement pour le Puffin des Baléares est en cours de rédaction, sous pilotage de la DREAL Bretagne. Il définira une stratégie à moyen et long terme visant à :

- Organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce
- Mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de l'espèce et de son habitat
- Faciliter l'intégration de la protection de cette espèce dans les activités humaines et dans les politiques publiques
- Informer les acteurs concernés et le public.

Bien qu'actuellement peu colonisée par l'avifaune nicheuse du fait de la présence du **Vison d'Amérique**, l'île **Tomé** réserve un **grand potentiel** en la matière. En l'absence de prédateur, elle pourrait faire partie des dernières îles du Trégor, refuges pour de nombreuses espèces d'oiseaux côtiers et marins. Les opérations **d'éradication du Vison d'Amérique** sont pilotées par le Conservatoire du Littoral.

3.4.3.3 Focus sur l'état de santé de la colonie de Fous de Bassan de l'île Rouzic

Les éléments qui suivent sont issus d'une note scientifique spécifique à la zone de quiétude intégrée à l'annexe 5 du dossier d'enquête. Ils résultent d'observations réalisées entre 2005 et 2017 sur des Fous de Bassan équipés de récepteurs GPS ⁴.

Ces observations ont permis d'identifier un **hotspot pour le stationnement** des Fous de Bassan autour de l'île Rouzic dans un rayon de plus de 10 kms, notamment au Nord et à l'Est.

Concernant **l'état de santé** de la colonie de Fous de Bassan de l'île Rouzic, il est constaté la relative stabilité des effectifs de la colonie depuis 2009, avec environ 21000 Sites Apparemment Occupés (SAO). Toutefois, 3 indicateurs révèlent le **mauvais état de santé** de la colonie :

- Si la production moyenne en jeunes était de 80 % sur la période 1991-1997, elle n'était plus que 40 % sur la période 2013-2019, l'année la plus basse étant 2018 avec **19 % de jeunes à l'envol**, soit des milliers de nids vides.
- Une nette **baisse de survie** des adultes nicheurs : le taux de survie passe ainsi de 90 % à 60 % entre 2014 et 2019, traduisant une probable mortalité des adultes sur leur quartier d'hiver ou lors de leur migration.
- **Baisse de la masse musculaire**, notamment du muscle pectoral, depuis 2014.

Les gestionnaires de la réserve ont par ailleurs observé des **stationnements importants** de Fous de Bassan **en radeau autour de Rouzic** pendant la période de confinement en 2020, période pendant laquelle la fréquentation humaine a été insignifiante. Ils ont également observé que le **dérangement** des Fous posés sur l'eau par des embarcations variées entraîne l'**abandon** partiel ou total **des formations de radeau** et de l'activité de confort des oiseaux (toilette, lissage des plumes, repos, comportements sociaux, etc.), fonctions biologiques vitales pour les oiseaux marins.

Le **projet de zone de quiétude** a donc vocation à permettre aux fous de se **reposer**. Il devrait avoir un effet positif sur le **comportement des oiseaux** en radeau et pourrait entraîner d'autres effets positifs sur l'ensemble de la communauté d'oiseaux marins.

⁴ (coord. David Grémillet, CNRS, Grecian, W., et al., 2012, Le Bot, T, 2018, Lescroël et al., 2016)

3.4.3.4 Les mammifères marins

La réserve naturelle possède un environnement et des conditions favorables pour que les Phoques Gris y réalisent les différentes phases de leur cycle de vie. Il constitue d'ailleurs le premier site de naissance en France métropolitaine avec une cinquantaine de naissances chaque automne. L'effectif moyen comptabilisé représente environ 10 % de l'effectif national.



La présence de mammifères marins est également régulièrement notée dans les eaux baignant l'archipel :

- Marsouin commun
- Dauphin commun
- Plus rarement Grand dauphin et Dauphin de Risso

3.4.3.5 La faune et la flore terrestre

La musaraigne des jardins, espèce considérée comme en danger sur la liste régionale des mammifères de Bretagne, est présente sur l'archipel des Sept-Iles. Un inventaire sur les micro-mammifères, réalisé par l'INRA en 2012 et 2014, relève la présence de la Musaraigne musette sur l'île Tomé.

La dernière cartographie de la végétation terrestre des îlots de l'archipel date de 2015 : 122 espèces de flore terrestre ont été recensées. Devenu assez rare et ayant disparu d'une partie de son aire de répartition, le Chou marin est protégé au niveau national. On le retrouve sur certaines îles de l'archipel ainsi que sur l'île Tomé.

3.4.4 Les fonctionnalités écologiques

La préservation de l'avifaune marine, tout particulièrement du Fou de Bassan, et de la colonie de Phoques gris constituent un enjeu majeur pour l'actuelle réserve naturelle. Toutefois, seul deux compartiments du cycle de vie de ces espèces font l'objet de l'actuelle protection : leur reproduction et le repos à terre.

Le projet d'extension de la réserve naturelle visera à **protéger certaines autres fonctionnalités écologiques**, nécessaires à la survie de cette mégafaune marine : aires d'alimentation, zones de repos en mer... Bien évidemment, cette protection ne pourra être que partielle étant donné la mobilité des espèces qui peuvent parcourir plus dizaines voire centaines de kilomètres à la recherche de leur nourriture.

Les **zones d'alimentation** du Fou de Bassan, de Macareux moine, de Pingouin torda, de Puffin des Anglais et de Phoques gris ont été identifiées à **enjeu majeur** pour ce secteur au titre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.

3.4.5 Le patrimoine bâti et culturel

La réserve naturelle des Sept-Iles est un lieu chargé d'histoire. Elle est le siège d'un patrimoine bâti et humain très riche. Elle voit son patrimoine s'enrichir avec ce projet d'extension.

Sur l'Île aux Moines, le patrimoine bâti à forte valeur historique et culturelle concerne le fort et son mur d'enceinte.

Le phare des Triagoz s'élève à environ 25 m et comporte 5 niveaux. C'est un des rares ouvrages à ne pas avoir été détruit par l'armée d'occupation en août 1944. Automatisé en 1981, le feu actuel délivre 2 éclats groupés toutes les 6 secondes, d'une portée de 14.5 miles dans le secteur blanc. La totalité du phare est classée au titre des Monuments Historiques depuis 2017.



Phare des Triagoz (Hervé RAULET)

3.5 La concertation autour de ce projet

3.5.1 Organisation générale

C'est à l'occasion de la réunion annuelle du **comité consultatif du 5 décembre 2017** que les services de l'Etat ont annoncé aux membres leur volonté de travailler à l'extension de la réserve. Pour rappel, le comité consultatif d'une réserve naturelle nationale est institué par les articles R332-15 à R332-17 du Code de l'Environnement et doit **se réunir** au minimum **1 fois par an**.

Un **comité de pilotage**, réunissant les différents services de l'Etat a été mis en place sous la présidence du Sous-Préfet de Lannion, avec l'appui technique de la DREAL, service instructeur. Sa mission est de définir la méthodologie de travail, d'organiser le calendrier de mise en œuvre, de valider les options à mettre en débat au sein des différents groupes de travail et de soumettre les propositions au Préfet des Côtes d'Armor.

Un **groupe de travail plénier**, associant les scientifiques, les élus, les associations d'usagers, les services de l'Etat et le gestionnaire de la réserve a été installé le 15 octobre 2018. Il s'agit d'une instance chargée de communiquer sur l'avancement de la démarche et d'associer les principaux acteurs locaux concernés par le projet au choix des orientations techniques du dossier.

Une association plus large des acteurs locaux, habitants et usagers, élus, a été recherchée pour traiter de thématiques spécifiques. Elle a pris différentes formes au cours de la concertation :

- **3 groupes de travail thématiques**, réunis à 2 reprises entre fin 2018 et juin 2019, dans le but d'établir un diagnostic des enjeux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire :
 - o Le **GT connaissances** réunissant quelques membres du Conseil Scientifique actuel, les associations de protection de la nature ainsi que des experts d'universités et de laboratoires de recherche.

- Le **GT activités professionnelles de la mer**, réunissant pour l'essentiel les professionnels de la pêche embarquée, leurs représentants ainsi que les acteurs du transport de passagers en mer. Ses travaux se sont appuyés sur les résultats de l'Analyse Risques Pêche élaboré par le Comité Régional des Pêches sur le site Natura 2000, qui croise les habitats marins en présence et les potentiels impacts des différents modes de pêche.
- Le **GT activités de loisirs en mer** réunissant les plaisanciers, les plongeurs, l'aquarium, l'office de tourisme, les collectivités locales, les associations représentant les usagers locaux, etc.

Près de 50 structures différentes et plus de 80 personnes ont ainsi été réunies, parmi lesquelles 7 collectivités, 9 associations locales et 13 structures de recherche. La forte mobilisation aux différentes rencontres témoigne de l'attachement des acteurs locaux à leur territoire. Les porteurs du projet soulignent la forte opposition de l'association « Archipel Libre » à tout projet.

- Une dizaine de **rencontres techniques** avec différentes catégories d'usagers, dans le but de finaliser un projet d'extension concerté et adapté aux enjeux du territoire. Ces rencontres bilatérales ont permis de présenter le projet de périmètre et de réglementation aux acteurs locaux et d'affiner le projet lors d'échanges autour de cartes marines afin de trouver un équilibre entre préservation des espèces et des habitats et les activités présentes dans la zone.
- Une **information spécifique** à l'attention des élus locaux à l'occasion de 4 réunions fin 2019 et fin 2020
- Une **diffusion grand public** de l'ensemble des documents issus de la concertation sur le site internet de la DREAL Bretagne.

3.5.2 Calendrier de la concertation

Date	Réunion et objet
5/12/2017	Comité consultatif de la RNN : les services de l'Etat annoncent aux membres leur volonté de travailler à l'extension du périmètre de la réserve naturelle
12/04/2018	Installation du COPIL Etat : gouvernance du projet, articulation avec les instances existantes de la réserve naturelle, éléments de communication → création d'un groupe de travail plénier et de groupes de travail thématiques.
15/10/2018	Installation du Groupe de Travail Plénier : contexte du projet d'extension, validation des groupes de travail thématiques, calendrier prévisionnel et modalités de communication → création de 3 groupes de travail thématiques
28/11/2018	GT « connaissances »
4/12/2018	GT « activités professionnelles de la mer »
	GT « activités de loisirs en mer »
11/01/2019	Comité consultatif de la RNN : état d'avancement de la concertation et présentation des échéances à venir

Date	Réunion et objet
15/03/2019	Conseil Scientifique des Réserves Naturelles Nationales Insulaires : état d'avancement de la concertation et présentation des échéances à venir.
21/03/2019	COFIL Etat : retour sur le premier cycle de groupes de travail thématiques, zone de réflexion étendue au Finistère, préparation du second cycle de groupe de travail plénier
5/04/2019	GT « connaissances » → validation des enjeux du patrimoine naturel et hiérarchisation
30/04/2019	GT « activités de loisirs en mer » → Spatialisation des différentes activités et usages
3/06/2019	GT « activités professionnelles de la mer » dédié à la pêche professionnelle : résultat de l'analyse risque pêche réalisée dans le cadre de Natura 2000
21/06/2019	COFIL Etat : retour sur le second cycle de groupes de travail thématiques → validation d'un scénario à concerter avec les acteurs locaux via des rencontres techniques
29/08/2019	Rencontre technique avec le Conservatoire du Littoral
11/09/2019	Présentation du projet soumis à la concertation à la Mairie de Perros Guirec
16/09/2019	Rencontre avec les pêcheurs professionnels et leurs représentants
25/09/2019	Rencontre technique avec les associations d'usagers (dont Archipel Libre et Sept-Îles 2000)
	Rencontre technique avec les plaisanciers
	Rencontre technique avec les kayakistes
23/10/2019	Présentation du projet soumis à la concertation à Lannion Trégor Communauté
7/11/2019	Rencontre technique avec les associations de protection de la nature
13/11/2019	Rencontre technique avec les Navires à Utilisation Commerciale
	Rencontre technique avec Armor Navigation
26/11/2019	COFIL Etat : retour sur les différentes rencontres techniques, présentation du projet issu de la concertation, préparation d'un GT Plénier pour restitution aux acteurs locaux
4/12/2019	Rencontre technique avec les plongeurs
9/12/2019	Groupe de Travail Plénier : présentation du projet issu de la concertation aux acteurs locaux
1/10/2020	Présentation du projet issu de la concertation aux élus de la mairie de Perros Guirec et de Lannion Trégor Communauté
2/12/2020	COFIL Etat : validation du dossier d'avant-projet, modalités d'organisation du comité consultatif de la réserve naturelle 2021, rappel des étapes à venir
15/12/2020	Présentation du projet issu de la consultation aux élus du comité consultatif de la réserve naturelle

Date	Réunion et objet
18/02/2021	Comité Consultatif de la RNN : Validation du projet d'extension de la réserve naturelle

3.5.3 Résultats de la concertation

La plupart des acteurs rencontrés ont jugé que la **proposition** de réglementation était **équilibrée** au regard des **enjeux** de protection du patrimoine naturel et des activités socio-économiques en présence.

Les **pêcheurs professionnels** ont formalisé leur **opposition** au projet, tel que proposé, par un courrier cosigné par les Présidents des Comités Départementaux des Pêches du Finistère et des Côtes d'Armor et du Comité Régional des Pêches, restant cependant **ouverts à la discussion**.

L'association d'usagers « **Archipel Libre** » a maintenu son **opposition** au projet d'extension de la réserve naturelle.

Si le **projet de périmètre** de la réserve naturelle dont l'objectif est de maintenir l'équilibre de la situation actuelle et de limiter, dans le futur, toute augmentation de pression pouvant dégrader le milieu naturel n'a **pas** fait l'objet **d'opposition**, la **zone de quiétude** – quant à elle – a focalisé la grande majorité des échanges.

Les **contours de la zone de quiétude** ont fait l'objet de **nombreuses discussions** avec les acteurs locaux. La carte ci-après résume le résultat de ces discussions.

Tous les acteurs rencontrés se sont accordés sur le fait que la réglementation de la zone de quiétude devait s'appliquer à tous, sans exception, pour une équité de traitement.

Certains ont réagi sur le fait que cette zone de quiétude maintienne **l'accès des vedettes** de transport de passagers au « **Trou de Rouzic** », maintien confirmé après négociation avec Armor Navigation qui a accepté de réduire son approche sur la partie Sud de l'île Rouzic.

La demande relative au **décalage de la zone de quiétude plus à l'Est** de l'île Rouzic n'a **pas** été **retenue** car ce décalage fermerait le trou de Rouzic et la zone de quiétude ne serait plus attenante à la colonie.

Concernant le **périmètre** de la réserve naturelle, un **accès** a été laissé à tous les **véhicules motorisés** interdits dans le périmètre de la réserve pour leur permettre de rejoindre la baie de Perros Guirec en longeant la côte pour des **raisons de sécurité**.

En revanche, la demande des pêcheurs – confortés par d'autres acteurs du territoire – de voir intégrer le **secteur du Crapaud** dans le projet d'extension afin d'interdire le projet d'extraction de sable coquillier **n'a pas été retenue** compte tenu de son caractère excentré et du fait qu'un contentieux est en cours sur ce projet.

La demande de **conserver le début** de la période d'**accès à la plage de l'île Bono** au 1^{er} juillet, voire de l'avancer en juin, n'a **pas** été **retenue** car elle n'était pas compatible avec la préservation de l'avifaune : en juin et jusqu'au 15 juillet, les oiseaux sont en pleine période de nourrissage des jeunes.

Le projet issu de la concertation

Le projet global de périmètre n'a finalement subi que de légères modifications, certaines limites ont été redessinées : la **limite sud** a été **modifiée** de façon à laisser **libre accès aux**

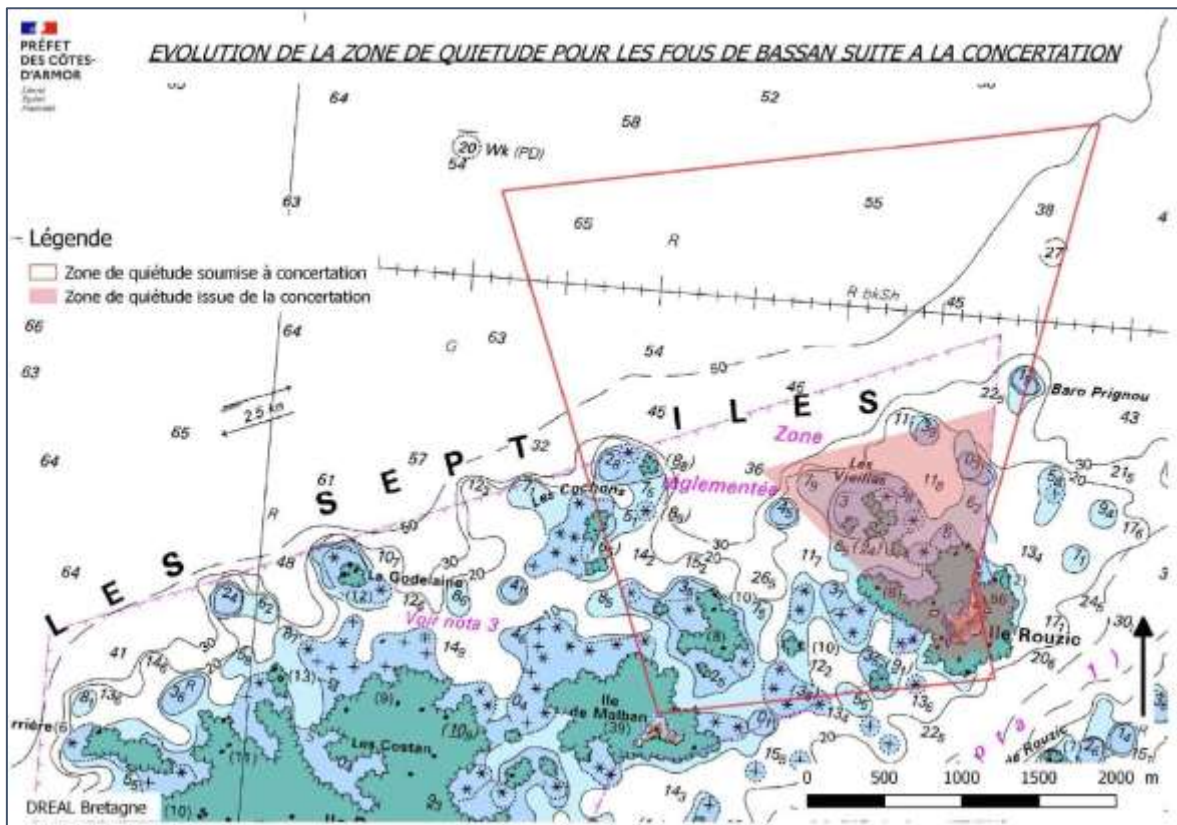
véhicules motorisés interdits dans le projet de périmètre de la réserve naturelle. De plus, afin de **lever une des réserves émises par les scientifiques** consultés à différents niveaux, le **périmètre global** a été revu afin d'**intégrer** au mieux les **hauts fonds** rocheux associés aux différents plateaux.

La **zone de quiétude** a été **diminuée à l'Ouest** pour laisser ouverte la passe entre Malban et Rouzic. Elle a également été **diminuée au Nord** pour laisser accès au courant entre Baro Prignou et les Cochons. Enfin, son **tracé Sud** a été **redessiné** pour mieux épouser la limite Sud de Rouzic : cela permet de **conserver des points de vue** sur les colonies d'oiseaux et des conditions de navigation sécurisées tout en limitant les dérangements de l'avifaune.

Sur le plan réglementaire :

- L'interdiction de la **pêche au filet** a été retirée à la demande des plaisanciers et des pêcheurs professionnels
- Les **plages** de l'île aux Moines seront **accessibles** toute l'année ; l'accès à la plage de l'île Bono sera prolongé (15 juillet au 30 septembre dans le projet)

La carte ci-après montre l'**évolution** du dimensionnement de la zone de quiétude suite à la concertation.



3.6 Le projet de réglementation

L'état des lieux des activités et usages ainsi que l'état général de conservation du patrimoine naturel du secteur ont mis en évidence une **situation d'équilibre**, partagée par les acteurs ayant participé à la concertation.

L'**objectif** du projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles vise donc le **maintien de cet équilibre** sur le long terme. Les éléments de réglementation proposés ci-dessous le sont dans cette perspective.

Le projet de réglementation de la réserve naturelle se compose, d'une part d'un socle réglementaire valable sur l'ensemble du périmètre et, d'autre part, de restrictions localisées et temporaires concernant les accès et certaines activités existantes.

3.6.1 Synthèse des évolutions réglementaires

Activités	Réglementation actuelle de la réserve naturelle	Sujétions proposées pour l'extension	Remarques
Introduction d'animaux	Interdiction	Interdiction sauf autorisation préfectorale (scientifique)	Animaux domestiques sur les bateaux non concernés
Introduction de végétaux	Interdiction	Interdiction sauf autorisation préfectorale (scientifique)	
Dérangement de quelque manière que ce soit aux animaux et végétaux	Interdiction sauf pour la pêche et la cueillette de végétaux marins	Inchangé	
Jet d'objets et de détritux	Interdiction	Inchangé	
Gestion des espèces surabondantes	Non réglementée	Soumise à autorisation du Préfet	
Jet d'objets incandescents ou enflammés	Interdiction	Interdiction des feux sur les parties terrestres et l'estran	Feux de détresse et barbecue en mer non concernés
Inscription, signalétique	Non réglementées	Interdiction sauf en lien avec la réserve naturelle, la circulation et la sécurité	
Stockage de toute nature	Non réglementé	Interdiction	
Perturbation sonore	Interdiction	Inchangé	Y compris perturbations pyrotechnique et lumineuse
Recherche et exploitation minière industrielles	Non réglementées	Interdiction	
Collecte vestiges, fossiles, minéraux...	Non réglementées	Interdiction sauf autorisation préfectorale (scientifique)	
Chasse	Interdiction	Inchangé	
Pêche professionnelle embarquée et en plongée	Non réglementée	Interdiction dans la zone de quiétude du 1 ^{er} avril au 31 août	

Activités	Réglementation actuelle de la réserve naturelle	Sujétions proposées pour l'extension	Remarques
Pêche professionnelle à pied	Interdiction	Inchangé	
Récolte d'algues de rive à titre professionnel	Non réglementée	Interdiction	
Pêche à pied de loisir	Autorisation de jour 3 H avant et 3 H après la basse mer sauf estran de Malban et Rouzic	Inchangée	
Activités agricoles et pastorales	Non réglementées	Interdiction	
Détention port d'armes à feu	Interdiction sauf police	Interdiction sauf police, militaire et opération de limitation des populations d'animaux	
Activités industrielles et artisanales	Non réglementées	Interdiction	
Activité commerciale	Non réglementée	Interdiction sauf pêche professionnelle embarquée ou en plongée, cultures marines, transport de personnes, découverte du patrimoine naturel et en lien avec la réserve naturelle	
Prise de vue et de son à but commercial	Non réglementée	Soumise à autorisation du Préfet	
Manifestations touristiques, sportives, culturelles...	Non réglementées	Soumises à autorisation du Préfet	
Accès aux parties terrestres des îles	Interdit sauf île aux Moines	Inchangé	
Accès aux estrans des îles	Interdiction sauf pour la seule activité de pêche à pied Interdiction sans exception sur Malban et Rouzic	Inchangé	
Accès aux plages de sable	Interdiction sur l'île aux Moines Autorisation sur Bono du 1 ^{er} juillet au 31 août	Autorisation sur les 2 plages de l'île aux Moines Autorisation sur Bono du 15 juillet au 30 septembre	

Activités	Réglementation actuelle de la réserve naturelle	Sujétions proposées pour l'extension	Remarques
Camping, bivouac	Interdiction	Inchangé	
Circulation des véhicules terrestres à moteur	Non réglementée	Interdiction	
Mouillage des bateaux de croisière	Non réglementé	Interdiction	
Circulation véhicules nautiques à moteur (jet-ski, bouées tractées, ski nautique...)	Non réglementée	Interdiction sauf chenal d'accès à la baie de Perros Guirec	
Navigation, stationnement et mouillage des navires à passagers	Interdiction zone Nord de l'archipel des Sept-Iles	Inchangé	
Navigation, stationnement et mouillage des annexes de bateaux de croisière	Non réglementés	Interdiction zone Nord de l'archipel des Sept-Iles	
Survol y compris drones	Non réglementé	Interdiction à moins de 300 m	
Pêche de loisir en mer, plaisance, voile légère, kayak, plongée, apnée, surf, paddle, planche à voile, kite surf	Non réglementées	Interdiction dans la zone de quiétude du 1 ^{er} avril au 31 août	
Travaux	Interdiction sauf nécessaire à la sécurité de la navigation en mer	Interdiction sauf autorisation prévue au Code de l'Environnement (R332-23 à 26)	

3.6.2 Zoom sur les restrictions spatialisées et temporaires

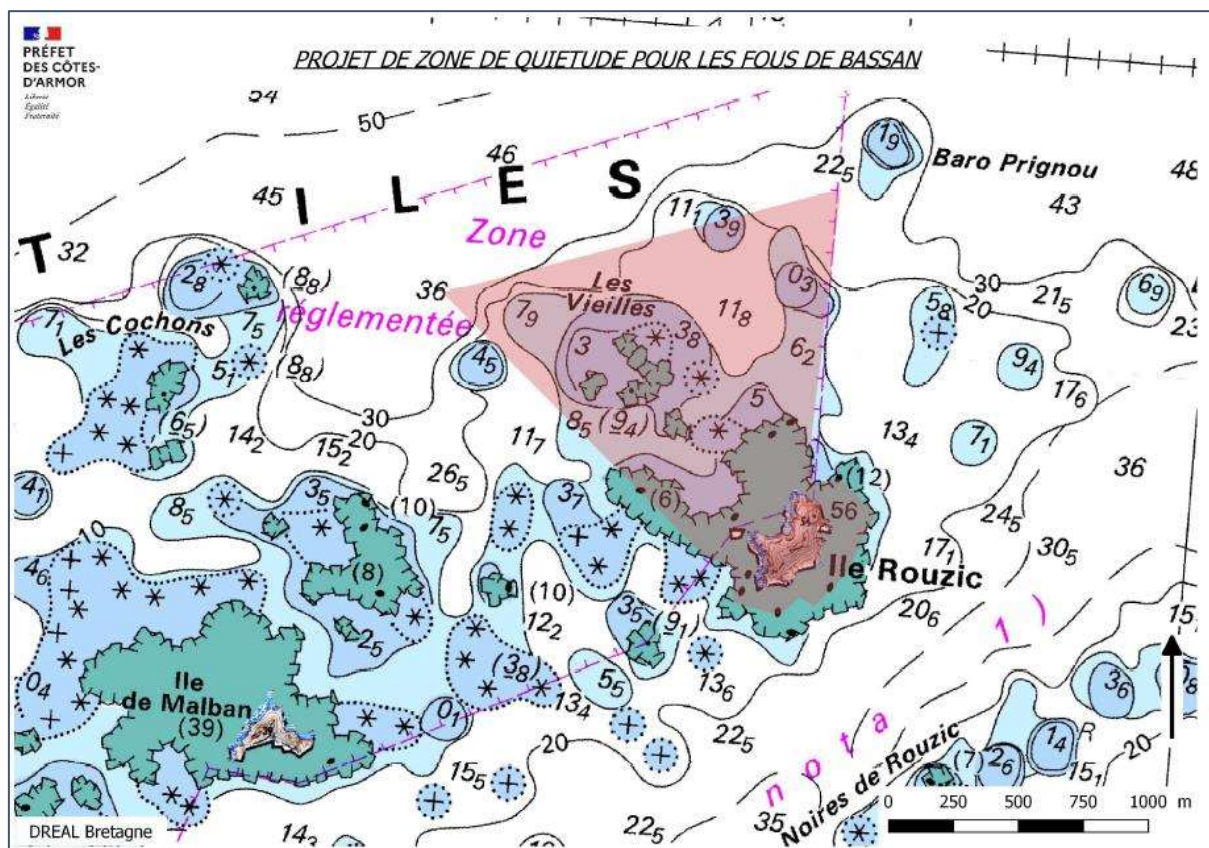
3.6.2.1 La zone de quiétude

Projet de création d'une **zone de quiétude pour les fous de Bassan** autour de l'île Rouzic. Sa localisation a été proposée à partir du diagnostic des enjeux de biodiversité et des enjeux socio-économiques, de la littérature scientifique et d'une analyse scientifique dédiée sur les Fous de Bassan (trajets alimentaires : balise GPS 2005-2017, données et analyse CNRS).

Le secteur le plus étendu sera situé au Nord de l'île Rouzic, **toute activité sera interdite** dans cette zone **du 1^{er} avril au 31 août**.

Cette mesure, temporaire et très localisée à l'échelle du projet d'extension, vise à **conforter** la colonie **de Fous de Bassan** en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement **en mer** dédié à l'accomplissement **d'activités vitales** (toilette, lissage des plumes, repos, alimentation) et à proximité de la colonie. Cette zone, de 131 Ha (0.66 % du

projet d'extension de la RNN), bénéficiera également à l'ensemble des colonies d'oiseaux marins présents aux Sept-Iles, dont les Macareux Moines et les Pingouins Torda.



3.6.2.2 Fréquentation et accès

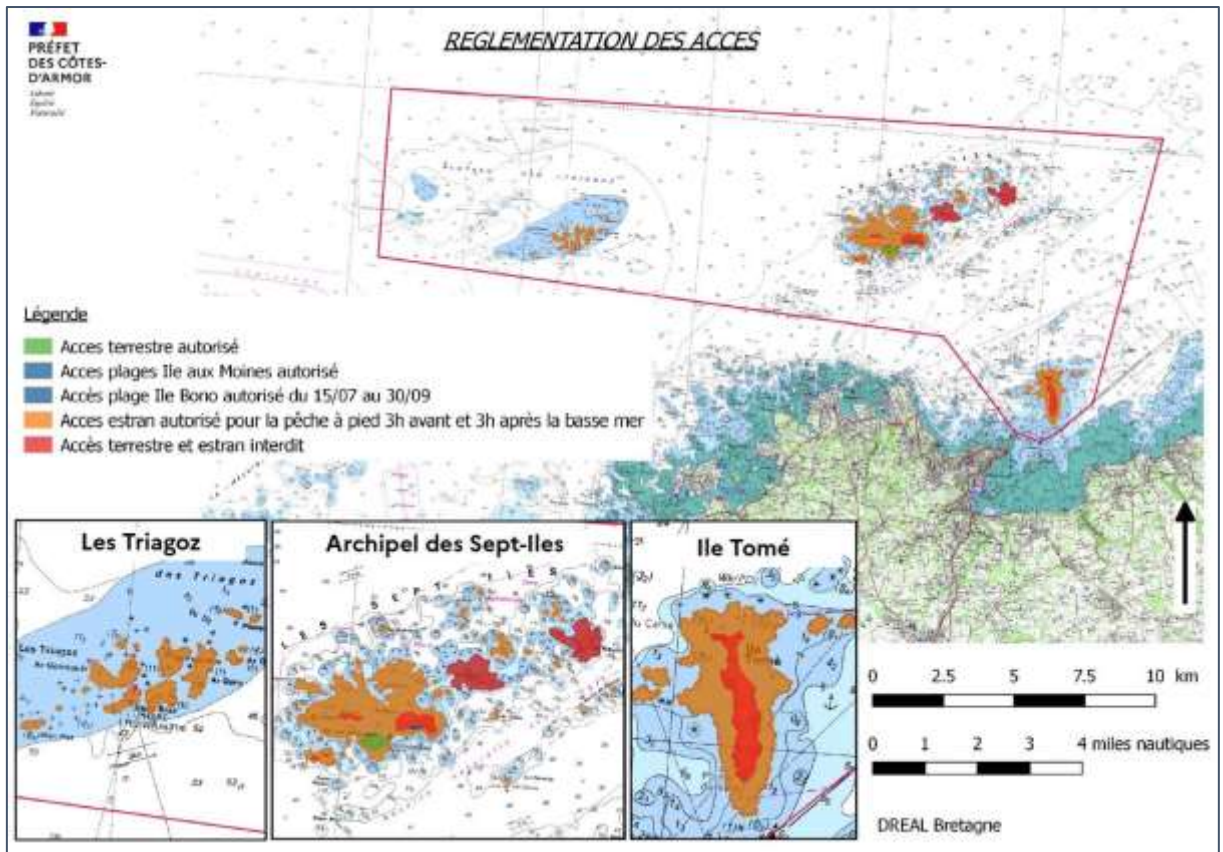
L'accès au domaine terrestre des îles et îlots de la réserve naturelle est interdit, il est donc interdit d'y débarquer ou de s'y rendre à pied à marée basse. Cette mesure ne concerne pas l'île aux Moines qui reste ouverte au public.

L'accès à la **plage de l'île Bono** sera autorisé du **15 juillet au 30 septembre**, son ouverture a été décalée de 15 jours afin de **limiter le dérangement des oiseaux** qui sont en pleine période de nourrissage des jeunes. L'accès aux **2 plages de l'île aux Moines** sera autorisé en permanence, il est jusqu'à présent interdit.

L'**accès aux estrans** les îles aux Moines, Tomé, les Rats, le Cerf, Plate et Bono sont **interdits sauf** pour les pratiquants de **pêche à pied de loisir** de jour pendant 6 H allant de 3 H avant la basse mer et 3 H après la basse mer. La pêche à pied dans les herbiers de zostères et sur les estrans de Malban et Rouzic est interdite.

La navigation, le stationnement et le mouillage de **navires de transport de passagers** et des annexes des bateaux de croisière est **interdit** dans une zone définie dans la **partie Nord** de l'archipel des Sept-Iles.

La carte ci-après précise les autorisations et restrictions d'accès selon les zones de la réserve.



3.7 Contribution aux politiques nationales et européennes de protection de la biodiversité

3.7.1 Politique nationale

La Stratégie nationale de Création d’Aires Protégées (SCAP) de 2012 vise à **enrayer la perte de biodiversité** en renforçant le réseau d’aires protégées vers un réseau plus écologiquement cohérent. Cette stratégie vise le territoire terrestre métropolitain. La nouvelle Stratégie nationale pour les aires protégées, dont la déclinaison régionale est prévue pour 2021, vise désormais un objectif de 30 % de notre territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers (10 %) sous protection forte.

L’enjeu du projet d’extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles réside dans la **protection du milieu marin**, ses **habitats** et les **espèces** qui y vivent. Ainsi, si la contribution de ce projet aux objectifs que l’État s’est fixé via la SCAP en 2010 est modérée, sa contribution à la nouvelle Stratégie nationale pour les aires protégées est majeure.

Ce projet participe également à la mise en œuvre du « Plan Biodiversité » annoncé le 4 juillet 2018 par le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. « *créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires* » constitue l’une des priorités du gouvernement et son action 35 concerne directement le réseau des réserves naturelles nationales.

3.7.2 Intérêt écologique de la réserve naturelle étendue au regard des objectifs fixés par le Code de l'Environnement

L'article L 332-1 du Code de l'Environnement prévoit que « *des parties du territoire terrestres ou maritime [...] peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader* »

Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles répond à plusieurs objectifs de préservation prévus par l'article L332-1 du Code de l'Environnement et s'inscrit dans le « Plan Biodiversité » présenté le 4 juillet 2018 par le Ministère de la Transition Ecologique.

a. *Préserver les espèces animales ou végétales et les habitats naturels en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national ou présentant des qualités remarquables.*

Le projet d'extension confortera en mer la protection de la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux marins (Fous de Bassan, Macareux Moine, Pingouin Torda, Puffin des Anglais, Guillemot de Troil, Fulmar Boréal, Océanite tempête...) en intégrant, pour partie, des zones fonctionnelles nécessaires à la survie de ces espèces.

b. *Reconstituer des populations animales ou végétales et leurs habitats*

Le projet d'extension de la réserve naturelle visera notamment à conforter des populations nicheuses d'oiseaux marins déjà présentes au sein du périmètre actuel en participant à une meilleure dynamique des populations.

c. *Conserver des jardins botaniques et arboretums constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquable*

Le projet d'extension ne vise pas cet objectif de préservation.

d. *Préserver des biotopes ou des formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables*

Le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles contribuera à la préservation de biotopes marins remarquables notamment les hauts fonds rocheux et les forêts de laminaires, 2 biotopes structurants pour le projet.

e. *Préserver ou constituer des étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage*

L'un des enjeux majeurs du projet d'extension de la réserve réside dans le renforcement de la protection de l'avifaune marine en période de reproduction en intégrant des dimensions fonctionnelles telles que le repos en mer et les aires d'alimentation, ou encore la préservation d'espèces en hivernage ou le stationnement d'espèces en période internutiale.

f. *Réaliser des études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances humaines*

La notion d'observatoire scientifique prendra une nouvelle dimension avec cette extension du périmètre au domaine pélagique ainsi qu'aux étages infra-littoral et circalittoral, contribuant ainsi à l'amélioration des connaissances.

g. *Préserver des sites* présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines

Le projet ne vise pas cet objectif, mais les fonds marins faisant l'objet de davantage de prospections pourraient révéler des sites témoignant des activités humaines passées.

3.7.3 Engagements européens

La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et de manière plus opérationnelle, le Document Stratégique de Façade (DSF), prévoient plusieurs actions dans le but de **maintenir ou restaurer le bon fonctionnement des écosystèmes** marins tout en veillant au maintien des usages en mer dans une perspective de développement durable.

Adoptée dans le cadre du 1^{er} cycle de mise de la DCSMM, la mesure M003-NAT1b « Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place des protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable » vise à constituer, à terme, un **réseau de protections fortes cohérent**, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes marins.

L'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles constitue une **contribution clé** à la mise en œuvre de cette mesure et par là même aux engagements communautaires de la France.

3.8 Avis des instances scientifiques consultées

3.8.1 Avis du Conseil Scientifique sur le projet d'extension

Lors de sa séance du 15 janvier 2021, le **Conseil Scientifique** a émis un **avis favorable** au projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles. Il a toutefois souligné la nécessité de quelques améliorations pour garantir la protection effective de tous les compartiments de l'écosystème impliqués dans le cycle vital des espèces et habitats à enjeu patrimonial.

Parmi les pistes évoquées, on peut noter en particulier :

- La nécessité d'étudier la possibilité d'étendre le périmètre de la réserve
- La nécessité de ne pas exclure la possibilité d'étendre la zone de quiétude

3.8.2 Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Lors de sa séance du 14 janvier 2021, le **CSRPN** a émis un **avis favorable**.

3.8.3 Avis du Conseil National de la Protection de la Nature

Lors de sa séance du 19 avril 2021, le **CNPN** a émis un **avis favorable** au projet d'extension de RNN.

4. Les impacts du projet d'extension

4.1 Les activités économiques existantes sur le périmètre du projet d'extension

4.1.1 La pêche professionnelle embarquée

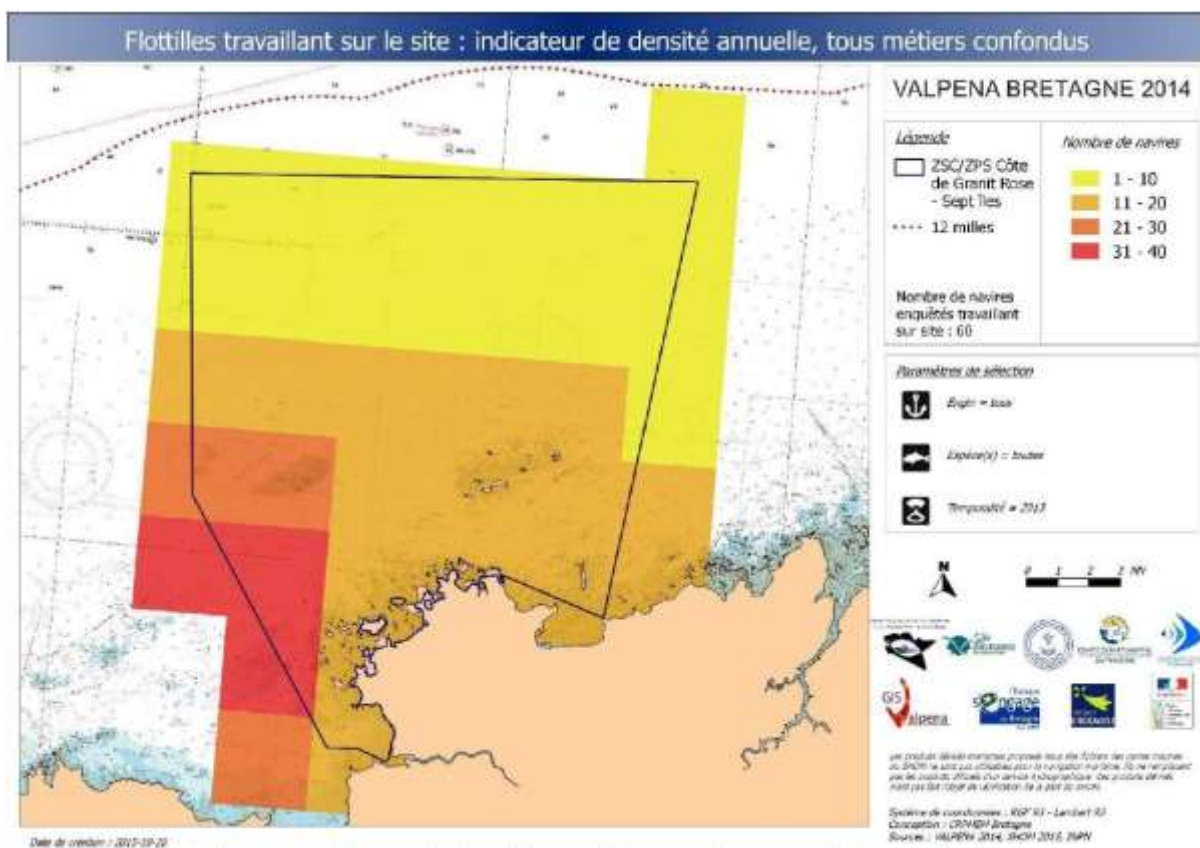
La **pêche professionnelle** a fait l'objet d'une analyse approfondie réalisée par le Comité Régional des Pêches dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Iles ». Les données ont été recueillies via des enquêtes réalisées dans le cadre de la méthodologie VALPENA auprès des professionnels sur la base

d'un carroyage de 3 milles x 3 milles environ. Ces enquêtes sont basées sur des données déclaratives, n'ont aucun caractère obligatoire et concernent l'activité 2013.

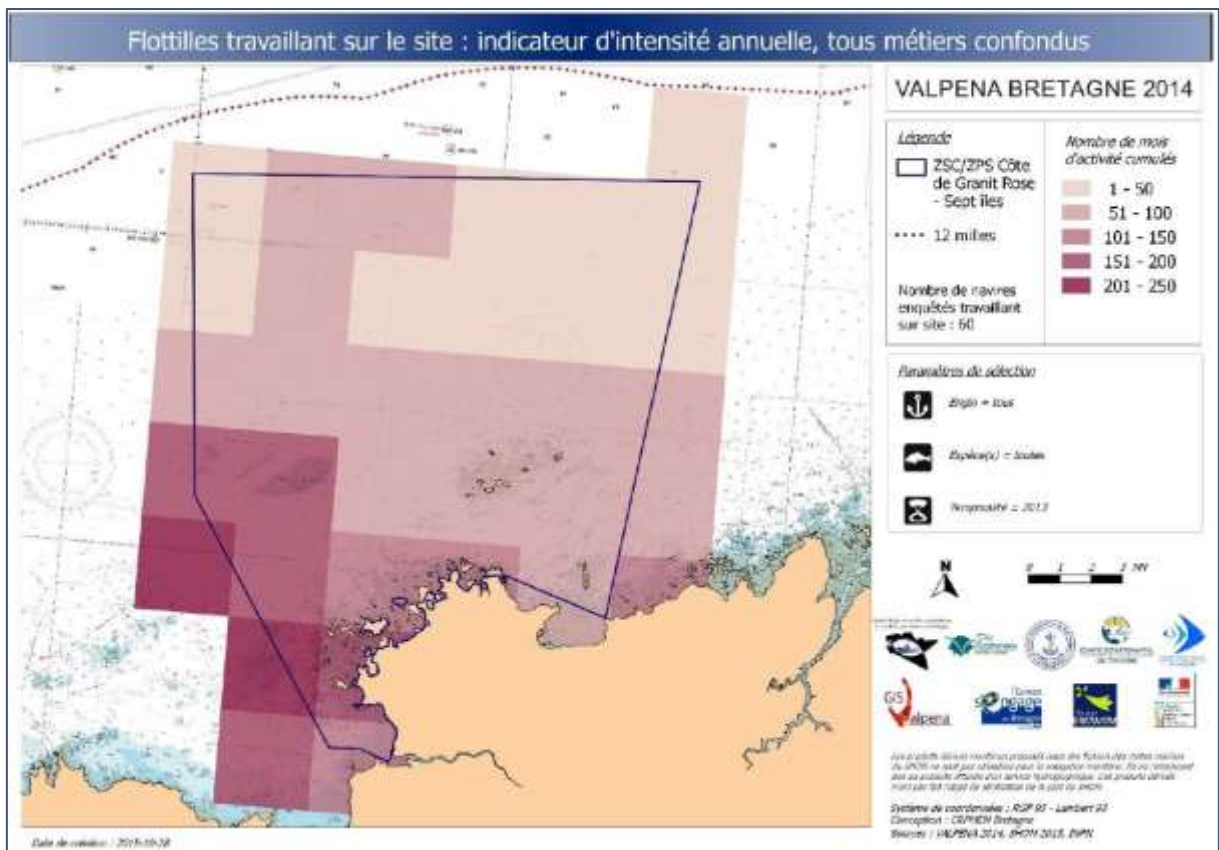
Le site Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Iles » est un **secteur de pêche important** pour les flottilles de Bretagne Nord, fréquenté par 60 navires en 2013 (36 des Côtes d'Armor et 24 du Finistère).

Les navires sont essentiellement des **unités de petite taille** (83 % d'entre eux font moins de 12 m). Ils n'ont pas la capacité à travailler au large, et exercent donc une **pêche** qualifiée de **côtière**. Cette activité, présente historiquement dans les Côtes d'Armor, y est fortement implantée. La **zone** marine **concernée** par cette étude apparaît **essentielle** pour la profession et engendre des **retombées socio-économiques** certaines aux échelons locaux et régionaux.

L'**indicateur de densité annuelle** des navires, illustre la **fréquentation** de chaque maille par les navires à l'année, tous métiers confondus à l'échelle du site Natura 2000. Le projet d'extension de la réserve naturelle est essentiellement concerné par la seconde classe densité (entre 11 et 20 navires) avec un passage dans la classe supérieure au niveau du plateau des Triagoz (entre 21 et 30 navires).



L'**indicateur de densité** somme le nombre de mois travaillés par l'ensemble des navires sur 1 maille de carroyage pour une année. Le **projet d'extension** de la réserve naturelle est essentiellement concerné par la **seconde classe** d'intensité de pratique (entre 51 et 100 mois d'activité cumulée), le plateau des **Triagoz** étant concerné par une intensité des **pratiques plus importante** (entre 151 et 200 mois d'activité cumulée).



Les **activités** de pêche sont très **diversifiées** puisqu'on recense 16 métiers différents sur la zone, regroupés en 10 catégories. Le projet d'extension étant pour l'essentiel dans la bande côtière des 3 milles, on y retrouve les métiers suivants, le chalutage étant interdit dans cette zone :

- La pêche aux casiers
- Les filets à poissons
- La pêche à la ligne
- La drague à la Coquille St Jacques
- Le filet à crustacés
- La pêche en plongée

4.1.2 La pêche professionnelle à pied et la récolte d'algues de rive

Seuls les gisements faisant l'objet d'un classement administratif et sanitaire rendant possible une exploitation sont autorisés à la pêche professionnelle. Aucun gisement n'est présent dans le projet d'extension.

La récolte d'algues de rive se pratique sur la côte et se concentre sur les estrans entre Trébeurden et Trélévern. Cette activité n'est pas exercée au sein du projet d'extension de la réserve naturelle ⁵.

⁵ Voir le chapitre 6 (Observations). Au cours de l'enquête, une entreprise a déclaré pratiquer la récolte d'algues de rive à titre professionnel.

4.1.3 Les vedettes de transport à passagers

Les vedettes d'Armor Navigation proposent des embarquements à partir de la gare maritime de Perros-Guirec en direction de la Côte de Granit Rose et des Sept-Iles. D'avril à septembre, les sorties sont quotidiennes. En période estivale, une dizaine de sorties sont organisées tous les jours. Environ 100 000 passagers sont pris en charge chaque année par les vedettes d'Armor Navigation qui proposent également circuit avec débarquement de 45 mn sur l'île aux Moines.

Chaque année, la société communique le prévisionnel des escales à l'équipe de la réserve naturelle, les informations sont révisées par les observations de terrain et le nombre de visiteurs est communiqué par Armor Navigation sur la base de la billetterie.

La réserve naturelle et la société Armor Navigation ont, de fait, des relations professionnelles importantes. En effet, l'archipel n'étant pas accessible à tous, les vedettes permettent à chacun d'appréhender la richesse du patrimoine naturel présent, au travers de visites commentées à partir éléments de connaissance de la réserve naturelle.

4.1.4 Excursions maritimes sur des vieux gréments

Le Sant C'hireg, réplique d'un ancien langoustier, est armé en Navire à Utilisation Commerciale. Il organise des excursions à la journée vers les Sept-Iles toute l'année, avec un débarquement sur l'île aux Moines. Environ 2 000 personnes sont concernées chaque année, 1500 débarquent sur l'île aux Moines.

L'Ar Jentilez est également un vieux grément à bord duquel sont organisées des excursions au Sept-Iles, au départ de Ploumanac'h, pour les adhérents à l'association.

Des excursions maritimes sont également organisées par le centre nautique de Perros-Guirec sur le Fillao, goélette de 9 m de long.

Toutes ces excursions sont orientées vers l'observation et la découverte du milieu marin

4.1.5 Les escales de croisière

Depuis quelques années, les croisiéristes développent leur activité sur le littoral breton. En 2020, la Compagnie du Ponan a proposé plusieurs croisières dans la région avec des escales en mer sur des sites comme les Sept-Iles. L'archipel a ainsi fait l'objet d'une escale l'été 2020 avec mise à l'eau de semi-rigides.

4.2 Les activités de loisir et de pleine nature pratiquées

Depuis 2003, les activités de loisir font l'objet d'un suivi par l'équipe de la réserve naturelle.

4.2.1 La pêche à pied de loisir, récolte d'algues et activités balnéaires

L'activité de **pêche à pied** sur l'estran de l'archipel varie selon les années. Elle a été estimée sur les 17 dernières années à une moyenne de 320 pêcheurs à pied, avec des extrêmes allant de 135 à un peu plus de 600 pêcheurs. L'estran de l'île Tomé est également fréquenté par les pêcheurs à pied. Cette activité est plutôt en diminution depuis 2011.

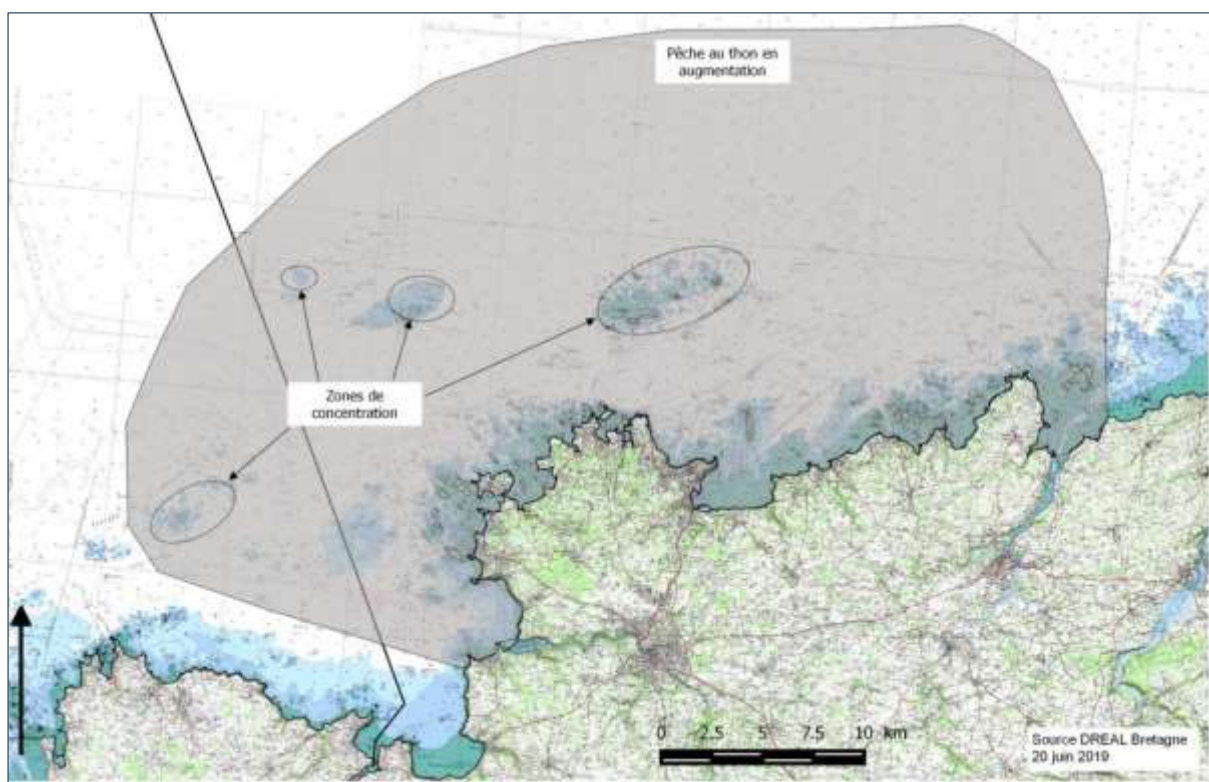
L'**activité de plage** aux Sept-Îles se concentre sur la plage au Sud de l'île Bono, essentiellement en août. Il a été observé une forte **baisse de la fréquentation** depuis 2013, laquelle est stabilisée aux environs de 100 – 150 personnes à l'année. Le projet d'extension n'intègre pas de nouvelles plages au périmètre en terme de territoire. L'activité restera

concentrée au niveau de l'archipel des Sept-Iles. Cependant, les **2 plages de l'île aux Moines** seront désormais **autorisées**.

La **récolte d'algues** par les particuliers se pratique essentiellement **sur la côte**, elle est inexistante sur les îles et les îlots présents dans le projet d'extension de la réserve naturelle.

4.2.2 Pêche récréative en mer

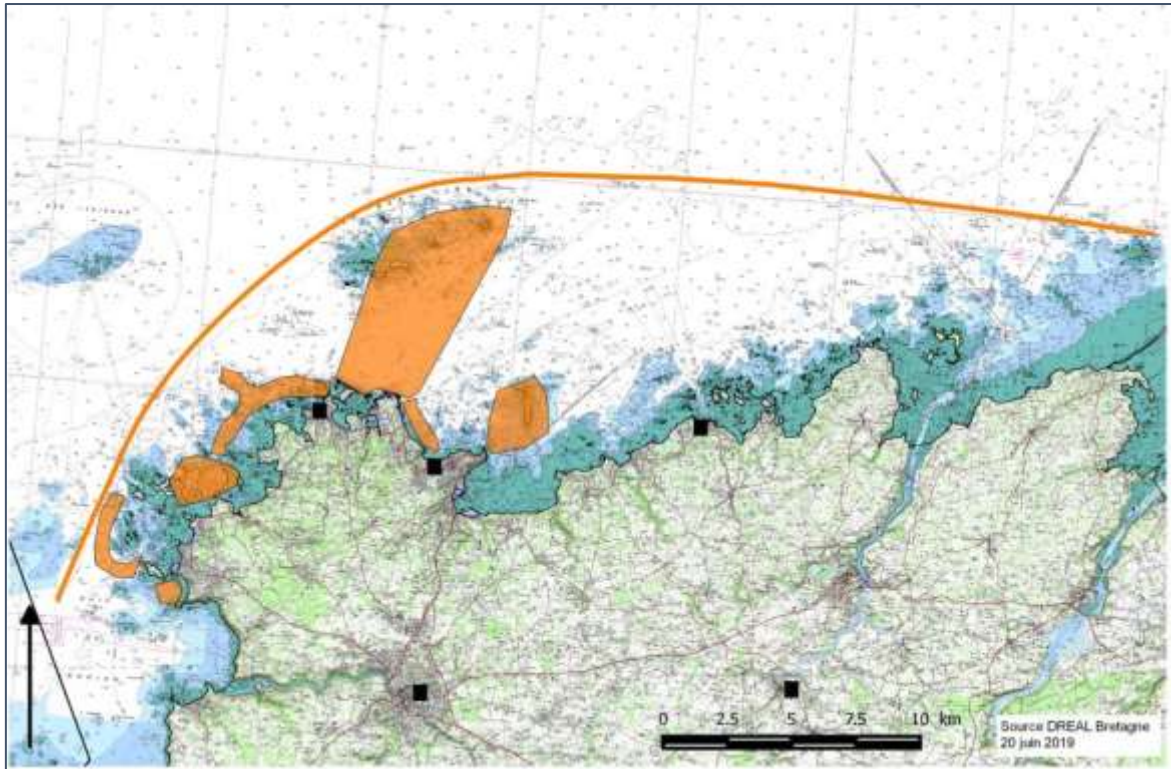
La pêche récréative en mer se pratique globalement sur tout le territoire avec des zones de concentration autour des plateaux rocheux. La pression de pêche n'est pas connue.



Localisation de l'activité de pêche récréative en mer

4.2.3 Kayak

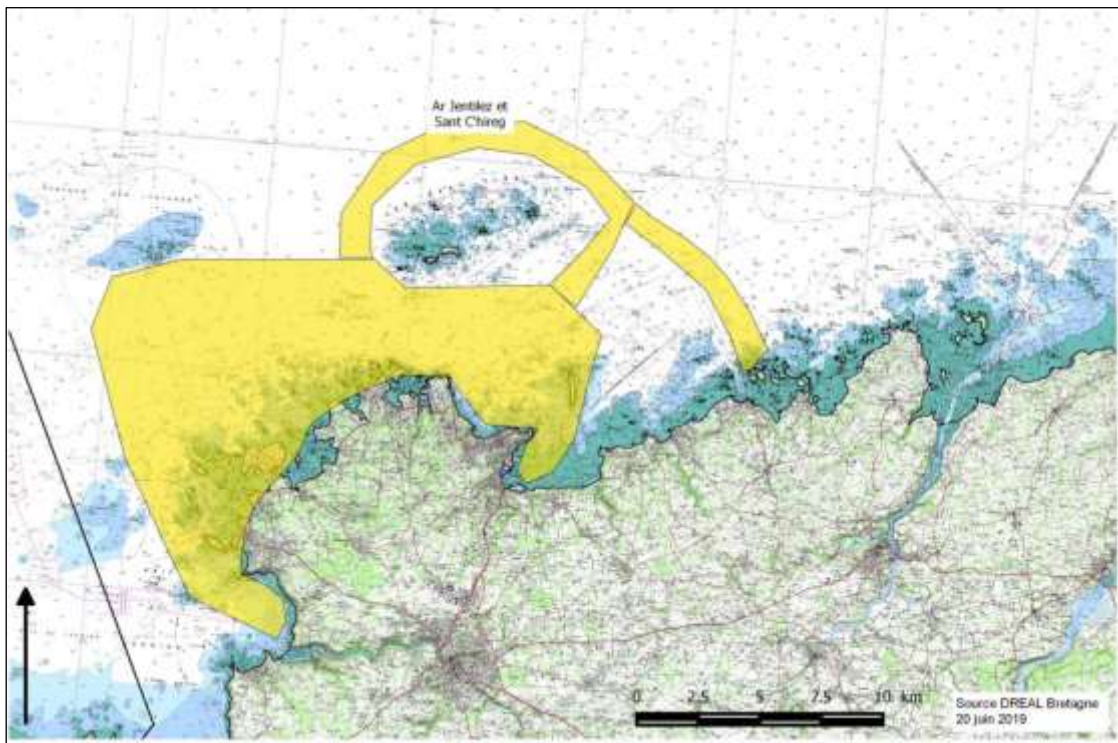
La **pratique** du kayak est essentiellement **côtière**, une centaine de pratiquants a été recensée, en 30 groupes. Les clubs nautiques locaux organisent des excursions à la journée pour rejoindre l'archipel des Sept-Îles avec, en point d'orgue l'île Rouzic. Ces sorties s'adressent à un public aguerri du fait des difficultés de navigation.



Localisation de l'activité de kayak en mer

4.2.4 Plaisance et voile légère

Sur 16 années de suivi, la pression moyenne s'élève à 87 jours pour une fréquentation moyenne annuelle de 802 bateaux. De l'avis des gestionnaires de la réserve, la **pression** des bateaux de plaisance est **faible** comparée à d'autres zones, notamment de Bretagne Sud.



Localisation de l'activité de plaisance

L'activité de plaisance et de voile légère se pratique essentiellement entre la côte et les plateaux rocheux des Triagoz et de l'archipel des Sept-Îles, soit au Sud du projet de périmètre d'extension. Les abords de l'île Tomé sont davantage concernés par ces activités.

4.2.5 Plongée, apnée et chasse sous-marine

Les activités de plongée, apnée et chasse sous-marine se pratiquent sur les plateaux rocheux des îles, îlots et de la côte. Le plateau des Triagoz, l'archipel des Sept-Îles ainsi que les abords de l'île Tomé sont donc concernés.

4.2.6 Planche à voile, kitesurf, surf et paddle

Ces activités se pratiquent essentiellement sur la côte. Le projet d'extension de la réserve naturelle ne sera que très ponctuellement concerné par ces activités. On retrouve toutefois quelques pratiquant de paddle au sein de l'archipel des Sept-Îles et aux abords de l'île Tomé, les mises à l'eau se faisant pour beaucoup à partir de bateaux en mer.

4.2.7 Véhicules nautiques à moteur et engins nautiques tractés

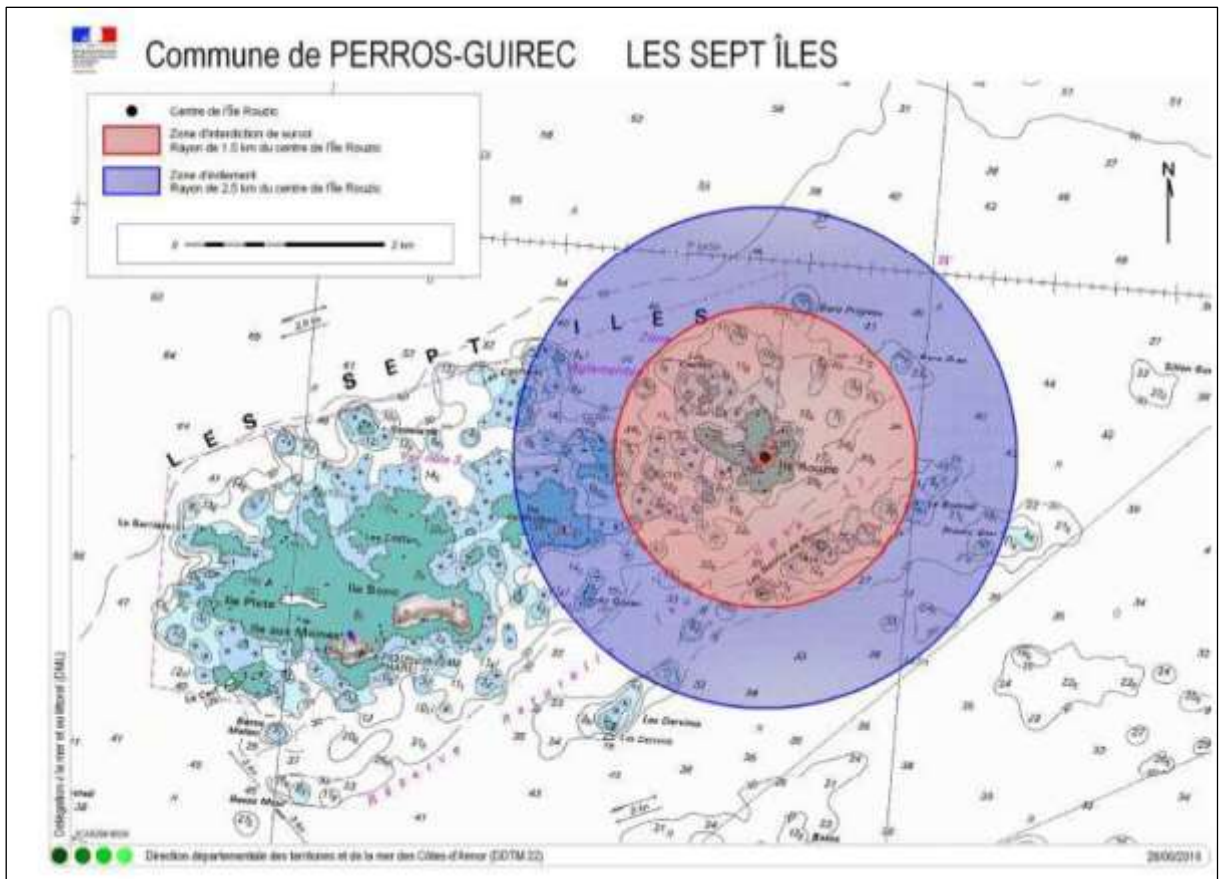
Les observations réalisées par l'équipe de la réserve naturelle depuis 2003-2004 montrent que le nombre d'engins tractés (3 à 5 ces dernières années) ou de jet-skis (entre 0 et 4 depuis 2015) est faible.

4.2.8 Manifestations nautiques

Chaque année, une trentaine de manifestations nautiques sont organisées dans ou à proximité du projet d'extension de la réserve. Il s'agit pour l'essentiel de manifestations organisées par les clubs locaux. Occasionnellement, des manifestations de plus grande ampleur fréquentent le secteur.

4.2.9 Survols

Chaque année depuis 2005, l'équipe de la réserve naturelle note les différents survols observés sur l'archipel. Depuis 2011, l'archipel est survolé par les Alphajets de la Patrouille de France. Cette manifestation fait l'objet d'un cadrage des services de l'Etat, tant sur le volet sécurité que sur le volet environnement. En effet, un arrêté inter-préfectoral est pris chaque année et stipule les modalités de survol, interdisant notamment le survol de l'île Rouzic.



Annexe cartographique de l'arrêté interpréfectoral n°2019/067 autorisant la manifestation de la Patrouille de France.

4.2.10 Randonnées et promenades

Parmi toutes les îles et les îlots concernés par le projet d'extension, seule l'île aux Moines est accessible au public. L'activité de randonnée et promenade se limite donc à la réalisation du tour de l'île.

4.3 Synthèse des activités

Le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles s'inscrit dans un territoire où la **fréquentation** par les différentes activités et usages reste, somme toute, **raisonnable**. Le niveau de fréquentation y est bien inférieur à ce qui peut être observé notamment sur l'archipel des Glénans ou encore dans le Golfe du Morbihan. La nature des lieux (éloignement de la côte, conditions de navigation...) limite la fréquentation pour l'essentiel aux acteurs locaux et aux professionnels de la pêche côtière.

Globalement, les **pressions** relatives aux activités de loisir se ressentent **essentiellement sur la côte**. Mais les **tendances actuelles**, telles que les effets du réchauffement climatique, pourraient avoir pour résultat **d'augmenter la pression touristique** sur ce secteur et par conséquent de mettre à mal la qualité et la richesse du patrimoine naturel.

4.4 Analyse des incidences générales et des conséquences socio-économiques du projet

4.4.1 Incidences sur les activités économiques

4.4.1.1 La pêche professionnelle embarquée

Le projet d'extension de la RNN des Sept-Îles s'inscrit dans le cadre de la DCSMM, plus particulièrement la mesure M003-NAT1b du PAMM « Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place des protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable ».

La mise en œuvre de cette mesure a fait l'objet d'un cadrage national qui précise que les mesures de protection fortes proposées ne doivent pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000. Cette analyse a été menée sur le site Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Îles » au regard des interactions des différents métiers de pêche sur les habitats d'intérêt communautaire présents. Les résultats figurent dans le tableau ci-après.

Métiers de pêche	Niveau d'interactions	Suites données
Plongée en bouteille	Nul	Aucune mesure
Métiers de ligne	Nul	Aucune mesure
Palangre	Faible	Aucune mesure
Casiers	Faible	Aucune mesure
Métiers de filet	Modéré sur les herbiers	Mesure de sensibilisation
Drague à la Coquille St Jacques	Fort sur les habitats rocheux mais accidentel	Mesure de sensibilisation
	Fort sur les bancs de maërl	Activité interdite sur le banc de maërl de l'île Tomé
Récolte des laminaires au scoubidou	Modéré sur les roches à laminaires	La réglementation actuelle pour cette pêche a été jugée suffisante. La pratique au scoubidou veille au maintien de la ressource et assure ainsi une gestion durable de l'habitat.

Résultat de l'analyse de risques pêche menée sur le site Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Îles » pour le volet « habitats naturels » pour les activités concernées par le projet d'extension

Dans le cadre du projet d'extension de la réserve naturelle, et conformément au cadrage national, **aucune réglementation** n'est proposée pour limiter les interactions entre les pratiques des pêcheurs professionnels embarqués et les habitats naturels marins. La **zone de quiétude** constitue le **seul élément de réglementation** qui contraindra les pêcheurs professionnels embarqués. Il s'agit d'une **réglementation supplémentaire** proposée pour conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan durant la pleine période de reproduction.

Selon l'analyse de données VALPENA relative à l'activité 2017 des navires, la zone de quiétude envisagée recoupe 2 mailles du carroyage standard. Le traitement des données fait état de **16 navires** pratiquant une activité de pêche au sein de ces 2 mailles. Il s'agit pour l'essentiel de petits navires côtiers (moins de 10 m) et **4 métiers principaux** ont été identifiés :

- Casiers à crustacés (homard, tourteau, araignée)
- Filet à poisson et crustacés (lotte, araignée)
- Hameçon ou ligne (bar, lieu jaune)
- Pêche en plongée (orveau)

Ces données permettent également de calculer des indicateurs tels que le **taux de dépendance spatiale** des navires concernés par la surface maillée. Cet indicateur indique le nombre de mailles travaillées par le navire pour un métier rapporté au nombre total de mailles travaillées pour ce métier sur l'ensemble de sa zone de travail. L'indicateur de **dépendance temporelle**, également calculé à partir de ces données, exprime le nombre de mois d'activités déclaré par un navire pour ce métier sur l'ensemble de sa zone de travail.

Pour les 16 navires concernés :

- Le taux de dépendance spatiale moyen est de 5 %, c'est-à-dire que la surface maillée représente en moyenne 5 % de leur surface totale d'activité.
- Le taux de dépendance temporelle moyen est de 62 %, ce qui veut dire que la surface maillée est fréquentée pendant une majeure partie de l'année pour les navires enquêtés.

Mais ces données sont toutefois à relativiser à plusieurs titres :

- La superficie du projet de zone de quiétude se situe à cheval sur 2 mailles du carroyage et ne représente que 3 % de la surface maillée
- Le taux de dépendance est un ratio calculé sur 1 année complète alors que le projet de zone de quiétude ne serait effectif que 5 mois de l'année.

Lors de la rencontre technique du 16 septembre 2019, **4 à 5 navires** seraient plus particulièrement **concernés** par la zone de quiétude telle que proposée au début de la concertation, soit avant sa diminution. Ce sont essentiellement des caseyeurs.

4.4.1.2 La pêche professionnelle à pied et la récolte d'algues de rive

L'interdiction de cette pratique à l'intérieur du projet de réserve n'a aucune incidence car aucun gisement dédié à la pêche professionnelle à pied n'est présent dans le projet d'extension.

Concernant la récolte d'algues de rive, aucune activité n'a été identifiée au sein du projet d'extension. L'interdiction de cette pratique n'aura donc aucune incidence⁶.

4.4.1.3 Les vedettes de transport de passagers

La création de la zone de quiétude ne modifiera qu'à la marge le circuit actuellement réalisé par les vedettes d'Armor Navigation. Les limites de la zone de quiétude au Nord de Rouzic seront calées sur les limites instaurées par l'arrêté PREMAR du 20 juin 1996. Au Sud de la zone de quiétude, les vedettes devront rester à une distance raisonnable de l'île qui permettra tout de même l'observation de la faune.

⁶ Voir le chapitre 6 (Observations). Au cours de l'enquête, une entreprise a déclaré pratiquer la récolte d'algues de rive à titre professionnel.

4.4.1.4 Excursions maritimes sur des vieux gréements

La zone de quiétude constitue une réglementation nouvelle pour les NUC tels que le Sant C'hireg, l'Ar Jentilez et la goélette du centre nautique de Perros Guirec.

4.4.1.5 Escales de croisière

Les bateaux de croisière ne pourront plus mouiller dans le périmètre de la réserve naturelle. Les semi-rigides mis à l'eau devront respecter l'interdiction de navigation dans la zone Nord de l'archipel et leurs escales sur les îles se feront conformément à la réglementation relative à la fréquentation et aux accès.

4.4.2 Incidences sur les activités de loisirs et de pleine nature

Un arrêté du 21 octobre 2013 du Préfet de Région réglemente déjà la **pêche à pied** des coquillages, échinodermes et vers marins en imposant la remise en état du site et l'interdiction de pêche dans les herbiers. Tout type de **pêche à pied** sera **désormais interdit** dans les herbiers de la réserve naturelle. Cet élément constitue la **seule évolution réglementaire** au niveau de l'archipel des Sept-Iles.

Les **activités balnéaires** ne seront pas contraintes par le projet d'extension. La réglementation de l'actuelle réserve naturelle sera revue. Ainsi, la **plage de l'Île Bono** sera **autorisée du 15 juillet au 30 septembre** alors qu'elle ne l'était que du 1^{er} juillet au 31 août. Le **recul de l'ouverture** est nécessaire à la **protection des colonies d'oiseaux**, particulièrement celle du Macareux Moine en phase de nourrissage des juvéniles jusqu'à mi-juillet. La prolongation de l'ouverture en septembre ne génère pas de nuisance à l'avifaune marine nicheuse de haut d'estran qui a déjà quitté les lieux. Les **2 plages de l'Île aux Moines** seront désormais **accessibles en tout temps** alors qu'elles sont interdites pour le moment.

La **zone de quiétude** aura des incidences sur **quelques activités de loisir** : la pêche récréative en mer, le kayak, la plaisance et la voile légère ou encore les activités sous-marines telles que la plongée, l'apnée et la chasse sous-marine.

Les **véhicules nautiques à moteur** (jet-skis, scooters des mers, engins tractés) **ne seront plus autorisés** sur l'ensemble du périmètre étendu de la réserve naturelle, à l'**exception du chenal d'accès** à la baie de Perros Guirec.

L'organisation des **manifestations nautiques** sera soumise à **autorisation** du Préfet compétent, **après avis du comité consultatif**.

Les **survol**s ne seront autorisés qu'à partir de **300 m d'altitude** pour tous les aéronefs y compris les drones.

4.4.3 Zoom sur l'Île Tomé

L'Île Tomé bénéficiera désormais d'un niveau de protection équivalent à celui de l'archipel des Sept-Îles :

- L'accès aux parties terrestres de l'île est interdit ces dernières années par arrêté du Maire de Perros-Guirec dans le cadre des opérations de lutte contre le Vison d'Amérique. Cette interdiction sera inscrite dans la durée.
- L'estran de l'île ne sera accessible que pour la pratique de la pêche à pied de loisir de jour, 3 H avant et 3 H après la marée basse.

4.4.4 Effets attendus de la zone de quiétude sur la population de Fous de Bassan

Outre les effets positifs développés paragraphe 3.4.3.3 p.18, la zone de quiétude a vocation à favoriser la **formation de radeaux** d'oiseaux, au sein desquels beaucoup d'oiseaux ont pu être observés effectuant une toilette minutieuse pour **imperméabiliser leur plumage**. La capacité des Fous de Bassan à coloniser les espaces océaniques, à y survivre et à s'alimenter sous l'eau dépend étroitement de leur aptitude à **résister** aux fortes **contraintes thermiques**. L'étanchéité du plumage leur est donc essentielle car elle interdit à l'élément liquide d'entrer directement en contact avec la peau, elle assure l'**isolation**

thermique en même temps qu'elle contribue de manière essentielle à sa flottabilité.



Toilette de Fous de Bassan au sein du projet de zone de quiétude



Radeau de fous de Bassan en avril 2020 au sein du projet de zone de quiétude © Pascal Provost

De récentes études⁷ ont montré l'intérêt des formations en radeaux et l'importance du lissage des plumes chez les Fous dans d'autres régions du monde. Par ailleurs, selon David Grémillet, Directeur de recherches au Centre d'Etudes biologiques de Chizé, dans son article publié le 9 septembre 2021 en ligne dans Libération⁸ « **cette zone de quiétude est comme la paisible place d'un village, avec une fonction sociale essentielle pour la vie de la communauté et la bonne santé de ses membres**. Localement, l'extension marine de la réserve des Sept-Îles et son espace dédié aux Fous et autres oiseaux marins correspond à la meilleure initiative en faveur des oiseaux et de l'environnement marin, réalisable sur le court terme ».

4.4.5 Autres effets attendus de la zone de quiétude

4.4.5.1 Sur la communauté d'oiseaux marins

La zone de quiétude peut être bénéfique pour l'ensemble de la communauté d'oiseaux marins. Les 11 espèces régulières d'oiseaux marins aux Sept-Îles nichent sur l'Île Rouzic et représentent 86 % de l'effectif nicheur de l'archipel. Plusieurs espèces pourront ainsi

⁷ Fauchet, L., et al., 2021 – Carter, M.I., D. et al., 2016

⁸ https://www.liberation.fr/environnement/biodiversite/en-bretagne-les-fous-de-bassan-battent-de-laile-20210909_MLXVTWDECVDENLCCZ3ZSEL7LACM/

bénéficier de cette zone de quiétude comme zone de repos, de toilette ou d'alimentation, de jour comme de nuit. Par exemple !

- Le **Guillemot de Troïl** : l'unique colonie de reproduction des Sept-Îles est localisée **au sein de la zone de quiétude** au nord-ouest de l'île, 57-64 couples en 2020 sur le site dit « du château ». Les **rassemblements** réguliers d'individus sur les rochers et en radeaux sur l'eau sur la partie Sud de l'Île Rouzic se situent dans le **périmètre Sud de la zone de quiétude**.
- Les **Macareux Moines** : au moins 50 % de l'effectif reproducteur minimal des Sept-Îles se situe au Sud de l'île Rouzic. Les rassemblements réguliers d'individus sur les rochers et en radeaux sur l'eau durant la saison de reproduction se situent dans le périmètre Sud de la zone de quiétude.
- Le **Pingouin Torda** : 50 % de l'effectif reproducteur des Sept-Îles se situe au sud de l'Île Rouzic. Les **rassemblements réguliers** d'individus sur les rochers et en radeaux sur l'eau durant toute la saison de reproduction se situent dans le **périmètre sud de la zone de quiétude**.
- Autres stationnements avérés et potentiels des espèces d'oiseaux marins : puffin des Anglais, fulmar boréal, cormoran huppé, goélands, ...
-



4.4.5.2 Sur les habitats marins

Les habitats marins, la faune et la flore benthique pourraient bénéficier de cette absence d'activité sur le long terme. Ce secteur intègre une importante surface de forêt de laminaires (Martignac, 2020), un habitat très important d'un point de vue fonctionnel pour tout l'écosystème marin du Trégor (Provost, 2020).

4.5 Orientations de gestion envisagées

Le plan de gestion 2015-2024 de l'actuelle réserve naturelle des Sept-Îles dessine déjà quelques contours de l'extension en intégrant des objectifs à long terme ambitieux et plusieurs opérations en dehors de son périmètre. Une articulation particulière sera à définir avec le document d'objectifs Natura 2000.

4.5.1 Maintenir les habitats marins en bon état de conservation

- Evaluer les habitats marins clés de voûte en termes d'état de conservation et de rôle fonctionnel et ceux dont le rôle fonctionnel est peu connu
- Evaluer l'ensemble des pressions exercées sur les habitats au regard des réglementations existantes

- Initier le suivi de données environnementales nécessaires à l'interprétation et à la compréhension de l'évolution de l'état de conservation des habitats benthiques.
- Veiller à la non-prolifération d'espèces végétales et animales marines invasives.

4.5.2 Maintenir le rôle majeur des Sept-Îles comme refuge pour les communautés d'oiseaux marins nicheurs et rétablir son bon état de conservation sur l'Île Tomé

- Evaluer les niveaux de population à terre aux Sept-Îles, sur l'Île Tomé et en mer
- Evaluer l'évolution des biotopes de nidification et leur degré de naturalité
- Evaluer la fonctionnalité des espèces indicatrices de la qualité de l'environnement marin en poursuivant et en développant les études sur les aires de repos et d'alimentation.
- Etablir un protocole de biosécurité en veillant à la non-(re)colonisation des îles par les rats surmulots et les visons d'Amérique
- Veiller à la non-prolifération d'espèces végétales et animales terrestres
- Evaluer les pressions exercées sur les espèces
- Exercer une activité de surveillance et de police de l'environnement constante et mettre en place un balisage adapté.

4.5.3 Maintenir les potentialités d'accueil et le bon état de conservation des mammifères marins

- Evaluer les niveaux de population à terre et en mer, avec des dispositifs innovants
- Evaluer la fonctionnalité de certaines espèces
- Evaluer les pressions exercées sur les espèces
- Exercer une activité de surveillance et de police de l'environnement constante.

4.5.4 Maintenir les potentialités d'accueil de la faune ichthyologique et carcinologique

- Evaluer la phénologie et les variations d'abondance de certaines communautés et espèces en lien avec la communauté scientifique et la communauté des pêcheurs professionnels et de loisirs.
- Evaluer les habitats essentiels de quelques espèces et leur fonctionnalité sur la réserve naturelle et plus largement dans le Trégor.

4.5.5 Maintenir la typicité des paysages des îles, leur naturalité et leur capacité d'accueil pour la faune terrestre

- Evaluer l'évolution des successions végétales et leur degré de naturalité
- Evaluer les états de conservation des espèces végétales patrimoniales et en limite d'aire de répartition
- Evaluer les états de conservation d'espèces terrestres
- Evaluer la nécessité d'une gestion interventionniste, tout particulièrement pour l'Île Tomé

4.5.6 Faire de la réserve naturelle un observatoire du patrimoine naturel, culturel et des contraintes environnementales

- Poursuivre les collaborations dans le domaine des sciences naturelles, des sciences humaines et sociales, et générer de nouveaux savoirs
- Evaluer des indicateurs biologiques en lien avec les changements globaux
- Compléter l'inventaire et l'étude du patrimoine historique et préhistorique

- Maintenir et sécuriser les éléments bâtis
- Conserver le patrimoine historique immatériel

4.5.7 Susciter la réappropriation territoriale de la réserve naturelle et de son patrimoine

- Maintenir l'information des usagers et citoyens sur l'Île aux Moines et plus largement au sein de la réserve naturelle par des moyens de communication adaptés.
- Innover et développer le « porter à connaissance » en synergie avec la technopole de Lannion et le pôle touristique communautaire
- Développer une gouvernance de la réserve naturelle plus en adéquation avec la société et le territoire
- Renforcer la mission d'accueil, de sensibilisation et d'éducation à la Maison de la réserve (Station LPO de l'Île Grande)
- Développer les messages de préservation de la faune et de la flore marine à bord des sociétés de transport à passager, des Navires à Utilisation Commerciale et auprès des loueurs de bateaux et plaisanciers en général.
- Développer le réseau d'acquisition et de partage des connaissances en animant des sciences participatives en mer et en développant des enquêtes au plus près des usagers en complément de l'existant.

5. Organisation et déroulement de l'enquête publique

5.1 Phase préalable

5.1.1 Désignation du Commissaire Enquêteur

Par **courrier du 26 août 2021**, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a fait part au Tribunal Administratif de Rennes de son souhait d'organiser une enquête publique relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles dans la commune de Perros-Guirec. Il a, dans ce cadre, **demandé la désignation** d'un commissaire-enquêteur pour conduire cette procédure selon les modalités prévues par l'article L123-4 du Code de l'Environnement.

Par **décision** du Conseiller Délégué du Tribunal Administratif du **31 août 2021**, Monsieur Michel CAINGNARD a été désigné commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

5.1.2 Prise de contact avec l'autorité organisatrice

Dans cette enquête publique, **l'autorité organisatrice** et le **maître d'ouvrage** sont la **Préfecture des Côtes d'Armor**. Le **service instructeur** de ce projet étant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**), c'est avec ce service, basé à RENNES, qu'ont eu lieu les échanges tout au long de cette enquête, en particulier avec Madame Carole DUVAL, Chargée de Mission Réserve Naturelle et Police de la Nature exerçant au sein du Service Patrimoine Naturel.

Compte tenu de l'éloignement géographique entre le domicile du Commissaire Enquêteur et les services de la DREAL, les premiers contacts entre le Commissaire Enquêteur et la DREAL ont eu lieu dès le 2 septembre 2021 par courriel afin de planifier les premiers échanges.

Le premier échange direct a ainsi eu lieu par téléphone le 8 septembre, et a été l'occasion d'échanger :

- Sur le calendrier des permanences en mairie de Perros-Guirec
- Sur le contenu de l'Arrêté Préfectoral d'organisation de l'enquête publique
- Sur l'organisation d'une rencontre en Sous-Préfecture de Lannion avec Mr le Sous-Préfet et les services de l'Etat pour un échange direct sur ce projet.

5.1.3 Arrêté d'ouverture de l'enquête

Par **arrêté du 15 septembre 2021** (cf annexe 8.1) Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, et par délégation Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, a prescrit – conformément aux dispositions de l'article L123-2 du Code de l'Environnement - l'organisation d'une enquête publique relative au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles.

Cet arrêté fixe en particulier :

- La **durée** de l'enquête publique : du mercredi **20 octobre 2021 à 9 H** au samedi **20 novembre 2021 à 12 H**, soit une durée de **32 jours**.
- Le siège de l'enquête : la Mairie de Perros Guirec
- La composition du dossier soumis à l'enquête
- Les modalités de publicité de l'enquête publique
- Les modalités de consultation du dossier et de dépôt des observations par le public
- Le calendrier des permanences :
 - o Mercredi 20 octobre 2021 de 9 H à 12 H
 - o Mardi 26 octobre 2021 de 14 H à 17 H
 - o Jeudi 4 novembre 2021 de 9 H à 12 H
 - o Lundi 15 novembre 2021 de 14 H à 17 H
 - o Samedi 20 novembre 2021 de 9 H à 12 H

5.1.4 Rencontre avec l'autorité organisatrice

Le jeudi 14 octobre 2021, de 10 H à 12 H, une **rencontre** a été organisée, en Sous-Préfecture de Lannion, suite à une proposition concomitante de Monsieur le Sous-Préfet de Lannion et du Commissaire Enquêteur afin d'échanger sur :

- Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale
- Les différentes phases de la concertation
- Le contexte et l'ambiance autour de ce projet
- L'organisation de l'enquête publique

Participaient à cette rencontre :

- Monsieur Laurent ALATON – Sous-Préfet de Lannion
- Mme Armelle ROUX - Sous-préfecture de Lannion
- Mme la Commissaire de 1^{ère} Classe Aspasia PLEIBER – Préfecture maritime de l'Atlantique
- M. Fabien MAROCCO – Chef de l'Unité Cultures Marines à la DDTM des Côtes d'Armor - Délégation Mer et Littoral
- Mme Isabelle GRYTEN – Cheffe du service patrimoine Naturel à la DREAL
- M. Cédric MARTEAU – Ligue pour la Protection des Oiseaux – en visioconférence.
- Madame Carole DUVAL – Chargée de mission Réserve Naturelle et Police de la Nature – DREAL Bretagne
- Monsieur Michel CAINGNARD – Commissaire Enquêteur

5.1.5 Visite sur site

A la suite de la réunion du 14 octobre, j'ai pu me rendre **sur le site** de la réserve naturelle, au départ du port de Ploumanac'h, avec les moyens nautiques de la réserve naturelle sous la conduite de Monsieur Armel DENIAU et accompagné par Mesdames Carole DUVAL et Aspasia PLEIBER. Nous sommes toutefois restés dans le périmètre de l'actuelle réserve compte tenu de l'éloignement du plateau des Triagoz. Cette visite m'a permis de me rendre compte de la qualité du site, des contours du projet de zone de quiétude envisagée dans ce projet, et plus généralement de mieux visualiser les points potentiellement « sensibles » de ce dossier.

5.1.6 Publicité

Conformément à l'article R123-11 du Code de l'Environnement, les mesures de publicité légales ont été réalisées afin que le public puisse être informé suffisamment longtemps à l'avance de l'enquête publique.

5.1.6.1 Affichage

Un **affichage réglementaire** format A2 (noir sur fond jaune) a été installé :

- Sur le **continent** aux endroits suivants :
 - Rond-point à l'entrée de Perros-Guirec
 - Capitainerie de Perros-Guirec
 - Cale de Linkin
 - Parking Plage de Trestignel
 - Rotonde Plage de Trestraou
 - Gare maritime
 - Parking du Sémaphore
 - Maison du Littoral
 - Plage de St Guirec à Ploumanac'h
 - Port de Ploumanac'h
- Sur l'**île aux Moines** aux 2 endroits suivants :
 - Phare de l'île aux Moines
 - Cale de l'île aux Moines
- A la **Mairie** de Perros Guirec
- A la **Sous-Préfecture** de Lannion
- A la **Préfecture** des Côtes d'Armor

L'affichage sur le terrain a été **constaté** par Maître Patrick DEGARDIN, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL JURIS.actes à Lannion, selon constats établis par celui-ci les :

- 29 septembre 2021 (continent + île aux Moines)
- 27 octobre 2021 (île aux Moines seule)
- 4 novembre 2021 (continent seul)
- 20 novembre 2021 (continent seul)
- 24 novembre 2021 (île aux Moines seule)

Un **plan d'affichage** figure en annexe de ce rapport (paragraphe 8.2.1) ainsi que les constats d'huissier (paragraphe 8.2.2), sans les photos pour ne pas alourdir inutilement le document.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, des **certificats d'affichage** ont été établis par la Préfecture des Côtes d'Armor, la Sous-Préfecture de Lannion ainsi que la Mairie de Perros-Guirec. Ils figurent en annexe de ce rapport (paragraphe 8.2.3).

5.1.6.2 Publications presse

Conformément aux prescriptions de l'article R123-11 du Code de l'Environnement, des **publications** ont eu lieu dans les quotidiens régionaux **Ouest-France** et **Le Télégramme** :

- Le 1^{er} octobre 2021
- Le 22 octobre 2020

Les attestations de parution et les copies des publications presse figurent en annexe de ce rapport (paragraphe 8.2.4)

5.2 Phase d'enquête

5.2.1 Composition du dossier mis à disposition du public

En référence aux articles R332-3 et R123-8 du Code de l'Environnement, le dossier d'enquête doit comporter :

- Une note de présentation non technique
- Un plan de délimitation du territoire à classer
- Les plans cadastraux et l'état parcellaire
- Une étude sur les incidences générales et les conséquences socio-économiques du projet
- La liste des sujétions ainsi que les orientations générales de gestion
- Un résumé de l'étude scientifique

Le **dossier** d'enquête publique du projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles **mis à disposition du public** comprenait ainsi :

- L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête du 15 septembre 2021
- Tome 1 : Présentation du projet
 - o Objet, motifs et étendue de l'extension
 - o Résumé de l'étude scientifique
 - o Contribution aux politiques nationales et européennes de protection de la biodiversité
 - o Avis des instances scientifiques consultées
- Tome 2 : Impacts du projet
 - o Activités socio-économiques en vigueur sur le territoire du projet d'extension
 - o Liste des sujétions et interdictions envisagées
 - o Analyse des incidences générales et des conséquences socio-économiques du projet
 - o Orientations générales de gestion prévues pour la réserve naturelle étendue

- Tome 3 : Synthèse de la concertation
 - Cadrage juridique des réserves naturelles
 - Etapes de la concertation
 - Comptes rendus des réunions
- Tome 4 : Atlas cartographique
 - Plans de situation au 1/70000^{ème} et au 1/25000^{ème}
 - Plans cadastraux au 1/5000^{ème}
 - Etat parcellaire
- Tome 5 : Projet de décret
- Annexes
 - Etat des lieux de la réserve naturelle actuelle
 - Etude scientifique globale
 - Note scientifique spécifique à la zone de quiétude
 - Analyse des données VALPENA relative aux activités de pêche professionnelle de 2017 dans le secteur de la zone de quiétude
 - Synthèse

5.2.2 Modalités de consultation du dossier par le public

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier était consultable par le public :

- En version papier à la Mairie de Perros-Guirec, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- En version numérique :
 - En Mairie de Perros-Guirec aux jours et heures d'ouverture au public
 - Sur le site internet des services de l'Etat dans les Côtes d'Armor
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
 - Sur le site internet de la DREAL de Bretagne
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-extension-en-mer-de-la-reserve-naturelle-r1331.html>
 - Sur le site du registre dématérialisé de l'enquête publique <http://RNNSept-Iles.enquetepublique.net>

5.2.3 Modalités d'expression du public

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2021, le public pouvait déposer ses observations :

- Par écrit dans le registre qui accompagnait le dossier en Mairie de Perros-Guirec
- Par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Perros-Guirec – Place de l'Hôtel de Ville – 22700 – Perros-Guirec
- Par voie électronique
 - Sur le registre dématérialisé à l'adresse
<http://RNNSept-Iles.enquetepublique.net>
 - Par courriel à RNNSept-Iles@enquetepublique.net

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral, **toutes les observations** adressées **dans les délais** par voie postale, écrites sur le registre, remises en mains propres au commissaire enquêteur lors des permanences, ou transcrites par le commissaire-enquêteur suite à une

déposition orale **ont été transférées** sur le registre dématérialisé à l'adresse <http://RNNSept-Iles.enquetepublique.net> afin d'être **consultables par le public** dans les meilleurs délais.

5.2.4 Organisation et déroulement des permanences

Comme prévu à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2021, 5 permanences ont été organisées en Mairie de Perros-Guirec :

- Mercredi 20 octobre 2021 de 9 H à 12 H
- Mardi 26 octobre 2021 de 14 H à 17 H
- Jeudi 4 novembre 2021 de 9 H à 12 H
- Lundi 15 novembre 2021 de 14 H à 17 H
- Samedi 20 novembre 2021 de 9 H à 12 H

Ce planning, à cheval sur les vacances de la Toussaint, a été établi afin de permettre au plus grand nombre d'y participer s'il le souhaitait.

Les permanences se sont déroulées dans la salle des mariages, suffisamment vaste pour recevoir plusieurs personnes, tout en respectant le protocole sanitaire.

Compte tenu de la **forte mobilisation** du public par **voie numérique** et des multiples réunions de **concertation** ayant eu lieu depuis décembre 2017 (voir paragraphe 3.5.2), la **fréquentation** a été relativement **mesurée**, puisque **49 personnes** s'y sont déplacées, surtout à partir de la 2^{ème} permanence. Une très grande majorité des personnes s'étant déplacées vivent dans la région de Perros-Guirec ou le Trégor. Le calendrier des permanences (incluant les vacances de la Toussaint) avait été fixé de manière à permettre à un maximum de personnes de pouvoir s'y rendre.

La répartition de la fréquentation figure dans le tableau ci-après.

Date	Nbre de personnes
20-oct	2
26-oct	12
04-nov	10
15-nov	17
20-nov	8
Total général	49

Ces permanences se sont globalement déroulées dans le calme, permettant à chacun d'échanger avec le commissaire-enquêteur, de lui faire part de ses observations sans être perturbé par le public qui attendait. A quelques reprises, le commissaire-enquêteur a toutefois dû intervenir pour préciser les règles, à savoir la liberté d'expression dans un cadre public, et a également dû faire face à de rares attitudes verbalement agressives d'opposants au projet d'extension de la réserve.

5.2.5 Participation du public

Cette enquête publique se caractérise par une **très forte mobilisation du public** puisque **1195 personnes** différentes se sont exprimées :

- 21 sur le registre papier déposé en Mairie de Perros Guirec
- 27 par courrier adressé au Commissaire Enquêteur
- 5 oralement, la contribution ayant été ensuite retranscrite par le Commissaire Enquêteur
- 1142 sur le e-registre, soit 95 % du total, (après déduction des doublons) dont :
 - o 1077 par formulaire
 - o 65 par courriel intégré au e-registre

Par ailleurs, **3 observations** ont été déposées **hors délai**, il s'agit de celles de :

- Mr Yves-Marie LE LAY, représentant l'Association Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre (CR50)
- Monsieur Gilles DECLOCHEZ, soutenu par MM Guy SALAUN, Guy LURON, Guirec GALERY, Christian RICHARD, Jean Yvon GALLOU, Alain DECLOCHEZ (CR49)
- La Mairie de Trégastel (CR48)

Ces observations n'ayant été transmises au Commissaire Enquêteur que le lundi 22 novembre 2021 soit **postérieurement à la clôture de l'enquête**, ce dernier n'a pu les mettre à disposition du public, elles ne peuvent donc être prises en compte. Elles figurent pour information en annexe 8.3 de ce rapport.

Un nombre important des contributions (environ 30%) comportait plusieurs observations. Le Commissaire Enquêteur les a disséquées, isolées et codifiées afin d'en faciliter le travail d'analyse ultérieur. On dénombre ainsi **1876 observations** différentes.

La mise en place d'un **registre dématérialisé** a très probablement **boosté la participation** du public, chacun pouvant consulter les commentaires déjà déposés. Le module d'analyse de l'e-registre nous renseigne ainsi sur sa fréquentation :

- 2 494 personnes ont consulté le dossier (1 ou plusieurs documents)
- 17 322 personnes ont consulté les observations déjà déposées
- 9 039 personnes ont consulté la page « déposer une observation » (mais seulement 14 % d'entre eux sont passés à l'acte puisque le site recense 1277 contributions, doublons compris)

Compte tenu du nombre très important de contributions et d'observations, notamment en fin d'enquête, la phase de consultation et de classement des observations n'a pu être clôturée que le 23 novembre 2021.

On pourra relever un léger écart entre le nombre de contributions et d'observations mentionnées dans le PV de synthèse (respectivement 1185 et 1844) et celui mentionné dans le présent rapport (respectivement 1195 et 1876). Lors de travaux de vérification et de synthèse des observations, il est apparu que quelques-unes d'entre elles n'avaient pas été codifiées en raison de leur nombre important et de la charge de travail qu'ont représenté leur enregistrement, leur lecture, leur classement.

La **liste** de l'ensemble des 1195 **contributions** / 1876 observations figure **en annexe** de ce rapport (paragraphe 7.3), telles qu'elles ont été déposées par le public, par ordre de dépôt et sans corrections de la part du commissaire-enquêteur.

5.2.6 Rencontres d'acteurs locaux

2 acteurs locaux ont été rencontrés dans le cadre de cette enquête, hors des permanences :

- Le 20 octobre 2021 : Mr Pascal PROVOST de la LPO, Conservateur de la Réserve Naturelle des Sept-Îles
- Le 4 novembre 2021 : Mr Erwan GEFFROY, directeur de la société Armor Navigation

5.3 Phase post-enquête

5.3.1 Remise du PV de synthèse

L'article R123-18 du Code de l'Environnement stipule que « *le commissaire-enquêteur rencontre, dans un délai de 8 jours, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse* ».

Compte tenu des enjeux de projet et de cette enquête, **Mr le Sous-Préfet** de Lannion a tenu à être **présent** à cette rencontre qui a été fixée au 1^{er} décembre. Une version numérique du PV de synthèse a été adressée à la DREAL le 29 novembre.

Toutefois, compte tenu du nombre très important d'observations, il était matériellement impossible de préparer le mémoire en réponse en ayant synthétisé l'ensemble des observations avec référence à chacune d'entre elles sous 8 jours. Le 29 novembre, j'ai donc sollicité Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor afin d'obtenir un **délai d'une semaine supplémentaire** pour produire le **PV de synthèse complet**. Ce délai m'a été accordé en date du 7 décembre 2021.

Le mercredi 1^{er} décembre, j'ai remis le PV de synthèse à Monsieur Laurent ALATON Sous-Préfet de Lannion, qui en a accusé réception par sa signature, en présence de :

- M. Fabien MAROCCO – Chef de l'Unité Cultures Marines à la DDTM des Côtes d'Armor - Délégation Mer et Littoral
- Madame Armelle ROUX – Sous-Préfecture de Lannion
- Monsieur Pascal PROVOST – Conservateur de la Réserve Naturelle des Sept-Îles
- Madame Carole DUVAL – chargée de mission Réserve Naturelle et Police de la Nature – DREAL Bretagne
- Madame Isabelle GRYTTE – Cheffe du service patrimoine Naturel à la DREAL (en visio)

La synthèse des observations du public, base du mémoire en réponse, a fait l'objet de 3 envois distincts compte tenu de la masse de travail qu'a représenté cette synthèse :

- Le 2 décembre, un 1^{er} envoi de 48 observations issues de la synthèse de 276 observations distinctes.
- Le 5 décembre, un 2^{ème} envoi de 125 observations issues de la synthèse de 398 observations distinctes.
- Le 9 décembre, un 3^{ème} envoi de 1016 observations issues de la synthèse de 1202 observations distinctes.

Ce PV de synthèse figure en annexe de ce rapport (chapitre 8.4).

5.3.2 Mémoire en réponse du Maître d’Ouvrage

Les services de la DREAL, Maître d’Ouvrage de ce projet, m’ont transmis par voie numérique une première partie du Mémoire en Réponse le 7 janvier 2022. Il comprenait :

- Une note élaborée sur la base du PV de synthèse :
 - Evoquant **quelques rappels** autour du projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de Réserve Naturelle, en particulier :
 - La notion de **patrimoine commun** de la nation
 - La notion d’**intérêt général**
 - Répondant aux questions du Commissaire-Enquêteur
- Les **premières réponses** du Maître d’Ouvrage aux observations du public.

Une **deuxième partie** du mémoire en réponse m’a été transmise par voie numérique le 14 janvier.

Enfin, la **troisième** et dernière **partie** du mémoire en réponse m’a été transmise par voie numérique le 18 janvier.

J’ai ainsi pu travailler sur les versions numériques pour la rédaction du rapport en attendant la communication de la version papier définitive.

La **version papier** de l’ensemble du mémoire en réponse, signée par Madame GRYTTE, Cheffe du Service Patrimoine Naturel de la DREAL, m’a été adressée le **27 janvier 2022**. Ce document figure en annexe 8.6 du présent rapport.

5.3.3 La rédaction du rapport

Compte tenu du nombre très important d’observations, la rédaction du PV de synthèse et surtout l’organisation des observations du public, classées par thématique afin de faciliter la tâche du Maître d’Ouvrage pour son mémoire en réponse n’ont été terminées que le 9 décembre 2022. La rédaction du rapport sur le déroulement de l’enquête ainsi que sur les conclusions du Commissaire Enquêteur n’a pu commencer qu’après cette date.

Conformément à l’article L123-15 du Code de l’Environnement, le Commissaire Enquêteur dispose d’un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à l’autorité administrative. Etant donnée le nombre important d’observations, ce délai était matériellement impossible à respecter, tant par le Commissaire Enquêteur que par le Maître d’Ouvrage pour la production de son mémoire en réponse (voir paragraphe 5.3.2 ci-avant). C’est la raison pour laquelle le Commissaire Enquêteur a sollicité Monsieur le Préfet des Côtes d’Armor le 6 décembre 2021 pour **obtenir un délai** d’un mois supplémentaire pour la production de son rapport final. Par courrier du 17 décembre 2021, Monsieur le Préfet des Côtes d’Armor a répondu favorablement à cette demande, le **déla**i de production de l’ensemble des rapports a donc été prolongé jusqu’au **20 janvier 2022**.

Cependant, la période des fêtes de fin d’année et les indisponibilités qui y sont corrélées, ainsi que le contexte sanitaire ont généré des **retards** dans la production du mémoire en réponse par les services de la Préfecture des Côtes d’Armor. Ces retards ont contraint le Commissaire Enquêteur à solliciter le Préfet des Côtes d’Armor afin d’obtenir un **deuxième déla**i, de 2 semaines supplémentaires, en date du 6 janvier 2022. Ce délai lui a été accordé en date du 14 janvier 2022, portant la date limite au **3 février 2022**.

6. Les observations du public

Comme évoqué dans le paragraphe 5.2.5, cette enquête publique a suscité une très forte mobilisation du public avec 1195 contributions différentes pour 1872 observations.

Après une brève analyse qualitative, nous procéderons dans ce chapitre à une mise en évidence des **thématiques abordées** avant d'examiner dans le détail :

- Les observations faites par le public avec la référence à la liste figurant en annexe
- La réponse faite par le Maître d'Ouvrage

6.1 Analyse qualitative

L'analyse de ces 1872 observations a mis en évidence :

- Le **rôle** important joué par les différents **réseaux** qui ont – chacun de leur côté – mobilisé leurs adhérents / sympathisants, notamment en leur diffusant des messages préparés à l'avance. La similitude rédactionnelle de beaucoup de contributions est en ce sens éloquente. Certains sont même allés jusqu'à écrire simplement qu'ils étaient en accord avec telle ou telle association ou qu'ils en soutenaient l'action sans développer d'argumentaire.
- De nombreuses observations émanant du même **groupe familial** (même nom ou même adresse mail) avec une rédaction très proche d'une contribution à l'autre quand elle n'est pas identique.
- Une part non négligeable de **contributions anonymes** (367 sur 1185, soit 31 % du total)
- L'**absence de corrélation** entre le lieu de résidence et la nature de l'avis émis. On ne peut ainsi pas affirmer que tous les partisans du projet d'extension de la réserve vivent hors de la région comme cela a pu être relevé dans certaines observations : de nombreuses personnes de Perros Guirec et du Trégor sont favorables au projet d'extension.
- Des **observations** parfois **violentes**, évoquant un combat d'idées à distance facilité par la possibilité de consulter l'ensemble des contributions déjà déposées, dont le ton est monté au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête. Le commissaire enquêteur a été amené à en modérer quelques-unes, les rendant invisibles pour le public, mais elles seront bien évidemment prises en compte dans l'analyse.
- Une **méconnaissance** manifeste des détails du **projet** d'extension par certains contributeurs au vu d'affirmations en total **décalage** avec le contenu du projet conduisant à des positions d'opposition très tranchées.
- Une confusion fréquente entre le projet de zone de quiétude et l'ensemble de la future réserve.

Chacune des 1195 contributions a fait l'objet d'une lecture complète, puis a été « disséquée » et classée en fonction du ou des thèmes abordés. On observe ainsi que 853 contributions (71 % du total) n'ont émis qu'une seule observation, il s'agit pour 88 % d'entre eux d'avis favorables au projet.

En examinant leur contenu :

- 73.7 % émettent un avis favorable au projet
- 19.8 % émettent clairement un avis défavorable
- 5 % émettent un avis favorable avec réserve

- 1.5 % sont sans avis marqué

Ce « score » sans appel n'est pas passé inaperçu aux yeux de certains opposants au projet, comme en témoignent plusieurs observations relatant un « avantage numérique » aux personnes favorables à l'extension de la réserve.

Remarque du Commissaire Enquêteur :

Une enquête publique n'est pas un référendum. L'avis final qui sera rendu sera basé sur l'analyse des observations sur le fonds et sur les réponses du Maître d'Ouvrage. Ce point a été précisé à plusieurs reprises lors des permanences.

6.2 Analyse thématique

Toutes les observations ont fait l'objet d'un **double classement** :

- En fonction du **caractère de l'avis** vis-à-vis du projet objet de l'enquête publique, clairement exprimé dans l'immense majorité des cas :
 - Favorable
 - Favorable avec réserve
 - Défavorable
 - Sans avis
- En fonction du **thème abordé** dans l'observation selon la classification figurant dans le tableau ci-après. Environ 30% des contributions évoquant plusieurs thèmes différents ont été disséquées et isolées pour en faciliter l'analyse

Répartition des thèmes abordés par le public dans les observations

THEME	Avis				Total
	Défavorable	Favorable avec réserve	Favorables	Sans avis	
Agir pour les générations futures	1	1	85		87
Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice	10		1		11
Autres	3		1	6	10
Circulation des véhicules nautiques à moteur	4		1		5
Cohabitation homme / nature	15	1	20		36
Concertation	10		23		33
Dérangement de la faune par les plaisanciers	22		3	1	26
Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	40		3	2	45
Etat de la faune	99		5	2	106
Généralités	21		287		308
Gestion de la réserve	14	2	12		28
Hors sujet	18		6	7	31
Impact sur activités économiques	33		20	1	54
Impact sur le territoire	3		20		23
Impact sur traditions	22		3		25
Insuffisance d'ambition		1	13		14
Intérêt général vs intérêts particuliers	1		30	1	32
Lien avec la stratégie nationale	1	1	34		36
Méthodologie, justification scientifique	60	2	8		70
Motivations idéologiques ou financières	33				33
Pertinence de l'extension de la réserve	11	1	519		531
Pression de pêche	17		2		19
Respect du site actuel par les usagers	58	3	3		64
Restrictions de navigation et de circulation	85	53	12	2	152
Utilité et pertinence de la zone de quiétude	21	5	63		89
Vocation pédagogique du site	4		3	1	8
TOTAL	606	70	1 177	23	1 876

6.2.1 Les observations favorables au projet d'extension

Six thématiques représentent 86 % des observations favorables

6.2.1.1 La pertinence de l'extension de la réserve (519 observations)

Les observations évoquant la pertinence de l'extension de la réserve représentent à elles seules 44 % des observations favorables avec pour principaux thèmes évoqués :

- L'alarmante **baisse de la biodiversité**, et donc la pertinence du projet d'extension de la réserve dans un tel contexte, permettant **d'intégrer une diversité d'habitats marins** afin de rendre ce milieu moins vulnérable à l'économie, aux loisirs et de **limiter l'impact de l'activité humaine**, génératrice de stress pour les animaux et menaçante pour l'écosystème. Plusieurs observations soulèvent le fait qu'il serait inefficace de chercher

à protéger les espèces sans protéger leur habitat, que d'autre part les réserves naturelles bénéficient à la biodiversité au-delà de leur périmètre.

Quelques-uns revendiquent leur droit de participer à cette enquête et de soutenir ce projet d'extension même s'ils ne sont pas « locaux », eu égard à la nécessité de protéger la biodiversité et considèrent que ce projet d'extension aura une résonance qui dépasse largement le Trégor.

Plusieurs soulignent le rôle considérable de la réserve pour les oiseaux marins nicheurs, l'extension de son périmètre étant jugé comme une excellente solution pour améliorer encore ce rôle de protection.

D'autres font remarquer l'importance de considérer avant toute chose les besoins des espèces – notamment ceux des Fous de Bassan – pour mettre en place les mesures adaptées, ce qui est le cas dans ce projet d'extension avec sa zone de quiétude.

- L'importance et l'état de la faune et la nécessité d'une **approche écosystémique**, seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles en **renforçant la résilience de l'écosystème**.

Sont particulièrement évoquées l'interconnexion des milieux, qui sera améliorée avec l'agrandissement de la surface de la réserve naturelle pour en faire une zone écologiquement fonctionnelle, prenant mieux en compte la connectivité du vivant.

- La richesse faunistique de la réserve, souvent mise en avant, ce projet étant jugé comme un outil important pour sa préservation, jugée indispensable, et la sanctuarisation de ce secteur.
- Les risques encourus par le patrimoine naturel de l'environnement marin et la nécessité de prendre des mesures pour les limiter.
- Des interrogations sur la pertinence de tergiverser quant à la nécessité de protéger notre environnement dans le contexte international de prise de conscience de la diminution de la biodiversité.
- L'impact économique des réserves naturelles et la nécessité de partager durablement les ressources entre les activités économiques et la biodiversité. Beaucoup considèrent qu'à terme, tout le monde sera gagnant, plaisanciers comme pêcheurs professionnels.
- Le fait que l'extension du périmètre de la réserve n'imposera aucune contrainte aux usagers et qu'il devrait faire l'unanimité.
- Les effets du réchauffement climatique sur les grands équilibres physiques et écologiques que nous connaissions jusqu'à présent et le fait que c'est l'activité humaine qui en est à l'origine, d'où la nécessité de faire quelques efforts pour sauvegarder notre environnement et poursuivre nos activités.

6.2.1.2 Agir pour les générations futures (85 observations)

Les observations émises sur ce thème se rejoignent toutes sur :

- La nécessité de **préserver la biodiversité** pour la **pérennité de l'humanité**, la biodiversité sous-marine étant une **ressource** pour ce qui vit hors de l'eau et qui pourrait disparaître.
- L'importance de **réduire la pression des activités humaines** afin d'éviter que les générations futures n'aient pas à trop compenser les destructions opérées actuellement.

- Le souci de **transmettre ce site** dans le meilleur état possible aux **générations futures**, fût-ce au prix d'une réglementation de ses usages récréatifs pendant une partie de l'année. Certains interrogent si ces quelques restrictions momentanées sont trop d'efforts demandés afin de **léguer aux générations futures** un bien de l'humanité sans équivalent dans le monde. D'autres invitent à penser à l'avenir des générations futures plutôt qu'au plaisir immédiat de quelques-uns et insistent sur la nécessité de **garantir** aux générations futures le maintien sur le long terme d'un **équilibre** entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques.
- La conscience de la nécessité de **faire un effort** dès maintenant pour nos **descendants** en prenant toutes mesures pour protéger notre milieu naturel, ce projet d'extension en étant un outil.
- **L'effort de mémoire** nécessaire vis-à-vis des initiateurs de la réserve au début du 20^{ème} siècle et l'attention dont doit faire preuve la génération actuelle pour transmettre ce site en bon état aux générations futures afin qu'elles puissent en profiter. Certains fustigent l'attitude « des mêmes opposants d'arrière-garde » qui combattent ce projet.
- Le fait que la **nature n'est pas notre propriété**, que l'homme n'est que de passage sur Terre, et l'interrogation quant à notre legs aux générations futures si nous détruisons par nos « dérangements » les espaces un tant soit peu naturels. Certains s'interrogent sur les raisons qui poussent l'être humain à se considérer comme l'unique résident de notre planète et estiment nécessaire d'oublier les petits avantages personnels des uns et des autres qui n'ont aucun sens au nom de l'humanité.

6.2.1.3 Utilité et pertinence de la zone de quiétude (63 observations)

Sont ici clairement évoquées la pertinence et l'utilité de la zone de quiétude en insistant particulièrement sur :

- Le fait que les zones de quiétude ont **déjà fait leurs preuves** dans d'autres espaces naturels où elles ont été mises en place, avec des **effets bénéfiques** constatés à leur périphérie.
- L'impérieuse nécessité de **protéger la biodiversité** et particulièrement la colonie de Fous de Bassan, unique en France.
- La prise en compte du **mode de vie des Fous de Bassan** et le besoin d'une zone de repos, de quiétude qu'ils puissent reprendre des forces avant leur migration automnale, se toiletter et interagir avec leurs congénères. Ces affirmations sont basées sur des observations scientifiques qui indiquent clairement que ces oiseaux fréquentent **préférentiellement** la zone de quiétude prévue pendant la saison de reproduction, ce qui a été confirmé par plusieurs observateurs locaux pendant la période de confinement où la pression de dérangement a été réduite.
- La **surface peu importante**, réduite après concertation, et donc **l'impact très faible** sur les activités humaines et l'intérêt de rendre la réglementation de cette zone statutaire, plutôt que de compter sur la responsabilisation avec le risque de dérive à la marge. Par ailleurs, les interdictions proposées sont jugées très limitées. Certains estiment que la surface de la zone pourrait être plus étendue.
- S'il est observé que les Fous de Bassan se reposent également ailleurs que dans la zone de quiétude projetée, il est noté que cette zone aura le mérite de leur assurer la **tranquillité**.

6.2.1.4 Lien avec la stratégie nationale (34 observations)

Ces observations se rejoignent sur la cohérence du projet d'extension avec la stratégie européenne qui impose aux Etats membres de désigner 30 % de leur surface marine et terrestre protégée d'ici 2030, dont 10 % en protection forte. Ce projet est jugé comme un **signal positif** d'engagement de la France dans la protection des milieux naturels, même si certains regrettent le caractère insuffisant de zones en protection fortes.

6.2.1.5 Intérêt général vs intérêts particuliers (30 observations)

Les pétitionnaires évoquent ici la nécessité de privilégier l'intérêt général plutôt que de satisfaire le plaisir et les intérêts particuliers de quelques-uns, en réagissant parfois de manière assez virulente aux avis défavorables au projet, notamment concernant la zone de quiétude. A noter que plusieurs plaisanciers se sont exprimés dans ce sens. On peut notamment citer :

- Le caractère **inacceptable** de vouloir **sauvegarder** des **intérêts particuliers** et la nécessité sur le long terme de **privilégier l'intérêt général** sur les intérêts particuliers.
- La **faible surface** de la zone de quiétude et le **faible dérangement** qu'elle occasionnera,
- Une **incompréhension** de la levée de bouclier face au projet de zone de quiétude.
- La **limitation de l'hyperactivité** humaine est indispensable pour préserver la biodiversité, même si cela doit perturber ceux qui en sont encore à l'idée que tout est permis au nom d'un dévoiement de l'idée de liberté.

6.2.1.6 Généralités (287 observations)

Avec près de 25 % des observations favorables, on retrouve ici des remarques très générales sur la nécessité de protéger notre environnement ou tout simplement une expression en faveur du projet d'extension quand elles ne se contentent pas de recopier in-extenso des parties du dossier soumis à l'enquête.

6.2.2 Les observations « défavorables » au projet d'extension et celles « favorables avec réserve »

Ces observations sont regroupées, car si les auteurs de 70 d'entre elles ne se déclarent pas contre l'extension du périmètre de la réserve naturelle, ils sont **résolument opposés** à la création de la **zone de quiétude** et à toute **restriction de circulation**. Leurs principaux arguments sont regroupés ci-après

6.2.2.1 Etat de la faune (99 observations)

Près d'une centaine d'observations font remarquer que **la faune** dans la réserve actuelle **se porte bien**, qu'elle n'est absolument **pas en danger** en citant principalement l'**évolution** à la hausse des populations de fous de Bassan et de phoques depuis une dizaine d'années.

De nombreux témoignages d'habitues de la région, résidents à l'année comme résidents secondaires, vont dans le sens d'une **colonisation croissante** de l'île Rouzic par les Fous de Bassan, allant parfois jusqu'à faire le parallèle avec l'élevage intensif, « condamné à raison par ailleurs » et justifiant ainsi leur refus à minima de la zone de quiétude voire celui de l'extension pure et simple de la réserve.

A de nombreuses reprises le gestionnaire de la RNN est cité et ses propos concernant l'**état écologique** satisfaisant de la réserve rappelés.

Avec les restrictions de navigation, cet argument est un **point central** de l'**opposition** à la **zone de quiétude** car, selon ses contributeurs, l'augmentation des populations s'est faite alors que cette zone n'existait pas.

Certains s'étonnent par ailleurs que l'attention se porte sur la **protection du Fou de Bassan** plutôt que sur le **macareux** dont la population a fortement diminué.

D'autres pointent le **rôle prédateur** des **oiseaux** et surtout des **phoques** sur la **ressource** halieutique. Ils demandent si on peut **prendre le risque**, pour protéger des espèces dont les chiffres démontrent qu'elles ne sont pas menacées, **d'exposer la richesse sous-marine**.

Considérant la « bonne santé » de la réserve naturelle actuelle, de nombreuses observations expriment leur accord pour étendre la réserve mais se positionnent résolument contre la zone de quiétude, qualifiée par certains de « solution pour un problème qui n'existe pas ».

6.2.2.2 Restrictions de navigation et de circulation (138 observations)

Les auteurs de ces observations évoquent les futures restrictions de navigation dans l'archipel, ou du moins ce qu'ils en ont compris :

- Une **confusion** entre l'**extension** de la réserve et la mise en place de la **zone de quiétude**.
Cette idée est évoquée dans de très nombreuses observations sous différentes formes, mais toutes vont dans le même sens
 - o Les plaisanciers n'auraient plus le droit de circuler dans la réserve
 - o Les vedettes de tourisme garderaient ce droit, y compris dans la zone de quiétude
- **L'approche de l'Île Rouzic** sans débarquement pour observer et photographier les oiseaux **ne doit pas être interdite**, car elle permet à chacun d'admirer ces oiseaux dans de bonnes conditions, oiseaux qui sont d'ailleurs habitués à ces visites et qui n'en sont pas gênés. La mise en place d'un tel projet **priverait** les amoureux de la nature de leurs **plaisirs**, naviguer, pêcher, approcher et apprécier ces îles et déclarent ne pas vouloir perdre ce droit.
- L'interdiction d'approche de ce milieu aura un effet contraire aux principes ayant conduit à ce projet car la **configuration actuelle** permet à de nombreuses personnes d'observer cette nature sans la déranger.
- Une **acceptation** de l'**extension** de la réserve à **condition** que la **libre circulation** des usagers ne soit pas restreinte car elle ne dérange en rien la faune et la flore des îles comme l'ont montré les années précédentes en prouvant qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve. Cette **restriction de la circulation** est le **point central** de l'opposition à la zone de quiétude
- La **Crainte** que de **nouvelles interdictions** voient le jour dans les années à venir, « sous de nouveaux prétextes fallacieux », notamment en écho à l'article 4 du projet de décret.
- La proposition d'une « **responsabilisation** des plaisanciers » qui s'engageraient à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic et à respecter la tranquillité de la faune.
- **L'interdiction de circuler** pendant la période d'été **pénalisera** fortement le développement du **tourisme**, de la **voile** et de la **pêche de loisir** déjà fortement

impacté par la crise, et aura pour conséquence le fait que Perros Guirec va devenir **triste** s'il n'est plus possible de naviguer.

- Les interdictions vont à l'encontre de l'objectif de préservation de l'environnement qui nécessite que le public vienne observer l'Archipel des Sept-Îles afin de le motiver à s'engager pour sa préservation.
- **Inégalité de traitement** à l'égard des VNM qui n'auraient plus le droit de circuler
- Les pratiquants de kayak de mer estiment que leur navigation est silencieuse et ils ne comprennent pas qu'on veuille les exclure de ce milieu les **limitations d'horaires** de débarquement sont **dangereuses** et contraires aux prescriptions de sécurité.

6.2.2.3 Méthodologie, justification scientifique (62 observations)

Ces observations se rejoignent sur le refus de l'extension de la réserve ou à minima de la création de la zone de quiétude au motif que le projet ne présente « **aucune raison scientifique** et écologique **valable** » ou encore « aucune étude scientifique » ou aucune « justification sérieuse », voire que le fait que les associations actives ayant un intérêt financier à cet élargissement hypothèque la neutralité de leurs conseils.

Une grande partie est relayé par le collectif d'associations locales opposé à la zone de quiétude. Des intellectuels, voire des scientifiques, contestent également la méthodologie employée et déplorent l'absence d'étude scientifique sérieuse, ce projet reposant selon eux sur des prémises erronées et sur des hypothèses qu'aucun chiffre n'appuie.

Plusieurs observations rappellent les études qui avaient été annoncées, et financées, en 1996 et déplorent que les résultats n'en aient toujours pas été communiqués

Il est même demandé au Commissaire Enquêteur de « faire table rase de ce rapport iconoclaste et qu'une décision aussi importante (...) réexamine des données incontestables ».

6.2.2.4 Respect du site actuel par les usagers (61 observations)

Toutes ces observations insistent sur 2 points :

- Le **respect du site actuel** par les **usagers**, pour la plupart résidents dans la région à titre principal ou secondaire depuis de longues années, convaincus qu'ils ont toujours navigué en respectant la nature à laquelle ils sont très attachés et sans déranger les animaux.
- La **préférence** d'une **responsabilisation** des usagers à fréquenter le moins possible les abords de l'Île Rouzic et à respecter la tranquillité de la faune au lieu de la création d'une zone de quiétude jugée liberticide. Cette position est surtout relayée par les associations locales de plaisanciers qui s'appuient sur une proposition faite par le Maire de Perros Guirec au cours de l'été 2021 et qui est présentée comme une manière de **sortir de l'impasse**.

Quelques pétitionnaires pointent le fait que – selon eux – les observations émises en faveur du projet émanent d'auteurs qui ne connaissent ni le sujet, ni la région. Certains estiment qu'il y a d'autres combats à mener que de faire la lutte à quelques pêcheurs respectueux du cadre environnemental des Sept-Îles, ils appellent à continuer à préserver les Sept-Îles dont ils se considèrent comme des partenaires sans les priver de ces dernières.

Les quelques pratiquants de kayak de mer qui se sont exprimés vont également tous dans ce sens.

6.2.2.5 *Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme (40 observations)*

Sont mises en cause les **nuisances** générées par les **vedettes de tourisme**, que ce soient les nuisances sonores des hauts parleurs, la pollution par les gaz d'échappement, le bruit des moteurs dans l'eau ou les remous créés par ces bateaux. Elles sont jugées par les auteurs de ces observations comme étant beaucoup plus sources de nuisances pour la faune que les quelques plaisanciers qui naviguent dans cette zone, ce d'autant plus qu'elles s'approchent très près des colonies d'oiseaux et que plusieurs centaines de personnes débarquent sur l'Île aux Moines.

Certaines observations vont même jusqu'à demander **l'interdiction des vedettes de tourisme**, voire affirment que le périmètre de la zone de quiétude a été défini en fonction de cette activité ou encore qu'il y a une **distorsion de traitement** entre les plaisanciers et les vedettes de tourisme qui conserveraient, elles, le droit de naviguer dans cette zone.

6.2.2.6 *Motivations idéologiques ou financières (33 observations)*

2 types d'observations sont développées ici et sont corollaires de celles qui pointent l'absence de véritable justification scientifique.

- Celles qui considèrent que le **projet** d'extension de la réserve et surtout de création de la zone de quiétude relèvent de **considérations** purement **idéologiques** dont l'objectif est de restreindre la plaisance et la pêche-promenade. Certains, s'ils partagent le souci de respecter la faune, suggèrent également de respecter les plaisanciers.
- Celles qui affirment que les vraies raisons de ce projet sont administratives et surtout **financières** car elles vont permettre à la LPO d'obtenir des ressources supplémentaires, dont le chiffre est réclamé par certains. D'autres vont même jusqu'à affirmer que la LPO touche un pourcentage sur les recettes des vedettes de tourisme et sont opposés à la « confiscation de leur patrimoine au bénéfice d'organisations qui s'enrichissent ». Ils estiment que ce projet entrainera de nouvelles contraintes sans bénéfice pour la protection de la nature.

Ces observations ont également été beaucoup relayées par les associations locales de plaisanciers, la similitude de rédaction de beaucoup d'entre elles est éloquente.

6.2.2.7 *Impact sur activités économiques (33 observations)*

Plusieurs observations, issues notamment des associations de plaisanciers, s'appuient sur le fait qu'aujourd'hui le **reposoir** des Fous de Bassan se situe dans **l'Est de l'Île Rouzic**, mais que cette zone étant régulièrement empruntée par les vedettes d'Armor Navigation, la zone de quiétude est déplacée pour des questions d'**opportunité économique** mais elle n'est – selon eux – pas mise **au bon endroit**, elle devrait être dans le Sud-Est de l'Île Rouzic.

Plusieurs observations font état d'une **catastrophe économique** à venir pour la plaisance, citant les chantiers navals, les shipshandlers, et posent la question de l'entretien futur des ports.

Concernant l'article 17 du projet de décret qui interdit toute activité commerciale dans la réserve sauf pour celle existante, il est pointé une incohérence par rapport au droit du commerce.

Des observations dénoncent la privatisation de l'espace maritime au bénéfice de transport de passagers et au détriment de la pêche professionnelle et de la navigation de plaisance.

Les professionnels de la récolte d'**algues de rive** s'inquiètent du projet d'interdiction de **récolte** d'algues à titre **professionnel** mentionnée à l'article 12 du projet de décret. Ils soulignent que cette activité est pratiquée depuis plusieurs siècles, selon un mode de gestion durable, et qu'elle est très bien encadrée.

Les **professionnels de la pêche** indiquent que le projet de zone de quiétude ne sera pas sans conséquences sur l'**activité des pêcheurs** et mettent également en avant l'**impact sécuritaire** (ZQ = passage abrité par gros temps)

Manque d'équité relevé par les pêcheurs professionnels dans la mesure où la **pêche à pied professionnelle** est **interdite** alors que celle de loisir serait autorisée dans certaines conditions.

6.2.2.8 Dérangement de la faune par les plaisanciers (22 observations)

Deux idées ressortent de ces observations :

- Le dérangement de la faune par les plaisanciers est jugé faible compte tenu du **faible nombre de bateaux** de plaisance en circulation et qu'il y aura à terme un manque de renouvellement compte tenu de l'**âge moyen** des plaisanciers.
- Plusieurs pétitionnaires affirment que les oiseaux ne sont perturbés ni par les vedettes de tourisme, ni à fortiori par les bateaux de plaisance.

Tous demandent à laisser l'accès à la réserve.

6.2.2.9 Impact sur traditions (22 observations)

Ces observations pointent toutes le fait que ce projet d'extension est « voulu par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales », que leurs auteurs souhaitent pouvoir perpétuer. Elles émanent pratiquement toutes du collectif d'associations de plaisanciers et de leurs adhérents ou sympathisants.

Sur cette question de l'impact sur les traditions, il faut noter les 3 avis favorables à l'extension qui invitent à se questionner sur la notion de tradition, son origine, son fondement, son opportunité.

6.2.2.10 Utilité et pertinence de la zone de quiétude (26 observations)

Au-delà du mauvais positionnement évoqué par plusieurs pétitionnaires, beaucoup d'observations refusent la zone de quiétude tout en acceptant le principe de l'extension de la réserve. Les arguments évoqués sont assez divers et souvent évoqués ci-avant, et l'inutilité de la zone de quiétude est soulevée de manière récurrente dans beaucoup d'observations.

La proposition d'interdire la navigation des vedettes de tourisme est parfois évoquée ainsi que le besoin de pouvoir continuer à sensibiliser les générations futures à la beauté et à la fragilité des écosystèmes.

Par ailleurs, au-delà des considérations sur les activités économiques, l'emplacement de la zone de quiétude est jugé mal choisi par les opposants, les reposoirs de Fous de Bassan se situant plus à l'Est selon eux, car les oiseaux sont d'après eux sous le vent.

6.2.2.11 Pression de pêche (17 observations)

Le point essentiel évoqué dans ces observations est l'influence de la **pêche industrielle** sur la **ressource** qui se raréfie, pour les oiseaux comme pour les pêcheurs professionnels ou plaisanciers, et que la mise en place d'une zone de quiétude ne règlera pas ce problème.

Quelques observations évoquent par ailleurs l'incidence de la **prédation des phoques** sur la ressource, préjudiciable aux oiseaux marins comme à la pêche plaisance.

6.2.2.12 Cohabitation homme / nature (16 observations)

Une grande partie de ces pétitionnaires pointe le fait que l'homme fait **partie intégrante** de la nature et **contribue** à l'**équilibre écologique** dans la mesure où il se comporte de manière responsable, la bonne santé des colonies de l'archipel le prouve. Ils considèrent que l'accès actuel à l'archipel des Sept-Iles se fait dans un parfait équilibre, les oiseaux n'étant nullement perturbés par les bateaux, et demandent à ne pas le casser.

Les pratiquants de kayak de mer s'y associent et proposent de jouer un rôle de surveillance et de veille.

6.2.2.13 Gestion de la réserve (16 observations)

Plusieurs craintes sont exprimées quant à un possible désengagement de l'Etat et une **prise de contrôle** par des organismes privés. D'autres déplorent que le **volet financier** ne soit pas évoqué dans le projet présenté à l'enquête. Certaines observations rappellent une **étude** sur les estrans de Malban et Rouzic financée en 1996, dont ils n'ont jamais eu connaissance et demandent quelle utilisation a été faite de ces fonds.

6.2.2.14 Pertinence de l'extension de la réserve (12 observations)

Ces observations se rejoignent autour du fait que l'extension de la réserve ne résoudra pas les difficultés rencontrées par la population de Fous de Bassan, car ils estiment pour la plupart que les difficultés rencontrées par cette population a d'autres origines (réchauffement climatique, marées noires passées, algues vertes, concurrence des phoques, ...). La plupart plaident pour une amélioration des conditions de préservation de l'actuelle réserve plutôt que pour son extension.

6.2.2.15 Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice (10 observations)

Ces pétitionnaires contestent l'agrandissement et la redéfinition de la réserve car ils considèrent que la mer est une **zone plaisir** et de partage et que la **liberté de naviguer** est un **droit fondamental**. Certains, résidents secondaires depuis plusieurs générations, vivent cette volonté d'extension de la réserve comme une **privation** de leur territoire et une attaque dont la conséquence sera la **dépréciation** de leurs biens et la privation de lieux où leurs ancêtres leur ont transmis leur savoir-naviguer de façon raisonnable.

6.2.2.16 Concertation (10 observations)

La plupart des observations regroupées sous ce thème déplorent les **modalités de la concertation** et notamment la **représentation** des associations **d'usagers** qui s'estiment sous-représentés. Ils contestent le fait que la majorité des personnes présentes lors des réunions de consultation n'étaient pas des locaux mais avaient un avis sur la question.

Ils estiment qu'aujourd'hui, on est plus près du passage en force que de la concertation.

6.2.2.17 Généralités (21 observations)

Il s'agit ici de positions d'opposition au projet, sans réelle argumentation.

6.3 Analyse détaillée des observations

Méthodologie :

Nous examinerons, dans l'ordre du chapitre 6.2, les **observations** du public telles qu'elles ont été transmises au Maître d'Ouvrage (MO), les **réponses** de ce dernier, et nous terminerons par **l'appréciation** du Commissaire Enquêteur.

Compte tenu du nombre très élevé d'observations, des **synthèses** ont été réalisées par thème et la **référence** aux observations **individuelles** est mentionnée. Toutefois, compte tenu du nombre d'observations, il n'a pas été possible de faire des synthèses pour tous les thèmes, notamment ceux n'appelant pas – à priori – de réponse de la part du MO. Le détail de l'ensemble des observations du public figure en chapitre 8.3.

6.3.1 Les observations favorables au projet d'extension

6.3.1.1 Pertinence de l'extension de la réserve

1 – Synthèse des observations RD23, RD45, RD68, RD73, RD269, RD270, RD335, RD483, RD484, RD487, RD495, RD500, RD518, RD537, RD546, RD590, RD597, RD599, RD617, RD671, RD672, RD674, RD675, RD688, RD698, RD733, RD775, RD786, RD812, RD820, RD847, RD920, RD928, RD951, RD979, RD991, RD997, RD998, RD1071, RD1120, RD1169, RD1173

Ces observations évoquent toutes la plus-value qu'apportera l'extension de la réserve pour renforcer la résilience de l'écosystème, pour le préserver car c'est un patrimoine fragile et vulnérable, le tout au bénéfice de la biodiversité, afin que les générations suivantes puissent aussi en profiter. Beaucoup insistent sur la nécessité de mettre en place ce projet sur une surface importante pour en faire une zone écologiquement fonctionnelle et plus complète, avec des contraintes fortes, pour la rendre moins sensible aux pressions anthropiques, préserver de nouveaux écosystèmes et mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Quelques-uns développent sur les composantes de la chaîne de biodiversité en insistant sur les conséquences de la défaillance d'un ou plusieurs maillons de cette chaîne.

Tous insistent sur le fait que tout le monde sera gagnant à terme, plaisanciers comme pêcheurs professionnels.

Quelques-uns mentionnent que les oiseaux doivent aller de plus en plus loin pour se nourrir, mettant en péril la survie des petits au nid et demandent pourquoi sacrifier un écosystème pour satisfaire quelques personnes.

Certains plaident pour une zone de quiétude plus étendue. D'autres affirment que l'extension du périmètre répond à l'attente d'une majorité de citoyens qui, en début de siècle, estiment que la lutte contre les changements climatiques et la préservation du patrimoine naturel est une priorité.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux.

La justification du périmètre ainsi que les orientations de gestions et l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont détaillées dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale à partir des p153 et p186).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse et y souscrit dans sa totalité.

2 – Observations RD50, RD85, RD125, RD148, RD162, RD207, RD440, RD586, RD601, RD715, RD750, CL767, RD793, RD838 – Contribution non synthétisée, identique à tous ces pétitionnaires

Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire que des espaces naturels soient créés, préservés et étendus.

Les raisons pour lesquels nous soutenons ce projet d'extension :

11 espèces d'oiseaux marins se reproduisent aux Sept-Îles : l'archipel concentre 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine, et son importance pour la reproduction de certaines espèces est historique. Ces îles accueillent ainsi la quasi-totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fou de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : on y croise de nombreux cétacés (3 espèces de dauphins, des marsouins communs...) et le site enregistre aujourd'hui le plus grand nombre de naissances de phoques gris en France. A ces espèces emblématiques s'ajoutent 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines.

Grâce à l'extension proposée, la surface de la réserve passerait de 280 ha à 19 700 ha ! Elle comptera 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 identifiés comme à enjeu fort.

Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Entre le 1er avril et le 31 août, une zone de quiétude d'une superficie de 130 ha (soit 0,65% du futur périmètre global) sera interdite à tout usager afin de mieux protéger la colonie de fous de Bassan et les autres espèces d'oiseaux marins, en limitant le dérangement pendant leur période de reproduction.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Pas de commentaires particuliers, cette observation reprenant des éléments figurant dans le dossier d'enquête.

3 – Synthèse des observations RD63, RD79, RD137, RD195, RD328, RD399, RD423, RD456, RD492, RD669, RD677, RD1159, RD1164, RD1180, RD1196, RD1221, CR45

Tous ces commentaires insistent sur la nécessité de préserver les habitats naturels côtiers et marins afin de protéger et favoriser la biodiversité dans la réserve des Sept-Îles.

Beaucoup rappellent qu'à l'échelle nationale la surface des réserves représente une part infime de la surface du territoire, et que nous sommes dans un cycle d'extinction des espèces sans précédent depuis des millions d'années. Le fait d'agrandir la réserve actuelle permettra d'accroître la richesse naturelle des habitats (terrestres et marins) et des espèces, et par conséquent, aura des répercussions positives dans les régions environnantes au niveau de la biodiversité, de l'économie, de la pêche artisanale, ou de l'activité touristique.

Tous sont favorable à l'extension de la réserve et à la mise en place de la zone de quiétude dont beaucoup estiment les contraintes bien minimales par rapport au bénéfice attendu pour la préservation de la biodiversité. Certains précisent qu'elle pourrait être plus étendue.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux.

Ces contours ont été revus suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19).

Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO et y souscrit dans sa totalité.

4 – Synthèse des observations RD135, RD334, RD336, RD397, RD489, RD494, RD618, RD687, RD751, RD788, RD958, RD1004, RD1271

Ces observations insistent sur la nécessaire préservation de la biodiversité, notamment des espèces fragilisées comme le Fou de Bassan ou le macareux moine, en précisant que si la réserve actuelle a permis à ces espèces d'être sauvegardées, le projet d'extension permettra une protection encore plus efficace en prenant en compte davantage de milieux interconnectés.

Plusieurs précisent que l'homme disposera encore de suffisamment d'espace en dehors des délimitations proposées et suggèrent de le partager et de continuer à vivre en harmonie avec la nature.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas d'observations particulières

5 – Observations CL828, RD845, RD849, RD856, RD862, RD864, RD865, RD867, RD868, RD902, RD912, RD992, RD1000, RD1006, RD1026, RD1082, RD1100, RD1117, RD1119, RD1124, RD1127, CL1129, RD1215, RD1277 – Contribution non synthétisée, identique à tous ces pétitionnaires

Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas d'observations particulières

6 – Observations RD5, RD6, RD9, RD10, RD11, RD12, RD14, RD15, RD21, RD22, RD24, RD25, RD30, RD39, RD40, RD41, RD42, RD43, RD47, RD48, RD49, RD51, RD55, RD56, RD58, RD62, RD65, RD66, RD69, RD71, RD72, RD74, RD77, RD80, RD81, RD87, RD92, RD93, RD95, RD97, RD100, RD101, RD104, RD106, RD116, RD122, RD123, RD127, RD129, RD130, RD131, RD146, RD149, RD150, RD152, RD153, RD158, RD160, RD161, RD164, RD165, RD167, RD168, RD169, RD172, RD174, RD177, RD178, RD179, RD180, RD181, RD182, RD186, RD189, RD204, RD206, RD208, RD209, RD210, RD211, RD214, RD215, RD222, RD223, RD225, RD227, RD228, RD230, RD232, RD238, RD242, RD243, RD244, RD245, RD246, RD249, RD250, RD251, RD252, CL266, RD267, RD271, RD275, RD277, RD281, RD282, RD289, RD291, RD295, RD296, RD300, RD307, RD316, RD323, RD332, RD345, RD348, RD359, RD366, RD369, RD371, RD373, RD383, RD384, RD390, RD394, R404, RD412, RD417, RD420, RD424, RD430, RD437, RD441, RD442, RD450, RD454, RD455, CL458, RD464, RD465, RD466, CL474, RD479, RD481, RD482, RD485, RD493, RD499, RD501, RD513, RD523, RD524, RD526, RD534, RD540, RD544, RD553, RD554, RD557, RD561, RD562, RD566, RD570, RD571, RD572, RD573, RD574, RD577, RD580, RD582, RD585, RD588, RD586, RD603, RD612, RD615, RD619, RD621, RD622, RD628, RD631, RD634, RD637, RD639, RD640, RD641, RD642, RD643, RD644, RD645, RD647, RD649, RD650, RD658, RD660, RD664, RD665, RD667, RD668, RD670, RD685, RD686, RD689, RD693, RD699, RD701, RD702, RD703, RD704, RD707, RD710, RD722, RD727, RD729, RD731, RD740, RD741, RD742, RD743, RD744, RD746, RD758, CL764, CL766, RD769, RD770, RD771, RD773, RD778, RD780, RD781, RD782, RD783, RD784, RD789, RD791, RD800, RD814, RD815, RD818, RD822, RD823, RD824, RD832, RD834, RD836, RD837, RD842, CL853, RD854, RD855, RD858, RD863, RD869, RD876, RD884, RD885, RD888, RD893, CL894, CL895, CL899, RD900, RD901, RD905, RD909, RD926, RD930, RD936, RD938, RD939, RD953, RD957, RD960, CL964, CL965, CL966, RD967, RD969, RD972, CL973, CL974, RD977, RD978, RD980, RD989, RD1010, RD1012, RD1015, CL1016, RD1017, RD1021, RD1024, RD1028, RD1030, RD1031, RD1039, RD1041, RD1045, RD1046, RD1050, CL1054, RD1056, RD1057, RD1058, RD1061, RD1062, RD1064, RD1065, RD1070, RD1072, RD1073, RD1074, RD1075, RD1079, RD1103, RD1106, RD1109, RD1114, RD1125, RD1128, RD1130, RD1132, RD1133, RD1134, RD1135, RD1137, RD1142, RD1143, RD1144, RD1147, RD1149, RD1150, RD1151, RD1152, RD1153, RD1156, RD1157, RD1160, RD1161, RD1162, RD1163, RD1165, RD1166, RD1167, RD1170, RD1172, RD1175, RD1178, RD1181, RD1184, RD1185, RD1186, RD1187, RD1188, RD1190, RD1191, RD1195, RD1197, RD1199, CL1206, RD1207, RD1222, RD1224, RD1227, RD1235, RD1237, RD1239, RD1241, RD1247, RD1248, RD1249, RD1251, RD1256, RD1259, RD1261, RD1262, RD1264, RD1265, RD1274, RD1275, RP06, RP12, CR16, CR21, RD25, RD26, CR30, RP41

Toutes ces observations figurent en détail en annexe, chapitre 8.3

Il est impossible de les résumer ici, sinon pour rappeler qu'elles sont toutes favorables à l'extension de la réserve et, pour une très grande majorité d'entre elles, qu'elles plébiscitent la zone de quiétude.

Certaines sont très argumentées, d'autres expriment simplement le soutien de leur auteur au projet. Il faut noter que plusieurs de ces observations émanent de Trégorrois, voire même de pêcheurs qui voient dans ce projet non seulement un moyen de protéger la biodiversité dans la réserve étendue, mais anticipent également un effet tache d'huile vis-à-vis des zones environnantes.

Réponse du MO : aucune de ces observations n'appelle de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur n'a pas d'observations particulières à formuler, si ce n'est pour relever le haut niveau d'argumentation de plusieurs d'entre elles et la haute conscience de leurs auteurs vis-à-vis des enjeux de la planète.

7 – Observation RD138 de Madame Lénaïg LE BLEVEC

Il est évident que l'extension de la réserve des Sept-Îles doit se faire au plus vite. La préservation de ce site pour la tranquillité de vie des oiseaux marins est une priorité absolue. Je ne comprends même pas pourquoi vous faites une enquête à ce sujet, aberrant !

Réponse du MO

L'enquête publique fait partie de la procédure administrative afin que chacun puisse s'exprimer vis-à-vis de ce projet.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur ne peut que confirmer la réponse faite par le MO à cette observation.

8 – Observation RD198 - DELANNOY

Bien qu'encore insuffisante, cette mesure vient s'ajouter à un panel de mesures prises en faveur de la faune et de la richesse écologique de ce lieu déjà reconnu pour celles-ci. Même si un net progrès est encore possible, ce projet d'extension en est déjà un en soi.

Réponse du MO

Le projet tel que proposé vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). La réglementation proposée à ce jour est proportionnée du fait de cet équilibre.

Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. La zone de protection renforcée, malgré sa taille limitée, remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique à la colonie de macareux moine.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, correspondant aux éléments présentés dans le dossier soumis à l'enquête.

9 – Observation RD247

Je connais le site des Sept-Îles depuis que je suis enfant, et je trouve ça formidable que le site protégé s'agrandisse. Il est temps que nous mettions en place des réserves pour les différentes espèces de notre territoire. Avec des règles strictes et j'espère des sanctions qui éviterons qu'elles soient transgressées.

Réponse du MO

La police de l'environnement est une composante importante de la gestion d'une réserve naturelle nationale. Elle s'accompagne d'une pédagogie active.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, et n'a pas de commentaires particuliers à faire.

10 – Observation RD257

Je soutiens vivement ce projet d'agrandissement et de renforcement de la Réserve Naturelle ; accès réglementés, pêches- chasses-cueillettes interdites sur une zone la plus vaste possible. On protège bien le Mont Saint-Michel, le Haut-Koenigsbourg, etc. qui ne sont pourtant que de la matière inerte et reconstructible. On ne pourra pas reconstituer un site naturel et ses cortèges de formes vivantes.

Réponse du MO

Sous réserve du respect de la zone de protection renforcée, la pêche embarquée professionnelle et de loisirs, la pêche à pied de loisirs (sous respect des certaines modalités), la chasse sous-marine ainsi que la récolte des algues de rives restent autorisées au sein de la réserve naturelle étendue.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, correspondant aux éléments présentés dans le dossier soumis à l'enquête.

11 – Observation RD303

Je pense qu'il est nécessaire de préserver ce site exceptionnel. L'agrandir est essentiel pour améliorer cet endroit et favoriser ainsi toutes les études réalisées par les scientifiques. Le réchauffement climatique, la montée des mers, des océans, aura des répercussions que les scientifiques doivent surveiller.

Il est temps de préserver le maximum d'endroit de ce type ou autre, limiter les balades touristiques serait aussi à surveiller.

Réponse du MO

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, correspondant aux éléments présentés dans le dossier soumis à l'enquête.

12 – Observation CL365 de Monsieur Philippe SEBILLEAU

Pour le projet et étant habitant de Landrellec, et pêcheur amateur je suis pour l'extension de la surface de protection des Sept-Iles et même pour une extension encore plus grande plus au nord afin de pérenniser ce sanctuaire.

Réponse du MO

Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux.

La justification du périmètre est détaillée dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes)

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, correspondant aux éléments présentés dans le dossier soumis à l'enquête.

13 – Observation RD517 de Madame Fabienne CLUNET-COSTE

J'espère que ce projet d'extension de la réserve des Sept-Îles sera mis en place rapidement. Dans le contexte écologique ce projet est incontournable :

Pour soutenir et aider la population des oiseaux mise à mal par les activités humaines de plaisance et de pêche. Notamment celle des Fous de Bassan baisse d'année en année. Les causes identifiées semblent être la difficulté pour les oiseaux de trouver la nourriture de leur petit à proximité et en quantité suffisante car dérangés par les activités de loisirs de type plaisanciers, paddle... et par la " concurrence" des pêcheurs qui de fait repousse toujours plus loin la nourriture.

Le projet d'extension a pour objectifs de créer une zone de quiétude qui favorisera la prolifération des poissons et une zone de chasse et de repos adaptée à ces grands oiseaux. Cette prolifération des poissons en cette zone protégée de 1,3 km² (seulement) sera favorable aux oiseaux et en un second temps et par extension et à la pêche aux alentours de cette zone de quiétude.

Réponse du MO

La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (cf. ANNEXE 2, étude scientifique globale P91 et P94).

La zone de protection renforcée aura essentiellement une vocation éthologique (repos, quiétude, confort, bien-être...) pour la conservation à long terme de la communauté d'oiseaux marins autour de l'île Rouzic.

L'évaluation scientifique de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle au large) est un enjeu important (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 à 193).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, correspondant aux éléments présentés dans le dossier soumis à l'enquête.

14 – Observation RD593 – MONTAINE DELMOTTE

Je soutiens à 100% ce projet proposé par la LPO.

En effet, cette réserve abrite une biodiversité exceptionnelle, et forme une sorte de "hotspot" de biodiversité pour la France. Elle est notamment capitale pour les oiseaux marins et abrite la seule colonie de fous de Bassan française, ainsi que presque la totalité

des macareux moines résidant en France. Elle constitue également l'habitat d'autres oiseaux marins comme les pingouins torda, les guillemots de Troïl, ou encore d'autres espèces plus communes aussi bien de limicoles que de goélands, sternes, mouettes et autres espèces. Elle offre aussi gîte et couvert à des mammifères marins : dauphins communs, marsouins, phoques gris (1er site de naissance en France), ... et à une grande diversité d'espèces de poissons, requins, 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines.

Connaissant la réserve des Sept-Îles et les Côtes d'Armor depuis petite, c'est vraiment un lieu exceptionnel, et l'observation des oiseaux, en particulier de la colonie de fous de Bassan donne l'impression d'entrer dans un monde différent. Au vu des menaces pesant sur la biodiversité et sur la biosphère et les écosystèmes, notamment le changement climatique qui affectera de façon importante et irréversible les écosystèmes marins notamment (hausse de la température et acidification des océans), la surpêche et la surexploitation des ressources, les pollutions de toutes sortes (sonore, lumineuse, chimique, ...), il est essentiel de laisser davantage de zones de quiétude et préservées (des activités et de la présence humaine en particulier) à la vie sauvage pour diminuer les pressions s'exerçant sur elle et encourager sa résilience et ses capacités d'acclimatation et d'adaptation, ainsi que d'optimiser sa reproduction.

L'agrandissement de la réserve permettra notamment d'intégrer des zones fonctionnelles de la mégafaune marine (zones de repos en mer, aires d'alimentation, reposoirs, etc.) mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant, en formant une sorte de trame bleue géante.

Réponse du MO

Le maître d'ouvrage pour la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles est l'État. Il s'appuie sur le gestionnaire pour obtenir les éléments techniques du dossier.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, précision effectivement nécessaire.

15 – Observation RD365 de Monsieur Michel QUILLIVIC

La réserve des Sept-Îles est un vieux projet dont l'intérêt et la richesse sont devenus évidents pour notre région. Depuis 45 ans, elle a fait l'unanimité.

Le projet d'extension mené par la LPO me semble particulièrement important. Son agrandissement, les règles et restrictions avancées sur ce site et sa zone de quiétude durant les 5 mois de va-et-vient des oiseaux et autres animaux qui s'y rencontrent, tout concourt à une meilleure situation encore.

Les mois d'été voient les activités nautiques augmenter sensiblement et une zone de restriction pour les plaisanciers serait une bonne chose.

Modeste avis d'un plaisancier ...

Réponse du MO

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages (TOME 2 p24).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, dont les éléments figurent effectivement dans le dossier d'enquête. Il attire toutefois l'attention sur une stigmatisation excessive de telle ou telle catégorie d'utilisateur, source de tensions. Le projet vise en effet à maintenir un équilibre entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques sur le long terme.

16 – Observation RD674

Une remarque/question : il est fait mention d'une interdiction de la chasse, qu'en est-il de la chasse sous-marine ?

Réponse du MO

A l'exception de la zone de protection renforcée, la chasse sous-marine reste autorisée au sein de la réserve naturelle étendue.

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de chasse sous-marine est qualifié de « peu fréquent » et le diagnostic a révélé que cette activité était plus fréquente sur la côte en dehors du périmètre d'extension (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse.

17 – Observation RD1055 de Monsieur Yves LEFEVRE

Je suis favorable à la mise en place d'une zone de quiétude pour limiter le dérangement des oiseaux et pour redéfinir le périmètre et la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Îles.

Des vitesses de circulation adaptée aux abords et à l'intérieur de la réserve pourraient être instaurées.

Il est aussi urgent de s'inquiéter de la bonne santé de l'ensemble de la faune marine. L'analyse de la qualité de l'eau après de fortes précipitations à l'embouchure du Léguer et des prélèvements dans les vasières pour rechercher des traces de polluants nocifs au développement des larves et juvéniles de poissons et crustacés pourrait se révéler très instructives.

La contamination des oiseaux par les substances chimiques est considérée comme ayant un impact significatif sur le succès de reproduction de certaines espèces. Chez les oiseaux marins, certains polluants organiques persistants (POP) provoquent la diminution et le retard de la production d'œufs, une diminution d'épaisseur des coquilles d'œufs, l'augmentation de mortalité et de déformation d'embryons, une nette diminution des éclosions, etc. Ces impacts s'avèrent significatifs en zones contaminées par les POP.

La contamination par les substances chimiques est considérée comme ayant un impact significatif sur plusieurs espèces de poissons, notamment au sein des nourriceries littorales. La forte variation de niveau de la contamination est liée à une disparité comportementale chez la même espèce et entre les espèces, et à divers facteurs ontogéniques tels que le sexe, l'âge, la reproduction, ainsi que le régime alimentaire.

La mise en place de suivi spécifiques de l'effet réserve sur différentes zones préalablement identifiées à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'extension.

Réponse du MO

Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse.

18 – Observation RD1116 de Monsieur Serge BOUTEGEGE

Je soutiens sans condition le projet d'extension de la réserve.

Et je le trouve même trop timide vis à vis des vedettes touristiques et autres bateaux à moteurs.

Et quid du survol de la zone par l'aéronautique de plaisance ?

Mais bon, c'est mieux que rien et à l'heure où la crise climatique et environnementale entre dans une phase paroxysmique il est même stupéfiant de constater une telle opposition à ce modeste projet qui vise à protéger ce qui reste de la biodiversité.

Et si je suis convaincu de la bonne foi et de la sincérité des "anciens" opposés au projet d'extension, il est à craindre des dérives insidieuses aboutissant, tôt ou tard à une sur fréquentation de la zone qui échappera à tout contrôle et aboutira à ce que j'appelle la "scandalisation" de notre côte, allusion faite à la détérioration de la réserve de Scandola en Corse qui a perdu son label du patrimoine de l'UNESCO à cause d'une sur fréquentation qui a échappé à tout contrôle (voir lien ci-dessous). Voulons-nous çà alors que notre côte de Granit Rose se veuille prétendante au label ? Moi pas.

Réponse du MO

Le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles (y compris le projet de zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux.

Le survol est interdit à moins de 300m comme stipulé à l'article 23 du projet de décret (TOME 5)

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse. Il faut effectivement souligner l'important travail de concertation ayant abouti à ce projet d'extension. La lecture attentive des différents comptes-rendus de réunion (Tome 3) montre en effet les concessions faites par les différentes parties pour arriver au projet objet de cette enquête publique.

19 – Observation RD1182 – LEPRINCE

L'extension est essentielle à la survie du dispositif et des espèces qui en dépendent. L'espace alloué reste encore malgré tout ridiculement petit au regard des besoins des espèces conservées.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

La justification du périmètre est détaillée dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes)

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse.

20 – Observation RD1246 de Monsieur Frédéric AUDEGOND

Soutien total au projet d'extension et de sanctuarisation en y incluant totalement la zone dunaire sous-marine de la baie de Lannion, par obligation de cohérence environnementale pour l'écosystème et la chaîne alimentaire locale.

Réponse du MO

La zone dunaire sous-marine de la baie de Lannion, dénommée le Crapaud, n'est pas concernée par le périmètre d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles. Ce secteur, faisant l'objet d'une autorisation d'extraction de sable est soumis à contentieux.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse.

6.3.1.2 Agir pour les générations futures

1 – Synthèse des observations RD20, RD21, RD27, RD134, RD185, RD197, RD285, RD290, RD340, RD393, RD433, CL458, RD480, RD666, RD475, RD735, RD809, RD920, RD1083, RD1128, RD1149, RD1197

Toutes ces observations ont pour point commun le souci de préserver la biodiversité pour la pérennité de l'humanité actuelle et à venir.

Plusieurs insistent sur l'importance de la biodiversité sous-marine en tant que ressource pour ce qui vit hors de l'eau, que nous contemplons aujourd'hui et qui pourrait disparaître, en insistant sur la perte que ce serait pour les générations futures, qui nous seront reconnaissantes d'avoir su prendre nos responsabilités, et plus globalement pour le territoire.

Certains proposent de définir un périmètre encore plus large que celui figurant dans le projet.

D'autres affirment qu'on ne peut se contenter d'enchaîner les colloques qui annoncent année après année la vertigineuse chute de la diversité du vivant et ne pas accepter les rares réserves qui limitent notre conquête de la planète.

Réponse du MO

Le périmètre proposé ainsi que les éléments de réglementation (y compris la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Ils reposent sur les enjeux du patrimoine naturel les plus prégnants pour ce territoire.

La justification du périmètre est détaillée dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête. Sur la nécessité de préserver la biodiversité pour le bénéfice des générations futures, c'est effectivement un enjeu fondamental de ce projet d'extension.

2 – Synthèse des observations RD42, RD43, RD47, RD100, RD129, RD143, RD172, RD251, RD255, RD367, RD390, RD538, RD681, RD706, RD817, RD820, RD857, RD977, RD1009, RD1075, RD1256, CR17

Ces observations se rejoignent sur une prise de conscience qu'il est nécessaire de faire un effort dès maintenant, quoi qu'il en coûte, pour les générations futures, en prenant toutes mesures pour protéger notre milieu naturel au bénéfice de nos descendants. Certains ajoutent que ce projet respecte les générations futures. D'autres précisent que certains projets d'extension possèdent des règles encore plus drastiques, au bénéfice des espèces animales. Quelques-unes évoquent également que le périmètre pourrait même être encore plus grand.

Réponse du MO

Le projet de réglementation proposé vise à maintenir l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques en présence sur le long terme.

Le périmètre proposé ainsi que les éléments de réglementation (y compris la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Ils reposent sur les enjeux du patrimoine naturel les plus prégnants pour ce territoire.

La justification du périmètre ainsi que les orientations de gestions et l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont détaillées dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale à partir des p153 et p186).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête. Il n'a rien à y ajouter.

3 – Synthèse des observations RD183, RD322, RD403, RD611, RD729, RD920, CR19

Ces observations ont pour point commun de mettre en avant la pression humaine trop importante sur le milieu naturel et la nécessité de la contrôler, la limiter, ce sur une zone la plus étendue possible afin que les générations futures n'aient pas à trop compenser les destructions opérées actuellement. Quelques-uns précisent qu'il en va aussi de l'intérêt économique de la région.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Ces observations n'appellent pas de commentaire particulier, même si le Commissaire Enquêteur partage globalement les avis émis.

4 – Synthèse des observations RD138, RD366, RD422, RD480, RD501, RD626, RD669, RD720, RD756, CL895, RD905, RD908, RD910, CL993, RD1043, RD1057, RD1128, RD1142, RD1143, RD1151, RD1202, RD1225, RD1267, CR21

Toutes ces observations se rejoignent sur le souci de transmettre ce site dans le meilleur état possible aux générations futures pour qu'elles puissent en profiter elles aussi, fût-ce au prix d'une réglementation de ses usages récréatifs pendant une partie de l'année, d'une privation de quelques plaisirs.

Certains relèvent qu'il ne s'agit pas d'interdire tous les usages, ni de faire une mise sous cloche, et demandent si ces quelques restrictions momentanées sont trop d'efforts demandés pour léguer aux générations futures un bien de l'humanité sans équivalent dans le monde, sachant qu'il est selon certains sans doute possible d'aller naviguer un peu plus loin. Quelques-uns invitent à penser à l'avenir de nos enfants et petits-enfants plutôt qu'au plaisir immédiat de quelques plaisanciers. D'autres insistent la nécessité de garantir aux générations futures le maintien sur le long terme de l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel et des activités et usages socio-économiques sur la réserve.

Pour certains, ce projet est une occasion de retrouver un peu de dignité humaine face aux futures générations, et ils nous rappellent que nous ne sommes que de passage sur terre.

Quelques-uns font référence à la COP26 dont ils évoquent un bilan qualifié de mitigé, ou des colloques qui annoncent année après année la vertigineuse chute de la diversité du vivant, et considèrent que chaque citoyen peut, à son échelle, contribuer à redresser la barre.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Ces observations n'appellent pas de commentaire particulier, si ce n'est qu'elles traduisent une préoccupation évidente de l'intérêt général. C'est fondamental.

5 – Observation RD575

J'ai lu les avis des uns et des autres, surtout ceux qui sont contre, pêcheurs, plaisanciers qui ne supportent pas d'être importuné par cette mesure de sauvegarde. On nous parle du monde d'après, en lisant leurs propos, je crains que malheureusement nous courrons à la catastrophe. Je ne les salue pas.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6 – Observation RD751

Il est temps que l'homme reprenne sa place dans le monde animal et cesse ses jeux et caprices d'enfant gâté ! Voilà qui redonnera espoir à nos jeunes !

En espérant que cette extension soit effective et donne des idées à d'autre région !

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

7 – Synthèse des observations RD729, RD1043, RD1073, RD1152, RD1196

Toutes ces observations insistent sur le fait que la nature n'est pas notre propriété, que c'est un bien commun, que nous ne sommes que de passage et qu'il nous faut prendre des mesures de préservation, en contraignant les activités humaines, voire en réparant ce qu'elles ont engendré afin que les générations futures puissent en profiter à leur tour.

Certains s'interrogent sur les raisons qui poussent l'être humain à se considérer comme l'unique résident de notre planète, estiment nécessaire d'oublier les petits avantages personnels des uns et des autres, qui au nom de l'humanité n'ont aucun sens ni pouvoir quelconque, et invitent à prendre conscience que tout être vivant quel qu'il soit a autant de droit que nous sur cette terre.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Ces observations n'appellent pas de commentaire particulier, si ce n'est qu'elles posent des questions essentielles.

8 – Synthèse des observations RD819, CL1154, CL1185

Saluent la mémoire des générations précédentes qui ont initié la sauvegarde de ce site depuis le début du XXème siècle. Fustigent, comme dans tous les projets visant à réserver un tout petit peu plus au vivant, les attitudes "des mêmes opposants d'arrière-garde" qui les combattent. Soulignent toute l'attention que nécessite ce site, qualifié de "joyau unique au monde de biodiversité", pour le transmettre aux futures générations.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Ces observations n'appellent pas de commentaire particulier, si ce n'est qu'elles traduisent une préoccupation évidente de l'intérêt général. C'est fondamental.

9 – Observation CR44 – RUDAZ – VALEGEAS (FFCK)

Saluent la volonté de préserver ce site en précisant que les kayakistes ont le sentiment d'avoir contribué à la préservation d'un "bien commun".

Insistent sur le rôle que peuvent jouer les kayakistes dans la protection du site, en soutien au personnel de la Réserve, en jouant un rôle pédagogique, et ainsi participer à l'effort nécessaire pour transmettre aux générations futures un environnement et une biodiversité préservée.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.3 *Utilité et pertinence de la zone de quiétude*

1 – Synthèse des observations RD21, RD26, RD191, RD197, RD501, RD649, RD814

La zone de quiétude, qui semble cristalliser de nombreuses crispations chez les détracteurs du projet, est indispensable pour protéger la biodiversité marine qui subit une érosion permanente et régulière, limiter le dérangement des fous de Bassan durant leur période de reproduction (cause importante d'échec de reproduction) ainsi que l'ensemble de la faune de cette zone. Elle a, contrairement à ce que certains prétendent, déjà fait ses preuves dans

d'autres espaces naturels où elle a été mise en place. Et il n'est question ici que d'un périmètre de 1,3 km², soit 0,65% du périmètre de la future zone protégée pressentie... L'impact économique est jugé par les pétitionnaires assez négligeable au regard de la dimension de la réserve, des espaces disponibles autour de Perros Guirec pour les activités maritimes qui ne sont pas remises en cause, et des bienfaits apportés par cette mesure pour la préservation du patrimoine naturel commun.

Certains précisent que la plupart de ceux qui fréquentent ce secteur sont conscients de la nécessité de respecter certaines règles et sont prêts à s'engager moralement dans un processus d'évitement du secteur, donc autant le rendre statutaire, ce qui n'aura pas d'impact sur les pratiques des plus responsables mais permettra d'éviter les dérives.

D'autres mentionnent, au sujet du refus de principe de la ZQ par certaines associations, le non-respect de l'équilibre démocratique de la réalité.

Quelques-uns font part de leur regret que la surface de la ZQ ne soit pas plus importante.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux.

Ces contours ont été revus suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19).

Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, dont les éléments sont accessibles dans le dossier d'enquête. Il souscrit globalement aux arguments développés par les pétitionnaires.

2 – Observation RD887 de Monsieur Damien LECOMPTE

Je suis favorable au projet d'extension de la RN des Sept-Iles. La création d'une zone de quiétude au printemps et en été est par ailleurs une avancée majeure pour cette réserve, totalement justifiée par les observations naturalistes réalisées par l'équipe de la RN notamment en période de confinement, même si, à mon sens, elle aurait pu être encore plus étendue.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, la zone de protection forte remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui n'appelle pas d'appréciations particulières.

3 – Observation RD892 - NATIVEL

Concernant la zone de quiétude, j'ai entendu les polémiques à ce sujet. Pour lever toutes ambiguïtés, il serait intéressant de prévoir une étude approfondie et dans la durée du comportement des fous sur la zone prévue et par comparaison sur les zones plus à l'est. Pour information, il m'est arrivé de voir des radeaux de fous au repos après une chasse près de la Méloine, oui les fous se reposent ailleurs que dans la zone de quiétude prévue mais au moins là, ils seront tranquilles et on peut espérer qu'ils adapteront leur comportement une fois assurés de cette tranquillité. Je suis pour que la zone de quiétude soit prévue.

Réponse du MO

Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour de l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île.

Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension et soumis à validation des membres du comité consultatif.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui n'appelle pas d'appréciations particulières.

4 – Observation RD910

Je salue cette initiative qui n'apporterait que du bon pour cette réserve tant chérie. Je suis favorable à l'extension du périmètre pendant une partie de l'année. Cette côte de granit rose est connue pour cette réserve magnifique avec ces espèces et il est agréable de voir que l'on commence à se soucier de la survie des espèces de la région.

Réponse du MO

Seule la zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)

Le périmètre de la réserve naturelle s'étend de 280ha à 19700 ha. (TOME 1 p5)

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui n'appelle pas d'appréciations particulières.

5 – Observation RD1130

A titre citoyen, je suis très favorable à l'extension des réserves, mais encore plus important à assurer à ces réserves une quiétude de vie et une limitation des impacts anthropiques ! La fameuse "libre circulation des personnes" n'est pas un argument suffisant. En France on adore parler de "Liberté"...mais la vraie liberté est celle intérieure, celle de l'âme. Laissons

la faune sauvage profiter de cet espace préservé et ainsi améliorer l'ensemble des sites à proximité par effet de diffusion, bien connu dans les réserves.

Je suis favorable à une extension de la réserve et à une restriction à la fois horaire et en capacité des expéditions approchant ces lieux. Il ne semble fait aucune mention dans ce besoin... pourquoi ne pas autoriser les activités touristiques seulement sur un créneau horaire ? et limiter l'afflux journalier par des quotas plus restrictifs. L'exemple de la réserve Scandola en Corse avec la perturbation directe et indirecte des oiseaux et de leur quiétude pour nicher et s'y nourrir.

Je ne comprends toutefois pas pourquoi vous autorisez toute l'année l'accès aux plages de l'île aux Moines, mais le reste semble cohérent. Merci de cette avancée lors des consultations pour plus de bon sens.

Réponse du MO

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

L'ouverture des deux plages de l'île aux Moines (pied de la cale jusqu'au sud-ouest des Mottes et nord de la caserne) en tout temps ne génère pas de dérangement sur l'avifaune ni sur les habitats naturels concernés. Cela répond à une demande des acteurs locaux.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, dont les éléments figurent dans le dossier d'enquête. Le projet, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, vise en effet à maintenir un équilibre entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques sur le long terme.

6 – Observation RD1158 de Madame Guillaumie KOULM

Il me semble que la zone de quiétude gagnerait à être étendue au sud de l'île Rouzic pour préserver la colonie de fous de Bassan et autres oiseaux marins.

Le flux de touristes en hors saison si proche de l'île est sans doute une source de perturbation importante.

Une trégoroise soucieuse du maintien de la biodiversité des Sept-Îles

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Ces contours ont été revus suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. Elle intègre tout le pourtour de l'île dont la zone sud où se concentre les macareux moines (TOME 3 p17, 18 et 19 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, dont les éléments figurent dans le dossier d'enquête.

7 – Observation RD1159 - STEPHAN

La zone de quiétude, en plus de permettre aux fous de Bassan de se reposer et d'exprimer leurs liens sociaux, serait profitable à l'ensemble des espèces marines présentes. Elle mériterait même d'être plus étendue.

Je soutiens donc sans réserve ce projet d'extension du périmètre de la réserve et la nouvelle réglementation envisagée.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui n'appelle pas de commentaires particuliers.

8 – Observations RD789, RD818, RD823, RD824, RD878, RD885, RD926, RD929, RD938, RD953, RD956, CL953, RD967, RD968, RD969, RD970, RD989, RD1002, RD1013, CL1014, RD1019, RD1022, RD1030, RD1055, RD1057, RD1099, RD1126, RD1180, RD1184, RD1187, RD1191, RD1194, CL1206, RD1207, RD1235, RD1248, RD1257, RD1260, RD1261, RD1267, RD1274, CR15, CR19, CR24, CR29, CR30, CR31, RP41, CR45, CR46

Toutes ces observations figurent en détail en chapitre 8.3 du présent rapport. Elles expriment toutes un avis positif sur la pertinence de la zone de quiétude, la plupart du temps très motivé.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Plusieurs de ces observations révèlent le haut niveau de conscience écologique de leurs auteurs.

6.3.1.4 Lien avec la stratégie nationale

1 – Observation RD369

Par ailleurs, cet agrandissement de la réserve va également dans le sens de la stratégie européenne d'augmentation des aires protégées.

L'une des seules réserves que je peux avoir sur ce projet est le caractère insuffisant de zones en protection forte, notamment la surface totale qui reste trop faible pour pouvoir espérer atteindre pleinement les objectifs.

Réponse du MO

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées vise la désignation de 30 % du territoire métropolitain et outre-mer (terrestre et marin) en aire protégée dont 10 % en protection

forte à l'horizon 2030. Ces ratios ne s'appliquent pas à l'échelle de chaque aire protégée mais de façon beaucoup plus globale.

Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse. Le projet, élaboré en concertation avec les acteurs locaux (cf Tome 3 du dossier), vise en effet à maintenir un équilibre entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques sur le long terme.

2 – Observation RD370 de Monsieur Elie GAGET

La stratégie pour la biodiversité 2030 de l'UE impose aux États Membres d'achever d'ici 2023 la désignation de 30% de leur surface marine en aire protégée, dont 10% strictement protégée. La désignation d'aires protégées, et strictement protégées, cible en priorité les habitats et espèces listés dans les annexes de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux. En France, environ 24% de surface marine est protégée et moins de 1% est strictement protégée en métropole.

Le projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles, de 280 ha à 19700 ha est spectaculairement aligné sur les objectifs d'extension de la surface marine protégée dans l'UE. Ce projet est pertinent tant pour les habitats et les espèces ciblées, dont la France porte une responsabilité significative de leur état de conservation au sein de l'UE.

Réponse du MO

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées vise la désignation de 30 % du territoire métropolitain et outre-mer (terrestre et marin) en aire protégée dont 10 % en protection forte à l'horizon 2030.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse qui n'appelle pas de commentaires particuliers de sa part.

3 – Observation RD545 - ROUDOT

Je suis favorable à une extension de la réserve. Les scientifiques recommandent de protéger 30% des surfaces terrestres à l'horizon 2030. En Bretagne nous en sommes encore très loin.

Réponse du MO

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées vise la désignation de 30 % du territoire métropolitain et outre-mer (terrestre et marin) en aire protégée dont 10 % en protection forte à l'horizon 2030. Ces ratios s'appliquent de façon beaucoup plus globale à l'échelle du territoire français.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse qui n'appelle pas de commentaires particuliers de sa part.

4 – Observations RD36, RD72, RD156, RD158, RD191, RD237, RD266, RD272, RD275, RD281, RD356, RD360, RD372, RD392, RD397, RD401, RD407, RD468, RD486, RD517, RD541, RD579, RD617, RD755, RD770, RD920, RD936, RD969, RD983, RD1024, RD1196

Toutes ces observations soutiennent le projet d'extension de la réserve et estiment qu'il s'inscrit pleinement dans le cadre de la SNAP (Stratégie Nationale pour les des Aires Protégées).

Toutes ces observations sont consultables intégralement en chapitre 8.3 de ce rapport.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

6.3.1.5 Intérêt général vs intérêts particuliers

1 – Synthèse des observations RD53, RD138, RD141, RD191, RD206, RD334, RD454, CL458, RD469, RD485, RD494, RD499, RD518, RD523, RD537, RD589, RD819, RD826, RD877, RD878, RD911, RD953, RD997, CL998, RD1008, RD1041, RD1070, RD1212, RD1250, CR16

Ces observations évoquent la nécessité de privilégier l'intérêt général plutôt que de satisfaire le plaisir et les intérêts particuliers de quelques-uns, en réagissant parfois de manière assez virulente aux avis défavorables au projet, notamment concernant la zone de quiétude. A noter que plusieurs plaisanciers se sont exprimés dans ce sens. On peut notamment citer :

- *La nécessaire prise de conscience que les activités humaines, professionnelles ou de loisir, ne sont pas sans effet sur les populations d'oiseaux et les espèces halieutiques.*
- *Le caractère inacceptable de vouloir sauvegarder des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général et la nécessité sur le long terme de privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Quelques-uns affirment que « rien n'arrête l'exploitation de l'humain si ce n'est une conscience plus haute de l'intérêt public » ou que « le patrimoine commun de l'humanité ne doit pas être exploité par une minorité » ou encore « qu'il faudrait que chacun mette son égoïsme de côté », égoïsme parfois qualifié de « violent face à l'impérieuse nécessité de protéger le bien commun. »*
- *Le fait qu'il serait « incompréhensible de remettre en cause ce projet porteur d'enjeux majeurs pour répondre aux intérêts de différents groupes, directement concernés, mais qui ne représentent qu'une partie de la population et des usagers du territoire au mépris de l'intérêt collectif et à long terme »*
- *La faible surface de la zone de quiétude et le faible dérangement qu'elle occasionnera, « sauf à s'opposer par principe à toute évolution d'un espace considéré comme définitivement acquis – de quel droit d'ailleurs ? ».*
- *Une incompréhension de la levée de bouclier face au projet de zone de quiétude, dont l'objectif est de contribuer à protéger le bien commun.*
- *Le côté obscène d'en faire un enjeu politique*
- *La limitation de l'hyperactivité humaine est indispensable pour préserver la biodiversité, même si cela doit perturber ceux qui en sont encore à l'idée que tout est permis au nom d'un dévoiement de l'idée de liberté.*

- *L'opportunité historique que constitue le projet d'extension de la Réserve Naturelle, qui doit prendre le pas sur les motifs d'opposition, même s'ils sont entendables et valables.*

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Ces observations n'appellent pas de commentaire particulier, même s'il en partage globalement le contenu.

2 – Observation RD349 – HOUTE

Avis très favorable : face à des îlots de biodiversité, il est largement temps de choisir entre la conservation de la nature et le maintien des activités économiques ; les politiques publiques doivent suivre les avis des scientifiques

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

6.3.1.6 Concertation

1 – Observation RD892 – NATIVEL

Je remarque que l'Association Eau et Rivières de Bretagne ne fait pas partie du Conseil Consultatif au titre des Scientifiques et Associations agréées. Cette Association largement reconnue pour ses actions et compétences dans le domaine de l'eau pourrait être conviée. Je n'ai pas trouvé de concertation concernant la récolte d'algue en loisir et surtout par les professionnels. Que ce soit la récolte de laminaires (bateau goémonier) ou la récolte à pied à des fins alimentaire ou cosmétique, qu'en est-il de l'activité actuelle et potentielle à venir concernant ce secteur et en quoi l'extension de la réserve l'impacte-t-il ? L'attrait de plus en plus important pour les ressources naturelles et locales peut induire un regain d'activité dans ce secteur.

Réponse du MO

Les membres du comité consultatif de la RNN des Sept-Iles sont nommés pour 5 ans suivant la composition type prévue à l'article R332-15 du code de l'environnement. La composition actuelle court jusqu'en 2025. En cas d'extension de la réserve naturelle avant échéance du comité consultatif, la composition sera revue en conséquence.

Le sujet de la récolte d'algue de rives pour les loisirs a été évoqué lors du GT « Activités de loisirs en mer » qui s'est tenu le 5 avril 2019 avec le travail sur cartes. Il nous avait été indiqué que cette pratique se localisait essentiellement sur la frange littorale. Concernant la récolte d'algues de rive professionnelle, et ce malgré le nombre important de structures et personnes associées lors de ces réunions, aucune activité de récolte d'algues de rive professionnelle n'avait été identifiée. Pourtant, une entreprise prélève bien sur l'île Tomé. Dans l'esprit du maintien de l'équilibre actuel entre préservation du patrimoine naturel et

activités socio-économiques en présence, il est proposé de modifier le projet de décret afin que ce professionnel, exerçant avant la date du classement, puisse poursuivre son activité. La récolte des laminaires est une activité professionnelle de pêche dont les impacts sur les habitats ont été évalués via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Celle-ci conclut à un niveau d'interaction modéré sur les roches à Laminaires, la réglementation actuelle pour cette pêche a donc été jugée suffisante. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000. Cette activité reste donc autorisée avec 4 licences sur ce territoire. (TOME 2 p29 et 30)

L'absence de réglementation n'empêchera pas le gestionnaire de démontrer le rôle fonctionnel des forêts de laminaires dont dépendent les oiseaux marins et phoques gris des Sept-Iles.

Plus globalement, le plan de gestion de la réserve naturelle étendue devra prévoir une veille scientifique sur l'effet des pratiques professionnelles et de loisirs sur les habitats en développant des indicateurs pertinents (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 à 195).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

2 – Observation RD1158

Il est très important de préserver cet archipel à la biodiversité si riche. Il me semble que la concertation a peut-être donné trop de place aux usages touristiques par rapport à la préservation de la biodiversité.

Ainsi dans cet extrait du résumé :

"Lors des réunions techniques, la zone de quiétude a été diminuée à l'ouest pour laisser ouverte la passe de navigation entre Malban et Rouzic et au nord pour laisser accès au courant entre Baro Prignou et les Cochons (demande des plaisanciers). Son tracé sud a été redessiné pour mieux épouser la côte sud de Rouzic permettant de conserver des points de vue sur les colonies d'oiseaux et des conditions de navigation sécurisées (demande d'Armor Navigation et des kayakistes)."

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

3 – Synthèse des observations RD158, RD191, RD207, RD212, RD328, RD360, RD380, RD518, RD590, RD692, RD740, RD741, RD750, RD818, RD885, CL1111, RD1120, RD1248, RD1265, RD1275, CR44

Ces observations mettent en avant le travail de concertation avec les acteurs locaux concernés par ce projet d'extension. Ils soulignent les concessions faites par toutes les

parties, pour arriver au projet soumis à l'enquête publique, grâce à l'écoute des différents acteurs et usagers.

Quelques observations soulignent même que les propositions qui s'élaboraient n'empêchent en aucune façon les vies et pratiques des plaisanciers, mais qu'une posture de refus, alimentée par beaucoup de désinformation, s'est mise en place de la part d'associations.

Le détail de toutes ces observations figure en chapitre 8.3 de ce rapport.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Si l'on s'en tient au calendrier et aux comptes rendus des différentes réunions de consultation figurant dans le dossier, le travail de concertation semble effectivement avoir été bien conduit.

6.3.1.7 Impact sur activités économiques

1 – Observation RD169

Note que le projet d'extension est conséquent en termes de superficie et que l'activité de pêche va s'en voir impactée.

J'espère donc que chaque acteur pourra évoluer et pérenniser son activité dans ce nouveau zonage.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Effectivement, d'après le dossier d'enquête, 4 à 5 bateaux de pêche pourraient être impactés par la mise en place de la zone de quiétude, les obligeant à réorienter leur activité.

2 – Observation RD175 de Monsieur Gilles ROBERT

Sans les interdire totalement, les activités professionnelles pourraient être d'avantage réguler. Périodes de jachère par exemple.

Réponse du MO

Le projet tel que proposé vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). La réglementation proposée à ce jour est proportionnée du fait de cet équilibre.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

3 – Observation RD1120 de Monsieur Nicolas VETEL

Ma préoccupation est avant tout portée sur l'écosystème, mais je reste soucieux de l'impact du projet sur les activités professionnelles de pêche.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux pêcheurs professionnels. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. La flottille de pêche concernée est estimée à 4 ou 5 navires (TOME 2 p24 et 30).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

4 – Observation RP42 de Dominique LE BOUDER

La réserve des Sept-Îles, telle qu'elle existe à ce jour, est un argument "marketing" pour attirer des visiteurs avides de contacts avec "LA NATURE". Elle fut un lieu de safari pour les urbains en mal de contact avec "LA NATURE" via un aller-retour Paris-Lannion.

Comme c'est beau la nature !

Hélas, pour des raisons diverses, surpêche, réchauffement des eaux, la population des oiseaux décline. Aussi, je suis favorable à la création de la zone de quiétude au nord de l'île Rouzic, d'une surface limitée (1km²). Je comprends l'inquiétude des pêcheurs professionnels, je suis curieuse de savoir si la zone incriminée est un lieu très fréquenté, car cette zone est très rocheuse. Et je trouve que la pêche industrielle au large, organisée par des armateurs peu soucieux de commettre des dégâts sur le potentiel, constituent des menaces bien plus grandes pour la survie des pêcheurs professionnels de la côte de Granit Rose.

Jeter le discrédit sur les phoques, d'un nombre limité, qui mangeraient les lottes, n'est ce pas évacuer le problème de la surpêche lié aux gros chalutiers armés aux Pays Bas ou autres pays ?

Certes ma remarque, qui vise à limiter drastiquement la pêche des chalutiers industriels souvent minotiers, ne rentre pas dans le cadre de cette enquête. Néanmoins, je souhaite m'exprimer sur ce sujet : depuis 70 ans que j'habite à Trégastel, j'ai vu le nombre de pêcheurs diminuer, l'abondance de poissons s'évanouir, le nombre d'oiseaux décliner et le nombre de bateaux de plaisanciers exploser. Cherchez l'erreur !

Je suis néanmoins favorable à une exception pour le ou les goémoniers car ils ne peuvent pas aller ailleurs.

En conclusion, je suis POUR la zone de quiétude.

Réponse du MO

La vocation première d'une réserve naturelle est la protection de la biodiversité présentant un intérêt national voire international. La connaissance ainsi que la sensibilisation du public à la richesse de cette biodiversité participent à sa préservation.

L'évaluation scientifique de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle au large) est un enjeu important qui est exprimé dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 à 193).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

5 – Synthèse des observations RD247, RD275, RD541, RD634, RD740, RD750, RD800, RD926, RD1022, RD1031, RD1039, RD1070, RD1152, RD1261, RD1275, CR19

Ces observations évoquent principalement 2 sujets :

- *L'impact sur la pêche professionnelle*
- *Le tourisme*

Tout en soulignant les effets bénéfiques de ce projet sur ces activités à terme.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.8 Cohabitation homme / nature

Synthèse des observations RD16, RD63, RD137, RD138, RD145, RD184, RD328, RD493, RD501, RD678, RD692, RD743, RD787, RD811, RD869, RD1009, RD1191, RD1192, RD1202, RD1259

La totalité de ces messages pointent les effets négatifs des activités de l'homme sur la nature et la biodiversité. Ils plébiscitent l'intérêt de ce projet dont ils considèrent l'impact positif sur la biodiversité dont chacun connaît les atteintes qui lui sont portées.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.9 Impact sur le territoire

1 – Observation RD197 de Monsieur Alain GROMAS

La réserve, et notamment fous et macareux sont une vitrine de toute la région et apportent beaucoup en termes d'image, donc de fréquentation touristique et en retombées économiques. Par contre, il est nécessaire de réguler sa fréquentation pour pérenniser ce joyau mais aussi ce capital naturel irremplaçable.

Réponse du MO

Le projet tel que proposé vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). La réglementation proposée à ce jour est proportionnée du fait de cet équilibre.

Les orientations de gestion ainsi que l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont décrites dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et suivantes). Une veille sur la fréquentation sera assurée afin de préserver sur le long terme le patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. La veille sur la fréquentation est effectivement une mesure de nature à préserver le patrimoine naturel, même si les usagers font preuve du plus grand respect pour ce site.

2 – Synthèse des observations RD17, RD25, RD115, RD163, RD231, RD275, RD282, RD368, RD462, RD501, RD526, RD534, RD687, RD707, RD784, RD812, RD900, RD936, RD1199

Toutes ces observations insistent sur les retombées positives de ce projet d'extension sur l'attractivité de la Côte de Granit Rose et l'économie locale.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.10 Restrictions de navigation et de circulation

1 – Observation RD235

Je suis tout à fait d'accord avec ce projet et le soutien !! Par contre pourquoi laisser encore l'accès aux pêcheurs professionnels ? Si c'est une réserve un nombre limité de personne doit y avoir accès et la pêche doit être totalement interdite !!

En espérant que ce projet louable aboutisse pour les animaux la faune et la flore

Réponse du MO

Les activités de pêche professionnelles ont évalué les impacts de leurs différents métiers sur les habitats naturels marins via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Suivant les niveaux d'interactions observés, des mesures réglementaires ou de sensibilisation ont été mises en place. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000.

Les interactions des différents métiers de pêche avec les espèces n'ont cependant pas encore été analysées, ce travail sera réalisé à court et moyen terme.

Les orientations de gestion ainsi que l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont décrites dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et suivantes). Une veille sur la fréquentation sera assurée afin de préserver sur le long terme le patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

La tension est déjà suffisamment vive sur la question des restrictions d'usage. Le dossier d'enquête nous indique que la concertation a abouti à un compromis permettant de préserver les activités pratiquées au sein de la réserve naturelle tout en préservant le patrimoine naturel. La veille sur la fréquentation est effectivement une mesure de nature à préserver le patrimoine naturel, même si les usagers font preuve du plus grand respect pour ce site.

2 – Observation RD363

Je propose donc de continuer à permettre un usage responsable des sept îles : réserve de pêche (pour la reproduction), accès uniquement à l'île aux Moines, pas de tour de l'île de Croizic par des vedettes de touristes, et autres mesures de bon sens.

La mer reste un des derniers espace de liberté, nous pouvons en profiter sans pour autant détruire notre environnement.

Réponse du MO

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

3 – Observation RD387 - HENRY

Je me permets de répondre cette enquête publique, je suis pour un respect de la nature et de la faune mais je trouve absurde le droit de pratiquer la pêche loisirs dans la future zone de quiétude alors que nous avons le droit de naviguer dans cette nouvelle zone

Je serais pour la zone de quiétude au niveau de l'île ROUZIC, interdire toute navigation dans l'anse situé à droite de Rouzic et peut être augmenter cette zone

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers et donc à la pêche de loisir. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour toutes les activités dont celle des plaisanciers : toute activité y est interdite durant 5 mois de l'année.

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Ces éléments de réponse figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique.

4 – Observation RD500 - CED

Je comprends que certains usagers, bien qu'ils n'aient pas d'objection à l'extension de la réserve, ne souhaitent pas que les règles en deviennent contraignantes. Il me semble pourtant que ce n'est qu'en imposant une diminution de fréquentation et l'interdiction de certaines activités à certaines périodes que les objectifs de conservation des espèces emblématiques du site pourront être réalisés.

Je suis favorable à l'extension de la réserve donc, ainsi qu'à la mise en place d'une zone de quiétude, à condition que les mêmes règles s'appliquent à tous les usagers et que les navires à passagers soient opérés et encadrés de manière exemplaire, et que ne soit pas fait de traitement de faveur.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

5 – Observation RD632

Pour l'extension de la réserve

Oui à condition que l'on puisse y circuler librement comme actuellement

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Ces éléments de réponse figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique.

6 – Observation RD1130

Je suis favorable à une extension de la réserve et à une restriction à la fois horaire et en capacité des expéditions approchant ces lieux. Il ne semble fait aucune mention dans ce besoin...pourquoi ne pas autoriser les activités touristiques seulement sur un créneau horaire ? et limiter l'afflux journalier par des quotas plus restrictifs. L'exemple de la réserve Scandola en Corse avec la perturbation directe et indirecte des oiseaux et de leur quiétude pour nicher et s'y nourrir.

Je ne comprends toutefois pas pourquoi vous autorisez toute l'année l'accès aux plages de l'île aux Moines, mais le reste semble cohérent. Merci de cette avancée lors des consultations pour plus de bon sens.

Réponse du MO

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

L'ouverture des deux plages de l'île aux Moines (pied de la cale jusqu'au sud-ouest des Mottes et nord de la caserne) en tout temps ne génère pas de dérangement sur l'avifaune ni sur les habitats naturels concernés. Cela répond à une demande des acteurs locaux.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Ces éléments de réponse figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique.

7 – Observation RD1246 de Monsieur Frédéric AUDEGOND

Le conflit d'usage avec les plaisanciers (voire les pêcheurs locaux) demande réflexion et médiation pour ce qui concerne la zone de quiétude près de Rouzic du 1^{er} avril au 31 août. Une solution pourrait être de considérer que cette dernière ne concerne pas les voiliers ce qui est, qui plus est, parfaitement cohérent en termes de bilan carboné, etc...

Réponse du MO

Les voiliers peuvent également être source de dérangement, même sans utilisation de moteur.

Lors des rencontres techniques avec les différents acteurs du territoire pour échanger sur le projet de zone de protection renforcée, tous s'étaient accordés sur l'application à tous et dans les mêmes termes, de cet élément de réglementation. (TOME 3 p17 à 19)

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

8 – Synthèse des observations RD487, RD1202, RD1267, RD1274, CR46

Ces observations évoquent la désinformation à l'œuvre sur le terrain, les avis négatifs émis par certains pétitionnaires qui n'ont pas pris le soin de consulter le dossier mis à leur disposition, le peu de gêne que la zone de quiétude va occasionner, le fait que la mort de la plaisance évoquée par certains est un faux argument, etc.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.11 Insuffisance d'ambition

1 – Observation RD266 de Monsieur Arnaud FOLTZER

Une réglementation plus restrictive permettrait sans doute une meilleure préservation des habitats et des espèces, mais les propositions faites ici laissent encore de la place aux activités professionnelles et de loisirs, aussi serait-il dommageable que la proposition soit revue à la baisse.

L'interdiction de survol des drones en-dessous de 300mètres me semble par exemple une mesure essentielle qui devrait être reprise dans l'ensemble des espaces naturels protégés de France.

Réponse du MO

Les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Le Tome 3 du dossier soumis à l'enquête nous informe en effet des différentes étapes de la concertation, des attentes des uns et des autres et des compromis qui ont été trouvés.

2 – Observation RD370 de Monsieur Elie GAGET

Ce projet manque d'ambitions en ce qui concerne l'objectif de surface marine strictement protégée. Cet objectif correspond en effet à une surface de 30% de protection stricte au sein

des aires protégées. Sur un périmètre de 19700 ha, près de 6 000 ha devraient être désignés en statut strictement protégé pour accomplir la stratégie pour la biodiversité 2030 de l'UE. Ici, la zone de quiétude, temporairement strictement protégée, s'étend sur 130 ha. Ce chiffre est faible, même en ajoutant les restrictions d'accès à certains estrans et les interdictions de navigation et de stationnement qui sont déjà en vigueur. Il apparaît que seul environ 20% de la zone de quiétude soumise à concertation a été finalement retenu dans ce projet (RNN_Sept Iles_20211010_Tome 3 dossier_VF_compressed).

Ce projet est une avancée majeure pour les objectifs de conservation marine en France, mais il semble loin de répondre à l'objectif de protection stricte de la stratégie européenne pour la biodiversité 2030.

Réponse du MO

Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, la zone de protection forte remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées vise la désignation de 30 % du territoire métropolitain et outre-mer (terrestre et marin) en aire protégée dont 10 % en protection forte à l'horizon 2030. Ces ratios ne s'appliquent pas à l'échelle de chaque aire protégée mais de façon beaucoup plus globale.

La protection stricte signifie que la réglementation mise en œuvre, quel que soit l'outil utilisé, élimine toutes les pressions identifiées. Dès lors que l'on considère qu'un niveau d'interaction Habitats/espèces – Activité, soit de pression est nul voire faible, il n'y a pas forcément lieu de réglementer l'activité.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Le Tome 3 du dossier soumis à l'enquête nous informe en effet des différentes étapes de la concertation, des attentes des uns et des autres et des compromis qui ont été trouvés.

3 – Observation RD384 de Monsieur Sébastien ALBINET

Il est par contre dommage que la zone de quiétude soit si peu importante en surface.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, la zone de protection forte remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Le Tome 3 du dossier soumis à l'enquête nous informe en effet des différentes étapes de la concertation, des attentes des uns et des autres et des compromis qui ont été trouvés.

4 – Observation RD438 de Monsieur Jean Michel PERROS

Par contre je trouve la réserve prévue bien restreinte et j'espère que ce n'est qu'un tout premier pas.

Réponse du MO

Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux.

Malgré sa taille limitée, la zone de protection forte remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Le Tome 3 du dossier soumis à l'enquête nous informe en effet des différentes étapes de la concertation, des attentes des uns et des autres et des compromis qui ont été trouvés.

5 – Observation RD548 - LANGLAIS

Je suis favorable à l'extension de la Réserve des Sept Îles. Cependant, je trouve dommage que ce projet ne soit pas plus contraignant envers la pêche, notamment les modes de pêche qui ont une forte incidence sur la biodiversité marine comme la drague, le chalut de fond ou la palangre. La pêche de loisir au filet devrait aussi être interdite.

Réponse du MO

Les activités de pêche professionnelles ont évalué les impacts de leurs différents métiers sur les habitats naturels marins via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Suivant les niveaux d'interactions observés, des mesures réglementaires ou de sensibilisation ont été mises en place. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000.

Les interactions des différents métiers de pêche avec les espèces n'ont cependant pas encore été analysées, ce travail sera réalisé à court et moyen terme.

L'interdiction des filets pour les pêcheurs plaisanciers a été évoquée durant les phases de concertation puis écartée de par le faible nombre d'usagers concernés. (TOME 3 p20).

Les orientations de gestion ainsi que l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont décrites dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et suivantes). Une veille sur les usages en mer sera assurée afin de préserver sur le long terme le patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO dont les éléments figurent dans le dossier d'enquête.

6 – Observation RD591 de Monsieur Christian HUON

Je regrette cependant que la zone de quiétude soit "adaptée" pour ce qui semble être des raisons commerciales.

Réponse du MO

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO

7 – Observation RD663 de Monsieur Olivier LAROUSSINIE

C'est un beau projet d'extension, attendu depuis longtemps, bravo ! On peut regretter 2 choses :

1- L'étroitesse de la zone de quiétude (qui fait douter de son efficacité, même sans être un spécialiste)

2- Que rien ne restreigne la pêche (ni la chasse sous-marine) alors que c'est la cause numéro 1 selon l'IPBES de perte de biodiversité marine. Il faudrait a minima que le décret de la réserve permette au Préfet responsable de la réserve de les réglementer, en cas de besoin, au titre de la réserve.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Les activités de pêche professionnelles ont évalué les impacts de leurs différents métiers sur les habitats naturels marins via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Suivant les niveaux d'interactions observés, des mesures réglementaires ou de sensibilisation ont été mises en place. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000.

Les interactions des différents métiers de pêche avec les espèces n'ont cependant pas encore été analysées, ce travail sera réalisé à court et moyen terme.

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de chasse sous-marine est qualifié de « peu fréquent » et le diagnostic a révélé que cette activité était plus fréquente sur la côte en dehors du périmètre d'extension (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO dont les éléments figurent dans le dossier d'enquête.

8 – Observation RD927 de Madame Florence GUILLY

Avis très favorable.

On peut toutefois regretter que la pêche ne soit pas interdite toute l'année au niveau des 130 ha interdit à tous usagers du 1er avril au 31 août : cela permettrait d'y favoriser la faune marine, permettant de meilleures pêches dans les secteurs voisins autorisés !

Réponse du MO

Lors des rencontres techniques avec les différents acteurs du territoire pour échanger sur le projet de zone de protection renforcée, tous s'étaient accordés sur l'application à tous et dans les mêmes termes, de cet élément de réglementation. (TOME 3 p17 à 19)

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

9 – Observation RD1045 de Monsieur Joël WINKIN

J'estime qu'il conviendrait - peut-être à l'occasion d'un prochain renforcement de la protection de la Réserve Naturelle - d'interdire les nuisances sonores en deçà d'une certaine distance du rivage de l'île, indépendamment de la Zone de Quiétude projetée, et ce sans remettre en cause, bien sûr, l'existence d'une activité touristique importante pour l'économie de la Région.

Réponse du MO

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p.139 à 142).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

10 – Observation RD1114 de Martine C

Par contre, je m'interroge vraiment sur la petite surface de zone de quiétude qui ne représente que 1% du périmètre global d'extension ; !! Lors des nidifications les oiseaux marins méritent mieux.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature

scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

11 – Observation RD1151 de Madame Sylvie BOURBIGOT

J'aurais préféré une zone de quiétude bien plus étendue dans un premier temps, quitte à revoir sa surface à la baisse après les analyses dans le temps de cette décision.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Le Tome 3 du dossier soumis à l'enquête nous informe en effet des différentes étapes de la concertation, des attentes des uns et des autres et des compromis qui ont été trouvés.

12 – Observation CL1206 – GEO22

Nous regrettons cependant que cette zone ait été réduite dans sa surface. Une zone de quiétude ceinturant l'île Rouzic vers le Sud a du sens pour les Macareux, Pingouins et Guillemots qui nichent dans ce secteur.

L'acceptation de ce projet est un signe positif pour tenter de maintenir à minima les colonies des sept îles qui contribuent largement à la réputation de Perros Guirec et à l'économie touristique du territoire.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Le Tome 3 du dossier soumis à l'enquête nous informe en effet des différentes étapes de la concertation, des attentes des uns et des autres et des compromis qui ont été trouvés.

13 – Observation CR19 de Monsieur Bernard MARTIN

Le seul reproche que l'on pourrait faire au projet d'extension est de manquer d'ambition, à mon avis l'extension devrait couvrir les îles et îlots de l'île Grande et de Trébeurden ainsi que la baie de Lannion jusqu'au plateau de la Meloine inclus.

Réponse du MO

Le périmètre proposé ainsi que les éléments de réglementation (y compris la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Il repose sur les enjeux du patrimoine naturel les plus prégnants pour ce territoire.

La justification du périmètre est détaillée dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes)

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO dont les éléments figurent dans le dossier d'enquête.

6.3.1.12 Gestion de la réserve

1 – Observation RD186 de Madame Morgane WEILING

Je souhaiterais que des moyens soient prévus en conséquence pour faire respecter ces directives et qu'elles ne puissent jamais faire l'objet d'exceptions par la suite, notamment en faveur d'éventuels industriels, plaçant la réserve hors d'atteinte de tout lobby aux projets écocides.

Réponse du MO

La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

2 – Observation RD232 de Monsieur Gérard VAN BELLE

Cet agrandissement doit cependant se faire en augmentant proportionnellement la dotation pour la gestion de la réserve par l'état.

Réponse du MO

La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

3 – Observation RD399 - CHAIGNE

Toutefois un financement conséquent et des MOYENS HUMAINS supplémentaires, conséquents et pérennes sont indispensables pour permettre à la réserve d'assurer ses missions, en particulier la sensibilisation et la surveillance. La zone de quiétude est un minimum qu'il faut impérativement conserver.

Réponse du MO

La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

4 – Observation RD422 - BENOIST

Par compte soyons vigilant à ce que cette réserve soit réellement protégée sur le terrain et pas uniquement sur le papier. Il faudra donc allouer des moyens humains et financiers si nécessaire. Et selon moi, pas de chasse et pas de pêche. Uniquement de la découverte.

Réponse du MO

La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé. Des moyens de surveillance et de police de l'environnement seront mis en place à l'échelle de la réserve étendue.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

5 – Observation RD812 de Monsieur Pascal STEPHANE

Je suis totalement favorable à l'extension de RNN des Sept-Iles.

Ceci à condition que la gestion, dans la continuité de l'important travail réalisé par le gestionnaire se fasse toujours en adéquation avec la majorité démocratique des professionnels de la mer, des associations, des scientifiques locaux et des acteurs socio-économiques.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6 – Observation RD892 de Monsieur NATIVEL

Je suis entièrement d'accord pour l'extension de la réserve et l'intégration d'un vaste domaine maritime autour des parties terrestres.

Ceci amène la remarque suivante, comment sera organisée la gouvernance de la réserve élargie ? LTC et la Commune de Perros Guirec ont émis le souhait d'y participer (souhais notés dans les CR atelier concertation) et les nouvelles communes impactées ?

De plus, je remarque que le budget de la réserve qui figure dans le CR du Comité consultatif du 18/02/2021 fait apparaître une diminution du budget de la réserve qui passe de 219K€ en 2019 à 195k€ pour 2021.

Qu'en sera-t-il du budget de la réserve élargie ? Comment sera assurée la surveillance de ce vaste domaine maritime ? Quels seront les moyens humains et matériels alloués ?

Réponse du MO

Il faut distinguer la gouvernance et la gestion de la réserve naturelle.

Le sujet de la gouvernance fait l'objet d'une étude en cours de finalisation (composition et fonctionnement) par une doctorante.

Les membres du comité consultatif de la RNN des Sept-Iles sont nommés pour 5 ans suivant la composition type prévue à l'article R332-15 du code de l'environnement. La composition actuelle court jusqu'en 2025. En cas d'extension de la réserve naturelle avant échéance du comité consultatif, la composition sera revue en conséquence. LTC et la commune de Perros-Guirec sont membres de ce comité consultatif.

Pour ce qui concerne la gestion et la surveillance de la réserve naturelle en cas d'extension, ce sujet sera traité dans un second temps.

Le budget de la réserve naturelle varie d'une année à l'autre suivant les actions que le gestionnaire entreprend, les financements disponibles... toutefois, la dotation de fonctionnement versée par l'État se maintient à 135 000 euros. La dotation Etat pour cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

7 – Observation RD900 de Monsieur Francis NATIVEL

Je souhaiterais apporter sur le projet d'extension, les commentaires suivants en espérant qu'ils seront pris en compte :

- *Gouvernance : Il me paraît essentiel que le comité exécutif quand il viendra à être créé, intègre bien des représentants indépendants du pouvoir politique et des acteurs économiques.*
- *Moyens mis à disposition de la RNN : On constate que les budgets annuels présentés dans le compte-rendu du Comité Consultatif de la RNN du 18 février 2021 sont en décroissance (219 526,24 € en 2019, 198 379,20 € en 2020 et 195 172,44 € en 2021). Le budget ainsi que les moyens humains et matériels devront être augmentés pour assurer efficacement la gestion, le suivi scientifique et le contrôle du nouveau périmètre de la Réserve et de la zone de quiétude.*
- *Suivi scientifique : Par souci de transparence et par intérêt scientifique, il est nécessaire de s'assurer de la mise en place des outils et des ressources nécessaires au suivi du bénéfice de la zone de quiétude sur la population de fous de Bassan même si on comprend bien que le comportement de cette population répond à des critères multifactoriels. Il serait peut-être intéressant de ne pas figer les coordonnées géographiques de la zone de quiétude afin de pouvoir les modifier en fonction des résultats de ce suivi.*
- *Information et formation : Les besoins d'information de la population sont bien pris en compte dans le projet d'extension mais il serait plus particulièrement important de sensibiliser les usagers sur les comportements à adopter pour ne pas perturber l'avifaune et la population de phoques qui occupent l'Archipel.*

Réponse du MO

Le sujet de la gouvernance fait l'objet d'une étude en cours de finalisation (composition et fonctionnement) par une doctorante.

Les membres du comité consultatif de la RNN des Sept-Iles sont nommés pour 5 ans suivant la composition type prévue à l'article R332-15 du code de l'environnement. La composition actuelle court jusqu'en 2025. En cas d'extension de la réserve naturelle avant échéance du comité consultatif, la composition sera revue en conséquence.

Le budget de la réserve naturelle varie d'une année à l'autre suivant les actions que le gestionnaire entreprend, les financements disponibles... toutefois, la dotation de fonctionnement versée par l'État se maintient à 135 000 euros. La dotation Etat pour cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île.

Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension et soumis à validation des membres du comité consultatif. Les coordonnées géographiques de la zone de quiétude sont précisées dans le projet de décret. Pour les modifier il faudrait modifier le décret et ainsi relancer la même procédure.

L'équipe de la réserve naturelle, conformément aux missions qui incombent au gestionnaire, procède à des actions régulières de communication visant à sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine naturel (contact sur le terrain, conférence, exposition itinérante...). L'équipe en charge de la gestion est présente entre 90 et 100 jours chaque année en mer aux Sept-Iles. Des centaines de contacts avec les plaisanciers renforcent la sensibilisation (échanges, distribution de plaquettes, ...) et plusieurs journées sont consacrées à la police de l'environnement en lien avec d'autres organismes. Par ailleurs, plusieurs articles dans les journaux, des conférences et des expositions sur le continent permettent aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux et comprendre la fragilité du patrimoine naturel marin et insulaire.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

8 – Observation RD910

Il est primordial que des scientifiques fassent également un suivi des évolutions apportées par cette zone afin de les transmettre à la population et les étendre sur d'autres écosystèmes.

Réponse du MO

Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension et soumis à validation des membres du comité consultatif.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

9 – Observation RD920 - GOURAUD

(L'extension de la réserve permettra :)

- La concertation entre acteurs pour la gestion de la réserve et des ressources naturelles marines. Certains acteurs de la pêche marine ou du domaine des loisirs nautiques focalisent leur réticence sur le statut de "réserve" avec le préjugé qu'elle imposera verticalement une gouvernance stricte et impartiale. Ils ignorent que ce projet est inclusif, c'est à dire que chaque acteur pourra être représenté et défendre à l'intérieur de la gouvernance même ses attentes grâce aux dispositifs de concertation mis en place par l'Etat et permettant la gestion des espaces et des ressources par négociation dans un objectif de gagnant-gagnant. Ce mode d'échange, est un outil de gestion démocratique et qui permettra à terme de créer du lien entre les acteurs du territoire pour préserver un patrimoine commun, garant de nombreux services écosystémiques et socio-économiques.

Réponse du MO

Le comité consultatif, sous présidence de l'État, constitue l'organe décisionnel pour la gestion de la réserve naturelle, il valide le choix du gestionnaire, le plan de gestion et participe à toutes les décisions ayant trait à la réserve naturelle. Sa composition est prise par arrêté préfectoral pour 5 ans, elle court jusqu'en 2025 et sera revue avant échéance en cas d'extension. Conformément à l'article R332-15 du code de l'environnement, cette instance est composée de 4 collèges paritaires (représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat intéressés ; élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements, représentants des propriétaires et des usagers ; personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels)

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

10 – Observation RD989 – Eaux et Rivières de Bretagne

Nous serons très attentifs à l'éventuel suivi scientifique de ce projet pour comprendre et documenter les impacts positifs / négatifs / neutres de ces mesures tant sur la biodiversité (faune, flore, habitats, qualité des eaux côtières) que sur les activités humaines.

Réponse du MO

Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

11 – Observation RD1257 de Monsieur Yves DE TONQUEDEC

Déclare important de poursuivre les réflexions engagées avec la mise en place d'une gouvernance partagée incluant les acteurs locaux.

S'estime reconnaissant et salue le travail des gestionnaires de la réserve qui s'attachent à étudier, protéger et à nous sensibiliser. Il faut les doter des moyens de faire de la recherche pour toujours mieux comprendre et préserver le vivant.

Espère que nous pourrons continuer longtemps et tous ensemble à nous émerveiller de la beauté sauvage et de la richesse naturelle de ce site exceptionnel qui nous tient tous à cœur.

Réponse du MO

Le sujet de la gouvernance fait l'objet d'une étude en cours de finalisation (composition et fonctionnement) par une doctorante.

La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

12 – Observation RD1275

Ayant visité le site au cours de ce mois d'août 2020, nous avons énormément apprécié le travail réalisé par les gardes de la réserve naturelle et la LPO, leurs explications et surtout d'avoir eu la possibilité d'admirer cette riche biodiversité (il suffisait de voir les yeux des enfants lorsqu'ils admiraient le phoque).

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.13 Méthodologie, justification scientifique

Synthèse des observations RD492, RD557, RD593, RD616, RD820, RD900, RD1274, RD1275

Toutes ces observations pointent le sérieux des études scientifiques, citant des chercheurs du CNRS, et notent que les documents du dossier d'enquête sont extrêmement étayés. Quelques-uns reviennent sur les affirmations des opposants à la zone de quiétude au motif qu'il n'y a pas de preuves scientifiques et demandent s'il faut attendre que la situation se dégrade avant de prendre des mesures. Plusieurs soulignent également les bienfaits des zones de protection renforcée partout où elles ont été expérimentées.

D'autres rappellent le travail fait par la LPO depuis 1 siècle et le rôle qu'elle a joué dans la préservation des macareux moines.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.14 Etat de la faune

1 – Observation RD1203

Aujourd'hui, si le sujet est de préserver les oiseaux, nous sommes d'accord qu'il faut agir. Le principal problème pour les oiseaux, c'est de se nourrir et d'avoir un endroit calme pour nicher.

Nous savons que les Fous de Bassan vont jusqu'à Cherbourg et jusqu'à Brest pour se nourrir. C'est donc un problème de ressources et il faudrait donc interdire aux chalutiers pélagiques de venir aussi près de la réserve !

Réponse du MO

La réglementation de la réserve naturelle ne s'applique qu'au sein de son périmètre. L'enjeu de connaissance de l'impact de la pêche industrielle en Manche ouest sur les communautés de poissons est important. Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, plusieurs pistes de travail sont proposées pour mieux appréhender ce sujet complexe des ressources halieutiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Cette observation sur l'impact de la pêche industrielle en Manche Ouest, si elle sort du cadre de la présente enquête, est toutefois pertinente ce qui justifie l'approfondissement du sujet par le MO.

2 – Synthèse des observations CL458, RD1022, RD1202, CR46

Ces observations évoquent toutes la dégradation des populations d'oiseaux, sur la base des éléments figurant dans le dossier d'enquête voire en citant des éléments complémentaires, et sont unanimes sur la nécessité de prendre des mesures pour l'enrayer

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Les éléments figurant dans le dossier d'enquête indiquent effectivement une dégradation de la situation de plusieurs populations d'oiseaux marins.

6.3.1.15 Dérangeant de la faune par les vedettes de tourisme

1 – Observation RD267 – Site et Patrimoine

Ils (les membres de l'association, dont beaucoup sont membres de la LPO) avouent cependant que le problème primordial est la survie des jeunes fous de Bassan qui doivent retrouver leur force une fois descendus du nid dans la mer. Le danger est alors à la périphérie directe de l'île Rouzic par la venue des vedettes de curieux et des bateaux de touristes. Or la zone de quiétude est au-delà de cette zone d'adolescence des fous. Notre expertise s'arrête là. Réponses de certains membres de sites et patrimoine à la pétition

Réponse du MO

Outre le cône au nord, la zone de protection renforcée intègre l'île Rouzic, ainsi qu'une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île. Le milieu marin attenant directement à l'île est donc ainsi préservé.

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, le secteur nord du projet de zone de protection renforcée a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est. Cette zone de protection renforcée permettra d'assurer le bien-être et le maintien

d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels. La majorité des oiseaux marins a besoin d'une réelle tranquillité au cours de la saison de nidification. (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO

2 – Observation RD487 de Madame Catherine ESNAULT

On peut toutefois être surpris que le trou de Rouzic soit accessible aux vedettes bruyantes et polluantes quel que soit l'époque et la nidification des oiseaux.

En conclusion, plaisancière, ornithologue, intéressée par la vie présente sur l'estran, pêcheuse à pied occasionnelle, je suis totalement favorable à ce projet.

Réponse du MO

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO

3 – Observation RD1045 de Monsieur Joël WINKIN

Passager d'un voilier (très silencieux), j'ai eu le bonheur d'observer - sans nous approcher de trop près - l'île Rouzic et sa colonie de fous de Bassan. J'ai été étonné de la présence de grosses vedettes chargées de dizaines de passagers, avec amplificateurs et haut-parleurs, qui s'approchaient beaucoup plus que nous de la crique située vers l'est de l'île Rouzic, et donc de la colonie très dense de fous de Bassan

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.16 Dérangement de la faune par les plaisanciers

1 – Observation RD94

Empêcher les bateaux de s'approcher trop près des oiseaux de mer

Réponse du MO

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. Outre le cône au nord de l'île,

la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique à la colonie de macareux moine.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO

2 – Observations RD16 et RD192

Ces observations relèvent que dans la mesure où la pêche professionnelle est toujours autorisée sur l'extension, les interdictions liées à la nouvelle réglementation touchent peu de personnes. Elles approuvent également cette extension où elles estiment que le nombre de bateaux à moteur et de jet-skis augmente chaque année.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.17 Vocation pédagogique du site

1 – Observation RD255 de Monsieur Ronan LE MANAC'H

L'autre point du projet que je trouve intéressant c'est l'aspect patrimonial. J'espère qu'un jour il y aura quelques travaux de sauvegarde du phare des Triagoz. C'est quand même triste de voir l'état de l'échauguette et la plateforme en béton donne des sacrés signes de faiblesse. C'est un monument unique, et rien que par respect pour les hommes qui l'ont construit, il mérite un intérêt tout particulier.

Réponse du MO

La gestion de ce phare incombe aux Phares et Balises. La mise en valeur de ce patrimoine et sa restauration pourra être pleinement intégrée dans le plan de gestion de la réserve agrandie.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO

2 – Observations RD266 et RD420

Ces observations évoquent l'intérêt du projet vis-à-vis de l'ouverture au public pour le tourisme d'observation.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.18 Impact sur traditions

Synthèse des observations RD485, RD1274, CR16

Ces observations prennent d'abord du recul sur la façon dont la nature a – depuis longtemps – forgé les civilisations humaines qui ont vécu sur ces rivages et interrogent sur le droit de l'humain de dominer, de contrôler et de décider au nom des traditions ce qui a le droit d'être ou de ne pas être. Certains rappellent qu'après avoir, depuis des siècles, abusé de sa position dominante, il est temps que les humains protègent ce qu'il est encore possible de préserver pour le futur, mais aussi pour le présent.

D'autres interrogent sur l'histoire et la tradition dont certains évoquent le mépris en invitant à s'inscrire dans la continuité du travail mené depuis plus de 100 ans sur le territoire dans le but de protéger le patrimoine naturel et d'y intégrer les activités humaines.

D'autres enfin évoquent les revendications de certains opposants à la réserve afin de conserver leurs traditions et considèrent qu'elles sont entachées de contre-vérités. Ils estiment que la tradition n'est pas l'opulence destructrice de moyens mais que ce n'est qu'une pratique ou un savoir hérité du passé, transmis au fil des générations, et qui a été nécessaire à la vie ou la survie de plusieurs générations, loin de l'opulence de moyens d'aujourd'hui. Ils considèrent que ces moyens destructeurs ne sont pas une tradition, car ils entraînent le non-renouvellement des espèces animales et végétales alors qu'une tradition est pérenne

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.19 Respect du site actuel par les usagers

1 – Observation RD570

Seul une réglementation stricte permettra le respect de ce paradis et par rapport au compromis proposé par Mr le Maire de Perros Guirec, nous savons que demander aux gens de s'engager à un comportement plus respectueux n'est pas suffisant et ne permet pas une protection sur le long terme de la réserve naturelle. Et les observations individuelles ne sauraient faire acte de preuve sur le respect actuel de la réserve et l'état des différentes populations sauvages qui vivent dans la réserve, des études sont là pour ça et montrent toutes clairement la nécessité de la zone de quiétude. Je comprends que des usagers se sentent gênés dans leur liberté de profiter de ce qui les entourent par ce projet, mais il est temps de mettre de côté ce genre de considération pour protéger les morceaux de nature qu'il reste.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

2 – Observation RD571

Il est très difficile de faire confiance aux hommes : certains bateaux de touristes s'approchent de trop près des macareux, des guillemots et autres ; sans parler des pêcheurs de loisir qui ramassent bars, maquereaux, plus qu'autorisé.

Réponse du MO : n'appelle pas de commentaires

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

3 – Observation CR44 – RUDAZ-VALEGEAS (FFCK)

Soulignent qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer compte tenu de l'état global du site, mais reconnaissent la nécessité d'être vigilants.

Insistent sur le professionnalisme des pratiquants et la qualité de l'encadrement ainsi que sur le côté non polluant et discret de leur pratique.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.20 Pression de pêche

1 – Observation RD350 de Monsieur Luc HURT

Je suis pour une zone de quiétude (pendant la période sensible de l'élevage des jeunes oiseaux marins). Mais il faudra aller plus loin pour vraiment garantir la sauvegarde de ce site incroyable et beau. Les oiseaux marins sont partout en déclin à cause de la surpêche. Il faudra réduire la pression de pêche.

Réponse du MO

L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle au large) est un enjeu important (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 à 193).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO

2 – Observation RD884 - JACQUES

La pression humaine doit décroître, même si c'est difficile à admettre pour certains. Les pêcheurs qui se plaignent des phoques devraient savoir que les poissons étaient plus nombreux après la guerre, donc l'arrêt de la pêche.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.21 Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice

Observation RD557 de Monsieur Patrick VANDAMME

Une telle évolution va à l'encontre de l'exercice de nos droits ancestraux - L'évolution constatée de la plaisance durant le demi-siècle écoulé ne peut pas laisser les décideurs indifférents. L'explosion du nombre de petites embarcations motorisées à vocation de pêche promenade (en plus des problèmes posés par leur hivernage) ne peut que nous convaincre que ce qui était pratiqué avec parcimonie il y a 50 ans, ne peut plus l'être de la même façon aujourd'hui, simple question de proportion et de bon sens ! Des photos des ports de Perros-Guirec de Ploumanac'h du début des années 70 aideront les sceptiques à se faire une idée de l'évolution du nombre de pratiquants potentiels. Au passage (et de manière plus polémique), on pourra aussi s'interroger sur le nombre de personnes pratiquant actuellement la pêche sur la zone incriminée ayant des ancêtres l'ayant pratiquée avant eux.

Je ne peux que souhaiter que l'extension se fasse telle qu'elle est actuellement envisagée.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.22 Circulation des véhicules nautiques à moteur

Echo à l'observation 861 faite par le lobby des jets-ski et scooter des mers (appelé VNM pour faire discret et politiquement correct).

En pleine COP26, il y donc encore des personnes qui souhaitent faire du jet-ski dans une réserve naturelle ?

Cela ne choque-t-il que moi ?

Les auteurs ne semblent pas avoir de scrupule. La nature est un terrain de jeu, un défouloir pour le week-end, un parc d'attraction pour adultes ?

Cette activité devrait être bannie des côtes françaises et européennes depuis longtemps.

La préfecture tente de limiter les rodéos sur les routes avec peine, qui peut bien souhaiter des rodéos sur la mer ?

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.23 Généralités

Observations RD7, RD13, RD16, RD18, RD19, RD21, RD28, RD31, RD33, RD34, RD35, RD38, RD44, RD46, RD52, RD57, RD59, RD60, RD61, RD64, RD67, RD70, RD75, RD76, RD78, RD82, RD83, RD84, RD86, RD91, RD96, RD105, RD108, RD112, RD114, RD117, RD118, RD119, RD124, RD126, RD128, RD132, RD133, RD136, RD139, RD140, RD141, RD142, RD144, RD147, RD151, CL157, RD166, RD170, RD171, RD173, RD175, RD176, RD187, RD188, RD190, RD196, RD199, RD200, RD201, RD202, RD203, RD205, RD213, RD216, RD224, RD229, RD234, RD236, RD239, RD240, RD256, RD258, RD263, RD276, RD278, RD279, RD283, RD287, RD293, RD297, RD298, RD299, RD302, RD304, RD305, RD311, RD318, RD319, RD320, RD321, RD324, RD325, RD326, RD329, RD330, RD337, RD338, RD339, RD342, RD347, RD351, RD358, RD361, RD362, RD364, RD374, RD377, RD378, RD389, RD391, RD398, RD406, RD413, RD416, RD419, RD421, RD422, RD438, RD467, RD472, RD488, RD498, RD504, RD505, RD512, RD515, RD520, RD522, CL529, RD536, RD539, RD552, RD558, RD564, RD569, RD575, RD578, RD583, RD584, RD587, RD591, RD592, RD594, RD595, RD598, RD600, RD602, RD604, RD605, RD606, RD607, RD608, RD609, RD610, RD613, RD614, RD616, RD620, RD623, RD624, RD625, RD627, RD629, RD630, RD636, RD638, RD648, RD651, RD652, RD653, RD654, RD655, RD659, RD661, RD662, RD673, RD676, RD680, RD683, RD694, RD695, RD705, RD711, RD712, CL721, RD724, RD725, RD726, RD728, RD734, RD738, RD739, RD752, RD753, RD757, RD760, RD772, RD774, RD776, CL779, RD790, RD797, RD808, CL810, CL816, RD825, RD839, RD840, RD843, RD848, RD850, RD851, RD852, RD866, RD880, RD890, RD891, CL898, CL903, RD907, RD913, RD914, RD915, RD917, RD918, RD937, RD950, RD955, RD959, CL962, RD968, RD975, RD981, RD982, CL994, RD995, RD996, RD1013, RD1044, RD1047, RD1060, RD1063, RD1076, RD1105, RD1107, RD1108, CL1112, RD1113, RD1122, RD1123, RD1126, RD1131, CL1146, RD1171, RD1174, RD1176, RD1179, RD1183, RD1200, RD1201, RD1213, RD1217, RD1218, RD1223, RD1230, RD1234, RD1238, RD1240, RD1243, RD1244, RD1245, RD1252, RD1258, RD1270, RD1273, CR18, RP27.1, RD27.2, RD27.3, RP33

Toutes ces observations émettent des **propos très généraux** en faveur de l'extension des réserves naturelles, quand elles ne limitent pas à affirmer simplement leur **soutien au projet** d'extension de la réserve naturelle.

Elles figurent toutes en détail, comme les autres, en annexe 8.3 du présent rapport.

Elles n'appellent **pas de réponse du Maître d'Ouvrage**

Elles n'appellent **pas** non plus **de commentaires du Commissaire Enquêteur**.

6.3.1.24 Hors sujet

1 – Observation RD106

De même, il me semble également nécessaire de protéger l'ensemble du littoral afin de réduire la pollution de l'eau.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

2 – Observation RD114

Une autre RNN (plaine des maures) subit actuellement de grosses pressions pour que sa réglementation soit modifiée suite au désengagement du gestionnaire actuel. Soyons vigilants !

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

3 – Observation RD346 - JOST

Ce projet d'extension est une nécessité pour permettre une conservation de la biodiversité et ainsi favoriser son développement nécessaire pour l'équilibre de tout l'écosystème de la presqu'île de Guérande.

Cet écosystème abrite des espèces animales de cétacés, oiseaux qui s'y reproduisent et s'y nourrissent. Il est important de faciliter cela en étendant le périmètre de la zone à protéger.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

4 – Observation RD487 de Madame Catherine ESNAULT

On peut espérer que cette extension permettra de dire NON à l'extraction de sable coquillier en baie de Lannion. Le pire serait que cette extension de la RNN permette en compensation la reprise de l'extraction de sable. Pour l'instant, rien ne permet de présager l'avenir de cette décision.

Réponse du MO

Ces deux projets n'ont aucun lien de cause à effet

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

5 – Observation RD288

Ce projet serait une super nouvelle pour notre patrimoine naturel ! Cette réserve est constituée de paysage magnifique qu'il faudrait préserver de toute urbanisation.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6 – Observation CL961 de René et Véronique ROCHE

Demande de résiliation

BONJOUR, Mon adhésion à votre association, ainsi que celle de mon épouse Véronique ROCHE est une erreur, nous pensons avoir été abusés ; nous vous prions de bien vouloir annuler notre adhésion, effectivement nous approuvons le projet

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.1.25Autres

Observation CL529

et interdire la patrouille de France qui chaque année perturbe les îles au oiseaux et qui pollue, sans compter le bruit que cela peut causer, et le cout pour le contribuable, merci pour votre attention

Réponse du MO

Le projet tel que proposé n'interdira pas la manifestation de la patrouille de France, mission réalisée par des unités militaires.

Toutefois, comme c'est le cas aujourd'hui, l'État et le gestionnaire veilleront à limiter les effets de cette manifestation sur le patrimoine vivant de la réserve agrandie.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : pas de commentaires

6.3.2 Les observations « défavorables » au projet d'extension et celles « favorables avec réserve »

6.3.2.1 *Restrictions de navigation et de circulation*

1 – Synthèse des observations CL248, RD253, RD428, RD477, RD817, CL841, RD844, RD859, CL897, RD984, RD1080, RD1216, RD1228, RD1253, RD1266

Contestent le fait que l'accès aux Sept-Îles ne sera plus possible pour les plaisanciers mais qu'il le demeurera pour les Vedettes des Sept-Îles, alors que ces vedettes sont jugées plus dérangeantes pour la faune que les quelques plaisanciers qui ont de tout temps respecté et nettoyé le site.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée constitue la **seule contrainte** réglementaire pour les plaisanciers (TOME 2 p.30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Elle concerne **toutes les activités** et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. A noter que cette zone de protection renforcée est intégrée en partie à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse. Effectivement, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurent dans le dossier d'enquête, notamment en ce qui concerne les restrictions de navigation. Ces éléments de réglementations figurent dans plusieurs endroits du dossier et on peut s'interroger sur les sources d'information ayant donné lieu à ces observations.

2 – Synthèse des observations RD254, RD260, RD280, RD310, RD314, RD317, RD354, RD375, RD379, RD445, RD506, CL765, RD873, RD935, RD1036, RD1059, RD1097, RD1098, RD1242, RD1269

Tous ces pétitionnaires se rejoignent pour déplorer l'interdiction de circuler, de s'approcher des Sept-Îles, à la faveur de ce projet d'extension incluant Tomé et les Triagoz et dénoncent l'interdiction d'accès du domaine public maritime des Sept-Îles. Plusieurs estiment que l'extension de la réserve serait envisageable sans pour cela interdire l'accès aux îles. Si beaucoup comprennent les interdictions de débarquement pour la protection de la faune, ils souhaitent pouvoir continuer à l'observer. Beaucoup affirment qu'ils ne pourront plus continuer à naviguer, à pêcher, si la réserve est étendue et la zone de quiétude mise en place et ils manifestent leur volonté de conserver ce droit, voire affirment que la liberté de pouvoir apprécier et approcher ces îles est un droit qu'ils ne peuvent pas perdre. Certains affirment que Perros Guirec va devenir triste s'il n'est plus possible de naviguer et jugent fallacieux qu'on les fasse passer pour des inconscients coupables d'une balade maitrisée près des îles, car la configuration actuelle permet d'observer la nature sans la déranger. D'autres insistent sur le fait que la zone de quiétude va pénaliser fortement les professionnels et diminuer l'attractivité du territoire sans effet significatif sur l'évolution des colonies d'oiseaux avec un effet négatif sur la plaisance, secteur déjà en baisse dans le secteur.

Il serait préférable pour certains de faire preuve de pédagogie pour apprendre le respect des animaux et de la nature aux touristes.

D'autres affirment qu'interdire aux vedettes, aux plaisanciers, aux pêcheurs, va faire beaucoup de mécontents.

Quelques-uns évoquent la surpopulation de phoques qui empêche la pêche de loisir et que cette extension entrainera la fin de la pêche plaisir.

Réponse du MO

Concernant l'accès aux parties terrestres des îles, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelles avec le maintien de l'accès à l'île aux Moines. Les estrans resteront également ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. (TOME 2 p. 26, 27 et 28)

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers et la pêche plaisance autorisée. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule

contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. Cette sensibilisation se réalise aussi via des animations nature depuis la Station LPO (équipe animation), au port de Ploumanac'h ou aux Sept-Iles (contacts entre l'équipe de la réserve et les usagers) et plus globalement dans le territoire (conférences, expositions photographiques itinérantes...).

Les régimes alimentaires de la mégafaune (oiseaux marins et phoques gris) des Sept-Îles sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tcaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112). Les effectifs de cette mégafaune restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être, à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-ouest ou à un niveau local.

L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique est un enjeu important qui est exprimé dans le dossier scientifique (ANNEXE 3 Etude scientifique globale p190 à 193).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse. Effectivement, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurent dans le dossier d'enquête, notamment en ce qui concerne les restrictions de navigation. Ces éléments de réglementations figurent dans plusieurs endroits du dossier et on peut s'interroger sur les sources d'information ayant donné lieu à ces observations car les interdictions seront minimales.

3 – Synthèse des observations RD395, RD448, CL453, RD560, CL976, RD1069, CR02 – Extrait de la contribution d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations

A. Sur l'Extension

Puisque les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, le collectif accepte l'extension, mais seulement si le règlement qui s'y appliquera est comparable à celui actuellement en vigueur, en particulier ne restreindra pas la libre circulation de tous les usagers.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurent dans le dossier d'enquête notamment en ce qui concerne la circulation des usagers et les restrictions de la zone de protection renforcée.

4 – Synthèse des observations RD395, RD410, RD448, CL453, RD560, RD700, CL976, CL1069, CR02, extrait de la contribution d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations

4. Enfin, nous craignons que l'interdiction s'étende bientôt à d'autres zones de la réserve. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements :

** en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits.*

*** la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.*

Réponse du MO

L'arrêté ministériel de 1976 interdit le débarquement sur toutes les îles de la réserve naturelle sauf l'île aux Moines : la pêche à pied était de facto interdite dès la création de la réserve naturelle sur tous les estrans. L'arrêté préfectoral de 1996 assouplit la réglementation initiale en autorisant la pêche à pied sur les estrans et en maintenant l'interdiction sur les estrans des îles de Malban et Rouzic.

L'arrêté réglementant le mouillage d'engins, notamment de pêche, dans le secteur de la réserve naturelle des Sept-Iles a été pris pour des raisons de sécurité de la navigation et non pour des raisons environnementales. Un tel arrêté aurait pu être pris ailleurs en dehors de toute réserve naturelle.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse qui resitue les interdictions évoquées dans les observations dans un contexte historique.

5 – Observations RD395, RD396, RD402, RD411, RD425, RD428, RD434, RD452, CL453, RD477, RD496, RD502, RD503, RD514, RD521, RD525, RD532, RD547, RD696, RD700, RD806, RD940, RD941, RD1005, RD1011, RD1027, RD1053, RD1069, RD1231, CR28, CR38 – Extrait de la contribution d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations.

NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurent dans le dossier d'enquête notamment en ce qui concerne la circulation des usagers et les restrictions temporaires de la zone de protection renforcée.

6 – Synthèse des observations RD194, RD443, RD510, RD533, RD1049, RD1145, RD1193, RD1269, RP05, RP08, RP22, RP40, RD956

Font part de leur refus de la zone de quiétude, ou à minima de leur incompréhension, et des interdits de circulation et d'usage. Certains considèrent que cette mesure est complètement décalée par rapport aux enjeux et que l'interdiction de circuler pendant la période d'été pénalise fortement le développement du tourisme, de la voile et de la pêche, que les pratiques de navigation telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui ne dérangent en rien la faune et la flore des îles et demandent pourquoi mettre encore plus de règles et d'interdictions.

Quelques-uns précisent que la ZQ est incohérente par rapport à sa situation en affirmant que les oiseaux sont majoritairement sous le vent à l'est des Sept-Îles.

Certains préconisent de mettre en place des restrictions pour les bateaux à moteur de taille importante de manière à assurer la quiétude... pour tout le monde !

D'autres considèrent que, telle que prévue, c'est une entrave à la circulation maritime et aux libertés, qu'il y a d'autres moyens moins restrictifs de préserver la ressource et qu'ils veulent pouvoir continuer à profiter pleinement et librement du bonheur de naviguer avec enfants et petits-enfants.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (cf. ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude). Elle concerne toutes les activités et usages (TOME 2 p24).

Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurant dans le dossier d'enquête. Il faut certainement relativiser l'impact des restrictions temporaires (5 mois de l'année) sur la zone de quiétude envisagée. Compte tenu de la configuration des lieux, et de l'absence d'interdiction de circuler à l'intérieur de la réserve (en dehors du débarquement sur les parties terrestres des îles et des restrictions horaires d'accès à l'estran), la forte pénalisation évoquée sur le tourisme, la voile, la pêche et l'entrave à la circulation et aux libertés sont très excessives.

7 – Observation RD449

Sur terre, les zones protégées sont accessibles aux promeneurs en respectant certaines conditions, la mer doit rester libre d'accès à tous en respectant aussi la réglementation actuelle.

Un bateau s'approchant de l'île de Rouzic n'a jamais gêné les fous, d'ailleurs les vedettes auront toujours le droit de s'en approcher par le côté Est et Sud...

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Elle s'imposera également aux vedettes de transport à passagers : au sud de l'île Rouzic, ces dernières voient leur approche limitée pour la quiétude des alcidés notamment (pingouins, guillemot, macareux).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurant dans le dossier d'enquête. Les contraintes supplémentaires par rapport à la réserve actuelle sont minimes et la liberté d'accès au domaine maritime ne doit pas masquer la nécessité de préserver l'intérêt général.

8 – Synthèse des observations RD457, RD463, CL475, RD563, RD1051, RD1115, RD1121, RD1189, RD1216, CR38

Ces contributeurs ne sont pas opposés à l'extension de la réserve à condition que le règlement qui s'y appliquera soit comparable à celui existant actuellement dans la réserve naturelle, que les droits actuels de circulation soient conservés que ce soit pour la plaisance ou la pêche et qu'elle ne soit pas dévolue à des intérêts privés. Tous plaident pour des pratiques respectueuses du site qu'ils mettent déjà en œuvre.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers et aux pêcheurs professionnels. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente

moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurent dans le dossier d'enquête notamment en ce qui concerne la circulation des usagers et les restrictions temporaires de la zone de protection renforcée.

9 – Synthèse des observations RD470, RD1018, RD1025, tous pratiquants de kayak de mer

S'élèvent contre les propos de personnes qui disent que la pratique du kayak nuit à la nature. Si effectivement le débarquement sur les îles peut provoquer une gêne lorsqu'elle est faite en période de nidification ou sans respect des lieux, la navigation en kayak est silencieuse et sans pollution. Il n'est pas rare lors de ces navigations d'être accompagné d'animaux comme les phoques.

Pratiquent le kayak de mer dans le Trégor mais plus largement en Bretagne et en Grande Bretagne depuis près de 40 ans. C'est notre principale activité physique mais c'est surtout pour nous un moyen de nous ressourcer grâce au contact direct avec la nature. Nous respectons profondément ce milieu dans lequel nous évoluons et ne constatons jamais d'atteinte à l'environnement de la part d'aucun d'entre nous.

Passent aux Sept Iles quelques rares fois dans l'année et ont conscience d'un écriin à préserver comme cette planète sur laquelle nous vivons. Ont assisté au développement de la colonie de fous de Bassan et sont conscients de la fragilité de certaines colonies. Très souvent, ce sont les phoques qui viennent vers eux.

Ne comprennent pas cette volonté de certains visant à les exclure de ce milieu sans qu'aucune étude d'impact ne le motive. Se demandent quels sont donc les arguments de ces personnes ? Considèrent que seule une conception hors sol de l'écologie visant à créer une vitrine où ils n'auraient pas la place semble motiver la création de la zone de quiétude.

Rappellent que pour les pratiquants de kayak de mer, l'estran est un lieu accessible à toute heure de la marée pour des raisons de sécurité et que les restrictions d'horaires sont incohérentes vis à vis de la sécurité.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux kayakistes. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

L'activité de kayak se veut vertueuse et l'est à plusieurs titres, cependant certaines pratiques, telles que le « rase-caillou » peuvent générer un dérangement de la faune marine avec envol ou encore mise à l'eau de phoque gris en reposoir. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique du kayak de mer, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié d'assez fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). Par soucis d'équité et conformément aux souhaits émis par les acteurs locaux lors de différentes rencontres, la zone de protection renforcée est interdite à toutes les activités (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le gestionnaire, dans le cadre du plan de gestion, sera susceptible de développer des liens avec les pratiquants de kayak de mer (accompagnement, sensibilisation, conférence...).

La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

L'accès aux estrans de la réserve naturelle (dans son périmètre actuel et dans le projet d'extension) n'est autorisé que pour les seuls pratiquants de pêche à pied, 3h avant et 3h après la basse mer. Il est bien entendu qu'un kayakiste en détresse qui débarquerait sur les estrans bénéficiera de la bienveillance des agents en charge de faire respecter le règlement de la réserve naturelle. Un pique-nique ou tout autre pause technique n'est à contrario pas acceptable. Toutefois, rappelons que le débarquement reste autorisé en tout temps sur l'île aux Moines pour le repos et la restauration.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurant dans le dossier d'enquête devraient être de nature à rassurer les pratiquants de cette discipline tout en les invitant à être vigilants quant aux dérangements de la faune qu'ils peuvent causer, même à leur insu et en toute bonne foi.

10 – Observation RD471 de Mr Pierre DELALANDE

Faites un peu de communication pour responsabiliser les quelques pêcheurs et plaisanciers qui s'aventurent dans cette zone.

Réponse du MO

L'équipe de la réserve naturelle sensibilise régulièrement les acteurs locaux en rappelant les enjeux du patrimoine naturel protégé et la réglementation en vigueur (sensibilisation sur le terrain avec des contacts directs auprès des plaisanciers et touristes, sensibilisation via la Station LPO de l'Île-Grande, des conférences dans le territoire, des expositions itinérantes...). Des documents sont créés et distribués dans cette intention. Bien avant les actions de police, la communication et la sensibilisation constitue le préalable nécessaire au respect du site.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO qui rappelle sa mission pédagogique.

11 – Synthèse des observations CL475, RD550, RD551, RD792

Plusieurs observations expriment une crainte, une inquiétude, sur un possible renforcement de la réglementation à posteriori, crainte renforcée par le projet de décret qui laisse la possibilité au Préfet de renforcer la réglementation de certaines activités si la situation le nécessite. Ceci revient, selon ces pétitionnaires, à donner un blanc-seing à la puissance publique pour faire évoluer par simple arrêté et sans concertation cette zone de quiétude.

Est particulièrement crainte une extension de la zone de quiétude vers l'Ouest à terme pour inclure tout le Nord des Îles.

Trouve que le règlement actuel, aussi contraignant soit-il, convient très bien et craignent plutôt les marées noires auxquelles ils ont déjà été confrontés.

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. Des phénomènes tel que le réchauffement climatique et l'attractivité naturelle de notre région font que la pression touristique sur nos côtes risque de s'accroître dans les décennies à venir. L'équilibre actuel devra être maintenu.

Toute nouvelle réglementation fera l'objet de concertation préalable et sera soumis à l'avis des membres du comité consultatif de la réserve naturelle.

La zone de protection renforcée étant définie dans le décret de la réserve naturelle, toute volonté de modification de cette zone engagera la procédure de redéfinition de la réglementation telle que vous la connaissez aujourd'hui (avis en comité consultatif, enquête publique, consultations locales...).

La réserve naturelle constitue un espace de veille scientifique et de surveillance en lien avec d'autres réseaux de surveillance (POLMAR - Plan pollution maritime, RESOM – Réseau oiseaux marins, suivis des contaminants...) pour prévenir des atteintes à l'environnement.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. En rappelant l'objectif de ce projet d'extension qui vise à maintenir un équilibre entre préservation du patrimoine naturel et activités économiques, il s'inscrit également dans le temps long en prenant en compte les évolutions qui pourraient survenir et en rappelant la procédure qui donne une large part à la concertation.

12 – Observation RD556 de Mr Guy ARZUL

Je considère que dans l'affaire, l'espèce la plus menacée est le PPP (Pêcheur Plaisancier Peinard) dont l'activité devient de plus en plus problématique avec les réglementations et interdictions en tous genres. Etendez tant que vous voulez, mais de grâce cessez d'interdire...

Au cas où, malgré la multitude d'avis « folklos » exprimés sur internet par d'innombrables personnes totalement étrangères au problème, vous auriez le temps de consulter cette missive, je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31).

L'ensemble du projet est étayé et fondé sur des études réalisées en lien avec des laboratoires et universités de recherche (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p.14 à 17 et p200 à 226).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurant dans le dossier d'enquête notamment en ce qui concerne la circulation des usagers et les restrictions temporaires de la zone de protection renforcée.

13 – Observation RD632

Quant aux radeaux de fous de Bassan on en trouve aussi aux noires de Rouzic à l'est ...

Donc NON à cette zone de quiétude

Il faut laisser libre accès à cette zone en responsabilisant les usagers.

Les plaisanciers sont des gens qui aiment la mer et cette magnifique côte de granit rose, pour quelle raison ne respecteraient ils pas la quiétude des fous de Bassan ?

Réponse du MO

Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, justifiant le positionnement du projet de zone de quiétude.

14 – Observation CL736 de l'Entente Trégastelloise des Pêcheurs Plaisanciers

Nous tenons à faire entendre notre voix pour défendre la libre circulation et s'opposer au projet d'extension de la réserve de l'archipel des Sept-Iles, en particulier de la zone de quiétude.

Nous ne sommes pas béatement accrochés au passé, nous acceptons les contraintes actuelles dont l'effet a toujours été jugé écologiquement satisfaisant, nous ne souhaitons pas qu'arbitrairement soient imposées de nouvelles restrictions pour des motifs détournés.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troïl) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boréal, fou de Bassan,

cormoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, qui relativise les contraintes imposées par l'extension de la réserve, contraintes décrites par les pétitionnaires de cette observation. Selon les conclusions des études scientifiques figurant dans le dossier d'enquête, l'apparente bonne santé de la réserve ne doit pas masquer les difficultés rencontrées par quelques populations en particulier celle des Fous de Bassan, population cible de la zone de protection renforcée.

15 – Synthèse des observations CL765, RD792, RD795

S'étonnent de la forme de la zone de quiétude qui laisse opportunément le passage aux vedettes dont ils estiment que le nombre n'a fait que croître ces dernières années. Qualifient de supercherie un projet qui interdit aux petits bateaux ce qu'on continue d'autoriser aux gros pour protéger leurs très nombreux passages et la manne économique qui va avec. Estiment que pour être sérieuse, la zone de quiétude devrait interdire le passage tout autour de l'île et pas uniquement à l'Ouest et au Nord.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux.

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

La zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, qui justifie le positionnement de la zone de protection renforcée ainsi que l'exercice de la mission de sensibilisation du public au patrimoine naturel.

16 – Observation RD794 de Mr Guy BIARNES

Je suis un navigateur plaisancier, habitant à Perros-Guirec et pratique de la navigation dans la région, en particulier autour des Sept Îles.

D'accord pour l'extension de la réserve naturelle à condition de ne pas ajouter d'interdictions supplémentaires à celles déjà existantes.

La zone de quiétude par contre est inutile. C'est une aberration imaginée en dépit de toute justification scientifique, pleine de contradictions : par exemple les vedettes à passagers auraient le droit d'y aller plus de 20 fois par jour alors qu'un voilier de 7m qui souhaiterait y passer 2 ou 3 fois par saison y serait strictement interdit ! Cherchez l'erreur !

L'archipel des Sept Iles et ses abords ne doivent devenir un sanctuaire autorisé seulement à quelques fonctionnaires.

Un interdit supplémentaire ne se justifierait que pour satisfaire l'égo de celui qui l'a imaginé.

=> Il ne faut absolument pas que la zone de quiétude soit mise en place car les zélés concepteurs de cet interdit auront tôt fait de l'agrandir prochainement par un simple document de leur cru.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Elle concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).

La zone de protection renforcée étant définie dans le décret de la réserve naturelle, toute volonté de modification de cette zone engagera la procédure de redéfinition de la réglementation telle que vous la connaissez aujourd'hui (avis en comité consultatif, enquête publique, consultations locales...)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, qui rappelle le caractère limité des contraintes liées à la zone de protection renforcée à la fois dans l'espace et dans le temps. Le MO rétablit également la vérité telle qu'elle figure dans le dossier soumis à l'enquête, souvent mise en doute dans plusieurs observations, quant au champ d'application des interdictions, que ce soit à l'égard des plaisanciers ou des professionnels du tourisme ou de la pêche.

17 – Observation RD821 de Madame Fabienne LETELLIER

En conclusion :

OUI à une réserve utilisée librement par des usagers responsables

NON à la zone de quiétude

Et si vous voulez faire une étude VRAIMENT UTILE, faites -en une sur la population halieutique de la zone et son évolution.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Un suivi à long terme des populations halieutiques se fait dans le cadre de la réserve actuelle (suivi en plongée des poissons inféodés aux habitats rocheux depuis 2016, programme POCOROCH). Depuis 2013, des suivis variés permettent de mieux comprendre les liens entre les prédateurs (oiseaux marins et phoques gris) et les poissons.

Par ailleurs, en 2022, le gestionnaire sera associé au programme européen Interreg, FISHINTEL qui permettra de réaliser des suivis acoustiques sur les bars, lieus et langoustes (coordination Univ. Plymouth, Ifremer), ainsi qu'au programme LAMINET d'étude du réseau trophique par l'approche ADN environnementale (coordination INRAe).

Dans le cadre du projet d'extension, plusieurs pistes de travail sont proposées (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse qui rappelle le caractère limité des contraintes supplémentaires ainsi que les études en cours et les projets d'étude sur les populations halieutiques.

18 – Observation RD861 de Madame Marie Françoise FECELLE (Fédération Française de Motonautisme)

Il y a lieu de supprimer une telle discrimination (interdiction des VNM) ou alors expliquer pourquoi les autres navires à moteur, ou les vedettes à passagers avec 250 personnes à bord sont autorisées à aller à proximité d'une zone de reproduction sans causer de perturbations, alors que d'autres embarcations sont bannies de la zone ?

Cette inégalité de traitement doit être corrigée.

Réponse du MO

Réglementairement, les VNM sont bien distincts des semi-rigides en application de l'annexe (division 240) de l'arrêté ministériel du 23 novembre 1987 et on peut leur appliquer une réglementation spécifique.

La jurisprudence confirme, à plusieurs reprises, que les VNM, de par leur caractéristiques propres (faible tirant d'eau, grande mobilité et niveau sonore important) et leur mode

d'utilisation sont de nature à porter atteinte à la conservation de la faune et de l'avifaune d'un espace naturel protégé. Le territoire inclus dans le périmètre de la réserve naturelle étendue compte de nombreuses espèces sensibles au dérangement (oiseaux marins, phoques gris, dauphins et marsouins communs...).

L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique des VNM sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de très fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). Pour comparaison, le dérangement lié aux transports à passagers ou à la pêche promenade est qualifié de peu fréquente. Ces évaluations se basent sur des années d'observation réalisées par l'équipe en charge de la gestion du site.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse qui justifie, en l'argumentant, l'interdiction fait aux VNM de circuler dans la réserve

19 – Observation RD871 – AUGER

Nous pouvons comprendre que l'île Rouzic est un lieu exceptionnel, qu'il faut donc préserver.

Concentrez-vous sur cet objectif nécessaire et n'empêchez pas les pêcheurs amateurs jouir du reste de l'archipel. Faites leur confiance.

Arrêtons de décréter des règles qui bloquent tous les bons citoyens pour quelques délinquants qu'on retrouve toujours.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse. Les éléments développés par le MO figurent dans le dossier d'enquête notamment en ce qui concerne la circulation des usagers et les restrictions temporaires de la zone de protection renforcée.

20 – Observation RD879 – DOUCHET

Il nous semble qu'il ne faut pas confondre protection du patrimoine vivant et interdiction de naviguer dans une zone qui par ailleurs interdiction ou non laisse passer de gros navires dits « promène couillons » à la fois très polluants, bruyant et fendant la mer à renforts de grosses vagues.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31).

Les vedettes de transport à passagers seront contraintes, comme tout le monde, au respect de la zone de protection renforcée (TOME 2 p24). Par ailleurs, cette zone de protection

renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête notamment en ce qui concerne la circulation des usagers, les restrictions temporaires de la zone de protection renforcée et l'impact des activités économiques. Le rappel de la mission des réserves naturelles est essentiel à la fois pour ce qui est de la sensibilisation du public que pour l'activité économique qui est générée.

21 – Observation RD925 - MAURIN

Je me place en position contre la zone de quiétude. En effet je ne pense pas que ce soit en interdisant une grande circulation maritime que nous arriverons à quoi que ce soit. Pensez-vous vraiment qu'empêcher de se déplacer au beau milieu de la mer empêcherait la reproduction, que des bateaux ayant des tirants d'eau inférieur à 2m empêche les poissons de se déplacer. Je ne pense pas qu'interdire soit la meilleure pédagogie.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (repos, toilette, interactions sociales...) Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

L'équipe en charge de la gestion de la réserve naturelle sensibilise régulièrement les acteurs locaux en rappelant les enjeux du patrimoine naturel protégé et la réglementation en vigueur (sensibilisation sur le terrain avec des contacts directs auprès des plaisanciers et touristes, via la Station LPO de l'île-Grande, des conférences dans le territoire, des expositions itinérantes...). Des documents sont créés et distribués dans cette intention. Bien avant les actions de police, la communication et la sensibilisation constitue le préalable nécessaire au respect du site.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse qui rappelle les contraintes liées à la zone de protection renforcée, d'importance somme toute limitée, qui figurent dans le dossier d'enquête ainsi que la mission pédagogique de l'équipe de gestion de la réserve. Par ailleurs, l'argument évoqué dans cette observation – le déplacement des poissons – est en total décalage avec la finalité de la zone de quiétude.

22 – Observation RD1078

En sortant en mer ou en retournant vers la terre nous empruntons régulièrement les passes des Sept-Îles. Cela permet de réduire la distance à parcourir et est souvent plus sécurisants car elles sont plus facilement navigables. Il faut savoir que régulièrement, lié aux conditions météorologiques, contourner les îles surtout par fort coefficient de marée peut s'avérer dangereux.

Beaucoup de plaisanciers et professionnels de la mer, plusieurs élus de notre littoral, le collectif Archipel Libre ainsi que les 25 associations locales qu'il représente se sont clairement positionné contre le projet incluant une zone interdite à la navigation. Malgré cela nous avons l'impression que ce projet doit aboutir coûte que coûte, nous apprenons qu'un règlement de cette futur zone serait écrit, que des agents seraient en formations, comme si le projet serait poussé par une force qui ne tient pas ou peu compte de ces avis.

Attention à ne pas stigmatiser les usagers qui ont depuis des années eu à cœur de respecter et de préserver ce milieu qu'ils connaissent bien.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. A cette occasion, des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19)

Le projet, tel que présenté, a reçu un avis favorable des diverses instances scientifiques consultées et que celui des membres du comité consultatif de la réserve naturelle le 18 février 2021. Le projet de réglementation de cette réserve naturelle étendue a été rédigé (TOME 5). L'équipe de la réserve naturelle est, à ce jour, la même et n'a pas vu ses effectifs augmenter.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Effectivement, le projet soumis à l'enquête publique est le fruit d'une trentaine de rencontres entre les promoteurs du projet d'extension et les acteurs locaux en un peu plus de 3 ans. Des concessions ont été faites à la demande de diverses catégories d'usagers en vue de répondre précisément aux demandes (emprunter les passes) faites dans cette observation. La réduction de la zone de protection renforcée par rapport au projet initial n'empêche donc nullement la navigation dans ces passes.

23 – Observations RD 1204 (CDPMEM 22) et RD1229 (CDPMEM 29)

Citent l'article 4 du projet de décret et formulent leurs inquiétudes quant à la possibilité future de nouvelles réglementations contraignantes sur le périmètre d'extension au détriment de leur activité. Ils rappellent la nécessité de l'implication du CRPMEM pour toute mesure qui concernerait la pêche. Rappellent également que dans le cadre des analyses de risques espèces prévues dans les sites N2000, les interactions entre les engins de pêche pro et les espèces feront l'objet d'une analyse sur l'ensemble des site N2000, incluant la RNN.

Réponse du MO

L'article 4 du projet de décret concerne les points de réglementation qui doivent être traités au niveau du plan de gestion. Le plan de gestion doit être rédigé dans les trois années qui suivent la prise du décret, durant ce laps de temps, c'est le préfet qui décide de la réglementation. Dans le projet de décret, il est fait référence au plan de gestion à plusieurs

reprises (article 6, 7, 8, 10, 14, 20, 23 et 25) mais aucune ne concerne l'activité des pêcheurs professionnels.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO qui devrait être de nature à rassurer les pêcheurs professionnels.

24 – Observation RD1226

Je suis opposée au projet d'extension projetée sur la zone Triagoz-Sept Iles - Tomé.

Je constate après lecture des documents que les intentions ne sont pas toutes vraiment sincères....

Je constate aussi que la pêche qu'elle soit à pied ou par bateau est mise carrément à l'index par leur interdiction oubliant que la colonie de phoques gris ne cesse de croître au détriment des poissons de la zone et que, sauf erreur de ma part, rien n'est fait pour contrôler leur nombre croissant

Réponse du MO

Concernant l'accès aux estrans, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelles, ils resteront ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers et aux pêcheurs professionnels. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24, 25 et 31).

Le phoque gris connaît un accroissement régulier mais les effectifs restent tout à fait modestes par rapport au contexte européen. Les Sept-Iles et les Triagoz accueille environ 10 % de l'effectif de France métropolitaine et 70 % des naissances de France métropolitaine avec 51 blanchons. Le phoque gris serait probablement autochtone des côtes bretonnes depuis le néolithique. Les deux sites accueillant historiquement le phoque gris en Bretagne sont ceux qui ont bénéficié de protection ancienne pour leur enjeux ornithologique (Sept-Iles, Iroise). La dynamique de ces populations est très liée au contexte biogéographique. La tendance est le fait de paramètres locaux (naissances, mortalités...) mais aussi de paramètres externes (immigration d'individus...). (ANNEXE 2 Etude scientifique globale).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Le projet de réglementation cadre effectivement la pêche à pied mais ne modifie pas la situation actuelle (paragraphe 3.6.1 p. 27 de ce rapport).

25 – Observation RP04 de Monsieur Jacques SEVESTRE

Résumé de l'observation déposée sur le registre papier.

Déclare pêcher aux Sept-Îles depuis 1955. Regrette l'époque où il était possible de débarquer sur les Iles (sauf Rouzic). Regrette la mise en place des interdictions à partir de 1976 lorsque la LPO s'est vu confier la gestion de la réserve.

Réponse du MO

L'arrêt de la chasse aux macareux et l'interdiction de débarquer sur les îles ont été profitables aux communautés d'oiseaux marins. Les îles deviennent des zones de refuge pour la biodiversité. La surveillance par un gestionnaire (LPO désignée gestionnaire depuis 1976) et le contrôle d'espèces invasives et exogènes (rat surmulot, vison d'Amérique...) se combinent à la quiétude des lieux. Cette nature profite à tous et a forgé l'identité exceptionnelle et unique du territoire.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. La notion de zones de refuge pour la biodiversité est une notion capitale en ce temps de forte érosion de cette biodiversité. Un rapport de l'IPBES a estimé que pour la région Europe – Asie Centrale, 27 % des espèces marines présentant un intérêt et 66 % des habitats marins sont dans un état de conservation défavorable, légitimant les mesures de protection qui ont été prises par le passé aux Sept-Îles ainsi que ce projet d'extension.

26 – Observation RP07 de Monsieur Jean Christophe LAVAUX

Je comprends les interdictions se rapportant à la zone de quiétude et à l'accès à l'île Tomé. Le projet d'extension de la réserve naturelle couvre une zone immense, et selon le document explicatif du projet, il n'y a aucune interdiction à part la zone de quiétude et sur Tomé. Donc pourquoi créer une zone si grande si aucune restriction ne s'y rapporte ? Pourquoi ne pas simplement se contenter des 2 interdictions prévues ? Le but de l'extension de la réserve est de protéger les milieux naturels et les espèces animales et végétales. Qui dit protection dit barrières, interdictions et restrictions. Donc, s'il n'y en a pas, pourquoi pas agrandir la zone ? Beaucoup de gens à qui j'ai parlé pensent que le périmètre de la nouvelle zone constitue les fondations d'un projet qui verra la création de nouvelles interdictions. La zone de quiétude ne me pose à priori pas de problème même si je doute de son efficacité. Quant à l'accès à l'île Tomé, je suis contre l'interdiction totale mais pense que l'interdiction partielle en fonction des périodes de l'année était suffisante.

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue ne contraint que très peu les acteurs locaux dans leur pratique. Il vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. Toutefois, celui-ci porte un certain nombre d'interdictions non négligeables (déchets, stockage de toute nature, feux, recherche et exploitations minières, installations de productions d'électricité, câbles sous-marins, activités pétrolières et de gaz, bateaux de croisière, survol...). (TOME 2 p22 et 23)

Toutes nouvelles réglementations qui pourraient être envisagées fera l'objet de concertation préalable et sera soumis à l'avis des membres du comité consultatif de la réserve naturelle.

La zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour

conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic (activités de confort : repos, toilette, interaction sociale...). Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Sur le sujet de l'île Tomé, la quiétude sera profitable à toute la communauté d'oiseaux présente à l'année et en fonction des saisons.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO

27 – Observation RP09 de Monsieur Stéphane BRILLAUT

Je ne comprends pas l'extension de la réserve à l'île Tomé et aux chenaux d'accès au port de Perros. J'ai l'impression que bientôt on ne pourra plus naviguer à peu près librement. La pêche et la chasse sous-marine devraient être interdits sur l'ensemble de la zone, et dans le département des Côtes d'Armor, pour éviter que ce qui est arrivé en Méditerranée n'arrive sur nos côtes, l'appauvrissement des ressources halieutiques.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

La pêche professionnelle a évalué les pressions que ses différents métiers exercent sur les milieux naturels. Les niveaux d'interactions forts et modérés ont fait l'objet de mesure dont une interdiction de pêche à la drague à la coquille St Jacques sur le banc de maërl à l'ouest de Tomé (TOME 2 p29 et 30).

La chasse sous-marine est une activité de loisir difficile à évaluer aujourd'hui. Elle est pratiquée par des personnes qualifiées et il s'agit d'une pêche récréative et sélective.

L'île Tomé présente un grand potentiel pour l'accueil d'oiseaux marins et côtiers, toutes espèces confondues (TOME 1 p14). En 1988, l'île Tomé comptait plus d'oiseaux marins nicheurs qu'aux Sept-Îles avec environ 12 000 couples de goélands nicheurs, des espèces en forte régression dans les milieux naturels (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p85).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO qui reprend des éléments figurant dans le dossier d'enquête. Il n'est nullement question dans ce dossier de restreindre la navigation en dehors d'une restriction temporaire sur la zone de protection renforcée. La proposition d'interdiction de la pêche et la chasse sous-marine est assez surprenante : pourquoi privilégier la navigation de plaisance si on interdit ces autres loisirs ?

28 – Observation CO01 de Monsieur Yves HONORE

Propriétaire d'une résidence secondaire à Perros, mère née à Louannec, Grand Père pilote de la Flotte. Habite Montreuil. Plus d'intérêts personnels à défendre vu son âge, mais parle pour ses enfants et ses petits-enfants. Souhaite que Perros reste comme elle est, qu'on arrête de mettre des interdictions. Peur qu'on mette de nouvelles interdictions dans la réserve, on va trop loin.

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue ne contraint que très peu les acteurs locaux dans leur pratique. Il vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO qui reprend des éléments figurant dans le dossier d'enquête. Les interdictions évoquées dans cette observation sont bien minimales au regard du bénéfice attendu pour le patrimoine naturel.

29 – Observation CR28 de Monsieur Yann COLIN (Société des Régates de Perros Guirec)

La SRP a pour vocation le développement des activités nautiques de voile (régates et plaisance), elle compte 150 adhérents et existe depuis plus de 50 ans.

Ses adhérents, usagers réguliers du bassin de navigation de Perros Guirec / Sept Iles ont toujours pratiqué leurs activités dans le respect de la faune et de la flore depuis des décennies.

Par l'intermédiaire de leur président, et après une nouvelle revue du projet lors de son dernier conseil d'administration, la SRP exprime son total soutien à la position déjà exprimée par les autres associations nautiques et confirme les points suivants :

- Acceptation de l'extension de la réserve naturelle SOUS RESERVE QUE LES ACTIVITES CONDUITES ACTUELLEMENT SOIENT MAINTENUES

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue ne contraint que très peu les acteurs locaux dans leur pratique. Il vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO qui reprend des éléments figurant dans le dossier d'enquête. Effectivement, le projet de réglementation ne devrait pas impacter les activités de l'association ayant déposé cette observation.

30 – Observation CR35 de Monsieur Claude CARPENTIER

Je suis contre ce diktat de l'administration qui réduit de plus en plus nos libertés.

Réponse du MO

N'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation n'appelle pas de commentaires

31 – Observation CR39 de Monsieur Louis MORVAN

Rappelle quelques règles de navigation en mer et demande ce que deviennent ces règles dans le nouveau projet.

Demande quelles seront les règles applicables aux navires de pêche lors de l'ouverture de la pêche à la Coquille St Jacques.

Souhaite que "nous puissions faire notre navigation respectueuse, notre pêche récréative dans nos îles et plateau des Triagoz"

Réponse du MO

Les règles de navigation en mer, la pêche récréatives et de pêche à la coquille St jacques restent inchangées puisque ces activités ne sont pas réglementées sur l'ensemble de la réserve naturelle étendue. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête.

32 – Observation RP43 de Monsieur Didier CROCCO

Armateur, patron pêcheur professionnel depuis une trentaine d'années, déclare être contre toute zone d'exclusion parce que c'est inutile (et RIDICULE...). Cela confisque une zone de travail et de passage.

Il est inutile d'en rajouter au contexte anglais actuel !!!

Réponse du MO

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette

mesure, notamment les macareux au sud de l'île Rouzic. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête. L'observation semble très excessive au regard des restrictions très limitées dans l'espace et dans le temps et au regard des bénéfices attendus pour le patrimoine naturel.

6.3.2.2 Etat de la faune

1 - Synthèse des observations CL453, CL976, CR02, RD1069, RD1115, RD395, RD410, RD448, RD560. Ces observations reprennent intégralement le contenu du courrier adressé par le représentant de l'association Archipel Libre et du collectif de 25 associations au Commissaire Enquêteur.

B. Sur la Zone de Quiétude (ZQ). Pourquoi la refuser

Même réduite à 1 km², la ZQ est refusée par le collectif des 25 associations, par plusieurs élus du littoral, par le Comité des Pêches22, etc., pour les raisons suivantes :

1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que « l'état écologique de la réserve était satisfaisant ». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature.

2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010.

Réponse du MO

L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troïl) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boréal, fou de Bassan, cormoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile, la zone de protection renforcée additionnée à l'intégration de l'île Tomé contribuera à la conservation de la communauté des oiseaux marins nicheurs, au bien-être des espèces et à leur adaptation aux changements globaux (capacité de résilience) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p195).

La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités

biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse. D'après ces éléments, qui figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, les effectifs de Fous de Bassan ne reflètent que très partiellement l'état de la population, puisque plusieurs indicateurs alertent sur son état de santé réel.

2 – Synthèse des observations RD2, CL841, CO01, CR13, CR14, CR38, RD1005, RD1011, RD1023, RD1029, RD1078, RD1080, RD1095, RD1145, RD1231, RD1266, RD1272, RD194, RD217, RD259, RD265, RD280, RD301, RD310, RD313, RD317, RD375, RD376, RD792, RD396, RD411, RD425, RD432, RD445, RD446, RD457, RD471, RD476, RD502, RD503, RD516, RD530, RD551, RD556, RD700, RD747, RD749, RD754, RD759, RD794, RD795, RD798, RD807, RD817, RD859, RD875, RD921, RD922, RD923, RD924, RD933, RD934, RD952, RD956, RP04, RP20, RD32, RD379, RD429, RD436

Indiquent que la population des Fous de Bassan n'a fait que croître durant ces deux décennies, qu'elle progresse d'année en année, qu'ils ne les ont jamais gênés. Les zones de nidification ont augmenté. Demandent comment les comptages sont faits.

Rappellent que les gestionnaires de la réserve disent que l'état écologique de la réserve est satisfaisant. Citent également un ancien Conservateur de la réserve qui disait que la population ne pourrait continuer à augmenter.

Certains indiquent que si la population de fous devait diminuer, ce serait à cause du réchauffement climatique. D'autres évoquent ne pas avoir constaté de dégradation particulière des écosystèmes ces dernières années.

Estiment que la réserve telle qu'elle existe est bien suffisante, que les exigences sur Tomé deviennent exagérées.

Demandent pourquoi interdire l'accès à la zone, quelle est la vraie raison de ce projet.

Quelques contributeurs estiment que les êtres humains font partie intégrante de l'équilibre écologique de la planète dans la mesure où ceux-ci se comportent de manière responsable comme le prouve la bonne santé de l'archipel des sept îles.

Réponse du MO

L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troïl) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boréal, fou de Bassan, cormoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile, la zone de protection renforcée additionnée à l'intégration de l'île Tomé contribuera à la conservation et au bien-être des espèces et à leur adaptation aux changements globaux (capacité de résilience) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p195).

Les comptages sont effectués de manière standardisée en tenant compte des protocoles établis au niveau national par le GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins). Les protocoles sont adaptés à chaque espèce ou groupe d'espèces en fonction de leur niche écologique et de leur période de reproduction.

La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

L'accessibilité à la réserve naturelle restera globalement inchangée, concernant l'île Tomé, la partie terrestre sera interdite comme c'est déjà le cas et l'estran restera accessible aux pêcheurs à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer (TOME 2 p32).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse. D'après ces éléments, qui figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, les effectifs de Fous de Bassan ne reflètent que très partiellement l'état de la population, puisque plusieurs indicateurs alertent sur son état de santé réel. Concernant l'accès à la réserve, le projet de réglementation soumis à l'enquête n'a effectivement jamais prévu de l'interdire en dehors des parties déjà interdites d'accès.

3 – Synthèse des observations CL765, CL829, CL897, CR01, CR03, CR35, CR36, CR39, RD1068, RD1081, RD1228, RD1232, RD473, RD525, RD550, RD657, RD860, RP05, CL528

Aux constats sur le bon état de la faune issus de leurs observations, de leurs lectures, et donc de la mise en place d'une solution face à un danger qui n'existe pas, ces contributeurs rajoutent la problématique de la mise en danger de la ressource sous-marine et de la concurrence sur la ressource halieutique de l'archipel, concurrence entre espèces mais également avec les pêcheurs professionnels et les plaisanciers. Certains estiment qu'il faut laisser la nature s'équilibrer d'elle-même et que l'homme arrête d'intervenir en créant des déséquilibres.

La diminution de la ressource halieutique est relevée dans plusieurs observations qui l'attribuent autant à la concurrence liée à l'augmentation des Fous et des phoques qu'au réchauffement climatique relevé par certains.

Certaines observations font également état du surpeuplement des Fous de Bassan qui nuit à d'autres espèces comme le macareux.

D'autres mettent en avant que la pêche professionnelle ou de plaisance ne semble pas impactante sur l'écosystème mais certains pointent du doigt la pêche industrielle qu'ils estiment à l'origine de la raréfaction du poisson dans la zone.

Réponse du MO

Les régimes alimentaires de la mégafaune (oiseaux marins et phoques gris) des Sept-Îles sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112 et p.62 à 63). Les effectifs de cette mégafaune restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être, à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-Ouest ou à un niveau local.

L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique est un enjeu important (ANNEXE 3 Etude scientifique globale, p190 à 193). Le conseil scientifique de la réserve des Sept-Iles pourra se saisir de cette problématique importante pour l'avenir du patrimoine des Sept-Iles. Des études permettront de rendre compte des liens entre activités et ressources.

L'espace de reproduction disponible aux Sept-Iles (y compris pour le fou de Bassan ou le macareux) reste important même en présence de la colonie de reproduction de fou de Bassan à 20 000 couples sur l'île Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse. Effectivement, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurent dans le dossier d'enquête, que les auteurs de ces observations n'ont peut-être lu dans le détail compte tenu de son volume. Le Commissaire Enquêteur note l'ouverture du MO concernant l'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique.

4 – Observation RD821 de Madame Fabienne LETELLIER

Je n'accepte pas la zone de quiétude telle que proposée. En effet, non seulement la population de fous est constante depuis des années (et comment augmenterait-elle puis la zone d'envol au nord est saturée ?), mais la zone des radeaux à fous n'est pas correctement définie, et sera empruntée par les vedettes de Perros. J'ajoute que je n'ai jamais vu autant de guillemots et de macareux que cette année (de qui se moque-t-on ?)

Réponse du MO

La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces. Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p.24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

A propos des effectifs de guillemot de Troïl aux Sept-Iles, durant la dernière décennie, l'effectif nicheur navigue aux alentours des 40 « Sites Apparemment Occupés » (SAO) ou « couples ». L'analyse historique de cette même donnée fait état de 45 à 225 SAO de 1970 à 1979, et de 270 à 900 SAO de 1950 à 1966 avant le naufrage du Torrey Canyon survenu le 18 mars 1967. Concernant la situation chez le macareux moine, durant la dernière décennie, l'effectif nicheur est en moyenne de 51 « Terriers Apparemment Occupés » ou

« nicheurs ». Pour rappel, l'effectif minimum estimé est de 330 à 800 TAO dans les années 70, 400 à 555 TAO de 1967 à 1969 et avant le naufrage du Torrey Canyon de mars 1967, 2500 TAO en 1966 et 7000 TAO en 1950.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse. Effectivement, les éléments développés par le MO dans sa réponse figurent dans le dossier d'enquête, notamment les éléments relatifs aux interdictions de navigation.

6.3.2.3 Méthodologie, justification scientifique

1 – Synthèse des observations RD2, RD217, RD219, RD220, RD221, RD301, RD313, RD355, RD395, RD396, RD402, RD411, RD428, RD434, RD446, RD448, RD449, RD452, CL453, RD460, RD473, RD477, RD502, RD503, RD516, RD521, RD535, RD696, RD700, CL736, RD754, RD794, RD806, RD833, RD932, RD952, CL976, RD1051, RD1053, RD1069, RD1097, RD1098, RD1121, RD1216, RD1276, CR03, CR39

Tous ces pétitionnaires, largement représentés dans le collectif des 25 associations, se rejoignent dans leur refus de redéfinition du périmètre de la réserve et surtout de la zone de quiétude au motif que le dossier ne comporte aucune étude scientifique sérieuse ni aucune justification prouvant que la faune de la réserve actuelle soit en danger et qu'elle n'est motivée que par des raisons administratives et financières.

Certains précisent que "si on ne nous écoute pas, nous manifesterons notre colère contre le mépris des autorités"

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est :

- Une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen,
- Plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts,
- Des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen.

En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1)

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédié à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

L'étude scientifique globale dresse un état des lieux des connaissances, elle comporte plus de 300 références scientifiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale, bibliographie p200 à 226).

La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête. La mise en doute des études ayant servi de base au projet d'extension est contredite par le MO qui a mis en évidence, au travers de différentes travaux scientifiques, des indicateurs concernant l'état de santé de certaines populations justifiant les mesures prises dans le cadre de ce projet d'extension de la réserve naturelle.

2 – Observation RD314

Les associations actives ont un intérêt financier à cet élargissement... ce qui hypothèque la neutralité de leurs conseils et observations.

Réponse du MO

En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Cette observation, sans aucun élément factuel permettant de l'étayer, est presque hors sujet par rapport aux enjeux de ce projet.

3 – Observation RD317 - MATHIS

La méthode même de l'enquête publique souvent peu argumentée dans ses commentaires "pour" me laisse songeur. La lecture de certains propos "érudits" sur la nécessité de ce projet émanant de personnes n'ayant jamais mis le pied dans les Côtes d'Armor ne me laisse que peu de doutes sur l'honnêteté de la démarche intellectuelle.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation est effectivement « hors sujet » par rapport aux enjeux de cette enquête publique. La mise en cause de l'honnêteté de la démarche par l'auteur de cette observation n'apporte rien au débat.

4 – Observation RD547 de Monsieur JANVIER

Étant moi-même docteur en sciences je me suis penchée sur les argumentaires scientifiques liés à ce projet. Je suis obligé de constater que le fond scientifique est insuffisant. Aucun

argument tangible pour justifier la création d'une zone de quiétude. Il n'y a que des arguments scientifiques qui me semblent irrecevables en l'espèce. Les observations que je peux réaliser à mon humble échelle vont également dans le même sens.

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est :

- Une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen,
- Plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts,
- Des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen.

En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1)

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)

L'étude scientifique globale dresse un état des lieux des connaissances, elle comporte plus de 300 références scientifiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale, bibliographie p200 à 226).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui rappelle les fondements scientifiques ayant servi de base à l'élaboration de ce projet et leurs différents niveaux de validation. Leur mise en cause n'engage en l'espèce que leur auteur.

5 – Observation RD679 de Monsieur Jean Pierre CAMPION

L'argumentaire développé par les demandeurs de l'extension, concerne essentiellement des projets d'études, plus ou moins "scientifiques". Elles ne sont que déclaratives, sans aucune description méthodologique, ni encadrement statistique, encore moins de financement. À ce propos, nous attendons toujours le résultat des travaux annoncés et financés en 1996, sur l'estran de Malban et Bono.

SURTOUT, aucun de ces travaux n'est soumis à la nécessité d'extension de la réserve. Toutes les études annoncées sont parfaitement réalisables en l'état actuel de la réserve. L'ensemble du matériel d'étude, (faune et flore) y est déjà présent en abondance. On s'interroge même sur les raisons qui pourraient être invoquées quant au fait qu'elles n'aient pas déjà été menées ou entreprises. Tout deviendrait-il possible grâce à l'extension ? Tout dans ces intentions apparaît comme purement velléitaire et entaché par l'imperfection du simple prétexte.

Au passage, et en tout respect, permettez-moi de sourire quand on nous présente une photo concernant un "radeau" de fous., prise en avril 2020, pendant le confinement.

C'est véritablement se moquer du monde. Pour qui est habitué du site, cette prise de vue n'est vraiment pas un exemple pour justifier la zone de quiétude, (censée ressembler au confinement - raccourci purement spéculatif !!), Tous les jours que dieu fait, ces radeaux sont dix fois plus conséquents et plus denses. Quiconque pourra vous affirmer que ce que l'on nous montre en "exemple" est une miniature de ce que l'on a pu observer encore cet été de 2021. C'est de la désinformation, une preuve évidente de mauvaise foi.

(L'intégralité des contributions de Monsieur CAMPION figure en annexe de ce rapport)

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est :

- Une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen,
- Plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts,
- Des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen.

En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1)

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Les études scientifiques seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension. Les habitats et espèces sous-marines détaillés dans le rapport scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale) ne sont actuellement pas compris dans la réserve naturelle.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui rappelle les fondements scientifiques ayant servi de base à l'élaboration de ce projet et leurs différents niveaux de validation. Leur mise en cause n'engage en l'espèce que leur auteur.

6 – Observation RD861 de Madame Marie Françoise FECELLE – Fédération Française de Motonautisme

Cette interdiction n'est absolument pas justifiée. Elle n'est pas argumentée. Aucun rapport n'est établi entre la présence des VNM et une baisse hypothétique de la faune.

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est :

- Une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen,
- Plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts,
- Des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen.

En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1)

L'activité des VNM est source de nuisances sonores notamment. La jurisprudence confirme, à plusieurs reprises, que les VNM, de par leur caractéristiques propres (faible tirant d'eau, grande mobilité et niveau sonore important) et leur mode d'utilisation sont de nature à porter atteinte à la conservation de la faune et de l'avifaune d'un espace naturel protégé. Le territoire inclus dans le périmètre de la réserve naturelle étendue compte de nombreuses espèces sensibles au dérangement (oiseaux marins, phoques gris, dauphins et marsouins communs...).

L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique des VNM sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de très fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui rappelle les fondements scientifiques ayant servi de base à l'élaboration de ce projet et leurs différents niveaux de validation. L'absence d'argumentation invoquée par l'auteur de cette observation est donc totalement infondée, même si son auteur n'en partage pas les conclusions. L'interdiction de circulation des VNM trouve sa source dans la jurisprudence et bien sûr dans l'observation de leur mode d'utilisation et de fonctionnement. Comme toute jurisprudence, il appartient à son ou ses détracteurs de la contester par les moyens légaux, à ses risques et périls.

7 – Observation RD956 de Monsieur Laurent LE COUEDIC

Par contre est ce qu'une étude scientifique approfondie a permis de prouver que la circulation actuelle des bateaux plaisanciers ou professionnels perturbent la colonie de fou de Bassan et autres oiseaux ?

Réponse du MO

Les activités humaines génèrent un dérangement sur la faune qui se traduit par un envol pour l'avifaune ou une fuite pour les mammifères. Ces réactions constituent un surcroît de dépense d'énergie ayant nécessairement des impacts. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique de la pêche plaisance, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...), d'autres activités ayant un impact plus fort. Ces évaluations se basent sur des années d'observation aux Sept-Iles réalisées par l'équipe en charge de la gestion du site, tout particulièrement autour de l'île Rouzic et notamment sur la colonie de fou de Bassan (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Le dérangement occasionné sur la faune par les activités humaines, quelles qu'elles soient, est une évidence qu'il est troublant de voir mise en doute aujourd'hui.

8 – Synthèse de observations RD1023 et RD1036

Ces pétitionnaires indiquent être favorables à l'extension de la réserve dans les mêmes conditions d'aujourd'hui mais contre la zone de quiétude parce qu'ils estiment qu'il n'y a pas de raisons scientifiques, comme cela les vedettes peuvent continuer leur visite et nous les gens du pays aussi

Réponse du MO

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels. La majorité des oiseaux marins a besoin d'une réelle tranquillité au cours de la saison de nidification. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94).

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux

de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Ces éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête et le choix de la zone de protection renforcée ne s'est pas fait au hasard.

9 – Observation RD1228 de Monsieur Yves LAUREC

J'ai lu le document technique jusqu'à la page 153, sans y voir d'éléments montrant le besoin d'accroître le périmètre de la réserve des Sept-Îles. Je n'ai pas acquis la certitude que les chiffres cités sont toujours sincères, par exemple l'apport économique de plusieurs millions d'euros me laisse rêveur et reflète peut-être ce qu'apportent les Iles, sûrement pas ce qu'apporte le fait qu'elles soient réserve ornithologique !

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29).

Le projet d'extension de la réserve naturelle prend en compte de nouveaux habitats et espèces sous-marins, non présents actuellement (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes).

Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui rappelle les fondements scientifiques ayant servi de base à l'élaboration de ce projet et leurs différents niveaux de validation ainsi que l'apport économique à la région, largement lié à la qualité du site.

10 – Observation RD1276

Habitant de Perros-Guirec et fréquentant la zone maritime depuis 1962, je rejoins moi aussi les conclusions « d'Archipel Libre » dans sa contribution (N°439 du 26/10) à l'Enquête d'Utilité Public, sur l'extension de surface de la RNN. Les justificatifs d'une Zone de Quiétude-exclusion autour de Rouzic, m'interrogent sur la finalité de celle-ci, telle que le proposent les documents pour légitimer la mise en place de cette dernière :

- *Les fous de Bassan, ont une population supposée en recul de l'avis même du gestionnaire de la réserve en « bon état », dans une dynamique naturelle de stabilisation, après une période de forte extension.*

- *L'analyse de la survie locale, basé sur le suivi de quelques individus qui ne serait être extrapolé à l'ensemble de la population ;*
- *L'étude inadéquate en période de confinement, qui observe un accroissement ridicule de formation de radeaux, ... en l'absence de toute circulation de navires.*

Les macareux restent jusqu'au 14 juillet seulement

Les goélands pour qui Tomé semble réservée peuplent la ville et les champs alentours. Cette espèce deviendrait-elle envahissante ? en plus ?

Réponse du MO

La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2, étude scientifique globale P91 et P94). L'analyse de la survie locale est publiée dans une revue scientifique : « No way home : collapse in northern gannet survival rates point to critical marine ecosystem perturbation ». Marine Biology, 2020. 167-189 Grémillet, D., Péron, C., Lescröel, A., Fort, J., C. Patrick, S., Besnard, A. et Provost, P.

La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces. Un suivi dédié en 2020 durant 100 jours a révélé, sur ce secteur, une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

L'île Tomé réserve un grand potentiel pour l'accueil d'oiseaux marins et côtiers, toutes espèces confondues (TOME 1 p14). En 1988, l'île Tomé comptait plus d'oiseaux marins nicheurs qu'aux Sept-Îles avec environ 12 000 couples de goélands nicheurs (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p85).

La date de départ en migration dépend de la date d'arrivée des oiseaux et de la qualité de la reproduction. Le gestionnaire a déjà constaté le départ de macareux jusqu'à la mi-août, après la saison d'élevage des jeunes. La période la plus sensible durant la nidification de cette espèce se trouve pour la grande majorité des individus durant la première quinzaine de juillet (pic de la fin d'élevage des jeunes).

Contrairement aux idées reçues, les populations de Goélands sont en régression à l'échelle nationale.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO dont les éléments figurent tous dans le dossier d'enquête. Ces éléments sont le résultat d'études scientifiques menées par des scientifiques reconnus, dont les noms sont cités dans le dossier d'enquête et rappelés dans cette réponse. La santé d'une population ne doit pas être appréciée selon les seuls effectifs, les études précitées ont mis en évidence certains indicateurs qui alertent sur l'état de santé de la colonie de Fous de Bassan.

11 – Observation CR10 de Monsieur Alain LAUREC

La proposition ne résulte pas d'une analyse scientifique sérieuse qui userait des outils adéquats. Elle repose sur 2 prémisses erronées et sur une hypothèse qu'aucun chiffre ou fait n'appuie :

- *Le fou de Bassan souffrirait d'une dégradation massive et récente des stocks fourrages dont il se nourrit : les données accessibles (cf International Council for The Exploration of the Sea) ne le confirment en rien.*
- *Il est proposé de ramener les taux de succès des reproductions aux niveaux antérieurs à 2003 : ce fut en fait une période "anormale" de croissance vigoureuse de la population, à coup sûr non durable, où le succès de la reproduction fut de 2 à 3 fois supérieur à ce qui suffit à garantir la stabilité de la population.*
- *Une zone de quiétude accroîtrait les taux de reproduction : aucune donnée, ni même une analogie avec les colonies voisines n'est fournie qui aille dans ce sens.*

La population est traitée comme totalement isolée des autres populations des fous de Bassan (Iles Anglo-Normandes/Pays de Galles Irlande) qui se nourrissent nécessairement des mêmes stocks. Des comparaisons entre colonies constituent pourtant un préalable nécessaire.

Aucun lien n'est démontré avec des équipes qui disposent d'un savoir-faire idoine sur les (1) techniques d'inférence statistique et notamment d'échantillonnage, et (2) de dynamique des populations à commencer par l'Ifremer pour les poissons fourrages.

Ignorer les carences de la proposition de zone de quiétude, et faire comme si elle émanait d'études scientifiques, mettrait en péril pour l'avenir la crédibilité et de la science et de la procédure de consultation. Il faut pourtant s'attendre à des conflits d'usage bien plus graves liés à la présence de la réserve (cf. développement rapide de la population de phoque), ou des études scientifiques acceptées par tous seront indispensables pour raison garder.

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29).

Le projet ne vise aucunement un accroissement du taux de reproduction au sein de la colonie de Fous de Bassan. Il s'agit de constats très factuels. La zone de protection renforcée vise à conforter la protection de cette espèce dont la colonie sur Rouzic commence à donner des signes de faiblesse (indicateurs de suivi dans le rouge : nombre de jeunes à l'envol, masse musculaire des individus...). L'objectif visé est davantage qualitatif que quantitatif en apportant confort et quiétude en mer (activité de toilette, interaction sociale, lissage des plumes...) au cœur de la saison de reproduction (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

L'indicateur de baisse de production en jeune est expliqué par l'hypothèse de la baisse des ressources en maquereaux en Manche-ouest (compétition fous et pêche industrielle) (Thèse visant à évaluer l'influence d'une source prévisible de nourriture anthropogénique sur l'écologie spatiale, la dynamique populationnelle et la conservation d'un prédateur marin).

Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, des informations sur les stocks halieutiques en Manche-Ouest seront recherchés en vue d'établir des liens avec les communautés d'oiseaux marins (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190).

Un suivi à long terme des populations halieutiques se fait dans le cadre de la réserve actuelle (suivi en plongée des poissons inféodés aux habitats rocheux depuis 2016, programme POCOROCH). Depuis 2013, des suivis variés permettent de mieux comprendre les liens entre les prédateurs (oiseaux marins et phoques gris) et les poissons.

Par ailleurs, en 2022, le gestionnaire sera associé au programme européen Interreg, FISHINTEL qui permettra de réaliser des suivis acoustiques sur les bars, lieus et langoustes (coordination Univ. Plymouth, Ifremer), ainsi qu'au programme LAMINET d'étude du réseau trophique par l'approche ADN environnementale (coordination INRAe).

Dans le cadre du projet d'extension, plusieurs pistes de travail sont proposées (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195).

Les régimes alimentaires des oiseaux marins et phoques sont variés et saisonniers et que certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tcaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112 et p62 à 63).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Beaucoup de ces éléments figurent dans le dossier d'enquête. Ils sont le résultat d'études scientifiques menées par des scientifiques reconnus.

12 – Observation CR14 de Monsieur Pierre JOURNE

Résumé du courrier reçu en Mairie de Perros Guirec.

Remise en cause de la méthode en déplorant l'absence de comparaison entre la situation de 1976 et l'actuelle ainsi que l'absence de précisions dans l'énumération des impacts.

Réponse du MO

L'analyse de l'évolution de la colonie de fou de Bassan a été poussée rétroactivement jusque dans les années 1990 (ANNEXE 2 étude scientifique globale p85). Partir de 1976 n'aurait pas eu beaucoup de plus-value étant donné la croissante constante de l'espèce depuis la création de la réserve naturelle. Ce tableau confirme également la stagnation de la colonie durant cette dernière décennie. D'une manière plus globale pour les oiseaux marins, la standardisation des méthodes de suivi et l'établissement des protocoles au niveau national remonte aux années 90. Une même méthodologie appliquée aux Sept-Iles permet d'établir des tendances de population fiable.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO.

13 – Observation CO02 de Monsieur Yannick GUEGAN (Asso des Pêcheurs Plaisanciers de Ploumanac'h)

Notre asso est OK pour l'extension de la réserve sous réserve du maintien de la réglementation actuelle (id Archipel Libre) mais est contre la ZQ, car aucune justification scientifique.

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29)

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui justifie, sur la base d'éléments scientifiques figurant dans le dossier d'enquête, le projet de zone de protection renforcée. Ils sont le résultat d'études menées par des scientifiques reconnus selon des protocoles précis.

14 – Observation CR38 de Madame Françoise VINCENT-LOIRE

Que l'on nous donne plus d'arguments scientifiques, sinon on peut supposer que cette création (ZQ) n'est pas désintéressée...

Réponse du MO

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. Le périmètre de la zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)

Des radeaux (repositoires en mer) d'oiseaux et notamment de fous de Bassan, ils se situent tout autour de l'île Rouzic, et notamment au nord et à l'est. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui justifie, sur la base d'éléments scientifiques figurant dans le dossier d'enquête, le projet de zone de protection renforcée. Ils sont le résultat d'études menées par des scientifiques reconnus selon des protocoles précis. On peut s'interroger à la lecture d'une telle observation si son auteur a consulté le dossier ou s'il s'est contenté de reprendre le discours d'autres opposants à ce projet, sans procéder à aucune vérification.

15 – Observation CR39 de Monsieur Louis MORVAN

Estime que ce projet de "confiscation de notre patrimoine maritime local" n'est aucunement justifié par aucun rapport scientifique.

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue ne contraint que très peu les acteurs locaux dans leur pratique. Il vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22).

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29)

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure, notamment les macareux au sud de l'île Rouzic. (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).

Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le MO rappelle ici le caractère très limité des contraintes, précisé clairement dans le dossier d'enquête, de ce projet d'extension ainsi que son fondement scientifique, dont les éléments et les conclusions figurent également dans le dossier. En rappelant le mode de fonctionnement de l'équipe gestionnaire de la réserve, il répond à l'accusation de « confiscation de notre patrimoine maritime local » certainement quelque peu excessive.

6.3.2.4 Respect du site actuel par les usagers

1 – Observations RD395, RD396, RD405, RD448, CL453, RD477, RD560, CL976, CR02, RD1069, toutes identiques et figurant dans la contribution d'Archipel Libre et du Collectif de 25 associations

Le Maire de Perros Guirec a pris la parole au cours de la deuxième manifestation le 13 août dernier pour proposer une solution de compromis que le collectif accepte :

L'interdiction de circuler dans la zone de quiétude est supprimée et est remplacée par la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation, qui n'appelle pas de réponse de la part du MO, est une contre-proposition d'un élu, qui tente sans doute d'apaiser la tension. Elle est reprise par un nombre important de contributeurs qui y voient sans doute un moyen d'échapper à une contrainte d'ampleur pourtant limitée dans le temps et l'espace, mais elle n'a – en l'espèce – aucune valeur

2 – Synthèse des observations RD806, RD807, RD859, RD940, RD941, RD1053, RD1115, RD1189, RD1231, RD1232, CL1233, CO02, CR28, inspirées du courrier d'Archipel Libre.

Ces observations sont inspirées de la contribution d'Archipel Libre, notamment la proposition du Maire de Perros Guirec visant à responsabiliser les usagers plutôt que de leur interdire de circuler dans la zone de quiétude.

Certains vont jusqu'à menacer de manifester, avec le collectif, leur désaccord.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Idem observation précédente

3 – Synthèse des observations CL248, RD317, RD344, RD354, RD375, RD379, RD411, RD516, RD547, RD794, RD872, RD931, RD956, RD1011, RD1018, RD1095, RD1097, RD1098, RD1216, CR38, CR39

Tous ces pétitionnaires se rejoignent sur le fait qu'ils ont toujours respecté le site actuel, qu'ils soient résidents occasionnels ou à titre principal, parfois depuis plusieurs générations, qu'ils ont contribué à son entretien, en témoigne l'état de la faune actuelle sans qu'il y ait eu besoin de créer une zone de quiétude. Ils insistent également sur leur souci de préservation de la ressource, leur vie en harmonie avec la nature. Ils sont favorables à ce que cette responsabilisation puisse se poursuivre comme par le passé.

Certains insistent sur leur envie de transmettre ce respect de la nature à leurs enfants et préfèrent l'éducation à la citoyenneté à la réduction des libertés individuelles, en évoquant le rôle des associations locales.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

N'appelle pas d'observation

4 – Observation RD551 – JEGOU

En conclusion on va interdire à des personnes respectueuses de l'environnement de se promener de pêcher de travailler à une distance très respectable des fous de Bassan et on autorise une activité commerciale qui braille au pied de l'île à une cinquantaine de mètres des fous sans compter les jours ou le temps est couvert une multitude de flashes crépitem... Là il faudra m'expliquer.

Réponse du MO

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).

La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de quiétude permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). L'absence totale de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO.

5 – Observation RD556 de Monsieur Guy ARZUL

La création de cette soi-disant "zone de quiétude" est une ineptie. Je navigue à la voile ou pêche à la traine dans les parages depuis plusieurs décennies. Passer paisiblement à 10 m d'un fou qui se repose ne le dérange absolument pas. Le simple respect des règles élémentaires de navigation, en particulier le respect des vitesses limite près des côtes, y compris pour les vedettes de tourisme, est bien suffisant pour éviter toute nuisance aux uns et aux autres. Idem pour les phoques.

Réponse du MO

L'impact des activités sur la biodiversité a été évalué dans le cadre du projet. (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).

La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note

spécifique à la zone de quiétude). L'absence totale de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Effectivement, l'impact des activités humaines sur la faune est évalué précisément dans l'étude scientifique globale (p. 140 et 141) et montre qu'une absence de dérangement liée à une activité peut n'être qu'apparente. C'est précisément la raison qui a motivé la proposition de mise en place d'une zone de quiétude pour les Fous de Bassan.

6 – Observation RD785 de Monsieur Camille MANGEL

Je suis président des plaisanciers de Perros Guirec et président de l'association Sept-Îles 2000 je vous ai rencontré en mairie le jeudi 4 novembre. Depuis j'ai consulté les réponses des gens je suis effaré par les réponses à l'enquête publique. Nous sommes tous d'accord pour protéger la nature ce que nous faisons dans nos associations depuis toujours. Je constate que la plupart des réponses qui ne viennent pas des associations les rédacteurs ne connaissent pas le sujet et le point de discorde entre les associations et la LPO. La zone de quiétude est une supercherie parce que s'il y a danger pour les Fou de Bassan il faut interdire toute la zone dans le Nord de Rouzic même pour les vedettes à passager. Mais économiquement parlant il y a trop d'enjeux sur le tourisme.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). La zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui a vocation à rassurer l'auteur de cette observation. Il est toutefois surprenant de lire dans cette observation une affirmation sur le niveau de connaissance du sujet de personnes extérieures aux associations.

7 – Observation RD813 de Anne Laure et Nicolas BARBERY

En revanche, créer une grande réserve de 15.000 ha où l'on peut naviguer librement mais dans le respect de la nature et de la réglementation actuelle, est tout à fait acceptable...

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

N'appelle pas d'observation

8 – Synthèse des observations CL831, RD476

Insistent sur le faible nombre de bateaux de pêche plaisance et sur l'absence de dérangement des oiseaux et autres mammifères, en témoignant la présence des oiseaux à leurs côtés lorsqu'ils changent de leurre vif. Estiment qu'il y a certainement d'autres combats à mener que de faire la lutte à quelques pêcheurs respectueux du cadre environnementale des Sept-Îles et des espèces qui y cohabitent. Précisent qu'ils sont plutôt des partenaires de la nature ou ils y consacrent leur passion, leur cœur, leur attention aux espèces et en respectant la nature et ses espèces sous toutes ses formes. Appellent à continuer à préserver les Sept-Îles sans les priver de cette dernière !

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22).

Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre.

L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31).

L'implication des différentes catégories d'acteurs dans la protection du patrimoine insulaire et marin est très importante pour que chacun s'approprie les enjeux et devienne acteur de la sauvegarde du patrimoine (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 et 193).

Comprendre et associer a toujours été une évidence pour le gestionnaire, plus de 60 opérations du plan de gestion de la réserve naturelle actuelle sont dévolues aux sciences naturelles et aux sciences humaines et sociales. Plus de 10 études entre 2014 et 2020 ont intégré le volet social et économique pour mieux comprendre les liens entre le patrimoine naturel des Sept-Iles et les activités (perception, capacité de charge, services écosystémiques, récits, interactions entre faune et pêche, ...).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

En rappelant les éléments de réglementation figurant dans le dossier d'enquête, le MO cherche à rassurer les auteurs de ces observations tout en légitimant le projet et en valorisant les acteurs locaux dont ils font partie. L'accès à l'ensemble de la réserve, hormis la zone de quiétude pendant 5 mois, étant maintenu il y a sans doute une dramatisation exagérée de la situation de la part des pétitionnaires lorsqu'ils évoquent la privation des Sept-Îles...

9 – Observation RD833 de Monsieur Claude LOARER

Résumé du courrier adressé sur le e-registre.

Revient sur l'arrêté du 21/08/2015 interdisant la pêche aux arts dormants du 15/04 au 15/09 qui entraîne des suspicions et demande s'il se justifiait. Aurait préféré la définition d'un code de bonne conduite entre usagers afin que chacun se sente responsable et acteur.

Réponse du MO

Cet arrêté a été pris pour assurer la sécurité de la navigation dans ce secteur particulier.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO

10 – Observation RD872

Je pêche depuis une cinquantaine d'années dans le secteur des Sept-Îles et je n'ai jamais vu autant de fous de Bassan et de phoques... ! Preuve évidente que nous, pêcheurs plaisanciers, ne perturbons en rien la vie de ces sympathiques animaux.

Réponse du MO

La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). La colonie de Rouzic est la seule de France métropolitaine et une des 54 colonies dans le monde (4 % de l'effectif mondial).

Concernant le phoque gris, les Sept-Iles et les Triagoz accueille environ 10 % de l'effectif de France métropolitaine et 70 % des naissances de France métropolitaine avec 51 blanchons. L'espèce connaît un accroissement régulier mais les effectifs restent tout à fait modestes par rapport au contexte européen. La dynamique de ces populations est très liée au contexte biogéographique. La tendance est le fait de paramètres locaux (naissances, mortalités...) mais aussi de paramètres externes (immigration d'individus...). (ANNEXE 2 Etude scientifique globale)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête et qui rappellent qu'il ne faut pas s'arrêter aux premières impressions quant à la santé des populations d'oiseaux. Sans doute, l'affirmation que la pêche plaisance ne perturbe en rien la vie des animaux est-elle un peu exagérée si l'on se réfère à l'étude scientifique globale (p. 140 et 141).

11 – Observation RD874 de Madame Audrey BOUBENNEC

Je suis allée depuis toute petite en bateau avec mon grand-père pêcher aux sept îles, j'y pique-niquais sur Bono du temps où nous avons le droit d'aller partout à condition de rester sur l'estran. J'ai trouvé très injuste à l'époque ou l'interdiction hors zone de plage de Bono a été prononcé, même si j'étais jeune, le prétexte de dérangement de la faune, alors que sur l'estran nous ne dérangions absolument pas, mon grand-père nous apprenait à observer de loin les diverses espèces et beaucoup d'autres choses. De plus nous n'étions pas légions à poser le pieds sur l'île sur ce côté-là.

Réponse du MO

L'activité de plage sur l'île Bono est ouverte aujourd'hui du 1er juillet au 31 août. Dans le projet d'extension, il est proposé une ouverture au 15 juillet pour assurer la tranquillité des macareux nicheurs et une fermeture plus tardive au 30 septembre. L'absence de

fréquentation sur la plage sud de Bono durant les périodes sensibles de nidification est bénéfique aux populations d'oiseaux marins.

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement de l'activité de plage sur l'île Bono est « assez fréquent » (Cf. ANNEXE 2, étude scientifique globale P139 à P142). De nombreuses espèces élèvent encore leurs jeunes au cours du mois de juillet : huïtrier pie, cormoran huppé, pingouin torda et goélands. Un débarquement sur la plage qui peut paraître anodin souvent par méconnaissance, occasionne un dérangement et peut entraîner des cas de prédation sur les poussins ou un refus de rejoindre le nid pour nourrir les poussins.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête concernant le projet de réglementation. Il semble nécessaire de rappeler que l'apparent « non-dérangement » de la faune peut en fait masquer des dérangements plus importants.

12 – Observation RD1005

Cela doit être le rôle de chacun de respecter son environnement et celui du gestionnaire de la réserve naturelle de faire un travail d'explication et de justification auprès des usagers : s'ils n'y arrivent pas, c'est peut-être que leur projet n'est pas justifié.

Réponse du MO

L'équipe de la réserve naturelle, conformément aux missions qui incombent au gestionnaire, procède à des actions régulières de communication visant à sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine naturel (contact sur le terrain, conférence, exposition itinérante...). L'équipe en charge de la gestion est présente entre 90 et 100 jours chaque année en mer aux Sept-Îles. Des centaines de contacts avec les plaisanciers renforcent la sensibilisation (échanges, distribution de plaquettes, ...) et plusieurs journées sont consacrées à la police de l'environnement en lien avec d'autres organismes. Par ailleurs, plusieurs articles dans les journaux, des conférences et des expositions sur le continent permettent aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux et comprendre la fragilité du patrimoine naturel marin et insulaire.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation n'appelle pas de commentaires autres que la réponse apportée par le MO.

13 – Observation RD1020

Je suis pour la réserve mais contre la zone de quiétude. Je suis pour le respect et la préservation de la nature dans cette belle région.

Réponse du MO : N'appelle pas de réponse.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation n'appelle pas de commentaires

14 – Observation RD1225 de Monsieur Alexis TESSIER

Attend que le projet d'extension de la réserve soit entièrement revu dans ce sens, à savoir en intégrant l'activité traditionnelle humaine. Protection de l'environnement, des activités traditionnelles de plaisance et naturelles réelles, tout en favorisant le développement de la faune et la flore.

Et non pas la préservation qui semble être l'objectif caché de l'actuel projet, développer coûte que coûte une réserve naturelle sans cohérence et volonté d'intégrer le bon sens du vivre ensemble.

Attend que soit supprimé tous zonages institués au mépris de l'observation des usages et occupations des activités marines réels, en particulier sur l'activité de plaisance traditionnelle.

Demande la suppression ou l'amendement des contraintes réglementaires des zones correspondantes du projet, visant à denier toute possibilité aux plaisanciers traditionnels de pratiquer et transmettre, dans une gestion responsable de l'éco système (qui nécessite peut-être d'être adaptée), leurs traditions de pêches auprès des générations futures.

Réponse du MO

Le projet de réserve naturelle étendue intègre les activités traditionnelles humaines. L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Ces contours ont été revues suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19).

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre et la communication est très régulière (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Au vu des éléments contenus dans le dossier soumis à l'enquête, il apparaît clairement que les activités traditionnelles humaines ont bien été prises en compte, la réduction de la surface de la zone de protection renforcée par rapport au projet initial et le maintien de la passe entre Malban et Rouzic en sont des exemples. La mise en place d'une zone de quiétude pendant 5 mois de l'année n'empêche en rien la pratique des activités traditionnelles et leur transmission aux générations futures.

15 – Observation RD1266

Protéger le site oui, mais pas au détriment des pêcheurs locaux, qui sont suffisamment responsables.

Réponse du MO : N'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Au vu des éléments contenus dans le dossier soumis à l'enquête, le projet d'extension n'a que très peu d'incidences sur les pêcheurs locaux, voire pas du tout.

16 – Observation RD1268 déposée par un pratiquant de kayak de mer

Habitant du Trégor pratiquant le Kayak de Mer, décrit sa pratique en insistant sur le côté non polluant de ce mode de déplacement. Précise que c'est un support privilégié pour la découverte du milieu marin.

Indique que la communauté KM est consciente des dérangements qui peuvent être occasionnés sur les sites de nidifications et sur les reposoirs de phoques, qu'elle a conscience des enjeux et respecte les préconisations formulées. Précise que la plupart des Kayakistes ont de bonnes connaissances naturalistes.

Indique que la fréquentation des Sept-Îles par les Kayaks de Mer est faible (inférieur à une centaine d'embarcations par an).

Rejoint les conclusions d'« Archipel Libre » dans sa contribution (N°439 du 26/10) à l'Enquête d'Utilité Publique, sur l'extension de surface de la RNN, qui ne changera rien pour les pratiquants du KM et les autres usagers responsables. Par contre les justificatifs d'une Zone de Quiétude-Exclusion autour de Rouzic, l'interrogent sur la finalité de celle-ci.

Reprend les conclusions de l'Annexe 2 du document en référence (A. Laurec) auquel il rajoute le mauvais positionnement de cette Zone de Quiétude, les radeaux de fous observés étant principalement au Nord-Est de Rouzic.

Rejoint également les remarques de la contribution N°904 (TGKM) sur les interactions des pratiquants responsables de Kayak de Mer, qui remarque l'absence de perturbation notable sur la faune, sans doute moins que les aller-retours incessants de vedettes bruyantes dans l'espace restreint du « trou de Rouzic » en haute saison touristique, ou l'abondance de semi-rigides surmotorisés dans ce secteur, sans évoquer les VNM (jet-ski) auquel les kayakistes sont parfois abusivement assimilés en matière de dérangements !

Précise que la faible surface de cette ZQ (< 1%), souvent rappelée dans les documents de présentation, ne saurait cacher la contrainte pour les KM d'interdiction du tour complet de Rouzic, par le Nord -West (~ 400m) qui peut présenter un élément de sécurité important à travers un couloir de passage en un endroit où il n'existe ni radeaux de fous, ni site de nidification.

Rejoint les conclusions d'Archipel Libre :

ACCEPTER l'extension d'une grande réserve avec le respect de la réglementation actuelle,

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux kayakistes. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. Elle permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos,

toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces. Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).

L'activité de kayak se veut vertueuse et l'est à plusieurs titres, cependant certaines pratiques, telles que le « rase-caillou » peuvent générer un dérangement de la faune marine avec envol ou encore mise à l'eau de phoque gris en reposoir. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique du kayak de mer, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié d'assez fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). A titre d'exemple, le passage de kayak par le nord de l'île Rouzic provoque très régulièrement des envols massifs dans la colonie de fou de Bassan.

Le gestionnaire, dans le cadre du plan de gestion, et comme cela avait été dit dans le cadre des réunions sur le projet d'extension, sera susceptible de développer des liens avec les pratiquants de kayak de mer (accompagnement, sensibilisation, conférence...).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, les éléments développés figurent dans le dossier d'enquête. L'activité de kayak de mer, vertueuse à plusieurs titres peut parfois causer des dérangements à la faune dont les pratiquant n'ont pas forcément conscience, même s'ils estiment prendre le maximum de précautions.

17 – Observation CR14 de Monsieur Pierre JOURNE

Concernant l'activité des vedettes de tourisme, il indique qu'elles ont pu se développer "grâce à un comportement exemplaire et la mise en œuvre de matériel plus performant, plus économique, moins polluant, plus manœuvrant" et que le nombre de bateaux de pêche a été divisé par 2.

Cite un extrait du dossier (tome 2 p.21) dans lequel on lit "la fréquentation est, somme toute, raisonnable" et propose de continuer à faire confiance aux acteurs actifs.

Considère que les mesures prises en 1976 étaient pertinentes et pragmatiques et qu'elles ont permis le développement harmonieux de la réserve et qu'il n'y a pas lieu d'accroître la pression réglementaire. Pour lui, l'extension de la réserve ne se justifie pas au vu des résultats déjà obtenus.

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle étendue c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt

européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1).

L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troïl) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boréal, fou de Bassan, cormoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile. Apporter un périmètre marin autour de l'archipel avec l'île Tomé, le tout en bon état de conservation est le gage de conservation à long terme des espèces et habitats de l'archipel des Sept-Iles et la zone de protection renforcée est une protection supplémentaire autour de Rouzic qui est l'île la plus riche de France métropolitaine pour les communautés d'oiseaux marins (86 % de l'effectif de l'archipel et 11 espèces).

Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'effondrement de la biodiversité marine et insulaire au niveau mondial est constant et que la situation en mer de la Manche ne doit pas être considérée comme une exception. Depuis 1950, à l'échelle mondiale, les oiseaux marins (manchots, frégates, sternes, ...) ont perdu 70 % de leurs populations. Le projet d'extension de la réserve propose d'aller au-delà des mesures initiales prises avec la création de la réserve en 1976, afin de protéger durablement une biodiversité marine et insulaire riche et inestimable mais néanmoins fragile et soumise à de multiples pressions.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, dont les éléments développés figurent dans le dossier d'enquête. Le projet d'extension de la réserve a été construit sur la base d'observations et d'études réalisées par des scientifiques reconnus. Il est surprenant de lire des observations basées sur des impressions, des certitudes, ou encore des propos sortis de leur contexte pour tenter de légitimer une posture de refus.

18 – Synthèse des observations RD875, RD942

Indiquent naviguer depuis longtemps, voire pratiquer la pêche à pied. N'ont pas constaté d'abus ni de gêne pour les populations d'oiseaux et précisent qu'il y a relativement peu de bateaux.

Réponse du MO

Dans le cadre de ce projet, il a été constaté en effet que l'activité de plaisance était raisonnable sur ce territoire c'est pourquoi le projet ne restreint aucunement la navigation de plaisance sauf dans la zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic sur 130 ha et seulement 5 mois de l'année pour assurer la tranquillité de l'avifaune marine sur l'eau (TOME 2 p23 et 24).

Des comptages des bateaux au mouillages sont réalisés chaque année depuis 2003 au niveau de l'archipel des Sept-Iles, les résultats figurent chaque année dans le rapport annuel d'activités de la réserve naturelle et ont été repris dans le dossier d'enquête publique (TOME 2 p14 et 15). Une moyenne de 798 bateaux aux mouillages dans l'ouest de l'archipel des Sept-Iles (pour 87 jours de suivi en moyenne entre 2003 et 2020).

L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Aux Sept-Iles, le dérangement par les activités sur la faune marine est qualifié de peu fréquent à très fréquent selon les activités (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse, dont les éléments développés figurent dans le dossier d'enquête.

6.3.2.5 Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

1 – Synthèse des observations CL3, CL217, RD284, RD308, RD312, RD331, RD379, RD363, RD386, RD415, RD425, RD432, RD434, RD445, RD446, RD457, RD471, RD747, RD749, RD813, RD833, RD922, RD924, RD925, RD931, RD942, RD954, RD984, RD1025, RD1219, RD1226, RP09, CR34, CR35, CR36, CR37, CR38, CR39

Toutes ces observations mettent en cause le dérangement des oiseaux par les vedettes de tourisme, leur cadence de rotation, le fait qu'elles s'approchent très près de l'île Rouzic, le bruit des haut-parleurs, la pollution des moteurs, les remous qu'elles génèrent, le débarquement de centaines de personnes sur l'île aux Moines, et demandent comment on peut accepter une zone de quiétude tout en continuant d'accepter les rotations des vedettes de tourisme.

Ces observations vont souvent de pair avec le fait que les vedettes pourraient continuer leur activité dans la zone de quiétude et que le dossier d'enquête est silencieux sur cette activité alors qu'il est plus disert sur les restrictions qui seront imposées aux plaisanciers. Il est demandé quels sont les enjeux commerciaux qui pèsent dans la balance

Les pétitionnaires dénoncent bien sûr l'interdiction qui serait faite aux bateaux de plaisance alors que l'activité des vedettes de tourisme pourrait être pérennisée. Certains vont jusqu'à demander d'interdire l'approche de ces îles aux vedettes de tourisme ou à minima d'en réguler le flot et d'en réglementer la vitesse.

Réponse du MO

L'observation des paysages des Sept-Iles et de la faune d'une richesse exceptionnelle qui l'habite constitue le support de l'activité commerciale de la société Armor Navigation.

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Les vedettes de transport à passagers seront contraintes, comme tout le monde, au respect de la zone de protection renforcée (TOME 2 p24). Par ailleurs, cette zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte des explications données par le MO sur l'importance de l'activité commerciale d'Armor Navigation, sur le faible dérangement causé par l'activité de transport de passagers et l'observation de la faune, éléments figurant effectivement dans le dossier soumis à l'enquête. L'affirmation de la part des auteurs de ces observations que les vedettes de transport de passagers auraient un privilège de circulation par rapport aux plaisanciers est troublante, car elle ne figure nullement dans le projet de réglementation, bien au contraire.

2 – Observation RD194

La pollution des vedettes des Sept-Îles est bien plus importante que les quelques petits plaisanciers qui dérivent autour cette réserve. La vraie pollution sur terre c'est l'augmentation de la population humaine. Du temps de Adam et Eve il n'existait pas de pollution et pour cause à deux on pouvait jeter ses déchets dans la nature sans que cela gêne. A x milliards d'êtres humains c'est une autre affaire.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Pas de commentaires.

3 – Observation RD798

Quant à la zone de quiétude, c'est une vaste "fumisterie". Là aussi, il faut aller naviguer près de l'île aux oiseaux pour s'apercevoir que la zone de quiétude effective est dans l'est de Rouzic et cela depuis très longtemps. Les courants sont bien trop forts et la mer toujours agitée dans le Nord de l'île et on n'y trouve rarement des fous au repos.

Par contre, je ne vois pas pourquoi les vedettes de passagers sont toujours autorisées à aller dans l'est de l'île, où on trouve les fous au repos et en apprentissage de vol. Sans doute que le bruit des moteurs et les manœuvres incessantes conviennent bien aux oiseaux...

Pour toutes ces raisons, je ne vois pas pourquoi on modifierait quelque chose qui marche et qui est déjà parfaitement respecté par les gens du coin.

Réponse du MO

Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le MO rappelle les éléments qui ont servi de base au choix de la future zone de quiétude, à savoir des éléments et des études issues de scientifiques reconnus. Tous ces éléments figurent dans le dossier d'enquête. En évoquant l'autorisation d'accéder au trou de Rouzic pour tous, le MO rappelle la mission des réserves naturelles. Par ailleurs, ce n'est pas parce que des autorisations de circuler parmi les oiseaux sont maintenues que le projet de zone de quiétude n'a pas d'intérêt.

6.3.2.6 Motivations idéologiques ou financières

1 – Observation RD268 de Monsieur Philippe LE JANNOU

Toutes les idées farfelues de la LPO, pour survivre et/ou s'agrandir, emmerdent le plaisancier perrosien que je suis.

Maintenant, même en mer, on est coupable si les oiseaux ne se reposent plus...C'est du grand n'importe quoi. C'est très bien comme c'est actuellement, cela suffit. Laissez-nous tranquilles, comme les oiseaux.

Réponse du MO

Les diagnostics écologiques et socio-économiques comme les mesures de conservations sont étayés et réalisés en lien avec les laboratoires et universités de recherche (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p14 à 17 et p200 à 226).

Concernant la quiétude des oiseaux en mer, le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)..

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte des réponses du MO qui a su garder son calme face à l'agressivité de cette observation.

2 – Synthèse des observations RD265, RD313, RD317, RD473

Ces pétitionnaires considèrent que ce projet d'extension est porté par un dogmatisme, voire une forme d'utopie écologique dont l'objectif est de restreindre une plaisance de pêche promenade.

Certains suggèrent de respecter la faune, mais aussi les plaisanciers.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). L'ensemble du projet est étayé et fondé sur des études réalisées en lien avec des laboratoires et universités de recherche (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p.14 à 17 et p.200 à 226).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte des réponses du MO dont les éléments, factuels, figurent tous dans le dossier soumis à l'enquête. Il est, de fait, surprenant de voir des affirmations aussi agressives compte tenu du contenu du dossier.

3 – Observation RD379

N'en déplaise à la Ligue des oiseaux qui souhaiterait peut-être profiter de cet espace rien que pour elle. Serait-elle jalouse de ces personnes qui ont le Privilège d'avoir un bateau ? On peut se poser la question... L'écologie c'est bien mais le bon sens c'est mieux!!! sauf à se retrouver avec des phoques sur nos plages... Je vote contre ce projet...!.. Il serait temps d'écouter un peu les électeurs !

Réponse du MO : N'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Pas de commentaires.

4 – Synthèse des observations RD502, RD503, RD563, RD747, RD749, RD813, RD833, RD940, RD941, RD1027, RP20

Ces pétitionnaires considèrent que dans ce projet, les considérations administratives et surtout financières prévalent sur l'intérêt écologique et entraîneront plus de contraintes sans bénéfice pour la protection de la nature.

Certains affirment en outre que ce projet ne se justifie que par de basses considérations politiques à l'approche de la présidence française de l'UE et de l'élection présidentielle. Ils considèrent que l'écologie ne doit pas punir les plaisanciers respectueux de leur environnement.

Réponse du MO

En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé. Cependant, la création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.

La procédure administrative d'extension d'une réserve naturelle est longue : la prise du décret interviendrait bien après les élections présidentielles et la présidence française du Conseil de l'UE.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Compte tenu des motivations de l'extension de la réserve développées dans le dossier soumis à l'enquête, il est troublant de lire des observations aussi agressives.

5 – Synthèse des observations RD759, RD859, RD984

Ces observations contestent l'autorisation de navigation qui seraient accordées aux vedettes de tourisme, source de financement pour la LPO, pendant que la plaisance serait exclue.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).

La taxe Barnier, prélevée sur les billets de chaque passager, est reversée au Conservatoire du Littoral qui en rétrocède une partie au gestionnaire de la réserve naturelle. Le montant correspondant est déduit de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui précise notamment les modalités de financement du gestionnaire. Une fois de plus, nous nous trouvons face à une affirmation concernant les interdictions qui n'est étayée par aucun élément du dossier soumis à l'enquête.

6 – Synthèse des observations RD798, RD971, RD1029, RD1203, CR01, RP04, RP05

Ces observations dénoncent le fait que l'extension de la réserve a pour finalité principale l'obtention de subventions au bénéficiaire notamment de la LPO, notamment de l'UE, mais pas la protection de la faune et qu'elle a pour conséquence la suppression du droit de circulation de la majorité des usagers de la région. Plusieurs demandent de chiffrer le montant de ces subventions. D'autres considèrent que la 1ère chose à faire pour sauver les oiseaux, c'est d'interdire les lignes flottantes, les trémails près de la réserve et aussi d'interdire les petites embarcations (type Kayak) trop près de Rouzic et Malban.

Réponse du MO

En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé. Cependant, la création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

L'interdiction des filets pour les pêcheurs plaisanciers a été évoquée durant les phases de concertation puis écartée de par le faible nombre d'usagers concernés. (TOME 3 p20). La zone de protection renforcée concerne également les kayaks. Outre le cône au nord de l'île, elle comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui précise notamment les modalités de financement du gestionnaire. La suppression du droit de circulation qui concernerait une majorité d'usagers de la région est une affirmation dont on ne retrouve aucun fondement dans le dossier soumis à l'enquête, en particulier dans le projet de réglementation.

7 – Synthèse des observations RD657 et CL1037

Ces observations pointent le fait que la zone de quiétude interdite à la navigation aboutit à la "confiscation" d'un patrimoine au profit de quelques-uns qui s'enrichissent

Réponse du MO

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages (TOME 2 p24).

Le maintien de l'accès au Trou de Rouzic pour les vedettes à passagers et tout autre embarcation répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Le patrimoine naturel (oiseaux marins et phoques gris) pourra être observé à distance raisonnable autour et en dehors de la zone de protection renforcée, zone qui représente moins de 1 % de la surface du projet d'extension.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Effectivement le projet de réglementation de la zone de quiétude concerne l'ensemble des usagers, plaisanciers comme professionnels du tourisme. Ces éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête et on peut s'interroger sur les fondements d'une telle affirmation.

8 – Synthèse des observations CO03 et CO04

Pêcheurs professionnels, ils demandent pourquoi on veut étendre la réserve, on leur a dit que c'est pour se protéger des éoliennes et des bateaux de croisière, mais considèrent que ce n'est qu'une histoire d'argent. Déclarent qu'aujourd'hui les fous de Bassan sont dans l'Est de Rouzic, que le reposoir est là. Demandent à ce qu'on laisse les choses en l'état et insistent sur la consommation de poissons par les Fous (30 T par jour) et que cela fait du volume en moins à pêcher. Déplorent également les dégâts faits par les phoques, notamment sur les lottes.

Réponse du MO

Le projet de décret interdit, sur tout le territoire de la réserve naturelle étendue, toutes activités industrielles de production d'électricité (TOME 5 p.8 article 16) et le mouillage et le stationnement dynamique des bateaux de croisière (TOME 5 p.10 article 22)

En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé. La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.

Concernant les radeaux (repositoires en mer) d'oiseaux et notamment de fous de Bassan, ils se situent tout autour de l'île Rouzic, et notamment au nord et à l'est. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Les régimes alimentaires de la mégafaune (oiseaux marins et phoques gris) des Sept-Îles sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112).

Les effectifs de cette mégafaune restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être, à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-ouest ou à un niveau local. L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique est un enjeu important (ANNEXE 3 Etude scientifique globale, p190 à 193). Le conseil scientifique de la réserve des Sept-Iles pourra se saisir de cette problématique importante pour l'avenir du patrimoine des Sept-Iles.

Des études permettront de rendre compte des liens entre activités et ressources. La déprédation a lieu dans toutes les régions du Monde. L'évaluation locale de la déprédation des phoques gris sur les lottes est détaillée en page 130 de l'étude globale (ANNEXE 2). Cette évaluation se poursuivra dans les années futures et des moyens de mitigation seront étudiés.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui reprecise entre autres les interdictions d'activités, les règles de financement et les éléments scientifiques qui ont conduit au positionnement de la zone de quiétude à l'endroit prévu. Concernant la concurrence de la mégafaune sur la ressource, il relativise sans éluder la question.

9 – Observation RD1268 d'un pratiquant de kayak de mer

REFUSER l'établissement d'une zone de Quiétude-Exclusion, dont je n'explique la finalité urgente que sous des motifs administratifs, un couvert émotionnel légitime de protection de la nature et d'arguments écologico-scientifique discutables, en préconisant la responsabilisation des usagers et le rejet de toute confiscation du domaine public maritime.

Réponse du MO

La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94).

La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude). Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique à la colonie de macareux moine.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui reprecise les motivations de la mise en place de la zone de quiétude et dont les éléments figurent tous dans le dossier soumis à l'enquête. S'il ne répond pas concernant la « confiscation » du domaine public maritime, il faut tout de même rappeler que la protection des espaces, ressources et milieux naturels, terrestres ou marins est **d'intérêt général** (Code de l'Environnement, art. L110-1), donc au bénéfice de tous. Qui plus est, confiscation suppose transfert de propriété. Qui peut se prévaloir d'être propriétaire du domaine public maritime ?

10 – Observation CO05 de Monsieur Jean Charles LE MEUR

Marins depuis 5 générations dans la famille. Pêcheur plaisancier à Ploumanac'h, membre du conseil portuaire. Inquiet de la ZQ, la trouve inadmissible car estime ne pas déranger les oiseaux : ils viennent faire leur toilette à 2 m de lui. « Cette ZQ c'est une histoire d'argent qui va venir de l'Etat, de l'Europe. Rouzic est tout blanc avec les fous de Bassan, les vedettes ne dérangent pas les oiseaux. Si les fous de Bassan n'ont plus à manger, ils partiront. On n'est jamais très nombreux à pêcher dans la zone de quiétude. Les vedettes auront droit de rentrer dans le trou de Rouzic. On pratique une pêche très ancienne... »

Réponse du MO

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. Cette zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le maintien de l'accès au trou de Rouzic à tous répond à la mission prioritaire d'une réserve naturelle de sensibilisation du public.

Les activités humaines génèrent un dérangement sur la faune qui se traduit par un envol pour l'avifaune ou une fuite pour les mammifères. Ces réactions constituent un surcroît de dépense d'énergie ayant nécessairement des impacts. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique de la pêche plaisance, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de peu fréquent, d'autres activités présentent des dérangements très fréquents. Ces évaluations se basent sur des années d'observation aux Sept-Iles réalisées par l'équipe en charge de la gestion du site, tout particulièrement autour de l'île Rouzic et notamment sur la colonie de fou de Bassan (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).

La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO et y souscrit pleinement. La perception du dérangement de la faune est quelque chose de subjectif, y compris pour les comportements les plus vertueux.

6.3.2.7 Impact sur activités économiques

1 – Synthèse des observations RD395, RD410, RD448, CL453, RD560, CL976, RD1069, CR02 – Observation figurant dans la contribution d’Archipel Libre, figurant in-extenso dans toutes ces observations

La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d’Armor Navigation, la ZQ n’est pas mise en place au bon endroit.

Réponse du MO

Des radeaux d’oiseaux se situent tout autour l’île Rouzic mais également au nord et à l’est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s’appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d’ouest et d’est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le maintien de l’accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d’autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le MO rappelle les éléments qui ont servi de base au choix de la future zone de quiétude, à savoir des éléments et des études issues de scientifiques reconnus. Tous ces éléments figurent dans le dossier d’enquête. En évoquant l’autorisation d’accéder au trou de Rouzic pour tous, le MO rappelle la mission des réserves naturelles. Par ailleurs, ce n’est pas parce que des autorisations de circuler parmi les oiseaux sont maintenues que le projet de zone de quiétude n’a pas d’intérêt.

2 – Synthèse des observations RD396 et RD799

De plus, la zone se justifie actuellement pour protéger les radeaux de fous, mais celle-ci semble en réalité dessinée pour laisser passer les vedettes des Sept-Îles, et non pour protéger quoi que ce soit.

Passe pour l’agrandissement de la réserve.....non à la zone de quiétude ! Si elle avait une raison d’exister, elle ne devrait pas se trouver à cet endroit mais dans le sud-est de l’île, sur le chemin des vedettes, donc aucune raison de la créer !

Réponse du MO

Des radeaux d’oiseaux se situent tout autour l’île Rouzic mais également au nord et à l’est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s’appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d’ouest et d’est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. A noter que le projet de zone de protection renforcée sur la frange sud de l'île Rouzic limite l'approche des vedettes à passagers pour la quiétude des alcidés (pingouin, guillemot et macareux).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le MO rappelle les éléments qui ont servi de base au choix de la future zone de quiétude, à savoir des éléments et des études issues de scientifiques reconnus. Tous ces éléments figurent dans le dossier d'enquête. En évoquant l'autorisation d'accéder au trou de Rouzic pour tous, le MO rappelle la mission des réserves naturelles. Par ailleurs, ce n'est pas parce que des autorisations de circuler parmi les oiseaux sont maintenues que le projet de zone de quiétude n'a pas d'intérêt.

3 - Synthèse des observations RD563 et CL897

Contestent le fait que les interdictions de navigation dans la zone de quiétude ne vont pas concerner les vedettes d'Armor Navigation, ni les bateaux de la LPO

Réponse du MO

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO et confirme que le projet de réglementation, consultable dans le dossier soumis à l'enquête publique, s'appliquera à l'ensemble des usagers. On peut s'interroger sur les sources d'information ayant conduit à ce type d'affirmation.

4 – Synthèse des observations RD1204, RD1229, CR36, CR37, CR38, CR39

Tout en soulignant l'effort ayant abouti à la diminution de cette zone, rappellent leur opposition à la zone de quiétude et indiquent que la ZQ ne sera pas sans conséquences sur l'activité des pêcheurs, la zone constituant un espace de travail non négligeable pour 5 navires côtiers qui y pratiquent une pêche à forte valeur ajoutée. Les professionnels mettent également en avant l'impact sécuritaire que pourrait avoir la ZQ qui comprend un passage abrité utilisé par les navires par gros temps.

Réponse du MO

Ces conditions très particulières de gros temps ne doivent être que rarement observées entre avril et août, et les très gros coefficients de marée de plus de 105 sont rares entre avril et juillet. Ainsi, l'impact sécuritaire doit être relativisé. De plus, la zone nord proche de Rouzic présente de nombreuses roches dangereuses pour la navigation. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui relativise les inquiétudes formulées par les pêcheurs.

5 – Synthèse des observations RD833, RD931, CL974

Considèrent que la situation des pêcheurs professionnels est suffisamment en danger pour qu'on se préoccupe de leur sort. Leur interdire l'accès à la réserve serait absolument criminel pour la petite pêche qui génère une petite activité économique bien plus respectueuse de l'environnement que les grandes compagnies de mareyeurs qui dévastent les mers. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres mais de trouver une solution qui permette une cohabitation responsable et plus respectueuse de l'environnement entre les plaisanciers, les professionnels du tourisme et de la pêche.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux pêcheurs professionnels. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO et confirme que le projet de réglementation, consultable dans le dossier soumis à l'enquête publique, n'interdit aucunement l'accès de la réserve aux pêcheurs professionnels, en dehors de 5 mois de l'année à l'intérieur de la zone de quiétude. On peut s'interroger sur les sources d'information ayant conduit à ce type d'affirmation.

6 – Observation RD463

Ça serait une catastrophe économique pour la plaisance !!! Si nous retirons ce droit beaucoup de petites unités n'auront pas la possibilité d'aller plus loin !!! On tuera la plaisance et nous laisserons nos ports vides.

Je serais sûrement un de ceux qui paye actuellement sa cotisation mais qui seront dans l'obligation de penser vendre mon bateau. Qui entretiendra nos ports vides et délabrés !!!! Vivons intelligemment ensemble et pour le bien de tous ne mélangeons pas tout.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO et confirme que le projet de réglementation, consultable dans le dossier soumis à l'enquête publique, n'interdit aucunement l'accès de la réserve aux plaisanciers, en dehors de 5 mois de l'année à l'intérieur de la zone de quiétude. On peut s'interroger sur les sources d'information (ou de désinformation) ayant conduit à ce type d'affirmation qui dramatise à outrance la situation.

7 – Synthèse des observations RD1177, RD1204, RD1229, CR38, CR39

La société Symbiomer s'interroge sur l'interdiction de l'activité de récolte d'algues de rive à titre professionnel dans la réserve. Rappelle qu'il exerce cette activité à titre professionnel depuis 2017, selon un cahier des charges durable et qu'il a récolté des algues sur l'île Tomé en 2019 et 2020, activité dûment déclarée au Affaires Maritimes. S'étonne du choix, contraire selon lui à la stratégie de gestion durable de la ressource. Compte tenu du très faible nombre de récoltants professionnels, ne comprend pas que la récolte reste autorisée potentiellement à plusieurs dizaines de plaisanciers pour la pêche à pied et la récolte d'algues, susceptibles d'avoir un impact sur la faune très déséquilibré.

Remarques également relayées par les CDPMEM 22 et 29.

Réponse du MO

Les travaux de concertation préalable au cours desquels l'état des lieux des activités socio-économiques en présence a été réalisé, ont été menés durant l'année 2018 et le premier semestre de l'année 2019. (cf TOME 3 p40 et 41) Malgré le nombre important de structures et personnes associées lors de ces réunions, cette activité de récolte d'algues de rive professionnelle n'a jamais été identifiée.

Après analyse des déclarations réalisées par la société Symbiomer auprès de l'unité cultures marines de la Direction Mer et Littoral des Côtes d'Armor, l'activité est effective sur le secteur de l'île Tomé.

Dans l'esprit du maintien de l'équilibre actuel entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques en présence et compte tenu de la part non négligeable que représente la ressource à l'île Tomé pour cette entreprise en particulier (près de 38 % et 2019), il est proposé de modifier le projet de décret afin de lui faire bénéficier l'antériorité à la date du classement. Le II alinéa 1° de l'article 17 devra être modifié en ce sens : toutes activités commerciales existantes à la date du classement, directement liées à l'activité de récolte d'algues de rive professionnelles ne se verra pas appliquer l'interdiction prévue au I du même article.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Elle répond à l'inquiétude formulée par les professionnels de la récolte d'algues de rive et devrait être de nature à les rassurer quant au devenir de leur activité dans la zone.

8 – Synthèse des observations RD1204, RD1229, CR39

Concernant la pêche à pied, les CDPMEM 22 et 29 relèvent un manque d'équité dans le traitement des activités de pêche qui autorise dans certaines conditions la pêche à pied de loisir mais qui l'interdit à titre professionnel. Font état de leur incompréhension compte tenu de l'absence d'étude d'impact de la pêche de loisir contrairement à la pêche pro. Estiment qu'il n'y a pas lieu d'interdire la pêche pro ou à défaut qu'il faut mettre en place des mesures la concernant.

Réponse du MO

Une activité professionnelle et la même activité exercée en loisirs ne peuvent être traitées de la même manière de par la finalité poursuivie : le pêcheur à pied professionnel prélève dans un but économique. La pêche à pied professionnelle est déjà interdite sur l'actuelle réserve naturelle, l'interdire sur l'ensemble de la réserve naturelle étendue ne porte

préjudice à aucun professionnel du fait de l'inexistence de cette activité. L'analyse des incidences socio-économiques du projet figure dans le dossier d'enquête publique (TOME 2 p29 à 32) et les mesures qui sont proposées permettent de maintenir l'équilibre existant. A noter que la pêche à pied de loisir est interdite sur les estrans de Malban et Rouzic et que la pratique de la pêche professionnelle aux ormeaux en plongée reste autorisée.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Le projet de réglementation ne prévoit effectivement aucune restriction supplémentaire par rapport à la situation existante aux pêcheurs à pied professionnels.

9 – Observation RD1216 de Monsieur Jean Yves GUERIN

La côte de granit rose risque d'être fortement pénalisée économiquement !

Réponse du MO

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et la plaisance et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30).

Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Le projet de réglementation ne prévoit effectivement qu'une restriction minimale dans l'espace et dans le temps à l'intérieur de la zone de quiétude, qui semble loin de remettre en cause le modèle économique tant de la réserve naturelle que des activités qui sont pratiquées en son sein.

10 – Synthèse des observations RD511 et CL897

Interpellent sur les articles 17 et 19 du projet de décret et sur l'organisation de l'activité économique au profit d'un seul domaine (tourisme) et d'une seule compagnie. S'étonnent que l'on fige les choses en n'autorisant pas l'activité commerciale à de nouvelles sociétés.

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre.

L'outil « Réserve naturelle » a vocation à protéger le patrimoine naturel, le développement d'activités commerciales nouvelles n'est pas l'objectif visé. Ces dernières génèrent bien souvent des pressions dommageables au patrimoine naturel de par leur cumul.

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Effectivement, l'objectif premier du projet d'extension de la réserve naturelle est bien de protéger les ressources naturelles, patrimoine commun de la Nation (Code de l'Environnement, art. L110-1), pas d'y développer des activités économiques.

6.3.2.8 Utilité et pertinence de la zone de quiétude

1 – Observation RD268 de Monsieur Philippe LE JANNOU

La zone de quiétude est une aberration, comme vous le savez certainement. Je pense que ce " parking à oiseaux", interdit aux plaisanciers et pêcheurs, ne sert à rien.

La seule chose qui donnerait de la quiétude aux oiseaux serait d'interdire les vedettes des Sept-Îles, mais c'est trop tard pour y penser.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).

Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les Fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (cf. ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO et confirme que le projet de réglementation de la zone de quiétude, consultable dans le dossier soumis à l'enquête publique, est le même pour l'ensemble des usagers, quels qu'ils soient. On peut s'interroger sur les sources d'information ayant conduit à ce type d'affirmation.

2 – Synthèse des observations RD386, RD532, RD1005, RD1007, RD1216, CR28

Ces pétitionnaires indiquent leur opposition à la zone de quiétude, considérant que l'ensemble des Sept-Îles est suffisamment protégé, et respecté par les usagers, sans avoir besoin de rajouter des contraintes et des réglementations. Certains trouvent qu'elle n'apporte rien à la protection des lieux et qu'elle interdit (sauf à quelques-uns) les promenades traditionnelles, importantes pour la vie et la culture locales. D'autres considèrent qu'il s'agit d'une captation du domaine public injustifiée par la situation écologique jugée satisfaisante.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les

guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Elle concerne toutes les activités et usages (TOME 2 p24).

L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troïl) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boréal, fou de Bassan, cormoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Les éléments développés dans la réponse figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique. Les auteurs de ces observations, en affirmant que la réserve est suffisamment protégée, en restent à des affirmations générales qui font l'impasse sur les observations scientifiques figurant dans le dossier, fondement de la mise en place de cette zone.

3 – Synthèse des observations RD511, RD551, RD874, CR34

Toutes ces observations contestent l'emplacement de la zone de quiétude avec comme arguments essentiels :

- *que la zone de repos des Fous de Bassan n'est pas à l'endroit prévu pour la ZQ, mais plus à l'Est, dans une zone à l'abri des vents dominants*
- *que l'emplacement et le périmètre prévus pour la ZQ n'ont été choisis que pour laisser le passage aux vedettes d'Armor Navigation.*
- *que les oiseaux ne sont pas dérangés tant que cela par les bateaux, en témoigne la progression de la colonie de Fous de Bassan d'année en année.*

Réponse du MO

Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est. Elle permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. A noter que le projet de zone de protection renforcée sur la frange sud de l'île Rouzic limite l'approche des vedettes à passagers pour la quiétude des alcidés (pingouin, guillemot et macareux).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Les éléments développés dans la réponse figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique. En évoquant l'autorisation d'accéder au trou de Rouzic pour tous, le MO rappelle la mission des réserves naturelles. Par ailleurs, ce n'est pas parce que des autorisations de circuler parmi les oiseaux sont maintenues que le projet de zone de quiétude n'a pas d'intérêt.

4 – Synthèse des observations RD632 et CL829

Ces observations pointent le fait que les visites touristiques, jugées plus dérangeantes pour la faune, seront toujours autorisées et certains prônent même leur interdiction.

Réponse du MO

L'observation des paysages des Sept-Iles et de la faune d'une richesse exceptionnelle qui l'habite constitue le support de l'activité commerciale de la société Armor Navigation. Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (Cf. ANNEXE 2, étude scientifique globale P139 à P142).

Les vedettes de transport à passagers seront contraintes, comme tout le monde, au respect de la zone de protection renforcée (TOME 2 p24).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel (cf. ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Le projet de réglementation, consultable dans le dossier soumis à l'enquête, ne privilégie en effet personne. Une affirmation telle que celle figurant dans ces observations interpelle sur la source d'information de leurs auteurs.

5 – Synthèse des observations RD425 et RD429

Considèrent que les humains font partie intégrante de l'équilibre écologique de la planète dans la mesure où ceux-ci se comportent de manière responsable et qu'il est important de pouvoir continuer à sensibiliser les générations futures à la beauté et la fragilité des écosystèmes en apprenant à cohabiter et à respecter les bons usages.

Réponse du MO

Le diagnostic sur le projet d'extension a révélé une situation d'équilibre entre le patrimoine naturel et les usages en place. Dans le but de préserver ce patrimoine inestimable pour les générations futures, et fort de plusieurs décennies d'expérience dans le domaine de la conservation, l'État, sur proposition de la LPO, qui travaille en lien étroit avec le monde scientifique, a proposé une mesure de protection autour de l'île Rouzic, l'île la plus importante au niveau national pour la nidification des oiseaux marins (11 espèces et 86 % de l'effectif nicheur des Sept-Iles). Cette zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24).

L'équipe de la réserve naturelle sensibilise régulièrement les acteurs locaux en rappelant les enjeux du patrimoine naturel protégé et la réglementation en vigueur (sensibilisation sur le terrain avec des contacts directs auprès des plaisanciers et touristes, sensibilisation via la Station LPO de l'Île-Grande, des conférences dans le territoire, des expositions itinérantes...).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Les éléments développés figurent tous dans le dossier soumis à l'enquête publique. Sur l'observation en elle-même, et sans mettre en doute le comportement d'une majorité d'usagers, les effets de la pression de l'activité humaine sur l'environnement sont malheureusement bien connus, et il suffit de très peu de comportements irresponsables pour causer des dégâts qui sont longs à réparer. Un équilibre existe – le MO en convient – mais il est important de le préserver, cela relève de l'intérêt général.

6 – Synthèse des observations RD2, RD193, RD284, CL827

Sont favorables à l'extension de la réserve mais refusent la mise en place de la zone de quiétude concernant laquelle certains précisent que personne n'en a réellement prouvé l'utilité, et que d'autres ne voient pas en quoi les plaisanciers nuisent à la quiétude des oiseaux.

Réponse du MO

La majorité des oiseaux marins a besoin d'une réelle tranquillité au cours de la saison de nidification. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié aux activités en mer est qualifié de « peu fréquent » à « très fréquent » (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Tous les éléments développés figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique.

7 – Synthèse des observations RD1101 et RD1231

Ces observations mettent en avant la crainte que la zone de quiétude ne soit que "l'arbre qui cache la forêt", une porte ouverte à d'autres restrictions

Réponse du MO

Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du

fait de cet équilibre. Des phénomènes tel que le réchauffement climatique et l'attractivité naturelle de notre région font que la pression touristique sur nos côtes risque s'accroître dans les décennies à venir. L'équilibre actuel devra être maintenu.

Toute nouvelle réglementation fera l'objet de concertation préalable et sera soumise à l'avis des membres du comité consultatif de la réserve naturelle.

La zone de protection renforcée étant définie dans le décret de la réserve naturelle, toute volonté de modification de cette zone engagera la procédure de redéfinition de la réglementation telle que vous la connaissez aujourd'hui (avis en comité consultatif, enquête publique, consultations locales...)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Effectivement, toute modification de la réglementation supposera une procédure semblable à celle actuellement en cours, et dont l'enquête publique n'est qu'un élément.

8 – Observation CL897 de Monsieur Claude JEGOU

L'extension de la réserve et surtout la zone de quiétude est INUTILE et contribuerait à étendre le phénomène décrit plus haut aux Triagoz et à Tomé. Ce n'est pas avec des mesures locales que l'on va régler les effets du réchauffement de la planète et il est grand temps que les gouvernements légifèrent à grande échelle.

A ce rythme, dans quelques années, la colonie de phoques déclinera faute de ressource alimentaire suffisante laissant un archipel désert.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...) (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)

Le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation n'a pas vocation : ni à lutter contre le changement climatique, ni à régler le problème de la ressource halieutique. Toutefois, dans le cadre de la réserve naturelle étendue, un système de veille permettra d'évaluer à la fois les effets du changement climatique sur le vivant mais aussi d'évaluer les tendances des ressources halieutiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale, p190 à 199). L'extension d'une telle aire marine protégée apportera de nombreux bénéfices sur le long terme : refuge ou réservoir de biodiversité et résilience pour les espèces et habitats qui subissent des pressions variées dont le changement climatique.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Si le projet d'extension de la réserve n'a pas vocation à lutter contre le changement climatique ni à régler le problème de la ressource halieutique, le rôle de protection du milieu naturel qu'il engendrera pourrait contribuer à en atténuer – même de manière minime – quelques effets sur la faune. Ce serait déjà beaucoup.

9 – Observation RD954 de Monsieur Thomas MARCHAL

Je ne vois pas où se situent les zones de "repos en mer" mentionnées. En effet, les fous ne se reposent pas à proximité de l'île, tous au plus s'y ébrouent-ils à proximité (généralement à l'est de celle-ci) avant de reprendre leur envol vers le large.

Quant à la zone de pêche, 19000 hectares me semblent bien petit pour des oiseaux capables de parcourir 500 à 800 km pour aller trouver à manger.

Quant aux Torda, petits pingouins et puffins des anglais, j'en croise toute l'année en mer sur les côtes nord de la Bretagne et pas plus aux îles qu'ailleurs.

Concernant les phoques, je me suis renseigné auprès des responsables de la réserve qui vont les recenser un vendredi sur deux. Aucun n'a été en mesure de me donner des informations sur les distances à respecter ou les périodes à éviter. La règle que j'applique est que dès que le phoque relève la tête, je suis trop près. Je coupe le moteur et attends. 9 fois sur 10, c'est lui qui vient me voir.

Réponse du MO

Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île.

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le projet de réserve naturelle étendue n'a jamais eu vocation à intégrer l'entièreté des zones d'alimentation de chaque espèce. Cependant vu le périmètre, ce projet pourrait avoir une plus-value significative pour plusieurs espèces dont l'aire d'alimentation est plus restreinte mais également pour la période de nidification. (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p162 à 164).

Les radeaux d'oiseaux d'alcidés ou de puffins peuvent être observés plus fréquemment en dehors de la période de nidification autour de l'archipel des Sept-Îles et parfois à proximité de la Côte (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p80 à 82).

Le phoque gris est sensible au dérangement mais selon la période et les individus, l'effet de la fréquentation ne sera pas le même. En restant au-delà des 80 à 100 mètres des phoques sur un reposoir, et en évitant de tracer une route de navigation vers ces individus, on peut éviter le dérangement et observer le comportement naturel des animaux.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO.

10 – Observation RD1068

Il paraît donc incongru de dire qu'une zone de quiétude grande comme un timbre-poste va régler tout ou partie d'un "éventuel" problème soulevé uniquement par le gestionnaire de la réserve et sans aucune véritable étude contradictoire. Soit on prouve que le problème "éventuel" peut être réglé avec une zone de quiétude et on protège la totalité de l'île Rouzic, en particulier, sur plusieurs km², soit on s'abstient. Nous faire croire que les vedettes gênent moins que les quelques bateaux qui passent dans le coin ne paraît pas sérieux.

Oui à la réserve, non à la zone de quiétude.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...) (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique aux alcidés dont le macareux moine.

L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique de la pêche plaisance, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...), d'autres activités provoquent un dérangement très fréquent. Ces évaluations se basent sur des années d'observation aux Sept-Iles réalisées par l'équipe en charge de la gestion du site, tout particulièrement autour de l'île Rouzic et notamment sur la colonie de fou de Bassan (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Il n'y a rien à rajouter à cette réponse sinon relever que le pétitionnaire met en doute l'existence du besoin d'étendre la réserve. Il faut s'en remettre aux études scientifiques et à la concertation qui a eu lieu, même si ces 2 éléments sont parfois contestés.

11 – Observation CL1148 de Y MONTREUIL

Bonjour, Je ne suis pas opposé au principe d'une "zone de quiétude" pour les fous de Bassan de l'île Rouzic, mais la pointe nord-est du triangle de cette zone m'inquiète. J'avais l'habitude de naviguer à la voile en coupant cette pointe nord est pour passer au sud de "Baro Prignou", pour longer l'est de l'île Rouzic, ce qui sera dorénavant interdit. Il faudra se concentrer pour passer au nord de "Baro Prignou " et gérer les hauts fonds 5,8/ 7,1 ou la mer peut se lever de manière inconfortable avant de rejoindre le passage entre les Noires de Rouzic et l'île Rouzic.

Je pense donc que l'interdiction dans cette pointe nord est du triangle de la zone de quiétude (qui de plus rallonge le trajet), crée un danger supplémentaire inutile à un endroit où le courant et les rochers demandent déjà toute l'attention des navigateurs. La pointe de ce triangle aurait avantage à être un peu rognée au niveau des hauts fonds 3,9/0,3. Ci joint visualisation sur carte de mon propos.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Ces contours ont été revues suite aux réunions avec les acteurs locaux après

un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui renvoie à la concertation ayant abouti au périmètre présenté dans ce projet. Ce projet étant forcément un compromis, on peut comprendre qu'il n'ait pu satisfaire toutes les demandes, certaines étant difficiles à concilier entre elles.

12 – Observation RD1220 de Monsieur Pierre GAJAC

Ci-joint une carte extraite du dossier de l'enquête publique (Annexes, page 200/283 du document).

A qui voulez-vous faire croire que la zone de quiétude va contribuer à protéger les oiseaux ? agir sur le taux de reproduction ? agrandir leur zone de repos ? faciliter le nourrissage ? ...

C'est un confetti à l'échelle de « la zone de stationnement et de pêche des fous de Bassan ».

Une démonstration scientifique dites-vous ?

Ça ressemble à une escroquerie intellectuelle !!!

De qui se moque-t-on ?

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la **concertation** avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan. Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique à la colonie de macareux moine. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le périmètre de la zone de quiétude permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Cette zone de protection renforcée n'a pas de vocation trophique pour les oiseaux marins et n'a pas vocation à avoir un effet sur le court terme sur le taux de reproduction mais cette mesure est proposée dans un contexte de reproduction particulier pour la colonie de fou de Bassan (la seule de France métropolitaine et une des 54 dans le monde). Elle aura une vocation éthologique (repos, quiétude, confort, bien-être...) pour la conservation à long terme de la communauté d'oiseaux marins autour de l'île Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui renvoie à la concertation et aux études scientifiques ayant abouti au périmètre présenté dans ce projet. Ce projet étant forcément un compromis, on peut comprendre qu'il n'a pu satisfaire toutes les demandes, comme l'illustre le ton un tant soit peu agressif de cette observation.

6.3.2.9 Dérangement de la faune par les plaisanciers

1 – Synthèse des observations CL3, RD265, RD376, RD379, RD445, RD446, RD510, RD525, RD873, RD922, RD924, RD954, RD956, RD1018, RD1219, RD1231

Indiquent que le nombre de bateaux de plaisance dans la zone est très limité et même en baisse depuis quelques années, qu'en conséquence le dérangement de la faune est faible et qu'il n'est pas nécessaire de redéfinir le périmètre et la réglementation de la zone. Certains demandent s'il y a eu des comptages.

D'autres évoquent la liberté de pouvoir apprécier et approcher ces îles et les Triagoz et estiment que c'est un droit qu'ils ne peuvent pas perdre.

Certains évoquent également la pyramide des âges des plaisanciers en insistant sur le fait que l'âge moyen est élevé et qu'il y aura à terme un manque de renouvellement et une perte de savoir. Il y aura donc un désintérêt et des pratiques préjudiciables à la faune. Ils demandent donc de laisser l'accès à la réserve.

Un kayakiste, qui navigue dans la réserve depuis de nombreuses années, constate également la faible fréquentation de la zone par les plaisanciers et insiste sur la faiblesse de la pression humaine.

Réponse du MO

Dans le cadre de ce projet, il a été constaté en effet que l'activité de plaisance était raisonnable sur ce territoire c'est pourquoi le **projet ne restreint aucunement** la navigation de plaisance **sauf** dans la **zone de protection renforcée** au niveau de l'île Rouzic sur 130 ha et seulement 5 mois de l'année pour assurer la tranquillité de l'avifaune marine sur l'eau (TOME 2 p.23 et 24).

Des comptages des bateaux au mouillages sont réalisés chaque année depuis 2003 au niveau de l'archipel des Sept-Iles, les résultats figurent chaque année dans le rapport annuel d'activités de la réserve naturelle et ont été repris dans le dossier d'enquête publique (TOME 2 p14 et 15). Une moyenne de 798 bateaux aux mouillages dans l'ouest de l'archipel des Sept-Iles (pour 87 jours de suivi en moyenne entre 2003 et 2020), tendance à la baisse depuis 2014 (moyenne 870 bateaux entre 2003 et 2013 et moyenne de 684 entre 2014 et 2020).

La zone de protection renforcée permet malgré tout d'observer l'avifaune marine à une distance raisonnable (Macareux moine, colonie de Fous de Bassan et autres alcidés).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui renvoie à des informations qui figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique. Le ton alarmiste de ces observations, comme beaucoup de précédentes interroge sur leurs sources d'information.

2 – Synthèse des observations CL3, CL379, CL475, RD798, RD919, RD821

Affirment que les oiseaux ne sont absolument pas perturbés ni par les vedettes à touristes, ni à fortiori par les quelques bateaux de plaisance peu nombreux.

Certains indiquent que les Fous de Bassan sont plus dérangés par les phoques qui génèrent une concurrence sur le poisson fourrage que par les plaisanciers, des Fous plongeant à quelques mètres des bateaux, et ne voient pas en quoi ils pourraient gêner la faune des îles qui fait partie de leur patrimoine.

Un contributeur se demande si la faune n'est pas plus dérangée par le bateau de la LPO motorisé à 300 CV que par les usagers.

Réponse du MO

L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Les régimes alimentaires des oiseaux marins et phoques sont variés et saisonniers et que certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112 et p62 à 63). L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle) reste toutefois un enjeu important qui est exprimé dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale, p190 à 193).

L'équipe en charge de la gestion de la réserve réalise ses missions de suivi scientifique et de surveillance dans le cadre du plan de gestion 2015-2024 validé par les membres du comité consultatif et approuvé par L'État (arrêté préfectoral du 01/12/15). Chaque suivi se fait dans le plus grand respect de la faune avec une équipe expérimentée. La nouvelle embarcation conforme à la division 222 avec une immatriculation professionnelle a été mise à l'eau en avril 2019. Il s'agit d'un Zeppelin 20 Vpro de 6,10m avec un moteur Yamaha de 115 cv.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO et la confirme, pour avoir personnellement navigué à bord du semi-rigide évoqué dans cette observation, avec le personnel de la réserve, dans le cadre de sa mission.

6.3.2.10 Impact sur traditions

1 – Synthèse des observations RD395, RD402, RD411, RD434, RD448, RD452, CL453, RD502, RD503, RD521, RD535, RD696, RD813, RD940, RD941, CL976, RD1027, RD1053, RD1069

NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Avec les municipalités littorales, nous sommes en faveur d'une responsabilisation des usagers.

Si on ne nous écoute pas, nous manifesterons notre colère contre le mépris des autorités.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le projet d'extension met en exergue la cohabitation entre nature et société. La conservation du patrimoine naturel et la préservation des paysages ont marqué l'histoire du territoire. Des pionniers (Le Goffic, Barré, Chapellier, Renan, ...) ont donné une identité « nature » au territoire de la Côte de Granit Rose.

Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Il invite à la réflexion sur la notion et les limites des « traditions ». Accessible à tout un chacun, le tome 3 du dossier soumis à l'enquête et le chapitre 3.5 du présent rapport montrent, si besoin en est, l'importance de la concertation dans ce dossier et la prise en compte des usages locaux et des traditions dans la définition du périmètre de la zone de quiétude et du projet de réglementation.

Si les promoteurs de l'extension de la réserve ne contestent pas le sens des responsabilités de la majorité des usagers, le dernier point de l'observation pose question quant au souci de rechercher un compromis en faveur de l'intérêt général.

2 – Observation RD344

L'extension de la réserve nous priverait de notre histoire et de nos traditions maritimes. Cette décision serait vécue par les plaisanciers comme une injustice !

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31).

Le projet d'extension met en exergue la cohabitation entre nature et société. La conservation du patrimoine naturel et la préservation des paysages ont marqué l'histoire du territoire. Des pionniers (Le Goffic, Barré, Chapellier, Renan, ...) ont donné une identité « nature » au territoire de la Côte de Granit Rose.

Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, contacts réguliers sur le terrain...)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Il invite à la réflexion sur la notion et les limites des « traditions ». Accessible à tout un chacun, le tome 3 du dossier soumis à l'enquête et le chapitre 3.5 du présent rapport montrent, si besoin en est, l'importance de la concertation dans ce dossier et la prise en compte des usages locaux et des traditions dans la définition du périmètre de la zone de quiétude et du projet de réglementation.

3 – Observation RD874 de Madame Audrey BOUBENNEC

Le nouveau projet prévoit de durcir encore les règles, sans tenir compte ni des traditions, ni de l'état réel des fonds marins et de sa faune, dans la zone.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur rappelle que les éléments du dossier soumis à l'enquête publique ne prévoient que des contraintes supplémentaires minimales (zone de quiétude : 0.65 % de la surface de la réserve) dans l'espace et dans le temps. La concertation a permis d'aboutir à un compromis qui se veut, dans l'esprit du Maître d'Ouvrage, équilibré entre protection du patrimoine naturel et respect des usages locaux.

4 – Observation RD1145 de Monsieur Laurent QUINQUIS

Souhaite perpétuer avec ses enfants les traditions maritimes autour des Sept-Îles et ne pas en faire un sanctuaire avec promenade pour touristes en vedette.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur rappelle que les éléments du dossier soumis à l'enquête publique ne prévoient que des contraintes supplémentaires minimales (zone de quiétude : 0.65 % de la surface de la réserve) dans l'espace et dans le temps. La concertation a permis d'aboutir à un compromis qui se veut, dans l'esprit du Maître d'Ouvrage, équilibré entre protection du patrimoine naturel et respect des usages locaux.

6.3.2.11 Pression de pêche

1 – Synthèse des observations RD254, RD301, RD363, RD443, RD476, RD510, RD700, RD922, RD942, CR03, CO05

Ces observations pointent les conséquences de la pêche professionnelle, notamment des armements étrangers, sur la raréfaction de la ressource, préjudiciable aux oiseaux marins. Ils considèrent que l'incidence de cette activité sur la faune est beaucoup plus importante que celle des quelques pêcheurs plaisanciers qui fréquentent la zone. Ils demandent que les autorités administratives fassent respecter réellement les règles en vigueur par les pêcheurs professionnels comme ils savent le faire pour les plaisanciers. Ils estiment que l'extension de la réserve et la mise en place de la zone de quiétude ne règlera pas ce problème.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Elle ne cherche pas à régler le problème de la pêche industrielle qui doit être traitée à plus grande échelle.

Les régimes alimentaires des oiseaux marins et phoques sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112). L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle) reste toutefois un enjeu important qui est exprimé dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 à 193). Le conseil scientifique de la réserve des Sept-Iles pourra se saisir de cette problématique importante pour l'avenir du patrimoine des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Si importante soit-elle, cette question sort du champ de la présente enquête publique.

2 – Synthèse des observations RD317, RD344, CO05

Evoquent l'incidence des prédateurs sur la raréfaction du poisson, et donc la baisse de la ressource (poisson fourrage) pour les oiseaux marins, ainsi que sur la pêche plaisance. Certains affirment que ceci ne semble pas émouvoir la LPO et ses soutiens.

Réponse du MO

Les effectifs de la mégafaune marine aux Sept-Iles restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être, à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-ouest ou à un niveau local.

L'étude des régimes alimentaires des oiseaux marins et phoques montre que les poissons prédatés sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Si importante soit-elle, cette question sort du champ de la présente enquête publique.

3 – Observation RD833 de Monsieur Claude LOARER

Considère que limiter ou interdire l'accès à la ressource aux entreprises artisanales qui pratiquent en majorité une pêche aux arts dormants ne résoudra pas les problèmes liés à la pêche industrielle.

Réponse du MO

L'enjeu de connaissance de l'impact de la pêche industrielle en Manche ouest sur les communautés de poissons est important. Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, plusieurs pistes de travail sont proposées pour mieux appréhender ce sujet complexe des ressources halieutiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Si importante soit-elle, cette question sort du champ de la présente enquête publique.

4 – Observation RD942 de Monsieur François SVILARICH

Par contre, d'autres mesures me paraîtraient plus utiles :

- 1- Assurer une certaine régulation des espèces présentes sur l'archipel pour permettre à certaines espèces de retrouver leur place (par ex. MACAREUX)*
- 2- Limiter la surpêche en particulier des poissons pélagiques*
- 3- Assurer que de nouvelles marées noires ne pourront pas se produire*

Réponse du MO

Les mesures de gestion seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension. Il n'est cependant pas envisagé d'intervenir au profit ou au détriment d'une espèce par rapport à une autre. En effet, le site présente une naturalité importante avec des espaces disponibles pour la nidification encore importante. Si la colonie de fou de Bassan a connu une progression spatiale importante, les macareux, goélands ou puffins peuvent nicher sur les bordures actuelles de la colonie et sur les autres îles (Malban, Bono...).

La surpêche et les marées noires se traitent à des échelles plus importantes que celle de la réserve naturelle et de l'espace maritime du Trégor. Toutefois, l'enjeu de connaissance de l'impact de la pêche industrielle en Manche ouest sur les communautés de poissons est important. Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, plusieurs pistes de travail sont proposées pour mieux appréhender ce sujet complexe des ressources halieutiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195).

La réserve naturelle étendue constitue un espace de veille scientifique et de surveillance en lien avec des réseaux de surveillance (POLMAR, plan pollution maritime, RESOM, réseau oiseaux marins, suivis des contaminants...) pour prévenir des atteintes à l'environnement.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Si importante soit-elle, cette question sort du champ de la présente enquête publique.

5 – Observation CR34 de Monsieur Christian LE PREVOST

Ne pas pratiquer la pêche aveugle filet, dragues, chalutages, uniquement pêche à la ligne encore une fois si cela est nécessaire ?

Réponse du MO

Le projet de réserve naturelle étendue se situe en partie dans la bande côtière des 3 miles, le chalutage n'y pas autorisé. (TOME 2 p7). La drague à la coquille St Jacques a été interdite, sur proposition des pêcheurs eux-mêmes suite à l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre de Natura 2000, au niveau de l'île Tomé du fait du fort niveau d'interaction existant avec les bancs de maërl, habitat fragile et à enjeu. Les autres métiers de pêches professionnels ont également été analysés et n'ont donné lieu à aucune nouvelle mesure réglementaire du fait des interactions nulles ou faibles identifiées (TOME 2 p29).

L'interdiction des filets pour les pêcheurs plaisanciers a été évoquée durant les phases de concertation puis écartée de par le faible nombre d'usagers concernés. (TOME 3 p20).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO.

6.3.2.12 *Cohabitation homme / nature*

1 – Synthèse des observations RD286, RD310, RD375, RD376, RD429, RD567, RD700, RD931, CR01, RD956, RD1020, RD1078

Considèrent que l'homme fait partie intégrante de la nature et de l'équilibre écologique dans la mesure où il se comporte de manière responsable comme le prouve la bonne santé des colonies de l'archipel. Considèrent que faire des Sept-Îles un "no man's land" est contraire à l'équilibre, que pour que les générations à venir sachent l'importance de protéger la nature, il faut qu'elles y aient accès. Laisser les jeunes fréquenter la réserve, c'est les éduquer à la beauté du milieu, à sa fragilité et à son respect.

Considèrent que l'accès actuel à l'archipel des Sept Îles se fait dans un parfait équilibre dans le respect de chaque espèce, animale, végétale et humaine et demandent de ne pas le casser.

Certains ont observé que les oiseaux ne sont nullement perturbés par les bateaux et viennent régulièrement derrière les embarcations afin de récupérer les restes d'appât, et qu'ils ne sont pas non plus perturbés par les vedettes de tourisme. Bonne cohabitation avec les phoques.

Sont globalement opposés à la zone de quiétude.

Réponse du MO

Concernant l'accès aux parties terrestres des îles, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelles avec le maintien de l'accès à l'île aux Moines. Les estrans resteront également ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. (TOME 2 p 26, 27 et 28)

La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24).

Si certaines espèces plus familières à l'égard de l'homme comme les goélands sont attirées par les restes de pêche, la majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Effectivement, le projet de réglementation n'apporte que très peu de changements par rapport à l'actuelle en dehors des contraintes limitées dans l'espace (0.65 % de la surface de la réserve) et dans le temps de la zone de quiétude. Ces éléments figurent tous dans le dossier soumis à l'enquête publique et on peut s'interroger une fois de plus sur les sources d'information ayant abouti à ce type d'inquiétude.

2 – Observation RD217 de Monsieur Christophe CHASSEING

Aucune mesure n'a été faite concernant l'usage humain de l'estran et n'a encore démontré ses effets néfastes,

Réponse du MO

Les estrans restent accessibles aux pratiquant de la pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer (TOME 2 p24 et 25).

L'effet potentiel et avéré de l'interdiction de fréquentation des estrans est analysé dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p149 et 153). Les estrans de Rouzic et Malban présentent des habitats à Fucales en bon état de conservation, à l'inverse de plusieurs sites de la région tant au niveau surfacique que qualitatif. De plus, il s'agit des estrans à proximité des îles accueillant la reproduction d'une exceptionnelle avifaune marine pour la métropole, ce qui renforce l'intérêt de les soustraire des pressions anthropiques. Par ailleurs, le suivi de la fréquentation des estrans par la pêche à pied est réalisé depuis 2003 sur la partie ouest de l'archipel des Sept-Iles. Sur 17 années, la moyenne est de 320 pêcheurs à pied (de 135 à 609) par an, soit 17 pêcheurs à pied par jour où l'activité est pratiquée (TOME 2 p10 et 11).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Effectivement, le projet de réglementation n'apporte pas de changement concernant la fréquentation de l'estran.

3 – Observation RD443 de Monsieur Jean Pierre ABASTADO

La vie en harmonie n'est pas compatible avec la ségrégation. Des relations pacifiées entre l'homme, la faune et la flore doivent être construites sur le respect, sur une meilleure connaissance, donc sur une fréquentation régulière, pas sur un système d'Apartheid. L'éducation nécessaire implique proximité et responsabilité.

Je suis donc favorable à une réserve étendue où l'homme responsable et les oiseaux vivront en harmonie.

Réponse du MO

Concernant l'accès aux parties terrestres des îles, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelles avec le maintien de l'accès à l'île aux Moines. Les estrans resteront également ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. (TOME 2 p 26, 27 et 28)

La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24).

La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO.

4 – Observation RD904 – Trégor Goelo Kayak de mer – Lannion canoé kayak

La pratique du KAYAK a peu d'influence sur la faune et la flore des Sept-Îles.

Les phoques tournent autour de nos bateaux, les fous de Bassan sont indifférents et les Macareux ne se sauvent pas...

Nous respectons une distance suffisante pour ne pas déranger les animaux de ce secteur.

Au lieu d'interdire, merci de nous informer sur les périodes les plus sensibles. Nous voulons bien vous signaler le moindre problème...

Réponse du MO

L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). Le dérangement lié à la pratique du kayak de mer, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié d'assez fréquent (ANNEXE 3 Etude scientifique globale p139, 145...). Par souci d'équité et conformément aux souhaits émis par les acteurs locaux lors de différentes rencontres, la zone de protection renforcée est interdite à toutes les activités (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le gestionnaire, dans le cadre du plan de gestion, sera susceptible de développer des liens avec les pratiquants de kayak de mer (accompagnement, sensibilisation, conférence...).

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire sur les espaces maritimes et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31) Elle permet malgré tout d'observer l'avifaune marine à une distance raisonnable (Macareux moine, colonie de Fous de Bassan et autres alcidés).

La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO.

5 – Observation CR14 de Monsieur Pierre JOURNE

Concernant les modes de pêche, déplore que leur impact se résume à un tableau non chiffré et à la classification non justifiée, et que l'impact économique ne donne lieu à aucune indication chiffrée. Demande si l'être humain fait partie de la biodiversité.

Réponse du MO

Les éléments figurant aux pages 29 et 30 du TOME 2 sont issus de l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000.

Dans le cadre du projet d'extension de la réserve naturelle, et conformément à un cadrage national, aucune nouvelle réglementation n'a été proposée pour limiter les interactions entre les pratiques de pêcheurs professionnels embarqués et les habitats naturels marins. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30). Les implications de cette zone n'ont en effet pas été chiffrées, les données n'étant pas accessibles. L'approche s'est faite via l'analyse des données VALPENA réalisée par le CRPMEM et le CDPMEM des Côtes d'Armor (ANNEXE 4 Evaluation spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO.

6.3.2.13 *Gestion de la réserve*

1 – Synthèse des observations RD550 et RD568

Quelques observations font allusion à un arrêté de 1996 interdisant la pêche sur les estrans de Malban et Rouzic pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques, avec une enveloppe de 5000 F à la clé, et observent qu'ils n'ont jamais entendu parler de l'étude, et demandent quelle utilisation a été faite de cet argent public.

Réponse du MO

L'arrêté ministériel de 1976 interdit le débarquement sur toutes les îles de la réserve naturelle sauf l'île aux Moines : la pêche à pied était de facto interdite dès la création de la réserve naturelle sur tous les estrans. L'arrêté préfectoral de 1996 assouplit la réglementation initiale en autorisant la pêche à pied sur les estrans et en maintenant l'interdiction sur les estrans des îles de Malban et Rouzic.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO qui ne répond toutefois que partiellement à l'observation.

2 – Synthèse des observations CR03, RD550, RD567, RD1276, RD1204, RD1229, RD1118, RD833

Plusieurs observations demandent que la gestion de la réserve ne soit plus le seul fait de la LPO mais d'un Comité de gestion incluant notamment les communes littorales du Trégor, le CRPMEM, les CDPMEM 22 et 29. Certains s'étonnent que la LPO soit le seul gestionnaire de la réserve et non pas la mairie ou le département.

D'autres évoquent le désengagement de l'Etat et craint que la gestion des aires marines protégées soit confiée à des organismes privés avec tous les excès que cela pourrait entraîner et demandent quelles garanties ce projet présente-t-il envers de potentiels "prédateurs financiers" peu scrupuleux.

Réponse du MO

La gestion de la réserve naturelle est déléguée à la LPO qui met en œuvre le plan de gestion validé par les membres du comité consultatif de la réserve naturelle. Ce dernier, sous présidence de l'État, constitue l'organe décisionnel pour la gestion de la réserve naturelle, il valide le choix du gestionnaire, le plan de gestion et participe à toutes les décisions ayant trait à la réserve naturelle.

Les communes littorales ainsi que le CDPMEM des Côtes d'Armor sont membres de ce comité consultatif. Sa composition est prise par arrêté préfectoral pour 5 ans et peut être revue. En 2014, un nouvel arrêté de composition du comité consultatif a permis d'ajouter plusieurs entités du territoire pour rendre les collèges équitables (code de l'environnement). Ainsi le collège des propriétés et usagers ainsi que celui des scientifiques et associations sont passés chacun de 5 à 9 représentants.

Plusieurs actions référencées dans le plan de gestion 2015-2024 (validé par arrêté préfectoral du 1/12/2015) associent la LPO à la communauté des pêcheurs professionnels et aux communes littorales (interaction phoque et pêche, acquisition de connaissance et science participative, conférence et exposition...).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO qui apporte une réponse claire à cette observation.
--

3 – Observation RD217 de Monsieur Christophe CHASSEING

Le nombre de couples de Fous de Bassan n'a fait que croître avec le temps au détriment des autres espèces, démontrant que la gestion de la colonie est loin d'être satisfaisante,

Réponse du MO

Une concurrence spatiale s'opère nécessairement entre les espèces mais l'espace disponible est très largement suffisant pour le maintien et l'essor de la communauté d'oiseaux marins (11 espèces). Pour preuve, plusieurs espèces se sont installées après l'installation de la colonie à la fin des années 1930 (cormoran huppé, puffin des anglais, océanite tempête...). A noter que le gestionnaire n'effectue pas de gestion ou de régulation des populations, les évolutions d'effectifs sont naturelles et dépendent d'un contexte local et d'un contexte biogéographique (dynamique globale des populations en Manche ouest).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui apporte un éclairage sur son rôle de gestionnaire.

4 – Observation RD708 de Monsieur Jean Pierre CAMPION

Je reviens à vous car un point dans ce dossier me taraude. Ce qui n'est semble-t-il pas le cas de ces centaines de personnes qui, émotionnellement, se déclarent favorables. Et cependant ce point est à l'évidence crucial : combien ce projet va -t-il coûter au contribuable ? Nul doute que cette extension se déclinera en augmentation de moyens et donc de budget. Aussi, serait-il possible que nous soit communiquée cette info ?

Sur ce même thème, il convient d'approfondir l'ambition affichée des promoteurs en matière d'études, qui semblent fort nombreuses.

Je suis de formation et d'exercice scientifique. J'ai donc été, tout au long de ma carrière, confronté à la rigueur des dépôts de projets, autant comme demandeur que comme membre de conseils scientifiques.

Un projet de recherche doit être soumis à une approbation. Il est donc consciencieusement étudié par un jury quant à ses objectifs, son matériel d'étude, les méthodes employées, le recours aux règles statistiques. Un budget prévisionnel dûment renseigné doit finaliser ce projet avant présentation au jury. Tout projet assorti d'un changement d'échelle et qui contient des travaux de recherche, doit être financé ; ce financement doit être chiffré. Enfin et à posteriori, son usage doit être vérifié et les dépenses engagées justifiées.

Avec tout le respect que j'accorde à votre tâche, je m'autorise malgré tout à vous solliciter pour que vous exigiez une rigueur exemplaire dans votre approche de ce thème financier ; lequel est magistralement oublié dans le rapport.

Réponse du MO

Le budget de fonctionnement de la réserve naturelle actuelle de 280 ha s'élève en moyenne à 200 000 euros avec une dotation Etat de 135 000 euros, ces éléments financiers sont publics et figurent dans chaque rapport annuel d'activités validé par les membres du comité consultatif chaque année. La dotation Etat pour cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Ce projet a été soumis à validation de plusieurs instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29), les différents points soulevés ont ainsi été analysés dans ce cadre.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui apporte un éclairage sur le budget de l'actuelle réserve. Les informations fournies, qui sont d'ailleurs précisées dans le dossier soumis à l'enquête, devraient rassurer l'auteur de cette observation quant à la rigueur scientifique qui a été apporté à ce projet.

5 – Observation CL897 de Monsieur Claude JEGOU

Profondément sensible à l'écologie et à l'utilisation des deniers publics, je m'interroge toutefois sur la politique de la LPO gestionnaire du site et sponsorisée depuis longtemps par les compagnies de vedettes touristiques qui vont aussi construire une nouvelle gare maritime, privatisant ces zones naturelles pour des décennies... avec l'aval des autorités locales.

N'est-on pas proche du conflit d'intérêt ?

Réponse du MO

Les budgets annuels de la réserve naturelle figurent dans les rapports annuels d'activité. La compagnie des vedettes touristiques ne figure pas parmi les financeurs de la réserve naturelle.

S'il s'agit d'une référence à la taxe Barnier, prélevée sur les billets de chaque passager, celle-ci est reversée au Conservatoire du Littoral qui en rétrocède une partie au gestionnaire de la réserve naturelle. Le montant correspondant est déduit de la dotation annuelle donnée par l'État.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui apporte un éclairage sur le fonctionnement financier de l'actuelle réserve. Elle devrait rassurer l'auteur de cette observation sur son interrogation.

6 – Observation RD1276

Plaisancier (voile), quelquefois pêcheur amateur, je n'accepte pas le principe d'extension de la réserve des Sept-Îles en plus gérée par une association qui ne respecte pas toujours elle-même la quiétude des oiseaux en visitant et installant un observatoire sur l'île Rouzic.

Réponse du MO

L'équipe en charge de la gestion de la réserve réalise ses missions de suivi scientifique et de surveillance dans le cadre du plan de gestion 2015-2024 validé par les membres du comité consultatif et approuvé par L'État (arrêté préfectoral du 01/12/15). Chaque suivi se fait dans le plus grand respect de la faune avec une équipe expérimentée. Le temps de présence dans la cabane de Rouzic n'excède pas 2 semaines par an (équipe CNRS et LPO) et un tunnel a été installé en 2014 pour ne pas déranger les oiseaux marins (présence d'un brise-vue pour ne pas stresser les fous nicheurs au ras de la cabane)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui apporte des précisions sur ses modalités d'intervention. On imagine assez mal le personnel de la réserve, assermenté, ne pas respecter les règles.

7 – Observations RD1204 et RD1229 – CDPMEM22 et CDPMEM29

Concernant la gouvernance, le CDPMEM22 souhaite conserver son siège au sein du comité consultatif et soutient la demande formulée par le CRPMEM d'intégrer l'organe de gestion. Le CDPMEM29 souhaite, lui, avoir un siège au sein du comité consultatif car certains pêcheurs du 29 ont des droits de pêche sur cette zone et il soutient également la demande d'intégrer l'organe de gestion.

Réponse du MO

Le sujet de la gouvernance fait l'objet d'une étude en cours de finalisation (composition et fonctionnement) par une doctorante.

Les représentants de la pêche professionnelles sont des acteurs importants dans le domaine de la protection des ressources, en témoigne le projet RESPECT du CRPMEM. Des actions partenariales ont déjà été menées conjointement avec le gestionnaire comme l'étude sur la déprédation par le phoque gris pour la région en face du Trégor.

Les membres du comité consultatif de la RNN des Sept-Iles sont nommés pour 5 ans. La composition actuelle court jusqu'en 2025. En cas d'extension de la réserve naturelle avant échéance du comité consultatif, la composition sera revue en conséquence.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Elle évoque clairement une ouverture allant dans le sens de la demande des pétitionnaires.

6.3.2.14 Pertinence de l'extension de la réserve

1 – Synthèse des observations RD2, CL3, RD306, RD259, RD314, RD1232, CL1233

Sont opposés à l'extension de la réserve car ils considèrent que la réserve actuelle protège déjà les animaux avec les interdictions de débarquement, et que si la population de Fous rencontre des difficultés, c'est plutôt dû au réchauffement climatique. Considèrent que pour l'instant, la population de fous se porte plutôt bien au vu de leurs observations et plaident pour une amélioration des conditions de préservation de l'actuelle réserve.

Estiment que la vie en communauté avec les plaisanciers est possible avec les limites actuelles. Certains estiment qu'il n'est pas normal que l'espace situé entre l'île Tomé et l'archipel des Sept-Îles et celui situé entre l'archipel des Sept-Îles et les Triagoz soient intégrés à la RNN, à part augmenter les subventions de l'association qui en aura la charge.

Réponse du MO

La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (cf. ANNEXE 2, étude scientifique globale P91 et P94). La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (cf. ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)

La présence d'habitats naturels et d'espèces sous-marins à forte patrimonialité justifie la prise en compte de ces secteurs, de plus le projet vise également les fonctionnalités écologiques pour les espèces et les habitats ainsi que leur connectivité entre les trois plateaux rocheux. (TOME 1 p8 à 15 et ANNEXE 2 Etude scientifique globale p54 à 66 et p112 à 118)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Tous ces éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête, qu'ils concernent l'état de la population de Fous de Bassan, la réglementation ou la motivation de l'extension.

2 – Observation RD312

Il faudrait aussi justifier une zone aussi étendue (peut-être est-ce de permettre de garder une marge, pour ouvrir une négociation sur le périmètre et non sur le principe...)

Réponse du MO

La présence d'habitats naturels et d'espèces sous-marins à forte patrimonialité justifie la prise en compte de ces secteurs (île Tomé et plateau des Triagoz), de plus le projet vise également les fonctionnalités écologiques des espèces et les habitats ainsi que la connectivité entre les trois plateaux rocheux (TOME 1 p8 à 15 et ANNEXE 2 Etude scientifique globale p54 à 66 ; p112 à 118 ; p153 à 158). Le périmètre a été concerté avec les usagers du territoire et le monde scientifique.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, justifiant le périmètre de l'extension, dont les éléments figurent dans le dossier d'enquête.

3 – Observation RD942 de Monsieur François SVILARICH

*Par contre j'ai retenu quelques événements qui ont considérablement modifié les sept îles :
1- Les marées noires ont tué beaucoup d'oiseaux, mais plus particulièrement fait totalement disparaître la très belle colonie de MACAREUX qui occupait l'île MALBAN et que je côtoyais étant enfant lors des parties de pêche à la crevette.*

J'ai constaté à l'occasion de ces marées noires que certaines espèces d'oiseaux étaient moins vulnérables que d'autres, et ont pris la place des MACAREUX, plus vulnérables : ceux-ci ne sont pas revenus sur MALBAN, et seule une petite colonie semble végéter sur BONO.

2- L'introduction des phoques (importés il y a quelques années de la baie de SOMME) qui prolifèrent et ont certainement un impact sur la ressource alimentaire des oiseaux.

3- La diminution de la ressource en poissons de toutes espèces.

4- L'arrivée des algues vertes qui n'existaient pas il y a quelques années

Aussi je ne pense pas que l'extension de la réserve, et surtout la création de la ZONE DE QUIETUDE telle que proposée autour de l'île ROUZIC présentent un grand intérêt pour la protection des oiseaux.

Réponse du MO

Les marées noires ont impacté lourdement les populations de macareux aux Sept-Iles. A elle seule, la marée noire du Torrey-Canyon a fait chuter de plus de 2000 couples la population de macareux entre 1966 et 1967 (voir ANNEXE 2, étude scientifique globale, P114 à P117).

Le phoque gris n'a pas fait l'objet d'introduction, cette espèce serait probablement autochtone des côtes bretonnes depuis le néolithique. Détruites ou trop dérangées autrefois, les colonies se sont reconstituées depuis deux sites accueillants historiquement le phoque gris en Bretagne : Iroise, Sept-Iles qui jouissent d'une protection ancienne pour leur enjeux ornithologiques.

Les effectifs de la mégafaune marine aux Sept-Iles restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-ouest ou à un niveau local.

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO.

4 – Observation RD1068

Je suis plaisancier sur Perros-Guirec et comme d'autres, attaché à la préservation de l'archipel des Sept Iles, tant pour sa flore, sa faune et son patrimoine bâti.

Il me paraît donc intéressant d'agrandir la réserve naturelle et sauf erreur, personne ne s'y oppose.

Réponse du MO : N'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation n'appelle pas de commentaires

5 – Observation RD1255 de Monsieur Alexis TESSIER

Rappelle l'historique du développement de la réserve depuis 1976 tout en soulignant que l'introduction au projet dans le dossier d'enquête est parfaite et ne peut que satisfaire tout citoyen conscient des enjeux et soucieux de l'avenir.

Mais en parallèle, s'étonne que l'activité humaine, dans ses traditions, ne soit pas relevée dans ce dossier et que la pêche et la plaisance ne soient présentées que sous un angle partiel, voire partial, comme étant néfaste pour l'écosystème.

S'interroge sur la cohérence du projet, en partant du principe que si la création de la réserve a permis le développement de la faune et la flore, cette extension provoquera un nouveau développement de cette faune et cette flore. Pose la question de l'extension d'après, pourquoi pas jusqu'au littoral.

Evoque l'incapacité à évaluer la réalité objective en la masquant par des interprétations locales sans aucun fondement sérieux ou sans ambition générale réelle.

Réponse du MO

L'objectif premier d'une réserve naturelle nationale est la protection du patrimoine naturel. Loin des mises sous cloches passées, la mise en œuvre de cet outil réglementaire cherche désormais à articuler au mieux les enjeux du patrimoine naturel et les activités socio-économiques en présence. Pour ce faire et justifier la réglementation proposée, il est nécessaire d'évaluer les pressions générées par ces activités.

Ce projet de réserve naturelle étendue s'inscrit dans un territoire support d'activités socio-économiques mais dans lequel la préservation du patrimoine naturel doit également avoir sa place. Le projet ne s'est volontairement pas approché le long de la côte, malgré la présence d'enjeux important au niveau du patrimoine naturel, du fait de la forte présence

des activités humaines. Le périmètre et sa justification sont présentés dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO, dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête. La concertation qui a précédé l'élaboration de ce projet a effectivement pris en compte dans toute la mesure du possible les activités socio-économiques du territoire.

6 – Observation CR34 de Monsieur Christian LE PROVOST

Les visons d'Amérique sur l'île Tomé peuvent être éradiqués sans l'inclure dans le RNN puisqu'il y a déjà l'interdiction au public depuis quelques années et toujours des visons.

A vous lire, on a le sentiment que l'agrandissement de la RNN va régler tous les problèmes.

Appliquons des mesures sur la RNN existante et si cela ne suffit pas il sera temps d'agrandir la RNN des sept îles.

Bien évidemment, je suis contre l'élargissement de la RNN.

Réponse du MO

La conservation de la nature doit se réfléchir de manière globale, l'éradication des visons sur l'île Tomé représente une menace pour l'équilibre de cette île mais aussi pour l'archipel des Sept-Iles, si un individu venait à traverser, notamment en période de nidification. L'intégration de l'île Tomé dans le projet d'extension est liée à son patrimoine naturel (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p26 à 28, p85). L'île Tomé révèle un grand potentiel pour l'accueil d'oiseaux marins et côtiers, toutes espèces confondues (TOME 1 p14). En 1988, l'île Tomé comptait plus d'oiseaux marins nicheurs qu'aux Sept-Îles avec environ 12 000 couples de goélands nicheurs (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p85).

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29).

Le projet de réserve naturelle étendue c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO, dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête, notamment concernant la motivation de l'extension de la réserve.

6.3.2.15 Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice

1 – Synthèse des observations RD219, RD220, RD221, RD353, RD310, RD375, RD473

Opposé à l'extension de la réserve naturelle des Sept Iles qui ne comporte aucune justification sérieuse et constitue une atteinte aux libertés les plus fondamentales des plaisanciers et des pêcheurs.

Projet réducteur et liberticide qui veut apporter des solutions à un problème qui n'existe pas.

Possédant une résidence secondaire à Trégastel depuis 3 générations, nous vivons la volonté d'extension de la réserve comme une privation de notre territoire. C'est une vraiment une attaque dont la conséquence sera la dépréciation de la valeur de nos biens et nous privera de lieux qui sont des zones ou nos ancêtres nous ont transmis leur savoir naviguer et pêcher de façon raisonnable

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1)

La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24).

Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO qui rappelle les différents niveaux de validation de ce projet et les éléments scientifiques qui figurent dans le dossier d'enquête.

Concernant le côté liberticide évoqué dans ces observations, il faut rappeler que ce projet autorisera toujours la libre circulation des personnes dans la réserve, en dehors des interdictions existant déjà actuellement et des restrictions temporaires et spatialisées de la zone de quiétude, somme toute minimales.

Il est très exagéré d'affirmer que ce projet d'extension constituera une « privation de territoire » voire une « attaque dont la conséquence sera la dépréciation de la valeur des biens ». En dehors du fait que les retombées économiques, qui ont été chiffrées par le MO en 2018 et dont les chiffres sont rappelés dans sa réponse, contribuent à maintenir une certaine valeur patrimoniale des biens immobiliers de toute la région, faut-il rappeler que les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du **patrimoine commun de la Nation** ? Qui plus est, leur connaissance, leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état, leur gestion, la préservation de leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent sont d'**intérêt général** (Art L110-1 du Code de l'Environnement). Le projet d'extension, objet de cette enquête, relève donc de cet intérêt général. Personne ne peut se prévaloir d'en être propriétaire et donc de s'en voir priver si tant est que cela puisse être le cas.

2 – Synthèse des observations RD333, RD759, RD795

Contre la redéfinition et l'agrandissement de la réserve naturelle car la mer reste une zone plaisir et de partage pour les plaisanciers et les pêcheurs.

La liberté de naviguer est un droit fondamental et les marins savent très bien respecter notre environnement alors de grâce STOP AUX INTERDICTIONS !!!

Réponse du MO

La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO, dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête. Cette observation sous-entend que la liberté de naviguer est remise en cause par ce projet, ce qui est inexact au vu des éléments présentés dans le dossier soumis à l'enquête. La liberté de naviguer n'est pas le seul droit fondamental qui s'offre à l'humain. Mais sa limite n'est-elle pas, comme dans l'observation précédente, la prise en compte de l'intérêt général ?

6.3.2.16 *Concertation*

1 – Synthèse des observations RD700, RD798, CO02, CR02

Contestent les modalités de la consultation et considèrent qu'elles étaient pipées dès le départ, que les conclusions ne reflètent pas la réalité des avis des usagers de la zone. Contestent la représentation des associations d'usagers (4 personnes pour 25 associations) et que la majorité des personnes présentes à certaines réunions étaient des représentants des administrations non locaux mais qui avaient un avis sur la question.

Contestent les modalités d'organisation du vote lors du CC du 18/2/21 qui demandaient de se prononcer en même temps sur la RNN et la ZQ contraignant ceux qui étaient "pour la réserve" mais "contre la ZQ" à voter contre tout.

Réponse du MO

La consultation du public via la présente enquête publique a été réalisée suivant les règles prévues aux articles L123-2 et suivants du code de l'environnement.

La concertation préalable, n'a aucun caractère obligatoire. Elle a été menée en toute transparence avec les acteurs locaux.

La composition du comité consultatif est arrêtée par le préfet et répond à un cadrage prévu à l'article R332-15 du code de l'environnement avec 4 collèges paritaires (représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat intéressés ; élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements, représentants des propriétaires et des usagers ; personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels). Pour rappel, en 2014, un nouvel arrêté de composition du comité consultatif a donc permis d'ajouter plusieurs entités du territoire pour rendre les collèges paritaires. Ainsi le collège des propriétés et usagers ainsi que celui des scientifiques et associations sont passés chacun de 5 à 9 représentants, de même que celui des représentants de l'État.

La zone de protection renforcée constitue un élément de réglementation du projet d'extension de la réserve naturelle.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO, dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête. Effectivement, 30 réunions ont été organisées entre décembre 2017 et février 2021 avec les différents acteurs locaux (Tome 3 du dossier d'enquête, p. 40 et 41).

2 – Observation RD833 de Monsieur Claude LOARER

Demande que les mesures de gestion qui seraient prises donnent lieu :

- à une concertation avec les organisations professionnelles sur la base d'analyses réalisées par des scientifiques reconnus, et ceci sur plusieurs années au lieu d'une unique observation de 3-4 semaines.

- à une étude d'impact économique qui devra comporter obligatoirement un volet social ainsi que des mesures compensatoires, d'accompagnement ou de reconversion.

- rappelle que le fait d'interdire certaines zones pendant la meilleure période de pêche aura forcément des conséquences économiques et sociales à moyen terme.

Evoque le partenariat engagé par l'Agence des Aires Marines avec les pêcheurs professionnels en 2010, et constate qu'aujourd'hui on est plus proche du passage en force que de la concertation.

Rappelle que les Trégorrois sont les créateurs de la réserve et que cet agrandissement, avec ses nouveaux interdits sans fondements scientifiques et écologiques suffisamment clairs suscite de l'incompréhension, un sentiment de mépris et de rejet qui ne peut qu'être mal accepté par les populations locales.

Réponse du MO

Les mesures de gestion de cette réserve naturelle étendue figureront dans un plan de gestion qui sera élaboré en concertation avec les acteurs locaux et soumis à validation des membres du comité consultatif.

Le plan de gestion de l'actuelle réserve naturelle (2015-2024) est mis en œuvre en partenariat avec près de 30 laboratoires et université de recherche. Un conseil scientifique dédié à la réserve naturelle est garant de la pertinence des suivis scientifiques. Plus de 60 opérations sur 91 inscrites sont déjà dévolues aux sciences naturelles et aux sciences humaines et sociales. Plus de 10 études, menées entre 2014 et 2020, ont intégré le volet

social et économique pour mieux comprendre les liens entre le patrimoine naturel des Sept-Iles et les activités (perception, capacité de charge, services écosystémiques, récits, interactions entre faune et pêche, ...). Ces études ont également été copilotées par des chercheurs au sein d'organismes reconnus (Ifremer, AgroParisTech, UMR AMURE, PALOC-MNHN, UBO, CNRS...).

L'analyse des incidences socio-économiques du projet figure dans le dossier d'enquête publique (TOME 2 p29 à 32).

Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30).

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1).

L'origine de la création de la réserve est le fait de plusieurs personnes qui ne sont pas originaire du Trégor. Des personnes sensibles à la protection des paysages et à la protection des espèces comme le macareux ont contribué à la création de la réserve en 1912 (lieutenant Hémeury, Albert Chappellier, Charles Barré, René Delestre, Louis Bureau, Charles Le Goffic...)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO, dont les éléments figurent dans le dossier soumis à l'enquête. Ils confirment le souci de rigueur scientifique ayant conduit à l'élaboration de ce projet ainsi que la volonté de le construire avec les acteurs locaux, même si ce point est contesté, mais les éléments sont là pour le prouver (Tome 3, p.40 et 41).

3 – Observation RD1115

Drôle concours de circonstances Bizarre la ZQ prévue a été déplacée par rapport aux réunions préparatoire et comme par hasard à la limite de la zone d'accès des vedettes (300000 visiteurs/an) avec la pollution que cela représente.....

Le conservateur des îles est prêt à tout pour cette zone maintenue, puisqu'elle a été déplacée de nombreuses fois dans les nombreuses réunions de préparation

Oui à la réserve Non à la zone de Quiétude

Elle ne se justifie pas mais il veut la conserver pour ne pas perdre la face

Réponse du MO

La zone de protection renforcée à toujours été principalement située au nord de l'île Rouzic, ces contours ont été revus suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes, notamment pour laisser des passes de navigation à l'ouest de Rouzic et laisser une zone de dérive pour la pêche de loisir au nord.

Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à une évaluation rigoureuse dédiée en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire, 100 000 passagers/an) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Comme le signale cette observation, le périmètre de la zone de protection renforcée a évolué au cours de la concertation. Le dossier d'enquête nous renseigne sur cette évolution (Tome 3 p.20) ayant eu lieu pour satisfaire aux demandes de différentes catégories d'usagers. Mais une concertation doit avoir pour objectif d'aboutir à un compromis, pas d'accéder aux seules demandes d'un groupe de pression. Comme l'indique le MO dans sa réponse, son positionnement et son existence même sont justifiés par plusieurs études scientifiques.

4 – Observation RD861 de Madame Marie Françoise FECELLE (Fédération Française de Motonautisme)

Interdiction des VNM dans le périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles :

La Fédération Française de Motonautisme, ses représentants, ou les organismes affiliés, n'ont jamais été conviés par le porteur du projet aux réunions préparatoires.

Réponse du MO

La concertation autour de ce projet a bénéficié, durant les trois années, d'une large communication (site internet, presses locales...). Toutes les réunions de concertation étaient ouvertes à tous. Aucun acteur local du motonautisme ne s'est fait connaître. Par ailleurs, le nombre de pratiquants identifiés sur ce territoire étant faible (TOME 2 p18 et 19), nous n'avons pas identifié cette activité comme majeure et à enjeu sur ce territoire.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

5 – Observation CR13 de Madame Madeleine VINCENT

Je refuse la mise en place de cette "ZONE DE QUIETUDE" qui révèle politique de 2 poids, 2 mesures souvent appliquée en faisant fi des concertations.

Par ailleurs, je vous informe que je suis adhérente à l'association "ARCHIPEL LIBRE".

Réponse du MO

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. La lecture du dossier soumis à l'enquête publique ne permet en effet pas d'affirmer que ce projet relève du « 2 poids – 2 mesures ». Par ailleurs, les commentaires précédents montrent bien qu'une réelle concertation a eu lieu, même si elle laisse des insatisfactions chez certains pétitionnaires.

6 – Synthèse des observations RD1204 et RD1229 de MM COUDRAY (CDPMEM22)et CALVEZ (CDPMEM22)

Représentants de pêcheurs, rappellent leur implication tout au long de la concertation au cours de laquelle ils ont exprimé leurs inquiétudes quant aux conséquences de l'extension sur l'activité des pêcheurs. Rappellent également que le fondement même du projet n'était pas pleinement partagé, générant des difficultés de compréhension et d'acceptation de la part de nombreux acteurs.

Tout en partageant l'importance de la conservation de la biodiversité, les CDPMEM émettent un avis réservé car plusieurs points laissent les pêcheurs professionnels perplexes.

1 - Interrogations sur le périmètre d'extension dans la mesure où celui soumis à enquête publique est supérieur à celui figurant dans d'autres documents du dossier et que ceux jusqu'à présent exposés, notamment pendant la concertation.

Regrettent que la zone concernée par une autorisation d'extraction de sable en Baie de Lannion n'ait pas été intégrée au projet comme l'avaient demandé les pêcheurs pendant la concertation.

Réponse du MO

Le projet de périmètre soumis à enquête publique est, en effet, différent de celui issu de la concertation. Cette modification fait suite à la consultation des différentes instances scientifiques, notamment le Conseil Scientifique de la réserve naturelle et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, qui préconisaient de mieux intégrer les hauts plateaux rocheux. Une sortie en mer afin d'ajuster le périmètre a été réalisée et le périmètre ainsi modifié : la limite nord-est a été modifiée afin d'intégrer le haut-fond de Bar an Traou et la limite sud abaissée pour intégrer les hauts-fonds de Plas Nevez, Plas Ar' Marc'h et Lost Bazenn. La plupart des activités locales (sauf les Véhicules Nautiques à Moteur et autres engins tractés) n'étant pas contraintes réglementairement sur ce périmètre, ces modifications ont été jugées comme neutres pour les acteurs locaux, ne remettant ainsi pas en cause les engagements pris dans le cadre de la concertation.

La zone du Crapaud en baie de Lannion, faisant l'objet d'une autorisation d'extraction de sable est soumise à contentieux.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

6.3.2.17 Circulation des véhicules nautiques à moteur

1 – Synthèse des observations RD700, RD861, CL1205

Insistent sur le caractère excessif, discriminatoire et injustifié de l'interdiction de navigation des VNM et autres engins tractés sur l'ensemble de la réserve et affirment que la navigation de VNM ne perturbera absolument pas la faune.

Rappellent la qualité de "bateau" selon arrêt de la CC du 5/11/2003 et la définition qui en est donnée par la Convention de Londres du 20/10/72, de même que la définition du Code des Transports.

Relèvent l'absence de motivation de cette interdiction.

Affirment que ces engins, homologués par Affaires Maritimes, considérés par la réglementation comme des embarcations à moteur, n'occasionnent pas plus de nuisances que les semi-rigides surmotorisés qui sont autorisés à naviguer dans la réserve.

Déplorent que la Fédération Française de Motonautisme (FFM) n'ait jamais été conviés aux réunions préparatoires.

Demandent que soit supprimée du projet de décret l'interdiction de circulation des VNM pour qu'ils soient traités à égalité avec les bateaux et qu'y soit mentionnée la possibilité de circuler dans la RNN des VNM avec une limitation quant au nombre à définir.

La FFM indique son intention de saisir le Conseil d'Etat aux fins d'annulation du décret à intervenir si cette interdiction n'était pas supprimée.

Réponse du MO

La qualité de « bateau » vaut pour les eaux intérieures et non pour les eaux maritimes. Réglementairement, les VNM sont bien distincts des semi-rigides en application de l'annexe (division 240) de l'arrêté ministériel du 23 novembre 1987 et on peut leur appliquer une réglementation spécifique.

Par ailleurs, la jurisprudence confirme, à plusieurs reprises, que les VNM, de par leur caractéristiques propres (faible tirant d'eau, grande mobilité et niveau sonore important) et leur mode d'utilisation sont de nature à porter atteinte à la conservation de la faune et de l'avifaune d'un espace naturel protégé. Le territoire inclus dans le périmètre de la réserve naturelle étendue compte de nombreuses espèces sensibles au dérangement (oiseaux marins, phoques gris, dauphins et marsouins communs...)

Le projet tel que définit permet au VNM de longer la côte sans obstacle à la navigation et de manière sécurisée en laissant ouvert l'accès au chenal d'entrée en baie de Perros-Guirec. (TOME 2 p23)

La concertation autour de ce projet a bénéficié, durant les trois années, d'une large communication (site internet, presses locales...). Toutes les réunions de concertation étaient ouvertes à tous. Aucun acteur local du motonautisme ne s'est fait connaître. De plus, le nombre de pratiquants identifiés sur ce territoire étant faible (TOME 2 p18 et 19), nous n'avons pas identifié cette activité comme majeure et à enjeu sur ce territoire.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

2 – Observation RD511 de Monsieur Pierre JACQUES

Ne comprend pas l'article 22.4 qui autorise les véhicules nautiques à moteur, du type jet-ski et scooter des mers, les engins tractés du type bouées et ski nautique dans la baie de Perros Guirec. Considère que c'est une nuisance pour la biodiversité marine et humaine.

Réponse du MO

Les Véhicules Nautiques à Moteur et autres engins tractés sont interdits sur l'ensemble du périmètre de la réserve naturelle étendue. A propose des VNM, il faut cependant leur permettre de rejoindre la baie de Perros-Guirec ou encore de longer la côte de manière sécurisée via le chenal prévu à cet effet situé dans le sud-est du périmètre de la réserve naturelle.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

6.3.2.18 *Vocation pédagogique du site*

1 – Synthèse des observations RD1097 et RD1098

Pouvoir observer à distance raisonnable les oiseaux peut aussi renforcer l'éducation à l'environnement pour les adultes et les enfants qui se rendent dans notre région pendant l'été. Tout parquer et interdire n'est pas une solution pour développer le vivre dans un environnement commun, sachant que des espaces sont bien sur inaccessibles, comme Rouzic et doivent le rester.

En conclusion non pour l'extension de la zone de quiétude interdisant l'approche de l'archipel des sept îles.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée créée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). De plus, le périmètre de la zone de protection renforcée laisse des accès autour de l'île Rouzic pour observer les fous et les autres espèces dans de très bonnes conditions, et notamment dans le trou de Rouzic.

L'équipe de la réserve naturelle, conformément aux missions qui incombent au gestionnaire, procède à des actions régulières de communication visant à sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine naturel (contact sur le terrain, conférence, exposition itinérante...)

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

2 – Observation CL3

Cette visite des Sept-Îles aux touristes doit être conservée afin que chacun puisse profiter de la beauté de notre région.

Réponse du MO

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, en effet, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Il n'est nullement question dans le dossier d'enquête de limiter les accès à l'archipel en dehors de la zone de protection renforcée pendant 5 mois de l'année et au-delà des interdictions déjà en vigueur.

3 – Observation RD954 de Monsieur Thomas MARCHAL

Au lieu d'interdire purement et simplement l'accès à cette réserve "seulement" pendant les 5 mois de l'année ou elle présente le plus d'intérêt, je pense qu'une sensibilisation accrue (personnel de la LPO et de la réserve sur place pour faire de l'information, plaquettes d'informations distribuées aux plaisanciers, notices d'informations sur les ports alentours), puis réalisation de contrôles fréquents et verbalisation en cas de dérapage serait beaucoup plus intelligent.

Depuis 7 ans que je pratique régulièrement cet espace maritime je n'ai vu qu'une seule fois les responsables de la réserve ce qui me semble peu pour de la prévention.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31).

L'équipe de la réserve naturelle, conformément aux missions qui incombent au gestionnaire, procède à des actions régulières de communication visant à sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine naturel (contact sur le terrain, conférence, exposition itinérante...). La mise en œuvre de la verbalisation ne peut s'opérer que s'il y a des textes qui la prévoit et la réprime. L'équipe en charge de la gestion est présente entre 90 et 100 jours chaque année en mer aux Sept-Îles. Des centaines de contacts avec les plaisanciers renforcent la sensibilisation (échanges, distribution de plaquettes, ...) et plusieurs journées sont consacrées à la police de l'environnement en lien avec d'autres organismes. Par ailleurs, plusieurs articles dans les journaux, des conférences et des expositions permettent aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux et comprendre la fragilité du patrimoine naturel marin et insulaire.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Il n'est nullement question dans le dossier d'enquête d'interdire l'accès à la réserve pendant 5 mois de l'année. Cette observation illustre la confusion de beaucoup de pétitionnaires, involontaire ou non, voire entretenue par certains réseaux, entre la réserve et la zone de quiétude.

6.3.2.19 Impact sur le territoire

1 – Observation RD233

L'extension de la zone d'interdiction de navigation autour de l'archipel est un non-sens et ne peut que nuire à l'attractivité naturelle du secteur.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31).

Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO. Il n'est nullement question dans le dossier d'enquête d'interdire la navigation autour de l'archipel, l'attractivité du secteur n'en sera donc pas affectée. Comme la précédente, cette observation illustre la confusion entre la réserve et la zone de quiétude qui est source de beaucoup d'incompréhension et de véhémence des propos que l'on peut lire.

2 – Observation RD434

Les municipalités littorales comme le collectif sont en faveur d'une responsabilisation des usagers. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Notre pays en a marre des interdictions qui ne reposent sur rien et qui modifient ce qui fait l'attrait même de notre territoire. Il est clair que beaucoup de résidents partiront s'ils ne peuvent plus naviguer comme aujourd'hui. Qui aura gagné quoi ?

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global et a été justifiée scientifiquement (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)

Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps

de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation, comme plusieurs autres, dramatise outrageusement la situation qui résultera de l'extension de la réserve. Comme le rappelle le MO, la seule contrainte réglementaire supplémentaire concerne 0.65 % de la surface de la réserve. Affirmer que beaucoup de résidents partiront s'ils ne peuvent plus naviguer comme aujourd'hui est assurément très excessif.

3 – Observation CL528 de Monsieur Bertrand CALLEC

La pêche, l'accès à la mer font partis des us et coutumes des bretons, et représente 1 manne financière dans l'économie locale.

Les plaisanciers en ont marre d'être pointés négativement, les dépenses pour leur loisir se traduisent financièrement 1 cout +++ de leurs prises.

On pourrait aussi nous reprocher d'avoir des moteurs diesels néfastes pour la planète et nous demander de faire des ronds dans l'eau à la voile... ou mieux de rester à la maison.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31).

Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...)

Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, qui s'appuie sur les éléments figurant dans le dossier d'enquête. Le caractère alarmiste de ce commentaire interroge sur la ou les sources d'information de son auteur. A aucun moment, dans le dossier, les plaisanciers ne sont pointés négativement, leurs demandes ayant pour une large part été prises en compte dans le cadre de la concertation (Tome 3 du dossier).

6.3.2.20 Agir pour les générations futures

Synthèse des observations RD463 et RD516

On peut très bien cohabiter et préserver ce patrimoine tout en laissant à nos enfants ce droit actuel d'aller pêcher ou les générations actuelles ont ce droit et ce plaisir.

Comment sensibiliser les futures générations si la nature reste de la théorie ?

Réponse du MO

L'accès aux parties terrestres des îles, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelles avec le maintien de l'accès à l'île aux Moines. Les estrans resteront également ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. (TOME 2 p 26, 27 et 28)

La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, qui s'appuie sur les éléments figurant dans le dossier d'enquête. Cette réponse se veut, comme les précédentes, rassurante quant aux possibilités d'accès à la réserve.

6.3.2.21 Lien avec la stratégie nationale

1 – Observation RD833 de Monsieur Claude LOARER

Considère que la mise en place d'une ZQ provoquera obligatoirement un redéploiement des flottilles de pêche vers d'autres espaces avec forcément un impact négatif sur les ressources halieutiques, entraînant des déséquilibres, des problèmes de cohabitations et sera bien évidemment contraire aux objectifs recherchés par la création d'aires marines protégées.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. La flottille de pêche concernée est estimée à 4 ou 5 navires (TOME 2 p24 et 30).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, qui s'appuie sur les éléments figurant dans le dossier d'enquête.

2 – Observation RD1228 de Monsieur Yves LAUREC

J'accepte l'extension de la réserve. Je veux bien admettre que la France a besoin d'accroître la surface de ses zones protégées

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

N'appelle pas de commentaires

Observation RD540 de Monsieur Pierre YESOU

Concernant la "zone de quiétude" pour l'avifaune au nord de Rouzic, toutefois, je note qu'à l'issue de la concertation son extension est devenue ridiculement faible. La seule approche scientifique validant cette délimitation (très léger accroissement des stationnements de fous de Bassan à l'occasion des restrictions sanitaires du printemps 2020) ne fournit pas de résultats vraiment probants. De ce fait, le maintien, dans le projet de décret, de cette réglementation de portée extraordinaire semble relever d'une posture du gestionnaire et de l'administration, plus que d'un impératif de conservation. L'opposition d'usagers à cette posture est compréhensible.

Par ailleurs, il est surprenant d'autoriser les prélèvements par la pêche de loisirs (y compris chasse sous-marine) au sein d'un espace théoriquement protégé au plus haut degré. Ceci est particulièrement surprenant sur des habitats remarquables (ex : forêts de laminaires) pour lesquels on aurait attendu une mesure de conservation très forte : ces habitats étant rares à l'échelle des côtes françaises, il aurait paru logique d'en préserver intégralement l'échantillon inclus dans le périmètre d'extension. D'autant que les seuls habitats similaires faisant l'objet d'une mesure forte de conservation (=ceux inclus dans la réserve naturelle d'Iroise) ne sont pas en aussi bon état, ayant fait l'objet d'une exploitation récente ou continuant à le faire. En n'appliquant pas de mesures plus strictes dans le périmètre d'extension de la réserve des Sept-Îles, l'État français laisse passer une opportunité d'accorder ses décisions à ses déclarations de bonnes pratiques pour la conservation des habitats marins.

Réponse du MO

Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

La récolte des laminaires est une activité professionnelle de pêche dont les impacts sur les habitats ont été évalués via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Celle-ci conclut à un niveau d'interaction modéré sur les roches à Laminaires, la réglementation actuelle pour cette pêche a donc été jugée suffisante. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000.

L'absence de réglementation n'empêchera pas le gestionnaire de démontrer le rôle fonctionnel des forêts de laminaires dont dépendent les oiseaux marins et phoques gris des Sept-Îles. Ainsi, l'étude des régimes alimentaires montre que les bols alimentaires sont variés et saisonniers, certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux

couverts de laminaires (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112 et p62 à 63).

Plus globalement, le plan de gestion de la réserve naturelle étendue devra prévoir une veille scientifique sur l'effet des pratiques professionnelles et de loisirs sur les habitats en développant des indicateurs pertinents (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 à 195)

Enfin, pour ce qui concerne les forêts de laminaires en Iroise, elles ne se trouvent pas au sein du périmètre de la réserve naturelle mais dans celui du Parc Naturel Marin d'Iroise. Elles ne font pas l'objet d'une mesure forte de conservation.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO

6.3.2.23 Intérêt général vs intérêts particuliers

Observation RD533 – BOURGEOIS

La proximité de la côte de ces zones d'exclusion est vraiment le problème. D'un côté cela nous gêne et de l'autre on comprend bien que c'est bien pratique pour l'ornithologue qui va pouvoir facilement faire ses observations égoïstement. Nous proposons qu'ils aillent créer une zone de quiétude sur le plateau des Minquiers, c'est beaucoup plus loin des côtes.

Donc nous souhaiterions que nos voix soient entendues et que ceux qui décident prennent en considération que l'humanité est en croissance et que les hommes ont besoin de conserver des espaces de liberté.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31).

Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO, dont les éléments figurent dans le dossier d'enquête. L'auteur de l'observation évoque le fait que l'humanité est en croissance, c'est bien l'une des raisons de la dégradation de notre environnement, les exemples d'effets négatifs de la pression anthropique sont nombreux. La protection des ressources naturelles, comme cette réserve est d'intérêt général (Code l'Environnement - art. L110-1)

6.3.2.24 Généralités

Synthèse des observations RD309, RD 1038, RD889, RD315, RP23, CL531, CL1110, RD327, RD444, RD999, RD459, RD514, RD261, RD262, RD264, CL292, CL763, CL1136, RD1, RD646

Toutes ces observations expriment une opposition soit au projet d'extension de la réserve, soit au projet de création de la zone de quiétude, sans argumentation.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

6.3.2.25 *Autres*

1 - Observation RD549 : je suis contre

Cette observation n'appelle ni de réponse du MO, ni de commentaires du Commissaire Enquêteur

2 – Observation RD1052 de Monsieur Éric VANDERHEYDEN

Je suis en tout point d'accord avec ce que l'association "Archipel Libre" de Perros-Guirec propose.

Cette observation n'appelle ni de réponse du MO, ni de commentaires du Commissaire Enquêteur

6.3.2.26 *Hors sujet*

1 – Observation RD1118

Suite à l'appel à mobilisation publié par la LPO sur son site internet, de nombreuses personnes se sont exprimées sans connaître le dossier et sans avoir mis les pieds à Perros Guirec, Trégastel ou en Bretagne.

Les petites associations de plaisanciers qui sont contre le projet de la zone de quiétude n'ont pas de site internet aussi "populaire" dans toute la France ou un nombre d'adhérents aussi important que la LPO. Je trouve cette situation très inégalitaire car elle donne l'avantage numérique aux personnes favorables à l'extension de la réserve.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

2 – Observation CL829 de Monsieur Henri MOAL

En réponse à l'enquête sur la Zone de quiétude des fous de Bassan, je tiens à apporter mon point de vue et mes remarques

1. Le lien pour accéder au registre dématérialisé ne fonctionne pas, ce qui me semble préjudiciable aux résultats de l'enquête.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

3 – Synthèse des observations RD220, RD221, RD386, RD471, RD510

Ces observations évoquent toutes le parc éolien en baie de St Briec qu'ils considèrent bien plus nocif pour l'environnement et la protection de la faune marine que les quelques pêcheurs et plaisanciers qui se rendent dans les Sept-Îles.

Déplorent que les auteurs du projet s'acharnent sur une zone de quiétude inutile.

Affirme que la LPO veut certainement sauver ses emplois mais lui propose de le faire dans un contexte global et réaliste.

Demandent d'arrêter de tout réglementer, de laisser les gens vivre et de communiquer pour les responsabiliser.

Réponse du MO

La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5 mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)

L'équipe de la réserve naturelle sensibilise régulièrement les acteurs locaux en rappelant les enjeux du patrimoine naturel protégé et la réglementation en vigueur (sensibilisation sur le terrain avec des contacts directs auprès des plaisanciers et touristes, sensibilisation via la Station LPO de l'Île-Grande, des conférences dans le territoire, des expositions itinérantes...). Elle poursuivra ces actions de communication pour une meilleure acceptation des mesures réglementaires limitées dans le temps et l'espace.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

L'allusion au parc éolien en baie de St Briec sort du champ de cette enquête publique, raison pour laquelle cette observation a été classée « hors sujet ».

Le MO répond sur la pertinence de la zone de quiétude ainsi que sur sa mission de communication, le Commissaire Enquêteur en prend acte.

4 – Observation RD385

Je soutiens à 100% cette proposition et suis prêt à soutenir et participer à une ou des opérations de lutte active contre le projet en cas de refus de cette proposition.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur

L'allusion à « cette proposition » interroge de même que celle relative à une « opération de lutte active ». De quelle proposition s'agit-il ?

5 – Observation RD400

Très mauvais

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : **Pas de commentaire**

6 – Observation RD425 de Monsieur Jérôme BOSC

Nous sommes davantage préoccupés par les flux automobiles incessant dans Ploumanac'h et notamment les nuisances d'un parking géant sur le port en pleine saison. Pourquoi ne pas contraindre nos visiteurs à se garer à l'entrée du village et à piétonner le village (hors riverains) ?

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaire

7 – Observation RD432 de Monsieur Marc SABBAGH

On raconte dans les chaumières que cette histoire d'extension de zone de quiétude est simplement un moyen pour la LPO d'obtenir plus de subventions de l'Europe.

Les salaires des dirigeants de la LPO étant absolument faramineux (5 plus de 250 000 euros an pour un directeur de la communication plus frais et voiture) ceci va causer des réactions violentes un jour ou l'autre.

Les propositions mesurées du maire de Perros Guirec me semblent un bon compromis pour calmer la colère qui monte dans le genre gilets jaunes et que j'entends gronder de jour en jour.

Les navigateurs et plaisanciers font vivre de nombreuses entreprises de nautisme sur la région style nautibreiz et l'action engagée va diminuer sensiblement leur activité et donc les emplois.

Donc renoncez à être dogmatiques et comme cela vous éviterez à l'avenir des troubles dans la population.

Réponse du MO

La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.

La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31).

Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, sur le financement de la réserve comme sur la motivation de la zone de quiétude.

L'allusion aux rémunérations des dirigeants de la LPO a été jugée déplacée dans le cadre de l'enquête publique, raison pour laquelle cette observation a été classée « hors sujet ».

8 – Observation RD445

Je lis avec inquiétude le questionnement de certains sur l'attribution de subventions importante si ce dossier d'extension est approuvé. Il est du devoir du commissaire enquêteur de faire sortir les vrais enjeux de ce dossier et de rendre publiquement ses conclusions étayées.

Réponse du MO

En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, sur le financement de la réserve. Il rappelle que sa mission est de s'assurer que tous les éléments ont été mis à sa disposition pour informer le public, de veiller à ce que celui-ci puisse s'exprimer sur le projet, et enfin de rendre un avis motivé. Ces missions sont encadrées par les articles L123-2 à L123-18 et R123-1 à R123-27 du Code de l'Environnement. Son rapport sera bien sûr rendu public.

9 – Observation RD497 de Monsieur Eric PIRLOT DE CORBION

Bonjour Messieurs,

Je partage totalement votre point de vue sur votre position quant aux modifications que la LPO souhaite imposer aux usagers de la mer dans la zone des Sept-Îles.

D'autre part, j'ai lu beaucoup de commentaires sur le site de l'enquête publique (en faveur de l'extension) qui ne représente aucune réalité précise ! Je pense que beaucoup sont pour selon principe qu'ils présentent comme étant « écologique » mais qui ne tient aucunement compte de la réalité et qui démontre une méconnaissance totale des lieux !

Réponse du MO

Le maître d'ouvrage pour la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles est l'État. Il s'appuie sur le gestionnaire pour obtenir les éléments techniques du dossier. L'État reste seul décisionnaire et non le gestionnaire.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO et la confirme, le dossier soumis à l'enquête est explicite sur ce point. Pour le reste, cette observation interroge quant à son véritable destinataire, les pétitionnaires étant censés s'adresser dans le cadre de l'enquête soit au Maître d'Ouvrage (l'Etat dans ce cas) soit au Commissaire Enquêteur. Dans le cas présent, c'est loin d'être clair lorsqu'est évoqué « *votre point de vue sur votre position* ».

10 – Observation CL528 de Monsieur Bertrand CALLEC

La biodiversité serait respectée si les pollutions agricoles ne se déversaient pas dans la mer (entre parenthèses, peut-être les jardiniers ont encore des stocks de round up et continuent à polluer..!!!).

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation est totalement déplacée dans le contexte de ce projet et n'appelle pas d'autres commentaires.

11 – Observation RD530 de Monsieur Jacques ZÉBOULOUN

Je suis aussi contre l'extension de réserve naturelle car je n'en vois pas l'utilité sauf si on intègre dans cette réserve la zone d'extraction de sable. Et cela bizarrement n'est pas prévu.

Réponse du MO

Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1)

La zone du Crapaud en baie de Lannion, faisant l'objet d'une autorisation d'extraction de sable est soumise à contentieux.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Elle a été classée hors sujet compte tenu de l'allusion à la zone d'extraction de sable, soumise à contentieux. Ceci n'enlève rien à la pertinence de la réponse du MO.

12 – Observation RD551 – JEGOU

La troisième raison est que la dune de sable a été oubliée de ce projet et cela est très dommageable quand on veut faire de la protection

Réponse du MO

La zone du Crapaud en baie de Lannion, faisant l'objet d'une autorisation d'extraction de sable est soumise à contentieux.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO. Elle a été classée hors sujet compte tenu de l'allusion à la zone d'extraction de sable, soumise à contentieux au moment de la présentation du projet. Les derniers développements de l'actualité (au 29 janvier 2022) n'enlèvent rien à la pertinence de la réponse du MO.

13 – Observation RD682 de Monsieur Jean Pierre CAMPION

Cette enquête n'a pas grande valeur.

Beaucoup de témoignages favorables sont manifestement emprunts d'émotionnel, sans véritable connaissance des faits.

Surtout, l'anonymat au regard des citoyens n'est pas recevable.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation sur la forme est hors sujet, l'émotionnel transparaît autant dans les observations opposées au projet que dans celle qui y sont favorables. Pour ce qui concerne la recevabilité des observations anonymes, le Code de l'Environnement (notamment l'article R123-13) n'impose aucune condition de forme aux observations, y compris l'anonymat.

14 – Observation RD1095 de Jean et Maxime SCHOENENBERGER

il y a certainement d'autres combats à mener (soufrantes en abattoirs,oiseaux en cage,chiens attachés à des chaînes dehors été comme hiver ect ect)plutôt que d'empêcher quelques pêcheurs respectueux de la nature de profiter de pêcher autour de cette belle île de rouzik

Réponse du MO : N'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaire

15 – Observation CO02 de Monsieur Yannick GUEGAN

Concernant l'e-registre, les contributions de l'autre bout de la France n'ont rien à faire là car ils n'ont jamais mis les pieds ici !

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Cette observation est hors sujet. Il faut rappeler que le Code de l'Environnement n'interdit à personne, même résident hors du territoire national, de participer à une enquête publique. Il n'est pas inutile de rappeler que cette réserve naturelle est une réserve nationale, les enjeux de son extension dépassent largement le territoire du Trégor.

16 – Observation CR39 de Monsieur Louis MORVAN

Ironise sur les avis favorables au projet en relevant qu'il est facile d'être très favorable à des choses après avoir vu des vidéos d'oiseaux et de phoques. Indique que grande majorité de ces personnes n'est pas capable de dire où se trouve l'archipel des Sept-Îles.

Réponse du MO : N'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaire

6.3.3 Les observations « sans avis »

6.3.3.1 Etat de la faune

1 – Observation CL777

Je pense que cette réserve ne le sera pas longtemps car si les oiseaux sont plus nombreux qu'il y a 30 ans ils seront moins nombreux dans les années à venir car plus de poissons à manger

Réponse du MO

Les régimes alimentaires de la mégafaune (oiseaux marins et phoques gris) des Sept-Îles sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tcaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112). Les effectifs de cette mégafaune restent modestes au regard du contexte nord européen. L'évaluation scientifique de la ressource halieutique est un enjeu important (ANNEXE 3 Etude scientifique globale, p190 à 193).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO.

2 – Observation CR47 – CADIOU

Déplore que l'on ne fasse que traiter un problème relatif à une seule espèce, alors qu'on devrait s'occuper de la biodiversité dans son ensemble en intégrant l'ensemble des espèces. Indique que la ressource en poissons autour de l'île mériterait une étude, en évoquant la disparition des bancs de maquereaux que la modeste activité de pêche ne peut à elle seule expliquer.

Souhaite donc, afin de dépassionner le sujet, qu'on fasse une étude sur l'évolution de la biodiversité sur cette zone, menée par des scientifiques reconnus (IFREMER qui semble avoir été très peu consulté ou autres) et en impliquant l'ensemble des personnes concernées, associations, acteurs économiques à l'image de ce qui a été fait dans le cadre du parc marin d'Iroise et non par le petit bout d'une lorgnette fut-elle respectable.

Réponse du MO

L'ensemble des compartiments biologiques a été traité dans les diverses pièces de l'enquête publique et plus particulièrement dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale)

Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, des informations sur les stocks halieutiques en Manche-ouest seront recherchées en vue d'établir des liens avec les communautés d'oiseaux marins (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190).

Un suivi à long terme des populations halieutiques se fait dans le cadre de la réserve actuelle et de son plan de gestion 2015-2024 (suivi en plongée des poissons inféodés aux habitats rocheux depuis 2016, programme POCOROCH). Depuis 2013, des suivis des régimes alimentaires permettent de mieux comprendre les liens entre les prédateurs (oiseaux marins et phoques gris) et les poissons.

Par ailleurs, en 2022, le gestionnaire sera associé au programme européen Interreg, FISHINTEL qui permettra de réaliser des suivis acoustiques sur les bars, lieus et langoustes

(coordination Univ. Plymouth, Ifremer), ainsi qu'au programme LAMINET d'étude du réseau trophique par l'approche ADN environnementale (coordination INRAe).

Dans le cadre du projet d'extension, plusieurs pistes de travail sont proposées (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195). Les études scientifiques seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension.

Depuis plusieurs décennies, le gestionnaire travaille en étroite collaboration avec le monde scientifique (ANNEXE2 Etude scientifique globale p14 à 17 et bibliographie p200). L'Ifremer a été associé dans les phases de concertation initiales du projet, des échanges en bilatéral avec différentes structures scientifiques ont également été menés. De plus, la grande majorité des acteurs du territoire ont été associés lors des différentes étapes de concertation : plus de 80 personnes et une cinquantaine de structures différentes (TOME 3).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO.

6.3.3.2 Restrictions de navigation et de circulation

1 – Observation RD792 de Monsieur Cédric DU BOYS

La période d'accès à la plage de l'île Bono commence le 15 juillet au lieu de 1er. (Mais termine plus tard, le 30 septembre...) Pourquoi ne pas la laisser ouverte encore plus longtemps ? Surtout plus tôt... à partir du 1er Juillet, même avant...

Réponse du MO

L'activité de plage sur l'île Bono est ouverte aujourd'hui du 1er juillet au 31 août. Dans le projet d'extension, il est proposé une ouverture au 15 juillet pour assurer la tranquillité des macareux moines (fin du pic de nourrissage des poussins durant la première de juillet) et une fermeture plus tardive au 30 septembre. De nombreuses autres espèces élèvent encore leurs jeunes au cours du mois de juillet : huîtrier pie, cormoran huppé, pingouin torda et goélands. Un débarquement sur la plage qui peut paraître anodin souvent par méconnaissance, occasionne un dérangement et peut entraîner des cas de prédation sur les poussins ou un refus de rejoindre le nid pour nourrir les poussins.

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement de l'activité de plage sur l'île Bono est « assez fréquent » (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, dont les éléments sont accessibles dans le dossier d'enquête.

2 – Observation CL896 de Monsieur Xavier FLAMAND

Nous demandons la libre circulation dans l'archipel des Sept-Îles.

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible à la navigation. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire à la navigation et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, dont les éléments sont accessibles dans le dossier d'enquête.

6.3.3.3 Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

1 – Observation RD226 - CLENET

Un petit bateau privé, dont le but est de découvrir la faune locale dérange-t-il plus qu'un bateau de croisière qui fait lui aussi découvrir aux visiteurs nos richesses locales. ?

Réponse du MO

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).

La zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Cette zone de protection renforcée de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront également de cette mesure (Macareux moine, Guillemot de Troïl). (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Enfin, le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) et autres embarcations (Sant'C'hireg, plaisanciers...) au Trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, dont les éléments sont accessibles dans le dossier d'enquête.

2 – Observation RD408 de Madame Emmanuelle LE LAY

Dans les éléments de présentation du dossier il est fait mention de la quiétude de la flore et de la faune, pendant 5 mois

Il est peu fait référence à l'afflux massif (et de plus en plus massif) des touristes des vedettes, qui vient troubler cette quiétude

Cet élément devrait faire partie de la concertation ?

Réponse du MO

La fréquentation par la société de transport à passagers est constante et de l'ordre de 100 à 110 000 passagers dont 50 000 en escale sur l'île aux Moines (années hors covid-19). Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, dont les éléments sont accessibles dans le dossier d'enquête.

6.3.3.4 Dérangement de la faune par les plaisanciers

Observation RD226 – CLENET

Un petit bateau privé, dont le but est de découvrir la faune locale dérange-t-il plus qu'un bateau de croisière qui fait lui aussi découvrir aux visiteurs nos richesses locales. ?

Réponse du MO

La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).

La zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).

Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à la pratique de la pêche plaisance, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).

Néanmoins, l'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Cette zone de protection renforcée de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront également de cette mesure (Macareux moine, Guillemot de Troïl). (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Enfin, Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) et autres embarcations (Sant'C'hireg, plaisanciers...) au Trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Appréciations du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO, dont les éléments sont accessibles dans le dossier d'enquête.

6.3.3.5 Impact sur activités économiques

Observation RD352 de Monsieur Didier GAHAUT

Je suis un pêcheur professionnel et nous pêchons souvent dans ce secteur, autour de Rouzic. Il faut laisser les navires passer dans le nord de Rouzic (proche des cailloux) par mauvais temps lorsque l'on est dans l'Est de l'île et que l'on veut aller dans l'ouest.

Par grand coefficient et vent fort de sud-ouest à sud, au jusant, il se forme un clapot d'un mètre cinquante à deux mètres de haut, de Bego an Heol jusqu'au Cheminées (sud de Rouzic).

Ce clapot vient de face, les vagues sont très rapprochées et donc très dangereuses même pour un bateau comme le nôtre. (encore plus dangereux lorsqu'on est chargé de casiers).

Ce n'est pas le cas, en passant par le nord, en rasant Beg Zonn Bras, les Pierres Droites et en passant entre Karreg Min Ar Wrac'h et Karreg Baro Ruig.

Cela ne gêne aucunement les fous de Bassan, car par vent fort de Sud-Ouest à Ouest, tous les oiseaux se trouvent dans l'Est de Rouzic.

Pourquoi prendre des risques dans le Sud de l'île alors que dans le Nord de Rouzic, il existe un passage calme.

Réponse du MO

Ces conditions très particulières de gros temps ne doivent être que rarement observées entre avril et août, et les très gros coefficients de marée de plus de 105 sont rares entre avril et juillet. Ainsi, l'impact sécuritaire doit être relativisé. De plus, la zone nord proche de Rouzic présente de nombreuses roches dangereuses pour la navigation.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO

6.3.3.6 Intérêt général vs intérêts particuliers

Observation RD1212

Le lobby du jet-ski écrit dans l'observation 1205 que:

"Le Jet-ski est certainement le moyen le plus discret et le plus respectueux de l'environnement pour faire découvrir le patrimoine naturel français".

et de menacer:

"... à défaut d'autoriser le jet-ski à l'intérieur de la Réserve, il saisira le Conseil d'Etat aux fins d'annulation du Décret à intervenir ..."

L'expression d'une telle violence de l'égoïsme de quelques-uns face à l'impérieuse nécessité de protéger le bien commun n'a pas sa place dans cette enquête publique.

Je confie donc à la sagesse du Commissaire la décision de modérer ces propos.

Je suis pour l'extension RNN et ZQ.

Cette observation n'appelle **ni de réponse du MO, ni de commentaires** du Commissaire Enquêteur

6.3.3.7 Vocation pédagogique du site

Observation CR39 de Monsieur Louis MORVAN

Cite et joint une cartographie des épaves du secteur et souhaite que cette activité puisse rester autorisée

Réponse du MO

L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible à la plongée. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plongeurs et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31).

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de cette réponse du MO

6.3.3.8 Hors sujet

1 – Observation RD4

Bonjour, une pêche à pied réglementée à la place d'interdiction. Que se passe-t-il pour le champ destructeur d'oiseaux, de la faune sous-marine en baie de St Brieuc?

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

2 – Observation RD408 de Madame Emmanuelle LE LAY

Et pour l'acheminement de ces très nombreux touristes, les projets de la mairie de Perros consistent à envisager des parkings, plus de parkings....

Dans des zones protégées de Ploumanac'h notamment

N'y a-t-il pas là une contradiction ? La protection de la nature ne pourrait-elle pas être globale et respectueuse et l'ensemble de notre patrimoine naturel

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

3 – Observation RD455

Remarque de fond : il ne me semble anormal que sur une enquête publique on puisse déposer un avis de façon anonyme ; Nous ne sommes pas sur des réseaux sociaux. C'est la porte ouverte au grand n'importe quoi

Par exemple le savoyard qui est à fond pour, sans savoir de quoi il s'agit ou du Charentais qui parle de l'île Croisic et non de l'île Rouzic.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Concernant la recevabilité des observations anonymes, le Code de l'Environnement (notamment l'article R123-13) n'impose aucune condition de forme aux observations, y compris l'anonymat.

4 – Observation RD825

Je souhaite également attirer toute votre attention sur une autre zone de quiétude à reconquérir dans le Trégor : son ciel.

Depuis mai 2018, une société de parachute privée fait voler son engin tous les jours de beau temps au-dessus de la tête des Trégorrois qui n'en peuvent plus du bruit !

Plus de 800 vols pour cette seule année 2021.

Que de samedi et dimanche gâchés par une petite bande accro à l'adrénaline qui conteste le droit légitime des habitants à vivre tranquillement comme ils l'ont toujours fait chez eux. Les manœuvres anti-démocratiques des politiciens professionnels ont pour l'instant fait échouer les efforts des citoyens pour retrouver leur quiétude légitime.

Mr le Préfet, merci infiniment de relancer la rédaction de la Charte de l'Environnement de l'aéroport afin de supprimer enfin les nuisances de l'avion des parachutistes.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

5 – Observation CL1233 de Monsieur Denis LE BRAS

Concernant l'île aux Moines et la passerelle en cordage :

Signale le mauvais état de la passerelle et son caractère dangereux. Estime qu'il aurait été plus économique et plus écologique de réparer le chemin d'accès, quitte à répartir les sommes économisées entre la LPO et l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Signale le caractère dangereux du sentier qui fait le tour de l'île.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

6.3.3.9 *Autres*

1 – Observation RD846 – XDM

La consultation des observations m'impose de vous signaler un contenu qui me paraît de nature à dénigrer les observations faites en faveur de la protection du vivant.

En effet, dans l'observation numéro 833, l'auteur a joint un fichier nommé "La colonisation des éco-conquérants".

Ce nom de fichier stigmatise gratuitement et, à mon humble avis, constitue une tentative de diffamation d'une partie de la population.

Ces méthodes n'ont rien à faire dans cette enquête publique.

Merci de faire appliquer la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et faire supprimer cette observation rapidement.

Réponse du MO

Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Suite à ce signalement, l'observation en question avait été modérée, c'est-à-dire qu'elle n'était plus visible par le public. Elle figure toutefois, comme les autres, en intégralité en annexe du présent rapport et a fait l'objet de la même analyse que toutes les observations.

2 – Observation CR39 de Monsieur Louis MORVAN

Evoque le câble sous-marin d'alimentation électrique du phare des Sept-Îles et demande si son relevage est prévu.

Réponse du MO

Le câble d'alimentation électrique du phare de l'île aux Moines est aujourd'hui hors service. Ce dernier est alimenté par 2 petits aérogénérateurs et un groupe électrogène en secours. Le devenir de cet ancien câble sous-marin pourra être traité dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 et du plan de gestion de la réserve naturelle étendue.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO

3 – Observation CR39 de Monsieur Louis MORVAN

Evoque la période où il y avait des mouflons sur les Sept-Îles, mouflons qui ont été remplacés par des chèvres. Indique que le Conservatoire du Littoral a fait remettre des mouflons sur l'île Tomé et demande pour quelle raison et où sont-ils.

Evoque également l'époque où la société de chasse avait la charge des Sept-Îles et rappelle qu'une campagne avait lieu tous les ans pour prélever des lapins et éradiquer les rats.

Réponse du MO

Trois moutons de Soay ont été introduits sur l'île Tomé par le Conservatoire du Littoral. Un seul individu était encore vivant en 2021.

Des campagnes d'éradication des rats surmulots ont eu lieu sur les îles du Trégor (Sept-Îles et Tomé) de 1951 à 2002. Il n'y a plus de rats depuis mais le vison d'Amérique est un résidant régulier de l'île Tomé (38 individus tués entre 2014 et 2021 dans le cadre du consortium Trégor Gestion Vison piloté par le Conservatoire du Littoral avec la LPO, la fédération de chasse des Côtes d'Armor, l'association des piégeurs agréés, la mairie de Perros-Guirec, LTC et l'INRAe). L'abondance du lapin, présent sur l'île aux Moines et l'île Bono (et mottes) ne nécessite pas aujourd'hui de politique de régulation.

Appréciations du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse du MO

4 – Observation RD357

Soutien total à l'action des plaisanciers de Ploumanac'h

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

5 – Observation RD414

Je valide les remarques et suis en accord avec archipel libre.

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

6 – Observation RD1003

Pour convaincre

(Publication d'une photo déjà intégrée aux observations CR11 et RD473, mais avec des discordances)

Réponse du MO : n'appelle pas de réponse

Appréciations du Commissaire Enquêteur : Pas de commentaires

7. Conclusions

Le Commissaire Enquêteur clôt ce jour le rapport sur le déroulement de l'enquête.

Ses CONCLUSIONS et son AVIS MOTIVE font l'objet d'un rapport séparé et associé au présent rapport.

A Plérin, le 2 février 2022

Michel CAINGNARD

Commissaire-Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Caingnard', written over a horizontal line.

8. Annexes

8.1 Arrêté d'ouverture de l'enquête publique



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**

Arrêté

PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REDÉFINITION DU PÉRIMÈTRE ET DE LA RÉGLEMENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES SEPT-ÎLES

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, ses annexes et notamment ses articles L123-1 et suivants et L332-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 1976 portant création de la réserve naturelle dite « des Sept-Îles » (Côtes du Nord) ;

Vu l'avis favorable du 19 avril 2021 de la commission espaces protégés du conseil national de la protection de la nature et la décision de la ministre de la transition écologique du 7 mai 2021 ;

Vu la décision du 31 août 2021 du président du tribunal administratif de Rennes désignant M. Michel CAINGNARD en qualité de commissaire enquêteur ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet et calendrier

Il est procédé, conformément aux dispositions de l'article L123-2 du code de l'environnement, à une enquête publique relative au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles.

L'enquête se déroule pendant trente-deux jours consécutifs, du mercredi 20 octobre 2021 à 9h au samedi 20 novembre 2021 à 12h dans la commune de Perros-Guirec.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Perros-Guirec, Place de l'Hôtel de ville, 22700 Perros-Guirec.

Article 2 : Composition du dossier

Le dossier comporte :

- le présent arrêté ;
- une étude sur les incidences générales et les conséquences socio-économiques du projet ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr



[Prefet22](#)



[Prefet22](#)

- l'état parcellaire et la liste des propriétaires ;
- un dossier scientifique ;
- les annexes ;
- un atlas cartographique.

Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Michel CAINGNARD, ingénieur en agriculture à la retraite, est nommé en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête.

Article 4 : Publicité de l'enquête publique

Affichage

Cette enquête est publiée par voie d'affiches dans la commune de Perros-Guirec, et notamment à la mairie, à la sous-préfecture de Lannion, à la préfecture des Côtes d'Armor à Saint-Brieuc, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique – au plus tard le 4 octobre 2021 – et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet affichage est justifié par un certificat établi par l'autorité ayant procédé à l'affichage.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, il est procédé à l'affichage du même avis dans le périmètre actuel et projeté de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles, de façon à ce qu'il soit visible et lisible de la voie publique. Ce document doit répondre aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement.

Presse

Un avis au public est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, dans le *Ouest-France* et dans le *Télégramme*, au plus tard le 4 octobre 2021, et est rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Internet

Le même avis est disponible, dans le même délai sur le site internet des services de l'État dans les Côtes d'Armor à l'adresse suivante : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Article 5 : Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable :

- en version papier à la mairie de Perros-Guirec, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- au format numérique :
 - en mairie de Perros-Guirec aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
 - en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Côtes d'Armor à l'adresse suivante : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>,
 - en ligne sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne à l'adresse suivante : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Nature, Paysages, Eau et Biodiversité »,

- en ligne sur le site du registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://RNNSept-Iles.enquetepublique.net>

La mairie de Perros-Guirec est ouverte :

- le lundi de 13h30 à 17h
- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- le samedi de 9h à 12h

Article 6 : Observations du publication

Le public peut consigner ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête publique :

- par écrit dans le registre qui accompagne le dossier à la mairie de Perros-Guirec ;
- par courrier à adresser à Monsieur le Commissaire-enquêteur à la mairie de Perros-Guirec, Place de l'Hôtel de ville, 22700 Perros-Guirec ;
- par voie électronique :
 - sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://RNNSept-Iles.enquetepublique.net>
 - par courriel à RNNSept-Iles@enquetepublique.net

Les observations sont reçues du mercredi 20 octobre à 9h au samedi 20 novembre 2021 à 12h. Les observations et propositions adressées par voie postale ou écrites sur le registre sont tenues, dans les meilleurs délais, à la disposition du public ; celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<http://RNNSept-Iles.enquetepublique.net>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Perros-Guirec aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 20 octobre de 9h à 12h ;
- le mardi 26 octobre de 14h à 17h ;
- le jeudi 4 novembre de 9h à 12h ;
- le lundi 15 novembre de 14h à 17h ;
- le samedi 20 novembre de 9h à 12h.

Article 7 : Communication du dossier

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L123-11 du code de l'environnement. Les observations du public sont également consultables. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 8 : Informations complémentaires

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement via le courriel suivant : spn.dreal-bretagne@devs.logement-durable.gouv.fr

Article 9 : Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le commissaire enquêteur clôt le registre d'enquête qui lui a été transmis sans délai par le maire de Perros-Guirec. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le préfet, responsable du projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le préfet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 10 : Rapport et conclusions

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve(s) ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet au préfet des Côtes d'Armor l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête publique, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Il adresse simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Rennes.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur par le préfet des Côtes d'Armor. Si, à l'expiration du délai, le commissaire enquêteur n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni justifié d'un motif pour le dépassement du délai, le préfet peut, avec l'accord du maître d'ouvrage et après une mise en demeure du commissaire enquêteur, demander au président du tribunal administratif de le dessaisir et lui substituer un nouveau commissaire enquêteur. Celui-ci doit, à partir des résultats de l'enquête publique, remettre le rapport et les conclusions motivées dans le même délai que celui impartit au précédent commissaire enquêteur.

Le préfet des Côtes d'Armor adresse le rapport et les conclusions au président de la Ligue pour le Protection des Oiseaux – France, gestionnaire de la réserve naturelle.

Article 11 : Réception du rapport et des conclusions

A la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le préfet des Côtes d'Armor, s'il constate une insuffisance ou un défaut de motivation de ces conclusions, susceptible de constituer une irrégularité de la procédure, peut en informer le président du tribunal administratif de Rennes dans un délai de quinze jours pour demander au commissaire enquêteur de compléter ces conclusions si l'insuffisance ou le défaut de motivation est avéré.

Le tribunal administratif, s'il n'a pas été saisi par le préfet, peut également intervenir de sa propre initiative auprès du commissaire enquêteur.

Ce dernier est tenu de remettre ses conclusions complétées au préfet des Côtes d'Armor et au président du tribunal administratif de Rennes dans un délai de quinze jours.

Article 12 : Consultation du rapport et des conclusions

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est déposée à la mairie de Perros-Guirec, à la sous-préfecture de Lannion ainsi qu'à la préfecture des Côtes d'Armor pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents sont également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Côtes d'Armor à l'adresse suivante : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> pendant un an et une copie de ces documents peut être communiquée, à leur frais, aux personnes qui en font la demande.


Article 13 : Autorité décisionnaire

La ministre de la transition écologique et la ministre de la mer sont compétentes pour prendre la décision de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.

Article 14 : Exécution

La Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor, le commissaire-enquêteur et le maire de Perros-Guirec sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Brieuc, le **15 SEP. 2021**
Le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale


Béatrice OBARA

8.2 Publicité légale – localisation des panneaux « Avis d'enquête publique »

8.2.1 Localisation des panneaux « Avis d'enquête publique »



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le VINGT NEUF SEPTEMBRE

A LA REQUETE :

Le Préfet de la Région Bretagne, Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de Bretagne dont le siège se trouve 10 rue Maurice Fabre CS 96515 356065 RENNES, et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Bretagne représenté par la cheffe de service Patrimoine naturel par subdélégation du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Madame Nathalie LABORDE

Elisant domicile en mon étude
Laquelle m'expose

Que la DREAL Bretagne (Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) organise une enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles (Perros Guirec)

A cet effet la DREAL souhaite faire constater l'affichage de l'avis d'enquête publique dont les mentions sont reproduites sur des panneaux de couleur jaune de format de 42 cms de largeur et de 59 cms de hauteur sur 12 lieux à PERROS GUIREC

Qu'elle juge opportun de faire procéder par huissier de justice pour la sauvegarde des droits de la DREAL à toutes constatations utiles de ces faits

Qu'elle me requiert à ces fins

Déférant à cette réquisition,

Je, Patrick DEGARDIN, Huissier de Justice Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée **JURIS actes**, Huissiers de Justice Associés à la résidence de LANNION, y demeurant 20, rue Jean Savidan, soussigné,

me suis transporté, ce jour,

Sur les lieux d'affichage des enquêtes publiques soit :

- la cale de l'île aux moines
- le phare de l'île aux moines
- au port de Ploumanac'h
- plage de Saint Guirec
- à la Maison du Littoral
- au parking du sémaphore

- à la Gare Maritime de Perros Guirec
- la rotonde plage de Trestraou
- le parking de la plage de Trestrignel
- la cale du linkin
- la capitainerie du port de Perros Guirec
- au rond-point de l'entrée de la commune de PERROS GUIREC

OU étant et en présence de Monsieur Pascal PROVOST conservateur de la réserve naturelle nationale des sept îles de la station LPO de l'île Grande de PLEUMEUR BODOU

J'ai procédé aux constatations suivantes:

Dans la commune ainsi qu'aux lieux dits ci-dessous mentionnés, des panneaux d'affichage de l'avis d'enquête publique, conformes à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement, sont installés, les affiches mesurent 42 centimètres de largeur x 59 centimètres de hauteur

Elles comportent le titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE en caractères gras majuscules d'environ 2.5 cms de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune

Les panneaux d'affichage sont installés dans des endroits visibles du public sur le domaine public selon l'ordre de constatation suivant :

- la cale de l'île aux moines
- le phare de l'île aux moines
- au port de Ploumanac'h
- plage de Saint Guirec
- à la Maison du Littoral
- au parking du sémaphore
- à la Gare Maritime de Perros Guirec
- la rotonde plage de Trestraou
- le parking de la plage de Trestrignel
- la cale du linkin
- la capitainerie du port de Perros Guirec
- au rond-point de l'entrée de la commune de PERROS GUIREC

(PHOTOS

1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.15.16.17.18.19.20.21.22.23.24.25.26.27.28.29.30.31.32.33.34.35.36.37.38.39.40.41.42.43.44.45.46.47.48.49.50.51.52.53.54.55.56.57.58.59.60.61.62.63.64.65.66.67.68.69.70.71.72.73.74.75.76.77.78.79.80.81)

Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai vaqué pour mes constatations, ce jour, de 10 heures à 13 heures, hors temps de déplacement, et ultérieurement en mon Etude, le temps nécessaire à la rédaction et la mise en pages des présentes, soit durant 1 heure le tout aux fins de servir et valoir ce que de droit auxquelles j'ai annexé mes photographies.

Me Patrick DEGARDIN

Huissier de Justice JURIS.actes

COÛT DE L'ACTE :

Honoraires	██
Frais de déplacement	██
Total hors taxes	██
TVA à 20,00 %	██
Dérouls	██
Affranchissement	
TOTAL	████



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le VINGT SEPT OCTOBRE

A LA REQUETE :

Le Préfet de la Région Bretagne, Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de Bretagne dont le siège se trouve 10 rue Maurice Fabre CS 96515 356065 RENNES, et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Bretagne représenté par la cheffe de service Patrimoine naturel par subdélégation du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Madame Nathalie LABORDE

Elisant domicile en mon étude
Laquelle m'expose

Que la DREAL Bretagne (Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) organise une enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle nationale de sept îles (Perros Guirec)

A cet effet la DREAL souhaite faire constater l'affichage de l'avis d'enquête publique dont les mentions sont reproduites sur des panneaux de format 42 cms de largeur et de 59 cms de hauteur sur 12 lieux à PERROS GUIREC

Qu'elle juge opportun de faire procéder par huissier de justice pour la sauvegarde des droits de la DREAL à toutes constatations utiles de ces faits

Qu'elle me requiert à ces fins

Déférant à cette réquisition,

Jè, Patrick DEGARDIN, Huissier de Justice Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée **JURIS.actes**, Huissiers de Justice Associés à la résidence de LANNION, y demeurant 20, rue Jean Savidan, soussigné,

me suis transporté, ce jour,

Sur les lieux d'affichage des enquêtes publiques soit :

- La cale de l'île aux moines
- Le Phare de l'île aux moines

OU étant et en présence de Monsieur Pascal PROVOST conservateur de la réserve naturelle des sept îles

J'ai procédé aux constatations suivantes:

Dans la commune ainsi qu'aux lieux dits ci-dessous mentionnés, des panneaux d'affichage de l'avis d'enquête publique, conformes à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement, sont installés, les affiches mesurent 49 centimètres de largeur X 59 centimètres de hauteur

Elles comportent le titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE en caractères gras majuscules d'environ 2.5 cms de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune

Les panneaux d'affichage sont installés dans des endroits visibles du public sur le domaine public selon l'ordre de constatation suivant :

- La cale de l'île aux moines
- Le Phare de l'île aux moines

{PHOTOS 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13}

Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai vaqué pour mes constatations, ce jour, de 10 heures à 12 heures 30 minutes, hors temps de déplacement, et ultérieurement en mon Etude, le temps nécessaire à la rédaction et la mise en pages des présentes, soit durant 1 heure, le tout aux fins de servir et valoir ce que de droit auxquelles j'ai annexé mes photographies.

Me Patrick DEGARDIN
Huissier de Justice JURIS.actes

COÛT DE L'ACTE :

Honoraires	0,00
Frais de déplacement	0,00
Total hors taxes	0,00
TVA à 20,00 %	0,00
Débours	0,00
Affranchissement	
TOTAL	0,00



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le QUATRE NOVEMBRE

A LA REQUETE :

Le Préfet de la Région Bretagne, Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de Bretagne dont le siège se trouve 10 rue Maurice Fabre CS 96515 356065 RENNES, et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Bretagne représenté par la cheffe de service Patrimoine naturel par subdélégation du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Madame Nathalie LABORDE

Elisant domicile en mon étude
Laquelle m'expose

Que la DREAL Bretagne (Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) organise une enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle nationale de sept îles (Perros Guirec)

A cet effet la DREAL souhaite faire constater l'affichage de l'avis d'enquête publique dont les mentions sont reproduites sur des panneaux de format 42 cms de largeur et de 59 cms de hauteur sur 12 lieux à PERROS GUIREC

Qu'elle juge opportun de faire procéder par huissier de justice pour la sauvegarde des droits de la DREAL à toutes constatations utiles de ces faits.

Qu'elle me requiert à ces fins

Déférant à cette réquisition,

Je, Patrick DEGARDIN, Huissier de Justice Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée **JURIS.actes**, Huissiers de Justice Associés à la résidence de LANNION, y demeurant 20, rue Jean Savidan, soussigné,

me suis transporté, ce jour,

Sur les lieux d'affichage des enquêtes publiques soit :

- au port de Ploumanac'h
- plage de Saint Guirec
- à la Maison du Littoral
- au parking du sémaphore
- à la Gare Maritime de Perros Guirec
- la rotonde plage de Trestraou
- le parking de la plage de Trestrignel

- la cale du linkin
- la capitainerie du port de Perros Guirec
- au rond-point de l'entrée de la commune de PERROS GUIREC

DU étant et en présence de Monsieur Pascal PROVOST conservateur de la réserve naturelle des sept îles station LPO de l'île grande de PLEUMEUR BODOU

J'ai procédé aux constatations suivantes:

Dans la commune ainsi qu'aux lieux dits ci-dessous mentionnés, des panneaux d'affichage de l'avis d'enquête publique, conformes à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement, sont installés, les affiches mesurent 42 centimètres de largeur x 59 centimètres de hauteur. Elles comportent le titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE en caractères gras majuscules d'environ 2,5 cms de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Les panneaux d'affichage sont installés dans des endroits visibles du public sur le domaine public selon l'ordre de constatation suivant :

- au port de Ploumanac'h
- plage de Saint Guirec
- à la Maison du Littoral
- au parking du sémaphore
- à la Gare Maritime de Perros Guirec
- la rotonde plage de Trestraou
- le parking de la plage de Trestrignel
- la cale du linkin
- la capitainerie du port de Perros Guirec
- au rond-point de l'entrée de la commune de PERROS GUIREC

(PHOTOS

1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.15.16.17.18.19.20.21.22.23.24.25.26.27.28.29.30.31.32.33.34.35.36.37.38.39.40.41.42.43.44.45)

Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai vaqué pour mes constatations, ce jour, de 14 heures 20 minutes à 16 heures 20 minutes, hors temps de

déplacement, et ultérieurement en mon Etude, le temps nécessaire à la rédaction et la mise en pages des présentes, soit durant 1 heure, le tout aux fins de servir et valoir ce que de droit auxquelles j'ai annexé mes photographies.

Me Patrick DEGARDIN
Huissier de Justice JURIS.actes

COÛT DE L'ACTE :

Honoraires	██████
Frais de déplacement	██████
Total hors taxes	██████
TVA à 20,00 %	██████
Débours	0,00
Affranchissement	
TOTAL	██████



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le VINGT NOVEMBRE

A LA REQUETE :

Le Préfet de la Région Bretagne, Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de Bretagne dont le siège se trouve 10 rue Maurice Fabre CS 96515 356065 RENNES, et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Bretagne représenté par la cheffe de service Patrimoine naturel par subdélégation du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Madame Nathalie LABORDE

Elisant domicile en mon étude

Laquelle m'expose

Que la DREAL Bretagne (Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) organise une enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle nationale de sept îles (Perros Guirec)

A cet effet la DREAL souhaite faire constater l'affichage de l'avis d'enquête publique dont les mentions sont reproduites sur des panneaux de format 42 cms de largeur et de 59 cms de hauteur sur 12 lieux à PERROS GUIREC

Qu'elle juge opportun de faire procéder par huissier de justice pour la sauvegarde des droits de la DREAL à toutes constatations utiles de ces faits

Qu'elle me requiert à ces fins

Déférant à cette réquisition,

Je, Patrick DEGARDIN, Huissier de Justice Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée **JURIS.actes**, Huissiers de Justice Associés à la résidence de LANNION, y demeurant 20, rue Jean Savidan, soussigné,

me suis transporté, ce jour,

Sur les lieux d'affichage des enquêtes publiques soit :

- au port de Ploumanac'h
- plage de Saint Guirec
- à la Maison du Littoral
- au parking du sémaphore
- à la Gare Maritime de Perros Guirec
- la rotonde plage de Trestraou

- le parking de la plage de Trestrignel
- la cale du linkin
- la capitainerie du port de Perros Guirec
- au rond-point de l'entrée de la commune de PERROS GUIREC

OU étant et en présence de Monsieur Pascal PROVOST conservateur de la réserve naturelle des sept îles

J'ai procédé aux constatations suivantes:

Dans la commune ainsi qu'aux lieux dits ci-dessous mentionnés, des panneaux d'affichage de l'avis d'enquête publique, conformes à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement, sont installés, les affiches mesurent 49 centimètres de largeur X 59 centimètres de hauteur. Elles comportent le titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE en caractères gras majuscules d'environ 2,5 cms de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Les panneaux d'affichage sont installés dans des endroits visibles du public sur le domaine public selon l'ordre de constatation suivant :

- au port de Ploumanac'h
- plage de Saint Guirec
- à la Maison du Littoral
- au parking du sémaphore
- à la Gare Maritime de Perros Guirec
- la rotonde plage de Trestraou
- le parking de la plage de Trestrignel
- la cale du linkin
- la capitainerie du port de Perros Guirec
- au rond-point de l'entrée de la commune de PERROS GUIREC

(PHOTOS

1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.15.16.17.18.19.20.21.22.23.24.25.26.27.28.29.30.31.32.33.34.35.36.37.38.39.40.41)

Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai vaqué pour mes constatations, ce jour, de 14 heures 20 minutes à 16 heures 20 minutes, hors temps de

déplacement, et ultérieurement en mon Etude, le temps nécessaire à la rédaction et la mise en pages des présentes, soit durant 1 heure, le tout aux fins de servir et valoir ce que de droit auxquelles j'ai annexé mes photographies.

Me Patrick DEGARDIN
Huissier de Justice JURIS.actes

COÛT DE L'ACTE :

Honoraires	
Frais de déplacement	
Total hors taxes	
TVA à 20,00 %	
Débours	0,00
Affranchissement	
TOTAL	



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le VINGT QUATRE NOVEMBRE

A LA REQUETE :

Le Préfet de la Région Bretagne, Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de Bretagne dont le siège se trouve 10 rue Maurice Fabre CS 96515 356065 RENNES, et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Bretagne représenté par la cheffe de service Patrimoine naturel par subdélégation du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Madame Nathalie LABORDE

Elisant domicile en mon étude
Laquelle m'expose

Que la DREAL Bretagne (Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) organise une enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle nationale de sept îles (Perros Guirec)

A cet effet la DREAL souhaite faire constater l'affichage de l'avis d'enquête publique dont les mentions sont reproduites sur des panneaux de format 42 cms de largeur et de 59 cms de hauteur sur 12 lieux à PERROS GUIREC

Qu'elle juge opportun de faire procéder par huissier de justice pour la sauvegarde des droits de la DREAL à toutes constatations utiles de ces faits

Qu'elle me requiert à ces fins

Déférant à cette réquisition,

Je, Patrick DEGARDIN, Huissier de Justice Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée **JURIS.actes**, Huissiers de Justice Associés à la résidence de LANNION, y demeurant 20, rue Jean Savidan, soussigné,

me suis transporté, ce jour,

Sur les lieux d'affichage des enquêtes publiques soit : à l'île aux moines

- la cale de l'île aux moines
- au Phare de l'île aux moines

OU étant et en présence de l'équipe de Monsieur Pascal PROVOST conservateur de la réserve naturelle des sept îles

J'ai procédé aux constatations suivantes:

Dans la commune ainsi qu'aux lieux dits ci-dessous mentionnés, des panneaux d'affichage de l'avis d'enquête publique, conformes à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement, sont installés, les affiches mesurent 49 centimètres de largeur X 59 centimètres de hauteur

Elles comportent le titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE en caractères gras majuscules d'environ 2.5 cms de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune

Les panneaux d'affichage sont installés dans des endroits visibles du public sur le domaine public selon l'ordre de constatation suivant :

- la cale de l'île aux moines
- au Phare de l'île aux moines

(PHOTOS 1.2.3.4.5.6.7)

Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai vaqué pour mes constatations, ce jour, de 9 heures 30 minutes à 12 heures, hors temps de déplacement, et ultérieurement en mon Etude, le temps nécessaire à la rédaction et la mise en pages des présentes, soit durant 30 minutes, le tout aux fins de servir et valoir ce que de droit auxquelles j'ai annexé mes photographies.

Me Patrick DEGARDIN
Huissier de Justice JURIS.actes

COÛT DE L'ACTE :

Honoraires	0,00
Frais de déplacement	<u>0,00</u>
Total hors taxes	0,00
TVA à 20,00 %	0,00
Débours	0,00
Affranchissement	
TOTAL	0,00



8.2.3 Certificats d'affichage :

- Préfecture des Côtes d'Armor
- Sous-Préfecture de Lannion
- Mairie de Perros Guirec

Saint-Brieuc le 18 janvier 2022

Projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation
de la réserve naturelle nationale des Sept Îles

PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE
de l'avis d'enquête publique**

Je soussigné, Jérôme LABRO, Chef du Bureau du Développement Durable de la Préfecture des Côtes d'Armor certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles a été affiché à la préfecture, à la vue du public, du 4 octobre 2021 au 20 novembre 2021.

Pour le Préfet, et par délégation


Le Chef de Bureau

Jérôme LABRO

Lannion, le 16 janvier 2022

**Projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve
naturelle nationale des Sept-Iles**

Procédure d'enquête publique

**Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique**

Je soussignée, Marianne LE BELLEC, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Lannion, certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles a été affiché à la sous-préfecture de Lannion, à la vue du public, du 4 octobre 2021 au 20 novembre 2021.

Pour le Sous-préfet et par délégation,
La Secrétaire générale



Marianne LE BELLEC

**Projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation
De la réserve nationale des Sept Îles**

- PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE -

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique

Je soussigné, Erven LÉON, Maire de PERROS-GUIREC certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle des Sept-Îles a été affiché à l'hôtel de ville, à la vue du public, du 04 octobre 2021 au 20 novembre 2021.

Erven LÉON



Maire de Perros-Guirec

Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté
Conseiller Départemental du Canton de Perros-Guirec

8.2.4 Publications presse

- Attestations de parution MEDIALEX
- Ouest-France
- Le Télégramme

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : **Julie Lefeuve**
Identifiant annonce : **20935336 / Zone 20**
Numéro d'ordre : **7266651201**

Rennes,
Le 23/09/2021

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

DREAL BRETAGNE SERVICE PATRIMOINE NATUREL

le texte d'annonce légale ci-dessous :



PRÉFET DES CÔTES- D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET DE REDÉFINITION DU PÉRIMÈTRE ET DE LA RÉGLEMENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES SEPT-ILES (CÔTES D'ARMOR)

En application du code de l'environnement et par arrêté préfectoral du 15 septembre 2021, une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte pendant 32 jours consécutifs, du 20 octobre 2021 à 9h au 20 novembre 2021 à 12h, dans la commune de Perros-Guirec.

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

sous format papier à la mairie de Perros-Guirec, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

sous format numérique en mairie de Perros-Guirec, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet des services de l'État dans les Côtes d'Armor (<https://cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>), sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (<http://www.bretagne.developpement->

durable.gouv.fr rubrique « Nature, Paysages, Eau et Biodiversité ») ainsi que sur le site du registre dématérialisé de l'enquête publique (<http://RNNSept-iles.enquetepublique.net>).

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr) et il est possible de demander, à ses frais, communication du dossier d'enquête publique.

Des observations et propositions peuvent être faites :

par écrit dans le registre au format papier mis à disposition du public en mairie de Perros-Guirec ;

par courrier à adresser à Monsieur le Commissaire enquêteur à la mairie de Perros-Guirec, siège de l'enquête publique, Place de l'Hôtel de ville, 22700 Perros-Guirec ;

par voie électronique sur le registre dématérialisé (<http://RNNSept-iles.enquetepublique.net>) ou à l'adresse suivante : RNNSept-iles@enquetepublique.net

Les observations sont reçues du mercredi 20 octobre 9h au samedi 20 novembre 2021 à 12h et sont consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête publique (observations écrites par voie postale ou reçues pendant les permanences du commissaire enquêteur) ou sur le sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://RNNSept-iles.enquetepublique.net> (observations électroniques) et communicables, aux frais de la personne, qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Michel CAINGNARD, ingénieur en agriculture à la retraite, a été nommé commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être désigné après interruption de l'enquête publique. Il recevra les déclarations écrites et orales des intéressés en mairie de Perros-Guirec aux dates et heures suivantes :

mercredi 20 octobre 2021 de 9h à 12h

mardi 26 octobre 2021 de 14h à 17h

jeudi 4 novembre 2021 de 9h à 12h

lundi 15 novembre 2021 de 14h à 17h

samedi 20 novembre 2021 de 9h à 12h

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est mise à disposition pendant un an à la mairie de Perros-Guirec, en sous-préfecture de Lannion ainsi qu'en préfecture à St Brieuc et sont consultables sur le site internet des services de l'État dans les Côtes d'Armor (<https://cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).

Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la préfecture des Côtes d'Armor.

La ministre de la transition écologique et la ministre de la mer sont compétentes pour prendre la décision de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles (Côtes d'Armor).

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce paraîtra :

Date	Support	Département
Le 1 octobre 2021	Ouest-France (support papier)	22 - COTES D'ARMOR
Le 1 octobre 2021	Le Telegramme (support papier)	22 - COTES D'ARMOR

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex



ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR

Berline



VOLVO V90, D3 150CV Moment Blanc déd. 13 138 km. Taux MTC 101115. Prix 32 990 €.



MINI COUNTRYMAN COOPER, 136 CH, gris, essence, 15 300 km. Taux MTC 101913. Prix 20 990 €.



PEUGEOT 208, 1.2 Puretech 100 C, jaune feu, essence, 10 km. Taux MTC 940501. Prix 19 990 €.



PEUGEOT 208, 1.2 Puretech 100C, blanc, essence, 10 km. Taux MTC 940501. Prix 19 990 €.

Break



AUDI A4 AVANT, 1.4 TFSI 150CH SPB noir essence, 20 500 km. Taux MTC 1020112. Prix 25 990 €.



CITROËN C4 CACTUS, Puretech 110CH S gris essence, 24 054 km. Taux MTC 1020115. Prix 15 990 €.



BMW SERIE 3, Touring 318DA, 150CH Luxe argent, diesel, 21 430 km. Taux MTC 1002117. Prix 26 990 €.



MERCEDES CLA, Shooting Brake 190 D 4MATIC blanc, diesel, 42 272 km. Taux MTC 1460119. Prix 30 990 €.



PEUGEOT 508 SW, BlueHDi 136 CH 540 km diesel, 24 800 km. Taux MTC 1240119. Prix 25 990 €.

Sur/4x4



VOLVO V90, D3 150CV Moment Blanc déd. 13 138 km. Taux MTC 101115. Prix 32 990 €.



AUDI Q5, 2.0 TDI 190 CH 3051 gris diesel, 19 900 km. Taux MTC 2610117. Prix 24 990 €.



BMW X1, SDRIVE18 136CH M, bleu, essence, 20 128 km. Taux MTC 9620117. Prix 24 990 €.



BMW X3, xDrive 300A 190Ch, argent, diesel, 24 200 km. Taux MTC 38 990 €.

Coupe - cabriolet



AUDI A5 CABRIOLET, 1.5 TFSI 150CH COC, noir, essence, 26 281 km. Taux MTC 1002119. Prix 28 990 €.



PEUGEOT 508 SW, BlueHDi 136 CH 540 km diesel, 24 800 km. Taux MTC 1240119. Prix 25 990 €.



PEUGEOT 508 SW, BlueHDi 136 CH 540 km diesel, 24 800 km. Taux MTC 1240119. Prix 25 990 €.



PEUGEOT 508 SW, BlueHDi 136 CH 540 km diesel, 24 800 km. Taux MTC 1240119. Prix 25 990 €.

Annonces officielles

Sur bretagne-marchepublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com...

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Lantic, 1, rue de la Mairie, 22770 Lantic, 02 96 86 22 19.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles (Côtes-d'Armor)

En application du Code de l'environnement et par arrêté préfectoral du 15 septembre 2021, une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte pendant 32 jours consécutifs, du 20 octobre 2021, à 9 h, au 20 novembre 2021, à 12 h.

Vie des sociétés - Avis de constitution

1^{er} septembre 2021
Moins de 10 ans de l'application de la loi Pacte
Nouvelle tarification

Vie des sociétés - Formalités diverses

Gescompo EXPERTISE COMPTABLE
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Société à responsabilité limitée, au capital de 11 000 €

VOUS CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE ?
Saisissez votre annonce légale sur : regions-annonceslegales.com
Tous journaux habilités en France
Devis & attestation de parution immédiats

RENDEZ-VOUS SUR letelegramme.fr

Publicités immobilières réglementées
VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES
RENDREZ-VOUS EN ANNONCES CLASSÉES

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : **Marielle Renoult**
Identifiant annonce : **20945145 / Zone 20**
Numéro d'ordre : **7266664101**

Rennes,
Le 23/09/2021

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

DREAL BRETAGNE SERVICE PATRIMOINE NATUREL

le texte d'annonce légale ci-dessous :



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROJET DE REDÉFINITION DU PÉRIMÈTRE
ET DE LA RÉGLEMENTATION DE LA
RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES
SEPT-ILES (CÔTES D'ARMOR)**

En application du code de l'environnement et par arrêté préfectoral du 15 septembre 2021, une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte pendant 32 jours consécutifs, du 20 octobre 2021 à 9h au 20 novembre 2021 à 12h, dans la commune de Perros-Guirec.

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier à la mairie de Perros-Guirec, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sous format numérique en mairie de Perros-Guirec, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet des services de l'État dans les Côtes d'Armor (<https://cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>), sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (<http://www.bretagne.developpement->

durable.gouv.fr rubrique « Nature, Paysages, Eau et Biodiversité ») ainsi que sur le site du registre dématérialisé de l'enquête publique (<http://RNNSept-iles.enquetepublique.net>).

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (sprn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr) et il est possible de demander, à ses frais, communication du dossier d'enquête publique.

Des observations et propositions peuvent être faites :

par écrit dans le registre au format papier mis à disposition du public en mairie de Perros-Guirec ;

par courrier à adresser à Monsieur le Commissaire enquêteur à la mairie de Perros-Guirec, siège de l'enquête publique, Place de l'Hôtel de ville, 22700 Perros-Guirec ;

par voie électronique sur le registre dématérialisé (<http://RNNSept-iles.enquetepublique.net>) ou à l'adresse suivante : RNNSept-iles@enquetepublique.net

Les observations sont reçues du mercredi 20 octobre 9h au samedi 20 novembre 2021 à 12h et sont consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête publique (observations écrites par voie postale ou reçues pendant les permanences du commissaire enquêteur) ou sur le sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://RNNSept-iles.enquetepublique.net> (observations électroniques) et communicables, aux frais de la personne, qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Michel CAINGNARD, ingénieur en agriculture à la retraite, a été nommé commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être désigné après interruption de l'enquête publique. Il recevra les déclarations écrites et orales des intéressés en mairie de Perros-Guirec aux dates et heures suivantes :

mercredi 20 octobre 2021 de 9h à 12h

mardi 26 octobre 2021 de 14h à 17h

jeudi 4 novembre 2021 de 9h à 12h

lundi 15 novembre 2021 de 14h à 17h

samedi 20 novembre 2021 de 9h à 12h

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est mise à disposition pendant un an à la mairie de Perros-Guirec, en sous-préfecture de Lannion ainsi qu'en préfecture à St Briec et sont consultables sur le site internet des services de l'État dans les Côtes d'Armor (<https://cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).

Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la préfecture des Côtes d'Armor.

La ministre de la transition écologique et la ministre de la mer sont compétentes pour prendre la décision de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles (Côtes d'Armor).

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce paraîtra :

Date	Support	Département
Le 22 octobre 2021	Ouest-France (support papier)	22 - COTES D'ARMOR
Le 22 octobre 2021	Le Telegramme (support papier)	22 - COTES D'ARMOR

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex



Break



AUDI Q3, 1.8 TFSI 130ch GT Line blanc, 2019, 20 500 km, 21 996 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116400

Suv/4x4



AUDI Q3, 2.0 TFSI 150ch Design grey, 2017, 18 900 km, 22 990 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

Coupé - cabriolet



AUDI Q3, 1.8 TFSI 116ch Ultra Sport Blanc, 2018, 19 000 km, 21 996 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116400

BMW X1, Série116i 125ch M Sport Bleu, 2017, 38 126 km, 24 996 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

DS 7 CROSSBACK, BlueHDi 130ch Run-nes Gris, 2020, 30 430 km, 20 990 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116400

HYUNDAI IONIQ, 1.0 Hybrid 117ch N-Corvette DCT 2011 Rouge 4x4, 2018, 19 000 km, 22 490 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

206, 1.2 puretech 130ch gris bleu, 2017, 15 500 km, 18 990 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116400

206, 1.5 BlueHDi 130ch Allure S&F noir, 2015, 13 500 km, 21 996 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

VOLVO V90 CROSS COUNTRY, 34 AWD 190ch Geartronic Noir, 2016, 27 600 km, 36 990 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

VOLVO XC40, 03 AdBlue AWD 150ch Momentum Geartronic 8 Blanc, 2018, 36 400 km, 30 990 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

VOLKSWAGEN COCOONELLE CABRIOLET, 1.4 TSI 150ch 4-Drive noir, 2017, 30 754 km, 26 990 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

MINI CARRIO ONE, 102ch John S&F Pack Cooper Works Noir, 2018, 20 511 km, 22 990 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

BMW 24 ROADSTER, Série116i 150ch Comfort Pack Noir, 2017, 79 405 km, 22 990 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

AUDI A3 CABRIOLET, 1.5 TFSI 150ch CDD SPOK 81, 2018, 27 322 km, 29 990 €. Auto Quilès, St. 02 97 81 80 00. www.autoparis.fr 116200

ACHAT AUTOMOBILE

Achetez cash ou meublez votre lieu. Tous types de véhicules, camping-car, utilitaires, caravanes, 4x4, voitures sans permis, camion benne ou magasin, mini-pelle, chariot, arroses 2 000€, euro ou sans CT, même sans l'énergie.

Immobilier

LOCATION REGION ILE ET VILAIN

A louer Paris 13e, Drumont, petit studio meublé libre, 3e étage, ascenseur, chauffage collectif, 560 € + 6€ charge (chauffage inclus). 06 99 45 29 99

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com

Contact IM: 02 98 32 34 44. E-mail: annonceslegales@lemediapublicite.com

Conformément à l'arrêté ministériel du 03/03/2020, le prix de la ligne de référence des annonces publiques et légales sera de 25 centimes TTC par ligne au lieu de base de 400 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (hors le prix de référence de 1,76 € HT). Par conséquent, le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales et de sociétés civiles est déterminé de manière forfaitaire, selon les modalités fixées à l'annexe VIII du décret ARJAF 2018. Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1047 du 26 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées de la date des annonces légales, sont obligatoirement mise en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actu-legales.fr.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Procédure de passation : procédure adaptée article R2123-11° du Code de la commande publique.

Objet du marché : accord cadre pour la maintenance de PEI et standard OMS.

Modalités de consultation : la consultation est composée d'un lot unique.

Montant minimum : 7 500 € HT et montant maximum : 35 000 € HT.

Durée du marché : 24 mois à compter de la date de signature du contrat.

Forme de contrat : la consultation donne lieu à un accord cadre de procédure de marché public et de 24 mois, il est à compléter de la notification.

Forme de paiement : la consultation donne lieu à un accord cadre de procédure de marché public et de 24 mois, il est à compléter de la notification.

Retrait du dossier de consultation : en téléchargement sur le site www.megalis.bretagne.fr

Critères d'attribution des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de choix énoncés ci-dessous :

Critère n°1 : prix des prestations (50 points).

Critère n°2 : valeur technique (50 points).

Délai de validité des offres : 120 jours.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes, 3, rue de la Motte, 35044 Rennes cedex, St. 02 23 21 26 26, fax 02 99 63 56 04, gratix@megalis.bretagne.fr

Retrait des offres : until 15 novembre 2021, à 12 h. Offre dématérialisée via la plateforme Megalis : www.megalis.bretagne.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : 20 octobre 2021.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Marchés publics - Procédure adaptée

LOUÏCOUR COMMUNAUTE

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Louïcour Communauté, Correspondant: M. le Président, 46, boulevard de la Gare, 22002 Louïcour. L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

Objet du marché : contrat pour le nettoyage et la maintenance des équipements publics.

Type de procédure : marché public, travaux, passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

Référence du marché : 2021_LC_TV336.

Durée du marché : 24 mois.

Délai de préparation : un (1) mois.

Délai maximal d'adoption des travaux : quatre (4) mois à compter de l'ordre de service (hors copeils).

Prestations divisées en lots : non.

Nomenclature (code CPV) : 45112400-0.

Cautionnement et garanties exigés : oui.

Le prix est ferme et actualisable.

Le marché n'est pas ouvert aux variantes et ne comporte pas de variantes exigées.

Critères d'attribution : l'acheteur attribue le marché public à l'offre la mieux placée en vertu des critères pondérés énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : le jeudi 18 novembre 2021, 12 h délai de réponse.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : les questions, offres, candidatures sont adressées par voie électronique sur le profil d'acheteur www.megalis.bretagne.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes 3, rue de la Motte, 35044 Rennes cedex.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le mercredi 20 octobre 2021.

COMMUNE DE QUINTIN

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Souscription des contrats d'assurances pour la commune, le CCAS

Procédure adaptée

Organisme acheteur : commune de Quintin, place du Martray, 22800 Quintin.

Pouvoir adjudicateur : M. le Maire de Quintin.

Procédure de passation : procédure adaptée.

Objet du marché : marché de prestation de services d'assurances.

Prestations divisées en 4 lots.

Lot 1 : assurance des dommages aux biens.

Lot 2 : assurance des véhicules à moteur.

Lot 3 : assurance des véhicules à moteur.

Lot 4 : assurance de la protection juridique.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Ensemble des lots.

Durée du marché et conditions : voir RC.

Critères d'attribution : voir RC.

Régime du dossier uniquement sur <http://marches.megalis.bretagne.fr>

Date limite de réception des offres : le 23 novembre 2021, avant 12 h.

Retrait des offres uniquement par voie électronique.

Renseignements complémentaires : voir RC.

Date d'envoi de la publication : 20 octobre 2021.

Enquêtes publiques

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles (Côtes-d'Armor)

En application du Code de l'environnement et par arrêté préfectoral du 15 septembre 2021, une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte pendant 25 jours consécutifs, du 20 octobre 2021, à 9 h, au 20 novembre 2021, à 12 h, dans la commune de Perros-Guirec.

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- Sous format papier à la mairie de Perros-Guirec, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Sous format numérique en mairie de Perros-Guirec, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet des services de l'Etat dans les Côtes-d'Armor (<http://cotes-darmor.gouv.fr/publications/enquetes-publiques>), sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/nature>) « Nature, Paysages, Eau et Biodiversité », ainsi que sur le site du registre départemental de l'enquête publique (<http://www.irep.cotes-darmor.gouv.fr>).

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (<http://dreal.bretagne.developpement-durable.gouv.fr>) et si nécessaire possible de demander, à ses fins, communication du dossier d'enquête publique.

Des observations et propositions peuvent être faites :

- Par écrit dans le registre au format papier mis à disposition du public en mairie de Perros-Guirec.
- Par courrier à adresser à M. le Commissaire enquêteur à la mairie de Perros-Guirec, siège de l'enquête publique, place de l'Hotel-de-Ville, 22700 Perros-Guirec.
- Par voie électronique sur le registre départemental (<http://www.irep.cotes-darmor.gouv.fr>) ou à l'adresse suivante : RNSep@ires.cotes-darmor.gouv.fr.

Les observations sont reçues du mercredi 20 octobre, 9 h, au samedi 20 novembre 2021, à 12 h, et sont consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête publique (observations écrites par voie postale ou reçues pendant les permanences du commissaire enquêteur) ou sur le registre départemental à l'adresse suivante : <http://www.irep.cotes-darmor.gouv.fr> (observations électroniques et communiquées, aux fins de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête publique).

M. Michel Canigarrat, ingénieur en agriculture à la retraite, a été nommé commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être désigné après l'expiration de l'enquête publique. Il reçoit les déclarations écrites et orales des intéressés en mairie de Perros-Guirec aux dates et heures suivantes : mercredi 20 octobre 2021, de 9 h à 12 h ; mardi 26 octobre 2021, de 14 h à 17 h ; jeudi 4 novembre 2021, de 9 h à 12 h ; vendredi 15 novembre 2021, de 14 h à 17 h ; samedi 20 novembre 2021, de 9 h à 12 h.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est mise à disposition pendant un an à la mairie de Perros-Guirec, en sous-préfecture, ainsi que les publications à Saint-Brieuc et sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans les Côtes-d'Armor (<http://cotes-darmor.gouv.fr/publications/enquetes-publiques>).

Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Le ministre de la Transition écologique et le ministre de la Mer sont compétents pour prendre la décision de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles (Côtes-d'Armor).

Vie des sociétés - Avis de constitution

27 novembre 2021

Assemblée de constitution de la société Nouvelle Interfection

Allegation de pouvoir irrégulière

Publicités immobilières réglementées

VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES

CESSIONS DOMANIALES BIENS COMMUNAUX

RENDEZ-VOUS en annonces classées

Consultez les annonces légales sur regions-annonceslegales.com

8.3 Liste des observations du public

- Classement par ordre d'arrivée sur le registre
- Rappel de la signification des codes :
 - RP : observations déposées sur le **R**egistre d'enquête **P**apier
 - RD : observation déposée sur le **R**egistre **D**ématérialisé
 - CL : observation déposée par **C**ourriel (sur le e-registre)
 - CR : observation déposée par **C**ourrier
 - CO : **C**ontribution **O**rale retranscrite par le Commissaire Enquêteur

NB : A la différence du rapport, les observations ont été retranscrites quasi à l'identique de leur rédaction d'origine. Le Commissaire Enquêteur n'a corrigé ni les fautes d'orthographe, ni les fautes de ponctuation.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1	PUJKIS Bernard	Je suis favorable à l'agrandissement de la réserve mais pas d'accord avec la zone de quiétude envisagée.	Généralités
RD2	LAROUSSE Roger	Je suis plaisanciers des ports de Perros Guirec depuis près de 25 ans et j'ai pu profiter des paysages fabuleux et de la faune des Sept-Îles. Contrairement à tout ce qui nous est raconté, la population des fous de Bassan n'a fait que croître durant ces deux décennies.	Etat de la faune
RD2	LAROUSSE Roger	Aucune étude scientifique sérieuse ne prouve que cette population est en danger du fait de la présence toujours très discrète des plaisanciers	Méthodologie, justification scientifique
RD2	LAROUSSE Roger	Si la population des fous venait à se réduire, ce serait sans doute plus pour des raisons de type réchauffement climatique	Pertinence de l'extension de la réserve
RD2	LAROUSSE Roger	J'accepte l'agrandissement de la réserve sans contraintes supplémentaires par rapport à ce jour, mais je refuse catégoriquement la création de la zone de quiétude dont personne n'a réellement prouvé l'utilité.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CL3		Depuis plus de 5 ans on constate une baisse de la pratique de la pêche de plaisance dans ce secteur et sur les Sept-Îles en général. Y-a-t-il eu un comptage du nombre de bateaux ?	Dérangement de la faune par les plaisanciers
CL3		On parle de stress chez les oiseaux, pourtant ils survolent le Trégor et les cotes, et n'hésitent pas à plonger à quelques mètres du bateau sur des chasses de poissons fourrage alors me dire qu'il est stressé, je n'y crois pas.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
CL3		Les bateaux de transport de passagers effleurent l'île Rouzic et les autres, et ceci doit générer plus de stress qu'un plaisancier qui pêche à la dérive et la cadence de rotation de ces navires représentent à eux seuls quel pourcentage de fréquentation ?	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
CL3		Cette visite des Sept-Îles aux touristes doit être conservée afin que chacun puisse profiter de la beauté de notre région.	Vocation pédagogique du site
CL3		ce projet n'a pas de sens, d'autant que la colonisation de l'île se poursuit de tous côtés et les oiseaux décollent sur la périphérie de l'île. Sans éléments factuels me prouvant que ce projet est impératif pour protéger les oiseaux j'y resterai donc fermement opposé.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD4		Bonjour, une pêche à pied réglementée à la place d'interdiction. Que se passe-t-il pour le champ destructeur d'oiseaux, de la faune sous-marine en baie de st Brieuc ?	Hors sujet
RD5		Pour avoir fait un stage à la LPO, j'ai pris conscience de toute l'importance d'un tel domaine naturel. Les interactions entre les îles sont énormes et agrandir la réserve aurait un impact direct sur la conservation.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD6	LE FAUCHEUR Karine	C'est et ce sera un tel bonheur d'accueillir et de protéger encore plus d'oiseaux ! Je pense que nous avons tout à gagner à donner plus d'espace à la nature !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD7		Je vous soutiens, tous mes souhaits pour la préservation de l'espace naturel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD8		La révision du périmètre de la RNN des Sept-Îles est une bonne idée. Cela inclus des espaces, comme les Triagoz, dotés d'une richesse biologique marine majeure qu'il faut également protéger. Des études scientifiques plus poussées pourraient être menées sur cette biodiversité pas assez connue, en plus des suivis à renforcer sur les colonies d'oiseaux existantes. Une RNN de cette taille permettrait la création de plusieurs emplois pour les personnes souhaitant travailler dans la protection et gestion de la nature, pour les recherches scientifiques, etc.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD9		Aujourd'hui, la conservation du patrimoine écologique marin unique des sept îles, ainsi que des 11 espèces d'oiseaux marins qui s'y reproduisent, est cruciale. Passer la réserve de 280 ha à 19700 ha permettrait de pérenniser les actions de conservations, de protéger les zones de repos en mer pour les oiseaux, mais aussi de simplement mieux protéger cette zone riche et diverse.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD 10	TASCON	L'intérêt d'une extension de la réserve serait une très bonne nouvelle pour la préservation de la biodiversité sur ce site qui a un enjeu tellement fort à l'échelle française et même internationale	Pertinence de l'extension de la réserve
RD11	GAROT Marie	C'est une très bonne nouvelle que cette extension, la protection des oiseaux marins est primordiale ! Toutes les mesures qui peuvent aider à leur reproduction sont les bienvenues. Bravo pour le projet !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD12	D'ERFURTH	J'espère de tout cœur l'aboutissement de ce projet qui me semble essentiel dans le contexte actuel de disparition des espèces.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD13	DELLEPIANI	Favorable au projet d'extension de la réserve	Pertinence de l'extension de la réserve
RD14		Après avoir été soumise aux marées noires. Les Sept-Îles ont une mission : préserver et développer le vivant Un grand OUI pour l'extension	Pertinence de l'extension de la réserve
RD15		Préservons au maximum ces trésors que sont la faune et la flore ! Extension oui bien sûr	Pertinence de l'extension de la réserve
RD16	GROUSSEAU Elsa	Protégeons les populations nicheuses d'oiseaux marins dont le Macareux moine et le Fou de Bassan si rares en France. Protégeons les cétacés, protégeons les phoques gris, protégeons les habitats marins en complément des habitats terrestres de la Réserve naturelle existante. La Réserve des Sept-Îles est une des rares Réserve naturelle française à être un exemple de gestion en libre évolution, avec des mesures de gestion qui visent principalement à étudier cet écosystème particulier	Généralités
RD16	GROUSSEAU Elsa	L'Homme a un impact global, laissons un peu de place aux non-humains sur ces îles et autour, pour que la diversité biologique puisse s'exprimer	Cohabitation homme / nature
RD16	GROUSSEAU Elsa	La pêche professionnelle embarquée étant toujours autorisée sur l'extension, les interdictions liées à la nouvelle réglementation touchent peu de personnes. Je ne vois aucune raison pour ne pas approuver l'extension de la Réserve naturelle nationale des sept îles	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD17		Favorable au projet d'extension = réserve magnifique qui met aussi en valeur le patrimoine de la région	Impact sur le territoire
RD18		Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles	Généralités
RD19	VITU Virginie	En tant que photographe animalier spécialisée dans les oiseaux, je soutiens ce projet à 100%. J'ai pu découvrir l'archipel cette été, et je suis tombée sous le charme de ce lieu magnifique où vivent une belle diversité d'oiseaux, je suis une adhérente à la LPO depuis pratiquement 3 ans. Ce projet permettra de faire un lieu d'escale pour d'autres espèces.	Généralités
RD20		Pour la préservation de la biodiversité et donc l'extension de la réserve des sept îles. Pensons aux générations futures et à la chance d'avoir une biodiversité si exceptionnelle ici, en Bretagne.	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD21	MORINIÈRE Romain	Je suis totalement favorable à ce projet d'extension dans son ensemble, au vu du patrimoine naturel et de la biodiversité uniques présents sur la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles.	Généralités
RD21	MORINIÈRE Romain	Si nous ne protégeons pas ces fragiles richesses sous-marines (oiseaux nicheurs, mammifères marins, espèces végétales sous-marines) et qu'elles disparaissent, tout ce qui vit hors de l'eau et que le grand public vient aujourd'hui contempler avec des yeux ébahis ne sera bientôt plus. Ce serait une perte incommensurable pour les générations futures et, plus concrètement, pour l'activité touristique et économique du Trégor et de la Côte de granit rose.	Agir pour les générations futures
RD21	MORINIÈRE Romain	La zone de quiétude, qui semble cristalliser de nombreuses crispations chez les détracteurs du projet, est indispensable pour limiter le dérangement des fous de Bassan et de nombreuses autres espèces d'oiseaux marins protégés durant leur période de reproduction. Elle a, contrairement à ce que certains prétendent, déjà fait ses preuves dans d'autres espaces naturels où elle a été mise en place. Et, pour replacer les choses dans leur contexte, nous ne parlons ici que d'un périmètre de 1,3 km ² , soit 0,65% du périmètre de la future zone protégée pressentie... il faut raison garder !	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD21	MORINIÈRE Romain	A l'heure où la biodiversité s'effondre partout dans le monde et à l'aube d'une crise climatique sans précédent, dont nous ressentons déjà les premiers effets, il est de notre devoir de protéger ce qui peut encore l'être. Pour ces espèces patrimoniales, pour nous et nos enfants.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD22	COLOMBEL Jean Maurice	Par les temps qui courent, indispensable de préserver tout ce qui peut l'être. Les mauvaises nouvelles sont quotidiennement dans la presse : diminutions de la bio-diversité, plantes, oiseaux, insectes, tout y passe et nous continuons à exploiter la nature jusqu'à quand ??	Pertinence de l'extension de la réserve
RD23	CLOT Marie	Je suis très favorable à l'extension de la réserve des Sept-Îles. Avec une bien plus grande superficie, les enjeux de protection et de valorisation de la biodiversité, des biotopes et des écosystèmes seront beaucoup mieux pris en compte.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD24		Je suis on ne peut plus favorable, il est primordial de favoriser la quiétude et le bien-être de toutes les espèces qui résident dans la réserve !	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD25		Je suis très favorable à l'extension du périmètre de la Réserve des Sept-Îles. C'est un patrimoine naturel à sauvegarder de la meilleure des façons. Pour la France c'est un site exceptionnel avec la seule colonie nicheuse de Fou de Bassan présente sur le territoire. C'est aussi la seule colonie nicheuse française de macareux moines. Au vue des problèmes à venir à cause du changement climatique ou de la surexploitation des ressources (ex : la pêche, le sable...) il est dans notre devoir de sauvegarder ces endroits à la biodiversité remarquable. Donnant à ces espèces un endroit à eux.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD25		Avoir ce genre de patrimoine presque naturel rend fier ses locaux et attirent de plus en plus de visiteurs chaque année. L'extension de la réserve ne fera que dynamiser encore plus le territoire et son économie.	Impact sur le territoire
RD26	GERVAISE Sébastien	Il est essentiel pour la faune patrimoniale de cette zone de pouvoir bénéficier de toute la tranquillité nécessaire à sa reproduction et son alimentation. L'impact économique semble somme toute assez négligeable contrairement aux bienfaits que cette mesure apporte pour la préservation de notre patrimoine naturel.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD27		Il me paraît tout à fait indispensable et URGENT de préserver la nature. Le faire ici en Bretagne serait un bénéfice pour la région, pour tout l'environnement et pour le futur de nos enfants. Merci.	Agir pour les générations futures
RD28	MEYER Benoît et Joëlle	Redéfinition du périmètre indispensable à la protection des espèces.	Généralités
RD29	doublon avec RD28		
RD30		La réserve naturelle des sept îles est l'un des plus beaux sites marins en France. La biodiversité qui y règne est fragile et déjà largement en péril. Il est aujourd'hui essentiel de renforcer la protection de cet espace et d'assurer la préservation de ces espèces.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD31		Conserver pour mieux protéger, c'est l'avenir	Généralités
RD32	doublon avec RD31		
RD33	PRIGENT	Soutien total à ce projet.	Généralités
RD34	HERBEL	Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles !	Généralités
RD35		Tout à fait en faveur de ce projet d'extension !	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD36		S'inscrit parfaitement dans les objectifs de conservation du patrimoine. Je suis donc pour l'extension du périmètre et réglementation de la réserve naturelle	Lien avec la stratégie nationale
RD37	doublon avec RD36		
RD38	CLEMENTINE L		Généralités
RD39	CAMBRESY Catherine	Il faut absolument que le projet d'extension de la réserve des Sept Iles aboutisse. C'est un lieu magique qui permet aux oiseaux, mais aussi à d'autres animaux du milieu marin de vivre en paix, de ne pas être dérangé, et aussi à sauvegarder de nombreux végétaux. La faune et la flore sont un patrimoine naturel unique, et l'extension de la réserve permettrait une meilleure sauvegarde de celui-ci.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD40	PLEKHOFF	Étendre le périmètre de la réserve naturelle nationale des sept Îles c'est répondre aux objectifs de la conservation de la biodiversité indispensable aujourd'hui.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD41	MARCHETTI	Face à l'émiettement des lieux de quiétude pour les colonies d'oiseaux marins et la faune et flore marine, il est important d'étendre le périmètre de la réserve des Sept-Iles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD42	LEFEUVRE Dominique	L'extension de la réserve des Sept Iles est une nécessité pour la préservation de la faune et de la flore caractéristiques des îles et îlots au bénéfice de zone de tranquillité pour les fous de Bassan, les plus menacés. Perros Guirec est une zone de loisirs et de vacances importante avec le risque du dérangement des oiseaux dans certaines zones et la possibilité de privilégier la protection des oiseaux durant une période de l'année sur une petite partie du territoire maritime.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD43	DUFOUR Laurent	Favorable à l'extension de cette réserve. Cela sera une très bonne chose pour la biodiversité surtout par les temps qui courent ou celle-ci est attaquée soit par le réchauffement climatique ou par l'homme.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD43	DUFOUR Laurent	Un plus aussi pour nos générations futures qui pourront qu'il existe des êtres fabuleux en liberté et non dans des zoos	Agir pour les générations futures
RD44		Protégez cet espace magnifique.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD45	SOUDAN	Grace à le grande surface concernée qui prend en compte la faune marine et permet une plus grande protection de la colonie de Fous de Bassan et d'autres espèces d'oiseaux marins je suis entièrement favorable a ce projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD46		Je soutiens le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve nationale des sept îles. Grâce à l'extension proposée, la surface de la réserve passerait de 280 ha à 19 700 ha ! Elle comptera 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 identifiés comme à enjeu fort.	Généralités
RD47	BADIER Emmanuelle	Je suis pour l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles.Pour la protection des oiseaux, des phoques gris et de toutes les espèces de cétacés qui s'y trouvent.Il est urgent que ses zones soient protégées et élargies pour laisser des zones de repos, des zones de nourrissage, des reposoirs aux animaux. Cela permettra aussi à la flore environnante de se régénérer.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD47	BADIER Emmanuelle	Il est important de protéger ses bijoux naturels qui quand elles seront détruites le seront certainement à jamais. Préservons les et élargissons les pour les générations futures.	Agir pour les générations futures
RD48		Aujourd'hui, la conservation du patrimoine écologique marin unique des sept îles, ainsi que des 11 espèces d'oiseaux marins qui s'y reproduisent, est cruciale. Les Sept-Îles accueillent la quasi-totalité des populations de macareux moines et de fous de Bassan de France. La réserve accueille également de nombreux cétacés, phoques gris, et des espèces sous-marines diverses. Passer la réserve de 280 ha à 19700 ha permettrait de pérenniser les actions de conservations, de protéger les zones de repos en mer pour les oiseaux, mais aussi de simplement mieux protéger cette zone riche et diverse.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD49		Un investissement indispensable pour l'avenir. Augmenter la superficie de la réserve préserve le milieu et contribue à la préservation de la biodiversité du site. Ce projet réfléchi et argumenté proposé par des spécialistes en prenant en compte l'ensemble des personnes concernées mérite d'être mis en œuvre.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD50		Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD51		Le déclin de la biodiversité est tellement évident et dramatique que je ne peux qu'être favorable à l'extension de la réserve des Sept-Îles. Habitant à proximité, à Lannion, je ne peux que constater le déclin actuel...en espérant que l'extension si elle se fait pourra ralentir ce déclin	Pertinence de l'extension de la réserve
RD52	BOINET	Une action primordiale. Avançons avec la nature, rattrapons les dégâts tant qu'il est encore temps. Un projet formidable !!!	Généralités
RD53		L'intérêt général doit primer sur l'intérêt de quelques-uns, laissons les oiseaux en paix	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD54	BRETON	Favorable à l'extension du domaine de réserve naturelle des sept îles appartenant à la Ipo. Protégeons la nature et les animaux sauvages, c'est leur territoire c'est notre patrimoine	Généralités
RD55		la réserve des Sept-Îles et un sanctuaire qui mérite d'être agrandi pour protéger toutes les espèces qu'elle abrite. Il est indispensable de l'agrandir afin de conserver ce lieu de quiétude et de reproduction des oiseaux. Le littoral breton est très bien conservé et protégé pour ce qui est du sentier des douaniers, il faut continuer dans cette dynamique et agrandir ce magnifique parc marin.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD56		Je suis favorable à toute mesure qui favorise la protection de la biodiversité, et donc à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD57	LORDI Hervé	Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles	Généralités
RD58	DEGRYSE	Préservation de l'avifaune dans ce monde où économie et loisirs la rendent si vulnérable	Pertinence de l'extension de la réserve
RD59		Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle de pour étendre sa surface de 280 ha à 19 700 ha	Pertinence de l'extension de la réserve
RD60	TAMBUTTE	Hot spot de biodiversité à protéger	Généralités
RD61		Pour cette extension de la réserve naturelle! quel beau projet	Généralités
RD62		La biodiversité est menacée et la France a le devoir de tout mettre en œuvre pour la protéger	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD63	ANDRE Daisy	Ce projet est essentiel pour améliorer la protection d'habitats naturels marins et côtiers et tenter de préserver la biodiversité, tellement mise à mal actuellement.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD63	ANDRE Daisy	Ce projet a fait l'objet d'études et de concertations et vise le maintien, sur le long terme (le long terme ! il est grand temps d'agir positivement sur le long terme !) de l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques sur le périmètre d'extension envisagé.	Cohabitation homme / nature
RD64	VELO	Je soutiens totalement ce projet d'extension de la réserve naturelle	Généralités
RD65	PONSERO	Avis très favorable à l'extension de la RN des Sept-Îles, indispensable à la sauvegarde d'une biodiversité exceptionnelle. Cette extension sur une vaste surface permettra la protection d'une zone fonctionnelle de la mégafaune marine.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD66	PLANCHE	Je suis favorable au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles car il s'agit d'un fleuron de notre biodiversité française	Pertinence de l'extension de la réserve
RD67		De toute priorité, sans réserve pour ce projet d'extension	Généralités
RD68	MASSON-DELMOTTE	Dans le contexte du changement climatique qui exerce une pression supplémentaire sur des écosystèmes uniques et fragiles, je soutiens pleinement l'extension de la réserve pour renforcer la résilience de cet écosystème, pouvoir le préserver, comme un patrimoine fragile et magnifique, dans l'espoir que les jeunes générations d'aujourd'hui et les suivantes pourront aussi avoir la chance de l'observer (de loin, sans lui nuire), en admirer la beauté, et vouloir continuer à le protéger.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD69		Je soutien le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles ! Cette extension vise à renforcer la conservation de cet archipel et de l'environnement marin dans lequel il s'inscrit, hébergeant un patrimoine naturel unique en France	Pertinence de l'extension de la réserve
RD70	KUWABARA	Des oiseaux marins par milliers, une superbe colonie de phoques gris, tout cela dans un paysage somptueux. Nous sommes pourtant en France, pas en Ecosse du Nord, Norvège ou Alaska ! Pour avoir visité cette réserve plus de cinq fois, je ne peux que soutenir ce beau projet.	Généralités
RD71		Je suis favorable à l'extension de la réserve nationale des sept îles car nous devons protéger la biodiversité des sept îles et la biodiversité aux alentours des sept îles. Je suis favorable à ce projet dans sa totalité.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD72	NICOLLE	La réserve des Sept îles est l'occasion pour la France de démontrer qu'elle tient un leadership sur les question de conservation. Après des échecs des différents États dans les objectifs fixés lors des différentes COP et l'échec à venir du combat de l'humanité pour préserver les différents environnements, il est maintenant temps de passer à l'action.	Lien avec la stratégie nationale
RD72	NICOLLE	Sur un territoire où la pression anthropique est quasi nulle, il est temps de prendre nos responsabilités et préserver cet espace. Nous devons agrandir cette réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD73		Je suis favorable à l'extension de la réserve nationale des sept îles car nous devons protéger la biodiversité des sept îles et la biodiversité aux alentours des sept îles. Je suis favorable à ce projet dans sa totalité.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD74	NOEL	Je soutiens cette idée, qui va dans le sens de la prise de conscience globale sur la lutte pour la préservation de la biodiversité. J'espère que les pêcheurs le verront également d'un bon oeil et que cela ne les empêchera pas de vivre.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD75	LOIS	Bravo pour ce projet d'extension de ce joyau	Généralités
RD76	LOIS	Je suis pour l'extension de la réserve des Sept Îles pour englober plus de patrimoine naturel remarquable	Pertinence de l'extension de la réserve
RD77		Je suis favorable à l'extension de la réserve, c'est une opportunité extraordinaire pour la biodiversité locale !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD78		Magnifique site. Faune incroyable. Elargir la réserve naturelle serait une très bonne chose.	Généralités
RD79		Je suis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles pour protéger les espèces et les habitats marins et terrestres.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD80	AURIEMMA Marie	Étendre le périmètre de la réserve des Sept-Îles afin de protéger la biodiversité me semble une excellente idée et indispensable.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD81		Je suis plus que favorable à ce projet d'extension. Le patrimoine naturel, la faune et la flore étant fortement menacés par toutes les activités humaines je suis heureuse de constater que certains veillent à les protéger.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD82		Oui à ce projet de défense de la biodiversité.	Généralités
RD83		je suis d'accord et j'encourage l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. a 100%	Généralités
RD84	GIOANETTI	Carrément pour cette initiative	Généralités
RD85		Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Entre le 1er avril et le 31 août, une zone de quiétude d'une superficie de 130 ha (soit 0,65% du futur périmètre global) sera interdite à tout usager afin de mieux protéger la colonie de fous de Bassan et les autres espèces d'oiseaux marins, en limitant le dérangement pendant leur période de reproduction.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD86	COATANTIEC	Je suis totalement favorable au projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles.	Généralités
RD87	ZIMMER-CETTOUR	Je pense que plusieurs sites comme celui-ci devraient être pris en compte pour préserver des espèces qui risquent de disparaître si l'on ne fait rien ainsi que pour la végétation !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD88	doublon avec RD86		
RD89	doublon avec RD86		
RD90	doublon avec RD86		
RD91		Favorable à la redéfinition du périmètre et de la réglementation	Généralités
RD92	MERLE	Un grand oui à l'extension, la biodiversité en a plus que jamais besoin	Pertinence de l'extension de la réserve
RD93	TREHOREL	Complètement pour l'extension de cette superbe réserve. Au vu des enjeux qui s'y jouent (la colonie de fou de Bassan, la colonie de macareux moines, et tout les autres nicheurs et migrateurs), il est important d'étendre la réserve et d'assurer la quiétude de la faune et de la flore, et la protection des milieux naturels.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD94		Empêcher les bateaux de s approcher trop près des oiseaux de mer	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD95		FAVORABLE A CE PROJET Entièrement favorable à ce projet d'extension qui allie préservation du patrimoine écologique et activités socio-économiques.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD96		Totalement pour l'agrandissement de ce territoire protégé. Il en faudrait encore plus mais c'est déjà un beau progrès !	Généralités
RD97	BRUN	Je pense que étendre la zone des Sept-Îles est indispensable, pour protéger la biodiversité et les oiseaux qui y sont présent. Changeons la mentalité de nos ancêtres vers une protection et un lien avec la nature plus fort	Pertinence de l'extension de la réserve
RD98	doublon avec RD97		
RD99	doublon avec RD97		
RD100	ROUANET	L'extension de la réserve nationale des sept îles s'inscrit pleinement dans la préservation de la biodiversité et du vivant.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD100	ROUANET	C'est un projet qui respecte les générations futures.	Agir pour les générations futures
RD101	MASSON	Oui à l'extension du domaine et au règlement de protection des oiseaux marins qui l'accompagnerait. Une telle initiative est indispensable compte tenu de l'état de la faune aviaire et serait favorable à l'ensemble de la biodiversité locale	Pertinence de l'extension de la réserve
RD102	doublon avec RD101		
RD103	doublon avec RD101		
RD104	LECLAIRE	Pour une pérennisation des espèces déjà installées et pour celles qui viendront découvrir notre superbe côte sauvage, il est grand temps de modifier ce périmètre, c'est un espoir pour eux et pour nous tous , un besoin essentiel pour notre planète.bien à vous.Séverine de l'île grande	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD105	PELLIER	Je soutiens le projet d'expansion de la Réserve Naturelle des sept Iles/	Généralités
RD106		L'extension du périmètre de la réserve des sept îles me paraît essentielle si l'on veut protéger notre environnement marin et sous-marin. La faune de ces îles et des alentours constituent une richesse inestimable qu'il faut absolument protéger. Il est important de repeupler la mer.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD106		De même, il me semble également nécessaire de protéger l'ensemble du littoral afin de réduire la pollution de l'eau.	Hors sujet
RD107	doublon avec 106		
RD108	GENIN	Je suis favorable à l'extension du périmètre de la réserve pour assurer un maximum de tranquillité à la faune sauvage.	Généralités
RD109	doublon avec RD109		
RD110	doublon avec RD109		
RD111	doublon avec RD109		
RD112	BONNET - GONNET	Protégez la nature pour protéger les hommes	Généralités
RD113	LE JOUAN	Entièrement d'accord pour ce projet magnifique, quel plaisir de voir tous ces oiseaux marins et la beauté du fou de bassan. Je pense que Rouzic est bien protégé pourquoi ne pas étendre ce principe aux autres îles non habitées.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD114		Alors que les espaces naturels se réduisent entraînant une baisse incroyable de biodiversité, j'encourage par ma signature à la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la rnn des Sept-Îles.	Généralités
RD114		Une autre RNN(plaine des maures)subit actuellement de grosses pressions pour que sa réglementation soit modifiée suite au désengagement du gestionnaire actuel. Soyons vigilants !	Hors sujet
RD115	MAILLET Gregory	Cette extension de périmètre de Réserve naturelle est le gage d'une gestion efficiente des enjeux de patrimoine naturel en travaillant à la bonne échelle de territoire	Impact sur le territoire

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD116		Favorable à ce projet qui permettra une protection plus grande des espèces animales vivant au sein du périmètre actuel de la réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD117		Oui à l'extension du parc naturel géré par LPO! Avis très favorable!	Généralités
RD118		Entièrement favorable à ce projet d'extension et à la mise en place d'une zone de quiétude absolument nécessaire pour protéger les radeaux de Fous de Bassan aux alentours de Rouzic.	Généralités
RD119	FINET	je suis tout à fait favorable à cette extension.	Généralités
RD120	doublon avec RD119		
RD121	doublon avec RD119		
RD122		Il convient d'étendre au maximum la réserve des Sept-îles afin de préserver au mieux la biodiversité dont nous avons tous besoin.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD123	CERTIN Jean François	Les dispositions de protection dans cette surface largement augmentée fortement garantirons la pérennité de la biodiversité de cette zone exceptionnelle.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD124		Je soutiens le projet d'extension du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-îles.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD125		<p>Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire que des espaces naturels soient créés, préservés et étendus. Les raisons pour lesquels je soutiens ce projet d'extension : 11 espèces d'oiseaux marins se reproduisent aux Sept-Îles : l'archipel concentre 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine, et son importance pour la reproduction de certaines espèces est historique. Ces îles accueillent ainsi la quasi-totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fou de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : on y croise de nombreux cétacés (3 espèces de dauphins, des marsouins communs...) et le site enregistre aujourd'hui le plus grand nombre de naissances de phoques gris en France. A ces espèces emblématiques s'ajoutent 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. Grâce à l'extension proposée, la surface de la réserve passerait de 280 ha à 19 700 ha ! Elle comptera 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 identifiés comme à enjeu fort. Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Entre le 1er avril et le 31 août, une zone de quiétude d'une superficie de 130 ha (soit 0,65% du futur périmètre global) sera interdite à tout usager afin de mieux protéger la colonie de fous de Bassan et les autres espèces d'oiseaux marins, en limitant le dérangement pendant leur période de reproduction.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD126		Je suis pour le projet d'extension des Sept-Îles	Généralités
RD127	HOLDER Emmanuel	<p>L'extension de la RN des Sept Îles est une évidence, un moyen de préserver ce bout de Manche contre tous ceux qui ne pensent le milieu marin que comme un espace de jeu. Je suis photographe nature et les Sept îles sont un support pour mon activité tout comme elle l'est pour les pêcheurs qui profitent de ce secteur où viennent se reproduire les poissons. Cette réserve est la première, elle est unique et mérite toutes les protections pour mieux se porter. La LPO fait un travail remarquable et c'est bien grâce à elle que ces îles sont encore des refuges pour tant d'oiseaux et de phoques. Je vote avec les deux mains pour l'extension de cette réserve naturelle qui ressemble fort à un bout de paradis marin.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD128		Je soutiens le projet d'extension du périmètre de la réserve nationale des Sept-Îles.	Généralités
RD129	RONCE	Cet extension est un projet qui doit aboutir pour préserver la biodiversité maintenant.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD129	RONCE	C'est une ressource et une richesse que l'on doit protéger et offrir aux futures générations.	Agir pour les générations futures
RD130		Je suis pour l'agrandissement de la réserve des sept îles. Ce haut lieu de la biodiversité est à protéger afin de limiter les impacts des activités humaines. Un beau projet qui faut encourager.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD131		Dans ces temps où la biodiversité est de toute évidence mise à rude épreuve, il me semble important de protéger ce qui peut encore l'être et l'extension de la réserve des Sept Îles va dans ce sens en offrant une aire de refuge à la vie sauvage.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD132	MARX	Je soutiens sans réserve le projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles	Généralités
RD133		J'agree	Généralités
RD134	LOUBOUTIN	Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles, pour la biodiversité et l'avenir de l'océan pour nos futures générations.	Agir pour les générations futures
RD135	AURELIE T	Je suis favorable à ce projet qui permettra de contribuer à préserver au maximum la biodiversité de notre territoire, déjà très anthropisé, fragmenté et fragilisé. Le grand public pense souvent à biodiversité terrestre, sauf que la biodiversité marine existe aussi et est tout aussi importante. En espérant voir ce projet aboutir !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD136		Tout protection extension et préservation des espaces naturels n'est plus du blabla mais une réalité à mettre en place	Généralités
RD137		Ce projet d'extension est vital afin de créer une entité cohérente vis à vis de la gestion des activités humaines impactant les écosystèmes, sa faune et sa flore.	Cohabitation homme / nature
RD137		Projet qui a du sens par le nombre des habitats à enjeux au titre de la directive habitats faune et flore. Véritable hotspot de biodiversité, c'est un atout à valoriser en tant que patrimoine naturel pour et par la région et le département (tourisme vert etc.)	Pertinence de l'extension de la réserve
RD138	LE BLEVEC Lenaïg	Il est évident que l'extension de la réserve des Sept-Îles doit se faire au plus vite. La préservation de ce site pour la tranquillité de vie des oiseaux marins est une priorité absolue. Je ne comprends même pas pourquoi vous faites une enquête à ce sujet, aberrant!	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD138	LE BLEVEC Lenaïg	Il est grand temps d'oublier le petit plaisir mesquin des plaisanciers et autres kayakistes qui se baladent là-bas en dérangeant la faune sous prétexte de se faire plaisir quelques instants, au détriment immense de nombreuses espèces: ces désagréments occasionnent de graves troubles pour tout un écosystème!	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD138	LE BLEVEC Lenaïg	Il faut que le gouvernement prenne ses responsabilités et aille au bout de cette démarche qui devrait n'être qu'une première étape en vue de protéger bien d'autres sites qui en ont besoin. L'activité humaine sur terre mais aussi en mer est une plaie, une catastrophe pour la planète, la terre devient une triste poubelle. Ouvrez les yeux et ne succombez pas aux divers lobbies qui nous parasitent. Soyez enfin courageux et œuvrez pour le bien des générations futures (qu'elle soient humaines, animales et végétales)!!! Ecoutez les avis éclairés de la LPO qui se bat depuis un siècle pour la pérennité de la vie dans son ensemble, ces associations sont fiables et soutenues par de nombreux concitoyens qui y croient sincèrement et s'y investissent au quotidien. Respectez leurs actions! Non absolu aussi aux déchets en mer ni extraction minière quelconque, quelle ignominie! N'y a-t'il donc que la course à la consommation qui compte?	Cohabitation homme / nature
RD138	LE BLEVEC Lenaïg	Quel monde souhaitez-vous laisser à vos enfants? Un désert d'ordures? Merci	Agir pour les générations futures
RD139	FINANCE Philippe	je suis favorable a cette extension pour proteger les oiseaux et mammiferes marins.	Généralités
RD140	ROSSIGNOL Christine	Je soutiens ce projet d'extension favorisant la préservation des espèces et faune marine	Généralités
RD141	LAZARELLI Carol	Je n'habite pas proche de cette réserve et je ne l'ai d'ailleurs jamais visité. Mais je suis prête à déposer dans cette enquête, ma conviction et tout mon engagement pour que soit sauvé et préservé ce qui peut encore l'être !	Généralités
RD141	LAZARELLI Carol	Rien n'arrête l'exploitation de l'humain si ce n'est une conscience plus haute de l'intérêt public. Préservez, sauvez, retirez du champ de l'exploitation commerciale et de l'avidité, tout ce qui peut l'être. Ce patrimoine commun de l'humanité ne doit pas être exploité par une minorité avide.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD142		Je suis pour l'agrandissement de la réserve. La Terre ne s'en portera que mieux.	Généralités
RD143	POUDER Guy	Cette réserve représente une part importante de la richesse du patrimoine vivant de notre Région Bretagne et à ce titre elle doit être conservée, protégée et étendue pour nous même bien sûr ,mais aussi surtout pour les générations futures! G.P	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD144		C'est une excellente idée, la biodiversité s'effondre partout et nous devons lutter.	Généralités
RD145		Il n y a jamais assez de place pour le monde sauvage . Nous humains grignotons les espaces naturels tels des êtres nuisibles . Il est plus que temps de penser à la nature et tout ce qui la compose . Je soutiens cette extension de la réserve naturelle , contre l avis des commerciaux et autres agents du tourisme pr qui cela signifie restrictions , et autres déconvenues dans leurs projets d ' exploitation du monde sauvage .	Cohabitation homme / nature
RD146	JOURDAN	Nous l'avons compris, je pense, nous ne pouvons nous passer de Nature puisque nous en sommes partie intégrante. Aussi, je plaide pour l'extension de la réserve des Sept-Îles. Il faut multiplier ce genre d'action afin de préserver la biodiversité, indispensable à la vie sur Terre.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD147		Avis favorable à ce projet d'extension	Généralités
RD148	PORTE Sophie	Je suis résolument pour, pour et encore pour le projet d'extension du périmètre de la réserve, absolument nécessaire pour la vie sauvage, car comme l'écrit la LPO : "11 espèces d'oiseaux marins se reproduisent aux Sept-Îles : l'archipel concentre 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine, et son importance pour la reproduction de certaines espèces est historique. Ces îles accueillent ainsi la quasi-totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fou de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : on y croise de nombreux cétacés (3 espèces de dauphins, des marsouins communs...) et le site enregistre aujourd'hui le plus grand nombre de naissances de phoques gris en France. A ces espèces emblématiques s'ajoutent 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Entre le 1er avril et le 31 août, une zone de quiétude d'une superficie de 130 ha (soit 0,65% du futur périmètre global) sera interdite à tout usager afin de mieux protéger la colonie de fous de Bassan et les autres espèces d'oiseaux marins, en limitant le dérangement pendant leur période de reproduction."	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD149	RETAIL Olivier	Je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Iles. Au regard des actualités climatiques et environnementales récentes et de l'accélération de l'érosion de la biodiversité, il est en effet urgent et prioritaire de tout en mettre en œuvre pour favoriser la cohabitation entre l'homme et la nature. Concernant les Sept-Îles, on parle là du site qui accueille la seule colonie nicheuse française de Fous de Bassan. Si les effectifs en termes de couples sont stables cette année, ils cachent en réalité une préoccupation quant au succès des reproductions avec mois je jeunes à l'envol. Sans parler de leurs difficultés à trouver de la nourriture qui les obligent à voler de plus en plus loin, et parfois sur plusieurs jours. J'imagine que vous connaissez les chiffres : 25 000 couples d'oiseaux marins nicheurs (fou de Bassan, macareux moine, puffin des anglais, pingouin torda, huitrier pie), 10% de la population française de phoques gris, plus de 20 habitats naturels Natura 2000 ou à enjeu fort, 1000 espèces marines identifiées... Cette extension est donc un acte fort en faveur de la nature, et notamment le maintien de cette zone de tranquillité qui fait débat localement, et dont les bénéfices ont pu être constatés durant les confinements liés à la crise sanitaires (qui aura au moins eu cet avantage là !). Merci pour votre écoute.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD150	GODREUIL	Je suis pêcheur et très favorable à ce projet d'extension de réserve. Mieux protéger et préserver cette zone contribuera à la sauvegarde de toutes les espèces qui y sont présentes. Ayant vécu en Nouvelle Calédonie où une telle réserve existe, j'ai pu constater tout son intérêt pour la préservation des espèces.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD151	MONIN	Agrandissement de la réserve	Généralités
RD152		Oui pour l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles ! il faut préserver la Nature et la biodiversité dont nous dépendons.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD153		Je soutiens le projet d'extension du périmètre et de la réglementation naturelle nationale des sept îles, afin de préserver davantage la faune et la flore de cet espace.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD154	doublon avec RD153		
RD155	doublon avec RD153		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD156	CLERTANT	Oui à l'extension de la réserve naturelle des sept îles, Cette réserve, par la richesse de sa faune aviaire et marine ainsi que de sa végétation est d'une grande importance pour la préservation du patrimoine naturelle français!	Lien avec la stratégie nationale
CL157	ARA Brigitte	Oui à l'extension de la Réserve Naturelle des SEPT ILES.	Généralités
RD158	FRADET	Très favorable à l'extension de la réserve des Sept Îles.Ce projet, mené en concertation avec différents acteurs du territoire, permettra de mieux protéger ce site unique en France. Ce sera également un signal positif que notre pays s'engage enfin dans la protection des mieux naturels, ainsi que de la faune et flore sauvages. L'extension de la réserve est indispensable pour pérenniser ce site hors du commun.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD158	FRADET	Ce projet, mené en concertation avec différents acteurs du territoire, permettra de mieux protéger ce site unique en France	Concertation
RD158	FRADET	Ce sera également un signal positif que notre pays s'engage enfin dans la protection des mieux naturels, ainsi que de la faune et flore sauvages.	Lien avec la stratégie nationale
RD159	doublon avec RD158		
RD160	GODIER Stéphanie	Cette redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles me semble être une excellente initiative. Par la préservation d'un espace plus grand, elle s'inscrit dans les actions à mettre en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique et la chute catastrophique de la biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD161		Les réserves naturelles sont un moyen très important pour préserver la biodiversité et l'environnement en général. La perte de biodiversité est une réelle catastrophe à l'heure actuelle, tous les moyens de préservation doivent être utilisés. L'extension de la réserve naturelle me semble donc d'une importance primordiale pour le bien de tous.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD162		11 espèces d'oiseaux marins se reproduisent aux Sept-îles : l'archipel concentre 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine, et son importance pour la reproduction de certaines espèces est historique. Ces îles accueillent ainsi la quasi-totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fou de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : on y croise de nombreux cétacés (3 espèces de dauphins, des marsouins communs...) et le site enregistre aujourd'hui le plus grand nombre de naissances de phoques gris en France. A ces espèces emblématiques s'ajoutent 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. Grâce à l'extension proposée, la surface de la réserve passerait de 280 ha à 19 700 ha ! Elle comptera 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 identifiés comme à enjeu fort. Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Entre le 1er avril et le 31 août, une zone de quiétude d'une superficie de 130 ha (soit 0,65% du futur périmètre global) sera interdite à tout usager afin de mieux protéger la colonie de fous de Bassan et les autres espèces d'oiseaux marins, en limitant le dérangement pendant leur période de reproduction. Ce projet d'extension de la Réserve naturelle est une belle opportunité de protéger la nature et de renforcer la résilience des écosystèmes englobés avec des bénéfices certains pour la santé humaine et environnementale. Tout cela dans un contexte de crise de la biodiversité. On ne peut pas passer à côté de cela !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD163	LE CLEC'H Ludovic	Protéger ces espèces est non seulement vital pour elles mais cela constitue une richesse pour la région, une réserve du vivant qui pourra être étudiée et sans doute servir de modèle.	Impact sur le territoire
RD164		OUI à une surface plus importante permettant de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation pour les oiseaux, cétacés et protéger la biodiversité	Pertinence de l'extension de la réserve
RD165	ILLE Françoise	La préservation de la biodiversité, et en particulier celle des oiseaux et du milieu marin est une priorité absolue. La Bretagne nord, gravement touchée par différentes pollutions, est un réservoir de vie à protéger. Cela passe par l'extension des zones déjà définies, dont la surface élargie offre une plus grande protection aux espèces toujours plus menacées.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD166	MOSCHENROS Alice	Je souhaite soutenir ce projet afin de préserver une nature si précieuse et rare	Généralités
RD167	LE BOTTE	bonne initiative et bon courage à vous tous qui prenez à cœur la protection de l'environnement de notre pays. Une dynamique se met en place grâce à des personnes de bonne volonté merci à vous de préserver un patrimoine unique	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD168	GOIN	Cette réserve se verra d'autant plus importante plus sa superficie sera grande. Les navettes en bateaux permettant de visiter ces îles sont très agréables. La protection de ces espèces et de leurs lieux de pêches, de vie etc est primordial pour les décennies à venir !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD169		Pour le projet, bien sûr. La préservation de ces milieux et des espèces qu'ils ressentent est primordiale.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD169		Note que le projet d'extension est conséquent en terme de superficie et que l'activité de pêche va s'en voir impactée. J'espère donc que chaque acteur pourra évoluer et pérenniser son activité dans ce nouveau zonage.	Impact sur activités économiques
RD170	MAURE Rémi	Bonjour, Je suis d'accord pour l'extension de la Réserve Naturelle des Sept Ile. Cela me paraît une très bonne mesure.	Généralités
RD171	LINA Sophie	OUI à l'extension de la réserve ! Un joyau de biodiversité, que j'ai eu la chance de visiter il y a quelques années.	Généralités
RD172	LETELLIER Kevin	L'urgence climatique est le sujet qui doit devenir central au sein de l'ensemble des dispositifs et des discussions politiques. Chaque action en faveur d'une utilisation plus saine des ressources, d'une réduction des émissions de déchets et/ou substances néfastes aux écosystèmes ou encore, et c'est le cas ici, de la biodiversité, mérite d'être soutenue et doit faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD172	LETELLIER Kevin	Il nous faut agir rapidement pour que l'humanité puisse continuer son chemin sur cette planète avec et pour les autres (humains et espèces), chaque initiative est bonne. Je soutiens donc cette extension du périmètre de la réserve nationale des sept îles. En espérant que les moyens soient mis avec l'extension pour la garantir.	Agir pour les générations futures
RD173		Merci de bien vouloir protéger le peu de nature qu'il nous reste et d'augmenter ainsi les chances de survie de tous les êtres vivants.	Généralités
RD174	SARRAZIN	Cet agrandissement est nécessaire, les milieux naturels côtiers étant déjà en grande souffrance du fait des algues vertes, et d'autres nuisances liées aux activités humaines. De telles réserves trop peu nombreuses en France, représentent de vrais havres de paix pour la biodiversité et bénéficient à la biodiversité régionale, donc aussi globale, comme on peut le remarque dans les réserves françaises ou ailleurs dans le monde.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD175	ROBERT Gilles	Je suis d'accord avec l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept Îles.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD175	ROBERT Gilles	Sans les interdire totalement, les activités professionnelles pourraient être d'avantage réguler. Périodes de jachère par exemple.	Impact sur activités économiques
RD176		Avis Favorable pour cette extension.	Généralités
RD177		La Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles est un endroit stratégique pour la survie de nombreuses espèces d'oiseaux marins, il est de notre devoir de protéger cet espace. Dans un contexte d'urgence au regard du déclin actuel de la biodiversité, je soutiens le projet d'extension de la réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD178	PELLETIER	Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Il est important de sauvegarder cette zone et d'y limiter au maximum l'impact des activités humaines, qui y ont fait tant de ravages dans les décennies passées. Rendons cette zone à qui elle appartient : la nature, et en particulier ses milliers d'oiseaux marins !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD179	BECKMANN	Ce type d'agrandissement est vital si l'on veut préserver un minimum les faune sauvage.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD180		Toute extension d'une zone de vie animale, végétale et plus encore... préservée de l'impact de l'humain me semble aller dans le sens du XXIème siècle et de ses enjeux écologiques majeurs. Je suis favorable à ce projet naturel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD181	HERVET	Je tenais à participer à cette enquête publique afin d'encourager ce projet d'extension dans la RNN des Sept îles. Ce lieu foisonne de biodiversité et il serait insensé de ne pas soutenir ce projet alors que nous sommes en plein effondrement de la biodiversité. Je suis totalement pour que ce projet prenne réalité.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD182	BRUISET	Le contexte actuel nous impose d'agir pour la biodiversité et cette initiative en est un magnifique exemple. Je soutiens à 100% ce projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD183	GENDRE	Habitant de Lannion, chef d'entreprise, randonneur pédestre et kayakiste de mer, ce projet d'extension de la réserve des Sept-Îles me paraît nécessaire et primordial pour l'avenir de la planète, les espèces qui y vivent et l'attractivité touristique de notre territoire. Nous avons besoin de mesures fortes pour préserver l'environnement.	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD184	BALTHAZAR	Cette extension sera très bénéfique sur tous les milieux concernés. A l'heure de la perte de biodiversité qui est notée un peu partout dans le monde, ces initiatives sont à mettre en place de toute urgence. Les activités humaines empiètent de plus en plus sur le monde sauvage et il faut créer de toute urgence des zones refuges où l'homme n'aura plus d'impact négatif.	Cohabitation homme / nature
RD185	MICHALLET	Il n'y a pas à hésiter, c'est une formidable opportunité d'étendre cette zone où la biodiversité retrouvera ses droits. Les générations à venir nous seront reconnaissantes d'avoir su prendre nos responsabilités. Je soutient totalement ce projet.	Agir pour les générations futures
RD186	WEINLING Morgane	Ce projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle des sept îles me paraît être une excellente initiative pour préserver la biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD186	WEINLING Morgane	Je souhaiterais que des moyens soient prévus en conséquence pour faire respecter ces directives et qu'elles ne puissent jamais faire l'objet d'exceptions par la suite, notamment en faveur d'éventuels industriels, plaçant la réserve hors d'atteinte de tout lobby aux projets écocides.	Gestion de la réserve
RD187		Ok sur le projet d'extension de la réserve	Généralités
RD188	ROUSSEAU Daniel	Pour le projet.	Généralités
RD189		Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des sept îles afin de protéger la quiétude des espèces rares nicheuses dans cette réserve	Pertinence de l'extension de la réserve
RD190	BOUDIER	J'adhère sans réserve. Nous devons protéger cet espace et l'agrandir est une bonne chose.	Généralités
RD191		Le projet a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs ayant des activités en mer dans le secteur. Le dossier montre que ceux-ci ont été entendus sur de très nombreux points ; la très forte réduction de la zone de quiétude par rapport au projet initial en est une illustration manifeste. Il s'agit donc d'un projet discuté et amendé après concertation. L'enquête publique est une opportunité pour faire entendre aussi la voix de personnes moins impliquées par les activités maritimes (économiques ou de loisirs), qui soutiennent le projet de redéfinition du périmètre de la réserve et d'extension du périmètre de protection, et qui n'ont peut-être pas eu beaucoup la possibilité de s'exprimer.	Concertation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD191		Comme les études le montrent, la réserve de Perros Guirec joue un rôle majeur dans la préservation de nombreuses espèces. Nous portons collectivement une forte responsabilité à cet égard, responsabilité qui dépasse du reste largement les problématiques locales (importance des effectifs notamment de différentes espèces d'oiseaux présents dans l'archipel des sept îles au regard des effectifs nationaux, voire mondiaux).	Lien avec la stratégie nationale
RD191		Compte tenu des éléments portés par les usagers, la zone de quiétude a été réduite à 130 ha. Cette surface, dont l'importance pour les oiseaux est démontrée par l'étude, est dans le même temps minime au regard de la dimension de la réserve d'une part, au regard des espaces disponibles autour de Perros Guirec pour les diverses activités maritimes d'autre part. Elle ne remet aucunement en cause ces différentes activités.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD191		Il serait incompréhensible de remettre en cause ce projet porteur d'enjeux majeurs, projet mesuré et négocié, pour répondre aux intérêts de différents groupes, directement concernés mais qui ne représentent qu'une partie de la population et des usagers du territoire, au mépris de l'intérêt collectif et à long terme des objectifs d'environnement et de biodiversité. Je suis pour ma part tout à fait favorable au projet qui fait l'objet de cette enquête publique.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD192	LEGROS	Je pense qu'il est important d'agrandir ce site protégé vu le nombre de bateaux à moteur qui augmente d'année en année sans compter les jetskis.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD193	ISTASSES	Nous acceptons la mise en place de la nouvelle définition de la réserve (aux mêmes conditions que la réserve actuelle), mais nous refusons catégoriquement la mise en place de la zone de quiétude.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD194		Je ne comprends pas pourquoi il y a extension de la réserve avec interdiction de pêcher autour de Rouzic .	Restrictions de navigation et de circulation
RD194		L'augmentation des couples de fou de bassan signifie que cette population se porte très bien .	Etat de la faune
RD194		La pollution des vedettes des Sept-Îles est bien plus importante que les quelques petits plaisanciers qui dérivent autour cette réserve . La vraie pollution sur terre c'est l'augmentation de la population humaine . Du temps de Adam et Eve il n'existait pas de pollution et pour cause à deux on pouvait jeter ses déchets dans la nature sans que cela gêne . A x milliards d'être humains c'est une autre affaire .	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD195		Je me prononce pour ce projet sans aucune réserve. La patrimoine naturel des Sept Îles doit être protégé, et cette extension constitue une possibilité d'amélioration considérable de la préservation des habitats et espèces locales. La zone de quiétude doit absolument être conservée dans le projet et a déjà été suffisamment réduite.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD196		Favorable au projet d'extension de la RNN des Sept-Iles. C'est une vraie opportunité pour la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.	
RD197	GROMAS Alain	<p>L'extension de la réserve naturelle des sept îles est une mesure qui doit permettre de protéger mieux encore la biodiversité marine qui subit ici comme ailleurs une érosion permanente et régulière, donc insidieuse. La zone de quiétude doit permettre une meilleure protection de la colonie de fous de Bassan. Elle ne représente que 1% de l'ensemble de la réserve. C'en est une part infime. Sachant d'autre part que cette zone d'exclusion ne sera effective que 5 mois par an, elle ne peut avoir aucun impact sur les activités humaines, tant professionnelles que de loisir.</p> <p>Cependant, elle est, selon les études, une mesure de protection directe sur la colonie de fous. C'est une avancée importante pour permettre aux oiseaux de se reposer et faire leur toilette, alors qu'ils doivent face à la raréfaction de leurs proies et donc dépenser de plus en plus d'énergie pour se nourrir eux et leurs oisillons en allant pêcher de plus en plus loin. Notre responsabilité est cruciale, puisque la colonie des sept îles regroupe la quasi-totalité des fous de Bassan nichant en France !</p> <p>Les dérangements en période de reproduction sont une cause importante d'échec de reproduction chez beaucoup d'oiseaux. Une seule intrusion dans la colonie peut mettre en danger de nombreux oisillons. Sur cette zone de repos également, chaque dérangement en est un de trop. Il est de plus illusoire de vouloir responsabiliser tous les utilisateurs de cette minuscule étendue marine. Bien sûr, la plus grande partie des utilisateurs de ce secteur sont conscients de la nécessité de respecter certaines règles et sont prêts à s'engager moralement dans un processus d'évitement du secteur. Donc autant le rendre statutaire, ce qui n'aura pas d'impact sur les pratiques des plus responsables mais permettra d'éviter les dérives.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD197	GROMAS Alain	On sait qu'en protégeant les fous, c'est toute la biodiversité qui en profitera. Pérenniser ce sanctuaire d'oiseaux marins est un devoir par rapport aux générations futures.	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD197	GROMAS Alain	La réserve, et notamment fous et macareux sont une vitrine de toute la région et apportent beaucoup en terme d'image, donc de fréquentation touristique et en retombées économiques. Par contre, il est nécessaire de réguler sa fréquentation pour pérenniser ce joyau mais aussi ce capital naturel irremplaçable.	Impact sur le territoire
RD198	DELANNOY	Bien qu'encore insuffisante, cette mesure vient s'ajouter à un panel de mesures prises en faveur de la faune et de la richesse écologique de ce lieu déjà reconnu pour celles-ci. Même si un net progrès est encore possible, ce projet d'extension en est déjà un en soi.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD199	HAAS Delphine	Avis favorable pour l'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles et la réglementation associée et nécessaire pour la préservation des milieux et des espèces.	Généralités
RD200	EINHORN	J'approuve effectivement le projet d'extension de la RNN des Sept-Îles. Il faut encourager la préservation du patrimoine naturel français surtout du patrimoine naturel maritime qui est unique au monde.	Généralités
RD201		Totalement favorable au projet d'extension de la réserve des sept îles.	Généralités
RD202		Je suis favorable à 100% au projet d'extension de la RNN des sept-îles.	Généralités
RD203	BERTIN	Pour, le site des Sept-Îles mérite une protection élargie.	Généralités
RD204	ESCANDE	Le développement déraisonnable des activités humaines aussi bien économiques que récréatives obligent à créer des zones préservées. Les surfaces aujourd'hui mises en zone de protection à l'échelon national sont encore bien trop modestes et doivent absolument être étendues. De nombreuses zones littorales mériteraient de suivre cet exemple vertueux. Ayant eu à plusieurs reprises l'occasion de venir admirer la beauté de ces milieux naturels et des espèces présentes sur ce secteur, je suis tout à fait favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept Îles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD205	CLAUTOUR	Je suis à 100% pour les projets de protection et sauvegarde de la faune et la flore. Oui au projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle.	

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD206	PHILIPPE	<p>Je soutien le projet d'extension de la réserve naturelle national des sept îles tant sur l'augmentation de sa surface que dans la mise en place de la zone de quiétude au nord ouest de l'île Rouzic.</p> <p>Pêcheur la ligne, plongeur/chasseur sous marin, ornithologue amateur, habitant de Penvenan, je considère que la protection de cet ensemble naturel remarquable par le nombre de biotopes et d'espèces doit primer en ces temps de perte brutale de la biodiversité..</p> <p>je pense que les contraintes associées à ce projet sont plus qu'acceptables pour les usagers de la mer et notamment la mise en place de la zone de quiétude de Rouzic.</p> <p>Fréquentant très régulièrement la zone, on y croise peu de pêcheurs. Par contre il est clair que cette zone est une zone de repos , toilettage pour les Fous de bassan et à 3 reprises nous y avons récupérer des oiseaux emmêlés dans des cordages .</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD206	PHILIPPE	<p>Limiter l'accès à un hectare de domaine maritime et ce pendant une période 5 mois ne me semble pas "insurmontable " pour les pêcheurs et autres usagers sauf à s'opposer par principe à toute évolution d'un espace considéré comme définitivement acquis : de quel droit d'ailleurs ???</p> <p>Cet espace "appartient" autant aux pêcheurs qu'aux protecteurs de la biodiversité. Et je pense que cette majorité silencieuse ,les protecteurs(l'autre est plus bruyante !!) est majoritaire dans la réalité.</p> <p>Bref cette évolution me semble pertinente pour la conservation d'une biodiversité plus que remarquable pour le bien de Tous.</p>	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD207	JONCHERE François	<p>Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles.En effet, Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. 11 espèces d'oiseaux marins se reproduisent aux Sept-Îles : l'archipel concentre 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine, et son importance pour la reproduction de certaines espèces est historique. Ces îles accueillent ainsi la quasi-totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fou de Bassan.Entre le 1er avril et le 31 août, une zone de quiétude d'une superficie de 130 ha (soit 0,65% du futur périmètre global) sera interdite à tout usager afin de mieux protéger la colonie de fous de Bassan et les autres espèces d'oiseaux marins, en limitant le dérangement pendant leur période de reproduction.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD207	JONCHERE François	<p>Ce projet de réserve marine, mené en étroite concertation avec les usagers du territoire, vise le maintien, sur le long terme, de l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel, activités et usages socio-économiques existant sur la réserve.</p>	Concertation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD208		Favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles. Il est plus que jamais primordial de protéger la biodiversité. L'archipel accueille la quasi-totalité des populations françaises de Fou de Bassan et de Macareux moine, des phoques gris ainsi que des cétacés, c'est donc une grande richesse qu'il faut préserver en offrant à ces espèces des aires de repos et d'alimentation.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD209	MARCHETTI	A mon sens, l'agrandissement et le renforcement de la zone de protection des sept îles est un enjeu majeur pour la préservation des nombreuses espèces qui y trouvent refuge. Les dangers de voir ce joyau mis à mal par de nombreux facteurs extérieurs sont importants, comme des potentielles installations d'éoliennes, la pollution de l'eau par les nitrates de l'agriculture intensive, la pêche en bateau ou la pêche à pieds (les gens retournent les cailloux et vont dans des endroits sensibles), l'intensification du tourisme sur cette côte, la chasse...Il faut absolument donner à cette zone de la respiration et assurer le maintien des colonies d'oiseaux qui y vivent et également préserver et restaurer la qualité du littoral qui entoure les îles. Il y a urgence!	Pertinence de l'extension de la réserve
RD210	LELIEVRE Julien	Colonie de fous magnifique. Si les colonies pouvaient s'étendre sur les autres îles, elles pourraient permettre une augmentation de la biodiversité sur ce site formidable.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD211		Je connais bien la réserve des Sept-Îles et les réserves de Bretagne et de France en général. Grâce à elles, comme grâce au Conservatoire du littoral et aux parcs nationaux, nous avons pu préserver un patrimoine naturel remarquable et fragile. Ces espaces protégés sont d'une importance vitale pour la faune en général et l'avifaune en particulier, a fortiori les zones de tranquillité où l'humain s'efface pour laisser en paix la nature. Au moment de la sixième extinction biologique que connaît notre planète, devant la disparition dramatique des espèces végétales et animales en France, en Europe et dans le monde, cette initiative est tout simplement salutaire. Ma famille et moi sommes pour cette extension de la réserve des Sept-Îles, y compris pour les espaces sanctuarisés réservés exclusivement à la flore et à la faune.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD212	ORABI	Je souhaite soutenir le projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Ce projet a été conduit en étroite concertation avec les usagers du territoire et les scientifiques. Il permettra le maintien, sur le long terme, de l'équilibre entre le patrimoine naturel et les activités anthropiques. Il constitue un exemple de projet participatif aux bénéfices des citoyens et de la nature	Concertation
RD213	FAURE	Je soutiens le projet d'extension de la réserve.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD214		Nous avons besoin de réserves naturelles pour protéger la biodiversité je soutiens le projet d'extension de cette réserve	Pertinence de l'extension de la réserve
RD215		Favorable à cette démarche à 100%. A l'heure où la pression sur la faune et la flore sauvages est sans précédent il est nécessaire d'agir rapidement et massivement. Vive les Sept-Îles! Que ce projet en appel bien d'autres sur la partie marine comme continentale!	Pertinence de l'extension de la réserve
RD216	DELLUC Marie Ange	Etant très sensible à la cause environnementale, et connaissant cet endroit magnifique pour l'avoir admiré chaque été de mon enfance, je donne ma voix pour que ce site continue à être préservé.	Généralités
RD217	CHASSEING Christophe	Je tiens à vous dire que je suis opposé au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles pour les raisons suivantes : - Aucune étude scientifique sérieuse ne la justifie,	Méthodologie, justification scientifique
RD217	CHASSEING Christophe	- Le nombre de couples de Fous de Bassan n'a fait que croître avec le temps au détriment des autres espèces, démontrant que la gestion de la colonie est loin d'être satisfaisante,	Gestion de la réserve
RD217	CHASSEING Christophe	- Le nombre de couples de Fous de Bassan n'a fait que croître avec le temps au détriment des autres espèces, démontrant que la gestion de la colonie est loin d'être satisfaisante,	Etat de la faune
RD217	CHASSEING Christophe	- Aucune mesure n'a été faite concernant l'usage humain de l'estran et n'a encore démontré ses effets néfastes,	Cohabitation homme / nature
RD217	CHASSEING Christophe	- l'impacte majeure, dont le coté négatif n'est pas démontré, pourrait être les passages des vedettes des Sept-Îles et le projet n'ose pas y toucher pour des raisons économiques.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD218	doublon avec RD217		
RD219	JOUBEAUD Yves Marie	Je suis tout à fait opposé à l'extension de la réserve naturelle des Sept Îles qui ne comporte aucune justification sérieuse et constitue une atteinte aux libertés les plus fondamentales des plaisanciers et des pêcheurs.	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD219	JOUBEAUD Yves Marie	Je suis tout à fait opposé à l'extension de la réserve naturelle des Sept Iles qui ne comporte aucune justification sérieuse et constitue une atteinte aux libertés les plus fondamentales des plaisanciers et des pêcheurs.	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice
RD220	JOUBEAU Marie Christine	Je m'oppose avec la plus grande vigueur à l'extension de la réserve naturelle des Sept Iles qui ne comporte aucune justification sérieuse et constitue une atteinte aux libertés les plus fondamentales des plaisanciers et des pêcheurs (alors que le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est bien plus nocif pour l'environnement et la protection de la faune marine que les quelques pêcheurs et plaisanciers qui se rendent dans les Sept Iles).	Méthodologie, justification scientifique
RD220	JOUBEAU Marie Christine	Je m'oppose avec la plus grande vigueur à l'extension de la réserve naturelle des Sept Iles qui ne comporte aucune justification sérieuse et constitue une atteinte aux libertés les plus fondamentales des plaisanciers et des pêcheurs (alors que le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est bien plus nocif pour l'environnement et la protection de la faune marine que les quelques pêcheurs et plaisanciers qui se rendent dans les Sept Iles).	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice
RD220	JOUBEAU Marie Christine	Le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est bien plus nocif pour l'environnement et la protection de la faune marine que les quelques pêcheurs et plaisanciers qui se rendent dans les Sept Iles	Hors sujet
RD221	JOUBEAUD Marie Victoire	Je m'oppose vigoureusement à l'extension de la réserve naturelle des Sept Iles qui ne comporte aucune justification sérieuse et constitue une atteinte aux libertés les plus fondamentales des plaisanciers et des pêcheurs (alors que le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est bien plus nocif pour l'environnement et la protection de la faune marine que les quelques pêcheurs et plaisanciers qui se rendent dans les Sept Iles).	Méthodologie, justification scientifique
RD221	JOUBEAUD Marie Victoire	Je m'oppose vigoureusement à l'extension de la réserve naturelle des Sept Iles qui ne comporte aucune justification sérieuse et constitue une atteinte aux libertés les plus fondamentales des plaisanciers et des pêcheurs (alors que le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est bien plus nocif pour l'environnement et la protection de la faune marine que les quelques pêcheurs et plaisanciers qui se rendent dans les Sept Iles).	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice
RD221	JOUBEAUD Marie Victoire	Le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est bien plus nocif pour l'environnement et la protection de la faune marine que les quelques pêcheurs et plaisanciers qui se rendent dans les Sept Iles	Hors sujet
RD222	BODIN	Je soutiens ce magnifique projet ! A l'heure ou tant d'espèces disparaissent, il est indispensable de ne pas perdre espoir et l'extension de la réserve, avec la multitude d'oiseaux marins qu'elle contribuerait à préserver, fait écho à ce besoin.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD223		Quel joie de voir un projet pour élargir cette zone de préservation incroyable, qui a d'ores et déjà su montrer tous les bénéfices qu'elle pouvait engendrer au niveau de la biodiversité, mais aussi du tourisme vert. On ne peut que soutenir ce beau projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD224	CHAMIGNON	Je soutiens	Généralités
RD225		En été, il y a trop de plaisanciers qui vont au Sept-Îles sans respecter les lieux et certains pêchent même à proximités. Je n'ose imaginer ceux qui doivent jeter leurs ordures par dessus bord. Pour plus de tranquillité des oiseaux poissons et phoques, je suis pour l'élargissement de la réserve tout en autorisant les navettes de Perros à s'y approcher pour que les gens se rendent compte de la beauté du lieu	Pertinence de l'extension de la réserve
RD226		Un petit bateau privé, dont le but est de découvrir la faune locale dérange t il plus qu'un bateau de croisière qui fait lui aussi découvrir aux visiteurs nos richesses locales. ?	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD226	CLENET	Un petit bateau privé, dont le but est de découvrir la faune locale dérange t il plus qu'un bateau de croisière qui fait lui aussi découvrir aux visiteurs nos richesses locales. ?	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD227	DAUBISSE Viviane	Je suis pour le projet d'extension de la réserve en vue de la protection de la biodiversité	Pertinence de l'extension de la réserve
RD228		Il serait très utile et très important d'étendre la surface et de redéfinir la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles. Cela serait un bien fait très avantageux pour la protection de la biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD229	RUAUX	Très favorable à l'extension de ce merveilleux endroit ! Merci à ceux qui ont élaboré ce projet !	Généralités
RD230	CORBEL	Je soutiens fermement l'extension du périmètre et la redéfinition de la réglementation de la réserve naturelle des Sept-Îles, patrimoine inestimable, seul maître mot: quiétude des populations présentes sur la réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD231	LE BOULC'H	Il est impératif d'agrandir la réserve naturelle des sept îles : c'est une vraie chance pour les espèces et la biodiversité et pour le département des Côtes d'armor qui pourra ainsi affirmer et prouver son engagement en faveur de la préservation de la nature ! Ce serait une décision forte et engagée !	Impact sur le territoire

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD232	VAN BELLE Gerald	Je soutiens l'agrandissement de la réserve naturelle des Sept-Îles, qui permettra une gestion plus intégrée de l'espace en prenant en compte aussi la gestion des activités humaines et des espaces "sauvages".	Pertinence de l'extension de la réserve
RD232	VAN BELLE Gerald	Cet agrandissement doit cependant se faire en augmentant proportionnellement la dotation pour la gestion de la réserve par l'état.	Gestion de la réserve
RD233		L'extension de la zone d'interdiction de navigation autour de l'archipel est un non sens et ne peut que nuire à l'attractivité naturelle du secteur.	Impact sur le territoire
RD234		Je suis tout à fait d'accord	Généralités
RD235	VND	Je suis tout à fait d'accord avec ce projet et le soutien !! Par contre pourquoi laisser encore l'accès aux pêcheurs professionnels ? Si c'est une réserve un nombre limité de personne doit y avoir accès et la pêche doit être totalement interdite !! En espérant que ce projet louable aboutisse pour les animaux la faune et la flore	Restrictions de navigation et de circulation
RD236	BAUDRU	Il faut profiter de cette belle occasion pour redonner un petit peu de place aux espaces naturels et animaux sauvages.	Généralités
RD237		Cette extension serait dans la droite ligne de la stratégie nationale pour les aires protégées du Gouvernement, fixant un objectif de 30% d'espaces terrestres et marins protégés d'ici à 2030, dont 10% en protection forte (ce qui est le cas de la RNN des Sept-îles, réserve dite "intégrale").	Lien avec la stratégie nationale
RD238		Je souhaite que la réserve naturelle des Sept-Îles puisse être étendue afin de mieux protéger encore la faune et la flore de cet environnement.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD239		Il faut protéger et étendre cette réserve au maximum	Généralités
RD240	WAZBINSKI	Je soutiens ce projet d'extension dans l'objectif de préservation des espèces et des espaces et préserver ainsi la biodiversité en Bretagne	Généralités
RD241	doublon avec RD240		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD242		Les oiseaux ont besoin de plus de lieux propices à leur repos, leur nourrissage et à leur reproduction. Les grands sites de migration en France sont plombés d'installation de chasse (tonne) et perturbent la faune sauvage. Les réserves nationales sont essentielles et sont des écrins de nature dans lesquelles les animaux viennent se réfugier. Il est important d'élargir ces espaces de vie des oiseaux sur cette réserve nationale des Sept îles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD243	BEAUBERT Romain	La préservation de notre patrimoine naturel est une priorité, l'extension de la réserve naturelle telle que présentée dans le projet constituerait une garanti de pérennisation des résultats déjà obtenu par la création de la Réserve. L'extension permettrait une augmentation de l'impact positif de la réserve sur une biodiversité toujours plus menacée par les pressions humaines.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD244	BERT Didier	Cette Réserve naturelle présente un environnement exceptionnel propice à de nombreuses espèces. En tant que tel il doit être protégé par tous les moyens adéquats, et le classement avec le nouveau périmètre est une très bonne solution pour aller dans cette voie. Je soutiens donc le projet tel que présenté et suis favorable à l'extension de la Réserve naturelle des Sept Iles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD245	WIMEZ	Favorable à cette extension qui ne peut être que bénéfique à la biodiversité. Le patrimoine naturel de cette réserve est exceptionnel et nécessite des mesures fortes de protection afin d'éviter notamment les dérives d'un tourisme de masse sans contrôle.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD246		A l'heure où la biodiversité s'effondre, il est grand temps de prendre des mesures fortes de protection. Je soutiens donc sans réserve ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation. La mise en place d'une zone de quiétude totale me paraît extrêmement importante.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD247		Je connais le site des Sept-Îles depuis que je suis enfant, et je trouve ça formidable que le site protégé s'agrandissent. Il est temps que nous mettions en place des réserves pour les différentes espèces de notre territoire. Avec des règles strictes et j'espère des sanctions qui éviterons qu'elles soient transgressées.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD247		Cependant je suis contente que les marin pêcheur professionnels est été pris en compte car ils n'ont pas un métier facile. Mais j'espère qu'il garderont le respect de l'archipel.	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL248	MANGEL Albane	Je me permets de m'adresser à vous afin de vous donner mon avis sur la zone de quiétude prévue dans la réserve des Sept-Îles de Perros-guirec. Je suis née à perros et dès mon plus jeune âge je suis allée aux Sept-Îles.nous avons toujours respecté les îles et les oiseaux et nous avons toujours participé à l'entretien du site et le plus souvent nous étions seuls sans aides gouvernementales.	Respect du site actuel par les usagers
CL248	MANGEL Albane	Je ne comprends pas le projet, les simples citoyens perrosiens et plaisanciers ne pourront plus accéder aux Sept-Îles alors que les touristes par les vedettes eux si y auront accès. Et des milliers de personnes par ans ne vont pas être un problèmes pour les oiseaux? Alors que quelques centaines de pêcheurs plaisanciers qui de tout temps ont respecté et nettoyé le site, eux si sont un problème et vont se voir interdire une zone dans le site.J'aimerais comprendre.	Restrictions de navigation et de circulation
RD249	DUFEAL Pierre	en cette période d'effondrement du vivant sauvage et de la biodiversité,toute initiative de protection est la bienvenue.Je soutiens donc totalement celle-ci .Et j'aimerais que de telles mesures se généralisent sur tout le territoire ,il y a plus qu'urgence.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD250	DURAND	Je suis pleinement favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. L'heure n'est plus aux atermoiements sur la biodiversité et le climat. Le temps de l'action rapide et efficace est venu. C'est un devoir éthique et moral pour nos enfants, petits-enfants et les générations futures. Nous devons tous cesser d'avoir une pensée court-termisme et une action publique uniquement électorale. Face à l'Histoire, sauver notre Terre et l'Humanité doit prendre le pas sur les égoïsmes individuels. En tant que refuge LPO, en tant que citoyen et que père de famille, je suis favorable à une réserve naturelle des sept îles plus grande et étendue.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD251	CRENN Audrey	C'est une belle initiative pour la protection de notre environnement. La réserve naturelle est un lieu exceptionnel et mérite que les activités qui s'y déroulent soient réglementées.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD251	CRENN Audrey	C'est un enjeu pour l'avenir de nos enfants. Je suis favorable au projet.	Agir pour les générations futures
RD252		Avis favorable. Il est grand temps de faire de la biodiversité une priorité, car il ne faudrait pas ajouter le dérèglement écologique au dérèglement climatique.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD253		Je ne suis pas favorable à cette zone de quiétude. Pourquoi un plaisancier qui souhaite profiter de cet endroit merveilleux ne pourrions plus le faire alors que les bateaux de croisières pourront en profiter. Pour moi il dérange plus la faune et la flore qu'un petit bateau à moteur.	Restrictions de navigation et de circulation
RD254	PIRLOT DE CORBION Eric (cf CL976)	Je suis opposé à cette proposition de protection. En effet, si la protection de l'île Rouzic (dite aussi île aux oiseaux) reste nécessaire, l'interdiction proposée de s'approcher des 6 autres îles n'est pas nécessaire. Seule une éventuelle interdiction de débarquement sur une certaines de ces îles peut s'avérer utile pour protéger les espèces endémiques et également pendant la période de nidification des oiseaux pour favoriser la reproduction. Néanmoins, l'approche par des bateaux de l'île Rouzic (sans débarquement) pour observer et photographier les oiseaux (qui sont habitués à ces visites qui ne les gênent pas du tout) ne doit pas être interdite, que du contraire, elle permet à chacun d'admirer ces oiseaux majestueux dans de bonnes conditions.	Restrictions de navigation et de circulation
RD254	PIRLOT DE CORBION Eric (cf CL976)	D'autres part, ce ne sont pas les pêcheurs plaisanciers qui prélèvent quelques crustacés ou poissons (à comparer avec les pêcheurs professionnels qui mettent de très nombreux casiers ou filets) dans la zone qui va mettre en danger la reproduction de ces espèces. Si cependant cette interdiction devait être décidée, elle doit l'être alors pour TOUS LES BATEAUX SANS EXCEPTION.	Pression de pêche
RD255	LE MANAC'H Ronan	Bravo pour ce projet primordial pour la protection de nos espaces naturels marins. L'extension permettra à nos enfants de continuer à profiter d'espaces naturels exceptionnels, d'aller y pêcher de façon raisonnée, et d'observer une faune exceptionnelle. D'autres réussissent souvent avec des règles encore plus drastiques parfois, mais se balader sur le littoral irlandais par exemple est extraordinaire. C'est fou le nombre d'espèce que l'on peut y observer. Alors pourquoi pas chez nous?	Agir pour les générations futures
RD255	LE MANAC'H Ronan	L'autre point du projet que je trouve intéressant c'est l'aspect patrimonial. J'espère qu'un jour il y aura quelques travaux de sauvegarde du phare des Triagoz. C'est quand même triste de voir l'état de l'échauguette et la plateforme en béton donne des sacrés signes de faiblesse. C'est un monument unique, et rien que par respect pour les hommes qui l'ont construit, il mérite un intérêt tout particulier.	Vocation pédagogique du site
RD256	BALLOT Jean Noël	Tout à fait favorable à l'extension de ce joyau de la biodiversité unique en France. il faut mettre ce sanctuaire à l'abri des dérangements	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD257		Je soutiens vivement ce projet d'agrandissement et de renforcement de la Réserve Naturelle ; accès réglementés, pêches- chasses-cueillettes interdites sur une zone la plus vaste possible. On protège bien le Mont Saint-Michel, le Haut-Koenigsbourg, etc. qui ne sont pourtant que de la matière inerte et reconstructible. On ne pourra pas reconstituer un site naturel et ses cortèges de formes vivantes.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD258	LE MOUEL	Ce projet a tout mon soutien. Il est important de multiplier des projets de ce type.	Généralités
RD259		Je suis contre la zone de quiétude. La réserve actuelle protège déjà les animaux. Il n'est pas nécessaire pour leur bien-être de développer cette zone. Le respect des animaux est indispensable. Mais la vie en communauté en bonne intelligence avec les plaisanciers est possible avec les limites actuelles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD259		Les populations d'oiseaux prospèrent. Les phoques sont nombreux et gavés de poissons. Il ne semble pas utile de les protéger davantage. Protégeons aussi les plaisanciers, qui ne sont pas que néfastes à leur environnement.	Etat de la faune
RD260	PAMBLANCO Yann	Je me permets de vous donner mon opinion sur la zone de quiétude des Sept-Îles. Je suis totalement contre. Je passe tous les étés à Perros-Guirec et grâce aux plaisanciers de Perros je peux profiter des sept îles aller à la pêche aller à l'île aux moines.Si s'instaure la zone de quiétude je ne pourrais plus profiter de tous ces plaisir.	Restrictions de navigation et de circulation
RD261	PARAJE J	J'ai eu la chance de pouvoir visiter le site des Sept-Îles avec des plaisanciers de Perros-guirec et depuis je suis membre de l'association Sept-Îles 2000.je vous fait part de mon désaccord sur la zone de quiétude prévue aux Sept-Îles.	Généralités
RD262		J'ai eu la chance de pouvoir visiter le site des Sept-Îles avec des plaisanciers de Perros-guirec et depuis je suis membre de l'association Sept-Îles 2000. Je vous fait part de mon désaccord sur la zone de quiétude prévue aux Sept-Îles.	Généralités
RD263		J' apporte mon soutien à l' extension de la reserve naturelle des Sept-iles. Que l' aggrandissement de ce lieu protège la biodiversité qui est mise à mal .	Généralités
RD264		J'ai eu la chance de pouvoir visiter le site des Sept-Îles avec des plaisanciers de Perros-guirec et depuis je suis membre de l'association Sept-Îles 2000.je vous fait part de mon désaccord sur la zone de quiétude prévue aux Sept-Îles.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD265	TILY Olivier	Je pêche de temps en temps sur cette zone (10 à 15 fois par ans), je constate que le nombre de fous de bassin augmente de plus en plus. C'est une bonne nouvelle, mais pourquoi à chaque fois que cela se passe bien on cherche à opposer les français dans des décisions ubuesques.	Etat de la faune
RD265	TILY Olivier	Nous sommes au maximum une vingtaine de bateaux à pêcher dans cette zone du plateau des dervinis au nord de Rouzic.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD265	TILY Olivier	Il va de soi que cette décision est portée par des personnes qui croient fermement qu'ils vont sauver l'humanité mais un peu de bon sens et de modération ferait également du bien à tout le monde sur le sujet. Respectons la faune, respectons les plaisanciers, faisons l'éloge de la modération et du bon sens dans ce débat.	Motivations idéologiques ou financières
RD266	FOLTZER Arnaud	Par ce message, je souhaite apporter mon soutien au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles. Cette réserve naturelle est un symbole de préservation de la biodiversité en France métropolitaine et son extension constituerait un symbole tout aussi fort de l'importance qui est accordée à cet enjeu national. Le nouveau périmètre mettrait enfin en cohérence la protection des espèces ciblées en protégeant une part conséquente de leurs habitats.	Lien avec la stratégie nationale
RD266	FOLTZER Arnaud	Par ailleurs, le projet de réglementation me semble équilibré entre protection du patrimoine et ouverture au public.	Vocation pédagogique du site
RD266	FOLTZER Arnaud	Une réglementation plus restrictive permettrait sans doute une meilleure préservation des habitats et des espèces, mais les propositions faites ici laisse encore de la place aux activités professionnelles et de loisirs, aussi serait-il dommageable que la proposition soit revue à la baisse. L'interdiction de survol des drones en-dessous de 300mètres me semble par exemple une mesure essentielle qui devrait être reprise dans l'ensemble des espaces naturels protégés de France.	Insuffisance d'ambition
CL266	FOLTZER Arnaud	Étant moi-même investi dans la gestion de réserves naturelles en Alsace, je vois ce projet comme une démonstration qu'il est encore possible de progresser. La validation des propositions serait un grand bol d'air aussi bien pour la biodiversité locale que pour le réseau national des espaces protégés. Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD267	Site et Patrimoine	Nous voulons vous donner l'avis partagé des membres de Site et patrimoine de Trégastel. Beaucoup de nos membres appartenant à la LPO, leur avis apportent un éclairage d'expert sur la Zone de quiétude qu'ils jugent intéressante voire nécessaire pour l'ensemble de la faune.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD267	Site et Patrimoine	Ils avouent cependant que le problème primordial est la survie des jeunes fous bassans qui doivent retrouver leur force une fois descendus du nid dans la mer. Le danger est alors à la périphérie directe de l'île Rouzic par la venue des vedettes de curieux et des bateaux de touristes. Or la zone de quiétude est au delà de cette zone d'adolescence des fous. Notre expertise s'arrête là. Réponses de certains membres de sites et patrimoine à la pétition	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD268	LE JANNOU Philippe	La zone de quiétude est une aberration, comme vous le savez certainement. Je pense que ce "parking à oiseaux", interdit aux plaisanciers et pêcheurs, ne sert à rien. La seule chose qui donnerait de la quiétude aux oiseaux serait d'interdire les vedettes des sept-îles, mais c'est trop tard pour y penser.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD268	LE JANNOU Philippe	Toutes les idées farfelues de la LPO, pour survivre et/ou s'agrandir, emmerdent le plaisancier perrosien que je suis. Maintenant, même en mer, on est coupable si les oiseaux ne se reposent plus...C'est du grand n'importe quoi. C'est très bien comme c'est actuellement, cela suffit. Laissez-nous tranquilles, comme les oiseaux.	Motivations idéologiques ou financières
RD269	BOREL Clara	En tant que jeune écologue, ornithologue et agronome, je donne tout mon soutien à ce projet. Les écosystèmes marins, notamment les oiseaux marins, sont peu connus par leur difficulté d'accès limitant les suivis et études. Ce qui les rend encore plus vulnérables à nos pratiques souvent mal adaptées à leurs besoins. Il est nécessaire de mettre en place des projets de ce type sur des surfaces toujours plus importantes et avec des contraintes fortes pour limiter au maximum les pressions anthropiques. Je ne connais pas exactement la situation des Sept-îles mais je donne toute ma confiance à la LPO, association qui œuvre depuis des années pour le vivant et qui est en charge de la gestion de cet espace, sur les termes de ce projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD270	TREDAN Anaïg	Je souhaite apporter mon soutien total au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Cette zone terrestre et maritime est essentielle pour le repos, le développement et l'alimentation de la faune et la flore marine. La taille de la réserve actuelle ne permet pas la protection efficace des espèces protégées qui y vivent, il est donc d'un grand intérêt que celle-ci puisse être élargie, et voir ses mesures de protection renforcées.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD271		Je suis à faveur de l'extension de la Réserve naturelle national des îles. Il faut préserver nos patrimoines naturelles et protéger la flore et faune.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD272	THOMAS Marie	Avis très favorable pour ce projet d'extension et la réglementation afférente. Un patrimoine remarquable que l'on se doit de conserver et protéger. Un projet attendu de longue date et qui s'inscrit dans l'objectif de la SNAP de 10% du territoire national en protection forte.	Lien avec la stratégie nationale
RD273	doublon avec RD272		
RD274	doublon avec RD272		
RD275	LELONG	je suis très favorable à ce projet d'extension. il permettra une meilleure préservation de ce site exceptionnel tant pour ces paysages, sa quiétude que pour la reproduction des oiseaux marins particulièrement menacés à l'échelle mondiale.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD275	LELONG	Ce projet raisonnable s'inscrit pleinement dans les objectifs annoncés par les pouvoirs publics d'étendre la surface des espaces protégés en France.	Lien avec la stratégie nationale
RD275	LELONG	Il permet en outre aux activités économiques de se poursuivre et de se développer à proximité.	Impact sur activités économiques
RD275	LELONG	Ce projet peut être un outil de développement touristique et constitué une zone de quiétude et de reproduction pour la faune piscicole qui profitera à tous.	Impact sur le territoire
RD276		Je suis pour l'extension !	Généralités
RD277		Favorable à l'extension +++ C est la moindre des choses que l'on puisse faire au vue de l'état général de la planète et du rapport catastrophique du giec 2021!! La question d'une extension afin de préserver la biodiversité n'est plus à se poser ! Faisons preuve de bon sens Soyons logiques et arrêtons de penser à nos petits intérêts !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD278		Je suis très favorable à cette extension. Une protection de la nature accrue ne peut qu'être bénéfique.	Généralités
RD279		Je suis très favorable à l'extension et l'agrandissement de la réserve.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL841	DELAPLANCHE Jean Pierre et Marie Françoise	Merci de bien vouloir prendre attention à notre courrier. Depuis notre enfance nous connaissons les Sept-Îles, natifs de la Clarté, les fous de Bassan progressent d'années en années, Pourquoi nous interdire l'accès à cette zone, ? Nous ne les avons jamais gênés	Etat de la faune
RD280	BLACHERE Hughes	J'ai attentivement le dossier d'enquête publique.Tome 1 présentation du Projet. Je n'ai relevé aucune dégradation de la situation depuis une dizaine d'année. D'avis concordants les colonies d'oiseaux sont en évolution positive permanente depuis 10 ans. Le nombre de phoques gris recensés augmente de façon significative : une photo dans un article du Trégor montre environ une centaine de phoques sur l'île plate.	Etat de la faune
RD280	BLACHERE Hughes	Je ne trouve aucun argument pour accepter l'extension de la zone de quiétude.En conséquence je suis contre cette extension et je souhaite que l'accès aux " sept Iles " reste libre.	Restrictions de navigation et de circulation
RD281	LELARGE	Considérant la richesse écologique exceptionnelle des Sept Îles et le travail mené localement pour sa préservation, sa connaissance et mise en valeur avec les acteurs du territoire, l'extension de la réserve naturelle est une excellent perspective, j'y suis donc favorable.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD281	LELARGE	D'autant que ce projet répond aux objectifs fixés en matière de biodiversité par l'Etat et qu'il s'agit d'un des outils pour faire face à l'effondrement de la nature et qui, sur les Sept îles, a fait ses preuves.	Lien avec la stratégie nationale
RD282	DUPUIS Erwan	L'agrandissement du périmètre de la réserve naturelle des sept îles est une nécessité pour permettre à la biodiversité de s'épanouir sans être impactée par l'homme.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD282	DUPUIS Erwan	L'augmentation de la taille de cette réserve naturelle permettra également au département des Côtes d'Armor de voir son potentiel écologique augmenter ce qui peut être intéressant d'un point de vue écologique, touristique mais aussi sociologique.	Impact sur le territoire
RD283		Je suis pour l'agrandissement du périmètre de la réserve naturelle nationale des sept îles.	Généralités
RD284	DUMAS	Nous acceptons la mise en place de la nouvelle définition de la réserve (aux même conditions que la réserve actuelle), mais nous refusons catégoriquement la mise en place de la zone de quiétude. Car je ne vois pas en quoi les plaisanciers nuisent à la quiétude des oiseaux vue que la zone de nidification augmente d'année en année.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD284	DUMAS	De plus les plaisanciers ne sont pas tous les jours à aller regarder les oiseaux près des îles Si la quiétude des oiseaux est troublée, c'est certainement plus par les hauts-parleurs diffusant les informations aux touristes passagers des vedettes	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD285	LECRIVAIN Samuel	Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept Îles pour permettre à toutes les espèces qu'elle abrite de se régénérer et se développer. Ceci est pour moi la garantie de conserver la biodiversité essentielle aux générations futures pour se nourrir, se soigner et s'épanouir.	Agir pour les générations futures
RD286	BLACHERÉ Elisabeth	je suis contre l'extension de la zone de quiétude autour des sept îles. L'homme fait partie de la nature et il s'intègre parfaitement dans cette ensemble des sept îles. Les colonies présentes sont en augmentation. faire des sept îles un " no man's land" est contraire à l'équilibre .	Cohabitation homme / nature
RD287	KOSMALSKI	Suis pour l'extension et la préservation de la faune et la flore au sept île.	Généralités
RD288		Ce projet serait une super nouvelle pour notre patrimoine naturel ! Cette réserve est constituée de paysage magnifique qu'il faudrait préserver de toute urbanisation.	Hors sujet
RD289	LIMAGNE	Plus de surface, plus de tranquillité pour les espèces, Il y en a bien besoin avec cette pression constante de l'homme sur l'environnement ! Oui à l'extension de la réserve des sept îles haut lieu de protection pour les oiseaux de cette partie de l'Atlantique !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD290		Je suis entièrement favorable sur le projet concernant la réserve des sept îles, le lieu est tellement riche par sa biodiversité marine et terrestre, on ne peut ignorer cela, il faut la protéger plus que ça et définir un périmètre encore plus large pour nous et les générations futures.	Agir pour les générations futures
RD291	BENTZ Gilles	OUI à l'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles. La réserve des Sept-îles a été créée en 1912 à l'initiative de la LPO pour préserver des colonies d'oiseaux marins exceptionnelles au niveau français. L'Etat français l'a officialisée en 1976 en la classant "Réserve Naturelles". Ce projet d'extension est le résultat de multiples études pluridisciplinaires menées depuis une trentaine d'années mettant en évidence la dépendance des oiseaux marins peuplant cet archipel au milieu marin environnant. Considérant qu'il serait inefficace de chercher à protéger des animaux sans protéger leur habitat, au-delà du simple site de reproduction, il convient bien d'élargir le périmètre de protection de la Réserve Naturelle.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL292		J'ai eu la chance de pouvoir visiter le site des Sept-Îles avec des plaisanciers de Perros-guirec et depuis je suis membre de l'association Sept-Îles 2000. je vous fait part de mon désaccord sur la zone de quiétude prévue aux Sept-Îles.	Généralités
RD293	JOUAN Muriel	Je soutiens ce projet d'extension.	Généralités
RD294	doublon avec 293		
RD295		oui à l'extension de la réserve. la présence et la reproduction de multiples espèces justifie ce choix. ce choix qui va dans le sens de l'histoire. c'est une occasion unique. Agrandissant cette réserve!	Pertinence de l'extension de la réserve
RD296	LAPIERRE	Je suis très favorable à l'extension qui permettra de mieux protéger la biodiversité	Pertinence de l'extension de la réserve
RD297	GAIGNOT	Il est plus que temps de prévoir des zones sanctuaires de taille suffisante pour être réellement utile et de prendre de décisions réellement engagées. La zone des Sept-Îles est un site déjà exceptionnel et mérite d'être agrandi. 100% d'accord avec ce projet.	Généralités
RD298	RICHEUX Florence	Projet totalement légitime pour préserver ce site remarquable	Généralités
RD299		Au vu de la perte de biodiversité mondiale et de l'importance de la réserve de sept vent, il faut étendre son périmètre pour la faune, la flore et les fonds marin.	Généralités
RD300		La Terre n'appartient pas au seul être humain ! Il convient de créer des zones sinon de vie, à minima de survie, pour chaque espèce vivante animale ou végétale, et au final pour préserver la vie en général. Cette réserve est nécessaire, je soutiens donc le projet qui s'intègre dans le concept de « vie d'après ».	Pertinence de l'extension de la réserve
RD301	LAUNAY	Je soumets mon avis totalement négatif à ce projet d'extension car d'une part il ne repose sur aucune base scientifique sérieuse démontrant que notamment les populations d'oiseaux et de mammifères marins sont en danger pour quelque cause que ce soit.	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD301	LAUNAY	D'autre part, c'est même le contraire puisque les comptages de toutes ces espèces démontrent un accroissement continu et régulier de leurs populations. La presse en fait d'ailleurs largement écho régulièrement dans ses colonnes. Il y a donc actuellement une parfaite harmonie entre le milieu naturel local, la population humaine et les activités nautiques quelles soient professionnelles ou de loisirs.	Etat de la faune
RD301	LAUNAY	Par contre, les autorités feraient mieux de consacrer des études sérieuses à la régression tout à fait notable de poissons tels que lieus, maquereaux, juliennes etc dont la rareté et la taille s'accroît d'année en année les professionnels le disent eux-mêmes. La surpêche pratiquée surtout par des armements professionnels étrangers en est la cause. Il est important de mettre en place, comme pour le bar, une gestion professionnelle des pêches, seule garantie sur le long terme de la survie, avec des stocks raisonnables, de ces espèces en régression.	Pression de pêche
RD302	DE GAYFFIER Lionel	Je soutiens pleinement le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles. Respectons la biodiversité en lui offrant un habitat plus étendu et mieux protégé. Faisons croître le vivant.	Généralités
RD303		Je pense qu'il est nécessaire de préserver ce site exceptionnel. L'agrandir est essentiel pour améliorer cet endroit et favoriser ainsi toutes les études réalisées par les scientifiques. Le réchauffement climatique, la montée des mers, des océans, aura des répercussions que les scientifiques doivent surveiller. Il est temps de préserver le maximum d'endroit de ce type ou autre, limités les ballades touristiques seraient aussi à surveiller.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD304	LE HAN	Il faut protéger les sept îles. Il y en a marre de bétonner, de défigurer le littoral !.	Généralités
RD305		Projet indispensable à la sauvegarde d'espèces protégées et en danger, il faut étendre le périmètre de la réserve.	Généralités
RD306		Défavorable à l'extension de la réserve. Bientôt, l'ensemble du territoire sera considéré comme une réserve? Améliorer les conditions de préservation de l'actuelle réserve naturelle : oui. Étendre raisonnablement : pourquoi pas. Étendre de manière inconsidérée, sans prendre en compte les besoins économiques et écologiques voisins : hors de question.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD307	DELEBARRE	Je soutiens ce projet car c'est une zone avec des espèces rares et protégées. C'est un endroit qui m'est cher. C'est un projet important pour la biodiversité et pour faire comprendre aux locaux et surtout aux nombreux touristes l'importance vitale de la protection animale et environnementale.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD308		"Activités commerciales et industrielles (sauf pêche professionnelle embarquée et en plongée, transport de passagers et activités de découverte du patrimoine naturel)" Je ne suis pas d'accord avec la possibilité que l'on donnerait à l'activité de transport de passagers. Le bateau pour Brehat peut faire un détour, et il ne faut pas voir arriver les énormes navires de croisière qui déversent des centaines de touristes en quelques heures pour une visite éclair. Ceux qui voudront découvrir notre paradis n'ont qu'à y séjourner suffisamment longtemps pour en apprécier non seulement sa beauté mais aussi sa fragilité.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD309		Contre le projet d'extension.	Généralités
RD310	DE BOISRIOU Yvan	Je ne suis pas favorable au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept Îles. En effet, la population des oiseaux protégés et notamment les macareux et fous de bassan est stable et n'est à ce jour absolument pas en danger bien au contraire.	Etat de la faune
RD310	DE BOISRIOU Yvan	La fréquentation des îles par l'homme reste respectueuse de la nidification et du développement des espèces présentes et de la flore qui s'y trouve. Certaines îles sont déjà interdites d'accès. Réduire encore la circulation autour des îles ne changerait rien et n'améliorerait pas la pérennité de la faune et la flore.	Restrictions de navigation et de circulation
RD310	DE BOISRIOU Yvan	En revanche, la mise en place d'un tel projet priverait les amoureux de la nature et de la mer d'apprécier, de contempler cet endroit merveilleux tout en respectant profondément le monde animal et végétal qui le compose. Je ne comprends pas l'objectif de ce projet réducteur et liberticide qui veut apporter des solutions à un problème qui n'existe pas. L'accès actuel à l'archipel des Sept Îles se fait dans un parfait équilibre dans le respect de chaque espèce, animale, végétale et humaine, alors ne cassons pas cet équilibre.	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice
RD310	DE BOISRIOU Yvan	L'accès actuel à l'archipel des Sept Îles se fait dans un parfait équilibre dans le respect de chaque espèce, animale, végétale et humaine, alors ne cassons pas cet équilibre.	Cohabitation homme / nature
RD311		Je souhaiterais une augmentation du périmètre de la réserve des sept îles.	Généralités
RD312		Il faudrait expliquer comment les vedettes des Sept-Îles font pour ne pas nuire aux oiseaux, alors qu'elles ont de gros moteurs, des haut-parleurs criards, et font des remous.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD312		Il faudrait aussi justifier une zone aussi étendue (peut-etre est-ce de permette de garder une marge, pour ouvrir une négociation sur le périmètre et non sur le principe...)	Pertinence de l'extension de la réserve
RD313	CAMPION Jean Pierre	J'ai regardé avec attention tous les commentaire déposés à ce jour (23 Oct 21). J'observe que les partisans de l'extension se contentent, dans leur très grande majorité, de dire "je suis pour", sans le moindre argumentaire, comme certains croient en Dieu et d'autres qu'ils sont contre les vaccins. En revanche, les partisans du "contre" proposent tous de très bonnes raisons. Que l'on peut ainsi résumer: 1-ce projet n'a aucune base scientifique; "Monsieur le commissaire enquêteur, il serait bon que vous fassiez table rase de ce rapport iconoclaste et qu'une décision aussi impactante, prise au nom de l'État et donc de la démocratie, réexamine des données incontestables ."	Méthodologie, justification scientifique
RD313	CAMPION Jean Pierre	2- il apparaît comme devant consacrer une grand messe d'une idéologie en manque de sacralisation; Le dogme écologiste s'est en effet aggravé, passant du "préservé-protéger " à celui de faire proliférer sans limite, y compris des espèces particulièrement prédatrices.	Motivations idéologiques ou financières
RD314		Je suis contre cette extension pour trois raisons principales :- l'interdiction d'approche de ce milieu naturel aura un effet contraire aux principes ayant conduits à ce projet, en effet, la configuration actuelle permet à de nombreuses personnes d'observer cette nature sans la déranger. Or, la connaissance du milieu naturel est la garantie de sa préservation.	Restrictions de navigation et de circulation
RD314		- Les associations actives ont un intérêt financier à cet élargissement... ce qui hypothèque la neutralité de leurs conseils et observations.	Méthodologie, justification scientifique
RD314		- L'état actuel des interdictions (pas de débarquement sur les îles) est très protecteur et le développement important des différentes populations animales en témoigne ! Je suis donc opposé à l'élargissement de la zone interdite car les interdictions actuelles permettent le développement de la nature et l'élargissement empêcherait toute prise de conscience de cette magnifique nature.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD315	GERDOLLE	Je refuse l'extension.	Généralités
RD316	PETITJEAN	Il me parait important d'autoriser la redéfinition du périmètre de la réserve des sept îles vu les difficultés rencontrées par les fous de bassan pour se reproduire et se nourrir; ces espaces de tranquillité sont indispensables à une faune de plus en plus malmenée	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD317	MATHIS	Je suis contre ce projet qui répond à un dogmatisme écologique évident et dont l'objectif est de restreindre une plaisance de pêche promenade bien moins agressive pour l'environnement qu'il n'y paraît.	Motivations idéologiques ou financières
RD317	MATHIS	La méthode même de l'enquête publique souvent peu argumentée dans ses commentaires "pour" me laisse songeur. La lecture de certains propos "érudits" sur la nécessité de ce projet émanant de personnes n'ayant jamais mis le pieds dans les Côtes d'Armor ne me laisse que peu de doutes sur l'honnêteté de la démarche intellectuelle.	Méthodologie, justification scientifique
RD317	MATHIS	Habitant et fréquentant cette zone depuis l'enfance, je peux attester de la prolifération des oiseaux depuis une dizaine d'années . Tous les anciens habitués de la zone attestent qu'il n'y avait pas autant de Fous de bassan sur zone avant.	Etat de la faune
RD317	MATHIS	Habitant et fréquentant cette zone depuis l'enfance, je peux attester de la prolifération des oiseaux depuis une dizaine d'années . Tous les anciens habitués de la zone attestent qu'il n'y avait pas autant de Fous de bassan sur zone avant.	Etat de la faune
RD317	MATHIS	Si les Sept Iles sont restés un site exceptionnel c'est aussi grâce au respect de l'environnement des "biens nommés" locaux comme on aime nous appeler dédaigneusement.	Respect du site actuel par les usagers
RD317	MATHIS	Très inquiétant également la disparition manifeste des poissons (maquereau, Lieu) pour des raisons que je ne m'explique pas scientifiquement mais qui je l'assurer est visible (sur pêche ? multiplication de prédateurs). Cependant ce sujet ne semble pas émouvoir la LPO et ses soutiens.	Pression de pêche
RD317	MATHIS	Que Perros va être triste sans navigation possible, sans ce patrimoine que constituent les petits bateaux de pêche dans une région déjà affectée pour une surenchère immobilière et le tourisme de masse. Nous aimons notre pays, nous sommes sensibles à notre environnement (cf les marées noires) mais nous faire passer pour des inconscients coupables d'une balade maîtrisée près des Iles c'est fallacieux. Arguments vains, je le crains, puisque en face on a les gens "qui savent"Pourtant est ce complètement antinomique de faire "un peu" confiance aux gens qui je vous l'assure aiment la mer plus que tout et ont un respect immense pour leur écosystème. C'est l'ADN de beaucoup ici.	Restrictions de navigation et de circulation
RD318	YSNEL Nadia	Je soutiens à 100 % ce projet. Continuons de protéger ces magnifiques espèces dont le macareux moine et leur permettre de se reproduire en Bretagne. Nous avons un site exceptionnel qu'il faut entretenir et agrandir.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD319	HAVARD Antoine	Avis favorable. La mise en place d'une zone de quiétude serait super, trop peu nombreux sont ces endroits en France. Je suivrais l'avis des conseils scientifiques et du conseil national de protection de la nature.	Généralités
RD320		Nous soutenons le projet d'extension à 100% !	Généralités
RD321	FALIGOT	Enfant j'ai découvert et me suis passionné pour les oiseaux de mer avec notamment une passion pour les fous de bassan et les macareux moines. Cet intérêt m'a été transmis dès mes 7 ans lors de camps aux Sept-Îles. La LPO protège, renseigne mais aussi transmet. Et la transmission permet la survie et le futur. Et dans ce cas, c'est certain qu'il faut s'en donner les moyens. Ce projet d'extension en est un. Un qu'il faut soutenir, ce que je fais en souvenir de l'ornithologue que je me suis rêvé être des années durant. Kalon vat deoc'h evit ar raktres-se. Dreist-holl eo evit ar poc'hened hag ar morskouled boutin o deus ezhomm plas !	Généralités
RD322	CLERC Olivier	La réserve des Sept Îles est un trésor de biodiversité, ne serait-ce que pour les macareux qu'elle abrite en période de reproduction. L'étendre, à l'heure où les espaces naturels se réduisent et où la pression n'a jamais été aussi forte sur les espèces permettrait de créer un sanctuaire et, peut-être, de permettre à nos enfants de pouvoir continuer à s'émerveiller. Je souscris à l'idée d'une vaste zone de protection sans activité humaine	Agir pour les générations futures
RD323		Cette réserve est emblématique de l'histoire de la préservation des espaces naturels. Terre et mer y sont inextricablement liés. Les oiseaux et les mammifères marins doivent aller de plus en plus loin en mer pour se nourrir, il faut donc pouvoir leur offrir un territoire protégé plus vaste. Tous y gagneront, y compris nous, les êtres humains. L'extension du périmètre de la réserve est un symbole fort et une richesse, une promesse pour l'avenir.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD324		Je suis FAVORABLE à l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles.	Généralités
RD325		Ce projet est nécessaire, il est enfin temps d'agir et de préserver cette réserve viable.	Généralités
RD326		Je pense que ce projet est nécessaire et urgent ! J'espère que le périmètre sera élargi.	Généralités
RD327	GLB	Je suis contre la mise en place de cette réserve.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD328		Je suis pour l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept Îles. Je ne m'étendrai pas sur les enjeux qui sont très bien expliqués dans le dossier de la consultation. N'en déplaise aux détracteurs pour qui nous devrions faire une thèse complète dans ces commentaires. Le projet est en attente depuis des décennies. La faune et la flore sont en danger pendant ce temps. Les habitats sont reconnus Natura 2000. Une grande concertation a déjà eu lieu, avec des concessions. Mais il faut se rendre à l'évidence : les activités humaines empiètent et détruisent la biodiversité au sens large. Il faut bien que l'Homme recule pour rendre du terrain au Vivant. Qui le lui rendra.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD328		Une grande concertation a déjà eu lieu, avec des concessions. Mais il faut se rendre à l'évidence : les activités humaines empiètent et détruisent la biodiversité au sens large. Il faut bien que l'Homme recule pour rendre du terrain au Vivant. Qui le lui rendra.	Concertation
RD328		Il faut se rendre à l'évidence : les activités humaines empiètent et détruisent la biodiversité au sens large. Il faut bien que l'Homme recule pour rendre du terrain au Vivant. Qui le lui rendra.	Cohabitation homme / nature
RD329		Bonjour, je suis entièrement d'accord pour la redéfinition et l'agrandissement de la Réserve Naturelle des Sept Îles. Ce lieu est extraordinaire et les espèces y passant ou y nichant sont précieuses pour le patrimoine Français. Il est impératif que la France soit exemplaire en matière de protection de l'environnement, de la faune et de la flore.	Généralités
RD330		Oui à l'extension de la réserve des Trois Îles pour renforcer et la protection de la nature	Généralités
RD331		Je suis contre l'agrandissement de la réserve des Sept-Îles , Pour le bien être des animaux c'est pas les petits plaisanciers que l'on doit privé de cette zone .. Mais plutôt interdire les vedettes de Armor navigation !!!	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD332	DULAC Catherine	A l'heure où il ne fait plus de doutes qu'il est nécessaire et urgent de préserver notre environnement, pour nous aujourd'hui et demain, et surtout pour toute la biodiversité encore existante, je suis très favorable à l'agrandissement de la réserve des Sept-Îles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD333	PRIGENT	Je suis contre le redéfinition et l'agrandissement de la réserve naturelle car la mer reste une zone plaisir et de partage pour les plaisanciers et les pêcheurs	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD334	COLAS	La question ne doit pas être pour ou contre la réserve mais pour ou contre la préservation du macareux moine et du fou de Bassan en France. La réserve existante a démontré comme dit dans tous les commentaires (pour et contre) son efficacité dans la protection de ce milieu naturel. Et pourtant en l'état actuel elle n'est pas suffisante comme l'on pourrait se le croire. Il suffit de voir que si cette réserve à permis de sauvegarder entre autre le macareux moine et le fou de Bassan en France ces espèces (dépendant pour la presque totalité de cette réserve) recommencent à décliner. Certes la réserve à elle seule ne sera pas suffisante pour les sauver mais elle y contribuera en grande partie. L'agrandissement de cette réserve permettra donc de protéger encore plus efficacement en prenant en compte davantage de milieu interconnecté. Cette protection bénéficiera à tous puisqu'elle permettra (comme le permet déjà la réserve) d'admirer plus fréquemment toutes les beautés proposées. Pour rappel une réserve est délimitée par les Hommes, les animaux n'en ont pas connaissance et ne reste pas caché dans leur réserve. Au contraire, plus celle-ci sera grande plus les animaux en sortiront, et plus les observations seront fréquentes et sur un territoire important.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD334	COLAS	Je suis pour la réserve comme nous devrions tous l'être en mettant un petit peu notre égoïsme de côté.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD335	ADAM	La RNN des sept îles est le seul archipel abritant des colonies d'oiseaux pélagiques en plus de tout un écosystème marin associé. Au vu des connaissances actuelles sur la théorie de la biogéographie insulaire et de l'impact de la fragmentation des habitats sur la conservation des écosystèmes, il apparaît logique d'agrandir le périmètre de protection pour protéger d'un seul tenant une zone fonctionnelle écologiquement, afin d'assurer les objectifs à long terme de protections et de conservation inhérents aux missions des réserves naturelles nationales.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD336		Il me semble indispensable de préserver nos ressources et la biodiversité marine en fait pleinement partie. Je suis pour l'extension du périmètre de protection, nous avons suffisamment d'espace en dehors des nouvelles délimitations proposées. Partageons nos espaces et continuons à vivre en harmonie avec la nature, qui nous apporte tant.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD337	JUGE	Oui à l'extension !	Généralités
RD338		J'approuve le nouveau périmètre proposé.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD339	JAMOIS	Ce projet est indispensable à la perennisation, à la protection et au développement de la flore et de la faune endémiques et parfois menacée. Ces milieux fragiles et sans cesse sous la pression humaine meritent un statut plus protecteur.	Généralités
RD340	SPAENS	Oui à l'extension de la réserve naturelle ! Il est primordial de préserver la faune et la flore endémiques. Il en va de notre intérêt et de celui de nos enfants et petits enfants. Il faut préserver ces vies car il s'agit des nôtres aussi. Comptant sur les consciences, les valeurs et les principes humains des décideurs...	Agir pour les générations futures
RD341	doublon avec RD340		
RD342		Pour l'agrandissement !!!!	Généralités
RD343	doublon avec RD342		
RD344		Je suis contre l'agrandissement de la réserve ornithologique des Sept-Îles. Les oiseaux ne sont pas dérangés par la présence d'hommes, amoureux de leurs îles qui depuis des générations fréquentent cette zone, respectent leur environnement et vivent en harmonie avec la nature. Il me semble que la patrouille de France (avions à grande vitesse très bruyants qui projettent des jets de fumée) est plus polluante et nuisible pour les oiseaux !	Respect du site actuel par les usagers
RD344		L'extension de la réserve nous priverait de notre histoire et de nos traditions maritimes. Cette décision serait vécue par les plaisanciers comme une injustice !	Impact sur traditions
RD344		La disparition des poissons (maquereaux, lieus) est plus inquiétante pour la sauvegarde de la réserve des fous de bassan et déséquilibre la chaîne alimentaire. Malheureusement, les poissons n'ont pas, comme nous, petits marins des défenseurs puissants !	Pression de pêche
RD345	JAMOIS	Ce projet est indispensable à la perennisation, à la protection et au développement de la flore et de la faune endémiques et parfois menacée. Ces milieux fragiles et sans cesse sous la pression humaine meritent un statut plus protecteur.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD346	JOST	Ce projet d'extension est une nécessité pour permettre une conservation de la biodiversité et ainsi favoriser son développement nécessaire pour l'équilibre de tout l'écosystème de la presqu'île de Guérande. Cet écosystème abrite des espèces animales de cétacés, oiseaux qui s'y reproduisent et s'y nourrissent. Il est important de faciliter cela en étendant le périmètre de la zone à protéger.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD347		Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD348	RIGOUDY Noa	Je suis favorable à l'extension de cette réserve naturelle marine. On fait face à une des plus grandes colonies de fous de Bassan d'Europe mais pas que ! Réduisons notre impact sur ces systèmes fragilisés.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD349	HOUTE	avis très favorable: face à des îlots de biodiversité, il est largement temps de choisir entre la conservation de la nature et le maintien des activités économiques; les politiques publiques doivent suivre les avis des scientifiques	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD350	HURT Luc	Je suis pour une zone de quiétude (pendant la période sensible de l'élevage des jeunes oiseaux marins). Mais il faudra aller plus loin pour vraiment garantir la sauvegarde de ce site incroyable et beau. Les oiseaux marins sont partout en déclin à cause de la surpêche. Il faudra réduire la pression de pêche.	Pression de pêche
RD351	NORGIEUX	Parce que c'est important !	Généralités
RD352	GALHAUT Didier	Je suis un pêcheur professionnel et nous pêchons souvent dans ce secteur, autour de Rouzic. Il faut laisser les navires passer dans le nord de Rouzic (proche des cailloux) par mauvais temps lorsque l'on est dans l'Est de l'île et que l'on veut aller dans l'ouest. Par grand coefficient et vent fort de sud ouest à sud, au jusant, il se forme un clapot d'un mètre cinquante à deux mètres de haut, de Bego an Heol jusqu'au Cheminées (sud de Rouzic). Ce clapot vient de face, les vagues sont très rapprochées et donc très dangereuses même pour un bateau comme le nôtre. (encore plus dangereux lorsqu'on est chargé de casiers). Ce n'est pas le cas, en passant par le nord, en rasant Beg Zonn Bras, les Pierres Droites et en passant entre Karreg Min Ar Wrac'h et Karreg Baro Ruig. Cela ne gêne aucunement les fous de bassan, car par vent fort de Sud Ouest à Ouest, tous les oiseaux se trouvent dans l'Est de Rouzic. Pourquoi prendre des risques dans le Sud de l'île alors que dans le Nord de Rouzic, il existe un passage calme.	Impact sur activités économiques
RD353	BOURGEOIS	En tant qu'estivant, possédant une résidence secondaire à Trégastel depuis 3 générations, nous vivons la volonté d'extension de la réserve comme une privation de notre territoire. La protection des oiseaux est déjà bien réelle et a porté ses fruits. Aller au-delà s'est vraiment une attaque dont la conséquence sera la dépréciation de la valeur de nos biens et nous privera de lieux qui sont des zones ou nos ancêtres nous ont transmis leur savoir naviguer et pêcher de façon raisonnable.	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD353	BOURGEOIS	La proximité de la côte de ces zones d'exclusion est vraiment le problème. D'un côté cela nous gêne et de l'autre on comprend bien que c'est bien pratique pour l'ornithologue qui va pouvoir facilement faire ses observations égoïstement. Nous proposons qu'ils aillent créer une zone de quiétude sur le plateau des Minquiers, c'est beaucoup plus loin des côtes. Donc nous souhaiterions que nos voix soient entendues et que ceux qui décident prennent en considération que l'humanité est en croissance et que les hommes ont besoin de conserver des espaces de liberté.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD354	INIZAN	On est contre la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve des Sept-Îles. En effet, nous sommes plaisanciers et nous voulons conserver le droit de pêcher à l'intérieur et autour des îles y compris les Triagoz, sachant que nos déplacements sont ponctuels et ne dérangent en rien la quiétude des oiseaux et des animaux marins. On aimerait continuer à pratiquer une pêche de loisirs avec nos enfants et petits-enfants dans cet endroit magnifique	Restrictions de navigation et de circulation
RD354	INIZAN	On préserve la ressource et on est respectueux de l'environnement.	Respect du site actuel par les usagers
RD355		Aucune preuve scientifique ne justifie une zone de quiétude sur l'archipel	Méthodologie, justification scientifique
RD356	CUGNASSE	Je suis très favorable au projet d'extension de la RNN des Sept-Iles qui est un fleuron dont l'importance va au-delà du contexte régional. La conservation de ce patrimoine naturel historique et exceptionnel est un enjeu majeur.	Lien avec la stratégie nationale
RD357		soutien total a l action des plaisanciers de ploumanach	Autres
RD358	NICOLAS	Je suis très favorable à ce projet. Il faut que l'humain redonne de l'espace à ce trésor de biodiversité.	Généralités
RD359	GONIN Julien	Suite aux éléments des différentes études scientifiques, du contexte de l'unique colonie française de Fou de Bassan et des autres enjeux écologiques marins, l'extension de la RNN des Sept-Îles me semble complètement essentielle.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD360	MARECHAL Anatole	Parce que ce projet est légitime dans ses objectifs et dans sa construction, que sa mise en place a été étudiée en concertation avec les acteurs locaux, et parce qu'il répond aux objectifs fixés par la SNAP, je rend un avis favorable.	Lien avec la stratégie nationale

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD360	MARECHAL Anatole	Parce que ce projet est légitime dans ses objectifs et dans sa construction, que sa mise en place a été étudiée en concertation avec les acteurs locaux, et parce qu'il répond aux objectifs fixés par la SNAP, je rend un avis favorable.	Concertation
RD361		Avis favorable pour ce projet d'extension	Généralités
RD362	TANDEAU DE MARSAC	Avis favorable pour ce projet d'extension	Généralités
RD363	MOREAU	Je constate tout d'abord un grand nombre de contributions consistant de juste quelques mots du genre "je suis favorable", sans explications. Je suspect qu'un individu ou groupe sont en train de faire du remplissage... Concernant le vif du sujet, à savoir la protection des oiseaux marins en particulier et de la faune en général, il est indéniable qu'il faut agir. Cependant cette extension de la réserve me semble relativement inefficace. Le vrai problème est fort probablement la surpêche à partir d'une douzaine de bateau usine qui sillonnent la manche. Il n'y a presque plus de poissons (notamment les maquereaux) et donc les oiseaux ont de grande difficultés à se nourrir. Cette extension ne règlera pas ce problème, interdisons plutôt cette pêche industrielle.	Pression de pêche
RD363	MOREAU	Par ailleurs il semblerai que les grosses navettes remplies de touristes pourront continuer à fréquenter les sept îles. Cela semble tout a fait contraire au but recherché de quiétude de la zone.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD363	MOREAU	Je propose donc de continuer à permettre un usage responsable des sept îles : réserve de pêche (pour la reproduction), accès uniquement à l'île aux moines, pas de tour de l'île de Croizic par des vedettes de touristes, et autres mesures de bon sens. La mer reste un des derniers espace de liberté, nous pouvons en profiter sans pour autant détruire notre environnement.	Restrictions de navigation et de circulation
RD364	KUSSENER	Le macareux moine est en voie de disparition, comme beaucoup d'espèces d'ailleurs. Redonnons un peu d'espace à la Nature!! Merci d'élargir la RNN!	Généralités
CL365	SEBILLEAU Philippe	Pour le projet et étant habitant de Landrellec, et pêcheur amateur je suis pour l'extension de la surface de protection des Sept-Ileset même pour une extension encore plus grande plus au nord afin de pérenniser ce sanctuaire.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD366	CHEVALIER Marie Hélène	L'augmentation importante de la réserve des Sept-Îles est une nécessité pour la préservation des espèces concernées car l'augmentation du périmètre de tranquillité permettra aux oiseaux de se sentir plus tranquilles pour nidifier et favoriser l'élevage des oisillons. n'oublions pas que sur 10 œufs pondus , seuls 3 oisillons prendront leur envol. je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Îles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD366	CHEVALIER Marie Hélène	Pensons à l'avenir de nos enfants et petits enfants plutôt q'au plaisir immédiat de quelques plaisanciers . La protection de la nature et de la biodiversité doit être une priorité absolue.	Agir pour les générations futures
RD367		Allons dans le sens de la jeunesse, de la population, des populations, et faisons en sorte que demain soit meilleur pour tous les êtres vivants, nous compris. Cela passe par un plus large périmètre et une plus grande protection de superbes réserves comme celle-ci.	Agir pour les générations futures
RD368	CHAMPION Emmanuel	Avis favorable à cette extension et à sa réglementation. Les territoires marins protégés sont un atout pour l'avenir des territoires et l'économie locale, tout autant que pour l'environnement et les espèces qu'ils hébergent. Ainsi protégés, ils deviennent des coeurs de biodiversité au sein desquels les populations d'espèces se reconstituent et peuvent recoloniser les espaces marins voisins, au profit de tous.	Impact sur le territoire
RD369		Très favorable à ce projet d'extension de la réserve qui est tout à fait justifié au regard des enjeux majeurs présents sur ce territoire.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD369		Par ailleurs, cet agrandissement de la réserve va également dans le sens de la stratégie européenne d'augmentation des aires protégées. L'une des seules réserve que je peux avoir sur ce projet est le caractère insuffisant de zones en protection forte, notamment la surface totale qui reste trop faible pour pouvoir espérer atteindre pleinement les objectifs.	Lien avec la stratégie nationale

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD370	GAGET Elie	<p>La stratégie pour la biodiversité 2030 de l'UE impose aux États Membres d'achever d'ici 2023 la désignation de 30% de leur surface marine en aire protégée, dont 10% strictement protégée. La désignation d'aires protégées, et strictement protégées, cible en priorité les habitats et espèces listés dans les annexes de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux. En France, environ 24% de surface marine est protégée et moins de 1% est strictement protégée en métropole.</p> <p>Le projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles, de 280 ha à 19700 ha est spectaculairement aligné sur les objectifs d'extension de la surface marine protégée dans l'UE. Ce projet est pertinent tant pour les habitats et les espèces ciblées, dont la France porte une responsabilité significative de leur état de conservation au sein de l'UE.</p>	Lien avec la stratégie nationale
RD370	GAGET Elie	<p>Ce projet manque d'ambitions en ce qui concerne l'objectif de surface marine strictement protégée. Cet objectif correspond en effet à une surface de 30% de protection stricte au sein des aires protégées. Sur un périmètre de 19700 ha, près de 6 000 ha devraient être désignés en statut strictement protégé pour accomplir la stratégie pour la biodiversité 2030 de l'UE. Ici, la zone de quiétude, temporairement strictement protégée, s'étend sur 130 ha. Ce chiffre est faible, même en ajoutant les restrictions d'accès à certains estrans et les interdictions de navigation et de stationnement qui sont déjà en vigueur. Il apparaît que seul environ 20% de la zone de quiétude soumise à concertation a été finalement retenu dans ce projet (RNN_Sept Iles_20211010_Tome 3 dossier_VF_compressed). Ce projet est une avancée majeure pour les objectifs de conservation marine en France, mais il semble loin de répondre à l'objectif de protection stricte de la stratégie européenne pour la biodiversité 2030.</p>	Insuffisance d'ambition
RD371		<p>L'extension du périmètre de la réserve sera un des leviers permettant de protéger le patrimoine exceptionnel de ce territoire. Les mesures réglementaires appliquées permettront d'assurer une cohabitation durable entre la faune, la flore et l'Homme.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD372	BROUILLARD Yohann	<p>Avis favorable à ce beau projet, en cohérence avec les enjeux de cet espace naturel exceptionnel et en phase avec la stratégie nationale de conservation de la biodiversité</p>	Lien avec la stratégie nationale
RD373		<p>Le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles est une opportunité rare de protéger plusieurs milliers d'hectares d'un site naturel patrimonial. De plus, ce site abrite une biodiversité riche et unique, qu'il faut à tout prix préserver (pour des questions environnementales, et anthropiques car cette biodiversité nous fournit de nombreux services).</p> <p>Je pense donc qu'il est nécessaire d'étendre le périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD374	GUERET Jean Pierre	Je soutiens pleinement le projet d'extension de la Réserve Naturelle des Sept Iles.	Généralités
RD375	DE BOISRIOU Constance	Je ne suis pas favorable au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept Îles. En effet, la population des oiseaux protégés et notamment les macareux et fous de bassan est stable et n'est à ce jour absolument pas en danger bien au contraire.	Etat de la faune
RD375	DE BOISRIOU Constance	La fréquentation des îles par l'homme reste respectueuse de la nidification et du développement des espèces présentes et de la flore qui s'y trouve.	Respect du site actuel par les usagers
RD375	DE BOISRIOU Constance	Certaines îles sont déjà interdites d'accès. Réduire encore la circulation autour des îles ne changerait rien et n'améliorerait pas la pérennité de la faune et la flore. En revanche, la mise en place d'un tel projet priverait les amoureux de la nature et de la mer d'apprécier, de contempler cet endroit merveilleux tout en respectant profondément le monde animal et végétal qui le compose.	Restrictions de navigation et de circulation
RD375	DE BOISRIOU Constance	Je ne comprends pas l'objectif de ce projet réducteur et liberticide qui veut apporter des solutions à un problème qui n'existe pas.	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice
RD375	DE BOISRIOU Constance	L'accès actuel à l'archipel des Sept Îles se fait dans un parfait équilibre dans le respect de chaque espèce, animale, végétale et humaine, alors ne cassons pas cet équilibre.	Cohabitation homme / nature
RD376		Naviguant régulièrement sur l'archipel des sept îles, il me semble surprenant d'établir une zone de quietude au nord des îles, en effet la colonie des fous de bassan s'agrandit toujours et colonise maintenant la face nord de l'île Rouzic .	Etat de la faune
RD376		J'ai remarqué que les oiseaux ne sont nullement perturbés par les bateaux et viennent régulièrement derrière les embarcations lorsque nous pêchons afin de récupérer les restes d'appâts. De plus, les vedettes de perros ne semblent en aucun cas perturber les fous de bassan et autres lors de leur approche près des endroits de nidification (côté Est de l'île).	Cohabitation homme / nature
RD376		Il me semble également que très peu de bateaux naviguent en ces eaux même lors de la belle saison	Dérangement de la faune par les plaisanciers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD377		Je soutiens pleinement le projet d'extension de la Réserve Naturelle des Sept Iles.	Généralités
RD378	NICOLAS	Je suis très favorable à la protection de la nature et de ses habitants, donc je suis pour l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles, sans dérogations possibles.	Généralités
RD379		Ce projet interdirait donc aux plaisanciers d'accéder aux Sept-Îles et à la plage de Bono ,!..quelle idée farfelue..	Restrictions de navigation et de circulation
RD379		tout cela pour laisser prospérer Goélands ..fous de bassin et autres phoques..qui déjà se reproduisent en trop grand nombre!,...	Etat de la faune
RD379		ce n'est pas les qq plaisanciers durant l'été qui abordent aux Sept-Îles qd la météo en plus ,le permet..!qui nuisent en quoique ce soit à la faune et la flore...	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD379		...qd les vedettes y débarquent des centaines de personnes et informent leurs passagers à coup de haut parlours bien trop fort qui peut-être effrayent les oiseaux...	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD379		voilà plus de 50 ans que je navigue entre ces îles et qu'il n'y a pas plus de bateaux qu'à cette époque..car d'une part les conditions de navigation ne sont pas faciles et la météo souvent défavorable...	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD379		...et aujourd'hui les plaisanciers sont encore bien plus respectueux de l'environnement !	Respect du site actuel par les usagers
RD379		Donc interdire aux vedettes ...interdire aux plaisanciers ...et interdire aux pêcheurs ...cela va faire bcp de mécontents !	Restrictions de navigation et de circulation
RD379		N'en déplaise à la Ligue des oiseaux qui souhaiterait peut-être profiter de cet espace rien que pour elle..serait elle jalouse de ces personnes qui ont le Privilège d'avoir un bateau.? On peut se poser la question..L écologie c'est bien mais le bon sens c'est mieux.!!!sauf à se retrouver avec des phoques sur nos plages...Je vote contre ce projet.,!..il serait temps d'écouter un peu les électeurs !,!	Motivations idéologiques ou financières

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD380	SAUTY	Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles gérée par la LPO. Ce d'autant plus que ce projet d'extension du périmètre de la réserve a été mené en étroite concertation avec les usagers du territoire et le monde scientifique, entre 2018 et 2021. De nombreuses réunions ont été organisées dans le territoire, avec plus de 80 personnes et 50 structures. Ce projet de réserve marine, mené en étroite concertation avec les usagers du territoire, vise le maintien, sur le long terme, de l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel, activités et usages socio-économiques existant sur la réserve.	Concertation
RD381	doublon avec RD380		
RD382	doublon avec RD380		
RD383		Je suis favorable à ce projet afin de permettre un plus grand espace aux différentes espèces qui pourront y prospérer. Les différentes activités humaines qu'elles soient économiques ou de loisir imposent une pression importantes sur les espèces sauvage. Il est temps de ménager ou d'augmenter les espaces existant dédié à la faune sauvage.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD384	ALBINET Sébastien	Je suis favorable au projet d'extension de la RN des Sept-Iles. Celui-ci en effet se justifie au regard des enjeux écologiques majeurs liées aux espèces (Macareux moine, Fou de Bassan, Phoque gris, ...) et aux espaces naturels présents, et eu égard à la nécessité de renforcer les surfaces d'aires protégées au niveau national.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD384	ALBINET Sébastien	Il est par contre dommage que la zone de quiétude soit si peu importante en surface.	Insuffisance d'ambition
RD385		je soutiens à 100% cette proposition et suis prêt à soutenir et participer à une ou des opérations de lutte active contre le projet en cas de refus de cette proposition.	Hors sujet
RD386		Je suis contre la zone de quiétude. L'ensemble des Sept-Îles est suffisamment protégé sans ajouter encore des couches de contraintes et de réglementation.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD386		Et ce d'autant plus que les vedettes des Sept-Îles continueraient leur activité. Il faut être logique, c'est surtout cette activité qui crée le plus de trouble pour les oiseaux et non les quelques pêcheurs ou plaisanciers.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD386		A côté de cela on laisse la construction du parc éolien de la baie de saint Briec qui outre abîmer les fonds marins et le paysage gêne certainement plus les oiseaux, dont les fous des Sept-Îles, qui viennent se nourrir. Arrêtez de tout réglementer, laissez les gens vivre, communiquez pour les responsabiliser.	Hors sujet
RD387	HENRY	Je me permet de répondre cette enquête publique , je suis pour un respect de la nature et de la faune mais je trouve absurde le droit de pratiquer la pêche loisirs dans la future zone de quiétude alors que nous avons le droit de naviguer dans cette nouvelle zoneJe serais pour la zone de quiétude au niveau de l'île ROUZIC , interdire toute navigation dans l'anse situé à droite de Rouzic et peut être augmenter cette zone	Restrictions de navigation et de circulation
CL388	doublon avec RD379		
RD389	FOUQUE	Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle des Sept-Îles, projet favorable à la conservation des oiseaux marins et d'un patrimoine naturel unique en France.	Généralités
RD390	SANCHEZ	Je suis pour cette mise en place. Cette zone de quiétude laissera un peu de répit à la ressource halieutique afin de se régénérer.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD390	SANCHEZ	Cette zone exceptionnelle doit être protégée, que laisserons nous à nos enfants? Personne ne regrette les autres zones protégée en France.	Agir pour les générations futures
RD391		Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle.	Généralités
RD392		Je suis complètement favorable à l'extension de l'aire protégée. Il est temps que le gouvernement assume ses ambitions (si faibles soient-elles) en matière de biodiversité	Lien avec la stratégie nationale
RD393		Je suis très favorable à ce projet qui enrichira la biodiversité de cette zone naturelle exceptionnelle ce qui bénéficiera à tous sur le long terme.	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD394		A l'heure où il est si difficile de créer de nouvelles réserves de protection de la biodiversité, le minimum est de renforcer celles existantes. D'autant plus impératif dans le cas des Sept-Îles, que c'est un des derniers refuges des fous de bassan et autres guillemots. Aucune autre option que se protéger ce joyau et d'étendre cette zone.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD395	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	A. Sur l'Extension Puisque les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, le collectif accepte l'extension, mais seulement si le règlement qui s'y appliquera est comparable à celui actuellement en vigueur, en particulier ne restreindra pas la libre circulation de tous les usagers.	Restrictions de navigation et de circulation
RD395	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	B. Sur la Zone de Quiétude (ZQ). Pourquoi la refuserMême réduite à 1 km ² , la ZQ est refusée par le collectif des 25 associations, par plusieurs élus du littoral, par le Comité des Pêches ²² , etc, pour les raisons suivantes:1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature.2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD395	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	3. La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d'Armor Navigation, la ZQ n'est pas mise en place au bon endroit.	Impact sur activités économiques
RD395	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	4. Enfin, nous craignons que l'interdiction s'étende bientôt à d'autres zones de la réserve. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements: * en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits. ** la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.	Restrictions de navigation et de circulation
RD395	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	Le Maire de Perros Guirec a pris la parole au cours de la deuxième manifestation le 13 août dernier pour proposer une solution de compromis que le collectif accepte: L'interdiction de circuler dans la zone de quiétude est supprimée et est remplacée par la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD395	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	<p>CONCLUSION</p> <ul style="list-style-type: none"> • NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle. 	Restrictions de navigation et de circulation
RD395	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est - sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers. (...) <p>Avec les municipalités littorales, le collectif n'est pas en faveur d'une interdiction, mais d'une responsabilisation des usagers.</p> <p>Si on ne nous écoute pas, nous manifesterons notre colère contre le mépris des autorités</p>	Méthodologie, justification scientifique
RD395	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	(...) - voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales.	Impact sur traditions

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD396		La proposition de mise en place d'une zone de quiétude autour de l'Île Rouzic ne semble pas justifiée à ce jour ni motivée par des études scientifiques. Il est important de protéger la réserve naturelle, mais cela ne doit pas se faire sans étude ni logique.	Méthodologie, justification scientifique
RD396		La population de fous étant stable, même jugée en constante augmentation par la LPO en 2013, l'instauration d'une zone de quiétude ne paraît pas justifiée à ce jour.	Etat de la faune
RD396		De plus, la zone se justifie actuellement pour protéger les radeaux de fous, mais celle-ci semble en réalité dessinée pour laisser passer les vedettes des Sept-Îles, et non pour protéger quoi que ce soit.	Impact sur activités économiques
RD396		La proposition du maire de Perros Guirec visant à supprimer l'interdiction de circulation mais en engageant la responsabilité des plaisanciers est un accord nettement plus acceptable étant donné la situation de la réserve. Il n'y a pas de soucis à augmenter la superficie générale de la réserve, tant que les contraintes de circulation restent respectent les contraintes actuelles.	Restrictions de navigation et de circulation
RD397	ABDOUN Amane	Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, afin de renforcer la conservation de cet archipel et des espèces vivantes (oiseaux, cétacés, phoques, espèces végétales) y habitant. D'autant plus que certaines de ces espèces présentent des états de conservation très fragiles voire préoccupants.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD397	ABDOUN Amane	La France a valeur d'exemple, montrons que la France est à l'oeuvre pour la préservation de la biodiversité. Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles	Lien avec la stratégie nationale
RD398		Parce que nous devons protéger la faune et la flore maintenant et urgemment	Généralités
RD399	CHAIGNE	Avis favorable au projet d'extension du périmètre de la réserve des Sept Îles. Cette extension permettra à la réserve naturelle d'intégrer de nouveaux enjeux écologiques que nous nous devons de conserver (habitats, espèces). Pour y parvenir les activités les plus impactantes devront être interdites ou encadrées (par exemple les véhicules nautiques à moteur). Le projet de décret tel qu'il est présenté permet d'y répondre.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD399	CHAIGNE	Toutefois un financement conséquent et des MOYENS HUMAINS supplémentaires, conséquents et pérennes sont indispensables pour permettre à la réserve d'assurer ses missions, en particulier la sensibilisation et la surveillance. La zone de quiétude est un minimum qu'il faut impérativement conserver.	Gestion de la réserve
RD400		Très mauvais	Hors sujet
RD401		L'extention de la réserve des Sept-Îles doit permettre de mieux protéger la faune locale, en particulier les mammifères marins et les zones de repos en mer de l'avifaune nicheuse. Compte tenu de la grande richesse écologique de cette zone, de la nécessité pour la France d'augmenter la surface d'aires protégées en mer dans les eaux métropolitaines et de la bonne qualité de la concertation ocale qui a permis de travailler le projet avec les usagers, je suis favorable à la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles.	
RD402	LIGER-BELAIR	NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD402	LIGER-BELAIR	NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est - sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers.	Méthodologie, justification scientifique
RD402	LIGER-BELAIR	NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est - voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Nous sommes en faveur d'une responsabilisation des usagers, pas d'une interdiction de plus.	Impact sur traditions
RD403	SOULIER-RUAU	Il n'y a pas à hésiter : on sait trop bien que les activités humaines perturbent la biodiversité jusqu'à parfois la menacer d'extinction. Nous devons aux générations à venir de compenser nos destructions, ou de les éviter à chaque fois que c'est possible. C'est ici possible sur un large territoire marin et il faut le faire.	Agir pour les générations futures
RD404	VERNIER Alexis	Je soutiens à fond ce projet . A l'heure où l'écologie devient une préoccupation majeure pour nos concitoyens, c'est une occasion unique pour préserver le patrimoine maritime et littoral français, incluant de nombreuses espèces de faune (Fou de Bassan, Macareux, mammifères marins) ainsi que des ressources halieutiques.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD405	BERA Jérôme	Je suis contre l'interdiction de circuler dans la zone de quiétude et j'approuve totalement la proposition concernant la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.	Restrictions de navigation et de circulation
RD406	SOUCLIER Julien	Je suis totalement pour l'extension de la réserve marine nationale des Sept-Îles. Ce bijou du patrimoine naturel doit devenir l'emblème du respect de la vie sauvage.	Généralités
RD407		AVIS FAVORABLE AU PROJET D'EXTENSION Cette extension de réserve naturelle répond aux objectifs internationaux en terme d'aires protégées, elle n'est pas seulement un projet local mais une responsabilité internationale. Cet archipel, par son patrimoine naturel exceptionnel mérite cette mise en protection forte afin de pouvoir mieux le protéger. L'outil réserve naturelle permettra à une équipe dédiée de mener toutes les actions nécessaires à la protection de cet espace.	Lien avec la stratégie nationale
RD408	LE LAY Emmanuelle	Dans les éléments de présentation du dossier il est fait mention de la quiétude de la flore et de la faune , pendant 5 moisIl est peu fait référence à l'afflux massif (et de plus en plus massif) des touristes des vedettes , qui vient troubler cette quiétudeCet élément devrait faire partie de la concertation ?	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD408	LE LAY Emmanuelle	Et pour l'acheminement de ces très nombreux touristes, les projets de la mairie de Perros consiste à envisager des parkings, plus de parkings.... Dans des zones protégées de Ploumanac'h notamment N'y a t'il pas là une contradiction ? La protection de la nature ne pourrait elle pas être globale et respectueuse et l'ensemble de notre patrimoine naturel	Hors sujet
RD409	doublon avec RD409		
RD410	GUYOMARCH Alain	1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature. 2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010.	Etat de la faune
RD410	GUYOMARCH Alain	3. La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d'Armor Navigation, la ZQ n'est pas mise en place au bon endroit.	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD410	GUYOMARCH Alain	4. Enfin, nous craignons que l'interdiction s'étende bientôt à d'autres zones de la réserve. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements: * en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits. ** la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.	Restrictions de navigation et de circulation
RD411	DE LA FAYOLLE Albane	Je suis favorable à la grande réserve de 15000 ha si on peut y naviguer librement comme le fait la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD411	DE LA FAYOLLE Albane	En revanche je suis contre la zone de quiétude. Je ne comprends pas l'intérêt de la création de cette zone. La population de fous de bassans n'est pas du tout en danger, et est constante depuis 2010 comme le montre le rapport d'activité de la réserve.	Etat de la faune
RD411	DE LA FAYOLLE Albane	Cette zone de quiétude est sans raison scientifique et écologique valables.	Méthodologie, justification scientifique
RD411	DE LA FAYOLLE Albane	De plus, elle est voulue par des organisations qui agissent au mépris des traditions locales qu'ils ne connaissent pas.	Impact sur traditions
RD411	DE LA FAYOLLE Albane	Les usagers locaux ont toujours respecté la nature et ces îles qu'ils apprécient particulièrement, je suis pour que cette responsabilisation continue comme par le passé car cela a toujours bien fonctionné.	Respect du site actuel par les usagers
RD412	ROBERT	Je suis favorable à l'extension du périmètre de cette réserve naturelle nationale des Sept-Îles dont la gestion est confiée à la LPO, qui fait du bon travail. Il est tend de mettre en application les grands discours sur la protection de la biodiversité, sur le renforcement et l'augmentation des zones protégées.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD413		Je suis tout à fait favorable à ce projet d'extension. Puisse-t-il voir le jour au plus vite.	Généralités
RD414		Je valide les remarques et suis en accord avec archipel libre.	Autres

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD415		de la part de tous les oiseaux de Rouzic : ras le bol de tous ces (multiples et bien trop fréquents) bateaux (bruyants et au fioul) de transport de passagers qui effleurent notre milieu naturel et qui nous stressent !...	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD416	SAMSON Danièle	Je suis entièrement pour l'extension de cette zone et une (des) zone de tranquillité absolue pour la faune	Généralités
RD417	ROUILLER Loane	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles ainsi qu'à la nouvelle réglementation envisagée. Ce site présente un intérêt capital pour la reproduction des oiseaux marins et des phoques gris. Il accueille de plus une multitude d'autres espèces animales et végétales. Il est donc primordial de le préserver.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD418	doublon avec RD418		
RD419	CHIFFOLEAU Agnès	Nous connaissons tous l'urgence qu'il y a à développer les zones de protection comme la réserve des Sept-Îles ! Je soutiens ce projet.	Généralités
RD420	TOURETTE Marc	Très favorable à ce projet d'extension du périmètre de la réserve des sept îles. Cette réserve constitue le fleuron de la conservation des espèces marines en Bretagne. L'extension du périmètre est essentiel compte tenu des enjeux de conservation de nombreuses espèces (sites de reproduction et d'alimentation pour les oiseaux marins, phoque gris).	Pertinence de l'extension de la réserve
RD420	TOURETTE Marc	Elle constitue aussi un atout important pour le tourisme d'observation de la nature dans un cadre bien défini.	Vocation pédagogique du site
RD421	NACIRI	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles ainsi qu'à l'ensemble des réglementations envisagées.	Généralités
RD422	BENOIST	Habitant de la commune de Garlan, dans le Finistère, je soutiens totalement le projet d'extension de la réserve des Sept-Îles. Pour avoir eu la chance de la découvrir avec la LPO lorsque j'étais petit, j'en garde un souvenir mémorable, qui j'en suis certain à renforcer ma volonté de défendre la nature. Ils faut donc de toute urgence agrandir cette réserve et en créer d'autres partout où cela est possible.	Généralités
RD422	BENOIST	Une minorité s'y opposera car l'agrandissement de cette réserve est perçue comme une confiscation. Personnellement j'y vois plutôt d'un moyen de garantir la découverte de jolis coins de nature sauvage aux générations futures.	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD422	BENOIST	Par compte soyons vigilant à ce que cette réserve soit réellement protégée sur le terrain et pas uniquement sur le papier. Il faudra donc allouer des moyens humains et financiers si nécessaire. Et selon moi, pas de chasse et pas de pêche. Uniquement de la découverte.	Gestion de la réserve
RD423	CADIOU Bernard	Oui à ce projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles, projet qui contribue à la protection de milieux marins particulièrement riches et diversifiés en termes d'espèces animales et végétales comme en termes d'habitats	Pertinence de l'extension de la réserve
RD424	LETANH	je suis entièrement POUR l'extension de la réserve naturelle des sept îles. C'est une très bonne chose pour tous les animaux présents dans cette zone. Bravo pour cette excellente nouvelle ! Nous venons en vacances tous les ans et continuerons encore de venir à Perros-Guirec ! En profitant de la nature sans la déranger ...	Pertinence de l'extension de la réserve
RD425	BOSC Jérôme	Nous vivons et naviguons depuis plusieurs générations à Ploumanac'h. Nous n'avons pas observé ces dernières années de dégradation particulières des écosystèmes dans l'archipel voire plutôt une amélioration.	Etat de la faune
RD425	BOSC Jérôme	Nous sommes donc favorables à l'extension de la zone mais à la seule condition d'une libre circulation dans l'archipel et d'un maintien des règles actuelles.	Restrictions de navigation et de circulation
RD425	BOSC Jérôme	En revanche, nous ne comprenons le bien fondé de la zone de quiétude et par conséquent nous la refusons. Ils nous semblent fondamentales de pouvoir continuer à sensibiliser les générations futures à la beauté et à la fragilité des écosystèmes en apprenant à cohabiter et à respecter des bons usages.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD425	BOSC Jérôme	Nous sommes davantage préoccupés par: - les rotations en continue des navettes dont l'impact sur l'environnement marins devrait faire l'objet d'une étude et d'un suivi rigoureux	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD425	BOSC Jérôme	Nous sommes davantage préoccupés par: - les flux automobiles incessant dans Ploumanac'h et notamment les nuisances d'un parking géant sur le port en pleine saison. Pourquoi ne pas contraindre nos visiteurs à se garer à l'entrée du village et à piétonner le village (hors riverains) ?	Hors sujet
RD426	doublon avec RD425		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD427	doublon avec RD425		
RD428	CARMANTRANT Olivier	Président d'une association de vieux gréements locale composée de 175 membres je vous transmet notre avis sur cette enquête publique : - Nous acceptons la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD428	CARMANTRANT Olivier	-Nous refusons la zone de quiétude car elle est sans raison scientifique et écologique valables.	Méthodologie, justification scientifique
RD428	CARMANTRANT Olivier	-Si cette zone interdite est décidé le passage des vedettes devrait l'être aussi ! -Nous ne sommes pas pour une interdiction mais pour une responsabilisation des usagers .	Restrictions de navigation et de circulation
RD429		Au regard des données dont nous disposons tous, la zone de quiétude semble totalement injustifiée et l'interdiction d'y circuler ne paraît pas de nature à améliorer une situation grandement satisfaisante en matière de développement de la faune et de la flore qui s'y développe très bien depuis de nombreuses années malgré la fréquentation du lieu. Les êtres humains font parti intégrante de l'équilibre écologique de la planète dans la mesure où ceux-ci se comporte de manière responsable comme le prouve la bonne santé de l'archipel des sept îles.	Etat de la faune
RD429		Au regard des données dont nous disposons tous, la zone de quiétude semble totalement injustifiée et l'interdiction d'y circuler ne paraît pas de nature à améliorer une situation grandement satisfaisante en matière de développement de la faune et de la flore qui s'y développe très bien depuis de nombreuses années malgré la fréquentation du lieu. Les êtres humains font parti intégrante de l'équilibre écologique de la planète dans la mesure où ceux-ci se comporte de manière responsable comme le prouve la bonne santé de l'archipel des sept îles.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD429		Les êtres humains font parti intégrante de l'équilibre écologique de la planète dans la mesure où ceux-ci se comporte de manière responsable comme le prouve la bonne santé de l'archipel des sept îles.	Cohabitation homme / nature
RD430	ENEE Virginie	Il faut saisir cette opportunité d'agrandir cette zone protégée, pour que les animaux marins y trouvent un espace de repos, de reproduction et de passage sécurisé, sans les risques liés aux activités humaines.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD431	doublon avec RD430		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD432	SABBAGH Marc	La zone de quiétude prévue ,est une absurdité ,j'habite ici depuis 70 ans et les fous de bassan occupent maintenant une surface sur l'île de Rouzic bien plus importante qu'il y a 20 ans . Les phoques naguère il y a 20 ans étant une rareté j'en ai même vu deux dans le chenal du port de Ploumanac'h.	Etat de la faune
RD432	SABBAGH Marc	Je pense que les vedettes des Sept-Îles qui représentent un intérêt touristique évident présentent pour l'environnement ,gasoil consommé et nombre d'allers et retours quotidiens très important sont beaucoup plus néfastes que les navigateurs plaisanciers ou pêcheurs qui naviguent dans la zone .	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD432	SABBAGH Marc	On raconte dans les chaumières que cette histoire d'extension de zone de quiétude est simplement un moyen pour la LPO d'obtenir plus de subventions de l'Europe .Les salaires des dirigeants de la LPO étant absolument faramineux 5 plus de 250 000 euros an pour un directeur de la communication plus frais et voiture) ceci va causer des réactions violentes un jour ou l'autre .Les propositions mesurées du maire de Perros Guirec me semblent un bon compromis pour calmer la colère qui monte dans le genre gilets jaunes et que j'entends gronder de jour en jour .Les navigateurs et plaisanciers font vivre de nombreuses entreprises de nautisme sur la région style nautibreiz et l'action engagée va diminuer sensiblement leur activité et donc les emplois .Donc renoncez à être dogmatiques et comme cela vous éviterez à l'avenir des troubles dans la population.	Hors sujet
RD433		Ce projet est INDISPENSABLE à la survie des espèces et à la protection de la biodiversité. Je le souhaite de tout mon cœur, pensons à nos enfants et aux futures générations.	Agir pour les générations futures
RD434		Résident à Trégastel et en possession d'un voilier et d'un bateau à moteur qui me permette de profiter de la beauté de ce territoire en en respectant scrupuleusement les règles existantes qui permettent à faune et flore de se développer parfaitement. J'accepte donc parfaitement le principe de la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD434		Je refuse par contre la création de la zone de quiétude car elle est non fondée sur le plan scientifique ou écologique et n'apparaît motivée que pour des raisons administratives et financières.	Méthodologie, justification scientifique
RD434		Cette évolution semble voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales...	Impact sur traditions

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD434		...alors qu'il n'y a aujourd'hui aucun impact négatif lié aux pratiques existantes si ce n'est les dégats causés par les bateaux promenade des Sept-Îles qui naviguent eux au mépris des usagers respectueux et toujours plus vite toujours plus près des rochers	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD434		Les municipalités littorales comme le collectif sont en faveur d'une responsabilisation des usagers. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Notre pays en a marre des interdictions qui ne reposent sur rien et qui modifient ce qui fait l'attrait même de notre territoire. Il est clair que beaucoup de résidents partiront si ils ne peuvent plus naviguer comme aujourd'hui. Qui aura gagné quoi?	Impact sur le territoire
RD435	doublon avec RD434		
RD436	BOUBENNEC	J'ai connu les Sept-Îles avec l'unique réserve de rousic et sans phoques. Les phoques s'y sont installés preuve que nos activités nautiques ne les effrayaient pas. J'en ai même vu un (et photographié) dans le port de Ploumanach en train de déguster une plie. La réglementation actuelle me semble déjà bien restrictive et pour quelle ambition? De grâce comme quelqu'un de connus avait osé le dire il y a quelques années : arrêtez d'em....les français.	Etat de la faune
RD437	DEFOSSE	A l'heure ou la biodiversité est en danger partout, Nous avons là une opportunité rare de protéger plusieurs milliers d'hectares d'un site naturel patrimonial à la biodiversité unique dont nous pouvons être fiers !! OUI, il faut foncer !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD438	PERROS Jean Michel	J'ai 69 ans et je suis pêcheur plaisancier averti depuis toujours. Je trouve cette initiative aussi intéressante qu'indispensable.	Généralités
RD438	PERROS Jean Michel	Par contre je trouve la réserve prévue bien restreinte et j'espère que ce n'est qu'un tout premier pas.	Insuffisance d'ambition
RD439	Observations remises en permanence du 26 octobre 2021 au commissaire enquêteur.	cf CR01, CR02, CR03	

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD440	GALLIS	Oui, je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Parce qu'elle vise à renforcer la conservation de cet archipel et de l'environnement marin dans lequel il s'inscrit, hébergeant un patrimoine naturel unique en France. Grâce à l'extension proposée, la surface de la réserve passerait de 280 ha à 19 700 ha ! Elle comptera 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 identifiés comme à enjeu fort. Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD441	VUYLSTEKER Joël	Je suis favorable à cette extension pour les raisons suivantes : - préservation de la biodiversité locale et migratoire ; - contribution à une amélioration plus "globale" de l'environnement ; - contribution plus indirecte à la préservation de "enrochement" sous-marin.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD442	LAUNOIS Anne	Cette extension de la Réserve Naturelle des Sept-Îles me semble plus que nécessaire à notre époque. Elle va permettre à la biodiversité de se re-générer. Et aux scientifiques de la voir évoluer beaucoup plus naturellement, afin d'en comprendre et préserver au mieux les milieux. La zone de quiétude permettra, elle aussi, d'aider à ces observations car permettant aux oiseaux de ne pas être déranger. Voilà donc un juste re-équilibre sur le partage des espaces entre l'homme et la biodiversité. Car finalement, si on lit bien les documents, les contraintes ne sont pas si importantes...	Pertinence de l'extension de la réserve
RD443	ABASTADO Jean Pierre	La vie en harmonie n'est pas compatible avec la ségrégation. Des relations pacifiées entre l'homme, la faune et la flore doivent être construites sur le respect, sur une meilleure connaissance, donc sur une fréquentation régulière, pas sur un système d'Apartheid. L'éducation nécessaire implique proximité et responsabilité. Je suis donc favorable à une réserve étendue où l'homme responsable et les oiseaux vivront en harmonie.	Cohabitation homme / nature
RD443	ABASTADO Jean Pierre	Je suis opposé à la zone de quiétude et à toute limitation de la circulation et de l'activité des plaisanciers, des artisans pêcheurs et des touristes responsables et éduqués.	Restrictions de navigation et de circulation
RD443	ABASTADO Jean Pierre	La vraie menace pour la faune réside dans la demi-douzaine de bateaux pratiquant une pêche industrielle en Manche.	Pression de pêche
RD444		Non au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD445		Je navigue dans les Sept-Îles depuis 20 ans et je constate, de façon empirique: - un nombre croissant d'oiseaux, Fous, Macareux, Guillemot, Tordas - un nombre qui semble croissant de phoques Il me semble que tout le monde s'accorde sur la bonne santé des Sept-Îles.	Etat de la faune
RD445		Je constate aussi que le nombre de bateaux de plaisance reste très limité, même en été.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD445		Les rotations nombreuses des vedettes des Sept-Îles constituent indéniablement la majorité des déplacements dans les Iles. Malheureusement, ces rotations sont bruyantes dans l'eau (entendre le bruit des vedettes en apnée est édifiant), et polluantes (moteurs diesels) Le dossier d'enquête publique est étrangement bien silencieux sur cette activité commerciale. Il est plus disert sur les restrictions qui seront imposées aux plaisanciers. Pourquoi? Quels sont les enjeux commerciaux qui pèsent dans la balance?	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD445		Je demande que les activités de plaisance, pêche et navigation, soient maintenues dans les Sept-Îles, quelque soit le périmètre adopté. Je ne suis pas compétent pour parler de la zone de quiétude proposée mais est-ce faire de la réglementation pour faire de la réglementation, s'il n'y a pas de problème à l'origine?	Restrictions de navigation et de circulation
RD445		Je lis avec inquiétude le questionnement de certains sur l'attribution de subventions importante si ce dossier d'extension est approuvé. Il est du devoir du commissaire enquêteur de faire sortir les vraies enjeux de ce dossier et de rendre publiquement ses conclusions étayées.	Hors sujet
RD446	LE CALVEZ Hervé	Je suis totalement opposé à la création d' une zone de quiétude pour les raisons suivantes - il n' y a jamais eu autant de fous de bassan que cette année ,ce qui témoigne de la bonne santé de la réserve en son état de règlementation actuelle	Etat de la faune
RD446	LE CALVEZ Hervé	- très peu de plaisanciers se hasardent au nord des iles ,pourquoi les exclure ?	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD446	LE CALVEZ Hervé	- le trafic des vedettes à touristes s' intensifie avec leurs allées incessantes et leurs gros moteurs et hauts parleurs dans la zone est ou se concentrent majoritairement les oiseaux .Elles sont la plus grosse nuisance et pourtant vous autorisez leur présence (tant mieux pour les exploitants et les touristes) , reconnaissant explicitement qu' elles ne nuisent en rien à l' éco système .	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD446	LE CALVEZ Hervé	Les plaisanciers acceptent et respectent des exclusions temporaires ciblées et utiles , comme l' interdiction de l' estran de l ile aux moines pendant la période de reproduction des macareux. Nous n' acceptons cependant pas la mise en place d' une zone de quiétude qui n' a aucune légitimité scientifique .	Méthodologie, justification scientifique
RD447	doublon avec RD446		
RD448	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	A. Sur l'Extension Puisque les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, le collectif accepte l'extension, mais seulement si le règlement qui s'y appliquera est comparable à celui actuellement en vigueur, en particulier ne restreindra pas la libre circulation de tous les usagers.	Restrictions de navigation et de circulation
RD448	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	B. Sur la Zone de Quiétude (ZQ). Pourquoi la refuser Même réduite à 1 km ² , la ZQ est refusée par le collectif des 25 associations, par plusieurs élus du littoral, par le Comité des Pêches22, etc, pour les raisons suivantes: 1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature. 2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD448	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	3. La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d'Armor Navigation, la ZQ n'est pas mise en place au bon endroit.	Impact sur activités économiques
RD448	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	4. Enfin, nous craignons que l'interdiction s'étende bientôt à d'autres zones de la réserve. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements:* en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits.** la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.	Restrictions de navigation et de circulation
RD448	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	Le Maire de Perros Guirec a pris la parole au cours de la deuxième manifestation le 13 août dernier pour proposer une solution de compromis que le collectif accepte: L'interdiction de circuler dans la zone de quiétude est supprimée et est remplacée par la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD448	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	<p>CONCLUSION</p> <ul style="list-style-type: none"> • NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle. 	Restrictions de navigation et de circulation
RD448	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est- sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers.(...) 	Méthodologie, justification scientifique
RD448	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	<p>(...) - voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Avec les municipalités littorales, le collectif n'est pas en faveur d'une interdiction, mais d'une responsabilisation des usagers.</p> <p>Si on ne nous écoute pas, nous manifesterons notre colère contre le mépris des autorités</p>	Impact sur traditions

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD449		Sur terre, les zones protégées sont accessible aux promeneurs en respectant certaines conditions, la mer doit rester libres d'accès à tous en respectant aussi la réglementation actuelle. Un bateau s'approchant de l'île de Rouzic n'a jamais gêné les fous, d'ailleurs les vedettes auront toujours le droit de s'en approcher par le côté Est et Sud...	Restrictions de navigation et de circulation
RD449		Je refuse cette zone de quiétude qui est mise en place sans raison scientifique et écologique valable.	Méthodologie, justification scientifique
RD450	CAMPOS	Je suis pour le projet d'extension qui permettra de constituer une formidable réserve pour la biodiversité (oiseaux, mammifères, plantes) aux Sept Iles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD451	doublon avec RD450		
RD452	GULUCHE	Je suis les conclusions de l'association "L"archipel Libre" CONCLUSION NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD452	GULUCHE	NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est- sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers. (...)	Méthodologie, justification scientifique
RD452	GULUCHE	(...)- voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales.	Impact sur traditions

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL453	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	A. Sur l'Extension Puisque les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, le collectif accepte l'extension, mais seulement si le règlement qui s'y appliquera est comparable à celui actuellement en vigueur, en particulier ne restreindra pas la libre circulation de tous les usagers.	Restrictions de navigation et de circulation
CL453	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	B. Sur la Zone de Quiétude (ZQ). Pourquoi la refuser Même réduite à 1 km ² , la ZQ est refusée par le collectif des 25 associations, par plusieurs élus du littoral, par le Comité des Pêches22, etc, pour les raisons suivantes: 1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature. 2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010.	Etat de la faune
CL453	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	3. La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d'Armor Navigation, la ZQ n'est pas mise en place au bon endroit.	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL453	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	4. Enfin, nous craignons que l'interdiction s'étende bientôt à d'autres zones de la réserve. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements:* en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits.** la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.	Restrictions de navigation et de circulation
CL453	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	Le Maire de Perros Guirec a pris la parole au cours de la deuxième manifestation le 13 août dernier pour proposer une solution de compromis que le collectif accepte: L'interdiction de circuler dans la zone de quiétude est supprimée et est remplacée par la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.	Respect du site actuel par les usagers
CL453	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	CONCLUSION • NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL453	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est- sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers.(...) 	Méthodologie, justification scientifique
CL453	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	(...)- voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Avec les municipalités littorales, le collectif n'est pas en faveur d'une interdiction, mais d'une responsabilisation des usagers. Si on ne nous écoute pas, nous manifesterons notre colère contre le mépris des autorités	Impact sur traditions
RD454	DOUARD Monique	Ne pas laisser dégrader ce joyau que représente la réserve des Sept-Îles au profits d'intérêts personnels de quelque uns.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD454	DOUARD Monique	Il est de notre devoir de tout faire pour préserver cette inestimable richesse de biodiversité, profitable pour l'intérêt du plus grand nombre. Oui à l'extension de la réserve et à l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD455		Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles, car elle permettra à davantage d'individus et d'espèces sauvages de profiter d'un espace tranquille, et elle aidera également à améliorer le cadre des alentours.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD456	AR GALL Erwan	En tant que scientifique spécialiste des algues et de l'écologie des estrans rocheux, je suis favorable au projet d'extension de la réserve des Sept-Iles (Jentilez) et pour la mise en place d'une zone de quiétude pour les Fous de Bassan, mesures indispensables au maintien de la diversité des habitats marins de Bretagne et des organismes s'y développant, en particulier face aux effets de l'urbanisation extrême de nos côtes et du changement climatique global.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD457		Je suis contre la zone de "quiétude". Je navigue dans cette zone depuis 40 ans, et jamais je n'y ai vu autant d'oiseaux et de phoques, preuve de sa bonne santé.	Etat de la faune
RD457		Pourquoi ne pas agrandir la réserve, a condition de pouvoir en profiter, et qu'elle ne soit pas dévolue a des intérêts privés.	Restrictions de navigation et de circulation
RD457		Les bateaux a passagers sont bruyants et fréquents, ils s'approchent fort près des colonies. Est-il prévu de leur interdire la zone?	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
CL458	BENOIT Maryse	J'espère de tout mon coeur que cette réserve puisse enfin élargir son périmètre de zone protégée. Tout le monde le sait, la Biodiversité animale s'effondre. En 40 ans, plus de 60% des animaux sauvages ont disparu. Ce n'est pas QUE le réchauffement climatique qui en est le responsable, mais bien les activités humaines, la pollution, la surpêche, la disparition des espaces de vie qui provoquent cet état des choses ?. lorsque je lis dans différentes observations de cette enquête, des conclusions erronées sur certains sujets, je ne peux que réagir et intervenir aussi , par écrit.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL458	BENOIT Maryse	<p>Sujet 1) ? les populations des macareux et des fous de bassan sont stables ? , donc pas besoin de les protéger plus Je vais me permettre de donner quelques chiffres : Les macareux étaient estimés entre 10 et 15 000 couples , il y a 100 ans. Puis, 7 - 8 000 couples vers 1950, Puis 241 couples en 2019 Puis 123 couples en 2020 !!!!! Les fous de bassan se stabilisent , depuis plusieurs années , aux alentours des 20 000 couples. Mais les comptages révèlent un plus grave problème : La capacité de renouvellement des générations chute d'une façon vertigineuse !!! En 2000, 90% des couples avaient 1 poussin viable , En 2016, 58% des couples avaient 1 poussin viable, En 2017, seulement 32 % ??.. Je rappelle que c'est sur la réserve actuelle des 7-Iles , que l'on retrouve, en France, la plus grande colonie de ces oiseaux. oui, mais jusqu'à quand ?</p>	Etat de la faune
CL458	BENOIT Maryse	<p>Sujet 2)- la zone de quiétude est une zone de pêche amputée ou un morceau de liberté encore enlevé ? ? Effectivement, il y a de moins en moins de poissons donc tout le monde se bouscule, mais sur les 15 000 hectares espérés en réserve, cette zone de quiétude ne représenterait que 1% de cette surface et seulement pendant 5 mois par an !!!! y a 10 ans, les fous de bassan faisaient en moyenne, 500 km pour faire le plein de poissons pour leur unique petit, Maintenant, ils en font le double !!!! Ce qui expliquerait, en partie, la mortalité important des poussins.Aussi, une petite zone dédiée, avec un minimum d'affluence pour essayer de mieux survivre en période de nidification, ne peut être considérée par l'Humain, de superflu, au vu de tout ce que ces oiseaux supportent.</p>	Intérêt général vs intérêts particuliers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL458	BENOIT Maryse	Sujet 3) ? Les amoureux de la Nature sont encore pris en otage .. ? Non les vrais amoureux de la Nature ne peuvent qu'approuver ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve des 7-Iles. Plus cet espace deviendra grand, plus la vie animale mais aussi la vie végétale, auront des chances de s'épanouir et de se perpétuer pour satisfaire les générations d'Humain à venir.	Agir pour les générations futures
RD459	BERTRE	NON à la zone de quiétude!!!	Généralités
RD460	BERTRE Pascal	La zone de quiétude ne repose sur aucunes études scientifiques sérieuses. NON A LA CREATION DE CETTE ZONE!	Méthodologie, justification scientifique
RD461	doublon avec RD460		
RD462		Je suis favorable à toute protection de la faune et la flore en Bretagne particulièrement sur le secteur des sept îles, et donc augmenter le périmètre de sauvegarde ne peut être qu'un plus pour notre Région.	Impact sur le territoire
RD463		Bonjour, effectivement je trouve très bien l'extension de la réserve des sept îles mais à la condition que le droit actuel soit conservé par les plaisanciers en balade comme pour la pêche !!!	Restrictions de navigation et de circulation
RD463		on peut très bien cohabiter et préserver ce patrimoine tout en laissant à nos enfants ce droit actuel d'aller pêcher ou les générations actuelles ont sont droit et ce plaisir	Agir pour les générations futures
RD463		Ça serait une catastrophe économique pour la plaisance !!!si nous retirons ce droit beaucoup de petites unités n'auront pas la possibilité d'aller plus loin !!!on tuera la plaisance et nous laisserons nos ports vide Je serais sûrement un de ceux qui paye actuellement sa cotisation mais qui seront dans l'obligation de penser vendre mon mon bateau Qui entretiendra nos ports vide et délabré !!!!! Vivons intelligemment ensemble et pour le bien tous ne mélangeons pas tout	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD464		je trouve qu'il est important de préserver ce site et la quiétude des phoques, des fous de bassans, des macareux, des faucons pèlerins, des dauphins....Leur bien-être est plus important que la connerie humaine qui ne pense qu'au profit et à l'argent! NE TRANSFORMONS PAS NOTRE REGION EN COTE D AZUR	Pertinence de l'extension de la réserve
RD465	JEANNIN	La réserve des sept îles a toujours été un trésor de biodiversité et c'est une richesse qu'il faut préserver et étendre si possible. Je soutiens de tout coeur ce projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD466		Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles et je ne comprend pas l'hostilité de certain concernant la création de la zone de quiétude. Cette zone représente une goutte d'eau par rapport à la superficie accessible, de plus ce n'est pas une zone de pêche fréquenté habituellement ni pas les plaisanciers, ni par les pros. Cette réserve naturelle est indispensable pour préserver la biodiversité de notre belle région.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD467		les oiseaux sauvages ont besoin de plus d'espace naturel pour assurer leur reproduction.	Généralités
RD468		Une belle occasion pour se mettre en conformité quant à la protection des habitats et les stratégies définies (France-Europe). Une réserve naturelle qui a d'ores et déjà une lourde responsabilité quant à la sauvegarde d'espèces marines (mammifères, oiseaux entre autres) et qui ne pourra qu'avoir des objectifs plus facilement atteignables avec cette extension. Oui à l'extension de la RNN des sept îles.	Lien avec la stratégie nationale
RD469		L'homme est déjà partout ! Ce n'est pas parce qu'il y a des habitudes, de plaisances, de pêches, ... qui ne faut pas les changer, pour redonner de l'espace aux autres être vivants. A nous de nous réorganiser et de partager enfin l'espace. Je suis favorable à ce projet. Le plaisir de la pêche, sera substitué le plaisir du partage et de enfin redonner de la place à tous.	Intérêt général vs intérêts particuliers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD470	LE LOUEDEC	Nous pratiquons le kayak de mer dans le Trégor mais plus largement en Bretagne et en Grande Bretagne depuis près de 40 ans. C'est notre principale activité physique mais c'est surtout pour nous un moyen de nous ressourcer grâce au contact direct avec la nature. Nous respectons profondément ce milieu dans lequel nous évoluons et ne constatons jamais d'atteinte à l'environnement de la part d'aucun d'entre nous. En été, nous fréquentons les parcs nationaux en montagne avec les mêmes motivations. Une politique de gestion intelligente y a été mise en place, sensibilisant chacun et lui permettant d'évoluer dans ces espaces dans le respect de la faune et de la flore. Nous passons aux Sept Iles quelques rares fois dans l'année et avons conscience d'un écrivain à préserver comme cette planète sur laquelle nous vivons. Nous avons assisté au développement de la colonie de fous de Bassan et sommes conscient de fragilité de certaines colonies. Très souvent, ce sont les phoques qui viennent vers nous. Nous ne comprenons pas cette volonté de certains visant à nous exclure de ce milieu sans qu'aucune étude d'impact ne le motive. Mais quels sont donc les arguments de ces personnes ? Seule, une conception hors sol de l'écologie visant à créer une vitrine ou nous n'aurions pas la place semble motiver la création de la zone de quiétude. Merci de nous entendre et de ne pas cautionner ce projet.	Restrictions de navigation et de circulation
RD471	DELALANDE Pierre	Je ne suis pas favorable au projet de zone de quiétude pour les raisons suivantes : -Pourquoi vouloir réglementer une situation qui fonctionne très bien et depuis longtemps. On en peut plus de la réglementation...Laissez les gens vivre... -Il est prouvé que le peuplement ne diminue pas et se maintient très bien.	Etat de la faune
RD471	DELALANDE Pierre	-Vous laissez faire l'énorme parc éolien de la baie de Saint Brieuc qui détruit plus la nature et gêne plus les oiseaux qui s'y nourrissent, mais vous vous acharnez sur une zone de quiétude inutile.	Hors sujet
RD471	DELALANDE Pierre	- Les plus perturbateurs de la zone sont encore les vedettes des Sept-Îles qui s'approchent à toucher de Rouzic, mais ceux là vous les laissez tranquille!!	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD471	DELALANDE Pierre	- Faites un peu de communication pour responsabiliser les quelques pêcheurs et plaisanciers qui s'aventurent dans cette zone.	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD472	YVONNEAU Sophie	Je suis pour ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles	Généralités
RD473	CAMPION Jean Pierre	Voir note de 8 pages en annexe du rapport Mr CAMPION déplore l'absence d'étude à caractère réellement scientifique, sans étude de suivi comparatif. Cite comme exemple le comptage des survols de la réserve par les avions civils et militaires et demande comment les données ont été recueillies, en pointant la terminologie utilisée dans le dossier.	Méthodologie, justification scientifique
RD473	CAMPION Jean Pierre	Dénonce l'utilisation de la peur de la disparition des espèces pour justifier l'extension de la réserve, en citant la "privation d'exister" et l'attribution de la responsabilité de cette disparition à l'homme. Passe en revue les comptes rendus des différentes réunions de concertation et dénonce la terminologie utilisée dans ces documents en contestant le caractère non scientifique. Evoque les hommes, femmes et enfants qui, "au terme d'une longue année de travail, ont besoin de respirer et trouver le plaisir légitime de profiter de ce patrimoine magnifique". Demande dans quel but disposer d'un patrimoine si ce n'est pour que notre humanité puisse en jouir et le contempler.	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice
RD473	CAMPION Jean Pierre	Considère que le dossier est vide motivé par une forme d'utopie idéologique.	Motivations idéologiques ou financières
RD473	CAMPION Jean Pierre	Conteste la fait que la population de fous de Bassan soit menacée compte tenu des effectifs présents et de leur évolution. Evoque le manque de ressources alimentaires pour les fous, selon lui plus dû à la pression de pêche des bateaux étrangers qu'à la pêche professionnelle et à la pêche récréative. Selon lui, l'élargissement de la réserve n'apportera rien à la ressource de nourrissage. Evoque la situation du macareux moine, du pingouin torda et du puffin et constate que les populations sont peu importantes à l'échelle mondiale. En écho à l'objectif de meilleure adaptation des espèces cité dans le dossier, questionne sur la signification de "mieux s'adapter" tout en considérant que ces espèces se sont déjà parfaitement adaptées. Conteste le dérangement des phoques lié aux activités humaines en constatant que les phoques s'approchent spontanément de l'homme. Ironise sur l'objectif d'améliorer les connaissances sur le régime alimentaire, sur la structure de la population et sur les contaminants accumulés chez l'espèce.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL474	DESCLAUD Patrice	<i>voir note de 7 pages en annexe du rapport, conclusions ci-après :</i> Dans le doute des incidences du réchauffement climatique, dont des activités anthropiques connues, en particulier en matière de pollutions et nuisances, qu'il s'agisse de l'eau, des océans (ex : salinité) des courants (ex : Gulf Stream), de l'air (CO2, méthane, ammoniac, H2S ...), des sols (pesticides et autres intrants chimiques, algues vertes des nitrates), des divers effets tant chimiques que biologiques, dont sur la biodiversité et les disparitions d'espèces diverses, on se doit d'une telle extension de la RNN. Ce n'est pas une sanctuarisation du site visé (ex : les vedettes des Sept-Îles ont toujours l'autorisation de débarquer leurs passagers à l'Île aux Moines). Et donc mon petit avis ne peut qu'être favorable à cette opération et sa durée dans le temps.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL475	DUGUET Daniel	Alors que des vedettes de passagers s'approchent et stationnent régulièrement (plusieurs fois par jour en été) dans la crique baptisée « le trou de Rouzic », à quelques mètres des oiseaux, cette agitation ne semble pas perturber ceux-ci. Dans ces conditions on ne voit pas pourquoi quelques bateaux de plaisance peu nombreux, circulant de façon aléatoire, viendraient perturber la quiétude de ces oiseaux.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
CL475	DUGUET Daniel	D'autre part, rien n'indique que cette zone, si elle voit le jour, restera en l'état. En effet, dans le chapitre concertation, il est indiqué que « le préfet des Côtes d'Armor a souhaité que le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept Îles fasse l'objet d'une concertation préalable ». Mais en conclusion du chapitre « projet de réglementation », il est indiqué que « le préfet pourra renforcer la réglementation de certaines activités si la situation le nécessite », formule évasive qui permet toutes les interprétations. Ce qui revient à donner un blanc-seing à la puissance publique qui pourra, par simple arrêté et sans concertation, faire évoluer cette zone dite de quiétude et décider d'autres interdictions éventuelles, c'est pourquoi je suis contre la création de cette zone.	Restrictions de navigation et de circulation
CL475	DUGUET Daniel	Par contre, je n'ai pas d'opposition à l'extension de la réserve s'il est possible d'y circuler librement dans le cadre de la réglementation actuelle	Restrictions de navigation et de circulation
RD476	JACQUES	je suis hostile à ce projet. La colonie de fous de bassan se porte très bien et s'agrandit chaque année malgré la navigation notamment des vedettes de Perros qui sillonnent toute la journée le site. les phoques n'ont jamais été si nombreux, que faire de plus ?	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD476	JACQUES	Il faudrait peut être continger les bateaux usines qui pillent les bancs de maquereaux afin que les oiseaux puissent continuer à se nourrir car une telle colonie ainsi que les phoques ont incontestablement un impact considérable sur la population des poissons entraînant même leur raréfaction.	Pression de pêche
RD476	JACQUES	Il serait certainement plus judicieux de traiter les vrais problèmes plutôt que de pénaliser quelques plaisanciers respectueux de la nature. !	Respect du site actuel par les usagers
RD477	Misainiers du Trégor	Président d'une association de vieux gréements et de bateaux du patrimoine maritime comprenant plus de 170 membres je vous fais part de nos observations concernant cette enquête public. -Nous acceptons la grande réserve de 15000ha si l'on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD477	Misainiers du Trégor	-Nous refusons la zone de quiétude car elle est sans raisons scientifiques et écologiques valables .	Méthodologie, justification scientifique
RD477	Misainiers du Trégor	-Nous sommes contre l'interdiction mais pour une responsabilisation des usagers . -Si cette zone devient interdite aux plaisanciers, nous ne comprendrions pas l'autorisation de circuler aux vedettes bruyantes dans la zone voisine....	Restrictions de navigation et de circulation
RD478	doublon avec RD477		
RD479	BEAUVERGER	Formidable réservoir de biodiversité à l'heure où celle-ci est en déclin.Fruit du travail de LPO et de l'ONCFS, le secteur a permis le développement de colonies d'oiseaux marins importantes.Des espèces qui ne nichent presque qu'ici. Un dernier bastion pour le macareux moine, le fou de bassan etc.Les oiseaux sont le patrimoine visible de tous, mais sous la surface, il y a également une grande richesse.Préservons cette zone, agrandissons là ...pour aujourd'hui et le futur.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD480	SARANO François	Quel monde voulons-nous offrir à nos enfants ? Dans quel monde voulons nous vivre ? Je choisis un monde où il y aura des oiseaux sauvages. Et l'extension de la réserve des Sept-Îles est un formidable atout pour réussir ce challenge ! On ne peut pas enchaîner les colloques qui annoncent année après année la vertigineuse chute de la diversité du vivant et ne pas accepter les rares réserves qui limitent notre conquête de la planète. Malgré quelques restrictions, l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles bénéficiera à tous sur le long terme.	Agir pour les générations futures
RD481	RIOLS Christian	Ce projet d'extension du périmètre de la RNN des Sept Îles est une formidable opportunité de protéger un ensemble de milieux terrestres et marins de toute première importance pour la conservation de la faune et de la flore. Des espèces patrimoniales uniques en France en tant que nicheuses (Fou de Bassan, Macareux moine) bénéficieront ainsi d'une protection plus efficace face aux multiples menaces qui pèsent sur elles du fait des activités anthropiques.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD482	SABINE	Je suis très favorable pour ce projet d'extension du périmètre de la réserve des sept îles. Nous avons le devoir de protéger les milieux marins et les oiseaux marins actuellement très menacés par le changement climatique et les pollutions. Nous avons le devoir de léguer ce patrimoine naturel aux générations futures. Un très grand nombre d'espèces ont disparu par l'ignorance des humains. Aujourd'hui nous savons. Il serait donc condamnable de ne pas agir pour les protéger. Bravo pour ce projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD483	LEMENAGER Marc	Je soutiens le projet d'extension et de redéfinition de la Réserve des Sept-Îles, la gestion et la protection des milieux / espèces ayant bien davantage de sens et d'efficacité lorsque l'on considère une continuité cohérente dans l'environnement proche.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD484	PICCININI	Je suis plongeur depuis presque 50 ans et j'ai déjà plongé aux sept îles et environs. J'ai pu constater l'appauvrissement de nos écosystèmes marins au fil des années. La réserve de Port Cros est un bon exemple de ce que l'on peut faire afin de protéger notre environnement et de retrouver des fonds marins comme dans les années 70. Je suis totalement pour car tout le monde peut y gagner quelque chose.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD485	KERBAOL Marielle Association "Côte de granite rose : Respect & Protection"	Je suis présidente de l'association " Côte de granite rose : Respect & Protection" qui oeuvre pour que la côte de granite rose soit un jour inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco. Nous avons bien entendu intégré les Sept-Îles dans le périmètre du fait de son exceptionnelle valeur et biodiversité. Je parle en mon nom mais je crois savoir que les membres de l'association sont pour l'extension de la zone d'une part et pour l'introduction d'une zone de quiétude d'autre part.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD485	KERBAOL Marielle Association "Côte de granite rose : Respect & Protection"	Notre focal est la suivante. Comment la côte, la nature, les minéraux, la mer ont façonné, forgé les civilisations humaines qui ont vécu sur les rivages? Il y a 300 millions d'années, ces chaos surgissaient et les Sept-Îles avec. Qui sommes nous pour s'approprier le droit de dominer, de contrôler et de décider au nom des traditions ce qui à le droit d'être ou ne pas être ? Nous avons, depuis des siècles profité, usé voire abusé de notre position dominante. Aujourd'hui, les enjeux sont tels qu'il est urgent de protéger ce qu'il est encore possible de préserver pour le futur d'une part mais surtout pour le présent.	Impact sur traditions
RD485	KERBAOL Marielle Association "Côte de granite rose : Respect & Protection"	Élargir notre vision à plus grand que nous, plus grand que nos satisfactions immédiates car ceci est un "Commun" un bien commun qui appartient à tous et à personne. Je suis pour une forme de contrainte, même si je souhaiterais que la responsabilité soit suffisante. Hélas, le passé le montre avec éclats, l'humain est la seule espèce animale qui détruit son environnement. A ce titre le travail qui a été mené me semble bien équilibré, la liberté de circuler est préservée sauf dans une toute petite partie et seulement durant 5 mois. C'est une chiquenaude, je ne comprends pas, au sens de Primo Lévi du terme, c'est à dire je ne peux pas le prendre en moi, cette levée de bouclier. Notre responsabilité est de remercier cette nature qui nourrit notre corps et notre âme, elle appartient à tous avec ou sans bateau à voile ou à moteur. Merci, je souhaite grandement que nous puissions présenter à la commission internationale, un jour, ce trésor de biodiversité et de nature dans les nouveaux contours.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD486	BERTAUEAU	je suis totalement favorable à l'extension de la réserve. La France accuse un important retard de zones naturelles à protection forte et ce site dispose d'un formidable potentiel.	Lien avec la stratégie nationale
RD487	ESNAULT Catherine	Etendre la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles et inclure les zones des Triagoz et de l'Île Tomé relève du bon sens pour agrandir la zone d'étude des populations animales, des algues et du plancton. Au lieu de créer des corridors écologiques, il est plus efficace de créer une zone d'un seul tenant et de surface suffisante. Passer de 280 hectares à 19700 hectares, cela vaut le coup et mérite d'être salué à une époque où on diminue les zones naturelles et qu'on crée des zones de compensation. Donc un bon point pour la préservation de la biodiversité de toutes les espèces présentes dans cette zone.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD487	ESNAULT Catherine	On peut espérer que cette extension permettra de dire NON à l'extraction de sable coquillier en baie de Lannion. Le pire serait que cette extension de la RNN permette en compensation la reprise de l'extraction de sable. Pour l'instant, rien ne permet de présager l'avenir de cette décision.	Hors sujet

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD487	ESNAULT Catherine	La zone de quiétude au nord - est de l'île Rouzic est pavée de rochers, et seuls quelques marins bien expérimentés viennent s'y risquer. Interdire cette zone de moins de 130 hectares, représentant moins de 1% de 19700 hectares, ne devrait pas gêner ces quelques marins (pêcheurs et plaisanciers). Qu'une zone soit totalement interdite aux humains favorise la reconquête du milieu par les différentes espèces.	Restrictions de navigation et de circulation
RD487	ESNAULT Catherine	On peut toutefois être surpris que le trou de Rouzic soit accessible aux vedettes bruyantes et polluantes quelque soit l'époque et la nidification des oiseaux. En conclusion, plaisancière, ornithologue, intéressée par la vie présente sur l'estran, pêcheuse à pied occasionnelle, je suis totalement favorable à ce projet.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD488	GRANGET Anne	Un très grand oui à l'agrandissement de cette réserve! Magnifique projet ??	Généralités
RD489	CESBRON	Étendre les zones de biodiversité est une nécessité absolue , protéger la biodiversité de toutes interactions est une nécessité absolue ! Tout ce qui contribuera à protéger la nature est une nécessité absolue	Pertinence de l'extension de la réserve
RD490	doublon RD489		
RD491	doublon RD489		
RD492		Je suis favorable à l'extension du périmètre de la RNN des sept îles et en accord avec le nouveau périmètre proposé. Il est évident que cette extension ne pourra qu'être favorable aux habitats et aux espèces présentes dans la zone. D'autant plus que le statut iucn de ces espèces est pour bon nombre d'entre elle inquiétants à l'heure actuelle...	Pertinence de l'extension de la réserve
RD492		La zone de quiétude m'apparaît également comme une solution nécessaire, bien étudiée, discutée et documentée scientifiquement. bref, un grand : OUI	Méthodologie, justification scientifique
RD493	MARTIN Bénédicte	La colonie des fous de Bassan des Sept-Iles est une merveille que tous les voyageurs et habitants du coin, admirent. Étendre la zone de quiétude qui les protègent est une excellente idée et je pense qu'il aurait fallu le faire déjà il y a longtemps.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD493	MARTIN Bénédicte	Les plaisanciers qui veulent tant pouvoir naviguer partout, tout le temps, doivent se faire à l'idée d'une nature fragile qui a besoin de soin et de tranquillité. La mer est grande et il y aura de la place pour tout le monde si les hommes respectent mieux les autres espèces. J'espère que ce projet d'extension de la zone naturelle se fera et je serais très soulagée de savoir ces beaux oiseaux un peu plus protégés dans un monde rude pour la faune sauvage. Un grand oui à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles.	Cohabitation homme / nature
RD494	JOLU	L'extension de la réserve des Sept-Îles est une nécessité absolue pour la survie de nombreuses espèces. L'équilibre naturel est fragile. La réserve est un refuge pour nombre d'espèces. Elle accueille souvent 98% des populations nationales (fous de bassins, macareux notamment). C'est un trésor de biodiversité qu'il nous faut protéger.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD494	JOLU Emmanuelle	La zone de quiétude fait beaucoup parler alors qu'elle ne représente que 1% de la surface du projet. Pourquoi avons-nous besoin d'aller partout tout le temps ? Pourquoi est ce un problème pour certains de laisser cette si petite surface, quelques mois par an, à la biodiversité ? Ni l'extension ni la zone de quiétude n'empêcheront les activités de pêche ou de loisirs dans la réserve, ni dans la zone de quiétude de septembre à mars. Je suis plaisancière et plongeuse. Et c'est parce que je suis plaisancière et plongeuse que je suis POUR l'extension et POUR la zone de quiétude. Je veux continuer à pouvoir plonger dans ce monde merveilleux peuplé de laminaires, de phoques, de dauphins, de fous de bassans et de macareux.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD495		Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD496		Je suis contre la grande réserve si nous ne pouvons plus naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD497	PIRLOT DE CORBION Eric (cf CL976)	<p>extension de la Zone de quiétude</p> <p>Bonjour Messieurs,</p> <p>Je partage totalement votre point de vue sur votre position quant aux modifications que la LPO souhaite imposer aux usagers de la mer dans la zone des Sept-Îles.</p> <p>D'autre part, j'ai lu beaucoup de commentaires sur le site de l'enquête publique (en faveur de l'extension) qui ne représente aucune réalité précise ! Je pense que beaucoup sont pour selon principe qu'ils présentent comme étant « écologique » mais qui ne tient aucunement compte de la réalité et qui démontre une méconnaissance totale des lieux !</p> <p>Cordialement et en espérant Que nous pourrions obtenir satisfaction dans ces discussions.</p>	Hors sujet
RD498	ARIBERT	Je suis tres favorable au projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles	Généralités
RD499		<p>L'extension du périmètre de la réserve naturelle des sept îles seraient une magnifique nouvelle pour la biodiversité et donc pour l'humanité.</p> <p>Cette réserve est un site naturel exceptionnel qui reste fragilisé par un environnement proche soumis à différents impacts anthropiques. Une extension viendrait limiter ces impacts et assurer aux espèces qui peuplent la réserve, pour certaines observables nulle part ailleurs en France, des zones d'habitat et d'alimentation de meilleure qualité.</p> <p>Par altruisme vis à vis des autres espèces aussi bien que pour elle même, il est grand temps que l'humanité protège davantage les eaux dont elle dépend elle aussi. A l'échelle française, il devient également urgent de mieux protéger et de prendre soin des mers et océans du territoire.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD499		La réserve des sept îles est un magnifique patrimoine naturel français et même mondial. Son extension relève du bien commun et ne peut avoir que des influences et conséquences positives pour tout un chacun à moyen et long terme.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD500	CED	En tant qu'usager de la Mer, je me réjouis de l'extension de la réserve des Sept-Îles pour une plus grande cohérence en termes de connexion entre les différentes zones et habitats fréquentés par les nombreuses espèces de la zone.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD500	CED	<p>Je comprends que certains usagers, bien qu'ils n'aient pas d'objection à l'extension de la réserve, ne souhaitent pas que les règles en deviennent contraignante. Il me semble pourtant que ce n'est qu'en imposant une diminution de fréquentation et l'interdiction de certaines activités à certaines périodes que les objectifs de conservation des espèces emblématiques du site pourront être réalisés.</p> <p>Je suis favorable à l'extension de la réserve donc, ainsi qu'à la mise en place d'une zone de quiétude, à condition que les mêmes règles s'appliquent à tous les usagers et que les navires à passagers soient opérés et encadrés de manière exemplaire, et que ne soit pas fait de traitement de faveur.</p>	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD501	DELVAUX Yann	<p>Je viens vous confirmer mon accord pour le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles dans sa totalité avec sa petite zone de quiétude bien sur. Le réchauffement climatique mondial que nous constatons aujourd'hui a un effet dégradant permanent sur les grands équilibres physiques et écologiques que nous connaissons jusqu'ici. Nous subissons ces effets mais nous les générons en même temps cela n'échappe à personne. Ce changement de paradigme requière quelques efforts qui permettront à la fois de poursuivre nos activités socioéconomiques et de sauvegarder l'environnement dans lequel nous vivons. Le projet d'extension et particulièrement la création de sa zone de quiétude répondent à cette problématique. La définition de cette réserve élargie englobe le plateau des Triagos, celui des Sept-Îles et l'île Tome. Il assurera l'intégrité de ce territoire au plan écologique tout en pérennisant les pratiques actuelles. Premier document de ce type écrit pour la Région, il servira de référence avec sa capacité à être opposable, le cas échéant. L'équilibre des colonies d'oiseaux emblématiques présentes sur Rouzic est fragile. Deux exemples: Le taux de natalité des Fous de Bassan qui était antérieurement de 80% est réduit à 30% suivant les derniers comptages effectués; les Macareux sont présents en petite quantité aujourd'hui mais ont disparu de la Baie de Morlaix depuis les années 2010... La nature a horreur du vide. Nous avons pu le vérifier lors de cette période de confinement, tant pour la flore que pour la faune. Ce vieil adage s'applique aussi de la même façon à la zone de quiétude. Il profitera directement à toutes les colonies d'oiseaux présentes pour peu qu'on leur en donne la possibilité en leur laissant la place. La documentation accompagnant le projet et communiquée par la LPO est amplement suffisante pour justifier la mise en place de ce projet d'extension avec sa zone de quiétude. Leur expertise est un gage de confiance et d'efficacité dans la gestion de ce projet. Je n'ai pas besoin de données scientifiques ou statistiques supplémentaires pour y adhérer. (Et encore moins pour le démontrer).</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD501	DELVAUX Yann	<p>En effet, créer une zone de tranquillité pour les colonies d'oiseaux tout en permettant la poursuite de l'activité de chacun sur ces îles est l'objectif recherché.</p> <p>Les parcours des bateaux professionnels peuvent se maintenir</p> <p>Les bateaux des activités de plaisance qui n'y vont pratiquement pas (navigation risquée et pêche difficile) ne modifient en rien leurs pratiques culturelles habituelles.</p>	Cohabitation homme / nature

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD501	DELVAUX Yann	Notons enfin qu'au plan de son activité économique, notre Région s'appuie à juste titre sur la présence de la Réserve Naturelle Nationale de Sept-Îles qui, par ses paysages magnifiques et sa biodiversité peut se prévaloir d'être unique au plan européen. En conséquence et dans ces conditions, je pense qu'il ne viendrait à l'idée de personnes de ne pas tout mettre en oeuvre pour maintenir cette situation qui profitera à tous. Je suis un gars de Trégastel, né à La Clarté il y a pas mal de temps et plaisancier à Perros. J'aime les Sept-Îles devant lesquelles j'ai la chance de vivre et de naviguer. Je souhaite que nous puissions les garder et les transmettre dans le meilleur état possible. Je fais et ai fait également partie de trois associations qui prônent le refus de la zone de quiétude. Pour l'avoir vécu dans ces associations, je sais que les avis des adhérents sont partagés mais je ne retrouve pas dans ce refus de principe, l'équilibre démocratique de la réalité. C'est dommage.	Impact sur le territoire
RD501	DELVAUX Yann	Je suis un gars de Trégastel, né à La Clarté il y a pas mal de temps et plaisancier à Perros. J'aime les Sept-Îles devant lesquelles j'ai la chance de vivre et de naviguer. Je souhaite que nous puissions les garder et les transmettre dans le meilleur état possible. Je fais et ai fait également partie de trois associations qui prônent le refus de la zone de quiétude. Pour l'avoir vécu dans ces associations, je sais que les avis des adhérents sont partagés mais je ne retrouve pas dans ce refus de principe, l'équilibre démocratique de la réalité. C'est dommage.	Agir pour les générations futures
RD501	DELVAUX Yann	Je fais et ai fait également partie de trois associations qui prônent le refus de la zone de quiétude. Pour l'avoir vécu dans ces associations, je sais que les avis des adhérents sont partagés mais je ne retrouve pas dans ce refus de principe, l'équilibre démocratique de la réalité. C'est dommage.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD502		Acceptation de l'extension de la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle. Les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, sans aucune restriction de la libre circulation de tous les usagers.	Restrictions de navigation et de circulation
RD502		Refus de la création de la zone de quiétude sans fondement scientifique et écologique sérieux.	Méthodologie, justification scientifique
RD502		L'état écologique de la réserve est très satisfaisant comme le montre le rapport d'activité de la réserve.	Etat de la faune
RD502		La création de cette zone de quiétude est motivée par des considérations purement administratives et financières agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Elle entrainera plus de contraintes sans aucun bénéfice pour la protection de la nature.	Motivations idéologiques ou financières

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD502		(...) agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Elle entrainera plus de contraintes sans aucun bénéfice pour la protection de la nature.	Impact sur traditions
RD503	FOURNIER JF (id RD502)	Acceptation de l'extension de la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle. Les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, sans aucune restriction de la libre circulation de tous les usagers.	Restrictions de navigation et de circulation
RD503	FOURNIER JF (id RD502)	Refus de la création de la zone de quiétude sans fondement scientifique et écologique sérieux.	Méthodologie, justification scientifique
RD503	FOURNIER JF (id RD502)	L'état écologique de la réserve est très satisfaisant comme le montre le rapport d'activité de la réserve.	Etat de la faune
RD503	FOURNIER JF (id RD502)	La création de cette zone de quiétude est motivée par des considérations purement administratives et financières agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Elle entrainera plus de contraintes sans aucun bénéfice pour la protection de la nature.	Motivations idéologiques ou financières
RD503	FOURNIER JF (id RD502)	(...) agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Elle entrainera plus de contraintes sans aucun bénéfice pour la protection de la nature.	Impact sur traditions
RD504	SCHEIN	Favorable à l'extension de la réserve naturelle des sept îles. Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc...pour les Macareux moine et Fou de Bassan. les nombreux cétacés (3 espèces de dauphins, des marsouins communs...) et les phoques gris . Cela permettrait également de protéger 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines.	Généralités
RD505		Je suis favorable à l'extension ; au vu des changements climatiques et des migrations attendues de toutes les espèces animales vers le nord, on n'en fera jamais trop pour les aider et les préserver.	Généralités
RD506	PERNOM Thibault	La surpopulation de phoque empêche la pêche de loisir. Cette extension de la zone des sept île entraînerait la fin de la pêche de plaisir. C est pourquoi je suis contre l'extension de la réserve.	Restrictions de navigation et de circulation
RD507	doublon avec RD506		
RD508	doublon avec RD506		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD509	doublon avec RD506		
RD510	LE FAILLER Jean Yves et Marie Claire	ENQUETE PUBLIQUE SUR LA ZONE DE QUIETUDE DES SEPT ILES PERROS GUIREC Nous vous informons que nous sommes contre cette extension de la zone de quiétude des sept Iles Cette mesure est complètement décalée par rapport aux enjeux. De surcroit l'interdiction de circuler pendant la période d'été pénalise fortement le développement du tourisme et de la voile et de la pêche de loisir déjà fortement impacté par la crise.	Restrictions de navigation et de circulation
RD510	LE FAILLER Jean Yves et Marie Claire	Il serait souhaitable de faire un comptage des bateaux qui croisent dans cette zone car peu de plaisanciers franchissent le Nord des sept îles. Nous serions sans doute agréablement surpris car nous pouvons vous assurer que cette zone est vraiment peu fréquentée.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD510	LE FAILLER Jean Yves et Marie Claire	Au sujet de la pêche les professionnels ratissent les fonds mais là rien ne se passent.....	Pression de pêche
RD510	LE FAILLER Jean Yves et Marie Claire	Le parc éolien de la baie de SAINT BRIEUC se construit mais cela ne dérange personne à priori.....sauf les pêcheurs qui devront s'adapter La LPO veut certainement sauver ses emplois mais il faut qu'elle le fasse dans un contexte global et réaliste. Nous vous demandons de prendre en compte notre avis négatif sur ce projet	Hors sujet
RD511	PIERRE Jacques	Je ne comprends pas la définition de la zone de quiétude qui n'est pas ronde et qui laisse entendre que les oiseaux sont plus au Nord qu'au Sud. Pourquoi laisser une zone enclavée qui n'est utilisée que par les vedettes d'Armor ?	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD511	PIERRE Jacques	Les articles 17 et 19 protègent les vedettes d'armor et les sociétés commerciales existantes et est sans doute contraire au droit du commerce. Cela veut dire qu'il ne peut pas y avoir de nouvelle société ? Il faudrait mieux dans ce cas limiter le nombre d'accès et la taille des bateaux !	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD511	PIERRE Jacques	Je ne comprends pas l'article 22.4 qui autorise les véhicules nautiques à moteur, du type jet-ski et scooter des mers, les engins tractés du type bouées et ski nautique dans la baie de Perros Guirec. Ceci est une nuisance pour la biodiversité marine et humaine.	Circulation des véhicules nautiques à moteur
RD512		Avis favorable pour ce projet d'extension Quels sont les arguments contre solides des pêcheurs professionnels? Pour quoi donner autant de poids aux arguments contre des plaisanciers? arguments des plaisanciers	Généralités
RD513	HERVE Guy	Je suis favorable à l'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles comme à la création d'une zone de quiétude. Il faut conserver la richesse exceptionnelle du site des Sept-Îles qui est un patrimoine naturel unique en France du fait de son caractère marin et des espèces remarquables - et pour certaines très rares - qui continuent de s'y reproduire. Ce projet de redéfinition du périmètre du site permettra de maintenir et d'assurer la biodiversité de la Réserve nationale des Sept-Îles, enjeu majeur pour les générations futures.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD514		ACCEPTTE la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD514		REFUSE la zone de quiétude	Généralités
RD515	DELMOTTE Jean Christophe	Je suis pour l'extension des réserves naturelles en général et donc pour l'extension de celle en particulier. Et pour une réglementation favorisant au mieux leur conservation.	Généralités
RD516	FOURNY Christelle	Je soutiens l'Archipel libre dans sa démarche d'opposition de l'extension de la zone de quiétude car les arguments du projet ne sont pas motivés par la réalité écologique et scientifique du site.	Méthodologie, justification scientifique
RD516	FOURNY Christelle	Je suis une écologue dans l'âme en partie grâce à mon éducation et grâce à ce qu'on m'a fait découvrir au plus jeune âge. En effet, la navigation et l'observation de la nature ont toujours été faites dans le plus grand respect. Je suis en lien avec la LPO à qui j'ai amené plusieurs oiseaux blessés trouvés sur les plages de Trégastel. J'ai transmis ces valeurs à ma fille mais pour cela je lui fais contempler et comprendre la faune et la flore.	Respect du site actuel par les usagers
RD516	FOURNY Christelle	Après avoir discuté avec des spécialistes de la faune de la réserve, il semble que toutes les populations (oiseaux, phoques, ...) se portent très bien.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD516	FOURNY Christelle	Comment peut on sensibiliser les futures générations si la nature reste de la théorie ? Les sensations et les émotions ressentis en contemplant l'île Rouzic à distance sont indescriptibles; cela se vit tout simplement.	Agir pour les générations futures
RD517	CLUNET-COSTE Fabienne	J'espère que ce projet d'extension de la réserve des Sept-Îles sera mis en place rapidement . Dans le contexte écologique ce projet est incontournable : Pour soutenir et aider la population des oiseaux mise à mal par les activités humaines de plaisance et de pêche. Notamment celle des fous de bassan baisse d'année en année. Les cause identifiées semblent être la difficulté pour les oiseaux de trouver la nourriture de leur petit à proximité et en quantité suffisante car dérangés par les activités de loisirs de type plaisanciers, paddle...et par la " concurrence" des pêcheurs qui de fait repousse toujours plus loin le nourriture. Le projet d'extension a pour objectifs de créer une zone de quiétude qui favorisera la prolifération des poissons et une zone de chasse et de repos adaptée à ces grands oiseaux. Cette prolifération des poissons en cette zone protégée de 1,3 km2 (seulement) sera favorable aux oiseaux et en un second temps et par extension et à la pêche aux alentours de cette zone de quiétude.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD517	CLUNET-COSTE Fabienne	Mon second type d'argument consiste à suivre les directives natura 2000. La France est déjà bien en retard sur ces actions sur l'environnement.	Lien avec la stratégie nationale
RD518	MEUNIER Francis	La protection de l'actuelle RNN des Sept-Iles a démontré toute son efficacité notamment pour les oiseaux marins. Les études réalisées par le gestionnaire en partenariat avec la recherche scientifique montrent par ailleurs les limites du périmètre actuel pour une protection à long terme de ces mêmes colonies d'oiseaux marins, notamment dans le contexte du changement climatique, qui implique d'offrir des zones protégées beaucoup plus vastes et fonctionnelles écologiquement pour que la faune puisse s'adapter. De plus, le projet d'extension permet de couvrir des écosystèmes marins beaucoup plus complets que le périmètre actuel, on peut citer bien sûr les mammifères marins (phoque gris, dauphins) mais aussi les champs de laminaires, véritables forêts sous-marines, les champs de blocs et ainsi de suite.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD518	MEUNIER Francis	Enfin, le dossier démontre le gros travail de concertation d'ores et déjà mené par le gestionnaire et les services de l'État.	Concertation
RD518	MEUNIER Francis	On peut d'ailleurs regretter la trop forte réduction de la zone de quiétude, mais on peut espérer que la surface conservée soit rapidement efficace et permette de démontrer son utilité à tous. En se basant sur les résultats remarquables obtenus dans d'autres RNN marines, comme les Bouches de Bonifacio, on peut être confiant sur la valeur de démonstration à court terme d'une telle protection.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD518	MEUNIER Francis	Il est naturel que des intérêts particuliers se trouvent rognés (quoique nombreux sont aussi les usagers à percevoir le bénéfice pour tous, y compris la découverte, la pêche..., de cette extension), mais l'intérêt général doit primer. La biodiversité est en danger, la préservation d'une zone fonctionnelle importante devient cruciale. Je suis donc très favorable au projet d'extension tel que proposé. Bravo à tous les contributeurs de ce projet	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD519		C'est une excellente initiative, il devient urgent de créer des espaces maritimes protégés. Interdire toute pêche à toute période de l'année afin de constituer une réserve pérenne. Tout le monde en récupérera les bénéfices. Je dis oui	Généralités
RD520		Très favorable à l'extension de la réserve	Généralités
RD521	LALO M Laure (idem RD 452)	Je suis les conclusions de l'association "L'archipel Libre" CONCLUSION NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD521	LALO M Laure (idem RD 452)	NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est - sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers.(...)	Méthodologie, justification scientifique
RD521	LALO M Laure (idem RD 452)	(...)- voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales.	Impact sur traditions
RD522		Je suis pour la préservation et l'agrandissement de ce site exceptionnel	Généralités
RD523		À l'heure où tous les indicateurs de perte de biodiversité sont au rouge Il est impératif de d'élargir et de pérenniser la Réserve Naturelle des Sept Iles et d'y établir une zone de quiétude stricte.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD523		<p>Il est temps que les pratiquants d'activités nautiques du secteur, pêcheurs plaisanciers entre-autres, prennent conscience que leurs pratiques ne sont pas sans effets sur les populations d'oiseaux (dérangements trop fréquents) et les espèces halieutiques (effets qui s'additionnent à la surpêche, et au réchauffement climatique) lesquelles populations de poissons sont la ressource alimentaire des oiseaux marins qui doivent se nourrir sur des zones de plus en plus éloignées de la réserve (en mer d'Iroise et sud Angleterre) avec pour effet le début de la diminution de la colonie de Fous de Bassan constatée depuis quelques années.</p> <p>Si les opposants à la zone de quiétude souhaitent que leur descendance profite de ce spectacle, unique en France, il est temps qu'ils prennent une position plus responsable au profit de la collectivité plutôt que de défendre à tout pris leur pré carré.</p>	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD524		Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles avec une zone de quiétude afin de protéger les Fous de Bassan. Compte tenu des données connues en terme de biodiversité, la raison impose de prendre ce type de décisions.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD525	DU BOYS	Nous allons aux Sept-Îles été comme hiver depuis plus de 40 ans. Hier nous avons un seul petit bateau comme voisin, un petit bateau à voile venant comme nous du port de Ploumanach. Nous étions quasiment seuls.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD525	DU BOYS	<p>Sur place il y avait plus d'une quarantaine de phoques qui se reposaient sur l'île plate dont plus d'une vingtaine de jeunes. Je n'en ai jamais vu autant.</p> <p>Il y a une vingtaine d'années, nous avons vu une colonie d'une vingtaine et déjà nous étions impressionnés. Les phoques vont très bien. Les oiseaux aussi. (Cet été nous n'avions jamais vu autant de macareux moine).</p> <p>Sous l'eau, c'est pareil avec un peu moins de bars et de mulets mais beaucoup de homards.</p> <p>Quand nous avons vu la quantité de phoques et de fous de Bassan, on imagine ce qui se passe.</p>	Etat de la faune
RD525	DU BOYS	Ce n'est pas en bloquant la circulation de quelques bateaux respectueux de ce cadre magnifique que la faune ira mieux car je vous assure qu'elle va très bien. (Nous avons les photos pour en témoigner.) Nous soutenons la position d'Archipel libre à 100%.	Restrictions de navigation et de circulation

RD526	BLONDEL Jacques	<p>Avis sur le projet d'extension marine de la Réserve Naturelle des Sept-Iles dans les Côtes d'Armor En ces temps de déclin généralisé et préoccupant de la biodiversité, les pouvoirs publics prennent d'importantes décisions en faveur de l'environnement, parmi lesquelles une extension des aires protégées marines et terrestres, avec des objectifs chiffrés par le gouvernement. Si l'on ne peut que se féliciter de telles mesures, encore faut-il qu'elles soient réellement mises en œuvre. S'agissant de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles, rappelons ses premiers pas : alors qu'au début du XXème siècle la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest de la France organise des safaris Paris-Perros-Guirec pour chasser les macareux moines, une poignée d'ornithologues s'insurge contre ce massacre. Ils viennent de fonder la Ligue pour la protection des oiseaux et obtiennent gain de cause, victoire suivie de création en 1912 de la première Réserve naturelle de France, celle des Sept-Îles. Alors que je me réjouissais d'apprendre que la surface de la célèbre Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles allait passer de ses 280 hectares actuels à 19 700 hectares, j'apprends que le projet est remis en cause pour tenir compte d'autres enjeux. S'il est parfaitement légitime de tenir compte de l'ensemble des intérêts socio-économiques des acteurs et usagers des paysages, certaines limites ne doivent pas être dépassées. A cet égard, je voudrais faire valoir ici deux arguments essentiels en faveur de l'extension du périmètre de la Réserve :</p> <p>1. D'abord, d'un point de vue patrimonial en termes de taxons à protéger, l'extension de la réserve a pour objectif de garantir la conservation d'un patrimoine naturel réellement exceptionnel car unique en Manche-Atlantique. Ce sont en effet 25 000 couples d'oiseaux marins qui nichent en colonies sur le site avec 11 espèces dont quatre comptent plus de 75% de l'effectif national : le fou de Bassan, le macareux moine, le puffin des Anglais, et le pingouin torda. Ces oiseaux typiques de l'Atlantique Nord sont en limite d'aire aux Sept Îles et contribuent de ce fait à l'intérêt de ce site prestigieux que fréquentent aussi plusieurs espèces de mammifères marins dont le phoque gris qui présente ici la première colonie de reproduction de France. S'ajoutent à ces espèces d'autres oiseaux qui viennent estiver dans la région où ils bénéficient de ressources alimentaires importantes et d'une sécurité indispensable. On pourrait ajouter à cette liste d'espèces prestigieuses d'autres mammifères marins ainsi (marsouins, dauphins) ainsi que plusieurs espèces de plantes rares et particulièrement intéressantes. Tous ces éléments animaux et végétaux de biodiversité se répartissent dans de nombreux habitats d'intérêt communautaire (Natura 1000, Directive DCSMM, liste d'espèces déterminantes définies par le CSRPN), qu'ils soient terrestres ou marins (par exemple 1000 espèces marines sont présentes sur les plateaux rocheux ainsi que les forêts de laminaires, roches à gorgones, bancs de maërls, nombreux poissons etc.)</p> <p>2. A côté de cet aspect « d'inventaire », une approche plus fonctionnelle, écosystémique, est aujourd'hui reconnue comme une composante essentielle des politiques de conservation. En l'occurrence, la réserve agrandie permettra, en assurant une connectivité entre habitats, d'intégrer des zones fonctionnelles essentielles pour la faune terrestre et marine, donnant consistance au concept de trame bleue encouragée par les pouvoirs publics. A cet égard, la zone de quiétude autour de l'île Rouzic qui est mentionnée dans l'avis d'enquête publique est un haut-lieu de l'archipel car point focal de la vie sociale des oiseaux qui s'y regroupent en radeaux. Cette zone d'une superficie de 130 ha (1% du périmètre global de la Réserve) devrait en tout état de cause être strictement interdite à toute fréquentation humaine, en tout cas du 1er avril au 31 août.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
-------	-----------------	---	---

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD526	BLONDEL Jacques	Enfin, au-delà de ces considérations d'ordre biologique, il faut aussi rappeler que le site et ses richesses naturelles génèrent plusieurs centaines de millions d'Euros en retombées économiques sur le territoire du Trégor-Côte de Granit Rose. Pour toutes ces raisons, ne doutant pas que le bon sens encouragé par les signes des temps l'emporte sur toute considération de type économique ou sociétal, j'appuie avec confiance ce beau projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Îles qui viendra confirmer la volonté d'encourager par des mesures concrètes les missions de reconquête de la biodiversité. Jacques Blondel Directeur de recherche émérite au CNRS Ancien président du Conseil Scientifique de l'Institut Français de la Biodiversité	Impact sur le territoire
CL527	doublon avec RD526 (BLONDEL Jacques)		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL528	CALLEC Bertrand	<p>suite à la lecture du tregor du jeudi 28 10 2021 ou tout est dit pour convaincre et discréditer les opposants. je vous fait part quand même de mon opposition à ce projet d 'agrandir la zone de protection des Sept-Îles, pour plusieurs raisons. J'invite aussi mes amis à en faire autant.</p> <p>je suis pêcheur plaisancier et remarque chaque année la raréfaction des poissons lors des pêches récréatives. je vois aussi le non respect et en toute impunité des pêcheurs professionnels qui chalutent pres des côtes (nuit +++) , barrent tous les passages de la côte avec des km de filets ou des centaines de filieres casiers, qui profitent peu au système commun économique (vente directe, godailles surestimées vendues sous le manteau).</p> <p>quand les bateaux de pêche sont cote à cote entre trestel et port blanc pour draguer la st jacques le fonds est alors ratissé comme 1 champ et vous pouvez attendre plusieurs mois pour que le fonds marin reprennent vie??..</p> <p>Alors si les autorités administratives faisaient respecter réellement les règles en cours, et empecher, par exemple, comme il savent le faire pour les plaisanciers, (reglement pour la peche du bar), les professionnels de chaluter dans les frayeres de bars en fevrier mars.</p> <p>on ne serait pas en situation de contraindre de nouveau le quidam</p>	Pression de pêche
CL528	CALLEC Bertrand	<p>La pêche, l accès à la mer font partis des us et coutumes des bretons, et représente 1 manne financière ds l'économie locale.</p> <p>Les plaisanciers en ont marre d'être pointés négativement, les dépenses pour leur loisir se traduisent financièrement 1 cout +++ de leurs prises.</p> <p>On pourrait aussi nous reprocher d'avoir des moteurs diesels néfastes pour la planète et nous demander de faire des ronds dans l'eau à la voile....ou mieux de rester à la maison.</p>	Impact sur le territoire
CL528	CALLEC Bertrand	la biodiversité serait respectée si les pollutions agricoles ne se deversaient pas dans la mer (entre parenthèses, peut être les jardiniers ont encore des stocks de round up et continuent à polluer..!!!).	Hors sujet
CL528	CALLEC Bertrand	Les pecheurs ne sont pas les seuls responsables, les prédateurs marins se sont multipliés, on peut les voir, pratiquement domestiqués, se faire dorer au soleil, sur les rochers du four a port blanc et bugueles.	Etat de la faune
CL529		oui pour l extension et zone de quietude des sept iles pour preserver la faune et la biodiversite ,qui est en danger si on ne reagit pas ,	Généralités
CL529		et interdire la patrouille de france qui chaque annee pertube les iles au oiseaux et qui pollue, sans compter le bruit que cela peut causer, et le cout pour le contribuable,merci pour votre attention	Autres

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD530	ZEBOULOUN Jacques	Je suis contre la zone de quiétude car le nombre de fous de Bassan ne sont pas en diminution et donc pas en stress nutritionnel, mais leur nombre est en augmentation constante. Il suffit de voir leur territoire sur l'île qui est en augmentation constante toutes les années et cela malgré la sur pêche professionnelle au large des Sept-Îles.	Etat de la faune
RD530	ZEBOULOUN Jacques	Je suis aussi contre l'extension de réserve naturelle car je n'en vois pas l'utilité sauf si on intègre dans cette réserve la zone d'extraction de sable. Et cela bizarrement n'est pas prévu.	Hors sujet
CL531		Je suis contre l'extension de la réserve des Sept-Îles	Généralités
RD532		Demander la zone de quiétude est abusif, n'apporte rien en réalité à la protection des lieux, et interdit des promenades traditionnelles, importantes pour la vie et la culture locales.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD532		En revanche, d'accord pour la grande réserve de 15000ha , mais à condition que l'on puisse y naviguer librement comme c'est le cas aujourd'hui.	Restrictions de navigation et de circulation
RD533	TOM Tony	J'habite Perros Guirec et suis plaisancier depuis plus de vingt ans. Je suis à la protection de ce paysage et biotope qu'est l'archipel des Sept Iles un joyaux qu'il faut protéger. Je suis par contre défavorable à la zone de quiétude qui est à mon avis un nom sens. La navigation telle que réalisée aujourd'hui ne dérange en rien la faune et la flore des Iles donc pourquoi mettre encore plus de règles et d'interdiction !!!	Restrictions de navigation et de circulation
RD534		L'archipel des sept îles fut la première réserve naturelle de France . c'est actuellement la plus grande réserve d'oiseaux marins de France. Elle accueille des espèces nicheuses, qui se reproduisent qu'en ce lieu (à part quelques autres sites marginaux) fou de Bassan, macareux moines, puffin des anglais.. Nous nous devons de veiller à la pérennité de ce patrimoine naturel national. Hors ce patrimoine est menacé, la colonie de fou de Bassan diminue en effectif ; l'une des causes est le dérangement. l'instauration d'une zone de quiétude, qui ne représente qu'une surface limitée au regard de la totalité du projet peut être une réponse.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD534		La totalité du projet permettra la protection de ce lieu unique, de la biodiversité, et apportera une image positive pour les communes et la région. Le tourisme en profitera et les retombées économiques profiteront à tous. La pêche professionnelle a tout intérêt à ce projet qui, préservant la ressource, lui profitera de manière durable. Je soutiens donc ce projet.	Impact sur le territoire
RD535	THILY	je refuse la zone de quiétude car elle est- sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers.	Méthodologie, justification scientifique
RD535	THILY	- voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales.	Impact sur traditions
RD536		Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept Iles. Compte tenu du projet de réglementation, il est possible d'espérer à court terme voir cet espace redevenir un havre de paix pour la faune et la flore locales.	Généralités
RD537	BUDET Jean Michel	Je soutiens le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles. La période de confinement strict au printemps 2020 a permis une régénération extraordinaire de la faune et de la flore sur le littoral et une nidification optimale des oiseaux marins bénéficiant d'une grande quiétude. C'est la preuve que ce projet de redéfinition a du sens et contribue à soutenir un écosystème fragile. Pour répondre la célèbre formule de René Dubos, il convient certes de penser globalement mais surtout d'agir localement. Nous en avons ici la possibilité et le devoir.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD537	BUDET Jean Michel	Les arguments des opposants à cette évolution ne sont pas acceptables en ce qu'ils visent à sauvegarder des intérêts particuliers au regard de l'intérêt général. J'ai connu les mêmes oppositions à l'occasion de la création du parc national des Calanques à Marseille, sous prétextes de traditions locales. Nous devons nous inscrire dans l'ambition de ceux qui ont initié il y a un siècle cette réserve alors qu' étaient massacrés pour le simple plaisir de quelques privilégiés de milliers de macareux.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD538		Protégeons et agrandissons cette réserve naturelle. Nous devons bien ça à notre terre et à nos descendants.	Agir pour les générations futures
RD539		Très favorables à l'extension de la réserve et de la zone de quiétude pour les fous de bassans.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD540	YESOU Pierre	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles sous les conditions présentées au dossier, tout en exposant deux réserves.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD540	YESOU Pierre	Concernant la "zone de quiétude" pour l'avifaune au nord de Rouzic, toutefois, je note qu'à l'issue de la concertation son extension est devenue ridiculement faible. La seule approche scientifique validant cette délimitation (très léger accroissement des stationnements de fous de Bassan à l'occasion des restrictions sanitaires du printemps 2020) ne fournit pas de résultats vraiment probant. De ce fait, le maintien, dans le projet de décret, de cette réglementation de portée extraordinaire semble relever d'une posture du gestionnaire et de l'administration, plus que d'un impératif de conservation. L'opposition d'usagers à cette posture est compréhensible. Par ailleurs, il est surprenant d'autoriser les prélèvements par la pêche de loisirs (y compris chasse sous-marine) au sein d'un espace théoriquement protégé au plus haut degré. Ceci est particulièrement surprenant sur des habitats remarquables (ex : forêts de laminaires) pour lesquels on aurait attendu une mesure de conservation très forte : ces habitats étant rares à l'échelle des côtes françaises, il aurait paru logique d'en préserver intégralement l'échantillon inclus dans le périmètre d'extension. D'autant que les seuls habitats similaires faisant l'objet d'une mesure forte de conservation (=ceux inclus dans la réserve naturelle d'Iroise) ne sont pas en aussi bon état, ayant fait l'objet d'une exploitation récente ou continuant à le faire. En n'appliquant pas de mesures plus strictes dans le périmètre d'extension de la réserve des Sept-Îles, l'État français laisse passer une opportunité d'accorder ses décisions à ses déclarations de bonnes pratiques pour la conservation des habitats marins.	Insuffisance d'ambition
RD541	BUREAU	En tant que plongeur, naturaliste amateur, je constate régulièrement les effets extrêmement positifs et incontestables de la création des Aires Marines Protégées et de leurs extensions. Ceci en France comme ailleurs, les effets sont mêmes spectaculaires à court termes. En milieu marin, ces réserves sont de véritables pouponnières dont tous les vivants vont ensuite profiter, prédateurs humains et non humains. Les quotas sont ensuite là, en dehors de ces zones, pour garantir la durabilité des prélèvements. Je m'exprime en tant que témoin de ce qui se passe de l'autre côté du miroir de l'eau. L'Océan est formidablement résilient, et le laisser tranquille dans un maximum d'endroits stratégiques en terme de biodiversité est gagnant à tous les coups avec des investissements minimalistes. La France, au vu de l'importance de son littoral, se doit d'être exemplaire, dans la droite ligne des engagements présidentiels lors du dernier congrès mondial de l'IUCN à Marseille en septembre 2021.	Lien avec la stratégie nationale

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD541	BUREAU	En aucun cas, lorsque tous les acteurs sont associés, cette mise en protection, n'est un handicap pour les activités socio-économiques, qui au contraire, se retrouvent largement bénéficiaires grâce à la restauration environnementale.	Impact sur activités économiques
RD542	doublon avec RD541		
RD543	doublon avec RD541		
RD544		Je suis favorable à une extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. Fief de multiples oiseaux et mammifères marins, dans un contexte de dégradation des écosystèmes, il est fort souhaitable de préserver ces espaces. Nous pouvons céder un peu du notre au profit des réserves naturelles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD545	ROUDOT	Je suis favorable à une extension de la réserve. Les scientifiques recommandent de protéger 30% des surfaces terrestres à l'horizon 2030. En Bretagne nous en sommes encore très loin.	Lien avec la stratégie nationale
RD546	MEESEMAECKER	Je suis favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des Sept-Îles, permettant de favoriser la conservation du patrimoine par une approche plus fonctionnelle et écosystémique, la préservation d'habitats naturels marins et côtiers, et donc de la faune et la flore qui composent la biodiversité	Pertinence de l'extension de la réserve
RD547	JANVIER	Je suis native de la région et navigue autour de Tregastel depuis mon enfance. Mes enfants sont la quatrième génération à admirer les beautés de la cote de granit rose dans notre famille. Je suis profondément attachée à l'archipel des sept îles et aime y naviguer de temps en temps l'été. Nous sommes toujours très respectueux de la nature la bas qu'il s'agisse de la faune ou de la flore. Cela fait partie de l'éducation que je veux donner à mes enfants. Les pouvoirs publics et la lpo sauront assurément faire preuve de pédagogie auprès du grand public pour en assurer la bonne gestion. L'histoire montre que la réduction des libertés individuelles n'a jamais eu des effets positifs. L'éducation à la citoyenneté et la pédagogie sont la solution. Nous avons la chance de vivre dans un milieu exceptionnel. Vive les sept îles libres !	Respect du site actuel par les usagers
RD547	JANVIER	Étant moi même docteur en sciences je me suis penchée sur les argumentaires scientifiques liés à ce projet. Je suis obligée de constater que le fond scientifique est insuffisant. Aucun argument tangible pour justifier la création d'une zone de quiétude. Il n'y a que des arguments scientifiques qui me semblent irrecevables en l'espèce. Les observations que je peux réaliser à mon humble échelle vont également dans le même sens.	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD547	JANVIER	Je suis tout à fait d'accord pour la création de la réserve dans la mesure où la circulation reste libre.	Restrictions de navigation et de circulation
RD548	LANGLAIS	Je suis favorable à l'extension de la Réserve des Sept Îles. Cependant, je trouve dommage que ce projet ne soit pas plus contraignant envers la pêche, notamment les modes de pêche qui ont une forte incidence sur la biodiversité marine comme la drague, le chalut de fond ou la palangre. La pêche de loisir au filet devrait aussi être interdite.	Insuffisance d'ambition
RD549	DUBOIS	je suis contre	Autres
RD550	QUERE B.	La LPO ne doit plus être gestionnaire de la réserve mais être remplacée par un Comité de gestion plus démocratique inspiré de celui du Parc Naturel d'Iroise dans le Finistère. Extension: Contre ce projet, car on ne peut faire confiance au gestionnaire actuel (voir l'affaire des estrans de Malban et Rouzic en 1996); En effet difficile de croire ou de "gober" que cette extension ne soit prévue que pour tracer des traits sur les cartes marines. Sournoisement une réglementation naîtra sous prétexte d'une nouvelle ZQ pour des dauphins, marsouins ou autre requin-taupes.	Gestion de la réserve
RD550	QUERE B.	ZQ: Cette zone ne servira à rien concernant les oiseaux. On constate que la population de fous de bassan est passée d'une poignée dans les années 50 à plus de 20000 en 70 ans sans que l'actuel gestionnaire n'y mette la main et surtout sans ZQ. Par contre la quasi disparition du macareux (des milliers dans les années 50 , quelques dizaines à ce jour) serait-elle enrayée par une ZQ? Comment y croire?	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD550	QUERE B.	L'actuel gestionnaire cherchera cependant à étendre au fil des ans cette ZQ vers l'ouest jusqu'à recouvrir tout le Nord des îles! Ce qui n'avait pu être réalisé au Sud en 2000 serait alors repris par le Nord. La réserve telle que définie actuellement avec un règlement contraignant mais globalement accepté convient très bien au maintien de la biodiversité. Redoutons plutôt les catastrophes type Marées noires .J'en ai personnellement vécues 3 (Torrey Canyon, Amoco Cadiz et Tanyo) et Comme beaucoup de "locaux" j' ai mis les mains dedans.	Restrictions de navigation et de circulation
RD551	JEGOU	Je suis absolument contre la zone de quiétude pour de multiples raisons - la première c'est que la colonie de Fou de Bassan s'étend davantage chaque année	Etat de la faune
RD551	JEGOU	- La deuxième raison est que la zone de quiétude au Nord de Rouzic est particulièrement mal choisie, le nombre de fous de bassan dormant sur l'eau est beaucoup plus nombreux à l'Est, logique puisque les vents dominants sont Ouest et la mer y est toujours beaucoup plus calme contrairement à la zone choisie, toutes les personnes fréquentant cette zone vous le confirmeront.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD551	JEGOU	- La troisième raison est que la dune de sable a été oubliée de ce projet et cela est très dommageable quant on veut faire de la protection	Hors sujet
RD551	JEGOU	- La quatrième raison est que cette zone une fois mise en place pourra être agrandie à la première demande d'une association de défense animale , littorale etc...Dans les années à venir je crains que cette grande zone de protection soit sanctuarisée	Restrictions de navigation et de circulation
RD551	JEGOU	En conclusion on va interdire à des personnes respectueuses de l'environnement de se promener de pêcher de travailler a une distance très respectable des fous de bassan et on autorise une activité commerciale qui braille au pied de l'île à une cinquantaine de mètres des fous sans compter les jours ou le temps est couvert une multitude de flashes crépitent ..Là il faudra m'expliquer.	Respect du site actuel par les usagers
RD552	PEPIN Dominique	Ce projet d'extension est à soutenir très favorablement car il permettra de renforcer les mesures déjà prises pour la sauvegarde d'espèces à fort valeur patrimoniale, non seulement au niveau local mais aussi au plan international.	Généralités
RD553		Avis Favorable : L'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept îles est une opportunité qu'il faut saisir afin de permettre de protéger encore mieux la faune et la flore marine. la période de quiétude proposée dans le projet d'extension va également permettre aux espèces de se reproduire avec une minimisation des perturbations. c'est un fait extrêmement important.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD554	LOUVEL Serge	Je suis pour l'extention de la réserve (sans réserve) ! La réserve actuelle est beaucoup trop petite ; il faut absolument pour la diversité des espèces marines et reglonfler les stocks des espèces marines étendre cette surface. Tout le monde y gagnera .. même les marins-pêcheurs (dans un avenir plus ou moins proche).	Pertinence de l'extension de la réserve
RD555		remarque de fond: il ne me semble anormal que sur une enquête publique on puisse déposer un avis de façon anonyme; Nous ne sommes pas sur des réseaux sociaux. C'est la porte ouverte au grand n'importe quoi Par exemple le savoyard qui est à fond pour, sans savoir de quoi il s'agit ou du Charentais qui parle de l'île Croisic et non de l'île Rouzic.	Hors sujet
RD556	ARZUL Guy	La création de cette soit disant "zone de quiétude" est une ineptie. Je navigue à la voile ou pêche à la traine dans les parages depuis plusieurs décennies. Passer paisiblement à 10 m d'un fou qui se repose ne le dérange absolument pas. Le simple respect des règles élémentaires de navigation, en particulier le respect des vitesses limite près des côtes, y compris pour les vedettes de tourisme, est bien suffisant pour éviter toute nuisance aux uns et aux autres. Idem pour les phoques.	Respect du site actuel par les usagers
RD556	ARZUL Guy	D'autre part on constate d'année en année une occupation de plus en plus grande de Rouzic par les fous: si ceci ne correspond pas à une extension de la colonie, on peut se demander avec quelle objectivité les comptages sont faits ! Extension qui ne peut se faire qu'au détriment des autres espèces d'oiseaux : macareux, guillemots...	Etat de la faune
RD556	ARZUL Guy	Je considère que dans l'affaire, l'espèce la plus menacée est le PPP (Pêcheur Plaisancier Peinard) dont l'activité devient de plus en plus problématique avec les réglementations et interdictions en tous genres. Etendez tant que vous voulez, mais de grâce cessez d'interdire... Au cas où, malgré la multitude d'avis « folklos » exprimés sur internet par d'innombrables personnes totalement étrangères au problème, vous auriez le temps de consulter cette missive, je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.	Restrictions de navigation et de circulation
RD557	VANDAMME Patrick	J'habite Perros-Guirec depuis 1978 et y ai assidument pratiqué la voile pendant 35 ans avec entre autres des visites à l'île aux moines et à l'île Tomé. Constatant les risque encourus par le patrimoine naturel de notre environnement marin, je ne peux qu'être favorable au projet d'extension de la réserve des Sept-Iles incluant la zone de quiétude interdite à toute activité.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD557	VANDAMME Patrick	Plutôt que d'insister sur les arguments largement relayés en faveur d'une telle évolution, je voudrais revenir sur deux objections souvent répétées par les organisations/personnes qui sont opposées à cette fameuse zone : 1 - Il n'y a pas de preuve scientifique de la nécessité de créer cette zone, les équilibres écologiques n'étant pas menacés - Si tant est que cette affirmation soit correcte, faut-il attendre que la situation se dégrade avant de prendre toutes les mesures possibles et peu coûteuses pour la pérenniser ? La présentation officielle faite de la nécessité de cette zone est malheureusement restrictive, ne citant que le bien-être de la colonie de fous de Basan (qui n'est pour autant pas à négliger). Je mettrais aussi et surtout en avant le formidable poumon de biodiversité sous-marine que représentent ces zones partout où elles ont été expérimentées [Ile Rhum sur la côte ouest écossaise, pointe sud de la Corse, ...]. Les associations de pêcheurs-plaisanciers qui y sont opposées ne se rendent pas compte du bénéfice qu'elles pourraient en tirer à terme pour leurs propres activités ... Je ne reviens pas sur le pourcentage infime de la surface de la zone ramenée à celle de la future réserve et sur sa localisation hors des eaux les moins agitées.	Méthodologie, justification scientifique
RD557	VANDAMME Patrick	2 - Une telle évolution va à l'encontre de l'exercice de nos droits ancestraux - L'évolution constatée de la plaisance durant le demi-siècle écoulé ne peut pas laisser les décideurs indifférents. L'explosion du nombre de petites embarcations motorisées à vocation de pêche promenade (en plus des problèmes posés par leur hivernage) ne peut que nous convaincre que ce qui était pratiqué avec parcimonie il y a 50 ans, ne peut plus l'être de la même façon aujourd'hui, simple question de proportion et de bon sens ! Des photos des ports de Perros-Guirec de Ploumanac'h du début des années 70 aideront les sceptiques à se faire une idée de l'évolution du nombre de pratiquants potentiels. Au passage (et de manière plus polémique), on pourra aussi s'interroger sur le nombre de personnes pratiquant actuellement la pêche sur la zone incriminée ayant des ancêtres l'ayant pratiquée avant eux. Je ne peux que souhaiter que l'extension se fasse telle qu'elle est actuellement envisagée.	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice
RD558		Entièrement favorable au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept Iles.	Généralités
CL559	doublon avec RD550		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD560	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	<p>A. Sur l'Extension</p> <p>Puisque les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, j'accepte l'extension, mais seulement si le règlement qui s'y appliquera est comparable à celui actuellement en vigueur, en particulier ne restreindra pas la libre circulation de tous les usagers.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RD560	Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	<p>B. Sur la Zone de Quiétude (ZQ). Pourquoi la refuser</p> <p>Même réduite à 1 km², la ZQ est refusée par le collectif des 25 associations, par plusieurs élus du littoral, par le Comité des Pêches22, etc, pour les raisons suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature. 2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010. 	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD560	CHARDON Philippe (Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	3. La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d'Armor Navigation, la ZQ n'est pas mise en place au bon endroit.	Impact sur activités économiques
RD560	CHARDON Philippe (Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	4. Enfin, nous craignons que l'interdiction s'étende bientôt à d'autres zones de la réserve. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements: * en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits. ** la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD560	CHARDON Philippe (Identique au courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	Le Maire de Perros Guirec a pris la parole au cours de la deuxième manifestation le 13 août dernier pour proposer une solution de compromis que j'accepte: L'interdiction de circuler dans la zone de quiétude est supprimée et est remplacée par la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.	Respect du site actuel par les usagers
RD561	STOECKLE Tanguy	au regard de l'importance écologique du territoire concerné par l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles, je suis pour cette extension.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD562	Groupe Ornithologique Normand (DEBOUT Gérard - Président)	La réserve des Sept-Îles est la principale colonies d'oiseaux de mer de France ; elle est aussi la plus ancienne. Cette réserve joue un rôle considérable pour les oiseaux marins nicheurs ; ceux-ci, pour se reproduire, recherchent les sites soustraits normalement au dérangement et à la venue des prédateurs terrestres : ils trouvent ces lieux privilégiés sur les îles ou les falaises. L'archipel des Sept-Îles pourra encore mieux jouer ce rôle et abriter des colonies plus fonctionnelles si son périmètre est étendu et si une gestion conservatoire peut ainsi être mise en œuvre sur un espace plus grand. Le GONm, lui-même gestionnaire de réserves insulaires en Normandie et qui connaît donc bien le problème, soutient donc ce projet de redéfinition du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept Îles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD563	RIOU	étant plaisancier et navigant aux Sept-Îles depuis plus de 40 ans, je ne suis pas opposé au projet d'extension de la réserve aux mêmes conditions d'utilisation qu'actuellement et cela pour l'ensemble des usagers(plaisanciers ,pêcheurs etc...)	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD563	RIOU	Par contre ,concernant la "zone de quiétude" elle est difficilement compréhensible pour 2 raisons: -son application pour certaines catégories d'usagers et non à d'autres(LPO et vedettes d'armor) démontre ainsi la non utilité de cette création et de son argument de "protection de la nature"	Impact sur activités économiques
RD563	RIOU	-Les intérêts financiers de certains prévalent sur l'intérêt écologique, me semble-t-il, ce qui est NON TOLERABLE .	Motivations idéologiques ou financières
RD564	BURLOT Jacqueline	Pour... Je suis pour l'extention afin de protéger la biodiversité. J habite à Plouguiel.	Généralités
RD565	doublon avec RD526 (BLONDEL Jacques)		
RD566	TURBIN	Excellente chose que cette extension de la réserve naturelle des Sept-Îles. La zone de quiétude est indispensable à la tranquillité de la colonie de fous de bassan, la seule en France. On peut bien faire ce petit effort non?	Pertinence de l'extension de la réserve
RD567		Non à l'extension, une cohabitation étant possible entre l'homme et la nature pourquoi vouloir la zone de quiétude .	Cohabitation homme / nature
RD567	LE LOUET Alain	La LPO ne doit pas être gestionnaire de la réserve, un comité de gestion démocratique , comme en mer d'IROISE serait plus humain et plus souhaitable. "Tout va bien" pour la faune et la flore,alors ne changeons rien.	Gestion de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD568	CAMPION Jean Pierre	<p>Outre mes observations déjà produites concernant ce projet, je tiens à insister sur un point particulièrement litigieux de ce dossier:</p> <p>En 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et de Malban pendant 5 ans, sous prétexte d'études scientifiques, avec une enveloppe de 5000 francs à la clé, (environ 1200€ de 2021). L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits. Faudrait-il en arriver au recours en justice pour que preuve soit apportée que:</p> <p>l'étude a été réalisée.</p> <p>avec quel objectif ?</p> <p>avec quelle méthodologie ?</p> <p>avec quel résultat ?</p> <p>et pourquoi, sans résultat porté à la connaissance du public, les estrans sont restés interdits ?</p> <p>Il s'agit d'argent public dont l'usage doit satisfaire à la plus rigoureuse des transparences.</p>	Gestion de la réserve
RD569	NORMAND	Bonjour je suis favorable à l'extension de la surface de la réserve qui passerait de 280 ha à 19 700 ha	Généralités
RD570		<p>J'habite à Perros Guirec depuis toujours et je suis pour l'extension de la réserve ainsi que pour la zone de quiétude.</p> <p>Je pense que les gens ne savent pas la quantité de stress et de nuisance qu'apporte l'activité humaine sur la vie animale. Il est primordial de sécuriser des zones de calme et de sécurité pour permettre de sauvegarder ce merveilleux et unique écosystème que sont les Sept-îles.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD570		<p>Seul une réglementation strict permettra le respect de ce paradis et par rapport au compromis proposé par Mr le maire de Perros Guirec, nous savons que demander aux gens de s'engager à un comportement plus respectueux n'est pas suffisant et ne permet pas une protection sur le long terme de la réserve naturelle. Et les observations individuelles ne saurait faire faire acte de preuve sur le respect actuel de la réserve et l'état des différentes populations sauvages qui vivent dans la réserve, des études sont là pour ça et montrent toutes clairement la nécessité de la zone de quiétude. Je comprends que des usagers se sentent gêné dans leur liberté de profiter de ce qui les entourent par ce projet, mais il est temps de mettre de coté ce genre de considération pour protéger les morceaux de nature qu'il reste.</p>	Respect du site actuel par les usagers
RD571		En tant que Perrosienne à l'année, je suis favorable à une vraie zone de quiétude et l'extension de la réserve pour sauvegarder de ce qu'il reste de notre biodiversité locale.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD571		Il est très difficile de faire confiance aux hommes : certains bateaux de touristes s'approchent de trop près des macareux, des guillemots et autres ; sans parler des pêcheurs de loisir qui ramassent bars, maquereaux, plus qu'autorisé.	Respect du site actuel par les usagers
RD572		Je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Iles, il est indispensable d'anticiper les enjeux écologiques et de préserver le plus possible cette réserve. La zone de quiétude est également indispensable, les nuisances humaines doivent rester loin de cette réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD573		Avis favorable à l'extension du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale au regard de son importance vitale pour la survie des populations d'oiseaux marins ainsi que pour sa participation à l'extension des aires marines protégées françaises et la poursuite de l'objectif de protection de 30 % du territoire national.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD574	GUILLOU Erwan	je suis favorable à l'extension du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles du fait de son importance vitale pour la survie des populations d'oiseaux marins, de la faune et la flore associée à ces milieux terrestres et sous marins. Ainsi que pour sa participation à l'extension des aires marines protégées françaises et la poursuite de l'objectif de protection de 30 % du territoire national.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD575		Bonjour, oui pour la préservation de cette zone de quiétude des Sept-Îles.	Généralités
RD575		J'ai lu les avis des uns et des autres, surtout ceux qui sont contre, pêcheurs, plaisanciers qui ne supportent pas d'être importuné par cette mesure de sauvegarde. On nous parle du monde d'après, en lisant leurs propos, je crains que malheureusement nous courrons à la catastrophe. Je ne les salut pas.	Agir pour les générations futures
RD576	doublon avec RD575		
RD577	AULIN Bob	Il semble important d'étendre le périmètre de la réserve actuelle pour faciliter le nourrissage des oiseaux (toujours problématique avec les types de poissons pêchés par les oiseaux et le réchauffement des eaux), mais également pour augmenter la tranquillité des fous et alcidés au moment de la nidification	Pertinence de l'extension de la réserve
RD578	TERRIEN	Je suis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. C'est un projet qui va dans le bon sens.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD579	MAROY Bernard	Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles et de sa zone de calme. Cette extension cadre avec le désir souhaitable d'atteindre 30% d'espaces protégés. Les réserves augmentent toujours la population autour d'elles du fait de la meilleure reproduction à l'intérieur. En effet, la préservation d'un patrimoine naturel déjà bien en danger me paraît essentielle. D'autre part, l'augmentation de la surface protégée augmente l'intensité de cette protection dans la zone initiale. Le calme est essentiel à la nidification d'espèces fragiles. Il ne faut pas oublier la protection de la faune non aviaire et de la flore.	Lien avec la stratégie nationale
RD580	DOUAY Dominique	Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec. L'agrandissement de cette réserve permettrait d'augmenter considérablement la zone de quiétude pour la faune et la flore et contribuerait à la limitation du déclin de la biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD581	doublon avec RD580		
RD582	GRAFEUILLE	Je suis pour l'extension du périmètre de la réserve des Sept-Îles et pour la zone quiétude. Cela permettrait une meilleure protection des espèces et des habitats.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD583	LEROY	Je soutiens pleinement ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles. Pour l'amour de la nature.	Généralités
RD584		Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec. L'agrandissement de cette réserve permettrait d'augmenter considérablement la zone de quiétude pour la faune et la flore et contribuerait à la limitation du déclin de la biodiversité.	Généralités
RD585	ROUSSE	Cette proposition d'extension de la zone de protection des Sept-Îles est une excellente nouvelle. Les oiseaux profiteront davantage de zones protégées pour se reproduire, bénéficieront de la quiétude nécessaire à leur développement. Tout l'environnement naturel en profitera. Bienvenue à une biodiversité élargie.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD586	CAILLET	Il est essentiel de renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. En effet, 11 espèces s'y reproduisent et le site représente 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine. C'est un site d'une importance historique, entre autres pour le macareux moine (que la chasse a failli faire disparaître au début du siècle, n'eut été des mesures de protection prises grâce à la détermination d'associations telle que l'ancêtre de la LPO), les fous de bassan..... C'est également le premier site de naissance des phoques gris, des dauphins communs, des marsouins. On y rencontre 122 espèces végétales et 1 millier d'espèces sous-marines. L'extension ferait passer le site de 280 à 19700 ha et comptera 13 habitats naturels sous-marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire dont 9 sont identifiés comme enjeu fort au titre de la Directive Cadre de la Stratégie Milieux Marins de l'Union Européenne. Une enquête a été menée en étroite concertation avec les usagers du territoire et le monde scientifique entre 2018 et 2021. Elle vise au maintien sur le long terme d'un équilibre entre patrimoine naturel et activités et usages socio-économiques. Compte-tenu de l'urgence de la protection du monde marin et de la faune avicole et marine, je SOUTIENS L'EXTENSION DE LA RESERVE DES SEPT ILES.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD587	MICLET Laurent	Je suis extrêmement favorable à cette extension. J'ajoute que je suis pêcheur amateur à l'occasion.	Généralités
RD588		je soutiens l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), gérée par la LPO. Cette extension vise à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. cette extension est essentielle et primordiale pour créer une zone de quiétude indispensable à la faune comme les macareux moine, fous de bassan, mais aussi phoques gris, marsouins et dauphins, mais aussi de la flore diversifiée de cette région oui cela est indispensable surtout que la politique actuelle est plutôt écocide et ampute de trop nombreux t	Pertinence de l'extension de la réserve
RD589		Enfin une mesure positive en faveur de la nature et de la faune, face à tant de tentatives de régressions comme la chasse à la glu et autres "traditions" dans laquelle s'empêtre le pouvoir exécutif. Libérer des zones les plus significatives et communicantes possibles du poids humain est d'un intérêt majeur.	Intérêt général vs intérêts particuliers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD590	CHEVAL Carine	<p>Avis favorable à l'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles !</p> <p>Ce projet est bienvenu pour renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et protéger 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 sont identifiés comme à enjeu fort au titre de la Directive Cadre Stratégie Milieux Marins de l'Union Européenne.</p> <p>Tout aussi important : cette extension permettra d'intégrer des zones de repos en mer, des aires d'alimentation et autres reposoirs, de mieux prendre en compte la connectivité du vivant et d'aménager une zone de quiétude pour garantir la protection de la colonie de Fous de Bassan et des autres espèces d'oiseaux marins en limitant le dérangement pendant la période de reproduction.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD590	CHEVAL Carine	Enfin, ce projet a été mené en étroite concertation avec les usagers du territoire et le monde scientifique : une garantie d'équilibre entre le patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques !	Concertation
RD591	HUON Christian	<p>Je suis totalement favorable à ce projet.</p> <p>Je pratique toute l'année la nage avec palmes en mer depuis environ 40 ans.</p> <p>Je suis également plaisancier et à l'occasion petit pêcheur.</p> <p>Je n'en peux plus de voir la dégradation de la biodiversité.</p>	Généralités
RD591	HUON Christian	Je regrette cependant que la zone de quiétude soit "adaptée" pour ce qui semble être des raisons commerciales.	Insuffisance d'ambition
RD592	LANNELUC	Je suis entièrement favorable à ce projet. Aujourd'hui il est indispensable de protéger au maximum la biodiversité.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD593	MONTAINE DELMOTTE	<p>Je soutiens à 100% ce projet proposé par la LPO.</p> <p>En effet, cette réserve abrite une biodiversité exceptionnelle, et forme une sorte de "hotspot" de biodiversité pour la France. Elle est notamment capitale pour les oiseaux marins et abrite la seule colonie de fous de Bassan française, ainsi que presque la totalité des macareux moines résidant en France. Elle constitue également l'habitat d'autres oiseaux marins comme les pingouins torda, les guillemots de Troïl, ou encore d'autres espèces plus communes aussi bien de limicoles que de goélands, sternes, mouettes et autres espèces. Elle offre aussi gîte et couvert à des mammifères marins : dauphins communs, marsouins, phoques gris (1er site de naissance en France), ... et à une grande diversité d'espèces de poissons, requins, 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines.</p> <p>Connaissant la réserve des Sept-Îles et les Côtes d'Armor depuis petite, c'est vraiment un lieu exceptionnel, et l'observation des oiseaux, en particulier de la colonie de fou de Bassan donne l'impression d'entrer dans un monde différent. Au vu des menaces pesant sur la biodiversité et sur la biosphère et les écosystèmes, notamment le changement climatique qui affectera de façon importante et irréversible les écosystèmes marins notamment (hausse de la température et acidification des océans), la surpêche et la surexploitation des ressources, les pollutions de toutes sortes (sonore, lumineuse, chimique, ...), il est essentiel de laisser davantage de zones de quiétude et préservées (des activités et de la présence humaine en particulier) à la vie sauvage pour diminuer les pressions s'exerçant sur elle et encourager sa résilience et ses capacités d'acclimatation et d'adaptation, ainsi que d'optimiser sa reproduction.</p> <p>L'agrandissement de la réserve permettra notamment d'intégrer des zones fonctionnelles de la mégafaune marine (zones de repos en mer, aires d'alimentation, reposoirs, etc.) mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant, en formant une sorte de trame bleue géante.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD593	MONTAINE DELMOTTE	<p>Etant membre de la LPO et bénévole, cette association est totalement fiable et dévouée à la protection des oiseaux et de la vie sauvage. Pour rappel, grâce à sa création et à la création de la première réserve naturelle française des Sept-Îles, les macareux moines ont été sauvés de l'extinction (ils étaient chassés à l'époque) au début du XXe siècle. Les documents du dossier joints à l'enquête publique sont extrêmement étayés, bien documentés avec de nombreux éléments scientifiques, précis et cohérents et se basent sur une étude scientifique sérieuse. Le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Bretagne (CSRPN) ont tous les deux donné un avis favorable au projet. Ils proposent également des améliorations auxquelles j'adhère.</p>	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD594	WATRIN	Redéfinition du périmètre indispensable à la sauvegarde des espèces. Enfin une prise de conscience sur le besoin de préserver le vivant D autres sites comme celui là, doivent, je l'esperes voir le jour. Un rééquilibrage indispensable doit continuer à se faire en l'homme, la nature et les autres espèces vivantes. Je suis donc pour ce projet.	Généralités
RD595	GROSSARD Claudie	Je soutiens ce projet d'extension de la réserve des Sept-Iles qui constitue la limite sud de nidification ou de fréquentation de nombreuses espèces. Ce territoire est une richesse qui doit être protégée.	Généralités
RD596	BREMONT Didier	Je navigue dans l'archipel des sept îles depuis 1980. L'effet réserve a montré son bénéfice sur toute une région Je suis POUR l'extension de la réserve actuelle et pour la zone de quiétude	Pertinence de l'extension de la réserve
RD597	KERROUX Jean Luc	Ce projet est en adéquation avec les attentes locales, nationales, européennes voire mondiales pour préserver ce qui peut encore l'être. D'une part cette extension va protéger un peu plus les fonds marins, la faune et la flore marines et d'autre part elle va offrir une opportunité de croissance aux populations d'oiseaux marins actuellement déjà présents sur la réserve des Sept-Iles et aux différentes espèces de poissons, coquillages et crustacés de la zone à protéger. Ces poissons, ces coquillages et ces crustacés ne connaissant bien évidemment pas les limites de cette zone préservée, l'accroissement envisageable de ces populations profitera, à terme, à tout le monde et tout particulièrement aux pêcheurs professionnels et plaisanciers. Je suis donc très favorable à l'extension de cette zone.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD598	CHA Etienne	je suis pour cette extension qui permettra de relier des réserves déjà prometteuses.	Généralités
RD599	COURONNE Bernard	Les Réserves Naturelles Nationales offrent l'avantage d'assurer à la faune et la flore un niveau de protection des plus élevés vis-à-vis des très nombreuses activités destructrices de notre société. Elles ont hélas trop souvent des périmètres très réduits qui en font les "prisons dorées" de la biodiversité menacée et leur extension est un gage supplémentaire donné à la survie des espèces qu'elles abritent. Les zones marines du plateau continental sont des écosystèmes fragiles et d'une extraordinaire richesse lorsqu'elles n'ont pas encore été surexploitées et leur protection est une nécessité absolue dont la responsabilité nous incombe. J'ai eu la chance de pouvoir visiter cet endroit rendu superbe par la vie sauvage qui y a trouvé refuge et suis très favorable à l'extension de la réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD600	VALLEE Jean Luc	J'ai eu la chance de pouvoir observer les milliers de fous de Bassan des Sept-Îles, je suis bien évidemment pour l'extension de cette réserve, il faut protéger ce qui peut l'être encore.	Généralités
RD601	JOLLAIN	Je suis favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des sept îles. En effet, une surface plus importante permettra d'intégrer des zones fonctionnelles de la mégafaune marine (zones de repos en mer, aires d'alimentation, reposoirs, etc.) mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Entre le 1er avril et le 31 août, une zone de quiétude d'une superficie de 130 ha (soit moins de 1 % du périmètre global) en étant interdite aux usagers permettra de garantir la protection de la colonie de Fous de Bassan et des autres espèces d'oiseaux marins en limitant le dérangement pendant la période de reproduction.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD602	BRONNER	Je suis pour l'extension de la réserve des sept îles. La réserve des sept îles est un paradis de biodiversité à étendre pour permettre à ces oiseaux de Bretagne de vivre en toute quiétude loin des activités humaines.	Généralités
RD603	LE MEUR	Très favorable à étendre au maximum cette zone naturelle merveilleuse si essentielle à la biodiversité locale, tout comme poursuivre la protection continue et étendue de zones naturelles pour contrecarrer la pollution engendrée par les activités humaines. Il est urgent d'agir fortement.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD604	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement des sept îles . Il faut conserver le patrimoine écologique de notre planète et cela s'accompagne de telles mesures de protections	Généralités
RD605		Je suis entièrement pour ce projet. L'écologie, la préservation de la biodiversité est primordiale pour l'humanité. Quel satisfaction de lire un tel projet.	Généralités
RD606	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement de la réserve des sept îles qui est un joyaux de biodiversité et qu'il est impératif de protéger	Généralités
RD607	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement de cette réserve des îles. J'ai eu l'occasion d'y aller et c'est un lieu magnifique avec une biodiversité magnifique . Protégeons ce que l'on aime et surtout eux ils en valent la peine.	Généralités
RD608	HERITIER Sophie	Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des sept-îles, dont l'importance pour la reproduction des oiseaux marins (fous de bassan, macareux moines...) est essentielle !	Généralités
RD609	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement de la réserve des sept îles pour les protéger il faut mettre en place des mesures draconiennes et celles ci en font parties	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD610	BRUNET	La protection de la faune, la flore, des milieux naturels est une priorité. La réserve des Sept îles est un lieu de quiétude pour tous les oiseaux marins notamment qui y nichent. L'agrandissement de la réserve des Sept îles est une excellente nouvelle pour la préservation des milieux naturels et des espèces marines.	Généralités
RD611		Je suis totalement favorable à l'extension de la réserve des sept îles puisque cela permettra de limiter davantage les impacts humains sur ce site magnifique de biodiversité. Pour les générations futures du monde vivant, humaines et autres êtres vivants de terre ou de mer. Faire encore mieux que les Galapagos? Souhait en retour de pouvoir suivre les travaux des scientifiques sur ce site	Agir pour les générations futures
RD612		Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec. L'agrandissement de cette réserve permettrait d'agrandir la zone de quiétude pour la faune et la flore et contribuerait à l'augmentation du nombre d'individus dans chacune des espèces présentes sur site.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD613	FERLAT	Totalement favorable à l'extension.	Généralités
RD614		Très favorable à l'extension de cette zone naturelle pour favoriser la biodiversité	Généralités
RD615		Je suis favorable à l'extension de la réserve. La réserve au fil des années à prouver son utilité. L'augmenter ne peut être que bénéfique pour la protection de la biodiversité, qui en a tant besoin!	Pertinence de l'extension de la réserve
RD616		J'exprime mon complet soutien au projet d'extension de la réserve naturelle des Sept îles, incluant une zone de quiétude.	Généralités
RD616		Le site est de grande qualité et le projet offre une belle opportunité de préservation et reconquête de la biodiversité. L'approche scientifique préalable au projet est très intéressante et conforte l'intérêt du projet.	Méthodologie, justification scientifique
RD617	PAILLERET Patrick	Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle des sept-îles qui est un joyaux de biodiversité qu'il est impératif de protéger car son importance pour la reproduction des oiseaux marins est essentielle ! Il faut mettre en place des mesures de protection draconiennes et celles ci en font parties L'extension des Réserves Naturelles Nationales est un gage supplémentaire donné à la survie des espèces qu'elles abritent. Les zones marines du plateau continental sont des écosystèmes fragiles et d'une extraordinaire richesse lorsqu'elles n'ont pas encore été surexploitées et leur protection est une nécessité absolue dont la responsabilité nous incombe.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD617	PAILLERET Patrick	Ce projet est en totale adéquation avec les attentes locales, nationales, européennes voire mondiales pour préserver ce qui peut encore l'être. Quand la biodiversité disparaît, et ceci est une triste constatation quasi journalière dans tous les écosystèmes surexploités, il est alors trop tard.	Lien avec la stratégie nationale
RD618		Ce projet d'extension de la réserve est une merveilleuse nouvelle qu'il faut impérativement concrétiser, nous devons partager les territoires avec la nature et les préserver, c'est notre rôle et notre survie à tous en dépend, il est temps que l'homme rende à la terre ce qu'il lui a pris. Bravo pour ce magnifique projet en espérant qu'il y en aura d'autres.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD619	ROBIN	L'avenir est dans l'extension de toutes les zones où l'exploitation humaine sera totalement interdite ; il en va de la survie de la faune, de la flore mais aussi de toutes activités économiques, sportives ou culturelles. L'extension de la zone préservée constituera par exemple un réservoir naturel de biodiversité pour la pêche locale à proximité de la zone. Ancien chasseur en apnée je peux vous assurer qu'en vingt ans la ressource a considérablement diminuée et qu'il y a urgence à agir. Les réserves naturelles sont des solutions mais il faudrait aller plus loin dans la réglementation de la pêche à pied notamment.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD620		Un projet d'extension de la réserve naturelle ne peut être qu'une bonne initiative pour la préservation des espèces végétales et animales qui peuplent les Sept-Îles.	Généralités
RD621		La réserve des sept îles est essentielle aux espèces d'oiseaux marins qui fréquentent nos rivages pour leur reproduction. Je suis entièrement favorable à son extension.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD622	DUBOIS Patrick	Ayant pu constater les bienfaits de la réserve des Sept Îles depuis sa création (et je ne suis plus tout jeune !) je ne peux qu'adhérer au projet de son extension qui permettra d'agrandir les zones de nidification et de quiétude nécessaire à la conservation d'une biodiversité toujours plus malmenée malgré les belles promesses des uns et des autres, rarement honorées. Cette extension serait, au-delà d'un message politique évident en période pré-électorale, un exemple d'engagement écologique à long terme de notre pays.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD623	LAVRUT Didier	oui à l'extension de la Réserve des Sept-Îles	Généralités
RD624	CUDO Vincent	Tout à fait en faveur de l'extension de la réserve ! Un grand oui ! Merci à ceux qui ont permis à ce projet de voir le jour.	Généralités
RD625	BERNARD Franck	OUI, Oui pour cette extension et la gestion par la LPO	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD626	MERRER Claude	Je suis totalement pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept Îles, gérée par la LPO . C'est un moment historique que nous vivons là . Garantir aux générations futures le maintien sur le long terme de l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel et des activités et des usages socio-économiques sur la réserve est tout simplement PRIMORDIAL, et à la fois un exemple à suivre pour d'autres endroits . Je suis pour l'instauration d'une ZONE de Quiétude d'une superficie de 130 ha ,entre le 1 er Avril et le 31 Août afin de limiter le dérangement durant la période de reproduction des fous de Bassan et des autres espèces d'oiseaux marins . Originaire de TRESTEL et revenant dans cette région régulièrement je contemple chaque fois avec autant de bonheur ce magnifique Archipel .Qu'il soit intégralement préservé.	Agir pour les générations futures
RD627		Je soutiens le projet d'extension de la zone protégée. Je suis à Strasbourg et venir en Bretagne pour observer les oiseaux et la nature préservée fait partie de mes plaisirs...	Généralités
RD628	REGNIER Vincent	Je suis tout à fait favorable à l'agrandissement de la réserve des sept îles. Je suis enthousiaste pour ce projet Enfin une mesure à la hauteur des enjeux de biodiversité. J'ai déjà été à 3 reprises visiter la réserve et cela n'a été que du bonheur devant cette richesse faunistique.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD629	HALGAND	Je suis très très favorable à ce projet. L'état actuel de la faune sauvage ne peut qu'inciter à la création ou à l'extension de telles zones.	Généralités
RD630	JUTIER Roselyne	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), gérée par l'association LPO.	Généralités
RD631	TAUREL Frédérique	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept-îles de Perros-Guirec (Côtes d'Armor) . Elle ne peut que renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD632		Pour l'extension de la réserve Oui à condition que l'on puisse y circuler librement comme actuellement	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD632		<p>La zone de quiétude</p> <p>Je suis contre.Ce territoire est peu fréquenté donc pour quelle raison vouloir nous imposer cette zone ?</p> <p>La population des fous de Bassan est stable.</p> <p>Les vedettes des Sept-Îles seront toujours présentes au pied de Rouzic,</p> <p>La délimitation de la zone de quiétude est faite en sorte !</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD632		<p>Quand aux radeaux de fous de Bassan on en trouve aussi aux noires de Rouzic à l'est ...</p> <p>Donc NON à cette zone de quiétude</p> <p>Il faut laisser libre accès à cette zone en responsabilisant les usagers.</p> <p>Les plaisanciers sont des gens qui aiment la mer et cette magnifique côte de granit rose,pour quelle raison ne respecteraient ils pas la quiétude des fous de Bassan ?</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RD633	doublon avec RD632		
RD634	DASSONVILLE Sam	<p>Lors d'un séjour en Bretagne en 2019, j'ai passé plusieurs heures sur un bateau dans la réserve des sept îles avec un spécialiste de la LPO.</p> <p>J'ai pris beaucoup de photos dans ce petit espace protégé, où la vie animale et végétale m'apparut aussi belle que fragile.</p> <p>Le projet d'extension du périmètre de la réserve permettrait une réglementation plus stricte, et une protection renforcée pour la faune et la flore qui s'avèrent exceptionnelles.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD634	DASSONVILLE Sam	<p>Les multiples activités proches de la réserve actuelle, qu'elles soient commerciales et industrielles, ou sportives et culturelles, sont sources de dégradations et de pollutions que l'on se doit de réguler, afin de mieux protéger.</p> <p>J'ai hâte de retourner dans cette magnifique région, et d'y découvrir une réserve plus belle et foisonnante que jamais.</p> <p>J'apporte donc par la présente tous mes espoirs, et mon soutien total à ce projet d'extension !</p>	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD635	QUILLIVIC Michel	La réserve des Sept-iles est un vieux projet dont l'intérêt et la richesse sont devenus évidents pour notre région. Depuis 45 ans, elle a fait l'unanimité. Le projet d'extension mené par la LPO me semble particulièrement important. Son agrandissement, les règles et restrictions avancées sur ce site et sa zone de quiétude durant les 5 mois de va-et-vient des oiseaux et autres animaux qui s'y rencontrent, tout concourt à une meilleure situation encore. Les mois d'été voient les activités nautiques augmenter sensiblement et une zone de restriction pour les plaisanciers serait une bonne chose. Modeste avis d'un plaisancier ...	Pertinence de l'extension de la réserve
RD636	VINOT	POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA RESERVE DES SEPT-ILES et de la zone de quiétude favorable à la biodiversité.	Généralités
RD637	AMELOT Marie Pierre	Je suis favorable et enthousiaste pour ce projet de la LPO qui ne peut qu'aider la biodiversité à survivre dans un monde si difficile pour la nature merci de le confirmer !!	Pertinence de l'extension de la réserve
RD638		Se référer au passé est une façon de préparer l'avenir.... Ne devrions-nous pas, remercier quelques précurseurs, qui s'inquiétaient dès le 19 ^è s du devenir de nos côtes.... privilège du plaisir des yeux dont nous bénéficions tous à ce jour ? Je suis donc, à ce titre, en faveur de ce projet.	Généralités
RD639	MARTIN Bénédicte	Je suis pour l'extension de la réserve des Sept-Îles afin de protéger davantage les oiseaux marins qui s'y reproduisent et préserver leur habitat sur cette zone de reproduction. Oui à cette extension pour le bien de la biodiversité et la quiétude de la faune.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD640	LE GOFF	Je suis favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des Sept Îles, afin de préserver les espèces qui y nichent (notamment sur la période estivale, ou le nombre de touristes augmente considérablement).	Pertinence de l'extension de la réserve
RD641	NATIVEL Flora	L'extension est nécessaire aux besoins spécifiques de la colonie de fous de Bassan. Il s'agit de faire correspondre les analyses écosystémiques avec les besoins de l'espèce en termes de zone de quiétude pour la pêche et la reproduction. Ne pas mettre en place ces mesures adaptées revient à déterminer avec des présupposés humains des conditions de vie animales sans tenir compte de l'observation de leur mode de vie.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD642	KERROUX Brigitte	Comme simple citoyenne des environs de Perros-Guirec et comme on me donne l'occasion de me positionner, je suis pour l'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles. Alors que tous les jours, nous sommes informés de l'effondrement de la biodiversité, il est capital de préserver le plus de zones possibles favorables au maintien en vie de la faune et la flore. Comme les scientifiques ont recensé ,sur le site, des espèces animales et végétales rares ou en danger, connectées entre elles, il est impératif de les conserver au mieux. La période du confinement a bien montré qu'elle a été bénéfique pour la faune des bords de mer donc laissons-les tranquilles !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD643		L'espèce humaine sera préservée si et seulement si elle agit pour préserver les espaces naturels et la biodiversité. Je suis pour à 100%	Pertinence de l'extension de la réserve
RD644	PORTAS	Pour l'extension : globalement, par rapport à tout le territoire marin elle est finalement pas très grande. De plus elle permettra de servir de vivier aux animaux marins qui pourront aller coloniser les zones qui sont exploitées et appauvries.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD645		Concernant la réserve naturelle nationale des sept îles, je suis pour une extension de cette réserve. Du fait de l'efficacité actuelle de la réserve ainsi que du besoin de protéger des animaux de plus en plus mis à mal (effondrement de la biodiversité) et de leur permettre de satisfaire à tout leur cycle de vie (repos, repas, reproduction), il est de toute évidence que cette extension est nécessaire.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD646	LE SAGE François	Si la nouvelle législation concernant l'archipel des Sept Iles devait être appliquée dans son intégralité cela causerait un grave préjudice à l'intérêt et au charme de notre côte de Granit Rose.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD647	VARAY Manuela	<p>Par la présente, je DONNE MON SOUTIEN à ce projet d'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles. En effet, nous sommes à un tournant majeur où nos décisions, ont un impact fort sur la biodiversité et leur préservation, leur conservation où du moins ce qu'il en reste.</p> <p>Les instances que vous représentez ont un devoir de préserver et soutenir l'avenir même de notre Terre, et l'avenir même des espèces qu'elles soient végétales et/ou animales, que l'homme dans son incroyable inconscience, détruit depuis des années et par-là même se "détruit" lui aussi et l'avenir des humains sur cette planète.</p> <p>Fermer les yeux et ne pas vouloir soutenir ce projet est de l'inconscience pure, et au-delà des instances que vous représentez, des hommes et femmes (êtres humains) sont derrière des ordinateurs, derrière des projets de lois, des ministères, et qui savent qu'à un moment de votre vie, vous devrez vous "regardez dans une glace" et vous dire "je savais, et je n'ai rien fait".....</p> <p>Alors agissez en conscience et approuvez ce projet pour l'avenir des espèces et de la biodiversité qui doit être soutenu au-delà de toute considération financière..... comme dit ces fameuses phrases : Lorsque le dernier arbre aura été coupé, le dernier poisson pêché et la dernière rivière polluée ; quand respirer l'air sera écoeurant, vous vous rendrez compte, trop tard, que la richesse n'est pas dans les comptes bancaires et que vous ne pouvez pas manger de l'argent.</p> <p>Soyez conscients de vos actes et vos décisions Bien cordialement</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD648		Je vous informe que le suis pour l'extension de la réserve des Sept-Îles. Moins les humains interviennent plus la nature et les animaux se portent bien.	Généralités
RD649	CAMELI	Je suis très favorable à l'extension de cette zone naturelle pour favoriser la biodiversité qui est actuellement en forte régression.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD649	CAMELI	Concernant la zone de quiétude, je suis pour aussi : il s'agit d'une toute petite zone mais qui va permettre aux fous de bassans entre autre de décoller et d'atterrir dans de meilleurs conditions. La vie d'un oiseau de mer est une vie très difficile, la période de reproduction très énergivore pour les adultes qui doivent en plus nourrir leur petit. L'être humain ne peut -il pas faire quelques aménagements pour ces oiseaux magnifiques ?	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD650	JOUHANNET	Bonjour, je suis extrêmement favorable à l'extension de la zone des Sept Îles, ainsi qu'à toutes mesures pour protéger et favoriser la biodiversité à l'heure où celle-ci est en fort recul partout. Il en va, non seulement, de notre propre survie mais surtout de la possibilité à notre planète à se régénérer.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD651	BERNOS Bruno	On ne peut qu'être d'accord pour étendre ce magnifique site d'une biodiversité incroyable et qui risquerait à terme d'être gravement abimé si rien n'était fait .	Généralités
RD652	MARTIN Jacqueline et SICARD Jean Michel	Dans le poème de jacques Prévert, l'oiseau symbole de la liberté , montre une solidarité avec les enfants et comme par magie leur prison disparaît. Nous les humains ne pouvons pas vivre sans les oiseaux. Le poète Saint John Perse le dit magnifiquement : " de tous les animaux qui n'ont cessé d'habiter l'homme comme une arche vivante, l'oiseau, par son incitation au vol, fut seul à doter l'homme d'une audace nouvelle.... Ils passent.... et nous ne sômmes plus les mêmes..." Peut - on imaginer que la disparition des d'oiseaux nous prive d'entendre roucouler ou chanter les tourterelles et les rossignols . Agir pour que les fous de bassan continuent de nous cotoyer , c'est agir pour préserver, grâce à eux notre humanité .	Généralités
RD653	REBELLE	La réserve Naturelle des Sept-Îles est un remarquable succès pour la sauvegarde et l'installation des populations de l'avifaune et marines. Il est maintenant nécessaire d'élargir le périmètre pour assurer la présence permanentes des Macareux, Fou de Bassan et autres nicheurs. Cette extension est profondément utile à notre environnement.	Généralités
RD654	MAETZ	Je suis pour l'agrandissement de la réserve il faut protéger ces oiseaux.	Généralités
RD655	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement de cette réserve magnifique que j'ai eu l'occasion de voir de mes propres yeux.	Généralités
RD656	doublon avec RD655		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD657	COURCOUX Laurent	<p>Depuis ma jeunesse, durant laquelle j'ai appris la navigation sur des bateaux traditionnels, j'ai toujours navigué autour des Sept-Îles.</p> <p>Aujourd'hui propriétaire d'un côtre de Carantec, j'essai, avec succès pour certain de mes petits-enfants, de leurs transmettre cette passion.</p> <p>En prenant ma retraite, j'ai pris la présidence durant 6 ans de l' « Association pour la conservation et la sauvegarde de l'ancien canot de sauvetage Aimée Hilda » (ancien canot de sauvetage de la station de Ploumanac'h de 1950 à 1975) pour continuer une entreprise merveilleuse qu'est la sauvegarde du patrimoine maritime local.</p> <p>Durant ces dernières années, j'ai pu observer une évolution positive quant à l'évolution des espèces marines. En effet, on retrouve dans les eaux des Sept-Îles, des langoustes (disparues depuis des décennies), des thons dont les chasses émerveillent les petits enfants et sont bien différentes de celles des dauphins que l'on aperçoit aussi avec émerveillement.</p> <p>Patron de l'Aimée Hilda, je navigue souvent autours des Sept-Îles. Je puis vous affirmer que la population des fous de bassans ne fait que croître, puisque depuis 3 ans la crête sud de l'île Rouzic est maintenant colonisée par ces oiseaux et s'agrandit chaque année en descendant sur ce flanc sud.</p> <p>Je profite de ces sorties avec l'Aimée Hilda en début de saison pour vérifier la présence des macareux. En juin dernier, j'ai embarqué un photographe spécialisé dans la photo d'oiseaux. On a pu en voir un aussi grand nombre et ses photos étaient splendides.</p> <p>Le seul coté négatif que je constate, c'est la diminution importante de poissons pêchés. Il y a quelques années une sortie de pêche se soldait par l'a prise de 10 lieus et 1 à 2 bars.</p> <p>Aujourd'hui le nombre de prises de bars est réglementé pour nous, quand aux lieus, les mammifères marin ont investis les bons coins de pêche, et alors notre chance de prises est pratiquement anéanti par ces phoques qui sont beaucoup plus agile et vorace que nous.</p>	Etat de la faune
RD657	COURCOUX Laurent	<p>Pourquoi et de quel droit une minorité de personnes s'acharnent-elle à vouloir créer une zone de navigation interdite alors que la faune et la flore ne semble pas menacée, si ce n'est que par intérêt financier.</p> <p>En temps que plaisancier et patron de l'Aimée Hilda, je suis contre ce projet d'extension de cette zone de navigation qui appartient à tout le monde et surtout pas à cette minorité qui profite des avantages de l'ère du temps.</p>	Motivations idéologiques ou financières

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD658	ROLLET Jean Marie	Je connais les sept îles. Je n'y ai jamais mis les pieds, bien sur, mais j'en ai fait le tour en bateau. J'aime les oiseaux de mer, sans cette réserve les fous et macareux et phoques et bien d'autres espèces ne vivraient pas en quiétude. Je ne suis pas "local" puisque j'habite dans l'Est de la France, mais les oiseaux sont "internationaux" et je m'autorise à participer à cette enquête. Je suis favorable à cette mesure d'extension qui permettra de conforter et d'améliorer les programmes de protection de la faune et de la flore dans ce secteur. N'oublions pas que ces îles sont protégées depuis fort longtemps et ont constitué et constituent toujours un exemple pour la protection de la nature en France.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD659	CANADA	Soutien au projet d'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles	Généralités
RD660	PESQUET Elisabeth	je suis pour l'agrandissement de la réserve naturelle nationale des sept îles. Certains éléments de sa faune et de sa flore restent très rares, et en cette période de perte de biodiversité, il faut tout faire pour les aider et les protéger.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD661	CORRAINI Marie	Je suis très favorable à l'extension de la réserve des Sept-Îles. Il faut absolument protéger totalement nos oiseaux marins ainsi que la flore propre à ces lieux.	Généralités
RD662	VIDAUBAN Laurence	j'habite le var et pourtant je me permets de donner un avis très favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. Habitante de la plaine des Maures, nous venons de perdre par l'incendie de cet été une bonne partie de notre réserve, et c'est un grand deuil que tous les habitants de la plaine portent. Une réserve est une richesse, et un attrait pour une région. Une réserve est un investissement d'avenir. Il ne faut pas hésiter!	Généralités
RD663	LAROUSSINIE Olivier	C'est un beau projet d'extension, attendu depuis longtemps, bravo ! On peut regretter 2 choses : 1- L'étroitesse de la zone de quiétude (qui fait douter de son efficacité, même sans être un spécialiste) 2- Que rien ne restreigne la pêche (ni la chasse sous-marine) alors que c'est la cause numéro 1 selon l'IPBES de perte de biodiversité marine. Il faudrait a minima que le décret de la réserve permette au Préfet responsable de la réserve de les réglementer, en cas de besoin, au titre de la réserve.	Insuffisance d'ambition

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD664	CHATTON Thomas	le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles est une très bonne opportunité afin d'asseoir un réel périmètre ambitieux de protection nécessaire aux espèces présentes sur la réserve. La RNN accueille un nombre considérable de couples d'oiseaux marins emblématiques tels que le Macareux moine ou le Fou de Bassan. Cette extension de périmètre de protection permettra de limiter les menaces qui pèsent sur les oiseaux de la réserve, notamment la pêche de loisir et commerciale et les activités nautiques de loisir. Je suis très favorable à ce projet d'extension	Pertinence de l'extension de la réserve
RD665		Le changement climatique va être très compliqué pour la faune et la flore au regard de notre manque de réactivité. Ces extensions seront un soutien humain, indispensable à mes yeux.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD666		Totalement pour l'agrandissement de la réserve naturelle des Sept-Îles. En ces temps d'une perte drastique de la biodiversité, il est de notre devoir vis-à-vis des générations futures de préserver le plus possible la nature qui nous entoure. Le périmètre pourrait même être encore plus important!	Agir pour les générations futures
RD667	SCIACCA	Je suis pour l'extension de la Réserve des sept-iles en Bretagne et sa protection renforcée qui ne pourra se faire qu'avec l'aide des pouvoirs publics ainsi que celle de la population locale très attachée à la défense des ces îles remarquables sur lesquelles vivent et se reproduisent de nombreuses espèces ; ce patrimoine rare et exceptionnel en France doit être préservé par les humains conscients de leur responsabilité envers la biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD668	RENARD	Je suis pour l'extension de la Réserve des sept-iles en Bretagne et sa protection renforcée qui ne pourra se faire qu'avec l'aide des pouvoirs publics ainsi que celle de la population locale très attachée à la défense des ces îles remarquables sur lesquelles vivent et se reproduisent de nombreuses espèces ; ce patrimoine rare et exceptionnel en France doit être préservé par les humains conscients de leur responsabilité envers la biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD669	LATRAUBE Franck	<p>Je suis POUR l'extension de la réserve des Sept-Îles.</p> <p>En France métropolitaine la surface des réserves naturelle est de 1810 km² ce qui représente moins de 0.4% du territoire national soit 544 000 km².</p> <p>C'est-à-dire que les réserves représentent un timbre-poste à l'échelle de notre territoire. De nombreux détracteurs s'insurgent contre les réserves naturelles mais sont-ils bien au fait que nous sommes dans un cycle d'extinction des espèces que la vie sur terre n'a jamais connu depuis la disparition des dinosaures.</p> <p>Durant de nombreuses années, la politique des RNN ne s'intéressait qu'à la protection des lieux de reproduction des espèces protégées. Mais depuis quelques décennies, la recherche sur la fonctionnalité des habitats et l'utilisation spatiale des oiseaux reproducteurs a démontré que les zones de nourrissage étaient aussi importantes que les lieux même de reproduction.</p> <p>La RNN des Sept-Îles est la réserve la plus emblématiques sur les oiseaux de mer en France. Il est donc primordial d'étendre les périmètres de protection sur un ensemble plus vaste et plus cohérent vis de l'utilisation fonctionnelle de oiseaux notamment. et cela rapidement sans attendre que les espèces disparaissent.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD669	LATRAUBE Franck	<p>Cette extension s'intéresse à interdire certains usages certes; mais il n'est nullement question d'interdire TOUS les usages et encore moins d'en faire une mise sous cloche. Il question de réglementer des usages récréatifs...et encore qu'une partie de l'année !</p> <p>Ce n'est à mon sens pas grand-chose en termes de privation d'activités humaines eu égard le bénéfice positif sur des espèces marines en voie d'extension.</p> <p>Est-ce trop d'efforts demandés pour léguer à nos générations futures un bien de l'humanité sans équivalent dans le monde ?</p>	Agir pour les générations futures
RD670	QUELENNEC Thierry	<p>Il me semble fondamental que cette extension se fasse. Dans un contexte où l'humain est de plus en plus présent sur le territoire et donc la nature de plus en plus grignotée par les activités humaines, le développement des zones protégées doit être une priorité. On a souvent oublié les zones maritimes dans les zones protégées et rappelons que les parcs marins qui se sont multipliés ces dernières années n'apportent qu'un très faible niveau de protection. Concernant la réserve des Sept-Îles, protéger les îlots était un impératif absolu au début du XXème siècle car alors le danger venait de la chasse aux oiseaux de mer, mais protéger un secteur maritime étendu autour des îlots est la meilleure façon d'apporter une zone de quiétude et d'alimentation aux dit oiseaux qui se reproduisent sur les îlots. Protéger le gîte sans protéger le couvert n'a pas de sens.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD671	CAMELI Stéphane	<p>Il est crucial de préserver notre environnement et d'étendre au maximum les zones préservées. L'extension de la réserve naturelle des sept îles est une chance supplémentaire de sauvegarder la biodiversité de cette zone extraordinaire (réserve des fous de bassan et autre ...) et de faire un geste vers les générations futures.</p> <p>La biodiversité est importante pour la survie de toutes les espèces. Il faut différents habitats pour les différentes espèces, car chaque espèce est adaptée à un ensemble particulier de conditions du milieu. Les espèces dépendent les unes des autres pour survivre, et lorsque l'une d'entre elles disparaît, l'espèce qui dépend d'elle peut également disparaître. Il se peut que des caractéristiques particulières permettent à certaines espèces de s'adapter aux changements du milieu, mais de nombreuses espèces ne peuvent pas s'adapter si leur habitat et la chaîne alimentaire sont trop perturbés.</p> <p>Les différents niveaux de biodiversité constitue un écosystème. Lorsque la perte de biodiversité se produit, la santé de l'écosystème est affectée. L'écosystème est moins résilient lorsque certaines de ses composantes sont perdues en raison de l'extinction ou de la disparition. Plus il y a d'espèces disparues, moins l'écosystème peut résister aux changements écologiques et moins il est susceptible de fonctionner comme un tout. Une automobile, par exemple, fonctionne bien lorsque toutes les pièces qui la composent sont en bon état. Lorsqu'une pièce cesse de fonctionner, comme un phare avant, l'automobile peut quand même rouler normalement. Cependant, si le deuxième phare est également défectueux, il devient dangereux de conduire la nuit et si on retire le moteur, l'automobile ne fonctionne plus du tout. De même, la disparition des espèces cause des perturbations de l'écosystème et, éventuellement, détruit complètement son équilibre.</p> <p>Même la disparition d'une espèce est préoccupante, car son importance pourrait être aussi cruciale que celle du moteur dans l'automobile. Même si toutes les autres pièces de l'automobile sont fonctionnelles, sans moteur, elle ne peut démarrer. C'est parce que toutes les autres pièces du véhicule dépendent de cette pièce pour fonctionner. Par conséquent, la disparition d'une espèce peut compromettre la survie de l'écosystème tout en entier.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD672		<p>AVIS TRES FAVORABLE :</p> <p>La Réserve naturelle nationale des Sept-Îles a d'ores et déjà prouvé son efficacité en permettant la protection et la conservation d'une grande variété d'habitats et d'espèces avec des enjeux forts de conservation au niveau national et/ou européen. L'extension de la réserve permettrait de préserver de nouveaux écosystèmes qui ont des fonctionnalités écologiques importantes pour les espèces qui vivent dans ou à proximité de la réserve naturelle actuelle. La protection de ces nouveaux espaces permettrait ainsi de mieux protéger les habitats et les espèces de la RNN en prenant en compte la connectivité des écosystèmes et du vivant.</p> <p>Il est donc primordial d'étendre la réserve naturelle nationale des Sept-Îles pour assurer la protection de ces écosystèmes remarquables.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD673		<p>POUR L'EXTENSION DE LA RÉSERVE</p> <p>Il faut étendre cette réserve pour les oiseaux qui sont présents sur ses îles, ça compensera un peu la destruction des milieux où sont les autres oiseaux qui ne bénéficient pas d'une réserve.</p>	Généralités
RD674		<p>Un (petit) havre de paix pour une zone de biodiversité d'une richesse incroyable.</p> <p>Je suis POUR que le projet d'extension se fasse, je serai d'ailleurs favorable à une zone de quiétude plus étendue. Il ne suffit plus d'essayer d'enrayer la destruction de la biodiversité, il est devenu indispensable d'en accélérer la préservation. Et ce même si elle ne générerait pas de retombées économiques...</p> <p>Pour protéger des espèces il faut protéger l'écosystème dans lequel elles vivent et l'initiative autour de la RNN des Sept-Îles répond à cet enjeu. Cela devrait donner l'exemple à d'autres zones.</p> <p>J'espère par ailleurs que les moyens seront mis en œuvre pour faire respecter la réglementation au sein de la réserve.</p> <p>Une remarque/question : il est fait mention d'une interdiction de la chasse, qu'en est-il de la chasse sous-marine ?</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD675	VALLIN Martin	<p>En tant que spectateur de la disparition des espèces, je trouve qu'il est urgent de préserver et de protéger celles qui nous reste.</p> <p>On observe que les oiseaux des Sept-Îles doivent aller de plus en plus loin pour trouver de la nourriture et que cela met en péril la survie des petits au nid.</p> <p>La zone de quiétude ne concerne qu'une infime partie des habitants des Côtes d'Armor, soit les pêcheurs plaisanciers, les professionnels vont bien plus loin.</p> <p>Donc pourquoi sacrifier un éco système, pour satisfaire quelques personnes, qui si elles veulent du poisson, en trouvent sur les étals des pêcheurs professionnels, nombreux dans cette région.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD676		<p>Ces "réserves" sont vitales pour repeupler les endroits où la biodiversité pourra se réimplanter après un abandon des pratiques humaines destructrices. Il faut donc beaucoup de ces réserves et les agrandir est un bienfait pour la faune sauvage.</p>	Généralités
RD677		<p>Je souhaite soutenir ce projet de d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles.</p> <p>En plus de permettre la préservation de la biodiversité de toute cette zone, cette extension ne peut être que bénéfique pour toute la région.</p> <p>Le fait d'agrandir la réserve actuelle permettra d'accroître la richesse naturelle des habitats (terrestres et marins) et des espèces, et par conséquence, aura des répercutions positives dans les régions environnantes au niveau de la biodiversité, de l'économie, de la pêche artisanale, ou de l'activité touristique.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD678		<p>Au détriment de tous ces petits pêcheurs locaux, pro ou plaisanciers, de toute cette exploitation commerciale des vedettes autour des Sept-Îles, tant pis, je suis favorable à l'extension de la zone de quiétude autour de l'archipel.</p> <p>Cela suffit l'exploitation de la nature par l'homme !</p>	Cohabitation homme / nature

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD679	CAMPION Jean Pierre	<p>Je poursuis mes commentaires. Je n'ai donc pas manqué de lire attentivement l'ensemble du dossier. L'argumentaire développé par les demandeurs de l'extension, concerne essentiellement des projets d'études, plus ou moins "scientifiques ". Elles ne sont que déclaratives, sans aucune description méthodologique, ni encadrement statistique, encore moins de financement. À ce propos , nous attendons toujours le résultat des travaux annoncés et financés en 1996, sur l'estran de Malban et Bono. SURTOUT, aucun de ces travaux n'est soumis à la nécessité d'extension de la réserve. Toutes les études annoncées sont parfaitement réalisables en l'état actuel de la réserve. L'ensemble du matériel d'étude, (faune et flore) y est déjà présent en abondance. On s'interroge même sur les raisons qui pourraient être invoquées quant au fait qu'elles n'aient pas déjà été menées ou entreprises. Tout deviendrait-il possible grâce à l'extension ? Tout dans dans ces intentions apparaît comme purement velléitaire et entaché par l'imperfection du simple prétexte. Au passage, et en tout respect, permettez-moi de sourire quand on nous présente une photo concernant un "radeau" de fous., prise en avril 2020, pendant le confinement. C'est véritablement se moquer du monde. Pour qui est habitué du site, cette prise de vue n'est vraiment pas un exemple pour justifier la zone de quiétude, (censée ressembler au confinement - raccourci purement spéculatif !!), Tous les jours que dieu fait, ces radeaux sont dix fois plus conséquents et plus denses. Quiconque pourra vous affirmer que ce que l'on nous montre en "exemple" est une miniature de ce que l'on a pu observer encore cet été de 2021. C'est de la désinformation, une preuve évidente de mauvaise foi.</p>	Méthodologie, justification scientifique
RD680	PERONI Emmanuelle	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles, afin de lutter contre le déclin actuel des espèces d'oiseaux.	Généralités
RD681	PERCHEC Anne	Un projet comme celui-ci peut en effet porter à moult interrogations et je peux comprendre les personnes qui s'y opposeraient. Cependant, (j'ai 62 ans) il faut quoiqu'il en coûte penser dès à présent aux générations futures. Cette décision d'extension de zone de quiétude et tranquillité est un goutte d'eau pour la planète mais on peut faire un effort, tout de suite, pour nos descendants. Alors oui je suis pour et je l'écris en toute connaissance de cause. Nous n'avons plus le droit d'être mou dans toutes les décisions concernant l'environnement si tant est que nous ayons encore du temps.	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD682	CAMPION Jean Pierre	Cette enquête n'a pas grande valeur. Beaucoup de témoignages favorables sont manifestement emprunts d'émotionnel, sans véritable connaissance des faits. Surtout, l'anonymat au regard des citoyens n'est pas recevable.	Hors sujet
RD683	GREGE	la biodiversité est tellement dégradée par la faute des activités humaines que tout doit être mis en œuvre pour la sauver Je suis pour cette initiative	
RD684	doublon avec RD683		
RD685	TASSERY Isabelle	Je possède une maison rue du centre à Perros guirec. Je suis venue rencontrer ce jour (le 04/11/2021)M le commissaire enquêteur à la mairie de Perros et l'ai informé de mon avis favorable à l'extension du périmètre du site naturel des Sept-Îles. En effet, il me semble très important de protéger ce site remarquable et unique ainsi que sa biodiversité. Je suis donc résolument pour ce projet et souhaite qu'il puisse aboutir favorablement. Je vous remercie pour cette consultation publique.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD686	CORABOEUF C.	Il y a une extrême urgence à mettre en place le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept Îles dans sa totalité, y compris et en particulier avec la zone de quiétude. Cette réserve naturelle a vraiment besoin d'être protégée et son existence confortée en visant une meilleure protection des espèces d'oiseaux, poissons et mammifères marins, flore et faune sous-marines des activités humaines qui les détruisent ou les perturbent, avec des règles strictes pour en conserver l'intégrité et enrayer l'appauvrissement de la biodiversité. Les préconisations portées par la LPO , compétentes et scientifiquement étayées, méritent toute notre confiance .	Pertinence de l'extension de la réserve
RD687		Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle des sept-iles car cette extension permettra d'élargir la protection d'espèces comme le Fou de bassan ou le Macareux moine à une échelle plus cohérente avec celles des espaces dont ont besoin ces espèces (zone de repos, zone de nourrissage, ...). D'autant que les colonies de la réserve sont d'une importance nationale.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD687		Ce projet sera aussi une opportunité pour favoriser la découverte du patrimoine naturel par une exploitation du territoire compatible avec les enjeux de protection de la biodiversité.	Impact sur le territoire

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD688	BRISSET S	Je suis très favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles et à celui de la zone de quiétude. Les écosystèmes sont tous dépendants les uns des autres et ont besoin d'espace pour exister. Il est capital de préserver ces espaces encore riches.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD689	WARTELLE Denis	Je suis favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des Sept Îles, afin de préserver les espèces animales et végétales terrestres et marines de toutes pollutions ou activités nuisibles à la biodiversité des îles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD690	doublon avec RD689		
RD691	doublon avec RD689		
RD692	FRICOTEAUX Rose Marie	Je soutiens totalement l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-îles. Quel beau projet pour un lieu exceptionnel et enchanteur ! J'espère que le travail mené autour de l'extension des Sept-îles trouvera écho sur de nombreux sites marins côtiers, poursuivant la voie du respect du vivant, d'une coopération apaisée ainsi que d'un partage des ressources et des espaces à la hauteur des besoins de chaque espèce.	Cohabitation homme / nature
RD692	FRICOTEAUX Rose Marie	C'est également une grande réussite d'avoir travaillé cette extension en concertation avec les différents acteurs et usagers.	Concertation
RD693		Je suis pour l'extension de cette réserve naturelle. Je pense qu'il faut à tous prix préserver les lieux de nidification des macareux et des fous de Bassan. La population aquatique s'agrandit elle aussi((phoques ,dauphins...). Ces différents animaux ont de gros besoin en nourriture et ils doivent aller de plus en plus loin pour s'alimenter. Il est urgent d'agrandir cette réserve pour aussi laisser ses animaux en paix. Je sais que certains vont grincer des dents, notamment les pêcheurs, les vedettes transportant les touristes et aussi quelques plaisanciers.J'ose espérer que ce projet va aboutir. Je suis un habitant du Loir et Cher qui vient à Perroz-Guireg 5 à 6 fois par an depuis 2014. Je suis amoureux fou de cette côte de granit rose	Pertinence de l'extension de la réserve
RD694		Complètement favorable, la biodiversité et plus précisément l'avifaune doit être l'enjeu numéro UN de nos prochaines actions.	Généralités
RD695	SOGNY A	Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles	Généralités
RD696	DE VERGNES Nicolas	Pour faire une réponse constructive à cette enquête publique NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD696	DE VERGNES Nicolas	NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est - sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers.	Méthodologie, justification scientifique
RD696	DE VERGNES Nicolas	- voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales.	Impact sur traditions
RD697	LARUE	Vivent les oiseaux!	Hors sujet
RD698	STASSE Guy	Je suis favorable à l'extension. Pour conserver et améliorer les écosystèmes, les échanges de métapopulation favorisant la génétique, il faut impérativement prévoir des continuités, des corridors écologiques, des lieux apaisés de reproduction des oiseaux et mammifères... Cela n'empêche pas quelques aménagements pédagogiques pour notre espèce. Beau projet courageux	Pertinence de l'extension de la réserve

RD699	LE SCANVE Marie	<p>Habitante de Pleumeur-Bodou, j'ai grandi dans les années 80 à St Quay Perros au sein d'une famille originaire du Centre Bretagne. La plupart de nos activités et sorties se déroulaient au bord de la mer, telles que la pêche à pied, les bains, les marches et footings sur la côte. Je me souviens que nous allions en mer sur les bateaux des amis pour pêcher, que nous participions à des escales festives à l'île aux moines, je me souviens avoir plusieurs fois accosté sur le cordon de galet de Tomé puis de monter sur l'île habitée par des centaines de goélands... je me souviens rouler en VTT sur les sentiers côtiers ou encore faire des feux sur les plages. La côte de granit rose était pour moi un terrain de jeu, un espace de liberté et de rencontres. Une éducation au dehors à ne jamais laisser de papier derrière soi, mais sans idée de menace sur les écosystèmes. Cela n'existait pas encore dans ma conscience.</p> <p>Lors de mes études en dehors de la Bretagne, j'ai pris conscience de la beauté de mon pays et surtout de l'importance de sa préservation. Le respect de la place de l'homme dans la nature, allait devenir le cœur de mon projet professionnel. J'ai effectué une maîtrise de valorisation du patrimoine au sein de la faculté géographie d'Angers et je suis revenue. Embauchée en 1997 à la mairie de Perros-Guirec comme animatrice à la maison du littoral, mes missions consistent depuis plus de 20 ans à la sensibilisation à la nature : Au sein d'une équipe de gardes du littoral, je tente de concilier les multiples activités humaines sur le site naturel de Ploumanac'h et la préservation des landes et falaises littorales.</p> <p>Augmentation de la fréquentation du site naturel (chiffres éco compteurs), allongement de la saison touristique (données office de tourisme de Perros-Guirec), augmentation et diversification des activités de loisirs que l'on retrouve sur l'ensemble des sites du Conservatoire du littoral ... j'assiste au fil des années à une modification des comportements. D'un côté, habitants et touristes ont un besoin vital d'être au contact de la nature tout au long de leur vie et toute l'année. De l'autre, ces mêmes personnes n'ont pas toujours conscience que leur(s) pratique(s) peut avoir un impact direct sur la nature : Stationnement de véhicules, gestion des déchets, dérangement de la faune par les pique-niques, drones, escalade des rochers dans les zones de mise en défend, pêche à pied et cueillette d'algues non conforme à la réglementation et plus récemment cet été, stationnements massifs de vans en bord de mer. J'ai plus aussi observer des comportements destructeurs de notre environnement.</p> <p>Au fil des années, des arrêtés municipaux et des zones de mise en défend supplémentaires nous ont aidé à pouvoir exercer notre métier de préservation et de sensibilisation. La prise de conscience ne suffit pas à faire changer des comportements de consommateur de la nature, elle a besoin de s'appuyer sur ces outils réglementaires.</p> <p>Face à la pression sur le littoral breton et la Côte de Granit Rose en particulier, le projet d'extension de la réserve nationale des Sept-Îles et de la zone de quiétude représente pour moi un garde-fou indispensable : il permettra aux espèces marines menacées de retrouver un début d'équilibre dans leur écosystème. Ce même garde-fou pour nous, humains, nous donnera à vivre ici dans le respect de la nature. Nous sommes tous héritiers d'un patrimoine exceptionnel et notre responsabilité est de le transmettre, à court, moyen et long terme. Un nouveau cadre réglementaire représente forcément de nouvelles contraintes, des efforts de compréhension et de pédagogie, mais in-fine une vraie solution pour vivre et travailler sur le littoral.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
-------	-----------------	---	---

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD700	GAJAC Pierre	La cohabitation entre les plaisanciers et les oiseaux ou les phoques se passe très bien. Un peu moins avec les pêcheurs professionnels qui n'apprécient pas à juste titre les dégâts que font ces derniers dans leurs filets ou sur leurs lignes flottantes !!!	Cohabitation homme / nature
RD700	GAJAC Pierre	Favorables à l'extension de la réserve, sans zone de quiétude, alors qu'il n'y a aucun signe alarmant sur l'état de la flore et la faune, les associations craignent de voir apparaître ces prochaines années de manière insidieuse, de nouvelles interdictions de circulation, de pêche, ou de débarquement sur certains estrans (Ile plate, Bono, Costans...).	Restrictions de navigation et de circulation
RD700	GAJAC Pierre	On constate depuis dix ans une relative stabilité du nombre des oiseaux et une augmentation de la population de phoques. Aucun argument scientifique ou écologique ne vient justifier cette extension si ce n'est une directive de l'U.E. Précise que le conservateur de la réserve a présenté son rapport d'activité dans la presse, les chiffres énoncés sur la population des oiseaux sont stables. Il n'y a aucune menace pour l'environnement, la colonie de phoques est prospère. La réserve des Sept-Îles se porte bien, ce que tous les usagers du secteur constatent.	Etat de la faune
RD700	GAJAC Pierre	La zone de quiétude est une invention de technocrates, et n'est absolument pas justifiée par des données scientifiques. Elle ne changera rien au problème. A noter toutefois que curieusement elle laisse accessible l'anse à l'est de l'île Rouzic aux vedettes à passagers qui de la sorte pourront s'approcher à quelques dizaines de mètres des oiseaux, bien sûr sans les perturber !!! Impératif commercial ? On s'éloigne de la protection des fous de bassan.	Méthodologie, justification scientifique
RD700	GAJAC Pierre	Rappelle que le conservateur avait reconnu que « La zone de quiétude ne fera pas de miracles pour préserver ces oiseaux marins. La surpêche liée aux méthodes industrielles et au non-respect des quotas dans l'Atlantique Nord-Ouest, notamment la pêche du maquereau utilisé ensuite dans la farine destinée à l'agroalimentaire, reste un des principaux facteurs qui mettent en difficulté l'espèce. S'ajoutent à cela les captures accidentelles observées au large du Portugal ou du Maroc, par exemple. ». Localement il est donc difficile d'agir !!!	Pression de pêche

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD700	GAJAC Pierre	<p>Précise que les consultations qui ont eu lieu étaient pipées dès le départ. Les conclusions ne reflètent pas la réalité des avis des usagers de la zone. A certaines réunions la majorité des personnes présentes était des membres des administrations, qui ne fréquentaient pas la zone des Sept-Îles. Mais elles avaient bien sur un avis sur la question !!! (Voir la composition du comité consultatif)</p> <p>Conteste les modalités d'organisation du vote lors du comité consultatif du 18/02/21 qui demandait de se prononcer "en même temps" sur la réserve et la zone de quiétude forçant ainsi ceux qui étaient "pour la réserve" mais "contre la ZQ" de voter contre tout.</p>	Concertation
RD700	GAJAC Pierre	<p>L'interdiction des véhicules nautiques à moteurs (VNM) et autres engins tractés sur l'ensemble de la réserve est une mesure nouvelle et n'est pas argumentée. Elle est discriminatoire, et n'est absolument pas justifiée. Ainsi, autour de l'île Tomé, de l'île aux moines, ou des Triagoz... la navigation de VNM ne perturbera absolument pas la faune. Cette interdiction générale est une mesure excessive.</p> <p>De plus ces engins, considérés par la réglementation comme des embarcations à moteur, n'occasionnent pas plus de nuisances que les coques semi-rigides équipées de 2 fois 150 cv ou plus que l'on voit de plus en plus souvent dans le secteur. Le semi-rigide de la LPO en fait partie !!!</p> <p>A noter que la Fédération Française de Motonautisme, ou ses représentants n'ont jamais été conviés par le porteur du projet aux réunions préparatoires.</p>	Circulation des véhicules nautiques à moteur
RD701	GIGAULT Jean Christophe	<p>Au regard des enjeux biodiversités qui seront pris en compte dans l'extension du périmètre de la RNN des sept îles, je suis très favorable à ce projet.</p> <p>La perte de biodiversité est aujourd'hui une réalité qui menace à terme la qualité de l'environnement pour notre société et il est indispensable de disposer d'espaces protégés de qualité et bénéficiant d'une réglementation permettant d'assurer le maintien voire le développement de ces espèces et de ces milieux naturels menacés.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD702	POBEL Marine	<p>Je soutiens totalement le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles dans une logique écosystemique. La zone permettra de mieux protéger la faune et la flore exceptionnelle de la réserve en intégrant, pour la faune, les aires de repos et d'alimentation.</p> <p>L'être humain étant une espèce parmi d'autres, il dépend de la santé des écosystèmes dans leur globalité, et de la richesse de la biodiversité il me semble ainsi plus que pertinent de limiter l'activité anthropique sur des zones de biodiversité majeure, comme la réserve des Sept-Îles.</p> <p>Des projets comme l'extension de la réserve des Sept-Îles, qui prennent en compte la connectivité du vivant à une échelle écosystemique devraient être soutenus et renforcés partout.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD703		Je soutiens totalement le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept Iles étant donné les enjeux de biodiversité et suis favorable à ce projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD704	PELLIARD Pierre	Inquiet notamment de la baisse maintenant continue de la population de certains oiseaux, les fous de bassan en particulier, je suis favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle ainsi qu'à la création de la zone de quiétude.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD705	DAVY Colette	Je suis tout à fait favorable à cette extension de la zone de quiétude, la biodiversité est chaque jour de plus en plus menacée, il est essentiel de la protéger.	Généralités
RD706		Si nous ne protégeons pas notre patrimoine naturel aujourd'hui, il sera trop tard demain. Cette extension de la zone naturelle protégée est nécessaire.	Agir pour les générations futures
RD707		Attaché depuis toujours à Perros-Guirec et à ses sites uniques, je soutiens totalement ce projet d'extension de la réserve. Elle est indispensable face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité, localement comme dans le monde entier.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD707		En outre, un tel projet ne peut qu'avoir un impact positif sur l'image de la côte de granit rose.	Impact sur le territoire

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD708	CAMPION Jean Pierre	<p>Je reviens à vous car un point dans ce dossier me taraude. Ce qui n'est semble t-il pas le cas de ces centaines de personnes qui, émotionnellement, se déclarent favorables. Er cependant ce point est à l'évidence crucial: combien se projet va -t-il coûter au contribuable ? Nul doute que cette extension se déclinera en augmentation de moyens et donc de budget..Aussi, serait-il possible que nous soit communiquée cette info ?</p> <p>Sur ce même thème, il convient d'approfondir l'ambition affichée des promoteurs en matière d'études, qui semblent fort nombreuses.</p> <p>Je suis de formation et d'exercice scientifique. J'ai donc été, tout au long de ma carrière, confronté à la rigueur des dépôts de projets, autant comme demandeur que comme membre de conseils scientifiques.</p> <p>Un projet de recherche doit être soumis à une approbation. Il est donc consciencieusement étudié par un jury quant à ses objectifs, son matériel d'étude, les méthodes employées, le recours aux règles statistiques. Un budget prévisionnel dûment renseigné doit finaliser ce projet avant présentation au jury. Tout projet assorti d'un changement d'échelle et qui contient des travaux de recherche, doit être financé; ce financement doit être chiffré. Enfin et à posteriori, son usage doit être vérifié et les dépenses engagées justifiées.</p> <p>Avec tout le respect que j'accorde à votre tâche, je m'autorise malgré tout à vous solliciter pour que vous exigiez une rigueur exemplaire dans votre approche de ce thème financier; lequel est magistralement oublié dans le rapport.</p>	Gestion de la réserve
RD709	doublon avec RD308		
RD710		<p>Favorable à cette extension et à la zone de quiétude. Je félicite les bretons qui prennent soin de leur patrimoine. Nous devons protéger les oiseaux et la biodiversité. Habitante de Granville, je constate depuis 20 ans une explosion du tourisme, de la pêche à pied, etc... qui impactent le milieu marin. Et pas seulement. A quand une réserve aux îles Chausey, une régulation des visiteurs?</p> <p>Trop de monde nuit.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD711		<p>Je soutiens le projet d'agrandissement de cette réserve, qui est nécessaire pour lutter contre le déclin de la biodiversité, notamment d'espèces d'oiseaux marins.</p>	Généralités
RD712	REYNES Giselle	<p>je suis tout à fait *favorable à l'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles*.</p>	Généralités
RD713	SEVESTRE Jacques	Observation Registre Papier - RP04	

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD714	DE KERVASDOUE Paul	Observation Registre Papier - RP05	
RD715	KANTEMIR Jocelyne	<p>Avec 11 espèces qui s’y reproduisent et 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine, l’importance de la réserve des Sept-Îles pour la reproduction des oiseaux marins est historique. L’archipel accueille notamment la quasi-totalité des populations françaises de macareux moine et de fous de Bassan. Et il n’y a pas que des oiseaux dans la réserve : c’est aussi le premier site de naissance de phoques gris en France, marsouins et dauphins communs y sont présents ainsi que 122 espèces végétales et plus d’un millier d’espèces sous-marines.</p> <p>Grâce à cette extension qui englobe notamment l’île voisine de Tomé, la surface de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles créée en 1976 passerait de 280 hectares à 19700 hectares. Elle comptera 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d’intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 sont identifiés comme à enjeu fort au titre de la Directive Cadre Stratégie Milieux Marins de l’Union Européenne.</p> <p>La surface plus importante permettra d’intégrer des zones fonctionnelles de la mégafaune marine (zones de repos en mer, aires d’alimentation, reposoirs, etc.) mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Entre le 1er avril et le 31 août, une zone de quiétude d’une superficie de 130 ha (soit moins de 1 % du périmètre global) sera interdite à tout usager afin de garantir la protection de la colonie de Fous de Bassan et des autres espèces d’oiseaux marins en limitant le dérangement pendant la période de reproduction.</p> <p>Pour ces raisons, je soutiens l’extension de la réserve naturelle des Sept-iles de Perros-Guirec.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD716	RICHOMME S	Observation Registre Papier - RP05	
RD717	LAVAUX Jean Christophe	Observation Registre Papier - RP07	
RD718	KERKEVEO Pierre BRILLAUT Stéphane	Observation Registre Papier - RP08 déposée par Pierre KERLEVEO. Observation Registre Papier - RP09 déposée par Stéphane BRILLAULT.	
RD719	LAUREC Alain	Courrier remis au commissaire enquêteur - CR10	

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD720		<p>Je salue ce superbe projet d'extension, dans le contexte actuel où notre planète et notre existence même sont menacées par l'inconséquence de nos actes! C'est un vrai bonheur de découvrir ce projet pour rendre à notre si belle nature Bretonne ce qu'on lui doit... et ainsi retrouver un peu de dignité humaine face aux futures générations! Merci pour ce projet Bien sûr que cela a un coût comme le rappelle un observateur dans son mail... c'est sans le doute le prix à payer pour sauver les êtres vivants, nos oiseaux en particulier, et la nature qui nous rend la vie si douce ... pour nos enfants et les générations futures!!! On veut leur parler des fins de mois difficiles pour oublier la fin du monde ou vous pensez encore que c'est une affaire de lobbys ou d'illuminés écolos??? Réveillons nous!!! Une Bretonne de Ploumanac'h, Perros et Rennes et tellement fière de l'être!!! Jo</p>	Agir pour les générations futures
CL721	LE LEER Jean Pierre	Comment ne pas faire cette protection, la planète entière attend que nous l'aidions merci de le faire.	Généralités
RD722	BERNARD Christian	L'extension de la réserve nationale des Sept-Îles est une nécessité absolue. L'archipel accueille la quasi-totalité des populations de macareux moine et de fou de bassan en France. Mais ces populations d'oiseaux doivent être mieux protégées.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD723	doublon avec RD722		
RD724	BALDASSARI	Au vu des enjeux de préservation de toutes les espèces citées je soutiens le projet d'extension de la réserve des Sept-Îles	Généralités
RD725		Magnifique réserve à protéger et à étendre	Généralités
RD726	PRIOU	Enfin une initiative en faveur de l'environnement. je suis pour l'extension de cette réserve.	Généralités
RD727		Trop d'espèces d'oiseaux sont en déclin il est urgent d'élargir les sanctuaires existants et d'en créer de nouveaux.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD728	BINANT	Je suis pour l'extension de cette réserve naturelle, pour le bien-être de la faune dont nous sommes.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD729	BOTCAZOU	À l'heure des changements globaux et de la 6e extinction, il est crucial de se doter d'outils efficaces et d'objectifs ambitieux en matière de conservation de la biodiversité. Dans la réserve des Sept-Îles se concentrent 11% des effectifs d'oiseaux marins nicheurs français, ce qui fait de la réserve un hot-spot de biodiversité à l'échelle de la France et de l'Atlantique Nord-Est.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD729	BOTCAZOU	Je suis en faveur de l'extension de la réserve et en faveur de toutes les mesures permettant la protection et la conservation de ces espèces et de leurs habitats uniques ; en contraignant si nécessaire les activités humaines lorsqu'elles les impactent directement où indirectement. La réserve des Sept-Îles, c'est le patrimoine commun des habitants du Trégor, un joyau des côtes françaises auquel je suis très attaché. Je souhaiterais que les générations après la mienne puisse en jouir de la même manière que moi.	Agir pour les générations futures
RD730	doublon avec RD729		
RD731	LE NY Laora	Je trouve ce projet d'extension de la réserve essentiel et primordial pour agir pour la préservation de la vie sur terre. La protection de la faune et de la flore est indissociable de notre propre survie. Je soutiens ce projet à 200%.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD732	doublon avec RD731		
RD733		Dans la réserve des Sept-Îles se concentrent 11% des effectifs d'oiseaux marins nicheurs français, ce qui fait de la réserve un hot-spot de biodiversité à l'échelle de la France et de l'Atlantique Nord-Est. Je suis en faveur de l'extension de la réserve et en faveur de toutes les mesures permettant la protection et la conservation de ces espèces et de leurs habitats uniques ; en contraignant si nécessaire les activités humaines lorsqu'elles les impactent directement où indirectement.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD734		L'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles est logique et nécessaire. Il s'agit d'une logique de cohérence géographique et une nécessité pour la protection des espèces animales et végétales qui y vivent et assurer leur pérennité dans la région.	Généralités
RD735	MIGAUD	Je suis favorable à l'extension de la réserve et favorable à toutes les mesures permettant la protection et la conservation des espèces présentes et de leurs habitats ; en contraignant si nécessaire les activités humaines lorsqu'elles les impactent directement où indirectement. Ce projet est primordial pour que les générations futures puissent encore admirer les oiseaux marins dont les effectifs ont chuté de 50% au cours des dernières décennies.	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL736	Entente Trégastelloise des Pêcheurs Plaisanciers	Nous tenons à faire entendre notre voix pour défendre la libre circulation et s'opposer au projet d'extension de la réserve de l'archipel des Sept-Iles, en particulier de la zone de quiétude. Nous ne sommes pas béatement accrochés au passé, nous acceptons les contraintes actuelles dont l'effet a toujours été jugé écologiquement satisfaisant, nous ne souhaitons pas qu'arbitrairement soient imposées de nouvelles restrictions pour des motifs détournés.	Restrictions de navigation et de circulation
CL736	Entente Trégastelloise des Pêcheurs Plaisanciers	Ce projet ne repose en effet sur aucun argument de terrain. Aucun élément écologique n'est avancé pour justifier une telle mesure impactant la population locale et estivale. Nous nous opposons à la sanctuarisation de cet espace naturel que nous apprécions et respectons.	Méthodologie, justification scientifique
CL737	doublon avec CL736		
RD738	MUZELLEC	Je suis favorable à l'extension de cette réserve exceptionnelle.	Généralités
RD739	BOCQUENET Armelle	L'extension de la réserve est une très bonne chose, la zone de quiétude est également indispensable. Il faut se donner les moyens pour protéger réellement ces oiseaux.	Généralités
RD740	BLAVIER	Une espèce d'oiseau sur cinq est menacée en Europe. Les oiseaux marins constituent un des groupes les plus menacés, et qui décline le plus rapidement en Europe. Il est temps d'agir ! Je suis donc favorable à cette extension visant à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. En effet, 11 espèces d'oiseaux marins se reproduisent sur l'île Rouzic seule. La réserve des Sept-Îles accueille ainsi la quasi-totalité des populations françaises de Macareux moines et de Fous de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : c'est aussi le premier site de naissance de phoques gris en France, marsouins et dauphins communs y sont présents ainsi que 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. Je suis aussi favorable au projet de zone de quiétude du 1er avril au 31 août pour les Fous de Bassan, pour limiter leur dérangement lors de leurs activités vitales. Cette zone de quiétude bénéficiera aussi à l'ensemble des autres oiseaux marins.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD740	BLAVIER	Je suis aussi favorable à projet d'extension de périmètre parce qu'il a été mené en étroite concertation avec les usagers du territoire et le monde scientifique entre 2018 et 2021 lors de réunions dans le territoire avec plus de 80 personnes et 50 structures...	Concertation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD740	BLAVIER	...et qu'il a pour objectif le maintien, sur le long terme, d'un équilibre entre le patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques. La pêche professionnelle embarquée et en plongée, les cultures marines, le transport de passagers et les activités de découverte du patrimoine nature seront ainsi maintenues.	Impact sur activités économiques
RD741	LEROUX Guillaume	Je suis en accord complet avec le projet de zone de quiétude pour les oiseaux autour de l'île Rouzic, ainsi que sur l'extension de la réserve naturelle. À l'avenir, et si des évaluations scientifiques montrent que la situation biologiques des espèces présentes se dégrade encore, il me paraît évident qu'il faudra revoir ces ambitions à la hausse, et limiter encore les accès humains à ces espaces naturels pour la préservation de ces espèces, tant oiseaux que mammifères marins, espèces marines et algues. Il est désormais avéré scientifiquement que la dégradation des espèces vivantes est un corollaire d'une occupation de leurs espaces vitaux, colonisés et exploités par l'espèce humaine. Il convient de leur réserver des espaces pour vivre.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD741	LEROUX Guillaume	Les compromis trouvés avec les diverses parties prenantes et usagers semblent équilibrés, même si certaines associations de plaisanciers et pêcheurs sont en désaccord avec ces propositions.	Concertation
RD742	BUHANNIC	Je suis favorable à l'extension de la réserve nationale et à la création d'une zone de quiétude pour les oiseaux et mammifères marins. La quiétude des oiseaux est essentielle lors des nichages pour la survie des poussins, ce qui est loin d'être le cas pour l'instant, les professionnels de la lpo de l'île grande faisant état d'une mortalité des poussins de fous de bassan extrêmement importante depuis 3 ans. Nous risquons donc d'assister à une diminution importante de leur population dans les années à venir. il est en conséquence urgent de mettre en place cette zone de quiétude.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD743	GALICHET Emmanuelle	Je soutiens le projet d'extension de la RNN des Sept-Îles : le dossier montre bien la chance que nous avons de posséder encore un site avec une si grande richesse floristique et faunistique. Il est de notre devoir de préserver ces lieux.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD743	GALICHET Emmanuelle	Si ce projet va réellement à l'encontre de certains loisirs, alors peut-être faut-il redéfinir ces activités afin qu'elles permettent aux touristes de venir s'émerveiller de la richesse du site, tout en respectant les lieux. C'est à nous de nous adapter.	Cohabitation homme / nature

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD744	GUILLON Marine	Je suis très favorable à l'extension de cette superbe réserve des Sept-Îles. En tant qu'amatrice en ornithologie, je suis souvent allée observer les nombreux oiseaux qu'on peut y admirer de façon quasiment unique en France (Guillemots, Fous de Bassan, Macareux...) et malheureusement, d'année en année les guides nous informent de la baisse des effectifs, de la multiplication des menaces (surpêche, plastiques...) qu'ils observent sur place. La France a grand besoin de protéger ces zones, encore beaucoup trop rares ! Merci pour votre projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD745	GERBIER	Mille fois oui, cette mesure protégera les oiseaux et les ressources halieutiques pour maintenant et les générations futures	Agir pour les générations futures
RD746		Etant un visiteur occasionnel (de la famille à Perros), mon observation peut paraître hors propos mais n'ayant que la nature comme ligne de conduite, je ne peux qu'être favorable à cette extension, tant cette aire naturelle doit être un sanctuaire. La réserve est déjà actuellement un lieu sacré pour la biodiversité, dans la faune (notamment ornithologique) comme la flore (les statistiques ont été citées de nombreuses fois ici). Tout coût supplémentaire en faveur de la protection de la biodiversité doit être une priorité budgétaire. Car le temps, nous ne l'avons plus.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD313	CAMPION Jean Pierre	3-chacun est parfaitement pertinent à contester le fait que faune et flore de la réserve, dans son périmètre actuel, serait en déclin, car s'est parfaitement l'inverse.	Etat de la faune
RD747	DE VERGNES Bernard	Je suis en total désaccord et je m'oppose résolument à la mise en place de cette réglementation supplémentaire autour de la réserve des sept îles pour les raisons suivantes: - Il est faux et mensonger de faire croire que la population de fous de bassan est en danger; celle ci est stable à un niveau extrêmement élevé depuis 2010. Les emplacements de nidifications propices aux fous de bassan, en particulier pour assurer le 1er vol des jeunes, sont quasi saturés sur Rouzic.	Etat de la faune
RD747	DE VERGNES Bernard	- Comment le rapporteur de ce texte peut il justifier une zone de quiétude en continuant d'accepter les rotations des vedettes d'Armor Navigation à l'aplomb de Rouzic ; j'en ai compté jusqu' 3 passages en 30 mn,l'été dernier..	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD747	DE VERGNES Bernard	Ce texte ne peut donc se justifier que par de bien basses considérations politiques à l'approche de la présidence française de l'UE et de l'élection présidentielle, ...mais également des considérations strictement économiques. La vraie écologie n'est pas celle là, et ne doit en aucun cas punir les plaisanciers respectueux de leur environnement marin.	Motivations idéologiques ou financières

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD748	doublon avec RD747		
RD749	DE VERGNES Isa	Je suis en total désaccord et je m'oppose résolument à la mise en place de cette réglementation supplémentaire autour de la réserve des sept îles pour les raisons suivantes: - Il est faux et mensonger de faire croire que la population de fous de bassan est en danger; celle-ci est stable à un niveau extrêmement élevé depuis 2010. Les emplacements de nidifications propices aux fous de bassan, en particulier pour assurer le 1er vol des jeunes, sont quasi saturés sur Rouzic.	Etat de la faune
RD749	DE VERGNES Isa	- Comment le rapporteur de ce texte peut-il justifier une zone de quiétude en continuant d'accepter les rotations des vedettes d'Armor Navigation à l'aplomb de Rouzic ; j'en ai compté jusqu'à 3 passages en 30 mn, l'été dernier..	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD749	DE VERGNES Isa	Ce texte ne peut donc se justifier que par de bien basses considérations politiques à l'approche de la présidence française de l'UE et de l'élection présidentielle, ...mais également des considérations strictement économiques. La vraie écologie n'est pas celle-là, et ne doit en aucun cas punir les plaisanciers respectueux de leur environnement marin.	Motivations idéologiques ou financières
RD750	BOTMAN Julie	Je suis en accord complet avec le projet de zone de quiétude pour les oiseaux autour de l'île Rouzic, ainsi que sur l'extension de la réserve naturelle. Une espèce d'oiseau sur cinq est menacée en Europe. Les oiseaux marins constituent un des groupes les plus menacés, et qui décline le plus rapidement en Europe. Cette extension est indispensable pour renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. En effet, 11 espèces d'oiseaux marins se reproduisent sur l'île Rouzic seule. La réserve des Sept-Îles accueille ainsi la quasi-totalité des populations françaises de Macareux moines et de Fous de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : c'est aussi le premier site de naissance de phoques gris en France, marsouins et dauphins communs y sont présents ainsi que 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. Je suis aussi favorable au projet de zone de quiétude du 1er avril au 31 août pour les Fous de Bassan, pour limiter leur dérangement lors de leurs activités vitales. Cette zone de quiétude bénéficiera aussi à l'ensemble des autres oiseaux marins	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD750	BOTMAN Julie	Je suis aussi favorable à projet d'extension de périmètre parce qu'il a été mené en étroite concertation avec les usagers du territoire et le monde scientifique entre 2018 et 2021 lors de réunions dans le territoire avec plus de 80 personnes et 50 structures...	Concertation
RD750	BOTMAN Julie	...et qu'il a pour objectif le maintien, sur le long terme, d'un équilibre entre le patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques. La pêche professionnelle embarquée et en plongée, les cultures marines, le transport de passagers et les activités de découverte du patrimoine nature seront ainsi maintenues.	Impact sur activités économiques
RD751		Tout à fait POUR cette extension de la réserve: enfin quelque chose qui va dans le sens de favoriser biodiversité et protection des espèces!	Pertinence de l'extension de la réserve
RD751		Il est temps que l'homme reprenne sa place dans le monde animal et cesse ses jeux et caprices d'enfant gâté! Voilà qui redonnera espoir à nos jeunes! En espérant que cette extension soit effective et donne des idées à d'autre région!	Agir pour les générations futures
RD752	PAQUIN Frédéric	S'il vous plait, pour les oiseaux, pour la vie, pour nous... qui peut douter de l'important essentielle de ce projet?	Généralités
RD753	DUBOIS Aurore	Je suis pour l'extension de la zone de protection des oiseaux	Généralités
RD754	LE GALOU Gérard	Actuellement la colonisation de l'Ile se poursuit de tous cotés.Le nombre des oiseaux s'agrandit chaque année. la faune et la flore ne semble pas menacées,si ce n'est que par intérêt financier. Gardons cette Zone de navigation qui appartient à tout le monde.	Etat de la faune
RD754	LE GALOU Gérard	je connais les Sept-Îles depuis 40 ans,nombreuses personnes (qui émotionnellement) se déclarent favorables à l'extension de la Réserve Naturelle,ne se soucie pas combien ce projet va couter aux contribuables?il doit etre justifié puis Chiffré : lequel est oublié dans le rapport. Je sui contre ce projet:	Méthodologie, justification scientifique
RD755		Un projet d extension cohérent, un gestionnaire compétant et efficace, tous les ingrédients pour préserver durablement ce site exceptionnel qui reste malheureusement une goutte d'eau pour la préservation de notre biodiversité française. Gageons cependant que cette extension permettra l'essaiimage d espèces patrimoniales et servira d exemple pour de nombreux territoires. Pour la prise en compte de la stratégie nationale biodiversité j émets un avis favorable à cette extension	Lien avec la stratégie nationale

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD756	VESIER	Ce projet d'extention, co-construit par les usagers et les scientifiques, est une occasion exceptionnelle de protéger notre patrimoine naturel et de le transmettre aux générations présentes et futures. Je suis favorable à ce projet et souhaite vivement qu'il voie le jour.	Agir pour les générations futures
RD757		OUI pour l'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles.	Généralités
RD758	COUDRIN Jean	Avis favorable. Comment 11 ans après l'année mondiale de la biodiversité est-on encore à ce poser la question de la protection de notre environnement?. Ceux qui sont contre l'extension sont à l'image de ceux qui en 1912 étaient opposés à la création de la réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD759	STOLL Patrick	Je suis contre la zone de quiétude qui n'est absolument pas fondée à mes yeux car la colonie de fous de bassan n'est absolument pas en danger et sa démographie le prouve.	Etat de la faune
RD759	STOLL Patrick	L'utopie de cette zone qui laisse comme par hasard la totale circulation des très nombreuses vedettes qui ramène des finances non négligeable à la LPO est plus que discutable!!!	Motivations idéologiques ou financières
RD759	STOLL Patrick	Créer un périmètre d'interdiction aujourd'hui est insupportable car demain cette zone ne manquera pas d'évoluer... la liberté de naviguer est un droit fondamental et les marins savent très bien respecter notre environnement alors de grâce STOP AUX INTERDICTIONS !!! L'extension de la réserve naturelle naturelle par contre ne me pose aucun problème.	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice
RD760	ANAIS ET	Je soutiens et suis favorable au projet d'extension !	Généralités
CL761	doublon avec CL736		
CL762	doublon avec CL736 et CL761		
CL763	BURNENS Hugues	je suis d'accord avec la position du collectif 7iles 2021 ETPP	Généralités
CL764	ELOY Sylvie	Je soutiens sans condition le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept îles de Perros-Guirec afin de renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. Et je me réjouis par avance de l'acceptation de celui-ci car je ne doute pas que tout en chacun aura à coeur de vouloir voir la nature être préservée et se développer.	Pertinence de l'extension de la réserve

CL765	TAILLANDIER-LASNIER Clarisse	<p>D'origine pérosienne par l'une de mes grands-mères, j'ai fait mes premiers pas, voilà plus de 50 ans, sur la plage de Tréstraou.</p> <p>Sans avoir jamais totalement « abandonné » la Côte de Granit Rose, j'y ai acquis une maison de vacances voilà une dizaine d'années et y passe toutes mes vacances ainsi plus généralement que tout mon temps libre, avec mon mari, devenu un authentique amoureux de ma Bretagne, et mes 3 enfants qui y ont fait croître leurs racines.</p> <p>Très attachée à la biodiversité et la préservation de nos espaces naturels, j'avoue ne pas comprendre la logique qui commanderait aujourd'hui d'instaurer une zone de quiétude autour de l'archipel des Sept-Îles.</p> <p>Si je ne suis certes pas scientifique ou encore ornithologue, je ne suis pour autant pas dénuée de bon sens et ai par ailleurs la faiblesse de penser que je sais observer, compter et raisonner.</p> <p>Depuis au moins 10 ans que je fréquente la Côte, par terre et par mer puisque nous avons le bonheur de naviguer sur notre bateau de plaisance, j'ai vu les colonies d'oiseaux (Fous de Bassan, Macareux, Cormorans) et de phoques (animaux dont l'observation enchante nos ronds dans l'eau ou encore nos promenades sur la côte) croître dans des proportions qui ne laissent aucun doute sur le fait que les espèces accueillies dans l'archipel ne sont aucunement en danger.</p> <p>Ces constats ne me sont d'ailleurs pas propres puisque le Gestionnaire de la Réserve qui, non seulement considère que l'état écologique de la réserve est satisfaisant mais, bien plus encore, que le nombre des individus de toutes espèces qui sont présents, après avoir connu une forte augmentation, est stable depuis plus de 10 ans.</p> <p>J'ai par ailleurs pu constater que, si voilà quelques années, les phoques notamment cantonnaient leurs ronds dans l'eau derrière l'Île aux Moines ou autour des rochers de l'Île Plate, il n'était pas devenu rare, depuis quelques années, qu'ils s'aventurent bien plus loin : nous en avons observés, plusieurs fois, nageant ou « bronzant » près des côtes allant de Perros vers Ploumanach.</p> <p>Je ne peux donc qu'être perplexe quand il serait question, pour ceux défendant ardemment l'instauration d'une zone de quiétude, de mettre en place des mesures visant à la protection des espèces et de la biodiversité.</p> <p>Protection face à un danger qui n'existe pas ?</p> <p>Au delà de l'inutilité de la mesure, il m'apparaît que celle-ci n'est pas sans présenter des inconvénients qui pourraient même s'apparenter à des dangers.</p> <p>Celui, bien réel, d'une surpopulation d'oiseaux et de phoques qui doivent se nourrir et puisent nécessairement les réserves poissonneuse de l'archipel.</p> <p>Autrement dit, peut-on prendre le risque, pour protéger des espèces dont les chiffres démontrent qu'elles ne sont pas menacées, d'exposer la richesse sous-marine ?</p>	Etat de la faune
-------	------------------------------	--	------------------

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL765	TAILLANDIER- LASNIER Clarisse	L'autre inconvénient/danger : restreinte la liberté d'aller et venir d'une population humaine, respectueuse et responsable (qui s'est toujours pliée aux restrictions de circulation et de débarquement sur les îles de l'archipel), faite de plaisanciers et de pêcheurs amateurs. Ce second inconvénient/danger m'interpelle d'autant plus que j'ai cru comprendre que le projet de zone de quiétude avait « opportunément » intégré (pour ne pas les compromettre bien entendu) les circuits empruntés par les vedettes commerciales, dont le nombre ne fait que croître ces dernières années. Où est la logique d'interdire aux petits bateaux ce que l'on va continuer d'autoriser aux gros ? Je ne peux donc qu'être vigoureusement opposée à un projet dont le fondement est, pour moi, une supercherie.	Restrictions de navigation et de circulation
CL766	MIGAUD Philippe	Je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Îles à une surface de 19 700 hectares. Certaines espèces – tel le fou de Bassan- n'a pas d'autres lieu de reproduction en France et peu d'autres dans le monde et les études scientifiques démontrent que cette surface correspond au plein épanouissement et à la bonne reproduction de cette espèce et de beaucoup d'autres.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL767	GROSCLAUDE JL	Renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France est une opportunité à saisir absolument. Avec 11 espèces qui s'y reproduisent et 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine, l'importance de la réserve des Sept-Îles pour la reproduction des oiseaux marins est exceptionnelle. L'archipel accueille notamment la quasi-totalité des populations françaises de Macareux Moine et de Fous de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : c'est aussi le premier site de naissance de phoques gris en France, marsouins et dauphins communs y sont présents ainsi que 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. Grâce à cette extension qui englobe notamment l'île voisine de Tomé, la surface actuelle de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles passera de 280 hectares à 19700 hectares. Elle comptera 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 sont identifiés comme à enjeu fort au titre de la Directive Cadre Stratégie Milieux Marins de l'Union Européenne. La surface plus importante permettra d'intégrer des zones fonctionnelles de la mégafaune marine (zones de repos en mer, aires d'alimentation, reposoirs, etc.) mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Je suis donc totalement favorable à l'extension de la réserve projetée.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD768	SPAM		--

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD769	ANDRE Stéphanie	<p>Amoureuse de la côte de Granit Rose, je soutiens sans réserve le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles, et notamment le projet de zone de quiétude pour la colonie de fous de Bassan. Protéger une zone qui accueille la quasi-totalité de l'effectif national ne devrait même pas être sujet à débat à mon avis.</p> <p>D'autant que cette zone reste très modeste, le projet porte sur 5 mois de l'année - et que la zone est de toute façon assez inaccessible, voire dangereuse, pour les non initiés.</p> <p>Merci beaucoup par avance de l'attention que vous porterez à ce projet.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD770	GERMAIN Laurent	<p>Ce projet est d'importance majeure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les zones d'alimentation des oiseaux marins déjà protégés par la réserve actuelle que pour la population de phoques gris qui se reconstitue petit à petit; - pour les habitats et espèces marins qui sont dans ce secteur des côtes d'Armor d'une richesse avérée et documentée. <p>Cela justifie entièrement le caractère patrimonial d'intérêt national et même international à la base d'un dossier de RNN.</p> <p>Il est cohérent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la mise en place d'une zone de quiétude indispensable pour pleinement accomplir les cycles de vie des espèces visées - par les nouveaux îles, îlots couverts et fonds marins couverts qui correspondent aux inventaires conduits depuis des années sur le secteur par les instituts scientifiques, le gestionnaire mais aussi de manière participative par des associations et citoyens actifs - par la réglementation proposée qui garantit la préservation du patrimoine naturel tout en ne gelant pas la RNN pour les activités 	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD770	GERMAIN Laurent	<p>Il s'inscrit parfaitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en déclinaison de la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées adoptée par le Gouvernement en janvier de cette année et dans les travaux en cours sur la stratégie national pour la biodiversité n°3 - au niveau local dans la continuité des démarches d'analyses menées depuis des années sur le secteur comme les analyses stratégiques régionales pour la création d'AMP, menée dans la concertation locale, par les préfets de régions, de département et maritimes concernés en 2008, et qui concluaient en la nécessité de cette extension. <p>La qualité du dossier élaboré par les services de la préfecture et du gestionnaire en appui mais aussi de la concertation menée sur le terrain témoignent de la maturité du projet. La gestion de la RNN si elle était étendue devra continuer à associer étroitement les usagers de ce domaine public.</p> <p>Pour ces raisons, j'émet un avis favorable sans réserve à ce projet d'intérêt national.</p>	Lien avec la stratégie nationale
RD771		Bravo pour ce projet, l'urgence est aujourd'hui à la préservation de la biodiversité et la Bretagne se doit d'être une terre exemplaire à ce sujet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD772		Je soutiens ce projet d'extension de la réserve pour la protection de la faune et de la flore.	Généralités
RD773	DESCHAMPS Emmanuelle	bonjour, habitante du trégor et ayant vécu quelques années à perros guirec, je suis favorable à ce projet. il nous faut préserver la richesse de la faune et de la flore de notre Terre.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD774		Merci pour ce beau projet d'extension de protection que je soutien à 200%. Bravo	Généralités
RD775	CHEREL Yannick	<p>Je suis favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des Sept-Îles.</p> <p>Il est évident que protéger un timbre poste ne sert à rien si les alentours sont massacrés... Cette extension donnera enfin du sens à cette réserve bien au delà du spectacle que nous pouvons observé dans les airs.</p> <p>Quant aux défenseurs de la "petite pêche locale", l'effet réserve a toujours été bénéfique pour les populations de poissons et crustacés, aussi la mise en réserve d'une zone donnée ne peut que profiter à la pêche aux alentours.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD776		oui à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. oui à la zone de quiétude. Oui à ces protections supplémentaires	Généralités
CL777		Je pense que cette réserve ne le sera pas longtemps car si les oiseaux sont plus nombreux qu'il y a 30 ans ils seront moins nombreux dans les années à venir car plus de poissons à manger	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD778	BRISEMEUR	Bonjour, c'est une très bonne chose l'extension de cette réserve. Je soutiens complètement cette décision et projet. J'espère que ce projet ira jusqu'à la réalisation. Et tout cela au bénéfice de la biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL779	Rémi	100% derrière le projet d'extension de la réserve des Sept Iles et de l'établissement d'une zone de quiétude proche de l'île Rouzic. Pour avoir profité de nombreuses fois des beautés de cet archipel, et passé avec mes grands-parents de nombreuses semaines entre Trébeurden et Trélervern.	Généralités
RD780	STEPHAN Pierre	en tant que plaisancier je suis pour toute initiative qui participe à la protection de la faune sauvage, donc oui pour cette extension de la réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD781	OLIVIERO	L'extension de la réserve et le renforcement de mesures de préservation de la réserve des Sept îles sont nécessaire à l'heure où le déclin de la biodiversité s'amorce irrémédiablement. Positive à l'aboutissement de ce projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD782	COUEDEL-RENAUD Kelig	En tant qu'acteur de la biodiversité en Bretagne je ne peux que constater le recul de nombreuses espèces animales et végétales. Dans ce contexte, l'extension de la réserve des Sept-Îles me semble être une très bonne initiative c'est pourquoi je soutiens absolument ce projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD783	FIELD	Je suis très favorable à ce projet d'extension de la RNN, l'archipel est un trésor pour la biodiversité française qu'il faut à tout prix protéger	Pertinence de l'extension de la réserve
RD784	MARMOL	C'est un honneur pour moi de répondre à cette enquête publique. Venant du sud de la France, j'ai grandi sur un littoral bien différent de celui de Perros. Un littoral bétonné, érodé, sur fréquenté et j'en passe. Âgée de 25 ans j'ai par le biais de mon master en gestion des littoraux et des mers réalisé un stage. Mon choix s'est porté sur la Bretagne, la région de France qui possède le plus long littoral maritime. Mon intention était de voir des gestions différentes et d'accroître mes connaissances naturalistes. Cela fait donc plusieurs mois que je travaille sur Perros-Guirec. J'ai été agréablement surprise par l'attachement que les locaux ont pour leur patrimoine naturel. Votre littoral est pour moi bien préservé est plus naturel que de là d'où je viens. J'ai observé que la fréquentation augmente ce qui va impacter l'écosystème unique. J'ai vu ce que la sur fréquentation a occasionné dans le sud et je ne souhaite pas que cela se produise ici.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD784	MARMOL	Sachant que la réserve naturelle nationale compose une grande partie du patrimoine de l'identité du territoire. Pour continuer à préserver cette richesse, il est important de mettre en place l'extension de la réserve ainsi que de la zone de quiétude. Le but étant d'avoir un équilibre entre la conservation de l'écosystème et les activités socio-économiques. Elle permettra aux espèces de prospérer sans stress et dérangement durant les périodes de nidification. J'apporte tous mes espoirs, et mon soutien à ce projet.	Impact sur le territoire
RD785	MANGEL Camille	Je suis président des plaisanciers de Perros Guirec et président de l'association Sept-Îles 2000 je vous ai rencontré en mairie le jeudi 4 novembre .Depuis j'ai consulté les réponses des gens je suis effaré par les réponses à l'enquête publique. Nous sommes tous d'accord pour protéger la nature ce que nous faisons dans nos associations depuis toujours . Je constate que la plus part des réponses qui ne viennent pas des associations les rédacteurs ne connaissent pas le sujet et le point de discordance entre les associations et la LPO. La zone de quiétude est une supercherie parce que si il y a danger pour les Fou de bassan il faut interdire toute la zone dans le Nord de Rouzic même pour les vedettes à passager .Mais économiquement parlant il y a trop d'enjeux sur le tourisme .	Respect du site actuel par les usagers
RD786	Thibaut	Les réserves naturelles de France et les Parcs Nationaux sont les outils efficaces pour la protection des habitats, des espèces et de leurs interactions. Les petites entités protégées sont plus fragiles face aux pressions anthropiques et climatiques. C'est le cas de la RNN des sept Iles. 280 hectares, c'est vraiment petit pour ce type d'écosystème ! Ce site est un joyau de la biodiversité. Pour seuls exemples, les colonies de Fou de bassan et de Maccareux moine, une rareté en France, un patrimoine qui n'a pas de prix. A l'heure où la biodiversité, les écosystèmes terrestres et aquatiques, les mers et les océans sont en souffrance, je suis évidemment pour redéfinir et augmenter la surface du périmètre et la réglementation de la RNN des Sept Iles.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD787	BRIOT	OUI à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept îles et à la création de la zone de quiétude ! Il est temps que l'être humain laisse de la place et de l'espace aux autres espèces vivantes sur cette planète et arrête de croire qu'il est supérieur à elles.	Cohabitation homme / nature
RD788	MARCHAL Thomas	Je suis favorable au projet d'extension et de redéfinition de la réglementation de la RNN des Sept-îles afin de mieux préserver ce milieu fragile d'une riche biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD789	GUILLOU Marie Annick	<p>Je suis particulièrement honorée et très sensible à cette enquête publique qui est en lien avec mon attachement profond de par mes racines familiales, à Ploumanac'h Perros Guirec.</p> <p>Je mesure la chance d'être née ici, d'avoir escaladé presque tous les rochers de Granit Rose, d'avoir pu courir sur le chemin des Douaniers de Perros à Ploumanac'h, dans les landes en observant les Iles, en jaugeant de loin si les oiseaux étaient partis pour migrer où s'ils étaient revenus ... Et oui à la couleur du sommet blanc de l'île ROUZIC, ... je le savais et je le sais toujours.</p> <p>Tout comme nous l'avons fait pour la préservation des landes de Ploumanac'h, nous avons à offrir ET élargir la ZONE DE QUIETUDE.</p> <p>Au large de la Côte de Granit Rose, entre Perros-Guirec et Trégastel, se trouve l'Archipel des Sept-Iles (Île Rouzic, Île Malban, Île Bono, Île aux Moines, Île Plate, les Costans, les Cerfs), c'est le royaume incontesté des oiseaux marins. Cet ensemble d'îlots rocheux est un site naturel protégé depuis 1912 et classé Réserve Naturelle en 1976.</p> <p>Et j'en suis très heureuse...</p> <p>Les milliers de fous de bassan, des centaines de macareux-moines, cormorans huppés, petits pingouins, guillemots de Troil, fulmars boréaux, goélands marins, argentés et bruns... vivent dans le creux des rochers.</p> <p>L'Archipel des Sept-Îles abrite 27 espèces d'oiseaux nicheurs dont 15 espèces d'oiseaux marins, soit plus de 24 500 couples.</p> <p>Sur l'île Rouzic, nous avons l'unique colonie française de fous de Bassan (21 545 couples).</p> <p>Un groupe d'une trentaine de phoques gris vit en permanence sur cette réserve naturelle.</p> <p>Quel cadeau ! Lorsque j'étais enfant, il n'y en avait pas...</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD789	GUILLOU Marie Annick	<p>C'est de notre DEVOIR de le PRESERVER, de le PROTEGER, d'offrir UNE ZONE DE QUIETUDE supplémentaire à cette faune, cette flore, cette biodiversité... si PRECIEUSE pour Nous, pour l'HUMANITE.</p> <p>Je me souviens du haut de mes dix ans, du chagrin immense que j'avais ressenti lorsque à Trestraou, j'avais découvert avec les élèves de ma classe et d'autres classes, les oiseaux englués dans le fuel du Torrey Canyon, mourir sur la côte, sur les plages...</p> <p>Cette année, le jour du premier de l'an, mes soeurs et moi avons eu le privilège d'observer dauphins, marsouins à la pêche avec les fous de Bassan, sur le chemin des douaniers au SQUEWEL. C'était bien commencer l'année ! Je vous souhaite d'avoir cette chance là... Et de pouvoir les observer sans les perturber... Juste regarder de loin et apprécier ce moment... J'ai eu la chance de voir UN MACAREUX, ce fut une fois dans ma vie et ce fut du MERVEILLEUX que je garderai en moi toujours.</p> <p>Je suis volontaire sur les Chantiers Nature de la Maison du Littoral de Ploumanac'h, avec mes deux petites filles.</p> <p>Ce sont des moments ESSENTIELS de TRANSMISSION de génération en génération ... Et de liens d'ATTACHEMENT forts...</p> <p>Je remercie toutes les personnes RESSOURCES PRECIEUSES de notre territoire et d'ailleurs, qui par leur engagement sans faille, PROTEGENT, PRESERVENT, la NATURE, nous apprennent à mieux le faire... (MAISON DU LITTORAL, LPO, VIVARMOR, EAUX ET RIVIERES, FONDATION NATIONAL de la BIODIVERSITE, BRETAGNE VIVANTE...).</p> <p>JE SUIS POUR L'ELARGISSEMENT DE LA ZONE DE QUIETUDE.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD790	LARAT Philippe	<p>Je suis favorable à l'extension de la zone de quiétude</p> <p>Les interdictions qui en découlent ne me paraissent pas du tout irraisonnables.</p>	Généralités
RD791	DE LINARES	<p>Il faut bien sûr augmenter la surface de cette réserve .Tous les oiseaux marins sont en danger et voient leurs effectifs diminuer .Sur terre et sur mer ,nous devons augmenter les surfaces protégées : toutes les études montrent qu'à plus ou moins long terme ,ces protections profitent aussi aux activités humaines .</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD792	DU BOYS Cédric	<p>La période d'accès à la plage de l'île Bono commence le 15 juillet au lieu de 1er. (Mais termine plus tard, le 30 septembre..) Pourquoi ne pas la laisser ouverte encore plus longtemps? Surtout plus tôt.. à partir du 1er Juillet, même avant..</p>	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD792	DU BOYS Cédric	La mise en place de la zone de quiétude, (actuellement petite, jusqu'au jour où elle fera la taille de la zone réglementé) n'a pas beaucoup de sens à mon avis. La preuve la plus flagrante reste sa forme.. Elle laisse le passage aux vedettes. Si elle se voulait vraiment être sérieuse, elle interdirait le passage en définissant la zone autour de l'île, et non pas uniquement à l'ouest et au nord. Cette zone est un leurre, et risque, à terme, de nous interdire l'accès complet.	Restrictions de navigation et de circulation
RD792	DU BOYS Cédric	Est ce que, juste l'extension de la réserve naturelle suffirait? La colonie se porte bien, et les phoques sont nombreux..	Etat de la faune
RD793	VINCENSINI Catherine	je souhaite faire part, de mon vif intérêt pour l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles de Perros-Guirec, gérée par la LPO. Cette extension me paraît indispensable pour protéger les oiseaux qui s'y reproduisent et en particulier les macareux moine et fous de Bassan. C'est aussi le premier site de naissance de phoques gris en France, marsouins et dauphins communs, et ce site abrite aussi 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. L'extension permettrait une réserve de 19700 hectares, qui compterait 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 sont identifiés comme à enjeu fort au titre de la Directive Cadre Stratégie Milieux Marins de l'Union Européenne. Alors que la population d'oiseaux est menacée d'extinction (une espèce d'oiseaux sur cinq est menacée d'extinction en Europe, selon BirdLife international), leur sauvegarde sur le territoire de la réserve des Sept-Iles de Perros-Guirec me paraît essentielle.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD794	BIARNES Guy	<p>Je suis un navigateur plaisancier, habitant à Perros-Guirec et pratique de la navigation dans la région, en particulier autour des Sept Iles.</p> <p>D'accord pour l'extension de la réserve naturelle à condition de ne pas ajouter d'interdictions supplémentaires à celles déjà existantes.</p> <p>La zone de quiétude par contre est inutile. C'est une aberration imaginée en dépit de toute justification scientifique, pleine de contradictions : par exemple les vedettes à passagers auraient le droit d'y aller plus de 20 fois par jour alors qu'un voilier de 7m qui souhaiterait y passer 2 ou 3 fois par saison y serait strictement interdit ! Cherchez l'erreur !</p> <p>L'archipel des Sept Iles et ses abords ne doivent devenir un sanctuaire autorisé seulement à quelques fonctionnaires.</p> <p>Un interdit supplémentaire ne se justifierait que pour satisfaire l'égo de celui qui l'a imaginé.</p> <p>=> Il ne faut absolument pas que la zone de quiétude soit mise en place car les zélés concepteurs de cet interdit auront tôt fait de l'agrandir prochainement par un simple document de leur cru.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RD794	BIARNES Guy	La réserve des Sept Iles se porte très bien d'après les observateurs scientifiques, les pratiquants locaux sont motivés pour que cette « bonne santé » perdure et sont respectueux de leur environnement.	Etat de la faune
RD794	BIARNES Guy	La population de Fous de Bassan est stable et le comportement des pratiques locaux est tout à fait respectueux des oiseaux. Je le constate depuis plus de 40 ans que je fréquente ces parages avec beaucoup de plaisir et même de fierté.	Respect du site actuel par les usagers
RD794	BIARNES Guy	La zone de quiétude par contre est inutile. C'est une aberration imaginée en dépit de toute justification scientifique (...)	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD795	STOLL Marie Madeleine	<p>Je me suis permis de regarder les nombreux avis déposés sur cette enquête et je suis impressionné par la non compréhension des enjeux !</p> <p>D'une part l'amalgame de l'extension de la zone actuelle et le CREATION D'UNE ZONE DE QUIETUDE qui interdira la navigation à l'intérieur de celle-ci.</p> <p>Connaissant bien les lieux pour y naviguer fréquemment depuis de nombreuses années je ne vois personnellement aucun inconvénient à l'extension de la zone actuelle mais je suis en total désaccord avec une création de zone de quiétude pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rien de sérieux n'est montré quant à une diminution des fous de bassan - la zone prévue est stupide par son découpage et je ne suis pas dupe que celle-ci protège évidemment les très nombreux passages des vedettes avec la manne économique qui va avec !!! Bizarre non ! <p>Ceci dit je ne suis pas contre la découverte touristique de cet endroit magnifique mais où est la cohérence? Si zone de quiétude il devrait y avoir, elle devrait naturellement englober la crique qui est utilisée par les vedettes.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RD795	STOLL Marie Madeleine	<p>(...)</p> <p>- rien de sérieux n'est montré quant à une diminution des fous de bassan (...)</p>	Etat de la faune
RD795	STOLL Marie Madeleine	- pour finir je suis contre une interdiction de navigation où qu'elle soit aux Sept-Iles, j'estime que les marins sont des gens responsables et cette privation de LIBERTE n'est pas recevable car si cette zone est créée rien ne protège son extension demain !!!	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice
RD796	doublon avec RD797		
RD797		<p>Il faut GARDER LA TERRE BELLE TRÈS BELLE.</p> <p>Je suis plus que favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des Sept Îles.</p>	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD798	DECLOCHEZ	<p>Je me permets de répondre à cette enquête d'utilité publique sur l'extension de la réserve des Sept-Îles et la création d'une zone de quiétude.</p> <p>Tout d'abord, j'aimerais connaître la raison exacte, et sans faire de politique politicienne, de cette extension: Est ce pour augmenter et "protéger" encore plus la faune?.</p> <p>Si c'est le cas, celle-ci ne s'est jamais si bien portée. Je voudrais juste rappeler que lorsque j'étais mousse sur les vedettes de passagers dans les années 1964-1965, la réserve ne contenait que 5000 couples de fous et la réputation de l'île aux oiseaux était déjà faite. Ce ne sont pas les études orientées et pour le moins fantaisistes qui nous convaincront du contraire.</p>	Etat de la faune
RD798	DECLOCHEZ	<p>Est ce pour avoir plus de subventions de l'Europe, ce qui n'est pas dit. Dans ce cas, c'est supprimer le droit de circulation de la majorité des usagers de la région au profit de certains, bien moins nombreux.</p>	Motivations idéologiques ou financières
RD798	DECLOCHEZ	<p>Pour qui navigue dans le coin, j'aimerais juste dire que le peu de circulation de bateaux dans ces parages de l'île aux oiseaux ne dérange absolument pas les fous qui, à cause de la multiplication des phoques, sont obligés d'aller chercher leur nourriture bien plus au large et ce que l'on ne voyait pas ou très peu dans les années 70, se voit maintenant très souvent. On rencontre de plus en plus de fous très loin de Perros. Encore faut-il naviguer un peu plus au large.</p> <p>Je suis donc farouchement opposé à cette extension de la réserve.</p>	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD798	DECLOCHEZ	<p>Quant à la zone de quiétude, c'est une vaste "fumisterie". Là aussi, il faut aller naviguer près de l'île aux oiseaux pour s'apercevoir que la zone de quiétude effective est dans l'est de Rouzic et cela depuis très longtemps. Les courants sont bien trop forts et la mer toujours agitée dans le Nord de l'île et on n'y trouve rarement des fous au repos.</p> <p>Par contre, je ne vois pas pourquoi les vedettes de passagers sont toujours autorisées à aller dans l'est de l'île, où on trouve les fous au repos et en apprentissage de vol. Sans doute que le bruit des moteurs et les manoeuvres incessantes conviennent bien aux oiseaux...</p> <p>Pour toutes ces raisons, je ne vois pas pourquoi on modifierait quelque chose qui marche et qui est déjà parfaitement respecté par les gens du coin.</p>	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD798	DECLOCHEZ	Je voudrais aussi savoir pourquoi la réunion qui se tenait à la sous-préfecture de Lannion n'autorisait qu'une personne pour représenter 25 associations et que par contre il y avait des personnes de toute la Bretagne. Sans doute pour tenir cette extension de réserve loin de leur base... Je reconnais que tout ceci est dit avec beaucoup de colère, mais je pense qu'il serait temps de s'attaquer aux vrais problèmes et de penser malgré aux hommes et à leur intelligence. Si ce texte a pu apporter quelque chose au débat, j'en serai très heureux.	Concertation
RD799		passé pour l'agrandissement de la réserve.....non à la zone de quiétude! Si elle avait une raison d'exister, elle ne devrait pas se trouver à cet endroit mais dans le sud-est de l'île, sur le chemin des vedettes, donc, aucune raison de la créer!	Impact sur activités économiques
RD800		L'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Îles et la création d'une zone de quiétude près de l'Île Rouzic est impérative. Cette zone est destinée au repos des fous de Bassan et des Alcides (macareux, pingouins, guillemots) à proximité immédiate de leurs sites de nidification. Cette réserve représente 100% des Fous de Bassan sur notre territoire national.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD800		L'interdiction de toute activité humaine serait limitée à 5 mois de l'année ce qui n'affecterait pas l'économie locale (touristique, pêche, sport...) Je vote POUR la création de cette zone de quiétude et d'extension de la RNN	Impact sur activités économiques
CL801	cf CR13		
CL802	cf CR14		
CL803	cf CR15		
CL804	cf CR16		
CL805	cf RP12		
RD806	AUJARD Yannick	Acceptation de la grande réserve de 15 000 ha sous réserve d'une navigation libre dans le respect de la réglementation actuelle	Restrictions de navigation et de circulation
RD806	AUJARD Yannick	Refus de la zone de quiétude en l'absence de raison scientifique valable...	Méthodologie, justification scientifique
RD806	AUJARD Yannick	...avec proposition d'une responsabilisation des usagers	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD807	STEPHAN	Contre la Zone de quiétude Rappelons que le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que l'état écologique de la réserve était satisfaisante	Etat de la faune
RD807	STEPHAN	Responsabiliser les usagers est mieux que d'interdire	Respect du site actuel par les usagers
RD808		Pour cette redéfinition du périmètre.	Généralités
RD809		Je soutiens complètement l'extension de cette réserve. Et tout cela au bénéfice de la biodiversité et de nous humains. Protégeons cette richesse qui nous enchante pour les générations à venir .	Agir pour les générations futures
CL810	CHOQUER Clément	J'ai pris connaissance du projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles sur le site internet de la LPO et je vous fait part de mon soutien à ce projet.	Généralités
RD811	DOMINIQUE	Je suis POUR ce grand projet d'extension. Je ne crois plus en la responsabilisation des hommes, quand on voit certains comportements irrespectueux de la Nature, de l'Homme. (Cet été plusieurs touristes en yacht au mouillage des petites criques vers Plouha, 50 m du bord et parmi les nageurs....). Soutien total à LPO	Cohabitation homme / nature
RD812	PASCAL Stéphane	Je suis totalement favorable à l'extension de RNN des Sept-Iles. Ceci à condition que la gestion, dans la continuité de l'important travail réalisé par le gestionnaire se fasse toujours en adéquation avec la majorité démocratique des professionnels de la mer, des associations, des scientifiques locaux et des acteurs socio-économiques.	Gestion de la réserve
RD812	PASCAL Stéphane	Le dossier prouve à ceux qui n'ont pas eu la chance de vérifier par eux-mêmes l'extrême richesse de la biodiversité marine et sous-marine, végétale et animale, de la réserve. Biodiversité qui doit être protégée en protégeant les écosystèmes.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD812	PASCAL Stéphane	Je suis de ceux qui pensent que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît, d'où l'intérêt de garder l'ouverture actuelle de la zone à un tourisme raisonné et responsabilisé par des ambassadeurs locaux impliqués, connaisseurs et amoureux de leur patrimoine naturel.	Impact sur le territoire
RD813	BARBERY Nicolas et Anne Laure	La zone de quiétude n'a aucun sens. Elle est pensée sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers.	Motivations idéologiques ou financières

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD813	BARBERY Nicolas et Anne Laure	Elle est également voulue par des organisations qui agissent au mépris total de l'histoire et des traditions locales.	Impact sur traditions
RD813	BARBERY Nicolas et Anne Laure	De plus, si les Vedettes des Sept-Îles y ont toujours accès, leurs gros navires qui déversent leurs touristes sur les îles sont beaucoup plus néfastes pour l'environnement que la circulation maritime de quelques plaisanciers et pêcheurs. Visiblement, cela ne gêne pas les défenseurs de la zone de quiétude. De plus, une exception à une réglementation est une atteinte au principe d'égalité.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD813	BARBERY Nicolas et Anne Laure	En revanche, créer une grande réserve de 15.000 ha où l'on peut naviguer librement mais dans le respect de la nature et de la réglementation actuelle, est tout à fait acceptable...	Respect du site actuel par les usagers
RD814	JEUDI DE GRISSAC Philippe	Je suis totalement favorable à l'extension de la RNN des Sept-Îles au domaine marin; tel que présenté dans le dossier. C'est juste une cohérence apportée à la protection de la biodiversité sur ce territoire ilien/marin.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD814	JEUDI DE GRISSAC Philippe	Zone de quiétude : Les fous de Bassan sont des oiseaux aux comportements sociaux et coloniaux tant pour leur nidification en colonie que pour leur recherche de nourriture. C'est pour cela que la zone de quiétude est importante à la bonne dynamique de cette colonie. Les oiseaux ont besoin d'avoir un espace marin qui leur permette repos, séance de toilettage et communication. Je suis donc favorable à cette zone de quiétude. La localisation de cette zone a été indiquée spontanément par les oiseaux eux-mêmes lors de l'épisode de pandémie covid 19 qui a empêché les activités humaines autour de l'archipel. Le périmètre de cette zone de quiétude est faible au regard de celui de l'extension et, en plus, cette zone ne sera mise en place que pour 5 mois dans l'année. L'histoire n'est plus aux tergiversations autour des enjeux de préservation d'une biodiversité qui s'effondre partout mais bien aux actions. Les projets sur la RNN des Sept-Îles sont bien en accord avec les actions nécessaires.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD815	SAINTVANNE	Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des sept îles. Pour la protection de la biodiversité, il est urgent d'élargir le plus possible les zones protégées.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL816	GONET Christelle	Je soutiens le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des 7 îles.	Généralités
RD817	EUVRARD Antoine	Amoureux de la mer et de la nature, je ne peux que me féliciter de ce projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles. La préservation de l'environnement, pour nos "colocataires" du monde animal autant que pour les générations futures, est une priorité absolue.	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD817	EUVRARD Antoine	Là où je ne comprends pas le projet, c'est dans sa volonté de modifier le règlement applicable à la réserve, en rupture avec ce qui se pratiquait jusqu'à présent, notamment en matière de liberté de circulation. En particulier, l'étendue de la zone de quiétude est non seulement disproportionnée, à mon sens, mais ne va pas dans le bon sens non plus. Pour deux raisons :	Restrictions de navigation et de circulation
RD817	EUVRARD Antoine	(...)Pour deux raisons : 1/ l'état de santé de la réserve est unanimement reconnu comme satisfaisant, donc pourquoi modifier le règlement et ainsi priver les amoureux de la côte de granit rose de balades magiques dans l'archipel ?	Etat de la faune
RD817	EUVRARD Antoine	2/ je ne peux m'empêcher d'avoir le sentiment d'être pris pour un imbécile lorsque je constate que les vedettes de tourisme, elles, pourront continuer à circuler librement ; c'est incompréhensible car intuitivement, j'aurais tendance à penser que c'est le ballet incessant de ces navires qui est le plus susceptible de déranger les habitants de la réserve. On marche sur la tête en voulant expliquer à Monsieur et Madame tout le monde qu'il est désormais interdit de naviguer dans la zone de quiétude, pendant que les vedettes continuent à venir importuner la faune, c'est illisible pour le grand public. Sans parler des pêcheurs qui ne viennent pas pour le plaisir mais pour travailler : pourquoi les empêcher de venir pendant que leurs collègues des vedettes continuent à "exploiter" la zone ? Je crains qu'une surenchère ne se mette en place, avec toujours plus de principe de précaution et d'interdictions. Cela va à l'encontre de l'objectif global de préservation de l'environnement qui nécessite, pour que le grand public puisse être sensibilisé à cette cause, qu'il comprenne les enjeux en venant observer cette merveille d'archipel des Sept-Îles, de visu. Voir la réserve est le meilleur moyen de motiver les populations à s'engager pour sa préservation, ce n'est pas en les tenant éloignées qu'on arrivera à les sensibiliser. En synthèse, OUI pour l'extension de la réserve, NON pour la zone de quiétude élargie, avec le nouveau règlement et son corollaire d'interdictions "à géométrie variable"...	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD818	GREMILLET David (directeur de recherches au CNRS)	<p>En cette année 2021, les Nations Unies ont lancé la décennie des océans, dédiée à leur protection et à leur exploitation durable. Une actualité environnementale chargée nous rappelle quotidiennement les menaces qui pèsent sur les écosystèmes marins, et la France s'est engagée à porter la part des aires marines protégées à 30% d'ici 2022. Les oiseaux marins sont les sentinelles écologiques de ces espaces, et ils tirent la sonnette d'alarme : leurs effectifs planétaires ont régressé de moitié au cours de la période 1970-2010*. Il paraît donc essentiel de tout entreprendre afin de protéger les populations restantes, comme c'est le cas dans la zone des Sept-Iles, qui abrite 25000 couples d'oiseaux marins nicheurs, 11% de l'effectif de France métropolitaine (11 espèces dont 4 avec plus de 75% de l'effectif national : fou de Bassan, macareux moine, puffin des anglais, pingouin torda).</p> <p>Mon équipe de recherche du CNRS étudie plus particulièrement les fous de Bassan des Sept-Iles, depuis 2005. Nous avons publié un total de 18 articles scientifiques évalués par les pairs, dans des revues internationales. Au moins trois des plus récents (listés ci-dessous**), indiquent que, malgré une population apparemment stable, la colonie de Rouzic souffre des impacts combinés des changements globaux, notamment liés aux changements climatiques et aux activités de pêche. Ces pressions dégradent l'état de santé des adultes et des poussins et augmentent leur sensibilité au stress. Il est donc essentiel de limiter l'impact des activités humaines sur cette espèce sensible, et le projet d'extension marine de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles, fruit d'une décennie de travail de la part du gestionnaire, de l'Etat et de leurs partenaires scientifiques, œuvre en ce sens. Cette extension marine inclut une zone de quiétude, qui a été déterminée sur la base de nos suivis GPS très précis des mouvements des fous de Bassan et d'observations directes sur un panel d'espèces.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD818	GREMILLET David (directeur de recherches au CNRS)	Le dossier d'enquête publique prouve que le périmètre de cette zone a fait l'objet d'une concertation locale et qu'il tient compte également du contexte socio-économique du territoire.	Concertation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD818	GREMILLET David (directeur de recherches au CNRS)	Nos analyses des mouvements des fous suivis par GPS indiquent clairement que les oiseaux fréquentent préférentiellement la zone de quiétude prévue pendant la saison de reproduction, afin de se toiletter, de se reposer et d'interagir avec leurs congénères. Ces interactions sont essentielles car elles influent probablement sur la formation des couples et sur les échanges d'informations relatives aux zones de pêche. Exclure cette zone de quiétude au trafic maritime pendant la saison de reproduction équivaut à protéger la place d'un village vis-à-vis du trafic routier, afin que les habitants puissent s'y rencontrer en paix et maintenir une cohésion sociale alors qu'ils se sentent agressés de toute part. J'apporte donc, sur la base de nos travaux scientifiques réalisés en lien avec la LPO, gestionnaire de la réserve naturelle, mon plus fort soutien au projet d'extension marine de la Réserve des Sept-Iles et à la zone de quiétude associée.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD819	LE GALL F	Tout d'abord merci de l'organisation de cette enquête publique qui permet une réalisation concrète de la démocratie participative. Comme dans d'autres projets visant à réserver un tout petit peu plus de place au vivant, nous retrouvons toujours les mêmes opposants d'arrière-garde pour les combattre. C'était déjà le cas, on s'en souvient, en 1912 lorsque le lieutenant Hémerly dénonce le massacre des macareux moines par les chasseurs, la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest organisant des safaris sur les Sept-Iles. Au 21ème siècle, notre mode de représentation de la place de l'homme et de la Nature continue à avoir du mal à évoluer malgré tous les signaux au rouge des extinctions du vivant en cours. Nous avons ici une oasis, un joyau unique au monde de biodiversité, tellement fragile qu'il nécessite toute notre attention pour le transmettre aux futures générations, comme nos aînés et la LPO ont pu le faire en 1912.	Agir pour les générations futures
RD819	LE GALL F	Que sont les petits dérangements, de plus temporaire au cours de l'année, sur un territoire minuscule (160 hectares) face aux enjeux de perpétuer cette richesse du vivant ? Il est obscène d'en faire un enjeu politique comme tente de le faire certains élus à la pêche aux voix. Pour ces raisons, je suis favorable au projet de nouvelle réglementation: extension ET zone de quiétude.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD820	CLAIRBAUX Manon (Docteur en écologie)	Face à une érosion massive de la biodiversité et en particulier celle des océans, il est important de préserver ce qui peut encore l'être grâce à des actions concrètes. Les Sept-Iles constituent un écosystème riche en faune et en flore et dont la pérennité est cruciale pour bien des espèces.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD820	CLAIRBAUX Manon (Docteur en écologie)	<p>Contrairement à ce que certains commentaires suggèrent, la proposition de l'élargissement de la zone de quiétude repose sur des travaux scientifiques solides, conduit notamment sur la population de fous de Bassan de l'île de Rouzic (voir les travaux conduits par David Grémillet et son équipe en partenariat avec la LPO, gestionnaire de la réserve).</p> <p>Les oiseaux marins des Sept-Iles en sont ses sentinelles (75% des effectifs nationaux des fous de Bassan, macareux moines, puffins des anglais et pingouins Torda) et ces derniers sont soumis de plus en plus de pressions anthropiques (changement climatiques, dérangement par les transports maritimes, collisions et perturbations par les éoliennes offshore, pollutions plastiques, surpêche). Il est donc primordial de leur garantir des zones où ces dernières sont relâchées. Protéger les oiseaux marins de façon optimale passe par la préservation de l'ensemble des habitats utilisés par ces derniers.</p> <p>Les études scientifiques basées sur les trajets GPS des fous de Bassan montrent l'importance de la potentielle future zone de quiétude pour le maintien de leurs interactions sociales et leur repos.</p>	Méthodologie, justification scientifique
RD820	CLAIRBAUX Manon (Docteur en écologie)	<p>En agissant aujourd'hui pour préserver ce patrimoine naturel, nous donnons une chance supplémentaire aux Sept-Iles d'être, et pour encore longtemps, un bastion solide face aux menaces toujours croissantes qui pèsent sur la biodiversité.</p> <p>Ainsi je suis tout à fait favorable à ce projet d'extension de la zone de quiétude.</p>	Agir pour les générations futures
RD821	LETELLIER Fabienne	je n'accepte pas la zone de quiétude telle que proposée. En effet, non seulement la population de fous est constante depuis des années (et comment augmenterait-elle puis la zone d'envol au nord est saturée?), mais la zone des radeaux à fous n'est pas correctement définie, et sera empruntée par les vedettes de Perros. J'ajoute que je n'ai jamais vu autant de guillemots et de macareux que cette année (de qui se moque-t-on?)	Etat de la faune
RD821	LETELLIER Fabienne	De plus, si les usagers dérangent la faune avec leurs bateaux et autres kayaks, que dire du Zodiac de la LPO motorisé à 300CV!!!???	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD821	LETELLIER Fabienne	<p>En conclusion:</p> <p>OUI à une réserve utilisée librement par des usagers responsables</p> <p>NON à la zone de quiétude</p> <p>Et si vous voulez faire une étude VRAIMENT UTILE, faites -en une sur la population halieutique de la zone et son évolution.</p>	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD822		Je suis totalement favorable à l'extension du domaine marin de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles. C'est une cohérence apportée à la protection de la biodiversité de ce territoire marin. La zone de quiétude est très importante à la bonne dynamique de la colonie de fou de Bassan pendant leur nidification. Je suis donc favorable à cette zone de quiétude.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD823	MARCHAND	Les fous de Bassan, ces immenses oiseaux marins, ont établi une colonie aux Sept-Iles, dans les Côtes-d'Armor. Menacés par la surpêche et le réchauffement climatique, ils pourraient bénéficier d'une extension de leur réserve naturelle à l'automne, c'est pourquoi, je ne suis très favorable à l'extension de la RNN des Sept-Îles au domaine marin telle que présentée dans le dossier.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD823	MARCHAND	Zone de quiétude : Les fous de Bassan sont les victimes du feu croisé des changements climatiques et de la surpêche. Les maquereaux, ces poissons gras qu'ils affectionnent, fuient vers le nord au fur et à mesure du réchauffement de l'océan. Cette ressource est aussi surexploitée dans tout l'Atlantique Nord, notamment pour fournir des farines de poissons aux piscicultures et autres élevages industriels. Et, à l'automne, quand les fous malnutris partent en migration vers la Méditerranée et l'Afrique de l'ouest, les pêcheries pirates les attendent. Ces forbans viennent d'Asie et d'Europe, principalement pour piller d'abondantes ressources marines au large de la Mauritanie et du Sénégal. Pourtant un nuage de fous persiste encore aux Sept-Iles, c'est pourquoi cette extension de zone de quiétude leur permettrait de se retrouver et de retrouver leur force. Il est grand temps d'approuver cette zone de quiétude nécessaire.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD824	ORIEUX	Je suis totalement favorable à l'extension de la RNN des Sept-Îles au domaine marin; tel que présenté dans le dossier. C'est un projet en phase avec les objectifs de protection de la biodiversité que nous devons nous fixer en généra et sur ce territoire ilien/marin en particulier.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD824	ORIEUX	La zone de quiétude est importante à la bonne dynamique de la colonie de fous de Bassan. Les oiseaux ont besoin d'avoir un espace marin qui leur permette repos, séances de toilettage et communication. Je suis donc favorable à cette zone de quiétude. La localisation de cette zone a été définie par les oiseaux eux-mêmes lors de l'épisode de pandémie covid 19 qui a empêché les activités humaines autour de l'archipel. Le périmètre de cette zone de quiétude est faible au regard de celui de l'extension et, en plus, cette zone ne sera mise en place que pour 5 mois dans l'année. Les enjeux de préservation de la biodiversité qui s'effondre partout sont criants d'urgence. Ces projets sur la RNN des Sept-Îles sont une partie de la solution et bien en accord avec les actions nécessaires	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD825		<p>Merci de donner à la population l'occasion de s'exprimer sur l'extension de la RNN et de la création d'une zone de quiétude.</p> <p>Je suis bien sûr favorable à donner au vivant une toute petite place supplémentaire. C'est tellement nécessaire entre les bouleversements climatiques et la pression sans limites qu'impose les humains dans les moindre recoins de notre planète.</p>	Généralités
RD825		<p>Je souhaite également attirer toute votre attention sur une autre zone de quiétude à reconquérir dans le Trégor: son ciel.</p> <p>Depuis mai 2018, une société de parachute privée fait voler son engin tous les jours de beau temps au dessus de la tête des Trégorrois qui n'en peuvent plus du bruit !</p> <p>Plus de 800 vols pour cette seule année 2021.</p> <p>Que de samedi et dimanche gachés par une petite bande accro à l'adrénaline qui conteste le droit légitime des habitants à vivre tranquillement comme ils l'ont toujours fait chez eux.</p> <p>Les manoeuvres anti-démocratiques des politiciens professionnels ont pour l'instant fait échouer les efforts des citoyens pour retrouver leur quiétude légitime.</p> <p>Mr le Préfet, merci infiniment de relancer la rédaction de la Charte de l'Environnement de l'aéroport afin de supprimer enfin les nuisances de l'avion des parachutistes.</p>	Hors sujet
RD826	LEBASCLE Bruno	<p>Je suis totalement favorable à l'extension du périmètre de la RNN des Sept-Îles au domaine marin et notamment à la zone de quiétude pour les oiseaux marins lors de leur présence sur les ilots. Il s'agit sur le long terme de privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers ceci au profit d'une biodiversité déjà très menacée sur le site</p>	Intérêt général vs intérêts particuliers
CL827		<p>Je suis pour l'extension de la réserve actuelle ouverte aux activités humaines et dans laquelle la zone de quiétude sera supprimée</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CL828	KINNAERT Carole	<p>Je souhaite l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces que l'on souhaite préserver. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL829	MOAL Henri	En réponse à l'enquête sur la Zone de quiétude des fous de Bassan, je tiens à apporter mon point de vue et mes remarques 1. Le lien pour accéder au registre dématérialisé ne fonctionne pas, ce qui me semble préjudiciable aux résultats de l'enquête .	Autres
CL829	MOAL Henri	2. La zone de quiétude devrait se situer au pied du rocher et dans son environnement immédiat . On entend qu'il y a moins de reproduction. Ceci est dû, me semble-t-il , plus au surpeuplement des oiseaux, ce qui induit une surpopulation des nids avec destruction des œufs et des petits. Il semble qu'on reproduit ici une forme d'élevage intensif (que l'on condamne avec raison ailleurs!) qui nuit à un peuplement serein de l'espèce sur les lieux Au passage au détriment d'autres espèces comme le macareux qui, même s'il ne niche pas au même endroit, se fait de plus en plus rare .	Etat de la faune
CL829	MOAL Henri	3. Il semblerait plus logique d'interdire les visites diverses (touristiques et autres) au pied du rocher plutôt que dans cette hypothétique zone de quiétude qui n'apportera rien du tout . Tout est d'abord souvent une question de bon sens ; à ce titre, le mieux est toujours l'ennemi du bien .	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CL830		Je pense que nous sommes tous d'accord que la protection de la faune marine, terrestre ainsi que la flore, sont très importantes en ce début de siècle ou les gouvernements de beaucoup d'états non pas encore compris que la déforestation, le bétonnage, et la pêche industrielle, emmène l'humanité à sa perte. Aussi bien entendu, je suis d'accord pour la création de cette zone de quiétude en espérant qu'ils y mettes pas des éoliennes.	Généralités
CL831		Bonjour, Moi plaisancier et pêcheur assidu aux Sept-Îles, je tiens à vous faire remarquer que lorsque je suis aux Sept-Îles il y a au maximum 4 à 6 bateaux de pêcheurs plaisanciers. Je pense qu'aux nombre que nous sommes nous ne derangeons en aucuns points les oiseaux et autres mammifères car lorsque nous changeons un lançons type leurre vif les oiseaux sont belles et bien présent à nos bateaux ce qui me fait dire qu'ils ne sont pas effarouchés. Messieurs mesdames les respectueux de la nature il y a certainement d'autres combats à mener que de faire la lutte à quelques pêcheurs respectueux du cadre environnementale des Sept-Îles et des espèces qui y cohabitent. Nous sommes plutôt des partenaires de la nature ou nous y consacrions notre passion, notre cœur, notre attention aux espèces et en respectant la nature et ses espèces sous toutes ses formes.Continuons à préserver nos Sept-Îles sans nous priver de cette dernière !	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD832	LE GUEN Guillaume	Je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Iles et à la mise en place de la zone de quiétude. En tant que pêcheur sous-marin j'ai apprécié d'avoir été consulté lors de la réunion du Groupe de Travail Plénier autour du projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles en 2019. Avec maintenant plus de 30 ans passés à naviguer, pêcher et filmer en apnée entre le plateau de la fouillie et Rouzic je suis toujours étonné par la biodiversité que l'on y retrouve. On peut y voir la même journée, des dauphins, des phoques gris, une chasse de fous de bassan, des puffins, des bancs de bars, ... C'est un périmètre de 15 000 hectares qui saura protéger les oiseaux et mammifères marins mais aussi toutes les espèces de poissons, tout en laissant les activités de loisirs profiter de cette richesse.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD833	LOARER Claude	<u>Résumé du courrier adressé sur le e-registre.</u> Revient sur l'arrêté du 21/08/2015 qui entraîne des suspicions. Aurait préféré la définition d'un code de bonne conduite entre usagers afin que chacun se sente responsable et acteur.	Respect du site actuel par les usagers
RD833	LOARER Claude	Dénonce la privatisation de l'espace maritime au bénéfice du transport de passagers et au détriment de la pêche professionnelle. Demande qu'avant de prendre une quelconque mesure de gestion, soit vérifié l'impact économique sur les structures locales maritimes et terrestres existantes.	Impact sur activités économiques
RD833	LOARER Claude	Evoque le trafic important de navires à passagers autorisé à naviguer au ras des cailloux, dans une zone de forts marnage et de violents courants, contrairement à toutes règles de sécurité et demande sur quelle base scientifique il est possible de conclure que ce transport perturbe moins les oiseaux que des pêcheurs dans une zone de quiétude.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD833	LOARER Claude	Dénonce l'absence d'étude environnementale ou scientifique pour la création de la zone de quiétude.	Méthodologie, justification scientifique
RD833	LOARER Claude	Considère que limiter ou interdire l'accès à la ressource aux entreprises artisanales qui pratiquent en majorité une pêche aux arts dormants ne résoudra pas les problèmes liés à la pêche industrielle.	Pression de pêche
RD833	LOARER Claude	Considère que la mise en place d'une ZQ provoquera obligatoirement un redéploiement des flottilles de pêche vers d'autres espaces avec forcément un impact négatif sur les ressources halieutiques, entraînant des déséquilibres, des problèmes de cohabitations et sera bien évidemment contraire aux objectifs recherchés par la création d'aires marines protégées.	Lien avec la stratégie nationale

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD833	LOARER Claude	<p>Demande que les mesures de gestion qui seraient prises donnent lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à une concertation avec les organisations professionnelles sur la base d'analyses réalisées par des scientifiques reconnus, et ceci sur plusieurs années au lieu d'une unique observation de 3-4 semaines. - à une étude d'impact économique qui devra comporter obligatoirement un volet social ainsi que des mesures compensatoires, d'accompagnement ou de reconversion. - rappelle que le fait d'interdire certaines zones pendant la meilleure période de pêche aura forcément des conséquences économiques et sociales à moyen terme. <p>Evoque le partenariat engagé par l'Agence des Aires Marines avec les pêcheurs professionnels en 2010, et constate qu'aujourd'hui on est plus proche du passage en force que de la concertation.</p> <p>Rappelle que les Trégorrois sont les créateurs de la réserve et que cet agrandissement, avec ses nouveaux interdits sans fondements scientifiques et écologiques suffisamment clairs suscite de l'incompréhension, un sentiment de mépris et de rejet qui ne peut qu'être mal accepté par les populations locales.</p>	Concertation
RD833	LOARER Claude	<p>Considère impensable que les mesures de gestion envisagées soient dictées par une écologie fondée sur des sentiments émotionnels ou des intérêts économiques d'entreprises touristiques saisonnières.</p>	Motivations idéologiques ou financières
RD833	LOARER Claude	<p>Evoque le désengagement progressif de l'Etat prévu et craint que la gestion des aires marines protégées soit confiée à des organismes privés avec tous les excès que cela pourrait entraîner. Demande quelles garanties ce projet présente-t-il envers de potentiels "prédateurs financiers" peu scrupuleux.</p> <p>Demande que toutes les communes littorales du Trégor soient représentées, avec un pouvoir décisionnel (et pas seulement consultatif), afin d'être les garants de ce patrimoine public et que la gestion de la partie terrestre leur soit confiée.</p> <p>Demande à ce que la gestion de la partie halieutique soit confiée au CRPEM comme le stipule la Loi.</p> <p>Demande que les associations d'usagers soient représentées.</p> <p>Considère que la gouvernance et les coûts de fonctionnement de cette nouvelle réserve restent trop flous et mal définis pour inspirer confiance.</p>	Gestion de la réserve
RD834	ABRAHAM Nathalie	<p>Je suis favorable à l'extension du domaine marin de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles. C'est une vigilance accentuée apportée à la protection de la biodiversité.</p> <p>La zone de quiétude est très importante pour la colonie de fou de Bassan pendant leur nidification. Je suis donc favorable à cette zone de quiétude qui permettrait malgré tout une approche raisonnée de "quelques bateaux" (mentionnés dans une autre observation).</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD835	GENEVOIS Marion	Sauver quelques fous de Hassan est une goutte dans l'océan mais cette goutte est un élixir dévié ????????	Hors sujet
RD836	DIVERCHY	Je réponds à cette enquête publique en espérant de tout coeur qu'elle ne soit pas, comme trop souvent constaté, considérée comme une étape administrative obligatoire et que la décision soit déjà prise qu'elle que soit les observations ici déposées. J'ai vu tant de fois un Préfet prendre une décision contraire à 95% des observations que les citoyens-ennes ont pris la peine d'exprimer. J'espère que l'avenir me donnera tort. Je suis très favorable à l'extension de la zone de quiétude présentée dans le dossier. C'est une belle initiative pour la protection de la biodiversité, et notamment pour la colonie exceptionnelle, au niveau mondial, des fous de Bassan. Merci à tous ceux qui ont travaillé dans le sens de cette belle proposition.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD837		Je suis très favorable à l'extention et à la zone de quiétude, ce qui sera positif pour la biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD838	LEY Bruno	Je suis très favorable au projet d'extension de la réserve nationale des Sept-Îles. Avec 11 espèces qui s'y reproduisent et 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine, l'importance de la réserve des Sept-Îles pour la reproduction des oiseaux marins est historique. L'archipel accueille notamment la quasi-totalité des populations françaises de macareux moine et de fous de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : c'est aussi le premier site de naissance de phoques gris en France, marsouins et dauphins communs y sont présents ainsi que 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD839	VAISSET Eric	Je suis très favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles et à l'installation d'une zone de quiétude pour la colonie de fous de Bassan, sans oublier les autres espèces vivantes et leur habitat.	Généralités
RD840		Ne suis pour que a minima la taille de la réserve naturelle des Sept-Îles reste la même et qu'une zone de quiétude adaptée aux besoins de la nidification soit respectée	Généralités
CL841	DELAPLANCHE Jean Pierre et Marie Françoise	Les vedettes sont toujours autorisées, très bien pour le tourisme La Zone de quiétude est un stratagème de la LPO Les phoques sont trop nombreux, il n'y plus de poissons Nous sommes contre la zone de quiétude	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD842	GANTIER Jean Michel	Je suis très favorable à l'extension de la RNN des Sept-Îles au domaine marin telle que présentée dans le dossier d'enquête. La zone de quiétude est également très importante pour le développement de la colonie de fous de Bassan et sa pérennisation. En effet, ce sont des oiseaux grégaires et coloniaux qui ont besoin d'un espace suffisamment dimensionné pour leur reproduction, leur repos et leur communication.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD843	MAIGRE Pierre	Ayant découvert la réserve des Sept-Îles il y a quelques années, en cette période de fort déclin de la biodiversité, je me prononce pour l'extension de son périmètre et la modification de sa réglementation (instauration d'une zone de quiétude).	Généralités
RD844		je suis pour l'augmentation de la réserve mais contre la zone de quiétude. Si il doit y avoir une zone de quiétude il faut interdire également les vedettes de Perros Guirec, elles sont certainement plus dérangeantes que les petits bateaux des plaisanciers et de pêche.	Restrictions de navigation et de circulation
RD845	MICHELY Patrick	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD846	XDM	La consultation des observations m'impose de vous signaler un contenu qui me parait de nature à dénigrer les observations faites en faveur de la protection du vivant. En effet, dans l'observation numéro 833, l'auteur a joint un fichier nommé "La colonisation des éco-conquérants". Ce nom de fichier stigmatise gratuitement et, à mon humble avis, constitue une tentative de diffamation d'une partie de la population. Ces méthodes n'ont rien à faire dans cette enquête publique. Merci de faire appliquer la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et faire supprimer cette observation rapidement.	Autres

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD847	SARANO	<p>Je demande que la réserve des Sept-îles soit étendue selon le projet présenté, soit sur une surface de 19 700 ha.</p> <p>Les vastes réserves de ce type sont les seules à même de donner aux espèces que l'on cherche à préserver les moyens de survivre avec des aires de repos en mer, des aires d'alimentation, etc...</p> <p>De plus, les grandes réserves sont indispensable pour que ces espèces trouvent tout l'écosystème dont elles dépendent et avec lequel elles ont des liens/relations fondamentaux dont on découvre chaque jour un peu plus l'importance.</p> <p>La protection n'a de sens que si elle concerne tout l'écosystème, et c'est ce que fera le projet en englobant largement l'ensemble des Sept-Îles.</p> <p>Enfin, c'est à nous les hommes de retrouver les moyens d'une cohabitation respectueuse avec la vie sauvage qui a tant à nous apporter. Faire un peu de place et accepter quelques contraintes de circulation/pêche sont les conditions nécessaires pour que la vie sauvage puisse s'épanouir et retrouver les espaces que nous avons spoliés.</p> <p>Un vaste espace de vie sauvage a tant à nous apporter !!!</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD848	BOISRIVAUD	Favorable à l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Iles, y compris au projet de zone de quiétude.	Généralités
RD849	MARGIOTTA Adrien	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD850		Très favorable à cette zone de quiétude ; pour une fois qu'on ne dénature pas le bord de mer pour quelques plaisanciers comme à Landrellec, cette zone de quiétude va permettre de laisser se développer faune et milieu aquatique qui profiteront à tous sur le littoral du Trégor.	Généralités
RD851		Il est évident qu'un projet de déploiement des espaces aux bénéfices du vivant doit être soutenu. J'apporte mon soutien à l'association LPO et aux espèces marines concernées pour assurer sa longévité sur notre planète.	Généralités
RD852		Je suis pour l'extension marine de la réserve des Sept Iles, et la création d'une zone de quiétude, qu'il y ait autre chose à voir dans le ciel que des avions.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL853	LEBASCLE Michèle	<p>soutien à l'extension de la Réserve des Sept-Îles et zone de quiétude autour de Rouzic. Après consultation des documents, voici mon avis :</p> <p>1-L'extension du périmètre actuel de la réserve n'impose aucune contrainte aux usagers et devrait faire l'unanimité.</p> <p>2- l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic, *J'exprime mon soutien* car</p> <ul style="list-style-type: none"> -cette réserve est d'importance nationale pour les Fous de Bassan, les Macareux moine, le puffin des anglais, le Pingouin torda, le phoque gris - ces oiseaux sont ici à la limite méridionale de leur zone de répartition - les Alcidés ont été décimés par les marées et ont un faible taux de reproduction - la population de Fous stagne et devrait baisser pour des causes multi factorielles : chute des stocks de maquereaux liée à la surpêche, captures accidentelles ou volontaires, mort par pollution... - les Fous doivent aller de plus en plus loin pour nourrir leurs jeunes (perte musculaire de 30% constatée) <p>Enfin la tranquillité de la zone serait profitable à toutes les espèces marines. Je suis membre de la LPO et formatrice en biologie marine au sein de la Fédération de Plongée. J'organise tous les ans des stages sur l'environnement marin à la base de plongée de Trébeurden et le site du Triagoz est un haut-lieu de la bio-diversité.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD854	CHAGNAUD	<p>L'extension de la Réserve naturelle des sept îles, réserve historique, est un projet que j'agrée totalement. Il me paraît totalement logique, et souhaitable, que l'ensemble des îles, îlots et milieu marin qui les entourent fassent l'objet un même grand périmètre de protection.</p> <p>A l'heure où de nombreuses études indiquent clairement que de nombreuses espèces vivantes, dont les oiseaux, et parmi eux les oiseaux marins, sont en danger de raréfaction, voire de disparition, toutes les mesures soient prises pour conserver les acquis (en matière par exemple de réserve naturelle), voire, là où cela est possible, étendues.</p> <p>C'est bien le cas ici.</p> <p>C'est à la fois nécessaire (zone de nourriture des fous de Bassan notamment) et possible.</p> <p>Je me réjouis de cette opportunité et du fait qu'une Enquête publique, acte de démocratie, permette cette expression.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD855		<p>Je soutiens pleinement ce projet d'extension de la RN des Sept-Îles. La préservation de la biodiversité nécessite de protéger une part des littoraux.</p> <p>Et l'archipel des Sept-Îles s'y prête particulièrement.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD856	SNOLLAERTS Jérôme	Je demande l'extension du périmètre marin de la réserve naturelle nationale des sept îles car je suis convaincu que la protection de la nature et de la biodiversité n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. Je crois que le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. J'ai la conviction que cette réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD857	LELEITHNER	Plus la surface est importante, plus les résultats écologiques de la faune et de la flore seront probants. Il faut constamment penser au futur des enfants qui, eux, ont déjà pris conscience que la préservation de tous les environnements quels qu'ils soient, était absolument nécessaire à leur avenir. Merci pour eux et pour la planète	Agir pour les générations futures
RD858	AUMONT Jean Pierre	Ce projet d'extension de la réserve des sept îles me semble logique et de bon sens si l'on veut protéger et conserver des zones libres et sauvages. Ceci devait permettre d'assurer la survie de certains oiseaux de haute mer et de la biodiversité associée.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD859		L'argumentaire présenté pour la préservation de la bio diversité paraît peu crédible. L'avis des "anciens" démontre une augmentation de la colonie de fous depuis de nombreuses années.	Etat de la faune
RD859		On peut s'interroger sur le bien fondé d'une zone de quiétude où une minorité souhaite établir des interdictions.	Restrictions de navigation et de circulation
RD859		Une responsabilité partagée serait certainement plus heureuse surtout avec les "gens de mer" qui respectent depuis toujours leur milieu. je suis donc opposé à une zone de quiétude telle que définie et favorable à une extension de la réserve respectant les libertés de chacun.	Respect du site actuel par les usagers
RD859		Une interdiction de navigation excluant les vedettes remplies de touristes semble plus correspondre à une protection financière qu'à la sauvegarde de la faune.	Motivations idéologiques ou financières
RD860		Je suis d'accord pour étendre la réserve naturelle des Sept-Îles en y rajoutant l'île Tomé mais la zone de quiétude est une idée complètement inutile car les fous de bassans ne sont pas aujourd'hui en danger. il serait peut-être plus judicieux de constater que si la nourriture se fait de plus en plus rare c'est parce qu'il y a plus de dauphins, de marsouins et de requins taupes. En résumé je n'approuve pas cette décision d'instaurer cette zone de quiétude.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD861	FECELLE MarieFrançoise (Fédération Française de Motonautisme)	Interdiction des VNM dans le périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles : La Fédération Française de Motonautisme, ses représentants, ou les organismes affiliés, n'ont jamais été conviés par le porteur du projet aux réunions préparatoires.	Concertation
RD861	FECELLE MarieFrançoise (Fédération Française de Motonautisme)	Cette interdiction des véhicules nautiques à moteurs (VNM) et autres engins tractés, sur l'ensemble de la réserve, est une mesure nouvelle par rapport à la liberté de circulation qui existait jusqu'ici. (Réf. art. 22 du projet de décret). Elle est discriminatoire. Cette interdiction générale est une mesure excessive, qui n'a pas lieu d'être. Ainsi, autour de l'île Tomé, de l'île aux Moines, ou des Triagoz... la navigation de VNM ne perturbera absolument pas les oiseaux. De plus ces engins homologués par les Affaires Maritimes, et considérés par la réglementation française comme des navires à moteur, ne génèrent pas plus de nuisance que les autres navires, notamment les coques semi-rigides équipées parfois de 2 moteurs de 150 ou 200 cv qui sont autorisées à naviguer dans le secteur. Le semi-rigide de la LPO en fait partie !!! Dotés de turbines, et non pas d'hélices, les VNM sont moins dangereux que les autres navires.	Circulation des véhicules nautiques à moteur
RD861	FECELLE MarieFrançoise (Fédération Française de Motonautisme)	Cette interdiction n'est absolument pas justifiée. Elle n'est pas argumentée. Aucun rapport n'est établi entre la présence des VNM et une baisse hypothétique de la faune.	Méthodologie, justification scientifique
RD861	FECELLE MarieFrançoise (Fédération Française de Motonautisme)	Il y a lieu de supprimer une telle discrimination (interdiction des VNM) ou alors expliquer pourquoi les autres navires à moteur, ou les vedettes à passagers avec 250 personnes à bord sont autorisées à aller à proximité d'une zone de reproduction sans causer de perturbations, alors que d'autres embarcations sont bannies de la zone ? Cette inégalité de traitement doit être corrigée.	Restrictions de navigation et de circulation
RD862		Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD863		Une réserve doit-être global dans son approche et doit comprendre un espace nécessaire a la vie dans son entier, il n'y a pas que l'espèce de reproduction qui doit être protégé. Il faut étendre la réserve pour la vie des espèces mais aussi pour notre avenir	Pertinence de l'extension de la réserve
RD864		Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD865	GALLAND Nathalie	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel. Vous remerciant de prendre en compte mon avis,	Pertinence de l'extension de la réserve
RD866		Toute protection de l'environnement est essentielle pour la planète. Chaque fois que l'on protège un milieu, la nature reprend ses droits et redevient ce qu'elle aurait toujours dû être. Validez le projet sans aucune hésitation.	Généralités
RD867	GIPRAY Pierre	La situation globale appelle désormais des actions urgentes: nos enfants nous regardent, et ils ont raison. La protection des zones marines, mais plus largement des mers et océans s'inscrit dans les priorités pour maintenir une biosphère notamment favorable aux humains. Je demande, partant, l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel: une nécessité loin, bien loin, d'être suffisante.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD868	NOLOT Pierre	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD869	GUERBER	Avis favorable au projet d'agrandissement de la RNN des sept îles Il est nécessaire d'augmenter les zones de quiétude en mer. Les réserves marines, qui constituent des refuges pour l'avifaune, mais également pour les mammifères marins, les poissons, et bien d'autres espèces, sont essentielles si l'on veut sauvegarder une partie de ces espèces et espérer que les populations se maintiennent. La réglementation stricte affiliée à ces zones est importante. L'écosystème marin est menacé par différentes pressions d'origine anthropiques (pollution des eaux, rejet de déchets en mer, pêche intensive/industrielle, pollution sonore, etc.). De plus, la protection doit se réfléchir dans de grands ensembles, surtout lorsque l'on parle d'espèces qui ont des domaines vitaux immenses ou d'espèces qui se dispersent beaucoup et/ou qui sont migratrices.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD869	GUERBER	Je pense que l'homme doit ré-apprendre à vivre avec le vivant en partageant les espaces et la ressource alimentaire nécessaires à la survie de nombreuses espèces : zone de pêche/d'alimentation, zone de repos, de reproduction, zone de halte migratoire, etc.).	Cohabitation homme / nature
RD870	doublon avec RD869		
RD871	AUGER	Nous pouvons comprendre que l'île Rouzic est un lieu exceptionnel, qu'il faut donc préserver. Concentrez-vous sur cet objectif nécessaire et n'empêchez pas les pêcheurs amateurs de jouir du reste de l'archipel. Faites leur confiance. Arrêtons de décréter des règles qui bloquent tous les bons citoyens pour quelques délinquants qu'on retrouve toujours.	Restrictions de navigation et de circulation
RD872		Je pêche depuis une cinquantaine d'années dans le secteur des Sept-Îles et je n'ai jamais vu autant de fous de bassan et de phoques...! Preuve évidente que nous, pêcheurs plaisanciers, ne perturbons en rien la vie de ces sympathiques animaux.	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD873	LOARER	Bonjour, je comprends parfaitement l'envie de préserver notre planète et tout ses habitants mais je trouve aberrant d'interdire au gens l'accès sur ces deux zones. Habitant et ayant grandi sur cette magnifique côte, je sais que nous ne sommes pas sur un lieux surpeuplé par la navigation maritime. La liberté de pouvoir apprécier et approcher ces îles et les triagoz est un droit que nous ne pouvons pas perdre. J'espère sincèrement que vous vous en rendrez compte et que votre jugement ira dans notre sens car nous ne sommes pas encore sur la côte d'Azur. Le jour où cela arrivera, je serais le premier à vouloir protéger cette zone mais ce n'est clairement pas le cas actuellement.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD873	LOARER	La liberté de pouvoir apprécier et approcher ces îles et les triagoz est un droit que nous ne pouvons pas perdre. J'espère sincèrement que vous vous en rendrez compte et que votre jugement ira dans notre sens car nous ne sommes pas encore sur la côte d'Azur. Le jour où cela arrivera, je serais le premier à vouloir protéger cette zone mais ce n'est clairement pas le cas actuellement.	Restrictions de navigation et de circulation
RD874	BOUBENNEC Audrey	Je suis allée depuis toute petite en bateau avec mon grand-père pêcher aux sept îles, j'y pique-niquais sur Bono du temps où nous avions le droit d'aller partout à condition de rester sur l'estran. J'ai trouvé très injuste à l'époque où l'interdiction hors zone de plage de Bono a été prononcée, même si j'étais jeune, le prétexte de dérangement de la faune, alors que sur l'estran nous ne dérangions absolument pas, mon grand-père nous apprenait à observer de loin les diverses espèces et beaucoup d'autres choses. De plus nous n'étions pas légions à poser le pied sur l'île sur ce côté là.	Respect du site actuel par les usagers
RD874	BOUBENNEC Audrey	Le nouveau projet prévoit de durcir encore les règles, sans tenir compte ni des traditions, ni de l'état réel des fonds marins et de sa faune, dans la zone. Le nouveau projet prévoit de durcir encore les règles, sans tenir compte ni des traditions, ni de l'état réel des fonds marins et de sa faune, dans la zone.	Impact sur traditions
RD874	BOUBENNEC Audrey	D'autre part cette zone de repos des Fous de Bassan est un non sens, elle n'est pas au bon endroit si il y avait réellement besoin d'en faire une (ce serait proche de la cololie là où les vedettes des sept îles passe et s'arrête). d'autres part la colonie de Fous de Bassan progresse chaque année, preuve en est que le "dérangement" du passage des bateaux ne les dérangent pas tant que ça. Particulièrement les petits bateaux de pêches particuliers moins bruyant et moins gros. Aussi je souhaite que ce nouveau projet soit mieux défini, et ne constitue pas une préemption sans objet d'un patrimoine unique et très riche.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD875	MAURIN Annie	Je navigue à la voile dans cette zone qui est magnifique. Je n'ai jamais pêché. J'ai mon bateau au port de Ploumanac'h, naviguer vers les îles est ce qu'il y a de plus pratique lorsqu'on est à la voile, compte tenu des courants. De plus, je fréquente régulièrement cette zone et je ne constate pas d'abus de qui que ce soit. Il y a relativement peu de bateaux.	Respect du site actuel par les usagers
RD875	MAURIN Annie	Je suis donc totalement opposée à la zone de quiétude, de plus la preuve n'a jamais été apportée que la faune était en déclin. La LPO a tenté de massacrer les rats de l'île Tomé, on se demande au nom de quel droit? S'il y a bien une intervention abusive c'est celle-là. Nous aimions parcourir le chemin de crête de cette île. Elle est désormais impraticable. Je ne suis pas certaine que de nouveaux oiseaux s'y soient installés.	Etat de la faune
RD876		Je suis pour l'extension marine de la réserve des Sept Iles, et la création d'une zone de quiétude, indispensable pour toute la faune des Sept-Iles. L'extension n'ajoute pas de contraintes réglementaires supplémentaires et la mer est assez grande pour pouvoir continuer à pratiquer les activités humaines en dehors de la zone de quiétude.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD877	ROBIN	Je suis totalement favorable à l'extension du périmètre de la RNN des Sept-Îles au domaine marin et notamment à la zone de quiétude pour les oiseaux marins lors de leur présence sur les ilots. Il s'agit sur le long terme de privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers ceci au profit d'une biodiversité déjà très menacée sur le site	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD878	DUMONT-DAYOT	Pour un site aussi exceptionnel que celui-ci, qui accueille des populations d'oiseaux nicheurs très rares en France et sensibles au dérangement durant leur période de reproduction, il apparaît comme essentiel qu'une zone de quiétude la plus adaptée possible à leurs besoins soit mise en place et scrupuleusement respectée par les différents usagers.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD878	DUMONT-DAYOT	Étant donné la faible surface que la zone de quiétude représente dans ce projet d'extension de la réserve, je ne pense pas que ce soit une grosse contrainte pour les usagers, et quand bien même, les enjeux écologiques de cette zone les justifient amplement.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD879	DOUCHET	Il nous semble qu'il ne faut pas confondre protection du patrimoine vivant et interdiction de naviguer dans une zone qui par ailleurs interdiction ou non laisse passer de gros navires dits « promène couillons » à la fois très polluants, bruyant et fendant la mer à renforts de grosses vagues.	Restrictions de navigation et de circulation
RD880	COLAS Dominique	Projet mesuré, respectueux de la nature et des saisons, peu impactant pour les activités humaines. Il est urgent de protéger les animaux.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD881	doublon avec RD879		
RD882	doublon avec RD879		
RD883	doublon avec RD879		
RD884	JACQUES	Je suis pour l'extension de la réserve des Sept-Îles avec zone de quiétude à Rouzic. La pression humaine doit décroître, même si c'est difficile à admettre pour certains. Les pêcheurs qui se plaignent des phoques devraient savoir que les poissons étaient plus nombreux après la guerre, donc l'arrêt de la pêche . Courage à vous dans votre entreprise de protection du Monde vivant!	Pertinence de l'extension de la réserve
RD884	JACQUES	La pression humaine doit décroître, même si c'est difficile à admettre pour certains. Les pêcheurs qui se plaignent des phoques devraient savoir que les poissons étaient plus nombreux après la guerre, donc l'arrêt de la pêche.	Pression de pêche
RD885		Je suis pour l'EXTENSION de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Iles tel que le projet le définit. Je me permets d'insister sur la nécessaire création d'une ZONE de QUIETUDE qui manifeste l'importance du respect que l'homme doit avoir pour les espèces animales et la nature dans son ensemble. Les écosystèmes sont un tout dont l'homme fait partie mais de doit pas être outre mesure prédateur ou destructeur.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD885		Créer une zone géographique de quiétude qui ne représente d'ailleurs que 0,6% de l'ensemble pour permettre aux oiseaux pendant les quelques mois d'une importance capitale pour eux d'assurer leurs fonctions biologiques et de vie quotidienne permettra très certainement à terme de constater la pérennisation des colonies actuelles, le développement d'autres espèces et des interactions bénéfiques pour la richesse de cette zone naturelle unique en Europe.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD885		Il faut souligner aussi que le projet soumis aujourd'hui à enquête publique n'arrive pas par surprise. Il a fait l'objet pour son élaboration de nombreuses concertations avec les associations ,les organismes,les usagers et la population locale. Il participe de façon primordiale à l'économie touristique du canton de Perros et au delà. L'avenir dépend des décisions prises maintenant et ce projet que je soutiens dans sa totalité entre pour sa part dans la défense de notre planète	Concertation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD886	BLIN	<p>Je suis favorable à l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Iles, y compris au projet de zone de quiétude.</p> <p>Je suis toujours étonnée des réactions de gens lorsqu'on leur prend des zones qu'ils pensent leurs appartenir, ce sont souvent les mêmes qui critiquent lorsque les animaux arrivent dans les villes pour se nourrir !!, moi je constate que beaucoup d'endroits sont bétonnés, zone commerciale, zone pavillonnaire, et parc d'attraction etc etc</p> <p>Alors pour une fois qu'on peut donner notre avis ..</p> <p>les fous de Bassan vont de plus en plus loin pour se nourrir !! et les derniers comptages disponibles à la LPO et vérifiés sont à la baisse</p> <p>Laissons la place à la nature avant qu'elle disparaisse complètement et au lieu de se battre discutons ensemble...</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD887	LECOMPTE Damien	<p>Je suis favorable au projet d'extension de la RN des Sept-Iles. La création d'une zone de quiétude au printemps et en été est par ailleurs une avancée majeure pour cette réserve, totalement justifiée par les observations naturalistes réalisées par l'équipe de la RN notamment en période de confinement, même si, à mon sens, elle aurait pu être encore plus étendue.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD888		<p>Je suis favorable à toutes les décisions qui permettent de créer ou d'agrandir des espaces que nous rendons aux « autres vivants ».</p> <p>Les considérations d'ordres économiques, de loisirs, de coutumes ne doivent plus servir de freins à ce genre de mesures.</p> <p>Dans cette enquête, par qui sont représentés les « autres vivants » ?</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD889		<p>Contre une Bretagne sous contrainte pas plus si non adieu Perros-Guirec et tout son patrimoine fort bien respecté. TROP c'est trop</p> <p>CONTRE CE projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles</p>	Généralités
RD890	NURET Arnaud	<p>Je suis favorable au projet d'extension de la RN des Sept-Îles.</p>	Généralités
RD891	LONCAR	<p>Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles dans sa totalité, y compris donc avec la zone de quiétude pour les fous de Bassan.</p> <p>Il est primordial de protéger cet environnement et ces animaux marins.</p>	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD892	NATIVEL	<p>Je suis entièrement d'accord pour l'extension de la réserve et l'intégration d'un vaste domaine maritime autour des parties terrestres.</p> <p>Ceci amène la remarque suivante, comment sera organisée la gouvernance de la réserve élargie? LTC et la Commune de Perros Guirec ont émis le souhait d'y participer (souhaits notés dans les CR atelier concertation) et les nouvelles communes impactées?</p> <p>De plus, je remarque que le budget de la réserve qui figure dans le CR du Comité consultatif du 18/02/2021 fait apparaître une diminution du budget de la réserve qui passe de 219K€ en 2019 à 195k€ pour 2021.</p> <p>Qu'en sera-t-il du budget de la réserve élargie? Comment sera assurée la surveillance de ce vaste domaine maritime? Quels seront les moyens humains et matériels alloués?</p>	Gestion de la réserve
RD892	NATIVEL	<p>Je remarque que l'Association Eau et Rivières de Bretagne ne fait pas partie du Conseil Consultatif au titre des Scientifiques et Associations agréées. Cette Association largement reconnue pour ses actions et compétences dans le domaine de l'eau pourrait être conviée.</p> <p>Je n'ai pas trouvé de concertation concernant la récolte d'algue en loisir et surtout par les professionnels. Que ce soit la récolte de laminaires (bateau goémonier) ou la récolte à pied à des fins alimentaire ou cosmétique, qu'en est-il de l'activité actuelle et potentielle à venir concernant ce secteur et en quoi l'extension de la réserve l'impacte-t-il? L'attrait de plus en plus important pour les ressources naturelles et locales peu induire un regain d'activité dans ce secteur.</p>	Concertation
RD892	NATIVEL	<p>Concernant la zone de quiétude, j'ai entendu les polémiques à ce sujet. Pour lever toutes ambiguïtés, il serait intéressant de prévoir une étude approfondie et dans la durée du comportement des fous sur la zone prévue et par comparaison sur les zones plus à l'est. Pour information, il m'est arrivé de voir des radeaux de fous au repos après une chasse près de la Méloine, oui les fous se reposent ailleurs que dans la zone de quiétude prévue mais au moins là, ils seront tranquilles et on peut espérer qu'ils adapteront leur comportement une fois assurés de cette tranquillité. Je suis pour que la zone de quiétude soit prévue.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD893	BOURLES Guy	<p>La réserve nationale des Sept-Îles doit avoir une surface suffisante pour mener à bien sa mission de protection des oiseaux marins, en particulier nicheurs, et des espèces marines associées. Elle doit être agrandie</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL894	POINGT Jacqueline	Loin de la protection sur une surface exiguë sans signification écologique (à l'image des zoos), il est essentiel de définir le périmètre optimum pour que toutes ces espèces puissent vivre librement, en paix, et avec toutes les autres qui constituent leur milieu de vie. Je demande l'extension de la réserve	Pertinence de l'extension de la réserve
CL895	PRUDHOMMEAUX Emilie	Ayant réalisé une excursion à bord du vieux gréement San't Chireg en mai dernier autour des Sept-Îles, j'ai été ravie d'avoir pu observer toutes ces espèces animales, oiseaux pélagiques et phoques, évoluant en toute quiétude dans cet environnement préservé. Je suis favorable de ce fait au projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles et en particulier, le projet de redéfinition de la zone de quiétude qui permettrait aux oiseaux et à toutes les autres espèces qui en dépendent de se reproduire plus calmement, de nidifier sans pression humaine sur une période définie de quelques mois par an.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL895	PRUDHOMMEAUX Emilie	Ainsi, on laisserait aux générations futures la possibilité de pouvoir observer ce patrimoine naturel si riche dans les années à venir, comme j'ai eu la chance de le faire moi-même et on en assurerait la pérennité dans un objectif de développement durable... En espérant que mon opinion soit prise en compte dans cette enquête publique.	Agir pour les générations futures
CL896	FLAMAND Xavier	Nous demandons la libre circulation dans l'archipel des Sept-Îles	Restrictions de navigation et de circulation
CL897	JEGOU Claude	Natif de Ploumanac'h, plaisancier depuis des décennies et ingénieur de Météo-France à la retraite, je constate avec désarroi les effets du changement climatique sur le littoral de la Côte de Granit Rose et de l'archipel (Erosion, évolution des espèces sédentaires). Le changement climatique participe aux bouleversements qu'on observe ces dernières années dans l'environnement que l'on fréquente, la branche du Gulf Stream qui bordait nos rivages disparaît et entraîne des modifications sur l'éco-système (apparition de nouvelles espèces - thons rouges, balistes etc... et raréfaction d'autres - maquereaux, lieus). Mais la diminution des poissons évoluant près des roches (lieus, vieilles,...) manifeste depuis quelques années est aussi largement corrélée avec la croissance démesurée de la population de phoques gris qui peuplent les îles et en font un vrai sanctuaire. Ce constat entraîne un déséquilibre dans la chaîne alimentaire et, si ces animaux font le bonheur des touristes qui visitent par milliers en vedette pendant la période estivale les abords de Rouzic et Malban, ils désespèrent la plupart des plaisanciers et des pêcheurs professionnels.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL897	JEGOU Claude	L'extension de la réserve et surtout la zone de quiétude est INUTILE et contribuerait à étendre le phénomène décrit plus haut aux Triagoz et à Tomé. Ce n'est pas avec des mesures locales que l'on va régler les effets du réchauffement de la planète et il est grand temps que les gouvernements légifèrent à grande échelle. A ce rythme, dans quelques années, la colonie de phoques déclinera faute de ressource alimentaire suffisante laissant un archipel désert.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CL897	JEGOU Claude	Profondément sensible à l'écologie et à l'utilisation des deniers publics, je m'interroge toutefois sur la politique de la LPO gestionnaire du site et sponsorisée depuis longtemps par les compagnies de vedettes touristiques qui vont aussi construire une nouvelle gare maritime, privatisant ces zones naturelles pour des décennies....avec l'aval des autorités locales. N'est-on pas proche du conflit d'intérêt?	Gestion de la réserve
CL897	JEGOU Claude	Je suppose que les futures mesures, en particulier celles concernant la zone de quiétude (entre le 1er avril et le 31 août) ne vont pas concerner les compagnies maritimes, on ne va pas scier la branche sur laquelle on repose, n'est-ce-pas? Dans ce cas, si on autorise de telles activités dans dans cette partie de l'archipel, comment justifier des restrictions pour les activités de pêche et la plaisance? Aujourd'hui, des dizaines de milliers de touristes visitent les îles chaque année (laissant chaque année des déchets de toutes sortes) alors que seuls quelques dizaines de pêcheurs et plaisanciers y ont l'habitude de pratiquer leurs activités. Les nuisances environnementales sont hélas proportionnelles au niveau de fréquentation et les excursions maritimes sont largement impliquées. Au nom de quel principe, pourrait-on organiser l'activité économique de ce milieu naturel, propriété de chacun, au profit d'un seul domaine (le tourisme) et d'une seule compagnie? Les pêcheurs perrosiens devraient-ils s'éloigner pour exercer leur si dur labeur et les pêcheurs plaisanciers arrêter leur loisir? Les conséquences de mesures restrictives vont aussi fortement toucher les chantiers navals, les shipshandlers etc...	Impact sur activités économiques
CL897	JEGOU Claude	L'acceptabilité de telles mesures par TOUS sera conditionnée au fait qu'AUCUNE activité quelle qu'elle soit ne se fasse dans une éventuelle zone de quiétude. J'espère que mon point de vue participera à prendre la décision de renoncer à ce projet qui soulève beaucoup de critiques et d'inquiétudes.	Restrictions de navigation et de circulation
CL898	NICOL	Bonjour, il me semble primordial que ce projet vois le jour!Je soutiens donc l'aboutissement de cette démarche.Naturellement,	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL899	LE GOFF Catherine	<p>Je soussignée Catherine Le Goff vous signifie mon soutien au projet d' extension de la réserve naturelle nationale des sept Iles et à l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'Ile Rouzic. Cette réserve à été classée en réserve Naturelle Nationale en 1976 après la maree noire du Torrey Canyon en 1967.</p> <p>Les oiseaux ont payé un lourd tribut aux trois marées noires qui se sont succédées depuis. D'après la LPO les Fous de Bassan montrent des signes de déclin ces dernières années. Il leur faut aller pêcher de plus en plus loin pour rapporter la nourriture . Parfois ils se prennent dans les filets des pêcheurs...</p> <p>Il faut agrandir ce périmètre pour eux, pour leur survie pour la biodiversité en général et du même coup pour l'économie de la région.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD900	NATIVEL Francis	<p>J'ai pris connaissance des documents mis à la disposition du public sur internet et me suis rendu à la mairie de Perros-Guirec pour consulter les documents imprimés et en particulier les annexes au dossier d'enquête public. Je voudrais tout d'abord saluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie qui a été mise en place dans le cadre du projet d'extension de la RNN • Les efforts de concertation auxquels ce projet a donné lieu depuis 2018, • Ceux qui ont contribué à la rédaction de ces documents, • Les scientifiques qui ont mené un travail considérable d'inventaire et de suivi • Les conservateurs et les techniciens de la Réserve qui se sont succédés et qui continuent à veiller sur elle ainsi que sur la faune et la flore qu'elle abrite. 	Méthodologie, justification scientifique
RD900	NATIVEL Francis	<p>Je considère que la RNN telle qu'elle est actuellement constituée déjà un atout considérable pour la ville de Perros-Guirec, pour la Côte de Granit Rose et bien au-delà. En effet, j'ai eu la chance de pouvoir participer à une rotation complète du Marion Dufresne, navire qui assure la logistique des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises). A cette occasion, j'ai pu me rendre compte, que la Réserve des Sept-Iles étaient connus de tous les scientifiques embarqués et disposait d'une réputation qui dépassait largement le cadre local.</p>	Impact sur le territoire

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD900	NATIVEL Francis	<p>Le projet d'extension constitue une excellente initiative. Elle permettra de protéger de façon pérenne la zone avec sa faune et sa flore pour le plus grand bénéfice des riverains, des acteurs économiques locaux et des générations à venir. Dans la continuité de son histoire, ce projet apporte une contribution positive à la préservation de la biodiversité qui entoure l'Archipel des Sept-Iles.</p> <p>Je me prononce sans restriction pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'extension de la RNN avec la réglementation qui l'accompagne • La zone de quiétude telle que définie au nord-est de l'île Rouzic en espérant toutefois que sa superficie réduite (130 ha) permettra effectivement de rendre les services que les scientifiques en attendent. Les études figurant dans les annexes paraissent convaincantes quant à son intérêt pour la préservation de la population de fous de Bassan en particulier et de l'avifaune en général mais aussi sur la faune marine par le rôle de nurserie qu'elle pourra avoir. 	Pertinence de l'extension de la réserve
RD900	NATIVEL Francis	<p>Je souhaiterais apporter sur le projet d'extension, les commentaires suivants en espérant qu'ils seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance : Il me paraît essentiel que le comité exécutif quand il viendra à être créé, intègre bien des représentants indépendants du pouvoir politique et des acteurs économiques. • Moyens mis à disposition de la RNN : On constate que les budgets annuels présentés dans le compte-rendu du Comité Consultatif de la RNN du 18 février 2021 sont en décroissance (219,526,24 € en 2019, 198 379,20 € en 2020 et 195 172,44 € en 2021. Le budget ainsi que les moyens humains et matériels devront être augmentés pour assurer efficacement la gestion, le suivi scientifique et le contrôle du nouveau périmètre de la Réserve et de la zone de quiétude. • Suivi scientifique : Par souci de transparence et par intérêt scientifique, il est nécessaire de s'assurer de la mise en place des outils et des ressources nécessaires au suivi du bénéfice de la zone de quiétude sur la population de fous de Bassan même si on comprend bien que le comportement de cette population répond à des critères multifactoriels. Il serait peut-être intéressant de ne pas figer les coordonnées géographiques de la zone de quiétude afin de pouvoir les modifier en fonction des résultats de ce suivi. • Information et formation : Les besoins d'information de la population sont bien pris en compte dans le projet d'extension mais il serait plus particulièrement important de sensibiliser les usagers sur les comportements à adopter pour ne pas perturber l'avifaune et la population de phoques qui occupent l'Archipel. 	Gestion de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD901	BRITTNER Philippe	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles de Perros-Guirec ! En effet, la nature (sur terre et sur mer) et toutes les espèces qu'elle abrite étouffe sous la pression exponentielle des activités prédatrices humaines, et ce depuis trop longtemps.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD902	FREY	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL903	SALAGNAC Raymond	Ce mail pour vous informer que je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Îles. Merci donc de comptabiliser ma voix en ce sens	Généralités
RD904	TREGOR GOELO KAYAK de MER LANNION CANOE KAYAK	La pratique du KAYAK a peu d'influence sur la faune et la flore des Sept-Îles. Les phoques tournent autour de nos bateaux, les fous de Bassan sont indifférents et les Macareux ne se sauvent pas.... Nous respectons une distance suffisante pour ne pas déranger les animaux de ce secteur. Au lieu d'interdire, merci de nous informer sur les périodes les plus sensibles. Nous voulons bien vous signaler le moindre problème... TREGOR GOELO KAYAK de MER (LANNION) (secrétaire) LANNION CANOE KAYAK (LANNION)	Cohabitation homme / nature
RD905		Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles de Perros-Guirec. En effet, comment ne pourrait-on pas se prononcer de façon positive pour un tel projet alors que des espèces entières d'animaux, d'oiseaux, de poissons disparaissent chaque jour un peu plus ?	Pertinence de l'extension de la réserve
RD905		Il est de notre devoir de protéger ces milieux naturels, quels qu'ils soient, afin que nos enfants et petits-enfants puissent admirer encore longtemps de telles merveilles de la nature. Quoi de plus important que notre belle planète avec toutes les espèces végétales et animales qui la peuplent ?	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD906	H Claude	Echo à l'observation 861 faite par le lobby des jets-ski et scooter des mers (appelé VNM pour faire discret et politiquement correct). En pleine COP26, il y donc encore des personnes qui souhaitent faire du jet-ski dans une réserve naturelle ? Cela ne choque t-il que moi ? Les auteurs ne semblent pas avoir de scrupule. La nature est un terrain de jeu, un défouloir pour le week-end, un parc d'attraction pour adultes ? Cette activité devrait être bannie des côtes françaises et européennes depuis longtemps. La préfecture tente de limiter les rodéos sur les routes avec peine, qui peut bien souhaiter des rodéos sur la mer ?	Circulation des véhicules nautiques à moteur
RD907	CARMOY Armelle	Je suis entièrement favorable à ce projet de quiétude des Sept-Îles pour protéger faune, notamment les oiseaux migrateurs qui y vivent, et flore sous marine et littorale sans oublier l'interdiction de l'exploitation de sable	Généralités
RD908	CANO Nathalie	Je suis très favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles et à l'installation d'une zone de quiétude pour la colonie de fous de Bassan. Il est primordial de continuer à préserver la faune et la flore de nos océans pour que nos générations futures puissent profiter de cette belle nature.	Agir pour les générations futures
RD909	LOHIER D	Pour un site aussi exceptionnel que celui-ci, qui accueille des populations d'oiseaux nicheurs très rares en France et sensibles au dérangement durant leur période de reproduction, il apparaît comme essentiel qu'une zone de quiétude la plus adaptée possible à leurs besoins soit mise en place et scrupuleusement respectée par les différents usagers. Je soutiens donc le projet d'extension de la zone de protection de la réserve des Sept-Îles .	Pertinence de l'extension de la réserve
RD910		Je salue cette initiative qui n'apporterait que du bon pour cette réserve tant chérie. Je suis favorable à l'extension du périmètre pendant une partie de l'année. Cette côte de granit rose est connue pour cette réserve magnifique avec ces espèces et il est agréable de voir que l'on commence à se soucier de la survie des espèces de la région.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD910		Les jeunes générations doivent avoir la possibilité de connaître la faune et la flore de cet endroit magnifique et les espèces ont le droit de vivre en harmonie avec les humains en 2021.	Agir pour les générations futures
RD910		Il est primordial que des scientifiques fassent également un suivi des évolutions apportées par cette zone afin de les transmettre à la population et les étendre sur d'autres écosystèmes.	Gestion de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD911		Limiter l'hyperactivité humaine localement comme globalement me semble être désormais indispensable pour préserver la biodiversité locale, et au niveau atmosphérique global, les changements climatiques anthropiques. Tout ce qui va dans ce sens est utile et nécessaire. Bien évidemment, cela ne peut que perturber ceux qui en sont encore à l'idée que tout est permis au nom d'un dévoiement de l'idée de liberté.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD912		Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD913	DE TONQUEDEC Patrick	Je suis pour le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Iles dans sa totalité avec la zone de quiétude.	Généralités
RD914		Je suis pour le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Iles dans sa totalité avec la zone de quiétude.	Généralités
RD915	MARIN	Je suis pour le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Iles dans sa totalité avec la zone de quiétude.	Généralités
RD916	doublon avec RD915		
RD917	GROSEIL Patrick	Merci de réensauvager la nature. Pour cela, recréer des espaces où le sauvage ne subit plus l'activité de l'humain. Agrandir la réserve des Sept-Îles pourrait tendre vers ce but.	Généralités
RD918	CHARLES- WIESEMEYER Nathalie et Helmut	Nous souhaitons que la zone d'extension et surtout la zone de quiétude soient absolument respectées dans le nouveau projet.	Généralités
RD919	MAURIN	Naviguant à la voile depuis des années dans cette zone, je ne vois pas en quoi nous pourrions gêner la faune des îles. Celles-ci font partie de notre patrimoine et je m'oppose à cette extension.	Dérangement de la faune par les plaisanciers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD920	GOURAUD	<p>Je me permets de déposer une observation soutenant le projet d'extension du périmètre de la réserve des sept îles.</p> <p>Ce projet me paraît nécessaire pour plusieurs raisons environnementales mais aussi socio-économiques :</p> <p>L'extension de la réserve permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La bonne conservation d'un patrimoine naturel et paysager pour les générations futures. En effet, l'extension du périmètre permettra de garantir le maintien en bon état de conservation d'un ensemble de milieux marins diversifiés favorables à la biodiversité marine actuellement en forte régression à l'échelle planétaire. De plus, ce périmètre inclura divers îlots permettant de contrôler la surfréquentation touristique et de garantir un horizon de qualité pour les communes riveraines. <p>L'encadrement des débarquements sur ces différents îlots iront également dans ce sens.</p>	Agir pour les générations futures
RD920	GOURAUD	<p>Cet endroit est notamment stratégique puisque baigné par les eaux de l'Atlantique et de la Manche, l'archipel bénéficie d'un contexte biologique unique et présente ainsi une biodiversité augmentée et extraordinaire pour la France.</p> <p>Par ailleurs, il concentre des enjeux de conservation d'espèces dont la responsabilité portée par la France est d'ordre international.</p>	Lien avec la stratégie nationale
RD920	GOURAUD	<p><i>(L'extension de la réserve permettra :)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La concertation entre acteurs pour la gestion de la réserve et des ressources naturelles marines. Certains acteurs de la pêche marine ou du domaine des loisirs nautiques focalisent leur réticence sur le statut de "réserve" avec le préjugé qu'elle imposera verticalement une gouvernance stricte et impartiale. Ils ignorent que ce projet est inclusif, c'est à dire que chaque acteur pourra être représenté et défendre à l'intérieur de la gouvernance même ses attentes grâce aux dispositifs de concertation mis en place par l'Etat et permettant la gestion des espaces et des ressources par négociation dans un objectif de gagnant-gagnant. <p>Ce mode d'échange, est un outil de gestion démocratique et qui permettra à terme de créer du lien entre les acteurs du territoire pour préserver un patrimoine commun, garant de nombreux services écosystémiques et socio-économiques.</p>	Gestion de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD920	GOURAUD	<p>- Le maintien de services écosystémiques. L'extension de la réserve augmentera les services fournis aux Hommes par les écosystèmes. Les algues sont de formidables puits de carbone, en régulant certaines activités humaines problématiques, leur pouvoir de stockage sera renforcé et répondra ainsi aux engagements tenus par l'Etat dans la perspective de neutralité carbone. En outre, cela permettra au territoire riverain concerné de faciliter l'atteinte de cet objectif.</p> <p>L'extension du périmètre régulant certaines activités humaines, il est certain que les écosystèmes bénéficiaires verront leur productivité nettement augmenter. Cela bénéficiera à l'ensemble des acteurs économiques :</p> <p>--> Les stocks de poissons, d'algues exploitables et les gisements de coquillages pourront se renouveler plus facilement ce qui assurera la pérennité de la pêche côtière artisanale et de loisir.</p> <p>--> Cette productivité de biomasse marine favorisera le retour de certaines espèces emblématiques et parfois menacées. Il s'agit par exemple des Cétacées. Leur capital sympathie auprès du public est générateur de bénéfices car leur observation marine répond à une demande du public et permet de le sensibiliser (observation des cétacées en mer via des opérateurs du tourisme vert).</p> <p>Enfin, l'extension du périmètre répond à l'attente d'une majorité de citoyens qui, en ce premier quart de XXIème siècle, estiment que la lutte contre les changements climatiques et la préservation du patrimoine naturel est une des premières priorités.</p> <p>Ce projet présente l'établissement d'une gouvernance vertueuse des ressources naturelles bénéficiaire pour tous. Les oppositions semblent fondées sur des craintes liées à la méconnaissance des tenants et des aboutissants. L'accompagnement et l'écoute de chaque acteur par les services compétents est un élément essentiel qui permettra l'aboutissement de ce projet durable et inclusif.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD921		<p>Je constate que le nombre de fous de bassin augmente de plus en plus, que la population de phoques est plus présente qu'il y a 30 ans.....</p> <p>C'est une bonne nouvelle alors pourquoi vouloir changer ce qui fonctionne.</p> <p>Un peu de bon sens et de respect, de la part de chacun, pêcheurs, plaisanciers ,et professionnels du tourisme.....</p>	Etat de la faune
RD922	DECREUSE	<p>Je suis opposée au projet d'extension de la réserve naturelle. Naviguant à la voile depuis de nombreuses années aux sept-îles, je constate le développement constant de la surface occupée par les oiseaux sur Rouzic et la colonie de Phoques.</p>	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD922	DECREUSE	Les bateaux des plaisanciers fréquentant la zone sont non seulement peu nombreux mais également très respectueux des lieux et de la faune qui, par ailleurs, d'après les études n'est pas menacée dans cette zone.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD922	DECREUSE	De plus, je ne comprends pas en quoi les bateaux des plaisanciers dérangent plus que les vedettes des Sept-Îles et leurs allées et venues incessantes au ras des côtes.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD922	DECREUSE	Il est sans doute du facile d'étendre ce genre de réserve, extension largement profitable à la LPO, que de réguler la pêche industrielle qui cause de réels ravages, notamment auprès de la population de dauphins en Bretagne.	Pression de pêche
RD923	DECREUSE	Je m'oppose à l'extension de la réserve naturelle des sept îles. Naviguant à la voile en famille dans ce périmètre depuis des années, je constate l'évolution permanente des colonies de fous de bassan et de phoques qui ne sont pas menacés dans la réserve.	Etat de la faune
RD924	DECREUSE	Je suis contre le projet d'extension de la réserve naturelle que rien ne justifie à mon sens: les Fous de Bassan et les phoques n'ont jamais été aussi nombreux...	Etat de la faune
RD924	DECREUSE	...les plaisanciers respectent ces lieux qui par ailleurs sont peu fréquentés par les particuliers.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD924	DECREUSE	Il me semblerait plus judicieux en revanche de réguler la fréquentation par l'entreprise des vedettes de Sept-Îles. Qu'en est-il de la pollution occasionnée par leurs traversées quotidiennes? Ne dérangent-elles pas les oiseaux et les phoques en s'approchant autant des côtes? Sur l'île aux Moines, j'ai pu assister au débarquement de plus de 160 personnes en moins de 10 minutes...	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD925	MAURIN	Je me place en position contre la zone de quiétude. En effet je ne pense pas que ce soit en interdisant une grande circulation maritime que nous arriverons à quoi que ce soit. Pensez vous vraiment qu'empêcher de se déplacer au beau milieu de la mer empêcherait la reproduction, que des bateau ayant des tirants d'eau inférieur à 2m empêche les poissons de se déplacer. Je ne pense pas qu'interdire soit la meilleure pédagogie.	Restrictions de navigation et de circulation
RD925	MAURIN	À la grande limite interdire les gros gros bateaux de s'approcher des Sept-Îles pourrait être une idée (ex vedette) mais apparemment les animaux n'ont pas peur de ces monstres marins. Quant à la plupart des petits et même moyens bateaux, les animaux en ont peur ! le comble. Trouver d'autres solutions seraient à mon goût souhaitable. À bon entendre.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD926	LEONARDON Pierre	Je soutiens à 100% l'extension de la Réserve des Sept-Îles avec la création d'une zone de quiétude pour les fous de Bassan et les Alcidés. Ces deux volets sont essentiels pour la préservation de notre biodiversité, et de nos équilibres environnementaux.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD926	LEONARDON Pierre	Surtout, la zone de quiétude, à "graver dans le marbre": elle a un rôle crucial pour la pérennité de la présence des fous et macareux et autres Alcidés. Au cours de ces 5 mois prévus de protection, ils ont besoin d'un endroit en mer proche de leur île pour se reposer après les centaines de km parcourues pour chercher de quoi nourrir leur poussin. Ne pas le leur réserver mettrait en danger la survie de ces espèces déjà fort en déclin. Cette zone de quiétude, contestée par certains sans réels motifs fondés scientifiquement, a une superficie de moins de 1% de l'extension de la réserve à créer, et n'est pas une zone facilement navigable, voire est très dangereuse; d'ailleurs un comptage récent sérieux fait sur les 5 mois envisagés (avril à fin septembre) montre le passage d'environ une embarcation par jour. Donc l'interdiction totale dans cette zone de quiétude pendant 5 mois n'est en rien préjudiciable aux activités humaines.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD926	LEONARDON Pierre	Bien au contraire, la présence accrue des oiseaux ne peut que favoriser les visites de touristes en vedettes, avec tous leurs retombées économiques pour la région. Imaginez la situation avec la disparition des oiseaux..... Enfin, on ne peut pas ne pas aller dans le sens de l'histoire, au moment où deux conférences majeures ont lieu pour l'avenir de la planète sous tous ses aspects: Conférence des NU sur la Biodiversité, et COP 26.	Impact sur activités économiques
RD927	GUILLY Florence	Avis très favorable. On peut toutefois regretter que la pêche ne soit pas interdite toute l'année au niveau des 130 ha interdit à tous usagers du 1er avril au 31 août : cela permettrait d'y favoriser la faune marine, permettant de meilleures pêches dans les secteurs voisins autorisés !	Insuffisance d'ambition
RD928	FORESTIER	Je souhaite l'agrandissement du périmètre de l'aire marine protégée. En effet, il est nécessaire pour protéger les espèces fragiles de sauvegarder leur habitat, mais aussi celui des espèces avec lesquelles elles entrent en contact. Cette approche, écosystémique, en considérant l'écosystème dans son entier, considère le monde marin comme un tout. Il est donc important d'étendre la réserve comme le prévoit le projet actuel. Les Galapagos font de même, c'est que l'idée doit être intéressante...	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD929	COCHU Marc	Avis très favorable à l'extension de la réserve. Les interdictions proposées par la nouvelle réglementation sont très limitées: pas d'interdiction de la pêche à pied de loisir et pas d'interdiction de naviguer à la voile sauf dans le périmètre très restreint autour de l'île Rouzic, ce qui est justifié par la présence de la colonie d'oiseaux de mer qui ont besoin d'une zone de quiétude. Les dispositions proposées ne devraient donc pas gêner outre mesure les plaisanciers. Par ailleurs, le renforcement de la protection de cette zone ne peut qu'accroître la productivité du milieu marin en favorisant la biodiversité et donc être favorable à la pêche dans les zones voisines.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD930	ZUMBIEHL Thomas	Je suis pour l'extension de la réserve des Sept-îles. Il s'agit d'une réserve permettant de protéger une faune et une flore exceptionnelle. Plus on peut protéger, mieux c'est, d'autant plus avec la problématique de dérèglement climatique qui touche toutes les espèces vivantes. Il est primordial d'offrir une zone de paix la plus grande possible.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD931	MAURIN Florent	Je suis absolument contre l'extension de la réserve naturelle des sept îles. Les plaisanciers qui fréquentent la zone sont respectueux de l'environnement. Personnellement, je suis le propriétaire d'un bateau traditionnel de 6 mètres qui navigue exclusivement à la voile (bateau au premier plan sur la photo), avec une vitesse ne dépassant pas les 5 noeuds, dans un silence absolu. Je trouve incohérent que l'on m'interdise l'accès à la zone naturelle alors que je m'y rends une vingtaine de fois, sans déranger les animaux, entre juillet et août !	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD931	MAURIN Florent	C'est d'autant plus incohérent que les vedettes qui transportent des touristes ne seraient pas concernées par cette réglementation ! Il suffit de jeter un regard honnête et objectif pour constater qu'elles déversent des flots de touristes sur l'île aux Moines, passent à grande vitesse au ras du côté Est de Bono, occasionnant de grosses vagues qui viennent se fracasser contre le rivage, les guides hurlent dans des mégaphones pour faire des commentaires sur les oiseaux, les commandants laissent tourner de gros moteurs diesel polluants et bruyants à l'heure où la COP 26 recommande de réduire les émissions de CO2 et de limiter les transports polluants, il suffit de regarder au pied de la cale pour constater que les allers et venues des vedettes entraînent une érosion importante et chassent sédiments et cailloux vers l'Est. Il est d'usage de ne pas laisser les pierres retournées lorsqu'on pêche à pied pour ne pas tuer les micro-organismes qui s'y trouvent. Or, le brassage occasionné par les hélices de puissantes vedettes à la cale a un impact direct puisque le fond est rendu absolument stérile (absence d'algues, fond balayé...). Cet aspect n'a jamais fait l'objet d'aucune remarque des défenseurs de l'environnement, sans doute parce qu'il est peu visible et peu spectaculaire. Si l'impact de ces vedettes est bien pire que celui de petits voiliers ou de petites embarcations, il paraît cependant important de sensibiliser un public souvent éloigné du milieu marin à sa beauté et à sa fragilité.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD931	MAURIN Florent	De plus, la situation des pêcheurs professionnels est suffisamment en danger pour qu'on se préoccupe de leur sort. Leur interdire l'accès à la réserve serait absolument criminel pour la petite pêche qui génère une petite activité économique bien plus respectueuse de l'environnement que les grandes compagnies de mareyeurs qui dévastent les mers. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres mais de trouver une solution qui permette une cohabitation responsable et plus respectueuse de l'environnement entre les plaisanciers, les professionnels du tourisme et de la pêche.	Impact sur activités économiques
RD931	MAURIN Florent	La réserve naturelle doit être protégée, défendue mais avec bon sens. La situation actuelle ne la met pas en danger. On ne peut pas dire que les Sept îles connaissent la même pression que les îles du Levant. La plupart des bateaux de plaisance qui la fréquentent sont menés par des gens qui font preuve de bon sens, qui tiennent à défendre leur environnement et ne veulent pas le voir se dégrader, ce qui n'est pas le cas partout en France. Il suffit de fréquenter le Sept îles pour constater que la pollution plastique y est rare, que les fous de bassan et les phoques n'y ont jamais été aussi nombreux, que cette année, pour la première fois depuis quarante ans, les populations de dauphins ont été très importants.	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD931	MAURIN Florent	Il faut que l'Homme vive avec la nature et que l'un ne soit pas exclu au profit de l'autre. Pour que les générations à venir sachent l'importance de protéger la nature, il faut qu'elles y aient accès et que l'environnement marin ne soit pas un concept abstrait qui ne fait pas sens parce qu'enfermé dans un musée à ciel ouvert. Laisser les jeunes fréquenter la réserve, c'est les éduquer à la beauté du milieu naturel, à sa fragilité et à son respect.	Cohabitation homme / nature
RD932	MAURIN Jean	Je suis contre l'extension de la réserve naturelle. Elle est largement respectée par les gens qui la fréquentent. On ne peut pas dire qu'elle soit en danger dans la mesure où aucune étude ne montre une baisse des populations d'oiseaux ou de phoques.	Méthodologie, justification scientifique
RD933	MAURIN Raphaël	Je suis contre l'extension de la réserve des sept îles. En effet, elle n'est pas en danger puisque les populations d'oiseaux et de phoques n'ont pas baissé, même la LPO le reconnaît ! Il faut donc défendre un accès respectueux et responsable !	Etat de la faune
RD934	AUCAGNE Stéphanie	Je suis contre l'extension de la réserve naturelle car elle n'est pas en danger. Les différentes études menées par les spécialistes et par la LPO montrent que les populations d'oiseaux marins et de phoques ne sont pas implantées par une fréquentation humaine responsable et responsable.	Etat de la faune
RD935	CARRE	Je trouve cela inadmissible de ne pas pouvoir aller librement en mer à l'archipel des 7 îles	Restrictions de navigation et de circulation
RD936		J'apporte mon soutien plein et entier au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. A l'heure où la sixième extinction de masses des espèces a déjà bien débutée, à l'heure où la responsabilité de l'espèce humaine n'est plus à prouver sur les origines directes et indirectes de cette sixième extinction de masses des espèces, à l'heure où l'espèce humaine commence à se rendre compte qu'elle scie la branche sur laquelle elle est assise, le préfet de Côtes d'Armor, représentant de la République française devrait être fier de porter ce projet qui va, sans aucun doute possible, dans le sens de la protection du territoire dont il a la responsabilité pour aujourd'hui et pour demain. De même, ce projet va dans le sens des décisions prises par le président de la République pour le climat et plus récemment pour la biodiversité.	Lien avec la stratégie nationale

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD936		<p>Les conséquences positives des réserves naturelles terrestres et marines sur le territoire français et dans le monde entier ne sont plus à prouver : retour et sauvetage des espèces animales, végétales et autres; croissance des populations y trouvant refuge; retour et croissance des populations en dehors des réserves naturelles et de nouveau disponibles à la pêche et à la chasse après quelques années/décennies, etc. Les bénéfices à court, moyen et long termes pour la France, les Français et l'humanité (puisque nous sommes responsables de la survie des espèces qui vivent de façon endémiques ou non sur notre territoire) sont sans commune mesure avec les quelques désagréments sur les libertés individuelles que peut générer la création et/ou l'agrandissement de réserves naturelles. Et à terme, il n'est plus besoin de démontrer non plus les avantages économiques des réserves naturelles (création d'emplois, rayonnement régional, national, et international grâce à la recherche scientifique).</p> <p>Les exemples et les raisons de valider le choix de l'agrandissement de la réserve naturelle nationale des sept îles sont, pour ainsi dire, innombrables et auront des conséquences positives à toutes les échelles. L'agrandissement de cette réserve sera une victoire pour tous, qu'il habite Perros-Guirec, la Bretagne, une autre région de France ou du monde.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD936		L'agrandissement de cette réserve sera une victoire pour tous, qu'il habite Perros-Guirec, la Bretagne, une autre région de France ou du monde.	Impact sur le territoire
RD937	DUBOUAYS Gaël	J'exprime mon complet soutien au projet d'extension de la réserve naturelle des Sept Iles, incluant une zone de quiétude. Redonnons sa place aux sauvage! Nous lui devons bien ça.	Généralités
RD938	YOU Dominique	Le projet tel qu'il est présenté, semble cohérent pour renforcer la protection du milieu et des espèces emblématiques qui y vivent. Le règlement sur l'ensemble de la zone est faiblement contraignant et consiste essentiellement au respect des bonnes pratiques des activités professionnelles et de loisirs qui devraient être mises en œuvre sur une part importante du territoire côtier maritime.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD938	YOU Dominique	La zone de quiétude est un élément nécessaire et dont la taille limitée ne porte pas atteinte aux activités professionnelles et de loisirs. Elle permet de faire prendre conscience que le maintien des espèces et l'équilibre des populations n'est pas limité qu'à la protection du nid, mais au maintien des conditions favorables au déroulement du cycle biologique.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD939		Ayant séjourné quelques temps à Perros-Guirec, j'y ai observé avec surprise des allers-retours incessants de charters à touristes entre la baie et les Sept-Îles lors des périodes estivales. Certains, parfois plus conscients de leur impact sur l'environnement s'en approchent via des embarcations plus respectueuses, mais malgré les meilleures volontés, cette curiosité humaine laisse des traces en impactant la flore marine comme la faune présente sur et autour de l'archipel. Je soutiens profondément le projet d'extension de la réserve des Sept-Îles et de mise en œuvre d'une zone de quiétude.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD940	RAGOT Denis	Membre du collectif Archipel libre. Après avoir bien étudié le sujet. 1) J'accepte la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD940	RAGOT Denis	2) Je refuse la zone de quiétude : - car elle n'a pas de raison scientifique et écologique valable, et qu'elle sert des motifs administratifs et financiers.	Motivations idéologiques ou financières
RD940	RAGOT Denis	- car elle est voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales.	Impact sur traditions
RD940	RAGOT Denis	Avec les municipalités littorales ainsi que de notre collectif, je ne suis pas en faveur d'une interdiction, mais plutôt d'une responsabilisation des usagers. Si vous ne tenez pas compte de mon opinion ainsi que celle de notre collectif, je manifesterai avec eux mon désaccord.	Respect du site actuel par les usagers
RD941	RAGOT Violaine	Membre du collectif Archipel libre. Après avoir bien étudié le sujet. 1) J'accepte la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD941	RAGOT Violaine	2) Je refuse la zone de quiétude : - car elle n'a pas de raison scientifique et écologique valable, et qu'elle sert des motifs administratifs et financiers.	Motivations idéologiques ou financières
RD941	RAGOT Violaine	- car elle est voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales.	Impact sur traditions

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD941	RAGOT Violaine	Avec les municipalités littorales ainsi que de notre collectif, je ne suis pas en faveur d'une interdiction, mais plutôt d'une responsabilisation des usagers. Si vous ne tenez pas compte de mon opinion ainsi que celle de notre collectif, je manifesterai avec eux mon désaccord.	Respect du site actuel par les usagers
RD942	SVILARICH François	Age de 75 ans, je fréquente les sept îles depuis l'âge de 10 ans, soit 65 ans, pratiquant la pêche à pied chaque été. Je n'ai jamais constaté que la présence humaine, pêcheurs amateurs ou professionnels, touristes ou autres ait gêné les colonies d'oiseaux présentes sur les sept îles.	Respect du site actuel par les usagers
RD942	SVILARICH François	Par contre j'ai retenu quelques événements qui ont considérablement modifié les sept îles : 1- Les marées noires ont tué beaucoup d'oiseaux, mais plus particulièrement fait totalement disparaître la très belle colonie de MACAREUX qui occupait l'île MALBAN et que je cotoyais étant enfant lors des parties de pêche à la crevette. J'ai constaté à l'occasion de ces marées noires que certaines espèces d'oiseaux étaient moins vulnérables que d'autres, et ont pris la place des MACAREUX, plus vulnérables : ceux-ci ne sont pas revenus sur MALBAN, et seule une petite colonie semble végéter sur BONO. 2- L'introduction des phoques (importés il y a quelques années de la baie de SOMME) qui prolifèrent et ont certainement un impact sur la ressource alimentaire des oiseaux. 3- La diminution de la ressource en poissons de toutes espèces. 4- L'arrivée des algues vertes qui n'existaient pas il y a quelques années Aussi je ne pense pas que l'extension de la réserve, et surtout la création de la ZONE DE QUIETUDE telle que proposée autour de l'île ROUZIC présentent un grand intérêt pour la protection des oiseaux.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD942	SVILARICH François	De plus, si l'on veut que les FOUS DE BASSAM (qui selon les rapports de la LPO ne sont pas menacés) soient réellement tranquilles sur leur île, il faudrait bien évidemment interdire l'approche de cette île aux bateaux d'ARMOR NAVIGATION, qui sont les plus polluants (moteurs diesels puissants) bruyants (avec leurs hauts parleurs) et qui créent un système de vagues important à chaque passage.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD942	SVILARICH François	Par contre, d'autres mesures me paraîtraient plus utiles : 1- Assurer une certaine régulation des espèces présentes sur l'archipel pour permettre à certaines espèces de retrouver leur place (par ex. MACAREUX) 2- Limiter la surpêche en particulier des poissons pélagiques 3- Assurer que de nouvelles marées noires ne pourront pas se produire	Pression de pêche

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD943	doublon avec RD942		
RD944	doublon avec RD942		
RD945	doublon avec RD942		
RD946	doublon avec RD942		
RD947	doublon avec RD942		
RD948	doublon avec RD942		
RD949	doublon avec RD942		
RD950	ZIBAUT	NOUS SOUTENONS BIEN EVIDEMENT CE PROJET	Généralités
RD951	CHABORD Anne	Je suis pour l'agrandissement de cette réserve naturelle emblématique, afin de garantir la pérennité des écosystèmes marins sur l'ensemble de cette zone des sept îles	Pertinence de l'extension de la réserve
RD952	LUCHE JF	Cela fait près de 40 ans que mes parents ont acquis une résidence secondaire à Perros et que je vais chaque année avec mon bateau faire le tour de l'île de Rouzic pour admirer le balai majestueux des fou de bassan. Ils sont toujours de plus en plus nombreux et je ne peux pas comprendre pourquoi et ce qui justifierait une quelconque restriction autour de cette île.	Etat de la faune
RD952	LUCHE JF	Je vous demande donc de laisser en l'état les conditions actuelles de protection de cette zone sans créer de nouveaux interdits qui ne sont justifiés par aucun motif.	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD953	QUINTIN Christophe	Je suis tout à fait favorable au projet d'extension tel que présenté à l'enquête. L'extension de la RNN sur une vaste zone marine est cohérente et permettra de renforcer la protection de biocénoses marines soumises à rude épreuve. Le maintien d'une bonne partie des activités pratiquées sur zone (pêche professionnelle et amateur), en dehors de la zone de protection renforcée - dont la surface est limitée - est un facteur de réussite future.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD953	QUINTIN Christophe	Le projet actuel est bien équilibré et, contrairement à ce que j'ai pu lire dans certains commentaires, les contraintes apportées aux usagers de la zone sont minimales par rapport aux gains apportés par la protection du futur espace marin.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD953	QUINTIN Christophe	La création de la zone de protection renforcée, ou zone de quiétude, est une bonne idée.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD954	MARCHAL Thomas	Je pratique la plaisance depuis près de 45 ans à Perros et sur la côte nord du Finistère. Je trouve ce projet grotesque. En effet : La réserve des Sept-Îles n'est fréquentée que par de rares bateaux de plaisanciers : pas plus de 5 à 10 par jour en moyenne en été (beaucoup moins en inter saison et presque aucun en hiver), d'après ce que j'ai pu constater en y allant régulièrement ou en l'observant d'une des villas au dessus de la plage de Trestraou.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD954	MARCHAL Thomas	Par contre, les vedettes des Sept-Îles y pratiquent des croisières régulières (5 à 8 fois par jour tout l'été).	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD954	MARCHAL Thomas	<p>Je ne vois pas où se situent les zones de "repos en mer" mentionnées. En effet, les fous ne se reposent pas à proximité de l'île, tous au plus s'y ébrouent-ils à proximité (généralement à l'est de celle-ci) avant de reprendre leur envol vers le large.</p> <p>Quand à la zone de pêche, 19000 hectares me semblent bien petit pour des oiseaux capables de parcourir 500 à 800 km pour aller trouver à manger.</p> <p>Quand aux Torda, petits pingouins et puffins des anglais, j'en croise toute l'année en mer sur les côtes nord de la Bretagne et pas plus aux îles qu'ailleurs.</p> <p>Concernant les phoques, je me suis renseigné auprès des responsables de la réserve qui vont les recenser un vendredi sur deux. Aucun n'a été en mesure de me donner des informations sur les distances à respecter ou les périodes à éviter. La règle que j'applique est que dès que le phoque relève la tête, je suis trop près. Je coupe le moteur et attends. 9 fois sur 10, c'est lui qui vient me voir.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD954	MARCHAL Thomas	<p>Au lieu d'interdire purement et simplement l'accès à cette réserve "seulement" pendant les 5 mois de l'année ou elle présente le plus d'intérêt, je pense qu'une sensibilisation accrue (personnel de la LPO et de la réserve sur place pour faire de l'information, plaquettes d'informations distribuées aux plaisanciers, notices d'informations sur les ports alentours), puis réalisation de contrôles fréquents et verbalisation en cas de dérapage serait beaucoup plus intelligent.</p> <p>Depuis 7 ans que je pratique régulièrement cet espace maritime je n'ai vu qu'une seule fois les responsables de la réserve ce qui me semble peu pour de la prévention.</p>	Vocation pédagogique du site
RD954	MARCHAL Thomas	Si toutefois ce projet devait voir le jour, ce qui, j'espère, n'arrivera jamais, j'espère que l'interdiction sera aussi valable pour les vedettes professionnelles.	Restrictions de navigation et de circulation
RD955	LISCOUET	Oui à la zone de quiétude pour protéger les fous de basant et autres oiseaux nicheurs.	Généralités
RD956	LE COUEDIC Laurent	<p>Je suis un plaisancier habitant Ploumanach et je navigue dans la zone des Sept-Îles depuis de nombreuses années.</p> <p>Je n'ai jamais constaté que la présence humaine, pêcheurs amateurs ou professionnels, touristes ou autres ait gêné les colonies d'oiseaux présentes sur les sept îles.</p>	Cohabitation homme / nature
RD956	LE COUEDIC Laurent	J'ai aussi constaté que la colonie de phoques n'a fait que augmenter année après année pesant sur la réserve pélagique bien plus que les plaisanciers.	Etat de la faune
RD956	LE COUEDIC Laurent	Je précise aussi ne pas avoir constaté d'augmentation de la fréquentation de cette zone au cours des années, à part peut-être celle des "vedettes de promenade" qui embarquent des passagers pour visiter les îles et dont là aussi la nuisance et l'impact sur les oiseaux restent à prouver.	Dérangement de la faune par les plaisanciers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD956	LE COUEDIC Laurent	Par contre est ce qu'une étude scientifique approfondie a permis de prouver que la circulation actuelle des bateaux plaisanciers ou professionnels perturbent la colonie de fou de bassans et autres oiseaux ?.	Méthodologie, justification scientifique
RD956	LE COUEDIC Laurent	Je constate chez tous beaucoup de respect pour préserver cette zone, et je ne pense pas que rajouter des restrictions imposées par la législation pour restreindre encore plus les libertés de circuler dans l'archipel apportent un plus.	Respect du site actuel par les usagers
RD956	LE COUEDIC Laurent	Aussi mon avis est que l'extension de la réserve, et surtout la création de la ZONE DE QUIETUDE telle que proposée autour de l'île ROUZIC présentent un grand intérêt pour la protection des oiseaux.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD956	LE COUEDIC Laurent	Je vous demande donc de laisser en l'état les conditions actuelles de protection de cette zone sans créer de nouveaux interdits qui ne sont justifiés par aucun motif.	Restrictions de navigation et de circulation
RD957	BARBOSA	"Oui" pour l'extension de la Réserve Naturelle des Sept-Îles ! Compte tenu de l'importance historique de cette réserve, qu'elle soit un refuge pour de nombreux oiseaux et animaux marins, en vue des enjeux écologiques et des habitats toujours plus réduits pour ces espèces fragiles et, pour finir, en vue du dialogue et une prise en compte des acteurs locaux pour ne pas compromettre les activités de pêche et touristiques, je pense que l'extension de la Réserve des Sept-Îles serait positif pour le maintien d'un équilibre entre le patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques, et à long terme un partage durable des ressources et de l'espace pour la biodiversité et les activités économiques.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD958	CERFONTAINE Maxime	Les réserves naturelles jouent un rôle clé dans le maintien de la biodiversité et des capacités démographiques des zones exploitables des alentours. Malheureusement celles-ci sont souvent trop petites pour faire face à l'intensité de la pêche et l'impacte anthropologique. Le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles ne peut apporter que des avantages dans tous les domaines. Merci de prendre cette initiative en considération.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD959	LE BOUFFANT	Bonjour, je suis très favorable à ce projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles .	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD960		Je soutien pleinement ce projet aux enjeux importants de défense et protection de notre patrimoine naturel et humain. Ici peuvent être réunis ce que nous sommes capables de faire le mieux : vivre notre humanité, en conscience, dans le respect de ce qui nous entoure, et font la richesse d'un territoire sans pour autant interdire les activités humaines qui ont permis à des générations de vivre et qui ont aussi forgé ce patrimoine.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL961	ROCHE René et Véronique	Demande de résiliation BONJOUR, Mon adhésion à votre association, ainsi que celle de mon épouse Véronique ROCHE est une erreur, nous pensons avoir été abusés ; nous vous prions de bien vouloir annuler notre adhésion, effectivement nous approuvons le projet	Hors sujet
CL962	ERNOULT Véronique	zone de quiétude Je souhaite apporter mon soutien au projet de la zone de quiétude.	Généralités
CL963		Je suis pour l'extension de la réserve des Sept-Îles, zone précieuse de quiétude pour les oiseaux et mammifères marins.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CL964	PARENT Jean François	Bien sûr que l'étendue de la zone de protection de l'environnement des Sept-Îles est une chose nécessaire pour la nature et sa faune. C'est aussi un moyen de protéger l'homme malgré lui et son habitat naturel et sauvage. Il est grand temps de multiplier ce genre d'actions pour sauver notre planète d'un avenir voué à une auto-destruction.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL965	EVEN Jacques	Le projet d'extension de la réserve des Sept-Îles est de toute évidence un bienfait pour la préservation de la riche biodiversité que nous offrent encore les Sept-Îles. L'appauvrissement du milieu marin nécessite de créer de nouveaux espaces totalement protégés. Ce secteur se prête tout naturellement à une grande réserve et sera un espoir de voir proliférer des espèces devenues rares (faune, flore...)	Pertinence de l'extension de la réserve
CL966	GOURDEL Laurence	Je suis toute à fait favorable au projet d'extension de la réserve des Sept-Îles. C'est la meilleure chose que l'on puisse faire pour continuer à préserver la richesse de la biodiversité de ces lieux,	Pertinence de l'extension de la réserve
RD967	GAMBIER Guillaume	Je suis favorable à l'extension de la RNN des Sept-Îles au domaine marin; tel que présenté dans le dossier. C'est juste une cohérence apportée à la protection de la biodiversité sur ce territoire ilien/marin.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD967	GAMBIER Guillaume	Zone de quiétude : Les fous de Bassan sont des oiseaux aux comportements sociaux et coloniaux tant pour leur nidification en colonie que pour leur recherche de nourriture. C'est pour cela que la zone de quiétude est importante à la bonne dynamique de cette colonie. Les oiseaux ont besoin d'avoir un espace marin qui leur permette repos, séances de toilettage et communication. Je suis donc favorable à cette zone de quiétude. La localisation de cette zone a été indiquée spontanément par les oiseaux eux-mêmes lors de l'épisode de pandémie covid 19 qui a empêché les activités humaines autour de l'archipel. Le périmètre de cette zone de quiétude est faible au regard de celui de l'extension et, en plus, cette zone ne sera mise en place que pour 5 mois dans l'année. . Les projets sur la RNN des Sept-Îles sont bien en accord avec les actions nécessaires.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD968		je suis pour l'extension de la zone de la réserve nationale des sept îles comme elle nous est présentée	Pertinence de l'extension de la réserve
RD968		en effet, une zone de quiétude suffisante pour les fous de bassan leur permettrait repos et toilettage qui sont indispensables à ces oiseaux de mer	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD969	YBRES-CASTELIN Clément	Je soutiens pleinement et vivement le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles, allant de l'île de Tomé au plateau rocheux des Triagoz. En effet, les 280 hectares actuels sont nettement insuffisants pour bien protéger les espèces menacées, dont les macareux moines, les puffins des Anglais et les pingouins torda. L'extension à une surface de plus de 15 000 hectares est ainsi pleinement nécessaire dans ce contexte d'érosion de la biodiversité et de réchauffement global.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD969	YBRES-CASTELIN Clément	Tout particulièrement, il convient de soutenir la création d'une zone de quiétude pour les Fous de Bassan, qui rencontrent actuellement des difficultés de reproduction. Dans cet espace, il est ainsi justifié d'interdire toutes activités du 1er avril au 31 août, c'est-à-dire durant la période de reproduction de cette espèce.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD969	YBRES-CASTELIN Clément	D'une manière générale, ce projet permettra d'atteindre l'objectif de « 30% du territoire national couvert par des aires protégées d'ici 2022, dont un tiers sous statut de protection forte » (ministère de la Transition écologique).	Lien avec la stratégie nationale

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD970	BAKAES Marc	Grâce à des gens soucieux de la protection et de l'amélioration nous avons naviguer avec le ST chirec vers ces îles merveilleuses. Il semble évident de pouvoir protéger l'île de Rouzic pour préserver la vie, la tranquillité et la reproduction des fous de bassans sur cette zone ainsi que pour les macareux et les pingouins. Je suis totalement pour l'interdiction de toute activité sur cette zone pour assurer le développement et la reproduction de ces animaux	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD971	COULON	Il faudrait arrêter d'empoisonner la vie des gens. Il y a toujours de bonnes raisons; est ce pour autant une raison? Nous savons tous que la LPO soigne son fonds de commerce et que l'augmentation du périmètre n'a d'autre objectif que d'obtenir de nouvelles subventions et n'apportera rien en terme de protection de l'environnement. Nous sommes très forts pour apporter des solutions à des problèmes qui n'existent pas. Concentrons nous sur les vrais et il n'en manque pas.	Motivations idéologiques ou financières
RD972	ROGER Thierry	je suis favorable à l'extension de la zone de quiétude. Enfin des actes concrets pour protéger notre biodiversité, sans compromettre les activités humaines sur site (et seulement pendant 5 mois de l'année !). Cette colonie de Fou de Bassan étant elle-même exceptionnelle, et aussi le refuge de plusieurs autres espèces d'alcidés hautement menacés.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL973	MAILLARD Christian	J'ai pu apprécier ce site et toute la biodiversité liée. L'extension de ce périmètre est indispensable pour préserver ces espèces, leur lieu de reproduction et ainsi éviter que le tourisme ne le dégrade de manière définitive.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL974		Oui pour agrandir la réserve, afin de protéger la nidification des oiseaux, dans des limites réfléchies et raisonnables pour tous.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL974		Non à l'interdiction d'accès au domaine public maritime, pour les pêcheurs plaisanciers ou autres, car de nombreux emplois et enjeux financiers sont liés à cette jouissance.	Impact sur activités économiques
RD975		Tout à fait favorable à ce projet Il permet d'augmenter des espèces de tranquillités pour la faune et la flore.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL976	PIRLOT DE CORBION Eric (cf RD254 et courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	A. Sur l'Extension Puisque les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, le collectif accepte l'extension, mais seulement si le règlement qui s'y appliquera est comparable à celui actuellement en vigueur, en particulier ne restreindra pas la libre circulation de tous les usagers.	Restrictions de navigation et de circulation
CL976	PIRLOT DE CORBION Eric (cf RD254 et courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	B. Sur la Zone de Quiétude (ZQ). Pourquoi la refuser Même réduite à 1 km ² , la ZQ est refusée par le collectif des 25 associations, par plusieurs élus du littoral, par le Comité des Pêches22, etc, pour les raisons suivantes: 1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature. 2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL976	PIRLOT DE CORBION Eric (cf RD254 et courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	3. La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d'Armor Navigation, la ZQ n'est pas mise en place au bon endroit.	Impact sur activités économiques
CL976	PIRLOT DE CORBION Eric (cf RD254 et courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	4. Enfin, nous craignons que l'interdiction s'étende bientôt à d'autres zones de la réserve. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements: a. en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits. b. la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL976	PIRLOT DE CORBION Eric (cf RD254 et courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	Le Maire de Perros Guirec a pris la parole au cours de la deuxième manifestation le 13 août dernier pour proposer une solution de compromis que le collectif accepte: L'interdiction de circuler dans la zone de quiétude est supprimée et est remplacée par la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.	Respect du site actuel par les usagers
CL976	PIRLOT DE CORBION Eric (cf RD254 et courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	CONCLUSION • ACCEPTABLE : la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL976	PIRLOT DE CORBION Eric (cf RD254 et courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	<ul style="list-style-type: none"> • REFUS de la zone de quiétude car elle est - sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers. (...) 	Méthodologie, justification scientifique
CL976	PIRLOT DE CORBION Eric (cf RD254 et courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021)	(...) - voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Avec les municipalités littorales, les différentes associations je ne suis pas du tout favorable à d'une interdiction, mais d'une responsabilisation des usagers à l'instar des réglementations qui concernent les règles de navigation maritime.	Impact sur traditions
RD977		Je suis pour le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la RNN des sept-îles. En effet, le site est d'un intérêt majeur à l'échelle du territoire local comme national. Il est donc primordial de le préserver, notamment pour la faune exceptionnelle qu'il accueille avec les zones nécessaire de repos/tranquillité et d'alimentation qu'il convient.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD977	MEGGANE R	Que voulons nous laisser à nos enfants ? J'aimerais pouvoir me dire que sur ce secteur, mes enfants et petits-enfants auront la chance de pouvoir observer les colonies d'oiseaux marins, de phoques qui viennent se reposer et se nourrir. Que la Bretagne c'est aussi ça : un territoire aux milles facettes, avec ses côtes, ses îlots relativement préservés qui font venir une multitude de personnes de tout horizon.	Agir pour les générations futures
RD978	PAPIRER	je suis pour le projet de redéfinition du périmètre de la RN et de la création d'une zone de quiétude pour les fous de Bassan intérêt national et international pour la tranquillité de la faune et la biodiversité. On sait malheureusement que sans réglementation stricte la fréquentation de ces zones sera tjrs excessive et perturbatrice	Pertinence de l'extension de la réserve
RD979		La Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles présente une biodiversité exceptionnelle et accueille des espèces qu'on ne trouve pas ou que très peu dans le reste de la France métropolitaine. Au niveau avifaunistique, c'est le seul site où le Macareux moine se reproduit vraiment en France. Cette espèce est le symbole de la LPO et globalement de la protection des oiseaux en France. De plus, le site des Sept-Îles est un lieu incontournable pour d'autres oiseaux, tels que le Fou de Bassan et le Puffin des Anglais. Il est important de préserver les terres où nichent ces oiseaux, mais il est tout aussi important de préserver les eaux alentours qui abritent leurs sources de nourriture. Ces zones marines sont aussi le lieu de vie de nombreuses autres espèces, notamment des phoques gris, pour lesquels 70% des naissances de cette espèce en France métropolitaine ont lieu aux Sept-îles. Près de 1000 espèces marines ont aussi été répertoriées sur les plateaux rocheux du site, dont 10% sont des espèces déterminantes, comme les espèces en danger, les espèces autochtones rares ou encore les espèces ingénieuses. L'extension de cette réserve permettrait donc la conservation de tout cet écosystème fonctionnel et remarquable.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD980	PEUVREL Christine et Jocelyn	Mon épouse et moi-même sommes pour l'extension de la réserve des Sept-Îles, zone précieuse de quiétude pour les oiseaux et mammifères marins. Nous approuvons la globalité du projet.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD981	CHAIGNON Marc	Je suis tout à fait d'accord avec cette extension qui va dans le sens de la préservation de la biodiversité.	Généralités
RD982	FORGET Benjamin	Je me positionne en tant que plaisancier et soucieux de l'Environnement dans son ensemble. A la vue des "contraintes" nouvelles versus cette extension et la quantité d'espèces protégées présente sur la zone...il faut que ce projet puisse aboutir.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD983	ALARY Franck	Suite aux conclusions du congrès UICN, il est plus qu'urgent de renforcer les Aires Marines Protégées non seulement en augmentant leur taille mais aussi leurs moyens tout en les connectant les unes avec les autres. Le renforcement de la réserve naturelle nationale de Sept-Iles est donc bien fondamentale pour la préservation de la biodiversité française.	Lien avec la stratégie nationale
RD984	PINGOT	Je suis domiciliée sur Perros Guirec en résidence secondaire depuis une vingtaine d'années .J'ai été stupéfaite d'apprendre que l'accès aux Sept-Îles allait être règlementé afin de laisser uniquement les vedettes des Sept-Îles accéder à ces sites	Pertinence de l'extension de la réserve
RD984	PINGOT	Je me pose plusieurs questions : Comme vous le savez ces vedettes chargées de touristes bruyants s'approchent le plus près possible de ces îles afin que les passagers puissent voir le mieux possible les fous de bassants alors que les kayaks et petits bateaux eux respectent les limites et ont peur surtout de s'échouer sur les rochers.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD984	PINGOT	Pourquoi privilégier les grosses vedettes, est ce par souci pécunier uniquement sachant qu'il est reversé une part sur les billets achetés par les touristes? Je vous demande donc de laisser en l'état les conditions actuelles de protection de cette zone car cela ne gêne en rien les conditions de vie des oiseaux qui sont chaque année plus nombreux sur ces îles	Motivations idéologiques ou financières
CL985	HONORE Yves	cf CO01	
CL986	GUEGAN Yannick	cf CO02	
CL987	ZOLOTOFF Sandra	cf CR17	
CL988	PRAT - LE MOAL Michelle	cf CR18	

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD989	Association Eaux et Rivières de Bretagne	L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement, pour assurer «dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable ». Notre association a suivi avec attention les ateliers de concertation préalables à l'enquête publique. Le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles est un projet bien accueilli par notre association. Comme écrit dans le résumé page 3 du résumé du dossier d'enquête, « la responsabilité du secteur vis-à-vis de certaines espèces ou habitats naturels au regard de leur présence en France métropolitaine constitue un motif sérieux justifiant l'extension de la réserve naturelle ».	Pertinence de l'extension de la réserve
RD989	Association Eaux et Rivières de Bretagne	Le régime de protection proposé avec une zone de quiétude de 130 ha et la zone interdite à la navigation ainsi que le projet de réglementation semble très positifs. Nous insistons sur l'intérêt de la délimitation et du maintien (bien que très réduit à l'issue de la concertation) de la zone de quiétude. Celle-ci sera certainement bénéfique pour la préservation non seulement pour la population de fous de Bassan et des autres espèces d'oiseaux de mer à fort enjeux qui fréquentent plus particulièrement les abords de l'île Rouzic, mais aussi des habitats marins et terrestres dont les inventaires ont mis en évidence leur caractère exceptionnel sur le plan patrimonial.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD989	Association Eaux et Rivières de Bretagne	Nous serons très attentifs à l'éventuel suivi scientifique de ce projet pour comprendre et documenter les impacts positifs / négatifs / neutres de ces mesures tant sur la biodiversité (faune, flore, habitats, qualité des eaux côtières) que sur les activités humaines.	Gestion de la réserve
CL990	SEVESTRE Jacques	cf RP04	
RD991	VITOUX Alice	Je suis très favorable à ce projet, essentiel pour préserver la biodiversité marine, et les écosystèmes marins de cette zone. Je connais bien ces enjeux, étant médiatrice scientifique et créatrice de la Fresque Océane, un atelier de sensibilisation systémique sur les enjeux autour de la préservation de l'Océan (https://fresqueoceane.com).	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD992	POUPIO Corinne	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule capable d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL993	VARASSE-GRUSON Micheline et Jacques	L'importance est de protéger un environnement à la fois très riche mais fragile. Le projet d'extension a pour but de permettre aux générations futures d'avoir la même expérience de découverte que vous avez vécu en allant autour de l'archipel des Sept Iles. Nous avons vécu cette merveilleuse découverte en amitié et en voisinage (nous habitons Tournai en Belgique) et évidemment nous adhérons totalement à cette démarche d'extension et de protection.	Agir pour les générations futures
CL994		Tout à fait d'accord pour créer une zone de quiétude élargie autour des sept-Iles!!!!	Généralités
RD995	FLORA Michel	J'encourage ce projet d'extension de la zone de réserve naturelle des Sept-Îles. Ayant eu le plaisir de découvrir ce lieu cet été à bord du St Guirech, et d'admirer cette biodiversité remarquable.	Généralités
RD996	NOONE	Je suis pour ce projet d'extension qui favorise la conservation de la biodiversité de notre beau littoral trégorrois.	Généralités
RD997		Suite aux divers observations mesurées, faites sur les sites méditerranéens protégés, il est indéniable que l'augmentation de ces espaces protégés, ont une raison d'être quand à la protection des écosystèmes bases de toute vie !! Cet effort de quelques dizaines d'années peut être bénéfique pour une durée bien plus grande, car la résilience de notre nature est très importante ! Acceptons de faire cet effort, sous peine de perdre beaucoup plus et bien plus longtemps !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD997		Il est absolument vital de faire passer cet effort en priorité, avant les intérêts personnels de petite échelle !	Intérêt général vs intérêts particuliers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL998	DANGEL Jean Luc	Suite aux divers observations mesurées, faites sur les sites méditerranéens protégés, il est indéniable que l'augmentation de ces espaces protégés, ont une raison d'être quand à la protection des écosystèmes bases de toute vie !! Cet effort de quelques dizaines d'années peut être bénéfique pour une durée bien plus grande, car la résilience de notre nature est très importante ! Acceptons de faire cet effort, sous peine de perdre beaucoup plus et bien plus longtemps !	Pertinence de l'extension de la réserve
CL998	DANGEL Jean Luc	Il est absolument vital de faire passer cet effort en priorité, avant les intérêts personnels de petite échelle !	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD999	LE GOFF Yves	Opposé	Généralités
RD1000		Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1001	CAMPION Jean Pierre	cf CR11 et RD473	
RD1002	BONCOURT Etienne	Je soutiens pleinement le projet d'extension du périmètre de la réserve. Nous avons la chance d'avoir un suivi de long terme de la santé et les déplacements des fous de Bassan qui la peuplent. Tous les éléments en notre possession montrent qu'une zone de quiétude sera bénéfique pour cette population, le périmètre de la zone étant abondamment utilisé par les fous. Par ailleurs, ayant participé aux analyses concernant la période de confinement 2020, les données sont claires : si on diminue la pression de dérangement (bateaux...), les rassemblements de fous sont plus nombreux et de plus grande taille, ce qui limite le stress ainsi que les comportements énergivores (envols). La future zone de quiétude sera donc bénéfique pour la santé de la population de fous de Bassan, ce qui est une des raisons d'être de la réserve.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1003	CAMPION Jean Pierre	Pour convaincre <i>(Publication d'une photo déjà intégrée aux observations CR11 et RD473, mais avec des discordances)</i>	Autres
RD1004	DAGNAN Thierry	Le projet d'extension de la réserve des Sept-îles me semble tout à fait pertinent, dans la mesure où , Il n'est plus à démontrer que le seul moyen de protéger ce qu'il nous reste de biodiversité , est de créer de plus vastes zones de réserves où la vie sauvage peut s'épanouir et ce , en limitant autant que possible les interactions avec l'homme.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1005		Je n'ai toujours pas compris l'utilité du projet. D'après ce qui nous a été dit "l'état écologique de la réserve est satisfaisant" : d'où vient le besoin d'augmenter la réserve naturelle et surtout de mettre en place une zone de quiétude. La situation ne le justifiant pas, quelle est la vraie raison de ce projet ?	Etat de la faune
RD1005		En ce qui concerne la zone naturelle, on peut accepter son extension, permettant de maintenir "l'état écologique ..satisfaisant", sous réserve bien sûr que l'on puisse poursuivre nos activités actuelles dans la réserve.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1005		En ce qui concerne la création de la zone de quiétude qui interdirait à tous (sauf quelques uns) de la traverser, j'y suis totalement opposé.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1005		Cela doit être le rôle de chacun de respecter son environnement et celui du gestionnaire de la réserve naturelle de faire un travail d'explication et de justification auprès des usagers : s'ils n'y arrivent pas, c'est peut être que leur projet n'est pas justifié.	Respect du site actuel par les usagers
RD1006	GOUGET Maxime	Totalement en faveur du renforcement périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles. J'ai eu l'opportunité de découvrir la réserve il y a quelques années lors d'une mission de comptage effectuée avec le Conservatoire du Littoral et l'INRA, quelle richesse écologique, si bien sur terre qu'en mer. Les habitats sur ces îles sont uniques, les emblématiques espèces présentes tels que Fous de Bassan ou Macareux Moine tout aussi, et le périmètre élargi les entourant contribuent à cet équilibre. A préserver à tout prix et de toute urgence. -- Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1007	LE BIVIC Alain	dans le cadre de l'enquête publique, je m'oppose au projet d'extension et de réglementation qui est une véritable restriction pour toutes les personnes respectueuses de l'archipel de Sept-Îles et de la mer en général.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1008		Je suis plaisancier, mais je considère que la préservation de la biodiversité est plus importante que mon loisir. Je suis donc favorable au projet d'extension et j'accepte les restrictions de circulation qui y sont associés.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD1009		Il est important de redonner sa part de liberté à la nature et je suis donc favorable à l'extension de cette réserve naturelle nationale des Sept Iles. Il faut avoir une vision à long terme sur ce genre de dossiers et ce sont les générations futures qui bénéficieront de ce genre de décision pour leur plus grand bonheur.	Agir pour les générations futures
RD1009		L'être humain n'est pas au dessus des autres espèces vivantes et il faut donc partager ce que la nature peut encore nous donner de meilleur pour le futur de tous et en parfaite harmonie. Dans l'attente d'un verdict positif à ce dossier bien construit et qui pourra servir de précédent pour d'autres endroits similaires.....	Cohabitation homme / nature
RD1010	BOUREL Evelyne	Le site des sept îles, fleuron et fierté du Trégor, a été interdite à la chasse grâce à la mobilisation d'une poignée d'amoureux de la nature, ce qui a permis de sauver les macareux moine. En devenant réserve naturelle nationale, les mesures ont permis de maintenir le peu d'alcidés ayant survécu aux différentes marées noires. Actuellement, la population de fous de Bassan stagne pour différentes raisons bien explicitées dans le dossier. L'avenir de la réserve, contrairement à ce qui est dit par les détracteurs du projet, n'est pas garanti. Aussi toutes mesures permettant d'assurer la pérennité ou du moins le maintien le plus longtemps possible des populations d'oiseaux marins qui sont en limite méridionale de leur aire de reproduction doivent être soutenues. D'autant plus que le réchauffement climatique va provoquer des modifications dans les chaînes alimentaires (répartitions du plancton et, par là même des zones de nourriture des oiseaux). C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous demande de donner un avis favorable au projet, tant pour son extension géographique que pour la création de la zone de quiétude.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1011	BIARNES Monique	Habitante de Perros Guirec je navigue fréquemment dans la zone des Sept Iles en respectant les oiseaux et toute la faune ainsi que la flore de l'archipel.	Respect du site actuel par les usagers
RD1011	BIARNES Monique	Je constate depuis plusieurs décennies que la réserve se porte à merveille comme le signalent les scientifiques.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1011	BIARNES Monique	J'accepte la proposition d'extension de la zone protégée, à condition de ne pas ajouter d'interdits ni de contraintes supplémentaires qui seraient totalement inutiles.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1011	BIARNES Monique	Laissez nous vivre en citoyens responsables comme nous le faisons tous les jours. Non, non et non à la zone de quiétude, cette aberration inutile.	Respect du site actuel par les usagers
RD1012	HOCQ	Je souhaite ici inviter les autorités locales et toutes autorités compétentes à accompagner la mise en oeuvre de l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept Iles dans sa version la plus vaste possible. Il me semble essentiel de sauvegarder l'implantation d'espèces endémiques pour le bien de tous et le respect de la biodiversité ainsi que des générations à venir. L'ensemble de la Bretagne a, me semble-t-il à y gagner.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1013	MEROT Jean Paul	Je suis totalement favorable à l'extension de la RNN des Sept-Îles au domaine marin; tel que présenté dans le dossier.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1013	MEROT Jean Paul	Zone de quiétude : Les fous de Bassan sont des oiseaux aux comportements sociaux et coloniaux tant pour leur nidification en colonie que pour leur recherche de nourriture. C'est pour cela que la zone de quiétude est importante à la bonne dynamique de cette colonie. A l'heure actuelle, il ne convient plus d'hésiter quand il s'agit de protéger la biodiversité.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CL1014	LANDHAUSER Michèle	Je soutiens le projet d'extension de la réserve et l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1015		La population de fous de bassan décroît. Un agrandissement de la réserve et la création d'une zone de quiétude peut aider la population à retrouver un nouvel essor	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL1016	ORSENNA Erik	Soyons objectifs : la côte nord de Bretagne est le plus beau rivage du monde. Y naviguant depuis l'enfance, je ne cesse de m'émerveiller. Et la compagnie des oiseaux, de la diversité des oiseaux , est pour beaucoup dans cet enchantement. Déjà que ces amis disparaissent au dessus de nos terres , gardons les en mer ! Alors leur offrir autour de Rouzic un peu de tranquillité supplémentaire, une zone de vraie quiétude (oh le joli mot !) , j'applaudis des deux mains . Ce n'est pas l'espace ni les îles qui nous manquent, à nous plaisanciers ô combien privilégiés du 22. Protégeons cette quiétude pour que demeure entière notre plaisance ! Erik Orsenna .	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1017		Ce projet d'extension est une véritable opportunité de préserver et défendre la bio-diversité dans notre région. Nous avons une chance incroyable d'avoir toutes ces espèces à proximité. Protégeons les et permettons leur de se reproduire. Oui à cette extension de la réserve naturelle des Sept-Îles!	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1018	DROUET Philippe	L'étude de la population des oiseaux dans la réserve des Sept-Îles montre le bon équilibre de ce milieu naturel. La présence humaine est faible augmente moins rapidement que le développement touristique sur la cote. c'est pourquoi je suis contre ce futur règlement liberticide de ce projet d'extension de la réserve des Sept-Îles. Les usagers, qu'ils soient professionnels, ou sportifs de la pêche, de la voile ou du kayak de mer, sont tous respectueux de la nature, ils ne sont pas nombreux et il n'y a pas d'augmentation de la fréquentation humaine selon vos comptages.	Respect du site actuel par les usagers
RD1018	DROUET Philippe	Dans l'étude, il n'apparaît pas l'âge des plaisanciers, c'est pourtant un point important, les associations mettent en évidence l'âge des pratiquants qui sont souvent retraités, ce qui à terme va induire un manque de renouvellement et une perte de savoir. Le manque de connaissance de la nature entraînera un désintérêt et des pratiques préjudiciables à la faune. Donc donnez accès à cette réserve , cessez d'interdire, profitez de cette génération passionnée par la nature .	Dérangement de la faune par les plaisanciers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1018	DROUET Philippe	Je suis contre la limitation temporelle à l'estran . L'étude considère l'estran uniquement comme un périmètre de pêche à pied! Pour les pratiquants du kayak de mer, l'estran est un lieux accessible à tout heure de la marée pour un refuge ou un repos en attendant la renverse. C'est tout l'intérêt de naviguer dans l'archipel des Sept-Îles qui offre des parcours magnifiques à toute saison en faisant halte à Tomé ou à l'île aux moines. Le nouvel horaire de débarquement possible limite de façon arbitraire et dangereuse cette possibilité de repos. L'information des usagers sur les périodes de nidification serait suffisante pour protéger les oiseaux.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1019	LECERF	Les oiseaux et nous avons bien besoin de cette quiétude promise par le projet d'extension de la réserve. Les oiseaux tranquilles en mer et nous tranquilles à les regarder ... de loin. C'est bien, aussi, de loin vous ne trouvez pas ?	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1020		Je suis pour la réserver mais contre la zone de quiétude. Je suis pour le respect et la préservation de la nature dans cette belle région.	Respect du site actuel par les usagers
RD1020		Je pense qu'il est possible de créer des réserves sans pour autant en interdire l'accès. De nombreux exemples existent pour prouver que la cohabitation de l'homme et de la nature sont possibles dans des endroits protégés. Il faut mettre l'accent sur la sensibilisation du public.	Cohabitation homme / nature
RD1021	LE CORVELLEC Philippe	Je viens de finir de consulter le Dossier d'enquête publique, et ce dossier confirme que la réserve des sept-iles recèle un patrimoine naturel marin exceptionnel. Le projet d'extension de cette réserve permettra la conservation de la richesse de ce patrimoine naturel, d'autant plus que l'impact sur les usages socio-économiques sera très faible voir nul. C'est pourquoi Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande de donner un avis favorable au projet d'extension de la réserve et de la zone de quiétude.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1022	HIGNETTE Michel	Les fous de bassan ont commencé assez récemment (1939) à s'installer sur l'île Rouzic. La population a cru très rapidement jusqu'à une apparente stabilisation, aux fluctuations naturelles près. Il semble maintenant que cette population souffre de problèmes nutritionnels, qui ne sont pas liés au site des Sept Îles. Cela se manifeste par l'absence de réserves de graisse chez les adultes ainsi que par une diminution de l'épaisseur du muscle pectoral. Ces problèmes d'alimentation semblent avoir des répercutions sur le taux de survie des jeunes avant leur envol.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1022	HIGNETTE Michel	<p>La zone de quiétude aurait cet avantage de permettre aux oiseaux de ne pas être dérangés quand ils se reposent, à proximité du nid.</p> <p>Faire décoller inutilement les oiseaux à cause d'activités humaines, correspond à une perte d'énergie supplémentaire qui peut contribuer à l'échec de la reproduction et donc au déclin éventuel à venir de la colonie.</p> <p>La zone de quiétude aurait un autre avantage: il a été montré que les zones de protection forte (réserves, cantonnements, Aires Marine Protégées...) ont un impact rapide sur le comportement des poissons qui peuvent s'y reproduire dans de bonnes conditions et ainsi augmenter les populations des zones adjacentes où les activités de pêche peuvent s'améliorer.</p> <p>L'expérience que j'ai pu acquérir dans la petite réserve sous-marine du Larvotto (14 ha) à Monaco montre que ce sont les pêcheurs, initialement opposés au projet, qui ont demandé l'extension de la réserve, suite à l'augmentation des prises qu'ils ont pu effectuer en périphérie.</p> <p>L'instauration d'une zone de quiétude pourrait ainsi se révéler bénéfique pour tous, y compris les usagers dont les habitudes seraient un peu modifiées et pas seulement pour les oiseaux marins dont les macareux, emblèmes locaux.</p> <p>Je suis donc favorable à l'extension envisagée de la RNN mais également à l'instauration d'une zone de quiétude.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1022	HIGNETTE Michel	<p>Les conséquences socio-économiques en seraient d'ailleurs plus gênantes que les conséquences écologiques puisque cette population d'oiseaux était autrefois absente de cet écosystème.</p> <p>La présence des fous de bassan génère des activités touristiques contribuant à la bonne image de Perros-Guirec et à des retombées économiques profitables au territoire.</p>	Impact sur activités économiques
RD1023	MANGEL Josiane	je suis perrosienne depuis 50 ans et très attachée aux Sept-Îles où je vais régulièrement pour nettoyer et entretenir sans déranger les oiseaux . Je ne comprends pas les inquiétudes de la LPO , les Fou de Bassan sont toujours aussi nombreux d'après les comptes rendus de la LPO au comité consultatif de la réserve .	Etat de la faune
RD1023	MANGEL Josiane	Je vous informe que je suis pour l'extension de la réserve dans les même conditions d'aujourd'hui mais contre la zone de quiétude parce que il n'y a pas de raisons scientifique .et heureusement comme cela les vedettes peuvent continuer leur visite et nous les gens du pays aussi	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1024	LAFFONT	J'ai fait la visite de la réserve il y a quelques années par une vedette avec animation de la LPO. J'ai été très surpris du trafic de plaisanciers autour du site sans considération particulière pour les colonies d'oiseaux. Je suis donc à la fois pour l'extension de la réserve des 7 îles et pour la création d'une zone de quiétude au sein de la réserve naturelle nationale ainsi agrandie. Aux difficultés pour trouver de la ressource alimentaire pour l'avifaune ne doit pas s'ajouter des dérangements permanents. L'espace marin est suffisant pour que quelques uns désireux de continuer à émettre des Gaz à effet de serre le fasse sans dommage direct sur les colonies d'oiseaux	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1024	LAFFONT	Les projets d'extension de la RNN des Sept-Îles et de la zone de quiétude sont bien en accord avec les actions nécessaires pour mieux protéger la biodiversité comme s'est engagé le Président Macron.	Lien avec la stratégie nationale
RD1025		Natif de Lannion et pratiquant le kayak depuis de très nombreuses années, je ne peux être qu'effaré de voir l'ignorance de certaines personnes qui disent que la pratique du kayak nuit à la nature. Si effectivement le débarquement sur les îles peut provoquer une gêne lorsqu'elle est faite en période de nidification ou sans respect des lieux, la navigation en kayak est silencieuse et sans pollution. Il n'est pas rare lors de ces navigations d'être accompagné d'animaux comme les phoques.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1025		Par contre la navigation motorisée, elle, est une vraie nuisance sonore et polluante pour la flore et la faune. Encore plus lorsqu'il s'agit d'un tourisme de masse comme celui organisé par les Vedettes. Donc si vous souhaitez redéfinir la réglementation sur la réserve, commencez par interdire tout simplement la navigation motorisée dans une zone autour des îles et interdisez selon les périodes le débarquement sur les îles. Ne vous trompez pas de cible !	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD1026		Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1027	CHAMOUSSET	<ul style="list-style-type: none"> • NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle. 	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1027	CHAMOUSSET	<ul style="list-style-type: none"> • NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est - sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers. 	Motivations idéologiques ou financières
RD1027	CHAMOUSSET	<ul style="list-style-type: none"> • NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est - voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. 	Impact sur traditions
RD1028		<p>L'importance nationale des populations avifaunistiques marines présentent sur les îles et sur les îlots de la RNN32 justifie à elle seule le redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles.</p> <p>Dans un contexte global de réchauffement climatique, de dégradation des dynamiques populationnelles et d'artificialisation des habitats, il semble incontournable de pouvoir offrir un espace de quiétude aux espèces concernées et maintenir l'un des points du réseau européen/mondial de colonies avifaunistiques qu'est la RNN32. Maintenir un point en bon état permet/permittra de potentiellement palier des faiblesses sur d'autres points du réseau et inversement.</p> <p>Au-delà de l'avifaune marine, cette redéfinition permettra par effet parapluie de contribuer au maintien, voir développement de d'autres espèces faunistiques et/ou floristiques et une préservation des habitats. Cette redéfinition est confortée par le travail émis par la recherche publique.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1029	PHILIPPE	<p>Fréquentant la réserve depuis plus de 50 ans j 'ai vu l'évolution de la colonie des fous de bassan qui était de l'ordre de, 12000 couples en 1995 puis 15000 en 2000 pour atteindre 22000 en 2020 on ne pas dire que l'espece est en danger</p> <p>François Siorat Conservateur de la réserve en 2000 disait que la population ne pourrait continuer à augmenter Alors que l'on ne dise pas que la population est en danger.</p>	Etat de la faune
RD1029	PHILIPPE	<p>L'objectif de la mise en place de la zone de quiétude est d'obtenir des fonds de l'U E pour la LPO</p> <p>Je suis contre cette zone de quiétude tout en étant pour la réserve avec les activités humaines accecibles à tous</p>	Motivations idéologiques ou financières
RD1030	DELISLE Franck	<p>Le projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles est nécessaire au maintien du patrimoine naturel exceptionnel de l'archipel sur un périmètre étendu qui tient véritablement compte des déplacements, des zones d'alimentation, de nidification des oiseaux et mammifères marins, et autres espèces associées.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1030	DELISLE Franck	Au-delà de l'extension du périmètre de la réserve naturelle, la zone de quiétude prévue dans le projet est une avancée majeure pour faciliter le maintien des espèces et des effectifs des oiseaux marins dans le secteur. Cette zone n'entraînera d'ailleurs que peu de contraintes aux usagers : superficie réduite par rapport à l'ensemble du périmètre de la réserve étendue et accès interdits à tous les usagers de la mer uniquement en période de nidification. Bref, j'émetts un avis très favorable à ce projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1031	DELL	L'importance de la réserve des Sept-Îles n'est plus à démontrer. Elle a permis d'une manière pérenne mais toujours fragile, le développement de la colonie (en autres) des Fous de Bassan. Cette protection aujourd'hui doit être étendue car la pression exercée par l'homme par ses activités se fait de plus en plus grande au détriment des oiseaux.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1031	DELL	La demande faite par la LPO est somme toute modeste et ne remet pas en cause l'économie locale, bien au contraire, à voir les milliers de touristes qui embarquent pour observer ces magnifiques voiliers que sont les Fous de Bassan. Donc un grand "oui" à l'extension de la Réserve des sept-îles.	Impact sur activités économiques
CL1032	MARTIN Bernard	cf CR19	
CL1033	LE CORFEC Henri	cf CR21	
CL1034	LE LEVIER JF	cf RP20	
RD1035	doublon avec 1036		
RD1036		Oui à l'extension de la réserve pour la quiétude des oiseaux marins, dans la limite du raisonnable et des observations scientifiques.	Méthodologie, justification scientifique
RD1036		Non à l'interdiction de pratiquer la pêche plaisancière, professionnelle et autre pratique de plaisance. Non à l'interdiction d'accès du domaine public maritime des Sept-Îles	Restrictions de navigation et de circulation
CL1037	DE NANTEUIL Florence	Non à la zone de quiétude La confiscation de notre patrimoine au bénéfice d'organisations qui s'enrichissent au passage ça suffit .	Motivations idéologiques ou financières
RD1038	PRIGENT	contre l'augmentation du périmètre	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1039		Vivant à Perros-Guirec depuis bientôt 60 ans, je m'estime privilégiée de profiter de la beauté des paysages, et de l'attention portée à la faune et la flore. Cependant la période de confinement covid19 m'a fait réaliser à quel point l'activité humaine impacte la quiétude des animaux. J'ai revu entre autres, les fous de bassan se rapprocher des côtes du fait de l'absence d'activité humaine.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1039		Je pense donc qu'il est nécessaire d'étendre la réserve naturelle des Sept-Îles ainsi que la zone de quiétude d'autant que ceci ne devrait pas impacter l'activité économique et que les seuls dérangés seront les plaisanciers qui disposeront encore d'un espace considérable pour leurs pratiques.	Impact sur activités économiques
RD1040	doublon avec 1039		
RD1041	DE RENEVILLE	Je ne suis pas un professionnel et je ne saurais même après la lecture du dossier me prononcer de façon définitive sur l'ensemble des aspects néanmoins l'extension du périmètre semble indubitablement s'imposer. La nature des réglementations devra permettre de protéger cette zone car elle représente une richesse incomparable et irremplaçable par sa diversité. Les intérêts particuliers du moment ne peuvent se substituer à une extension qui seule permettra la préservation de notre patrimoine. La préservation de la nature demande de l'espace et de s'inscrire dans la durée. Souvent l'écologie apparait comme un moyen d'imposer une vision politique en dénonçant des comportements qui ne plaisent pas ou plus or l'enjeu ici est très concret et respectueux des acteurs préexistants.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1041	DE RENEVILLE	Il s'agit d'une chance à saisir. Ceux qui pourraient s'y opposer, parfois pour des raisons entendables, même valables, doivent aussi considérer l'opportunité historique. Nous voyons des aberrations sortir du chapeau des politiques et là, aujourd'hui, nous pouvons sanctuariser un territoire lui évitant ainsi des outrages toujours possibles dans le futur.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD1042	doublon avec 1039		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1043	LE CUN Ghislaine	Je suis pour augmenter le périmètre de la réserve des sept îles Je pense que 5 mois dans l'année pourrait effectivement contribuer à ce que ce lieu exceptionnel perdure, n'oublions pas que nous sommes que de passage, les générations futures profiteront de ces efforts de préservation. Pourquoi l'être humain veut il toujours être l'unique résident de notre planète terre, elle nous appartient pas et devons la partager et oublier les petits avantages personnels des uns et des autres, qui au nom de l'humanité n'a aucun sens n'y pouvoir quelconque. Prenont conscience que tout être vivant quel qui soit à autant de droit que nous sur cette terre. Très naturellement votre	Agir pour les générations futures
RD1044	CAMPEAU Georges	Je soutiens l'extension de la Réserve naturelle.	Généralités
RD1045	WINKIN Joël	J'approuve entièrement le projet d'extension de la Réserve Naturelle et de création de la Zone de Quiétude. Comme d'autres participants à l'enquête publique, plus experts que moi en la matière, l'ont exprimé en termes plus précis que les miens, il est nécessaire, afin d'être efficace, qu'une réserve naturelle atteigne une taille critique.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1045	WINKIN Joël	Passager d'un voilier (très silencieux), j'ai eu le bonheur d'observer - sans nous approcher de trop près - l'île Rouzig et sa colonie de fous de Bassan. J'ai été étonné de la présence de grosses vedettes chargées de dizaines de passagers, avec amplificateurs et haut-parleurs, qui s'approchaient beaucoup plus que nous de la crique située vers l'est de l'île Rouzig, et donc de la colonie très dense de fous de Bassan	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD1045	WINKIN Joël	J'estime qu'il conviendrait - peut-être à l'occasion d'un prochain renforcement de la protection de la Réserve Naturelle - d'interdire les nuisances sonores en deçà d'une certaine distance du rivage de l'île, indépendamment de la Zone de Quiétude projetée, et ce sans remettre en cause, bien sûr, l'existence d'une activité touristique importante pour l'économie de la Région.	Insuffisance d'ambition
RD1046		Je suis extrêmement favorable à l'extension de la réserve des Sept-Îles. A l'heure où la biodiversité affronte sa sixième extinction due, cette fois-ci, aux activités humaines, ce serait un signal fort que de participer à la protection et la restauration de cette biodiversité qui nous fait tous vivre. Le sort des fous de Bassan est particulièrement sensible. Cet oiseau que tant de nos concitoyens aiment voir lorsqu'ils se promènent est très menacé. L'extension de la réserve permettrait de lui offrir des territoires de tranquillité qui lui sont indispensables.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1047	CORBERAND	Je suis en faveur du projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL1048		Pièce jointe (photo d'écran) illisible	
RD1049		Les restrictions actuelles sont tout à fait suffisantes. Une restriction supplémentaire pour les bateaux à moteur de taille importante suffirait à assurer la quiétude, ... pour tout le monde !	Restrictions de navigation et de circulation
RD1050	JEGOU Dominique	<p>La réserve des Sept-Iles est un haut lieu pour la protection des oiseaux marins. Les oiseaux marins notamment les Fou de Bassan sont dans l'obligation de faire des sorties de plus en plus longues pour trouver de la nourriture à la fois pour eux-mêmes ainsi que pour alimenter leur progéniture. Ces oiseaux ont la nécessité d'avoir des espaces marins pour pouvoir se reposer tranquillement et surtout sans stress.</p> <p>Cette zone réservée est actuellement trop limitée afin qu'ils y trouvent des moments de quiétude, dans ce cadre il me paraît nécessaire de redéfinir le périmètre de la réserve ainsi que la réglementation qui en découle. Il est aussi évident qu'il est nécessaire de trouver avec les marins pêcheurs locaux les moyens d'avoir une cohabitation intelligente, par contre de limiter "l'invasion touristique sauvage".</p> <p>Surtout que le sujet de la sauvegarde de la biodiversité est un sujet actuel et récurrent qu'il faut prendre très au sérieux.</p> <p>Ce projet concernant la définition du périmètre la réserve des Sept-Iles est un des vecteurs primordial et capital.</p> <p>Nous évoquons les Fou de Bassan mais c'est vrai que lors de certaines périodes de l'année c'est une zone où grouillent de nombreuses espèces marines.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1051	BUSA	La grande Réserve est acceptable si et seulement si le règlement qui s'y applique reste et restera dans le futur globalement comparable à celui existant dans la Réserve actuelle. Prioritairement, la libre circulation des personnes et le respect des activités humaines traditionnelles par les professionnels et les plaisanciers doivent être maintenus et garantis. Ces activités se faisant dans le respect évident de la faune et de la flore, dans les limites définies par la législation actuelle dans la Réserve	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1051	BUSA	La Zone de Quiétude est inacceptable. Aucune justification scientifique ni écologique n'ont été avancées au long de ces années de concertation qui puissent justifier une telle sanctuarisation du domaine maritime. De plus le choix de sa localisation s'est fait uniquement en considérant un choix économique discutable qui ne prend pas en compte le mode de vie de la faune présente dans cette zone.	Méthodologie, justification scientifique
RD1052	VANDERHEYDEN Eric	Je suis en tout point d'accord avec ce que l'association "Archipel Libre" de Perros-Guirec propose.	Autres
RD1053		J'ACCEPTÉ la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1053		Je REFUSE la zone de quiétude : - pas de raisons scientifiques et écologiques valables, mais pour des motifs administratifs et financiers.	Méthodologie, justification scientifique
RD1053		- souhaitée par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales.	Impact sur traditions
RD1053		Je suis pour d'une responsabilisation forte des usagers mais pas d'une interdiction supplémentaire.	Respect du site actuel par les usagers
CL1054	SAINT PE Nathalie	Je souhaite que la réserve des Sept-Îles soit étendue pour préserver et augmenter les populations des poissons et des oiseaux. En particulier, pour le fous de bassan qui sont menacés par la surpêche. Les plaisanciers et les pêcheurs pêchent de mois en moins de poissons à proximité des côtes.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1055	LEFEVRE Yves	<p>Je suis favorable à la mise en place d'une zone de quiétude pour limiter le dérangement des oiseaux et pour redéfinir le périmètre et la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Îles.</p> <p>Des vitesses de circulation adaptée aux abords et à l'intérieur de la réserve pourraient être instaurées.</p> <p>Il est aussi urgent de s'inquiéter de la bonne santé de l'ensemble de la faune marine. L'analyse de la qualité de l'eau après de fortes précipitations à l'embouchure du Léguer et des prélèvements dans les vasières pour rechercher des traces de polluants nocifs au développement des larves et juvéniles de poissons et crustacés pourrait se révéler très instructives.</p> <p>La contamination des oiseaux par les substances chimiques est considérée comme ayant un impact significatif sur le succès de reproduction de certaines espèces. Chez les oiseaux marins, certains polluants organiques persistants (POP) provoquent la diminution et le retard de la production d'œufs, une diminution d'épaisseur des coquilles d'œufs, l'augmentation de mortalité et de déformation d'embryons, une nette diminution des éclosions, etc. Ces impacts s'avèrent significatifs en zones contaminées par les POP.</p> <p>La contamination par les substances chimiques est considérée comme ayant un impact significatif sur plusieurs espèces de poissons, notamment au sein des nourriceries littorales. La forte variation de niveau de la contamination est liée à une disparité comportementale chez la même espèce et entre les espèces, et à divers facteurs ontogéniques tels que le sexe, l'âge, la reproduction, ainsi que le régime alimentaire.</p> <p>La mise en place de suivi spécifiques de l'effet réserve sur différentes zones préalablement identifiées à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'extension.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1055	LEFEVRE Yves	<p>Le suivi de plusieurs Aires Marines Protégées a permis de mettre en évidence des effets réserves, après 5 ans de protection. Parmi les effets qui ont été remarqués : une augmentation significative de la densité et de la biomasse de la majorité des espèces, surtout parmi les poissons cibles de la pêche. Les stations de référence hors AMP ont montré sur la même période une augmentation de la densité mais pas de la biomasse. Cette augmentation de la densité dans les zones voisines des réserves est certainement due à un recrutement important de larves provenant des géniteurs des zones protégées.</p> <p>Si les oiseaux marins bénéficiaient d'une ressource plus riche et de qualité ils dépenseraient moins d'énergie pour se nourrir et la résilience de leur population serait assurée.</p> <p>Les pêcheurs professionnels sont tout aussi impactés par la raréfaction de la ressource, l'obligeant sans cesse à déployer des moyens plus importants et à parcourir des distances plus grandes pour de plus maigres résultats.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1056	SIMON Hélène	<p>C'est un endroit que je regarde de la côte quand je pars en vacances</p> <p>Il est vital aujourd'hui de privilégier l'agrandissement de zone de protection des oiseaux.</p> <p>C'est aller contre l'histoire que de s'opposer à ces avancées.</p> <p>la biodiversité est en danger, protéger des zones sont des havres de paix pour les espèces animales.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1057	WANLESS Sarah (Professeur émérite au Centre d'Ecologie et d'Hydrologie d'Edinbourg)	<p><u>Traduction de l'observation écrite en anglais.</u></p> <p>Ayant visité la réserve en 2013 et échangé avec des chercheurs et conservateurs, soutient totalement l'extension de la réserve pour 5 raisons clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extension permettra de protéger la ressource alimentaire utilisée par les oiseaux (11 espèces, 25000 couples) - l'extension préservera d'importants habitats marins, particulièrement la forêt de laminaires qui permettra de sauvegarder la ressource alimentaire et la biodiversité marine - l'intégration de l'île Tomé dans la réserve fournira une protection accrue aux populations d'oiseaux 	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1057	WANLESS Sarah (Professeur émérite au Centre d'Ecologie et d'Hydrologie d'Edinbourg)	<p><u>Traduction de l'observation écrite en anglais.</u></p> <p>- la création d'une zone de quiétude est vitale pour les fous et autres espèces d'oiseaux de mer qui utilisent cet espace pour se reposer, se nettoyer et où les jeunes se rassemblent comme un élément clé du processus de recrutement dans la population reproductrice.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1057	WANLESS Sarah (Professeur émérite au Centre d'Ecologie et d'Hydrologie d'Edinbourg)	<u>Traduction de l'observation écrite en anglais.</u> - compte tenu des menaces multiples et de plus en plus nombreuses qui pèsent sur les oiseaux marins à l'extrémité sud de l'aire de reproduction, il est maintenant essentiel d'accroître à la fois la superficie et la portée de la protection accordée aux Sept Iles. Cette proposition visant à sauvegarder près de 20 000 hectares de cette réserve marine emblématique contribuera à faire en sorte que les générations futures aient l'occasion de découvrir la biodiversité marine et insulaire exceptionnelle de la Manche.	Agir pour les générations futures
RD1058	LE BOZEC Dominique	Ayant pris connaissance du projet d'extension de la réserve des Sept-Îles, nous donnons un avis favorable à la réalisation de ce projet qui favorise la quiétude des animaux marins, et la préservation d'un patrimoine essentiel à la biodiversité, pour nous et les générations futures.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1059	MECKEL Stéphanie	Dans le cadre de l'enquête publique, je m'oppose ainsi que ma famille au projet d'extension et de réglementation qui est une véritable restriction pour toutes les personnes respectueuses de l'archipel de Sept-Îles et de la mer en général.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1060	DRACON Christiane	Je suis très favorable à l'extension de la réserve des Sept Iles et à l'instauration d'une zone de quiétude.	Généralités
RD1061	FACON Mathilde	Au vu de l'importance patrimoniale de la réserve des sept îles pour les populations d'oiseaux marins et la mégafaune marine, je soutiens totalement le projet d'agrandissement de la réserve et l'instauration d'une zone de quiétude.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1062	LEPETIT Cyrille	Je suis pour l'extension de la zone marine protégée, si cette solution peut permettre l'augmentation du nombre d'espèces marines, principalement les poissons. Cette extension permettra à mon sens de repeupler les fonds marins et de permettre l'augmentation de la ressource halieutique autour de cette réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1063	CHOLLET Thomas	Je suis totalement favorable à l'agrandissement de la réserve marine. C'est une zone naturelle majeure qui doit être préservée.	Généralités
RD1064		Il est important de protéger la biodiversité marine. Les réserves naturelles sont des outils essentiels pour cela ; l'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles va dans la bonne direction.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1065	GUIBERT Philippe	Je suis entièrement favorable à ce projet d'extension. C'est plus que nécessaire pour préserver un peu de patrimoine naturel	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1066	GUILLOU - LE BIVIC Véronique	cf RP22	

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1067	COULOMBEAU Thierry	cf RP23	
RD1068		Je suis plaisancier sur Perros-Guirec et comme d' autres, attaché à la préservation de l'archipel des Sept Iles, tant pour sa flore, sa faune et son patrimoine bâti. Il me paraît donc intéressant d'agrandir la réserve naturelle et sauf erreur, personne ne s'y oppose.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1068		Jusqu'à maintenant les activités humaines sur la zone n'ont pas porté préjudice à la colonie d'oiseaux puisque celle-ci s'est largement développée dans les décennies passées. Que la nourriture se fasse plus rare semble bien naturel, les phoques se sont eux aussi développés de manière importante, les dauphins et autres requins taupes sont eux aussi relativement nombreux.	Etat de la faune
RD1068		Il paraît donc incongru de dire qu'une zone de quiétude grande comme un timbre poste va régler tout ou partie d'un "éventuel" problème soulevé uniquement par le gestionnaire de la réserve et sans aucune véritable étude contradictoire. Soit on prouve que le problème "éventuel" peut être réglé avec une zone de quiétude et on protège la totalité de l'île Rouzic, en particulier, sur plusieurs km ² , soit on s'abstient. Nous faire croire que les vedettes gênent moins que les quelques bateaux qui passent dans le coin ne paraît pas sérieux. Oui à la réserve, non à la zone de quiétude.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1069	QUEFFELOU Pierre	Je partage entièrement les positions du Collectif des 25 associations sur l'extension de la réserve et la zone de quiétude, dont je vous fais part ci-dessous. A. Sur l'Extension Puisque les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, le collectif accepte l'extension, mais seulement si le règlement qui s'y appliquera est comparable à celui actuellement en vigueur, en particulier ne restreindra pas la libre circulation de tous les usagers.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1069	QUEFFELOU Pierre	B. Sur la Zone de Quiétude (ZQ). Pourquoi la refuser Même réduite à 1 km ² , la ZQ est refusée par le collectif des 25 associations, par plusieurs élus du littoral, par le Comité des Pêches22, etc, pour les raisons suivantes: 1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature. 2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1069	QUEFFELOU Pierre	3. La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d'Armor Navigation, la ZQ n'est pas mise en place au bon endroit.	Impact sur activités économiques
RD1069	QUEFFELOU Pierre	4. Enfin, nous craignons que l'interdiction s'étende bientôt à d'autres zones de la réserve. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements: * en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits. ** la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1069	QUEFFELOU Pierre	Le Maire de Perros Guirec a pris la parole au cours de la deuxième manifestation le 13 août dernier pour proposer une solution de compromis que le collectif accepte: L'interdiction de circuler dans la zone de quiétude est supprimée et est remplacée par la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.	Respect du site actuel par les usagers
RD1069	QUEFFELOU Pierre	CONCLUSION • NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1069	QUEFFELOU Pierre	• NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est - sans raison scientifique et écologique valables, mais pour des motifs administratifs et financiers.(...)	Méthodologie, justification scientifique
RD1069	QUEFFELOU Pierre	(...)- voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Avec les municipalités littorales, le collectif n'est pas en faveur d'une interdiction, mais d'une responsabilisation des usagers. Si on ne nous écoute pas, nous manifesterons notre colère contre le mépris des autorités	Impact sur traditions

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1070	VALLIN Annette	<p>Il faut bien entendu étendre la zone de quiétude autour des Sept Iles à l'heure ou la disparition d'espèces en danger est un enjeu essentiel pour notre planète.</p> <p>Les seuls à s'être prononcés contre la zone de quiétude sont les pêcheurs plaisanciers et les amateurs de scooter des mers.</p> <p>Les premiers, dont les pratiques de pêche ne sont pas toujours respectueuses, nous les voyons à leur retour de pêche chargés de prises pêchées parfois aux périodes non autorisées, pas toujours à la taille voulue et parfois vendues sous le manteau.....</p> <p>Les seconds ne savent même pas que l'environnement est en danger et ne souhaitent que faire des ronds dans l'eau sur leur machine.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1070	VALLIN Annette	<p>Admettre que 200 personnes, les unes dans un but lucratif, les autres pour leur loisir polluant, peuvent mettre un écosystème en danger serait criminel.</p> <p>Les habitants des Côtes d'Armor, pas seulement ceux de la zone côtière, sont très attachés à leurs Macareux Moine, Pingouin Torda, Fous de Bassan et trouvent grave que le plaisir futile de quelques uns puisse participer à la disparition de ces joyaux des Sept Iles.</p>	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD1070	VALLIN Annette	<p>Les pêcheurs professionnels qui respectent les époques de pêche, les taille des poissons et paient une patente, sont nombreux sur la côte et si nous voulons manger du poisson nous avons l'embarras du choix, sur les marchés, au port de Perros, ils sont toujours présents.</p> <p>Merci de prendre en compte ma demande d'agrandissement de la Zone De Quiétude.</p>	Impact sur activités économiques
RD1071	QUICRAY Enguerrand	<p>Je trouve que l'extension de la réserve et la mise en place d'une zone de quiétude sont une très bonne idée !</p> <p>Ces mesures sont essentielles à la conservation des espèces endémiques de notre pays et au bon fonctionnement des écosystèmes côtier. Je vous souhaite une très bonne réussite dans l'accomplissement de ce projet !</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1072	BOUDAUD Marie	<p>Plongeuse occasionnelle sur cette côte, éprise de biologie marine et vu l'importance patrimoniale de la réserve des sept îles pour les populations d'oiseaux marins et la faune marine, je soutiens totalement le projet d'agrandissement de la réserve et l'instauration d'une zone de quiétude.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1073	MAURIERAS Pierre	Je soutiens le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles. Pour naviguer à la voile partout en France, ce site est certainement l'un de plus beau et des plus riche en terme de biodiversité. Il est INDISPENSABLE non seulement de préserver l'existant mais aussi de réparer ce que les activités humaines engendre. C'est un devoir que nous avons pour nous et les générations futures. Malheureusement, il est nécessaire de mettre en place des règles strictes et donc interdire des activités, même de loisir, sur ces sites. J'ai été choqué l'année dernière lorsque je naviguais dans la magnifique réserve de la Scandola en Corse par le bruit des bateaux à moteurs faisant visiter à toute vitesse les merveilles de ce lieux. Pourvu que nous sachions garder la quiétude de nos joyaux costarmoricains!	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1073	MAURIERAS Pierre	Il est INDISPENSABLE non seulement de préserver l'existant mais aussi de réparer ce que les activités humaines engendre. C'est un devoir que nous avons pour nous et les générations futures.	Agir pour les générations futures
RD1074	BERTOT	Je suis favorable au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle des Sept-Iles. Il est effectivement primordial de préserver un territoire aussi riche en terme de biodiversité.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1075	RIGOUDY Laure	Je soutiens avec enthousiasme le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles. Le réchauffement climatique, l'expansion des activités humaines qui grignotent, jour après jour, l'habitat naturel de la faune et de la flore, la pollution des mers, la chute dramatique de la biodiversité sont autant de signaux d'alerte confirmant, si beson, qu'il est URGENT de protéger les zones naturelles encore existantes avant qu'il ne soit trop tard.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1075	RIGOUDY Laure	Nous nous devons d'agir pour le futur de notre planète et des nos enfants. Un grand merci d'avance pour cette initiative qui, je veux le croire, verra réellement le jour.	Agir pour les générations futures
RD1076		Cette initiative dot être encouragée et étendue à d'autres zones.	Généralités
RD1077	BOUSTOULLER Sébastien	cf C003	

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1078		<p>Je suis contre ce projet et plus particulièrement contre la zone de quiétude qui interdit la navigation des plaisanciers lors de la belle saison.</p> <p>Je pratique la plaisance sur cette zone depuis 40 ans et je ne vois aucun intérêt à ce projet.</p> <p>Au niveau de cette réserve, classé en zone Natura 2000, les secteurs géographiques importants notamment pour la conservation des oiseaux sauvages et de leurs habitats ont été identifiés et des mesures de protections efficaces mises en place depuis des années.</p> <p>Ses mesures sont d'ailleurs déjà très correctement respectées par les usagers et tout le monde s'accorde à dire que les différentes populations des Sept-Îles se portent bien. Cela est bien visible par exemple au niveau de la zone de nidification des fous de bassan de l'île Rouzic qui a fortement augmenté en surface sur 35 ans.</p>	Etat de la faune
RD1078		<p>Il faut savoir que nous côtoyons ses fous de bassan et autres espèces de nos îles à des distances importantes de celles-ci. Même à plus de 15 nautiques, il n'est pas rare de naviguer, dans une direction, accompagné du vol de groupes d'oiseaux et ou de les croiser allant vers d'autres directions. Alors que cela leur serait facile ceux-ci ne cherchent nullement à nous éviter, ils viennent même souvent nous côtoyer.</p>	Cohabitation homme / nature
RD1078		<p>En sortant en mer ou en retournant vers la terre nous empruntons régulièrement les passes des Sept-Îles. Cela permet de réduire la distance à parcourir et est souvent plus sécurisant car elles sont plus facilement navigables. Il faut savoir que régulièrement, lié aux conditions météorologiques, contourner les îles surtout par fort coefficient de marée peut s'avérer dangereux.</p> <p>Beaucoup de plaisanciers et professionnels de la mer, plusieurs élus de notre littoral, le collectif Archipel Libre ainsi que les 25 associations locales qu'il représente se sont clairement positionnés contre le projet incluant une zone interdite à la navigation. Malgré cela nous avons l'impression que ce projet doit aboutir coûte que coûte, nous apprenons qu'un règlement de cette future zone serait écrit, que des agents seraient en formations, comme si le projet serait poussé par une force qui ne tient pas ou peu compte de ces avis.</p> <p>Attention à ne pas stigmatiser les usagers qui ont depuis des années eu à cœur de respecter et de préserver ce milieu qu'ils connaissent bien.</p>	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1079		Je suis favorable au projet de redéfinition du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles ainsi que de sa réglementation. En effet, il est important de protéger ce territoire et cette biodiversité remarquable des activités humaines en augmentation dans cette zone. Une réglementation plus stricte est donc essentielle pour conserver cet habitat.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1080	LE CALVEZ	Je navigue au large de Perros-Guirec depuis ma plus jeune enfance (soit environ 45 ans), et je ne me souviens pas que les îles aient été plus habitées qu'aujourd'hui au cours de cette période. Au contraire, la colonie d'oiseaux sur Rouzic me semble s'être étendue, preuve que les restrictions actuelles sont bien suffisantes.	Etat de la faune
RD1080	LE CALVEZ	Je souhaite exprimer mon opposition totale à l'interdiction de circuler dans une soit-disant zone de quiétude (en réalité empruntée par les vedettes...) aux abords des sept îles.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1081		Je suis contre ce projet et contre la zone de quiétude qui est une interdiction de plus. Les populations des Sept-Îles ne sont pas en déclin, bien au contraire, ce qui fait qu'elles se livrent déjà à une forte concurrence alimentaire.	Etat de la faune
RD1082		Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1083	LEFEVRE - BARMAS	Mon compagnon et moi-même sommes très favorables à l'extension de la réserve des Sept Iles et à l'instauration d'une zone de quiétude. Notre devoir envers les générations futures est de préserver au maximum la biodiversité et étendre cette merveilleuse réserve naturelle en fait partie.	Agir pour les générations futures
RD1084	LE VERGE David	cf CO04	
RD1085	LE MEUR Jean Charles	cf CO05	
RD1086	LE CORFEC Monique	cf CR24	
RD1087	BLANC Annie	cf RP 25	

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1088	BLANC Raymond	cf RP 26	
RD1089	DRIANCOURT Michelle	cf RP27.1	
RD1089	KERVADEC Annie	cf RP27.2	
RD1089	BLANDEAU Elisabeth	cf RP27.3	
RD1090	LE VERGE David	cf CO04	
RD1091	LE MEUR Jean Charles	cf CO05	
RD1092	LE VERGE David	cf CO04	
RD1093	LE VERGE David	cf CO04	
RD1094	BOUSTOULLER Sébastien	cf CO03	
RD1095	SCHOENENBERGER Jean et Maxime	Ici jean retraité 75 ans je pêche depuis plus de 20 ans autour de rouzik en compagnie souvent de mon petit fils qui se fait lui un grand plaisir en donnant sur le chemin du retour les lançons qu'il reste de la pêche comment peut on penser que nous gênons à la reproduction des fous de bassans et autres mammifères alors que nous pêchons bien loin d'eux Nous ne rentrons pas dans la crique comme les vedettes de touristes qui tout les jours des 10 heures viennent à 30 mètres des oiseaux avec leur haut parleur Nous aussi nous sommes respectueux de la nature ,nous ne sommes pas tous les jours à la pêche et rarement plus de 3 à 4 bateaux en notre présence Restons comme cela est actuellement n'agrandir pas cette zone de quiétude, Éviter que je ne fasse une crise cardiaque,votre décision en dépend	Respect du site actuel par les usagers
RD1095	SCHOENENBERGER Jean et Maxime	Pour moi la population n'a pas diminuer depuis tant d'années et tant mieux.	Etat de la faune
RD1095	SCHOENENBERGER Jean et Maxime	il y a certainement d'autres combats à mener (soufrantes en abattoirs,oiseaux en cage,chiens attachés à des chaînes dehors été comme hiver ect ect)plutôt que d'empêcher quelques pêcheurs respectueux de la nature de profiter de pêcher autour de cette belle île de rouzik	Hors sujet

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1096	LE MEUR Jean Charles	CF co05	
RD1097	GOUBERT Eliane	Le mise en place de la zone de quiétude n'a pas de fondement scientifique solide pour l'archipel desSept-Îles, le réchauffement climatique est sans doute un acteur déterminant dans l'évolution des colonies d'oiseaux. L'augmentation du nombre de dauphins et de phoques est, par exemple, une conséquence de ce réchauffement sur la réserve alimentaire des oiseaux.	Méthodologie, justification scientifique
RD1097	GOUBERT Eliane	Les usagers du secteur sont respectueux des lieux et de la nature. Les associations sont en mesure de faire de l'information et de la prévention aux cotés des service publics pour un respect de ces zones.	Respect du site actuel par les usagers
RD1097	GOUBERT Eliane	L'extension de la réserve serait envisageable sans pour cela interdire l'accès aux îles. Cette zone de quiétude va pénaliser fortement les professionnels et diminuer l'attractivité du territoire sans effet significatif sur l'évolution des colonies d'oiseaux. La plaisance qui est déjà en baisse dans notre secteur va aussi en pâtir fortement, sachant que ces publics dans leur très grande majorité sont très sensibles à la nature et vigilant pour ne pas dégrader l'environnement.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1097	GOUBERT Eliane	Pouvoir observer à distance raisonnable les oiseaux peut aussi renforcer l'éducation à l'environnement pour les adultes et les enfants qui se rendent dans notre région pendant l'été. Tout parquer et interdire n'est pas une solution pour développer le vivre dans un environnement commun, sachant que des espaces sont bien sur inaccessibles, comme Rouzic et doivent le rester. En conclusion non pour l'extension de la zone de quiétude interdisant l'approche de l'archipel des sept îles.	Vocation pédagogique du site
RD1098	GOUBERT Jean Bernard	Le mise en place de la zone de quiétude n'a pas de fondement scientifique solide pour l'archipel desSept-Îles, le réchauffement climatique est sans doute un acteur déterminant dans l'évolution des colonies d'oiseaux. L'augmentation du nombre de dauphins et de phoques est, par exemple, une conséquence de ce réchauffement sur la réserve alimentaire des oiseaux.	Méthodologie, justification scientifique
RD1098	GOUBERT Jean Bernard	Les usagers du secteur sont respectueux des lieux et de la nature. Les associations sont en mesure de faire de l'information et de la prévention aux cotés des service publics pour un respect de ces zones.	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1098	GOUBERT Jean Bernard	L'extension de la réserve serait envisageable sans pour cela interdire l'accès aux îles. Cette zone de quiétude va pénaliser fortement les professionnels et diminuer l'attractivité du territoire sans effet significatif sur l'évolution des colonies d'oiseaux. La plaisance qui est déjà en baisse dans notre secteur va aussi en pâtir fortement, sachant que ces publics dans leur très grande majorité sont très sensibles à la nature et vigilant pour ne pas dégrader l'environnement.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1098	GOUBERT Jean Bernard	Pouvoir observer à distance raisonnable les oiseaux peut aussi renforcer l'éducation à l'environnement pour les adultes et les enfants qui se rendent dans notre région pendant l'été. Tout parquer et interdire n'est pas une solution pour développer le vivre dans un environnement commun, sachant que des espaces sont bien sur inaccessibles, comme Rouzic et doivent le rester. En conclusion non pour l'extension de la zone de quiétude interdisant l'approche de l'archipel des sept îles.	Vocation pédagogique du site
RD1099	DOUARD Monique	Par le passé nous avons pu nous approcher de la réserve avec notre voilier mais nous avons constaté que notre présence perturbait les oiseaux. Aussi je souhaite qu'une zone de quiétude soit créée autour de la réserve qui j'espère sera étendue. C'est primordial si nous voulons conserver notre très riche patrimoine.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1100	PLEVEN	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel. Pour vivre au sein du Parc Marin d'Iroise je sais combien il est important de laisser un espace suffisant SANS intervention humaine pour avoir la chance de profiter des espèces ainsi protégées.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1101	LEPREVOST Christian	Je suis contre la zone de quiétude. Cette zone de quiétude n'est elle pas l'arbre qui cache la forêt ? L'extension de la réserve naturelle nationale RNN n'est elle pas plus inquiétante? Dans l'article 8 tome 5, le Préfet compétent et le Conseil scientifique et le Comité de consultation de la RNN se réservent le droit de réguler les espèces animale et végétale (exemple : possibilité de limiter la pêche ou l'interdire durant certaines périodes).	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1102	doublon avec RD1101		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1103	COLLOBERT Michel	<p>En tant que scientifique, naturaliste amateur, plongeur et pêcheur amateur (Bar), je soutiens sans réserve ce projet d'extension de périmètre et de redéfinition de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.</p> <p>Face à l'alarmante diminution de la biodiversité, c'est même un projet minimal en regard des recommandations récentes des scientifiques et de l'IPBES : afin de réellement protéger la biodiversité, la plupart des scientifiques estiment que les aires marines hautement protégées devraient couvrir entre 30 et 50 % de la surface des mers et de l'océan ...</p> <p>Pour notre avenir et celui de nos enfants, ce projet d'extension est vraiment le minimum que nous devons faire.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1104	doublon avec RD1101		
RD1105		je soutiens le projet d'extension de la Réserve des Sept-îles	Généralités
RD1106	LESAGE Marie Christine	<p>Je soutiens totalement le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve nationale des Sept Iles.</p> <p>Comment pourrait-on encore aujourd'hui se prononcer contre toute mesure visant à préserver la biodiversité ? Un raisonnement simpliste voudrait que plus les oiseaux seront nombreux, plus ils mangeront des poissons ! Stop !!!</p> <p>Les scientifiques ne cessent de nous alerter sur la raréfaction des réserves halieutiques, mais également sur un affaiblissement dramatique, voire la disparition de certaines espèces d'oiseaux. Les victimes de la présence humaine sous toutes ses formes, ce sont d'abord les animaux et la mise à mal de leurs biotopes.</p> <p>Toute mesure en faveur de la protection du milieu marin ne peut être que bénéfique à tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux poissons qui trouvent dans une zone de quiétude augmentée les conditions favorables à leur reproduction (champs d'algues type laminaires) et leur nourriture ; - aux oiseaux qui s'en nourrissent ; - et même les humains, qu'ils soient sensibles à la beauté du vivant, ou qu'ils vivent de leur pêche diversifiée et de proximité. 	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1107	JOUSNI Stéphane	Sensibilisée aux questions environnementales, je constate trop souvent les dégâts occasionnés à la faune (en particulier les oiseaux marins) par des pratiques "humaines" ... irresponsables. Je pense à la fois aux dégazages de fuel en mer, ou bien encore à la préférence accordée au confort des plaisanciers plutôt qu'à la survie des oiseaux /poissons, etc. D'autres exemples me viendraient vite à l'esprit si besoin.	Généralités
RD1108		Ce dossier est très bien documenté, raisonnable et nécessaire pour l'avenir de la biodiversité . Je suis donc favorable à l'extension ainsi qu'à la zone de quiétude proposées	Généralités
RD1109	BOULAY Baptiste	Avis favorable Il est important pour les populations d'oiseaux marins, dont beaucoup ne sont présents en France que sur l'archipel, de leur favoriser une zone étendue pour la pêche ! Sans parler également du phoque gris. En effet, beaucoup de ces animaux qui souffrent déjà du réchauffement climatique souffrent également de la surpêche. Il est du devoir de l'état de garantir la préservation de ces espèces pélagiques.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL1110		Je suis contre l'extension des Sept-Îles	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL1111	DELVAUX Yann	<p>Rappelle sa rencontre avec le CE le 4 novembre et son souhait de voir aboutir le projet d'extension. Rappelle également le conflit qui lui a coûté le poste de Président de l'Association des Plaisanciers de Perros en 2020. Rappelle qu'il a participé à toutes les réunions de préparation de ce projet et qu'il a pu constater que les propositions qui s'élaboraient n'empêchaient en aucune façon les vies et pratiques des plaisanciers de l'association et de tous (professionnels et particuliers). Indique malgré tout qu'une posture de refus s'est mise en place alimentée par beaucoup de désinformations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la portée réelle des interdictions - Sur la réalité de l'équilibre précaire des espèces endémiques des colonies d'oiseaux sur Rouzic et notamment de Fous de Bassan qui pendant quatre mois vivent autour du nids pour pondre et couvrir un œuf unique que les couples ne peuvent laisser sans protection, ce qui leur impose des rotations courtes et stressantes que compense la zone de quiétude. - Cette opposition s'est largement manifestées lors des dernières élections municipales où les impétrants ont été mis sous pression afin de s'opposer. <p>Dans l'avis 501 qu'il a déposé, a émis un doute sur l'objectivité de la démarche des associations par rapport à leurs adhérents quant à leur position à prendre dans cette enquête.</p> <p>Joint à sa contribution un mail adressé par l'Association des Plaisanciers des Ports de Perros Guirec à ses adhérents invitant ses adhérents à y répondre tout en rappelant la ferme opposition de l'association à la zone de quiétude compte tenu de l'absence de fondement scientifique. Le Président de l'asso précise que les réponses doivent être argumentées pour avoir plus de poids. Cette invitation est accompagnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une "réponse des indigèneologues" mettant en cause le Conservateur de la Réserve et ses affirmations sur la pertinence de la ZQ par rapport à la population de fous. - d'un communiqué de presse daté de janvier 2020 rappelant les positions de 14 associations favorables à l'extension de la réserve si le règlement qui s'y appliquera reste comparable à celui existant mais défavorables à la ZQ compte tenu de l'absence de justification scientifique et d'une priorité accordée à un choix économique. 	Concertation
CL1112	DENIAU Sophie	<p>Laissons les animaux vivre et se reproduire tranquillement sans compliquer leurs habitudes et nuire à leur environnement. Respectons la nature. Soyons à la hauteur de nos convictions afin de favoriser et surtout que ce projet aboutisse.</p>	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1113	LE GALL Enora	Je suis évidemment pour. De nos jours une protection réelle et efficace des écosystèmes côtiers et marins tels que ceux des Sept-Îles est nécessaire.	Généralités
RD1114	Martine C	L'extension de la réserve naturelle des Sept Îles est un grand pas, aussi je suis en accord avec ce projet qui permet de prolonger la conservation de ces magnifiques lieux. Le respect des vivants et de leurs lieux de vie, que ce soit sur mer ou terre est indispensable d'autant que les oiseaux marins de ces Îles représentent entre 78% et 99.9% de l'effectif national.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1114	Martine C	Par contre, je m'interroge vraiment sur la petite surface de zone de quiétude qui ne représente que 1% du périmètre global d'extension; !! Lors des nidifications les oiseaux marins méritent mieux.	Insuffisance d'ambition
RD1115		Extension de la réserve Extension OUI mais seulement si le règlement qui s'applique soit comparable à celui actuellement en vigueur, ne restreignant pas la libre circulation des usagers(sans interdiction des plages sur les îles autorisées y compris accès sur toute)	Restrictions de navigation et de circulation
RD1115		Zone de quiétude NON L'état de la réserve est satisfaisant d'après le gestionnaire lui-même , la progression (depuis 40 ans ou je vais aux îles) ,des fous de bassans est énorme puisque leur nid n'était autrefois que au dessus du trou des vedettes, il est maintenant en plus au nord.	Etat de la faune
RD1115		Drôle concours de circonstances Bizarre la zQ prévue a été déplacée par rapport aux réunions préparatoires et comme par hasard a la limite de la zone d'accès des vedettes (300 000 visiteurs/an) avec la pollution que cela représente..... Le conservateur des îles est prêt à tout pour cette zone maintenue, puisque elle a été déplacée de nombreuses fois dans les nombreuses réunions de préparation Oui à la réserve Non à la zone de Quiétude Elle ne se justifie pas mais il veut la conserver pour ne pas perdre la face	Concertation
RD1115		Par ailleurs le maire de Perros a affirmé le 13 Août qu'il y aurait suppression de cette zone sous réserve que les usagers soient "responsables en la traversant pour conserver la tranquillité de la faune".	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1116	BOUTEGEGE Serge	<p>Je soutiens sans condition le projet d'extension de la réserve. Et je le trouve même trop timide vis à vis des vedettes touristiques et autres bateaux à moteurs. Et quid du survol de la zone par l'aéronautique de plaisance ? Mais bon, c'est mieux que rien et à l'heure où la crise climatique et environnementale entre dans une phase paroxysmique il est même stupéfiant de constater une telle opposition à ce modeste projet qui vise à protéger ce qui reste de la biodiversité. Et si je suis convaincu de la bonne foi et de la sincérité des "anciens" opposés au projet d'extension, il est à craindre des dérives insidieuses aboutissant, tôt ou tard à une surfréquentation de la zone qui échappera à tout contrôle et aboutira à ce que j'appelle la "scandolisation" de notre côte, allusion faite à la détérioration de la réserve de Scandola en Corse qui a perdu son label du patrimoine de l'UNESCO à cause d'une surfréquentation qui a échappé à tout contrôle. (voir lien ci-dessous). Voulons-nous çà alors que notre côte de Granit Rose se veuille prétendante au label ? Moi pas.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1117		<p>Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel. Merci</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1118		<p>Suite à l'appel à mobilisation publié par la LPO sur son site internet, de nombreuses personnes se sont exprimées sans connaître le dossier et sans avoir mis les pieds à Perros Guirec, Trégastel ou en Bretagne. Les petites associations de plaisanciers qui sont contre le projet de la zone de quiétude n'ont pas de site internet aussi "populaire" dans toute la France ou un nombre d'adhérents aussi important que la LPO. Je trouve cette situation très inégalitaire car elle donne l'avantage numérique aux personnes favorables à l'extension de la réserve.</p>	Généralités
RD1118		<p>il est aussi surprenant que la LPO soit le gestionnaire de la réserve et non pas la mairie ou le département dont les représentants sont élus par les citoyens ! Les Sept-Îles sont effectivement le domaine des oiseaux marins qui méritent toute notre protection. Elles sont aussi la mer, le ciel et les voiles d'un vieux gréement qui navigue...</p>	Gestion de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1119	ASTIER	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1120	VETEL Nicolas	Je suis favorable à l'extension de la zone nature 2000, ainsi qu'à la création de la zone de quiétude. Je suis convaincu qu'une préservation plus importante des écosystèmes en général, et dans cette région en particulier (zone de nidification importante à l'échelle nationale et européenne) n'en sera que bénéfique pour la biodiversité. Les observations menées lors du 1er confinement montrent que nos activités impactent cette zone, alors que d'autres indicateurs sur une durée plus longue sont source d'inquiétude pour la colonie de fous de bassan. Le projet de zone de quiétude me semble donc pertinent.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1120	VETEL Nicolas	Ma préoccupation est avant tout portée sur l'écosystème, mais je reste soucieux de l'impact du projet sur les activités professionnelles de pêche.	Impact sur activités économiques
RD1120	VETEL Nicolas	Il me semble que les concertations, ainsi que la réduction de la zone de quiétude qui en résulte, témoignent de la prise en compte de ces deux aspects, et d'un compromis raisonnable.	Concertation
RD1121	LAURENT	- La grande réserve est acceptable, si et seulement si le règlement qui s'y applique reste et restera dans le futur comparable à celui existant dans la réserve actuelle c à d : la libre circulation des personnes et le respect des activités humaines traditionnelles (professionnels et Plaisanciers) qui doivent être maintenus .	Restrictions de navigation et de circulation
RD1121	LAURENT	- La Zone de Quiétude est inacceptable . Même s'il s'agit de 1 km2 (c'est un début !) entre le 1er Avril et le 31 Aout . Aucune étude scientifique sérieuse n' a validé un tel choix . Depuis plusieurs années , la faune aquatique évolue et on observe des populations de dauphins , de phoques , de requins , de thons et autres espèces en expansion ou qui réapparaissent (sardines) dans le Trégor ; d'autres sont en diminution aux dires des Pêcheurs. Les raisons ? des Chercheurs ont certainement des réponses scientifiques à nous apporter . Cette zone de Quiétude en projet ne règlera pas la question de nourriture des Oiseaux de l'île Rouzic et la motivation avancée par les promoteurs de ce " sanctuaire " est de nature à se poser des questions !!	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1122	HENRY Katell	a l'heure ou l'urbanisation galopante détruit la nature et ou des avions pleins de représentants de nations dépendent du CO2 pour une COP26 vide de sens, la planète et l'équilibre des écosystèmes est en jeu aussi je souhaite apporter mon soutien au projet d'extension de la réserve et à l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic,	Généralités
RD1123		Je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Îles pour une protection plus efficace de la biodiversité	Généralités
RD1124		Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1125	RILLE Antoine	Le projet me semble parfaitement justifié, compte tenu de l'importance internationale de la Réserve des Sept-Îles. Le changement climatique actuel demande que l'on essaie de faciliter la survie des espèces aviaires qui trouvent là un de leurs lieux de reproduction les plus méridionaux.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1126	AUSSE DAT	je suis tout à fait FAVORABLE à ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve nationale des Sept-Îles...	Généralités
RD1126	AUSSE DAT	...en particulier sur la zone de quiétude autour de l'île Rouzic. En effet le projet me paraît très peu contraignant (peut-être pas assez!) vis-à-vis des activités socio-économiques locales et face aux enjeux majeurs de préservation de la biodiversité et de protection de ce patrimoine naturel. Il est certain que face aux dérèglements climatiques et ses conséquences sur la Faune, la flore...et de l'augmentation des activités humaines et de la démographie une législation est absolument nécessaire.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1127		Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1128	TOQUIN Didier	<p>Pour tout être vivant, la vie se résume globalement à chercher à manger, manger, se reposer, dormir, se nettoyer et se reproduire. Les oiseaux sont dans ce cas. Il leur faut donc des ressources plus ou moins lointaines, et des zones de repos et de nidification.</p> <p>Pour la nidification, plusieurs espèces ont choisi, pour notre grand plaisir, les Sept Iles. Il faut leur permettre d'y rester.</p> <p>Pour la nourriture, ils vont parfois loin. Agrandir la réserve naturelle permettra sans doute une augmentation de la ressource alimentaire (cf la zone de test hydrolien EDF de Paimpol Bréhat interdite d'accès où les homards et lieux se multiplient plus qu'ailleurs).</p> <p>Pour le repos et la toilette, prévoir une zone de quiétude est important pour ces oiseaux en période de reproduction. Leurs organismes ont besoin de ce repos pour mener à bien leur couvée et donc l'avenir.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1128	TOQUIN Didier	La biodiversité est malmenée. Faisons en sorte de tout faire pour transmettre une nature encore plus protégée qu'aujourd'hui.	Agir pour les générations futures
CL1129	LELOUP Monique	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1130		<p>Actuellement de 280ha, j'ai eu le plaisir d'approcher la réserve par une excursion "touristique" spéciale Fou de Bassan (déjà observé au Québec), mais en général je n'aime pas ses expéditions car cela génère un désordre à la quiétude de ceux qui méritent ce lieu : les oiseaux et les espèces marines !</p> <p>Avec 11000 espèces nicheuses d'oiseaux (la partie visible de l'iceberg) et 10% de la population de phoque gris + le dauphin et le marsouin commun et le pingouin torda, nous devons les respecter plus.</p> <p>. Les Directive Cadre Stratégie Milieux Marins (DCSMM) sont positives. "Environ 1000 espèces marines [...] 10 % sur les listes d'espèces déterminantes de faune et de flore benthiques du littoral bretonselon le "Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)"</p> <p>Faisons confiance à toutes ses expertises !</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1130		<p>A titre citoyen, je suis très favorable à l'extension des réserves, mais encore plus important à assurer à ces réserves une quiétude de vie et une limitation des impacts anthropiques ! La fameuse "libre circulation des personnes" n'est pas un argument suffisant. En France on adore parler de "Liberté"...mais la vraie liberté est celle intérieure, celle de l'âme. Laissons la faune sauvage profiter de cet espace préservé et ainsi améliorer l'ensemble des sites à proximité par effet de diffusion, bien connu dans les réserves.</p> <p>Je suis favorable à une extension de la réserve et à une restriction à la fois horaire et en capacité des expéditions approchant ces lieux. Il ne semble fait aucune mention dans ce besoin...pourquoi ne pas autoriser les activités touristiques seulement sur un créneau horaire ? et limiter l'afflux journalier par des quotas plus restrictifs. L'exemple de la réserve Scandola en Corse avec la perturbation directe et indirecte des oiseaux et de leur quiétude pour nicher et s'y nourrir.</p> <p>Je ne comprends toutefois pas pourquoi vous autorisez toute l'année l'accès aux plages de l'île aux Moines, mais le reste semble cohérent. Merci de cette avancée lors des consultations pour plus de bon sens.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1130		<p>Je suis favorable à une extension de la réserve et à une restriction à la fois horaire et en capacité des expéditions approchant ces lieux. Il ne semble fait aucune mention dans ce besoin...pourquoi ne pas autoriser les activités touristiques seulement sur un créneau horaire ? et limiter l'afflux journalier par des quotas plus restrictifs. L'exemple de la réserve Scandola en Corse avec la perturbation directe et indirecte des oiseaux et de leur quiétude pour nicher et s'y nourrir.</p> <p>Je ne comprends toutefois pas pourquoi vous autorisez toute l'année l'accès aux plages de l'île aux Moines, mais le reste semble cohérent. Merci de cette avancée lors des consultations pour plus de bon sens.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RD1131	GRONEAU A	Je soutiens ce projet d'extension propre à renforcer la conservation des richesses naturelles.	Généralités
RD1132	PAUL	<p>J'approuve complètement, à la vue de la biodiversité en présence, le projet d'extension qui exclut aussi nombre d'activités sur site.</p> <p>Zone d'une grande importance pour la nidification des oiseaux marins (macareux moine en tête) mais aussi premier site de naissance de phoques gris en France, la mise en place de cette extension va parfaitement dans les enjeux écologiques auxquels nous devons faire face maintenant.</p> <p>En espérant que ce projet pourra être mené à son terme...</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1133	BAUDOIN	Avec ma compagne nous avons visité la réserve des Sept-Îles en 2016 et nous avons été impressionné par la richesse de cette réserve. Je soutiens le projet d'agrandissement des limites de cette réserve qui est essentiel au littoral français.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1134	MALOINE	L'effet réserve sur la Biodiversité est tellement bénéfique. Je suis déjà venue plusieurs fois sur le site et la réserve mérite d'être maintenue même étendue. C'est le seul moyen de protéger les espèces en leur laissant un espace protégé à l'abri de l'homme. Il est important que des zones vierges restent protégées et je suis complètement pour la limitation des accès sur certaines zones ou à certains moments.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1135		Il est urgent en ce lieu ainsi qu'en maints endroits côtiers de préserver la vie telle qu'elle l'a toujours été. En cette zone particulièrement sensible il faut absolument étendre la réserve naturelle favorisant la création d'une zone de quiétude autour de Rouzic	Pertinence de l'extension de la réserve
CL1136	LE LOUET David	Non à la zone de quiétude	Généralités
RD1137	GRAVIOU Pierrick	Appréciant les richesses naturelles des Sept-Iles depuis toujours, je suis bien conscient du rôle joué par la Réserve Naturelle dans la préservation de nombreuses espèces animales (Macareux moine, Fous de Bassan, etc.) peu répandues sur le territoire national. Aujourd'hui, les chiffres montrent que les effectifs de ces oiseaux nicheurs aux Sept-Iles ne progressent plus depuis plusieurs années, ce qui doit nous interroger. Personnellement, je pense donc que l'extension de la Réserve ainsi que la création de la zone de quiétude sont d'excellentes mesures qui pourraient permettre à cet espace de protection de la nature de conforter son rôle et de poursuivre son action. Sans oublier que si la préservation de ces espèces menacées est une victoire pour l'environnement, elle est également importante dans le développement de l'activité touristique et économique du secteur. On a tendance à l'oublier... Après avoir pris connaissance du dossier, j'émet donc un avis très favorable à ce projet dans son intégralité et sans aucune réserve, si je puis m'exprimer ainsi.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1138	LE CORFEC Maryse	cf CR31	
RD1139	VANDENABEELE Arthur	cf CR30	
RD1140	VANDENABEELE Alain	cf CR29	

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1141	COLIN Yann (Société des Régates de Perros Guirec)	cf CR28	
RD1142	CAYTAN Anne	Je suis entièrement favorable à l'augmentation de ce périmètre de protection dédié à la conservation d'un patrimoine naturel exceptionnel, unique en Manche-Atlantique et d'importance nationale, que nous avons le devoir de léguer aux générations futures.	Agir pour les générations futures
RD1142	CAYTAN Anne	Ce projet contribuera sans nul doute à la conservation de la biodiversité sur le long terme.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1143	CAYTAN Yves	Le nouveau périmètre de protection proposé étendu contribuerait à la conservation d'un patrimoine naturel exceptionnel, unique en Manche-Atlantique. Nous avons le devoir de léguer aux générations futures ce patrimoine d'importance nationale.	Agir pour les générations futures
RD1143	CAYTAN Yves	Ce projet contribuera notamment à la conservation des requins et des raies sur le long terme. C'est pourquoi, j'approuve le nouveau périmètre proposé ainsi que la redéfinition de la réglementation cette réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1144	DEFRA NOUX Denise	J'approuve l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles. Cette mesure permettra la préservation du patrimoine naturel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1145	QUINQUIS Laurent	Praticant la voile et la pêche occasionnel sur le secteur des Sept-Îles, je n'ai fait que constater la multiplication des oiseaux, des phoques et de la diversité des espèces. Je ne comprends pas le besoin d'agrandir la réserve.	Etat de la faune
RD1145	QUINQUIS Laurent	Je refuse toute interdiction de circulation (zone de quietude) qui de plus est incohérente par sa situation, les oiseaux sont majoritairement sous le vent des Sept-Îles à l'est et non au Nord.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1145	QUINQUIS Laurent	Je souhaite perpétuer avec mes enfants les traditions maritimes autour des Sept-Îles et ne pas en faire un sanctuaire avec promenade pour touristes en vedette.	Impact sur traditions
CL1146		Je trouve très intéressant ce projet d'extension qui permettra de protéger un peu plus les espaces naturels	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1147		Je suis absolument dans le sens d'une redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles pour contribuer à la conservation des espèces fauniques et des écosystèmes qui se trouvent menacés par la dégradation et le dérangement causé par la présence humaine. Ces territoires protégés ne peuvent servir leur cause que si l'étendue peut être assez importante à tous les stades de développement et pour plusieurs types d'espèces y vivant.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL1148	MONTREUIL Y	Bonjour, Je ne suis pas opposé au principe d'une "zone de quiétude" pour les fous de bassan de l'île Rouzic, mais la pointe nord-est du triangle de cette zone m'inquiète. J'avais l'habitude de naviguer à la voile en coupant cette pointe nord est pour passer au sud de "Baro Prignou", pour longer l'est de l'île Rouzic, ce qui sera dorénavant interdit. Il faudra se concentrer pour passer au nord de "Baro Prignou" et gérer les hauts fonds 5,8/ 7,1 ou la mer peut se lever de manière inconfortable avant de rejoindre le passage entre les Noires de Rouzic et l'île Rouzic. Je pense donc que l'interdiction dans cette pointe nord est du triangle de la zone de quiétude (qui de plus rallonge le trajet), crée un danger supplémentaire inutile à un endroit où le courant et les rochers demandent déjà toute l'attention des navigateurs. La pointe de ce triangle aurait avantage à être un peu rognée au niveau des hauts fonds 3,9/0,3 . Ci joint visualisation sur carte de mon propos.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1149	SKIREDJ HAHN Catherine	Je soutiens ce projet car il permet de regarder l'avenir avec optimisme dès lors que la biodiversité est préservée, maintenue et étendue. C'est un espoir, en effet, pour les jeunes et les générations futures. Un lieu d'observation, de protection des nombreuses espèces d'oiseaux.	Agir pour les générations futures
RD1149	SKIREDJ HAHN Catherine	C'est un message fort de préservation d'un site exceptionnel qui contribue grandement à sa renommée. C'est un hommage générationnel aux populations locales qui ont su créer ce site et le faire vivre. C'est un message de vie.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1150	AUBRY	Je suis favorable à l'extension de la réserve nationale des sept îles pour protéger le plus efficacement possible la biodiversité marine.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1151	BOURBIGOT Sylvie	Je suis complètement favorable à l'extension proposée. Pour la zone de quiétude, elle est plus qu'indispensable pour la protection de la faune dans sa diversité. Nous devons absolument permettre le maintien de toutes les espèces actuellement existantes sur ce site, même si ce maintien a un impact sur la plaisance notamment. Car ce maintien, voire le développement de ces espèces, est une garantie de la diversité dans cette partie de notre aire maritime, une garantie aussi pour les pêcheurs de toujours y trouver de la ressource.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1151	BOURBIGOT Sylvie	J'aurais préféré une zone de quiétude bien plus étendue dans un premier temps, quitte à revoir sa surface à la baisse après les analyses dans le temps de cette décision.	Insuffisance d'ambition
RD1151	BOURBIGOT Sylvie	Ne sommes-nous pas capable de restreindre un tant soit peu nos activités de loisir pour garantir aux générations futures de pouvoir continuer à bénéficier de cette richesse écologique ?	Agir pour les générations futures
RD1152		Comme préciser dans le dossier d'enquête public, ce projet répond à un réel enjeu de protection du patrimoine naturel, aussi j'y suis extrêmement FAVORABLE. Nous avons la chance d'intégrer sur notre côte un espace naturel unique abritant une diversité d'oiseaux, de mammifères marins, de faune et de flore remarquables et quasi unique en France. Il est de notre devoir de renforcer leur protection en élargissant le périmètre de leur réserve naturelle assurant ainsi la qualité et la survie de leur cadre de vie.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1152		Le projet tel que définit semble un bon compromis en regards des enjeux de protection du patrimoine naturel et des activités socio-économiques en présence.	Impact sur activités économiques
RD1152		Aussi y renoncer, c'est prendre le risque de voir ce patrimoine disparaître et nos générations futures ne pourront que nous le reprocher.	Agir pour les générations futures
RD1153	LUZU	Le projet d'extension est une très bonne chose pour préserver et défendre la biodiversité autour des Sept-Îles. une chance d'avoir toutes ces espèces autour de nous. cet espace protégé Français de droit privé, la réserve ornithologique des Sept-Îles à été mise sous protection en 1912 par la LPO, qui luttait alors contre le massacre des macareux moines sur ce site. depuis cette date et son classement en réserve naturelle nationale en 1976, elle attire bien d'autres espèces. elle abrite ainsi 25000 couple d'oiseaux de mer , dont 175 couples de macareux moines dernière colonie de France métropolitaine, 157 couples de puffins des anglais et 22000 couples de fou de bassan unique colonie française. outre les oiseaux la réserve accueille également une colonie de 40 phoques gris deuxième de notre territoire après l'archipel de molène donc oui à cette extension de la réserve naturelle des Sept-Îles	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CL1154		Bonsoir, j'ai eu l'immense bonheur de découvrir cet été la réserve des sept îles sur le voilier de Manu et Laurence. L'émerveillement était au rendez vous. Quelle chance nous avons eu de pouvoir admirer cette magnifique faune sauvage Et il ne faut surtout pas oublier tout l'investissement humaine et associative Qui depuis bientôt 110 ans protègent ce lieu Il faut continuer pour pouvoir transmettre a nos enfants et petits enfants Ce petit bout de paradis	Agir pour les générations futures
CL1155	doublon avec 1153		
RD1156	WARGNIEZ	J'encourage l'extension de la réserve des Sept-Îles qui permettrait de mieux préserver un patrimoine naturel unique en France. Les Sept-Îles représentent la limite méridionale des aires de reproduction de nombreux oiseaux et méritent dans ce sens une meilleure préservation du site.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1157	BIRCH France	Ces magnifiques grands oiseaux, migrants, sont des navigateurs au long cours. Le plus grand oiseau marin de l'Atlantique est menacé par le changement climatique, pollution, surpêche, par les humains une fois de plus. N'oublions pas que les oiseaux marins nous donnent un signal. Nous, humains, sommes si prétentieux que nous oublions notre appartenance à la chaîne alimentaire au même titre que les Fous de Bassan. Si les Fous de Bassan ont de gros problèmes pour survivre, il en sera de même pour nous. (Cf Covid) Si nous faisons rien de plus pour respecter notre mère nature, comme le dit Jane Goodall, nous aurons d'autres épidémies de dangereux virus. Nous devons nous réveiller, protéger notre nature et par conséquent nous-même. NOUS DEVONS VOTER L'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE des SEPT-ÎLES, Extension de la zone de quiétude des Fous de Bassan	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1158	KOULM Guillaumie	Il est très important de préserver cet archipel à la biodiversité si riche. Il me semble que la concertation a peut-être donné trop de place aux usages touristiques par rapport à la préservation de la biodiversité. Ainsi dans cet extrait du résumé : "Lors des réunions techniques, la zone de quiétude a été diminuée à l'ouest pour laisser ouverte la passe de navigation entre Malban et Rouzic et au nord pour laisser accès au courant entre Baro Prignou et les Cochons (demande des plaisanciers). Son tracé sud a été redessiné pour mieux épouser la côte sud de Rouzic permettant de conserver des points de vue sur les colonies d'oiseaux et des conditions de navigation sécurisées (demande d'Armor Navigation et des kayakistes)."	Concertation
RD1158	KOULM Guillaumie	Il me semble que la zone de quiétude gagnerait à être étendue au sud de l'île Rouzic pour préserver la colonie de fous de bassan et autres oiseaux marins. Le flux de touristes en hors saison si proche de l'île est sans doute une source de perturbation importante. Une trégoise soucieuse du maintien de la biodiversité des Sept-Îles	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1159	STEPHAN	FAVORABLE à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept Iles Le périmètre tel que présenté paraît cohérent et justifié. Il permet d'intégrer une diversité d'habitats marins dont la protection permettra de préserver les fonctionnalités du milieu marin et donc les potentialités d'accueil de nombreuses espèces.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1159	STEPHAN	La zone de quiétude, en plus de permettre aux fous de Bassan de se reposer et d'exprimer leurs liens sociaux, serait profitable à l'ensemble des espèces marines présentes. Elle mériterait même d'être plus étendue. Je soutiens donc sans réserve ce projet d'extension du périmètre de la réserve et la nouvelle réglementation envisagée.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1160	LEBON Pierre Yves	Oui à l'extension de la réserve. La biodiversité marine a besoin de zones de repos pour se développer. Cette zone est déjà riche de nombreuses espèces de grands vertébrés (oiseaux, requins, mammifères marins), elle est propice à l'extension.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1161	JUDET DE LA COMBE Tifenn	Je suis plus que favorable à l'extension de la surface de la réserve des Sept îles. Plus que jamais, nous devons protéger la biodiversité. La faune et la flore de cet endroit sont tellement exceptionnelles! Cette extension peut apporter beaucoup à la région. Il faut penser différemment et changer notre modèle économique. Oui à l'extension de cette zone !	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1162		Je suis entièrement favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle des Sept-Îles et d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic . Toute initiative pour préserver le patrimoine naturel , et les espèces actuellement menacées , est louable et devrait recevoir un soutien massif . On nous parle suffisamment de l'urgence d'agir , alors bravo pour les projets et l'action de protection de la Réserve Naturelle . Agir sans réserve aujourd'hui en pensant à "demain" .	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1163	MANAC'H	TOUT À FAIT FAVORABLE ! Tout doit être fait pour protéger la faune et la flore qui nous entoure et préserver des espaces naturels sauvages.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1164	DUBOST	FAVORABLE à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept Iles Le périmètre tel que présenté paraît cohérent et justifié. Il permet d'intégrer une diversité d'habitats marins dont la protection permettra de préserver les fonctionnalités du milieu marin et donc les potentialités d'accueil de nombreuses espèces. La zone de quiétude, en plus de permettre aux fous de Bassan de se reposer et d'exprimer leurs liens sociaux, serait profitable à l'ensemble des espèces marines présentes. Elle mériterait même d'être plus étendue. Je soutiens donc sans réserve ce projet d'extension du périmètre de la réserve et la nouvelle réglementation envisagée.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1165		la Réserve naturelle des 7Iles est une réserve riche en terme de faune et de flore. Sa dénomination en tant que telle à permis également d'enrichir par rayonnement les eaux et terres alentours. L'étendre permettrait de maximiser d'avantage cette action. Cet agrandissement me paraît fondamental dans un monde où la place du sauvage diminue de jour en jour, malgré les alertes constantes des sphères scientifiques.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1166	VILLANEAU Jeanne	Très favorable à un projet qui va dans le bon sens. Outre la préservation des oiseaux marins et de la biodiversité en général, il y va aussi de celle de l'intérêt et de la beauté d'un espace naturel exceptionnel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1167		Je soutiens fortement le projet d'extension de la réserve des Sept-Îles ! Il est absolument primordial de protéger les oiseaux, cétacés. qu'ils aient un havre de paix, en mer et sur les îlots et que les oiseaux puissent nidifier et se reproduire sans être exposés à aucun danger ! Urgence !!!	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1168	doublon avec 1167		
RD1169		<p>Je suis plus que favorable à l'extension de la réserve naturelle. L'aire marine est actuellement trop restreinte pour que les espèces animales (mammifères entre autres) puisse y trouver les ressources suffisantes pour s'alimenter et se reproduire.</p> <p>Ce périmètre étendu va ainsi permettre de constituer un écosystème viable et pérenne .</p> <p>Ce secteur est une véritable richesse qu'il faut préserver.</p> <p>La plaisance est une activité de loisirs est n'est pas vitale en soi. Elle peut se pratiquer avec raison et sur le reste de l'espace marin qui représente une surface très largement supérieure à celle des 7 sept îles.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1170	ROUZE	Je soutiens profondément ce projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor). Je pense que cette préservation de la biodiversité est essentielle à la survie de nombreuses espèces.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1171	NIEWIADOMSKI	Bonjour, à des fins de protections et de préservations, j'approuve énergiquement le nouveau périmètre proposé.	Généralités
RD1172		<p>Suite aux constats faits lors du congrès de l'UICN, à l'heure où de nombreuses espèces voient leur population chuter de façon catastrophique et que des projets d'atteinte au milieu marin se multiplient en faisant fi des directives européennes, il est primordial de protéger les oiseaux, et la faune marine.</p> <p>L'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles vise à la conservation d'un patrimoine naturel qui dépasse l'intérêt national. Cette extension est absolument nécessaire, voire vitale!</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1173	HAMON	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles, notamment afin de mieux prendre en compte les connectivités entre différentes aires de nourrissage, de repos de beaucoup d'espèces marines. Bravo à tous les acteurs.rices mobilisé.e.s pendant deux ans sur ce projet d'extension.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1174		Je souhaite que la réserve des sept Iles soit agrandie et que son accès soit très réglementé.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1175	GARTHE Stefan (Université de Kiel - Allemagne)	<p><i>(traduit de l'anglais)</i></p> <p>Les océans du monde sont soumis à une pression humaine forte et croissante. Mes activités de recherche portent sur l'écologie marine et la conservation de la nature, avec un accent particulier sur l'écologie des oiseaux marins. L'une de mes espèces cibles est le fou de Bassan.</p> <p>Sur la base de ces antécédents et de cette expérience, j'appuie pleinement la proposition d'étendre considérablement les limites marines de la réserve de Sept-Iles. Les aires marines protégées sont les meilleurs outils pour protéger les habitats et la vie en mer. Cela est particulièrement vrai pour les habitats sous-marins exempts de toute activité de pêche ou d'exploitation. Ce n'est qu'alors que toute la vie marine pourra prospérer afin que, par exemple, la communauté des oiseaux de mer dispose de ressources alimentaires suffisantes pour survivre.</p> <p>À l'heure actuelle, nous constatons le déclin de nombreuses populations d'oiseaux de mer. Le fou de Bassan est une espèce. La colonie d'oiseaux de mer de Rouzic est une des 15 seules colonies dans le monde qui hébergent plus de 10 000 couples de fous de Bassan. Pour permettre leur survie à long terme dans ce lieu unique, une extension de la zone protégée est inévitable. Ceci est particulièrement important car cette colonie marque la limite sud de la répartition de cette espèce dans l'Atlantique Est.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1176		Je suis très favorable au projet de redéfinition du périmètre de la réserve nationale des sept îles	Généralités

<p>RD1177</p>	<p>BOUVET Alexis (Pdt société Symbiomer)</p>	<p>Je suis Alexis Bouvet, dirigeant de la société Symbiomer, implantée sur la commune de Penvenan et spécialisée dans la production et la transformation de macro-algues (www.symbiomer.com).</p> <p>Comme expliqué lors de ma venue à la mairie de Perros-Guirec le lundi 15 novembre dernier, j'ai découvert avec stupéfaction dans la presse, que le projet d'extension de la réserve des sept îles prévoyait l'interdiction de la récolte d'algues de rive à titre professionnel.</p> <p>Après vérification, l'article 12 du projet de décret indique bien que "La pêche et la récolte d'algues de rive exercées à titre professionnel sont interdites sur l'ensemble du territoire de la réserve naturelle."</p> <p>J'ai été particulièrement surpris par ce projet dans la mesure où il me semble que l'un des postulats de départ de ce projet d'extension était de ne pas s'opposer aux activités professionnelles traditionnelles, et notamment de pêche, pratiquant leur métier dans le périmètre de la réserve.</p> <p>Je tiens ainsi à vous informer que nous avons notamment effectué des activités de récolte d'algues sur l'île Tomé en 2019 et en 2020. Cette information est facilement vérifiable dans la mesure où nous sommes tenus de déclarer mensuellement nos productions auprès des affaires maritimes.</p> <p>J'ajoute que l'exploitation d'algues s'effectue sur les Sept-Îles depuis plusieurs siècles. Des vestiges de "fours à goémon" sont d'ailleurs toujours présents sur l'île plate.</p> <p>D'autre part, des familles entières ont exploité la pioka jusqu'en 1995, notamment sur l'île au Moine (http://www.7iles2000.org/index.php?article19/les-derniers-goemoniers-des-sept-iles).</p> <p>Sachez que la récolte des algues de rive est aujourd'hui particulièrement bien encadrée, avec l'appui des structures de représentations professionnelles (CDPMEME 22 et CRPMEM Bretagne) et sous le regard de l'administration compétente (DML et DIRM NAMO) et des instances scientifiques. Symbiomer, dès sa création en 2017, a mis en œuvre ses propres cahiers des charges de gestion durable des ressources, allant parfois, au delà de la réglementation en vigueur. Un des piliers de cette stratégie de gestion durable des ressources est d'exploiter une multiplicité de sites de production afin de favoriser la repousse et le renouvellement des algues grâce à un système de rotation. Interdire l'accès à certains sites de récolte ne fera qu'entraver cette stratégie.</p> <p>Enfin, il paraît incohérent d'interdire l'accès aux estrans de l'archipel à tout au plus 10 récoltants professionnels et dans le même temps de l'autoriser potentiellement à plusieurs dizaines de plaisanciers pour la pratique de la pêche à pied et la récolte d'algues. Nous ne sommes évidemment pas opposés à leurs activités, mais d'un point de vue très objectif, le potentiel impact sur le dérangement de la faune paraît très déséquilibré.</p> <p>Je vous remercie donc par avance, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de prendre en considération notre positionnement contre l'article 12 du projet d'extension de la réserve des Sept-Îles. Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.</p> <p>Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.</p>	<p>Impact sur activités économiques</p>
<p>RD1178</p>		<p>Je suis favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept îles. La pression des activités humaines est de plus en plus importante dans tous les milieux, nous devons étendre cette zone refuge pour de nombreuses espèces.</p>	<p>Pertinence de l'extension de la réserve</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1179	BERTHIER	Je suis favorable à l'extension pour préserver la biodiversité de cet espace	Généralités
RD1180	JEGO	Dans le contexte actuel de bouleversements climatiques et d'effondrement de la biodiversité, il est PRIMORDIAL de prendre en compte la biodiversité à plus large échelle et engager des mesures fortes de préservation. C'est exactement ce que propose le projet d'extension et je m'en félicite. L'intégration au périmètre de la réserve d'habitats sous-marins et d'espèces à enjeux forts tant au niveau local qu'europpéen et international est une bonne nouvelle pour la meilleure conservation de ses milieux. Ce périmètre étendu permettra aussi de développer l'acquisition de connaissances sur ces milieux, qui ont sûrement encore plein de secret à nous livrer.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1180	JEGO	Quant à la zone de quiétude tant décriée, elle permettra d'assurer l'intégralité du cycle de vie des espèces d'oiseaux présentes en prenant en compte les étapes de repos, lissage des plumes, toilettage, etc. Tout en assurant la tranquillité pour les crustacés et autres invertébrés et poissons. Les retombées sur la qualité des pêches n'en sera que meilleure.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1181	MAREK	je suis pour une extension qui pourrait permettre la préservation de la biodiversité et l'extension des espèces	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1182	LEPRINCE	L'extension est essentiel à la survie du dispositif et des espèces qui en dépendent. L'espace alloué reste encore malgré tout ridiculement petit au regard des besoins des espèces conservées.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1183	RINGENBACH	Je soutiens totalement le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles .	Généralités
RD1184	DELMAS	Merci de bien vouloir prendre en compte mon adhésion au projet de redéfinition de la Réserve Nationale des Sept Iles. En effet, agrandir l'extension du périmètre ne peut être qu'un bienfait tant pour la faune aviaire et sous-marine.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1184	DELMAS	La création de la zone de quiétude procurera aux fous de bassan leur zone de repos indispensable en période de reproduction et nourrissage des petits ainsi qu'aux autres alcidés présents sur le site. C'est pourquoi j'adhère à la totalité du projet tel que définit et soumis à enquête publique. Agrandissement du périmètre et création de la zone de quiétude.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1185		Absolument favorable à ce magnifique projet. Préserver la biodiversité, que nous soyons sûrs de la poursuite de l'accueil en toute tranquillité de tous ces magnifiques oiseaux et autres phoques, (je n'oublie pas les lapins), ... que j'ai eu le privilège et le bonheur de pouvoir admirer sans oublier tout ce qui se passe sous l'eau qui requiert la même nécessité de préservation et de protection !	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1185		J'ai envie que les générations suivantes puissent continuer à s'émerveiller. Cela relève de notre devoir.	Agir pour les générations futures
RD1186	PIEGAY	À l'heure où la biodiversité est en chute libre et subit de plein fouet la pression anthropique directe et indirecte, il est essentiel d'étendre au maximum les zones de préservation des espèces végétales et animales. De larges zones sont nécessaires pour prendre en compte les besoins en nourriture, les déplacements quotidiens, les migrations, les interdépendances, etc.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1187	AUSSEDAT	À l'heure où le climat et la biodiversité sont des enjeux majeurs pour notre propre survie et celle des générations à venir, l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles est un espoir et un bon sens pour notre planète ! Environ 24% du domaine maritime français est désormais classé "aires maritimes protégées". Mais seule une toute petite fraction de celles-ci fait l'objet d'une véritable préservation. Cela sera exactement le cas ici avec la zone de quiétude de Rouzic qui représentera seulement 1% du périmètre global du projet d'extension. On s'entend que cela laisse de la place pour les usagers de la mer ! De plus, le projet d'extension et la zone de quiétude à été revu à la baisse afin de satisfaire au maximum les usagers de la mer.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1187	AUSSEDAT	La zone de quiétude est fondamentale pour le bien-être des Fous de Bassan et des 11 espèces nicheuses qui sont de passage dans cette zone unique en France. Seul lieu en mer dans cette réserve où ils seront véritablement en sécurité de toute activité humaine. C'est en préservant des espaces maritimes que la biodiversité reprendra forme et tout le monde y sera gagnant ! En continuant d'épuiser ce qu'il y a en mer, sans lui laisser une zone de répit, il n'y restera plus rien. C'est maintenant qu'il faut agir. C'est par des actions et des projets de ce genre qu'on pourra essayer de renverser la tendance. Merci encore à la LPO pour ce magnifique projet, qui verra j'espère le jour, et pour toutes les actions que vous menez ! BRAVO !	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1188	JONIN Max	<p>En 1912, la colonie d'oiseaux de mer des Sept-Iles était en danger. Elle aurait pu disparaître. Des naturalistes associatifs sont heureusement intervenus; leur vision, leur attitude, leur préoccupation n'étaient pas dans l'air du temps. C'est là le travail associatif, pionnier en avance sur son temps. Aujourd'hui le patrimoine naturel national peut afficher la RNN des Sept-Iles dans son bilan, dans une époque autre qui ne parle que de biodiversité. Mais il ne suffit pas d'en parler il faut aussi faire et c'est encore et toujours les acteurs associatifs qui oeuvrent, essayant d'entraîner les autres. On doit remercier la LPO du travail fait depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui il apparait que conforter la protection de cette remarquable colonie est souhaitable et nécessite un extension de la protection en milieu marin. Chacun peut comprendre l'évidence : l'environnement des oiseaux marins c'est l'espace marin, ils ne viennent à terre que pour se reproduire, protéger l'aire de nidification est insuffisant.</p> <p>Ce projet est donc parfaitement logique, mesuré et raisonnable. Il convient de le soutenir, d'aider à sa mise en place.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1189	DELARUELLE Pierre	A un moment où l'écologie doit devenir l'affaire de tous, cela ne pourra se faire qu'en faisant appel à la responsabilité de chacun et non pas par l'interdiction de fréquenter certaines zones par la mise en place d'une zone de quiétude que la plupart des usagers navigant sur zone respecte déjà. J'accepte bien sur l'extension à condition de pouvoir y naviguer dans les conditions actuelles	Restrictions de navigation et de circulation
RD1189	DELARUELLE Pierre	Je refuse la zone de quiétude et je m'inscris dans une démarche de responsabilisation des usagers	Respect du site actuel par les usagers
RD1190	PLANQUE Natacha	<p>Très favorable à ce projet d'extension de la réserve !</p> <p>La mise en place de ces nouvelles réglementations sur les usagers ainsi que la zone de quiétude autour de Rouzic sont essentielles pour permettre une meilleure conservation des espèces nicheuses des Sept-îles, notamment le fou de bassan, le macareux moine, le guillemot de troil, le puffin des anglais, etc.</p> <p>De plus, l'extension sur le plateau des Triagoz et sur Bono est très importante pour la mise en place des suivis naturalistes, l'amélioration des connaissances et la préservation des espèces dites à enjeux.</p> <p>J'ai pu faire 2 mois de bénévolat avec l'équipe de la LPO sur les Sept-Iles et cette zone comporte réellement un patrimoine faunistique et floristique (zostères, laminaires...) remarquable qui, pour certaines espèces, est unique en France et que nous nous devons de préserver.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1191		Je soutiens la zone de quiétude et le projet d'extension. Nous savons que les grandes aires marines protégées ont plus de succès écologique que les plus petites, particulièrement car elles englobent des réseaux de protection en une seule zone de protection (Edgar et al., 2014).	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1191		L'importance de la zone de quiétude est la tranquillité – un endroit où les oiseaux peuvent se retrouver, communiquer, se reposer. Leur bien-être est aussi important que la nidification pour la survie des fous de Bassan car le stress n'est ni propice à la reproduction ni à la survie des oiseaux (Breuner, 2010). Les bateaux qui passent stressent les oiseaux, qui s'envolent lorsqu'un bateau s'approche. Parfois il ne suffit que du bruit du moteur pour les faire fuir.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1191		L'impact économique de la zone de quiétude est discutable : il n'y a aucun casier de pêche professionnelle dans ce périmètre. La pêche reste permise sur tout le reste du périmètre de la Réserve des Sept-Îles, mais on se focalise sur moins d'1% du projet d'extension. Il faut trouver un juste équilibre entre les activités humaines sur un territoire naturel et la protection des espèces et des habitats (Pomeroy et al., 2005). Le compromis d'avoir ce petit périmètre qui assure le bien-être des fous de Bassan – contre une zone plus large – soutient cet équilibre.	Cohabitation homme / nature
RD1192	LE MELL	Je soutiens sans réserve le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Toutes les études montrent que l'homme, s'il souhaite avoir un avenir, doit prendre sa place sur cette Terre sans condamner les autres espèces en empiétant sur leur territoire..	Cohabitation homme / nature
RD1193	QUINQUIS Daniel	Je suis contre l'interdiction de la navigation dans la zone de quiétude. Habitant à Perros, j'aime naviguer en famille autour des Sept-Îles tout en respectant la tranquillité des différentes espèces (animaux marins, oiseaux...) Respectueuse de la nature et de l'environnement, je souhaite continuer de profiter pleinement et librement de ce petit bonheur avec mes enfants et j'espère avec mes petits enfants.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1194		L'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles est un réel espoir pour notre territoire. Cette zone de quiétude est primordiale pour le bien être des espèces. Unique lieu en mer dans cette réserve où les fous de bassans et autres espèces seront véritablement en sécurité de toute activité humaine. Une zone unique en France, c'est indispensable de l'étendre pour conserver à terme, cette rareté et beauté de la nature. Agir aujourd'hui pour demain. L'extension de la réserve est minime par rapport à toutes les zones maritimes libre de circulation. Cette extension est une puce dans un océan.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1195	BLANC Annie (complément à RP25)	<p>Le projet d'extension de la réserve des Sept-Iles s'inscrit dans une longue histoire, de plus d'un siècle qui mérite d'être rappelée. Nous bénéficions tous des paysages de la Côte de Granit Rose et des écrins de nature grâce à une poignée de pionniers qui se sont mobilisés dès la fin du 19^e siècle.</p> <p>La Ligue pour la Protection des Oiseaux en lien avec l'Etat a mené un travail de fond pour poursuivre ce travail de protection des îles et de l'environnement marin. Agissant en simple passeur, une autre poignée de personnes s'efforcent de léguer ce patrimoine naturel inestimable : une façon de rendre hommage aux pionniers du territoire qui ont donné l'identité unique du territoire du Trégor et de la Côte de Granit Rose en particulier.</p> <p>Les quelques faits historiques relatés dans le document de quatre pages montrent avec beaucoup d'évidence, l'importance des mesures de protection proposées plus d'un siècle plus tard au sein du projet de « nouvelle réserve des Sept-Iles » intégrant l'île Tomé, les plateaux en mer des Triagoz et des Sept-Iles et leur environnement marin. Nous sommes donc favorables au projet d'extension qui donnera la grandeur nécessaire à la réserve des Sept-Iles historique et qui montre que le défi de demain est atteignable : concilier protection de l'environnement et maintien des activités locales traditionnelles et durables.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1196		La France a l'obligation de se conformer à une directive européenne en faveur du patrimoine naturel et elle ne peut plus se permettre de repousser ces obligations en la matière. L'extension de la réserve des sept îles doit permettre de compenser (un peu) le retard pris sur ce sujet.	Lien avec la stratégie nationale
RD1196		Le projet d'extension de la réserve naturelle compte 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000 et 9 sont identifiés comme à enjeu fort au titre de la Directive Cadre Stratégie Milieux Marins (DCSMM). 5 habitats viennent enrichir la diversité dans le cadre du projet d'extension. Il reste peu d'îles dans le Trégor qui soient un réel refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux côtiers et marins et l'extension devrait permettre d'apporter des espaces complémentaires pour les oiseaux tant nationaux que migrateurs.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1196		Il nous faut maintenant comprendre qu'il nous faut respecter certains espaces, que la nature n'est pas notre propriété. Quel sera notre legs aux générations futures si nous détruisons par nos dérangements tous les espaces un tant soit peu naturels ? Nous remarquons chaque jour qu'en l'absence de contrainte et de contrôle, les espaces protégés livrés à la seule bonne volonté subissent des dérangements incessants : photographes, chiens, pêcheurs à pieds, randonneurs etc. L'effort demandé est minime au regard de l'enjeu et il nous faut y répondre maintenant.	Agir pour les générations futures
RD1197	BELIOT	Oui pour l'agrandissement de la réserve nationale des sept îles. On doit tout faire pour protéger la biodiversité qui nous permet de vivre. Ceci pour nous et pour les générations qui vont suivre.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1198	doublon avec RD1197		
RD1199	Association ETAPES	Asso Trébeurdoise qui prend en compte avec inquiétude les multiples signaux d'alerte sur cette réserve. L'extension du périmètre et la création d'une zone de quiétude nous semble pour le moins souhaitable pour le bon maintien de la colonie de Fous de Bassan et ce projet sera également favorable à la vitalité de la biodiversité environnante.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1199	Association ETAPES	C'est toute l'économie de notre territoire qui bénéficiera de l'augmentation de la productivité de cet écosystème protégé.	Impact sur le territoire
RD1200		Oui pour l'agrandissement de la réserve nationale des sept îles.	Généralités
RD1201		Oui à l'extension de la réserve qui est nécessaire à la préservation de la biodiversité locale et notamment la colonie de fous de Bassans	Généralités
RD1202	LE HERVE Quentin	Une prise en compte globale, altruiste, et durable du dossier de redéfinition ici présenté, ne peut conduire qu'à un seul constat : il y a urgence à protéger ce patrimoine naturel fragile ! On lit et entend trop souvent que la RNN compte bien assez de Fou de Bassan pour avoir besoin de les protéger d'avantage... Quelle folie ! En effet, toutes les espèces d'oiseaux marins présentent sur l'archipel souffrent d'ores et déjà des changements climatiques, notamment au niveau de leur alimentation et de leur reproduction.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1202	LE HERVE Quentin	Au quotidien, près de 8 personnes sur 10 m'expliquent que le futur périmètre se doté d'une réglementation tellement stricte que même la navigation (hors zone de quiétude) sera interdite. Je dis FAUX ! Trop de personnes opposées à ce projet ignorent les tenants et aboutissants, trop de concitoyens ne regardent que leur propre nombril au moment de se prononcer. Ce genre de réaction sans arguments n'a pour conséquence que de désinformer la population un peu à l'écart du projet.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1202	LE HERVE Quentin	Un grand nombre de professionnels de la mer approuve ce projet, y compris la création d'une zone de quiétude, pourquoi ? La principale raison se trouve dans le fait que ces passionnés ont grandi avec ce patrimoine sauvage, ils vivent même au quotidien avec ces mammifères, oiseaux et autres espèces. Force est de constater que la cohabitation entre nature et professionnels n'est pas toujours simple (je pense à la déprédation de lotte par le Phoque gris), mais je reste certain que des solutions sont à trouver. J'aimerais entendre les comités des pêches se prononcer là-dessus par exemple.	Cohabitation homme / nature
RD1202	LE HERVE Quentin	N'oublions pas que nous parlons d'une biodiversité spécifique, qui d'ailleurs ne se développe que là et pas ailleurs. N'y a-t-il donc pas la place pour aller naviguer un TOUT PETIT PEU plus loin ? Nous parlons d'écologie oui, mais surtout de développement durable. Nous parlons du passage d'un témoin aux générations futures, il n'y a même pas à tergiverser. N'attendons pas que le maison brûle pour prendre des précautions préventives, pour paraphraser Jacques CHIRAC. Il y a urgence !	Agir pour les générations futures
RD1203		Aujourd'hui, si le sujet est de préserver les oiseaux, nous sommes d'accord qu'il faut agir. Le principal problème pour les oiseaux, c'est de se nourrir et d'avoir un endroit calme pour nicher. Nous savons que les Fous de Bassan vont jusqu'à Cherbourg et jusqu'à Brest pour se nourrir. C'est donc un problème de ressources et il faudrait donc interdire aux chalutiers pélagiques de venir aussi près de la réserve!	Etat de la faune
RD1203		Pour la quiétude, le principal problème vient des bateaux qui ne font pas de bruit et qui viennent juste sous Rouzic, type Kayak. Dans ce cas, il peut y avoir une panique générale. Maintenant proposer une zone de quiétude juste à côté de l'île n'apportera rien à la réserve. Par contre, nous comprenons, tous que cela permet à la réserve d'avoir des moyens financiers supplémentaires par rapport à la taille de la réserve. La première étape pour sauver des oiseaux, c'est d'interdire les lignes flottantes, les trémails près de la réserve mais aussi d'interdire les petites embarcations trop près de Rouzic et Malban principalement. Le projet actuel ne répond en rien à préserver les oiseaux. Le problème est de trouver des fonds supplémentaires! Aujourd'hui, on crée un conflit inutile entre les amoureux des Sept Iles.	Motivations idéologiques ou financières

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1204	COUDRAY Alain (CDPMEM22)	<p>Rappelle son implication tout au long de la concertation au cours de laquelle il a exprimé ses inquiétudes quant aux conséquences de l'extension sur l'activité des pêcheurs. Rappelle également que le fondement même du projet n'était pas pleinement partagé, générant des difficultés de compréhension et d'acceptation de la part de nombreux acteurs.</p> <p>Tout en partageant l'importance de la conservation de la biodiversité, le CDPMEM émet un avis réservé car plusieurs points laissent les pêcheurs professionnels perplexes.</p> <p>1 - Interrogations sur le périmètre d'extension dans la mesure où celui soumis à enquête publique est supérieur à celui figurant dans d'autres documents du dossier et que ceux jusqu'à présent exposés, notamment pendant la concertation.</p> <p>Regrette que la zone concernée par une autorisation d'extraction de sable en Baie de Lannion n'ait pas été intégrée au projet comme l'avaient demandé les pêcheurs pendant la concertation.</p>	Concertation
RD1204	COUDRAY Alain (CDPMEM22)	<p>2 - Rappelent leur opposition à la création d'une ZQ et, tout en soulignant l'effort ayant abouti à la diminution de cette zone, indiquent que la ZQ ne sera pas sans conséquences sur l'activité des pêcheurs, la zone constituant un espace de travail non négligeable pour 5 navires côtiers qui y pratiquent une pêche à forte valeur ajoutée. Les professionnels mettent également en avant l'impact sécuritaire que pourrait avoir la ZQ qui comprend un passage abrité utilisé par les navires par gros temps.</p>	Impact sur activités économiques
RD1204	COUDRAY Alain (CDPMEM22)	<p>3 - Citent l'article 4 du projet de décret et formulent leurs inquiétudes quant à la possibilité future de nouvelles réglementations contraignantes sur le périmètre d'extension au détriment de leur activité. Ils rappellent la nécessité de l'implication du CRPMEM pour toute mesure qui concernerait la pêche. Rappellent également que dans le cadre des analyses de risques espèces prévues dans les sites N2000, les interactions entre les engins de pêche pro et les espèces feront l'objet d'une analyse sur l'ensemble des sites N2000, incluant la RNN.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RD1204	COUDRAY Alain (CDPMEM22)	<p>4 - Relèvent également un manque d'équité dans le traitement des activités de pêche qui autorise dans certaines conditions la pêche à pied de loisir mais qui l'interdit à titre professionnel. Fait état de son incompréhension compte tenu de l'absence d'étude d'impact de la pêche de loisir contrairement à la pêche pro. Estime qu'il n'y a pas lieu d'interdire la pêche pro ou à défaut qu'il faut mettre en place des mesures la concernant.</p> <p>5 - Evoque la collecte d'algues de rive à titre professionnel qui seraient interdite alors que pratiquée jusqu'à présent.</p> <p>Considère cette différenciation entre les activités inacceptables et demande que les activités de pêche à pied professionnelle et de récolte d'algues de rive ne soient pas interdites.</p>	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1204	COUDRAY Alain (CDPMEM22)	6 - Concernant la gouvernance, souhaite conserver son siège au sein du comité consultatif et soutient la demande formulée par le CRPMEM d'intégrer l'organe de gestion.	Gestion de la réserve
CL1205	GUIGNARD Gilles (FF Motonautisme)	<p>Dans un courrier annexe, le Pdt de la FFM rappelle la sensibilité de son organisation au respect de l'environnement et donc à la protection des réserves nationales naturelles telles que celle des Sept-Îles. Il relève toutefois la présence d'une inégalité de traitement de ses ressortissants dans la mesure où "l'article 23-III du projet de décret mentionne que la navigation des VNM, type jet-ski et scooter des mers est interdite sur l'ensemble du territoire de la RNN". Il rappelle la qualité de "bateau" selon arrêt de la CC du 5/11/2003 et la définition qui en est donnée par la Convention de Londres du 20/10/72, de même que la définition du Code des Transports.</p> <p>Il rappelle les arguments qui plaident en faveur du jet-ski comparé au bateau et relève l'absence de motivation d'une telle interdiction.</p> <p>Il demande que soit supprimée du projet de décret l'interdiction de circulation des VNM pour qu'ils soient traités à égalité avec les bateaux et qu'y soit mentionnée la possibilité de circuler dans la RNN des VNM avec une limitation quant au nombre à définir.</p> <p>Il indique son intention de saisir le Conseil d'Etat aux fins d'annulation du décret à intervenir si cette interdiction n'était pas supprimée.</p>	Circulation des véhicules nautiques à moteur
CL1206	GEO22	Nous vous demandons de donner un avis favorable au projet concernant la réserve des sept Iles soumis à enquête publique. L'extension aux Triagoz et à l'Ile Tomé permet d'avoir un ensemble cohérent et complémentaire.	Pertinence de l'extension de la réserve
CL1206	GEO22	La création d'une zone de quiétude au Nord de l'Ile Rouzic est une très bonne chose pour la colonie des fous de Bassan car leur permettra un repos après leur va et vient de plus en plus long en quête d'une nourriture que le réchauffement climatique fait migrer vers le Nord.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CL1206	GEO22	Nous regrettons cependant que cette zone ait été réduite dans sa surface. Une zone de quiétude ceinturant l'Ile Rouzic vers le Sud a du sens pour les Macareux, Pingouins et Guillemots qui nichent dans ce secteur. L'acceptation de ce projet est un signe positif pour tenter de maintenir à minima les colonies des sept Iles qui contribuent largement à la réputation de Perros Guirec et à l'économie touristique du territoire.	Insuffisance d'ambition
RD1207	LAVERGNE Nathalie	Plongeuse depuis une trentaine d'années aux Sept Iles, c'est avec grand plaisir que j'ai vu augmenter la colonie de Fous de Bassan ainsi que celle des phoques. Aujourd'hui, proposer un tel projet d'extension est une belle opportunité. L'intégration de Tome et du plateau des Triagoz est complémentaire aux Sept Îles et forme un ensemble judicieux.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1207	LAVERGNE Nathalie	En créant une zone de tranquillité permettant le repos des colonies nidifiant sur Rouzic (fous, macareux, pingouins, Guillemots, Puffins des Anglais....) nous devrions contribuer à leur tranquillité lors de cette période critique pour eux. Je vous prie donc de prendre acte de mon avis favorable au projet concernant la RNN Sept Îles : l'extension de son périmètre ainsi que la création d'une zone de tranquillité.	Utilité et pertinence de la zone de tranquillité
RD1208	doublon avec RD1207		
RD1209	COULOMBEAU Franck	cf RP32	
RD1210	GAILLET	cf RP33	
RD1211	LE PREVOST Christian	cf CR34	
RD1212		Le lobby du jet-ski écrit dans l'observation 1205 que: "Le Jet-ski est certainement le moyen le plus discret et le plus respectueux de l'environnement pour faire découvrir le patrimoine naturel français". et de menacer: "... à défaut d'autoriser le jet-ski à l'intérieur de la Réserve, il saisira le Conseil d'Etat aux fins d'annulation du Décret à intervenir ..." L'expression d'une telle violence de l'égoïsme de quelques uns face à l'impérieuse nécessité de protéger le bien commun n'a pas sa place dans cette enquête publique. Je confie donc à la sagesse du Commissaire la décision de modérer ces propos. Je suis pour l'extension RNN et ZQ.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD1213	CHARRIERE	MAYDAY ! MAYDAY ! MAYDAY ! pour nos magnifiques oiseaux du large. Préservez cette nature exceptionnelle qui nous fait tant rêver avec la chance de pouvoir encore admirer l'élégance et la beauté de tels amis volants.	Généralités
RD1214	doublon avec RD1213		

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1215		J'approuve l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1216	GUERIN Jean Yves	La zone de quiétude envisagée est inacceptable aucune justification écologique ou scientifique ne peut le démontrer !	Méthodologie, justification scientifique
RD1216	GUERIN Jean Yves	Je vous fait grâce des arguments démontrant l'inefficacité de la mise en place d'une zone de quiétude, je pense que vous en avez pris connaissance auprès des différentes associations qui s'opposent a cette zone de quiétude.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1216	GUERIN Jean Yves	Je souhaite rajouter quelques réflexions : comment peut-on interdire a certaines personnes la navigation ? (Plaisanciers..)	Restrictions de navigation et de circulation
RD1216	GUERIN Jean Yves	La côte de granit rose risque d'être fortement pénalisée économiquement !	Impact sur activités économiques
RD1216	GUERIN Jean Yves	Une grande réserve oui mais sans interdits supplémentaires.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1216	GUERIN Jean Yves	Et en conclusion vous devriez mettre en avant notre comportement depuis des décennies qui a permis d'avoir une réserve remarquable sans zone de quiétude grâce aux comportements exemplaire de l'ensemble des gens de la mer y compris les touristes incités a avoir un comportement adapté a l'environnement et ceci sur la préconisation des locaux.	Respect du site actuel par les usagers
RD1217	COCHU Cécile	Avis favorable pour l'extension de la réserve et protéger le patrimoine naturel.	Généralités
RD1218	LE GOFF Jean Sébastien	Avis très favorable . Merci pour cette nouvelle initiative de préservation de la vie !	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1219	MARCHAL Cécile	Je souhaite m'opposer au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Ayant une villa face à la baie et y passant tous mes étés depuis 1980 je peux vous dire que nombre de plaisanciers autour des îles est extrêmement réduit et ne nécessite vraiment pas d'augmenter le périmètre de la réserve naturelle.	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD1219	MARCHAL Cécile	Si une gêne pouvait être occasionnée aux oiseaux ce serait probablement beaucoup plus qu'aux navettes incessantes des vedettes des Sept-Îles qui ne sont pas mentionnées dans le projet.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
RD1220	GAJAC Pierre	Ci-joint une carte extraite du dossier de l'enquête publique (Annexes, page 200/283 du document). A qui voulez-vous faire croire que la zone de quiétude va contribuer à protéger les oiseaux ? agir sur le taux de reproduction ? agrandir leur zone de repos ? faciliter le nourrissage ? ... C'est un confetti à l'échelle de « la zone de stationnement et de pêche des fous de bassan ». Une démonstration scientifique dites-vous ? Ça ressemble à une escroquerie intellectuelle !!! De qui se moque-t-on ?	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1221	DUNCAN Patrick	Je soutiens fortement cette importante action pour la conservation de la biodiversité française et européenne, comme bien décrit dans l'avis sur cette enquête publique. Cette extension de la Réserve des Sept Îles bénéficie d'une logique écologique forte, car elle augmentera des surfaces d'habitats N2000, et surtout augmentera fortement la tranquillité des oiseaux marins car en plus de sites en terre utilisés pour leur nidification ils disposeront d'une réserve en mer, source de leurs ressources.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1222	JEGLINSKI Jana (University of Glasgow)	<p><i>(traduit de l'anglais)</i></p> <p>L'extension proposée contribuera à la conservation de proportions importantes de populations reproductrices d'oiseaux de mer et de leur habitat marin en France. En particulier, il protégera l'habitat essentiel des fous de Bassan qui se reproduisent dans la seule colonie Française sur Rouzic.</p> <p>Le succès de reproduction des fous de Bassan de cette population a été médiocre et la taille de la population de cette colonie a diminué au cours des dernières années, peut-être en raison de la surpêche de leurs proies dans leurs aires de recherche de nourriture adjacentes à leur colonie de reproduction.</p> <p>Il semble de la plus haute importance de créer une grande aire marine protégée qui puisse servir de refuge pour le rétablissement des populations de poissons qui profiteront également à un prédateur marin supérieur comme le fou de Bassan et d'autres espèces d'oiseaux de mer et de mammifères marins présents localement. Je soutiens donc pleinement la proposition d'étendre de manière significative la réserve de Sept-Iles.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1223	BA	j'approuve l'extension de la réserve	Généralités
RD1224	VOTIER Stephen (University of Edinburgh)	<p><i>(traduit de l'anglais)</i></p> <p>Insiste sur le risque de diminution très importante de la population de fous de Bassan à l'échelle mondiale. Evoque les difficultés rencontrées par les fous de Bassan tant en termes de reproduction qu'en ce qui concerne l'augmentation de la mortalité des adultes.</p> <p>Souligne l'intérêt régional et mondial de cette réserve en précisant que les Sept-Îles détiennent environ 4 % de la population mondiale de fous de Bassan et qu'il est l'avant-poste le plus méridional de l'aire de répartition de cette espèce.</p> <p>Considère que l'extension des limites de la protection marine est une étape importante dans le maintien de cette importante population. Affirme que des zones de quiétude autour de la colonie sont vitales pour le repos des oiseaux et leur cohésion sociale.</p> <p>Indique que le mode de vol de ces oiseaux signifie qu'ils passent la majorité de leur temps loin de la colonie à se reposer sur l'eau, et que les zones de quiétudes sont de moins en moins disponibles à mesure que les mers deviennent plus encombrées.</p> <p>Soutient sans réserve les extensions proposées de la réserve de Sept-Iles.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1225	MANSUY Catherine	<p>La Cop 26 s'est achevée sur un bilan très "mitigé". Si les dirigeants des pays participants ne réussissent pas à trouver des points d'accord, nous, simples citoyens pouvons, à notre échelle, redresser la barre et infléchir ce qui, pour beaucoup, est considéré comme inexorable. Et si nous souhaitons également proposer à nos enfants, petits-enfants et aux générations futures un monde moins sombre, il est l'heure de se mobiliser. En ce sens l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Iles est une BELLE AVANCEE que je soutiens fermement. Je considère de plus que la création d'une ZONE DE QUIETUDE est un ARGUMENT DE POIDS pour que nos jeunes puissent encore longtemps profiter des superbes oiseaux qui viennent nicher sur le site et qui ont tant besoin de calme. OUI A L'EXTENSION DE LA RESERVE ET OUI A LA ZONE DE QUIETUDE.</p>	Agir pour les générations futures
RD1226		<p>Je suis opposée au projet d'extension projetée sur la zone Triagoz-Sept Iles - Tomé. Je constate après lecture des documents que les intentions ne sont pas toutes vraiment sincères.... Je constate aussi que la pêche qu'elle soit à pied ou par bateau est mise carrément à l'index par leur interdiction oubliant que la colonie de phoques gris ne cesse de croître au détriments des poissons de la zone et que, sauf erreur de ma part, rien n'est fait pour contrôler leur nombre croissant</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RD1226		<p>Je constate que les vedettes touristiques ne sont pas plus inquiétées que cela car il est vrai qu'elles apportent une aide financière dont il est difficile de se passer : j'ai constaté par moi même que le nombre conséquent de rotation de ces vedettes est très élevé et leurs positionnements au ras de l'île Rouzic très perturbant pour les oiseaux effectivement.</p>	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1227	MOREAU	<p>Très FAVORABLE au projet d'extension du périmètre et de la réglementation de cette réserve - gérée par la LPO - qui permettrait de préserver et renforcer la conservation de la richesse inouïe de notre patrimoine naturel. Cette réserve est d'une importance capitale pour la reproduction des oiseaux marins (11 espèces s'y reproduisent), avec 11% des effectifs de nicheurs de la FRANCE métropolitaine.</p> <p>- 250 espèces d'oiseaux la fréquentent, par exemple, la quasi totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fous de Bassan.</p> <p>Cette zone abrite aussi d'autres animaux comme les phoques gris, les dauphins et marsouins ainsi que 122 espèces végétales et autour de 1000 espèces sous-marines.</p> <p>La zone de quiétude de 130 ha (moins de 1% du périmètre global) permettrait d'accroître et garantir la protection de la colonie de Fous de Bassan et d'autres oiseaux marins pendant la période de reproduction, entre le 1er avril et le 31 août en l'interdisant à tout usager.</p> <p>Les autres mesures envisagées assureraient une bonne préservation de cette réserve merveilleuse et unique en France (j'en ai un souvenir exceptionnel !)</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1228	LAUREC Yves	J'ai lu le document technique jusqu'à la page 153, sans y voir d'éléments montrant le besoin d'accroître le périmètre de la réserve des Sept-Îles. Je n'ai pas acquis la certitude que les chiffres cités sont toujours sincères , par exemple l'apport économique de plusieurs millions d'euros me laisse rêveur et reflète peut-être ce qu'apportent les Iles, sûrement pas ce qu'apporte le fait qu'elles soient réserve ornithologique !	Méthodologie, justification scientifique
RD1228	LAUREC Yves	Il semble par ailleurs que les restrictions d'accès vont toucher les utilisateurs les moins nombreux alors que les vedettes de tourisme responsables de la majorité du trafic seraient épargnées.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1228	LAUREC Yves	Je ne pense aucunement que la population de Fous de Bassan soit en danger, des réflexions chiffrées laissent penser le contraire et je m'étonne que l'on ne se pose pas la question de savoir si l'importance de la colonie de fous ne constitue pas un frein à la survie des autres populations comme le calculot .	Etat de la faune
RD1228	LAUREC Yves	j'accepte l'extension de la réserve. Je veux bien admettre que la France a besoin d'accroître la surface de ses zones protégées	Lien avec la stratégie nationale

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1229	CALVEZ Yannick (Président du CDPMEM 29)	<p>Rappelle son implication, en soutien à ses collègues du 22, tout au long de la concertation au cours de laquelle il a exprimé ses inquiétudes quant aux conséquences de l'extension sur l'activité des pêcheurs. Rappelle également que le fondement même du projet n'était pas pleinement partagé, générant des difficultés de compréhension et d'acceptation de la part de nombreux acteurs.</p> <p>Tout en partageant l'importance de la conservation de la biodiversité, le CDPMEM29 émet un avis réservé car plusieurs points laissent les pêcheurs professionnels perplexes.</p> <p>1 - Interrogations sur le périmètre d'extension dans la mesure où celui soumis à enquête publique est supérieur à celui figurant dans d'autres documents du dossier et que ceux jusqu'à présent exposés, notamment pendant la concertation.</p> <p>Regrette que la zone concernée par une autorisation d'extraction de sable en Baie de Lannion n'ait pas été intégrée au projet comme l'avaient demandé les pêcheurs pendant la concertation.</p>	Concertation
RD1229	CALVEZ Yannick (Président du CDPMEM 29)	<p>2 - Rappelent leur opposition à la création d'une ZQ et, tout en soulignant l'effort ayant abouti à la diminution de cette zone, indiquent que la ZQ ne sera pas sans conséquences sur l'activité des pêcheurs, la zone constituant un espace de travail non négligeable pour 5 navires côtiers qui y pratiquent une pêche à forte valeur ajoutée. Les professionnels mettent également en avant l'impact sécuritaire que pourrait avoir la ZQ qui comprend un passage abrité utilisé par les navires par gros temps.</p>	Impact sur activités économiques
RD1229	CALVEZ Yannick (Président du CDPMEM 29)	<p>3 - Citent l'article 4 du projet de décret et formulent leurs inquiétudes quant à la possibilité future de nouvelles réglementations contraignantes sur le périmètre d'extension au détriment de leur activité. Ils rappellent la nécessité de l'implication du CRPMEM pour toute mesure qui concernerait la pêche. Rappellent également que dans le cadre des analyses de risques espèces prévues dans les sites N2000, les interactions entre les engins de pêche pro et les espèces feront l'objet d'une analyse sur l'ensemble des sites N2000, incluant la RNN.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RD1229	CALVEZ Yannick (Président du CDPMEM 29)	<p>4 - Relèvent également un manque d'équité dans le traitement des activités de pêche qui autorise dans certaines conditions la pêche à pied de loisir mais qui l'interdit à titre professionnel. Fait état de son incompréhension compte tenu de l'absence d'étude d'impact de la pêche de loisir contrairement à la pêche pro. Estime qu'il n'y a pas lieu d'interdire la pêche pro ou à défaut qu'il faut mettre en place des mesures la concernant.</p> <p>5 - Evoque la collecte d'algues de rive à titre professionnel qui seraient interdite alors que pratiquée jusqu'à présent.</p> <p>Considère cette différenciation entre les activités inacceptable et demande que les activités de pêche à pied professionnelle et de récolte d'algues de rive ne soient pas interdites.</p>	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1229	CALVEZ Yannick (Président du CDPMEM 29)	6 - Concernant la gouvernance, souhaite avoir un siège au sein du comité consultatif car certains pêcheurs du 29 ont des droits de pêche sur cette zone et soutient la demande formulée par le CRPMEM d'intégrer l'organe de gestion.	Gestion de la réserve
RD1230		Je suis absolument pour l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles.	Généralités
RD1231	LE BOSC Noëlle	Kayakiste, navigue dans la réserve depuis de nombreuses années. Constate : 1) Que la zone est assez peu fréquentée, quelques bateaux de pêche, quelques plaisanciers assez peu nombreux même en été, Ceux que nous voyons sont plutôt concentrés vers l'île aux Moines, très peu vers Rouzic à l'exception des vedettes et du voilier transportant des touristes. La pression humaine n'est donc pas très forte .	Dérangement de la faune par les plaisanciers
RD1231	LE BOSC Noëlle	2) Que la réserve se porte plutôt bien, le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». D'ailleurs, y naviguant depuis des années, je constate le retour de certaines espèces comme le macareux, pratiquement absents il y a encore quelques années nous en apercevons maintenant régulièrement. Les phoques sont également plus nombreux ainsi que d'autres espèces. Une cohabitation est donc possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, elle est même souhaitable, le contact direct avec la nature est le seul moyen d'apprendre à connaître l'environnement, le respecter et le préserver pour les générations futures et ceci ne peut pas seulement s'apprendre dans une salle de classe ou devant un documentaire.	Etat de la faune
RD1231	LE BOSC Noëlle	En conclusion : Est d'accord sur l'extension de la réserve à condition que la réglementation qui s'y appliquera soit comparable à celle actuellement en vigueur, et que les usagers puissent y circuler librement.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1231	LE BOSC Noëlle	N'est pas d'accord avec la zone de quiétude qui est inutile au vu de l'état actuel de la réserve et serait la porte ouverte à d'autres restrictions.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1231	LE BOSC Noëlle	Partage la proposition du maire de Perros guirec consistant à supprimer la zone de quiétude et la remplacer par la responsabilisation des usagers qui s'engageraient à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1232	CHAMOUSSET Alexis	Pêcheur plaisancier de Ploumanac'h depuis 40 ans, fait part de son sentiment très positif quant à l'état de la faune de l'archipel des Sept-Îles. Enumère les espèces vivant dans l'archipel en insistant sur leur bonne santé numérique ainsi que la caractère raisonné des prélèvements opérés. Estime que l'écosystème semble sain, que la faune des Sept-Îles semble connaître une dynamique très favorable toutes espèces confondues, et que la cohabitation de toutes ces espèces avec les humains donne un résultat dont nous n'avons ni à rougir ni à applaudir. Déclare que la pression de la pêche professionnelle ou de plaisance ne semble pas impactante sur cet écosystème en particulier.	Etat de la faune
RD1232	CHAMOUSSET Alexis	Considère que la réglementation actuellement en vigueur apparaît cohérente et ne voit pas ce qu'une nouvelle extension de zone apporterait de plus. Estime que le risque serait au contraire une perte de connaissance de ce patrimoine culturel, une perte de lien et de motivation à mieux faire ensemble.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1232	CHAMOUSSET Alexis	Estime que la responsabilisation est en marche et qu'il est essentiel de ne pas restreindre la libre circulation de tout ou partie des usagers.	Respect du site actuel par les usagers
CL1233	LE BRAS Denis	Concernant la <u>ZQ</u> : Considère qu'une « responsabilisation des usagers » et une grande communication « à ne pas fréquenter les alentours de Rouzic » serait probablement plus efficace qu'une interdiction que ne connaîtront que les locaux et dont le contrôle sera coûteux et très partiel. Affirme que les fous de Bassan ne se posent pas que dans la ZQ telle que définie dans le projet. S'interroge sur le sort réservé à la Patrouille de France	Respect du site actuel par les usagers
CL1233	LE BRAS Denis	Concernant <u>l'extension de la RNN</u> . Estime qu'il n'est pas normal (ni prouvé scientifiquement) que l'espace situé entre Tomé et l'archipel des 7-Iles constitue une extension de la réserve naturelle, de même que l'espace situé entre les Triagoz et l'archipel des 7-Iles à part augmenter les subventions de l'association qui en aura la charge	Pertinence de l'extension de la réserve
CL1233	LE BRAS Denis	Concernant l'île au Moines et la passerelle en cordage : Signale le mauvais état de la passerelle et son caractère dangereux. Estime qu'il aurait été plus économique et plus écologique de réparer le chemin d'accès, quitte à répartir les sommes économisées entre la LPO et l'entreprise qui a réalisé les travaux. Signale le caractère dangereux du sentier qui fait le tour de l'île.	Hors sujet
RD1234		Sans la moindre hésitation, je vous prie d'enregistrer mon avis favorable en ce qui concerne l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles !	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1235	LECOCQ	FAVORABLE au projet d'extension du périmètre et de la réglementation de la réserve des Sept Iles. Cette réserve est d'une grande importance pour la reproduction des oiseaux marins (11 espèces s'y reproduisent), avec 11% des effectifs de nicheurs de la FRANCE métropolitaine. Avec 250 espèces d'oiseaux, dont la quasi totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fous de Bassan. Cette zone abrite bien d'autres animaux : les phoques gris, les dauphins et marsouins ainsi que 122 espèces végétales et 1000 espèces sous-marines.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1235	LECOCQ	La zone de quiétude (moins de 1% du périmètre global) permettrait de garantir la protection de la colonie de Fous de Bassan et autres oiseaux pendant la période de reproduction en l'interdisant à tout usager entre le 1er avril et le 31 août Les autres mesures envisagées aideront à préserver cette réserve naturelle unique en France !	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1236	doublon avec RD1234		
RD1237	LEVENEZ	FAVORABLE Il est indispensable de préserver cette riche, précieuse et rare biodiversité autour de chez nous. Pour cela, un espace plus grand mis en réserve est une mesure nécessaire et tout à fait réalisable et entendable.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1238		Je soutiens l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec. Cela peut préserver également d'autres espèces ce qui est très bénéfiques. C'est un site magnifique qu'il faut préserver de l'empreinte humaine.	Généralités
RD1239	FOULIARD Youenn	Je suis favorable à l'extension du périmètre de la Réserve Naturelle en effet les espèces qui fréquentent cette réserve ont besoin d'un grand domaine vital. De plus, il s'agit d'espèces pour lesquelles la Bretagne a une responsabilité très élevée. Il s'agit d'un bien commun à préserver. Le projet d'extension n'impose que très peu de contraintes au regard des enjeux du site sur ces espèces (seules populations de Macareux moines et de Fous de Bassan en France...). La colonie de Fous de Bassan diminue progressivement et semble donc avoir besoin d'un espace de réserve plus grand. La zone de non dérangement prévue est minuscule par rapport à la taille de la réserve mais capitale pour l'espèce. Malgré le fait que la population semble importante (plusieurs milliers d'individus) il est bon de se souvenir de l'exemple du Pigeon migrateur américain dont les effectifs dépassait les milliards d'individus et qui a disparu en quelques dizaines d'années.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1240		Je soutiens sans hésitation la proposition de l'extension de la Réserve des Sept Iles. Cette extension est logique vu qu'il y a une réserve terrestre pour permettre la reproduction des oiseaux dans la tranquillité. L'extension de la réserve contribuera les ressources alimentaires vitales pour ces oiseaux.	Généralités
RD1241		Je suis très favorable à l'extension du périmètre de l'archipel des Sept-Îles car selon moi, cela permettra de protéger davantage ce lieu riche en biodiversité. Ayant d'ores et déjà visité cet archipel via une excursion sur le Sant Chireg, je n'ai pu que constater la beauté ainsi que la richesse du lieu. De nombreuses espèces présentes ont besoin d'être conservées et protégées du tourisme de masse et des activités provoquant tout dérangement. Je suis donc d'accord avec l'aménagement d'une zone de quiétude afin de laisser ces espèces sensibles accomplir leur cycle de vie sans dérangement.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1242	NOEL Chantal	Je suis CONTRE toute interdiction de circulation autour de la zone des Sept-Iles. Depuis des siècles les hommes, surtout les pêcheurs, ont cohabités en harmonie avec les animaux du ciel et de la mer, se respectant les uns les autres. Il serait préférable d'insister sur la pédagogie et d'apprendre aux touristes le respect des animaux, de la nature, pour ce site bien sûr, mais également pour les sites autres très visités. Mais je suis certaine que l'interdit n'est pas la solution, mais grâce à l'éducation on y arrivera.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1243		Il est primordiale de préserver le plus grand espace protégé pour le bien-être des espèces locales (notamment le fou de Bassan) et leur permettre de perdurer. Il ne faut donc pas réduire le périmètre de la réserve naturelle.	Généralités
RD1244		Je suis d'accord pour étendre le périmètre de la réserve naturelle	Généralités
RD1245		Je suis pour l'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles afin de protéger la faune existante, notamment fou de bassan et macareux, qui ont grandement besoin d'un peu plus de tranquillité.	Généralités
RD1246	AUDEGOND Frédéric	Soutien total au projet d'extension et de sanctuarisation en y incluant totalement la zone dunaire sous-marine de la baie de Lannion, par obligation de cohérence environnementale pour l'écosystème et la chaîne alimentaire locale.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1246	AUDEGOND Frédéric	Le conflit d'usage avec les plaisanciers (voire les pêcheurs locaux) demande réflexion et médiation pour ce qui concerne la zone de quiétude près de Rouzic du 1e avril au 31 août. Une solution pourrait être de considérer que cette dernière ne concerne pas les voiliers ce qui est, qui plus est, parfaitement cohérent en termes de bilan carboné, etc...	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1247		Je suis pour l'extension de la réserve. Il est essentiel de protéger un tel site qui regroupe autant d'enjeux (biodiversité/ touristique/ressource et patrimonial). Ce site fragile nécessite une utilisation raisonnée. A mon avis, cela passe par une redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1248	DELMONT Laurence GUERN Emmanuel (Voilier Sant C'hireg)	<p><u>Exploitants du voilier Sant C'hireg, 20 ans de pratique de la navigation à voile autour des Sept-Îles</u></p> <p>Nous effectuons dans la réserve une centaine de sorties par an, avec pour but de faire découvrir avec pédagogie (ornithologie, observation de plancton, faune marine, patrimoine historique) l'archipel et sa biodiversité pour environ 2000 passagers par an.</p> <p>Nous soutenons intégralement ce projet d'extension et de zone de quiétude dans la réserve des Sept-Îles, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le contexte mondial de perte massive de biodiversité* liée aux activités humaines qui dégradent les écosystèmes, il nous paraît important et urgent de créer des zones refuge et de protection renforcée, particulièrement dans des écosystèmes déjà préservés comme celui des Sept Îles. <p>* (Rapport Planète Vivante 2018 : + de 60% des populations d'animaux sauvages perdues en 40 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'extension de la réserve au domaine maritime nous paraît une approche cohérente de la protection de l'environnement des écosystèmes en place. De plus, ce projet donnera au gestionnaire des moyens supplémentaires de suivis, d'études et de contrôles qui nous semblent nécessaires aujourd'hui. • L'évolution des pratiques humaines depuis la création de la réserve nécessite une évolution de la réglementation : <ul style="list-style-type: none"> - La démocratisation des GPS et pratiques maritimes augmente la fréquentation des zones naturellement protégées auparavant. - Apparition de nouvelles pratiques : drones, jet ski, bouées tractées... - Extraction de sable, exploitation des fonds marins, chalutage massif... 	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1248	DELMONT Laurence GUERN Emmanuel (Voilier Sant C'hireg)	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail de concertation autour de ce projet d'extension a été mené avec communication, recherche de consensus et écoute des différents acteurs professionnels et usagers des Sept-Îles depuis 2018 et a permis de trouver un bon équilibre entre la préservation des écosystèmes et la continuité des pratiques humaines locales. 	Concertation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1248	DELMONT Laurence GUERN Emmanuel (Voilier Sant C'hireg)	Concernant la Zone de Quiétude : <ul style="list-style-type: none"> • La lecture des articles et études montrent la réelle nécessité de cette zone de protection qui nous paraît fondée scientifiquement (zone de non dérangement , de repos, pendant une partie de la période de reproduction) • Lors de nos sorties en mer, nous observons que la fréquentation occasionne du dérangement (envol des oiseaux au repos posés sur l'eau, mise à l'eau des phoques depuis les reposoirs). Il nous paraît donc nécessaire que des zones « refuge » soient créées pour la tranquillité des espèces surtout pendant la période de reproduction. • Nous avons pu observer que des radeaux d'oiseaux se posent naturellement dans la zone de quiétude prévue, ce qui justifie la pertinence de l'emplacement de cette zone. Conscients que cette zone n'a pas prétention de régler tous les problèmes que les différentes espèces rencontrent, nous soutenons l'idée que la zone de quiétude apportera une zone de confort et de tranquillité favorable à la préservation des espèces terrestres (avifaune) mais aussi sous marines.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1249	REQUINTEL Patrick	Je suis tout à fait favorable à l'extension du périmètre de protection de la réserve des sept îles qui présente un intérêt exceptionnel pour la protection des oiseaux marins et la biodiversité marine. Depuis quelques années, j'ai constaté un changement dans la morphologie des fous de Bassan dont la masse musculaire s'est réduite. Les dérangements humains, la raréfaction du poisson dans les zones proches de leur lieu de nidification les obligent à effectuer de longs voyages qui affaiblissent leurs forces et remettent en cause le succès de leur reproduction. Vraiment, il me semble que le projet soumis à consultation publique est indispensable à la sauvegarde de la seule zone de nidification du fou de Bassan en France et à la protection des autres oiseaux marins également menacés.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1250	VIALLA Adélaïde	Je suis FAVORABLE à l'extension de la réserve. Cette extension est minime en comparaison de l'enjeu qui y est associé. La zone de quiétude est très limitée et n'empêchera pas les activités de pêche ou de loisirs. Elle est essentielle pour la pérennité des colonies sur place.	Intérêt général vs intérêts particuliers
RD1251	RAMBAUD	L'augmentation de périmètre de la réserve des Sept-Îles est une nécessité pour préserver et maintenir dans l'avenir le réservoir de biodiversité que représente ce biotope.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1252	LAPALME	Un endroit de bio diversité à protéger et étendre.	Généralités
RD1253	NOEL Jérôme	Je suis CONTRE toute interdiction de circulation autour de la zone des Sept-Îles. Les pêcheurs doivent garder les memes droits que les vedettes commerciales chargées de touristes	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1254	doublon avec RD1253		
RD1255	TESSIER Alexis	<p>Rappelle l'historique du développement de la réserve depuis 1976 tout en soulignant que l'introduction au projet dans le dossier d'enquête est parfaite et ne peut que satisfaire tout citoyen conscient des enjeux et soucieux de l'avenir.</p> <p>Mais en parallèle, s'étonne que l'activité humaine, dans ses traditions, ne soit pas relevée dans ce dossier et que la pêche et la plaisance ne soient présentées que sous un angle partiel, voire partial, comme étant néfaste pour l'écosystème.</p> <p>S'interroge sur la cohérence du projet, en partant du principe que si la création de la réserve a permis le développement de la faune et la flore, cette extension provoquera un nouveau développement de cette faune et cette flore. Pose la question de l'extension d'après, pourquoi pas jusqu'au littoral.</p> <p>Evoque l'incapacité à évaluer la réalité objective en la masquant par des interprétations locales sans aucun fondement sérieux ou sans ambition générale réelle.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1255	TESSIER Alexis	<p>Attend que le projet d'extension de la réserve soit entièrement revu dans ce sens, à savoir en intégrant l'activité traditionnelle humaine. Protection de l'environnement, des activités traditionnelles de plaisance et naturelles réelles, tout en favorisant le développement de la faune et la flore.</p> <p>Et non pas la préservation qui semble être l'objectif caché de l'actuel projet, développer coûte que coûte une réserve naturelles sans cohérence et volonté d'intégrer le bon sens du vivre ensemble.</p> <p>Attend que soit supprimé tous zonages institués au mépris de l'observation des usages et occupations des activités marines réels, en particulier sur l'activité de plaisance traditionnelle.</p> <p>Demande la suppression ou l'amendement des contraintes réglementaires des zones correspondantes du projet, visant à denier toute possibilité aux plaisanciers traditionnels de pratiquer et transmettre, dans une gestion responsable de l'éco système (qui nécessite peut être d'être adaptée), leurs traditions de pêches auprès des générations futures.</p>	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1256	MANDER Lucas (University of Hull)	<p><i>(traduit de l'anglais)</i></p> <p>A visité les Sept-Îles à plusieurs reprises et suivi avec intérêt les études scientifiques et le projet d'extension de la frontière marine des Sept-Îles. A pleinement soutenu la proposition d'étendre la réserve et la mise en place d'une zone de quiétude près de l'île Rouzic (130 hectares). La proposition d'étendre la réserve est basée sur des études scientifiques solides qui ont montré que les oiseaux de mer ont de grandes aires de recherche de nourriture en mer. Ces zones sont essentielles au maintien de la survie des oiseaux dans un contexte de menaces croissantes liées aux activités anthropiques et aux changements climatiques, en particulier pour les espèces qui se reproduisent à la limite sud de l'aire de reproduction, comme les Sept-Îles. En outre, la proposition d'une zone de quiétude est la bienvenue et repose à nouveau sur des preuves montrant l'importance des eaux immédiatement à côté des colonies pour le repos des oiseaux, les interactions sociales, et notamment le recrutement d'oiseaux immatures dans la population reproductrice adulte.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1256	MANDER Lucas (University of Hull)	<p><i>(traduit de l'anglais)</i></p> <p>Les oiseaux de mer fournissent un certain nombre de services écosystémiques, et il est donc essentiel de protéger leurs habitats de reproduction, de repos et d'alimentation afin que les générations futures puissent profiter de la vue magnifique des oiseaux de mer dans les Sept-Îles</p>	Agir pour les générations futures
RD1257	DE TONQUEDEC Yves	<p>Indique avoir pris le temps de lire le dossier d'enquête et d'échanger avec plusieurs personnes impliquées dans ce projet. Se déclare inquiet d'entendre des rumeurs prétendant que l'on ne pourrait plus circuler dans l'archipel.</p> <p>Rappelle les grandes lignes du projet et précise qu'à la lecture du dossier, il apparaît que la ZQ sera avant tout d'ordre éthologique et non pas pour avoir plus de fous de Bassan, qu'il s'agit bien de délimiter un petit périmètre pour la tranquillité des oiseaux en période de reproduction afin de leur laisser la possibilité d'accomplir leurs fonctions biologiques vitales (la "Place du Village")</p> <p>Précise que la ZQ sera bénéfique à tous les oiseaux marins et que sur le long terme, cela pourra stimuler la vitalité de la colonie.</p> <p>Indique que si ce projet induit quelques restrictions en particulier pour les professionnels, les retombées économiques pour la région et les activités de loisir sont préservées. Surtout, les bénéfices pour le vivant et la biodiversité sont irremplaçables.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1257	DE TONQUEDEC Yves	Déclare important de poursuivre les réflexions engagées avec la mise en place d'une gouvernance partagée incluant les acteurs locaux. S'estime reconnaissant et salue le travail des gestionnaires de la réserve qui s'attachent à étudier, protéger et à nous sensibiliser. Il faut les doter des moyens de faire de la recherche pour toujours mieux comprendre et préserver le vivant. Espère que nous pourrions continuer longtemps et tous ensemble à nous émerveiller de la beauté sauvage et de la richesse naturelle de ce site exceptionnel qui nous tient tous à cœur.	Gestion de la réserve
RD1258	GARCIA Marjorie	Je suis favorable à l'extension des sept-îles. Il me paraît essentiel d'accepter de partager notre espace avec les autres espèces animales et végétales. L'extension permettra de les laisser se développer avec un peu plus de quiétude.	Généralités
RD1259	PAMART Camille	Je suis favorable à l'extension de la réserve des sept-îles. En côtoyant cet archipel magnifique au fil des années, je constate l'importance et l'urgence, de préserver un trésor local : l'habitat des phoques gris, les nurseries de coquilles saint-Jacques, les dernières familles de macareux et fous de bassan ainsi que des forêts sous-marines cachées qui composent un éco-système riche et plein de promesses, dont nous faisons aussi partie.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1259	PAMART Camille	Nous pouvons nous montrer éclairés et cohabiter tous ensemble afin de ne pas déséquilibrer cette nature foisonnante dans laquelle se trouve notre avenir.	Cohabitation homme / nature
RD1260	OWENS	Nous devons respecter la Nature et protéger la faune et la flore. C'est la seule manière de conserver une planète vivante et accueillante pour nos enfants et toutes les générations à venir. Il faut penser le long terme, contrôler le pillage, rester raisonnables quant à nos besoins. En ce qui concerne la zone de quiétude, le fait de ne pas pêcher dans la zone pendant 5 mois par an permettra aussi le repos et la reproduction des espèces pêchées.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1261	VIVARMOR NATURE	<p>Créée en 1974 sous le nom de GEPN (Groupe d'Etude et de Protection de la Nature), VivArmor Nature œuvre depuis près de 50 ans pour la connaissance, la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement en Côtes-d'Armor. L'association est FAVORABLE au projet intégral d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles et de redéfinition de la réglementation.</p> <p>Les connaissances scientifiques acquises ces dernières années sur le domaine maritime au large de Perros-Guirec, à proximité et au sein de la réserve des Sept-Îles confirment l'intérêt écologique majeur des habitats et espèces présents ainsi que la responsabilité du site à l'échelle européenne voire internationale. Au vu des changements climatiques à venir et de l'effondrement de la biodiversité, il est de notre responsabilité d'engager des actions fortes de préservation en faveur de l'environnement. Pour cela, les réserves naturelles nationales sont parmi les outils les plus efficaces de conservation à notre disposition et l'extension des zonages existants est primordial pour la prise en compte plus large des enjeux écologiques.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1261	VIVARMOR NATURE	<p>Les avis contraires à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles semblent se cristalliser autour de la délimitation d'une zone de quiétude pour l'avifaune, interdite d'accès une partie de l'année. En tant que co-gestionnaire d'une réserve naturelle nationale en baie de Saint-Brieuc accueillant de nombreux oiseaux hivernants, nous rappelons que la préservation de l'avifaune ne peut être efficace qu'en prenant en compte l'intégralité du cycle de vie, qui au-delà de la nidification et de l'alimentation, comprend des périodes de repos, toilettage, lissage des plumes, etc. nécessaires au maintien des espèces. La zone de quiétude est identifiée comme primordiale pour une partie du cycle de vie de l'avifaune locale et doit donc être préservée des dérangements pouvant être occasionnés, notamment en période de nidification.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1261	VIVARMOR NATURE	<p>De plus, les zones interdites ou à accès limités sont primordiales pour la ressource et la reproduction des crustacés, poissons et autres. Nous citerons en exemple la zone EDF de test hydrolien interdite de Paimpol-Bréhat où les homards et les lieux sont désormais en plus grande quantité qu'avant. Au-delà de consolider les ressources alimentaires pour les oiseaux et autres mammifères marins, les retombées économiques pour les pêcheurs sont indéniables.</p>	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1262	LE BERRE Anne	<p>Comme l'emprise humaine se fait toujours grandissante sur la nature, il faut compenser ses impacts par le nombre ou l'extension comme pour les Sept Îles, des zones protégées. Et ce d'autant plus que l'éolien en mer, quoique l'on en pense, représente une perte d'habitat significative pour les oiseaux marins: 100 km² pour la baie de Saint Brieuç.</p> <p>Si l'on veut préserver les espèces comme le fou de Bassan (espèce déjà fragilisée), l'emblématique macareux moine qui a failli disparaître au début du 19 ième siècle, il faut procéder à l'extension de la réserve, extrêmement importante pour certains oiseaux qui nichent seulement sur cet espace en France. Sans compter tout le patrimoine faune et flore, et les cétacées qui habitent le site.</p> <p>Merci pour eux, merci pour les générations futures, merci pour la nature.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1263	GUERIN Odile	(cf CR46)	
RD1264		<p>L'emprise humaine se développant toujours plus, (production d'électricité, tourisme ,pêche) il est nécessaire de compenser ses impacts sur les espèces en agrandissant la réserve. En effet des oiseaux déjà menacés et pour lesquels la réserve est primordiale puisqu'ils y nichent : fous de Bassan, macareux moine, pingouins tordas</p> <p>Merci pour eux et les autres espèces merci pour la nature...</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1265	FRIN Philippe (Bretagne Vivante)	<p>Bretagne Vivante association régionale de protection de la Nature, reconnue d'utilité publique, apporte son soutien au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles tel que proposé dans le dossier d'enquête. Dans le contexte actuel d'érosion de la biodiversité, la région Bretagne détient une responsabilité majeure dans la conservation des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine et l'archipel de Sept-Îles tout particulièrement. Cet archipel constitue également la principale colonie de mise bas de phoques gris en France. Ce patrimoine naturel emblématique ne saurait être protégé durablement sans la protection des habitats naturels marins dont il dépend directement. C'est le sens de ce projet d'extension portant sur 19700 ha et il est tout à fait logique de protéger aussi les zones d'alimentation et les zones de repos en mer en complément des sites de reproduction à terre.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1265	FRIN Philippe (Bretagne Vivante)	<p>Bretagne vivante souligne aussi le remarquable travail réalisé par le gestionnaire de la réserve et ses partenaires, dont les services de l'Etat, dans un esprit d'ouverture et de concertation avec les usagers locaux.</p>	Concertation
RD1266		<p>Les fous de bassan ne sont pas menacés, et si l'on devait vraiment observer une baisse dans les prochaines années, ce serait plutôt à cause du réchauffement climatique: ils iront juste nicher ailleurs.</p> <p>Extension de la réserve, pourquoi pas mais rien ne justifie scientifiquement cette zone de quiétude.</p>	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1266		Protéger le site oui, mais pas au détriment des pêcheurs locaux, qui sont suffisamment responsables.	Respect du site actuel par les usagers
RD1266		La navigation menacerait les oiseaux marins ...?? Alors dans ce cas, pas de passe-droit pour les vedettes de tourisme ...	Restrictions de navigation et de circulation
RD1267	CLEC'H Hervé et Monique	Nous soutenons le projet d'extension de la réserve des Sept-Îles car nous considérons qu'elle n'impose aucune contrainte supplémentaire aux usagers de la mer. Nous savons que cette extension fait l'unanimité de la population.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1267	CLEC'H Hervé et Monique	Nous sommes très favorables à la création d'une zone de quiétude à proximité de île Rouzic : - pour les oiseaux marins tels que : fous de Bassan, guillemots, macareux, pingouins Torda, etc ... afin qu'ils soient tranquilles et continuent de nidifier sur cette zone. - pour les phoques qui apprécient ces et permet leur reproduction Nous sommes très attachés à l'environnement : configuré par l'île Tomé, son estran, et, qui s'étire jusqu'aux îlots du plateau des Triagoz.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1267	CLEC'H Hervé et Monique	Nous voulons que CETTE RICHESSE NATURELLE soit transmissible à nos descendants et en tout temps.	Agir pour les générations futures

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1268	Anonyme, déposé par un pratiquant du kayak de mer (KM)	<p>Habitant du Trégor pratiquant le Kayak de Mer, décrit sa pratique en insistant sur le côté non polluant de ce mode de déplacement. Précise que c'est un support privilégié pour la découverte du milieu marin.</p> <p>Indique que la communauté KM est consciente des dérangements qui peuvent être occasionnés sur les sites de nidifications et sur les reposoirs de phoques, qu'elle a conscience des enjeux et respecte les préconisations formulées. Précise que la plupart des Kayakistes ont de bonnes connaissances naturalistes.</p> <p>Indique que la fréquentation des Sept-Îles par les Kayaks de Mer est faible (inférieur à une centaine d'embarcations par an).</p> <p>Rejoint les conclusions d' « Archipel Libre » dans sa contribution (N°439 du 26/10) à l'Enquête d'Utilité Publique, sur l'extension de surface de la RNN, qui ne changera rien pour les pratiquants du KM et les autres usagers responsables. Par contre les justificatifs d'une Zone de Quiétude-Exclusion autour de Rouzic, l'interroge sur la finalité de celle ci.</p> <p>Reprend les conclusions de l'Annexe 2 du document en référence (A. Laurec) auquel il rajoute le mauvais positionnement de cette Zone de Quiétude, les radeaux de fous observés étant principalement au Nord-Est de Rouzic.</p> <p>Rejoint également les remarques de la contribution N°904 (TGKM) sur les interactions des pratiquants responsables de Kayak de Mer, qui remarque l'absence de perturbation notable sur la faune, sans doute moins que les aller-retours incessants de vedettes bruyantes dans l'espace restreint du « trou de Rouzic » en haute saison touristique, ou l'abondance de semi-rigides sur-motorisé dans ce secteur, sans évoquer les VNM (jet-ski) auquel les kayakistes sont parfois abusivement assimilés en matière de dérangements !</p> <p>Précise que la faible surface de cette ZQ (< 1%) , souvent rappelée dans les documents de présentation, ne saurait cacher la contrainte pour les KM d'interdiction du tour complet de Rouzic, par le Nord -West (~ 400m) qui peut présenter un élément de sécurité important à travers un couloir de passage en un endroit où il n'existe ni radeaux de fous, ni site de nidification .</p> <p>Rejoint les conclusions d'Archipel Libre :</p> <p>ACCEPTER l'extension d'une grande réserve avec le respect de la réglementation actuelle,</p>	Respect du site actuel par les usagers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1268	Anonyme, déposé par un pratiquant du kayak de mer (KM)	REFUSER l'établissement d'une zone de Quiétude-Exclusion, dont je n'explique la finalité urgente que sous des motifs administratifs , un couvert émotionnel légitime de protection de la nature et d'arguments écologico-scientifique discutables , en préconisant la responsabilisation des usagers et le rejet de toute confiscation du domaine public maritime.	Motivations idéologiques ou financières
RD1269	NOEL Chantal	Je suis CONTRE toute interdiction de circulation autour de la zone des Sept-Iles et donc CONTRE la zone de quiétude. Depuis des siècles les hommes, surtout les pêcheurs, ont cohabités en harmonie avec les animaux du ciel et de la mer, se respectant les uns les autres. Il serait préférable d'insister sur la pédagogie et d'apprendre aux touristes le respect des animaux, de la nature, pour ce site bien sûr, mais également pour les sites autres très visités. Mais je suis certaine que l'interdit n'est pas la solution, mais grâce à l'éducation on y arrivera.	Restrictions de navigation et de circulation
RD1270	BRIAND Rozen	Je soutiens le projet d'extension de la réserve des sept îles. Nous sommes responsables de la conservation des espèces naturelles et particulièrement ici des oiseaux nicheurs. Ce projet permettrait d'enrayer leur diminution sans être trop préjudiciable pour les habitants du Trégor.	Généralités
RD1271		Le projet d'extension de la zone Natura 2000 de réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec est pertinent et essentiel pour la protection de la biodiversité locale. Ce site abrite une faune et une flore spécifique et doit être à tout prix préserver. Il est nécessaire d'augmenter la surface de gestion et de protection à 19700 ha soit 70 fois plus que l'état actuel afin de favoriser les interactions entre les zones protégées : plateau des triagoz, les sept îles et l'île tomé. Aimer son terroir c'est aussi savoir limiter les activités anthropiques afin de conserver ce qui en fait sa beauté.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1272	NICOLET Guy	non a l'extension ,actuellement la colonisation de l'île se poursuit de tous cotés, le nombre des oiseaux s'agrandit chaque année,la faune et la flore ne semble pas menacées,si ce n'est que par intérêt financier. Gardons cette zone de navigation qui appartient à tout le monde.	Etat de la faune
RD1273		Je suis POUR. Je soutiens le projet d'extension de la réserve, projet qui fait sens et amène à mieux considérer la protection de la biodiversité locale.	Généralités

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des Sept-Îles en famille)	Habitant Perros, pêcheur régulier fréquentant les Sept-Îles, je dis OUI à l'extension de la réserve. OUI également à la zone de quiétude qui permettra à de nombreux oiseaux marins d'assurer certaines de leurs fonctions biologiques vitales : lissage des plumes, toilette, échanges sociaux, repos,... OUI à la protection et la mise en valeur de cet espace, qui avec la côte de granit rose a contribué et contribue toujours au développement économique du territoire et à son rayonnement. La réserve des Sept-Îles est un modèle de tolérance et d'intégration de l'humain et de ses activités : pêche professionnelle, pêche à pied de loisir, chasse sous-marine, tourisme, plaisance, plage, découverte du patrimoine bâti... Rares sont les gestionnaires d'espaces sous protection forte à être si conciliants et désireux de maintenir ce lien entre l'Homme et la nature.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des Sept-Îles en famille)	Je ne perçois pas en ces nouvelles mesures de protection l'envie "d'écologistes radicaux" de se détacher de toute présence humaine ni la prétention de tout résoudre ou de tout sauver. J'imagine simplement une volonté profonde d'agir dans l'intérêt de toutes et tous, et de continuer à coconstruire un futur où chacun conserve une place. Le découpage de la zone de quiétude en est le parfait exemple : prise en compte des activités commerciales (le trou de Rouzic reste accessible), prise en compte des activités de navigation et pêche pro/plaisance en proposant un espace mal pavé et traditionnellement peu fréquenté.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des Sept-Îles en famille)	Je regrette à la lecture de certains avis opposés au projet, de constater que la désinformation fait son chemin et que certaines personnes ne prennent pas le soin de consulter l'intégralité du dossier pourtant mis à disposition... Cela permettrait à beaucoup de comprendre qu'au lendemain de la redéfinition du périmètre de la réserve, chacun pourra se rendre aux Sept-Îles comme avant pour y pêcher (à pied, à la ligne, au casier, de façon professionnelle ou récréative), pour s'y promener, découvrir le patrimoine bâti de l'île aux Moines, et pour y naviguer LIBREMENT (excepté sur 1km ² cinq mois de l'année). La mort de la plaisance (pêche/promenade et activités associées) évoquée par plusieurs opposants est un faux argument. Pourquoi faire autant de bruit pour si peu...	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des Sept- Îles en famille)	<p>Je note par ailleurs que parmi l'opposition, beaucoup remettent en cause la valeur scientifique à l'origine des décisions prises (or des études ont bien été menées), mais aucun ne fait profiter le collectif d'éventuels comptages protocolés permettant de dire : "la zone de quiétude n'est pas au bon endroit, les populations d'oiseaux marins ne sont pas menacées", plutôt que de servir les traditionnels "Les oiseaux vont bien, on en voit plus chaque année" et "Y'a trop de phoques, on ne pêche plus de poissons"...</p> <p>Il serait sûrement plus constructif de proposer une opposition intellectuelle sérieuse, plutôt que de nombreux non sens et oppositions de principe.</p> <p>Ce projet a été conduit en bonne intelligence, avec une réelle intégration de l'ensemble des acteurs concernés. Les zonages proposés se basent sur une réalité scientifique issue de suivis menés par de nombreux laboratoires (dont CNRS) sur le long terme, accompagnée d'une prise en compte de l'avis des usagers qui ont été encouragés à s'exprimer depuis plusieurs années et qui sont, avec la voix d'experts, à l'origine des décisions prises aujourd'hui.</p> <p>Je suis heureux d'observer que des personnes n'habitant pas la région s'intéressent au sujet et s'expriment en faveur ou en défaveur du projet, car la réserve des Sept-Îles est nationale, et qu'elle n'est en aucun cas la propriété d'individus se définissant comme "locaux".</p>	Méthodologie, justification scientifique
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des Sept- Îles en famille)	<p>Enfin, lorsque certains évoquent un mépris de l'histoire et des traditions locales, de quelle histoire parlons-nous ? De celle des amateurs de chasse au macareux du 18ème siècle ?</p> <p>Auquel cas oui il y a mépris total de l'histoire et des traditions locales.</p> <p>En revanche si l'histoire dont nous parlons est celle de la cohabitation entre protection du patrimoine naturel et bâti, et de l'intégration des activités humaines quelles qu'elles soient, alors au contraire, ce projet s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis plus de 100 ans sur le territoire...</p>	Impact sur traditions
RD1275		Il semble que le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles ait fait l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux afin d'aboutir à cette version du projet.	Concertation
RD1275		Il convient particulièrement de noter l'avis favorable de l'ensemble des conseils scientifiques (Partie 1 du dossier), dont plusieurs regrettent même que l'extension ne concerne pas une surface plus étendue.	Méthodologie, justification scientifique
RD1275		Au vu de la prise en compte de l'ensemble des intérêts, y compris socio-économiques particulièrement développés dans la partie 2, il apparaît que ce projet soit équilibré et prenne en compte l'ensemble des intérêts des parties prenantes.	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RD1275		Considérant la formidable biodiversité abritée par cette zone naturelle, l'extension s'inscrit dans une excellente dynamique permettant d'une part un accueil plus large des populations d'avifaune notamment, mais surtout une préservation de leur zone de pêche.	Pertinence de l'extension de la réserve
RD1275		Ayant visité le site au cours de ce mois d'août 2020, nous avons énormément apprécié le travail réalisé par les gardes de la réserve naturelle et la LPO, leurs explications et surtout d'avoir eu la possibilité d'admirer cette riche biodiversité (il suffisait de voir les yeux des enfants lorsqu'ils admiraient le phoque).	Gestion de la réserve
RD1276		Plaisancier (voile), quelquefois pêcheur amateur , je n'accepte pas le principe d'extension de la réserve des Sept-Îles en plus gérée par une association qui ne respecte pas toujours elle-même la quiétude des oiseaux en visitant et installant un observatoire sur l'île Rouzic.	Gestion de la réserve
RD1276		Habitant de Perros-guirec et fréquentant la zone maritime depuis 1962 ,je rejoins moi aussi les conclusions d « 'Archipel Libre»dans sa contribution (N°439 du 26/10) à l'Enquête d'Utilité Public, sur l'extension de surface de la RNN. Les justificatifs d'une Zone de Quiétude-exclusion autour de Rouzic, m'interroge sur la finalité de celle ci, telle que le propose les documents pour légitimer la mise en place de cette dernière : - Les fous de Bassan, ont une population supposé en recul de l avis même du gestionnaire de la réserve en « bon état », dans une dynamique naturelle de stabilisation, après une période de forte extension. - l'analyse de la survie locale, basé sur le suivi de quelques individus qui ne serait être extrapolé à l'ensemble de la population ; -l'étude inadéquate en période de confinement, qui observe un accroissement ridicule de formation de radeaux, ..en l'absence de toute circulation de navires. Les macareux restent jusqu'au 14 juillet seulement LEs goelands pour qui Tomé semble réservée peuplent la ville et les champs alentours. Cette espèce deviendrait-elle envahissante? en plus?	Méthodologie, justification scientifique
RD1277		Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel. Elle doit également bénéficier d'un statut de protection forte, au sens des standards internationaux.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CO01	HONORE Yves	Pourquoi étendre de façon aussi considérable la réserve ? De plus en plus d'oiseaux, de plus en plus de phoques, de plus en plus de touristes... Totalemment opposé à ce projet. La réserve telle qu'elle existe est bien suffisante. Les exigences sur Tomé deviennent exagérées (plus le droit de débarquer sur Tomé). Jamais vu beaucoup d'oiseaux sur Tomé, plutôt un cimetière d'oiseaux.	Etat de la faune
CO02	GUEGAN Yannick	Pdt de l'Association des Plaisanciers de Ploumanac'h. Dernière commission consultative a fonctionné de manière non conforme, en a fait part au sous-préfet qui n'a pas réagi. Il y avait un ordre du jour, et un vote à bulletins secrets a été organisé (pas à l'ordre du jour). Seule question : pour ou contre l'extension de la réserve, y compris la Zone de Quiétude. Or tous les membres de la CC savaient que les assos étaient pour la réserve mais contre la ZQ. Il aurait dû y avoir 2 votes. Il y avait des procurations, parfois 5 par personne...	Concertation
CO02	GUEGAN Yannick	Notre asso est OK pour l'extension de la réserve sous réserve du maintien de la réglementation actuelle (id Archipel Libre) mais est contre la ZQ, car aucune justification scientifique.	Méthodologie, justification scientifique
CO02	GUEGAN Yannick	Pour sortir de l'ornière, cf la proposition du maire de Perros : responsabilisation plutôt qu'interdiction.	Respect du site actuel par les usagers
CO02	GUEGAN Yannick	Concernant l'e-registre, les contributions de l'autre bout de la France n'ont rien à faire là car ils n'ont jamais mis les pieds ici !	Hors sujet
CO03	BOUSTOULLER Sébastien	<u>Retranscription d'une observation orale :</u> Demande pourquoi on veut étendre la réserve : on nous a dit que c'est pour se protéger des éoliennes et des bateaux de croisière. Ce n'est qu'une histoire de pognon ! Aujourd'hui, les fous de Bassan sont dans l'est de Rouzic, le reposoir est là. Demande à ce qu'on laisse les choses en l'état. Depuis 20 ans, les fous se sont développés : il leur faut 30 t de poisson par jour, donc forcément ça fait du volume en moins à pêcher. Déploire les dégâts fait par les phoques, notamment sur les lottes	Motivations idéologiques ou financières

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CO04	LE VERGE David	<u>Retranscription d'une observation orale :</u> Demande pourquoi on veut étendre la réserve : on nous a dit que c'est pour se protéger des éoliennes et des bateaux de croisière. Ce n'est qu'une histoire de pognon ! Aujourd'hui, les fous de Bassan sont dans l'est de Rouzic, le reposoir est là. Demande à ce qu'on laisse les choses en l'état. Depuis 20 ans, les fous se sont développés : il leur faut 30 t de poisson par jour, donc forcément ça fait du volume en moins à pêcher. Déploire les dégâts fait par les phoques, notamment sur les lottes	Motivations idéologiques ou financières
CO05	LE MEUR Jean Charles	Marins depuis 5 générations dans la famille. Pêcheur plaisancier à Ploumanac'h, membre du conseil portuaire. Inquiet de la ZQ, la trouve inadmissible car estime ne pas déranger les oiseaux : ils viennent faire leur toilette à 2 m de lui. « Cette ZQ c'est une histoire d'argent qui va venir de l'Etat, de l'Europe. Rouzic est tout blanc avec les fous de bassan, les vedettes ne dérangent pas les oiseaux. Si les fous de Bassan n'ont plus à manger, ils partiront. On n'est jamais très nombreux à pêcher dans la zone de quiétude. Les vedettes auront droit de rentrer dans le trou de Rouzic. On pratique une pêche très ancienne.... »	Motivations idéologiques ou financières
CO05	LE MEUR Jean Charles	Ça fait 3 ans qu'on ne pêche plus un maquereau, les dauphins mangent tout, les phoques sont dans le port de Ploumanac'h. On a toujours pêché là, ça n'a jamais gêné personne. Les bateaux usines pêchent jusqu'à 400 tonnes / jour de maquereaux et on ne les embête pas.	Pression de pêche
CR01	FOURNY Jean	Résumé du courrier adressé au CE en Mairie. Indique faire souvent visiter ces îles à sa famille sans déranger la faune. Considère qu'il est incontestable qu'il y a actuellement le plus grand respect pour l'île et ses oiseaux, et qu'il est important de pouvoir continuer à observer cette faune et cette flore. Considère que ce n'est pas en interdisant la navigation et l'observation de la nature que nous serons en harmonie avec celle-ci.	Cohabitation homme / nature
CR01	FOURNY Jean	Déclare qu'une somme considérable sera débloquée si le projet se concrétise et que nous sommes loin du respect de nos oiseaux.	Motivations idéologiques ou financières
CR01	FOURNY Jean	Déclare qu'il n'y a aucun problème concernant l'état des populations d'oiseaux sur les Sept-Îles, particulièrement sur l'île Rouzic. Considère que le développement de la réserve engendrera plus de besoins de nourriture pour les oiseaux et que c'est une erreur de vouloir la développer par la volonté de l'homme. Estime qu'il faut laisser la nature s'équilibrer d'elle-même, donc respecter la nature ce qui est le cas, et que l'homme arrête d'intervenir en créant des déséquilibres.	Etat de la faune

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR02	DE NANTEUIL Guillaume (représentant l'Association Archipel Libre et le collectif de 25 associations)	A. Sur l'Extension Puisque les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, j'accepte l'extension, mais seulement si le règlement qui s'y appliquera est comparable à celui actuellement en vigueur, en particulier ne restreindra pas la libre circulation de tous les usagers.	Restrictions de navigation et de circulation
CR02	DE NANTEUIL Guillaume (représentant l'Association Archipel Libre et le collectif de 25 associations)	B. Sur la Zone de Quiétude (ZQ). Pourquoi la refuser Même réduite à 1 km ² , la ZQ est refusée par le collectif des 25 associations, par plusieurs élus du littoral, par le Comité des Pêches22, etc, pour les raisons suivantes: 1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature. 2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010.	Etat de la faune
CR02	DE NANTEUIL Guillaume (représentant l'Association Archipel Libre et le collectif de 25 associations)	3. La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d'Armor Navigation, la ZQ n'est pas mise en place au bon endroit.	Impact sur activités économiques
CR02	DE NANTEUIL Guillaume (représentant l'Association Archipel Libre et le collectif de 25 associations)	4. Enfin, il est évident que dans quelques années, l'interdiction s'étendra à d'autres parties de la réserve sous de nouveaux prétextes fallacieux. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements: * en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits. ** la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR02	DE NANTEUIL Guillaume (représentant l'Association Archipel Libre et le collectif de 25 associations)	La réunion du comité consultatif du 18 février 2021 nous a confirmé que tout ce processus était anti-démocratique puisque la sous-préfecture a fait valider le projet, ZQ comprise, par un vote auquel étaient inscrites des personnes et associations non locales et à la solde de l'administration. Sur les 25 associations de notre collectif, 4 seulement font partie du comité consultatif. 2 manifestations ont été organisées rassemblant 80 et 250 personnes en juin et août 2021.	Concertation
CR02	DE NANTEUIL Guillaume (représentant l'Association Archipel Libre et le collectif de 25 associations)	Le Maire de Perros Guirec a pris la parole au cours de la deuxième manifestation le 13 août dernier pour proposer une solution de compromis que j'accepte: L'interdiction de circuler dans la zone de quiétude est supprimée et est remplacée par la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.	Respect du site actuel par les usagers
CR03	GUEGAN Yves Marie	<u>Courrier remis en permanence du 26.10.21</u> Né à Perros, a toujours habité dans la région. A toujours navigué dans la région et connaît parfaitement les Sept-Îles qu'il a vu évoluer au fil des ans. Evoque la bonne entente depuis toujours entre les autorités maritimes et terrestres et la population. Considère que la réserve est en très bon état et ne voit pas pourquoi on veut l'étendre. A connu l'arrivée des fous de Bassan dans les années 50 et indiquent qu'ils n'ont cessé de prospérer depuis, voire de nuire aux autres espèces, non pas grâce à la gestion de la LPO mais à cause de l'abondance de la nourriture. L'équilibre entre la faune et la population faisait que personne ne songeait à réglementer. Considère également qu'il vaudrait mieux protéger le macareux moine que le fou de Bassan.	Etat de la faune
CR03	GUEGAN Yves Marie	Evoque le "conflit" qui oppose la LPO aux gens du pays et se déclare "résolument opposé à la zone de quiétude invoquée au détriment des populations côtières par des arguments non avérés et plus que douteux". Signale la présence de thons rouges qui remontent jusqu'en mer du Nord : considère que c'est bon signe mais se demande pourquoi contraindre une population hostile à la configuration de cette zone, décrétée à la suite de "pseudo-études" qu'il estime nullement vérifiées et probablement jamais élaborées sérieusement.	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR03	GUEGAN Yves Marie	Déclare que cette zone n'est que peu fréquentée et que les oiseaux sont contents de la présence humaine. Estime que l'agrandissement de la réserve est énorme, voire "démessuré". Déploire le chalutage de nuit dans le chenal, illégal mais non réprimé, ainsi que la présence de quelques chalutiers russes en limite des eaux territoriales qui aspirent des bancs de maquereaux directement sur leur pont.	Pression de pêche
CR03	GUEGAN Yves Marie	Conclut en disant : - ne pas accepter la zone de quiétude, inopportune et injuste - que la surveillance et tous les travaux d'accompagnement ne peuvent être attribués et confiés à la seule LPO, les communes de Perros et Trégastel devant s'impliquer également en créant des emplois puisque l'UE sera généreuse en attribuant des subsides confortables. - que la sagesse voudrait que la ZQ soit remise aux calendes. - évoque la proposition de médiation du Maire de Perros qui devrait convenir à tout le monde et non par l'application du "fait du prince". Evoque les différentes marées noires ayant affecté la côte de granit rose en disant que la nature a rapidement repris ses droits sans qu'il soit nécessaire de jouer aux apprentis sorciers. S'interroge sur l'avenir de la pêche professionnelle.	Gestion de la réserve
RP04	SEVESTRE Jacques	<u>Résumé de l'observation déposée sur le registre papier.</u> Déclare pêcher aux Sept-Îles depuis 1955. Regrette l'époque où il était possible de débarquer sur les Iles (sauf Rouzic). Regrette la mise en place des interdictions à partir de 1976 lorsque la LPO s'est vu confier la gestion de la réserve.	Restrictions de navigation et de circulation
RP04	SEVESTRE Jacques	Evoque l'extension de la réserve et la création de la zone de quiétude qui aurait pour but d'améliorer le confort de la faune, et estime qu'il n'y a jamais eu autant de phoques et de fous de Bassan, malgré les dires de la LPO. Déclare qu'il faudrait étendre la réserve à la Manche entière si on suit le raisonnement de la LPO.	Etat de la faune
RP04	SEVESTRE Jacques	Estime que l'extension de la réserve et la création de la zone de quiétude n'ont en réalité aucun intérêt scientifique, mais certainement un gros intérêt financier pour la LPO. Estime indispensable de calculer et publier le montant de l'augmentation de la subvention, financée par nos impôts, accordée à la LPO pour surveiller une zone aussi importante avec "de nouveaux semi-rigides, et des gardes armés de pistolets automatiques qui viendraient dresser de nombreux PV"	Motivations idéologiques ou financières
RP05	DE KERVASDOUE Paul	<u>Résumé de l'observation déposée sur le registre papier.</u> Vit à Perros Guirec depuis 1946 et pêche dans les Iles depuis plus de 60 ans. Déploire les contraintes de libre circulation appliquées aux pêcheurs amateurs et pro depuis 1978.	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RP05	DE KERVASDOUE Paul	<p>Conteste la baisse de la population des fous de Bassan et évoque le chiffre de 12% d'augmentation par an (source Wikipedia) avec les conséquences induites sur la baisse de la ressource de poissons.</p> <p>Se déclare contre la zone de quiétude, considérant que la population de fous de Bassan et de phoques est déjà trop importante.</p> <p>Déclare que les phoques ont été introduits par la LPO dans les années 80 et se sont considérablement développés depuis pour atteindre le nombre de 300 aujourd'hui. Cite des chiffres de consommation annuelle de poisson par les phoques (1 t / an) au détriment des marins pêcheurs de Perros.</p> <p>S'interroge sur le caractère limité de la zone de pêche des fous de Bassan et des phoques et demande pourquoi enclaver le plateau des Triagoz et l'île Tomé.</p> <p>Déclare inadmissible l'extension de la réserve à la zone des Triagoz et à l'île Tomé si on veut garder un peu de poisson pour les marins pêcheurs.</p>	Etat de la faune
RP05	DE KERVASDOUE Paul	<p>Considère que cette extension profite à la LPO et au Conservatoire du Littoral, mais certainement pas au contribuable</p>	Motivations idéologiques ou financières
RP06	RICHOMME S	<p><u>Observation déposée sur le registre papier.</u></p> <p>A l'examen du dossier, le nouveau périmètre proposé, englobant les Triagoz et Tomé, me semble cohérent et ne devrait pas poser de problème d'acceptation.</p> <p>Quant à la zone dite de quiétude proposée à l'île Rouzic, au vu du dossier spécifique sur le projet, et à moins de contester les chiffres qui y sont reportés, la solution me semble en effet protectrice pour les oiseaux.</p> <p>L'interdiction d'activité du 1er avril au 1er août est limitée et doit être acceptable pour les utilisateurs.</p> <p>Je signe donc favorablement au projet.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RP07	LAVAUX Jean Christophe	<p><u>Observation déposée sur le registre en Mairie.</u></p> <p>Je comprend les interdictions se rapportant à la zone de quiétude et à l'accès à l'Ile Tomé. Le projet d'extension de la réserve naturelle couvre une zone immense, et selon le document explicatif du projet, il n'y a aucune interdiction à part la zone de quiétude et sur Tomé. Donc pourquoi créer une zone si grande si aucune restriction ne s'y rapporte ? Pourquoi ne pas simplement se contenter des 2 interdictions prévues ? Le but de l'extension de la réserve est de protéger les milieux naturels et les espèces animales et végétales . Qui dit protection dit barrières, interdictions et restrictions. Donc, s'il n'y en a pas, pourquoi pas agrandir la zone ? Beaucoup de gens à qui j'ai parlé pensent que le périmètre de la nouvelle zone constitue les fondations d'un projet qui verra la création de nouvelles interdictions. La zone de quiétude ne me pose à priori pas de problème même si je doute de son efficacité. Quant à l'accès à l'Ile Tomé, je suis contre l'interdiction totale mais pense que l'interdiction partielle en fonction des périodes de l'année était suffisante.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RP08	KERLEVEO Pierre	<p>S'exprime en son nom personnel et au nom de son fils qui a ouvert une crêperie en Chine et qui revient chaque année à Perros où il pêche depuis l'âge de 8 ans. Depuis toujours, nous avons respecté et admiré ce site, sa beauté, pêchant dans le cadre des règles, heureux et responsables. Cette zone de quiétude n'a pas de sens : il ne faut pas l'étendre mais continuer à respecter la réglementation actuelle qui protège les oiseaux toutes les espèces et l'environnement.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RP09	BRILLAUT Stéphane	<p>Je ne comprends pas l'extension de la réserve à l'Ile Tomé et aux chenaux d'accès au port de Perros. J'ai l'impression que bientôt on ne pourra plus naviguer à peu près librement. La pêche et la chasse sous-marine devraient être interdits sur l'ensemble de la zone, et dans le département des Côtes d'Armor, pour éviter que ce qui est arrivé en Méditerranée n'arrive sur nos côtes, l'appauvrissement des ressources halieutiques.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
RP09	BRILLAUT Stéphane	<p>Les vedettes touristiques s'approchent beaucoup de Malban et naviguent à grande vitesse. Leur impact pendant la période touristique est probablement très sous-évalué. La vitesse des bateaux le long des rivages Sud des Sept-Îles devrait être limitée. Je pense que des mesures concrètes pourraient être prises pour protéger la richesse et la biodiversité de nos Iles, sans pour autant faire une zone gigantesque dont la justification n'est pas scientifiquement réellement établie.</p>	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR10	LAUREC Alain	<p>La proposition ne résulte pas d'une analyse scientifique sérieuse qui userait des outils adéquats. Elle repose sur 2 prémisses erronées et sur une hypothèse qu'aucun chiffre ou fait n'appuie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>le fous de Bassan souffrirait d'une dégradation massive et récente des stocks fourrages dont il se nourrit</u> : les données accessibles (cf International Council for The Exploration of the Sea) ne le confirment en rien. - <u>il est proposé de ramener les taux de succès des reproductions aux niveaux antérieurs à 2003</u> : ce fut en fait une période "anormale" de croissance vigoureuse de la population, à coup sûr non durable, où le succès de la reproduction fut de 2 à 3 fois supérieur à ce qui suffit à garantir la stabilité de la population. - <u>une zone de quiétude accroîtrait les taux de reproduction</u> : aucune donnée, ni même une analogie avec les colonies voisines n'est fournie qui aille dans ce sens. <p>La population est traitée comme totalement isolée des autres populations des fous de Bassan (Iles Anglo-Normandes/Pays de Galles Irlande) qui se nourrissent nécessairement des mêmes stocks. Des comparaisons entre colonies constituent pourtant un préalable nécessaire.</p> <p>Aucun lien n'est démontré avec des équipes qui disposent d'un savoir-faire idoine sur les (1) techniques d'inférence statistique et notamment d'échantillonnage, et (2) de dynamique des populations à commencer par l'Ifremer pour les poissons fourrages.</p> <p>Ignorer les carences de la proposition de zone de quiétude, et faire comme si elle émanait d'études scientifiques, mettrait en péril pour l'avenir la crédibilité et de la science et de la procédure de consultation. Il faut pourtant s'attendre à des conflits d'usage bien plus graves liés à la présence de la réserve (cf. développement rapide de la population de phoque), ou des études scientifiques acceptées par tous mseront indispensables pour raisosn garder.</p>	Méthodologie, justification scientifique
CR11	CAMPION Jean Pierre	cf RD473	
RP12	TETRAL Alain	<p>Oui à l'agrandissement de la réserve, il faut stopper le toujour plus, préserver la nature et par là agrandir les zones protégées, arrêter de prélever du sable, stopper la pêche intensive.</p> <p>Nous consommons plus que nous produisons. J'applaudis des 2 mains quand la RPD du Congo replante des milliers d'hectares.</p> <p>Halte à la chasse, laissons les animaux vivre.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR13	VINCENT Madeleine	Ayant eu l'habitude de naviguer dans ma jeunesse sur cette côte exceptionnelle, à une époque où les grosses vedettes ne venaient pas pétarader autour des Sept-Îles, j'ai vu Rouzic se blanchir de fous de Bassan, ce qui veut dire qu'ils se portent bien !	Etat de la faune
CR13	VINCENT Madeleine	Je refuse la mise en place de cette "ZONE DE QUIETUDE" qui révèle politique de 2 poids, 2 mesures souvent appliquée en faisant fi des concertations. Par ailleurs, je vous informe que je suis adhérente à l'association "ARCHIPEL LIBRE".	Concertation
CR14	JOURNE Pierre	Résumé du courrier reçu en Mairie de Perros Guirec. Remise en cause de la méthode en déplorant l'absence de comparaison entre la situation de 1976 et l'actuelle ainsi que l'absence de précisions dans l'énumération des impacts.	Méthodologie, justification scientifique
CR14	JOURNE Pierre	Concernant l'activité des vedettes de tourisme, il indique qu'elles ont pu se développer "grâce à un comportement exemplaire et la mise en œuvre de matériel plus performant, plus économique, moins polluant, plus manoeuvrant" et que le nombre de bateaux de pêche a été divisé par 2. Cite un extrait du dossier (tome 2 p.21) dans lequel on lit "la fréquentation est, somme toute, raisonnable" et propose de continuer à faire confiance aux acteurs actifs. Considère que les mesures prises en 1976 étaient pertinentes et pragmatiques et qu'elles ont permis le développement harmonieux de la réserve et qu'il n'y a pas lieu d'accroître la pression réglementaire. Pour lui, l'extension de la réserve ne se justifie pas au vu des résultats déjà obtenus.	Respect du site actuel par les usagers
CR14	JOURNE Pierre	Poursuit en évoquant la bonne santé des populations de Fous de Bassan et autres espèces. Evoque l'augmentation des différentes populations depuis la création de la réserve et considère que "cet arsenal est largement suffisant en l'état".	Etat de la faune
CR14	JOURNE Pierre	Concernant les modes de pêche, déplore que leur impact se résume à un tableau non chiffré et à la classification non justifiée, et que l'impact économique ne donne lieu à aucune indication chiffrée. Demande si l'être humain fait partie de la biodiversité.	Cohabitation homme / nature

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR15	JACQUET Patrick et Annick	<p><u>Résumé du courrier reçu le 10.11.21</u></p> <p>"Nouveaux bretons", résidents à l'année depuis 3 ans. Ont découvert et apprécient cette région avec sa population accueillante, ses paysages préservés depuis plus d'un siècle, et sa faune très riche. Constatent que la Zone de Quiétude proposée est d'une surface très faible et sur une période très courte, qu'ils aimeraient voir allongée à 1 an. Pour eux, compte tenu de son implantation, cette zone ne semble pas pénaliser la navigation pour les nombreux bateaux transportant les touristes souhaitant voir les oiseaux. Relèvent la pollution que doit engendrer ces gros bateaux, ainsi que les nuisances générées par les petits bateaux de plaisance.</p> <p>Relèvent que d'autres pays (Angleterre, Pays de Galles et même la France en Méditerranée) ont mis en place des ZQ qui sont bénéfiques avec le recul.</p> <p>Observent que la période de confinement s'est avérée bénéfique pour les Fous de Bassan à la faveur de la baisse de la fréquentation humaine, le dérangement des oiseaux entraînant plus de décollages et de dépenses énergétiques.</p> <p>Relèvent le bénéfice de la ZQ pour la formation des radeaux de fous, zones de transfert d'informations et d'élaboration de liens sociaux.</p> <p>Doutent de l'auto-responsabilisation, avec l'augmentation de la fréquentation de la Côte de Granit Rose.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CR16	GUERIN Joël	<p>Je vous demande de bien vouloir donner un avis favorable à l'extension de la protection de l'archipel des sept îles ainsi qu'à la zone de quiétude nécessaire pour une reproduction tranquille des oiseaux et d'autres espèces. Cette protection indispensable est devenue vitale pour les espèces animales et végétales et indirectement pour nous les humains.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
CR16	GUERIN Joël	<p>Si les traditions ont du sens pour moi, elles ne sont pas toutes bonnes à conserver. Autrefois les locaux pêchaient pour améliorer leur quotidien et même, sûrement, pour certains, survivre.</p> <p>Aujourd'hui l'activité loisir est explosive dans tous les domaines et en particulier la pêche.</p> <p>Les moyens mis en oeuvre pour pêcher sont colossaux, zodiacs rapides, moteurs surpuissants, sonar, toute une électronique qui permet d'avoir un meilleur "rendement". Pourtant, ce n'est qu'une activité de loisir, ce n'est pas pour remplir son assiette parce qu'il faut manger. "Nos assiettes débordent, pour l'instant".</p>	Intérêt général vs intérêts particuliers

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR16	GUERIN Joël	<p>Que certains plaisanciers locaux manifestent pour réduire l'extension de la protection de l'archipel des Sept-Îles, pour conserver leur tradition, c'est leur droit (Droit fondamental de manifester, donné par notre Constitution et que je défends).</p> <p>Je ne peux être clément face à cette revendication. Elle est entachée de contre-vérité. La tradition, ce n'est pas l'opulence destructrice de moyens. Elle désigne simplement une pratique ou un savoir hérité du passé, une transmission des connaissances qui ont été nécessaire à la vie ou survie de plusieurs générations trégorroises, bretonnes, et aussi françaises, loin de l'opulence des moyens d'aujourd'hui qui commencent déjà à montrer leurs limites.</p> <p>Ces moyens techniques engendrent la destruction qui entraîne le non-renouvellement des espèces animales et végétales. Ces moyens sont loin d'être une tradition, car une tradition est pérenne.</p> <p>A nous de convaincre ces gens qui mettent involontairement leurs progénitures en danger ainsi que celles de tous.</p> <p>Dans le cadre la loi la plus stricte en matière de protection des systèmes naturels, je réitère ma demande de donner un avis favorable à cette protection de l'archipel des Sept-Îles qui est d'intérêt général.</p>	Impact sur traditions
CR17	ZOLOTOFF Sandra	<p><u>Courrier du 12.11.21 remis en Mairie de Perros Guirec le 13.11.21</u></p> <p>Je vous informe par la présente que je suis POUR l'extension de la zone de protection naturelle des Sept Iles. J'ai pu admirer pas plus tard que ce matin, sur le sentier des douaniers près des rochers, un spectacle magique où des dauphins, fous de Bassan et goëlands se partageaient un festin invisible à nos yeux.</p> <p>Je souhaite que mes enfants et petits-enfants pourront encore longtemps voir un tel joyau de la nature. J'espère que mon opinion sera prise en compte.</p>	Agir pour les générations futures
CR18	PRAT - LE MOAL Michelle	<p>Le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles et de création d'une zone de quiétude aux abords de l'Île Rouzic me paraît ambitieux et cependant raisonnable.</p> <p>C'est pourquoi je soutiens la démarche.</p>	Généralités
CO01	HONORE Yves	<p>Propriétaire d'une résidence secondaire à Perros, mère née à Louannec, Grand Père pilote de la Flotte. Habite Montreuil. Plus d'intérêts personnels à défendre vu son âge, mais parle pour ses enfants et ses petits-enfants. Souhaite que Perros reste comme elle est, qu'on arrête de mettre des interdictions. Peur qu'on mette de nouvelles interdictions dans la réserve, on va trop loin.</p>	Restrictions de navigation et de circulation
CR19	MARTIN Bernard	<p>La ville de Perros Guirec tire son image de marque et doit son essor touristique pour une grande part à la réserve des Sept Iles et aux colonies d'oiseaux qui y habitent.</p>	Impact sur activités économiques

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR19	MARTIN Bernard	Il serait inconcevable de ne pas tout faire pour transmettre aux générations futures ce patrimoine vivant inestimable. Il importe de prendre les moyens de limiter et de contrôler les activités et agressions anthropiques sur une zone la plus étendue possible, cela avec un minimum de contraintes qui paraissent d'ailleurs bien dérisoire au regard des enjeux. Il en va de la protection de la biodiversité et aussi de l'intérêt économique de Perros Guirec et par extension de la côte de granit rose.	Agir pour les générations futures
CR19	MARTIN Bernard	Le seul reproche que l'on pourrait faire au projet d'extension est de manquer d'ambition, à mon avis l'extension devrait couvrir les îles et îlots de l'île Grande et de Trébeurden ainsi que la baie de Lannion jusqu'au plateau de la Meloine inclus.	Insuffisance d'ambition
CR19	MARTIN Bernard	Pour prendre un exemple bien étudié scientifiquement et documenté, la colonie de fous de Bassan était en croissance jusqu'en 2009, depuis elle stagne et montre des nets signes avant-coureur de régression voire d'effondrement : baisse de la proportion et du nombre de jeunes à l'envol chaque année, vieillissement de la population, amaigrissement des parents... A défaut de pouvoir apporter des réponses sur des territoires plus larges, il est essentiel de respecter à minima l'éthologie pour la colonie lors de la période de reproduction. Cela veut dire que les oiseaux doivent disposer d'une aire de repos, de tranquillité et de sécurité sur l'eau à proximité immédiate des nids pour constituer "les radeaux" : rite sociétal qui procure repos, temps de nettoyage et lissage des plumes et communications sociales garantes de la cohésion et survie de la colonie. C'est pourquoi je suis favorable à la totalité du projet d'extension de la réserve des Sept Îles et à la création de la zone de quiétude.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RP20	LE LEVIER JF	Ex-patron pêcheur depuis plus de 30 ans et notamment sur l'archipel des Sept-Îles (pêche en plongée + casiers), j'ai pu observer cette nature qui, pendant des années, n'a cessé de progresser. Les animaux n'ont pas besoin de l'homme pour évoluer ou se reproduire. Le grossissement de la colonie des fous de Bassan en est un exemple même, ainsi que les phoques. Les animaux ne restent pas dans une zone où il n'y a pas de nourriture.	Etat de la faune
RP20	LE LEVIER JF	Je suis contre l'extension de la réserve qui n'est qu'une histoire de <u>gros sous</u> et ce n'est pas les quelques bateaux qui se promènent par là qui changent le mode de vie des espèces. Pas d'extension de la réserve.	Motivations idéologiques ou financières

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR21	LE CORFEC Henri	J'encourage l'extension de la réserve des 7 Ile et suis pour la mise en place de la zone de quiétude. Le Trégor que j'ai connu dans le temps s'est fortement dégradé, les populations d'oiseaux ont considérablement diminué. Il est temps que des mesures plus strictes soient prises. Je souhaite que mes petits-enfants puissent continuer à s'émerveiller de ce qui les entoure comme j'ai pu avoir la chance de le faire. Et puis surtout, nous avons besoin de cette biodiversité... nous en faisons partie. Merci pour l'attention que vous porterez à mon avis.	Pertinence de l'extension de la réserve
RP22	GUILLOU - LE BIVIC Véronique	Je ne comprends pas ce projet d'extension qui se résume, à mon avis, à une restriction de nos libertés. Par conséquent je m'oppose à ce projet.	Restrictions de navigation et de circulation
RP23	COULOMBEAU Thierry	Je ne suis pas d'accord avec ce projet dont je ne vois pas l'intérêt	Généralités
CR24	LE CORFEC Monique	Je suis pour la zone de quiétude, il est temps que le peu de richesses naturelles restantes soient davantage protégées. C'est cette biodiversité qui nous nourrit, nous soigne, nous habille, nous fait respirer. Les fous de Bassan ont des difficultés à se reproduire, il n'y a plus de poisson, les diverses pollutions et perturbations sont de plus en plus présentes. Merci de prendre en compte mon avis	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RP25	BLANC Annie	Au début du XX ^e siècle, l'attention de la population locale se porta vers les Sept-Îles récemment démilitarisées. Le massacre des macareux déclencha la mise sous sauvegarde des Sept-Îles par la LPO en 1912. En 1930, la LPO afferma l'archipel et installa un gardien assermenté pour surveiller les nombreux braconniers. A la même époque, les fous de Bassan se fixèrent à Rouzic et, protégés, se multiplièrent. Depuis, l'Etat a créé des structures de protection de la faune et la flore. Des personnes compétentes soucieuses de préserver l'harmonie entre l'homme et la nature et préparer notre avenir y travaillent. L'extension de la réserve va dans ce sens et impose peu de contraintes dans la zone de quiétude concernée. Mais elle offre des avantages. Certaines activités liées à l'homme seront impossibles comme l'extraction du sable marin. Pour toutes ces raisons et le simple bon sens, je vote pour la mise en place de la zone de quiétude et l'extension de la réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RP26	BLANC Raymond	Après étude du dossier concernant l'Archipel et compte tenu de mon expérience de vie au milieu des phoques et oiseaux marins en Antarctique pendant un hivernage, j'approuve la création d'une zone de quiétude et l'extension de la réserve. J'ai aussi beaucoup navigué dans ces parages.	Pertinence de l'extension de la réserve
RP27.1	DRIANCOURT Michelle	Nous approuvons l'extension de la zone de pêche réservée aux oiseaux autour des Sept-Îles. Il eut été judicieux de la proposer à signer aux visiteurs des vedettes qui viennent découvrir cette réserve.	Généralités
RP27.2	KERVADEC Annie	Nous approuvons l'extension de la zone de pêche réservée aux oiseaux autour des Sept-Îles. Il eut été judicieux de la proposer à signer aux visiteurs des vedettes qui viennent découvrir cette réserve.	Généralités
RP27.3	BLANDEAU Elisabeth	Nous approuvons l'extension de la zone de pêche réservée aux oiseaux autour des Sept-Îles. Il eut été judicieux de la proposer à signer aux visiteurs des vedettes qui viennent découvrir cette réserve.	Généralités
CR28	COLIN Yann (Société des Régates de Perros Guirec)	La SRP a pour vocation le développement des activités nautiques de voile (régates et plaisance), elle compte 150 adhérents et existe depuis plus de 50 ans. Ses adhérents, usagers réguliers du bassin de navigation de Perros Guirec / Sept Îles ont toujours pratiqué leurs activités dans le respect de la faune et de la flore depuis des décennies. Par l'intermédiaire de leur président, et après une nouvelle revue du projet lors de son dernier conseil d'administration, la SRP exprime son total soutien à la position déjà exprimée par les autres associations nautiques et confirme les points suivants : - Acceptation de l'extension de la réserve naturelle SOUS RESERVE QUE LES ACTIVITES CONDUITES ACTUELLEMENT SOIENT MAINTENUES	Restrictions de navigation et de circulation
CR28	COLIN Yann (Société des Régates de Perros Guirec)	- Refus catégorique de la création de la Zone de Quiétude incluant une interdiction de navigation plusieurs mois de l'année. A minima, nous accepterions la proposition exprimée par le Maire de Perros Guirec lors du rassemblement du 13 août dernier.	Respect du site actuel par les usagers
CR28	COLIN Yann (Société des Régates de Perros Guirec)	Nous n'accepterons pas une décision qui aurait pour effet la captation du domaine public que nous savons injustifiée par la situation écologique jugée satisfaisante ni par des dangers clairement identifiés.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CR29	VANDENABEELE Alain	Je vous fait part de mon avis FAVORABLE à la mise en place de la zone de quiétude. La biodiversité subit un déclin colossal. Cette extension de réserve (+ zone de quiétude) constitue une opportunité exceptionnelle.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR30	VANDENABEELE Arthur	<p>Je vous partage mon avis concernant la zone de quiétude de la RNN des Sept-Îles.</p> <p>En tant que jeune ingénieur en écologie scientifique, je suis attristé de voir autant de désinformation concernant les enjeux autour de la biodiversité des Sept-Îles.</p> <p>Je suis pour cette zone de quiétude. Elle est essentielle pour la survie sur le long terme de nombreuses espèces d'oiseaux marins.</p> <p>Des suivis récents (observatoire de l'environnement en Bretagne) ont montré que le taux de reproduction des fous de Bassan avait baissé (trop de nuisances : bruit, acidification océans, augmentation des températures, baisse des stocks de poisson).</p> <p>De plus, de jeunes fous de Bassan meurent au large parce qu'ils sont contraints d'aller chercher du poisson à des kms... mais les jeunes ne sont pas aussi résistants que les adultes...</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CR30	VANDENABEELE Arthur	<p>La Côte de Granit Rose est extrêmement malmenée, de nombreuses pressions anthropiques sont présentes sur le territoire, la biodiversité se porte mal.</p> <p>C'est un territoire qui a pris du retard en termes de préservation de la biodiversité.</p> <p>Alors mettons en place cette extension rapidement (+ zone de quiétude).</p> <p>Nous faisons partie du vivant, de la biodiversité. Nous sommes 1 espèce parmi 2 000 000 connues, voire jusqu'à 30 000 000 estimées. Et nous réussissons à foutre en l'air des centaines de milliers d'espèces de façon continue. A ce rythme, nous sommes les prochains sur la liste. Le vivant doit être sauvé. Les autres espèces ont autant de valeur que l'homo sapiens. Elles doivent avoir le droit d'exister. La biodiversité nous nourrit, nous fait respirer, nous soigne, régule le climat, filtre l'eau, l'air, nous dépendons d'elle.</p>	Pertinence de l'extension de la réserve
CR31	LE CORFEC Maryse	Je suis favorable à la zone de quiétude afin de protéger la réserve ornithologique la plus importante en France métropolitaine.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RP32	COULOMBEAU	Je suis contre ce projet. La situation actuelle permet largement à la biodiversité de bien se porter.	Etat de la faune
RP33	GAILLET	Je suis tout à fait favorable à la création de la zone de quiétude et l'extension de la réserve.	Généralités
CR34	LE PREVOST Christian	<p>Cette zone a pour effet de protéger la faune marine, poissons et toutes autres espèces ? De protéger les oiseaux fous de Bassan en ombre croissant, goélands et cormorans pas en disparition, et toutes autres espèces ?</p> <p>La réserve des sept îles existe déjà; créer une zone de quiétude si cela est nécessaire, oui mais dans ce cas, il est impératif de l'étendre à l'est, beaucoup plus d'oiseaux sont posés sur l'eau à l'est (quiétude = repos).</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR34	LE PREVOST Christian	Ne pas pratiquer la pêche aveugle filet, dragues, chalutages, uniquement pêche à la ligne encore une fois si cela est nécessaire ?	Pression de pêche
CR34	LE PREVOST Christian	Pour les nuisances sonores, règlementer la vitesse de circulation des navires. Réguler les flots touristiques.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
CR34	LE PREVOST Christian	Les visons d'Amérique sur l'île Tomé peuvent être éradiqués sans l'inclure dans le RNN puisqu'il y a déjà l'interdiction au public depuis quelques années et toujours des visons. A vous lire, on a le sentiment que l'agrandissement de la RNN va régler tous les problèmes. Appliquons des mesures sur la RNN existante et si cela ne suffit pas il sera temps d'agrandir la RNN des sept îles. Bien évidemment, je suis contre l'élargissement de la RNN.	Pertinence de l'extension de la réserve
CR35	CARPENTIER Claude	Mes enfants ont un bateau, ils ne vont pas à l'arrière des îles (cailloux trop dangereux), voient toujours autant de fous de Bassan, et de plus en plus de phoques qui mangent beaucoup de poissons.	Etat de la faune
CR35	CARPENTIER Claude	Je suis contre ce diktat de l'administration qui réduit de plus en plus nos libertés.	Restrictions de navigation et de circulation
CR35	CARPENTIER Claude	Mes enfants ont un bateau, ils croisent aussi les vedettes qui agressent la biodiversité avec le bruit et le brassage de l'eau. Il y aurait donc 2 poids et 2 mesures ?	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
CR36	LE GUERN Mylène	Je suis contre et surtout contre la zone de quiétude qui privera de leur gagne-pain les pêcheurs professionnels qui ont un dur métier.	Impact sur activités économiques
CR36	LE GUERN Mylène	Mes enfants me disent qu'ils voient toujours beaucoup de fous de Bassan, très peu de macareux et de plus en plus de phoques !	Etat de la faune
CR36	LE GUERN Mylène	L'administration empêchera-t-elle aussi les vedettes de travailler l'été ? Pourtant avec leur bruit et leur pollution, elles perturbent sûrement la biodiversité !	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR37	CARPENTIER Josiane	Non au projet d'extension et à la zone de quiétude qui privera de leur travail pendant 5 mois les pêcheurs professionnels.	Impact sur activités économiques
CR37	CARPENTIER Josiane	Moins de bateaux derrière les îles et toujours autant de vedettes devant n'est pas logique : elles sont bruyantes et nuisent sûrement à la quiétude des oiseaux et des poissons.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
CR38	VINCENT LOIRE Françoise	La LPO dit que la biodiversité se porte bien aux Sept Iles, alors pourquoi cet excès de pouvoir ?	Etat de la faune
CR38	VINCENT LOIRE Françoise	J'accepte l'extension de la réserve sans création de nouvelles contraintes qui atteignent à la liberté.	Restrictions de navigation et de circulation
CR38	VINCENT LOIRE Françoise	Je suis contre la zone de quiétude, arbitraire car elle privera pêcheurs pro et goémoniers de leur gagne pain !	Impact sur activités économiques
CR38	VINCENT LOIRE Françoise	Tandis que les vedettes continueront leurs nuisances bien plus importantes	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
CR38	VINCENT LOIRE Françoise	La réserve ne serait pas ce qu'elle est si ceux qui la fréquentent n'étaient pas respectueux de la nature.	Respect du site actuel par les usagers
CR38	VINCENT LOIRE Françoise	Que l'on nous donne plus d'arguments scientifiques, sinon on peut supposer que cette création (ZQ) n'est pas désintéressée...	Méthodologie, justification scientifique

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR39	MORVAN Louis	<p><u>Résumé d'un long courrier de 10 pages :</u> Evoque l'excellent état de la réserve selon les dires du conservateur, et demande comment l'extension prévue va renforcer la conservation de l'archipel. Demande également si ce nouveau périmètre aura le pouvoir d'éviter les différents risques. Considère que la réponse est négative. Met en avant sa parfaite connaissance de l'Archipel des Sept-Îles depuis plus de 60 ans et argumente sur l'évolution de la population d'oiseaux, les macareux ayant progressivement laissé la place aux Fous de Bassan. Evoque le fort développement des fous de Bassan et s'interroge sur le mode de comptage. Constate la présence de plusieurs individus non accouplés sur l'Île Rouzic et l'attribue au manque de place pour nidifier. Contesté les chiffres issus des comptages de phoques et affirme qu'en réalité il y en a plus du double. Evoque également la population de dauphins, marsouins, requins taupes et thons rouges. En déduit que le réservoir de nourriture n'est pas maigre.</p>	Etat de la faune
CR39	MORVAN Louis	Evoque les perturbations sonores créées par la LPO par ses commentaires sur les vedettes à passagers et ironise sur la reconnaissance des vedettes par les fous mais non les bateaux de plaisance.	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme
CR39	MORVAN Louis	<p>Rappelle quelques règles de navigation en mer et demande ce que deviennent ces règles dans le nouveau projet. Demande quelles seront les règles applicables aux navires de pêche lors de l'ouverture de la pêche à la Coquille St Jacques. Souhaite que "nous puissions faire notre navigation respectueuse, notre pêche récréative dans nos îles et plateau des Triagoz"</p>	Restrictions de navigation et de circulation
CR39	MORVAN Louis	S'interroge sur les interdictions de pêche applicables aux professionnels que ce soit les coquillages ou les algues. Evoque également un projet de ferme à truites ou saumons et demande pourquoi celle-ci n'est pas mentionnée dans la liste des interdits.	Impact sur activités économiques
CR39	MORVAN Louis	Cite et joint une cartographie des épaves du secteur et souhaite que cette activité puisse rester autorisée	Vocation pédagogique du site
CR39	MORVAN Louis	Evoque le câble sous marin d'alimentation électrique du phare des Sept-Îles et demande si son relevage est prévu	Autres

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR39	MORVAN Louis	Evoque la période où il y avait des mouflons sur les Sept-Îles, mouflons qui ont été remplacés par des chèvres. Indique que le Conservatoire du Littoral a fait remettre des mouflons sur l'île Tomé et demande pour quelle raison et où sont-ils. Evoque également l'époque où la société de chasse avait la charge des Sept-Îles et rappelle qu'une campagne avait lieu tous les ans pour prélever des lapins et éradiquer les rats.	Autres
CR39	MORVAN Louis	Considère que la population locale navigante a été très respectueuse du site.	Respect du site actuel par les usagers
CR39	MORVAN Louis	Estime que ce projet de "confiscation de notre patrimoine maritime local" n'est aucunement justifié par aucun rapport scientifique.	Méthodologie, justification scientifique
CR39	MORVAN Louis	Considère inacceptable d'avoir un interdit de plus pour la pêche professionnelle, métier subissant trop de contraintes et d'interdits (respect des quotas, Brexit, éoïennes, extraction de sable, déprédation dans les filets par les phoques)	Impact sur activités économiques
CR39	MORVAN Louis	Ironise sur les avis favorables au projet en relevant qu'il est facile d'être très favorable à des choses après avoir vu des vidéos d'oiseaux et de phoques. Indique que grande majorité de ces personnes n'est pas capable de dire où se trouve l'archipel des Sept-Îles.	Hors sujet
RP40	LAPERSONNE Joseph	Cette zone est, telle qu'elle est prévue, une entrave à la circulation maritime et il y a d'autres façons de préserver la ressource et l'espace maritime de manière moins restrictive.	Restrictions de navigation et de circulation
RP41	BOILLOT Dominique	Concernant la création de la zone de quiétude, le projet me paraît tout à fait adapté pour le repos des fous de Bassan. Ces oiseaux doivent se rendre très loin pour trouver de la nourriture et le repos est essentiel pour leur survie. Je suis favorable à la création de la zone de quiétude.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
RP41	BOILLOT Dominique	Concernant l'extension de la réserve des Sept-Îles, le projet d'extension a peu de conséquences par rapport à la situation actuelle. Il a le mérite de protéger la biodiversité de cet environnement exceptionnel. Plus généralement, tous les projets visant à sauvegarder, protéger les richesses de l'environnement représentent un enjeu essentiel aujourd'hui et pour demain.	Pertinence de l'extension de la réserve

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
RP42	LE BOUDER Dominique	<p>La réserve des 7 Iles, telle qu'elle existe à ce jour, est un argument "marketing" pour attirer des visiteurs avides de contacts avec "LA NATURE". Elle fut un lieu de safari pour les urbains en mal de contact avec "LA NATURE" via un aller-retour Paris-Lannion.</p> <p>Comme c'est beau la nature !</p> <p>Hélas, pour des raisons diverses, surpêche, réchauffement des eaux, la population des oiseaux décline. Aussi, je suis favorable à la création de la zone de quiétude au nord de l'île Rouzic, d'une surface limitée (1km²). Je comprends l'inquiétude des pêcheurs professionnels, je suis curieuse de savoir si la zone incriminée est un lieu très fréquenté, car cette zone est très rocheuse. Et je trouve que la pêche industrielle au large, organisée par des armateurs peu soucieux de commettre des dégâts sur le potentiel, constituent des menaces bien plus grandes pour la survie des pêcheurs professionnels de la côte de Granit Rose.</p> <p>Jeter le discrédit sur les phoques, d'un nombre limité, qui mangeraient les lottes, n'est-ce pas évacuer le problème de la surpêche lié aux gros chalutiers armés aux Pays Bas ou autres pays ?</p> <p>Certes ma remarque, qui vise à limiter drastiquement la pêche des chalutiers industriels souvent minotiers, ne rentre pas dans le cadre de cette enquête. Néanmoins, je souhaite m'exprimer sur ce sujet : depuis 70 ans que j'habite à Trégastel, j'ai vu le nombre de pêcheurs diminuer, l'abondance de poissons s'évanouir, le nombre d'oiseaux décliner et le nombre de bateaux de plaisanciers exploser. Cherchez l'erreur !</p> <p>Je suis néanmoins favorable à une exception pour le ou les goémoniers car ils ne peuvent pas aller ailleurs.</p> <p>En conclusion, je suis POUR la zone de quiétude.</p>	Impact sur activités économiques
RP 43	CROCQ Didier	<p>Armateur, patron pêcheur professionnel depuis une trentaine d'années, déclare être contre toute zone d'exclusion parce que c'est inutile (et RIDICULE...). Cela confisque une zone de travail et de passage.</p> <p>Il est inutile d'en rajouter au contexte anglais actuel !!!</p>	Restrictions de navigation et de circulation
CR44	RUDAZ - VALEGEAS (FFCK)	<p>S'expriment au nom de la Fédération Française de Canoë Kayak dans un courrier d'octobre 2019.</p> <p>Souhaitent s'exprimer sur le projet suite à une rencontre organisée à l'automne 2019 tout en précisant qu'ils ne représentent que les kayakistes adhérents.</p> <p>Saluent la franchise et le climat des échanges.</p>	Concertation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR44	RUDAZ - VALEGEAS (FFCK)	Saluent la volonté de préserver ce site en précisant que les kayakistes ont le sentiment d'avoir contribué à la préservation d'un "bien commun". Insistent sur le rôle que peuvent jouer les kayakistes dans la protection du site, en soutien au personnel de la Réserve, en jouant un rôle pédagogique, et ainsi participer à l'effort nécessaire pour transmettre aux générations futures un environnement et une biodiversité préservée.	Agir pour les générations futures
CR44	RUDAZ - VALEGEAS (FFCK)	Soulignent qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer compte tenu de l'état global du site, mais reconnaissent la nécessité d'être vigilants. Insistent sur le professionnalisme des pratiquants et la qualité de l'encadrement ainsi que sur le côté non polluant et discret de leur pratique.	Respect du site actuel par les usagers
CR45	DUBOIS Nathalie	Est favorable à l'augmentation de la réserve actuelle. Estime que l'intégration de Tomé et du plateau des Triagoz offrira une diversification des habitats à cette réserve et permettra l'apport de zones maritimes plus profondes qui participent à l'équilibre de cette réserve sans impacter les habitudes de navigation, pêche ou autres activités sportives (kayak, plongée...) actuellement pratiquées sur cette réserve.	Pertinence de l'extension de la réserve
CR45	DUBOIS Nathalie	Considère que la création d'une zone de quiétude dans ce projet d'extension est aujourd'hui devenue indispensable, à l'appui des dernières études sur le comportement des fous de Bassan. Considère qu'il relève de la responsabilité de tous les usagers de la mer, occasionnels ou pas, de laisser cette zone aux fous. Rappelle que la surface de cette zone reste extrêmement faible face à la densité de cette colonie. Estime judicieux qu'elle soit interdite à toute activité humaine durant 5 mois de l'année, d'autant plus qu'elle est loin d'être très fréquentée et surtout "mal pavée". Note que l'accès au "trou de Rouzic" est préservé ainsi que la passe entre Bono et Malban.	Utilité et pertinence de la zone de quiétude

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR46	GUERIN Odile	<p>Présente une note de mission océanographique (1977) exposant le mode vie des fous de Bassan, mettant en évidence la nécessité d'une zone de quiétude à proximité du nid. Considère que c'est une évidence qui ne devrait faire l'objet d'aucune polémique afin que la colonie de fous de Bassan la plus méridionale d'Atlantique Est puisse se maintenir.</p> <p>Rappelle qu'elle a été à l'origine de la clinique des oiseaux de Trébeurden et en détaille la gestion lors des marées noires de l'Amoco Cadiz et du Tanio en 1978-1980. Souligne la nécessité physiologique de ces oiseaux de vivre sur l'eau, et que la couvaison leur impose une vie à terre représentant une contrainte supplémentaire, raison pour laquelle une zone de quiétude à proximité immédiate du nid se justifie.</p> <p>Evoque une saisie (2013) de 95000 fous congelés au large de la Mauritanie qui montre l'intérêt d'offrir à ces oiseaux de bonnes conditions de vie pendant les 5 mois de présence sur leur lieu de reproduction, faisant de la zone de quiétude un maillon important pour le maintien de ces colonies.</p> <p>Estime, en se basant sur les études concernant les Aires Marines Protégées, que la ZQ aura des effets positifs sur les écosystèmes marins en favorisant l'ensemencement des zones proches, gages de meilleures pêches pour les professionnels.</p>	Utilité et pertinence de la zone de quiétude
CR46	GUERIN Odile	<p>Estime que, contrairement à ce qui est véhiculé, la population des fous de Bassan est en palier depuis 2012 comme presque toutes les réserves d'Atlantique Nord et que les signaux passent à l'orange depuis quelques années comme décrit dans le dossier d'enquête. Selon elle, cette constatation est générale à toutes les réserves car les causes sont mondiales (chute du stock de maquereaux en Atlantique NE liée à la surpêche et la pêche minotière, réchauffement de l'eau provoquant la migration de la ressource vers le N, captures accidentelles ou volontaires, mortalité par pollution,...).</p> <p>Note par ailleurs que la population d'alcidés (dont le macareux) ne s'est jamais remise des 3 marées noires de 1967, 1978 et 1980.</p> <p>Considère que la ZQ telle que proposée, avec une surface au N-NW et une bande autour, ne peut que profiter à l'ensemble des oiseaux marins de l'île, dont les alcidés et les puffins des Anglais.</p>	Etat de la faune
CR46	GUERIN Odile	<p>Evoque l'inquiétude suscitée chez les plaisanciers, voire une campagne de désinformation de la part de certains, en affirmant que la ZQ ne sera pas aussi pénalisante qu'ils ne le crient et qu'elle sera même bénéfique comme le montrent de nombreux exemples similaires, avec cartes à l'appui.</p>	Restrictions de navigation et de circulation

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom	Nature et détail de l'observation	Thème
CR47	CADIOU	<p>Déplore que l'on ne fait que traiter un problème relatif à une seule espèce, alors qu'on devrait s'occuper de la biodiversité dans son ensemble en intégrant l'ensemble des espèces.</p> <p>Indique que la ressource en poissons autour de l'île mériterait une étude, en évoquant la disparition des bancs de maquereaux que la modeste activité de pêche ne peut à elle seule expliquer.</p> <p>Souhaite donc, afin de dépassionner le sujet, qu'on fasse une étude sur l'évolution de la biodiversité sur cette zone, menée par des scientifiques reconnus (IFREMER qui semble avoir été très peu consulté ou autres) et en impliquant l'ensemble des personnes concernées, associations, acteurs économiques à l'image de ce qui a été fait dans le cadre du parc marin d'Iroise et non par le petit bout d'une lorgnette fut-elle respectable.</p>	Etat de la faune

Courrier de Mr Jean Pierre CAMPION (observation CR679)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Depuis l'âge de cinq ans, j'en ai désormais 78, j'ai parcouru les sept îles, plusieurs dizaines de fois chaque année. Je suis contraint, en tant que scientifique de formation et de profession, de participer à ce débat : plus par exigence de vérité que pour vouloir égoïstement conserver un privilège.

Outre l'argumentaire développé ci-dessous je me dois de dénoncer d'emblée l'absence d'étude de caractère réellement scientifique dans ce rapport. Il nous est certes fourni des observations sur la présence de telle ou telle espèce animale (oiseau et faune marine) ainsi que celle de diverses algues ou autres amas rocheux ou minéraux. Il ne s'agit, (à ce niveau de preuves), que de constatations, du genre « il y en a ». Certes, ce travail d'inventaire est utile sinon indispensable. Pour autant, il n'autorise pas à **décréter** que toute entité présente sur cet archipel est menacée. **Aucune étude de suivi comparatif, à dates régulières**, (et qui devraient être prédéterminées par la rigueur d'une recherche scientifique), n'est produite. Même le comptage des populations d'oiseaux, (et surtout de fous de bassan), est aléatoire. Il devrait être emprunt d'une rigueur extrême, et cependant, la méthodologie ne nous est pas même révélée.

Juste un exemple du caractère approximatif de relevé des données :

1.10 – Survois

Chaque année, depuis 2005, l'équipe de la réserve naturelle note les différents survols observés sur l'archipel.

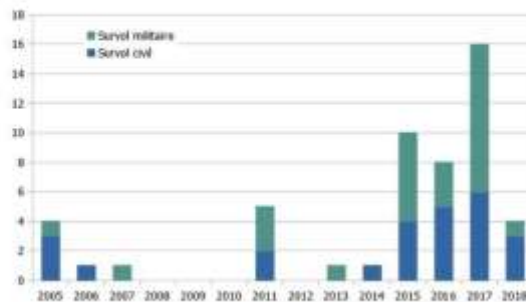


Figure 8 : Evolution des survols de l'archipel des Sept-Îles

Serait-il possible que l'on nous explique comment ont procédé les observateurs ? À moins qu'il ne s'agisse d'un document établi par les autorités de la navigation aérienne ? Ce qui ferait demander avec quelle précision ces relevés ont été recueillis quant au survol **exact** de l'archipel. Mais il est bien écrit : « l'équipe de la réserve naturelle **note..** ». Mais comment peuvent-ils ainsi comptabiliser, 24/24h, les avions qui passent et les identifier ???

Un agent de la surveillance de la réserve, assis sur son rocher, scrute-t-il ainsi le ciel sans répit ? Oublions bien sûr les observations non faites au prétexte de la couverture nuageuse, (certes peu fréquente en cette région !). Reste que les jets filant à plus de 10 000 m au-dessus du crâne des fous de bassan ne doivent guère les gêner, ni par la vue, ni par l'ouïe, ni par l'odorat. Mais il est vrai que les Rafales de la base de Landivisiau, au nom de la défense nationale, gardent tous leurs droits de survol, parfois à basse altitude, dans le tonnerre de leurs réacteurs. J'ai vu de jeunes fous se blottir sous l'aile de leur mère à leur passage !!

Et pour ces 'raisons', il faudrait agrandir la réserve ?

La crédibilité de ce type d'observations est inévitablement questionnée. Ce qui interroge sur toutes les autres.

Surtout quel est l'objectif de l'extension ?

Le rapport nous dit :

Le projet d'extension de la réserve naturelle vise la conservation de la richesse de ce patrimoine naturel unique en Bretagne Nord par une approche plus fonctionnelle et écosystémique, des notions nouvelles rarement prises en compte dans les aires protégées. Sa surface importante permet d'intégrer pour partie, des zones fonctionnelles de la mégafaune marine (zones de repos en mer, aires d'alimentation, repositoires...) mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant et la diversité génétique des populations.

L'extension de la réserve naturelle au milieu marin constitue une priorité dont dépend la conservation d'une large part du patrimoine naturel des Sept-Iles.

Bien. On ne comprend pas tout de ce langage abscons, mais il convient qu'on nous aide à y croire en nous expliquant un peu mieux.

Bien évidemment l'archipel des Sept Îles est une richesse rare, en termes de paysage, d'écosystème et de diversité. Soyons en heureux, faisons-en louange au créateur, réjouissons-nous que depuis des siècles cette merveille perdure !

Mais par pitié, ne nous servez pas la peur de sa disparition ni les reproches d'en être les auteurs !

Nous avons récemment connu, avec le virus, cette privation d'exister. Pas sûr que l'exemple d'excès d'autorité nous ait convaincu.

Ne nous faites pas le coup de l'apocalypse avec les Sept Îles. Qu'un lobby identitaire se préoccupe de la survie des oiseaux et des phoques sur un territoire minuscule de notre planète, c'est son affaire. Doit-il pour autant nous plonger dans la peur de la disparition des espèces en nous en attribuant la responsabilité ? Pas certain qu'on doive le tolérer.

Machiavel disait : *« qui maîtrise la peur des gens devient leur maître ».*

Ceci dit, permettez-moi de développer ci-dessous les raisons de ma vigoureuse opposition à ce projet. Mon argumentaire se contentera de reprendre et de commenter les termes figurant dans les CR des réunions produits dans le rapport.

CR de la réunion du 30 /04/2019

« Globalement, on peut considérer être en situation d'équilibre »

Déjà ce "globalement" est un peu suspect quant à l'arrière-pensée que ce terme suscite en matière de précision. Et comment interpréter ce "on peut"? Cette prise de position n'est-elle qu'approximative, laissant penser que l'analyse des données manque de sérieux et surtout de valeur scientifique ? Que dire aussi du terme "considérer" qui cache ce qui apparaît n'être en réalité qu'une "impression" ? Car la définition d'une situation d'équilibre n'est pas celle d'un compromis d'opinions. On est ou on n'est pas. Si l'on est en équilibre, la démonstration en a été apportée, et alors tout va bien. Et si il est démontré que l'équilibre est acquis, alors il semblerait que l'objectif, strictement idéologique, ne soit plus la préservation mais la **prolifération**. Ce qui est acquis, semble ne leur être pas suffisant. De notre point de vue, l'élargissement de la réserve ainsi que la création de la zone de quiétude n'ont aucune pertinence puisque tout est allé bien et même très bien au cours des années passées et en l'absence de toute contrainte territoriale. Rien, en tous domaines, n'est mieux que l'équilibre !

« Cependant des facteurs extérieurs peuvent mettre à mal cet équilibre, notamment la multiplication des activités, l'émergence de nouvelles pratiques ou l'implantation de nouvelles activités »

Il convient là de faire une analyse de texte très précise :

- *"peuvent"*. Ceci n'est qu'allégation et pure hypothèse. Cela sera ou cela ne sera pas. Et l'on ne peut se contenter d'un "il se pourrait" L'État français ne peut prendre une décision lourde par la seule autorité d'un "il se pourrait".

- *« des facteurs extérieurs »*. Quels sont-ils ?

"La multiplication des activités". Mais lesquelles donc ? Oui très certainement, par exemple, les vacances des vedettes à passagers " ! L'émergence de nouvelles pratiques ou l'implantation de nouvelles activités" ? Ceci n'est que redondance. Et il reste que l'on a quelques difficultés à les imaginer. Qui a des idées là-dessus ? Du water-polo dans une crique de Malban; un parc d'attraction entre les Vieilles et les Cochons avec plongeoir pour les phoques et un son et lumière pour les méduses ; une usine marée motrice entre le Cerf et le fort de l'île aux moines; un élevage d'oursins à la Godelaine ; etc, etc ? toutes les bonnes idées doivent s'exprimer. Soyons sérieux ! Mais surtout, faut-il comprendre que dans l'esprit des demandeurs de l'élargissement de la réserve, celle-ci s' imagine dans une réalité de nouvelles activités à venir.....alors qu'ils seraient les premiers à bien évidemment les interdire, puisque se

développant dans la réserve ? C'est Ubu et Kafka. Ne serait-il pas plus simple et beaucoup plus rationnel de décider d'un règlement interdisant toute nouvelle activité ou développement d'activités sur la zone actuelle de la réserve plutôt que d'étendre cette réserve ??

« *L'extension de la RNN des Sept-Îles permettrait de maintenir cet équilibre fragile* »

“Permettrait”. Eh bien que l'on veuille bien nous décrire sur quels facteurs d'impact reposerait cette hypothèse ? Ici encore, un terme imprécis, de surcroît décliné au conditionnel !! Et puis, un équilibre est toujours fragile. Mais parfois, et même très souvent, l'équilibre bascule dans le “trop”. Ce qui semble étrangement n'être jamais envisagé par les partisans de l'extension, tandis que, dans ce dossier, toutes les observations, (hors LPO), le laissent à penser. Non les espèces animales vivant sur l'archipel ne sont pas menacées comme “on” veut nous le faire croire à l'envi.

Remarque : pour un oiseau sauvé sur l'archipel, il y en a dix qui se prennent dans des pales d'éoliennes.

CR de la réunion du 9 décembre 2019

« *Elles ne peuvent pas augmenter éternellement* ».

En effet ! Et il convient à ce propos de faire la distinction entre le dogme écologique de “protection-préservation” et la quête irréaliste d'une prolifération sans frein. Certes, si l'archipel des Sept îles a cette chance d'accueillir nombre d'espèces d'oiseaux marins, on ne doit pas perdre de vue que cet habitat n'est pas unique sur la planète.

Fou de Bassan (<i>Morus bassanus</i>)	A016	Enjeu majeur		Quasi menacée	Importance internationale 4,1 % de la population mondiale 100 % de l'effectif national
Macareux moine (<i>Fratrercula arctica</i>)	A204	Enjeu majeur	2+	En danger critique	Importance nationale 98 % de l'effectif national
Pingouin torda (<i>Alca torda</i>)	A200	Enjeu majeur	2+	En danger critique	Importance nationale 77,5 % de l'effectif national
Puffin des Anglais (<i>Puffinus puffinus</i>)	A013	Enjeu majeur	3	Vulnérable	Importance nationale 83 % de l'effectif national
Guillemot de Troil (<i>Uria aalge</i>)	A199	Enjeu fort	2+	En danger	Importance nationale 16,5 % de l'effectif national
Fulmar boréal (<i>Fulmarus glacialis</i>)	A009	Enjeu moyen			Importance nationale 9 % de l'effectif national
Océanite tempête (<i>Hydrobates pelagicus</i>)	A014	Enjeu moyen	3	Quasi menacée	Importance nationale 8 % de l'effectif national
Cormoran huppé (<i>Phalacrocorax aristotelis</i>)	A018	Enjeu moyen			Importance nationale 4,5 % de l'effectif national
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	A184				Importance nationale 3,2 % de l'effectif national
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	A183				Importance nationale 2,8 % de l'effectif national
Goéland marin (<i>Larus marinus</i>)	A187				Importance nationale 1,1 % de l'effectif national

Une première remarque concernant ce tableau : « menacée, quasi menacée, en danger critique » sont des terminologies peu scientifiques mais purement spéculatives et émotionnelles. Sur cette planète, tout est menacé. Parlons par exemple de l'humanité ; l'espèce humaine et tout spécialement ses petits, n'est-elle pas gravement menacée par la famine, les maladies, les guerres, le terrorisme, etc. Va-t-on pour autant créer des réserves naturelles ? Que font les bonnes âmes pour chasser les prédateurs corrompus et les soustraire à leurs prébendes et à leurs exactions ? Concernant ces oiseaux, la « menace » est une notion purement théorique.

Maintenant, examinons les quatre premières espèces citées dans ce tableau, puisque les seules à compter vraiment dans la représentation nationale. Observons qu'en matière de préservation du patrimoine mondial, notre place concernant ces oiseaux est bien modeste.

Concernant les **fous de bassan**, la représentation bretonne des Sept Îles ne représente guère plus que 4% de la population mondiale ; ce que l'on pourrait objectivement tenir comme négligeable : à 3% près, celle de notre représentation française d'humains sur la planète !!

Menacés les fous de bassan dans leur présence aux Sept îles avec 20000 couples, (avec un écart type de +/- 1500-2000), quand ils furent moins de 10000 il y a une vingtaine d'années ? Menacés par qui ou par quoi ? Certes, leur **prolifération** peut être freinée par un manque de territoire **terrestre** : plus assez de place pour accueillir de nouveaux couples. Et alors ? Car l'extension de la réserve, qui ne sera que maritime, ne changera rien. Mais il est vrai qu'ils peuvent être menacés aussi (et surtout), par un manque de ressources alimentaires . La faute à qui ?? La pression de pêche au poisson locale n'a guère évolué depuis des décennies. Pas plus, si ce n'est moins, de pêcheurs professionnels sur le vaste territoire qui serait réservé à l'extension. Quant à la pêche récréative, elle est négligeable: bars, lieux, maquereaux sont prélevés de façon beaucoup plus considérable, bien au-delà, par des bateaux étrangers au site. Et si c'était en raison de la multiplication des phoques ; et si c'était tout simplement un trop plein de fous de bassan ? Élargir l'espace marin de la réserve n'apporterait rien à la ressource de nourrissage. Ces oiseaux ne nous ont pas attendu pour s'éloigner de quelques milles pour chercher leur pitance. Et que l'on sache, il n'existe aucune rubalise qui leur interdise de franchir aujourd'hui les frontières de la réserve actuelle.

Concernant le **macareux moine**, certes, nous sommes bien heureux d'en compter quelques couples. Cependant, pour eux encore, la part de la représentation mondiale est négligeable. Le Canada, à lui seul, compte plus d'un million de couples. (<https://faune-especes.canada.ca/situation-oiseaux/oiseau-bird-fra.aspx?sY=2014&sl=f&sM=p1&sB=ATPU>). Signalons que le macareux est l'emblème de l'Islande où il représente 50% de la population européenne. Les Îles Féroé, elles, absorbent la majeure partie restante. Quant à la menace planant sur cet oiseau, elle est parfaitement identifiée: elle concerne les œufs, (un seul œuf par couple) et les poussins, dévorés par les goélands, (espèce protégée dominante !), et la lumière, (certainement celle du phare de l'île au moine -il faut l'éteindre- ou celle des villas et des phares de voitures sur la côte à plus de 5 milles n !). Peu de kayakistes ou de voileux à faire la visite de nuit avec un gros projecteur. Enfin, signalons juste, en anecdote, qu'en Islande, le macareux est encore un gibier consommé comme du poulet.



Représentation des populations de macareux en atlantique nord.

Venons-en maintenant au **pingouin Torda**.

Pour lui encore, si l'archipel de la réserve sert de nichage, il est très loin d'en être un site unique et surtout pas prédominant

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3388

Torda sur le territoire national



On peut s'interroger sur la validité du chiffre de 77,5 % annoncé pour les sept îles dans ce rapport.



Torda Atlantique N

Comme quoi la réserve des sept îles est bien loin d'être un sanctuaire !

Terminons par **le Puffin** :

La population européenne est estimée à plus de 350 000 couples, dont environ 80 % nichent au Royaume-Uni.

Les autres sites importants de nidification sont les îles Féroé et l'Irlande.

La population mondiale est estimée entre 5 et 600 000 individus.

Que représente donc la réserve des sept îles dans ce vaste habitat ? (qui, en réalité, n'est que nichage).

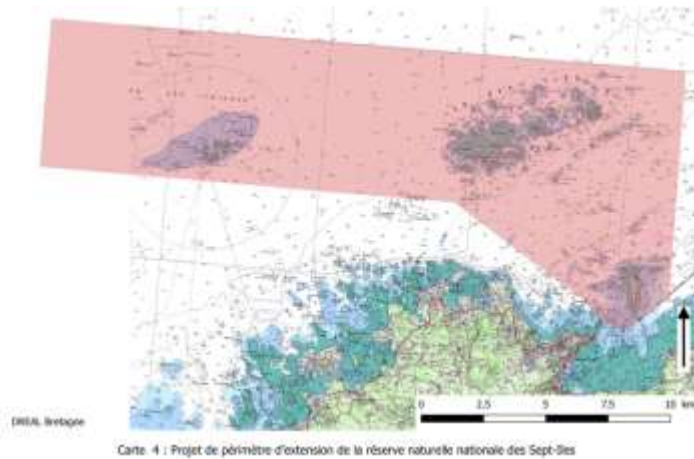
Au risque de répétition, l'extension de la réserve n'apportera guère plus de surface propice à poser des nids.

«L'extension globale permettra aux espèces de mieux s'adapter».

Que signifie donc ce 'mieux s'adapter' ??

Toutes les évidences prouvent que ces oiseaux se sont parfaitement adaptés, et ce depuis des dizaines d'années !

Et s'adapter à quoi au juste ? À un plus vaste territoire qui comportera essentiellement de l'eau ?



Carte 4 : Projet de périmètre d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles

Peu de chance que les fous ou les macareux aillent nicher sur les rochers hostiles du plateau des Triagoz. S'ils en avaient éprouvé le besoin, ce serait déjà fait, chassés des sept îles par les vilains humains! Ils n'en sont tout simplement pas demandeurs. Quant à occuper l'île Tomé, peu de chance non plus qu'on les voit s'en approcher. Beaucoup trop près d'un littoral occupé par une forte densité humaine ; et surtout territoire revendiqué par les goélands qui ne manqueront pas de traiter les œufs et les oisillons de ces espèces importunes comme ils le font déjà avec les lapereaux.

Donc s'adapter, c'est déjà fait ; et pourquoi "mieux", quand c'est déjà très bien ?

Cette formule n'est que pure rhétorique, totalement vide de sens dans ce débat et dénuée de toute rationalité.

Quant à la résilience, (terme il est vrai très à la mode), le Larousse la définit comme : *la capacité d'un écosystème, d'un biotope ou d'un groupe d'individus (population, espèce) à se rétablir après une perturbation extérieure (incendie, tempête, défrichement, etc.).*

Certes, la chasse pratiquée en début de siècle fut une agression; son interdiction en 1912, fut juste et salutaire.

Puis vinrent les marées noires. La dernière, frappant les côtes nord de la Bretagne en 1980, (le Tanio), détruisit plus de 40000 oiseaux. Plus de 40 ans après, la résilience s'est en effet opérée. Et quelle résilience ! Les populations d'oiseaux n'ont jamais été plus prospères. Et, puisque, depuis, aucune de ces agressions n'est venue détruire ou réduire ces populations d'oiseaux, on se doit de conclure que cette résilience s'est opérée sans que l'on ait eu besoin d'élargir la réserve ni de créer une zone de quiétude. Donc non: nul besoin de changer ce qui fonctionne déjà très bien.

En outre, le terme d'extension **globale**, (mais que signifie ce "globale" ?), ne doit pas laisser croire que les colonies d'oiseaux, spécialement celle des fous de bassan, disposeront de plus d'espace terrestre propice au nichage. Les territoires émergés de la réserve n'en trouveront pas plus de surface. Quant à l'espace marin, au-delà de la frange péri-insulaire déjà concernée par la réserve, elle est déjà très peu fréquentée et déjà fort éloignée des activités récréatives ou professionnelles côtières.

Mieux s'adapter les phoques ?

En préambule, rappelons que la réserve des Sept Îles n'est pas le paradis exclusif des phoques bretons : *[Le parc marin d'Iroise abrite la plus importante colonie en France. Réalisation Espace des sciences / Arnaud Guérin. Une année de biodiversité en Bretagne / www.espace-sciences.org/biodiversite.](#)*

Poursuivons. Il y a deux-trois décennies, leur présence était perçue par les visiteurs de l'archipel, comme une image insolite autant que récréative. Mais voilà, l'empathie naïve et le besoin de protection ont conduit à une situation qui devient actuellement plus que préoccupante. Nous ne protégeons pas ! Nous laissons volontairement proliférer une espèce animale dominante et prédatrice qui s'est fort bien, trop bien, adaptée. Elle puise, de façon inquiétante désormais, dans la ressource halieutique locale. En outre, non contents d'envahir l'archipel, ces mammifères marins élargissent spontanément leur territoire : pour Tomé, c'est déjà fait, pas besoin de règlementer. Mais ils s'approchent aussi de plus en plus effrontément des criques et des plages du littoral, (nombreux témoignages), ce qui n'est pas sans effaroucher quelques baigneurs. Enfin, cette prolifération des phoques n'est pas sans faire s'approcher de notre bande littorale de nouveaux prédateurs tels que requins et orques; les témoignages se multiplient. Et si les sept îles hébergent 10 % de la population métropolitaine de phoques gris en assurant 70 % des naissances, à quoi tient donc « **l'enjeu très fort** » qui nous est allégué ? Ces chiffres tentent au contraire à prouver qu'une invasion exponentielle va s'effectuer; ce qui serait une vraie catastrophe écologique. Au regard de cette invasion inévitable on s'interroge sur la pertinence des objectifs du registre « phoques » proposés dans ce projet :

- *limiter le dérangement de l'espèce lié aux activités humaines :*

C'est juste risible. Voilà des années que ces animaux constituent une véritable attraction pour des visiteurs bien peu déroutants. Non seulement ces animaux viennent spontanément faire les curieux, en s'approchant parfois à quelques mètres des embarcations, mais jamais on ne les a vu fuir du rocher où ils se prélassent, bien indifférents à la présence humaine. En outre, quel plongeur ne s'est pas retrouvé face à face avec un phoque venu jouer avec lui ? Tout ceci est du vécu, authentique et cent fois répété. Outre que d'autres 'humains' bien loin de l'idéologie, envisagent l'affaire de façon bien différente : <https://www.tourismebretagne.com/preparer-mon-sejour/experiences-bretonnes/palmez-avec-les-phoques-gris-en-baie-de-morlaix/>

– améliorer les connaissances sur le régime alimentaire :

Nous sommes en effet impatients de savoir comment se nourrissent les phoques ! Outre que le secret est déjà bien éventé. Il n'est qu'à voir comment cela se passe dans les zoo et parcs aquatiques. Du hareng, du maquereau, du chinchard, de la sardine, du labre, du lançon. On sait aussi qu'il raffole du foie de lotte,

https://www.youtube.com/watch?v=r1e1OMxW4_w et ne refuse pas certains mollusques. Bref la question est déjà résolue.

Mais quand bien même serait-elle source d'une curiosité obsessionnelle, comment faudrait-il procéder pour le savoir ? En milieu naturel marin, il conviendra que des plongeurs retrouvent un phoque, le suivent, assistent à son repas, notent sur un carnet étanche, et tout ceci sans le déranger bien-sûr ! Quelle farce, quelle utopie ! Et, lorsque l'on aura appris ce que l'on sait déjà, que fera-t-on de cette précieuse 'découverte' ? La seule découverte envisageable sera que ces intrus, (au regard de l'historique du site), sont de redoutables prédateurs participant à la raréfaction de la ressource.

– améliorer les connaissances sur la structure de la population de phoques gris en concertation avec les autres sites abritant l'espèce :

Très beau programme en effet. On voudrait juste savoir à quoi il correspond concrètement et quelle en sera la méthodologie. Outre que l'on peut légitimement se poser la question : ces connaissances serviront à qui et pour quoi faire ??

– améliorer les connaissances sur les contaminants accumulés chez l'espèce :

Là, on est vraiment dans le concret ! Question qui sera d'une simplicité enfantine à résoudre. Entre la microbiologie et la toxicologie, la tâche va être rude ! On imagine une brigade d'experts en tenue de plongée, tentant de capturer une de ces créatures de près de cent kg. Puis, à cheval sur un semi-rigide faire quelques prélèvements sanguins. Rappelons qu'en matière de toxicologie, c'est essentiellement le foie qui se trouve être le principal réservoir des xénobiotiques accumulés. Donc, prélèvement de foie sur animal vivant, peut-être ? À moins qu'un animal anesthésié ne soit amené jusqu'à la clinique de l'Île Grande où il subira une autopsie en règle. Une autre voie d'expérimentation serait d'attendre que la dépouille d'un de ces adorables *Halichoerus grypus*, soit recueillie, échouée sur un rocher ou dérivant au gré des courants. Pas sûr d'ailleurs que la matière biologique reste encore exploitable, du moins sur ce qui en restera après le carnage des goélands et des requins. Cet objectif est juste une plaisanterie grotesque.

– comprendre les interactions phoque gris/activités humaines (pêche professionnelle).

Et pourquoi réduire cette question à la seule pêche professionnelle ? D'une part, la pêche récréative est tout aussi concernée, bien que l'économie induite soit moins impactée. Mais il ne faut pas passer sous silence non plus que cette interaction n'est pas que négative, ni pour les humains ni pour les phoques (que certains se plaisent à victimiser au nom de la protection de la diversité) ! Sans revenir sur le phoque de cirque gardant un ballon en équilibre sur son museau, force est d'admettre que le phoque est un animal fort bien adapté aux activités et à la présence humaine. Car, touristique il est le phoque, et de surcroît, facilement apprivoisable. Donc, stop au misérérisme à propos de ces vilains humains perturbant la sérénité et la pérennité de l'espèce 'chien de mer'. On fait moins cas des milliards de chiens, (terrestres), asservis, maltraités et abandonnés par les humains sur cette planète. Quant à l'impact sur la pêche professionnelle, il serait convenable qu'on laisse s'exprimer les intéressés, sans que l'anathème ne soit prononcé à leur rencontre, dès qu'ils font preuve d'outrecuidance quand ils accusent ces douces créatures de pratiquer des ravages.

Bref ces objectifs 'phoque' ne sont qu'un effet d'annonce, juste pour faire des lignes dans ce rapport, tandis que ces objectifs apparaissent comme inutiles ou irréalisables, voire stupides. Et comment justifier le projet d'extension quand tout le 'matériel' d'étude est déjà présent, qu'il suffit de se mettre au boulot ? Que d'incohérence !

« La zone de quiétude n'a aucune justification scientifique ».

C'est parfaitement exact. Aucune étude n'a jamais été produite. Aucune demande de ce type de document, formulée par Archipel libre, n'a reçu de réponse. Seules des assertions, provenant uniquement de la LPO, ont été opposées. Quand cependant, des centaines de témoignages, (pêcheurs professionnels, équipages d'Armor navigation, plaisanciers et pêcheurs récréatifs) seraient en mesure d'authentifier la prolifération actuelle des espèces dans le périmètre de la réserve actuelle et ce en l'absence, auparavant, de zone de quiétude. Des photos prises par satellite, dans des conditions similaires, en 2014 et 2020, attestent sans ambiguïté de la progression d'occupation du sol de Rouzic par les fous de bassan



CR de la réunion du 15 décembre 2020

« trois comptages quotidiens..... ils sont de plus grande importance durant le confinement » .

Serait-il possible de nous faire connaître combien de comptages ont été pratiqués au total; par exemple, pendant combien de jours ont-ils été pratiqués ? Il serait bien étonnant que se fut chaque jour, tout au long de cette longue période. En outre, il convient que soit communiquées les conditions météo qui régnaient pendant ces comptages ; ainsi que, et surtout, les données comparatives antérieures, lesquelles, bien évidemment, doivent satisfaire aux besoins d'une comparaison objective, (conditions météo strictement identiques, horaire, etc.). Il n'est pas concevable qu'une quelconque décision puisse se fonder sur des arguments déclaratifs émanant d'une structure non dénuée de partialité. Toutes les données produites par les observateurs qui ici, ne sont autres que ceux qui entendent faire imposer leur loi, doivent être pertinentes et validées; ne demandons pas si un huissier a pu même authentifier ces données ! Le vingtième siècle nous a projetés dans la contrainte des normes, des contrôles qualité, des vérifications et des mille tracasseries qui ajoutent une lourdeur infinie à tout projet, personnel ou collectif. Dès lors, dans cette exigence de vérité, instaurée par notre démocratie, les citoyens non favorables à ce projet, sont en droit d'exiger un véritable contrôle des arguments qui sont invoqués par le seul lobby de la LPO. En l'absence de toute authentification de ces preuves, non vérifiées et empruntées de parti pris, les pouvoirs publics n'ont pas de légitimité à prendre une position arbitraire dans ce dossier.

CR Réunion du 13 novembre 2019 avec Armor Navigation.

« Il est impensable que le trou de Rouzic intègre la zone de quiétude ».

Impensable est-il un vocabulaire de haute valeur juridique ? Que signifie au juste cette imprécation ?

Ce qui est impensable, serait que, dans notre État de droit, tous les citoyens ne soient pas égaux devant la loi. Si le trou de Rouzic doit être interdit aux pêcheurs, au kayakistes, au voileux, etc, le droit dit qu'il doit l'être aussi aux navires à passagers. Aucune embarcation évoluant dans cette zone n'est plus bruyante, (moteurs, public, haut parleurs), n'est plus émettrice de gaz d'échappement, (manoeuvres de demi-tour par exemple), n'est plus massive, n'est plus imposante, (notamment par sa hauteur), n'est plus peuplée qu'une vedette à passagers. Et ces incursions, de loin les plus impactantes sur la vie animale du site, se répètent entre cinq à dix fois par jour, depuis très tôt le matin jusque tard dans l'après-midi. Où est la quiétude invoquée pour interdire à d'autres ce que ces vedettes font à un très haut niveau de nuisance ?

« Armor Navigation se trouve déjà suffisamment contraint par... »

Cet argument n'est guère recevable et pour le moins puéril... (« on m'a déjà privé de sucette, on ne va tout de même pas me priver aussi de limonade !! »). En outre et surtout, la topographie de l'archipel, doit, par le seul argument de la sécurité des passagers, interdire que ces vedettes ne parcourent, en zigs et en zags précautionneux, les étroits bras de mer non balisés qui séparent des milliers de roches immergées ou non ; tandis que des courants violents viennent en permanence contrarier ces cheminements périlleux, (surtout au regard de la taille de ces navires). De plus, lors de leurs vacances très minutées, ces vedettes trouveraient-elles le temps nécessaire à cheminer dans cette zone dangereuse au nord de Rouzic ? Donc, non, Amor Navigation n'a guère été privée d'espace de visite. Longer le littoral sud de l'archipel leur est bien suffisant

CR de la réunion du 20 aout 2020 avec le CdL

« Accès au domaine terrestre de Tomé interdit ».

S'agit-il déjà d'une décision, qui serait dès lors arbitraire ?

Il convient de rappeler que Tomé sert de territoire de nichage et de dortoir aux **seuls** goélands. Qu'on en interdise l'accès pendant la période de reproduction pourrait être acceptable. Toutefois est-il vraiment pertinent, en dehors de la conversion à la religion LPO, de considérer cette espèce comme menacée, devant-être protégée au risque de la voir proliférer encore plus, toujours plus ? Si cette question mérite d'être posée, (tout juste concernant les fous de bassan), elle n'est pas même opportune concernant les goélands. Quel est le rationnel à vouloir les protéger, quand cette protection aboutit à une prolifération démesurée ?

À protéger inutilement une espèce, on crée une entité dominante. Laquelle, par les lois de la nature, n'aura d'autre but que de conserver cette suprématie, en éliminant les "intrus". Biodiversité dites-vous ?

Ces goélands sont des milliards sur la planète.

Outre leur prédation sur les œufs et les oisillons, ils ne sont guère écolos. Qui n'a pas été témoin de l'invasion, par des centaines de goélands, d'un champ récemment labouré, dans lequel ces adorables oiseaux viennent se gaver des rares vers de terre survivants à l'épandage de produits phytosanitaires ? Que n'a-t-on entendu les écologistes accuser telle ou telle pratique agricole de la disparition des vers de terre, qui cependant sont la source de l'enrichissement des sols ?

Alors, que veut-on vraiment ?

Quant à l'usage émotionnel de cette clinique pour oiseaux à l'Île Grande, donnant le spectacle pitoyable de trois ou quatre goélands à l'aile ou la patte cassée, (en réalité maintenus en captivité sanitaire pour un sauvetage suranné), il est plus affligeant qu'attendrissant. Tout cet argent pour ça !!!

Relevons, sans esprit de polémique, qu'au nom du concept sacro-saint de préservation de la nature et de sa biodiversité, un choix pour le moins critiquable est assumé par les décideurs. Puisqu'il convient idéologiquement de protéger les goélands, (qui n'ont guère besoin de l'être), il est décidé d'éradiquer de l'île Tomé le vison d'Amérique ! Finalement, un peu comme on veut éradiquer l'humain de l'archipel des sept îles, chacun nuisible à sa façon.

Puis-je me permettre de revenir au paradigme de "protéger" ? L'espèce humaine en est un exemple flagrant. Malgré les guerres et les épidémies, l'espèce humaine est parvenue à s'auto-protéger. Qu'est-il advenu tout au long de son histoire ? Elle est devenue une espèce dominante, hyper-prédatrice, au point que désormais, certains parmi elle, qui se méfient de leurs propres congénères, ont décidé de combattre son impact sur le reste de la biodiversité. Démonstration est faite qu'à vouloir à tout prix "protéger" certaines espèces, celles-ci peuvent rompre l'équilibre de la nature.

Eh bien non. Ce dossier est vide et motivé par une forme d'utopie idéologique. Si, sur cette terre, il y a des oiseaux et des phoques, il y a aussi des hommes. Des hommes et des femmes qui ont besoin de survivre par leur travail; ou des hommes, des femmes et des enfants qui, au terme d'une longue année de travail, ont besoin de respirer et trouver le plaisir légitime de profiter de ce patrimoine magnifique. Dans quel but un patrimoine si ce n'est pour que notre humanité puisse en jouir et le contempler ?

Enfin, l'égalité de droit doit prévaloir, sans qu'une décision arbitraire vienne faire la preuve que les décideurs sont responsables d'un "deux poids, deux mesures"

Ce rapport RNN baigne et se noie dans une pure partialité idéologique, le privant de la rationalité indispensable. Tout y est imprécis si ce n'est erroné

Oserai-je soupçonner qu'il n'a, comme but essentiel, que d'être le faire-valoir de certains, lesquels veulent à tout prix exister ?

Le débat, ainsi proposé, s'inscrit, sans ambiguïté, dans une lutte d'influence à l'inégalité flagrante.

Non Monsieur le Commissaire-enquêteur; vous ne disposez pas, dans l'argumentaire de ce dossier, du minimum scientifique nécessaire pour prendre une décision qui n'apparaîtrait que strictement politique au prétexte de satisfaire un lobby très discutabile. <https://amp.lefigaro.fr/story/chantal-delsol--lecologie-cette-religion-avec-ses-prophetes-et-son-inquisition-14601>

Mais, dans ce combat du pot de terre contre le pot de fer, le pot de terre accepterait de ne se faire casser qu'une anse, (de pot) :

- Accepter l'extension de la réserve en n'y imposant que les restrictions et interdictions en cours sur la réserve actuelle.**
- Ne pas accepter la zone de quiétude qui est inutile et irrationnelle.**
- Et plutôt que d'interdire, demander aux usagers de la civilité et de la responsabilité.**
- nous informer sur l'usage du budget alloué en 1996 pour étude scientifique devant être menée sur l'estran de Malban et Rouzic, lui valant interdiction de pénétrer pendant 5 ans. L'interdiction n'a toujours pas été levée, sans qu'aucun résultat n'ait été formulé. L'étude a-t-elle été menée ? Si non, qu'est devenu ce financement ?**

Bien respectueusement.

JP Champion

Professeur des Universités, en retraite

Courrier de Mr Patrice DESCLAUD (Observation CL474)

Pleumeur Bodou, le Jeudi 28 Octobre 2021

Monsieur Patrice DESCLAUD

52, route du Golf

22560 PLEUMEUR BODOU

tel : 06 74 15 62 91

Mail : patrice2.desclaud@wanadoo.fr

Objet : Participation à l'enquête
Publique Extension RNN-Sept-Îles

à **Monsieur Michel CAINGNARD**

Commissaire Enquêteur

Mairie de Perros-Guirec

22700 PERROS-GUIREC

A l'attention de Monsieur Michel CAINGNARD

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Avant même d'entrer dans le vif du sujet et pour agir ici en toute transparence à titre de citoyen et administré de la commune de Pleumeur-Bodou, je tiens à vous faire part des mes divers engagements associatifs, qui sont en lien notamment avec l'eau et sa qualité :

- 1- je suis membre actif de l'association régionale **Eau & Rivières de Bretagne** (ancien administrateur) et à ce titre son représentant assidu depuis janvier 2011 à la **CLE du dit-SAGE** objet de la présente enquête publique,
- 2- Membre actif de l'association **Sortir du Nucléaire Trégor** et dans ce cadre notamment impliqué dans le travail effectué (et encore en cours) à l'égard des **anciennes mines** d'Uranium de notre département (Cf. qualité radiologique des eaux),
- 3- Membre actif depuis 2010 des collectifs et associations **Peuple des Dunes** en lien avec **l'extraction de sable** en Baie de Lannion et, au titre d'Eau & Rivières de Bretagne et dans ce cadre, je suis **membre de la CSIC** (Commission de Suivi Information et Concertation) des Préfets des 29 et 22. J'ai dans ce cadre notamment pas mal travaillé sur le code des Mines et le code de l'environnement (dont sur le volet turbidité comme biodiversité, par exemple).

- 4- Je suis membre de l'association **Pleumeur-Bodou Nature** (ancien Président notamment), ancien conseiller municipal et, soucieux notamment aussi dans ce cadre tant des aspects **assainissement**, comme des **submersions marines** sur notre littoral (dont Ile Grande).

Ceci pourra expliquer certaines « sensibilités » à la qualité de l'eau au sens large et, au respect de l'environnement qu'il s'agisse de nos cours d'eau comme de la mer et ses biotopes (je suis également navigateur à la voile).

Par avance, merci de l'attention que vous voudrez bien porter à mes remarques et suggestions que je dépose également avec le registre en Mairie et transmet également par mail.

Veillez agréer Monsieur Le Commissaire enquêteur l'expression de mes sincères et cordiales salutations.

Patrice DESCLAUD

Enquête Publique RNN-7-Iles (Perros-Guirec)

Projet d'arrête préfectoral : aspects juridiques et restrictions

Document accessible vis :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ap15092021.pdf>

Je note dans mes remarques :

- page 6 art.9 : il n'y a rien sur les **troubles électromagnétiques** qui pourraient agir et perturber la faune, dont l'avifaune marine en particulier (on pourrait penser à la 5G de la radio-téléphonie).
- page 8 Art 17 : les activités économiques nouvelles qui pourraient concerner les vedettes de touristes (ou autres navires) seraient-elles donc interdites, ce qui serait alors une forme de **protectionnisme de l'existant**, allant à l'encontre de **toute concurrence** et des règles commerciales en la matière ?

Tome 1 : Présentation du projet (29 pages)

Accessible via :

http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rnn_sept_iles_20211010_tome_1_dossier_vf.pdf

Page 5 du document, il est précisé que la réserve fera **19700 Ha** (dont 71 de terres émergées) ; mais on ne dit pas le pourcentage d'extension en regard de « avant » ? D'autres documents parte de 280 Ha **ce qui ferait 70 fois plus** (important).

La figure 2 de la page 7 semble dire (son sous-titre) qu'il n'y a pas eu **d'inventaire** sur la zone des Triagoz (alors que le document scientifique autre, voir ici plus bas, par la suite, en cite et montre (dont phoques, navires de pêche ...)). Sans doute est-ce ici connoté N2000 (et ses directives Européennes). En outre, la figure de la Page 10 le montre bien (*dont laminaires*). C'est également précisé page 13 « *et le plateau des Triagoz* » dans l'évocation du nombre des espèces.

Je ne comprends pas bien *la dernière phrase* du bas de la page 12 : « **L'augmentation des surfaces des habitats ... néanmoins peu significative** » ? Aurait-il fallu étendre d'avantage la réserve, dont par le littoral plus sud, hors archipel ? Va-t-on alors ne pas protéger des espèces qui pourraient disparaître lors du réchauffement climatique ou de la montée des eaux ? Certainement non ...

Page 17, concernant la politique de Stratégie Nationale (SCAP) on dit qu'elle vise à renforcer le réseau des aires marines protégées et assurer un réseau écologiquement cohérent. Oui, on ne peut qu'y être favorable ; mais que veut dire « **écologiquement cohérent** » ? Est-ce que cela veut dire : **plus vaste, plus diversifié, pour quelles espèces, en regard de la biodiversité nationale actuelle, de la prévisible remontée des températures et donc des changements pour l'alimentation et survie des espèces et « migrations » prévisibles de certaines** (faune comme flore marines) ... ?

C'est un point scientifiquement majeur il me semble, pour justifier d'une extension de surface globale importante, face à ce qu'on saurait prévoir en regard du réchauffement climatique, car c'est une nécessité vis-à-vis des disparitions actuelles de biodiversité dans le monde. Est-ce que étendre la réserve, c'est accroître la probabilité de moins de disparition de certaines espèces (peu importe les directives gouvernementales) ?

En fait, c'est explicité plus bas dès la page 17 dans les objectifs (1 à 7, sauf bien sûr le 3). En fait, on ne dit pas assez (à mon avis : soucis « diplomatique » ?) **pour le grand public**, qu'il faut **réduire les nuisances anthropiques** (et d'ailleurs, on ne parle pas des extractions minières (sable coquillier) et de leurs incidences sur le nuage turbide, ou celles sonores de l'élinde suceuse (la concession associée, plus sud, n'a pas son décret minier abrogé ! Ces activités ne relèvent pas du développement durable (Cf. page 19 sur la DSCMM). La RNN devrait clairement prôner leur interdiction là entre 2 zone Natura 2000 !

Conclusion : à la lecture de ce document de présentation, on ne peut que **se rallier aux avis favorables** même si la justification de « cohérence » (évoquée plus haut) n'est pas assez explicitée.

Autre document de présentation de 158 pages :

Lien :

http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_de_presentation.pdf

Il date de Mars 2021 et revêt toutes les signatures (Réserve, LPO, 3 préfets). Il n'est **pas cité dans la liste des pièces mentionnées** dans :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/extension-de-la-reserve-naturelle-nationale-des-a4823.html> mais reste officiel.

Ce document ouvert ici néanmoins, mentionne **158 pages**, la table des matières en inventorie **65** (j'imagine que les annexes n'y figurent pas à ce stade). Je ne vois pas d'ailleurs dès cette table des matières une ligne dédiée à : **motivations de ce projet d'extension**.

Ce doit être un document de travail non finalisé.

Il faut arriver page 72 pour avoir accès à la liste des annexes (et sans pagination) ?

L'introduction (page 6) sur ce point est quasi sibylline et je m'attendais à un développement scientifique, alors qu'on évoque le passé et un report décisionnel, pour plus de quiétude ou sérénité (des opposants) le temps de rétablir et faire preuve de **la confiance**. J'aurai cru y lire la nécessité vitale d'un agrandissement du périmètre de protection impliqué par la fréquentation, tant de la biodiversité que de celle touristique et perturbatrice suivant les époques. Un positionnement du "débat" et des enjeux m'aurait semblé nécessaire rapidement, même si les "opposants" par trop égocentristes s'en offusquaient.

A noter que dans l'état des lieux, je n'ai pas vu citer les diverses espèces d'éponges qu'on avait évoqué (niveau Sept-Îles) lors de l'extraction de sable coquillier en baie de Lannion (anecdotique).

Le projet d'extension de la réserve apparaît réellement (après l'état des lieux) page 24; je me suis demandé s'il y avait aussi par ailleurs un *document pragmatique pour les nuls*, plus simple et pédagogique. Je note (**important**) que **l'extension visée** permet l'intégration de plus d'espèces fonctionnelles de la mégafaune et la connectivité du vivant (protection, conservation, développement). Mais, page 25 on précise que les **contours ne sont pas arrêtés** ? De même 2 ZNIEFF marine de type 1 proposées, mais pas encore validées (?). On ne justifie guère le pourquoi ?

Il est néanmoins cité plus avant 19 habitats marins d'importance dont 5 enrichisse la diversité dans ce cadre d'extension. Le maërl (Cf. SW de Tomé) est de toute façon protégé et ce lieu peut fréquenté par la navigation (sérieuse).

N'est pas ennuyeux de reconnaître (Page 32) que l'on **ne connaît pas toutes les espèces du territoire**, à l'heure où on ne cesse de parler d'érosion (ou stratégie de lutte contre la perte) de la biodiversité (quel référentiel alors ?). Le §4 de la page 34 ne me paraît **pas assez précis** sur ces nouvelles fonctionnalités. Les pages 35 et 36 manquent de chiffres (fréquentation, inventaire quantitatif) et bien sûr il faut améliorer la connaissance, mais cela fait un peu "*pari*" (pas étayé par des exemples concrets où d'autres lieux/réserves, par ailleurs).

Il ne me saute pas aux yeux (pages 38 à 40) **l'impact précis de l'extension** de la réserve sur les **diverses pêches** (quels sont les "moins" ?).

Je suis étonné que l'activité Kayac soit autorisée par la mer jusqu'au Sept-Îles (navigation, distance). Entre nous, l'arrête annuel concernant la patrouille de France et le non-survol de l'Île Rouzic ne paraît pas sérieux a priori face à un Fou de Bassan qui peut faire 700 milles (vers l'ouest de l'Irlande) pour se nourrir; on ne dit rien des nuisances sonores (de ces avions) sur ces faunes aviaires ... mais sans doute est-ce un *sujet tabou pour le tourisme* (attractivité) et son économie.

Le sujet du **réchauffement climatique** (à ce stade de la **page 51**) au §3 est assez faible et ne porte (de façon hypothétique et non étayée) **que sur les incidences touristiques** (pas la température et montée des niveaux et les incidences sur la faune et flore (peut être serait-ce un lien avec la nécessité d'étendre la surface de la réserve et donc d'avoir cette extension ?)).

On parle en bas de cette page **d'équilibre** (confirmé sur un an ...) sans préciser **de quoi** : des naissances, de la fréquentation, de l'alimentation et sa chaîne, de l'ensoleillement, des migrations, des nidifications ... etc. (ce n'est pas très scientifique ici).

Page 52, enfin on arrive à un point d'impact (pour la réserve), sérieux (**zone de quiétude**) et sans doute sujet à contestation de "certains" ...

Concernant la fréquentation et le périmètre, **je ne vois pas trop si en fait on n'a pas le droit de "couper" la route maritime entre les Sept-Îles et les Triagoz** (route qui va aux Scilly depuis Perros ...). Si c'est le cas, je n'en pige guère la justification profonde d'autant qu'on laisse débarquer les touristes des vedettes à l'Île au Moine. Et quant on parle de nuisance sonore, on donne des niveaux (de bruit) en dBa en règle général (et en regard d'une moyenne de bruit de fond). L'échelle et définition des couleurs n'est pas donnée (on parle d'accès ou débarquement, mais pas de navigation ou passage ...).

Page 54, "*la navigation, le stationnement et le mouillage ... sont interdits ...*"; est-ce que cette **partie nord** de l'arrêté évoqué comporte **l'espace entre Sept-Îles et les Triagoz** ? Apparemment non. Est-ce qu'un voilier en navigation avec son équipage est considéré comme un navire de croisière à passagers ? (**pas assez précis**). Quelles sont les effets et influence du kite surf sur les oiseaux (dont macareux ...) ? Il y a des choses étonnantes, lorsqu'on n'est pas spécialiste.

Page 55, on parle de consensus, sans dire de qui ? (état, usager, scientifiques, associations, ...).

Page 56 (tableau) : y-a-t-il de la pêche au scoubidou (laminaires) dans l'espace de la réserve des Sept-Îles ?

Page 57, la Goélette du centre nautique de Perros Guirec fait quelle longueur ? On peut faire décoller un drone depuis un navire ?

Page 58 : que veut dire "demande du territoire" ?

Page 59 concernant la concertation et opposition systématique de l'association de **l'Archipel Libre**, il n'est donné **ici** aucune motivation (scientifique ou marine) à cette opposition ? Page suivante on a réellement l'impression que les vedettes ont un traitement de faveur spécifique à l'activité touristique (plus qu'à la faune ou flore et sa conservation) ... On ne voit pas pourquoi le projet minier d'extraction de sable coquillier dans le secteur du Crapaud bénéficierait d'un régime de faveur vu les effets du nuage turbide des fines qui va jusqu'aux Sept-Îles et exploitation qui en plus est suspendue et à soulevée une levée

énorme d'opposition (y compris des élus) ! **Cela c'est inadmissible**. Mais heureusement pas retenu apparemment (mais pas abrogé juridiquement).

Page 62, c'est quoi les "*radeaux de Fous de Bassans*" ?

Dans les phrases "**évaluer ...**" on ne donne pas de notion de fréquence ou calendrier de ces suivis et rendus (résultats) des évolutions (fonction des espèces et saisons et activités j'imagine). C'est très qualitatif et peu quantitatif. Cela fait un peu inventaire (scientifique) à la Prévert ... (catalogue de bons vœux ?).

Page 64, lorsqu'on parle de **gouvernance, de comité scientifique, de comité de pilotage ...** on doit se poser la question de **qui aura droit de vote ou présence uniquement consultative ...** (il ne faudrait pas de déséquilibre donnant la prééminence aux élus, qui pourraient ne juger et décider qu'à travers **l'emploi et l'activité économique** au détriment de l'environnement et sa biodiversité ! (cas classiques dans l'agriculture, l'industrie (pêche, mines, algues, ...).

A ce stade, on ne semble guère parler de la **formation et sensibilisation** dont des écoles et scolaires en regard de la réserve des Sept-Îles.

Plusieurs fois des **arrêtés (préfectoraux, ministériels)** sont cités, sans que la référence précise (annexe, page, accès ...) ne soit indiquée. Dommage. On aurait aimé un **lien interne** au document permettant un accès direct au texte référence (puisque bien inséré en annexe).

A **l'annexe 8 page 118**, la composition (entité, fonctions) des divers GT de la concertation n'est pas indiquée. On a des éléments **page 120, 124, ...**

Conclusions : quelque soit ici les remarques que je formule, en dehors de la précision de navigation entre Le Cerf et les Triagoz, rien n'est réhébitorique et l'avis envers l'extension de la RNN reste pleinement avéré de ma part.

Tome 2 Impact du Projet : via le document de 36 pages, associé par

http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rnn_sept_iles_20211011_tome_2_dossier_vf.pdf

Ce document est **très pédagogique** et bien illustré. Néanmoins, je note :

- quel est réellement le **périmètre initial** et final (et donc le **pourcentage** d'accroissement ou d'extension) de la réserve ? **70 fois trouvé « ailleurs » fait-il peur ?**

- Concernant le **réchauffement climatique**, il n'est évoqué qu'une seule fois ici, **page 22** (dans synthèses des activités) et n'évoquant que la pression touristique. Ceci alors même que scientifiquement les montées en température ont un impact sur celle des mers et ici en particulier sur « l'enfoncement » de certaines vie (faunistique et floristique) dans la colonne d'eau et donc sur la chaîne alimentaire et les déplacements nourriciers voir les migrations de prédateurs (ex : les macareux ne trouvant plus de lançons aux profondeurs « habituelles » (d'avant) ne peuvent plus se nourrir de cette espèce dont ils sont friands et amenés à partir « ailleurs » de la réserves de Perros-Guirec).

On dirait là que **les pressions** sont ciblées sur l'humain local (touristes) et pas **sur l'équilibre du biotope** en lien avec le réchauffement (qu'il soit considéré comme **naturel ou anthropique**). Or c'est (montée en température des eaux), **une incidence** toute prévisible avec des conséquences sur le socio-économique.

Page 14, concernant la plaisance et voile légère, il n'y a pas de précision de définition de longueur de bateau et catégorie de navigation (distance d'un abri) ? C'est un peu vague (surtout concernant le nord des Sept-Îles).

Page 22 : §1 : Patrimoine naturel

Il est noté « **interdiction d'introduire des animaux nos domestiques** » ; mais la définition de cette espèce n'est pas précisée nulle part ailleurs ? On a déjà vu du côté de la Méloine Iles plus Ouest) et sans volonté humaine « d'introduction quelconque », **un sanglier** (sans doute égaré) nager à plusieurs milles nautiques du littoral. Donc que veut-on dire par là ?

Page 24 : zone de quiétude

Information, portée à connaissance, avis aux navigateurs, instructions nautiques ?

Vu la complexité des mesures (restrictives) géographiques et temporelles (ou saisonnières : on parle d'avril, de juillet, ...) quelles mesures seront prises au plan des documents nautiques et instruction dans le cadre des avis et informations aux navigateurs (je pense à un petit navire en fuite lors d'une tempête de Nord Ouest (fin de dépression) qui chercherait à se mettre à l'abri (de luit ...) dans l'anse de Perros) ?

Page 26 : il est surprenant que la **navigation soit interdite** (est-ce à toute époque) entre le Cerf et les Triagoz (c'est la route classique NW des plaisanciers qui vont de Perros-Guirec aux Iles Scilly (ou retour) . Sur la synthèse des pages 26 et 27 (tableau) il n'est pas précisé au **plan calendaire** ce qu'il en est des restrictions (dont de navigation).

Cette question est importante car le périmètre dont autour de Tomé inclus le chenal NW d'entrée de l'anse de Perros-Guirec et d'autres routes de navigation

Page 31 §3 : qu'est-ce qu'une « **distance raisonnable** » (de Rouzic) ? Ces navires ont généralement soit des radars, soit des GPS permettant d'être précis et sans conteste. Un peu lacunaire ici.

Page 33 : au §B/, la phrase : « **Veiller à la non-prolifération d'espèces végétales et animales terrestres ;** » semble difficilement compréhensible concernant les espèces végétales sans plus de précision ?

Page 34 : les phrases « **évaluer ...** » ne devraient-elles pas être scientifiquement en matière d'espèces plus exhaustives et précises ?

Page 35 : la phrase : « **Développer une gouvernance de la réserve naturelle plus en adéquation avec la société et le territoire** » est très ouverte (ex : quelle représentation pour « la société » ?). Par ailleurs, quid en regard de la formation/information **dans les écoles** sur ce volet environnemental et de biodiversité ?

Conclusions : nulle part je n'ai vu évoquer **l'eau douce** (n'y en a-t-il sur aucune île de l'archipel de la Réserve ?), ni évoquer le SDAGE et les SAGE (dont Baie de Lannion et ATG) qui concernent ces zones.

Ce document est assez intéressant et pédagogique, mais évoque trop **peu des hypothèses** (fourchette, comme le GIEC) de **réchauffement climatique** et incidences prévisibles sur l'ensemble de la biodiversité de la réserve (prospective).

Il y aurait des précisions ou éléments complémentaires à évoquer sur les restrictions (dont de navigation). La surface de la réserve concernée passe de quelle surface à quelle surface finale.

Quoiqu'il en soit globalement **on ne peut être que favorable à cette extension** mais il faudra en populariser annuellement les évolutions de biodiversité.

Document des annexes (280 pages) :

Accessible via :

http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rnn_sept_iles_20211011_annexes_dossier_vf_compressed.pdf

Là, on y évoque 8 fois (occurrence) le **réchauffement climatique**, mais de façon assez globale à la Bretagne et, pas assez spécifiquement à la réserve des Sept-Îles et sa richesse en biodiversité (dont habitats) et d'hypothèses des évolutions et impacts.

Il y a néanmoins des précisions importantes (algues rouges) page 220 du dit-fichier et page 196 du document y afférent. En matière de populations d'oiseaux marins et de **période glaciaire** on imagine que les pollutions d'origine anthropique, étaient très différentes (voire absentes), pour parler **d'incidence « massives »**.

La **montée des eaux** et le marnage et donc la température de la colonne d'eau sont évoqués page 56 du fichier (page 32 du document) ; mais insuffisamment en termes d'influence sur la biodiversité et le nourrissage de la **chaîne alimentaire** (et comportement prévisible des espèces faunistiques). C'est évoqué comme une continuité favorable, sans envisager de seuil (discontinuité ?) suivant les espèces.

On peut supposer que concernant les macareux, on ne devrait plus subir de persécution ou massacres humains, mais l'espèce reste fragile et très liée aussi à son alimentation ? Et c'est **une raison de plus pour étendre cette réserve des Sept-Îles** et la zone de quiétude (Cf. page 113 du fichier et 89 du document y afférent).

On comprend page 155 du fichier (page 131 du document) que la zone située entre le Cerf et les Triagoz, est notamment une zone de **chasse du phoque gris** et que 130 déprédations de pêche ont été inventoriées, mais néanmoins à 20 à 30 Km des reposoirs.

D'où **l'importance des questions précédentes** sur la **navigation** dans ce passage (dont pour la pêche/plaisance) qui nécessitent des réponses précises.

Ces observations (passionnantes) sont également présentées page 191 du fichier et page 167 du document associé. On peut supposer que lorsqu'on parle de fréquentation, on vise plus **les navires à moteur qu'à voiles** ?

Ce document très riche et lourd de précision n'a pas été lu avec l'attention qu'il mérite dans sa totalité par mes soins et je tien à ne pas le cacher.

Néanmoins, il me semble qu'il y a plusieurs interrogations ou remarques **qui méritent des précisions**.

L'exemple du projet de décret préfectoral et de ses aspects exclusivité et non-concurrence seraient à préciser et éclairer.

CONCLUSION GENERALE :

Dans le doute des incidences du réchauffement climatique, dont des activités anthropiques connues, en particulier en matière de pollutions et nuisances, qu'il s'agisse de l'eau, des océans (ex : salinité) des courants (ex : Gulf Stream), de l'air (CO2, méthane, ammoniac, H2S ...), des sols (pesticides et autres intrants chimiques, algues vertes des nitrates), des divers effets tant chimiques que biologiques, dont sur la biodiversité et les disparitions d'espèces diverses, **on se doit d'une telle extension de la RNN. Ce n'est pas une sanctuarisation du site visé (ex : les vedettes des Sept-Îles ont toujours l'autorisation de débarquer leurs passagers à l'Île aux Moines). Et donc mon petit avis ne peut qu'être favorable à cette opération et sa durée dans le temps.**

On n'est pas dans un « pari de Pascal », car il ne s'agit pas de convictions ou religions, mais d'éléments scientifiques avérés et à suivre de près.

Cordialement,

Patrice DESCLAUD.

Annexe à l'observation de Monsieur Claude LOARER (RD833)

En premier lieu, il est important de rappeler que la population trégoroise est à la base de la création de la réserve pour enrayer des abus, des dégradations et des nuisances dus à des personnes allochtones. Depuis la désignation par décret en 1976 d'un gestionnaire privé, la liste des interdictions est conséquente, parfois sans fondement ni étude scientifique les validant, et laisse souvent des sentiments de confiscation, de rejet et de mépris vis-à-vis de la population locale. Dans ce contexte, le projet d'agrandissement de la réserve des 7 îles, de ces faits, entraîne une grande méfiance et aussi une inquiétude justifiée de certains acteurs économiques locaux comme la pêche professionnelle et le secteur de la plaisance.

Les activités de pêche professionnelle sont déjà très encadrées à des niveaux différents (international, communautaire, national, régional, local) et il convient avant tout projet d'étudier très précisément la situation locale de chaque site.

1 - Zone de quiétude

Avec la zone de quiétude il y aura 2 zones conséquentes interdites à la pêche.

La première zone située au nord-est de l'île Rouzic est interdite par arrêté préfectoral du 21 août 2015 aux arts dormants pendant la meilleure période de pêche (du 15 avril au 15 septembre).

Cet arrêté qui entraîne forcément des suspicions se justifiait-il ?

Pas sûr il aurait été sans doute plus intelligent et judicieux de définir un code de bonne conduite entre les usagers et ainsi chacun se serait senti responsable et acteur, quitte à se réunir en cas de problèmes.

Les raisons de cette décision sont de toutes évidences commerciales, partisans et sont clairement ressenties comme une privatisation de l'espace maritime.

En quoi le transport de passagers, en outre partenaire financier du gestionnaire de la réserve, serait-il une activité économique (saisonnnière) plus noble et prioritaire sur la pêche professionnelle (1 emploi embarqué = 5 emplois à terre) pratiquée à l'année ?

Autoriser des navires à passagers bondés de touristes (100 000 passagers par an) à naviguer au ras des cailloux dans une zone de forts marnage et de violents courants peut sembler paradoxal, surréaliste et contraire à toutes règles de sécurité. Enfin, sur quelle base scientifique, ou simplement de bon sens, est-il possible de conclure que ce transport de passagers avec des moteurs surpuissants qui vient « à toucher » l'île Rouzic perturbe moins les oiseaux que des pêcheurs dans une zone de quiétude ?

La seconde zone baptisée zone de quiétude interdirait toute présence humaine du 1^{er} avril au 31 août au Nord-Nord-Ouest de l'île Rouzic.

Destinée à protéger uniquement les occupants saisonniers de l'île Rouzic « victimes de la surpêche industrielle et des captures accidentelles au large du Portugal et du Maroc » cette création ne repose sur aucun critère environnemental ou scientifique.

A l'intérieur de la bande côtière des 12 milles, le volume des espèces pélagiques concernées capturées par une pêche durable entièrement artisanale est insignifiant voir pratiquement nul et elle ne peut être jugée responsable. Limiter ou interdire l'accès à la ressource aux entreprises artisanales qui pratiquent en majorité une pêche aux arts dormants ne résoudra pas les problèmes liés à la pêche industrielle.

Les observations des usagers et professionnels mettent en évidence une augmentation régulière très significative de prédateurs marins présents annuellement ce qui indique clairement que la ressource

est là et en abondance. Alors ? Concurrence naturelle, évolution des espèces, surnombre, changement climatique... ?

Par ailleurs, la mise en place d'une zone de quiétude provoquera obligatoirement un redéploiement des flottilles de pêche vers d'autres espaces avec forcément un impact négatif sur les ressources halieutiques, entraînant des déséquilibres, des problèmes de cohabitations et sera bien évidemment contraire aux objectifs recherchés par la création d'aires marines protégées.

2 – Aspect économique

Dans tous les cas avant de prendre une quelconque mesure de gestion (zone de protection renforcée, zone de non prélèvement, zone de conservation halieutique, interdiction de navigation...) il s'agira de vérifier l'impact économique sur les structures locales maritimes et terrestres existantes.

Cela devra se faire obligatoirement en concertation avec les organisations professionnelles et sur la base d'analyses réalisées par des scientifiques reconnus, des spécialistes de l'écologie scientifique et sur plusieurs années, non pas sur une unique observation aléatoire de 3 à 4 semaines.

L'étude d'impact économique devra comporter obligatoirement un volet social et suivant les choix de gestion retenus, il conviendra de mettre en place des mesures compensatoires, d'accompagnement ou de reconversion.

L'hiver est une saison difficile (tempêtes, houles, pertes de matériels...) pour la pêche artisanale dont les trésoreries sont souvent mises à mal, interdire certaines zones pendant la meilleure période de pêche aura forcément des conséquences économiques et sociales à moyens termes.

Il est impensable que de telles mesures de gestion soient dictées par une écologie fondée sur des sentiments émotionnels ou des intérêts économiques d'entreprises touristiques saisonnières.

L'Agence des Aires Marines s'est engagée dans un partenariat avec les pêcheurs professionnels et une convention a été signée le 28 septembre 2010 avec le comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM). Aujourd'hui force est de constater que l'on est plus proche du passage en force que de la concertation.

3– Engagement de tous les acteurs du Trégor

Il est prévu un désengagement financier progressif de l'Etat (axe 9 des aires marines protégées) pour le financement annuel des réserves ce qui amènera une taxation des activités qui affectent la mer et le littoral et une affectation de redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public. Il se posera alors la question de la gestion par des organismes privés avec tous les excès que cela entraînent. Quelles garanties ce projet présente envers de potentiels « prédateurs financiers » peu scrupuleux et des multinationales soucieuses de verdir leur image ? En effet, déjà à l'heure actuelle, les pêcheurs de plusieurs pays européens (comme beaucoup de pays émergents) ont un accès à la ressource de la zone économique européenne (zone côtière comprise) conditionné à règlement de droits annuels, licences, qui sont détenus par des fonds d'investissements, des ONG environnementales, fonds de pension....

Toutes les communes littorales du Trégor sont concernées au vue de la surface, elles doivent être représentées, avoir un pouvoir décisionnel (pas seulement consultatif) et être les garants de ce patrimoine public.

La gestion de la partie terrestre, après abrogation du décret de 1976, comprenant l'entretien, le nettoyage et la surveillance doit être attribuée aux communes littorales.

La gestion de la partie halieutique doit revenir de droit au comité régional des pêches et élevages marins comme la loi le stipule y compris dans les aires marines protégées.

Les associations d'usagers de par leur travail de sensibilisation, de formation, de prévention et leur rôle de lanceur d'alertes doivent être aussi représentées.

Tout ceci va créer des besoins humains (marins, scientifiques, surveillants...), matériels et générer un coût financier non négligeable qui reste à chiffrer et à trouver. A ce stade, la gouvernance et les coûts de fonctionnement de cette nouvelle réserve restent trop flous et mal ou pas définis pour inspirer confiance.

4 - Pour quoi de plus finalement ?

Les trégorrois sont très liés, respectueux et sensibles à la biodiversité, à la protection de la nature de leur région, ils l'ont démontré à maintes reprises, ils ont su se mobiliser pour la sauvegarde de leur patrimoine (marées noires, extraction de sables marins...) et ce sont eux les créateurs de la réserve. Responsables ils se sentent investis d'un devoir de mémoire, ils veulent décider eux-mêmes de leur avenir, continuer à vivre avec la nature et non pas à côté.

Cet agrandissement avec ses nouveaux interdits sans fondements scientifiques et écologiques suffisamment clairs suscite de l'incompréhension, un sentiment de mépris et de rejet qui ne peut qu'être mal accepté par les populations locales.

Le bilan des aires marines protégées est sans appel, à chaque fois que l'on a écarté les populations locales, les associations d'usagers et les acteurs économiques de leur gestion, ce fut un échec.

Claude LOARER

Pièces jointes à l'observation CL1111 de Monsieur Yann DELVAUX (pièces reçues de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Perros Guirec)

De : Association des Plaisanciers de Perros-Guirec
Envoyé le : mardi 16 novembre 2021 21:55
À : Association des Plaisanciers des Ports de Perros Guirec
Objet : RESERVE DES 7 ILES

Bonjour,
Ci joint un mot du Président afin d'attirer votre attention sur l'enquête publique en cours et vous inciter à y répondre en donnant votre avis étayé de votre motivation et arguments.
Vous trouvez également 2 articles concernant le sujet.
C'est urgent, la date limite étant le 20 Novembre prochain,
Merci d'avance.

Place de Teignmouth
Le Linkin
22700 PERROS GUIREC
02 96 91 10 81 (répondeur)
plaisanciers.perros@orange.fr
www.plaisanciers-perros-guirec.fr



Perros Guirec le 15/11/2021

Chers adhérentes et adhérents je viens vers vous pour vous inciter à répondre à l'enquête publique au sujet de l'archipel des 7 îles . Je vous demande de prendre quelques minutes afin de donner votre opinion sur l'extension de la réserve et surtout la zone de quiétude. Notre association s'est positionnée en donnant son accord à l'extension de la réserve mais est **fortement opposée à la zone de quiétude** car elle n'a aucun fondement scientifique .Le commissaire enquêteur attend vos remarque et doit les analyser en toute impartialité les réponses doivent être argumentées pour avoir plus de poids

Répondre sur le site <http://RNNSept-iles@enquetepublique.net>
sachant que la date limite de dépôt est le 20/11/2021

Je vous remercie bien à vous Camille Mangel

Le Président


Ps : je vous joins le document envoyé par les 25 associations

Réponse des indigèneologues

L'article « Fous de Bassan en péril : les ornithologues alertent » paru le 18 décembre dernier sur votre site internet, et dans lequel Pascal Provost, le conservateur de la réserve des Sept-Iles s'exprime a retenu toute notre attention et appelle de notre part les remarques suivantes :

Les affirmations sur le nombre de fous sont incohérentes.

La colonie, 22 395 couples en 2011, ne cesse de décliner puis stagne. Elle serait de 21 000 couples actuellement soit une diminution de 6% sur 9 ans ? La population devrait baisser dans l'avenir, alors qu'elle semble stagner ?

Les oiseaux nichent au nord de l'île et s'étendent vers l'ouest. Sans doute à cause de conditions favorables qu'ils y rencontrent ? Pourquoi iraient-ils dans le sud de l'île alors qu'ils n'y sont jamais allés ? même s'il y a de la place ? Et si l'île était déjà saturée ?

Le déclin s'explique nous dit on par une chute brutale des taux de retour migratoire de ces oiseaux !! Le taux de reproduction fluctue, mais il est pourtant remonté à 63% en 2020 !!

L'activité maritime actuelle au sein de la réserve (pêche et plaisance notamment) n'est donc pour rien dans ce déclin ?

Quand aux causes du déclin, elles viendraient de la pêche industrielle, dans l'atlantique nord-est. Peut-être aussi un peu du réchauffement climatique ?

S'agissant des solutions, gestion des prélèvements halieutiques, arrêt de production de farines de poissons, suspension des subventions, augmentation des contrôles pour limiter les captures collatérales, elles ne concernent pas notre secteur maritime.

Après cette série d'affirmations gratuites, terminer en parlant du projet d'extension de la réserve des Sept-Iles est singulier.

Alors que tout le monde est d'accord sur le principe de l'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles, remettre sur la table la « zone de quiétude », qui n'a jamais eu aucune justification ni validation scientifique, et qui fait l'unanimité contre elle (communes et usagers) est pour le moins incongru ?

Le conservateur de la réserve, avec cette position, en ferait-il une affaire personnelle ?

Observations transmises hors délai



Trégastel
TRÉGASTEL

Le Maire

A l'attention de
Monsieur Michel Caingnard,
Commissaire enquêteur

Trégastel, le 19 avril 2021



Lettre suivie par Julie IANNACONE
Affaire suivie par Julie IANNACONE

☎ 02 96 15 38 00

Objet : Enquête Publique, projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept Îles.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par ce courrier, je tiens à vous préciser la position de la municipalité de Trégastel concernant le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles dans le cadre de l'enquête publique ouverte.

C'est une question qui intéresse les Trégastellois au plus au point. Un débat sur le sujet s'est déjà déroulé durant la campagne électorale des dernières élections municipales et a montré combien les Trégastellois étaient très attachés à leur environnement en général, à la réserve naturelle des 7 îles en particulier ainsi qu'à son mode de fonctionnement actuel. Tous ont bien conscience de la nécessité de protéger ce fabuleux patrimoine naturel.

Après moult échanges fructueux et passionnés, il est apparu que la très grande majorité de la population valide la création de la grande réserve si, et seulement si, le règlement d'application reste comparativement le même à celui existant dans la réserve actuelle.

Ce projet d'extension en mer et à l'île Tomé est une formidable opportunité pour accroître la préservation des nombreuses espèces d'oiseaux marins et de la biodiversité marine.

En revanche, de grandes interrogations subsistent concernant la création d'une zone de quiétude pour les radeaux de fous de Bassan au Nord-Ouest de l'île Rouzic, et surtout, sur la réalité de sa pertinence scientifique :

- Forte réduction de la superficie 30 km² à 1.2 km² entre 2 réunions de concertation en 2019 sans réelle explication ;



Mairie Espace Wazh-Yeur 22730 TRÉGASTEL ICôtes d'Armor
T: 02 96 15 38 00 (Vox 22730 Trégastel) (Anchoù An Arvor)
TEL. 02 96 15 38 00 - FAX 02 96 15 36 05

E-MAIL : mairie@tregastel.fr
SITE INTERNET : www.tregastel.fr



- changement d'implantation qui passe d'un grand quart nord-ouest de l'île Rouzic à un triangle nord-nord-ouest tout en excluant expressément certains lieux comme le Trou de Rouzic ; tout en sachant que les radeaux de fous de Bassan se situent principalement dans la zone nord-est de l'île Rouzic,
- Affirmation contradictoire de la part du gestionnaire de la réserve sur la population de fous de Bassan, invoquant une baisse des fous de Bassan alors que le rapport d'activité 2020 montre une population constante depuis 2010.

Tous ces éléments interrogent et tentent à prouver que la zone de quiétude telle qu'elle a été définie n'a aucune justification scientifique et/ou écologique.

Enfin, personnellement, je regrette la méthodologie employée lors de la dernière réunion du Comité Consultatif le 18 février 2021 avec l'utilisation d'un pseudo-vote à bulletin secret sur le projet d'extension. Je m'en suis ouvert à Monsieur le Sous-préfet de Lannion, Président du Comité Consultatif.

En effet, imposer de force l'interdiction de circuler dans la zone de quiétude aux usagers de la mer revient à renier toutes les actions de concertation et de protection qui ont été menées par tous depuis plus d'un siècle pour assurer la défense environnementale de ces îles. Cela revient également à créer de nouvelles frictions entre les usagers alors que, jusqu'à présent, ceux-ci avaient réussi à agir de concert pour le bien de tous.

Aussi, je partage la demande de Monsieur le Maire de Perros-Guirec de remplacer l'interdiction de circuler dans la zone de quiétude par une responsabilisation des usagers qui, naturellement, veilleront à respecter la tranquillité de la faune en fréquentant le moins possible les abords de l'île Rouzic.

Parallèlement, je tiens à réitérer ma demande de mise en place d'une cogestion de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles par les municipalités littorales.

Veillez croire, Monsieur, en l'expression de mes plus sincères salutations.

Xavier MARTIN



PERROS GUIRE le 17/11/2021



Monsieur le Commissaire Enquêteur

Réserve des 7 Iles

Mairie de PERROS-GUIREC

De la nécessité d'une réserve naturelle plus étendue.

L'Europe l'impose et la France se doit de respecter les accords internationaux.

Le débat importe surtout sur le contenu des Arrêtés !

Ayant été consulté en 1995 en tant qu'élu municipal, avec Michel Royer alors président de l'amicale des plaisanciers de Perros-Guirec et Y.A. Croguennec président des amis de l'île aux Moines, pour la rédaction de l'Arrêté qui a interdit l'accès aux îles de Rouzic et Malban, je recommande à tous la plus grande vigilance.

En effet l'accord du texte proposé avec Messieurs Slorat et Benz prévoyait une interdiction de débarquer de 5 années et un inventaire de la faune et de la flore des 2 îles. Le texte signé par Monsieur le Préfet de l'époque, ne le disait plus et l'interdiction dure depuis !!!!! Quant à l'inventaire régulier de la flore et de la faune ??? il est depuis en attente !!!!!

Il est donc très important que le contenu de ce nouvel Arrêté laisse aux usagers de la mer (professionnels, plaisanciers et compétiteurs nautiques) les mêmes usages qu'aujourd'hui !

Une surface réservée aux « radeaux de fous de Bassan » est une mascarade sans nom et un simulacre de nécessité ! Il est trop facile de commencer par un « faire semblant » pour faire passer autre chose et avoir une monnaie d'échange par la suite.

La faune n'est pas en péril sur la zone des 7 îles. J'ai participé à la presque totalité des comités consultatifs de 1984 à 2013, et ce n'est vraiment pas l'impression que j'ai ressentie ni lu dans les comptes rendus annuels.

L'exemple de la progression des Fous de Bassan n'est pas à démontrer.

Celui des phoques non plus.

Ayant vécu mon enfance sur le port de Perros-Guirec, j'y ai fréquenté les marins pêcheurs dès les années 1950 (mon Grand-père Cap Hornier était l'un d'entre eux), ils ont vu les premiers phoques vers 1960 sur l'îlot du Cerf. Tous ces marins m'ont appris à aimer et respecter la nature, et spécialement la mer.

La faune sur les 7 îles est constituée d'animaux qui mangent tous les jours et qui sont certainement la raison d'une pénurie de poissons que l'on peut constater dans la baie de Perros-Guirec.

Alors rajouter des interdictions serait ouvrir la voie à d'autres travers et peut être des exactions préjudiciables à tous.

L'esprit de l'Arrêté ne doit en aucun cas être un motif pour telle ou telle association environnementale, pour « se faire de l'argent ».

La sagesse et la raison doivent être les valeurs de ceux qui seront responsables de l'écriture des Arrêtés de l'extension de la Réserve. Ils en seront redevables auprès de tous (Professionnels de la pêche, des transports, des plaisanciers, des sportifs nautiques, population locale et touristique).

Ils ne doivent pas profiter de leur position pour en abuser !

ZONE NATURELLE : OUI,

ZONE INTERDITE : NON !!!!!

Gilles DÉCLOCHEZ :



Élu municipal de Perros-Guirec de 1983 à 2014.

Ancien Adjoint Port, Plages, Littoral.

Ancien Maire de Perros-Guirec.

Partageons ce texte avec Gilles DÉCLOCHEZ :

- Monsieur SALUN Loïc : Ancien directeur des ports de Perros-Guirec et de Ploumanac'h
Usager du port de Perros-Guirec.
- Monsieur LURON Guy : Usager du port de Perros-Guirec.
- Monsieur GALERY Guirec : Ancien Agent de Police Portuaire des ports de Perros-Guirec
(Plaisance, pêche et commerce) ;
Ancien responsable du Port de Ploumanac'h.
- Monsieur RICHARD Christian : Usager du port de plaisance de Perros-Guirec.
- Monsieur GALLOU Jean Yvon : Ancien matelot des Vedettes Blanches (Précédente Compagnie de
transport à passagers vers la réserve des 7 îles)
- Monsieur DÉCLOCHEZ Alain : Usager du Port de PERROS- GUIREC

Observation CR50 de Monsieur Yves Marie LE LAY – Association Sauvegarde du Trégor

Sujet : Fwd: TR: ACCORD AU PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE DES SEPT ILES

De : PUBLILEGAL <contact@publilegal.fr>

Date : 22/11/2021, 13:51

Pour : michel.caingnard

Bonjour,

Nous avons reçu une observation envoyée dans les temps, mais qui n'a pas pu être intégrée dans le registre.

Vous en trouverez le contenu sous ce mail.

Cordialement,

Steve CYRILLE

Pole numérique

contact@publilegal.fr - 01.75.72.07.44

1 rue Frédéric Baschat - 75008 PARIS

3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE

Accusé Lun, 22 Nov. sur 12:18 H , Registre électronique <eregistre@publilegal.fr> a écrit:

De : Yves-Marie Le Lay <lavarenn@yahoo.fr>

Envoyé : samedi 20 novembre 2021 11:38

À : RNNSept-Iles@enquetepublique.net

Objet : ACCORD AU PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE DES SEPT ILES

Fwd: TR: ACCORD AU PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE DES...

1 sur 2 22/11/2021, 14:47

L'association apporte son plein et entier soutien à cette extension de la Réserve Naturelle des Sept Iles. La préservation des espèces d'une façon générale et des oiseaux en particuliers est inscrite dans son ADN, en témoigne son logo. Elle juge non négociable le principe de cette extension, les enjeux de loisirs apparaissant dérisoires devant l'urgence d'enrayer le déclin de la plupart des oiseaux marins nichant dans la Réserve.

Par ailleurs, si le macareux est devenu l'emblème de toute une région, c'est dire aussi combien il est le symbole fort de toutes ses richesses biologiques qui ont font aussi son attrait touristique. L'association souhaite vivement que cette extension soit la première étape d'une protection encore plus large et plus forte en incluant une zone de pêche interdite autour au moins de l'île Rouzic, gage d'une régénérescence de la biodiversité en général et des oiseaux marins en particulier qui en sont la partie émergée et manifeste. La bonne santé des oiseaux marins aux Sept Iles est la marque de la bonne santé de la biodiversité de ce milieu d'exception que constitue les Sept Iles.

Pour l'association, le président Yves-Marie Le Lay

Fwd: TR: ACCORD AU PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE DES...

2 sur 2 22/11/2021, 14:47

8.4 Procès-Verbal de synthèse

Département des Côtes d'Armor

Enquête publique E21000139

**Projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la Réserve
Naturelle Nationale des Sept Iles dans la commune de Perros Guirec**

(Arrêté Préfectoral du 15 septembre 2021)

*Procès-verbal de synthèse des observations recueillies auprès du public au cours de
l'enquête publique qui s'est déroulée du mercredi 20 octobre 2021 (9 H) au samedi 20
novembre 2021 (12 H), conformément à l'article R 123-18 du Code l'Environnement.*

Rappel des dates de permanence en Mairie de Perros Guirec

Comme le prévoyait l'Arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor du 15 septembre 2021, 5 permanences ont été organisées entre le 20 octobre et le 20 novembre 2021. Ce planning, à cheval sur les vacances de la Toussaint, a été établi afin de permettre au plus grand nombre d'y participer s'il le souhaitait.

- Mercredi 20 octobre 2021 de 9 H à 12 H
- Mardi 26 octobre 2021 de 14 H à 17 H
- Jeudi 4 novembre 2021 de 9 H à 12 H
- Lundi 15 novembre 2021 de 14 H à 17 H
- Samedi 20 novembre de 9 H à 12 H

Le déroulement des permanences

49 personnes se sont déplacées à une ou plusieurs permanences du commissaire-enquêteur. La répartition de la fréquentation figure dans le tableau ci-après.

Date	Nbre de personnes
20-oct	2
26-oct	12
04-nov	10
15-nov	17
20-nov	8
Total général	49

Ces permanences se sont déroulées dans le calme, permettant à chacun d'échanger avec le commissaire-enquêteur, de lui faire part de ses observations sans être perturbé par le public qui attendait. A quelques reprises, le commissaire-enquêteur a toutefois dû intervenir pour préciser le cadre de la permanence, à savoir la liberté d'expression dans un cadre public et à également dû faire face à quelques reprises à des attitudes verbalement agressives d'opposants au projet.

Les observations du public

1 - Analyse quantitative

Cette enquête publique se caractérise par une **très forte mobilisation du public** puisque **1185** personnes différentes se sont exprimées :

- 21 sur le registre papier déposé en Mairie de Perros Guirec
- 27 par courrier adressé au Commissaire Enquêteur
- 5 oralement, la contribution ayant été ensuite retranscrite par le Commissaire Enquêteur
- 1132 sur le e-registre, soit 95 % du total, (après déduction des doublons) dont :
 - o 1068 par formulaire
 - o 64 par courriel intégré au e-registre

Par ailleurs, **3 observations** ont été déposées **hors délai**, elles ne peuvent être prises en compte par le commissaire-enquêteur.

Un nombre important de ces contributions comportaient plusieurs observations sur des thèmes variés que le Commissaire Enquêteur a isolés afin d'en faciliter le travail d'analyse ultérieur. On dénombre ainsi **1844 observations**.

La mise en place d'un registre dématérialisé a très probablement boosté la participation du public, chacun pouvant consulter les commentaires déjà déposés. Le module d'analyse de l'e-registre nous renseigne ainsi sur sa fréquentation :

- 2 494 personnes ont consulté le dossier (1 ou plusieurs documents)
- 17 322 personnes ont consulté les observations déjà déposées
- 9 039 personnes ont consulté la page « déposer une observation » (mais seulement 14 % d'entre eux sont passés à l'acte puisque le site recense 1277 contributions, doublons compris)

Compte tenu du nombre très important de contributions et d'observations, notamment en fin d'enquête, la phase de consultation et de classement des observations n'a pu être clôturée que le 23 novembre 2021.

2 - Analyse qualitative

Une première analyse de ces 1844 observations met en évidence :

- Le rôle important joué par les différents réseaux, qu'il s'agisse de ceux des associations de protection de l'environnement ou des associations de plaisanciers qui ont – chacun de leur côté – mobilisé leurs adhérents ou sympathisants, notamment en leur diffusant des messages préparés à l'avance. La similitude rédactionnelle de beaucoup de contributions est en ce sens éloquente. Certains sont même allés jusqu'à écrire simplement qu'ils étaient en accord avec telle ou telle association ou qu'ils en soutenaient l'action sans développer d'argumentaire.
- De nombreuses observations émanant du même groupe familial (même nom ou même adresse mail), avec une rédaction très proche d'une contribution à l'autre quand elle n'est pas identique.
- Une part non négligeable de contributions anonymes (367 sur 1185, soit 31 % du total)
- L'absence de corrélation entre le lieu de résidence et la nature de l'avis émis. On ne peut ainsi pas affirmer que tous les partisans du projet d'extension de la réserve vivent hors de la région comme cela a pu être relevé dans certaines observations : de nombreuses personnes de Perros Guirec et du Trégor sont favorables au projet d'extension.

- Des observations parfois violentes, évoquant un combat d'idées à distance facilité par la possibilité de consulter l'ensemble des contributions déjà déposées, dont le ton est monté au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête. Le commissaire enquêteur a été amené à en modérer quelques-unes, les rendant invisibles pour le public, mais elles seront bien évidemment prises en compte dans l'analyse.
- Une méconnaissance manifeste des détails du projet d'extension par certains contributeurs au vu d'affirmations en total décalage avec le contenu du projet conduisant à des positions d'opposition très tranchées.
- Une confusion fréquente entre le projet de zone de quiétude et l'ensemble de la future réserve.

Chacune des 1185 contributions a fait l'objet d'une lecture complète, puis a été « disséquée » et classée en fonction du ou des thèmes abordés. On observe ainsi que 843 contributions (71 % du total) n'ont émis qu'une seule observation, il s'agit pour 88 % d'entre eux d'avis favorables au projet.

Si l'on examine l'ensemble des 1185 contributions :

- 73.5 % émettent un avis favorable au projet
- 20 % émettent clairement un avis défavorable
- 5 % émettent un avis favorable avec réserve
- 1.5 % sont sans avis marqué

Ce « score » sans appel n'est pas passé inaperçu aux yeux de certains opposants au projet, comme en témoignent plusieurs observations relatant un « avantage numérique » aux personnes favorables à l'extension de la réserve.

Remarque du Commissaire Enquêteur :

Une enquête publique n'est pas un référendum. L'avis final qui sera rendu sera basé sur l'analyse des observations sur le fonds et sur la réponse du Maître d'Ouvrage. Ce point a été précisé à plusieurs reprises lors des permanences.

3 - Analyse thématique

Les 1844 observations issues des 1185 contributions ont fait l'objet d'un double classement.

- Un 1^{er} découpage en fonction du caractère de l'avis selon la classification suivante :
Favorable /Favorable avec réserve / Défavorable / Sans avis

- Un 2^{ème} découpage thématique

Le tableau ci-après nous donne la répartition des 1844 observations en fonction des thèmes évoqués.

Thèmes	Avis				Total général
	Défavorable	Favorable	Favorable avec réserve	Sans avis	
Agir pour les générations futures	1	77	1		79
Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice	10	1			11
Autres	3	1		6	10
Circulation des véhicules nautiques à moteur	4	1			5
Cohabitation homme / nature	15	20	1		36
Concertation	8	23	2		33
Dérangement de la faune par les plaisanciers	21	3	1	1	26
Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	39	3	1	2	45
Etat de la faune	96	5	3	2	106
Généralités	20	274	1		295
Gestion de la réserve	10	12	2		24
Hors sujet	18	5		7	30
Impact sur activités économiques	28	20		1	48
Impact sur le territoire	3	20			23
Impact sur traditions	22	3			25
Insuffisance d'ambition		13	1		14
Intérêt général vs intérêts particuliers	1	30		1	32
Lien avec la stratégie nationale	1	33	1		35
Méthodologie, justification scientifique	58	8	2		68
Motivations idéologiques ou financières	33				33
Pertinence de l'extension de la réserve	14	523	1		538
Pression de pêche	16	2			18
Respect du site actuel par les usagers	55	3	4		62
Restrictions de navigation et de circulation	85	12	52	2	152
Utilité et pertinence de la zone de quiétude	20	64	4		88
Vocation pédagogique du site	4	3		1	8
Total général	585	1159	77	23	1844

31 - Les avis favorables au projet (par ordre décroissant de nombre de contributions)

Nous reprenons ici les quelques thèmes ayant donné lieu à plus de 85 % des observations

311 - Pertinence de l'extension de la réserve (523 observations)

Les observations relatives à la pertinence de l'extension de la réserve représentent à elles seules 45 % des observations favorables. Les principaux thèmes évoqués :

- L'alarmante **baisse de la biodiversité**, et donc la pertinence du projet d'extension de la réserve dans un tel contexte, permettant d'**intégrer une diversité d'habitats marins** afin de rendre ce milieu moins vulnérable à l'économie et aux loisirs.
- L'importance et l'état de la faune et la nécessité d'une **approche écosystémique**, seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles.
- La **richesse faunistique** de la réserve, ce projet étant jugé comme un outil intéressant pour la préserver.

312 – Généralités (274 observations)

Avec près de 25 % des observations favorables, ce thème regroupe des observations très générales sur la nécessité de protéger notre environnement ou tout simplement une expression en faveur du projet d'extension.

313 - *Agir pour les générations futures (77 observations)*

Ces observations émises sur ce thème se rejoignent toutes sur :

- La nécessité de préserver la biodiversité pour la pérennité de l'humanité
- L'importance de réduire la pression des activités humaines afin d'éviter que les générations futures n'aient pas à trop compenser les destructions opérées actuellement.
- Le souci de transmettre ce site dans le meilleur état possible aux générations futures, fût-ce au prix d'une réglementation de ses usages récréatifs pendant une partie de l'année
- La conscience de la nécessité de faire un effort dès maintenant pour nos descendants
- L'effort de mémoire nécessaire vis-à-vis des initiateurs de la réserve au début du 20^{ème} siècle et l'attention dont doit faire preuve la génération actuelle pour transmettre ce site en bon état aux générations futures afin qu'elles puissent en profiter.
- Le fait que la nature n'est pas notre propriété et l'interrogation quant à notre legs aux générations futures si nous détruisons par nos « dérangements » les espaces un tant soit peu naturels.

314 - *Utilité et pertinence de la zone de quiétude (64 observations)*

Est ici clairement évoquée la pertinence et l'utilité de la zone de quiétude en insistant particulièrement sur :

- L'impérieuse nécessité de protéger la colonie de Fous de Bassan, unique en France
- Le mode de vie des Fous de Bassan et le besoin d'une zone de repos, de quiétude pour reprendre des forces avant leur migration automnale, etc.
- La surface peu importante et donc l'impact très faible sur les activités humaines et l'intérêt de rendre la réglementation de cette zone statutaire, plutôt que de compter sur la responsabilisation avec le risque de dérive à la marge.
- S'il est observé que les Fous de Bassan se reposent également ailleurs que dans la zone de quiétude projetée, il est noté que cette zone aura le mérite de leur assurer la tranquillité.

315 - *Lien avec la stratégie nationale (33 observations)*

L'ensemble de ces observations se rejoint sur la cohérence de ce projet d'extension avec la stratégie nationale d'étendre les aires marines protégées.

316 - *Intérêt général vs intérêts particuliers (30 observations)*

Les déposants évoquent ici la nécessité de privilégier l'intérêt général plutôt que de satisfaire les intérêts particuliers de quelques-uns, en réagissant parfois de manière assez violente aux avis défavorables au projet, notamment concernant la zone de quiétude. A noter que plusieurs plaisanciers se sont exprimés dans ce sens. On peut notamment citer :

- La nécessaire prise de conscience que les activités humaines, professionnelles ou de loisir, ne sont pas sans effet sur les populations d'oiseaux et les espèces halieutiques.
- Le caractère inacceptable de vouloir sauvegarder des intérêts particuliers au regard de l'intérêt général et la nécessité sur le long terme de privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers.
- La limitation de l'hyperactivité humaine est indispensable pour préserver la biodiversité, même si cela doit perturber ceux qui en sont encore à l'idée que tout est permis au nom d'un dévoiement de l'idée de liberté.

32 – Les avis défavorables au projet et les avis favorables avec réserve

Ces avis sont regroupés, car si les auteurs de 77 observations ne se déclarent pas contre l'extension du périmètre de la réserve naturelle, ils sont résolument opposés à la création de la zone de quiétude et à toute restriction de circulation. Les principaux argumentaires sont regroupés ci-après.

321 – Restrictions de navigation et de circulation (137 observations)

Les auteurs de ces observations évoquent les futures restrictions de navigation dans l'archipel, ou du moins ce qu'ils en ont compris :

- Une **confusion** entre l'**extension** de la réserve et la mise en place de la **zone de quiétude**. Cette idée est évoquée dans de très nombreuses observations sous différentes formes, mais toutes vont dans le même sens
 - o Les plaisanciers n'auraient plus le droit de circuler dans la réserve
 - o Les vedettes de tourisme garderaient ce droit, y compris dans la zone de quiétude
- L'approche de l'île Rouzic sans débarquement pour observer et photographier les oiseaux ne doit pas être interdite, car elle permet à chacun d'admirer ces oiseaux dans de bonnes conditions, oiseaux qui sont d'ailleurs habitués à ces visites et qui n'en sont pas gênés. La mise en place d'un tel projet **priverait** les amoureux de la nature de leurs **plaisirs**.
- L'interdiction d'approche de ce milieu aura un effet contraire aux principes ayant conduit à ce projet car la **configuration actuelle** permet à de nombreuses personnes d'observer cette nature sans la déranger.
- Une acceptation de l'extension de la réserve à condition que la **libre circulation** des usagers ne soit pas restreinte car elle ne dérange en rien la faune et la flore des îles. Cette **restriction de la circulation** est le **point central** de l'opposition à la zone de quiétude
- La crainte que de **nouvelles interdictions** voient le jour dans les années à venir, « sous de nouveaux prétextes fallacieux », notamment en écho à l'article 4 du projet de décret.
- La proposition d'une « **responsabilisation** des plaisanciers » qui s'engageraient à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic et à respecter la tranquillité de la faune.
- L'**interdiction de circuler** pendant la période d'été **pénalise** fortement le développement du tourisme, de la voile et de la pêche de loisir déjà fortement impacté par la crise
- Les interdictions vont à l'encontre de l'objectif de préservation de l'environnement qui nécessite que le public vienne observer l'Archipel des 7 îles afin de le motiver à s'engager pour sa préservation.
- **Inégalité de traitement** à l'égard des VNM qui n'auraient plus le droit de circuler
- Pour les pratiquants de kayak de mer, les **limitations d'horaires** de débarquement sont **dangereuses** et contraires aux prescriptions de sécurité.

322 – Etat de la faune (99 observations)

Près d'une centaine d'observations font remarquer que la **faune** dans la réserve actuelle **se porte bien**, qu'elle n'est absolument pas en danger en citant principalement l'évolution à la hausse des populations de fous de Bassan et de phoques depuis une dizaine d'années.

De nombreux témoignages d'habités de la région, résidents à l'année comme résidents secondaires, vont dans le sens d'une **colonisation croissante de l'île Rouzic par les Fous de Bassan**, allant parfois jusqu'à faire le parallèle avec l'élevage intensif, « condamné à raison par ailleurs » et justifiant ainsi leur refus à minima de la zone de quiétude voire celui de l'extension pure et simple de la réserve.

A de nombreuses reprises le gestionnaire de la RNN est cité et ses propos concernant l'état écologique de la réserve rappelés.

Avec les restrictions de navigation, cet argument est un point central de l'opposition à la zone de quiétude car, selon ses contributeurs, l'augmentation des populations s'est faite alors que cette zone n'existait pas.

Certains s'étonnent par ailleurs que l'attention se porte sur la protection du Fou de Bassan plutôt que sur le macareux dont la population a fortement diminué.

D'autres pointent le rôle prédateur des oiseaux et surtout des phoques sur la ressource halieutique. Ils demandent si on peut prendre le risque, pour protéger des espèces dont les chiffres démontrent qu'elles ne sont pas menacées, d'exposer la richesse sous-marine.

Considérant la « bonne santé » de la réserve naturelle actuelle, de nombreuses observations expriment leur accord pour étendre la réserve mais se positionnent résolument contre la zone de quiétude.

323 – Méthodologie, justification scientifique (60 observations)

Ces observations se rejoignent sur le refus de l'extension de la réserve ou à minima de la création de la zone de quiétude au motif que le projet ne présente « aucune raison scientifique et écologique valable » ou encore « aucune étude scientifique » ou aucune « justification sérieuse ».

Une grande partie est relayé par le collectif d'associations locales opposé à la zone de quiétude. Des intellectuels, voire des scientifiques, contestent également la méthodologie employée et déplorent l'absence d'étude scientifique sérieuse.

Il est même demandé au Commissaire Enquêteur de « faire table rase de ce rapport iconoclaste et qu'une décision aussi importante (...) réexamine des données incontestables ».

324 – Respect du site actuel par les usagers (59 observations)

Toutes ces observations insistent sur 2 points :

- Le respect du site actuel par les usagers, pour la plupart résidents dans la région à titre principal ou secondaire depuis de longues années, convaincus qu'ils ont toujours navigué en respectant la nature à laquelle ils sont très attachés et sans déranger les animaux.
- La préférence d'une responsabilisation des usagers à fréquenter le moins possible les abords de l'île Rouzic et à respecter la tranquillité de la faune au lieu de la création d'une zone de quiétude jugée liberticide. Cette position est surtout relayée par les associations locales de plaisanciers qui s'appuient sur une proposition faite par le Maire de Perros Guirec au cours de l'été 2021 et qui est présentée comme une manière de sortir de l'impasse.

Les quelques pratiquants de kayak de mer qui se sont exprimés vont également tous dans ce sens.

325 – Le dérangement de la faune par les vedettes de tourisme (40 observations)

Sont pointées ici les **nuisances** générées par les **vedettes de tourisme**, que ce soient les nuisances sonores des hauts parleurs, la pollution par les gaz d'échappement, le bruit des moteurs dans l'eau ou les remous créés par ces bateaux. Elles sont jugées par les auteurs de ces observations comme étant beaucoup plus sources de nuisances pour la faune que les quelques plaisanciers qui naviguent dans cette zone, ce d'autant plus qu'elles s'approchent très près des colonies d'oiseaux.

Certaines observations vont même jusqu'à demander l'**interdiction des vedettes de tourisme**, voire affirment que le périmètre de la zone de quiétude a été défini en fonction de cette activité ou encore qu'il y a une **distorsion de traitement** entre les plaisanciers et les vedettes de tourisme qui conserveraient le droit de naviguer dans cette zone.

326 – Motivations idéologiques ou financières (33 observations)

2 types d'observations sont développées ici et sont corollaires de celles qui pointent l'absence de véritable justification scientifique.

- Celles qui considèrent que le projet d'extension de la réserve et surtout de création de la zone de quiétude relèvent plutôt de considérations purement idéologiques
- Celles qui affirment que les vraies raisons de ce projet sont administratives et surtout financières car elles vont permettre à la LPO d'obtenir des ressources supplémentaires, dont le chiffre est réclamé par certains. D'autres vont même jusqu'à affirmer que la LPO touche

un pourcentage sur les recettes des vedettes de tourisme et sont opposés à la « confiscation de leur patrimoine au bénéfice d'organisations qui s'enrichissent ».

Ces observations ont également été beaucoup relayées par les associations locales de plaisanciers, la similitude de rédaction de beaucoup d'entre elles est éloquente.

327 - Impact sur les activités économiques (28 observations)

- Plusieurs observations, issues notamment des associations de plaisanciers, s'appuient sur le fait qu'aujourd'hui le reposoir des Fous de Bassan se situe dans l'Est de l'Île Rouzic, mais que cette zone étant régulièrement empruntée par les vedettes d'Armor Navigation, la zone de quiétude est déplacée pour des questions d'opportunité économique mais elle n'est pas mise au bon endroit.
- Plusieurs observations font état d'une catastrophe économique à venir pour la plaisance, citant les chantiers navals, les shiphandlers, et posent la question de l'entretien futur des ports.
- Concernant l'article 17 du projet de décret qui interdit toute activité commerciale dans la réserve sauf pour celle existante, il est pointé une incohérence par rapport au droit du commerce.
- Des observations dénoncent la privatisation de l'espace maritime au bénéfice de transport de passagers et au détriment de la pêche professionnelle et de la navigation de plaisance.
- Les professionnels de la récolte d'algues de rive s'inquiètent du projet d'interdiction de récolte d'algues à titre professionnel mentionnée à l'article 12 du projet de décret. Ils soulignent que cette activité est pratiquée depuis plusieurs siècles, selon un mode de gestion durable, et qu'elle est très bien encadrée.
- Les professionnels de la pêche indiquent que le projet de zone de quiétude ne sera pas sans conséquences sur l'activité des pêcheurs et mettent également en avant l'impact sécuritaire (ZQ = passage abrité par gros temps)
- Manque d'équité relevé par les pêcheurs professionnels dans la mesure où la pêche à pied professionnelle est interdite alors que celle de loisir serait autorisée dans certaines conditions.

328 – L'utilité et la pertinence de la zone de quiétude (24 observations)

Au-delà du mauvais positionnement évoqué par plusieurs observations (cf 327), beaucoup d'observations refusent la zone de quiétude tout en acceptant le principe de l'extension de la réserve. Les arguments évoqués sont assez divers et souvent évoqués ci-avant, et l'inutilité de la zone de quiétude est soulevée de manière récurrente dans beaucoup d'observations tout en proposant son déplacement à l'est.

La proposition d'interdire la navigation des vedettes de tourisme est parfois évoquée ainsi que le besoin de pouvoir continuer à sensibiliser les générations futures à la beauté et à la fragilité des écosystèmes.

Par ailleurs, au-delà des considérations sur les activités économiques, l'emplacement de la zone de quiétude est jugé mal choisie par les opposants, les reposoirs de Fous de Bassan se situant plus à l'Est selon eux.

329 - L'impact sur les traditions (22 observations)

Ces observations pointent toutes le fait que ce projet d'extension est « voulu par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales ». Elles émanent pratiquement toutes du collectif d'associations de plaisanciers et de leurs adhérents ou sympathisants.

Sur cette question de l'impact sur les traditions, il faut noter les 3 avis favorables à l'extension qui invitent à se questionner sur la notion de tradition, son origine, son fondement, son opportunité.

Questions du Commissaire Enquêteur

1 – Activités de pêche et de récolte d'algues à titre professionnel

Cette question concerne peu de gens, mais a été soulevée par des professionnels en particulier Mr BOUVET de la Société Symbiomer basée à Penvénan. Il soulève, de mon point de vue à raison, une question qui, si elle est évoquée, n'est qu'incomplètement prise en compte dans le dossier d'enquête.

En effet, page 8 du Tome 2, il est indiqué que l'activité de récolte d'algues de rive n'est pas exercée au sein du projet d'extension de la réserve naturelle. Or, Mr BOUVET déclare avoir récolté des algues sur l'île Tomé en 2019 et 2020, information vérifiable auprès des Affaires Maritimes au vu de ses déclarations mensuelles de production. La stricte application de la réglementation du projet d'extension le pénalisera donc en lui interdisant désormais l'accès à cette ressource.

Des mesures sont-elles prévues pour prendre en compte cette demande ?

2 – Gestion future de la réserve

21 – Gouvernance

Page 35 du Tome 2, il est prévu de développer une gouvernance de la réserve naturelle plus en adéquation avec la société et le territoire.

Compte tenu des nombreuses observations d'opposition à la création de la zone de quiétude et de l'attitude de méfiance à l'égard du gestionnaire de la réserve qui semble en découler, comment cette gouvernance va-t-elle être mise concrètement en œuvre ?

22 – Dimensionnement des moyens de gestion

L'augmentation considérable de la surface de la réserve ainsi que les ambitions affichées vont sans aucun doute nécessiter des moyens supplémentaires qui ne sont pas précisés dans le dossier d'enquête.

Existe-t-il à ce jour une évaluation de ces besoins et des ressources qui seront mises à disposition ?

La synthèse des observations sera annexée à ce procès-verbal, ainsi que la liste des pétitionnaires. Toutes les observations ont été codifiées afin d'en faciliter le classement et l'exploitation ultérieurs :

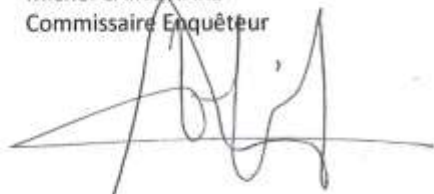
- RP : observations déposées sur le registre d'enquête
- RD : observations déposées sur le e-registre (registre dématérialisé)
- CL : observations déposées par courriel (sur le e-registre)
- CR : observations déposées par courrier
- CO : contribution orale retranscrite par le commissaire-enquêteur

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles en réponse au présent procès-verbal.

Ce procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Plérin le 1^{er} décembre 2021

Michel CAINGNARD
Commissaire Enquêteur



E 21000139 – PV de synthèse

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-préfet de Lannion

Laurent ALATON



9

Michel CAINGNARD – Commissaire Enquêteur

8.5 Demandes de délai du Commissaire Enquêteur pour la remise du rapport

Michel CAINGNARD
1 rue d'Argantel
22190 PLERIN

Tél : 0681951415

Mail : michel.caingnard@orange.fr

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
Place du Général de Gaulle
BP2370
22023 SAINT BRIEUC

Objet : enquête publique E21000139
Extension Réserve Naturelle des Sept-Îles

Le 26 novembre 2021

Monsieur le Préfet

L'enquête publique E 21000139 relative au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle des Sept-Îles, que vous avez prescrite par arrêté du 15 septembre 2021, a été clôturée le samedi 20 novembre 2021 à 12 H.

L'article R 123-18 du Code de l'Environnement stipule qu'après réception du registre, le commissaire enquêteur rencontre, sous huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose ensuite d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

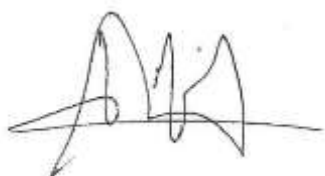
J'ai rendez-vous avec Mr le Sous-Préfet de Lannion et ses services pour lui remettre le Procès-Verbal de synthèse de cette enquête le mercredi 1^{er} décembre 2021. Compte tenu du nombre très important d'observations (1185 contributions pour 1844 observations), il est matériellement impossible pour cette date de produire un tableau de synthèse des observations, classées par thème, avec une référence à chacune d'entre elles pour que le public puisse retrouver facilement sa contribution. Ce Procès-Verbal ne comprendra pour cette date qu'une synthèse des thèmes évoqués et des questions posées par le public ainsi que les questions posées par le Commissaire Enquêteur.

Je sollicite donc de votre part un délai d'une semaine pour remettre le tableau complet à vos services afin qu'ils puissent ensuite me produire leur mémoire en réponse dans un délai de 15 jours.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Plérin le 26 novembre 2021

Michel CAINGNARD – Commissaire Enquêteur



Saint-Brieuc, le **- 7 DEC. 2021**

Service Patrimoine Naturel
Affaire suivie par : Carole DUVAL
Tél : 02 99 33 44 93
carole.duval@developpement-durable.gouv.fr

M. Michel CAINGNARD
1 rue d'Argantel
22190 PLERIN

Objet : Enquête publique E21000139 - Projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles

Monsieur le commissaire enquêteur,

Conformément à l'arrêté du 15 septembre 2021 portant ouverture de l'enquête publique relative à la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles, celle-ci a été clôturée le 20 novembre 2021 à 12h.

En application de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, vous disposez de 8 jours pour me communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Celui-ci me sera remis pour partie le 1 décembre 2021.

Par courrier en date du 26 novembre 2021, vous sollicitez un délai d'une semaine supplémentaire pour me remettre le détail complet des observations et questions, à partir desquelles mes services auront 15 jours pour vous produire un mémoire en réponse.

Compte-tenu du nombre important d'observations à traiter et des échanges lors de la réunion de remise de votre procès-verbal de synthèse le 1^{er} décembre dernier à la sous-préfecture de Lannion, j'émetts un avis favorable à votre demande de délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

1 rue d'Argantel
22190 PLERIN

Tél : 0681951415

Mail : michel.caingnard@orange.fr

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
Place du Général de Gaulle
BP2370
22023 SAINT BRIEUC

Objet : enquête publique E21000139
Extension Réserve Naturelle des Sept-Îles
Demande de délai pour remise du rapport

Le 6 décembre 2021

Monsieur le Préfet

L'enquête publique E 21000139 relative au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle des Sept-Îles, que vous avez prescrite par arrêté du 15 septembre 2021, a été clôturée le samedi 20 novembre 2021 à 12 H.

L'article L 123-15 du Code de l'Environnement stipule que le commissaire enquêteur remet son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Dans le cas particulier de cette enquête, obligation m'est donc faite de vous remettre mon rapport et mes conclusions pour le 20 décembre 2021 au plus tard.

La très forte mobilisation du public pour cette enquête (1185 contributions pour 1844 observations), et donc le temps nécessaire pour le traitement des observations et la production d'un mémoire en réponse par vos services, rend matériellement impossible le respect du délai prévu par l'article L123-15 du Code de l'Environnement.

C'est la raison pour laquelle je sollicite de votre part un délai d'un mois pour la remise du rapport sur le déroulement de l'enquête ainsi que mes conclusions motivées, soit jusqu'au 20 janvier 2022. Etant en contact permanent avec vos services chargés de cette enquête, je referai un point avec eux dans la première quinzaine de janvier pour, le cas échéant, solliciter un délai supplémentaire.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Plérin le 6 décembre 2021

Michel CAINGNARD – Commissaire Enquêteur





**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL Bretagne

Saint-Brieuc, le **17 DEC. 2021**

Service Patrimoine Naturel
Affaire suivie par : Carole DUVAL
Tél : 02 99 33 44 93
carole.duval@developpement-durable.gouv.fr

M. Michel CAINGNARD
1 rue d'Argantel
22190 PLERIN

Objet : Enquête publique E21000139 - Projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles

Monsieur le commissaire enquêteur,

Conformément à l'arrêté du 15 septembre 2021 portant ouverture de l'enquête publique relative à la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles, celle-ci a été clôturée le 20 novembre 2021 à 12h.

En application de l'article R 123-15 du Code de l'Environnement, vous disposez d'un délai de 30 jours pour me communiquer votre rapport et vos conclusions motivées, soit le 20 décembre 2021.

Par courrier en date du 6 décembre 2021, vous sollicitez un délai d'un mois supplémentaire pour me remettre votre rapport.

Compte-tenu du nombre important d'observations à traiter par vos soins mais également par mes services dans le cadre du mémoire en réponse, et des échanges lors de la réunion de remise de votre procès-verbal de synthèse le 1^{er} décembre dernier à la sous-préfecture de Lannion, j'émetts un avis favorable à votre demande de délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Béatrice OBARA

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr
 Prefet22 Prefet22

Michel CAINGNARD
Commissaire Enquêteur
1 rue d'Argantel
22190 PLERIN

Tél : 0681951415

Mail : michel.caingnard@orange.fr

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
Place du Général de Gaulle
BP2370
22023 SAINT BRIEUC

Objet : enquête publique E21000139
Extension Réserve Naturelle des 7 Iles
Demande de délai pour remise du rapport

Le 6 janvier 2022

Monsieur le Préfet

L'enquête publique E 21000139 relative au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle des 7 Iles, que vous avez prescrite par arrêté du 15 septembre 2021, a été clôturée le samedi 20 novembre 2021 à 12 H.

L'article L 123-15 du Code de l'Environnement stipule que le commissaire enquêteur remet son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Par courrier du 6 décembre 2021, j'ai sollicité un report d'un mois supplémentaire pour vous remettre mon rapport compte tenu du nombre très important d'observations. Vous avez répondu favorablement à ma demande par courrier du 17 décembre 2021 et je vous en remercie.

La synthèse des observations du public a été transmise à vos services entre le 2 et le 9 décembre 2021. Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, vos services disposaient d'un délai de 15 jours pour m'adresser un mémoire en réponse.

Compte tenu du nombre d'observations, de la période des fêtes de fin d'année et d'aléas liés à la situation sanitaire que nous vivons, vos services n'ont pu, malgré tous leurs efforts produire ce mémoire en réponse dans les délais. Nous échangeons régulièrement et je sais qu'au moins une partie du travail doit m'être transmise dans les prochains jours. Il me restera à l'analyser afin de rédiger mes conclusions et mon avis définitif.

Compte tenu de ces aléas, il me sera difficile de tenir le délai du 20 janvier 2022 pour produire le travail de qualité qu'impose cette enquête publique. C'est pourquoi je sollicite un délai de 2 semaines supplémentaires, soit jusqu'au jeudi 3 février 2022.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Plérin le 6 janvier 2022

Michel CAINGNARD – Commissaire Enquêteur



Saint-Brieuc, le **14 JAN 2022**

Service Patrimoine Naturel
Affaire suivie par : Carole DUVAL
Tél : 02 99 33 44 93
carole.duval@developpement-durable.gouv.fr

M. Michel CAINGNARD
1 rue d'Argantel
22190 PLERIN

Objet : Enquête publique E21000139 - Projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles

Monsieur le commissaire enquêteur,

Conformément à l'arrêté du 15 septembre 2021 portant ouverture de l'enquête publique relative à la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles, celle-ci a été clôturée le 20 novembre 2021 à 12h.

En application de l'article R 123-15 du Code de l'Environnement, vous disposez d'un délai de 30 jours pour me communiquer votre rapport et vos conclusions motivées, soit le 20 décembre 2021.

Par courrier en date du 6 janvier 2022, vous sollicitez un délai de quinze jours supplémentaires pour me remettre votre rapport.

Compte tenu du nombre important d'observations à traiter par vos soins mais également par mes services dans le cadre du mémoire en réponse, et de la situation sanitaire que nous vivons générant des retards indépendants de notre volonté, j'émet un avis favorable à votre demande de délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale


Béatrice OBARA

8.6 Mémoire en réponse du Maître d’Ouvrage



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet des Côtes d'Armor

Le Préfet Maritime de l'Atlantique

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Bretagne



**Mémoire en réponse au procès verbal de
synthèse de l'enquête publique**

**REDEFINITION DU PERIMETRE ET DE LA
REGLEMENTATION DE LA RÉSERVE
NATURELLE NATIONALE DES SEPT-ILES**

Janvier 2022



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**

Contributions

Rédaction : Carole DUVAL (DREAL Bretagne), Pascal PROVOST (LPO)

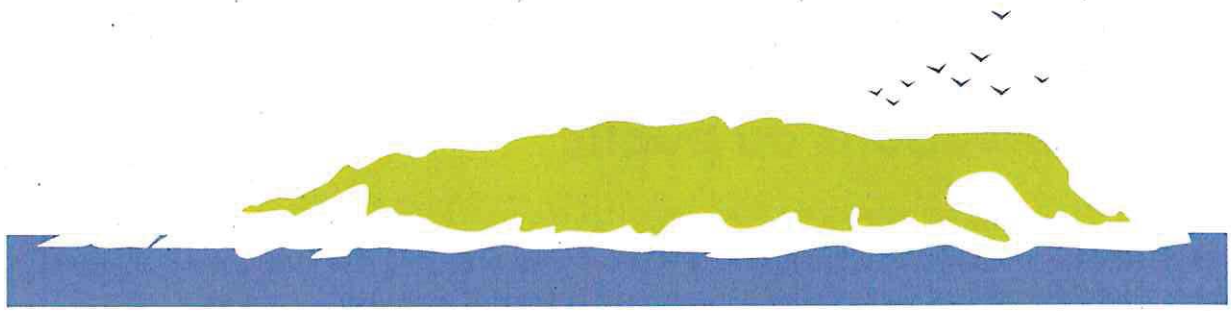
Mise en page et graphisme : Allison GAULIER (DREAL Bretagne)

Relecture : DREAL Bretagne, LPO

Crédits photographiques

Couverture : Macareux moine, Armel DENIAU





Préambule

L'enquête publique relative au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles s'est tenu du 20 octobre au 20 novembre 2021 en application de l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2021.

Michel CAINGNARD, désigné commissaire enquêteur pour cette enquête publique, a remis partiellement son procès verbal de synthèse le 1 décembre 2021 en sous-préfecture de Lannion. Etant donné le grand nombre de contributions (1185), générant elles-mêmes plus de 1800 observations, le détail des observations du public a été transmis au fur et à mesure de leur traitement.

Les services de l'État se félicitent de la bonne tenue de cette enquête publique sur le plan logistique grâce à l'accueil en mairie de Perros-Guirec des permanences du commissaire enquêteur à 5 reprises mais également sur le fond puisque cette procédure a pleinement joué son rôle visant la participation et l'expression de chacun, en témoigne la forte mobilisation.

Les observations du public

1844 observations ont ainsi été formulées dans le cadre de cette enquête publique. Le détail des réponses apportées figurent dans le tableau en annexe du présent document.

Toutefois, il paraît nécessaire de faire quelques rappels autour de ce projet de redéfinition du périmètre de la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles.

L'article L110-1 du code de l'environnement précise dans son premier alinéa que les êtres vivants et la biodiversité font partie du **patrimoine commun de la nation** :

« I. - Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sons et odeurs qui les caractérisent, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage. [...] »

Il précise, dans son second alinéa que leur connaissance et leur protection sont d'**intérêt général** :

« II. - Leur connaissance, leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état, leur gestion, la préservation de leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. [...] »

Par ailleurs, ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles est porté par l'État. Les travaux de concertation préalable ainsi que la procédure administrative sont menés sous pilotage du Préfet des Côtes d'Armor et plus particulièrement de la Sous-Préfecture de Lannion. La Ligue pour la Protection des Oiseaux, actuel gestionnaire de la réserve naturelle, apporte les éléments techniques et scientifiques de ce dossier mais ne décide en aucun cas, de son propre chef, de la réglementation future de cet espace protégé.

Enfin, le gestionnaire de la réserve naturelle étendue se verra doté d'une équipe via des moyens financiers de l'État calculés en application d'une méthodologie nationale pour assurer l'équité entre toutes les réserves naturelles nationales de France. La zone de protection renforcée, telle que prévue au projet, constitue un élément de réglementation et ne sera aucunement une raison nécessaire à l'obtention de financements supplémentaires qu'ils soient européens ou nationaux.

Les questions du commissaire enquêteur

QUESTION 1

Activités de pêche et de récoltes d'algues de rives à titre professionnel

Le dossier d'enquête publique précise qu'aucune activité de récolte d'algue de rives n'est exercée à titre professionnel dans le périmètre de la réserve naturelle étendue. M. Bouvet, société Symbiomer, basée à Penvénan déclare avoir prélevé des algues de rives sur l'estran de l'île Tomé en 2019 et 2020. Le projet tel que prévu lui interdira l'accès à cette ressource. Des mesures sont-elles prévues pour prendre en compte cette demande ?

Les travaux de concertation préalable au cours desquels l'état des lieux des activités socio-économiques en présence a été réalisé, ont été menés durant l'année 2018 et le premier semestre de l'année 2019. (cf TOME 3 p40 et 41) Malgré le nombre important de structures et personnes associées lors de ces réunions, cette activité de récolte d'algues de rive professionnelle n'a jamais été identifiée.

Après analyse des déclarations réalisées par la société Symbiomer auprès de l'unité cultures marines de la Direction Mer et Littoral des Côtes d'Armor, l'activité est effective sur le secteur de l'île Tomé.

Dans l'esprit du maintien de l'équilibre actuel entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques en présence et compte tenu de la part non négligeable que représente la ressource à l'île Tomé pour cette entreprise en particulier (près de 38 % en 2019), il est proposé de modifier le projet de décret afin de lui faire bénéficier de l'antériorité à la date du classement. Le II alinéa 1^o de l'article 17 devra être modifié en ce sens : toutes activités commerciales existantes à la date du classement, directement liées à l'activité de récolte d'algues de rive professionnelles ne se verra pas appliquer l'interdiction prévue au I du même article.

QUESTION 2

Gestion de la réserve naturelle étendue – Gouvernance

Le dossier d'enquête publique prévoit la mise en place d'une gouvernance de la réserve naturelle plus en adéquation avec la société et le territoire. Compte-tenu des observations d'opposition à la création de la zone de protection renforcée et de l'attitude de méfiance à l'égard du gestionnaire qui semble en découler, comment cette gouvernance va-t-elle être concrètement mise en œuvre ?

La « gouvernance » réglementaire de la réserve naturelle est prévue aux articles R332-15 à R332-18 du code de l'environnement.

Celle-ci prévoit la mise en place d'un comité consultatif ; l'article R332-17 en précise le rôle : « *Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement. Il est consulté sur le projet de plan de gestion. Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.* »

Elle prévoit également l'instauration d'un conseil scientifique dont le rôle est d'assister le gestionnaire et le comité consultatif ; il est consulté sur le plan de gestion et peut être sollicité pour toute question à caractère scientifique (cf article R332-18).

La forte mobilisation lors des travaux de concertation autour du projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles a mis en évidence le grand intérêt que portaient les acteurs du territoire à cette aire marine protégée.

Force de ce constat, une étude sur la gouvernance de la réserve naturelle a été confiée à travers un stage à Constance Schéré, en thèse au King's College London sur le sujet des aires marines protégées en Irlande. Le rapport de ce stage est en cours de finalisation et fera l'objet, à terme, d'une présentation aux membres du comité consultatif. Cette première analyse devra faire l'objet d'échanges au sein du comité consultatif afin d'établir, en accord avec ses membres, une gouvernance partagée.

QUESTION 3

Gestion de la réserve naturelle étendue – Dimensionnement des moyens de gestion

L'augmentation de la surface de la réserve naturelle ainsi que les ambitions affichées vont, sans aucun doute, nécessiter des moyens supplémentaires non précisés dans le dossier d'enquête publique. Existe-t-il, à ce jour, une évaluation de ces besoins et des ressources qui seront mises à disposition ?

La dotation annuelle de l'État, versée au gestionnaire, vise à couvrir le bon fonctionnement de la réserve naturelle. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles nationales, n'est à ce jour pas finalisé.

Au regard des premiers éléments disponibles, la réserve naturelle se verra attribuer un financement permettant de renforcer les moyens humains et techniques (balisage du périmètre de la zone de protection renforcée et développement des moyens techniques de surveillance (bateau...)).

Les montages financiers restent encore à finaliser.

L'équipe de la réserve naturelle met en œuvre un certain nombre de suivis à moyen et long terme. Pour des études plus ponctuelles ou de plus grande envergure, le gestionnaire met en place et développe des partenariats avec les laboratoires et universités de recherche ou peut rechercher des fonds européens.

le 25/01/2022

La cheffe du Service Patrimoine Naturel

Isabelle GRATTEN

ANNEXE

Détail des réponses aux observations du public

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CL3, RD265, RD376, RD379, RD445, RD446, RD510, RD525, RD873, RD922, RD924, RD954, RD956, RD1018, RD1219, RD1231		<p>Indiquent que le nombre de bateaux de plaisance dans la zone est très limité et même en baisse depuis quelques années, qu'en conséquence le dérangement de la faune est faible et qu'il n'est pas nécessaire de redéfinir le périmètre et la réglementation de la zone.</p> <p>Certains demandent s'il y a eu des comptages.</p> <p>D'autres évoquent la liberté de pouvoir apprécier et approcher ces îles et les Triagoz et estiment que c'est un droit qu'ils ne peuvent pas perdre.</p> <p>Certains évoquent également la pyramide des âges des plaisanciers en insistant sur le fait que l'âge moyen est élevé et qu'il y aura à terme un manque de renouvellement et une perte de savoir. Il y a donc un désintérêt et des pratiques préjudiciables à la faune. Ils demandent donc de laisser l'accès à la réserve.</p> <p>Un kayakiste, qui navigue dans la réserve depuis de nombreuses années, constate également la faible fréquentation de la zone par les plaisanciers et insiste sur la faiblesse de la pression humaine.</p>	Défavorable	Dérangement de la faune par les plaisanciers	<p>Dans le cadre de ce projet, il a été constaté en effet que l'activité de plaisance était raisonnable sur ce territoire c'est pourquoi le projet ne restreint aucunement la navigation de plaisance sauf dans la zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic sur 130 ha et seulement 5 mois de l'année pour assurer la tranquillité de l'avifaune marine sur l'eau (TOME 2 p23 et 24).</p> <p>Des comptages des bateaux au mouillages sont réalisés chaque année depuis 2003 au niveau de l'archipel des Sept-îles, les résultats figurent chaque année dans le rapport annuel d'activités de la réserve naturelle et ont été repris dans le dossier d'enquête publique (TOME 2 p14 et 15). Une moyenne de 798 bateaux aux mouillages dans l'ouest de l'archipel des Sept-îles (pour 87 jours de suivi en moyenne entre 2003 et 2020), tendance à la baisse depuis 2014 (moyenne 870 bateaux entre 2003 et 2013 et moyenne de 684 entre 2014 et 2020).</p> <p>La zone de protection renforcée permet malgré tout d'observer l'avifaune marine à une distance raisonnable (Macareux moine, colonie de Fous de Bassan et autres alcidés).</p>
CL3, CL217, RD284, RD308, RD312, RD331, RD379, RD363, RD386, RD415, RD425, RD432, RD434, RD445, RD446, RD457, RD471, RD747, RD749, RD813, RD833, RD922, RD924, RD925, RD931, RD942, RD954, RD984, RD1025, RD1219, RD1226, RP09, CR34, CR35, CR36, CR37, CR38, CR39		<p>Toutes ces observations mettent en cause le dérangement des oiseaux par les vedettes de tourisme, leur cadence de rotation, le fait qu'elles s'approchent très près de l'île Rouzic, le bruit des hauts-parleurs, la pollution des moteurs, les remous qu'elles génèrent, le débarquement de centaines de personnes sur l'île aux Moines, et demandent comment on peut accepter une zone de quiétude tout en continuant d'accepter les rotations des vedettes de tourisme.</p> <p>Ces observations vont souvent de pair avec le fait que les vedettes pourraient continuer leur activité dans la zone de quiétude et que le dossier d'enquête est silencieux sur cette activité alors qu'il est plus disert sur les restrictions qui seront imposées aux plaisanciers. Il est demandé quels sont les enjeux commerciaux qui pèsent dans la balance</p> <p>Les pétitionnaires dénoncent bien sûr l'interdiction qui serait faite aux bateaux de plaisance alors que l'activité des vedettes de tourisme pourrait être pérennisée. Certains vont jusqu'à demander d'interdire l'approche de ces îles aux vedettes de tourisme ou à minima d'en réguler le flot et d'en réglementer la vitesse.</p>	Défavorable	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	<p>L'observation des paysages des Sept-îles et de la faune d'une richesse exceptionnelle qui l'habite constitue le support de l'activité commerciale de la société Armor Navigation.</p> <p>Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habitation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).</p> <p>Les vedettes de transport à passagers seront contraintes, comme tout le monde, au respect de la zone de protection renforcée (TOME 2 p24). Par ailleurs, cette zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).</p> <p>Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p>
CL453, CL976, CR02, RD1069, RD1115, RD395, RD410, RD448, RD560,	courrier remis par le représentant d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations à la permanence du 26 octobre 2021	<p>B. Sur la Zone de Quiétude (ZQ). Pourquoi la refuser</p> <p>Même réduite à 1 km2, la ZQ est refusée par le collectif des 25 associations, par plusieurs élus du littoral, par le Comité des Pêches22, etc, pour les raisons suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le gestionnaire de la réserve a toujours affirmé que «l'état écologique de la réserve était satisfaisant». Donc la ZQ est créée pour plus de contraintes mais pas pour protéger la nature. 2. Comme c'est montré dans le rapport d'activité de la réserve, la population de fous n'est pas en danger. Elle est constante depuis 2010. 	Défavorable	Etat de la faune	<p>L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troïl) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boréal, fou de Bassan, comoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile, la zone de protection renforcée additionnée à l'intégration de l'île Tomé contribuera à la conservation de la communauté des oiseaux marins nicheurs, au bien-être des espèces et à leur adaptation aux changements globaux (capacité de résilience) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p195).</p> <p>La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p>
RD194		<p>La pollution des vedettes des 7 îles est bien plus importante que les quelques petits plaisanciers qui dérivent autour cette réserve. La vraie pollution sur terre c'est l'augmentation de la population humaine. Du temps de Adam et Eve il n'existait pas de pollution et pour cause à deux on pouvait jeter ses déchets dans la nature sans que cela gêne. A x milliards d'être humains c'est une autre affaire.</p>	Défavorable	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD2, CL841, CO01, CR13, CR14, CR38, RD1005, RD1011, RD1023, RD1029, RD1078, RD1080, RD1095, RD1145, RD1231, RD1266, RD1272, RD194, RD217, RD259, RD265, RD280, RD301, RD310, RD313, RD317, RD375, RD376, RD792, RD396, RD411, RD425, RD432, RD445, RD446, RD457, RD471, RD476, RD502, RD503, RD516, RD530, RD551, RD556, RD700, RD747, RD749, RD754, RD759, RD794, RD795, RD798, RD807, RD817, RD859, RD875, RD921, RD922, RD923, RD924, RD933, RD934, RD952, RD956, RP04, RP20, RD32, RD379, RD429, RD436,		<p>Indiquent que la population des fous de bassan n'a fait que croître durant ces deux décennies, qu'elle progresse d'année en année, qu'ils ne les ont jamais gêné. Les zones de nidification ont augmenté. Demandent comment les comptages sont faits.</p> <p>Rappellent que les gestionnaires de la réserve disent que l'état écologique de la réserve est satisfaisant. Citent également un ancien Conservateur de la réserve qui disait que la population ne pourrait continuer à augmenter.</p> <p>Certains indiquent que si la population de fous devait diminuer, ce serait à cause du réchauffement climatique.</p> <p>D'autres évoquent ne pas avoir constaté de dégradation particulière des écosystèmes ces dernières années.</p> <p>Estiment que la réserve telle qu'elle existe est bien suffisante, que les exigences sur Tomé deviennent exagérées</p> <p>Demandent pourquoi interdire l'accès à la zone, quelle est la vraie raison de ce projet. Quelques contributeurs estiment que les êtres humains font parti intégrante de l'équilibre écologique de la planète dans la mesure où ceux-ci se comportent de manière responsable comme le prouve la bonne santé de l'archipel des sept îles.</p>	Défavorable	Etat de la faune	<p>L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troil) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boréal, fou de Bassan, comoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile, la zone de protection renforcée additionnée à l'intégration de l'île Tomé contribuera à la conservation et au bien-être des espèces et à leur adaptation aux changements globaux (capacité de résilience) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p195).</p> <p>Les comptages sont effectués de manière standardisée en tenant compte des protocoles établis au niveau national par le GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins). Les protocoles sont adaptés à chaque espèce ou groupe d'espèces en fonction de leur niche écologique et de leur période de reproduction.</p> <p>La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>L'accessibilité à la réserve naturelle restera globalement inchangée, concernant l'île Tomé, la partie terrestre sera interdite comme c'est déjà le cas et l'estran restera accessible aux pêcheurs à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer (TOME 2 p32).</p>
CL765, CL829, CL897, CR01, CR03, CR35, CR36, CR39, RD1068, RD1081, RD1228, RD1232, RD473, RD525, RD550, RD657, RD860, RP05, CL528		<p>Aux constats sur le bon état de la faune issus de leurs observations, de leurs lectures, et donc de la mise en place d'une solution face à un danger qui n'existe pas, ces contributeurs rajoutent la problématique de la mise en danger de la ressource sous-marine et de la concurrence sur la ressource halieutique de l'archipel, concurrence entre espèces mais également avec les pêcheurs professionnels et les plaisanciers. Certains estiment qu'il faut laisser la nature s'équilibrer d'elle-même et que l'homme arrête d'intervenir en créant des déséquilibres.</p> <p>La diminution de la ressource halieutique est relevée dans plusieurs observations qui l'attribuent autant à la concurrence liée à l'augmentation des Fous et des phoques qu'au réchauffement climatique relevé par certains.</p> <p>Certaines observations font également état du surpeuplement des Fous de Bassan qui nuit à d'autres espèces comme le macareux.</p> <p>D'autres mettent en avant que la pêche professionnelle ou de plaisance ne semble pas impactante sur l'écosystème mais certains pointent du doigt la pêche industrielle qu'ils estiment à l'origine de la raréfaction du poisson dans la zone.</p>	Défavorable	Etat de la faune	<p>Les régimes alimentaire de la mégafaune (oiseaux marins et phoques gris) des Sept-Îles sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112 et p62 à 63). Les effectifs de cette mégafaune restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être, à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-ouest ou à un niveau local.</p> <p>L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique est un enjeu important (ANNEXE 3 Etude scientifique globale, p190 à 193). Le conseil scientifique de la réserve des Sept-Îles pourra se saisir de cette problématique importante pour l'avenir du patrimoine des Sept-Îles. Des études permettront de rendre compte des liens entre activités et ressources.</p> <p>L'espace de reproduction disponible aux Sept-Îles (y compris pour le fou de Bassan ou le macareux) reste important même en présence de la colonie de reproduction de fou de Bassan à 20 000 couples sur l'île Rouzic.</p>
RD550, RD568		<p>Quelques observations font allusion à un arrêté de 1996 interdisant la pêche sur les estrans de Malban et Rouzic pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques, avec une enveloppe de 5000 F à la clé, et observent qu'ils n'ont jamais entendu parler de l'étude, et demandent quelle utilisation a été faite de cet argent public.</p>	Défavorable	Gestion de la réserve	<p>L'arrêté ministériel de 1976 interdit le débarquement sur toutes les îles de la réserve naturelle sauf l'île aux Moines : la pêche à pied était de facto interdite dès la création de la réserve naturelle sur tous les estrans. L'arrêté préfectoral de 1996 assouplit la réglementation initiale en autorisant la pêche à pied sur les estrans et en maintenant l'interdiction sur les estrans des îles de Malban et Rouzic.</p>
CR03, RD550, RD567, RD1276, RD1204, RD1229, RD1118, RD833		<p>Plusieurs observations demandent que la gestion de la réserve ne soit plus le seul fait de la LPO mais d'un Comité de gestion incluant notamment les communes littorales du Trégor, le CRPMEM, les CDPMEM 22 et 29. Certains s'étonnent que la LPO soit le seul gestionnaire de la réserve et non pas la mairie ou le département.</p> <p>D'autres évoquent le désengagement de l'Etat et craint que la gestion des aires marines protégées soit confiée à des organismes privés avec tous les excès que cela pourrait entraîner et demandent quelles garanties ce projet présente-t-il envers de potentiels "prédateurs financiers" peu scrupuleux.</p>	Défavorable	Gestion de la réserve	<p>La gestion de la réserve naturelle est déléguée à la LPO qui met en œuvre le plan de gestion validé par les membres du comité consultatif de la réserve naturelle. Ce dernier, sous présidence de l'Etat, constitue l'organe décisionnel pour la gestion de la réserve naturelle, il valide le choix du gestionnaire, le plan de gestion et participe à toutes les décisions ayant trait à la réserve naturelle.</p> <p>Les communes littorales ainsi que le CDPMEM des Côtes d'Armor sont membres de ce comité consultatif. Sa composition est prise par arrêté préfectoral pour 5 ans et peut être revue. En 2014, un nouvel arrêté de composition du comité consultatif a permis d'ajouter plusieurs entités du territoire pour rendre les collèges équitables (code de l'environnement). Ainsi le collège des propriétaires et usagers ainsi que celui des scientifiques et associations sont passés chacun de 5 à 9 représentants.</p> <p>Plusieurs actions référencées dans le plan de gestion 2015-2024 (validé par arrêté préfectoral du 1/12/2015) associent la LPO à la communauté des pêcheurs professionnels et aux communes littorales (interaction phoque et pêche, acquisition de connaissance et science participative, conférence et exposition..).</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD217	CHASSEING Christophe	Le nombre de couples de Fous de Bassan n'a fait que croître avec le temps au détriment des autres espèces, démontrant que la gestion de la colonie est loin d'être satisfaisante,	Défavorable	Gestion de la réserve	Une concurrence spatiale s'opère nécessairement entre les espèces mais l'espace disponible est très largement suffisant pour le maintien et l'essor de la communauté d'oiseaux marins (11 espèces). Pour preuve, plusieurs espèces se sont installées après l'installation de la colonie à la fin des années 1930 (cormoran huppé, puffin des anglais, océanite tempête...). A noter que le gestionnaire n'effectue pas de gestion ou de régulation des populations, les évolutions d'effectifs sont naturelles et dépendent d'un contexte local et d'un contexte biogéographique (dynamique globale des populations en Manche ouest).
RD217	CHASSEING Christophe	- Aucune mesure n'a été faite concernant l'usage humain de l'estran et n'a encore démontré ses effets néfastes,	Défavorable	Cohabitation homme / nature	Les estrans restent accessibles aux pratiquant de la pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer (TOME 2 p24 et 25). L'effet potentiel et avéré de l'interdiction de fréquentation des estrans est analysé dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p149 et 153). Les estrans de Rouzic et Malban présentent des habitats à Fucales en bon état de conservation, à l'inverse de plusieurs sites de la région tant au niveau surfacique que qualitatif. De plus, il s'agit des estrans à proximité des îles accueillant la reproduction d'une exceptionnelle avifaune marine pour la métropole, ce qui renforce l'intérêt de les soustraire des pressions anthropiques. Par ailleurs, le suivi de la fréquentation des estrans par la pêche à pied est réalisé depuis 2003 sur la partie ouest de l'archipel des Sept-Îles. Sur 17 années, la moyenne est de 320 pêcheurs à pied (de 135 à 609) par an, soit 17 pêcheurs à pied par jour où l'activité est pratiquée (TOME 2 p10 et 11).
RD219, RD220, RD221, RD353, RD310, RD375, RD473		Opposé à l'extension de la réserve naturelle des Sept Îles qui ne comporte aucune justification sérieuse et constitue une atteinte aux libertés les plus fondamentales des plaisanciers et des pêcheurs. Projet réducteur et liberticide qui veut apporter des solutions à un problème qui n'existe pas. Possédant une résidence secondaire à Trégastel depuis 3 générations, nous vivons la volonté d'extension de la réserve comme une privation de notre territoire. C'est une véritable attaque dont la conséquence sera la dépréciation de la valeur de nos biens et nous privera de lieux qui sont des zones ou nos ancêtres nous ont transmis leur savoir naviguer et pêcher de façon raisonnable	Défavorable	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice	Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1) La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24). Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).
RD309, RD 1038, RD889, RD315, RP23, CL531, CL1110, RD327, RD444, RD999, RD459, RD514		Contre le projet d'extension de la Réserve Naturelle des 7 Îles.	Défavorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD261, RD262, RD264, CL292, CL763, CL1136,	PARAJE J	Contre le projet de zone de quiétude	Défavorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD333, RD759, RD795		Contre la redéfinition et l'agrandissement de la réserve naturelle car la mer reste une zone plaisir et de partage pour les plaisanciers et les pêcheurs. La liberté de naviguer est un droit fondamental et les marins savent très bien respecter notre environnement alors de grâce STOP AUX INTERDICTIONS !!!	Défavorable	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice	La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24).
RD395, RD410, RD448, CL453, RD560, CL976, RD1069, CR02		Observation d'Archipel Libre, reprise in-extenso à de multiples reprises 3. La ZQ est prévue dans le nord-ouest de Rouzic pour protéger les radeaux de fous. Mais la majorité des radeaux se situe dans le nord-est de Rouzic. Mais comme cette zone est empruntée régulièrement par les vedettes à passagers d'Armor Navigation, la ZQ n'est pas mise en place au bon endroit.	Défavorable	Impact sur activités économiques	Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD396, RD799		De plus, la zone se justifie actuellement pour protéger les radeaux de fous, mais celle-ci semble en réalité dessinée pour laisser passer les vedettes des 7 îles, et non pour protéger quoi que ce soit. Passe pour l'agrandissement de la réserve.....non à la zone de quiétude! Si elle avait une raison d'exister, elle ne devrait pas se trouver à cet endroit mais dans le sud-est de l'île, sur le chemin des vedettes, donc, aucune raison de la créer!	Défavorable	Impact sur activités économiques	Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour de l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. A noter que le projet de zone de protection renforcée sur la frange sud de l'île Rouzic limite l'approche des vedettes à passagers pour la quiétude des alcidés (pingouin, guillemot et macareux).
RD286, RD310, RD375, RD376, RD429, RD567, RD700, RD931, CR01, RD956, RD1020, RD1078,		Considèrent que l'homme fait partie intégrante de la nature et de l'équilibre écologique dans la mesure où il se comporte de manière responsable comme le prouve la bonne santé des colonies de la l'archipel. Considèrent que faire des 7 îles un "no man's land" est contraire à l'équilibre, que pour que les générations à venir sachent l'importance de protéger la nature, il faut qu'elles y aient accès. Laisser les jeunes fréquenter la réserve, c'est les éduquer à la beauté du milieu, à sa fragilité et à son respect. Considèrent que l'accès actuel à l'archipel des Sept îles se fait dans un parfait équilibre dans le respect de chaque espèce, animale, végétale et humaine et demandent de ne pas le casser. Certains ont observé que les oiseaux ne sont jument perturbés par les bateaux et viennent régulièrement derrière les embarcations afin de récupérer les restes d'apport, et qu'ils ne sont pas non plus perturbés par les vedettes de tourisme. Bonne cohabitation avec les phoques. Sont globalement opposés à la zone de quiétude.	Défavorable	Cohabitation homme / nature	Concernant l'accès aux parties terrestres des îles, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelles avec le maintien de l'accès à l'île aux Moines. Les estrans resteront également ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. (TOME 2 p 26, 27 et 28) La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24). Si certaines espèces plus familières à l'égard de l'homme comme les goélands sont attirées par les restes de pêche, la majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD443	ABASTADO Jean Pierre	La vie en harmonie n'est pas compatible avec la ségrégation. Des relations pacifiées entre l'homme, la faune et la flore doivent être construites sur le respect, sur une meilleure connaissance, donc sur une fréquentation régulière, pas sur un système d'Apartheid. L'éducation nécessaire implique proximité et responsabilité. Je suis donc favorable à une réserve étendue où l'homme responsable et les oiseaux vivront en harmonie.	Favorable avec réserve	Cohabitation homme / nature	Concernant l'accès aux parties terrestres des îles, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelles avec le maintien de l'accès à l'île aux Moines. Les estrans resteront également ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. (TOME 2 p 26, 27 et 28) La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24). La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD463, RD516		On peut très bien cohabiter et préserver ce patrimoine tout en laissant à nos enfants ce droit actuel d'aller pêcher ou les générations actuelles ont ce droit et ce plaisir. Comment sensibiliser les futures générations si la nature reste de la théorie ?	Favorable avec réserve	Agir pour les générations futures	L'accès aux parties terrestres des îles, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelles avec le maintien de l'accès à l'île aux Moines. Les estrans resteront également ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. (TOME 2 p 26, 27 et 28) La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.
RD563, CL897,		Contestent le fait que les interdictions de navigation dans la zone de quiétude ne vont pas concerner les vedettes d'Armor Navigation, ni les bateaux de la LPO	Défavorable	Impact sur activités économiques	La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).
RD1204, RD1229, CR36, CR37, CR38, CR39,		Toute en soulignant l'effort ayant abouti à la diminution de cette zone, rappellent leur opposition à la zone de quiétude et indiquent que la ZQ ne sera pas sans conséquences sur l'activité des pêcheurs, la zone constituant un espace de travail non négligeable pour 5 navires côtiers qui y pratiquent une pêche à forte valeur ajoutée. Les professionnels mettent également en avant l'impact sécuritaire que pourrait avoir la ZQ qui comprend un passage abrité utilisé par les navires par gros temps.	Défavorable	Impact sur activités économiques	Ces conditions très particulières de gros temps ne doivent être que rarement observées entre avril et août, et les très gros coefficients de marée de plus de 105 sont rares entre avril et juillet. Ainsi, l'impact sécuritaire doit être relativisé. De plus, la zone nord proche de Rouzic présente de nombreuses roches dangereuses pour la navigation. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD833, RD931, CL974,		Considèrent que la situation des pêcheurs professionnels est suffisamment en danger pour qu'on se préoccupe de leur sort. Leur interdire l'accès à la réserve serait absolument criminel pour la petite pêche qui génère une petite activité économique bien plus respectueuse de l'environnement que les grandes compagnies de mareyeurs qui dévastent les mers. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres mais de trouver une solution qui permette une cohabitation responsable et plus respectueuse de l'environnement entre les plaisanciers, les professionnels du tourisme et de la pêche.	Défavorable	Impact sur activités économiques	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux pêcheurs professionnels. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD463		<p>Ça serait une catastrophe économique pour la plaisance !!!si nous retirons ce droit beaucoup de petites unités n'auront pas la possibilité d'aller plus loin !!on tuera la plaisance et nous laisserons nos ports vide</p> <p>Je serais sûrement un de ceux qui paye actuellement sa cotisation mais qui seront dans l'obligation de penser vendre mon mon bateau</p> <p>Qui entretiendra nos ports vide et délabré !!!!!</p> <p>Vivons intelligemment ensemble et pour le bien tous ne mélangeons pas tout</p>	Défavorable	Impact sur activités économiques	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)
CL3, CL379, CL475, RD798, RD919, RD821		<p>Affirment que les oiseaux ne sont absolument pas perturbés ni par les vedettes à touristes, ni à fortiori par les quelques bateaux de plaisance peu nombreux.</p> <p>Certains indiquent que les Fous de Bassan sont plus dérangés par les phoques qui génèrent une concurrence sur le poisson fourrage que par les plaisanciers, des Fous plongeant à quelques mètres des bateaux, et ne voient pas en quoi ils pourraient gêner la faune des îles qui fait partie de leur patrimoine.</p> <p>Un contributeur se demande si la faune n'est pas plus dérangée par le bateau de la LPO motorisé à 300 CV que par les usagers.</p>	Défavorable	Dérangement de la faune par les plaisanciers	<p>L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>Les régimes alimentaires des oiseaux marins et phoques sont variés et saisonniers et que certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...)(ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112 et p62 à 63). L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle) reste toutefois un enjeu important qui est exprimé dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale, p190 à 193). L'équipe en charge de la gestion de la réserve réalise ses missions de suivi scientifique et de surveillance dans le cadre du plan de gestion 2015-2024 validé par les membres du comité consultatif et approuvé par L'État (arrêté préfectoral du 01/12/15). Chaque suivi se fait dans le plus grand respect de la faune avec une équipe expérimentée. La nouvelle embarcation conforme à la division 222 avec une immatriculation professionnelle a été mise à l'eau en avril 2019. Il s'agit d'un Zeppelin 20 Vpro de 6,10m avec un moteur Yamaha de 115 cv.</p>
RD511	PIERRE Jacques	Ne comprend pas l'article 22.4 qui autorise les véhicules nautiques à moteur, du type jet-ski et scooter des mers, les engins tractés du type bouées et ski nautique dans la baie de Perros Guirec. Considère que c'est une nuisance pour la biodiversité marine et humaine.	Défavorable	Circulation des véhicules nautiques à moteur	Les Véhicules Nautiques à Moteur et autres engins tractés sont interdits sur l'ensemble du périmètre de la réserve naturelle étendue . A propose des VNM, il faut cependant leur permettre de rejoindre la baie de Perros-Guirec ou encore de longer la côte de manière sécurisée via le chenal prévu à cet effet situé dans le sud-est du périmètre de la réserve naturelle.
RD549	DUBOIS	je suis contre	Défavorable	Autres	N'appelle pas de réponse.
RD700, RD798, CO02, CR02		<p>Contestent les modalités de la consultation et considèrent qu'elles étaient pipées dès le départ, que les conclusions ne reflètent pas la réalité des avis des usagers de la zone.</p> <p>Contestent la représentation des associations d'usagers (4 personnes pour 25 associations) et que la majorité des personnes présentes à certaines réunions étaient des représentants des administrations non locaux mais qui avaient un avis sur la question.</p> <p>Contestent les modalités d'organisation du vote lors du CC du 18/2/21 qui demandaient de se prononcer en même temps sur la RNN et la ZQ contraignant ceux qui étaient "pour la réserve" mais "contre la ZQ" à voter contre tout.</p>	Défavorable	Concertation	<p>La consultation du public via la présente enquête publique a été réalisée suivant les règles prévues aux articles L123-2 et suivants du code de l'environnement.</p> <p>La concertation préalable, n'a aucun caractère obligatoire. Elle a été menée en toute transparence avec les acteurs locaux.</p> <p>La composition du comité consultatif est arrêtée par le préfet et répond à un cadrage prévu à l'article R332-15 du code de l'environnement avec 4 collèges paritaires (représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat intéressés ; élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements, représentants des propriétaires et des usagers ; personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels). Pour rappel, en 2014, un nouvel arrêté de composition du comité consultatif a donc permis d'ajouter plusieurs entités du territoire pour rendre les collèges paritaires. Ainsi le collège des propriétés et usagers ainsi que celui des scientifiques et associations sont passés chacun de 5 à 9 représentants, de même que celui des représentants de l'État.</p> <p>La zone de protection renforcée constitue un élément de réglementation du projet d'extension de la réserve naturelle.</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD833	LOARER Claude	<p>Demande que les mesures de gestion qui seraient prises donnent lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à une concertation avec les organisations professionnelles sur la base d'analyses réalisées par des scientifiques reconnus, et ceci sur plusieurs années au lieu d'une unique observation de 3-4 semaines. - à une étude d'impact économique qui devra comporter obligatoirement un volet social ainsi que des mesures compensatoires, d'accompagnement ou de reconversion. - rappelle que le fait d'interdire certaines zones pendant la meilleure période de pêche aura forcément des conséquences économiques et sociales à moyen terme. <p>Evoque le partenariat engagé par l'Agence des Aires Marines avec les pêcheurs professionnels en 2010, et constate qu'aujourd'hui on est plus proche du passage en force que de la concertation.</p> <p>Rappelle que les Trégorrois sont les créateurs de la réserve et que cet agrandissement, avec ses nouveaux interdits sans fondements scientifiques et écologiques suffisamment clairs suscite de l'incompréhension, un sentiment de mépris et de rejet qui ne peut qu'être mal accepté par les populations locales.</p>	Défavorable	Concertation	<p>Les mesures de gestion de cette réserve naturelle étendue figureront dans un plan de gestion qui sera élaboré en concertation avec les acteurs locaux et soumis à validation des membres du comité consultatif.</p> <p>Le plan de gestion de l'actuelle réserve naturelle (2015-2024) est mis en œuvre en partenariat avec près de 30 laboratoires et université de recherche. Un conseil scientifique dédié à la réserve naturelle est garant de la pertinence des suivis scientifiques. Plus de 60 opérations sur 91 inscrites sont déjà dévolues aux sciences naturelles et aux sciences humaines et sociales. Plus de 10 études, menées entre 2014 et 2020, ont intégré le volet social et économique pour mieux comprendre les liens entre le patrimoine naturel des Sept-Iles et les activités (perception, capacité de charge, services écosystémiques, récits, interactions entre faune et pêche, ...). Ces études ont également été copilotées par des chercheurs au sein d'organismes reconnus (Ifremer, Agroparitech, UMR AMURE, PALOC-MNHN, UBO, CNRS...).</p> <p>L'analyse des incidences socio-économiques du projet figure dans le dossier d'enquête publique (TOME 2 p29 à 32).</p> <p>Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).</p> <p>La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30).</p> <p>Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1).</p> <p>L'origine de la création de la réserve est le fait de plusieurs personnes qui ne sont pas originaire du Trégor. Des personnes sensibles à la protection des paysages et à la protection des espèces comme le macareux ont contribué à la création de la réserve en 1912 (lieutenant Hémerly, Albert Chappellier, Charles Barré, René Delestre, Louis Bureau, Charles Le Goffic...)</p>
RD700, RD861, CL1205		<p>Insistent sur le caractère excessif, discriminatoire et injustifié de l'interdiction de navigation des VNM et autres engins tractés sur l'ensemble de la réserve et affirment que la navigation de VNM ne perturbera absolument pas la faune.</p> <p>Rappellent la qualité de "bateau" selon arrêt de la CC du 5/11/2003 et la définition qui en est donnée par la Convention de Londres du 20/10/72, de même que la définition du Code des Transports.</p> <p>Relèvent l'absence de motivation de cette interdiction.</p> <p>Affirment que ces engins, homologués par Affaires Maritimes, considérés par la réglementation comme des embarcations à moteur, n'occasionnent pas plus de nuisances que les semi-rigides sur-motorisés qui sont autorisés à naviguer dans la réserve.</p> <p>Déplorent que la Fédération Française de Motonautisme (FFM) n'ait jamais été conviés aux réunions préparatoires.</p> <p>Demandent que soit supprimée du projet de décret l'interdiction de circulation des VNM pour qu'ils soient traités à égalité avec les bateaux et qu'y soit mentionnée la possibilité de circuler dans la RNN des VNM avec une limitation quant au nombre à définir.</p> <p>La FFM indique son intention de saisir le Conseil d'Etat aux fins d'annulation du décret à intervenir si cette interdiction n'était pas supprimée.</p>	Défavorable	Circulation des véhicules nautiques à moteur	<p>La qualité de « bateau » vaut pour les eaux intérieures et non pour les eaux maritimes. Réglementairement, les VNM sont bien distincts des semi-rigides en application de l'annexe (division 240) de l'arrêté ministériel du 23 novembre 1987 et on peut leur appliquer une réglementation spécifique.</p> <p>Par ailleurs, la jurisprudence confirme, à plusieurs reprises, que les VNM, de part leur caractéristiques propres (faible tirant d'eau, grande mobilité et niveau sonore important) et leur mode d'utilisation sont de nature à porter atteinte à la conservation de la faune et de l'avifaune d'un espace naturel protégé. Le territoire inclus dans le périmètre de la réserve naturelle étendue compte de nombreuses espèces sensibles au dérangement (oiseaux marins, phoques gris, dauphins et marsouins communs...)</p> <p>Le projet tel que défini permet au VNM de longer la côte sans obstacle à la navigation et de manière sécurisée en laissant ouvert l'accès au chenal d'entrée en baie de Perros-Guirec. (TOME 2 p23)</p> <p>La concertation autour de ce projet a bénéficié, durant les trois années, d'une large communication (site internet, presse locales...). Toutes les réunions de concertation étaient ouvertes à tous. Aucun acteur local du motonautisme ne s'est fait connaître. De plus, le nombre de pratiquants identifiés sur ce territoire étant faible (TOME 2 p18 et 19), nous n'avons pas identifié cette activité comme majeure et à enjeu sur ce territoire.</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD708	CAMPION Jean Pierre	<p>Je reviens à vous car un point dans ce dossier me taraude. Ce qui n'est semble t-il pas le cas de ces centaines de personnes qui, émotionnellement, se déclarent favorables. Er cependant ce point est à l'évidence crucial: combien se projet va -t-il coûter au contribuable ? Nul doute que cette extension se déclinera en augmentation de moyens et donc de budget. Aussi, serait-il possible que nous soit communiquée cette info ? Sur ce même thème, il convient d'approfondir l'ambition affichée des promoteurs en matière d'études, qui semblent fort nombreuses.</p> <p>Je suis de formation et d'exercice scientifique. J'ai donc été, tout au long de ma carrière, confronté à la rigueur des dépôts de projets, autant comme demandeur que comme membre de conseils scientifiques.</p> <p>Un projet de recherche doit être soumis à une approbation. Il est donc consciencieusement étudié par un jury quant à ses objectifs, son matériel d'étude, les méthodes employées, le recours aux règles statistiques. Un budget prévisionnel dûment renseigné doit finaliser ce projet avant présentation au jury. Tout projet assorti d'un changement d'échelle et qui contient des travaux de recherche, doit être financé; ce financement doit être chiffré. Enfin et à posteriori, son usage doit être vérifié et les dépenses engagées justifiées.</p> <p>Avec tout le respect que j'accorde à votre tâche, je m'autorise malgré tout à vous solliciter pour que vous exigiez une rigueur exemplaire dans votre approche de ce thème financier; lequel est magistralement oublié dans le rapport.</p>	Défavorable	Gestion de la réserve	<p>Le budget de fonctionnement de la réserve naturelle actuelle de 280 ha s'élève en moyenne à 200 000 euros avec une dotation Etat de 135 000 euros, ces éléments financiers sont publics et figurent dans chaque rapport annuel d'activités validé par les membres du comité consultatif chaque année. La dotation Etat pour cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.</p> <p>Ce projet a été soumis à validation de plusieurs instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29), les différents points soulevés ont ainsi été analysés dans ce cadre.</p>
RD1	PUJKIS Bernard	Je suis favorable à l'agrandissement de la réserve mais pas d'accord avec la zone de quiétude envisagée.	Favorable avec réserve	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD798	DECLOCHEZ	<p>Quant à la zone de quiétude, c'est une vaste "fumisterie". Là aussi, il faut aller naviguer près de l'île aux oiseaux pour s'apercevoir que la zone de quiétude effective est dans l'est de Rouzic et cela depuis très longtemps. Les courants sont bien trop forts et la mer toujours agitée dans le Nord de l'île et on n'y trouve rarement des fous au repos. Par contre, je ne vois pas pourquoi les vedettes de passagers sont toujours autorisées à aller dans l'est de l'île, où on trouve les fous au repos et en apprentissage de vol. Sans doute que le bruit des moteurs et les manoeuvres incessantes conviennent bien aux oiseaux...</p> <p>Pour toutes ces raisons, je ne vois pas pourquoi on modifierait quelque chose qui marche et qui est déjà parfaitement respecté par les gens du coin.</p>	Défavorable	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	<p>Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.</p>
RD1115		<p>Drôle concours de circonstances Bizarre la zQ prévue a été déplacée par rapport aux réunion préparatoire et comme par hasard à la limite de la zone d'accès des vedettes (300 000 visiteur an) avec la pollution que cela représente.....</p> <p>Le conservateur des îles est prêt à tout pour cette zone maintenu, puisque elle a été déplacée de nombreuses fois dans les nombreuses réunion de préparation</p> <p>Oui à la réserve Non à la zone de Quiétude</p> <p>Elle ne se justifie pas mais il veut la conserver pour ne pas perdre la face</p>	Défavorable	Concertation	<p>La zone de protection renforcée à toujours été principalement située au nord de l'île Rouzic, ces contours ont été revues suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes, notamment pour laisser des passes de navigation à l'ouest de Rouzic et laisser une zone de dérive pour la pêche de loisir au nord.</p> <p>Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à une évaluation rigoureuse dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire, 100 000 passagers/an) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.</p>
CL829	MOAL Henri	<p>En réponse à l'enquête sur la Zone de quiétude des fous de Bassan, je tiens à apporter mon point de vue et mes remarques</p> <p>1. Le lien pour accéder au registre dématérialisé ne fonctionne pas, ce qui me semble préjudiciable aux résultats de l'enquête .</p>	Défavorable	Autres	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD861	FECELLE Marie-Françoise (Fédération Française de Motonautisme)	Interdiction des VNM dans le périmètre de la réserve naturelle des 7 Iles : La Fédération Française de Motonautisme, ses représentants, ou les organismes affiliés, n'ont jamais été conviés par le porteur du projet aux réunions préparatoires.	Défavorable	Concertation	La concertation autour de ce projet a bénéficié, durant les trois années, d'une large communication (site internet, presse locales...). Toutes les réunions de concertation étaient ouvertes à tous. Aucun acteur local du motonautisme ne s'est fait connaître. Par ailleurs, le nombre de pratiquants identifiés sur ce territoire étant faible (TOME 2 p18 et 19), nous n'avons pas identifié cette activité comme majeure et à enjeu sur ce territoire.
CR13	VINCENT Madeleine	Je refuse la mise en place de cette "ZONE DE QUIETUDE" qui révèle politique de 2 poids, 2 mesures souvent appliquée en faisant fi des concertations. Par ailleurs, je vous informe que je suis adhérente à l'association "ARCHIPEL LIBRE".	Défavorable	Concertation	La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
CL897	JEGOU Claude	<p>Profondément sensible à l'écologie et à l'utilisation des deniers publics, je m'interroge toutefois sur la politique de la LPO gestionnaire du site et sponsorisée depuis longtemps par les compagnies de vedettes touristiques qui vont aussi construire une nouvelle gare maritime, privatisant ces zones naturelles pour des décennies....avec l'aval des autorités locales.</p> <p>N'est-on pas proche du conflit d'intérêt?</p>	Défavorable	Gestion de la réserve	<p>Les budgets annuels de la réserve naturelle figurent dans les rapports annuels d'activité. La compagnie des vedettes touristiques ne figurent pas parmi les financeurs de la réserve naturelle.</p> <p>S'il s'agit d'une référence à la taxe Barnier, prélevée sur les billets de chaque passager, celle-ci est reversée au Conservatoire du Littoral qui en rétrocède une partie au gestionnaire de la réserve naturelle. Le montant correspondant est déduit de la dotation annuelle donnée par l'Etat.</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD904	TREGOR GOELO KAYAK de MER LANNION CANOE KAYAK	La pratique du KAYAK a peu d'influence sur la faune et la flore des 7 Iles. Les phoques tournent autour de nos bateaux, les fous de Bassan sont indifférents et les Macareux ne se sauvent pas.... Nous respectons une distance suffisante pour ne pas déranger les animaux de ce secteur. Au lieu d'interdire, merci de nous informer sur les périodes les plus sensibles. Nous voulons bien vous signaler le moindre problème... TREGOR GOELO KAYAK de MER (LANNION) (secrétaire) LANNION CANOE KAYAK (LANNION)	Défavorable	Cohabitation homme / nature	L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). Le dérangement lié à la pratique du kayak de mer, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié d'assez fréquent (ANNEXE 3 Etude scientifique globale p139, 145...). Par soucis d'équité et conformément aux souhaits émis par les acteurs locaux lors de différentes rencontres, la zone de protection renforcée est interdite à toutes les activités (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le questionnaire, dans le cadre du plan de gestion, sera susceptible de développer des liens avec les pratiquants de kayak de mer (accompagnement, sensibilisation, conférence...). La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire sur les espaces maritimes et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31) Elle permet malgré tout d'observer l'avifaune marine à une distance raisonnable (Macareux moine, colonie de Fous de Bassan et autres alcidés). La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD1052	VANDERHEYDEN Eric	Je suis en tout point d'accord avec ce que l'association "Archipel Libre" de Perros-Guirec propose.	Défavorable	Autres	N'appelle pas de réponse.
RD646	LE SAGE François	Si la nouvelle législation concernant l'archipel des Sept Iles devait être appliquée dans son intégralité cela causerait un grave préjudice à l'intérêt et au charme de notre côte de Granit Rose.	Défavorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1177, RD1204, RD1229, CR38, CR39		La société Symbiomer s'interroge sur l'interdiction de l'activité de récolte d'algues de rive à titre professionnel dans la réserve. Rappelle qu'il exerce cette activité à titre professionnel depuis 2017, selon un cahier des charges durables et qu'il a récolté des algues sur l'île Tomé en 2019 et 2020, activité dûment déclarée au Affaires Maritimes. S'étonne du choix, contraire selon lui à la stratégie de gestion durable de la ressource. Compte tenu du très faible nombre de récoltants professionnels, ne comprend pas que la récolte reste autorisée potentiellement à plusieurs dizaines de plaisanciers pour la pêche à pied et la récolte d'algues, susceptibles d'avoir un impact sur la faune très déséquilibré. Remarques également relayées par les CDPMEM 22 et 29.	Défavorable	Impact sur activités économiques	Les travaux de concertation préalable au cours desquels l'état des lieux des activités socio-économiques en présence a été réalisé, ont été menés durant l'année 2018 et le premier semestre de l'année 2019. (cf TOME 3 p40 et 41) Malgré le nombre important de structures et personnes associées lors de ces réunions, cette activité de récolte d'algues de rive professionnelle n'a jamais été identifiée. Après analyse des déclarations réalisées par la société Symbiomer auprès de l'unité cultures marines de la Direction Mer et Littoral des Côtes d'Armor, l'activité est effective sur le secteur de l'île Tomé. Dans l'esprit du maintien de l'équilibre actuel entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques en présence et compte tenu de la part non négligeable que représente la ressource à l'île Tomé pour cette entreprise en particulier (près de 38 % et 2019), il est proposé de modifier le projet de décret afin de lui faire bénéficier l'antériorité à la date du classement. Le II alinéa 1° de l'article 17 devra être modifié en ce sens : toutes activités commerciales existantes à la date du classement, directement liées à l'activité de récolte d'algues de rive professionnelles ne se verra pas appliquer l'interdiction prévue au I du même article.
RD1204, RD1229, CR39		Concernant la pêche à pied, les CDPMEM 22 et 29 relèvent un manque d'équité dans le traitement des activités de pêche qui autorise dans certaines conditions la pêche à pied de loisir mais qui l'interdit à titre professionnel. Font état de leur incompréhension compte tenu de l'absence d'étude d'impact de la pêche de loisir contrairement à la pêche pro. Estiment qu'il n'y a pas lieu d'interdire la pêche pro ou à défaut qu'il faut mettre en place des mesures la concernant.	Défavorable	Impact sur activités économiques	Une activité professionnelle et la même activité exercée en loisirs ne peuvent être traitées de la même manière de part la finalité poursuivie : le pêcheur à pied professionnel prélève dans un but économique. La pêche à pied professionnelle est déjà interdite sur l'actuelle réserve naturelle, l'interdire sur l'ensemble de la réserve naturelle étendue ne porte préjudice à aucun professionnel du fait de l'inexistence de cette activité. L'analyse des incidences socio-économiques du projet figure dans le dossier d'enquête publique (TOME 2 p29 à 32) et les mesures qui sont proposées permettent de maintenir l'équilibre existant. A noter que la pêche à pied de loisir est interdite sur les estrans de Malban et Rouzic et que la pratique de la pêche professionnelle aux ormeaux en plongée reste autorisée.
RD1216	GUERIN Jean Yves	La côte de granit rose risque d'être fortement pénalisée économiquement !	Défavorable	Impact sur activités économiques	La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et la plaisance et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30). Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD821	LETELLIER Fabienne	je n'accepte pas la zone de quiétude telle que proposée. En effet, non seulement la population de fous est constante depuis des années (et comment augmenterait-elle puis la zone d'envol au nord est saturée?), mais la zone des radeaux à fous n'est pas correctement définie, et sera empruntée par les vedettes de Perros. J'ajoute que je n'ai jamais vu autant de guillemots et de macareux que cette année (de qui se moque-t-on?)	Défavorable	Etat de la faune	<p>La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces. Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>A propos des effectifs de guillemot de Troil aux Sept-Iles, durant la dernière décennie, l'effectif nicheur navigue aux alentours des 40 « Sites Apparements Occupés » (SAO) ou « couples ». L'analyse historique de cette même donnée fait état de 45 à 225 SAO de 1970 à 1979, et de 270 à 900 SAO de 1950 à 1966 avant le naufrage du Torrey Canyon survenu le 18 mars 1967. Concernant la situation chez le macareux moine, durant la dernière décennie, l'effectif nicheur est en moyenne de 51 « Terriers Apparement Occupés » ou « nicheurs ». Pour rappel, l'effectif minimum estimé est de 330 à 800 TAO dans les années 70, 400 à 555 TAO de 1967 à 1969 et avant le naufrage du Torrey Canyon de mars 1967, 2500 TAO en 1966 et 7000 TAO en 1950.</p>
RD1276		Plaisancier (voile), quelquefois pêcheur amateur, je n'accepte pas le principe d'extension de la réserve des 7 îles en plus gérée par une association qui ne respecte pas toujours elle-même la quiétude des oiseaux en visitant et installant un observatoire sur l'île Rouzic.	Défavorable	Gestion de la réserve	<p>L'équipe en charge de la gestion de la réserve réalise ses missions de suivi scientifique et de surveillance dans le cadre du plan de gestion 2015-2024 validé par les membres du comité consultatif et approuvé par L'État (arrêté préfectoral du 01/12/15). Chaque suivi se fait dans le plus grand respect de la faune avec une équipe expérimentée. Le temps de présence dans la cabane de Rouzic n'excède pas 2 semaines par an (équipe CNRS et LPO) et un tunnel a été installé en 2014 pour ne pas déranger les oiseaux marins (présence d'un brise-vue pour ne pas stresser les fous nicheurs au ras de la cabane)</p>
RD1204, RD1229	COUDRAY Alain (CDPMEM22) CALVEZ Yannick (Président du CDPMEM 29)	<p>Représentants de pêcheurs, rappellent leur implication tout au long de la concertation au cours de laquelle ils ont exprimé leurs inquiétudes quant aux conséquences de l'extension sur l'activité des pêcheurs. Rappellent également que le fondement même du projet n'était pas pleinement partagé, générant des difficultés de compréhension et d'acceptation de la part de nombreux acteurs.</p> <p>Tout en partageant l'importance de la conservation de la biodiversité, les CDPMEM émettent un avis réservé car plusieurs points laissent les pêcheurs professionnels perplexes.</p> <p>1 - Interrogations sur le périmètre d'extension dans la mesure où celui soumis à enquête publique est supérieur à celui figurant dans d'autres documents du dossier et que ceux jusqu'à présent exposés, notamment pendant la concertation.</p> <p>Regrette que la zone concernée par une autorisation d'extraction de sable en Baie de Lannion n'ait pas été intégrée au projet comme l'avaient demandé les pêcheurs pendant la concertation.</p>	Favorable avec réserve	Concertation	<p>Le projet de périmètre soumis à enquête publique est, en effet, différents de celui issu de la concertation. Cette modification fait suite à la consultation des différentes instances scientifiques, notamment le Conseil Scientifique de la réserve naturelle et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, qui préconisaient de mieux intégrer les hauts plateaux rocheux. Une sortie en mer afin d'ajuster le périmètre a été réalisée et le périmètre ainsi modifié : la limite nord-est a été modifiée afin d'intégrer le haut-fond de Bar an Traou et la limite sud abaissée pour intégrer les hauts-fonds de Plas Nevez, Plas Ar' Marc'h et Lost Bazenn. La plupart des activités locales (sauf les Véhicules Nautiques à Moteur et autres engins tractés) n'étant pas contraintes réglementairement sur ce périmètre, ces modifications ont été jugées comme neutres pour les acteurs locaux, ne remettant ainsi pas en cause les engagements pris dans le cadre de la concertation.</p> <p>La zone du Crapaud en baie de Lannion, faisant l'objet d'une autorisation d'extraction de sable est soumise à contentieux.</p>
CR14	JOURNE Pierre	Concernant les modes de pêche, déplore que leur impact se résume à un tableau non chiffré et à la classification non justifiée, et que l'impact économique ne donne lieu à aucune indication chiffrée. Demande si l'être humain fait partie de la biodiversité.	Défavorable	Cohabitation homme / nature	<p>Les éléments figurant aux pages 29 et 30 du TOME 2 sont issus de l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000.</p> <p>Dans le cadre du projet d'extension de la réserve naturelle, et conformément à un cadrage national, aucune nouvelle réglementation n'a été proposée pour limiter les interactions entre les pratiques de pêcheurs professionnels embarqués et les habitats naturels marins. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30). Les implications de cette zone n'ont en effet pas été chiffrées, les données n'étant pas accessibles. L'approche s'est faite via l'analyse des données VALPENA réalisée par le CRPMEM et le CDPMEM des Côtes d'Armor (ANNEXE 4 Evaluation spécifique à la zone de quiétude).</p>
RD1118		<p>Suite à l'appel à mobilisation publié par la LPO sur son site internet, de nombreuses personnes se sont exprimées sans connaître le dossier et sans avoir mis les pieds à Perros Guirec, Trégastel ou en Bretagne.</p> <p>Les petites associations de plaisanciers qui sont contre le projet de la zone de quiétude n'ont pas de site internet aussi "populaire" dans toute la France ou un nombre d'adhérents aussi important que la LPO. Je trouve cette situation très inégalitaire car elle donne l'avantage numérique aux personnes favorables à l'extension de la réserve.</p>	Défavorable	Généralités	<p>Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD2, CL3, RD306, RD259, RD314, RD1232, CL1233,		<p>Sont opposé à l'extension de la réserve car ils considèrent que la réserve actuelle protège déjà les animaux avec les interdictions de débarquement, et que si la population de fous rencontre des difficultés, c'est plutôt dû au réchauffement climatique. Considèrent que pour l'instant, la population de fous se porte plutôt bien au vu de leurs observations et plaident pour une amélioration des conditions de préservation de l'actuelle réserve. Estiment que la vie en communauté avec les plaisanciers est possible avec les limites actuelles.</p> <p>Certains estiment qu'il n'est pas normal que l'espace situé entre l'île Tomé et l'archipel des 7 îles et celui situé entre l'archipel des 7 îles et les Triagoz soient intégré à la RNN, à part augmenter les subventions de l'association qui en aura la charge.</p>	Défavorable	Pertinence de l'extension de la réserve	<p>La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (cf. ANNEXE 2, étude scientifique globale P91 et P94). La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (cf. ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)</p> <p>La présence d'habitats naturels et d'espèces sous-marins à forte patrimonialité justifie la prise en compte de ces secteurs, de plus le projet vise également les fonctionnalités écologiques pour les espèces et les habitats ainsi que leur connectivité entre les trois plateaux rocheux. (TOME 1 p8 à 15 et ANNEXE 2 Etude scientifique globale p54 à 66 et p112 à 118)</p>
CL3		Cette visite des 7 îles aux touristes doit être conservée afin que chacun puisse profiter de la beauté de notre région.	Défavorable	Vocation pédagogique du site	Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, en effet, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.
RD2, RD217, RD219, RD220, RD221, RD301, RD313, RD355, RD395, RD396, RD402, RD411, RD428, RD434, RD446, RD448, RD449, RD452, CL453, RD460, RD473, RD477, RD502, RD503, RD516, RD521, RD535, RD696, RD700, CL736, RD754, RD794, RD806, RD833, RD932, RD952, CL976, RD1051, RD1053, RD1069, RD1097, RD1098, RD1121, RD1216, RD1276, CR03, CR39		<p>Tous ces pétitionnaires, largement représentés dans le collectif des 25 associations, se rejoignent dans leur refus de redéfinition du périmètre de la réserve et surtout de la zone de quiétude au motif que le dossier ne comporte aucune étude scientifique sérieuse ni aucune justification prouvant que la faune de la réserve actuelle soit en danger et qu'elle n'est motivée que par des raisons administratives et financières.</p> <p>Certains précisent que "si on ne nous écoute pas, nous manifesterons notre colère contre le mépris des autorités"</p>	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	<p>Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1)</p> <p>La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5 mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>L'étude scientifique globale dresse un état des lieux des connaissances, elle comporte plus de 300 références scientifiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale, bibliographie p200 à 226).</p> <p>La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.</p>
RD220, RD221, RD386, RD471, RD510		<p>Ces observations évoquent toutes le parc éolien en baie de St Brieuc qu'ils considèrent bien plus nocif pour l'environnement et la protection de la faune marine que les quelques pêcheurs et plaisanciers qui se rendent dans les 7 îles.</p> <p>Déplorent que les auteurs du projet s'acharnent sur une zone de quiétude inutile. Affirme que la LPO feut certainement sauver ses emplois mais lui propose de le faire dans un contexte global et réaliste.</p> <p>Demandent d'arrêter de tout réglementer, de laisser les gens vivre et de communiquer pour les responsabiliser.</p>	Défavorable	Hors sujet	<p>La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5 mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)</p> <p>L'équipe de la réserve naturelle sensibilise régulièrement les acteurs locaux en rappelant les enjeux du patrimoine naturel protégé et la réglementation en vigueur (sensibilisation sur le terrain avec des contacts directs auprès des plaisanciers et touristes, sensibilisation via la Station LPO de l'île-Grande, des conférences dans le territoire, des expositions itinérantes...). Elle poursuivra ces actions de communication pour une meilleure acceptation des mesures réglementaires limitées dans le temps et l'espace.</p>
RD233		L'extension de la zone d'interdiction de navigation autour de l'archipel est un non sens et ne peut que nuire à l'attractivité naturelle du secteur.	Défavorable	Impact sur le territoire	<p>L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31).</p> <p>Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CL248, RD253, RD428, RD477, RD817, CL841, RD844, RD859, CL897, RD984, RD1080, RD1216, RD1228, RD1253, RD1266		Contestent le fait que l'accès aux 7 Iles ne sera plus possible pour les plaisanciers mais qu'il le demeurera pour les Vedettes des 7 Iles, alors que ces vedettes sont jugées plus dérangeantes pour la faune que les quelques plaisanciers qui ont de tout temps respecté et nettoyé le site.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	<p>La zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Elle concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).</p> <p>Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).</p> <p>Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. A noter que cette zone de protection renforcée est intégrée en partie à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).</p>
RD268	LE JANNOU Philippe	La zone de quiétude est une aberration, comme vous le savez certainement. Je pense que ce "parking à oiseaux", interdit aux plaisanciers et pêcheurs, ne sert à rien. La seule chose qui donnerait de la quiétude aux oiseaux serait d'interdire les vedettes des sept-îles, mais c'est trop tard pour y penser.	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	<p>La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24).</p> <p>Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (cf. ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p>
RD268	LE JANNOU Philippe	Toutes les idées farfelues de la LPO, pour survivre et/ou s'agrandir, emmerdent le plaisancier perrosien que je suis. Maintenant, même en mer, on est coupable si les oiseaux ne se reposent plus...C'est du grand n'importe quoi. C'est très bien comme c'est actuellement, cela suffit. Laissez-nous tranquilles, comme les oiseaux.	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	<p>Les diagnostics écologiques et socio-économiques comme les mesures de conservations sont étayés et réalisés en lien avec les laboratoires et universités de recherche (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p14 à 17 et p200 à 226).</p> <p>Concernant la quiétude des oiseaux en mer, le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p>
RD254, RD301, RD363, RD443, RD476, RD510, RD700, RD922, RD942, CR03, CO05,		Ces observations pointent les conséquences de la pêche professionnelle, notamment des armements étrangers, sur la raréfaction de la ressource, préjudiciable aux oiseaux marins. Ils considèrent que l'incidence de cette activité sur la faune est beaucoup plus importante que celle des quelques pêcheurs plaisanciers qui fréquentent la zone. Ils demandent que les autorités administratives fassent respecter réellement les règles en vigueur par les pêcheurs professionnels comme ils savent le faire pour les plaisanciers. Ils estiment que l'extension de la réserve et la mise en place de la zone de quiétude ne règlera pas ce problème.	Défavorable	Pression de pêche	<p>La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Elle ne cherche pas à régler le problème de la pêche industrielle qui doit être traitée à plus grande échelle.</p> <p>Les régimes alimentaires des oiseaux marins et phoques sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112). L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle) reste toutefois un enjeu important qui est exprimé dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 à 193). Le conseil scientifique de la réserve des Sept-Iles pourra se saisir de cette problématique importante pour l'avenir du patrimoine des Sept-Iles.</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD254, RD260, RD280, RD310, RD314, RD317, RD354, RD375, RD379, RD445, RD506, CL765, RD873, RD935, RD1036, RD1059, RD1097, RD1098, RD1242, RD1269,		<p>Tous ces pétitionnaires se rejoignent pour déplorer l'interdiction de circuler, de s'approcher des 7 Iles, à la faveur de ce projet d'extension incluant Tomé et les Triagoz et dénoncent l'interdiction d'accès du domaine public maritime des 7 Iles. Plusieurs estiment que l'extension de la réserve serait envisageable sans pour cela interdire l'accès aux îles. Si beaucoup comprennent les interdictions de débarquement pour la protection de la faune, ils souhaitent pouvoir continuer à l'observer. Beaucoup affirment qu'ils ne pourront plus continuer à naviguer, à pêcher, si la réserve est étendue et la zone de quiétude mise en place et ils manifestent leur volonté de conserver ce droit, voire affirment que la liberté de pouvoir apprécier et approcher ces îles est un droit qu'ils ne peuvent pas perdre. Certains affirment que Perros Guirec va devenir triste s'il n'est plus possible de naviguer et jugent fallacieux qu'on les fasse passer pour des inconscients coupables d'une balade maîtrisée près des îles, car la configuration actuelle permet d'observer la nature sans la déranger. D'autres insistent sur le fait que la zone de quiétude va pénaliser fortement les professionnels et diminuer l'attractivité du territoire sans effet significatif sur l'évolution des colonies d'oiseaux avec un effet négatif sur la plaisance, secteur déjà en baisse dans le secteur.</p> <p>Il serait préférable pour certains de faire preuve de pédagogie pour apprendre le respect des animaux et de la nature aux touristes.</p> <p>D'autres affirment qu'interdire aux vedettes, aux plaisanciers, aux pêcheurs, va faire beaucoup de mécontents.</p> <p>Quelques uns évoquent la surpopulation de phoques qui empêche la pêche de loisir et que cette extension entrainera la fin de la pêche plaisir.</p>	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	<p>Concernant l'accès aux parties terrestres des îles, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelles avec le maintien de l'accès à l'île aux Moines. Les estrans resteront également ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. (TOME 2 p 26, 27 et 28)</p> <p>L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers et la pêche plaisance autorisée. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).</p> <p>Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. Cette sensibilisation se réalise aussi via des animations nature depuis la Station LPO (équipe animation), au port de Ploumanac'h ou aux Sept-Iles (contacts entre l'équipe de la réserve et les usagers) et plus globalement dans le territoire (conférences, expositions photographiques itinérantes...).</p> <p>Les régimes alimentaire de la mégafaune (oiseaux marins et phoques gris) des Sept-Îles sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons infodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille..) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112). Les effectifs de cette mégafaune restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être, à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-ouest ou à un niveau local.</p> <p>L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique est un enjeu important qui est exprimé dans le dossier scientifique (ANNEXE 3 Etude scientifique globale p190 à 193).</p>
RD312		Il faudrait aussi justifier une zone aussi étendue (peut-être est-ce de permettre de garder une marge, pour ouvrir une négociation sur le périmètre et non sur le principe...)	Défavorable	Pertinence de l'extension de la réserve	<p>La présence d'habitats naturels et d'espèces sous-marins à forte patrimonialité justifie la prise en compte de ces secteurs (île Tomé et plateau des Triagoz), de plus le projet vise également les fonctionnalités écologiques des espèces et les habitats ainsi que la connectivité entre les trois plateaux rocheux (TOME 1 p8 à 15 et ANNEXE 2 Etude scientifique globale p54 à 66 ; p112 à 118 ; p153 à 158). Le périmètre a été concerté avec les usagers du territoire et le monde scientifique.</p>
RD265, RD313, RD317, RD473,		<p>Ces pétitionnaires considèrent que ce projet d'extension est porté par un dogmatisme, voire une forme d'utopie écologique dont l'objectif est de restreindre une plaisance de pêche promenade.</p> <p>Certains suggèrent de respecter la faune, mais aussi les plaisanciers.</p>	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	<p>L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). L'ensemble du projet est étayé et fondé sur des études réalisées en lien avec des laboratoires et universités de recherche (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p14 à 17 et p200 à 226).</p>
RD314		- Les associations actives ont un intérêt financier à cet élargissement... ce qui hypothèque la neutralité de leurs conseils et observations.	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	<p>En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.</p> <p>La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.</p>
RD317	MATHIS	<p>La méthode même de l'enquête publique souvent peu argumentée dans ses commentaires "pour" me laisse songeur. La lecture de certains propos "érudits" sur la nécessité de ce projet émanant de personnes n'ayant jamais mis le pied dans les Côtes d'Armor ne me laisse que peu de doutes sur l'honnêteté de la démarche intellectuelle.</p>	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD395, RD396, RD405, RD448, CL453, RD477, RD560, CL976, CR02, RD1069,	Extrait du courrier remis par Archipel Libre et le collectif d'associations	<p>Le Maire de Perros Guirec a pris la parole au cours de la deuxième manifestation le 13 août dernier pour proposer une solution de compromis que le collectif accepte: L'interdiction de circuler dans la zone de quiétude est supprimée et est remplacée par la responsabilisation des usagers qui s'engagent à fréquenter le moins possible les abords de Rouzic, et à respecter la tranquillité de la faune.</p>	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	N'appelle pas de réponse.
RD806, RD807, RD859, RD940, RD941, RD1053, RD1115, RD1189, RD1231, RD1232, CL1233, C002, CR28,	Contributions inspirées du courrier d'Archipel Libre	<p>Ces observations sont inspirées de la contribution d'Archipel Libre, notamment la proposition du Maire de Perros Guirec visant à responsabiliser les usagers plutôt que de leur interdire de circuler dans la zone de quiétude.</p> <p>Certains vont jusqu'à menacer de manifester, avec le collectif, leur désaccord.</p>	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CL248, RD317, RD344, RD354, RD375, RD379, RD411, RD516, RD547, RD794, RD872, RD931, RD956, RD1011, RD1018, RD1095, RD1097, RD1098, RD1216, CR38, CR39		Tous ces pétitionnaires se rejoignent sur le fait qu'ils ont toujours respecté le site actuel, qu'ils soient résidents occasionnels ou à titre principal, parfois depuis plusieurs générations, qu'ils ont contribué à son entretien, en témoigne l'état de la faune actuelle sans qu'il y ait eu besoin de créer une zone de quiétude. Ils insistent également sur leur souci de préservation de la ressource, leur vie en harmonie avec la nature. Ils sont favorables à ce que cette responsabilisation puisse se poursuivre comme par le passé. Certains insistent sur leur envie de transmettre ce respect de la nature à leurs enfants et préfèrent l'éducation à la citoyenneté à la réduction des libertés individuelles, en évoquant le rôle des associations locales.	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	N'appelle pas de réponse.
RD317, RD344, CO05,		Evoquent l'incidence des prédateurs sur la raréfaction du poisson, et donc la baisse de la ressource (poisson fourrage) pour les oiseaux marins, ainsi que sur la pêche plaisance. Certains affirment que ceci ne semble pas émouvoir la LPO et ses soutiens.	Défavorable	Pression de pêche	Les effectifs de la mégafaune marine aux Sept-Iles restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être, à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-ouest ou à un niveau local. L'étude des régimes alimentaires des oiseaux marins et phoques montre que les poissons prédatés sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112).
RD344		L'extension de la réserve nous priverait de notre histoire et de nos traditions maritimes. Cette décision serait vécue par les plaisanciers comme une injustice !	Défavorable	Impact sur traditions	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Le projet d'extension met en exergue la cohabitation entre nature et société. La conservation du patrimoine naturel et la préservation des paysages ont marqué l'histoire du territoire. Des pionniers (Le Goffic, Barré, Chapellier, Renan, ...) ont donné une identité « nature » au territoire de la Cote de Granit Rose. Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, contacts réguliers sur le terrain...)
RD353	BOURGEOIS	La proximité de la côte de ces zones d'exclusion est vraiment le problème. D'un côté cela nous gêne et de l'autre on comprend bien que c'est bien pratique pour l'ornithologue qui va pouvoir facilement faire ses observations égoïstement. Nous proposons qu'ils aillent créer une zone de quiétude sur le plateau des Minquiers, c'est beaucoup plus loin des côtes. Donc nous souhaiterions que nos voix soient entendues et que ceux qui décident prennent en considération que l'humanité est en croissance et que les hommes ont besoin de conserver des espaces de liberté.	Défavorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour de l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD379		N'en déplaise à la Ligue des oiseaux qui souhaiterait peut-être profiter de cet espace rien que pour elle..serait elle jalouse de ces personnes qui ont le Privilège d'avoir un bateau.? On peut se poser la question... L'écologie c'est bien mais le bon sens c'est mieux.!!! sauf à se retrouver avec des phoques sur nos plages... Je vote contre ce projet.,!.. il serait temps d'écouter un peu les électeurs !,!	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	N'appelle pas de réponse.
RD385		je soutiens à 100% cette proposition et suis prêt à soutenir et participer à une ou des opérations de lutte active contre le projet en cas de refus de cette proposition.	Défavorable	Hors sujet	N'appelle pas de réponse.
RD395, RD448, CL453, RD560, CL976, RD1069, CR02,	Extrait de la contribution d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations	A. Sur l'Extension Puisque les années précédentes ont prouvé qu'une cohabitation était possible entre l'homme et la nature au sein de la réserve, le collectif accepte l'extension, mais seulement si le règlement qui s'y appliquera est comparable à celui actuellement en vigueur, en particulier ne restreindra pas la libre circulation de tous les usagers.	Favorable avec réserve	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude)
RD395, RD410, RD448, CL453, RD560, RD700, CL976, CL1069, CR02	Extrait de la contribution d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations	4. Enfin, nous craignons que l'interdiction s'étende bientôt à d'autres zones de la réserve. Nous avons déjà été échaudés dans le passé par deux événements: * en 1996, un décret préfectoral de région interdisait la pêche sur les estrans de Rouzic et Malban pendant 5 ans sous prétexte d'études scientifiques avec une enveloppe de 5000 francs à la clé. L'argent a été empoché, aucune étude n'a été réalisée et les estrans sont toujours interdits. ** la pêche aux engins dormants a été interdite il y a quelques années dans le trou de Rouzic (Park Riouzic) pour faciliter son accès aux vedettes à passagers. Elle est toujours interdite.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'arrêté ministériel de 1976 interdit le débarquement sur toutes les îles de la réserve naturelle sauf l'île aux Moines : la pêche à pied était de facto interdite dès la création de la réserve naturelle sur tous les estrans. L'arrêté préfectoral de 1996 assouplit la réglementation initiale en autorisant la pêche à pied sur les estrans et en maintenant l'interdiction sur les estrans des îles de Malban et Rouzic. L'arrêté réglementant le mouillage d'engins, notamment de pêche, dans le secteur de la réserve naturelle des Sept-Iles a été pris pour des raisons de sécurité de la navigation et non pour des raisons environnementales. Un tel arrêté aurait pu être pris ailleurs en dehors de toute réserve naturelle.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD395, RD396, RD402, RD411, RD425, RD428, RD434, RD452, CL453, RD477, RD496, RD502, RD503, RD514, RD521, RD525, RD532, RD547, RD696, RD700, RD806, RD940, RD941, RD1005, RD1011, RD1027, RD1053, RD1069, RD1231, CR28, CR38,	Extrait de la contribution d'Archipel Libre et du collectif de 25 associations	NOUS ACCEPTONS la grande réserve de 15000ha si on peut y naviguer librement dans le respect de la réglementation actuelle.	Favorable avec réserve	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD395, RD402, RD411, RD434, RD448, RD452, CL453, RD502, RD503, RD521, RD535, RD696, RD813, RD940, RD941, CL976, RD1027, RD1053, RD1069,		NOUS REFUSONS la zone de quiétude car elle est - voulue par des organisations agissant au mépris total de l'histoire et des traditions locales. Avec les municipalités littorales, nous sommes en faveur d'une responsabilisation des usagers. Si on ne nous écoute pas, nous manifesterons notre colère contre le mépris des autorités.	Défavorable	Impact sur traditions	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le projet d'extension met en exergue la cohabitation entre nature et société. La conservation du patrimoine naturel et la préservation des paysages ont marqué l'histoire du territoire. Des pionniers (Le Goffic, Barré, Chapellier, Renan, ...) ont donné une identité « nature » au territoire de la Cote de Granit Rose. Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...)
RD400		Très mauvais	Défavorable	Hors sujet	N'appelle pas de réponse.
RD386, RD532, RD1005, RD1007, RD1216, CR28,		Ces pétitionnaires indiquent leur opposition à la zone de quiétude, considérant que l'ensemble des 7 îles est suffisamment protégé, et respecté par les usagers, sans avoir besoin de rajouter des contraintes et des réglementations. Certains trouvent qu'elle n'apporte rien à la protection des lieux et qu'elle interdit (sauf à quelques uns) les promenades traditionnelles, importantes pour la vie et la culture locales. D'autres considèrent qu'il s'agit d'une captation du domaine public injustifiée par la situation écologique jugée satisfaisante.	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Elle concerne toutes les activités et usages (TOME 2 p24). L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troil) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boréal, fou de Bassan, comoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile.
RD511, RD551, RD874, CR34		Toutes ces observations contestent l'emplacement de la zone de quiétude avec comme arguments essentiels : - que la zone de repos des Fous de Bassan n'est pas à l'endroit prévu pour la ZQ, mais plus à l'Est, dans une zone à l'abri des vents dominants - que l'emplacement et le périmètre prévus pour la ZQ n'ont été choisis que pour laisser le passage aux vedettes d'Armor Navigation. - que les oiseaux ne sont pas dérangés tant que cela par les bateaux, en témoigne la progression de la colonie de Fous de Bassan d'année en année.	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est. Elle permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. A noter que le projet de zone de protection renforcée sur la frange sud de l'île Rouzic limite l'approche des vedettes à passagers pour la quiétude des alcidés (pingouin, guillemot et macareux).
RD632, CL829,		Ces observations pointent le fait que les visites touristiques, jugées plus dérangeantes pour la faune, seront toujours autorisées et certains pronent même leur interdiction.	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	L'observation des paysages des Sept-Îles et de la faune d'une richesse exceptionnelle qui l'habite constitue le support de l'activité commerciale de la société Armor Navigation. Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (Cf. ANNEXE 2, étude scientifique globale P139 à P142). Les vedettes de transport à passagers seront contraintes, comme tout le monde, au respect de la zone de protection renforcée (TOME 2 p24). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel (cf. ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD425, RD429,		Considèrent que les humains font partie intégrante de l'équilibre écologique de la planète dans la mesure où ceux-ci se comportent de manière responsable et qu'il est important de pouvoir continuer à sensibiliser les générations futures à la beauté et la fragilité des écosystèmes en apprenant à cohabiter et à respecter les bons usages.	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Le diagnostic sur le projet d'extension a révélé une situation d'équilibre entre le patrimoine naturel et les usages en place. Dans le but de préserver ce patrimoine inestimable pour les générations futures, et fort de plusieurs décennies d'expérience dans le domaine de la conservation, l'État, sur proposition de la LPO, qui travaille en lien étroit avec le monde scientifique, a proposé une mesure de protection autour de l'île Rouzic, l'île la plus importante au niveau national pour la nidification des oiseaux marins (11 espèces et 86 % de l'effectif nicheur des Sept-Iles). Cette zone de protection renforcée constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers (TOME 2 p30 et 31) et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24). L'équipe de la réserve naturelle sensibilise régulièrement les acteurs locaux en rappelant les enjeux du patrimoine naturel protégé et la réglementation en vigueur (sensibilisation sur le terrain avec des contacts directs auprès des plaisanciers et touristes, sensibilisation via la Station LPO de l'île-Grande, des conférences dans le territoire, des expositions itinérantes...).
RD425	BOSC Jérôme	Nous sommes davantage préoccupés par: - les flux automobiles incessant dans Ploumanac'h et notamment les nuisances d'un parking géant sur le port en pleine saison. Pourquoi ne pas contraindre nos visiteurs à se garer à l'entrée du village et à piétonner le village (hors riverains) ?	Défavorable	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD432	SABBAGH Marc	On raconte dans les chaumières que cette histoire d'extension de zone de quiétude est simplement un moyen pour la LPO d'obtenir plus de subventions de l'Europe . Les salaires des dirigeants de la LPO étant absolument faramineux 5 plus de 250 000 euros an pour un directeur de la communication plus frais et voiture) ceci va causer des réactions violentes un jour ou l'autre . Les propositions mesurées du maire de Perros Guirec me semblent un bon compromis pour calmer la colère qui monte dans le genre gilets jaunes et que j'entends gronder de jour en jour . Les navigateurs et plaisanciers font vivre de nombreuses entreprises de nautisme sur la région style nautibreiz et l'action engagée va diminuer sensiblement leur activité et donc les emplois . Donc renoncez à être dogmatiques et comme cela vous éviterez à l'avenir des troubles dans la population.	Défavorable	Hors sujet	La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).
RD434		Les municipalités littorales comme le collectif sont en faveur d'une responsabilisation des usagers. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Notre pays en a marre des interdictions qui ne reposent sur rien et qui modifient ce qui fait l'attrait même de notre territoire. Il est clair que beaucoup de résidents partiront si ils ne peuvent plus naviguer comme aujourd'hui. Qui aura gagné quoi?	Défavorable	Impact sur le territoire	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global et a été justifiée scientifiquement (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude) Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).
RD194, RD443, RD510, RD533, RD1049, RD1145, RD1193, RD1269, RP05, RP08, RP22, RP40, RD956		Font part de leur refus de la zone de quiétude, ou à minima de leur incompréhension, et des interdits de circulation et d'usage. Certains considèrent que cette mesure est complètement décalée par rapport aux enjeux et que l'interdiction de circuler pendant la période d'été pénalise fortement le développement du tourisme, de la voile et de la pêche, que les pratiques de navigation telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui ne dérangent en rien la faune et la flore des îles et demandent pourquoi mettre encore plus de règles et d'interdictions. Quelques uns précisent que la ZQ est incohérente par rapport à sa situation en affirmant que les oiseaux sont majoritairement sous le vent à l'est des 7 îles. Certains préconisent de mettre en place des restrictions pour les bateaux à moteur de taille importante de manière à assurer la quiétude... pour tout le monde ! D'autres considèrent que, telle que prévue, c'est une entrave à la circulation maritime et aux libertés, qu'il y a d'autres moyens moins restrictifs de préserver la ressource et qu'ils veulent pouvoir continuer à profiter pleinement et librement du bonheur de naviguer avec enfants et petits-enfants.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (cf. ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude). Elle concerne toutes les activités et usages (TOME 2 p24). Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.
RD445		Je lis avec inquiétude le questionnement de certains sur l'attribution de subventions importante si ce dossier d'extension est approuvé. Il est du devoir du commissaire enquêteur de faire sortir les vraies enjeux de ce dossier et de rendre publiquement ses conclusions étayées.	Défavorable	Hors sujet	En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD449		Sur terre, les zones protégées sont accessible aux promeneurs en respectant certaines conditions, la mer doit rester libres d'accès à tous en respectant aussi la réglementation actuelle. Un bateau s'approchant de l'île de Rouzic n'a jamais gêné les fous, d'ailleurs les vedettes auront toujours le droit de s'en approcher par le côté Est et Sud...	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Elle s'imposera également au vedettes de transport à passagers : au sud de l'île Rouzic, ces dernières voient leur approche limitée pour la quiétude des alcidés notamment (pingouins, guillemot, macareux).
RD457, RD463, CL475, RD563, RD1051, RD1115, RD1121, RD1189, RD1216, CR38		Ces contributeurs ne sont pas opposés à l'extension de la réserve à condition que le règlement qui s'y appliquera soit comparable à celui existant actuellement dans la réserve naturelle, que les droits actuels de circulation soient conservés que ce soit pour la plaisance ou la pêche et qu'elle ne soit pas dévolue à des intérêts privés. Tous plaident pour des pratiques respectueuses du site qu'ils mettent déjà en oeuvre.	Favorable avec réserve	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers et aux pêcheurs professionnels. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD470, RD1018, RD1025	Contributions de 3 pratiquants du kayak de mer	S'élèvent contre les propos de personnes qui disent que la pratique du kayak nuit à la nature. Si effectivement le débarquement sur les îles peut provoquer une gêne lorsqu'elle est faite en période de nidification ou sans respect des lieux, la navigation en kayak est silencieuse et sans pollution. Il n'est pas rare lors de ces navigations d'être accompagné d'animaux comme les phoques. Pratiquent le kayak de mer dans le Trégor mais plus largement en Bretagne et en Grande Bretagne depuis près de 40 ans. C'est notre principale activité physique mais c'est surtout pour nous un moyen de nous ressourcer grâce au contact direct avec la nature. Nous respectons profondément ce milieu dans lequel nous évoluons et ne constatons jamais d'atteinte à l'environnement de la part d'aucun d'entre nous. Passent aux Sept Iles quelques rares fois dans l'année et ont conscience d'un écrivain à préserver comme cette planète sur laquelle nous vivons. Ont assisté au développement de la colonie de fous de Bassan et sont conscients de la fragilité de certaines colonies. Très souvent, ce sont les phoques qui viennent vers eux. Ne comprennent pas cette volonté de certains visant à les exclure de ce milieu sans qu'aucune étude d'impact ne le motive. Se demandent quels sont donc les arguments de ces personnes ? Considèrent que seule une conception hors sol de l'écologie visant à créer une vitrine où ils n'auraient pas la place semble motiver la création de la zone de quiétude. Rappellent que pour les pratiquants de kayak de mer, l'estran est un lieu accessible à toute heure de la marée pour des raisons de sécurité et que les restrictions d'horaires sont incohérentes vis à vis de la sécurité.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux kayakistes. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31) L'activité de kayak se veut vertueuse et l'est à plusieurs titres, cependant certaines pratiques, telles que le « rase-caillou » peuvent générer un dérangement de la faune marine avec envol ou encore mise à l'eau de phoque gris en reposoir. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique du kayak de mer, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié d'assez fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). Par soucis d'équité et conformément aux souhaits émis par les acteurs locaux lors de différentes rencontres, la zone de protection renforcée est interdite à toutes les activités (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le gestionnaire, dans le cadre du plan de gestion, sera susceptible de développer des liens avec les pratiquants de kayak de mer (accompagnement, sensibilisation, conférence...). La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). L'accès aux estrans de la réserve naturelle (dans son périmètre actuel et dans le projet d'extension) n'est autorisé que pour les seuls pratiquants de pêche à pied, 3h avant et 3h après la basse mer. Il est bien entendu qu'un kayakiste en détresse qui débarquerait sur les estrans bénéficierait de la bienveillance des agents en charge de faire respecter le règlement de la réserve naturelle. Un pique-nique ou tout autre pause technique n'est à contrario pas acceptable. Toutefois, rappelons que le débarquement reste autorisé en tout temps sur l'île aux Moines pour le repos et la restauration.
RD471	DELALANDE Pierre	- Faites un peu de communication pour responsabiliser les quelques pêcheurs et plaisanciers qui s'aventurent dans cette zone.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'équipe de la réserve naturelle sensibilise régulièrement les acteurs locaux en rappelant les enjeux du patrimoine naturel protégé et la réglementation en vigueur (sensibilisation sur le terrain avec des contacts directs auprès des plaisanciers et touristes, sensibilisation via la Station LPO de l'île-Grande, des conférences dans le territoire, des expositions itinérantes...). Des documents sont créés et distribués dans cette intention. Bien avant les actions de police, la communication et la sensibilisation constitue le préalable nécessaire au respect du site.
RD497	PIRLOT DE CORBION Eric (cf CL976)	Bonjour Messieurs, Je partage totalement votre point de vue sur votre position quant aux modifications que la LPO souhaite imposer aux usagers de la mer dans la zone des 7 îles. D'autre part, j'ai lu beaucoup de commentaires sur le site de l'enquête publique (en faveur de l'extension) qui ne représente aucune réalité précise ! Je pense que beaucoup sont pour selon principe qu'ils présentent comme étant « écologique » mais qui ne tient aucunement compte de la réalité et qui démontre une méconnaissance totale des lieux !	Défavorable	Hors sujet	Le maître d'ouvrage pour la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles est l'État. Il s'appuie sur le gestionnaire pour obtenir les éléments techniques du dossier. L'État reste seul décisionnaire et non le gestionnaire.
RD502, RD503, RD563, RD747, RD749, RD813, RD833, RD940, RD941, RD1027, RP20		Ces pétitionnaires considèrent que dans ce projet, les considérations administratives et surtout financières prévalent sur l'intérêt écologique et entraîneront plus de contraintes sans bénéfice pour la protection de la nature. Certains affirment en outre que ce projet se justifie que par de basses considérations politiques à l'approche de la présidence française de l'UE et de l'élection présidentielle. Ils considèrent que l'écologie ne doit pas punir les plaisanciers respectueux de leur environnement.	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé. Cependant, la création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État. La procédure administrative d'extension d'une réserve naturelle est longue : la prise du décret interviendrait bien après les élections présidentielles et la présidence française du Conseil de l'UE.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CL528	CALLEC Bertrand	La pêche, l'accès à la mer font partis des us et coutumes des bretons, et représente 1 manne financière ds l'économie locale. Les plaisanciers en ont marre d'être pointés négativement, les dépenses pour leur loisir se traduisent financièrement 1 cout +++ de leurs prises. On pourrait aussi nous reprocher d'avoir des moteurs diesels néfastes pour la planète et nous demander de faire des ronds dans l'eau à la voile....ou mieux de rester à la maison.	Défavorable	Impact sur le territoire	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...) Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).
CL528	CALLEC Bertrand	la biodiversité serait respectée si les pollutions agricoles ne se deversaient pas dans la mer (entre parenthèses, peut être les jardiniers ont encore des stocks de round up et continuent à polluer...!!!).	Défavorable	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD530	ZÉBOULOUN Jacques	Je suis aussi contre l'extension de réserve naturelle car je n'en vois pas l'utilité sauf si on intègre dans cette réserve la zone d'extraction de sable. Et cela bizarrement n'est pas prévu.	Défavorable	Hors sujet	Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1) La zone du Crapaud en baie de Lannion, faisant l'objet d'une autorisation d'extraction de sable est soumise à contentieux.
RD540	YESOU Pierre	Concernant la "zone de quiétude" pour l'avifaune au nord de Rouzic, toutefois, je note qu'à l'issue de la concertation son extension est devenue ridiculement faible. La seule approche scientifique validant cette délimitation (très léger accroissement des stationnements de fous de Bassan à l'occasion des restrictions sanitaires du printemps 2020) ne fournit pas de résultats vraiment probant. De ce fait, le maintien, dans le projet de décret, de cette réglementation de portée extraordinaire semble relever d'une posture du gestionnaire et de l'administration, plus que d'un impératif de conservation. L'opposition d'usagers à cette posture est compréhensible. Par ailleurs, il est surprenant d'autoriser les prélèvements par la pêche de loisirs (y compris chasse sous-marine) au sein d'un espace théoriquement protégé au plus haut degré. Ceci est particulièrement surprenant sur des habitats remarquables (ex : forêts de laminaires) pour lesquels on aurait attendu une mesure de conservation très forte : ces habitats étant rares à l'échelle des côtes françaises, il aurait paru logique d'en préserver intégralement l'échantillon inclus dans le périmètre d'extension. D'autant que les seuls habitats similaires faisant l'objet d'une mesure forte de conservation (=ceux inclus dans la réserve naturelle d'Iroise) ne sont pas en aussi bon état, ayant fait l'objet d'une exploitation récente ou continuant à le faire. En n'appliquant pas de mesures plus strictes dans le périmètre d'extension de la réserve des Sept-Iles, l'État français laisse passer une opportunité d'accorder ses décisions à ses déclarations de bonnes pratiques pour la conservation des habitats marins.	Favorable avec réserve	Insuffisance d'ambition	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). La récolte des laminaires est une activité professionnelle de pêche dont les impacts sur les habitats ont été évalués via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Celle-ci conclut à un niveau d'interaction modéré sur les roches à Laminaires, la réglementation actuelle pour cette pêche a donc été jugée suffisante. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000. L'absence de réglementation n'empêchera pas le gestionnaire de démontrer le rôle fonctionnel des forêts de laminaires dont dépendent les oiseaux marins et phoques gris des Sept-Iles. Ainsi, l'étude des régimes alimentaires montre que les bols alimentaires sont variés et saisonniers, certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux couverts de laminaires (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112 et p62 à 63). Plus globalement, le plan de gestion de la réserve naturelle étendue devra prévoir une veille scientifique sur l'effet des pratiques professionnelles et de loisirs sur les habitats en développant des indicateurs pertinents (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 à 195) Enfin, pour ce qui concerne les forêts de laminaires en Iroise, elles ne se trouvent pas au sein du périmètre de la réserve naturelle mais dans celui du Parc Naturel Marin d'Iroise. Elles ne font pas l'objet d'une mesure forte de conservation.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD547	JANVIER	Étant moi même docteur en sciences je me suis penchée sur les argumentaires scientifiques liés à ce projet. Je suis obligée de constater que le fond scientifique est insuffisant. Aucun argument tangible pour justifier la création d'une zone de quiétude. Il n'y a que des arguments scientifiques qui me semblent irrecevables en l'espèce. Les observations que je peux réaliser à mon humble échelle vont également dans le même sens.	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1) La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude) L'étude scientifique globale dresse un état des lieux des connaissances, elle comporte plus de 300 références scientifiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale, bibliographie p200 à 226).
CL475, RD550, RD551, RD792		Plusieurs observations expriment une crainte, une inquiétude, sur un possible renforcement de la réglementation à posteriori, crainte renforcée par le projet de décret qui laisse la possibilité au Préfet de renforcer la réglementation de certaines activités si la situation le nécessite. Ceci revient, selon ces pétitionnaires, à donner un blanc-seing à la puissance publique pour faire évoluer par simple arrêté et sans concertation cette zone de quiétude. Est particulièrement crainte une extension de la zone de quiétude vers l'Ouest à terme pour inclure tout le Nord des Iles. Trouve que le règlement actuel, aussi contraignant soit-il, convient très bien et craignent plutôt les marées noires auxquelles ils ont déjà été confrontés.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. Des phénomènes tel que le réchauffement climatique et l'attractivité naturelle de notre région font que la pression touristique sur nos côtes risque de s'accroître dans les décennies à venir. L'équilibre actuel devra être maintenu. Toutes nouvelles réglementations fera l'objet de concertation préalable et sera soumis à l'avis des membres du comité consultatif de la réserve naturelle. La zone de protection renforcée étant définie dans le décret de la réserve naturelle, toute volonté de modification de cette zone engagera la procédure de redéfinition de la réglementation telle que vous la connaissez aujourd'hui (avis en comité consultatif, enquête publique, consultations locales...). La réserve naturelle constitue un espace de veille scientifique et de surveillance en lien avec d'autres réseaux de surveillance (POLMAR - Plan pollution maritime, RESOM – Réseau oiseaux marins, suivis des contaminants...) pour prévenir des atteintes à l'environnement.
RD551	JEGOU	- La troisième raison est que la dune de sable a été oubliée de ce projet et cela est très dommageable quant on veut faire de la protection	Défavorable	Hors sujet	La zone du Crapaud en baie de Lannion, faisant l'objet d'une autorisation d'extraction de sable est soumise à contentieux.
RD551	JEGOU	En conclusion on va interdire à des personnes respectueuses de l'environnement de se promener de pêcher de travailler a une distance très respectable des fous de bassan et on autorise une activité commerciale qui braille au pied de l'île à une cinquantaine de mètres des fous sans compter les jours ou le temps est couvert une multitude de flashes crépitent ..Là il faudra m'expliquer.	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142). La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24). La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de quiétude permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). L'absence totale de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations.
RD556	ARZUL Guy	La création de cette soit disant "zone de quiétude" est une ineptie. Je navigue à la voile ou pêche à la traine dans les parages depuis plusieurs décennies. Passer paisiblement à 10 m d'un fou qui se repose ne le dérange absolument pas. Le simple respect des règles élémentaires de navigation, en particulier le respect des vitesses limite près des côtes, y compris pour les vedettes de tourisme, est bien suffisant pour éviter toute nuisance aux uns et aux autres. Idem pour les phoques.	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	L'impact des activités sur la biodiversité a été évalué dans le cadre du projet. (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...) La majorité des oiseaux marins a besoin de tranquillité au cours de la saison de nidification. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). L'absence totale de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations.
RD556	ARZUL Guy	Je considère que dans l'affaire, l'espèce la plus menacée est le PPP (Pêcheur Plaisancier Peinard) dont l'activité devient de plus en plus problématique avec les réglementations et interdictions en tous genres. Etendez tant que vous voulez, mais de grâce cessez d'interdire... Au cas où, malgré la multitude d'avis « folklos » exprimés sur internet par d'innombrables personnes totalement étrangères au problème, vous auriez le temps de consulter cette missive, je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). L'ensemble du projet est étayé et fondé sur des études réalisées en lien avec des laboratoires et universités de recherche (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p14 à 17 et p200 à 226).
RD632		Quand aux radeaux de fous de Bassan on en trouve aussi aux noires de Rouzic à l'est ... Donc NON à cette zone de quiétude Il faut laisser libre accès à cette zone en responsabilisant les usagers. Les plaisanciers sont des gens qui aiment la mer et cette magnifique côte de granit rose, pour quelle raison ne respecteraient ils pas la quiétude des fous de Bassan ?	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD759, RD859, RD984		Ces observations contestent l'autorisation de navigation qui nseraient accordées aux vedettes de tourisme, source de financement pour la LPO, pendant que la plaisance serait exclue.	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24). La taxe Barnier, prélevée sur les billets de chaque passager, est reversée au Conservatoire du Littoral qui en rétrocède une partie au gestionnaire de la réserve naturelle. Le montant correspondant est déduit de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.
RD798, RD971, RD1029, RD1203, CR01, RP04, RP05		Ces observations dénoncent le fait que l'extension de la réserve a pour finalité principale l'obtention de subventions au bénéfice notamment de la LPO, notamment de l'UE, mais pas la protection de la faune et qu'elle a pour conséquence la suppression du droit de circulation de la majorité des usagers de la région. Plusieurs demandent de chiffrer le montant de ces subventions. D'autres considèrent que la 1ère chose à faire pour sauver les oiseaux, c'est d'interdire les lignes flottantes, les trémails près de la réserve et aussi d'interdire les petites embarcations (type Kayak) trop près de Rouzic et Malban.	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé. Cependant, la création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État. L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31) L'interdiction des filets pour les pêcheurs plaisanciers a été évoquée durant les phases de concertation puis écartée de par le faible nombre d'usagers concernés. (TOME 3 p20). La zone de protection renforcée concerne également les kayaks. Outre le cône au nord de l'île, elle comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île.
RD657, CL1037		Ces observations pointent le fait que la zone de quiétude interdite à la navigation aboutit à la "confiscation" d'un patrimoine au profit de quelques uns qui s'enrichissent	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages (TOME 2 p24). Le maintien de l'accès au Trou de Rouzic pour les vedettes à passagers et tout autre embarcation répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. Le patrimoine naturel (oiseaux marins et phoques gris) pourra être observé à distance raisonnable autour et en dehors de la zone de protection renforcée, zone qui représente moins de 1 % de la surface du projet d'extension.
RD679	CAMPION Jean Pierre	L'argumentaire développé par les demandeurs de l'extension, concerne essentiellement des projets d'études, plus ou moins "scientifiques". Elles ne sont que déclaratives, sans aucune description méthodologique, ni encadrement statistique, encore moins de financement. À ce propos, nous attendons toujours le résultat des travaux annoncés et financés en 1996, sur l'estran de Malban et Bono. SURTOUT, aucun de ces travaux n'est soumis à la nécessité d'extension de la réserve. Toutes les études annoncées sont parfaitement réalisables en l'état actuel de la réserve. L'ensemble du matériel d'étude, (faune et flore) y est déjà présent en abondance. On s'interroge même sur les raisons qui pourraient être invoquées quant au fait qu'elles n'aient pas déjà été menées ou entreprises. Tout deviendrait-il possible grâce à l'extension ? Tout dans dans ces intentions apparaît comme purement velléitaire et entaché par l'imperfection du simple prétexte. Au passage, et en tout respect, permettez-moi de sourire quand on nous présente une photo concernant un "radeau" de fous., prise en avril 2020, pendant le confinement. C'est véritablement se moquer du monde. Pour qui est habitué du site, cette prise de vue n'est vraiment pas un exemple pour justifier la zone de quiétude, (censée ressembler au confinement - raccourci purement spéculatif !!), Tous les jours que dieu fait, ces radeaux sont dix fois plus conséquents et plus denses. Quiconque pourra vous affirmer que ce que l'on nous montre en "exemple" est une miniature de ce que l'on a pu observer encore cet été de 2021. C'est de la désinformation, une preuve évidente de mauvaise foi.	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1) La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Les études scientifiques seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension. Les habitats et espèces sous-marines détaillés dans le rapport scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale) ne sont actuellement pas compris dans la réserve naturelle.
RD682	CAMPION Jean Pierre	Cette enquête n'a pas grande valeur. Beaucoup de témoignages favorables sont manifestement emprunts d'émotionnel, sans véritable connaissance des faits. Surtout, l'anonymat au regard des citoyens n'est pas recevable.	Défavorable	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
CL736	Entente Trégastelloise des Pêcheurs Plaisanciers	Nous tenons à faire entendre notre voix pour défendre la libre circulation et s'opposer au projet d'extension de la réserve de l'archipel des Sept-Iles, en particulier de la zone de quiétude. Nous ne sommes pas béatement accrochés au passé, nous acceptons les contraintes actuelles dont l'effet a toujours été jugé écologiquement satisfaisant, nous ne souhaitons pas qu'arbitrairement soient imposées de nouvelles restrictions pour des motifs détournés.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31) Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troil) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boréal, fou de Bassan, comoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD785	MANGEL Camille	Je suis président des plaisanciers de Perros Guirec et président de l'association 7 îles 2000 je vous ai rencontré en mairie le jeudi 4 novembre .Depuis j'ai consulté les réponses des gens je suis effaré par les réponses à l'enquête publique. Nous sommes tous d'accord pour protéger la nature ce que nous faisons dans nos associations depuis toujours . Je constate que la plus part des réponses qui ne viennent pas des associations les rédacteurs ne connaissent pas le sujet et le point de discordance entre les associations et la LPO. La zone de quiétude est une supercherie parce que si il y a danger pour les Fou de bassan il faut interdire toute la zone dans le Nord de Rouzic même pour les vedettes à passager .Mais économiquement parlant il y a trop d'enjeux sur le tourisme .	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). La zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26).
CL765, RD792, RD795		S'étonnent de la forme de la zone de quiétude qui laisse opportunément le passage aux vedettes dont ils estiment que le nombre n'a fait que croître ces dernières années. Qualifient de supercherie un projet qui interdit aux petits bateaux ce qu'on continue d'autoriser aux gros pour protéger leurs très nombreux passage et la manne économique qui va avec. Estiment que pour être sérieuse, la zone de quiétude devrait interdire le passage tout autour de l'île et pas uniquement à l'Ouest et au Nord.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). La zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île.
RD794	BIARNES Guy	Je suis un navigateur plaisancier, habitant à Perros-Guirec et pratique de la navigation dans la région, en particulier autour des Sept îles. D'accord pour l'extension de la réserve naturelle à condition de ne pas ajouter d'interdictions supplémentaires à celles déjà existantes. La zone de quiétude par contre est inutile. C'est une aberration imaginée en dépit de toute justification scientifique, pleine de contradictions : par exemple les vedettes à passagers auraient le droit d'y aller plus de 20 fois par jour alors qu'un voilier de 7m qui souhaiterait y passer 2 ou 3 fois par saison y serait strictement interdit ! Cherchez l'erreur ! L'archipel des Sept îles et ses abords ne doivent devenir un sanctuaire autorisé seulement à quelques fonctionnaires. Un interdit supplémentaire ne se justifierait que pour satisfaire l'égo de celui qui l'a imaginé. => Il ne faut absolument pas que la zone de quiétude soit mise en place car les zélés concepteurs de cet interdit auront tôt fait de l'agrandir prochainement par un simple document de leur cru.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31) Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Elle concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24). La zone de protection renforcée étant définie dans le décret de la réserve naturelle, toute volonté de modification de cette zone engagera la procédure de redéfinition de la réglementation telle que vous l'a connaissez aujourd'hui (avis en comité consultatif, enquête publique, consultations locales...)
RD813	BARBERY Nicolas et Anne Laure	En revanche, créer une grande réserve de 15.000 ha où l'on peut naviguer librement mais dans le respect de la nature et de la réglementation actuelle, est tout à fait acceptable...	Favorable avec réserve	Respect du site actuel par les usagers	N'appelle pas de réponse.
RD821	LETELLIER Fabienne	En conclusion: OUI à une réserve utilisée librement par des usagers responsables NON à la zone de quiétude Et si vous voulez faire une étude VRAIMENT UTILE, faites -en une sur la population halieutique de la zone et son évolution.	Favorable avec réserve	Restrictions de navigation et de circulation	La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31) Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Un suivi à long terme des populations halieutiques se fait dans le cadre de la réserve actuelle (suivi en plongée des poissons inféodés aux habitats rocheux depuis 2016, programme POCOROCH). Depuis 2013, des suivis variés permettent de mieux comprendre les liens entre les prédateurs (oiseaux marins et phoques gris) et les poissons. Par ailleurs, en 2022, le gestionnaire sera associé au programme européen Interreg, FISHINTEL qui permettra de réaliser des suivis acoustiques sur les bars, lieux et langoustes (coordination Univ. Plymouth, Ifremer), ainsi qu'au programme LAMINET d'étude du réseau trophique par l'approche ADN environnementale (coordination INRAE). Dans le cadre du projet d'extension, plusieurs pistes de travail sont proposées (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD2, RD193, RD284, CL827		Sont favorables à l'extension de la réserve mais refusent la mise en place de la zone de quiétude concernant laquelle certains précisent que personne n'en a réellement prouvé l'utilité, et que d'autres ne voient pas en quoi les plaisanciers nuisent à la quiétude des oiseaux.	Favorable avec réserve	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	La majorité des oiseaux marins a besoin d'une réelle tranquillité au cours de la saison de nidification. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révéilé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié aux activités en mer est qualifié de « peu fréquent » à « très fréquent » (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).
CL831, RD476		Insistent sur le faible nombre de bateaux de pêche plaisance et sur l'absence de dérangement des oiseaux et autres mammifères, en témoignent la présence des oiseaux à leurs côtés lorsqu'ils changent de leurre vif. Estiment qu'il y a certainement d'autres combats à mener que de faire la lutte à quelques pêcheurs respectueux du cadre environnementale des 7 îles et des espèces qui y cohabitent. N'précisent qu'ils sont plutôt des partenaires de la nature ou ils y consacrent leur passion, leur cœur, leur attention aux espèces et en respectant la nature et ses espèces sous toutes ses formes. Appellent à continuer à préserver les 7 îles sans les priver de cette dernière !	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). L'implication des différentes catégories d'acteurs dans la protection du patrimoine insulaire et marin est très importante pour que chacun s'approprie les enjeux et devienne acteur de la sauvegarde du patrimoine (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 et 193). Comprendre et associer a toujours été une évidence pour le gestionnaire, plus de 60 opérations du plan de gestion de la réserve naturelle actuelle sont dévolues aux sciences naturelles et aux sciences humaines et sociales. Plus de 10 études entre 2014 et 2020 ont intégré le volet social et économique pour mieux comprendre les liens entre le patrimoine naturel des Sept-Iles et les activités (perception, capacité de charge, services écosystémiques, récits, interactions entre faune et pêche, ...).
RD833	LOARER Claude	<u>Résumé du courrier adressé sur le e-registre.</u> Revient sur l'arrêté du 21/08/2015 interdisant la pêche aux arts dormants du 15/04 au 15/09 qui entraîne des suspicions et demande s'il se justifiait. Aurait préféré la définition d'un code de bonne conduite entre usagers afin que chacun se sente responsable et acteur.	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	Cet arrêté a été pris pour assurer la sécurité de la navigation dans ce secteur particulier.
RD833	LOARER Claude	Considère que limiter ou interdire l'accès à la ressource aux entreprises artisanales qui pratiquent en majorité une pêche aux arts dormants ne résoudra pas les problèmes liés à la pêche industrielle.	Défavorable	Pression de pêche	L'enjeu de connaissance de l'impact de la pêche industrielle en Manche ouest sur les communautés de poissons est important. Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, plusieurs pistes de travail sont proposées pour mieux appréhender ce sujet complexe des ressources halieutiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195).
RD833	LOARER Claude	Considère que la mise en place d'une ZQ provoquera obligatoirement un redéploiement des flottilles de pêche vers d'autres espaces avec forcément un impact négatif sur les ressources halieutiques, entraînant des déséquilibres, des problèmes de cohabitations et sera bien évidemment contraire aux objectifs recherchés par la création d'aires marines protégées.	Défavorable	Lien avec la stratégie nationale	La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. La flottille de pêche concernée est estimée à 4 ou 5 navires (TOME 2 p24 et 30).
RD861	FECELLE Marie-Françoise (Fédération Française de Motonautisme)	Cette interdiction n'est absolument pas justifiée. Elle n'est pas argumentée. Aucun rapport n'est établi entre la présence des VNM et une baisse hypothétique de la faune.	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1) L'activité des VNM est source de nuisances sonores notamment. La jurisprudence confirme, à plusieurs reprises, que les VNM, de part leur caractéristiques propres (faible tirant d'eau, grande mobilité et niveau sonore important) et leur mode d'utilisation sont de nature à porter atteinte à la conservation de la faune et de l'avifaune d'un espace naturel protégé. Le territoire inclus dans le périmètre de la réserve naturelle étendue compte de nombreuses espèces sensibles au dérangement (oiseaux marins, phoques gris, dauphins et marsouins communs...) L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique des VNM sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de très fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD861	FECELLE Marie-Françoise (Fédération Française de Motonautisme)	Il y a lieu de supprimer une telle discrimination (interdiction des VNM) ou alors expliquer pourquoi les autres navires à moteur, ou les vedettes à passagers avec 250 personnes à bord sont autorisées à aller à proximité d'une zone de reproduction sans causer de perturbations, alors que d'autres embarcations sont bannies de la zone ? Cette inégalité de traitement doit être corrigée.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	Réglementairement, les VNM sont bien distincts des semi-rigides en application de l'annexe (division 240) de l'arrêté ministériel du 23 novembre 1987 et on peut leur appliquer une réglementation spécifique. La jurisprudence confirme, à plusieurs reprises, que les VNM, de part leur caractéristiques propres (faible tirant d'eau, grande mobilité et niveau sonore important) et leur mode d'utilisation sont de nature à porter atteinte à la conservation de la faune et de l'avifaune d'un espace naturel protégé. Le territoire inclus dans le périmètre de la réserve naturelle étendue compte de nombreuses espèces sensibles au dérangement (oiseaux marins, phoques gris, dauphins et marsouins communs...) L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique des VNM sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de très fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...) Pour comparaison, le dérangement lié aux transports à passagers ou à la pêche promenade est qualifié de peu fréquente. Ces évaluations se basent sur des années d'observation réalisées par l'équipe en charge de la gestion du site.
RD871	AUGER	Nous pouvons comprendre que l'île Rouzic est un lieu exceptionnel, qu'il faut donc préserver. Concentrez-vous sur cet objectif nécessaire et n'empêchez par les pêcheurs amateurs jouir du reste de l'archipel. Faites leurs confiance. Arrêtons de décréter des règles qui bloquent tous les bons citoyens pour quelques délinquants qu'on retrouve toujours.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)
RD872		Je pêche depuis une cinquantaine d'années dans le secteur des 7 îles et je n'ai jamais vu autant de fous de bassan et de phoques...! Preuve évidente que nous, pêcheurs plaisanciers, ne perturbons en rien la vie de ces sympathiques animaux.	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). La colonie de Rouzic est la seule de France métropolitaine et une des 54 colonies dans le monde (4 % de l'effectif mondial). Concernant le phoque gris, les Sept-Iles et les Triagoz accueille environ 10 % de l'effectif de France métropolitaine et 70 % des naissances de France métropolitaine avec 51 blanchons. L'espèce connaît un accroissement régulier mais les effectifs restent tout à fait modeste par rapport au contexte européen. La dynamique de ces populations est très liée au contexte biogéographique. La tendance est le fait de paramètres locaux (naissances, mortalités...) mais aussi de paramètres externes (immigration d'individus...). (ANNEXE 2 Etude scientifique globale)
RD874	BOUBENNEC Audrey	Je suis allée depuis toute petite en bateau avec mon grand-père pêcher aux sept îles, j'y pique-niquais sur Bono du temps où nous avions le droit d'aller partout à condition de rester sur l'estran. J'ai trouvé très injuste à l'époque ou l'interdiction hors zone de plage de Bono a été prononcée, même si j'étais jeune, le prétexte de dérangement de la faune, alors que sur l'estran nous ne dérangions absolument pas, mon grand-père nous apprenait à observer de loin les diverses espèces et beaucoup d'autres choses. de plus nous n'étions pas légions à poser le pied sur l'île sur ce côté là.	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	L'activité de plage sur l'île Bono est ouverte aujourd'hui du 1 ^{er} juillet au 31 août. Dans le projet d'extension, il est proposé une ouverture au 15 juillet pour assurer la tranquillité des macareux nicheurs et une fermeture plus tardive au 30 septembre. L'absence de fréquentation sur la plage sud de Bono durant les périodes sensibles de nidification est bénéfique aux populations d'oiseaux marins. Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement de l'activité de plage sur l'île Bono est « assez fréquent » (Cf. ANNEXE 2, étude scientifique globale P139 à P142). De nombreuses espèces élèvent encore leurs jeunes au cours du mois de juillet : huïtrier pie, cormoran huppé, pingouin torda et goélands. Un débarquement sur la plage qui peut paraître anodin souvent par méconnaissance, occasionne un dérangement et peut entraîner des cas de prédation sur les poussins ou un refus de rejoindre le nid pour nourrir les poussins.
RD874	BOUBENNEC Audrey	Le nouveau projet prévoit de durcir encore les règles, sans tenir compte ni des traditions, ni de l'état réel des fonds marins et de sa faune, dans la zone.	Défavorable	Impact sur traditions	N'appelle pas de réponse.
RD879	DOUCHET	Il nous semble qu'il ne faut pas confondre protection du patrimoine vivant et interdiction de naviguer dans une zone qui par ailleurs interdiction ou non laisse passer de gros navires dits « promène couillons » à la fois très polluants, bruyant et fendant la mer à renforts de grosses vagues.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31). Les vedettes de transport à passagers seront contraintes, comme tout le monde, au respect de la zone de protection renforcée (TOME 2 p24). Par ailleurs, cette zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26). Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1101, RD1231		Ces observations mettent en avant la crainte que la zone de quiétude ne soit que "l'arbre qui cache la forêt", une porte ouverte à d'autres restrictions	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. Des phénomènes tel que le réchauffement climatique et l'attractivité naturelle de notre région font que la pression touristique sur nos côtes risque s'accroître dans les décennies à venir. L'équilibre actuel devra être maintenu. Toutes nouvelles réglementations fera l'objet de concertation préalable et sera soumis à l'avis des membres du comité consultatif de la réserve naturelle. La zone de protection renforcée étant définie dans le décret de la réserve naturelle, toute volonté de modification de cette zone engagera la procédure de redéfinition de la réglementation telle que vous l'a connaissez aujourd'hui (avis en comité consultatif, enquête publique, consultations locales...)
CL897	JEGOU Claude	L'extension de la réserve et surtout la zone de quiétude est INUTILE et contribuerait à étendre le phénomène décrit plus haut aux Triagoz et à Tomé. Ce n'est pas avec des mesures locales que l'on va régler les effets du réchauffement de la planète et il est grand temps que les gouvernements légifèrent à grande échelle. A ce rythme, dans quelques années, la colonie de phoques déclinera faute de ressource alimentaire suffisante laissant un archipel désert.	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...) (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude) Le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation n'a pas vocation : ni à lutter contre le changement climatique, ni à régler le problème de la ressource halieutique. Toutefois, dans le cadre de la réserve naturelle étendue, un système de veille permettra d'évaluer à la fois les effets du changement climatique sur le vivant mais aussi d'évaluer les tendances des ressources halieutiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale, p190 à 199). L'extension d'une telle aire marine protégée apportera de nombreux bénéfices sur le long terme : refuge ou réservoir de biodiversité et résilience pour les espèces et habitats qui subissent des pressions variées dont le changement climatique.
RD925	MAURIN	Je me place en position contre la zone de quiétude. En effet je ne pense pas que ce soit en interdisant une grande circulation maritime que nous arriverons à quoi que ce soit. Pensez vous vraiment qu'empêcher de se déplacer au beau milieu de la mer empêcherait la reproduction, que des bateau ayant des tirants d'eau inférieur à 2m empêche les poissons de se déplacer. Je ne pense pas qu'interdire soit la meilleure pédagogie.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (repos, toilette, interactions sociales...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). L'équipe en charge de la gestion de la réserve naturelle sensibilise régulièrement les acteurs locaux en rappelant les enjeux du patrimoine naturel protégé et la réglementation en vigueur (sensibilisation sur le terrain avec des contacts directs auprès des plaisanciers et touristes, via la Station LPO de l'île-Grande, des conférences dans le territoire, des expositions itinérantes...). Des documents sont créés et distribués dans cette intention. Bien avant les actions de police, la communication et la sensibilisation constitue le préalable nécessaire au respect du site.
RD942	SVILARICH François	Par contre j'ai retenu quelques événements qui ont considérablement modifié les sept îles : 1- Les marées noires ont tué beaucoup d'oiseaux, mais plus particulièrement fait totalement disparaître la très belle colonie de MACAREUX qui occupait l'île MALBAN et que je cotoyais étant enfant lors des parties de pêche à la crevette. J'ai constaté à l'occasion de ces marées noires que certaines espèces d'oiseaux étaient moins vulnérables que d'autres, et ont pris la place des MACAREUX, plus vulnérables : ceux-ci ne sont pas revenus sur MALBAN, et seule une petite colonie semble végéter sur BONO. 2- L'introduction des phoques (importés il y a quelques années de la baie de SOMME) qui prolifèrent et ont certainement un impact sur la ressource alimentaire des oiseaux. 3- La diminution de la ressource en poissons de toutes espèces. 4- L'arrivée des algues vertes qui n'existaient pas il y a quelques années Aussi je ne pense pas que l'extension de la réserve, et surtout la création de la ZONE DE QUIETUDE telle que proposée autour de l'île ROUZIC présentent un grand intérêt pour la protection des oiseaux.	Défavorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Les marées noires ont impacté lourdement les populations de macareux aux Sept-Îles. A elle seule, la marée noire du Torrey-Canyon a fait chuter de plus de 2000 couples la population de macareux entre 1966 et 1967 (voir ANNEXE 2, étude scientifique globale, P114 à P117). Le phoque gris n'a pas fait l'objet d'introduction, cette espèce serait probablement autochtone des côtes bretonnes depuis le néolithique. Détruites ou trop dérangées autrefois, les colonies se sont reconstituées depuis deux sites accueillants historiquement le phoque gris en Bretagne : Iroise, Sept-Îles qui jouissent d'une protection ancienne pour leur enjeu ornithologique. Les effectifs de la mégafaune marine aux Sept-Îles restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-ouest ou à un niveau local. La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD942	SVILARICH François	Par contre, d'autres mesures me paraîtraient plus utiles : 1- Assurer une certaine régulation des espèces présentes sur l'archipel pour permettre à certaines espèces de retrouver leur place (par ex. MACAREUX) 2- Limiter la surpêche en particulier des poissons pélagiques 3- Assurer que de nouvelles marées noires ne pourront pas se produire	Défavorable	Pression de pêche	Les mesures de gestion seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension. Il n'est cependant pas envisagé d'intervenir au profit ou au détriment d'une espèce par rapport à une autre. En effet, le site présente une naturalité importante avec des espaces disponibles pour la nidification encore importants. Si la colonie de fou de Bassan a connu une progression spatiale importante, les macareux, goélands ou puffins peuvent nicher sur les bordures actuelles de la colonie et sur les autres îles (Malban, Bono...). La surpêche et les marées noires se traitent à des échelles plus importantes que celle de la réserve naturelle et de l'espace maritime du Trégor. Toutefois, l'enjeu de connaissance de l'impact de la pêche industrielle en Manche ouest sur les communautés de poissons est important. Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, plusieurs pistes de travail sont proposées pour mieux appréhender ce sujet complexe des ressources halieutiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195). La réserve naturelle étendue constitue un espace de veille scientifique et de surveillance en lien avec des réseaux de surveillance (POLMAR, plan pollution maritime, RESOM, réseau oiseaux marins, suivis des contaminants...) pour prévenir des atteintes à l'environnement.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD954	MARCHAL Thomas	<p>Je ne vois pas où se situent les zones de "repos en mer" mentionnées. En effet, les fous ne se reposent pas à proximité de l'île, tous au plus s'y ébrouent-ils à proximité (généralement à l'est de celle-ci) avant de reprendre leur envol vers le large.</p> <p>Quand à la zone de pêche, 19000 hectares me semblent bien petit pour des oiseaux capables de parcourir 500 à 800 km pour aller trouver à manger.</p> <p>Quand aux Torda, petits pingouins et puffins des anglais, j'en croise toute l'année en mer sur les côtes nord de la Bretagne et pas plus aux îles qu'ailleurs.</p> <p>Concernant les phoques, je me suis renseigné auprès des responsables de la réserve qui vont les recenser un vendredi sur deux. Aucun n'a été en mesure de me donner des informations sur les distances à respecter ou les périodes à éviter. La règle que j'applique est que dès que le phoque relève la tête, je suis trop près. Je coupe le moteur et attends. 9 fois sur 10, c'est lui qui vient me voir.</p>	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	<p>Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour de l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île.</p> <p>Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>Le projet de réserve naturelle étendue n'a jamais eu vocation à intégrer l'entièreté des zones d'alimentation de chaque espèce. Cependant vu le périmètre, ce projet pourrait avoir une plus value significative pour plusieurs espèces dont l'aire d'alimentation est plus restreinte mais également pour la période de nidification. (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p162 à 164).</p> <p>Les radeaux d'oiseaux d'alcidès ou de puffins peuvent être observés plus fréquemment en dehors de la période de nidification autour de l'archipel des Sept-îles et parfois à proximité de la Côte (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p80 à 82).</p> <p>Le phoque gris est sensible au dérangement mais selon la période et les individus, l'effet de la fréquentation ne sera pas le même. En restant au-delà des 80 à 100 mètres des phoques sur un reposoir, et en évitant de tracer une route de navigation vers ces individus, on peut éviter le dérangement et observer le comportement naturel des animaux.</p>
RD954	MARCHAL Thomas	<p>Au lieu d'interdire purement et simplement l'accès à cette réserve "seulement" pendant les 5 mois de l'année ou elle présente le plus d'intérêt, je pense qu'une sensibilisation accrue (personnel de la LPO et de la réserve sur place pour faire de l'information, plaquettes d'informations distribuées aux plaisanciers, notices d'informations sur les ports alentours), puis réalisation de contrôles fréquents et verbalisation en cas de dérapage serait beaucoup plus intelligent.</p> <p>Depuis 7 ans que je pratique régulièrement cet espace maritime je n'ai vu qu'une seule fois les responsables de la réserve ce qui me semble peu pour de la prévention.</p>	Défavorable	Vocation pédagogique du site	<p>L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31).</p> <p>L'équipe de la réserve naturelle, conformément aux missions qui incombent au gestionnaire, procède à des actions régulières de communication visant à sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine naturel (contact sur le terrain, conférence, exposition itinérante...). La mise en œuvre de la verbalisation ne peut s'opérer que si il y a des textes qui la prévoient et la réprime. L'équipe en charge de la gestion est présente entre 90 et 100 jours chaque année en mer aux Sept-îles. Des centaines de contacts avec les plaisanciers renforcent la sensibilisation (échanges, distribution de plaquettes, ...) et plusieurs journées sont consacrées à la police de l'environnement en lien avec d'autres organismes. Par ailleurs, plusieurs articles dans les journaux, des conférences et des expositions permettent aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux et comprendre la fragilité du patrimoine naturel marin et insulaire.</p>
RD956	LE COUEDIC Laurent	<p>Par contre est ce qu'une étude scientifique approfondie a permis de prouver que la circulation actuelle des bateaux plaisanciers ou professionnels perturbent la colonie de fou de Bassan et autres oiseaux ?.</p>	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	<p>Les activités humaines génèrent un dérangement sur la faune qui se traduit par un envol pour l'avifaune ou une fuite pour les mammifères. Ces réactions constituent un surcroît de dépense d'énergie ayant nécessairement des impacts. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique de la pêche plaisance, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...), d'autres activités ayant un impact plus fort. Ces évaluations se basent sur des années d'observation aux Sept-îles réalisées par l'équipe en charge de la gestion du site, tout particulièrement autour de l'île Rouzic et notamment sur la colonie de fou de Bassan (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).</p>
RD1005		<p>Cela doit être le rôle de chacun de respecter son environnement et celui du gestionnaire de la réserve naturelle de faire un travail d'explication et de justification auprès des usagers : s'ils n'y arrivent pas, c'est peut être que leur projet n'est pas justifié.</p>	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	<p>L'équipe de la réserve naturelle, conformément aux missions qui incombent au gestionnaire, procède à des actions régulières de communication visant à sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine naturel (contact sur le terrain, conférence, exposition itinérante...). L'équipe en charge de la gestion est présente entre 90 et 100 jours chaque année en mer aux Sept-îles. Des centaines de contacts avec les plaisanciers renforcent la sensibilisation (échanges, distribution de plaquettes, ...) et plusieurs journées sont consacrées à la police de l'environnement en lien avec d'autres organismes. Par ailleurs, plusieurs articles dans les journaux, des conférences et des expositions sur le continent permettent aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux et comprendre la fragilité du patrimoine naturel marin et insulaire.</p>
RD1020		<p>Je suis pour la réserve mais contre la zone de quiétude. Je suis pour le respect et la préservation de la nature dans cette belle région.</p>	Favorable avec réserve	Respect du site actuel par les usagers	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1023, RD1036		Ces pétitionnaires indiquent être favorables à l'extension de la réserve dans les mêmes conditions d'aujourd'hui mais contre la zone de quiétude parce qu'ils estiment qu'il n'y a pas de raisons scientifiques, comme cela les vedettes peuvent continuer leur visite et nous les gens du pays aussi	Favorable avec réserve	Méthodologie, justification scientifique	La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5 mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Elle permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels. La majorité des oiseaux marins a besoin d'une réelle tranquillité au cours de la saison de nidification. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94). Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD1068		Je suis plaisancier sur Perros-Guirec et comme d'autres, attaché à la préservation de l'archipel des Sept Îles, tant pour sa flore, sa faune et son patrimoine bâti. Il me paraît donc intéressant d'agrandir la réserve naturelle et sauf erreur, personne ne s'y oppose.	Favorable avec réserve	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1068		Il paraît donc incongru de dire qu'une zone de quiétude grande comme un timbre poste va régler tout ou partie d'un "éventuel" problème soulevé uniquement par le gestionnaire de la réserve et sans aucune véritable étude contradictoire. Soit on prouve que le problème "éventuel" peut être réglé avec une zone de quiétude et on protège la totalité de l'île Rouzic, en particulier, sur plusieurs km2, soit on s'abstient. Nous faire croire que les vedettes gênent moins que les quelques bateaux qui passent dans le coin ne paraît pas sérieux. Oui à la réserve, non à la zone de quiétude.	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5 mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...) (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude) Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique aux alcidés dont le macareux moine. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique de la pêche plaisance, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...), d'autres activités provoquent un dérangement très fréquent. Ces évaluations se basent sur des années d'observation aux Sept-Îles réalisées par l'équipe en charge de la gestion du site, tout particulièrement autour de l'île Rouzic et notamment sur la colonie de fou de Bassan (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).
RD1078		En sortant en mer ou en retournant vers la terre nous empruntons régulièrement les passes des 7 îles. Cela permet de réduire la distance à parcourir et est souvent plus sécurisants car elles sont plus facilement navigables. Il faut savoir que régulièrement, lié aux conditions météorologiques, contourner les îles surtout par fort coefficient de marée peut s'avérer dangereux. Beaucoup de plaisanciers et professionnels de la mer, plusieurs élus de notre littoral, le collectif Archipel Libre ainsi que les 25 associations locales qu'il représente se sont clairement positionnés contre le projet incluant une zone interdite à la navigation. Malgré cela nous avons l'impression que ce projet doit aboutir coûte que coûte, nous apprenons qu'un règlement de cette future zone serait écrit, que des agents seraient en formations, comme si le projet serait poussé par une force qui ne tient pas ou peu compte de ces avis. Attention à ne pas stigmatiser les usagers qui ont depuis des années eu à cœur de respecter et de préserver ce milieu qu'ils connaissent bien.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. A cette occasion, des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19) Le projet, tel que présenté, a reçu un avis favorable des diverses instances scientifiques consultées et que celui des membres du comité consultatif de la réserve naturelle le 18 février 2021. Le projet de réglementation de cette réserve naturelle étendue a été rédigé (TOME 5). L'équipe de la réserve naturelle est, à ce jour, la même et n'a pas vu ses effectifs augmenter.
RD1095	SCHOENENBERGER Jean et Maxime	il y a certainement d'autres combats à mener (souffrances en abattoirs, oiseaux en cage, chiens attachés à des chaînes dehors été comme hiver ect ect) plutôt que d'empêcher quelques pêcheurs respectueux de la nature de profiter de pêcher autour de cette belle île de rouzic	Défavorable	Hors sujet	N'appelle pas de réponse.
RD1097, RD1098		Pouvoir observer à distance raisonnable les oiseaux peut aussi renforcer l'éducation à l'environnement pour les adultes et les enfants qui se rendent dans notre région pendant l'été. Tout parquer et interdire n'est pas une solution pour développer le vivre dans un environnement commun, sachant que des espaces sont bien sur inaccessibles, comme Rouzic et doivent le rester. En conclusion non pour l'extension de la zone de quiétude interdisant l'approche de l'archipel des sept îles.	Défavorable	Vocation pédagogique du site	L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée créée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). De plus, le périmètre de la zone de protection renforcée laisse des accès autour de l'île Rouzic pour observer les fous et les autres espèces dans de très bonnes conditions, et notamment dans le trou de Rouzic. L'équipe de la réserve naturelle, conformément aux missions qui incombent au gestionnaire, procède à des actions régulières de communication visant à sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine naturel (contact sur le terrain, conférence, exposition itinérante...)

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1145	QUINQUIS Laurent	Souhaite perpétuer avec ses enfants les traditions maritimes autour des 7 îles et ne pas en faire un sanctuaire avec promenade pour touristes en vedette.	Défavorable	Impact sur traditions	L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...).
CL1148	MONTREUIL Y	Bonjour, Je ne suis pas opposé au principe d'une "zone de quiétude" pour les fous de bassan de l'île Rouzic, mais la pointe nord-est du triangle de cette zone m'inquiète. J'avais l'habitude de naviguer à la voile en coupant cette pointe nord est pour passer au sud de "Baro Prignou", pour longer l'est de l'île Rouzic, ce qui sera dorénavant interdit. Il faudra se concentrer pour passer au nord de "Baro Prignou" et gérer les hauts fonds 5,8/ 7,1 ou la mer peut se lever de manière inconfortable avant de rejoindre le passage entre les Noires de Rouzic et l'île Rouzic. Je pense donc que l'interdiction dans cette pointe nord est du triangle de la zone de quiétude (qui de plus rallonge le trajet), crée un danger supplémentaire inutile à un endroit où le courant et les rochers demandent déjà toute l'attention des navigateurs. La pointe de ce triangle aurait avantage à être un peu rognée au niveau des hauts fonds 3,9/0,3 . Ci joint visualisation sur carte de mon propos.	Favorable avec réserve	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Ces contours ont été revus suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19)
RD1204, RD1229	CDPMEM22 et CDPMEM29	Citent l'article 4 du projet de décret et formulent leurs inquiétudes quant à la possibilité future de nouvelles réglementations contraignantes sur le périmètre d'extension au détriment de leur activité. Ils rappellent la nécessité de l'implication du CRPMEM pour toute mesure qui concernerait la pêche. Rappellent également que dans le cadre des analyses de risques espèces prévues dans les sites N2000, les interactions entre les engins de pêche pro et les espèces feront l'objet d'une analyse sur l'ensemble des site N2000, incluant la RNN.	Favorable avec réserve	Restrictions de navigation et de circulation	L'article 4 du projet de décret concerne les points de réglementation qui doivent être traités au niveau du plan de gestion. Le plan de gestion doit être rédigé dans les trois années qui suivent la prise du décret, durant ce laps de temps, c'est le préfet qui décide de la réglementation. Dans le projet de décret, il est fait référence au plan de gestion à plusieurs reprises (article 6, 7, 8, 10, 14, 20, 23 et 25) mais aucune ne concerne l'activité des pêcheurs professionnels.
RD1220	GAJAC Pierre	Ci-joint une carte extraite du dossier de l'enquête publique (Annexes, page 200/283 du document). A qui voulez-vous faire croire que la zone de quiétude va contribuer à protéger les oiseaux ? agir sur le taux de reproduction ? agrandir leur zone de repos ? faciliter le nourrissage ? ... C'est un confetti à l'échelle de « la zone de stationnement et de pêche des fous de bassan ». Une démonstration scientifique dites-vous ? Ça ressemble à une escroquerie intellectuelle !!! De qui se moque-t-on ?	Défavorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan. Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique à la colonie de macareux moine. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le périmètre de la zone de quiétude permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Cette zone de protection renforcée n'a pas de vocation trophique pour les oiseaux marins et n'a pas vocation à avoir un effet sur le court terme sur le taux de reproduction mais cette mesure est proposé dans un contexte de reproduction particulier pour la colonie de fou de Bassan (la seule de France métropolitaine et une des 54 dans le monde). Elle aura une vocation éthologique (repos, quiétude, confort, bien-être...) pour la conservation à long terme de la communauté d'oiseaux marins autour de l'île Rouzic.
RD1226		Je suis opposée au projet d'extension projetée sur la zone Triagoz-Sept Iles - Tomé. Je constate après lecture des documents que les intentions ne sont pas toutes vraiment sincères... Je constate aussi que la pêche qu'elle soit à pied ou par bateau est mise carrément à l'index par leur interdiction oubliant que la colonie de phoques gris ne cesse de croître au détriments des poissons de la zone et que, sauf erreur de ma part, rien n'est fait pour contrôler leur nombre croissant	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	Concernant l'accès aux estrans, la réglementation de la réserve naturelle étendue ne modifiera en rien les pratiques actuelle, ils resteront ouverts pour les pratiquants de pêche à pied de loisirs 3h avant et 3h après la basse mer. L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers et aux pêcheurs professionnels. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs et les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24, 25 et 31). Le phoque gris connaît un accroissement régulier mais les effectifs restent tout à fait modeste par rapport au contexte européen. Les Sept-Iles et les Triagoz accueille environ 10 % de l'effectif de France métropolitaine et 70 % des naissances de France métropolitaine avec 51 blanchons. Le phoque gris serait probablement autochtone des côtes bretonnes depuis le néolithique. Les deux sites accueillants historiquement le phoque gris en Bretagne sont ceux qui ont bénéficié de protection ancienne pour leur enjeu ornithologique (Sept-Iles, Iroise). La dynamique de ces populations est très liée au contexte biogéographique. La tendance est le fait de paramètres locaux (naissances, mortalités...) mais aussi de paramètres externes (immigration d'individus...). (ANNEXE 2 Etude scientifique globale).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1228	LAUREC Yves	J'ai lu le document technique jusqu'à la page 153, sans y voir d'éléments montrant le besoin d'accroître le périmètre de la réserve des 7 Iles. Je n'ai pas acquis la certitude que les chiffres cités sont toujours sincères, par exemple l'apport économique de plusieurs millions d'euros me laisse rêveur et reflète peut-être ce qu'apportent les Iles, sûrement pas ce qu'apporte le fait qu'elles soient réserve ornithologique !	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet d'extension de la réserve naturelle prend en compte de nouveaux habitats et espèces sous-marins, non présents actuellement (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes). Les retombées économiques liées à la venue des visiteurs (touristes et excursionnistes) sur la Côte de Granit Rose pour lesquels la qualité écologique du site a joué un rôle décisif ont été évaluées lors d'une étude menée en 2018. Elles s'élèvent à 396 millions d'euros. Les activités de loisirs en mer sur la côte (kayak, voile légère, plaisance, plongée, apnée, pêche récréative, randonnée) structurent l'activité économique du Trégor. L'étude démontre le lien entre les pratiquants et la qualité du site. Ces derniers consacrent 60 % de leur temps de pratique à la contemplation des lieux (plaisir d'exercer dans un environnement marin de qualité).
RD1228	LAUREC Yves	J'accepte l'extension de la réserve. Je veux bien admettre que la France a besoin d'accroître la surface de ses zones protégées	Favorable avec réserve	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD1255	TESSIER Alexis	Rappelle l'historique du développement de la réserve depuis 1976 tout en soulignant que l'introduction au projet dans le dossier d'enquête est parfaite et ne peut que satisfaire tout citoyen conscient des enjeux et soucieux de l'avenir. Mais en parallèle, s'étonne que l'activité humaine, dans ses traditions, ne soit pas relevée dans ce dossier et que la pêche et la plaisance ne soient présentées que sous un angle partiel, voire partial, comme étant néfaste pour l'écosystème. S'interroge sur la cohérence du projet, en partant du principe que si la création de la réserve a permis le développement de la faune et la flore, cette extension provoquera un nouveau développement de cette faune et cette flore. Pose la question de l'extension d'après, pourquoi pas jusqu'au littoral. Evoque l'incapacité à évaluer la réalité objective en la masquant par des interprétations locales sans aucun fondement sérieux ou sans ambition générale réelle.	Défavorable	Pertinence de l'extension de la réserve	L'objectif premier d'une réserve naturelle nationale est la protection du patrimoine naturel. Loin des mises sous cloches passées, la mise en œuvre de cet outil réglementaire cherche désormais à articuler au mieux les enjeux du patrimoine naturel et les activités socio-économiques en présence. Pour ce faire et justifier la réglementation proposée, il est nécessaire d'évaluer les pressions générées par ces activités. Ce projet de réserve naturelle étendue s'inscrit dans un territoire support d'activités socio-économiques mais dans lequel la préservation du patrimoine naturel doit également avoir sa place. Le projet ne s'est volontairement pas approché le long de la côte, malgré la présence d'enjeux important au niveau du patrimoine naturel, du fait de la forte présence des activités humaines. Le périmètre et sa justification sont présentés dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes).
RD1255	TESSIER Alexis	Attend que le projet d'extension de la réserve soit entièrement revu dans ce sens, à savoir en intégrant l'activité traditionnelle humaine. Protection de l'environnement, des activités traditionnelles de plaisance et naturelles réelles, tout en favorisant le développement de la faune et la flore. Et non pas la préservation qui semble être l'objectif caché de l'actuel projet, développer coûte que coûte une réserve naturelles sans cohérence et volonté d'intégrer le bon sens du vivre ensemble. Attend que soit supprimé tous zonages institués au mépris de l'observation des usages et occupations des activités marines réels, en particulier sur l'activité de plaisance traditionnelle. Demande la suppression ou l'amendement des contraintes réglementaires des zones correspondantes du projet, visant à dénier toute possibilité aux plaisanciers traditionnels de pratiquer et transmettre, dans une gestion responsable de l'éco système (qui nécessite peut être d'être adaptée), leurs traditions de pêches auprès des générations futures.	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	Le projet de réserve naturelle étendue intègre les activités traditionnelles humaines. L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31) Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Ces contours ont été revus suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19). Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre et la communication est très régulière (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...)
RD1266		Protéger le site oui, mais pas au détriment des pêcheurs locaux, qui sont suffisamment responsables.	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1268	Anonyme, déposé par un pratiquant du kayak de mer (KM)	<p>Habitant du Trégor pratiquant le kayak de Mer, décrit sa pratique en insistant sur le côté non polluant de ce mode de déplacement. Précise que c'est un support privilégié pour la découverte du milieu marin.</p> <p>Indique que la communauté KM est consciente des dérangements qui peuvent être occasionnés sur les sites de nidifications et sur les repaires de phoques, qu'elle a conscience des enjeux et respecte les préconisations formulées. Précise que la plupart des Kayakistes ont de bonnes connaissances naturalistes.</p> <p>Indique que la fréquentation des 7 îles par les Kayaks de Mer est faible (inférieur à une centaine d'embarcations par an).</p> <p>Rejoint les conclusions d'« Archipel Libre » dans sa contribution (N°439 du 26/10) à l'Enquête d'Utilité Publique, sur l'extension de surface de la RNN, qui ne changera rien pour les pratiquants du KM et les autres usagers responsables. Par contre les justificatifs d'une Zone de Quiétude-Exclusion autour de Rouzic, l'interroge sur la finalité de celle-ci. Reprend les conclusions de l'Annexe 2 du document en référence (A. Laurec) auquel il rajoute le mauvais positionnement de cette Zone de Quiétude, les radeaux de fous observés étant principalement au Nord-Est de Rouzic.</p> <p>Rejoint également les remarques de la contribution N°904 (TGKM) sur les interactions des pratiquants responsables de Kayak de Mer, qui remarque l'absence de perturbation notable sur la faune, sans doute moins que les aller-retours incessants de vedettes bruyantes dans l'espace restreint du « trou de Rouzic » en haute saison touristique, ou l'abondance de semi-rigides sur-motorisés dans ce secteur, sans évoquer les VNM (jet-ski) auquel les kayakistes sont parfois abusivement assimilés en matière de dérangements ! Précise que la faible surface de cette ZQ (< 1%) , souvent rappelée dans les documents de présentation, ne saurait cacher la contrainte pour les KM d'interdiction du tour complet de Rouzic, par le Nord -West (~ 400m) qui peut présenter un élément de sécurité important à travers un couloir de passage en un endroit où il n'existe ni radeaux de fous, ni site de nidification .</p> <p>Rejoint les conclusions d'Archipel Libre : ACCEPTER l'extension d'une grande réserve avec le respect de la réglementation actuelle.</p>	Favorable avec réserve	Respect du site actuel par les usagers	<p>L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux kayakistes. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. Elle permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces. Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour de l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>L'activité de kayak se veut vertueuse et l'est à plusieurs titres, cependant certaines pratiques, telles que le « rase-caillou » peuvent générer un dérangement de la faune marine avec envol ou encore mise à l'eau de phoque gris en reposoir. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique du kayak de mer, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié d'assez fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). A titre d'exemple, le passage de kayak par le nord de l'île Rouzic provoque très régulièrement des envols massifs dans la colonie de fou de Bassan.</p> <p>Le gestionnaire, dans le cadre du plan de gestion, et comme cela avait été dit dans le cadre des réunions sur le projet d'extension, sera susceptible de développer des liens avec les pratiquants de kayak de mer (accompagnement, sensibilisation, conférence...).</p>
CO03, CO04,		<p>Pêcheurs professionnels, ils demandent pourquoi on veut étendre la réserve, on leur a dit que c'est pour se protéger des éoliennes et des bateaux de croisière, mais considèrent que ce n'est qu'une histoire d'argent. Déclarent qu'aujourd'hui les fous de Bassan sont dans l'Est de Rouzic, que le reposoir est là. Demandent à ce qu'on laisse les choses en l'état et insistent sur la consommation de poissons par les Fous (30 T par jour) et que cela fait du volue en moins à pêcher. Déplorent également les dégâts faits par les phoques, notamment sur les lottes.</p>	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	<p>Le projet de décret interdit, sur tout le territoire de la réserve naturelle étendue, toutes activités industrielles de production d'électricité (TOME 5 p8 article 16) et le mouillage et le stationnement dynamique des bateaux de croisière (TOME 5 p10 article 22)</p> <p>En cas d'extension du périmètre de la réserve naturelle, la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État sera revue à la hausse afin d'assurer la bonne gestion de cette aire marine protégée avec des moyens humains suffisants. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé. La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.</p> <p>Concernant les radeaux (reposoirs en mer) d'oiseaux et notamment de fous de Bassan, ils se situent tout autour de l'île Rouzic, et notamment au nord et à l'est. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>Les régimes alimentaire de la mégafaune (oiseaux marins et phoques gris) des Sept-Îles sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112).</p> <p>Les effectifs de cette mégafaune restent modestes au regard du contexte nord européen et ne peuvent être, à eux seuls, responsables de la baisse des ressources en Manche-ouest ou à un niveau local. L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique est un enjeu important (ANNEXE 3 Etude scientifique globale, p190 à 193). Le conseil scientifique de la réserve des Sept-Îles pourra se saisir de cette problématique importante pour l'avenir du patrimoine des Sept-Îles.</p> <p>Des études permettront de rendre compte des liens entre activités et ressources. La déprédation a lieu dans toutes les régions du Monde. L'évaluation locale de la déprédation des phoques gris sur les lottes est détaillée en page 130 de l'étude globale (ANNEXE 2). Cette évaluation se poursuivra dans les années futures et des moyens de mitigation seront étudiés.</p>
RD1268	Anonyme, déposé par un pratiquant du kayak de mer (KM)	REFUSER l'établissement d'une zone de Quiétude-Exclusion, dont je n'explique la finalité urgente que sous des motifs administratifs, un couvert émotionnel légitime de protection de la nature et d'arguments écologico-scientifique discutables, en préconisant la responsabilisation des usagers et le rejet de toute confiscation du domaine public maritime.	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	<p>La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p91 et 94).</p> <p>La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces (ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude). Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique à la colonie de macareux moine.</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1276		<p>Habitant de Perros-guirec et fréquentant la zone maritime depuis 1962, je rejoins moi aussi les conclusions « d'Archipel Libre » dans sa contribution (N°439 du 26/10) à l'Enquête d'Utilité Public, sur l'extension de surface de la RNN. Les justificatifs d'une Zone de Quiétude-exclusion autour de Rouzic, m'interroge sur la finalité de celle-ci, telle que le propose les documents pour légitimer la mise en place de cette dernière :</p> <p>- Les fous de Bassan, ont une population supposée en recul de l'avis même du gestionnaire de la réserve en « bon état », dans une dynamique naturelle de stabilisation, après une période de forte extension.</p> <p>- l'analyse de la survie locale, basé sur le suivi de quelques individus qui ne serait être extrapolé à l'ensemble de la population ;</p> <p>- l'étude inadéquate en période de confinement, qui observe un accroissement ridicule de formation de radeaux, ..en l'absence de toute circulation de navires.</p> <p>Les macareux restent jusqu'au 14 juillet seulement</p> <p>Les goélants pour qui Tomé semble réservée peuplent la ville et les champs alentours. Cette espèce deviendrait-elle envahissante? en plus?</p>	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	<p>La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (ANNEXE 2, étude scientifique globale P91 et P94). L'analyse de la survie locale est publiée dans une revue scientifique : « No way home : collapse in northern gannet survival rates point to critical marine ecosystem perturbation ». Marine Biology, 2020. 167-189 Grémillet, D., Péron, C., Lesrôel, A., Fort, J., C. Patrick, S., Besnard, A. et Provost, P.</p> <p>La zone de protection renforcée permet d'assurer le maintien d'activités biologiques vitales pour les oiseaux marins (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces. Un suivi dédié en 2020 durant 100 jours a révélé, sur ce secteur, une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>L'île Tomé réserve un grand potentiel pour l'accueil d'oiseaux marins et côtiers, toutes espèces confondues (TOME 1 p14). En 1988, l'île Tomé comptait plus d'oiseaux marins nicheurs qu'aux Sept-Îles avec environ 12 000 couples de goélants nicheurs (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p85).</p> <p>La date de départ en migration dépend de la date d'arrivée des oiseaux et de la qualité de la reproduction. Le gestionnaire a déjà constaté le départ de macareux jusqu'à la mi-août, après la saison d'élevage des jeunes. La période la plus sensible durant la nidification de cette espèce se trouve pour la grande majorité des individus durant la première quinzaine de juillet (pic de la fin d'élevage des jeunes).</p> <p>Contrairement aux idées reçues, les populations de Goélants sont en régression à l'échelle nationale.</p>
RP04	SEVESTRE Jacques	<p><u>Résumé de l'observation déposée sur le registre papier.</u></p> <p>Déclare pêcher aux 7 îles depuis 1955. Regrette l'époque où il était possible de débarquer sur les îles (sauf Rouzic). Regrette la mise en place des interdictions à partir de 1976 lorsque la LPO s'est vu confier la gestion de la réserve.</p>	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	<p>L'arrêt de la chasse aux macareux et l'interdiction de débarquer sur les îles ont été profitables aux communautés d'oiseaux marins. Les îles deviennent des zones de refuge pour la biodiversité. La surveillance par un gestionnaire (LPO désignée gestionnaire depuis 1976) et le contrôle d'espèces invasives et exogènes (rat surmulot, vison d'amérique...) se combinent à la quiétude des lieux. Cette nature profite à tous et a forgé l'identité exceptionnelle et unique du territoire.</p>
RP07	LAVAUX Jean Christophe	<p><u>Observation déposée sur le registre en Mairie.</u></p> <p>Je comprend les interdictions se rapportant à la zone de quiétude et à l'accès à l'île Tomé. Le projet d'extension de la réserve naturelle couvre une zone immense, et selon le document explicatif du projet, il n'y a aucune interdiction à part la zone de quiétude et sur Tomé.</p> <p>Donc pourquoi créer une zone si grande si aucune restriction ne s'y rapporte ? Pourquoi ne pas simplement se contenter des 2 interdictions prévues ?</p> <p>Le but de l'extension de la réserve est de protéger les milieux naturels et les espèces animales et végétales. Qui dit protection dit barrières, interdictions et restrictions. Donc, s'il n'y en a pas, pourquoi pas agrandir la zone ?</p> <p>Beaucoup de gens à qui j'ai parlé pensent que le périmètre de la nouvelle zone constitue les fondations d'un projet qui verra la création de nouvelles interdictions.</p> <p>La zone de quiétude ne me pose à priori pas de problème même si je doute de son efficacité.</p> <p>Quant à l'accès à l'île Tomé, je suis contre l'interdiction totale mais pense que l'interdiction partielle en fonction des périodes de l'année était suffisante.</p>	Favorable avec réserve	Restrictions de navigation et de circulation	<p>Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue ne contraint que très peu les acteurs locaux dans leur pratique. Il vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. Toutefois, celui-ci portent un certains nombres d'interdictions non négligeables (déchets, stockage de toute nature, feux, recherche et exploitations minières, installations de productions d'électricité, câbles sous-marins, activités pétrolières et de gaz, bateaux de croisière, survol...). (TOME 2 p22 et 23)</p> <p>Toutes nouvelles réglementations qui pourraient être envisagées fera l'objet de concertation préalable et sera soumis à l'avis des membres du comité consultatif de la réserve naturelle.</p> <p>La zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic (activités de confort : repos, toilette, interaction sociale...).</p> <p>Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>Sur le sujet de l'île Tomé, la quiétude sera profitable à toute la communauté d'oiseaux présente à l'année et en fonction des saisons.</p>
RP09	BRILLAUT Stéphane	<p>Je ne comprends pas l'extension de la réserve à l'île Tomé et aux chenaux d'accès au port de Perros. J'ai l'impression que bientôt on ne pourra plus naviguer à peu près librement.</p> <p>La pêche et la chasse sous-marine devraient être interdits sur l'ensemble de la zone, et dans le département des Côtes d'Armor, pour éviter que ce qui est arrivé en Méditerranée n'arrive sur nos côtes, l'appauvrissement des ressources halieutiques.</p>	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	<p>L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)</p> <p>La pêche professionnelle a évalué les pressions que ses différents métiers exercent sur les milieux naturels. Les niveaux d'interactions forts et modérés ont fait l'objet de mesure dont une interdiction de pêche à la drague à la coquille St Jacques sur la banc de maërl à l'ouest de Tomé (TOME 2 p29 et 30).</p> <p>La chasse sous-marine est une activité de loisir difficile à évaluer aujourd'hui. Elle est pratiquée par des personnes qualifiées et il s'agit d'une pêche récréative et sélective.</p> <p>L'île Tomé présente un grand potentiel pour l'accueil d'oiseaux marins et côtiers, toutes espèces confondues (TOME 1 p14). En 1988, l'île Tomé comptait plus d'oiseaux marins nicheurs qu'aux Sept-Îles avec environ 12 000 couples de goélants nicheurs, des espèces en forte régression dans les milieux naturels (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p85).</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CR10	LAUREC Alain	<p>La proposition ne résulte pas d'une analyse scientifique sérieuse qui userait des outils adéquats. Elle repose sur 2 prémisses erronées et sur une hypothèse qu'aucun chiffre ou fait n'appuie :</p> <p>- <u>le fous de Bassan souffrirait d'une dégradation massive et récente des stocks fourrages dont il se nourrit</u> : les données accessibles (cf International Council for The Exploration of the Sea) ne le confirment en rien.</p> <p>- <u>il est proposé de ramener les taux de succès des reproductions aux niveaux antérieurs à 2003</u> : ce fut en fait une période "anormale" de croissance vigoureuse de la population, à coup sûr non durable, où le succès de la reproduction fut de 2 à 3 fois supérieur à ce qui suffit à garantir la stabilité de la population.</p> <p>- <u>une zone de quiétude accroîtrait les taux de reproduction</u> : aucune donnée, ni même une analogie avec les colonies voisines n'est fournie qui aille dans ce sens.</p> <p>La population est traitée comme totalement isolée des autres populations des fous de Bassan (Iles Anglo-Normandes/Pays de Galles Irlande) qui se nourrissent nécessairement des mêmes stocks. Des comparaisons entre colonies constituent pourtant un préalable nécessaire.</p> <p>Aucun lien n'est démontré avec des équipes qui disposent d'un savoir-faire idoine sur les (1) techniques d'inférence statistique et notamment d'échantillonnage, et (2) de dynamique des populations à commencer par l'Ifremer pour les poissons fourrages. Ignorer les carences de la proposition de zone de quiétude, et faire comme si elle émanait d'études scientifiques, mettrait en péril pour l'avenir la crédibilité et de la science et de la procédure de consultation. Il faut pourtant s'attendre à des conflits d'usage bien plus graves liés à la présence de la réserve (cf. développement rapide de la population de phoque), ou des études scientifiques acceptées par tous mseront indispensables pour raisosn garder.</p>	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	<p>Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29).</p> <p>Le projet ne vise aucunement un accroissement du taux de reproduction au sein de la colonie de Fous de Bassan. Il s'agit de constats très factuels. La zone de protection renforcée vise à conforter la protection de cette espèce dont la colonie sur Rouzic commence à donner des signes de faiblesse (indicateurs de suivi dans le rouge : nombre de jeunes à l'envol, masse musculaire des individus...). L'objectif visé est davantage qualitatif que quantitatif en apportant confort et quiétude en mer (activité de toilette, interaction sociale, lissage des plumes...) au coeur de la saison de reproduction (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>L'indicateur de baisse de production en jeune est expliqué par l'hypothèse de la baisse des ressources en maquereaux en Manche-ouest (compétition fous et pêche industrielle) (Thèse visant à évaluer l'influence d'une source prévisible de nourriture anthropogénique sur l'écologie spatiale, la dynamique populationnelle et la conservation d'un prédateur marin).</p> <p>Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, des informations sur les stocks halieutiques en Manche-ouest seront recherchés en vue d'établir des liens avec les communautés d'oiseaux marins (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190).</p> <p>Un suivi à long terme des populations halieutiques se fait dans le cadre de la réserve actuelle (suivi en plongée des poissons inféodés aux habitats rocheux depuis 2016, programme POCOROC). Depuis 2013, des suivis variés permettent de mieux comprendre les liens entre les prédateurs (oiseaux marins et phoques gris) et les poissons.</p> <p>Par ailleurs, en 2022, le gestionnaire sera associé au programme européen Interreg, FISHINTEL qui permettra de réaliser des suivis acoustiques sur les bars, lieus et langoustes (coordination Univ. Plymouth, Ifremer), ainsi qu'au programme LAMINET d'étude du réseau trophique par l'approche ADN environnementale (coordination INRAE).</p> <p>Dans le cadre du projet d'extension, plusieurs pistes de travail sont proposées (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195).</p> <p>Les régimes alimentaires des oiseaux marins et phoques sont variés et saisonniers et que certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112 et p62 à 63).</p>
CR14	JOURNE Pierre	<p>Résumé du courrier reçu en Mairie de Perros Guirec.</p> <p>Remise en cause de la méthode en déplorant l'absence de comparaison entre la situation de 1976 et l'actuelle ainsi que l'absence de précisions dans l'énumération des impacts.</p>	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	<p>L'analyse de l'évolution de la colonie de fou de Bassan a été poussée rétroactivement jusque dans les années 1990 (ANNEXE 2 étude scientifique globale p85). Partir de 1976 n'aurait pas eu beaucoup de plus value étant donné la croissante constante de l'espèce depuis la création de la réserve naturelle. Ce tableau confirme également la stagnation de la colonie durant cette dernière décennie. D'une manière plus globale pour les oiseaux marins, la standardisation des méthodes de suivi et l'établissement des protocoles au niveau national remonte aux années 90. Une même méthodologie appliquée aux Sept-Iles permet d'établir des tendances de population fiable.</p>
CR14	JOURNE Pierre	<p>Concernant l'activité des vedettes de tourisme, il indique qu'elles ont pu se développer "grâce à un comportement exemplaire et la mise en œuvre de matériel plus performant, plus économique, moins polluant, plus manoeuvrant" et que le nombre de bateaux de pêche a été divisé par 2.</p> <p>Cite un extrait du dossier (tome 2 p.21) dans lequel on lit "la fréquentation est, somme toute, raisonnable" et propose de continuer à faire confiance aux acteurs actifs. Considère que les mesures prises en 1976 étaient pertinentes et pragmatiques et qu'elles ont permis le développement harmonieux de la réserve et qu'il n'y a pas lieu d'accroître la pression réglementaire. Pour lui, l'extension de la réserve ne se justifie pas au vu des résultats déjà obtenus.</p>	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	<p>Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29). Le projet de réserve naturelle étendue c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1).</p> <p>L'état écologique de la communauté d'oiseaux marins nicheurs est globalement satisfaisant, certaines espèces connaissent une tendance (ou retour) à la hausse (océanite tempête, puffin des anglais, pingouin torda et guillemot de Troil) mais d'autres ont des effectifs bas ou en relative stabilité ces dernières années (fulmar boreal, fou de Bassan, comoran huppé, goéland marin, macareux moine...). Certaines espèces sont en limite d'aire de répartition et avec des effectifs bas, la situation reste fragile. Apporter un périmètre marin autour de l'archipel avec l'île Tomé, le tout en bon état de conservation est le gage de conservation à long terme des espèces et habitats de l'archipel des Sept-Iles et la zone de protection renforcée est une protection supplémentaire autour de Rouzic qui est l'île la plus riche de France métropolitaine pour les communautés d'oiseaux marins (86 % de l'effectif de l'archipel et 11 espèces).</p> <p>Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'effondrement de la biodiversité marine et insulaire au niveau mondial est constant et que la situation en mer de la Manche ne doit pas être considérée comme une exception. Depuis 1950, à l'échelle mondiale, les oiseaux marins (manchots, frégates, sternes,...) ont perdu 70 % de leurs populations. Le projet d'extension de la réserve propose d'aller au-delà des mesures initiales prises avec la création de la réserve en 1976, afin de protéger durablement une biodiversité marine et insulaire riche et inestimable mais néanmoins fragile et soumise à de multiples pressions.</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CO01	HONORE Yves	Propriétaire d'une résidence secondaire à Perros, mère née à Louannec, Grand Père pilote de la Flotte. Habite Montreuil. Plus d'intérêts personnels à défendre vu son âge, mais parle pour ses enfants et ses petits-enfants. Souhaite que Perros reste comme elle est, qu'on arrête de mettre des interdictions. Peur qu'on mette de nouvelles interdictions dans la réserve, on va trop loin.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue ne contraint que très peu les acteurs locaux dans leur pratique. Il vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
CO02	GUEGAN Yannick	Notre asso est OK pour l'extension de la réserve sous réserve du maintien de la réglementation actuelle (id Archipel Libre) mais est contre la ZQ, car aucune justification scientifique.	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	Le fondement scientifique de ce projet a été valide par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29) La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude) Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).
CO02	GUEGAN Yannick	Concernant l'e-registre, les contributions de l'autre bout de la France n'ont rien à faire là car ils n'ont jamais mis les pieds ici !	Défavorable	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
CO05	LE MEUR Jean Charles	Marins depuis 5 générations dans la famille. Pêcheur plaisancier à Ploumanac'h, membre du conseil portuaire. Inquiet de la ZQ, la trouve inadmissible car estime ne pas déranger les oiseaux : ils viennent faire leur toilette à 2 m de lui. « Cette ZQ c'est une histoire d'argent qui va venir de l'Etat, de l'Europe. Rouzic est tout blanc avec les fous de bassan, les vedettes ne dérangent pas les oiseaux. Si les fous de Bassan n'ont plus à manger, ils partiront. On n'est jamais très nombreux à pêcher dans la zone de quiétude. Les vedettes auront droit de rentrer dans le trou de Rouzic. On pratique une pêche très ancienne.... »	Défavorable	Motivations idéologiques ou financières	La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. Cette zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le maintien de l'accès au trou de Rouzic à tous répond à la mission prioritaire d'une réserve naturelle de sensibilisation du public. Les activités humaines génèrent un dérangement sur la faune qui se traduit par un envol pour l'avifaune ou une fuite pour les mammifères. Ces réactions constituent un surcroît de dépense d'énergie ayant nécessairement des impacts. L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Le dérangement lié à la pratique de la pêche plaisance, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de peu fréquent, d'autres activités présentent des dérangements très fréquents. Ces évaluations se basent sur des années d'observation aux Sept-Iles réalisées par l'équipe en charge de la gestion du site, tout particulièrement autour de l'île Rouzic et notamment sur la colonie de fou de Bassan (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.
CR28	COLIN Yann (Société des Régates de Perros Guirec)	La SRP a pour vocation le développement des activités nautiques de voile (régates et plaisance), elle compte 150 adhérents et existe depuis plus de 50 ans. Ses adhérents, usagers réguliers du bassin de navigation de Perros Guirec / Sept Iles ont toujours pratiqué leurs activités dans le respect de la faune et de la flore depuis des décennies. Par l'intermédiaire de leur président, et après une nouvelle revue du projet lors de son dernier conseil d'administration, la SRP exprime son total soutien à la position déjà exprimée par les autres associations nautiques et confirme les points suivants : - Acceptation de l'extension de la réserve naturelle SOUS RESERVE QUE LES ACTIVITES CONDUITES ACTUELLEMENT SOIENT MAINTENUES	Favorable avec réserve	Restrictions de navigation et de circulation	Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue ne contraint que très peu les acteurs locaux dans leur pratique. Il vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 note spécifique à la zone de quiétude).
CR34	LE PREVOST Christian	Ne pas pratiquer la pêche aveugle filet, dragues, chalutages, uniquement pêche à la ligne encore une fois si cela est nécessaire ?	Défavorable	Pression de pêche	Le projet de réserve naturelle étendue se situe en partie dans la bande côtière des 3 miles, le chalutage n'y pas autorisé. (TOME 2 p7). La drague à la coquille St Jacques a été interdite, sur proposition des pêcheurs eux-même suite à l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre de Natura 2000, au niveau de l'île Tomé du fait du fort niveau d'interaction existant avec les bancs de maërl, habitat fragile et à enjeu. Les autres métiers de pêches professionnels ont également été analysés et n'ont donné lieu à aucune nouvelle mesure réglementaire du fait des interactions nulles ou faibles identifiées (TOME 2 p29). L'interdiction des filets pour les pêcheurs plaisanciers a été évoquée durant les phases de concertation puis écartée de par le faible nombre d'usagers concernés. (TOME 3 p20).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CR34	LE PREVOST Christian	<p>Les visons d'Amérique sur l'île Tomé peuvent être éradiqués sans l'inclure dans le RNN puisqu'il y a déjà l'interdiction au public depuis quelques années et toujours des visons. A vous lire, on a le sentiment que l'agrandissement de la RNN va régler tous les problèmes.</p> <p>Appliquons des mesures sur la RNN existante et si cela ne suffit pas il sera temps d'agrandir la RNN des sept îles.</p> <p>Bien évidemment, je suis contre l'élargissement de la RNN.</p>	Défavorable	Pertinence de l'extension de la réserve	<p>La conservation de la nature doit se réfléchir de manière globale, l'éradication des visons sur l'île Tomé représente une menace pour l'équilibre de cette île mais aussi pour l'archipel des Sept-Îles, si un individu venait à traverser, notamment en période de nidification. L'intégration de l'île Tomé dans le projet d'extension est liée à son patrimoine naturel (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p26 à 28, p85). L'île Tomé révèle un grand potentiel pour l'accueil d'oiseaux marins et côtiers, toutes espèces confondues (TOME 1 p14). En 1988, l'île Tomé comptait plus d'oiseaux marins nicheurs qu'aux Sept-Îles avec environ 12 000 couples de goélands nicheurs (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p85). Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29).</p> <p>Le projet de réserve naturelle étendue c'est : une vingtaine d'habitats terrestres et marins reconnus d'intérêt européen, plus d'une centaine d'espèces sous-marines inféodées aux fonds rocheux qualifiées à enjeu par les experts, des oiseaux et mammifères marins protégés au niveau national et reconnus également d'intérêt européen. En quelques chiffres, cela représente : 11 % des oiseaux marins nicheurs, 10 % de la population nationale de phoque gris et première colonie de reproduction française, 6 % de la surface nationale estimée de laminaires. (TOME 1).</p>
CR35	CARPENTIER Claude	Je suis contre ce diktat de l'administration qui réduit de plus en plus nos libertés.	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	N'appelle pas de réponse.
CR38	VINCENT LOIRE Françoise	Que l'on nous donne plus d'arguments scientifiques, sinon on peut supposer que cette création (ZQ) n'est pas désintéressée...	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	<p>La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5 mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. Le périmètre de la zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude) Des radeaux (repositoires en mer) d'oiseaux et notamment de fous de Bassan, ils se situent tout autour de l'île Rouzic, et notamment au nord et à l'est. Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>La création de la zone de protection renforcée n'engendrera aucune plus-value financière au gestionnaire, que ce soit pour l'obtention de fonds européens ou dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement versée par l'État.</p>
CR39	MORVAN Louis	Rappelle quelques règles de navigation en mer et demande ce que deviennent ces règles dans le nouveau projet. Demande quelles seront les règles applicables aux navires de pêche lors de l'ouverture de la pêche à la Coquille St Jacques. Souhaite que "nous puissions faire notre navigation respectueuse, notre pêche récréative dans nos îles et plateau des Triagoz"	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	Les règles de navigation en mer, la pêche récréatives et de pêche à la coquille St Jacques restent inchangées puisque ces activités ne sont pas réglementées sur l'ensemble de la réserve naturelle étendue. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31)
CR39	MORVAN Louis	Estime que ce projet de "confiscation de notre patrimoine maritime local" n'est aucunement justifié par aucun rapport scientifique.	Défavorable	Méthodologie, justification scientifique	<p>Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue ne contraint que très peu les acteurs locaux dans leur pratique. Il vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22).</p> <p>Le fondement scientifique de ce projet a été validé par différentes instances scientifiques tant au niveau national (Conseil National du Patrimoine Naturel) et que local (Conseil Scientifique de la réserve naturelle et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) (TOME 1 p20 à 29)</p> <p>La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5 mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure, notamment les macareux au sud de l'île Rouzic. (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3, note spécifique à la zone de quiétude).</p> <p>Le plan de gestion de la réserve naturelle (2015-2024) avec le mode de fonctionnement de l'équipe de gestionnaire montre chaque jour le respect des traditions locales et des usages en tout genre (lien avec les associations, participations aux AG, conférences, réunions de concertation, liens réguliers sur le terrain...</p>

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CR39	MORVAN Louis	Ironise sur les avis favorables au projet en relevant qu'il est facile d'être très favorable à des choses après avoir vu des vidéos d'oiseaux et de phoques. Indique que grande majorité de ces personnes n'est pas capable de dire où se trouve l'archipel des 7 Iles.	Défavorable	Hors sujet	N'appelle pas de réponse.
RP 43	CROCQ Didier	Armateur, patron pêcheur professionnel depuis une trentaine d'années, déclare être contre toute zone d'exclusion parce que c'est inutile (et RIDICULE...). Cela confisque une zone de travail et de passage. Il est inutile d'en rajouter au contexte anglais actuel !!!	Défavorable	Restrictions de navigation et de circulation	La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieraient bien évidemment également de cette mesure, notamment les macareux au sud de l'île Rouzic. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD511, CL897		Interpellent sur les articles 17 et 19 du projet de décret et sur l'organisation de l'activité économique au profit d'un seul domaine (tourisme) et d'une seule compagnie. S'étonnent que l'on fige les choses en n'autorisant pas l'activité commerciale à de nouvelles sociétés.	Défavorable	Impact sur activités économiques	Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre. L'outil « Réserve naturelle » a vocation à protéger le patrimoine naturel, le développement d'activités commerciales nouvelles n'est pas l'objectif visé. Ces dernières génèrent bien souvent des pressions dommageables au patrimoine naturel de part leur cumul. Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond également à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.
RD875, RD942		Indiquent naviguer depuis longtemps, voire pratiquer la pêche à pied. N'ont pas constaté d'abus ni de gêne pour les populations d'oiseaux et précisent qu'il y a relativement peu de bateaux.	Défavorable	Respect du site actuel par les usagers	Dans le cadre de ce projet, il a été constaté en effet que l'activité de plaisance était raisonnable sur ce territoire c'est pourquoi le projet ne restreint aucunement la navigation de plaisance sauf dans la zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic sur 130 ha et seulement 5 mois de l'année pour assurer la tranquillité de l'avifaune marine sur l'eau (TOME 2 p23 et 24). Des comptages des bateaux au mouillages sont réalisés chaque année depuis 2003 au niveau de l'archipel des Sept-Iles, les résultats figurent chaque année dans le rapport annuel d'activités de la réserve naturelle et ont été repris dans le dossier d'enquête publique (TOME 2 p14 et 15). Une moyenne de 798 bateaux aux mouillages dans l'ouest de l'archipel des Sept-Iles (pour 87 jours de suivi en moyenne entre 2003 et 2020). L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Aux Sept-Iles, le dérangement par les activités sur la faune marine est qualifiée de peu fréquent à très fréquent selon les activités (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD5		Pour avoir fait un stage à la LPO, j'ai pris conscience de toute l'importance d'un tel domaine naturel. Les interactions entre les îles sont énormes et agrandir la réserve aurait un impact direct sur la conservation.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD6	LE FAUCHEUR Karine	C'est et ce sera un tel bonheur d'accueillir et de protéger encore plus d'oiseaux ! Je pense que nous avons tout à gagner à donner plus d'espace à la nature !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD7		Je vous soutiens, tout mes souhaits pour la préservation de l'espace naturel.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD8		La révision du périmètre de la RNN des Sept-Iles est une bonne idée. Cela inclut des espaces, comme les Triagoz, dotés d'une richesse biologique marine majeure qu'il faut également protéger. Des études scientifiques plus poussées pourraient être menées sur cette biodiversité pas assez connue, en plus des suivis à renforcer sur les colonies d'oiseaux existantes. Une RNN de cette taille permettrait la création de plusieurs emplois pour les personnes souhaitant travailler dans la protection et gestion de la nature, pour les recherches scientifiques, etc.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Les études scientifiques et suivis restent à définir plus précisément dans le cadre de la rédaction du plan de gestion.
RD9		Aujourd'hui, la conservation du patrimoine écologique marin unique des sept îles, ainsi que des 11 espèces d'oiseaux marins qui s'y reproduisent, est cruciale. Passer la réserve de 280 ha à 19700 ha permettrait de pérenniser les actions de conservations, de protéger les zones de repos en mer pour les oiseaux, mais aussi de simplement mieux protéger cette zone riche et diverse.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD 10	TASCON	L'intérêt d'une extension de la réserve serait une très bonne nouvelle pour la préservation de la biodiversité sur ce site qui a un enjeu tellement fort à l'échelle française et même internationale	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD11	GAROT Marie	C'est une très bonne nouvelle que cette extension, la protection des oiseaux marins est primordiale ! Toutes les mesures qui peuvent aider à leur reproduction sont les bienvenues. Bravo pour le projet !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD12	D'ERFURTH	J'espère de tout cœur l'aboutissement de ce projet qui me semble essentiel dans le contexte actuel de disparition des espèces.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD13	DELLEPIANI	Favorable au projet d'extension de la réserve	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD14		Après avoir été soumise aux marées noires. Les 7 îles ont une mission : préserver et développer le vivant Un grand OUI pour l'extension	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD15		Préserveons au maximum ces trésors que sont la faune et la flore ! Extension oui bien sûr	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD16	GROUSSEAU Elsa	Protégeons les populations nicheuses d'oiseaux marins dont le Macareux moine et le Fou de Bassan si rares en France. Protégeons les cétacés, protégeons les phoques gris, protégeons les habitats marins en complément des habitats terrestres de la Réserve naturelle existante. La Réserve des 7 îles est une des rares Réserve naturelle française à être un exemple de gestion en libre évolution, avec des mesures de gestion qui visent principalement à étudier cet écosystème particulier	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD16	GROUSSEAU Elsa	L'Homme a un impact global, laissons un peu de place aux non-humains sur ces îles et autour, pour que la diversité biologique puisse s'exprimer	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD16	GROUSSEAU Elsa	La pêche professionnelle embarquée étant toujours autorisée sur l'extension, les interdictions liées à la nouvelle réglementation touchent peu de personnes. Je ne vois aucune raison pour ne pas approuver l'extension de la Réserve naturelle nationale des sept îles	Favorable	Dérangement de la faune par les plaisanciers	N'appelle pas de réponse.
RD17		Favorable au projet d'extension = réserve magnifique qui met aussi en valeur le patrimoine de la région	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD18		Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD19	VITU Virginie	En tant que photographe animalier spécialisée dans les oiseaux, je soutiens ce projet à 100%. J'ai pu découvrir l'archipel cette été, et je suis tombée sous le charme de ce lieu magnifique où vivent une belle diversité d'oiseaux, je suis une adhérente à la LPO depuis pratiquement 3 ans. Ce projet permettra de faire un lieu d'escale pour d'autres espèces.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD21	MORINIERE Romain	Je suis totalement favorable à ce projet d'extension dans son ensemble, au vu du patrimoine naturel et de la biodiversité uniques présents sur la Réserve naturelle nationale des Sept-îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD20, RD21, RD27, RD134, RD185, RD197, RD285, RD290, RD340, RD393, RD433, CL458, RD480, RD666, RD475, RD809, RD920, RD1083, RD1128, RD1149, RD1197		Toutes ces observations ont pour point commun le souci de préserver la biodiversité pour la pérennité de l'humanité actuelle et à venir. Plusieurs insistent sur l'importance de la biodiversité sous-marine en tant que ressource pour ce qui vit hors de l'eau, que nous contemplons aujourd'hui et qui pourrait disparaître, en insistant sur la perte que ce serait pour les générations futures, qui nous seront reconnaissantes d'avoir su prendre nos responsabilités, et plus globalement pour le territoire. Certains proposent de définir un périmètre encore plus large que celui figurant dans le projet. D'autres affirment qu'on ne peut se contenter d'enchaîner les colloques qui annoncent année après année la vertigineuse chute de la diversité du vivant et ne pas accepter les rares réserves qui limitent notre conquête de la planète.	Favorable	Agir pour les générations futures	Le périmètre proposé ainsi que les éléments de réglementation (y compris la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Ils reposent sur les enjeux du patrimoine naturel les plus prégnants pour ce territoire. La justification du périmètre est détaillée dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD21	MORINIERE Romain	A l'heure où la biodiversité s'effondre partout dans le monde et à l'aube d'une crise climatique sans précédent, dont nous ressentons déjà les premiers effets, il est de notre devoir de protéger ce qui peut encore l'être. Pour ces espèces patrimoniales, pour nous et nos enfants.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD22	COLOMBEL Jean Maurice	Par les temps qui courent, indispensable de préserver tout ce qui peut l'être. Les mauvaises nouvelles sont quotidiennement dans la presse : diminutions de la biodiversité, plantes, oiseaux, insectes, tout y passe et nous continuons à exploiter la nature jusqu'à quand ??	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD24		Je suis on ne peut plus favorable, il est primordial de favoriser la quiétude et le bien être de toutes les espèces qui résident dans la réserve !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD25		Je suis très favorable à l'extension du périmètre de la Réserve des 7 îles. C'est un patrimoine naturel à sauvegarder de la meilleure des façons. Pour la France c'est un site exceptionnel avec la seule colonie nicheuse de Fou de Bassan présente sur le territoire. C'est aussi la seule colonie nicheuse française de macareux moines. Au vue des problèmes à venir à cause du changement climatique ou de la sur-exploitation des ressources (ex: la pêche, le sable...) il est dans notre devoir de sauvegarder ces endroits à la biodiversité remarquable. Donnant à ces espèces un endroit à eux.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD25		Avoir ce genre de patrimoine presque naturel rend fier ses locaux et attirent de plus en plus de visiteurs chaque année. L'extension de la réserve ne fera que dynamiser encore plus le territoire et son économie.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD28	MEYER Benoît et Joëlle	Redéfinition du périmètre indispensable à la protection des espèces .	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD30		La réserve naturelle des sept îles est l'un des plus beaux sites marins en France. La biodiversité qui y règne est fragile et déjà largement en péril. Il est aujourd'hui essentiel de renforcer la protection de cet espace et d'assurer la préservation de ces espèces.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD31		Conservons pour mieux protéger, c'est l'avenir	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD33	PRIGENT	Soutien total à ce projet.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD34	HERBEL	Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD35		Tout à fait en faveur de ce projet d'extension !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD36		S'inscrit parfaitement dans les objectifs de conservation du patrimoine . Je suis donc pour l'extension du périmètre et réglementation de la réserve naturelle	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD38	CLEMENTINE L		Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD39	CAMBRESY Catherine	Il faut absolument que le projet d'extension de la réserve des Sept Îles aboutisse. C'est un lieu magique qui permet aux oiseaux, mais aussi à d'autres animaux du milieu marin de vivre en paix, de ne pas être dérangés, et aussi à sauvegarder de nombreux végétaux. La faune et la flore sont un patrimoine naturel unique, et l'extension de la réserve permettrait une meilleure sauvegarde de celui-ci.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD40	PLEKHOFF	Étendre le périmètre de la réserve naturelle nationale des sept îles c'est répondre aux objectifs de la conservation de la biodiversité indispensable aujourd'hui.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD41	MARCHETTI	Face à l'émièttage des lieux de quiétude pour les colonies d'oiseaux marins et la faune et flore marine, il est important d'étendre le périmètre de la réserve des Sept-Îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD42	LEFEUVRE Dominique	L'extension de la réserve des Sept Îles est une nécessité pour la préservation de la faune et de la flore caractéristiques des îles et îlots au bénéfice de zone de tranquillité pour les fous de Bassan, les plus menacés. Perros Guirec est une zone de loisirs et de vacances importante avec le risque du dérangement des oiseaux dans certaines zones et la possibilité de privilégier la protection des oiseaux durant une période de l'année sur une petite partie du territoire maritime.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD43	DUFOUR Laurent	Favorable à l'extension de cette réserve .Cela sera une très bonne chose pour la biodiversité surtout par les temps qui courent ou celle-ci est attaquée soit par le réchauffement climatique ou par l'homme.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD44		Protégez cet espace magnifique..	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD46		Je soutiens le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve nationale des sept îles. Grâce à l'extension proposée, la surface de la réserve passerait de 280 ha à 19 700 ha ! Elle comptera 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 identifiés comme à enjeu fort.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD47	BADIER Emmanuelle	Je suis pour l'extension de la réserve naturelle nationale des 7 îles. Pour la protection des oiseaux, des phoques gris et de toutes les espèces de cétacés qui s'y trouvent. Il est urgent que ses zones soient protégées et élargies pour laisser des zones de repos, des zones de nourrissage, des reposoirs aux animaux. Cela permettra aussi à la flore environnante de se régénérer.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD42, RD43, RD47, RD100, RD129, RD143, RD172, RD251, RD255, RD367, RD390, RD538, RD681, RD706, RD817, RD820, RD857, RD977, RD1009, RD1075, RD1256, CR17		Ces observations se rejoignent sur une prise de conscience qu'il est nécessaire de faire un effort dès maintenant, quoi qu'il en coûte, pour les générations futures, en prenant toutes mesures pour protéger notre milieu naturel au bénéfice de nos descendants. Certains ajoutent que ce projet respecte les générations futures. D'autres précisent que certains projets d'extension possèdent des règles encore plus drastiques, au bénéfice des espèces animales. Quelques unes évoquent également que le périmètre pourrait même être encore plus grand.	Favorable	Agir pour les générations futures	Le projet de réglementation proposé vise à maintenir l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques en présence sur le long terme. Le périmètre proposé ainsi que les éléments de réglementation (y compris la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Ils reposent sur les enjeux du patrimoine naturel les plus prégnants pour ce territoire. La justification du périmètre ainsi que les orientations de gestions et l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont détaillés dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale à partir des p153 et p186).
RD48		Aujourd'hui, la conservation du patrimoine écologique marin unique des sept îles, ainsi que des 11 espèces d'oiseaux marins qui s'y reproduisent, est cruciale. Les 7 îles accueillent la quasi totalité des populations de macareux moines et de fous de Bassan de France. La réserve accueille également de nombreux cétacés, phoques gris, et des espèces sous marines diverses. Passer la réserve de 280 ha à 19700 ha permettrait de pérenniser les actions de conservations, de protéger les zones de repos en mer pour les oiseaux, mais aussi de simplement mieux protéger cette zone riche et diverse.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD49		Un investissement indispensable pour l'avenir. Augmenter la superficie de la réserve préserve le milieu et contribue à la préservation de la biodiversité du site. Ce projet réfléchi et argumenté proposé par des spécialistes en prenant en compte l'ensemble des personnes concernées mérite d'être mis en œuvre.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD51		Le déclin de la biodiversité est tellement évident et dramatique que je ne peux qu'être favorable à l'extension de la réserve des 7 îles. Habitant à proximité, à Lannion, je ne peux que constater le déclin actuel...en espérant que l'extension si elle se fait pourra ralentir ce déclin	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD52	BOINET	Une action primordiale. Avançons avec la nature, rattrapons les dégâts tant qu'il est encore temps. Un projet formidable !!!	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD53		L'intérêt général doit primer sur l'intérêt de quelques uns, laissons les oiseaux en paix	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD54	BRETON	Favorable à l'extension du domaine de réserve naturelle des sept îles appartenant à la lpo. Protégeons la nature et les animaux sauvages, c'est leur territoire c'est notre patrimoine	Favorable	Généralités	La réserve naturelle n'appartient pas à la LPO, cette dernière en est la structure gestionnaire.
RD55		la réserve des 7 îles et un sanctuaire qui mérite d'être agrandi pour protéger toutes les espèces qu'elle abrite. il est indispensable de l'agrandir afin de conserver ce lieu de quiétude et de reproduction des oiseaux. le littoral breton est très bien conservé et protégé pour ce qui est du sentier des douaniers, il faut continuer dans cette dynamique et agrandir ce magnifique parc marin.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD56		Je suis favorable à toute mesure qui favorise la protection de la biodiversité, et donc à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD57	LORDI Hervé	Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD58	DEGRYSE	Préservation de l'avifaune dans ce monde où économie et loisirs la rendent si vulnérable	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD59		Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle de pour étendre sa surface de 280 ha à 19 700 ha	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD60	TAMBUTTE	Hot spot de biodiversité à protéger	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD61		Pour cette extension de la réserve naturelle! quel beau projet	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD62		La biodiversité est menacée et la France a le devoir de tout mettre en œuvre pour la protéger	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD63	ANDRE Daisy	Ce projet a fait l'objet d'études et de concertations et vise le maintien, sur le long terme (le long terme ! il est grand temps d'agir positivement sur le long terme !) de l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques sur le périmètre d'extension envisagé.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD64	VELO	Je soutiens totalement ce projet d'extension de la réserve naturelle	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD65	PONSERO	Avis très favorable à l'extension de la RN des 7 îles, indispensable à la sauvegarde d'une biodiversité exceptionnelle. Cette extension sur une vaste surface permettra la protection d'une zone fonctionnelle de la mégafaune marine.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD66	PLANCHE	Je suis favorable au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles car il s'agit d'un fleuron de notre biodiversité française	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD67		De toute priorité, sans réserve pour ce projet d'extension	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD23, RD45, RD68, RD73, RD269, RD270, RD335, RD483, RD484, RD487, RD495, RD500, RD518, RD537, RD546, RD590, RD597, RD599, RD617, RD671, RD672, RD674, RD675, RD688, RD698, RD775, RD786, RD812, RD820, RD847, RD920, RD928, RD951, RD979, RD991, RD997, RD998, RD1071, RD1120, RD1169, RD1173		<p>Ces observations évoquent toutes la plus-value qu'apportera l'extension de la réserve pour renforcer la résilience de l'écosystème, pour le préserver car c'est un patrimoine fragile et vulnérable, le tout au bénéfice de la biodiversité, afin que les générations suivantes puissent aussi en profiter. Beaucoup insistent sur la nécessité de mettre en place ce projet sur une surface importante pour en faire une zone écologiquement fonctionnelle et plus complète, avec des contraintes fortes, pour la rendre moins sensible aux pressions anthropiques, préserver de nouveaux écosystèmes et mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Quelques uns développent sur les composantes de la chaîne de biodiversité en insistant sur les conséquences de la défaillance d'un ou plusieurs maillons de cette chaîne.</p> <p>Tous insistent sur le fait que tout le monde sera gagnant à terme, plaisanciers comme pêcheurs professionnels.</p> <p>Quelques uns mentionnent que les oiseaux doivent aller de plus en plus loin pour se nourrir, mettant en péril la survie des petits au nid et demandent pourquoi sacrifier un écosystème pour satisfaire quelques personnes.</p> <p>Certains plaident pour une zone de quiétude plus étendue. D'autres affirment que l'extension du périmètre répond à l'attente d'une majorité de citoyens qui, en début de siècle, estiment que la lutte contre les changements climatiques et la préservation du patrimoine naturel est une priorité.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	<p>Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>La justification du périmètre ainsi que les orientations de gestions et l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont détaillées dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale à partir des p153 et p186).</p>
RD69		<p>Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles ! Cette extension vise à renforcer la conservation de cet archipel et de l'environnement marin dans lequel il s'inscrit, hébergeant un patrimoine naturel unique en France</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD70	KUWABARA	<p>Des oiseaux marins par milliers, une superbe colonie de phoques gris, tout cela dans un paysage somptueux. Nous sommes pourtant en France, pas en Ecosse du Nord, Norvège ou Alaska!</p> <p>Pour avoir visité cette réserve plus de cinq fois, je ne peux que soutenir ce beau projet.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD71		<p>Je suis favorable à l'extension de la réserve nationale des sept îles car nous devons protéger la biodiversité des sept îles et la biodiversité aux alentours des sept îles. Je suis favorable à ce projet dans sa totalité.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD72	NICOLLE	<p>La réserve des Sept îles est l'occasion pour la France de démontrer qu'elle tient un leadership sur les questions de conservation.</p> <p>Après des échecs des différents États dans les objectifs fixés lors des différents COP et l'échec à venir du combat de l'humanité pour préserver les différents environnements, il est maintenant temps de passer à l'action.</p>	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD72	NICOLLE	<p>Sur un territoire où la pression anthropique est quasi nulle, il est temps de prendre nos responsabilités et préserver cet espace. Nous devons agrandir cette réserve.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD74	NOEL	<p>Je soutiens cette idée, qui va dans le sens de la prise de conscience globale sur la lutte pour la préservation de la biodiversité.</p> <p>J'espère que les pêcheurs le verront également d'un bon œil et que cela ne les empêchera pas de vivre.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD75	LOIS	<p>Bravo pour ce projet d'extension de ce joyau</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD76	LOIS	<p>Je suis pour l'extension de la réserve des Sept Îles pour englober plus de patrimoine naturel remarquable</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD77		<p>Je suis favorable à l'extension de la réserve, c'est une opportunité extraordinaire pour la biodiversité locale !</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD78		<p>Magnifique site. Faune incroyable.</p> <p>Elargir la réserve naturelle serait une très bonne chose.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD80	AURIEMMA Marie	<p>Étendre le périmètre de la réserve des 7 îles afin de protéger la biodiversité me semble une excellente idée et indispensable.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD81		<p>Je suis plus que favorable à ce projet d'extension. Le patrimoine naturel, la faune et la flore étant fortement menacés par toutes les activités humaines je suis heureuse de constater que certains veillent à les protéger.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD82		<p>Oui à ce projet de défense de la biodiversité.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD84	GIOANETTI	<p>Carrément pour cette initiative</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD86	COATANTIEC	<p>Je suis totalement favorable au projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD87	ZIMMER-CETTOUR	<p>Je pense que plusieurs sites comme celui-ci devraient être pris en compte pour préserver des espèces qui risquent de disparaître si l'on ne fait rien ainsi que pour la végétation !</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD91		<p>Favorable à la redéfinition du périmètre et de la réglementation</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD92	MERLE	<p>Un grand oui à l'extension, la biodiversité en a plus que jamais besoin</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD93	TREHOREL	<p>Complètement pour l'extension de cette superbe réserve. Au vu des enjeux qui s'y jouent (la colonie de fou de Bassan, la colonie de macareux moines, et tout les autres nicheurs et migrateurs), il est important d'étendre la réserve et d'assurer la quiétude de la faune et de la flore, et la protection des milieux naturels.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD94		Empêcher les bateaux de s'approcher trop près des oiseaux de mer	Favorable	Dérangement de la faune par les plaisanciers	La zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales. Les autres espèces bénéficieront bien évidemment également de cette mesure. Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique à la colonie de macareux moine.
RD95		FAVORABLE A CE PROJET Entièrement favorable à ce projet d'extension qui allie préservation du patrimoine écologique et activités socio-économiques.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD96		Totalement pour l'agrandissement de ce territoire protégé. Il en faudrait encore plus mais c'est déjà un beau progrès !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD97	BRUN	Je pense que étendre la zone des 7 îles est indispensable, pour protéger la biodiversité et les oiseaux qui y sont présent. Changeons la mentalité de nos ancêtres vers une protection et un lien avec la nature plus fort	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD100	ROUANET	L'extension de la réserve nationale des sept îles s'inscrit pleinement dans la préservation de la biodiversité et du vivant.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD101	MASSON	Oui à l'extension du domaine et au règlement de protection des oiseaux marins qui l'accompagnerait. Une telle initiative est indispensable compte tenu de l'état de la faune aviaire et serait favorable à l'ensemble de la biodiversité locale	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD104	LECLAIRE	Pour une pérennisation des espèces déjà installées et pour celles qui viendront découvrir notre superbe côte sauvage, il est grand temps de modifier ce périmètre, c'est un espoir pour eux et pour nous tous, un besoin essentiel pour notre planète. bien à vous. Séverine de l'île grande	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD105	PELLIER	Je soutiens le projet d'expansion de la Réserve Naturelle des sept îles/	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD106		L'extension du périmètre de la réserve des sept îles me paraît essentielle si l'on veut protéger notre environnement marin et sous-marin. La faune de ces îles et des alentours constituent une richesse inestimable qu'il faut absolument protéger. Il est important de repeupler la mer.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD106		De même, il me semble également nécessaire de protéger l'ensemble du littoral afin de réduire la pollution de l'eau.	Favorable	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles.
RD108	GENIN	Je suis favorable à l'extension du périmètre de la réserve pour assurer un maximum de tranquillité à la faune sauvage.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD112	BONNET - GONNET	Protégez la nature pour protéger les hommes	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD113	LE JOUAN	Entièrement d'accord pour ce projet magnifique, quel plaisir de voir tous ces oiseaux marins et la beauté du fou de bassan. Je pense que Rouzic est bien protégé pourquoi ne pas étendre ce principe aux autres îles non habitées.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Les parties terrestres des autres îles de l'archipel ainsi que l'île Tomé sont interdites au public.
RD114		Alors que les espaces naturels se réduisent entraînant une baisse incroyable de biodiversité, j'encourage par ma signature à la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la rnn des 7 îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD114		Une autre RNN(plaine des maures)subit actuellement de grosses pressions pour que sa réglementation soit modifiée suite au désengagement du gestionnaire actuel. Soyons vigilants !	Favorable	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles.
RD115	MAILLET Gregory	Cette extension de périmètre de Réserve naturelle est le gage d'une gestion efficace des enjeux de patrimoine naturel en travaillant à la bonne échelle de territoire	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD116		Favorable à ce projet qui permettra une protection plus grande des espèces animales vivant au sein du périmètre actuel de la réserve.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD117		Oui à l'extension du parc naturel géré par LPO! Avis très favorable!	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD118		Entièrement favorable à ce projet d'extension et à la mise en place d'une zone de quiétude absolument nécessaire pour protéger les radeaux de Fous de Bassan aux alentours de Rouzic.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD119	FINET	je suis tout à fait favorable à cette extension.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD122		Il convient d'étendre au maximum la réserve des 7 îles afin de préserver au mieux la biodiversité dont nous avons tous besoin.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD123	CERTIN Jean François	Les dispositions de protection dans cette surface largement augmentée fortement garantiront la pérennité de la biodiversité de cette zone exceptionnelle.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD124		Je soutiens le projet d'extension du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des 7 îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD50, RD85, RD125, RD148, RD162, RD207, RD440, RD586, RD601, RD715, RD750, CL767, RD793, RD838	Contribution identique à tous ces pétitionnaires, non synthétisée.	Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire que des espaces naturels soient créés, préservés et étendus. Les raisons pour lesquels nous soutenons ce projet d'extension : 11 espèces d'oiseaux marins se reproduisent aux Sept-Îles : l'archipel concentre 11% des effectifs nicheurs de France métropolitaine, et son importance pour la reproduction de certaines espèces est historique. Ces îles accueillent ainsi la quasi-totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fou de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : on y croise de nombreux cétacés (3 espèces de dauphins, des marsouins communs...) et le site enregistre aujourd'hui le plus grand nombre de naissances de phoques gris en France. A ces espèces emblématiques s'ajoutent 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. Grâce à l'extension proposée, la surface de la réserve passerait de 280 ha à 19 700 ha ! Elle comptera 13 habitats naturels marins et côtiers reconnus d'intérêt communautaire Natura 2000, dont 9 identifiés comme à enjeu fort. Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc. mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant. Entre le 1er avril et le 31 août, une zone de quiétude d'une superficie de 130 ha (soit 0,65% du futur périmètre global) sera interdite à tout usager afin de mieux protéger la colonie de fous de Bassan et les autres espèces d'oiseaux marins, en limitant le dérangement pendant leur période de reproduction.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD126		Je suis pour le projet d'extension des 7 îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD127	HOLDER Emmanuel	L'extension de la RN des Sept Îles est une évidence, un moyen de préserver ce bout de Manche contre tous ceux qui ne pensent le milieu marin que comme un espace de jeu. Je suis photographe nature et les Sept îles sont un support pour mon activité tout comme elle l'est pour les pêcheurs qui profitent de ce secteur où viennent se reproduire les poissons. Cette réserve est la première, elle est unique et mérite toutes les protections pour mieux se porter. La LPO fait un travail remarquable et c'est bien grâce à elle que ces îles sont encore des refuges pour tant d'oiseaux et de phoques. Je vote avec les deux mains pour l'extension de cette réserve naturelle qui ressemble fort à un bout de paradis marin.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD128		Je soutiens le projet d'extension du périmètre de la réserve nationale des 7 îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD129	RONCE	Cet extension est un projet qui doit aboutir pour préserver la biodiversité maintenant.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD130		Je suis pour l'agrandissement de la réserve des sept îles. Ce haut lieu de la biodiversité est à protéger afin de limiter les impacts des activités humaines. Un beau projet qui faut encourager.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD131		Dans ces temps où la biodiversité est de toute évidence mise à rude épreuve, il me semble important de protéger ce qui peut encore l'être et l'extension de la réserve des Sept Îles va dans ce sens en offrant une aire de refuge à la vie sauvage.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD132	MARX	Je soutiens sans réserve le projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD133		I agree	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD136		Tout protection extension et préservation des espaces naturels n est plus du blabla mais une réalité à mettre en place	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD137		Ce projet d'extension est vital afin de créer une entité cohérente vis à vis de la gestion des activités humaines impactant les écosystèmes, sa faune et sa flore.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD138	LE BLEVEC Lenaïg	Il est évident que l'extension de la réserve des Sept-Îles doit se faire au plus vite. La préservation de ce site pour la tranquillité de vie des oiseaux marins est une priorité absolue. Je ne comprends même pas pourquoi vous faites une enquête à ce sujet, aberrant!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	L'enquête publique fait partie de la procédure administrative afin que chacun puisse s'exprimer vis-à-vis de ce projet.
RD138	LE BLEVEC Lenaïg	Il est grand temps d'oublier le petit plaisir mesquin des plaisanciers et autres kayakistes qui se baladent là-bas en dérangeant la faune sous prétexte de se faire plaisir quelques instants, au détriment immense de nombreuses espèces: ces désagréments occasionnent de graves troubles pour tout un écosystème!	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD138	LE BLEVEC Lenaïg	Il faut que le gouvernement prenne ses responsabilités et aille au bout de cette démarche qui devrait n'être qu'une première étape en vue de protéger bien d'autres sites qui en ont besoin. L'activité humaine sur terre mais aussi en mer est une plaie, une catastrophe pour la planète, la terre devient une triste poubelle. Ouvrez les yeux et ne succombez pas aux divers lobbies qui nous parasitent. Soyez enfin courageux et oeuvrez pour le bien des générations futures (qu'elle soient humaines, animales et végétales)!!! Ecoutez les avis éclairés de la LPO qui se bat depuis UN siècle pour la pérennité de la vie dans son ensemble, ces associations sont fiables et soutenues par de nombreux concitoyens qui y croient sincèrement et s'y investissent au quotidien. Respectez leurs actions! Non absolu aussi aux déchets en mer ni extraction minière quelconque, quelle ignominie! N'y a t'il donc que la course à la consommation qui compte?	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD139	FINANCE Philippe	je suis favorable a cette extension pour proteger les oiseaux et mammiferes marins.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD140	ROSSIGNOL Christine	Je soutiens ce projet d'extension favorisant la préservation des espèces et faune marine	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD141	LAZARELLI Carol	Je n'habite pas proche de cette réserve et je ne l'ai d'ailleurs jamais visité. Mais je suis prête à déposer dans cette enquête, ma conviction et tout mon engagement pour que soit sauvé et préservé ce qui peut encore l'être !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD141	LAZARELLI Carol	Rien n'arrête l'exploitation de l'humain si ce n'est une conscience plus haute de l'intérêt public. Préservez, sauvez, retirez du champ de l'exploitation commerciale et de l'avidité, tout ce qui peut l'être. Ce patrimoine commun de l'humanité ne doit pas être exploité par une minorité avide.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD142		Je suis pour l'agrandissement de la réserve. La Terre ne s'en portera que mieux.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD144		C'est une excellente idée, la biodiversité s'effondre partout et nous devons lutter.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD145		Il n'y a jamais assez de place pour le monde sauvage. Nous humains grignotons les espaces naturels tels des êtres nuisibles. Il est plus que temps de penser à la nature et tout ce qui la compose. Je soutiens cette extension de la réserve naturelle, contre l'avis des commerciaux et autres agents du tourisme pr qui cela signifie restrictions, et autres déconvenues dans leurs projets d'exploitation du monde sauvage.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD146	JOURDAN	Nous l'avons compris, je pense, nous ne pouvons nous passer de Nature puisque nous en sommes partie intégrante. Aussi, je plaide pour l'extension de la réserve des 7 îles. Il faut multiplier ce genre d'action afin de préserver la biodiversité, indispensable à la vie sur Terre.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD147		Avis favorable à ce projet d'extension	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD149	RETAIL Olivier	Je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Îles. Au regard des actualités climatiques et environnementales récentes et de l'accélération de l'érosion de la biodiversité, il est en effet urgent et prioritaire de tout en mettre en œuvre pour favoriser la cohabitation entre l'homme et la nature. Concernant les 7 Îles, on parle là du site qui accueille la seule colonie nicheuse française de Fous de Bassan. Si les effectifs en termes de couples sont stables cette année, ils cachent en réalité une préoccupation quant au succès des reproductions avec moins jeunes à l'envol. Sans parler de leurs difficultés à trouver de la nourriture qui les obligent à voler de plus en plus loin, et parfois sur plusieurs jours. J'imagine que vous connaissez les chiffres : 25 000 couples d'oiseaux marins nicheurs (fou de Bassan, macareux moine, puffin des anglais, pingouin torda, huitrier pie), 10% de la population française de phoques gris, plus de 20 habitats naturels Natura 2000 ou à enjeu fort, 1000 espèces marines identifiées... Cette extension est donc un acte fort en faveur de la nature, et notamment le maintien de cette zone de tranquillité qui fait débat localement, et dont les bénéfices ont pu être constatés durant les confinements liés à la crise sanitaires (qui aura au moins eu cet avantage là !). Merci pour votre écoute.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD150	GODREUIL	Je suis pêcheur et très favorable à ce projet d'extension de réserve. Mieux protéger et préserver cette zone contribuera à la sauvegarde de toutes les espèces qui y sont présentes. Ayant vécu en Nouvelle Calédonie où une telle réserve existe, j'ai pu constater tout son intérêt pour la préservation des espèces.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD151	MONIN	Agrandissement de la réserve	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD152		Oui pour l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles ! il faut préserver la Nature et la biodiversité dont nous dépendons.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD153		Je soutiens le projet d'extension du périmètre et de la réglementation naturelle nationale des sept îles, afin de préserver davantage la faune et la flore de cet espace.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD156	CLERTANT	Oui à l'extension de la réserve naturelle des sept îles, Cette réserve, par la richesse de sa faune aviaire et marine ainsi que de sa végétation est d'une grande importance pour la préservation du patrimoine naturelle français!	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
CL157	ARA Brigitte	Oui à l'extension de la Réserve Naturelle des SEPT ILES.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD158	FRADET	Très favorable à l'extension de la réserve des Sept Îles. Ce projet, mené en concertation avec différents acteurs du territoire, permettra de mieux protéger ce site unique en France. Ce sera également un signal positif que notre pays s'engage enfin dans la protection des mieux naturels, ainsi que de la faune et flore sauvages. L'extension de la réserve est indispensable pour pérenniser ce site hors du commun.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD158	FRADET	Ce projet, mené en concertation avec différents acteurs du territoire, permettra de mieux protéger ce site unique en France	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD158	FRADET	Ce sera également un signal positif que notre pays s'engage enfin dans la protection des mieux naturels, ainsi que de la faune et flore sauvages.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD160	GODIER Stéphanie	Cette redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles me semble être une excellente initiative. Par la préservation d'un espace plus grand, elle s'inscrit dans les actions à mettre en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique et la chute catastrophique de la biodiversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD161		Les réserves naturelles sont un moyen très important pour préserver la biodiversité et l'environnement en général. La perte de biodiversité est une réelle catastrophe à l'heure actuelle, tous les moyens de préservation doivent être utilisés. L'extension de la réserve naturelle me semble donc d'une importance primordiale pour le bien de tous.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD163	LE CLEC'H Ludovic	Protéger ces espèces est non seulement vital pour elles mais cela constitue une richesse pour la région, une réserve du vivant qui pourra être étudiée et sans doute servir de modèle.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD164		OUI à une surface plus importante permettant de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation pour les oiseaux, cétacés et protéger la biodiversité	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD165	ILLE Françoise	La préservation de la bio diversité, et en particulier celle des oiseaux et du milieu marin est une priorité absolue. La Bretagne nord, gravement touchée par différentes pollutions, est un réservoir de vie à protéger. Cela passe par l'extension des zones déjà définies, dont la surface élargie offre une plus grande protection aux espèces toujours plus menacées.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD166	MOSCHENROS Alice	Je souhaite soutenir ce projet afin de préserver une nature si précieuse et rare	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD167	LE BOTTE	bonne initiative et bon courage à vous tous qui prenez à coeur la protection de l'environnement de notre pays. Une dynamique se met en place grâce à des personnes de bonne volonté merci à vous de préserver un patrimoine unique.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD168	GOIN	Cette réserve se verra d'autant plus importante plus sa superficie sera grande. Les navettes en bateaux permettant de visiter ces îles sont très agréables. La protection de ces espèces et de leurs lieux de pêches, de vie etc est primordial pour les décennies à venir.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD169		Pour le projet, bien sûr. La préservation de ces milieux et des espèces qu'ils ressentent est primordiale.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD169		Note que le projet d'extension est conséquent en terme de superficie et que l'activité de pêche va s'en voir impactée. J'espère donc que chaque acteur pourra évoluer et pérenniser son activité dans ce nouveau zonage.	Favorable	Impact sur activités économiques	La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzig constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 30 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD170	MAURE Rémi	Bonjour, Je suis d'accord pour l'extension de la Réserve Naturelle des Sept Iles. Cela me paraît une très bonne mesure.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD171	LINA Sophie	OUI à l'extension de la réserve ! Un joyau de biodiversité, que j'ai eu la chance de visiter il y a quelques années.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD172	LETELLIER Kevin	L'urgence climatique est le sujet qui doit devenir central au sein de l'ensemble des dispositifs et des discussions politiques. Chaque action en faveur d'une utilisation plus saine des ressources, d'une réduction des émissions de déchets et/ou substances néfastes aux écosystèmes ou encore, et c'est le cas ici, de la biodiversité, mérite d'être soutenue et doit faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD173		Merci de bien vouloir protéger le peu de nature qu'il nous reste et d'augmenter ainsi les chances de survie de tous les êtres vivants.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD174	SARRAZIN	Cet agrandissement est nécessaire, les milieux naturels côtiers étant déjà en grande souffrance du fait des algues vertes, et d'autres nuisances liées aux activités humaines. De telles réserves trop peu nombreuses en France, représentent de vrais havres de paix pour la biodiversité et bénéficient à la biodiversité régionale, donc aussi globale, comme on peut le remarquer dans les réserves françaises ou ailleurs dans le monde.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD175	ROBERT Gilles	Je suis d'accord avec l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept Iles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD175	ROBERT Gilles	Sans les interdire totalement, les activités professionnelles pourraient être d'avantage réguler. Périodes de jachère par exemple.	Favorable	Impact sur activités économiques	Le projet tel que proposé vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). La réglementation proposée à ce jour est proportionnée du fait de cet équilibre.
RD176		Avis Favorable pour cette extension.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD177		La Réserve Naturelle Nationale des 7 Iles est un endroit stratégique pour la survie de nombreuses espèces d'oiseaux marins, il est de notre devoir de protéger cet espace. Dans un contexte d'urgence au regard du déclin actuel de la biodiversité, je soutiens le projet d'extension de la réserve.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD178	PELLETIER	Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Iles. Il est important de sauvegarder cette zone et d'y limiter au maximum l'impact des activités humaines, qui y ont fait tant de ravages dans les décennies passées. Rendons cette zone à qui elle appartient : la nature, et en particulier ses milliers d'oiseaux marins !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD179	BECKMANN	Ce type d'agrandissement est vital si l'on veut préserver un minimum les faune sauvage.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD180		Toute extension d'une zone de vie animale, végétale et plus encore... préservée de l'impact de l'humain me semble aller dans le sens du XXIème siècle et de ses enjeux écologiques majeurs. Je suis favorable à ce projet naturel.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD181	HERVET	Je tenais à participer à cette enquête publique afin d'encourager ce projet d'extension dans la RNN des Sept îles. Ce lieu foisonne de biodiversité et il serait insensé de ne pas soutenir ce projet alors que nous sommes en plein effondrement de la biodiversité. Je suis totalement pour que ce projet prenne réalité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD182	BRUISET	Le contexte actuel nous impose d'agir pour la biodiversité et cette initiative en est un magnifique exemple. Je soutiens à 100% ce projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD184	BALTHAZAR	Cette extension sera très bénéfique sur tous les milieux concernés. A l'heure de la perte de biodiversité qui est notée un peu partout dans le monde, ces initiatives sont à mettre en place de toute urgence. Les activités humaines empiètent de plus en plus sur le monde sauvage et il faut créer de toute urgence des zones refuges où l'homme n'aura plus d'impact négatif.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD186	WEINLING Morgane	Ce projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle des sept îles me paraît être une excellente initiative pour préserver la biodiversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD186	WEINLING Morgane	Je souhaiterais que des moyens soient prévus en conséquence pour faire respecter ces directives et qu'elles ne puissent jamais faire l'objet d'exceptions par la suite, notamment en faveur d'éventuels industriels, plaçant la réserve hors d'atteinte de tout lobby aux projets écocides.	Favorable	Gestion de la réserve	La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.
RD187		Ok sur le projet d'extension de la réserve	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD188	ROUSSEAU Daniel	Pour le projet.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD189		Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des sept îles afin de protéger la quiétude des espèces rares nicheuses dans cette réserve	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD190	BOUDIER	J'adhère sans réserve. Nous devons protéger cet espace et l'agrandir est une bonne chose.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD191		Le projet a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs ayant des activités en mer dans le secteur. Le dossier montre que ceux-ci ont été entendus sur de très nombreux points ; la très forte réduction de la zone de quiétude par rapport au projet initial en est une illustration manifeste. Il s'agit donc d'un projet discuté et amendé après concertation. L'enquête publique est une opportunité pour faire entendre aussi la voix de personnes moins impliquées par les activités maritimes (économiques ou de loisirs), qui soutiennent le projet de redéfinition du périmètre de la réserve et d'extension du périmètre de protection, et qui n'ont peut-être pas eu beaucoup la possibilité de s'exprimer.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD191		Comme les études le montrent, la réserve de Perros Guirec joue un rôle majeur dans la préservation de nombreuses espèces. Nous portons collectivement une forte responsabilité à cet égard, responsabilité qui dépasse du reste largement les problématiques locales (importance des effectifs notamment de différentes espèces d'oiseaux présents dans l'archipel des sept îles au regard des effectifs nationaux, voire mondiaux).	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD21, RD26, RD191, RD197, RD501, RD649, RD814		La zone de quiétude, qui semble cristalliser de nombreuses crispations chez les détracteurs du projet, est indispensable pour protéger la biodiversité marine qui subit une érosion permanente et régulière, limiter le dérangement des fous de Bassan durant leur période de reproduction (cause importante d'échec de reproduction) ainsi que l'ensemble de la faune de cette zone. Elle a, contrairement à ce que certains prétendent, déjà fait ses preuves dans d'autres espaces naturels où elle a été mise en place. Et il n'est question ici que d'un périmètre de 1,3 km ² , soit 0,65% du périmètre de la future zone protégée pressentie... L'impact économique est jugé par les pétitionnaires assez négligeable au regard de la dimension de la réserve, des espaces disponibles autour de Perros Guirec pour les activités maritimes qui ne sont pas remises en cause, et des bienfaits apportés par cette mesure pour la préservation du patrimoine naturel commun. Certains précisent que la plupart de ceux qui fréquentent ce secteur sont conscients de la nécessité de respecter certaines règles et sont prêts à s'engager moralement dans un processus d'évitement du secteur, donc autant le rendre statutaire, ce qui n'aura pas d'impact sur les pratiques des plus responsables mais permettra d'éviter les dérives. D'autres mentionnent, au sujet du refus de principe de la ZQ par certaines associations, le non respect de l'équilibre démocratique de la réalité. Quelques uns font part de leur regret que la surface de la ZQ ne soit pas plus importante.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Ces contours ont été revus suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19). Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.
RD191		Il serait incompréhensible de remettre en cause ce projet porteur d'enjeux majeurs, projet mesuré et négocié, pour répondre aux intérêts de différents groupes, directement concernés mais qui ne représentent qu'une partie de la population et des usagers du territoire, au mépris de l'intérêt collectif et à long terme des objectifs d'environnement et de biodiversité. Je suis pour ma part tout à fait favorable au projet qui fait l'objet de cette enquête publique.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD192	LEGROS	Je pense qu'il est important d'agrandir ce site protégé vu le nombre de bateaux à moteur qui augmente d'année en année sans compter les jetskis.	Favorable	Dérangement de la faune par les plaisanciers	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD63, RD79, RD137, RD195, RD328, RD399, RD423, RD456, RD492, RD669, RD677, RD1159, RD1164, RD1180, RD1196, RD1221, CR45		Tous ces commentaires insistent sur la nécessité de préserver les habitats naturels côtiers et marins afin de protéger et favoriser la biodiversité dans la réserve des 7 îles. Beaucoup rappellent qu'à l'échelle nationale la surface des réserves représente une part infime de la surface du territoire, et que nous sommes dans un cycle d'extinction des espèces sans précédent depuis des millions d'années. Le fait d'agrandir la réserve actuelle permettra d'accroître la richesse naturelle des habitats (terrestres et marins) et des espèces, et par conséquent, aura des répercussions positives dans les régions environnantes au niveau de la biodiversité, de l'économie, de la pêche artisanale, ou de l'activité touristique. Tous sont favorable à l'extension de la réserve et à la mise en place de la zone de quiétude dont beaucoup estiment les contraintes bien minimales par rapport au bénéfice attendu pour la préservation de la biodiversité. Certains précisent qu'elle pourrait être plus étendue.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Ces contours ont été revus suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. (TOME 3 p17, 18 et 19). Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.
RD197	GROMAS Alain	La réserve, et notamment fous et macareux sont une vitrine de toute la région et apportent beaucoup en terme d'image, donc de fréquentation touristique et en retombées économiques. Par contre, il est nécessaire de réguler sa fréquentation pour pérenniser ce joyau mais aussi ce capital naturel irremplaçable.	Favorable	Impact sur le territoire	Le projet tel que proposé vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). La réglementation proposée à ce jour est proportionnée du fait de cet équilibre. Les orientations de gestion ainsi que l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont décrits dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et suivantes). Une veille sur la fréquentation sera assurée afin de préserver sur le long terme le patrimoine naturel.
RD198	DELANNOY	Bien qu'encore insuffisante, cette mesure vient s'ajouter à un panel de mesures prises en faveur de la faune et de la richesse écologique de ce lieu déjà reconnu pour celles-ci. Même si un net progrès est encore possible, ce projet d'extension en est déjà un en soi.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Le projet tel que proposé vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22). La réglementation proposée à ce jour est proportionnée du fait de cet équilibre. Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. La zone de protection renforcée, malgré sa taille limitée, remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Outre le cône au nord de l'île, la zone de protection renforcée comprend une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île, qui sera bénéfique à la colonie de macareux moine.
RD199	HAAS Delphine	Avis favorable pour l'extension de la Réserve Naturelle Nationale des 7 îles et la réglementation associée et nécessaire pour la préservation des milieux et des espèces.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD200	EINHORN	J'approuve effectivement le projet d'extension de la RNN des 7 îles. Il faut encourager la préservation du patrimoine naturel français surtout du patrimoine naturel maritime qui est unique au monde.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD201		Totalement favorable au projet d'extension de la réserve des sept îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD202		Je suis favorable à 100% au projet d'extension de la RNN des sept-îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD203	BERTIN	Pour, le site des 7 îles mérite une protection élargie.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD204	ESCANDE	Le développement déraisonnable des activités humaines aussi bien économiques que récréatives obligent à créer des zones préservées. Les surfaces aujourd'hui mises en zone de protection à l'échelon national sont encore bien trop modestes et doivent absolument être étendues. De nombreuses zones littorales mériteraient de suivre cet exemple vertueux. Ayant eu à plusieurs reprises l'occasion de venir admirer la beauté de ces milieux naturels et des espèces présentes sur ce secteur, je suis tout à fait favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD206	PHILIPPE	Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles tant sur l'augmentation de sa surface que dans la mise en place de la zone de quiétude au nord ouest de l'île Rouzic. Pêcheur la ligne, plongeur/chasseur sous marin, ornithologue amateur, habitant de Penvenan, je considère que la protection de cet ensemble naturel remarquable par le nombre de biotopes et d'espèces doit primer en ces temps de perte brutale de la biodiversité. je pense que les contraintes associées à ce projet sont plus qu'acceptables pour les usagers de la mer et notamment la mise en place de la zone de quiétude de Rouzic. Fréquentant très régulièrement la zone, on y croise peu de pêcheurs. Par contre il est clair que cette zone est une zone de repos, toilettage pour les Fous de bassan et à 3 reprises nous y avons récupéré des oiseaux emmêlés dans des cordages.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD206	PHILIPPE	limiter l'accès à un hectare de domaine maritime et ce pendant une période 5 mois ne me semble pas "insurmontable" pour les pêcheurs et autres usagers sauf à s'opposer par principe à toute évolution d'un espace considéré comme définitivement acquis : de quel droit d'ailleurs ??? Cet espace "appartient" autant aux pêcheurs qu'aux protecteurs de la biodiversité. Et je pense que cette majorité silencieuse, les protecteurs (l'autre est plus bruyante !!) est majoritaire dans la réalité. Bref cette évolution me semble pertinente pour la conservation d'une biodiversité plus que remarquable pour le bien de Tous.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD207	JONCHERE François	Ce projet de réserve marine, mené en étroite concertation avec les usagers du territoire, vise le maintien, sur le long terme, de l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel, activités et usages socio-économiques existant sur la réserve.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD208		Favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles. Il est plus que jamais primordial de protéger la biodiversité. L'archipel accueille la quasi-totalité des populations françaises de Fou de Bassan et de Macareux moine, des phoques gris ainsi que des cétacés, c'est donc une grande richesse qu'il faut préserver en offrant à ces espèces des aires de repos et d'alimentation.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD209	MARCHETTI	A mon sens, l'agrandissement et le renforcement de la zone de protection des sept îles est un enjeu majeur pour la préservation des nombreuses espèces qui y trouvent refuge. Les dangers de voir ce joyau mis à mal par de nombreux facteurs extérieurs sont importants, comme des potentielles installations d'éoliennes, la pollution de l'eau par les nitrates de l'agriculture intensive, la pêche en bateau ou la pêche à pieds (les gens retournent les cailloux et vont dans des endroits sensibles), l'intensification du tourisme sur cette côte, la chasse...Il faut absolument donner à cette zone de la respiration et assurer le maintien des colonies d'oiseaux qui y vivent et également préserver et restaurer la qualité du littoral qui entoure les îles. Il y a urgence!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD210	LELIEVRE Julien	Colonie de fous magnifique. Si les colonies pouvaient s'étendre sur les autres îles, elles pourraient permettre une augmentation de la biodiversité sur ce site formidable.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD211		Je connais bien la réserve des 7 îles et les réserves de Bretagne et de France en général. Grâce à elles, comme grâce au Conservatoire du littoral et aux parcs nationaux, nous avons pu préserver un patrimoine naturel remarquable et fragile. Ces espaces protégés sont d'une importance vitale pour la faune en général et l'avifaune en particulier, a fortiori les zones de tranquillité où l'humain s'efface pour laisser en paix la nature. Au moment de la sixième extinction biologique que connaît notre planète, devant la disparition dramatique des espèces végétales et animales en France, en Europe et dans le monde, cette initiative est tout simplement salutaire. Ma famille et moi sommes pour cette extension de la réserve des 7 îles, y compris pour les espaces sanctuarisés réservés exclusivement à la flore et à la faune.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD212	ORABI	Je souhaite soutenir le projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Ce projet a été conduit en étroite concertation avec les usagers du territoire et les scientifiques. Il permettra le maintien, sur le long terme, de l'équilibre entre le patrimoine naturel et les activités anthropiques. Il constitue un exemple de projet participatif aux bénéficiaires des citoyens et de la nature	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD213	FAURE	Je soutiens le projet d'extension de la réserve.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD214		Nous avons besoin de réserves naturelles pour protéger la biodiversité je soutiens le projet d'extension de cette réserve	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD215		Favorable à cette démarche à 100%. A l'heure où la pression sur la faune et la flore sauvages est sans précédent il est nécessaire d'agir rapidement et massivement. Vive les 7 îles! Que ce projet en appel bien d'autres sur la partie marine comme continentale!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD216	DELLUC Marie Ange	Etant très sensible à la cause environnementale, et connaissant cet endroit magnifique pour l'avoir admiré chaque été de mon enfance, je donne ma voix pour que ce site continue à être préservé.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD222	BODIN	Je soutiens ce magnifique projet ! A l'heure où tant d'espèces disparaissent, il est indispensable de ne pas perdre espoir et l'extension de la réserve, avec la multitude d'oiseaux marins qu'elle contribuerait à préserver, fait écho à ce besoin.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD223		Quel joie de voir un projet pour élargir cette zone de préservation incroyable, qui a d'ores et déjà su montrer tous les bénéfices qu'elle pouvait engendrer au niveau de la biodiversité, mais aussi du tourisme vert. On ne peut que soutenir ce beau projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD224	CHAMIGNON	Je soutiens	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD225		En été, il y a trop de plaisanciers qui vont au 7 îles sans respecter les lieux et certains pêchent même à proximité. Je n'ose imaginer ceux qui doivent jeter leurs ordures par dessus bord. Pour plus de tranquillité des oiseaux poissons et phoques, je suis pour l'élargissement de la réserve tout en autorisant les navettes de Perros à s'y approcher pour que les gens se rendent compte de la beauté du lieu	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD227	DAUBISSE Viviane	Je suis pour le projet d'extension de la réserve en vue de la protection de la biodiversité	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD228		Il serait très utile et très important d'étendre la surface et de redéfinir la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles. Cela serait un bien fait très avantageux pour la protection de la biodiversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD229	RUAUX	Très favorable à l'extension de ce merveilleux endroit ! Merci à ceux qui ont élaboré ce projet !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD230	CORBEL	Je soutiens fermement l'extension du périmètre et la redéfinition de la réglementation de la réserve naturelle des 7 îles, patrimoine inestimable, seul maître mot: quiétude des populations présentes sur la réserve.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD231	LE BOULC'H	Il est impératif d'agrandir la réserve naturelle des sept îles : c'est une vraie chance pour les espèces et la biodiversité et pour le département des Côtes d'armor qui pourra ainsi affirmer et prouver son engagement en faveur de la préservation de la nature ! Ce serait une décision forte et engagée !	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD232	VAN BELLE Gerald	Je soutiens l'agrandissement de la réserve naturelle des 7 îles, qui permettra une gestion plus intégrée de l'espace en prenant en compte aussi la gestion des activités humaines et des espaces "sauvages".	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD232	VAN BELLE Gerald	Cet agrandissement doit cependant se faire en augmentant proportionnellement la dotation pour la gestion de la réserve par l'état.	Favorable	Gestion de la réserve	La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.
RD234		Je suis tout à fait d'accord	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD235	VND	Je suis tout à fait d'accord avec ce projet et le soutien !! Par contre pourquoi laisser encore l'accès aux pêcheurs professionnels ? Si c'est une réserve un nombre limité de personne doit y avoir accès et la pêche doit être totalement interdite !! En espérant que ce projet louable aboutisse pour les animaux la faune et la flore	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	Les activités de pêche professionnelles ont évalué les impacts de leurs différents métiers sur les habitats naturels marins via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Suivant les niveaux d'interactions observés, des mesures réglementaires ou de sensibilisation ont été mises en place. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000. Les interactions des différents métiers de pêche avec les espèces n'ont cependant pas encore été analysées, ce travail sera réalisé à court et moyen terme. Les orientations de gestion ainsi que l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont décrits dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et suivantes). Une veille sur la fréquentation sera assurée afin de préserver sur le long terme le patrimoine naturel.
RD236	BAUDRU	Il faut profiter de cette belle occasion pour redonner un petit peu de place aux espaces naturels et animaux sauvages.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD237		Cette extension serait dans la droite ligne de la stratégie nationale pour les aires protégées du Gouvernement, fixant un objectif de 30% d'espaces terrestres et marins protégés d'ici à 2030, dont 10% en protection forte (ce qui est le cas de la RNN des Sept-îles, réserve dite "intégrale").	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD238		Je souhaite que la réserve naturelle des 7 îles puisse être étendue afin de mieux protéger encore la faune et la flore de cet environnement.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD239		Il faut protéger et étendre cette réserve au maximum	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD240	WAZBINSKI	Je soutiens ce projet d'extension dans l'objectif de préservation des espèces et des espaces et préserver ainsi la biodiversité en Bretagne	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD242		Les oiseaux ont besoin de plus de lieux propices à leur repos, leur nourrissage et à leur reproduction. Les grands sites de migration en France sont plombés d'installation de chasse (tonne) et perturbent la faune sauvage. Les réserves nationales sont essentielles et sont des écrans de nature dans lesquelles les animaux viennent se réfugier. Il est important d'élargir ces espaces de vie des oiseaux sur cette réserve nationale des Sept îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD243	BEAUBERT Romain	La préservation de notre patrimoine naturel est une priorité, l'extension de la réserve naturelle telle que présentée dans le projet constituerait un garanti de pérennisation des résultats déjà obtenu par la création de la Réserve. L'extension permettrait une augmentation de l'impact positif de la réserve sur une biodiversité toujours plus menacée par les pressions humaines.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD244	BERT Didier	Cette Réserve naturelle présente un environnement exceptionnel propice à de nombreuses espèces. En tant que tel il doit être protégé par tous les moyens adéquats, et le classement avec le nouveau périmètre est une très bonne solution pour aller dans cette voie. Je soutiens donc le projet tel que présenté et suis favorable à l'extension de la Réserve naturelle des Sept îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD245	WIMEZ	Favorable à cette extension qui ne peut être que bénéfique à la biodiversité. Le patrimoine naturel de cette réserve est exceptionnel et nécessite des mesures fortes de protection afin d'éviter notamment les dérives d'un tourisme de masse sans contrôle.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD246		A l'heure où la biodiversité s'effondre, il est grand temps de prendre des mesures fortes de protection. Je soutiens donc sans réserve ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation. La mise en place d'une zone de quiétude totale me paraît extrêmement importante.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD247		Je connais le site des 7 îles depuis que je suis enfant, et je trouve ça formidable que le site protégé s'agrandissent. Il est temps que nous mettions en place des réserves pour les différentes espèces de notre territoire. Avec des règles strictes et j'espère des sanctions qui éviteront qu'elles soient transgressées.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	La police de l'environnement est une composante importante de la gestion d'une réserve naturelle nationale. Elle s'accompagne d'une pédagogie active.
RD247		Cependant je suis contente que les marin pêcheur professionnels est été pris en compte car ils n'ont pas un métier facile. Mais j'espère qu'il garderont le respect de l'archipel.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD249	DUFEAL Pierre	en cette période d'effondrement du vivant sauvage et de la biodiversité, toute initiative de protection est la bienvenue. Je soutiens donc totalement celle-ci. Et j'aimerais que de telles mesures se généralisent sur tout le territoire, il y a plus qu'urgence.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD250	DURAND	Je suis pleinement favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. L'heure n'est plus aux atermoiements sur la biodiversité et le climat. Le temps de l'action rapide et efficace est venu. C'est un devoir éthique et moral pour nos enfants, petits-enfants et les générations futures. Nous devons tous cesser d'avoir une pensée court-termisme et une action publique uniquement électorale. Face à l'Histoire, sauver notre Terre et l'Humanité doit prendre le pas sur les égoïsmes individuels. En tant que refuge LPO, en tant que citoyen et que père de famille, je suis favorable à une réserve naturelle des sept îles plus grande et étendue.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD251	CRENN Audrey	C'est une belle initiative pour la protection de notre environnement. La réserve naturelle est un lieu exceptionnel et mérite que les activités qui s'y déroulent soient réglementées.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD252		Avis favorable. Il est grand temps de faire de la biodiversité une priorité, car il ne faudrait pas ajouter le dérèglement écologique au dérèglement climatique.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD255	LE MANAC'H Ronan	L'autre point du projet que je trouve intéressant c'est l'aspect patrimonial. J'espère qu'un jour il y aura quelques travaux de sauvegarde du phare des Triagoz. C'est quand même triste de voir l'état de l'échauguette et la plateforme en béton donne des sacrés signes de faiblesse. C'est un monument unique, et rien que par respect pour les hommes qui l'ont construit, il mérite un intérêt tout particulier.	Favorable	Vocation pédagogique du site	La gestion de ce phare incombe aux Phares et Balises. La mise en valeur de ce patrimoine et sa restauration pourra être pleinement intégrée dans le plan de gestion de la réserve agrandie.
RD256	BALLOT Jean Noël	Tout à fait favorable à l'extension de ce joyau de la biodiversité unique en France. il faut mettre ce sanctuaire à l'abri des dérangements	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD257		Je soutiens vivement ce projet d'agrandissement et de renforcement de la Réserve Naturelle ; accès réglementés, pêches- chasses-cueillettes interdites sur une zone la plus vaste possible. On protège bien le Mont Saint-Michel, le Haut-Koenigsbourg, etc. qui ne sont pourtant que de la matière inerte et reconstruisible. On ne pourra pas reconstruire un site naturel et ses cortèges de formes vivantes.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Sous réserve du respect de la zone de protection renforcée, la pêche embarquée professionnelle et de loisirs, la pêche à pied de loisirs (sous respect des certaines modalités), la chasse sous-marine ainsi que la récolte des algues de rives restent autorisées au sein de la réserve naturelle étendue.
RD258	LE MOUËL	Ce projet a tout mon soutien. Il est important de multiplier des projets de ce type.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD263		J'apporte mon soutien à l'extension de la réserve naturelle des Sept-îles. Que l'agrandissement de ce lieu protège la biodiversité qui est mise à mal .	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD266	FOLTZER Arnaud	Par ce message, je souhaite apporter mon soutien au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Cette réserve naturelle est un symbole de préservation de la biodiversité en France métropolitaine et son extension constituerait un symbole tout aussi fort de l'importance qui est accordée à cet enjeu national. Le nouveau périmètre mettrait enfin en cohérence la protection des espèces ciblées en protégeant une part conséquente de leurs habitats.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD266	FOLTZER Arnaud	Par ailleurs, le projet de réglementation me semble équilibré entre protection du patrimoine et ouverture au public.	Favorable	Vocation pédagogique du site	N'appelle pas de réponse.
RD266	FOLTZER Arnaud	Une réglementation plus restrictive permettrait sans doute une meilleure préservation des habitats et des espèces, mais les propositions faites ici laisse encore de la place aux activités professionnelles et de loisirs, aussi serait-il dommageable que la proposition soit revue à la baisse. L'interdiction de survol des drones en-dessous de 300mètres me semble par exemple une mesure essentielle qui devrait être reprise dans l'ensemble des espaces naturels protégés de France.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux.
CL266	FOLTZER Arnaud	Étant moi-même investi dans la gestion de réserves naturelles en Alsace, je vois ce projet comme une démonstration qu'il est encore possible de progresser. La validation des propositions serait un grand bol d'air aussi bien pour la biodiversité locale que pour le réseau national des espaces protégés. Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD267	Site et Patrimoine	Nous voulons vous donner l'avis partagé des membres de Site et patrimoine de Trégastel. Beaucoup de nos membres appartenant à la LPO, leur avis apportent un éclairage d'expert sur la Zone de quiétude qu'ils jugent intéressante voire nécessaire pour l'ensemble de la faune.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD267	Site et Patrimoine	Ils avouent cependant que le problème primordial est la survie de jeunes fous bassans qui doivent retrouver leur force une fois descendus du nid dans la mer. Le danger est alors à la périphérie directe de l'île Rouzic par la venue des vedettes de curieux et des bateaux de touristes. Or la zone de quiétude est au delà de cette zone d'adolescence des fous. Notre expertise s'arrête là. Réponses de certains membres de sites et patrimoine à la pétition	Favorable	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	Outre le cône au nord, la zone de protection renforcée intègre l'île Rouzic, ainsi qu'une bande d'une cinquantaine de mètres tout autour de l'île. Le milieu marin attenant directement à l'île est donc ainsi préservé. Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) ou d'autres embarcations, au trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, le secteur nord du projet de zone de protection renforcée a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est. Cette zone de protection renforcée permettra d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels. La majorité des oiseaux marins a besoin d'une réelle tranquillité au cours de la saison de nidification. (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD271		Je suis à l'avantage de l'extension de la Réserve naturelle nationale des îles. Il faut préserver nos patrimoines naturels et protéger la flore et faune.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD272	THOMAS Marie	Avis très favorable pour ce projet d'extension et la réglementation afférente. Un patrimoine remarquable que l'on se doit de conserver et protéger. Un projet attendu de longue date et qui s'inscrit dans l'objectif de la SNAP de 10% du territoire national en protection forte.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD275	LELONG	Je suis très favorable à ce projet d'extension. il permettra une meilleure préservation de ce site exceptionnel tant pour ces paysages, sa quiétude que pour la reproduction des oiseaux marins particulièrement menacés à l'échelle mondiale.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD275	LELONG	Ce projet raisonnable s'inscrit pleinement dans les objectifs annoncés par les pouvoirs publics d'étendre la surface des espaces protégés en France.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD275	LELONG	Il permet en outre aux activités économiques de se poursuivre et de se développer à proximité.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD275	LELONG	Ce projet peut être un outil de développement touristique et constitué une zone de quiétude et de reproduction pour la faune piscicole qui profitera à tous.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD276		Je suis pour l'extension !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD277		Favorable à l'extension +++ C est la moindre des choses que l'on puisse faire au vue de l'état général de la planète et du rapport catastrophique du giec 2021!! La question d'une extension afin de préserver la biodiversité n'est plus à se poser ! Faisons preuve de bon sens Soyons logiques et arrêtons de penser à nos petits intérêts !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD278		Je suis très favorable à cette extension. Une protection de la nature accrue ne peut qu'être bénéfique.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD279		Je suis très favorable à l'extension et l'agrandissement de la réserve.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD281	LELARGE	Considérant la richesse écologique exceptionnelle des Sept Îles et le travail mené localement pour sa préservation, sa connaissance et mise en valeur avec les acteurs du territoire, l'extension de la réserve naturelle est une excellente perspective, j'y suis donc favorable.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD281	LELARGE	D'autant que ce projet répond aux objectifs fixés en matière de biodiversité par l'Etat et qu'il s'agit d'un des outils pour faire face à l'effondrement de la nature et qui, sur les Sept îles, a fait ses preuves.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD282	DUPUIS Erwan	L'agrandissement du périmètre de la réserve naturelle des sept îles est une nécessité pour permettre à la biodiversité de s'épanouir sans être impactée par l'homme.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD282	DUPUIS Erwan	L'augmentation de la taille de cette réserve naturelle permettra également au département des Côtes d'Armor de voir son potentiel écologique augmenter ce qui peut être intéressant d'un point de vue écologique, touristique mais aussi sociologique.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD283		Je suis pour l'agrandissement du périmètre de la réserve naturelle nationale des sept îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD287	KOSMALSKI	Suis pour l'extension et la préservation de la faune et la flore au sept île.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD288		Ce projet serait une super nouvelle pour notre patrimoine naturel ! Cette réserve est constituée de paysage magnifique qu'il faudrait préserver de toute urbanisation.	Favorable	Hors sujet	N'appelle pas de réponse.
RD289	LIMAGNE	Plus de surface, plus de tranquillité pour les espèces, il y en a bien besoin avec cette pression constante de l'homme sur l'environnement ! Oui à l'extension de la réserve des sept îles haut lieu de protection pour les oiseaux de cette partie de l'Atlantique !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD291	BENTZ Gilles	OUI à l'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles. La réserve des Sept-Îles a été créée en 1912 à l'initiative de la LPO pour préserver des colonies d'oiseaux marins exceptionnelles au niveau français. L'Etat français l'a officialisée en 1976 en la classant "Réserve Naturelles". Ce projet d'extension est le résultat de multiples études pluridisciplinaires menées depuis une trentaine d'années mettant en évidence la dépendance des oiseaux marins peuplant cet archipel au milieu marin environnant. Considérant qu'il serait inefficace de chercher à protéger des animaux sans protéger leur habitat, au-delà du simple site de reproduction, il convient bien d'élargir le périmètre de protection de la Réserve Naturelle.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD293	JOUAN Muriel	Je soutiens ce projet d'extension.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD295		oui à l'extension de la réserve. la présence et la reproduction de multiples espèces justifie ce choix. ce choix qui va dans le sens de l'histoire. c'est une occasion unique. Agrandissant cette réserve!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD296	LAPIERRE	Je suis très favorable à l'extension qui permettra de mieux protéger la biodiversité	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD297	GAIGNOT	Il est plus que temps de prévoir des zones sanctuaires de taille suffisante pour être réellement utile et de prendre des décisions réellement engagées. La zone des 7 îles est un site déjà exceptionnel et mérite d'être agrandi. 100% d'accord avec ce projet.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD298	RICHEUX Florence	Projet totalement légitime pour préserver ce site remarquable	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD299		Au vu de la perte de biodiversité mondiale et de l'importance de la réserve de sept vent, il faut étendre son périmètre pour la faune, la flore et les fonds marin.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD300		La Terre n'appartient pas au seul être humain ! Il convient de créer des zones sinon de vie, à minima de survie, pour chaque espèce vivante animale ou végétale, et au final pour préserver la vie en général. Cette réserve est nécessaire, je soutiens donc le projet qui s'intègre dans le concept de « vie d'après ».	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD302	DE GAYFFIER Lionel	Je soutiens pleinement le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles. Respectons la biodiversité en lui offrant un habitat plus étendu et mieux protégé. Faisons croître le vivant.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD303		Je pense qu'il est nécessaire de préserver ce site exceptionnel. L'agrandir est essentiel pour améliorer cet endroit et favoriser ainsi toutes les études réalisées par les scientifiques. Le réchauffement climatique, la montée des mers, des océans, aura des répercussions que les scientifiques doivent surveiller. Il est temps de préserver le maximum d'endroit de ce type ou autre, limité les ballades touristiques seraient aussi à surveiller.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel. (TOME 2 p22).
RD304	LE HAN	Il faut protéger les sept îles. Il y en a marre de bétonner, de défigurer le littoral !.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD305		Projet indispensable à la sauvegarde d'espèces protégées et en danger, il faut entendre le périmètre de la réserve.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD307	DELEBARRE	Je soutiens ce projet car c'est une zone avec des espèces rares et protégées. C'est un endroit qui m'est cher. C'est un projet important pour la biodiversité et pour faire comprendre aux locaux et surtout aux nombreux touristes l'importance vitale de la protection animale et environnementale.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD311		Je souhaiterais une augmentation du périmètre de la réserve des sept îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD316	PETITJEAN	Il me paraît important d'autoriser la redéfinition du périmètre de la réserve des sept îles vu les difficultés rencontrées par les fous de bassan pour se reproduire et se nourrir; ces espaces de tranquillité sont indispensables à une faune de plus en plus malmenée	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD318	YSNEL Nadia	Je soutiens à 100 % ce projet. Continuons de protéger ces magnifiques espèces dont le macareux moine et leur permettre de se reproduire en Bretagne. Nous avons un site exceptionnel qu'il faut entretenir et agrandir.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD319	HAVARD Antoine	Avis favorable. La mise en place d'une zone de quiétude serait super, trop peu nombreux sont ces endroits en France. Je suivrais l'avis des conseils scientifiques et du conseil national de protection de la nature.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD320		Nous soutenons le projet d'extension à 100% !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD321	FALIGOT	Enfant j'ai découvert et me suis passionné pour les oiseaux de mer avec notamment une passion pour les fous de bassan et les macareux moines. Cet intérêt m'a été transmis dès mes 7 ans lors de camps aux 7 îles. La LPO protège, renseigne mais aussi transmet. Et la transmission permet la survie et le futur. Et dans ce cas, c'est certain qu'il faut s'en donner les moyens. Ce projet d'extension en est un. Un qu'il faut soutenir, ce que je fais en souvenir de l'ornithologue que je me suis rêvé être des années durant. Kalon vat deoc'h evit ar raktres-se. Dreist-holl eo evit ar poc'haned hag ar morskouled boutin o deus ezhomm plas !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD183, RD322, RD403, RD611, RD729, RD920, CR19		Ces observations ont pour point commun de mettre en avant la pression humaine trop importante sur le milieu naturel et la nécessité de la contrôler, la limiter, ce sur une zone la plus étendue possible afin que les générations futures n'aient pas à trop compenser les destructions opérées actuellement. Quelques uns précisent qu'il y a aussi de l'intérêt économique de la région. Cette réserve est emblématique de l'histoire de la préservation des espaces naturels.	Favorable	Agir pour les générations futures	N'appelle pas de réponse.
RD323		Terre et mer y sont inextricablement liés. Les oiseaux et les mammifères marins doivent aller de plus en plus loin en mer pour se nourrir, il faut donc pouvoir leur offrir un territoire protégé plus vaste. Tous y gagneront, y compris nous, les êtres humains. L'extension du périmètre de la réserve est un symbole fort et une richesse, une promesse pour l'avenir.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD324		Je suis FAVORABLE à l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD325		Ce projet est nécessaire, il est enfin temps d'agir et de préserver cette réserve viable.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD326		Je pense que ce projet est nécessaire et urgent ! J'espère que le périmètre sera élargi.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD328		Une grande concertation a déjà eu lieu, avec des concessions. Mais il faut se rendre à l'évidence : les activités humaines empiètent et détruisent la biodiversité au sens large. Il faut bien que l'Homme recule pour rendre du terrain au Vivant. Qui le lui rendra.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD328		Il faut se rendre à l'évidence : les activités humaines empiètent et détruisent la biodiversité au sens large. Il faut bien que l'Homme recule pour rendre du terrain au Vivant. Qui le lui rendra.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD329		Bonjour, je suis entièrement d'accord pour la redéfinition et l'agrandissement de la Réserve Naturelle des Sept Îles. Ce lieu est extraordinaire et les espèces y passant ou y nichant sont précieuses pour le patrimoine Français. Il est impératif que la France soit exemplaire en matière de protection de l'environnement, de la faune et de la flore.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD330		Oui à l'extension de la réserve des Trois Îles pour renforcer et la protection de la nature	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD332	DULAC Catherine	A l'heure où il ne fait plus de doute qu'il est nécessaire et urgent de préserver notre environnement, pour nous aujourd'hui et demain, et surtout pour toute la biodiversité encore existante, je suis très favorable à l'agrandissement de la réserve des 7 îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD334	COLAS	Je suis pour la réserve comme nous devrions tous l'être en mettant un petit peu notre égoïsme de côté.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD135, RD334, RD336, RD397, RD489, RD494, RD618, RD687, RD751, RD788, RD958, RD1004, RD1271		Ces observations insistent sur la nécessaire préservation de la biodiversité, notamment des espèces fragilisées comme le Fou de Bassan ou le macareux moine, en précisant que si la réserve actuelle a permis à ces espèces d'être sauvegardées, le projet d'extension permettra une protection encore plus efficace en prenant en compte davantage de milieux interconnectés. Plusieurs précisent que l'homme disposera encore de suffisamment d'espace en dehors des délimitations proposées et suggèrent de le partager et de continuer à vivre en harmonie avec la nature.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD337	JUGE	Oui à l'extension !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD338		J'approuve le nouveau périmètre proposé.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD339	JAMOIS	Ce projet est indispensable à la perrenisation, à la protection et au développement de la flore et de la faune endémiques et parfois menacée. Ces milieux fragiles et sans cesse sous la pression humaine méritent un statut plus protecteur.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD342		Pour l'agrandissement !!!!	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD345	JAMOIS	Ce projet est indispensable à la perrenisation, à la protection et au développement de la flore et de la faune endémiques et parfois menacée. Ces milieux fragiles et sans cesse sous la pression humaine méritent un statut plus protecteur.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD346	JOST	Ce projet d'extension est une nécessité pour permettre une conservation de la biodiversité et ainsi favoriser son développement nécessaire pour l'équilibre de tout l'écosystème de la presqu'île de Guérande. Cet écosystème abrite des espèces animales de cétacés, oiseaux qui s'y reproduisent et s'y nourrissent. Il est important de faciliter cela en étendant le périmètre de la zone à protéger.	Favorable	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD347		Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des 7 îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD348	RIGOUDY Noa	Je suis favorable à l'extension de cette réserve naturelle marine. On fait face à une des plus grandes colonies de fous de Bassan d'Europe mais pas que ! Réduisons notre impact sur ces systèmes fragilisés.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD349	HOUTE	avis très favorable: face à des îlots de biodiversité, il est largement temps de choisir entre la conservation de la nature et le maintien des activités économiques; les politiques publiques doivent suivre les avis des scientifiques	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre.
RD350	HURT Luc	Je suis pour une zone de quiétude (pendant la période sensible de l'élevage des jeunes oiseaux marins). Mais il faudra aller plus loin pour vraiment garantir la sauvegarde de ce site incroyable et beau. Les oiseaux marins sont partout en déclin à cause de la surpêche. Il faudra réduire la pression de pêche.	Favorable	Pression de pêche	L'évaluation scientifique objective de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle au large) est un enjeu important (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 à 193).
RD351	NORGIEUX	Parce que c'est important !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD356	CUGNASSE	Je suis très favorable au projet d'extension de la RNN des Sept-Iles qui est un fleuron dont l'importance va au-delà du contexte régional. La conservation de ce patrimoine naturel historique et exceptionnel est un enjeu majeur.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD358	NICOLAS	Je suis très favorable à ce projet. Il faut que l'humain redonne de l'espace à ce trésor de biodiversité.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD359	GONIN Julien	Suite aux éléments des différentes études scientifiques, du contexte de l'unique colonie française de Fou de Bassan et des autres enjeux écologiques marins, l'extension de la RNN des 7 îles me semble complètement essentielle.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD360	MARECHAL Anatole	Parce que ce projet est légitime dans ses objectifs et dans sa construction, que sa mise en place a été étudiée en concertation avec les acteurs locaux, et parce qu'il répond aux objectifs fixés par la SNAP, je rend un avis favorable.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD360	MARECHAL Anatole	Parce que ce projet est légitime dans ses objectifs et dans sa construction, que sa mise en place a été étudiée en concertation avec les acteurs locaux, et parce qu'il répond aux objectifs fixés par la SNAP, je rend un avis favorable.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD361		Avis favorable pour ce projet d'extension	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD362	TANDEAU DE MARSAC	Avis favorable pour ce projet d'extension	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD363	MOREAU	Je propose donc de continuer à permettre un usage responsable des sept îles : réserve de pêche (pour la reproduction), accès uniquement à l'île aux moines, pas de tour de l'île de Croizic par des vedettes de touristes, et autres mesures de bon sens. La mer reste un des derniers espace de liberté, nous pouvons en profiter sans pour autant détruire notre environnement.	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre.
RD364	KUSSENER	Le macareux moine est en voie de disparition, comme beaucoup d'espèces d'ailleurs. Redonnons un peu d'espace à la Nature!! Merci d'élargir la RNN!	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CL365	SEBILLEAU Philippe	Pour le projet et étant habitant de Landrelec, et pêcheur amateur je suis pour l'extension de la surface de protection des Sept-Iles et même pour une extension encore plus grande plus au nord afin de pérenniser ce sanctuaire.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. La justification du périmètre est détaillée dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes)

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD366	CHEVALIER Marie Hélène	L'augmentation importante de la réserve des 7 îles est une nécessité pour la préservation des espèces concernées car l'augmentation du périmètre de tranquillité permettra aux oiseaux de se sentir plus tranquilles pour nidifier et favoriser l'élevage des oisillons. n'oublions pas que sur 10 œufs pondus, seuls 3 oisillons prendront leur envol. je suis favorable à l'extension de la réserve des 7 îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD138, RD366, RD422, RD480, RD501, RD626, RD669, RD720, RD756, CL895, RD905, RD908, RD910, CL993, RD1043, RD1057, RD1128, RD1142, RD1143, RD1151, RD1202, RD1225, RD1267, CR21		Toutes ces observations se rejoignent dans le souci de transmettre ce site dans le meilleur état possible aux générations futures pour qu'elles puissent en profiter elles aussi, fût-ce au prix d'une réglementation de ses usages récréatifs pendant une partie de l'année, d'une privation de quelques plaisirs. Certains relèvent qu'il ne s'agit pas d'interdire tous les usages, ni de faire une mise sous cloche, et demandent si ces quelques restrictions momentanées sont trop d'efforts demandés pour léguer aux générations futures un bien de l'humanité sans équivalent dans le monde, sachant qu'il est selon certains sans doute possible d'aller naviguer un peu plus loin. Quelques uns invitent à penser à l'avenir de nos enfants et petits-enfants plutôt qu'au plaisir immédiat de quelques plaisanciers. D'autres insistent la nécessité de garantir aux générations futures le maintien sur le long terme de l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel et des activités et usages socio-économiques sur la réserve. Pour certains, ce projet est une occasion de retrouver un peu de dignité humaine face aux futures générations, et ils nous rappellent que nous ne sommes que de passage sur terre. Quelques uns font référence à la COP26 dont ils évoquent un bilan qualifié de mitigé, ou des colloques qui annoncent année après année la vertigineuse chute de la diversité du vivant, et considèrent que chaque citoyen peut, à son échelle, contribuer à redresser la barre.	Favorable	Agir pour les générations futures	N'appelle pas de réponse.
RD368	CHAMPION Emmanuel	Avis favorable à cette extension et à sa réglementation. Les territoires marins protégés sont un atout pour l'avenir des territoires et l'économie locale, tout autant que pour l'environnement et les espèces qu'ils hébergent. Ainsi protégés, ils deviennent des coeurs de biodiversité au sein desquels les populations d'espèces se reconstituent et peuvent recoloniser les espaces marins voisins, au profit de tous.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD369		Très favorable à ce projet d'extension de la réserve qui est tout à fait justifié au regard des enjeux majeurs présents sur ce territoire.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD369		Par ailleurs, cet agrandissement de la réserve va également dans le sens de la stratégie européenne d'augmentation des aires protégées. L'une des seules réserve que je peux avoir sur ce projet est le caractère insuffisant de zones en protection forte, notamment la surface totale qui reste trop faible pour pouvoir espérer atteindre pleinement les objectifs.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées vise la désignation de 30 % du territoire métropolitain et outre mer (terrestre et marin) en aire protégée dont 10 % en protection forte à l'horizon 2030. Ces ratios ne s'appliquent pas à l'échelle de chaque aire protégée mais de façon beaucoup plus globale. Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD370	GAGET Elie	La stratégie pour la biodiversité 2030 de l'UE impose aux États Membres d'achever d'ici 2023 la désignation de 30% de leur surface marine en aire protégée, dont 10% strictement protégée. La désignation d'aires protégées, et strictement protégées, cible en priorité les habitats et espèces listés dans les annexes de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux. En France, environ 24% de surface marine est protégée et moins de 1% est strictement protégée en métropole. Le projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles, de 280 ha à 19700 ha est spectaculairement aligné sur les objectifs d'extension de la surface marine protégée dans l'UE. Ce projet est pertinent tant pour les habitats et les espèces ciblées, dont la France porte une responsabilité significative de leur état de conservation au sein de l'UE.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées vise la désignation de 30 % du territoire métropolitain et outre mer (terrestre et marin) en aire protégée dont 10 % en protection forte à l'horizon 2030.
RD370	GAGET Elie	Ce projet manque d'ambitions en ce qui concerne l'objectif de surface marine strictement protégée. Cet objectif correspond en effet à une surface de 30% de protection stricte au sein des aires protégées. Sur un périmètre de 19700 ha, près de 6 000 ha devraient être désignés en statut strictement protégé pour accomplir la stratégie pour la biodiversité 2030 de l'UE. Ici, la zone de quiétude, temporairement strictement protégée, s'étend sur 130 ha. Ce chiffre est faible, même en ajoutant les restrictions d'accès à certains estrans et les interdictions de navigation et de stationnement qui sont déjà en vigueur. Il apparaît que seul environ 20% de la zone de quiétude soumise à concertation a été finalement retenu dans ce projet (RNN_Sept Iles_20211010_Tome 3 dossier_VF_compressed). Ce projet est une avancée majeure pour les objectifs de conservation marine en France, mais il semble loin de répondre à l'objectif de protection stricte de la stratégie européenne pour la biodiversité 2030.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, la zone de protection forte remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées vise la désignation de 30 % du territoire métropolitain et outre mer (terrestre et marin) en aire protégée dont 10 % en protection forte à l'horizon 2030. Ces ratios ne s'appliquent pas à l'échelle de chaque aire protégée mais de façon beaucoup plus globale. La protection stricte signifie que la réglementation mise en œuvre, quelque soit l'outil utilisé, élimine toutes les pressions identifiées. Dès lors que l'on considère qu'un niveau d'interaction Habitats/espèces – Activité, soit de pression est nul voire faible, il n'y a pas forcément lieu de réglementer l'activité.
RD371		L'extension du périmètre de la réserve sera un des leviers permettant de protéger le patrimoine exceptionnel de ce territoire. Les mesures réglementaires appliquées permettront d'assurer une cohabitation durable entre la faune, la flore et l'Homme.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD372	BROUILLARD Yohann	Avis favorable à ce beau projet, en cohérence avec les enjeux de cet espace naturel exceptionnel et en phase avec la stratégie nationale de conservation de la biodiversité	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD373		Le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles est une opportunité rare de protéger plusieurs milliers d'hectares d'un site naturel patrimonial. De plus, ce site abrite une biodiversité riche et unique, qu'il faut à tout prix préserver (pour des questions environnementales, et anthropiques car cette biodiversité nous fournit ne nombreux services). Je pense donc qu'il est nécessaire d'étendre le périmètre de la réserve naturelle des Sept-Iles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD374	GUERET Jean Pierre	Je soutiens pleinement le projet d'extension de la Réserve Naturelle des Sept Iles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD377		Je soutiens pleinement le projet d'extension de la Réserve Naturelle des Sept Iles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD378	NICOLAS	Je suis très favorable à la protection de la nature et de ses habitants, donc je suis pour l'extension de la réserve naturelle des 7 îles, sans dérogations possibles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD380	SAUTY	Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Iles gérée par la LPO. Ce d'autant plus que ce projet d'extension du périmètre de la réserve a été mené en étroite concertation avec les usagers du territoire et le monde scientifique, entre 2018 et 2021. De nombreuses réunions ont été organisées dans le territoire, avec plus de 80 personnes et 50 structures. Ce projet de réserve marine, mené en étroite concertation avec les usagers du territoire, vise le maintien, sur le long terme, de l'équilibre entre préservation du patrimoine naturel, activités et usages socio-économiques existant sur la réserve.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD383		Je suis favorable à ce projet afin de permettre un plus grand espace aux différentes espèces qui pourront y prospérer. Les différentes activités humaines qu'elles soient économiques ou de loisir imposent une pression importantes sur les espèces sauvage. Il est temps de ménager ou d'augmenter les espaces existant dédié à la faune sauvage.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD384	ALBINET Sébastien	Je suis favorable au projet d'extension de la RN des Sept-Iles. Celui-ci en effet se justifie au regard des enjeux écologiques majeurs liées aux espèces (Macareux moine, Fou de Bassan, Phoque gris, ...) et aux espaces naturels présents, et eu égard à la nécessité de renforcer les surfaces d'aires protégées au niveau national.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD384	ALBINET Sébastien	Il est par contre dommage que la zone de quiétude soit si peu importante en surface.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, la zone de protection forte remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD387	HENRY	Je me permet de répondre cette enquête publique , je suis pour un respect de la nature et de la faune mais je trouve absurde le droit de pratiquer la pêche loisirs dans la future zone de quiétude alors que nous avons le droit de naviguer dans cette nouvelle zone Je serais pour la zone de quiétude au niveau de l'île ROUZIC , interdire toute navigation dans l'anse situé à droite de Rouzic et peut être augmenter cette zone	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle étendue reste accessible aux plaisanciers et donc à la pêche de loisir. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour toutes les activités dont celle des plaisanciers : toute activité y est interdite durant 5 mois de l'année. Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux.
RD389	FOUQUE	Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle des Sept-Iles, projet favorable à la conservation des oiseaux marins et d'un patrimoine naturel unique en France.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD390	SANCHEZ	Je suis pour cette mise en place. Cette zone de quiétude laissera un peu de répit à la ressource halieutique afin de se régénérer.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD391		Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD392		Je suis complètement favorable à l'extension de l'aire protégée. Il est temps que le gouvernement assume ses ambitions (si faibles soient-elles) en matière de biodiversité	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD394		A l'heure où il est si difficile de créer de nouvelles réserves de protection de la biodiversité, le minimum est de renforcer celles existantes. D'autant plus impératif dans le cas des 7 îles, que c'est un des derniers refuges des fous de bassan et autres guillemots. Aucune autre option que se protéger ce joyau et d'étendre cette zone.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD397	ABDOUN Amane	La France a valeur d'exemple, montrons que la France est à l'oeuvre pour la préservation de la biodiversité.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD398		Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-îles Parce que nous devons protéger la faune et la flore maintenant et urgemment	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD399	CHAIGNE	Toutefois un financement conséquent et des MOYENS HUMAINS supplémentaires, conséquents et pérennes sont indispensables pour permettre à la réserve d'assurer ses missions, en particulier la sensibilisation et la surveillance. La zone de quiétude est un minimum qu'il faut impérativement conserver.	Favorable	Gestion de la réserve	La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD404	VERNIER Alexis	Je soutiens à fond ce projet . A l'heure où l'écologie devient une préoccupation majeure pour nos concitoyens, c'est une occasion unique pour préserver le patrimoine maritime et littoral français, incluant de nombreuses espèces de faune (Fou de Bassan, Macareux, mammifères marins) ainsi que des ressources halieutiques.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD406	SOUCLIER Julien	Je suis totalement pour l'extension de la réserve marine nationale des Sept-Îles. Ce bijou du patrimoine naturel doit devenir l'emblème du respect de la vie sauvage.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD407		AVIS FAVORABLE AU PROJET D'EXTENSION Cette extension de réserve naturelle répond aux objectifs internationaux en terme d'aires protégées, elle n'est pas seulement un projet local mais une responsabilité internationale. Cet archipel, par son patrimoine naturel exceptionnel mérite cette mise en protection forte afin de pouvoir mieux le protéger. L'outil réserve naturelle permettra à une équipe dédiée de mener toutes les actions nécessaires à la protection de cet espace.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD412	ROBERT	Je suis favorable à l'extension du périmètre de cette réserve naturelle nationale des 7 îles dont la gestion est confiée à la LPO, qui fait du bon travail. Il est tend de mettre en application les grands discours sur la protection de la biodiversité, sur le renforcement et l'augmentation des zones protégées.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD413		Je suis tout à fait favorable à ce projet d'extension. Puisse-t-il voir le jour au plus vite.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD416	SAMSON Danièle	Je suis entièrement pour l'extension de cette zone et une (des) zone de tranquillité absolue pour la faune	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD417	ROUILLER Loane	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles ainsi qu'à la nouvelle réglementation envisagée. Ce site présente un intérêt capital pour la reproduction des oiseaux marins et des phoques gris. Il accueille de plus une multitude d'autres espèces animales et végétales. Il est donc primordial de le préserver.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD419	CHIFFOLEAU Agnès	Nous connaissons tous l'urgence qu'il y a à développer les zones de protection comme la réserve des 7 îles ! Je soutiens ce projet.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD420	TOURETTE Marc	Très favorable à ce projet d'extension du périmètre de la réserve des sept îles. Cette réserve constitue le fleuron de la conservation des espèces marines en Bretagne. L'extension du périmètre est essentiel compte tenu des enjeux de conservation de nombreuses espèces (sites de reproduction et d'alimentation pour les oiseaux marins, phoque gris).	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD420	TOURETTE Marc	Elle constitue aussi un atout important pour le tourisme d'observation de la nature dans un cadre bien défini.	Favorable	Vocation pédagogique du site	N'appelle pas de réponse.
RD421	NACIRI	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles ainsi qu'à l'ensemble des réglementations envisagées.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD422	BENOIST	Habitant de la commune de Garlan, dans le Finistère, je soutiens totalement le projet d'extension de la réserve des 7 îles. Pour avoir eu la chance de la découvrir avec la LPO lorsque j'étais petit, j'en garde un souvenir mémorable, qui j'en suis certain à renforcer ma volonté de défendre la nature. Ils faut donc de toute urgence agrandir cette réserve et en créer d'autres partout où cela est possible.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD422	BENOIST	Par compte soyons vigilant à ce que cette réserve soit réellement protégée sur le terrain et pas uniquement sur le papier. Il faudra donc allouer des moyens humains et financiers si nécessaire. Et selon moi, pas de chasse et pas de pêche. Uniquement de la découverte.	Favorable	Gestion de la réserve	La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé. Des moyens de surveillance et de police de l'environnement seront mis en place à l'échelle de la réserve étendue.
RD424	LETANH	je suis entièrement POUR l'extension de la réserve naturelle des sept îles. C'est une très bonne chose pour tous les animaux présents dans cette zone. Bravo pour cette excellente nouvelle ! Nous venons en vacances tous les ans et continuerons encore de venir à Perros-Guirec ! En profitant de la nature sans la déranger ...	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD430	ENEE Virginie	Il faut saisir cette opportunité d'agrandir cette zone protégée, pour que les animaux marins y trouvent un espace de repos, de reproduction et de passage sécurisé, sans les risques liés aux activités humaines.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD437	DEFOSSE	A l'heure où la biodiversité est en danger partout, Nous avons là une opportunité rare de protéger plusieurs milliers d'hectares d'un site naturel patrimonial à la biodiversité unique dont nous pouvons être fiers !! OUI, il faut foncer !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD438	PERROS Jean Michel	J'ai 69 ans et Je suis pêcheur plaisancier averti depuis toujours. Je trouve cette initiative aussi intéressante qu'indispensable.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD438	PERROS Jean Michel	Par contre je trouve la réserve prévue bien restreinte et j'espère que ce n'est qu'un tout premier pas.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Le projet de périmètre global ainsi que les éléments de réglementation (dont la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, la zone de protection forte remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD441	VUYLSTEKER Joël	Je suis favorable à cette extension pour les raisons suivantes : - préservation de la biodiversité locale et migratoire ; - contribution à une amélioration plus "globale" de l'environnement ; - contribution plus indirecte à la préservation de "enrochement" sous-marin.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD442	LAUNOIS Anne	Cette extension de la Réserve Naturelle des 7 Iles me semble plus que nécessaire à notre époque. Elle va permettre à la biodiversité de se re-générer. Et aux scientifiques de la voir évoluer beaucoup plus naturellement, afin d'en comprendre et préserver au mieux les milieux. La zone de quiétude permettra, elle aussi, d'aider à ces observations car permettant aux oiseaux de ne pas être dérangés. Voilà donc un juste ré-équilibrage sur le partage des espaces entre l'homme et la biodiversité. Car finalement, si on lit bien les documents, les contraintes ne sont pas si importantes...	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD450	CAMPOS	Je suis pour le projet d'extension qui permettra de constituer une formidable réserve pour la biodiversité (oiseaux, mammifères, plantes) aux Sept Iles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD454	DOUARD Monique	Ne pas laisser dégrader ce joyau que représente la réserve des 7 îles au profits d'intérêts personnels de quelques uns.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD454	DOUARD Monique	Il est de notre devoir de tout faire pour préserver cette inestimable richesse de biodiversité, profitable pour l'intérêt du plus grand nombre. Oui à l'extension de la réserve et à l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD455		Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles, car elle permettra à davantage d'individus et d'espèces sauvages de profiter d'un espace tranquille, et elle aidera également à améliorer le cadre des alentours.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL458	BENOIT Maryse	J'espère de tout mon cœur que cette réserve puisse enfin élargir son périmètre de zone protégée. Tout le monde le sait, la Biodiversité animale s'effondre. En 40 ans, plus de 60% des animaux sauvages ont disparu. Ce n'est pas QUE le réchauffement climatique qui en est le responsable, mais bien les activités humaines, la pollution, la surpêche, la disparition des espaces de vie qui provoquent cet état des choses ? lorsque je lis dans différentes observations de cette enquête, des conclusions erronées sur certains sujets, je ne peux que réagir et intervenir aussi, par écrit.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL458	BENOIT Maryse	Sujet 1) les populations des macareux et des fous de bassan sont stables ? , donc pas besoin de les protéger plus ...Je vais me permettre de donner quelques chiffres :Les macareux étaient estimés entre 10 et 15 000 couples , il y a 100 ans.Puis, 7 - 8 000 couples vers 1950,Puis 241 couples en 2019Puis 123 couples en 2020 !!!!Les fous de bassan se stabilisent , depuis plusieurs années , aux alentours des 20 000 couples.Mais les comptages révèlent un plus grave problème : La capacité de renouvellement des générations chute d'une façon vertigineuse !!! En 2000, 90% des couples avaient 1 poussin viable , En 2016, 58% des couples avaient 1 poussin viable, En 2017, seulement 32 % ??..Je rappelle que c'est sur la réserve actuelle des 7-Iles , que l'on retrouve, en France, la plus grande colonie de ces oiseaux. oui, mais jusqu'à quand ?	Favorable	Etat de la faune	N'appelle pas de réponse.
CL458	BENOIT Maryse	Sujet 2) - la zone de quiétude est une zone de pêche amputée ou un morceau de liberté encore enlevé ? ? ? Effectivement, il y a de moins en moins de poissons donc tout le monde se bouscule, mais sur les 15 000 hectares espérés en réserve, cette zone de quiétude ne représenterait que 1% de cette surface et seulement pendant 5 mois par an !! Il y a 10 ans, les fous de bassan faisaient en moyenne, 500 km pour faire le plein de poissons pour leur unique petit, Maintenant, ils en font le double !!!! Ce qui expliquerait, en partie, la mortalité importante des poussins. Aussi, une petite zone dédiée, avec un minimum d'affluence pour essayer de mieux survivre en période de nidification, ne peut être considérée par l'Humain, de superflu, au vu de tout ce que ces oiseaux supportent.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD462		Je suis favorable à toute protection de la faune et la flore en Bretagne particulièrement sur le secteur des sept îles, et donc augmenter le périmètre de sauvegarde ne peut être qu'un plus pour notre Région.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD464		je trouve qu'il est important de préserver ce site et la quiétude des phoques, des fous de bassans, des macareux, des faucons pèlerins, des dauphins... Leur bien-être est plus important que la connerie humaine qui ne pense qu'au profit et à l'argent! NE TRANSFORMONS PAS NOTRE REGION EN COTE D AZUR	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD465	JEANNIN	La réserve des sept îles a toujours été un trésor de biodiversité et c'est une richesse qu'il faut préserver et étendre si possible. Je soutiens de tout cœur ce projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD466		Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des 7 Iles et je ne comprend pas l'hostilité de certains concernant la création de la zone de quiétude. Cette zone représente une goutte d'eau par rapport à la superficie accessible, de plus ce n'est pas une zone de pêche fréquentée habituellement ni par les plaisanciers, ni par les pros. Cette réserve naturelle est indispensable pour préserver la biodiversité de notre belle région.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD467		les oiseaux sauvages ont besoin de plus d'espace naturel pour assurer leur reproduction.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD468		Une belle occasion pour se mettre en conformité quant à la protection des habitats et les stratégies définies (France-Europe). Une réserve naturelle qui a d'ores et déjà une lourde responsabilité quant à la sauvegarde d'espèces marines (mammifères, oiseaux entre autres) et qui ne pourra qu'avoir des objectifs plus facilement atteignables avec cette extension. Oui à l'extension de la RNN des sept îles.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD469		L'homme est déjà partout ! Ce n'est pas parce qu'il y a des habitudes, de plaisances, de pêches, ... qui ne faut pas les changer, pour redonner de l'espace aux autres être vivants. A nous de nous réorganiser et de partager enfin l'espace. Je suis favorable à ce projet. Le plaisir de la pêche, sera substitué le plaisir du partage et de enfin redonner de la place à tous.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD472	YVONNEAU Sophie	Je suis pour ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle national des sept îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CL474	DESCLAUD Patrice	<i>voir note de 7 pages en annexe du rapport, conclusions ci-après :</i> Dans le doute des incidences du réchauffement climatique, dont des activités anthropiques connues, en particulier en matière de pollutions et nuisances, qu'il s'agisse de l'eau, des océans (ex : salinité) des courants (ex : Gulf Stream), de l'air (CO2, méthane, ammoniacale, H2S ...), des sols (pesticides et autres intrants chimiques, algues vertes des nitrates), des divers effets tant chimiques que biologiques, dont sur la biodiversité et les disparitions d'espèces diverses, on se doit d'une telle extension de la RNN. Ce n'est pas une sanctuarisation du site visé (ex : les vedettes des 7 îles ont toujours l'autorisation de débarquer leurs passagers à l'île aux Moines). Et donc mon petit avis ne peut qu'être favorable à cette opération et sa durée dans le temps.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD479	BEAUVARGER	Formidable réservoir de biodiversité à l'heure où celle-ci est en déclin. Fruit du travail de LPO et de l'ONCFS, le secteur a permis le développement de colonies d'oiseaux marins importantes. Des espèces qui ne nichent presque qu'ici. Un dernier bastion pour le macareux moine, le fou de bassan etc. Les oiseaux sont le patrimoine visible de tous, mais sous la surface, il y a également une grande richesse. Préservez cette zone, agrandissons là ... pour aujourd'hui et le futur.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD481	RIOLS Christian	Ce projet d'extension du périmètre de la RNN des Sept îles est une formidable opportunité de protéger un ensemble de milieux terrestres et marins de toute première importance pour la conservation de la faune et de la flore. Des espèces patrimoniales uniques en France en tant que nicheuses (Fou de Bassan, Macareux moine) bénéficieront ainsi d'une protection plus efficace face aux multiples menaces qui pèsent sur elles du fait des activités anthropiques.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD482	SABINE	Je suis très favorable pour ce projet d'extension du périmètre de la réserve des sept îles. Nous avons le devoir de protéger les milieux marins et les oiseaux marins actuellement très menacés par le changement climatique et les pollutions. Nous avons le devoir de léguer ce patrimoine naturel aux générations futures. Un très grand nombre d'espèces ont disparu par l'ignorance des humains. Aujourd'hui nous savons. Il serait donc condamnable de ne pas agir pour les protéger. Bravo pour ce projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD485	KERBAOL Marielle Association "Côte de granite rose : Respect & Protection"	Je suis présidente de l'association " Côte de granite rose : Respect & Protection" qui oeuvre pour que la côte de granite rose soit un jour inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco. Nous avons bien entendu intégré les 7 îles dans le périmètre du fait de son exceptionnelle valeur et biodiversité. Je parle en mon nom mais je crois savoir que les membres de l'association sont pour l'extension de la zone d'une part et pour l'introduction d'une zone de quiétude d'autre part.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD485	KERBAOL Marielle Association "Côte de granite rose : Respect & Protection"	Notre focal est la suivante. Comment la côte, la nature, les minéraux, la mer ont façonné, forgé les civilisations humaines qui ont vécu sur les rivages? Il y a 300 millions d'années, ces chaos surgissaient et les 7 îles avec. Qui sommes nous pour s'approprier le droit de dominer, de contrôler et de décider au nom des traditions ce qui à le droit d'être ou ne pas être ? Nous avons, depuis des siècles profité, usé voire abusé de notre position dominante. Aujourd'hui, les enjeux sont tels qu'il est urgent de protéger ce qu'il encore possible de préserver pour le futur d'une part mais surtout pour le présent.	Favorable	Impact sur traditions	N'appelle pas de réponse.
RD485	KERBAOL Marielle Association "Côte de granite rose : Respect & Protection"	Élargir notre vision à plus grand que nous, plus grand que nos satisfactions immédiates car ceci est un "Commun" un bien commun qui appartient à tous et à personne. Je suis pour une forme de contrainte, même si je souhaiterais que la responsabilité soit suffisante. Hélas, le passé le montre avec éclats, l'humain est la seule espèce animale qui détruit son environnement. A ce titre le travail qui a été mené me semble bien équilibré, la liberté de circuler est préservée sauf dans une toute petite partie et seulement durant 5 mois. C'est une chiquenaude, je ne comprends pas, au sens de Primo Lévi du terme, c'est à dire je ne peux pas le prendre en moi, cette levée de bouclier. Notre responsabilité est de remercier cette nature qui nourrit notre corps et notre âme, elle appartient à tous avec ou sans bateau à voile ou à moteur. Merci , je souhaite grandement que nous puissions présenter à la commission internationale, un jour, ce trésor de biodiversité et de nature dans les nouveaux contours.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD486	BERTAUEAU	La France accuse un important retard de zones naturelles à protection forte et ce site dispose d'un formidable potentiel.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD487	ESNAULT Catherine	On peut espérer que cette extension permettra de dire NON à l'extraction de sable coquillier en baie de Lannion. Le pire serait que cette extension de la RNN permette en compensation la reprise de l'extraction de sable. Pour l'instant, rien ne permet de présager l'avenir de cette décision.	Favorable	Hors sujet	Ces deux projets n'ont aucun lien de cause à effet.
RD487	ESNAULT Catherine	La zone de quiétude au nord - est de l'île Rouzic est pavée de rochers, et seuls quelques marins bien expérimentés viennent s'y risquer. Interdire cette zone de moins de 130 hectares, représentant moins de 1% de 19700 hectares, ne devrait pas gêner ces quelques marins (pêcheurs et plaisanciers). Qu'une zone soit totalement interdite aux humains favorise la reconquête du milieu par les différentes espèces.	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	N'appelle pas de réponse.
RD487	ESNAULT Catherine	On peut toutefois être surpris que le trou de Rouzic soit accessible aux vedettes bruyantes et polluantes quelque soit l'époque et la nidification des oiseaux. En conclusion, plaisancière, ornithologue, intéressée par la vie présente sur l'estran, pêcheuse à pied occasionnelle, je suis totalement favorable à ce projet.	Favorable	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).
RD488	GRANGET Anne	Un très grand oui à l'agrandissement de cette réserve! Magnifique projet ??	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD492		La zone de quiétude m'apparaît également comme une solution nécessaire, bien étudiée, discutée et documentée scientifiquement. bref, un grand : OUI	Favorable	Méthodologie, justification scientifique	N'appelle pas de réponse.
RD493	MARTIN Bénédicte	La colonie des fous de Bassan des Sept-Iles est une merveille que tous les voyageurs et habitants du coin, admirent. Étendre la zone de quiétude qui les protègent est une excellente idée et je pense qu'il aurait fallu le faire déjà il y a longtemps.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD493	MARTIN Bénédicte	Les plaisanciers qui veulent tant pouvoir naviguer partout, tout le temps, doivent se faire à l'idée d'une nature fragile qui a besoin de soin et de tranquillité. La mer est grande et il y aura de la place pour tout le monde si les hommes respectent mieux les autres espèces. J'espère que ce projet d'extension de la zone naturelle se fera et je serais très soulagée de savoir ces beaux oiseaux un peu plus protégés dans un monde rude pour la faune sauvage. Un grand oui à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des 7 îles.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD494	JOLU Emmanuelle	La zone de quiétude fait beaucoup parler alors qu'elle ne représente que 1% de la surface du projet. Pourquoi avons-nous besoin d'aller partout tout le temps ? Pourquoi est ce un problème pour certains de laisser cette si petite surface, quelques mois par an, à la biodiversité ? Ni l'extension ni la zone de quiétude n'empêcheront les activités de pêche ou de loisirs dans la réserve, ni dans la zone de quiétude de septembre à mars. Je suis plaisancière et plongeuse. Et c'est parce que je suis plaisancière et plongeuse que je suis POUR l'extension et POUR la zone de quiétude. Je veux continuer à pouvoir plonger dans ce monde merveilleux peuplé de laminaires, de phoques, de dauphins, de fous de bassans et de macareux.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD498	ARIBERT	Je suis très favorable au projet d'extension de la réserve naturelle des 7 îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD499		L'extension du périmètre de la réserve naturelle des sept îles seraient une magnifique nouvelle pour la biodiversité et donc pour l'humanité. Cette réserve est un site naturel exceptionnel qui reste fragilisé par un environnement proche soumis à différents impacts anthropiques. Une extension viendrait limiter ces impacts et assurer aux espèces qui peuplent la réserve, pour certaines observables nulle part ailleurs en France, des zones d'habitat et d'alimentation de meilleure qualité. Par altruisme vis à vis des autres espèces aussi bien que pour elle-même, il est grand temps que l'humanité protège davantage les eaux dont elle dépend elle aussi. A l'échelle française, il devient également urgent de mieux protéger et de prendre soin des mers et océans du territoire.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD499		La réserve des sept îles est un magnifique patrimoine naturel français et même mondial. Son extension relève du bien commun et ne peut avoir que des influences et conséquences positives pour tout un chacun à moyen et long terme.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD500	CED	Je comprends que certains usagers, bien qu'ils n'aient pas d'objection à l'extension de la réserve, ne souhaitent pas que les règles en deviennent contraignantes. Il me semble pourtant que ce n'est qu'en imposant une diminution de fréquentation et l'interdiction de certaines activités à certaines périodes que les objectifs de conservation des espèces emblématiques du site pourront être réalisés. Je suis favorable à l'extension de la réserve donc, ainsi qu'à la mise en place d'une zone de quiétude, à condition que les mêmes règles s'appliquent à tous les usagers et que les navires à passagers soient opérés et encadrés de manière exemplaire, et que ne soit pas fait de traitement de faveur.	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD501	DELVAUX Yann	<p>Je viens vous confirmer mon accord pour le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des 7 îles dans sa totalité avec sa petite zone de quiétude bien sur.</p> <p>Le réchauffement climatique mondial que nous constatons aujourd'hui a un effet dégradant permanent sur les grands équilibres physiques et écologiques que nous connaissons jusqu'ici. Nous subissons ces effets mais nous les générons en même temps cela n'échappe à personne. Ce changement de paradigme requière quelques efforts qui permettront à la fois de poursuivre nos activités socioéconomiques et de sauvegarder l'environnement dans lequel nous vivons.</p> <p>Le projet d'extension et particulièrement la création de sa zone de quiétude répondent à cette problématique.</p> <p>La définition de cette réserve élargie englobe le plateau des Triagos, celui des 7 îles et l'île Tome. Il assurera l'intégrité de ce territoire au plan écologique tout en pérennisant les pratiques actuelles.</p> <p>Premier document de ce type écrit pour la Région, il servira de référence avec sa capacité à être opposable, le cas échéant.</p> <p>L'équilibre des colonies d'oiseaux emblématiques présentes sur Rouzig est fragile. Deux exemples: Le taux de natalité des Fous de Bassan qui était antérieurement de 80% est réduit à 30% suivant les derniers comptages effectués; les Macareux sont présents en petite quantité aujourd'hui mais ont disparu de la Baie de Morlaix depuis les années 2010...</p> <p>La nature a horreur du vide. Nous avons pu le vérifier lors de cette période de confinement, tant pour la flore que pour la faune. Ce vieil adage s'applique aussi de la même façon à la zone de quiétude. Il profitera directement à toutes les colonies d'oiseaux présentes pour peu qu'on leur en donne la possibilité en leur laissant la place.</p> <p>La documentation accompagnant le projet et communiquée par la LPO est amplement suffisante pour justifier la mise en place de ce projet d'extension avec sa zone de quiétude. Leur expertise est un gage de confiance et d'efficacité dans la gestion de ce projet. Je n'ai pas besoin de données scientifiques ou statistique supplémentaires pour y adhérer. (Et encore moins pour le démonter).</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD501	DELVAUX Yann	<p>En effet, créer une zone de tranquillité pour les colonies d'oiseaux tout en permettant la poursuite de l'activité de chacun sur ces îles est l'objectif recherché.</p> <p>Les parcours des bateaux professionnels peuvent se maintenir</p> <p>Les bateaux des activités de plaisance qui n'y vont pratiquement pas (navigation risquée et pêche difficile) ne modifient en rien leurs pratiques culturelles habituelles.</p>	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD501	DELVAUX Yann	<p>Notons enfin qu'au plan de son activité économique, notre Région s'appuie à juste titre sur la présence de la Réserve Naturelle Nationale de 7 îles qui, par ses paysages magnifiques et sa biodiversité peut se prévaloir d'être unique au plan européen.</p> <p>En conséquence et dans ces conditions, je pense qu'il ne viendrait à l'idée de personnes de ne pas tout mettre en oeuvre pour maintenir cette situation qui profitera à tous.</p> <p>Je suis un gars de Trégastel, né à La Clarté il y a pas mal de temps et plaisancier à Perros. J'aime les 7 îles devant lesquelles j'ai la chance de vivre et de naviguer. Je souhaite que nous puissions les garder et les transmettre dans le meilleur état possible.</p> <p>Je fais et ai fait également partie de trois associations qui prônent le refus de la zone de quiétude. Pour l'avoir vécu dans ces associations, je sais que les avis des adhérents sont partagés mais je ne retrouve pas dans ce refus de principe, l'équilibre démocratique de la réalité. C'est dommage.</p>	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD504	SCHEIN	<p>Favorable à l'extension de la réserve naturelle des sept îles.</p> <p>Cette surface plus importante permettra de protéger des zones de repos en mer, des aires d'alimentation, des reposoirs, etc...pour les Macareux moine et Fou de Bassan. les nombreux cétacés (3 espèces de dauphins, des marsouins communs...) et les phoques gris. Cela permettrait également de protéger 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD505		<p>Je suis favorable à l'extension ; au vu des changements climatiques et des migrations attendues de toutes les espèces animales vers le nord, on n'en fera jamais trop pour les aider et les préserver.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD512		<p>Avis favorable pour ce projet d'extension</p> <p>Quels sont les arguments contre solides des pêcheurs professionnels?</p> <p>Pour quoi donner autant de poids aux arguments contre des plaisanciers? arguments des plaisanciers</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD513	HERVE Guy	<p>Je suis favorable à l'extension de la Réserve naturelle des 7 îles comme à la création d'une zone de quiétude.</p> <p>Il faut conserver la richesse exceptionnelle du site des 7 îles qui est un patrimoine naturel unique en France du fait de son caractère marin et des espèces remarquables - et pour certaines très rares - qui continuent de s'y reproduire. Ce projet de redéfinition du périmètre du site permettra de maintenir et d'assurer la biodiversité de la Réserve nationale des 7 îles, enjeu majeur pour les générations futures.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD515	DELMOTTE Jean Christophe	<p>Je suis pour l'extension des réserves naturelles en général et donc pour l'extension de celle en particulier. Et pour une réglementation favorisant au mieux leur conservation.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD517	CLUNET-COSTE Fabienne	J'espère que ce projet d'extension de la réserve des 7 îles sera mis en place rapidement . Dans le contexte écologique ce projet est incontournable : Pour soutenir et aider la population des oiseaux mise à mal par les activités humaines de plaisance et de pêche. Notamment celle des fous de bassan baisse d'année en année. Les cause identifiées semblent être la difficulté pour les oiseaux de trouver la nourriture de leur petit à proximité et en quantité suffisante car dérangés par les activités de loisirs de type plaisanciers, paddle...et par la " concurrence" des pêcheurs qui de fait repousse toujours plus loin le nourriture. Le projet d'extension a pour objectifs de créer une zone de quiétude qui favorisera la prolifération des poissons et une zone de chasse et de repos adaptée à ces grands oiseaux. Cette prolifération des poissons en cette zone protégée de 1,3 km2 (seulement) sera favorable aux oiseaux et en un second temps et par extension et à la pêche aux alentours de cette zone de quiétude.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	La colonie de Fous de Bassan stagne ces dernières années en nombre de couples présents, 21005 couples en 2020 (moyenne de 20 890 couples pour la période 2009-2020), et plusieurs indicateurs sont au rouge (nombre de jeunes à l'envol, taux de mortalité des adultes, état musculaire des individus reproducteurs...) (cf. ANNEXE 2, étude scientifique globale P91 et P94). La zone de protection renforcée aura essentiellement une vocation éthologique (repos, quiétude, confort, bien-être...) pour la conservation à long terme de la communauté d'oiseaux marins autour de l'île Rouzic. L'évaluation scientifique de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle au large) est un enjeu important (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 à 193).
RD517	CLUNET-COSTE Fabienne	Mon second type d'argument consiste à suivre les directives natura 2000. La France est déjà bien en retard sur ces actions sur l'environnement.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD518	MEUNIER Francis	Enfin, le dossier démontre le gros travail de concertation d'ores et déjà mené par le gestionnaire et les services de l'État.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD518	MEUNIER Francis	Il est naturel que des intérêts particuliers se trouvent rognés (quoique nombreux sont aussi les usagers à percevoir le bénéfice pour tous, y compris la découverte, la pêche... de cette extension), mais l'intérêt général doit primer. La biodiversité est en danger, la préservation d'une zone fonctionnelle importante devient cruciale. Je suis donc très favorable au projet d'extension tel que proposé. Bravo à tous les contributeurs de ce projet	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD519		C'est une excellente initiative, il devient urgent de créer des espaces maritimes protégés. Interdire toute pêche à toute période de l'année afin de constituer une réserve pérenne. Tout le monde en récupérera les bénéfices. Je dis oui	Favorable	Généralités	A l'exception de la zone de protection renforcée, la pêche embarquée professionnelle et de loisirs, la pêche à pied de loisirs (sous respect des certaines modalités), ainsi que la chasse sous-marine restent autorisées au sein de la réserve naturelle étendue.
RD520		Très favorable à l'extension de la réserve	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD522		Je suis pour la préservation et l'agrandissement de ce site exceptionnel	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD523		A l'heure où tous les indicateurs de perte de biodiversité sont au rouge Il est impératif de d'élargir et de pérenniser la Réserve Naturelle des Sept îles et d'y établir une zone de quiétude stricte.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD523		Il est temps que les pratiquants d'activités nautiques du secteur, pêcheurs plaisanciers entre-autres, prennent conscience que leurs pratiques ne sont pas sans effets sur les populations d'oiseaux (dérangements trop fréquents) et les espèces halieutiques (effets qui s'additionnent à la surpêche, et au réchauffement climatique) lesquelles populations de poissons sont la ressource alimentaire des oiseaux marins qui doivent se nourrir sur des zones de plus en plus éloignées de la réserve (en mer d'Iroise et sud Angleterre) avec pour effet le début de la diminution de la colonie de Fous de Bassan constatée depuis quelques années. Si les opposants à la zone de quiétude souhaitent que leur descendance profite de ce spectacle, unique en France, il est temps qu'ils prennent une position plus responsable au profit de la collectivité plutôt que de défendre à tout pris leur pré carré.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD524		Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles avec une zone de quiétude afin de protéger les Fous de Bassan. Compte tenu des données connues en terme de biodiversité, la raison impose de prendre ce type de décisions.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD526	BLONDEL Jacques	<p>Avis sur le projet d'extension marine de la Réserve Naturelle des Sept-Îles dans les Côtes d'Armor</p> <p>En ces temps de déclin généralisé et préoccupant de la biodiversité, les pouvoirs publics prennent d'importantes décisions en faveur de l'environnement, parmi lesquelles une extension des aires protégées marines et terrestres, avec des objectifs chiffrés par le gouvernement. Si l'on ne peut que se féliciter de telles mesures, encore faut-il qu'elles soient réellement mises en œuvre.</p> <p>S'agissant de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles, rappelons ses premiers pas : alors qu'au début du XXème siècle la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest de la France organise des safaris Paris-Perros-Guirec pour chasser les macareux moines, une poignée d'ornithologues s'insurge contre ce massacre. Ils viennent de fonder la Ligue pour la protection des oiseaux et obtiennent gain de cause, victoire suivie de création en 1912 de la première Réserve naturelle de France, celle des Sept-Îles.</p> <p>Alors que je me réjouissais d'apprendre que la surface de la célèbre Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles allait passer de ses 280 hectares actuels à 19 700 hectares, j'apprends que le projet est remis en cause pour tenir compte d'autres enjeux.</p> <p>S'il est parfaitement légitime de tenir compte de l'ensemble des intérêts socio-économiques des acteurs et usagers des paysages, certaines limites ne doivent pas être dépassées.</p> <p>A cet égard, je voudrais faire valoir ici deux arguments essentiels en faveur de l'extension du périmètre de la Réserve :</p> <p>1. D'abord, d'un point de vue patrimonial en termes de taxons à protéger, l'extension de la réserve a pour objectif de garantir la conservation d'un patrimoine naturel réellement exceptionnel car unique en Manche-Atlantique. Ce sont en effet 25 000 couples d'oiseaux marins qui nichent en colonies sur le site avec 11 espèces dont quatre comptent plus de 75% de l'effectif national : le fou de Bassan, le macareux moine, le puffin des Anglais, et le pingouin torda. Ces oiseaux typiques de l'Atlantique Nord sont en limite d'aire aux Sept Îles et contribuent de ce fait à l'intérêt de ce site prestigieux que fréquentent aussi plusieurs espèces de mammifères marins dont le phoque gris qui présente ici la première colonie de reproduction de France. S'ajoutent à ces espèces d'autres oiseaux qui viennent estiver dans la région où ils bénéficient de ressources alimentaires importantes et d'une sécurité indispensable. On pourrait ajouter à cette liste d'espèces prestigieuses d'autres mammifères marins ainsi (marsouins, dauphins) ainsi que plusieurs espèces de plantes rares et particulièrement intéressantes. Tous ces éléments animaux et végétaux de biodiversité se répartissent dans de nombreux habitats d'intérêt communautaire (Natura 1000, Directive DCSMM, liste d'espèces déterminantes définies par le CSRPN), qu'ils soient terrestres ou marins (par exemple 1000 espèces marines sont présentes sur les plateaux rocheux ainsi que les forêts de laminaires, roches à gorgones, bans de maërls, nombreux poissons etc.)</p> <p>2. A côté de cet aspect « d'inventaire », une approche plus fonctionnelle, écosystémique, est aujourd'hui reconnue comme une composante essentielle des politiques de conservation. En l'occurrence, la réserve agrandie permettra, en assurant une connectivité entre habitats, d'intégrer des zones fonctionnelles essentielles pour la faune terrestre et marine, donnant consistance au concept de trame bleue encouragée par les pouvoirs publics. A cet égard, la zone de quiétude autour de l'île Rouzic qui est mentionnée dans l'avis d'enquête publique est un haut-lieu de l'archipel car point focal de la vie sociale des oiseaux qui s'y regroupent en radeaux. Cette zone d'une superficie de 130 ha (1% du périmètre global de la Réserve) devrait en tout état de cause être strictement interdite à toute fréquentation humaine, en tout cas du 1er avril au 31 août.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD526	BLONDEL Jacques	<p>Enfin, au-delà de ces considérations d'ordre biologique, il faut aussi rappeler que le site et ses richesses naturelles génèrent plusieurs centaines de millions d'Euros en retombées économiques sur le territoire du Trégor-Côte de Granit Rose.</p> <p>Pour toutes ces raisons, ne doutant pas que le bon sens encouragé par les signes des temps l'emporte sur toute considération de type économique ou sociétal, j'appuie avec confiance ce beau projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Îles qui viendra confirmer la volonté d'encourager par des mesures concrètes les missions de reconquête de la biodiversité.</p> <p>Jacques Blondel Directeur de recherche émérite au CNRS Ancien président du Conseil Scientifique de l'Institut Français de la Biodiversité</p>	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
CL529		oui pour l'extension et zone de quiétude des sept îles pour préserver la faune et la biodiversité, qui est en danger si on ne réagit pas,	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CL529		et interdire la patrouille de France qui chaque année perturbe les îles aux oiseaux et qui pollue, sans compter le bruit que cela peut causer, et le coût pour le contribuable, merci pour votre attention	Favorable	Autres	Le projet tel que proposé n'interdira pas la manifestation de la patrouille de France, mission réalisée par des unités militaires. Toutefois, comme c'est le cas aujourd'hui, l'État et le gestionnaire veilleront à limiter les effets de cette manifestation sur le patrimoine vivant de la réserve agrandie.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD534		L'archipel des sept îles fut la première réserve naturelle de France . c'est actuellement la plus grande réserve d'oiseaux marins de France. Elle accueille des espèces nicheuses, qui se reproduisent qu'en ce lieu (à part quelques autres sites marginaux) fou de Bassan, macareux moines, puffin des anglais.. Nous nous devons de veiller à la pérennité de ce patrimoine naturel national. Hors ce patrimoine est menacé, la colonie de fou de Bassan diminue en effectif ; l'une des causes est le dérangement. L'instauration d'une zone de quiétude, qui ne représente qu'une surface limitée au regard de la totalité du projet peut être une réponse.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD534		La totalité du projet permettra la protection de ce lieu unique, de la biodiversité, et apportera une image positive pour les communes et la région. Le tourisme en profitera et les retombées économiques profiteront à tous. La pêche professionnelle a tout intérêt à ce projet qui, préservant la ressource, lui profitera de manière durable. Je soutiens donc ce projet.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD536		Je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept îles. Compte tenu du projet de réglementation, il est possible d'espérer à court terme voir cet espace redevenir un havre de paix pour la faune et la flore locales.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD537	BUDET Jean Michel	Les arguments des opposants à cette évolution ne sont pas acceptables en ce qu'ils visent à sauvegarder des intérêts particuliers au regard de l'intérêt général. J'ai connu les mêmes oppositions à l'occasion de la création du parc national des Calanques à Marseille, sous prétextes de traditions locales. Nous devons nous inscrire dans l'ambition de ceux qui ont initié il y a un siècle cette réserve alors qu' étaient massacrés pour le simple plaisir de quelques privilégiés de milliers de macareux.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD539		Très favorables à l'extension de la réserve et de la zone de quiétude pour les fous de bassans.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD540	YESOU Pierre	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des Sept-îles sous les conditions présentées au dossier, tout en exposant deux réserves.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD541	BUREAU	En tant que plongeur, naturaliste amateur, je constate régulièrement les effets extrêmement positifs et incontestables de la création des Aires Marines Protégées et de leurs extensions. Ceci en France comme ailleurs, les effets sont mêmes spectaculaires a court termes. En milieu marin, ces réserves sont de véritables pouponnières dont tous les vivants vont ensuite profiter, prédateurs humains et non humains. Les quotas sont ensuite là, en dehors de ces zones, pour garantir la durabilité des prélèvements. Je m'exprime en tant que témoin de ce qui se passe de l'autre côté du miroir de l'eau. L'Océan est formidablement résilient, et le laisser tranquille dans un maximum d'endroits stratégiques en terme de biodiversité est gagnant à tous les coups avec des investissements minimalistes. La France, au vu de l'importance de son littoral, se doit d'être exemplaire, dans la droite ligne des engagements présidentiels lors du dernier congrès mondial de l'IUCN à Marseille en septembre 2021.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD541	BUREAU	En aucun cas, lorsque tous les acteurs sont associés, cette mise en protection, n'est un handicap pour les activités socio-économiques, qui au contraire, se retrouvent largement bénéficiaires grâce à la restauration environnementale.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD544		Je suis favorable à une extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. Fief de multiples oiseaux et mammifères marins, dans un contexte de dégradation des écosystèmes, il est fort souhaitable de préserver ces espaces. Nous pouvons céder un peu du notre au profit des réserves naturelles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD545	ROUDOT	Je suis favorable à une extension de la réserve. Les scientifiques recommandent de protéger 30% des surfaces terrestres à l'horizon 2030. En Bretagne nous en sommes encore très loin.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées vise la désignation de 30 % du territoire métropolitain et outre mer (terrestre et marin) en aire protégée dont 10 % en protection forte à l'horizon 2030. Ces ratios s'appliquent de façon beaucoup plus globale à l'échelle du territoire français.
RD548	LANGLAIS	Je suis favorable à l'extension de la Réserve des Sept Îles. Cependant, je trouve dommage que ce projet ne soit pas plus contraignant envers la pêche, notamment les modes de pêche qui ont une forte incidence sur la biodiversité marine comme la drague, le chalut de fond ou la palangre. La pêche de loisir au filet devrait aussi être interdite.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Les activités de pêche professionnelles ont évalué les impacts de leurs différents métiers sur les habitats naturels marins via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Suivant les niveaux d'interactions observés, des mesures réglementaires ou de sensibilisation ont été mises en place. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000. Les interactions des différents métiers de pêche avec les espèces n'ont cependant pas encore été analysées, ce travail sera réalisé à court et moyen terme. L'interdiction des filets pour les pêcheurs plaisanciers a été évoquée durant les phases de concertation puis écartée de par le faible nombre d'usagers concernés. (TOME 3 p20). Les orientations de gestion ainsi que l'évaluation de l'état de santé du patrimoine vivant sont décrites dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et suivantes). Une veille sur les usages en mer sera assurée afin de préserver sur le long terme le patrimoine naturel.
RD552	PEPIN Dominique	Ce projet d'extension est à soutenir très favorablement car il permettra de renforcer les mesures déjà prises pour la sauvegarde d'espèces à fort valeur patrimoniale, non seulement au niveau local mais aussi au plan international.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD553		Avis Favorable : L'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept îles est une opportunité qu'il faut saisir afin de permettre de protéger encore mieux la faune et la flore marine. la période de quiétude proposée dans le projet d'extension va également permettre aux espèces de se reproduire avec une minimisation des perturbations. c'est un fait extrêmement important.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD554	LOUVEL Serge	Je suis pour l'extension de la réserve (sans réserve) ! La réserve actuelle est beaucoup trop petite ; il faut absolument pour la diversité des espèces marines et reglifier les stocks des espèces marines étendre cette surface. Tout le monde y gagnera .. même les marins-pêcheurs (dans un avenir plus ou moins proche).	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD557	VANDAMME Patrick	J'habite Perros-Guirec depuis 1978 et y ai assidument pratiqué la voile pendant 35 ans avec entre autres des visites à l'île aux moines et à l'île Tomé. Constatant les risques encourus par le patrimoine naturel et environnement marin, je ne peux qu'être favorable au projet d'extension de la réserve des Sept-Îles incluant la zone de quiétude interdite à toute activité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD557	VANDAMME Patrick	Plutôt que d'insister sur les arguments largement relayés en faveur d'une telle évolution, je voudrais revenir sur deux objections souvent répétées par les organisations/personnes qui sont opposées à cette fameuse zone : 1 - Il n'y a pas de preuve scientifique de la nécessité de créer cette zone, les équilibres écologiques n'étant pas menacés - Si tant est que cette affirmation soit correcte, faut-il attendre que la situation se dégrade avant de prendre toutes les mesures possibles et peu coûteuses pour la pérenniser ? La présentation officielle faite de la nécessité de cette zone est malheureusement restrictive, ne citant que le bien-être de la colonie de fous de Basan (qui n'est pour autant pas à négliger). Je mettrais aussi et surtout en avant le formidable poumon de biodiversité sous-marine que représentent ces zones partout où elles ont été expérimentées [l'île Rhum sur la côte ouest écossaise, pointe sud de la Corse, ...]. Les associations de pêcheurs-plaisanciers qui y sont opposées ne se rendent pas compte du bénéfice qu'elles pourraient en tirer à terme pour leurs propres activités ... Je ne reviens pas sur le pourcentage infime de la surface de la zone ramenée à celle de la future réserve et sur sa localisation hors des eaux les moins agitées.	Favorable	Méthodologie, justification scientifique	N'appelle pas de réponse.
RD557	VANDAMME Patrick	2 - Une telle évolution va à l'encontre de l'exercice de nos droits ancestraux - L'évolution constatée de la plaisance durant le demi-siècle écoulé ne peut pas laisser les décideurs indifférents. L'explosion du nombre de petites embarcations motorisées à vocation de pêche promenade (en plus des problèmes posées par leur hivernage) ne peut que nous convaincre que ce qui était pratiqué avec parcimonie il y a 50 ans, ne peut plus l'être de la même façon aujourd'hui, simple question de proportion et de bon sens ! Des photos des ports de Perros-Guirec de Ploumanac'h du début des années 70 aideront les sceptiques à se faire une idée de l'évolution du nombre de pratiquants potentiels. Au passage (et de manière plus polémique), on pourra aussi s'interroger sur le nombre de personnes pratiquant actuellement la pêche sur la zone incriminée ayant des ancêtres l'ayant pratiquée avant eux. Je ne peux que souhaiter que l'extension se fasse telle qu'elle est actuellement envisagée.	Favorable	Atteinte aux libertés fondamentales, préjudice	N'appelle pas de réponse.
RD558		Entièrement favorable au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD561	STOECKLE Tanguy	au regard de l'importance écologique du territoire concerné par l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles, je suis pour cette extension.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD562	Groupe Ornithologique Normand (DEBOUT Gérard - Président)	La réserve des Sept-Îles est la principale colonies d'oiseaux de mer de France ; elle est aussi la plus ancienne. Cette réserve joue un rôle considérable pour les oiseaux marins nicheurs ; ceux-ci, pour se reproduire, recherchent les sites soustraits normalement au dérangement et à la venue des prédateurs terrestres : ils trouvent ces lieux privilégiés sur les îles ou les falaises. L'archipel des Sept-Îles pourra encore mieux jouer ce rôle et abriter des colonies plus fonctionnelles si son périmètre est étendu et si une gestion conservatoire peut ainsi être mise en œuvre sur un espace plus grand. Le GONm, lui-même gestionnaire de réserves insulaires en Normandie et qui connaît donc bien le problème, soutient donc ce projet de redéfinition du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD564	BURLOT Jacqueline	Pour... Je suis pour l'extension afin de protéger la biodiversité. J'habite à Plouguil.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD566	TURBIN	Excellente chose que cette extension de la réserve naturelle des 7 îles. La zone de quiétude est indispensable à la tranquillité de la colonie de fous de bassan, la seule en France. On peut bien faire ce petit effort non?	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD569	NORMAND	Bonjour je suis favorable à l'extension de la surface de la réserve qui passerait de 280 ha à 19 700 ha	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD570		J'habite à Perros Guirec depuis toujours et je suis pour l'extension de la réserve ainsi que pour la zone de quiétude. Je pense que les gens ne savent pas la quantité de stress et de nuisance qu'apporte l'activité humaine sur la vie animale. Il est primordial de sécuriser des zones de calme et de sécurité pour permettre de sauvegarder ce merveilleux et unique écosystème que sont les Sept-îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD570		Seul une réglementation strict permettra le respect de ce paradis et par rapport au compromis proposé par Mr le maire de Perros Guirec, nous savons que demander aux gens de s'engager à un comportement plus respectueux n'est pas suffisant et ne permet pas une protection sur le long terme de la réserve naturelle. Et les observations individuelles ne saurait faire acte de preuve sur le respect actuel de la réserve et l'état des différentes populations sauvages qui vivent dans la réserve, des études sont là pour ça et montrent toutes clairement la nécessité de la zone de quiétude. Je comprends que des usagers se sentent gêné dans leur liberté de profiter de ce qui les entourent par ce projet, mais il est temps de mettre de coté ce genre de considération pour protéger les morceaux de nature qu'il reste.	Favorable	Respect du site actuel par les usagers	N'appelle pas de réponse.
RD571		En tant que Perrosienne à l'année, je suis favorable à une vraie zone de quiétude et l'extension de la réserve pour sauvegarder de ce qu'il reste de notre biodiversité locale.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD571		Il est très difficile de faire confiance aux hommes : certains bateaux de touristes s'approchent de trop près des macareux, des guillemots et autres ; sans parler des pêcheurs de loisir qui ramassent bars, maquereaux, plus qu'autorisé.	Favorable	Respect du site actuel par les usagers	N'appelle pas de réponse.
RD572		Je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Iles, il est indispensable d'anticiper les enjeux écologiques et de préserver le plus possible cette réserve. La zone de quiétude est également indispensable, les nuisances humaines doivent rester loin de cette réserve.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD573		Avis favorable à l'extension du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale au regard de son importance vitale pour la survie des populations d'oiseaux marins ainsi que pour sa participation à l'extension des aires marines protégées françaises et la poursuite de l'objectif de protection de 30 % du territoire national.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD574	GUILLOU Erwan	je suis favorable à l'extension du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles du fait de son importance vitale pour la survie des populations d'oiseaux marins, de la faune et la flore associée à ces milieux terrestres et sous marins. Ainsi que pour sa participation à l'extension des aires marines protégées françaises et la poursuite de l'objectif de protection de 30 % du territoire national.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD575		Bonjour, oui pour la préservation de cette zone de quiétude des 7 îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD575		J'ai lu les avis des uns et des autres, surtout ceux qui sont contre, pêcheurs, plaisanciers qui ne supportent pas d'être importuné par cette mesure de sauvegarde. On nous parle du monde d'après, en lisant leurs propos, je crains que malheureusement nous courrons à la catastrophe. Je ne les salut pas.	Favorable	Agir pour les générations futures	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD577	AULIN Bob	Il semble important d'étendre le périmètre de la réserve actuelle pour faciliter le nourrissage des oiseaux (toujours problématique avec les types de poissons pêchés par les oiseaux et le réchauffement des eaux), mais également pour augmenter la tranquillité des fous et alcidés au moment de la nidification	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD578	TERRIEN	Je suis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. C'est un projet qui va dans le bon sens.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD579	MAROY Bernard	Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des 7 îles et de sa zone de calme. Cette extension cadre avec le désir souhaitable d'atteindre 30% d'espaces protégés. Les réserves augmentent toujours la population autour d'elles du fait de la meilleure reproduction à l'intérieur. En effet, la préservation d'un patrimoine naturel déjà bien en danger me paraît essentielle. D'autre part, l'augmentation de la surface protégée augmente l'intensité de cette protection dans la zone initiale. Le calme est essentiel à la nidification d'espèces fragiles. Il ne faut pas oublier la protection de la faune non aviaire et de la flore.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD580	DOUAY Dominique	Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-îles de Perros-Guirec. L'agrandissement de cette réserve permettrait d'augmenter considérablement la zone de quiétude pour la faune et la flore et contribuerait à la limitation du déclin de la biodiversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD582	GRAFEUILLE	Je suis pour l'extension du périmètre de la réserve des Sept-îles et pour la zone quiétude. Cela permettra une meilleure protection des espèces et des habitats.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD583	LEROY	Je soutiens pleinement ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles. Pour l'amour de la nature.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD584		Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-îles de Perros-Guirec. L'agrandissement de cette réserve permettrait d'augmenter considérablement la zone de quiétude pour la faune et la flore et contribuerait à la limitation du déclin de la biodiversité.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD585	ROUSSE	Cette proposition d'extension de la zone de protection des 7 îles est une excellente nouvelle. Les oiseaux profiteront davantage de zones protégées pour se reproduire, bénéficieront de la quiétude nécessaire à leur développement. Tout l'environnement naturel en profitera. Bienvenue à une biodiversité élargie.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD587	MICLET Laurent	Je suis extrêmement favorable à cette extension. J'ajoute que je suis pêcheur amateur à l'occasion.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD588		je soutiens l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), gérée par la LPO. Cette extension vise à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. cette extension est essentielle et primordiale pour créer une zone de quiétude indispensable à la faune comme les marreaux moine, fous de bassan, mais aussi phoques gris, marsouins et dauphins, mais aussi de la flore diversifiée de cette région oui cela est indispensable surtout que la politique actuelle est plutôt écocide et amputée de trop nombreux t	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD589		Enfin une mesure positive en faveur de la nature et de la faune, face à tant de tentatives de régressions comme la chasse à la glu et autres "traditions" dans laquelle s'empêtre le pouvoir exécutif. Libérer des zones les plus significatives et communicantes possibles du poids humain est d'un intérêt majeur.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD590	CHEVAL Carine	Enfin, ce projet a été mené en étroite concertation avec les usagers du territoire et le monde scientifique : une garantie d'équilibre entre le patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques !	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD591	HUON Christian	Je suis totalement favorable à ce projet. Je pratique toute l'année la nage avec palmes en mer depuis environ 40 ans. Je suis également plaisancier et à l'occasion petit pêcheur. Je n'en peux plus de voir la dégradation de la biodiversité.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD591	HUON Christian	Je regrette cependant que la zone de quiétude soit "adaptée" pour ce qui semble être des raisons commerciales.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Le choix du positionnement de la zone de protection renforcée s'appuie sur des critères scientifiques et la considération du contexte socio-économique (données GPS de stationnement, proximité de la colonie...). Suite à un suivi dédié en 2020 durant 100 jours, ce secteur a révélé une présence remarquablement constante des formations de radeaux de fous de Bassan, même avec des fortes conditions de mer par vent d'ouest et d'est (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.
RD592	LANNELUC	Je suis entièrement favorable à ce projet. Aujourd'hui il est indispensable de protéger au maximum la biodiversité. Je soutiens à 100% ce projet proposé par la LPO.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD593	MONTAINE DELMOTTE	En effet, cette réserve abrite une biodiversité exceptionnelle, et forme une sorte de "hotspot" de biodiversité pour la France. Elle est notamment capitale pour les oiseaux marins et abrite la seule colonie de fous de Bassan française, ainsi que presque la totalité des macareux moines résidant en France. Elle constitue également l'habitat d'autres oiseaux marins comme les pingouins torda, les guillemots de Troïl, ou encore d'autres espèces plus communes aussi bien de limicoles que de goélands, sternes, mouettes et autres espèces. Elle offre aussi gîte et couvert à des mammifères marins : dauphins communs, marsouins, phoques gris (1er site de naissance en France), ... et à une grande diversité d'espèces de poissons, requins, 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. Connaissant la réserve des Sept-Iles et les Côtes d'Armor depuis petite, c'est vraiment un lieu exceptionnel, et l'observation des oiseaux, en particulier de la colonie de fou de Bassan donne l'impression d'entrer dans un monde différent. Au vu des menaces pesant sur la biodiversité et sur la biosphère et les écosystèmes, notamment le changement climatique qui affectera de façon importante et irréversible les écosystèmes marins notamment (hausse de la température et acidification des océans), la surpêche et la surexploitation des ressources, les pollutions de toutes sortes (sonore, lumineuse, chimique, ...), il est essentiel de laisser davantage de zones de quiétude et préservées (des activités et de la présence humaine en particulier) à la vie sauvage pour diminuer les pressions s'exerçant sur elle et encourager sa résilience et ses capacités d'acclimatation et d'adaptation, ainsi que d'optimiser sa reproduction. L'agrandissement de la réserve permettra notamment d'intégrer des zones fonctionnelles de la mégafaune marine (zones de repos en mer, aires d'alimentation, reposoirs, etc.) mais également de mieux prendre en compte la connectivité du vivant, en formant une sorte de trame bleue géante.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Le maître d'ouvrage pour la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles est l'État. Il s'appuie sur le gestionnaire pour obtenir les éléments techniques du dossier.
RD593	MONTAINE DELMOTTE	Étant membre de la LPO et bénévole, cette association est totalement fiable et dévouée à la protection des oiseaux et de la vie sauvage. Pour rappel, grâce à sa création et à la création de la première réserve naturelle française des Sept-Iles, les macareux moines ont été sauvés de l'extinction (ils étaient chassés à l'époque) au début du XXe siècle. Les documents du dossier joints à l'enquête publique sont extrêmement étayés, bien documentés avec de nombreux éléments scientifiques, précis et cohérents et se basent sur une étude scientifique sérieuse. Le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP) et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Bretagne (CSRPN) ont tous les deux donné un avis favorable au projet. Ils proposent également des améliorations auxquelles j'adhère.	Favorable	Méthodologie, justification scientifique	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD594	WATRIN	Redéfinition du périmètre indispensable à la sauvegarde des espèces. Enfin une prise de conscience sur le besoin de préserver le vivant D autres sites comme celui là, doivent, je l'espere voir le jour. Un rééquilibrage indispensable doit continuer à se faire en l'homme, la nature et les autres espèces vivantes. Je suis donc pour ce projet.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD595	GROSSARD Claudie	Je soutiens ce projet d'extension de la réserve des Sept-Iles qui constitue la limite sud de nidification ou de fréquentation de nombreuses espèces. Ce territoire est une richesse qui doit être protégée.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD596	BREMONT Didier	Je navigue dans l'archipel des sept îles depuis 1980. L'effet réserve a montré son bénéfice sur toute une région Je suis POUR l'extension de la réserve actuelle et pour la zone de quiétude	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD598	CHA Etienne	Je suis pour cette extension qui permettra de relier des réserves déjà prometteuses.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD600	VALLEE Jean Luc	J'ai eu la chance de pouvoir observer les milliers de fous de Bassan des 7 îles, je suis bien évidemment pour l'extension de cette réserve, il faut protéger ce qui peut l'être encore.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD602	BRONNER	Je suis pour l'extension de la réserve des sept îles. La réserve des sept îles est un paradis de biodiversité à étendre pour permettre à ces oiseaux de Bretagne de vivre en toute quiétude loin des activités humaines.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD603	LE MEUR	Très favorable à étendre au maximum cette zone naturelle merveilleuse si essentielle à la biodiversité locale, tout comme poursuivre la protection continue et étendue de zones naturelles pour contrecarrer la pollution engendrée par les activités humaines. Il est urgent d'agir fortement.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD604	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement des sept îles . Il faut conserver le patrimoine écologique de notre planète et cela s'accompagne de telles mesures de protections	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD605		Je suis entièrement pour ce projet. L'écologie, la préservation de la biodiversité est primordiale pour l'humanité. Quel satisfaction de lire un tel projet.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD606	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement de la réserve des sept îles qui est un joyaux de biodiversité et qu'il est impératif de protéger	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD607	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement de cette réserve des îles. J'ai eu l'occasion d'y aller et c'est un lieu magnifique avec une biodiversité magnifique . Protégeons ce que l'on aime et surtout eux ils en valent la peine.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD608	HERITIER Sophie	Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des sept-îles, dont l'importance pour la reproduction des oiseaux marins (fous de bassan, macareux moines...) est essentielle !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD609	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement de la réserve des sept îles pour les protéger il faut mettre en place des mesures draconiennes et celles ci en font parties	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD610	BRUNET	La protection de la faune, la flore, des milieux naturels est une priorité. La réserve des Sept îles est un lieu de quiétude pour tous les oiseaux marins notamment qui y nichent. L'agrandissement de la réserve des Sept îles est une excellente nouvelle pour la préservation des milieux naturels et des espèces marines.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD612		Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles de Perros-Guirec. L'agrandissement de cette réserve permettrait d'agrandir la zone de quiétude pour la faune et la flore et contribuerait à l'augmentation du nombre d'individus dans chacune des espèces présentes sur site.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD613	FERLAT	Totalement favorable à l'extension.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD614		Très favorable à l'extension de cette zone naturelle pour favoriser la biodiversité	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD615		Je suis favorable à l'extension de la réserve. La réserve au fil des années à prouver son utilité. L'augmenter ne peut être que bénéfique pour la protection de la biodiversité, qui en a tant besoin!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD616		J'exprime mon complet soutien au projet d'extension de la réserve naturelle des Sept îles, incluant une zone de quiétude.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD616		Le site est de grande qualité et le projet offre une belle opportunité de préservation et reconquête de la biodiversité. L'approche scientifique préalable au projet est très intéressante et conforte l'intérêt du projet.	Favorable	Méthodologie, justification scientifique	N'appelle pas de réponse.
RD617	PAILLERET Patrick	Ce projet est en totale adéquation avec les attentes locales, nationales, européennes voire mondiales pour préserver ce qui peut encore l'être. Quand la biodiversité disparaît, et ceci est une triste constatation quasi journalière dans tous les écosystèmes surexploités, il est alors trop tard.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD619	ROBIN	L'avenir est dans l'extension de toutes les zones où l'exploitation humaine sera totalement interdite ; il en va de la survie de la faune, de la flore mais aussi de toutes activités économiques, sportives ou culturelles. L'extension de la zone préservée constituera par exemple un réservoir naturel de biodiversité pour la pêche locale à proximité de la zone. Ancien chasseur en apnée je peux vous assurer qu'en vingt ans la ressource a considérablement diminuée et qu'il y a urgence à agir. Les réserves naturelles sont des solutions mais il faudrait aller plus loin dans la réglementation de la pêche à pied notamment.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD620		Un projet d'extension de la réserve naturelle ne peut être qu'une bonne initiative pour la préservation des espèces végétales et animales qui peuplent les 7 îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD621		La réserve des sept îles est essentielle aux espèces d'oiseaux marins qui fréquentent nos rivages pour leur reproduction. Je suis entièrement favorable à son extension.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD622	DUBOIS Patrick	Ayant pu constater les bienfaits de la réserve des Sept Îles depuis sa création (et je ne suis plus tout jeune !) je ne peux qu'adhérer au projet de son extension qui permettra d'agrandir les zones de nidification et de quiétude nécessaire à la conservation d'une biodiversité toujours plus malmenée malgré les belles promesses des uns et des autres, rarement honorées. Cette extension serait, au-delà d'un message politique évident en période pré-électorale, un exemple d'engagement écologique à long terme de notre pays.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD623	LAVRUT Didier	oui à l'extension de la Réserve des 7 îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD624	CUDO Vincent	Tout à fait en faveur de l'extension de la réserve ! Un grand oui ! Merci à ceux qui ont permis à ce projet de voir le jour.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD625	BERNARD Franck	OUI, Oui pour cette extension et la gestion par la LPO	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD627		Je soutiens le projet d'extension de la zone protégée. Je suis à Strasbourg et venir en Bretagne pour observer les oiseaux et la nature préservée fait partie de mes plaisirs...	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD628	REGNIER Vincent	Je suis tout à fait favorable à l'agrandissement de la réserve des sept îles. Je suis enthousiaste pour ce projet Enfin une mesure à la hauteur des enjeux de biodiversité. J'ai déjà été à 3 reprises visiter la réserve et cela n'a été que du bonheur devant cette richesse faunistique.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD629	HALGAND	Je suis très très favorable à ce projet. L'état actuel de la faune sauvage ne peut qu'inciter à la création ou à l'extension de telles zones.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD630	JUTIER Roselyne	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), gérée par l'association LPO.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD631	TAUREL Frédérique	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept-îles de Perros-Guirec (Côtes d'Armor). Elle ne peut que renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD632		Pour l'extension de la réserve Oui à condition que l'on puisse y circuler librement comme actuellement	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle reste accessible aux plaisanciers. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plaisanciers et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD634	DASSONVILLE Sam	Lors d'un séjour en Bretagne en 2019, j'ai passé plusieurs heures sur un bateau dans la réserve des sept îles avec un spécialiste de la LPO. J'ai pris beaucoup de photos dans ce petit espace protégé, où la vie animale et végétale m'apparut aussi belle que fragile. Le projet d'extension du périmètre de la réserve permettrait une réglementation plus stricte, et une protection renforcée pour la faune et la flore qui s'avèrent exceptionnelles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD634	DASSONVILLE Sam	Les multiples activités proches de la réserve actuelle, qu'elles soient commerciales et industrielles, ou sportives et culturelles, sont sources de dégradations et de pollutions que l'on se doit de réguler, afin de mieux protéger. J'ai hâte de retourner dans cette magnifique région, et d'y découvrir une réserve plus belle et foisonnante que jamais. J'apporte donc par la présente tous mes espoirs, et mon soutien total à ce projet d'extension !	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD635	QUILLIVIC Michel	La réserve des Sept-îles est un vieux projet dont l'intérêt et la richesse sont devenus évidents pour notre région. Depuis 45 ans, elle a fait l'unanimité. Le projet d'extension mené par la LPO me semble particulièrement important. Son agrandissement, les règles et restrictions avancées sur ce site et sa zone de quiétude durant les 5 mois de va-et-vient des oiseaux et autres animaux qui s'y rencontrent, tout concourt à une meilleure situation encore. Les mois d'été voient les activités nautiques augmenter sensiblement et une zone de restriction pour les plaisanciers serait une bonne chose. Modeste avis d'un plaisancier ...	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages (TOME 2 p24).
RD636	VINOT	POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE DES SEPT-ÎLES et de la zone de quiétude favorable à la biodiversité.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD637	AMELOT Marie Pierre	Je suis favorable et enthousiaste pour ce projet de la LPO qui ne peut qu'aider la biodiversité à survivre dans un monde si difficile pour la nature merci de le confirmer !!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD638		Se référer au passé est une façon de préparer l'avenir.... Ne devrions-nous pas, remercier quelques précurseurs, qui s'inquiétaient dès le 19 ^{es} du devenir de nos côtes... privilège du plaisir des yeux dont nous bénéficions tous à ce jour ? Je suis donc, à ce titre, en faveur de ce projet.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD639	MARTIN Bénédicte	Je suis pour l'extension de la réserve des 7 îles afin de protéger davantage les oiseaux marins qui s'y reproduisent et préserver leur habitat sur cette zone de reproduction. Oui à cette extension pour le bien de la biodiversité et la quiétude de la faune.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD640	LE GOFF	Je suis favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des Sept Îles, afin de préserver les espèces qui y nichent (notamment sur la période estivale, où le nombre de touristes augmente considérablement).	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD641	NATIVEL Flora	L'extension est nécessaire aux besoins spécifiques de la colonie de fous de Bassan. Il s'agit de faire correspondre les analyses écosystémiques avec les besoins de l'espèce en termes de zone de quiétude pour la pêche et la reproduction. Ne pas mettre en place ces mesures adaptées revient à déterminer avec des présupposés humains des conditions de vie animales sans tenir compte de l'observation de leur mode de vie.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD642	KERROUX Brigitte	Comme simple citoyenne des environs de Perros-Guirec et comme on me donne l'occasion de me positionner, je suis pour l'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles. Alors que tous les jours, nous sommes informés de l'effondrement de la biodiversité, il est capital de préserver le plus de zones possibles favorables au maintien en vie de la faune et la flore. Comme les scientifiques ont recensé, sur le site, des espèces animales et végétales rares ou en danger, connectées entre elles, il est impératif de les conserver au mieux. La période du confinement a bien montré qu'elle a été bénéfique pour la faune des bords de mer donc laissons-les tranquilles !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD643		L'espèce humaine sera préservée si et seulement si elle agit pour préserver les espaces naturels et la biodiversité. Je suis pour à 100%	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD644	PORTAS	Pour l'extension : globalement, par rapport à tout le territoire marin elle est finalement pas très grande. De plus elle permettra de servir de vivier aux animaux marins qui pourront aller coloniser les zones qui sont exploitées et appauvries.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD645		Concernant la réserve naturelle nationale des sept îles, je suis pour une extension de cette réserve. Du fait de l'efficacité actuelle de la réserve ainsi que du besoin de protéger des animaux de plus en plus mis à mal (effondrement de la biodiversité) et de leur permettre de satisfaire à tout leur cycle de vie (repos, repas, reproduction), il est de toute évidence que cette extension est nécessaire.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD647	VARAY Manuela	Par la présente, je DONNE MON SOUTIEN à ce projet d'extension de la Réserve naturelle des 7 Iles. En effet, nous sommes à un tournant majeur où nos décisions, ont un impact fort sur la biodiversité et leur préservation, leur conservation où du moins ce qu'il en reste. Les instances que vous représentez ont un devoir de préserver et soutenir l'avenir même de notre Terre, et l'avenir même des espèces qu'elles soient végétales et/ou animales, que l'homme dans son incroyable inconscience, détruit depuis des années et par-là même se "détruit" lui aussi et l'avenir des humains sur cette planète. Fermer les yeux et ne pas vouloir soutenir ce projet est de l'inconscience pure, et au-delà des instances que vous représentez, des hommes et femmes (êtres humains) sont derrière des ordinateurs, derrière des projets de lois, des ministères, et qui savent qu'à un moment de votre vie, vous devrez vous "regarder dans une glace" et vous dire "je savais, et je n'ai rien fait"..... Alors agissez en conscience et approuvez ce projet pour l'avenir des espèces et de la biodiversité qui doit être soutenu au-delà de toute considération financière..... comme dit ces fameuses phrases : Lorsque le dernier arbre aura été coupé, le dernier poisson pêché et la dernière rivière polluée ; quand respirer l'air sera écoeurant, vous vous rendrez compte, trop tard, que la richesse n'est pas dans les comptes bancaires et que vous ne pouvez pas manger de l'argent. <u>Soyez conscients de vos actes et vos décisions Bien cordialement</u>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD648		Je vous informe que le suis pour l'extension de la réserve des 7 îles. Moins les humains interviennent plus la nature et les animaux se portent bien.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD649	CAMELI	Je suis très favorable à l'extension de cette zone naturelle pour favoriser la biodiversité qui est actuellement en forte régression.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD650	JOUHANNET	Bonjour, je suis extrêmement favorable à l'extension de la zone des Sept Iles, ainsi qu'à toutes mesures pour protéger et favoriser la biodiversité à l'heure où celle-ci est en fort recul partout. Il en va, non seulement, de notre propre survie mais surtout de la possibilité à notre planète à se régénérer.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD651	BERNOS Bruno	On ne peut qu'être d'accord pour étendre ce magnifique site d'une biodiversité incroyable et qui risquerait à terme d'être gravement abimé si rien n'était fait.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD652	MARTIN Jacqueline et SICARD Jean Michel	Dans le poème de Jacques Prévert, l'oiseau symbole de la liberté, montre une solidarité avec les enfants et comme par magie leur prison disparaît. Nous les humains ne pouvons pas vivre sans les oiseaux. Le poète Saint John Perse le dit magnifiquement : " de tous les animaux qui n'ont cessé d'habiter l'homme comme une arche vivante, l'oiseau, par son incitation au vol, fut seul à doter l'homme d'une audace nouvelle.... Ils passent... et nous ne sommes plus les mêmes..." Peut-on imaginer que la disparition des d'oiseaux nous prive d'entendre roucouler ou chanter les tourterelles et les rossignols. Agir pour que les fous de Bassan continuent de nous cotoyer, c'est agir pour préserver, grâce à eux notre humanité.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD653	REBELLE	La réserve Naturelle des 7 îles est un remarquable succès pour la sauvegarde et l'installation des populations de l'avifaune et marines. Il est maintenant nécessaire d'élargir le périmètre pour assurer la présence permanentes des Macareux, Fou de Bassan et autres nicheurs. Cette extension est profondément utile à notre environnement.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD654	MAETZ	Je suis pour l'agrandissement de la réserve il faut protéger ces oiseaux.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD655	BRONNER	Je suis pour l'agrandissement de cette réserve magnifique que j'ai eu l'occasion de voir de mes propres yeux.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD658	ROLLET Jean Marie	Je connais les sept îles. Je n'y ai jamais mis les pieds, bien sûr, mais j'en ai fait le tour en bateau. J'aime les oiseaux de mer, sans cette réserve les fous et macareux et phoques et bien d'autres espèces ne vivraient pas en quiétude. Je ne suis pas "local" puisque j'habite dans l'Est de la France, mais les oiseaux sont "internationaux" et je m'autorise à participer à cette enquête. Je suis favorable à cette mesure d'extension qui permettra de conforter et d'améliorer les programmes de protection de la faune et de la flore dans ce secteur. N'oublions pas que ces îles sont protégées depuis fort longtemps et ont constitué et constituent toujours un exemple pour la protection de la nature en France.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD659	CANADA	Soutien au projet d'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD660	PESQUET Elisabeth	Je suis pour l'agrandissement de la réserve naturelle nationale des sept îles. Certains éléments de sa faune et de sa flore restent très rares, et en cette période de perte de biodiversité, il faut tout faire pour les aider et les protéger.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD661	CORRAINI Marie	Je suis très favorable à l'extension de la réserve des 7 îles. Il faut absolument protéger totalement nos oiseaux marins ainsi que la flore propre à ces lieux.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD662	VIDAUBAN Laurence	J'habite le var et pourtant je me permets de donner un avis très favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. Habitante de la plaine des Maures, nous venons de perdre par l'incendie de cet été une bonne partie de notre réserve, et c'est un grand deuil que tous les habitants de la plaine portent. Une réserve est une richesse, et un attrait pour une région. Une réserve est un investissement d'avenir. Il ne faut pas hésiter!	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD663	LAROUSSINIE Olivier	C'est un beau projet d'extension, attendu depuis longtemps, bravo ! On peut regretter 2 choses : 1- L'étroitesse de la zone de quiétude (qui fait douter de son efficacité, même sans être un spécialiste) 2- Que rien ne restreigne la pêche (ni la chasse sous-marine) alors que c'est la cause numéro 1 selon l'IPBES de perte de biodiversité marine. Il faudrait à minima que le décret de la réserve permette au Préfet responsable de la réserve de les réglementer, en cas de besoin, au titre de la réserve.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic. Les activités de pêche professionnelles ont évalué les impacts de leurs différents métiers sur les habitats naturels marins via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Suivant les niveaux d'interactions observés, des mesures réglementaires ou de sensibilisation ont été mises en place. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000. Les interactions des différents métiers de pêche avec les espèces n'ont cependant pas encore été analysées, ce travail sera réalisé à court et moyen terme. Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de chasse sous-marine est qualifié de « peu fréquent » et le diagnostic a révélé que cette activité était plus fréquente sur la côte en dehors du périmètre d'extension (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).
RD664	CHATTON Thomas	le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles est une très bonne opportunité afin d'asseoir un réel périmètre ambitieux de protection nécessaire aux espèces présentes sur la réserve. La RNN accueille un nombre considérable de couples d'oiseaux marins emblématiques tels que le Macareux moine ou le Fou de Bassan. Cette extension de périmètre de protection permettra de limiter les menaces qui pèsent sur les oiseaux de la réserve, notamment la pêche de loisir et commerciale et les activités nautiques de loisir. Je suis très favorable à ce projet d'extension	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD665		Le changement climatique va être très compliqué pour la faune et la flore au regard de notre manque de réactivité. Ces extensions seront un soutien humain, indispensable à mes yeux.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD667	SCIACCA	Je suis pour l'extension de la Réserve des sept-îles en Bretagne et sa protection renforcée qui ne pourra se faire qu'avec l'aide des pouvoirs publics ainsi que celle de la population locale très attachée à la défense des ces îles remarquables sur lesquelles vivent et se reproduisent de nombreuses espèces ; ce patrimoine rare et exceptionnel en France doit être préservé par les humains conscients de leur responsabilité envers la biodiversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD668	RENARD	Je suis pour l'extension de la Réserve des sept-îles en Bretagne et sa protection renforcée qui ne pourra se faire qu'avec l'aide des pouvoirs publics ainsi que celle de la population locale très attachée à la défense des ces îles remarquables sur lesquelles vivent et se reproduisent de nombreuses espèces ; ce patrimoine rare et exceptionnel en France doit être préservé par les humains conscients de leur responsabilité envers la biodiversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD670	QUELENNEC Thierry	Il me semble fondamental que cette extension se fasse. Dans un contexte où l'humain est de plus en plus présent sur le territoire et donc la nature de plus en plus grignotée par les activités humaines, le développement des zones protégées doit être une priorité. On a souvent oublié les zones maritimes dans les zones protégées et rappelons que les parcs marins qui se sont multipliés ces dernières années n'apportent qu'un très faible niveau de protection. Concernant la réserve des 7 îles, protéger les îlots était un impératif absolu au début du XXème siècle car alors le danger venait de la chasse aux oiseaux de mer, mais protéger un secteur maritime étendu autour des îlots est la meilleure façon d'apporter une zone de quiétude et d'alimentation aux dit oiseaux qui se reproduisent sur les îlots. Protéger le gîte sans protéger le couvert n'a pas de sens.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD673		POUR L'EXTENSION DE LA RÉSERVE Il faut étendre cette réserve pour les oiseaux qui sont présents sur ses îles, ça compensera un peu la destruction des milieux où sont les autres oiseaux qui ne bénéficient pas d'une réserve.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD674		Une remarque/question : il est fait mention d'une interdiction de la chasse, qu'en est-il de la chasse sous-marine ?	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	A l'exception de la zone de protection renforcée, la chasse sous-marine reste autorisée au sein de la réserve naturelle étendue. Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de chasse sous-marine est qualifié de « peu fréquent » et le diagnostic a révélé que cette activité était plus fréquente sur la côte en dehors du périmètre d'extension (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).
RD676		Ces "réserves" sont vitales pour repeupler les endroits où la biodiversité pourra se réimplanter après un abandon des pratiques humaines destructrices. Il faut donc beaucoup de ces réserves et les agrandir est un bienfait pour la faune sauvage.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD678		Au détriment de tous ces petits pêcheurs locaux, pro ou plaisanciers, de toute cette exploitation commerciale des vedettes autour des 7 îles, tant pis, je suis favorable à l'extension de la zone de quiétude autour de l'archipel. Cela suffit l'exploitation de la nature par l'homme !	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD680	PERONI Emmanuelle	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des 7 îles, afin de lutter contre le déclin actuel des espèces d'oiseaux.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD685	TASSERY Isabelle	Je possède une maison rue du centre à Perros guirec. Je suis venue rencontrer ce jour (le 04/11/2021)M le commissaire enquêteur à la mairie de Perros et l'ai informé de mon avis favorable à l'extension du périmètre du site naturel des 7 îles. En effet, il me semble très important de protéger ce site remarquable et unique ainsi que sa biodiversité. Je suis donc résolument pour ce projet et souhaite qu'il puisse aboutir favorablement. Je vous remercie pour cette consultation publique.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD686	CORABOEUF C.	Il y a une extrême urgence à mettre en place le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept îles dans sa totalité, y compris et en particulier avec la zone de quiétude. Cette réserve naturelle a vraiment besoin d'être protégée et son existence confortée en visant une meilleure protection des espèces d'oiseaux, poissons et mammifères marins, flore et faune sous-marines des activités humaines qui les détruisent ou les perturbent, avec des règles strictes pour en conserver l'intégrité et enrayer l'appauvrissement de la biodiversité. Les préconisations portées par la LPO , compétentes et scientifiquement étayées, méritent toute notre confiance .	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD687		Ce projet sera aussi une opportunité pour favoriser la découverte du patrimoine naturel par une exploitation du territoire compatible avec les enjeux de protection de la biodiversité.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD689	WARTELLE Denis	Je suis favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des Sept îles, afin de préserver les espèces animales et végétales terrestres et marines de toutes pollutions ou activités nuisibles à la biodiversité des îles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD692	FRICOTEAUX Rose Marie	Je soutiens totalement l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-îles. Quel beau projet pour un lieu exceptionnel et enchanteur ! J'espère que le travail mené autour de l'extension des Sept-îles trouvera écho sur de nombreux sites marins côtiers, poursuivant la voie du respect du vivant, d'une coopération apaisée ainsi que d'un partage des ressources et des espaces à la hauteur des besoins de chaque espèce.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD692	FRICOTEAUX Rose Marie	C'est également une grande réussite d'avoir travaillé cette extension en concertation avec les différents acteurs et usagers.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD693		Je suis pour l'extension de cette réserve naturelle. Je pense qu'il faut à tous prix préserver les lieux de nidification des macareux et des fous de Bassan. La population aquatique s'agrandit elle aussi((phoques ,dauphins...). Ces différents animaux ont de gros besoin en nourriture et ils doivent aller de plus en plus loin pour s'alimenter. Il est urgent d'agrandir cette réserve pour aussi laisser ses animaux en paix. Je sais que certains vont grincer des dents, notamment les pêcheurs, les vedettes transportant les touristes et aussi quelques plaisanciers.J'ose espérer que ce projet va aboutir. Je suis un habitant du Loir et Cher qui vient à Perroz-Guireg 5 à 6 fois par an depuis 2014. Je suis amoureux fou de cette côte de granit rose	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD694		Complètement favorable, la biodiversité et plus précisément l'avifaune doit être l'enjeu numéro UN de nos prochaines actions.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD695	SOGNY A	Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD699	LE SCANVE Marie	<p>Habitante de Pleumeur-Bodou, j'ai grandi dans les années 80 à St Quay Perros au sein d'une famille originaire du Centre Bretagne. La plupart de nos activités et sorties se déroulaient au bord de la mer, telles que la pêche à pied, les bains, les marches et footings sur la côte. Je me souviens que nous allions en mer sur les bateaux des amis pour pêcher, que nous participions à des escales festives à l'île aux moines, je me souviens avoir plusieurs fois accosté sur le cordon de galet de Tomé puis de monter sur l'île habitée par des centaines de goélands... je me souviens rouler en VTT sur les sentiers côtiers ou encore faire des feux sur les plages. La côte de granit rose était pour moi un terrain de jeu, un espace de liberté et de rencontres. Une éducation au dehors à ne jamais laisser de papier derrière soi, mais sans idée de menace sur les écosystèmes. Cela n'existait pas encore dans ma conscience.</p> <p>Lors de mes études en dehors de la Bretagne, j'ai pris conscience de la beauté de mon pays et surtout de l'importance de sa préservation. Le respect de la place de l'homme dans la nature, allait devenir le cœur de mon projet professionnel. J'ai effectué une maîtrise de valorisation du patrimoine au sein de la faculté géographie d'Angers et je suis revenue. Embauchée en 1997 à la mairie de Perros-Guirec comme animatrice à la maison du littoral, mes missions consistent depuis plus de 20 ans à la sensibilisation à la nature : Au sein d'une équipe de gardes du littoral, je tente de concilier les multiples activités humaines sur le site naturel de Ploumanac'h et la préservation des landes et falaises littorales.</p> <p>Augmentation de la fréquentation du site naturel (chiffres éco compteurs), allongement de la saison touristique (données office de tourisme de Perros-Guirec), augmentation et diversification des activités de loisirs que l'on retrouve sur l'ensemble des sites du Conservatoire du littoral ... j'assiste au fil des années à une modification des comportements. D'un côté, habitants et touristes ont un besoin vital d'être au contact de la nature tout au long de leur vie et toute l'année. De l'autre, ces mêmes personnes n'ont pas toujours conscience que leur(s) pratique(s) peut avoir un impact direct sur la nature : Stationnement de véhicules, gestion des déchets, dérangement de la faune par les pique-niques, drones, escalade des rochers dans les zones de mise en défend, pêche à pied et cueillette d'algues non conforme à la réglementation et plus récemment cet été, stationnements massifs de vans en bord de mer. J'ai plus aussi observer des comportements destructeurs de notre environnement.</p> <p>Au fil des années, des arrêtés municipaux et des zones de mise en défend supplémentaires nous ont aidé à pouvoir exercer notre métier de préservation et de sensibilisation. La prise de conscience ne suffit pas à faire changer des comportements de consommateur de la nature, elle a besoin de s'appuyer sur ces outils réglementaires.</p> <p>Face à la pression sur le littoral breton et la Côte de Granit Rose en particulier, le projet d'extension de la réserve nationale des 7 îles et de la zone de quiétude représente pour moi un garde-fou indispensable : il permettra aux espèces marines menacées de retrouver un début d'équilibre dans leur écosystème. Ce même garde-fou pour nous, humains, nous donnera à vivre ici dans le respect de la nature. Nous sommes tous héritiers d'un patrimoine exceptionnel et notre responsabilité est de le transmettre, à court, moyen et long terme. Un nouveau cadre réglementaire représente forcément de nouvelles contraintes, des efforts de compréhension et de pédagogie, mais in-fine une vraie solution pour vivre et travailler sur le littoral.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD701	GIGAULT Jean Christophe	<p>Au regard des enjeux biodiversités qui seront pris en compte dans l'extension du périmètre de la RNN des sept îles, je suis très favorable à ce projet.</p> <p>La perte de biodiversité est aujourd'hui une réalité qui menace à terme la qualité de l'environnement pour notre société et il est indispensable de disposer d'espaces protégés de qualité et bénéficiant d'une réglementation permettant d'assurer le maintien voire le développement de ces espèces et de ces milieux naturels menacés.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD702	POBEL Marine	<p>Je soutiens totalement le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles dans une logique écosystemique. La zone permettra de mieux protéger la faune et la flore exceptionnelle de la réserve en intégrant, pour la faune, les aires de repos et d'alimentation.</p> <p>L'être humain étant une espèce parmi d'autres, il dépend de la santé des écosystèmes dans leur globalité, et de la richesse de la biodiversité il me semble ainsi plus que pertinent de limiter l'activité anthropique sur des zones de biodiversité majeure, comme la réserve des Sept-Îles.</p> <p>Des projets comme l'extension de la réserve des Sept-Îles, qui prennent en compte la connectivité du vivant à une échelle écosystemique devraient être soutenus et renforcés partout.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD703		Je soutiens totalement le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept Îles étant donné les enjeux de biodiversité et suis favorable à ce projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD704	PELLIARD Pierre	Inquiet notamment de la baisse maintenant continue de la population de certains oiseaux, les fous de bassan en particulier, je suis favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle ainsi qu'à la création de la zone de quiétude.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD705	DAVY Colette	Je suis tout à fait favorable à cette extension de la zone de quiétude, la biodiversité est chaque jour de plus en plus menacée, il est essentiel de la protéger.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD707		Attaché depuis toujours à Perros-Guirec et à ses sites uniques, je soutiens totalement ce projet d'extension de la réserve. Elle est indispensable face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité, localement comme dans le monde entier.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD707		En outre, un tel projet ne peut qu'avoir un impact positif sur l'image de la côte de granit rose.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD710		Favorable à cette extension et à la zone de quiétude. Je félicite les bretons qui prennent soin de leur patrimoine. Nous devons protéger les oiseaux et la biodiversité. Habitante de Granville, je constate depuis 20 ans une explosion du tourisme, de la pêche à pied, etc... qui impactent le milieu marin. Et pas seulement. A quand une réserve aux îles Chausey, une régulation des visiteurs? Trop de monde nuit.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD711		Je soutiens le projet d'agrandissement de cette réserve, qui est nécessaire pour lutter contre le déclin de la biodiversité, notamment d'espèces d'oiseaux marins.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD712	REYNES Giselle	je suis tout à fait *favorable à l'extension de la Réserve naturelle des Sept-Îles*.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CL721	LE LEER Jean Pierre	Comment ne pas faire cette protection, la planète entière attend que nous l aidions merci de le faire.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD722	BERNARD Christian	L'extension de la réserve nationale des 7 îles est une nécessité absolue. L'archipel accueille la quasi-totalité des populations de macareux moine et de fou de bassan en France. Mais ces populations d'oiseaux doivent être mieux protégé.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD724	BALDASSARI	Au vu des enjeux de préservation de toutes les espèces citées je soutiens le projet d'extension de la réserve des 7 îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD725		Magnifique réserve à protéger et à étendre	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD726	PRIOU	Enfin une initiative en faveur de l'environnement. je suis pour l'extension de cette réserve.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD727		Trop d'espèces d'oiseaux sont en déclin il est urgent d'élargir les sanctuaires existants et d'en créer de nouveaux.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD728	BINANT	Je suis pour l'extension de cette réserve naturelle, pour le bien-être de la faune dont nous sommes.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD729	BOTCAZOU	A l'heure des changements globaux et de la 6e extinction, il est crucial de se doter d'outils efficaces et d'objectifs ambitieux en matière de conservation de la biodiversité. Dans la réserve des Sept-Îles se concentrent 11% des effectifs d'oiseaux marins nicheurs français, ce qui fait de la réserve un hot-spot de biodiversité à l'échelle de la France et de l'Atlantique Nord-Est.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD731	LE NY Laora	Je trouve ce projet d'extension de la réserve essentiel et primordial pour agir pour la préservation de la vie sur terre. La protection de la faune et de la flore est indissociable de notre propre survie. Je soutiens ce projet à 200%.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD738	MUZELLEC	Je suis favorable à l'extension de cette réserve exceptionnelle.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD739	BOCQUENET Armelle	L'extension de la réserve est une très bonne chose, la zone de quiétude est également indispensable. Il faut se donner les moyens pour protéger réellement ces oiseaux.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD740	BLAVIER	Une espèce d'oiseau sur cinq est menacée en Europe. Les oiseaux marins constituent un des groupes les plus menacés, et qui décline le plus rapidement en Europe. Il est temps d'agir ! Je suis donc favorable à cette extension visant à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. En effet, 11 espèces d'oiseaux marins se reproduisent sur l'île Rouzic seule. La réserve des Sept-Îles accueille ainsi la quasi-totalité des populations françaises de Macareux moines et de Fous de Bassan. Et il n'y a pas que des oiseaux dans la réserve : c'est aussi le premier site de naissance de phoques gris en France, marsouins et dauphins communs y sont présents ainsi que 122 espèces végétales et plus d'un millier d'espèces sous-marines. Je suis aussi favorable au projet de zone de quiétude du 1er avril au 31 août pour les Fous de Bassan, pour limiter leur dérangement lors de leurs activités vitales. Cette zone de quiétude bénéficiera aussi à l'ensemble des autres oiseaux marins.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD740	BLAVIER	Je suis aussi favorable à projet d'extension de périmètre parce qu'il a été mené en étroite concertation avec les usagers du territoire et le monde scientifique entre 2018 et 2021 lors de réunions dans le territoire avec plus de 80 personnes et 50 structures...	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD740	BLAVIER	...et qu'il a pour objectif le maintien, sur le long terme, d'un équilibre entre le patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques. La pêche professionnelle embarquée et en plongée, les cultures marines, le transport de passagers et les activités de découverte du patrimoine nature seront ainsi maintenues.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD741	LE ROUX Guillaume	Je suis en accord complet avec le projet de zone de quiétude pour les oiseaux autour de l'île Rouzic, ainsi que sur l'extension de la réserve naturelle. À l'avenir, et si des évaluations scientifiques montrent que la situation biologique des espèces présentes se dégrade encore, il me paraît évident qu'il faudra revoir ces ambitions à la hausse, et limiter encore les accès humains à ces espaces naturels pour la préservation de ces espèces, tant oiseaux que mammifères marins, espèces marines et algues. Il est désormais avéré scientifiquement que la dégradation des espèces vivantes est un corollaire d'une occupation de leurs espaces vitaux, colonisés et exploités par l'espèce humaine. Il convient de leur réserver des espaces pour vivre.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD741	LE ROUX Guillaume	Les compromis trouvés avec les diverses parties prenantes et usagers semblent équilibrés, même si certaines associations de plaisanciers et pêcheurs sont en désaccord avec ces propositions.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD742	BUHANNIC	Je suis favorable à l'extension de la réserve nationale et à la création d'une zone de quiétude pour les oiseaux et mammifères marins. La quiétude des oiseaux est essentielle lors des nichages pour la survie des poussins, ce qui est loin d'être le cas pour l'instant, les professionnels de la lpo de l'île grande faisant état d'une mortalité des poussins de fous de bassan extrêmement importante depuis 3 ans. Nous risquons donc d'assister à une diminution importante de leur population dans les années à venir. il est en conséquence urgent de mettre en place cette zone de quiétude.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD743	GALICHET Emmanuelle	Je soutiens le projet d'extension de la RNN des 7 îles : le dossier montre bien la chance que nous avons de posséder encore un site avec une si grande richesse floristique et faunistique. Il est de notre devoir de préserver ces lieux.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD743	GALICHET Emmanuelle	Si ce projet va réellement à l'encontre de certains loisirs, alors peut-être faut-il redéfinir ces activités afin qu'elles permettent aux touristes de venir s'émerveiller de la richesse du site, tout en respectant les lieux. C'est à nous de nous adapter.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD744	GUILLOIN Marine	Je suis très favorable à l'extension de cette superbe réserve des 7 îles. En tant qu'amatrice en ornithologie, je suis souvent allée observer les nombreux oiseaux qu'on peut y admirer de façon quasiment unique en France (Guillemots, Fous de Bassan, Macareux...) et malheureusement, d'année en année les guides nous informent de la baisse des effectifs, de la multiplication des menaces (surpêche, plastiques...) qu'ils observent sur place. La France a grand besoin de protéger ces zones, encore beaucoup trop rares ! Merci pour votre projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD746		Etant un visiteur occasionnel (de la famille à Perros), mon observation peut paraître hors propos mais n'ayant que la nature comme ligne de conduite, je ne peut qu'être favorable à cette extension, tant cette aire naturelle doit être un sanctuaire. La réserve est déjà actuellement un lieu sacré pour la biodiversité, dans la faune (notamment ornithologique) comme la flore (les statistiques ont été citées de nombreuses fois ici). Tout coût supplémentaire en faveur de la protection de la biodiversité doit être une priorité budgétaire. Car le temps, nous ne l'avons plus.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD750	BOTMAN Julie	Je suis aussi favorable à projet d'extension de périmètre parce qu'il a été mené en étroite concertation avec les usagers du territoire et le monde scientifique entre 2018 et 2021 lors de réunions dans le territoire avec plus de 80 personnes et 50 structures...	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD750	BOTMAN Julie	...et qu'il a pour objectif le maintien, sur le long terme, d'un équilibre entre le patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques. La pêche professionnelle embarquée et en plongée, les cultures marines, le transport de passagers et les activités de découverte du patrimoine nature seront ainsi maintenues.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD751		Il est temps que l'homme reprenne sa place dans le monde animal et cesse ses jeux et caprices d'enfant gâté! Voilà qui redonnera espoir à nos jeunes! En espérant que cette extension soit effective et donne des idées à d'autre région!	Favorable	Agir pour les générations futures	N'appelle pas de réponse.
RD752	PAQUIN Frédéric	S'il vous plaît, pour les oiseaux, pour la vie, pour nous... qui peut douter de l'important essentielle de ce projet?	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD753	DUBOIS Aurore	Je suis pour l'extension de la zone de protection des oiseaux	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD755		Un projet d'extension cohérent, un gestionnaire compétent et efficace, tous les ingrédients pour préserver durablement ce site exceptionnel qui reste malheureusement une goutte d'eau pour la préservation de notre biodiversité française. Gageons cependant que cette extension permettra l'essaimage d'espèces patrimoniales et servira d'exemple pour de nombreux territoires. Pour la prise en compte de la stratégie nationale biodiversité j'émet un avis favorable à cette extension	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD757		OUI pour l'extension de la Réserve naturelle des Sept-îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD758	COUDRIN Jean	Avis favorable. Comment 11 ans après l'année mondiale de la biodiversité est-on encore à ce poser la question de la protection de notre environnement?. Ceux qui sont contre l'extension sont à l'image de ceux qui en 1912 étaient opposés à la création de la réserve.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD760	ANAIS ET	Je soutiens et suis favorable au projet d'extension !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CL764	ELOY Sylvie	Je soutiens sans condition le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept îles de Perros-Guirec afin de renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. Et je me réjouis par avance de l'acceptation de celui-ci car je ne doute pas que tout en chacun aura à coeur de vouloir voir la nature être préservée et se développer.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL766	MIGAUD Philippe	Je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-îles à une surface de 19 700 hectares. Certaines espèces –tel le fou de Bassan- n'a pas d'autres lieu de reproduction en France et peu d'autres dans le monde et les études scientifiques démontrent que cette surface correspond au plein épanouissement et à la bonne reproduction de cette espèce et de beaucoup d'autres.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD769	ANDRE Stéphanie	Amoureuse de la côte de Granit Rose, je soutiens sans réserve le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-îles, et notamment le projet de zone de quiétude pour la colonie de fous de Bassan. Protéger une zone qui accueille la quasi-totalité de l'effectif national ne devrait même pas être sujet à débat à mon avis. D'autant que cette zone reste très modeste, le projet porte sur 5 mois de l'année - et que la zone est de toute façon assez inaccessible, voire dangereuse, pour les non initiés. Merci beaucoup par avance de l'attention que vous porterez à ce projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD770	GERMAIN Laurent	<p>Ce projet est d'importance majeure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les zones d'alimentation des oiseaux marins déjà protégés par la réserve actuelle que pour la population de phoques gris qui se reconstruit petit à petit; - pour les habitats et espèces marines qui sont dans ce secteur des côtes d'Armor d'une richesse avérée et documentée. <p>Cela justifie entièrement le caractère patrimonial d'intérêt national et même international à la base d'un dossier de RNN.</p> <p>Il est cohérent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la mise en place d'une zone de quiétude indispensable pour pleinement accomplir les cycles de vie des espèces visées - par les nouveaux îles, îlots couverts et fond marins couverts qui correspondent aux inventaires conduits depuis des années sur le secteur par les instituts scientifiques, le gestionnaire mais aussi de manière participative par des associations et citoyens actifs - par la réglementation proposée qui garantit la préservation du patrimoine naturel tout en ne gelant pas la RNN pour les activités <p>Il s'inscrit parfaitement :</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD770	GERMAIN Laurent	<ul style="list-style-type: none"> - en déclinaison de la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées adoptée par le Gouvernement en janvier de cette année et dans les travaux en cours sur la stratégie nationale pour la biodiversité n°3 - au niveau local dans la continuité des démarches d'analyses menées depuis des années sur le secteur comme les analyses stratégiques régionales pour la création d'AMP, menée dans la concertation locale, par les préfets de régions, de département et maritimes concernés en 2008, et qui concluaient en la nécessité de cette extension. <p>La qualité du dossier élaboré par les services de la préfecture et du gestionnaire en appui mais aussi de la concertation menée sur le terrain témoignent de la maturité du projet. La gestion de la RNN si elle était étendue devra continuer à associer étroitement les usagers de ce domaine public.</p> <p>Pour ces raisons, j'émet un avis favorable sans réserve à ce projet d'intérêt national.</p>	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD771		Bravo pour ce projet, l'urgence est aujourd'hui à la préservation de la biodiversité et la Bretagne se doit d'être une terre exemplaire à ce sujet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD772		Je soutiens ce projet d'extension de la réserve pour la protection de la faune et de la flore.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD773	DESCHAMPS Emmanuelle	bonjour, habitante du trégor et ayant vécu quelques années à Perros Guirec, je suis favorable à ce projet. il nous faut préserver la richesse de la faune et de la flore de notre Terre.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD774		Merci pour ce beau projet d'extension de protection que je soutiens à 200%. Bravo	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD776		oui à l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. oui à la zone de quiétude. Oui à ces protections supplémentaires	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD778	BRISEMEUR	Bonjour, c'est une très bonne chose l'extension de cette réserve. Je soutiens complètement cette décision et projet. J'espère que ce projet ira jusqu'à la réalisation. Et tout cela au bénéfice de la biodiversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL779	Rémi	100% derrière le projet d'extension de la réserve des Sept Îles et de l'établissement d'une zone de quiétude proche de l'île Rouzic. Pour avoir profité de nombreuses fois des beautés de cet archipel, et passé avec mes grands-parents de nombreuses semaines entre Trébeurden et Trélevorn.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD780	STEPHAN Pierre	en tant que plaisancier je suis pour toute initiative qui participe à la protection de la faune sauvage, donc oui pour cette extension de la réserve.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD781	OLIVIERO	L'extension de la réserve et le renforcement de mesures de préservation de la réserve des Sept îles sont nécessaires à l'heure où le déclin de la biodiversité s'amorce irrémédiablement. Positive à l'aboutissement de ce projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD782	COUEDEL-RENAUD Kelig	En tant qu'acteur de la biodiversité en Bretagne je ne peux que constater le recul de nombreuses espèces animales et végétales. Dans ce contexte, l'extension de la réserve des 7 îles me semble être une très bonne initiative c'est pourquoi je soutiens absolument ce projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD783	FIELD	Je suis très favorable à ce projet d'extension de la RNN, l'archipel est un trésor pour la biodiversité française qu'il faut à tout prix protéger	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD784	MARMOL	C'est un honneur pour moi de répondre à cette enquête publique. Venant du sud de la France, j'ai grandi sur un littoral bien différent de celui de Perros. Un littoral bétonné, érodé, sur fréquenté et j'en passe. Agée de 25 ans j'ai par le biais de mon master en gestion des littoraux et des mers réalisé un stage. Mon choix s'est porté sur la Bretagne, la région de France qui possède le plus long littoral maritime. Mon intention était de voir des gestions différentes et d'accroître mes connaissances naturalistes. Cela fait donc plusieurs mois que je travaille sur Perros-Guirec. J'ai été agréablement surprise par l'attachement que les locaux ont pour leur patrimoine naturel. Votre littoral pour moi bien préservé est plus naturel que de là d'où je viens. J'ai observé que la fréquentation augmente ce qui va impacter l'écosystème unique. J'ai vu ce que la sur fréquentation a occasionné dans le sud et je ne souhaite pas que cela se produise ici.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD784	MARMOL	Sachant que la réserve naturelle nationale compose une grande partie du patrimoine de l'identité du territoire. Pour continuer à préserver cette richesse, il est important de mettre en place l'extension de la réserve ainsi que de la zone de quiétude. Le but étant d'avoir un équilibre entre la conservation de l'écosystème et les activités socio-économiques. Elle permettra aux espèces de prospérer sans stress et dérangement durant les périodes de nidification. J'apporte tous mes espoirs, et mon soutien à ce projet.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD787	BRIOT	OUI à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept Îles et à la création de la zone de quiétude ! Il est temps que l'être humain laisse de la place et de l'espace aux autres espèces vivantes sur cette planète et arrête de croire qu'il est supérieur à elles.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD789	GUILLOU Marie Annick	Je suis particulièrement honorée et très sensible à cette enquête publique qui est en lien avec mon attachement profond de par mes racines familiales, à Ploumanac'h Perros Guirec. Je mesure la chance d'être née ici, d'avoir escaladé presque tous les rochers de Granit Rose, d'avoir pu courir sur le chemin des Douaniers de Perros à Ploumanac'h, dans les landes en observant les Îles, en jugeant de loin si les oiseaux étaient partis pour migrer où s'ils étaient revenus ... Et oui à la couleur du sommet blanc de l'île ROUZIC, ... je le savais et je le sais toujours. Tout comme nous l'avons fait pour la préservation des landes de Ploumanac'h, nous avons à offrir ET élargir la ZONE DE QUIETUDE. Au large de la Côte de Granit Rose, entre Perros-Guirec et Trégastel, se trouve l'Archipel des Sept-Îles (Île Rouzic, Île Malban, Île Bono, Île aux Moines, Île Plate, les Costans, les Cerfs), c'est le royaume incontesté des oiseaux marins. Cet ensemble d'îlots rocheux est un site naturel protégé depuis 1912 et classé Réserve Naturelle en 1976. Et j'en suis très heureuse... Les milliers de fous de bassan, des centaines de macareux-moines, cormorans huppés, petits pingouins, guillemots de Troil, fulmars boréaux, goélands marins, argentés et bruns... vivent dans le creux des rochers. L'Archipel des Sept-Îles abrite 27 espèces d'oiseaux nicheurs dont 15 espèces d'oiseaux marins, soit plus de 24 500 couples. Sur l'Île Rouzic, nous avons l'unique colonie française de fous de Bassan (21 545 couples). Un groupe d'une trentaine de phoques gris vit en permanence sur cette réserve naturelle. Quel cadeau ! Lorsque j'étais enfant, il n'y en avait pas...	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD789	GUILLOU Marie Annick	C'est de notre DEVOIR de le PRÉSERVER, de le PROTÉGER, d'offrir UNE ZONE DE QUIETUDE supplémentaire à cette faune, cette flore, cette biodiversité... si PRÉCIEUSE pour Nous, pour l'HUMANITE. Je me souviens du haut de mes dix ans, du chagrin immense que j'avais ressenti lorsque à Trestraou, j'avais découvert avec les élèves de ma classe et d'autres classes, les oiseaux englués dans le fuel du Torrey Canyon, mourir sur la côte, sur les plages... Cette année, le jour du premier de l'an, mes soeurs et moi avons eu le privilège d'observer dauphins, marsouins à la pêche avec les fous de Bassan, sur le chemin des douaniers au SQUEWEL. C'était bien commencer l'année ! Je vous souhaite d'avoir cette chance là... Et de pouvoir les observer sans les perturber... Juste regarder de loin et apprécier ce moment... J'ai eu la chance de voir UN MACAREUX, ce fut une fois dans ma vie et ce fut du MERVEILLEUX que je garderai en moi toujours. Je suis volontaire sur les Chantiers Nature de la Maison du Littoral de Ploumanac'h, avec mes deux petites filles. Ce sont des moments ESSENTIELS de TRANSMISSION de génération en génération ... Et de liens d'ATTACHEMENT forts... Je remercie toutes les personnes RESSOURCES PRÉCIEUSES de notre territoire et d'ailleurs, qui par leur engagement sans faille, PROTÉGENT, PRÉSERVENT, la NATURE, nous apprennent à mieux le faire... (MAISON DU LITTORAL, LPO, VIVARMOR, EAU ET RIVIERES, FONDATION NATIONAL de la BIODIVERSITE, BRETAGNE VIVANTE...). JE SUIS POUR l'ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE DE QUIETUDE.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD790	LARAT Philippe	Je suis favorable à l'extension de la zone de quiétude Les interdictions qui en découlent ne me paraissent pas du tout irraisonnables.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD791	DE LINARES	Il faut bien sûr augmenter la surface de cette réserve. Tous les oiseaux marins sont en danger et voient leurs effectifs diminuer. Sur terre et sur mer, nous devons augmenter les surfaces protégées : toutes les études montrent qu'à plus ou moins long terme, ces protections profitent aussi aux activités humaines.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD797		Il faut GARDER LA TERRE BELLE TRÈS BELLE. Je suis plus que favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des Sept Îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD800		L'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Îles et la création d'une zone de quiétude près de l'île Rouzic est impérative. Cette zone est destinée au repos des fous de Bassan et des Alcides (macareux, pingouins, guillemots) à proximité immédiate de leurs sites de nidification. Cette réserve représente 100% des Fous de Bassan sur notre territoire national.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD800		L'interdiction de toute activité humaine serait limitée à 5 mois de l'année ce qui n'affecterait pas l'économie locale (touristique, pêche, sport ...) Je vote POUR la création de cette zone de quiétude et d'extension de la RNN	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD808		Pour cette redéfinition du périmètre.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CL810	CHOQUER Clément	J'ai pris connaissance du projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles sur le site internet de la LPO et je vous fait part de mon soutien à ce projet.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD811	DOMINIQUE	Je suis POUR ce grand projet d'extension. Je ne crois plus en la responsabilisation des hommes, quand on voit certains comportements irrespectueux de la Nature, de l'Homme. (Cet été plusieurs touristes en yacht au mouillage des petites criques vers Plouha, 50 m du bord et parmi les nageurs...).	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD812	PASCAL Stéphane	Je suis totalement favorable à l'extension de RNN des Sept-Iles. Ceci à condition que la gestion, dans la continuité de l'important travail réalisé par le gestionnaire se fasse toujours en adéquation avec la majorité démocratique des professionnels de la mer, des associations, des scientifiques locaux et des acteurs socio-économiques.	Favorable	Gestion de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD812	PASCAL Stéphane	Je suis de ceux qui pensent que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît, d'où l'intérêt de garder l'ouverture actuelle de la zone à un tourisme raisonné et responsabilisé par des ambassadeurs locaux impliqués, connaisseurs et amoureux de leur patrimoine naturel.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD814	JEUDI DE GRISSAC Philippe	Je suis totalement favorable à l'extension de la RNN des 7 îles au domaine marin; tel que présenté dans le dossier. C'est juste une cohérence apportée à la protection de la biodiversité sur ce territoire ilien/marin.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD815	SAINTVANNE	Je suis pour l'extension de la réserve naturelle des sept îles. Pour la protection de la biodiversité, il est urgent d'élargir le plus possible les zones protégées.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL816	GONET Christelle	Je soutiens le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des 7 îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD818	GREMILLET David (directeur de recherches au CNRS)	En cette année 2021, les Nations Unies ont lancé la décennie des océans, dédiée à leur protection et à leur exploitation durable. Une actualité environnementale chargée nous rappelle quotidiennement les menaces qui pèsent sur les écosystèmes marins, et la France s'est engagée à porter la part des aires marines protégées à 30% d'ici 2022. Les oiseaux marins sont les sentinelles écologiques de ces espaces, et ils tirent la sonnette d'alarme : leurs effectifs planétaires ont régressé de moitié au cours de la période 1970-2010*. Il paraît donc essentiel de tout entreprendre afin de protéger les populations restantes, comme c'est le cas dans la zone des Sept-Iles, qui abrite 25000 couples d'oiseaux marins nicheurs, 11% de l'effectif de France métropolitaine (11 espèces dont 4 avec plus de 75% de l'effectif national : fou de Bassan, macareux moine, puffin des anglais, pingouin torca). Mon équipe de recherche du CNRS étudie plus particulièrement les fous de Bassan des Sept-Iles, depuis 2005. Nous avons publié un total de 18 articles scientifiques évalués par les pairs, dans des revues internationales. Au moins trois des plus récents (listés ci-dessous**), indiquent que, malgré une population apparemment stable, la colonie de Rouzic souffre des impacts combinés des changements globaux, notamment liés aux changements climatiques et aux activités de pêche. Ces pressions dégradent l'état de santé des adultes et des poussins et augmentent leur sensibilité au stress. Il est donc essentiel de limiter l'impact des activités humaines sur cette espèce sensible, et le projet d'extension marine de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles, fruit d'une décennie de travail de la part du gestionnaire, de l'Etat et de leurs partenaires scientifiques, œuvre en ce sens. Cette extension marine inclut une zone de quiétude, qui a été déterminée sur la base de nos suivis GPS très précis des mouvements des fous de Bassan et d'observations directes sur un panel d'espèces.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD818	GREMILLET David (directeur de recherches au CNRS)	Le dossier d'enquête publique prouve que le périmètre de cette zone a fait l'objet d'une concertation locale et qu'il tient compte également du contexte socio-économique du territoire.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD818	GREMILLET David (directeur de recherches au CNRS)	Nos analyses des mouvements des fous suivis par GPS indiquent clairement que les oiseaux fréquentent préférentiellement la zone de quiétude prévue pendant la saison de reproduction, afin de se toiletter, de se reposer et d'interagir avec leurs congénères. Ces interactions sont essentielles car elles influent probablement sur la formation des couples et sur les échanges d'informations relatives aux zones de pêche. Exclure cette zone de quiétude au trafic maritime pendant la saison de reproduction équivaut à protéger la place d'un village vis-à-vis du trafic routier, afin que les habitants puissent s'y rencontrer en paix et maintenir une cohésion sociale alors qu'ils se sentent agressés de toute part. J'apporte donc, sur la base de nos travaux scientifiques réalisés en lien avec la LPO, gestionnaire de la réserve naturelle, mon plus fort soutien au projet d'extension marine de la Réserve des Sept-Iles et à la zone de quiétude associée.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD819	LE GALL F	Que sont les petits dérangements, de plus temporaire au cours de l'année, sur un territoire minuscule (160 hectares) face aux enjeux de perpétuer cette richesse du vivant ? Il est obscène d'en faire un enjeux politique comme tente de le faire certains élus à la pêche aux voix. Pour ces raisons, je suis favorable au projet de nouvelle réglementation: extension ET zone de quiétude.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD820	CLAIRBAUX Manon (Docteur en écologie)	<p>Contrairement à ce que certains commentaires suggèrent, la proposition de l'élargissement de la zone de quiétude repose sur des travaux scientifiques solides, conduit notamment sur la population de fous de Bassan de l'île de Rouzic (voir les travaux conduits par David Grémillet et son équipe en partenariat avec la LPO, gestionnaire de la réserve).</p> <p>Les oiseaux marins des Sept-Iles en sont ses sentinelles (75% des effectifs nationaux des fous de Bassan, macareux moines, puffins des anglais et pingouins Torda) et ces derniers sont soumis à de plus en plus de pressions anthropiques (changement climatiques, dérangement par les transports maritimes, collisions et perturbations par les éoliennes offshore, pollutions plastiques, surpêche). Il est donc primordial de leur garantir des zones où ces dernières sont relâchées. Protéger les oiseaux marins de façon optimale passe par la préservation de l'ensemble des habitats utilisés par ces derniers.</p> <p>Les études scientifiques basées sur les trajets GPS des fous de Bassan montrent l'importance de la potentielle future zone de quiétude pour le maintien de leurs interactions sociales et leur repos.</p>	Favorable	Méthodologie, justification scientifique	N'appelle pas de réponse.
RD822		<p>Je suis totalement favorable à l'extension du domaine marin de la Réserve Naturelle Nationale des 7 Iles. C'est une cohérence apportée à la protection de la biodiversité de ce territoire marin.</p> <p>La zone de quiétude est très importante à la bonne dynamique de la colonie de fou de Bassan pendant leur nidification. Je suis donc favorable à cette zone de quiétude.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD823	MARCHAND	<p>Les fous de Bassan, ces immenses oiseaux marins, ont établi une colonie aux Sept-Iles, dans les Côtes-d'Armor. Menacés par la surpêche et le réchauffement climatique, ils pourraient bénéficier d'une extension de leur réserve naturelle à l'automne, c'est pourquoi, je ne suis très favorable à l'extension de la RNN des 7 Îles au domaine marin telle que présentée dans le dossier.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD823	MARCHAND	<p>Zone de quiétude :</p> <p>Les fous de Bassan sont les victimes du feu croisé des changements climatiques et de la surpêche. Les maquereaux, ces poissons gras qu'ils affectionnent, fuient vers le nord au fur et à mesure du réchauffement de l'océan. Cette ressource est aussi surexploitée dans tout l'Atlantique Nord, notamment pour fournir des farines de poissons aux piscicultures et autres élevages industriels. Et, à l'automne, quand les fous malnutris partent en migration vers la Méditerranée et l'Afrique de l'ouest, les pêcheries pirates les attendent. Ces forbans viennent d'Asie et d'Europe, principalement pour piller d'abondantes ressources marines au large de la Mauritanie et du Sénégal. Pourtant un nuage de fous persiste encore aux Sept-Iles, c'est pourquoi cette extension de zone de quiétude leur permettrait de se retrouver et de retrouver leur force. Il est grand temps d'approuver cette zone de quiétude nécessaire.</p>	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD824	ORIEUX	<p>Je suis totalement favorable à l'extension de la RNN des 7 Îles au domaine marin; tel que présenté dans le dossier. C'est un projet en phase avec les objectifs de protection de la biodiversité que nous devons nous fixer en général et sur ce territoire îlien/marin en particulier.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD824	ORIEUX	<p>La zone de quiétude est importante à la bonne dynamique de la colonie de fous de Bassan. Les oiseaux ont besoin d'avoir un espace marin qui leur permette repos, séances de toilettage et communication. Je suis donc favorable à cette zone de quiétude. La localisation de cette zone a été définie par les oiseaux eux-mêmes lors de l'épisode de pandémie covid 19 qui a empêché les activités humaines autour de l'archipel. Le périmètre de cette zone de quiétude est faible au regard de celui de l'extension et, en plus, cette zone ne sera mise en place que pour 5 mois dans l'année.</p> <p>Les enjeux de préservation de la biodiversité qui s'effondrent partout sont criants d'urgence. Ces projets sur la RNN des 7 Îles sont une partie de la solution et bien en accord avec les actions nécessaires</p>	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD825		<p>Merci de donner à la population l'occasion de s'exprimer sur l'extension de la RNN et de la création d'une zone de quiétude.</p> <p>Je suis bien sûr favorable à donner au vivant une toute petite place supplémentaire. C'est tellement nécessaire entre les bouleversements climatiques et la pression sans limites qu'impose les humains dans les moindre recoins de notre planète.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD826	LEBASCLE Bruno	<p>Je suis totalement favorable à l'extension du périmètre de la RNN des 7 Îles au domaine marin et notamment à la zone de quiétude pour les oiseaux marins lors de leur présence sur les îlots. Il s'agit sur le long terme de privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers ceci au profit d'une biodiversité déjà très menacée sur le site</p>	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
CL830		<p>Je pense que nous sommes tous d'accord que la protection de la faune marine, terrestre ainsi que la flore, sont très importantes en ce début de siècle ou les gouvernements de beaucoup d'états non pas encore compris que la déforestation, le bétonnage, et la pêche industrielle, emmène l'humanité à sa perte.</p> <p>Aussi bien entendu, je suis d'accord pour la création de cette zone de quiétude en espérant qu'ils y mettes pas des éoliennes.</p>	Favorable	Généralités	L'article 16 du projet de décret interdit toutes activités industrielles de production d'électricité, par conséquent les éoliennes. (TOME 5)

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD832	LE GUEN Guillaume	Je suis favorable à l'extension de la réserve des Sept-Iles et à la mise en place de la zone de quiétude. En tant que pêcheur sous-marin j'ai apprécié d'avoir été consulté lors de la réunion du Groupe de Travail Plénier autour du projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles en 2019. Avec maintenant plus de 30 ans passés à naviguer, pêcher et filmer en apnée entre le plateau de la fouillie et Rouzic je suis toujours étonné par la biodiversité que l'on y retrouve. On peut y voir la même journée, des dauphins, des phoques gris, une chasse de fous de bassan, des puffins, des bancs de bars, ... C'est un périmètre de 15 000 hectares qui saura protéger les oiseaux et mammifères marins mais aussi toutes les espèces de poissons, tout en laissant les activités de loisirs profiter de cette richesse.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD834	ABRAHAM Nathalie	Je suis favorable à l'extension du domaine marin de la Réserve Naturelle Nationale des 7 Iles. C'est une vigilance accentuée apportée à la protection de la biodiversité. La zone de quiétude est très importante pour la colonie de fou de Bassan pendant leur nidification. Je suis donc favorable à cette zone de quiétude qui permettrait malgré tout une approche raisonnée de "quelques bateaux" (mentionnés dans une autre observation).	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD836	DIVERCHY	Je réponds à cette enquête publique en espérant de tout coeur qu'elle ne soit pas, comme trop souvent constaté, considérée comme une étape administrative obligatoire et que la décision soit déjà prise qu'elle que soit les observations ici déposées. J'ai vu tant de fois un Préfet prendre une décision contraire à 95% des observations que les citoyens-ennes ont pris la peine d'exprimer. J'espère que l'avenir me donnera tord. Je suis très favorable à l'extension de la zone de quiétude présentée dans le dossier. C'est une belle initiative pour la protection de la biodiversité, et notamment pour la colonie exceptionnelle, au niveau mondial, des fous de Bassan. Merci à tous ceux qui ont travaillé dans le sens de cette belle proposition.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD837		Je suis très favorable à l'extention et à la zone de quiétude, ce qui sera positif pour la biodiversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD839	VAISSET Eric	Je suis très favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle des 7 îles et à l'installation d'une zone de quiétude pour la colonie de fous de Bassan, sans oublier les autres espèces vivantes et leur habitat.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD840		Ne suis pour que a minima la taille de la réserve naturelle des 7 îles reste la même et qu'une zone de quiétude adaptée aux besoins de la nidification soit respectée	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD842	GANTIER Jean Michel	Je suis très favorable à l'extension de la RNN des 7 îles au domaine marin telle que présentée dans le dossier d'enquête. La zone de quiétude est également très importante pour le développement de la colonie de fous de Bassan et sa pérennisation. En effet, ce sont des oiseaux grégaires et coloniaux qui ont besoin d'un espace suffisamment dimensionné pour leur reproduction, leur repos et leur communication.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD843	MAIGRE Pierre	Ayant découvert la réserve des 7 îles il y a quelques années, en cette période de fort déclin de la biodiversité, je me prononce pour l'extension de son périmètre et la modification de sa réglementation (instauration d'une zone de quiétude).	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CL828, RD845, RD849, RD856, RD862, RD864, RD865, RD867, RD868, RD902, RD912, RD992, RD1000, RD1006, RD1026, RD1082, RD1100, RD1117, RD1119, RD1124, RD1127, CL1129, RD1215, RD1277	Contribution identique à tous ces pétitionnaires, non synthétisée.	Je demande l'extension du périmètre marin parce que la protection n'a de sens que si elle envisage une grande surface pour donner un milieu de vie à la taille des oiseaux et mammifères marins qu'elle a pour vocation de protéger. L'approche écosystémique, qui envisage l'écosystème dans son entier, est la seule à même d'assurer l'avenir des espèces les plus fragiles. Le monde marin est un tout, lié par les relations que les espèces tissent entre elles. La réserve doit donc être étendue comme le prévoit le projet actuel.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD848	BOISRIVAUD	Favorable à l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Iles, y compris au projet de zone de quiétude.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD850		Très favorable à cette zone de quiétude ; pour une fois qu'on ne dénature pas le bord de mer pour quelques plaisanciers comme à Landrelec, cette zone de quiétude va permettre de laisser se développer faune et milieu aquatique qui profiteront à tous sur le littoral du Trégor.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD851		Il est évident qu'un projet de déploiement des espaces aux bénéfices du vivant doit être soutenu. J'apporte mon soutien à l'association LPO et aux espèces marines concernées pour assurer sa longévité sur notre planète.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CL853	LEBASCLÉ Michèle	soutien à l'extension de la Réserve des 7 îles et zone de quiétude autour de Rouzic. Après consultation des documents, voici mon avis : 1-L'extension du périmètre actuel de la réserve n'impose aucune contrainte aux usagers et devrait faire l'unanimité. 2- l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic, *J'exprime mon soutien* car -cette réserve est d'importance nationale pour les Fous de Bassan, les Macareux moine, le puffin des anglais, le Pingouin torda, le phoque gris - ces oiseaux sont ici à la limite méridionale de leur zone de répartition - les Alcédés ont été décimés par les marées et ont un faible taux de reproduction - la population de Fous stagne et devrait baisser pour des causes multi factorielles : chute des stocks de maquereaux liée à la surpêche, captures accidentelles ou volontaires, mort par pollution... - les Fous doivent aller de plus en plus loin pour nourrir leurs jeunes (perte musculaire de 30% constatée) Enfin la tranquillité de la zone serait profitable à toutes les espèces marines. Je suis membre de la LPO et formatrice en biologie marine au sein de la Fédération de Plongée. J'organise tous les ans des stages sur l'environnement marin à la base de plongée de Trébeurden et le site du Triagoz est un haut-lieu de la bio-diversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD854	CHAGNAUD	L'extension de la Réserve naturelle des sept îles, réserve historique, est un projet que j'agréerai totalement. Il me paraît totalement logique, et souhaitable, que l'ensemble des îles, îlots et milieu marin qui les entourent fassent l'objet un même grand périmètre de protection. A l'heure où de nombreuses études indiquent clairement que de nombreuses espèces vivantes, dont les oiseaux, et parmi eux les oiseaux marins, sont en danger de raréfaction, voire de disparition, toutes les mesures soient prises pour conserver les acquis (en matière par exemple de réserve naturelle), voire, là où cela est possible, étendues. C'est bien le cas ici. C'est à la fois nécessaire (zone de nourriture des fous de Bassan notamment) et possible. Je me réjouis de cette opportunité et du fait qu'une Enquête publique, acte de démocratie, permette cette expression.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD855		Je soutiens pleinement ce projet d'extension de la RN des Sept-Îles. La préservation de la biodiversité nécessite de protéger une part des littoraux. Et l'archipel des Sept-Îles s'y prête particulièrement.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD858	AUMONT Jean Pierre	Ce projet d'extension de la réserve des sept îles me semble logique et de bon sens si l'on veut protéger et conserver des zones libres et sauvages. Ceci devrait permettre d'assurer la survie de certains oiseaux de haute mer et de la biodiversité associée.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD863		Une réserve doit être globale dans son approche et doit comprendre un espace nécessaire à la vie dans son entier, il n'y a pas que l'espèce de reproduction qui doit être protégée. Il faut étendre la réserve pour la vie des espèces mais aussi pour notre avenir	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD866		Toute protection de l'environnement est essentielle pour la planète. Chaque fois que l'on protège un milieu, la nature reprend ses droits et redevient ce qu'elle aurait toujours dû être. Validez le projet sans aucune hésitation.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD869	GUERBER	Avis favorable au projet d'agrandissement de la RNN des sept îles Il est nécessaire d'augmenter les zones de quiétude en mer. Les réserves marines, qui constituent des refuges pour l'avifaune, mais également pour les mammifères marins, les poissons, et bien d'autres espèces, sont essentielles si l'on veut sauvegarder une partie de ces espèces et espérer que les populations se maintiennent. La réglementation stricte affiliée à ces zones est importante. L'écosystème marin est menacé par différentes pressions d'origine anthropiques (pollution des eaux, rejet de déchets en mer, pêche intensive/industrielle, pollution sonore, etc.). De plus, la protection doit se réfléchir dans de grands ensembles, surtout lorsque l'on parle d'espèces qui ont des domaines vitaux immenses ou d'espèces qui se dispersent beaucoup et/ou qui sont migratrices.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD869	GUERBER	Je pense que l'homme doit ré-apprendre à vivre avec le vivant en partageant les espaces et la ressource alimentaire nécessaires à la survie de nombreuses espèces : zone de pêche/d'alimentation, zone de repos, de reproduction, zone de halte migratoire, etc.).	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD876		Je suis pour l'extension marine de la réserve des Sept Îles, et la création d'une zone de quiétude, indispensable pour toute la faune des Sept-Îles. L'extension n'ajoute pas de contraintes réglementaires supplémentaires et la mer est assez grande pour pouvoir continuer à pratiquer les activités humaines en dehors de la zone de quiétude.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD877	ROBIN	Je suis totalement favorable à l'extension du périmètre de la RNN des 7 îles au domaine marin et notamment à la zone de quiétude pour les oiseaux marins lors de leur présence sur les îlots. Il s'agit sur le long terme de privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers ceci au profit d'une biodiversité déjà très menacée sur le site	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD878	DUMONT-DAYOT	Pour un site aussi exceptionnel que celui-ci, qui accueille des populations d'oiseaux nicheurs très rares en France et sensibles au dérangement durant leur période de reproduction, il apparaît comme essentiel qu'une zone de quiétude la plus adaptée possible à leurs besoins soit mise en place et scrupuleusement respectée par les différents usagers.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD878	DUMONT-DAYOT	Etant donné la faible surface que la zone de quiétude représente dans ce projet d'extension de la réserve, je ne pense pas que ce soit une grosse contrainte pour les usagers, et quand bien même, les enjeux écologiques de cette zone les justifient amplement.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD880	COLAS Dominique	Projet mesuré, respectueux de la nature et des saisons, peu impactant pour les activités humaines. Il est urgent de protéger les animaux.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD884	JACQUES	Je suis pour l'extension de la réserve des 7 îles avec zone de quiétude à Rouzic. La pression humaine doit décroître, même si c'est difficile à admettre pour certains. Les pêcheurs qui se plaignent des phoques devraient savoir que les poissons étaient plus nombreux après la guerre, donc l'arrêt de la pêche. Courage à vous dans votre entreprise de protection du Monde vivant!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD884	JACQUES	La pression humaine doit décroître, même si c'est difficile à admettre pour certains. Les pêcheurs qui se plaignent des phoques devraient savoir que les poissons étaient plus nombreux après la guerre, donc l'arrêt de la pêche.	Favorable	Pression de pêche	N'appelle pas de réponse.
RD885		Je suis pour l'EXTENSION de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Îles tel que le projet le définit. Je me permets d'insister sur la nécessaire création d'une ZONE de QUIETUDE qui manifeste l'importance du respect que l'homme doit avoir pour les espèces animales et la nature dans son ensemble. Les écosystèmes sont un tout dont l'homme fait partie mais de doit pas être outre mesure prédateur ou destructeur.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD885		Créer une zone géographique de quiétude qui ne représente d'ailleurs que 0,6% de l'ensemble pour permettre aux oiseaux pendant les quelques mois d'une importance capitale pour eux d'assurer leurs fonctions biologiques et de vie quotidienne permettra très certainement à terme de constater la pérénisation des colonies actuelles, le développement d'autres espèces et des interactions bénéfiques pour la richesse de cette zone naturelle unique en Europe.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD885		Il faut souligner aussi que le projet soumis aujourd'hui à enquête publique n'arrive pas par surprise. Il a fait l'objet pour son élaboration de nombreuses concertations avec les associations, les organismes, les usagers et la population locale. Il participe de façon primordiale à l'économie touristique du canton de Perros et au delà. L'avenir dépend des décisions prises maintenant et ce projet que je soutiens dans sa totalité entre pour sa part dans la défense de notre planète	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD886	BLIN	Je suis favorable à l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, y compris au projet de zone de quiétude. Je suis toujours étonnée des réactions de gens lorsqu'on leur prend des zones qu'ils pensent leurs appartenir, ce sont souvent les mêmes qui critiquent lorsque les animaux arrivent dans les villes pour se nourrir !!, moi je constate que beaucoup d'endroits sont bétonnés, zone commerciale, zone pavillonnaire, et parc d'attraction etc etc Alors pour une fois qu'on peut donner notre avis .. les fous de Bassan vont de plus en plus loin pour se nourrir !! et les derniers comptages disponibles à la LPO et vérifiés sont à la baisse Laissons la place à la nature avant qu'elle disparaisse complètement et au lieu de se battre dicutons ensemble...	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD887	LECOMPTE Damien	Je suis favorable au projet d'extension de la RN des Sept-Îles. La création d'une zone de quiétude au printemps et en été est par ailleurs une avancée majeure pour cette réserve, totalement justifiée par les observations naturalistes réalisées par l'équipe de la RN notamment en période de confinement, même si, à mon sens, elle aurait pu être encore plus étendue.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, la zone de protection forte remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, notamment de la colonie de Fous de Bassan. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD888		Je suis favorable à toutes les décisions qui permettent de créer ou d'agrandir des espaces que nous rendons aux « autres vivants ». Les considérations d'ordres économiques, de loisirs, de coutumes ne doivent plus servir de freins à ce genre de mesures. Dans cette enquête, par qui sont représentés les « autres vivants » ?	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD890	NURET Arnaud	Je suis favorable au projet d'extension de la RN des Sept-Îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD891	LONCAR	Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles dans sa totalité, y compris donc avec la zone de quiétude pour les fous de bassan. Il est primordial de protéger cet environnement et ces animaux marins.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD892	NATIVEL	<p>Je suis entièrement d'accord pour l'extension de la réserve et l'intégration d'un vaste domaine maritime autour des parties terrestres.</p> <p>Ceci amène la remarque suivante, comment sera organisée la gouvernance de la réserve élargie? LTC et la Commune de Perros Guirec ont émis le souhait d'y participer (souhaits notés dans les CR atelier concertation) et les nouvelles communes impactées?</p> <p>De plus, je remarque que le budget de la réserve qui figure dans le CR du Comité consultatif du 18/02/2021 fait apparaître une diminution du budget de la réserve qui passe de 219K€ en 2019 à 195k€ pour 2021.</p> <p>Qu'en sera-t-il du budget de la réserve élargie? Comment sera assurée la surveillance de ce vaste domaine maritime? Quels seront les moyens humains et matériels alloués?</p>	Favorable	Gestion de la réserve	<p>Il faut distinguer la gouvernance et la gestion de la réserve naturelle.</p> <p>Le sujet de la gouvernance fait l'objet d'une étude en cours de finalisation (composition et fonctionnement) par une doctorante.</p> <p>Les membres du comité consultatif de la RNN des Sept-Iles sont nommés pour 5 ans suivant la composition type prévue à l'article R332-15 du code de l'environnement. La composition actuelle court jusqu'en 2025. En cas d'extension de la réserve naturelle avant échéance du comité consultatif, la composition sera revue en conséquence. LTC et la commune de Perros-Guirec sont membres de ce comité consultatif.</p> <p>Pour ce qui concerne la gestion et la surveillance de la réserve naturelle en cas d'extension, ce sujet sera traité dans un second temps.</p> <p>Le budget de la réserve naturelle varie d'une année à l'autre suivant les actions que le gestionnaire entreprend, les financements disponibles... toutefois, la dotation de fonctionnement versée par l'État se maintient à 135 000 euros. La dotation Etat pour cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.</p>
RD892	NATIVEL	<p>Je remarque que l'Association Eau et Rivières de Bretagne ne fait pas partie du Conseil Consultatif au titre des Scientifiques et Associations agréées. Cette Association largement reconnue pour ses actions et compétences dans le domaine de l'eau pourrait être conviée.</p> <p>Je n'ai pas trouvé de concertation concernant la récolte d'algue en loisir et surtout par les professionnels. Que ce soit la récolte de laminaires (bateau goémonier) ou la récolte à pied à des fins alimentaire ou cosmétique, qu'en est-il de l'activité actuelle et potentielle à venir concernant ce secteur et en quoi l'extension de la réserve l'impacte-t-elle? L'attrait de plus en plus important pour les ressources naturelles et locales peu induire un regain d'activité dans ce secteur.</p>	Favorable	Concertation	<p>Les membres du comité consultatif de la RNN des Sept-Iles sont nommés pour 5 ans suivant la composition type prévue à l'article R332-15 du code de l'environnement. La composition actuelle court jusqu'en 2025. En cas d'extension de la réserve naturelle avant échéance du comité consultatif, la composition sera revue en conséquence.</p> <p>Le sujet de la récolte d'algue de rives pour le loisir a été évoqué lors du GT « Activités de loisirs en mer » qui s'est tenu le 5 avril 2019 avec le travail sur cartes. Il nous avait été indiqué que cette pratique se localisait essentiellement sur la frange littorale. Concernant la récolte d'algues de rive professionnelle, et ce malgré le nombre important de structures et personnes associées lors de ces réunions, aucune activité de récolte d'algues de rive professionnelle n'avait été identifiée. Pourtant, une entreprise prélève bien sur l'île Tomé. Dans l'esprit du maintien de l'équilibre actuel entre préservation du patrimoine naturel et activités socio-économiques en présence, il est proposé de modifier le projet de décret afin que ce professionnel, exerçant avant la date du classement, puisse poursuivre son activité.</p> <p>La récolte des laminaires est une activité professionnelle de pêche dont les impacts sur les habitats ont été évalués via l'Analyse Risque Pêche réalisée dans le cadre du site Natura 2000. Celle-ci conclut à un niveau d'interaction modéré sur les roches à Laminaires, la réglementation actuelle pour cette pêche a donc été jugée suffisante. Les travaux de concertation ont été menés en application d'un cadrage national spécifiant que toute zone de protection forte envisagée ne doit pas, sauf consensus, entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche professionnelle, dès lors que l'analyse de risques pêche a été menée au sein du site Natura 2000. Cette activité reste donc autorisée avec 4 licences sur ce territoire. (TOME 2 p29 et 30)</p> <p>L'absence de réglementation n'empêchera pas le gestionnaire de démontrer le rôle fonctionnel des forêts de laminaires dont dépendent les oiseaux marins et phoques gris des Sept-Iles.</p> <p>Plus globalement, le plan de gestion de la réserve naturelle étendue devra prévoir une veille scientifique sur l'effet des pratiques professionnelles et de loisirs sur les habitats en développant des indicateurs pertinents (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 à 195).</p>
RD892	NATIVEL	<p>Concernant la zone de quiétude, j'ai entendu les polémiques à ce sujet. Pour lever toutes ambiguïtés, il serait intéressant de prévoir une étude approfondie et dans la durée du comportement des fous sur la zone prévue et par comparaison sur les zones plus à l'est. Pour information, il m'est arrivé de voir des radeaux de fous au repos après une chasse près de la Méloine, oui les fous se reposent ailleurs que dans la zone de quiétude prévue mais au moins là, ils seront tranquilles et on peut espérer qu'ils adapteront leur comportement une fois assurés de cette tranquillité. Je suis pour que la zone de quiétude soit prévue.</p>	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	<p>Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour de l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île.</p> <p>Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinés et détaillés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrits en cas d'extension et soumis à validation des membres du comité consultatif.</p>
RD893	BOURLES Guy	<p>La réserve nationale des 7 îles doit avoir une surface suffisante pour mener à bien sa mission de protection des oiseaux marins, en particulier nicheurs, et des espèces marines associées. Elle doit être agrandie</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL894	POINGT Jacqueline	<p>Loin de la protection sur une surface exigüe sans signification écologique (à l'image des zoos), il est essentiel de définir le périmètre optimum pour que toutes ces espèces puissent vivre librement, en paix, et avec toutes les autres qui constituent leur milieu de vie.</p> <p>Je demande l'extension de la réserve</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL895	PRUDHOMMEAUX Emilie	<p>Ayant réalisé une excursion à bord du vieux gréement San't Chireg en mai dernier autour des Sept-Iles, j'ai été ravie d'avoir pu observer toutes ces espèces animales, oiseaux pélagiques et phoques, évoluant en toute quiétude dans cet environnement préservé. Je suis favorable de ce fait au projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles et en particulier, le projet de redéfinition de la zone de quiétude qui permettrait aux oiseaux et à toutes les autres espèces qui en dépendent de se reproduire plus calmement, de nidifier sans pression humaine sur une période définie de quelques mois par an.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL898	NICOL	<p>Bonjour, il me semble primordial que ce projet vois le jour!Je soutiens donc l'aboutissement de cette démarche.Naturellement,</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CL899	LE GOFF Catherine	Je soussignée Catherine Le Goff vous signifie mon soutien au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept Iles et à l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic. Cette réserve à été classée en réserve Naturelle Nationale en 1976 après la maree noire du Torrey Canyon en 1967. Les oiseaux ont payé un lourd tribut aux trois marées noires qui se sont succédées depuis. D'après la LPO les Fous de Bassan montrent des signes de déclin ces dernières années. Il leur faut aller pêcher de plus en plus loin pour rapporter la nourriture . Parfois ils se prennent dans les filets des pêcheurs... Il faut agrandir ce périmètre pour eux, pour leur survie pour la biodiversité en général et du même coup pour l'économie de la région.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD900	NATIVEL Francis	J'ai pris connaissance des documents mis à la disposition du public sur internet et me suis rendu à la mairie de Perros-Guirec pour consulter les documents imprimés et en particulier les annexes au dossier d'enquête public. Je voudrais tout d'abord saluer : • La méthodologie qui a été mise en place dans le cadre du projet d'extension de la RNN • Les efforts de concertation auxquels ce projet a donné lieu depuis 2018, • Ceux qui ont contribué à la rédaction de ces documents, • Les scientifiques qui ont mené un travail considérable d'inventaire et de suivi • Les conservateurs et les techniciens de la Réserve qui se sont succédés et qui continuent à veiller sur elle ainsi que sur la faune et la flore qu'elle abrite.	Favorable	Méthodologie, justification scientifique	N'appelle pas de réponse.
RD900	NATIVEL Francis	Je considère que la RNN telle qu'elle est actuellement constituée déjà un atout considérable pour la ville de Perros-Guirec, pour la Côte de Granit Rose et bien au-delà. En effet, j'ai eu la chance de pouvoir participer à une rotation complète du Marion Dufresne, navire qui assure la logistique des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises). A cette occasion, j'ai pu me rendre compte, que la Réserve des Sept-Iles étaient connus de tous les scientifiques embarqués et disposait d'une réputation qui dépassait largement le cadre local.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD900	NATIVEL Francis	Le projet d'extension constitue une excellente initiative. Elle permettra de protéger de façon pérenne la zone avec sa faune et sa flore pour le plus grand bénéfice des riverains, des acteurs économiques locaux et des générations à venir. Dans la continuité de son histoire, ce projet apporte une contribution positive à la préservation de la biodiversité qui entoure l'Archipel des Sept-Iles. Je me prononce sans restriction pour : • Le projet d'extension de la RNN avec la réglementation qui l'accompagne • La zone de quiétude telle que définie au nord-est de l'île Rouzic en espérant toutefois que sa superficie réduite (130 ha) permettra effectivement de rendre les services que les scientifiques en attendent. Les études figurant dans les annexes paraissent convaincantes quant à son intérêt pour la préservation de la population de fous de Bassan en particulier et de l'avifaune en général mais aussi sur la faune marine par le rôle de nurserie qu'elle pourra avoir.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD900	NATIVEL Francis	Je souhaiterais apporter sur le projet d'extension, les commentaires suivants en espérant qu'ils seront pris en compte : • Gouvernance : Il me paraît essentiel que le comité exécutif quand il viendra à être créé, intègre bien des représentants indépendants du pouvoir politique et des acteurs économiques. • Moyens mis à disposition de la RNN : On constate que les budgets annuels présentés dans le compte-rendu du Comité Consultatif de la RNN du 18 février 2021 sont en décroissance (219,526,24 € en 2019, 198 379,20 € en 2020 et 195 172,44 € en 2021). Le budget ainsi que les moyens humains et matériels devront être augmentés pour assurer efficacement la gestion, le suivi scientifique et le contrôle du nouveau périmètre de la Réserve et de la zone de quiétude. • Suivi scientifique : Par souci de transparence et par intérêt scientifique, il est nécessaire de s'assurer de la mise en place des outils et des ressources nécessaires au suivi du bénéfice de la zone de quiétude sur la population de fous de Bassan même si on comprend bien que le comportement de cette population répond à des critères multifactoriels. Il serait peut-être intéressant de ne pas figer les coordonnées géographiques de la zone de quiétude afin de pouvoir les modifier en fonction des résultats de ce suivi. • Information et formation : Les besoins d'information de la population sont bien pris en compte dans le projet d'extension mais il serait plus particulièrement important de sensibiliser les usagers sur les comportements à adopter pour ne pas perturber l'avifaune et la population de phoques qui occupent l'Archipel.	Favorable	Gestion de la réserve	Le sujet de la gouvernance fait l'objet d'une étude en cours de finalisation (composition et fonctionnement) par une doctorante. Les membres du comité consultatif de la RNN des Sept-Iles sont nommés pour 5 ans suivant la composition type prévue à l'article R332-15 du code de l'environnement. La composition actuelle court jusqu'en 2025. En cas d'extension de la réserve naturelle avant échéance du comité consultatif, la composition sera revue en conséquence. Le budget de la réserve naturelle varie d'une année à l'autre suivant les actions que le gestionnaire entreprend, les financements disponibles... toutefois, la dotation de fonctionnement versée par l'Etat se maintient à 135 000 euros. La dotation Etat pour cette réserve naturelle étendue sera bien évidemment revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé. Des radeaux d'oiseaux se situent tout autour l'île Rouzic mais également au nord et à l'est de cette île. Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension et soumis à validation des membres du comité consultatif. Les coordonnées géographiques de la zone de quiétude sont précisées dans le projet de décret. Pour les modifier il faudrait modifier le décret et ainsi relancer la même procédure. L'équipe de la réserve naturelle, conformément aux missions qui incombent au gestionnaire, procède à des actions régulières de communication visant à sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine naturel (contact sur le terrain, conférence, exposition itinérante...). L'équipe en charge de la gestion est présente entre 90 et 100 jours chaque année en mer aux Sept-Iles. Des centaines de contacts avec les plaisanciers renforcent la sensibilisation (échanges, distribution de plaquettes, ...) et plusieurs journées sont consacrées à la police de l'environnement en lien avec d'autres organismes. Par ailleurs, plusieurs articles dans les journaux, des conférences et des expositions sur le continent permettent aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux et comprendre la fragilité du patrimoine naturel marin et insulaire.
RD901	BRITTNER Philippe	Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des 7 îles de Perros-Guirec ! En effet, la nature (sur terre et sur mer) et toutes les espèces qu'elle abrite étouffe sous la pression exponentielle des activités prédatrices humaines, et ce depuis trop longtemps.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD905		Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des 7 îles de Perros-Guirec. En effet, comment ne pourrait-on pas se prononcer de façon positive pour un tel projet alors que des espèces entières d'animaux, d'oiseaux, de poissons disparaissent chaque jour un peu plus ?	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD906	H Claude	Echo à l'observation 861 faite par le lobby des jets-ski et scooter des mers (appelé VNM pour faire discret et politiquement correct). En pleine COP26, il y donc encore des personnes qui souhaitent faire du jet-ski dans une réserve naturelle ? Cela ne choque t-il que moi ? Les auteurs ne semblent pas avoir de scrupule. La nature est un terrain de jeu, un défoirer pour le week-end, un parc d'attraction pour adultes ? Cette activité devrait être bannie des côtes françaises et européennes depuis longtemps. La préfecture tente de limiter les rodéos sur les routes avec peine, qui peut bien souhaiter des rodéos sur la mer ?	Favorable	Circulation des véhicules nautiques à moteur	N'appelle pas de réponse.
RD907	CARMOY Armelle	Je suis entièrement favorable à ce projet de quiétude des 7 îles pour protéger faune, notamment les oiseaux migrateurs qui y vivent, et flore sous marine et littorale sans oublier l'interdiction de l'exploitation de sable	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD909	LOHIER D	Pour un site aussi exceptionnel que celui-ci, qui accueille des populations d'oiseaux nicheurs très rares en France et sensibles au dérangement durant leur période de reproduction, il apparaît comme essentiel qu'une zone de quiétude la plus adaptée possible à leurs besoins soit mise en place et scrupuleusement respectée par les différents usagers. Je soutiens donc le projet d'extension de la zone de protection de la réserve des 7 îles .	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD910		Je salue cette initiative qui n'apporterait que du bon pour cette réserve tant chérie. Je suis favorable à l'extension du périmètre pendant une partie de l'année. Cette côte de granit rose est connue pour cette réserve magnifique avec ces espèces et il est agréable de voir que l'on commence à se soucier de la survie des espèces de la région.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Seule la zone de protection renforcée prévue au niveau de l'île Rouzic est une mesure temporaire (5mois) et très localisée (130 ha) à l'échelle du projet qui vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer. (TOME 2 p24 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude) Le périmètre de la réserve naturelle s'étend de 280ha à 19700 ha. (TOME p5)
RD910		Il est primordial que des scientifiques fassent également un suivi des évolutions apportées par cette zone afin de les transmettre à la population et les étendre sur d'autres écosystèmes.	Favorable	Gestion de la réserve	Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrits en cas d'extension et soumis à validation des membres du comité consultatif.
RD911		Limiter l'hyperactivité humaine localement comme globalement me semble être désormais indispensable pour préserver la biodiversité locale, et au niveau atmosphérique global, les changements climatiques anthropiques. Tout ce qui va dans ce sens est utile et nécessaire. Bien évidemment, cela ne peut que perturber ceux qui en sont encore à l'idée que tout est permis au nom d'un dévoiement de l'idée de liberté.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD913	DE TONQUEDEC Patrick	Je suis pour le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept îles dans sa totalité avec la zone de quiétude.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD914		Je suis pour le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept îles dans sa totalité avec la zone de quiétude.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD915	MARIN	Je suis pour le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept îles dans sa totalité avec la zone de quiétude.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD917	GROSEIL Patrick	Merci de réensauvager la nature. Pour cela, recréer des espaces où le sauvage ne subit plus l'activité de l'humain. Agrandir la réserve des 7 îles pourrait tendre vers ce but.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD918	CHARLES-WIESEMEYER Nathalie et Helmut	Nous souhaitons que la zone d'extension et surtout la zone de quiétude soient absolument respectées dans le nouveau projet.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD920	GOURAUD	Cet endroit est notamment stratégique puisque baigné par les eaux de l'Atlantique et de la Manche, l'archipel bénéficie d'un contexte biologique unique et présente ainsi une biodiversité augmentée et extraordinaire pour la France. Par ailleurs, il concentre des enjeux de conservation d'espèces dont la responsabilité portée par la France est d'ordre international.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD920	GOURAUD	(L'extension de la réserve permettra :) - La concertation entre acteurs pour la gestion de la réserve et des ressources naturelles marines. Certains acteurs de la pêche marine ou du domaine des loisirs nautiques focalisent leur réticence sur le statut de "réserve" avec le préjugé qu'elle imposera verticalement une gouvernance stricte et impartiale. Ils ignorent que ce projet est inclusif, c'est à dire que chaque acteur pourra être représenté et défendu à l'intérieur de la gouvernance même ses attentes grâce aux dispositifs de concertation mis en place par l'Etat et permettant la gestion des espaces et des ressources par négociation dans un objectif de gagnant-gagnant. Ce mode d'échange, est un outil de gestion démocratique et qui permettra à terme de créer du lien entre les acteurs du territoire pour préserver un patrimoine commun, garant de nombreux services écosystémiques et socio-économiques.	Favorable	Gestion de la réserve	Le comité consultatif, sous présidence de l'État, constitue l'organe décisionnel pour la gestion de la réserve naturelle, il valide le choix du gestionnaire, le plan de gestion et participe à toutes les décisions ayant trait à la réserve naturelle. Sa composition est prise par arrêté préfectoral pour 5 ans, elle court jusqu'en 2025 et sera revue avant échéance en cas d'extension. Conformément à l'article R332-15 du code de l'environnement, cette instance est composée de 4 collèges paritaires (représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat intéressés ; élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements, représentants des propriétaires et des usagers ; personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels)
RD926	LEONARDON Pierre	Je soutiens à 100% l'extension de la Réserve des 7 îles avec la création d'une zone de quiétude pour les fous de Bassan et les Alcédés. Ces deux volets sont essentiels pour la préservation de notre biodiversité, et de nos équilibres environnementaux.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD926	LEONARDON Pierre	Surtout, la zone de quiétude, à "graver dans le marbre": elle a un rôle crucial pour la pérennité de la présence des fous et macareux et autres Alcidés. Au cours de ces 5 mois prévus de protection, ils ont besoin d'un endroit en mer proche de leur île pour se reposer après les centaines de km parcourues pour chercher de quoi nourrir leur poussin. Ne pas le leur réserver mettrait en danger la survie de ces espèces déjà fort en déclin. Cette zone de quiétude, contestée par certains sans réels motifs fondés scientifiquement, a une superficie de moins de 1% de l'extension de la réserve à créer, et n'est pas une zone facilement navigable, voire est très dangereuse; d'ailleurs un comptage récent sérieux fait sur les 5 mois envisagés (avril à fin septembre) montre le passage d'environ une embarcation par jour. Donc l'interdiction totale dans cette zone de quiétude pendant 5 mois n'est en rien préjudiciable aux activités humaines.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD926	LEONARDON Pierre	Bien au contraire, la présence accrue des oiseaux ne peut que favoriser les visites de touristes en vedettes, avec tous leurs retombées économiques pour la région. Imaginez la situation avec la disparition des oiseaux..... Enfin, on ne peut pas ne pas aller dans le sens de l'histoire, au moment où deux conférences majeures ont lieu pour l'avenir de la planète sous tous ses aspects: Conférence des NU sur le Biodiversité, et COP 26.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD927	GUILLY Florence	Avis très favorable. On peut toutefois regretter que la pêche ne soit pas interdite toute l'année au niveau des 130 ha interdit à tous usagers du 1er avril au 31 août : cela permettrait d'y favoriser la faune marine, permettant de meilleures pêches dans les secteurs voisins autorisés !	Favorable	Insuffisance d'ambition	Lors des rencontres techniques avec les différents acteurs du territoire pour échanger sur le projet de zone de protection renforcée, tous s'étaient accordés sur l'application à tous et dans les mêmes termes, de cet élément de réglementation. (TOME 3 p17 à 19)
RD929	COCHU Marc	Avis très favorable à l'extension de la réserve. Les interdictions proposées par la nouvelle réglementation sont très limitées: pas d'interdiction de la pêche à pied de loisir et pas d'interdiction de naviguer à la voile sauf dans le périmètre très restreint autour de l'île Rouzic, ce qui est justifié par la présence de la colonie d'oiseaux de mer qui ont besoin d'une zone de quiétude. Les dispositions proposées ne devrait donc pas gêner outre mesure les plaisanciers. Par ailleurs, le renforcement de la protection de cette zone ne peut qu'accroître la productivité du milieu marin en favorisant la biodiversité et donc être favorable à la pêche dans les zones voisines.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD930	ZUMBIEHL Thomas	Je suis pour l'extension de la réserve des Sept-îles. Il s'agit d'une réserve permettant de protéger une faune et une flore exceptionnelle. Plus on peut protéger, mieux c'est, d'autant plus avec la problématique de dérèglement climatique qui touche toutes les espèces vivantes. Il est primordial d'offrir une zone de paix la plus grande possible.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD936		J'apporte mon soutien plein et entier au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles. A l'heure où la sixième extinction de masses des espèces a déjà bien débutée, à l'heure où la responsabilité de l'espèce humaine n'est plus à prouver sur les origines directes et indirectes de cette sixième extinction de masses des espèces, à l'heure où l'espèce humaine commence à se rendre compte qu'elle scie la branche sur laquelle elle est assise, le préfet de Côtes d'Armor, représentant de la République française devrait être fier de porter ce projet qui va, sans aucun doute possible, dans le sens de la protection du territoire dont il a la responsabilité pour aujourd'hui et pour demain. De même, ce projet va dans le sens des décisions prises par le président de la République pour le climat et plus récemment pour la biodiversité.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD936		Les conséquences positives des réserves naturelles terrestres et marines sur le territoire français et dans le monde entier ne sont plus à prouver : retour et sauvetage des espèces animales, végétales et autres; croissance des populations y trouvant refuge; retour et croissance des populations en dehors des réserves naturelles et de nouveau disponibles à la pêche et à la chasse après quelques années/décennies, etc. Les bénéfices à court, moyen et long termes pour la France, les Français et l'humanité (puisque nous sommes responsables de la survie des espèces qui vivent de façon endémiques ou non sur notre territoire) sont sans commune mesure avec les quelques désagréments sur les libertés individuelles que peut générer la création et/ou l'agrandissement de réserves naturelles. Et à terme, il n'est plus besoin de démontrer non plus les avantages économiques des réserves naturelles (création d'emplois, rayonnement régional, national, et international grâce à la recherche scientifique). Les exemples et les raisons de valider le choix de l'agrandissement de la réserve naturelle nationale des sept îles sont, pour ainsi dire, innombrables et auront des conséquences positives à toutes les échelles. L'agrandissement de cette réserve sera une victoire pour tous, qu'il habite Perros-Guirec, la Bretagne, une autre région de France ou du monde.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD936		L'agrandissement de cette réserve sera une victoire pour tous, qu'il habite Perros-Guirec, la Bretagne, une autre région de France ou du monde.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD937	DUBOUAYS Gaël	J'exprime mon complet soutien au projet d'extension de la réserve naturelle des Sept îles, incluant une zone de quiétude. Redonnons sa place aux sauvage! Nous lui devons bien ça.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD938	YOU Dominique	Le projet tel qu'il est présenté, semble cohérent pour renforcer la protection du milieu et des espèces emblématiques qui y vivent. Le règlement sur l'ensemble de la zone est faiblement contraignant et consiste essentiellement au respect des bonnes pratiques des activités professionnelles et de loisirs qui devraient être mises en œuvre sur une part importante du territoire côtier maritime.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD938	YOU Dominique	La zone de quiétude est un élément nécessaire et dont la taille limitée ne porte pas atteinte aux activités professionnelles et de loisirs. Elle permet de faire prendre conscience que le maintien des espèces et l'équilibre des populations n'est pas limité qu'à la protection du nid, mais au maintien des conditions favorables au déroulement du cycle biologique.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD939		Ayant séjourné quelques temps à Perros-Guirec, j'ai observé avec surprise des allers-retours incessants de charters à touristes entre la baie et les 7 îles lors des périodes estivales. Certains, parfois plus conscients de leur impact sur l'environnement s'en approchent via des embarcations plus respectueuses, mais malgré les meilleures volontés, cette curiosité humaine laisse des traces en impactant la flore marine comme la faune présente sur et autour de l'archipel. Je soutiens profondément le projet d'extension de la réserve des 7 îles et de mise en œuvre d'une zone de quiétude.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD950	ZIBAUT	NOUS SOUTENONS BIEN EVIDEMMENT CE PROJET	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD953	QUINTIN Christophe	Je suis tout à fait favorable au projet d'extension tel que présenté à l'enquête. L'extension de la RNN sur une vaste zone marine est cohérente et permettra de renforcer la protection de biocénoses marines soumises à rude épreuve. Le maintien d'une bonne partie des activités pratiquées sur zone (pêche professionnelle et amateur), en dehors de la zone de protection renforcée - dont la surface est limitée - est un facteur de réussite future.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD953	QUINTIN Christophe	Le projet actuel est bien équilibré et, contrairement à ce que j'ai pu lire dans certains commentaires, les contraintes apportées aux usagers de la zone sont minimales par rapport aux gains apportés par la protection du futur espace marin.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD953	QUINTIN Christophe	La création de la zone de protection renforcée, ou zone de quiétude, est une bonne idée.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD955	LISCOUET	Oui à la zone de quiétude pour protéger les fous de basant et autres oiseaux nicheurs.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD956	LE COUEDIC Laurent	Aussi mon avis est que l'extension de la réserve, et surtout la création de la ZONE DE QUIETUDE telle que proposée autour de l'île ROUZIC présentent un grand intérêt pour la protection des oiseaux.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD957	BARBOSA	"Oui" pour l'extension de la Réserve Naturelle des 7 îles ! Compte tenu de l'importance historique de cette réserve, qu'elle soit un refuge pour de nombreux oiseaux et animaux marins, en vue des enjeux écologiques et des habitats toujours plus réduits pour ces espèces fragiles et, pour finir, en vue du dialogue et une prise en compte des acteurs locaux pour ne pas compromettre les activités de pêche et touristiques, je pense que l'extension de la Réserve des 7 îles serait positif pour le maintien d'un équilibre entre le patrimoine naturel et les activités et usages socio-économiques, et à long terme un partage durable des ressources et de l'espace pour la biodiversité et les activités économiques.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD959	LE BOUFFANT	Bonjour, je suis très favorable à ce projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle des 7 îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD960		Je soutien pleinement ce projet aux enjeux importants de défense et protection de notre patrimoine naturel et humain. Ici peuvent être réunis ce que nous sommes capables de faire le mieux : vivre notre humanité, en conscience, dans le respect de ce qui nous entoure, et font la richesse d'un territoire sans pour autant interdire les activités humaines qui ont permis à des générations de vivre et qui ont aussi forgé ce patrimoine.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL961	ROCHE René et Véronique	Demande de résiliation BONJOUR, Mon adhésion à votre association, ainsi que celle de mon épouse Véronique ROCHE est une erreur, nous pensons avoir été abusés ; nous vous prions de bien vouloir annuler notre adhésion, effectivement nous approuvons le projet	Favorable	Hors sujet	N'appelle pas de réponse.
CL962	ERNOULT Véronique	zone de quiétude Je souhaite apporter mon soutien au projet de la zone de quiétude.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CL963		Je suis pour l'extension de la réserve des 7 îles, zone précieuse de quiétude pour les oiseaux et mammifères marins.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
CL964	PARENT Jean François	Bien sûr que l'étendue de la zone de protection de l'environnement des 7 îles est une chose nécessaire pour la nature et sa faune. C'est aussi un moyen de protéger l'homme malgré lui et son habitat naturel et sauvage. Il est grand temps de multiplier ce genre d'actions pour sauver notre planète d'un avenir voué à une auto-destruction.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL965	EVEN Jacques	Le projet d'extension de la réserve des 7 îles est de toute évidence un bienfait pour la préservation de la riche biodiversité que nous offret encore les 7 îles. L'appauvrissement du milieu marin nécessite de créer de nouveaux espaces totalement protégés. Ce secteur se prête tout naturellement à une grande réserve et sera un espoir de voir proliférer des espèces devenues rares (faune, flore...)	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL966	GOURDEL Laurence	Je suis toute à fait favorable au projet d'extension de la réserve des 7 îles. C'est la meilleure chose que l'on puisse faire pour continuer à préserver la richesse de la biodiversité de ces lieux,	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD967	GAMBIER Guillaume	Je suis favorable à l'extension de la RNN des 7 îles au domaine marin; tel que présenté dans le dossier. C'est juste une cohérence apportée à la protection de la biodiversité sur ce territoire îlien/marin.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD967	GAMBIER Guillaume	Zone de quiétude : Les fous de Bassan sont des oiseaux aux comportements sociaux et coloniaux tant pour leur nidification en colonie que pour leur recherche de nourriture. C'est pour cela que la zone de quiétude est importante à la bonne dynamique de cette colonie. Les oiseaux ont besoin d'avoir un espace marin qui leur permette repos, séances de toilettage et communication. Je suis donc favorable à cette zone de quiétude. La localisation de cette zone a été indiquée spontanément par les oiseaux eux-mêmes lors de l'épisode de pandémie covid 19 qui a empêché les activités humaines autour de l'archipel. Le périmètre de cette zone de quiétude est faible au regard de celui de l'extension et, en plus, cette zone ne sera mise en place que pour 5 mois dans l'année. Les projets sur la RNN des 7 îles sont bien en accord avec les actions nécessaires.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD968		je suis pour l'extension de la zone de la réserve nationale des sept îles comme elle nous est présentée	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD968		en effet, une zone de quiétude suffisante pour les fous de bassan leur permettrait repos et toilettage qui sont indispensables à ces oiseaux de mer	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD969	YBRES-CASTELIN Clément	Je soutiens pleinement et vivement le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles, allant de l'île de Tomé au plateau rocheux des Triagoz. En effet, les 280 hectares actuels sont nettement insuffisants pour bien protéger les espèces menacées, dont les macareux moines, les puffins des Anglais et les pingouins torda. L'extension à une surface de plus de 15 000 hectares est ainsi pleinement nécessaire dans ce contexte d'érosion de la biodiversité et de réchauffement global.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD969	YBRES-CASTELIN Clément	Tout particulièrement, il convient de soutenir la création d'une zone de quiétude pour les Fous de Bassan, qui rencontrent actuellement des difficultés de reproduction. Dans cet espace, il est ainsi justifié d'interdire toutes activités du 1er avril au 31 août, c'est-à-dire durant la période de reproduction de cette espèce.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD969	YBRES-CASTELIN Clément	D'une manière générale, ce projet permettra d'atteindre l'objectif de « 30% du territoire national couvert par des aires protégées d'ici 2022, dont un tiers sous statut de protection forte » (ministère de la Transition écologique).	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD970	BAKAES Marc	Grâce à des gens soucieux de la protection et de l'amélioration nous avons naviguer avec le ST chirec vers ces îles merveilleuses. Il semble évident de pouvoir protéger l'île de Rouzic pour préserver la vie, la tranquillité et la reproduction des fous de bassans sur cette zone ainsi que pour les macareux et les pingouins. Je suis totalement pour l'interdiction de toute activité sur cette zone pour assurer le développement et la reproduction de ces animaux	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD972	ROGER Thierry	je suis favorable à l'extension de la zone de quiétude. Enfin des actes concrets pour protéger notre biodiversité, sans compromettre les activités humaines sur site (et seulement pendant 5 mois de l'année !). Cette colonie de Fou de Bassan étant elle-même exceptionnelle, et aussi le refuge de plusieurs autres espèces d'alcidés hautement menacés.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL973	MAILLARD Christian	J'ai pu apprécier ce site et toute la biodiversité liée. L'extension de ce périmètre est indispensable pour préserver ces espèces, leur lieu de reproduction et ainsi éviter que le tourisme ne le dégrade de manière définitive.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL974		Oui pour Agrandir la réserve, afin de protéger la nidification des oiseaux, dans des limites réfléchies et raisonnables pour tous.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD977		Je suis pour le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la RNN des sept-îles. En effet, le site est d'un intérêt majeur à l'échelle du territoire local comme national. Il est donc primordial de le préserver, notamment pour la faune exceptionnelle qu'il accueille avec les zones nécessaire de repos/tranquillité et d'alimentation qu'il convient.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD978	PAPIRER	je suis pour le projet de redéfinition du périmètre de la RN et de la création d'une zone de quiétude pour les fous de Bassan	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD980	PEUVREL Christine et Jocelyn	Mon épouse et moi-même sommes pour l'extension de la réserve des 7 îles, zone précieuse de quiétude pour les oiseaux et mammifères marins. Nous approuvons la globalité du projet.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD981	CHAIGNON Marc	Je suis tout à fait d'accord avec cette extension qui va dans le sens de la préservation de la biodiversité.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD982	FORGET Benjamin	Je me positionne en tant que plaisancier et soucieux de l'Environnement dans son ensemble. A la vue des "contraintes" nouvelles versus cette extension et la quantité d'espèces protégées présente sur la zone...il faut que ce projet puisse aboutir.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD983	ALARY Franck	Suite aux conclusions du congrès UICN, il est plus qu'urgent de renforcer les Aires Marines Protégées non seulement en augmentant leur taille mais aussi leurs moyens tout en les connectant les unes avec les autres. Le renforcement de la réserve naturelle nationale de Sept-Îles est donc bien fondamentale pour la préservation de la biodiversité française.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD989	Association Eaux et Rivières de Bretagne	L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée par l'Etat au titre de la protection de l'environnement, pour assurer « dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable ». Notre association a suivi avec attention les ateliers de concertation préalables à l'enquête publique. Le projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles est un projet bien accueilli par notre association. Comme écrit dans le résumé page 3 du résumé du dossier d'enquête, « la responsabilité du secteur vis-à-vis de certaines espèces ou habitats naturels au regard de leur présence en France métropolitaine constitue un motif sérieux justifiant l'extension de la réserve naturelle ».	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD989	Association Eaux et Rivières de Bretagne	Le régime de protection proposé avec une zone de quiétude de 130 ha et la zone interdite à la navigation ainsi que le projet de réglementation semble très positifs. Nous insistons sur l'intérêt de la délimitation et du maintien (bien que très réduit à l'issue de la concertation) de la zone de quiétude. Celle-ci sera certainement bénéfique pour la préservation non seulement pour la population de fous de Bassan et des autres espèces d'oiseaux de mer à fort enjeu qui fréquentent plus particulièrement les abords de l'île Rouzic, mais aussi des habitats marins et terrestres dont les inventaires ont mis en évidence leur caractère exceptionnel sur le plan patrimonial.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD989	Association Eaux et Rivières de Bretagne	Nous serons très attentifs à l'éventuel suivi scientifique de ce projet pour comprendre et documenter les impacts positifs / négatifs / neutres de ces mesures tant sur la biodiversité (faune, flore, habitats, qualité des eaux côtières) que sur les activités humaines.	Favorable	Gestion de la réserve	Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension.
CL994		Tout à fait d'accord pour créer une zone de quiétude élargie autour des sept-iles!!!!	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD995	FLORA Michel	J'encourage ce projet d'extension de la zone de réserve naturelle des 7 Iles. Ayant eu le plaisir de découvrir ce lieu cet été à bord du St Guirech, et d'admirer cette biodiversité remarquable.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD996	NOONE	Je suis pour ce projet d'extension qui favorise la conservation de la biodiversité de notre beau littoral trégorrois.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD997		Il est absolument vital de faire passer cet effort en priorité, avant les intérêts personnels de petite échelle !	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
CL998	DANGEL Jean Luc	Il est absolument vital de faire passer cet effort en priorité, avant les intérêts personnels de petite échelle !	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD1002	BONCOURT Etienne	Je soutiens pleinement le projet d'extension du périmètre de la réserve. Nous avons la chance d'avoir un suivi de long terme de la santé et les déplacements des fous de Bassan qui la peuplent. Tous les éléments en notre possession montrent qu'une zone de quiétude sera bénéfique pour cette population, le périmètre de la zone étant abondamment utilisé par les fous. Par ailleurs, ayant participé aux analyses concernant la période de confinement 2020, les données sont claires : si on diminue la pression de dérangement (bateaux...), les rassemblements de fous sont plus nombreux et de plus grande taille, ce qui limite le stress ainsi que les comportements énergivores (envols). La future zone de quiétude sera donc bénéfique pour la santé de la population de fous de Bassan, ce qui est une des raisons d'être de la réserve.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1008		Je suis plaisancier, mais je considère que la préservation de la biodiversité est plus importante que mon loisir. Je suis donc favorable au projet d'extension et j'accepte les restrictions de circulation qui y sont associés.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD1009		L'être humain n'est pas au dessus des autres espèces vivantes et il faut donc partager ce que la nature peut encore nous donner de meilleur pour le futur de tous et en parfaite harmonie. Dans l'attente d'un verdict positif à ce dossier bien construit et qui pourra servir de précédent pour d'autres endroits similaires.....	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD1010	BOUREL Evelyne	Le site des sept îles, Fleuron et Hierté du Trégor, a été interdite à la chasse grâce à la mobilisation d'une poignée d'amoureux de la nature, ce qui a permis de sauver les macareux moine. En devenant réserve naturelle nationale, les mesures ont permis de maintenir le peu d'alcidés ayant survécu aux différentes marées noires. Actuellement, la population de fous de Bassan stagne pour différentes raisons bien explicitées dans le dossier. L'avenir de la réserve, contrairement à ce qui est dit par les détracteurs du projet, n'est pas garanti. Aussi toutes mesures permettant d'assurer la pérennité ou du moins le maintien le plus longtemps possible des populations d'oiseaux marins qui sont en limite méridionale de leur aire de reproduction doivent être soutenues. D'autant plus que le réchauffement climatique va provoquer des modifications dans les chaînes alimentaires (répartitions du plancton et, par là même des zones de nourriture des oiseaux). C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous demande de donner un avis favorable au projet, tant pour son extension géographique que pour la création de la zone de quiétude.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1012	HOCQ	Je souhaite ici inviter les autorités locales et toutes autorités compétentes à accompagner la mise en oeuvre de l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept Iles dans sa version la plus vaste possible. Il me semble essentiel de sauvegarder l'implantation d'espèces endémiques pour le bien de tous et le respect de la biodiversité ainsi que des générations à venir. L'ensemble de la Bretagne a, me semble-t-il à y gagner.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1013	MEROT Jean Paul	Je suis totalement favorable à l'extension de la RNN des 7 Iles au domaine marin; tel que présenté dans le dossier.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1013	MEROT Jean Paul	Zone de quiétude : Les fous de Bassan sont des oiseaux aux comportements sociaux et coloniaux tant pour leur nidification en colonie que pour leur recherche de nourriture. C'est pour cela que la zone de quiétude est importante à la bonne dynamique de cette colonie. A l'heure actuelle, il ne convient plus d'hésiter quand il s'agit de protéger la biodiversité.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
CL1014	LANDHAUSER Michèle	Je soutiens le projet d'extension de la réserve et l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1015		La population de fous de bassan décroît. Un agrandissement de la réserve et la création d'une zone de quiétude peut aider la population à retrouver un nouvel essor	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL1016	ORSENNA Erik	Soyons objectifs : la côte nord de Bretagne est le plus beau rivage du monde. Y naviguant depuis l'enfance, je ne cesse de m'émerveiller. Et la compagnie des oiseaux, de la diversité des oiseaux, est pour beaucoup dans cet enchantement. Déjà que ces amis disparaissent au dessus de nos terres, gardons les en mer ! Alors leur offrir autour de Rouzic un peu de tranquillité supplémentaire, une zone de vraie quiétude (oh le joli mot !), j'applaudis des deux mains. Ce n'est pas l'espace ni les îles qui nous manquent, à nous plaisanciers ô combien privilégiés du 22. Protégeons cette quiétude pour que demeure entière notre plaisance ! Erik Orsenna.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1017		Ce projet d'extension est une véritable opportunité de préserver et défendre la biodiversité dans notre région. Nous avons une chance incroyable d'avoir toutes ces espèces à proximité. Protégeons les et permettons leur de se reproduire. Oui à cette extension de la réserve naturelle des 7 îles!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
	LE CERF	Les oiseaux et nous avons bien besoin de cette quiétude promise par le projet d'extension de la réserve. Les oiseaux tranquilles en mer et nous tranquilles à les regarder ... de loin. C'est bien, aussi, de loin vous ne trouvez pas ?	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1021	LE CORVELLEC Philippe	Je viens de finir de consulter le Dossier d'enquête publique, et ce dossier confirme que la réserve des sept-îles recèle un patrimoine naturel marin exceptionnel. Le projet d'extension de cette réserve permettra la conservation de la richesse de ce patrimoine naturel, d'autant plus que l'impact sur les usages socio-économiques sera très faible voir nul. C'est pourquoi Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande de donner un avis favorable au projet d'extension de la réserve et de la zone de quiétude.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1022	HIGNETTE Michel	Les fous de bassan ont commencé assez récemment (1939) à s'installer sur l'île Rouzic. La population a cru très rapidement jusqu'à une apparente stabilisation, aux fluctuations naturelles près. Il semble maintenant que cette population souffre de problèmes nutritionnels, qui ne sont pas liés au site des Sept îles. Cela se manifeste par l'absence de réserves de graisse chez les adultes ainsi que par une diminution de l'épaisseur du muscle pectoral. Ces problèmes d'alimentation semblent avoir des répercussions sur le taux de survie des jeunes avant leur envol.	Favorable	Etat de la faune	N'appelle pas de réponse.
RD1022	HIGNETTE Michel	La zone de quiétude aurait cet avantage de permettre aux oiseaux de ne pas être dérangés quand ils se reposent, à proximité du nid. Faire décoller inutilement les oiseaux à cause d'activités humaines, correspond à une perte d'énergie supplémentaire qui peut contribuer à l'échec de la reproduction et donc au déclin éventuel à venir de la colonie. La zone de quiétude aurait un autre avantage: il a été montré que les zones de protection forte (réserves, cantonnements, Aires Marine Protégées...) ont un impact rapide sur le comportement des poissons qui peuvent s'y reproduire dans de bonnes conditions et ainsi augmenter les populations des zones adjacentes où les activités de pêche peuvent s'améliorer. L'expérience que j'ai pu acquérir dans la petite réserve sous-marine du Larvotto (14 ha) à Monaco montre que ce sont les pêcheurs, initialement opposés au projet, qui ont demandé l'extension de la réserve, suite à l'augmentation des prises qu'ils ont pu effectuer en périphérie. L'instauration d'une zone de quiétude pourrait ainsi se révéler bénéfique pour tous, y compris les usagers dont les habitudes seraient un peu modifiées et pas seulement pour les oiseaux marins dont les macareux, emblèmes locaux. Je suis donc favorable à l'extension envisagée de la RNN mais également à l'instauration d'une zone de quiétude.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1022	HIGNETTE Michel	Les conséquences socio-économiques en seraient d'ailleurs plus gênantes que les conséquences écologiques puisque cette population d'oiseaux était autrefois absente de cet écosystème. La présence des fous de bassan génère des activités touristiques contribuant à la bonne image de Perros-Guirec et à des retombées économiques profitables au territoire.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1024	LAFFONT	J'ai fait la visite de la réserve il y a quelques années par une vedette avec animation de la LPO. J'ai été très surpris du trafic de plaisanciers autour du site sans considération particulière pour les colonies d'oiseaux. Je suis donc à la fois pour l'extension de la réserve des 7 îles et pour la création d'une zone de quiétude au sein de la réserve naturelle nationale ainsi aggrandie. Aux difficultés pour trouver de la ressource alimentaire pour l'avifaune ne doit pas s'ajouter des dérangements permanents. L'espace marin est suffisant pour que quelques uns désireux de continuer à émettre des Gaz à effet de serre le fasse sans dommage direct dur les colonies d'oiseaux	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1024	LAFFONT	Les projets d'extension de la RNN des 7 îles et de la zone de quiétude sont bien en accord avec les actions nécessaires pour mieux protéger la biodiversité comme s'est engagé le Président Macron.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD1028		L'importance nationale des populations avifaunistiques marines présentes sur les îles et sur les îlots de la RNN32 justifie à elle seule le redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles. Dans un contexte global de réchauffement climatique, de dégradation des dynamiques populationnelles et d'artificialisation des habitats, il semble incontournable de pouvoir offrir un espace de quiétude aux espèces concernées et maintenir l'un des points du réseau européen/mondial de colonies avifaunistiques qu'est la RNN32. Maintenir un point en bon état permet/permittra de potentiellement palier des faiblesses sur d'autres points du réseau et inversement. Au-delà de l'avifaune marine, cette redéfinition permettra par effet parapluie de contribuer au maintien, voir développement de d'autres espèces faunistiques et/ou floristiques et une préservation des habitats. Cette redéfinition est confortée par le travail émis par la recherche publique.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1030	DELISLE Franck	Le projet d'extension de la réserve naturelle des sept îles est nécessaire au maintien du patrimoine naturel exceptionnel de l'archipel sur un périmètre étendu qui tient véritablement compte des déplacements, des zones d'alimentation, de nidification des oiseaux et mammifères marins, et autres espèces associées.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1030	DELISLE Franck	Au-delà de l'extension du périmètre de la réserve naturelle, la zone de quiétude prévue dans le projet est une avancée majeure pour faciliter le maintien des espèces et des effectifs des oiseaux marins dans le secteur. Cette zone n'entraînera d'ailleurs que peu de contraintes aux usagers : superficie réduite par rapport à l'ensemble du périmètre de la réserve étendue et accès interdits à tous les usagers de la mer uniquement en période de nidification. Bref, j'émet un avis très favorable à ce projet d'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1031	DELL	L'importance de la réserve des 7 îles n'est plus à démontrer. Elle a permis d'une manière pérenne mais toujours fragile, le développement de la colonie (en autres) des Fous de Bassan. Cette protection aujourd'hui doit être étendue car la pression exercée par l'homme par ses activités se fait de plus en plus grande au détriment des oiseaux.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1031	DELL	La demande faite par la LPO est somme toute modeste et ne remet pas en cause l'économie locale, bien au contraire, à voir les milliers de touristes qui embarquent pour observer ces magnifiques voiliers qui sont les Fous de Bassan. Donc un grand "oui" à l'extension de la Réserve des sept-îles.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD1039		Vivant à Perros-Guirec depuis bientôt 60 ans, je m'estime privilégiée de profiter de la beauté des paysages, et de l'attention portée à la faune et la flore. Cependant la période de confinement covid19 m'a fait réaliser à quel point l'activité humaine impacte la quiétude des animaux. J'ai revu entre autres, les fous de bassan se rapprocher des côtes du fait de l'absence d'activité humaine.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1039		Je pense donc qu'il est nécessaire d'étendre la réserve naturelle des 7 îles ainsi que la zone de quiétude d'autant que ceci ne devrait pas impacter l'activité économique et que les seuls dérangés seront les plaisanciers qui disposeront encore d'un espace considérable pour leurs pratiques.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD1041	DE RENEVILLE	Je ne suis pas un professionnel et je ne saurais même après la lecture du dossier me prononcer de façon définitive sur l'ensemble des aspects néanmoins l'extension du périmètre semble indubitablement s'imposer. La nature des réglementations devra permettre de protéger cette zone car elle représente une richesse incomparable et irremplaçable par sa diversité. Les intérêts particuliers du moment ne peuvent se substituer à une extension qui seule permettra la préservation de notre patrimoine. La préservation de la nature demande de l'espace et de s'inscrire dans la durée. Souvent l'écologie apparait comme un moyen d'imposer une vision politique en dénonçant des comportements qui ne plaisent pas ou plus or l'enjeu ici est très concret et respectueux des acteurs préexistants.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1041	DE RENEVILLE	Il s'agit d'une chance à saisir. Ceux qui pourraient s'y opposer, parfois pour des raisons entendables, même valables, doivent aussi considérer l'opportunité historique. Nous voyons des aberrations sortir du chapeau des politiques et là, aujourd'hui, nous pouvons sanctuariser un territoire lui évitant ainsi des outrages toujours possibles dans le futur.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD729, RD1043, RD1073, RD1152, RD1196		Toutes ces observations insistent sur le fait que la nature n'est pas notre propriété, que c'est un bien commun, que nous ne sommes que de passage et qu'il nous faut prendre des mesures de préservation, en contraignant les activités humaines, voire en réparant ce que nous avons engendré afin que les générations futures puissent en profiter à leur tour. Certains s'interrogent sur les raisons qui poussent l'être humain à se considérer comme l'unique résident de notre planète, estiment nécessaire d'oublier les petits avantages personnels des uns et des autres, qui au nom de l'humanité n'ont aucun sens ni pouvoir quelconque, et invitent à prendre conscience que tout être vivant quel qu'il soit a autant de droit que nous sur cette terre.	Favorable	Agir pour les générations futures	N'appelle pas de réponse.
RD1044	CAMPEAU Georges	Je soutiens l'extension de la Réserve naturelle.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1045	WINKIN Joël	J'approuve entièrement le projet d'extension de la Réserve Naturelle et de création de la Zone de Quiétude. Comme d'autres participants à l'enquête publique, plus experts que moi en la matière, l'ont exprimé en termes plus précis que les miens, il est nécessaire, afin d'être efficace, qu'une réserve naturelle atteigne une taille critique.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1045	WINKIN Joël	Passager d'un voilier (très silencieux), j'ai eu le bonheur d'observer - sans nous approcher de trop près - l'île Rouzig et sa colonie de fous de Bassan. J'ai été étonné de la présence de grosses vedettes chargées de dizaines de passagers, avec amplificateurs et haut-parleurs, qui s'approchaient beaucoup plus que nous de la crique située vers l'est de l'île Rouzig, et donc de la colonie très dense de fous de Bassan.	Favorable	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	N'appelle pas de réponse.
RD1045	WINKIN Joël	J'estime qu'il conviendrait - peut-être à l'occasion d'un prochain renforcement de la protection de la Réserve Naturelle - d'interdire les nuisances sonores en deçà d'une certaine distance du rivage de l'île, indépendamment de la Zone de Quiétude projetée, et ce sans remettre en cause, bien sûr, l'existence d'une activité touristique importante pour l'économie de la Région.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habituation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).
RD1046		Je suis extrêmement favorable à l'extension de la réserve des 7 îles. A l'heure où la biodiversité affronte sa sixième extinction due, cette fois-ci, aux activités humaines, ce serait un signal fort que de participer à la protection et la restauration de cette biodiversité qui nous fait tous vivre. Le sort des fous de Bassan est particulièrement sensible. Cet oiseau que tant de nos concitoyens aiment voir lorsqu'ils se promènent est très menacé. L'extension de la réserve permettrait de lui offrir des territoires de tranquillité qui lui sont indispensables.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1047	CORBERAND	Je suis en faveur du projet d'extension de la réserve naturelle des Sept-Îles. La réserve des Sept-Îles est un haut lieu pour la protection des oiseaux marins.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1050	JEGOU Dominique	Les oiseaux marins notamment les Fou de Bassan sont dans l'obligation de faire des sorties de plus en plus longues pour trouver de la nourriture à la fois pour eux-mêmes ainsi que pour alimenter leur progéniture. Ces oiseaux ont la nécessité d'avoir des espaces marins pour pouvoir se reposer tranquillement et surtout sans stress. Cette zone réservée est actuellement trop limitée afin qu'ils y trouvent des moments de quiétude, dans ce cadre il me paraît nécessaire de redéfinir le périmètre de la réserve ainsi que la réglementation qui en découle. Il est aussi évident qu'il est nécessaire de trouver avec les marins pêcheurs locaux les moyens d'avoir une cohabitation intelligente, par contre de limiter "l'invasion touristique sauvage". Surtout que le sujet de la sauvegarde de la biodiversité est un sujet actuel et récurrent qu'il faut prendre très au sérieux. Ce projet concernant la définition du périmètre la réserve des Sept-Îles est un des vecteurs primordial et capital. Nous évoquons les Fou de Bassan mais c'est vrai que lors de certaines périodes de l'année c'est une zone où grouillent de nombreuses espèces marines.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL1054	SAINT PE Nathalie	Je souhaite que la réserve des 7 îles soit étendue pour préserver et augmenter les populations des poissons et des oiseaux. En particulier, pour le fous de bassan qui sont menacés par la surpêche. Les plaisanciers et les pêcheurs pêchent de mois en moins de poissons à proximité des côtes.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1055	LEFEVRE Yves	<p>Je suis favorable à la mise en place d'une zone de quiétude pour limiter le dérangement des oiseaux et pour redéfinir le périmètre et la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sept Îles.</p> <p>Des vitesses de circulation adaptée aux abords et à l'intérieur de la réserve pourraient être instaurées.</p> <p>Il est aussi urgent de s'inquiéter de la bonne santé de l'ensemble de la faune marine. L'analyse de la qualité de l'eau après de fortes précipitations à l'embouchure du Légier et des prélèvements dans les vasières pour rechercher des traces de polluants nocifs au développement des larves et juvéniles de poissons et crustacés pourrait se révéler très instructives.</p> <p>La contamination des oiseaux par les substances chimiques est considérée comme ayant un impact significatif sur le succès de reproduction de certaines espèces. Chez les oiseaux marins, certains polluants organiques persistants (POP) provoquent la diminution et le retard de la production d'œufs, une diminution d'épaisseur des coquilles d'œufs, l'augmentation de mortalité et de déformation d'embryons, une nette diminution des éclosions, etc. Ces impacts s'avèrent significatifs en zones contaminées par les POP. La contamination par les substances chimiques est considérée comme ayant un impact significatif sur plusieurs espèces de poissons, notamment au sein des nurseries littorales. La forte variation de niveau de la contamination est liée à une disparité comportementale chez la même espèce et entre les espèces, et à divers facteurs ontogéniques tels que le sexe, l'âge, la reproduction, ainsi que le régime alimentaire.</p> <p>La mise en place de suivi spécifiques de l'effet réserve sur différentes zones préalablement identifiées à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'extension.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Les études scientifiques et suivis à réaliser seront affinés et détaillés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension.
RD1055	LEFEVRE Yves	<p>Le suivi de plusieurs Aires Marines Protégées a permis de mettre en évidence des effets réserves, après 5 ans de protection. Parmi les effets qui ont été remarqués : une augmentation significative de la densité et de la biomasse de la majorité des espèces, surtout parmi les poissons cibles de la pêche. Les stations de référence hors AMP ont montré sur la même période une augmentation de la densité mais pas de la biomasse. Cette augmentation de la densité dans les zones voisines des réserves est certainement due à un recrutement important de larves provenant des géniteurs des zones protégées. Si les oiseaux marins bénéficiaient d'une ressource plus riche et de qualité ils dépenseraient moins d'énergie pour se nourrir et la résilience de leur population serait assurée.</p> <p>Les pêcheurs professionnels sont tout aussi impactés par la raréfaction de la ressource, l'obligeant sans cesse à déployer des moyens plus importants et à parcourir des distances plus grandes pour de plus maigres résultats.</p>	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1056	SIMON Héléne	<p>C'est un endroit que je regarde de la côte quand je pars en vacances</p> <p>Il est vital aujourd'hui de privilégier l'agrandissement de zone de protection des oiseaux. C'est aller contre l'histoire que de s'opposer à ces avancées.</p> <p>la biodiversité est en danger, protéger des zones sont des havres de paix pour les espèces animales.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1057	WANLESS Sarah (Professeur émérite au Centre d'Ecologie et d'Hydrologie d'Edinbourg)	<p><u>Traduction de l'observation écrite en anglais.</u></p> <p>Ayant visité la réserve en 2013 et échangé avec des chercheurs et conservateurs, soutient totalement l'extension de la réserve pour 5 raisons clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extension permettra de protéger la ressource alimentaire utilisée par les oiseaux (11 espèces, 25000 couples) - l'extension préservera d'importants habitats marins, particulièrement la forêt de laminaires qui permettra de sauvegarder la ressource alimentaire et la biodiversité marine - l'intégration de l'île Tomé dans la réserve fournira une protection accrue aux populations d'oiseaux 	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1057	WANLESS Sarah (Professeur émérite au Centre d'Ecologie et d'Hydrologie d'Edinbourg)	<p><u>Traduction de l'observation écrite en anglais.</u></p> <p>- la création d'une zone de quiétude est vitale pour les fous et autres espèces d'oiseaux de mer qui utilisent cet espace pour se reposer, se nettoyer et où les jeunes se rassemblent comme un élément clé du processus de recrutement dans la population reproductrice.</p>	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1058	LE BOZEC Dominique	<p>Ayant pris connaissance du projet d'extension de la réserve des 7 îles, nous donnons un avis favorable à la réalisation de ce projet qui favorise la quiétude des animaux marins, et la préservation d'un patrimoine essentiel à la biodiversité, pour nous et les générations futures.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1060	DRACON Christiane	<p>Je suis très favorable à l'extension de la réserve des Sept Îles et à l'instauration d'une zone de quiétude.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1061	FACON Mathilde	<p>Au vu de l'importance patrimoniale de la réserve des sept îles pour les populations d'oiseaux marins et la mégafaune marine, je soutiens totalement le projet d'agrandissement de la réserve et l'instauration d'une zone de quiétude.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1062	LEPETIT Cyrille	<p>Je suis pour l'extension de la zone marine protégée, si cette solution peut permettre l'augmentation du nombre d'espèces marines, principalement les poissons. Cette extension permettra à mon sens de repeupler les fonds marins et de permettre l'augmentation de la ressource halieutique autour de cette réserve.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1063	CHOLLET Thomas	<p>Je suis totalement favorable à l'agrandissement de la réserve marine. C'est une zone naturelle majeure qui doit être préservée.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1064		Il est important de protéger la biodiversité marine. Les réserves naturelles sont des outils essentiels pour cela ; l'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles va dans la bonne direction.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1065	GUIBERT Philippe	Je suis entièrement favorable à ce projet d'extension. C'est plus que nécessaire pour préserver un peu de patrimoine naturel	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1070	VALLIN Annette	Il faut bien entendu étendre la zone de quiétude autour des Sept Iles à l'heure où la disparition d'espèces en danger est un enjeu essentiel pour notre planète. Les seuls à s'être prononcés contre la zone de quiétude sont les pêcheurs plaisanciers et les amateurs de scooter des mers. Les premiers, dont les pratiques de pêche ne sont pas toujours respectueuses, nous les voyons à leur retour de pêche chargés de prises pêchées parfois aux périodes non autorisées, pas toujours à la taille voulue et parfois vendues sous le manteau..... Les seconds ne savent même pas que l'environnement est en danger et ne souhaitent que faire des ronds dans l'eau sur leur machine.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1070	VALLIN Annette	Admettre que 200 personnes, les unes dans un but ludique, les autres pour leur loisir polluant, peuvent mettre un écosystème en danger serait criminel. Les habitants des Côtes d'Armor, pas seulement ceux de la zone côtière, sont très attachés à leurs Macareux Moine, Pingouin Torda, Fous de Bassan et trouvent grave que le plaisir futile de quelques uns puisse participer à la disparition de ces joyaux des Sept Iles.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD1070	VALLIN Annette	Les pêcheurs professionnels qui respectent les époques de pêche, la taille des poissons et paient une patente, sont nombreux sur la côte et si nous voulons manger du poisson nous avons l'embarras du choix, sur les marchés, au port de Perros, ils sont toujours présents. Merci de prendre en compte ma demande d'agrandissement de la Zone De Quiétude.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD1072	BOUDAUD Marie	Plongeuse occasionnelle sur cette côte, éprise de biologie marine et vu l'importance patrimoniale de la réserve des sept îles pour les populations d'oiseaux marins et la faune marine, je soutiens totalement le projet d'agrandissement de la réserve et l'instauration d'une zone de quiétude.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1073	MAURIERAS Pierre	Je soutiens le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles. Pour naviguer à la voile partout en France, ce site est certainement l'un de plus beau et des plus riche en terme de biodiversité. Il est INDISPENSABLE non seulement de préserver l'existant mais aussi de réparer ce que les activités humaines engendrent. C'est un devoir que nous avons pour nous et les générations futures. Malheureusement, il est nécessaire de mettre en place des règles strictes et donc interdire des activités, même de loisir, sur ces sites. J'ai été choqué l'année dernière lorsque je naviguais dans la magnifique réserve de la Scandola en Corse par le bruit des bateaux à moteurs faisant visiter à toute vitesse les merveilles de ce lieu. Pourvu que nous sachions garder la quiétude de nos joyaux costarmoricains!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1074	BERTOT	Je suis favorable au projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle des Sept-Iles. Il est effectivement primordial de préserver un territoire aussi riche en terme de biodiversité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1075	RIGOUY Laure	Je soutiens avec enthousiasme le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles. Le réchauffement climatique, l'expansion des activités humaines qui grignotent, jour après jour, l'habitat naturel de la faune et de la flore, la pollution des mers, la chute dramatique de la biodiversité sont autant de signaux d'alerte confirmant, si besoin, qu'il est URGENT de protéger les zones naturelles encore existantes avant qu'il ne soit trop tard.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1076		Cette initiative doit être encouragée et étendue à d'autres zones.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1079		Je suis favorable au projet de redéfinition du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles ainsi que de sa réglementation. En effet, il est important de protéger ce territoire et cette biodiversité remarquable des activités humaines en augmentation dans cette zone. Une réglementation plus stricte est donc essentielle pour conserver cet habitat. Par le passé nous avons pu nous approcher de la réserve avec notre voilier mais nous avons constaté que notre présence perturbait les oiseaux.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1099	DOUARD Monique	Aussi je souhaite qu'une zone de quiétude soit créée autour de la réserve qui j'espère sera étendue. C'est primordial si nous voulons conserver notre très riche patrimoine.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1103	COLLOBERT Michel	En tant que scientifique, naturaliste amateur, plongeur et pêcheur amateur (bar), je soutiens sans réserve ce projet d'extension de périmètre et de redéfinition de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles. Face à l'alarmante diminution de la biodiversité, c'est même un projet minimal en regard des recommandations récentes des scientifiques et de l'IPBES : afin de réellement protéger la biodiversité, la plupart des scientifiques estiment que les aires marines hautement protégées devraient couvrir entre 30 et 50 % de la surface des mers et de l'océan ... Pour notre avenir et celui de nos enfants, ce projet d'extension est vraiment le minimum que nous devons faire.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1105		Je soutiens le projet d'extension de la Réserve des Sept-îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1106	LESAGE Marie Christine	Je soutiens totalement le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve nationale des Sept Iles. Comment pourrait-on encore aujourd'hui se prononcer contre toute mesure visant à préserver la biodiversité ? Un raisonnement simpliste voudrait que plus les oiseaux seront nombreux, plus ils mangeront des poissons ! Stop !!! Les scientifiques ne cessent de nous alerter sur la raréfaction des réserves halieutiques, mais également sur un affaiblissement dramatique, voire la disparition de certaines espèces d'oiseaux. Les victimes de la présence humaine sous toutes ses formes, ce sont d'abord les animaux et la mise à mal de leurs biotopes. Toute mesure en faveur de la protection du milieu marin ne peut être que bénéfique à tous : - aux poissons qui trouvent dans une zone de quiétude augmentée les conditions favorables à leur reproduction (champs d'algues type laminaires) et leur nourriture ; - aux oiseaux qui s'en nourrissent ; - et même les humains, qu'ils soient sensibles à la beauté du vivant, ou qu'ils vivent de leur pêche diversifiée et de proximité.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1107	JOUSNI Stéphane	Sensibilisée aux questions environnementales, je constate trop souvent les dégâts occasionnés à la faune (en particulier les oiseaux marins) par des pratiques "humaines" ... irresponsables. Je pense à la fois aux dégazages de fuel en mer, ou bien encore à la préférence accordée au confort des plaisanciers plutôt qu'à la survie des oiseaux /poissons, etc. D'autres exemples me viendraient vite à l'esprit si besoin.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1108		Ce dossier est très bien documenté, raisonnable et nécessaire pour l'avenir de la biodiversité . Je suis donc favorable à l'extension ainsi qu'à la zone de quiétude proposées	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1109	BOULAY Baptiste	Avis favorable Il est important pour les populations d'oiseaux marins, dont beaucoup ne sont présents en France que sur l'archipel, de leur favoriser une zone étendue pour la pêche ! Sans parler également du phoque gris. En effet, beaucoup de ces animaux qui souffrent déjà du réchauffement climatique souffrent également de la surpêche.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL1111	DELVAUX Yann	Rappel du devoir de l'état de garantir la préservation de ces espèces pélagiques d'extension. Rappelle également le conflit qui lui a coûté le poste de Président de l'Association des Plaisanciers de Perros en 2020. Rappelle qu'il a participé à toutes les réunions de préparation de ce projet et qu'il a pu constater que les propositions qui s'élaboraient n'empêchaient en aucune façon les vies et pratiques des plaisanciers de l'association et de tous (professionnels et particuliers). Indique malgré tout qu'une posture de refus s'est mise en place alimentée par beaucoup de désinformations : - Sur la portée réelle des interdictions - Sur la réalité de l'équilibre précaire des espèces endémiques des colonies d'oiseaux sur Rouzic et notamment de Fous de Bassan qui pendant quatre mois vivent autour du nid pour pondre et couvrir un œuf unique que les couples ne peuvent laisser sans protection, ce qui leur impose des rotations courtes et stressantes que compense la zone de quiétude. - Cette opposition s'est largement manifestée lors des dernières élections municipales où les impétrants ont été mis sous pression afin de s'opposer. Dans l'avis 501 qu'il a déposé, a émis un doute sur l'objectivité de la démarche des associations par rapport à leurs adhérents quant à leur position à prendre dans cette enquête. Joint à sa contribution un mail adressé par l'Association des Plaisanciers des Ports de Perros Guirec à ses adhérents invitant ses adhérents à y répondre tout en rappelant la ferme opposition de l'association à la zone de quiétude compte tenu de l'absence de fondement scientifique. Le Président de l'asso précise que les réponses doivent être argumentées pour avoir plus de poids. Cette invitation est accompagnée : - d'une "réponse des indigéneologues" mettant en cause le Conservateur de la Réserve et ses affirmations sur la pertinence de la ZQ par rapport à la population de fous. - d'un communiqué de presse daté de janvier 2020 rappelant les positions de 14 associations favorables à l'extension de la réserve si le règlement qui s'y appliquera reste comparable à celui existant mais défavorables à la ZQ compte tenu de l'absence de justification scientifique et d'un avis contraire émis par deux groupes de leurs membres. Laissons les animaux vivre et se reproduire tranquillement sans perturber leurs habitudes et nuire à leur environnement. Respectons la nature. Soyons à la hauteur de nos convictions afin de favoriser et surtout que ce projet aboutisse.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
CL1112	DENIAU Sophie	Laissons les animaux vivre et se reproduire tranquillement sans perturber leurs habitudes et nuire à leur environnement. Respectons la nature. Soyons à la hauteur de nos convictions afin de favoriser et surtout que ce projet aboutisse.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1113	LE GALL Enora	Je suis évidemment pour. De nos jours une protection réelle et efficace des écosystèmes côtiers et marins tels que ceux des 7 îles est nécessaire.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1114	Martine C	L'extension de la réserve naturelle des Sept Iles est un grand pas, aussi je suis en accord avec ce projet qui permet de prolonger la conservation de ces magnifiques lieux. Le respect des vivants et de leurs lieux de vie, que ce soit sur mer ou terre est indispensable d'autant que les oiseaux marins de ces îles représentent entre 78% et 99.9% de l'effectif national.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1114	Martine C	Par contre, je m'interroge vraiment sur la petite surface de zone de quiétude qui ne représente que 1% du périmètre global d'extension; !! Lors des nidifications les oiseaux marins méritent mieux.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.
RD1116	BOUTEGEGE Serge	Je soutiens sans condition le projet d'extension de la réserve. Et je le trouve même trop timide vis à vis des vedettes touristiques et autres bateaux à moteurs. Et quid du survol de la zone par l'aéronautique de plaisance ? Mais bon, c'est mieux que rien et à l'heure où la crise climatique et environnementale entre dans une phase paroxysmique il est même stupéfiant de constater une telle opposition à ce modeste projet qui vise à protéger ce qui reste de la biodiversité. Et si je suis convaincu de la bonne foi et de la sincérité des "anciens" opposés au projet d'extension, il est à craindre des dérives insidieuses aboutissant, tôt ou tard à une surfréquentation de la zone qui échappera à tout contrôle et aboutira à ce que j'appelle la "scandalisation" de notre côte, allusion faite à la détérioration de la réserve de Scandola en Corse qui a perdu son label du patrimoine de l'UNESCO à cause d'une surfréquentation qui a échappé à tout contrôle. (voir lien ci-dessous). Voulons-nous ça alors que notre côte de Granit Rose se veut prétendante au label ? Moi pas.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles (y compris le projet de zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Le survol est interdit à moins de 300m comme stipulé à l'article 23 du projet de décret (TOME 5)
RD1120	VETEL Nicolas	Ma préoccupation est avant tout portée sur l'écosystème, mais je reste soucieux de l'impact du projet sur les activités professionnelles de pêche.	Favorable	Impact sur activités économiques	L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible aux pêcheurs professionnels. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les pêcheurs professionnels et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. La flottille de pêche concernée est estimée à 4 ou 5 navires (TOME 2 p24 et 30).
RD1120	VETEL Nicolas	Il me semble que les concertations, ainsi que la réduction de la zone de quiétude qui en résulte, témoignent de la prise en compte de ces deux aspects, et d'un compromis raisonnable.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD1122	HENRY Katell	a l'heure où l'urbanisation galopante détruit la nature et où des avions pleins de représentants de nations dépendent du CO2 pour une COP26 vide de sens, la planète et l'équilibre des écosystèmes est en jeu aussi je souhaite apporter mon soutien au projet d'extension de la réserve et à l'établissement d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic,	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1123		Je suis favorable à l'extension de la réserve des 7 îles pour une protection plus efficace de la biodiversité	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1125	RILLE Antoine	Le projet me semble parfaitement justifié, compte tenu de l'importance internationale de la Réserve des Sept-Iles. Le changement climatique actuel demande que l'on essaie de faciliter la survie des espèces aviaires qui trouvent là un de leurs lieux de reproduction les plus méridionaux.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1126	AUSSEDAT	je suis tout à fait FAVORABLE à ce projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve nationale des 7 îles...	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1126	AUSSEDAT	...en particulier sur la zone de quiétude autour de l'île Rouzic. En effet le projet me paraît très peu contraignant(peut être pas assez!)vis à vis des activités socio-économiques locales et face aux enjeux majeurs de préservation de la biodiversité et de protection de ce patrimoine naturel. Il est certain que face aux dérèglements climatiques et ses conséquences sur la Faune, la flore...et de l'augmentation des activités humaines et de la démographie une législation est absolument nécessaire.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1128	TOQUIN Didier	Pour tout être vivant, la vie se résume globalement à chercher à manger, manger, se reposer, dormir, se nettoyer et se reproduire. Les oiseaux sont dans ce cas. Il leur faut donc des ressources plus ou moins lointaines, et des zones de repos et de nidification. Pour la nidification, plusieurs espèces ont choisi, pour notre grand plaisir, les Sept Iles. IL faut leur permettre d'y rester. Pour la nourriture, ils vont parfois loin. Agrandir la réserve naturelle permettra sans doute une augmentation de la ressource alimentaire (cf la zone de test hydrolien EDF de Paimpol Bréhat interdite d'accès où les homards et lieux se multiplient plus qu'ailleurs). Pour le repos et la toilette, prévoir une zone de quiétude est important pour ces oiseaux en période de reproduction. Leurs organismes ont besoin de ce repos pour mener à bien leur couvée et donc l'avenir.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1130		Actuellement de 280ha, j'ai eu le plaisir d'approcher la réserve par une excursion "touristique" spéciale Fou de Bassan (déjà observé au Québec), mais en général je n'aime pas ses expéditions car cela génère un désordre à la quiétude de ceux qui méritent ce lieu : les oiseaux et les espèces marines ! Avec 11000 espèces nicheuses d'oiseaux (la partie visible de l'iceberg) et 10% de la population de phoque gris + le dauphin et le marsouin commun et le pingouin torda, nous devons les respecter plus. . Les Directive Cadre Stratégie Milieux Marins (DCSMM) sont positives. "Environ 1000 espèces marines [...] 10 % sur les listes d'espèces déterminantes de faune et de flore benthiques du littoral bretonselon le "Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)" Faisons confiance à toutes ses expertises !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
		A titre citoyen, je suis très favorable à l'extension des réserves, mais encore plus important à assurer à ces réserves une quiétude de vie et une limitation des impacts anthropiques ! La fameuse "libre circulation des personnes" n'est pas un argument suffisant. En France on adore parler de "Liberté"...mais la vraie liberté est celle intérieure, celle de l'âme. Laissons la faune sauvage profiter de cet espace préservé et ainsi améliorer l'ensemble des sites à proximité par effet de diffusion, bien connu dans les réserves. Je suis favorable à une extension de la réserve et à une restriction à la fois horaire et en capacité des expéditions approchant ces lieux. Il ne semble fait aucune mention dans ce besoin...pourquoi ne pas autoriser les activités touristiques seulement sur un créneau horaire ? et limiter l'afflux journalier par des quotas plus restrictifs. L'exemple de la réserve Scandola en Corse avec la perturbation directe et indirecte des oiseaux et de leur quiétude pour nicher et s'y nourrir. Je ne comprends toutefois pas pourquoi vous autorisez toute l'année l'accès aux plages de l'île aux Moines, mais le reste semble cohérent. Merci de cette avancée lors des consultations pour plus de bon sens.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habitation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. L'ouverture des deux plages de l'île aux Moines (pied de la cale jusqu'au sud-ouest des Mottes et nord de la caserne) en tout temps ne génère pas de dérangement sur l'avifaune ni sur les habitats naturels concernés. Cela répond à une demande des acteurs locaux.
RD1130		Je suis favorable à une extension de la réserve et à une restriction à la fois horaire et en capacité des expéditions approchant ces lieux. Il ne semble fait aucune mention dans ce besoin...pourquoi ne pas autoriser les activités touristiques seulement sur un créneau horaire ? et limiter l'afflux journalier par des quotas plus restrictifs. L'exemple de la réserve Scandola en Corse avec la perturbation directe et indirecte des oiseaux et de leur quiétude pour nicher et s'y nourrir. Je ne comprends toutefois pas pourquoi vous autorisez toute l'année l'accès aux plages de l'île aux Moines, mais le reste semble cohérent. Merci de cette avancée lors des consultations pour plus de bon sens.	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (circuit habituel, respect des distances d'approche, phénomène d'habitation de la faune...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142). Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) au Trou de Rouzic répond, à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel. L'ouverture des deux plages de l'île aux Moines (pied de la cale jusqu'au sud-ouest des Mottes et nord de la caserne) en tout temps ne génère pas de dérangement sur l'avifaune ni sur les habitats naturels concernés. Cela répond à une demande des acteurs locaux.
RD1131	GRONEAU A	Je soutiens ce projet d'extension propre à renforcer la conservation des richesses naturelles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1132	PAUL	J'approuve complètement, à la vue de la biodiversité en présence, le projet d'extension qui exclut aussi nombre d'activités sur site. Zone d'une grande importance pour la nidification des oiseaux marins (macareux moine en tête) mais aussi premier site de naissance de phoques gris en France, la mise en place de cette extension va parfaitement dans les enjeux écologiques auxquels nous devons faire face maintenant. En espérant que ce projet pourra être mené à son terme...	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1133	BAUDOUIIN	Avec ma compagne nous avons visité la réserve des 7 îles en 2016 et nous avons été impressionné par la richesse de cette réserve. Je soutiens le projet d'agrandissement des limites de cette réserve qui est essentiel au littoral français.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1134	MALOINE	L'effet réserve sur la Biodiversité est tellement bénéfique. Je suis déjà venue plusieurs fois sur le site et la réserve mérite d'être maintenue même étendue. C'est le seul moyen de protéger les espèces en leur laissant un espace protégé à l'abri de l'homme. Il est important que des zones vierges restent protégées et je suis complètement pour la limitation des accès sur certaines zones ou à certains moments.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1135		Il est urgent en ce lieu ainsi qu'en maints endroits côtiers de préserver la vie telle qu'elle l'a toujours été. En cette zone particulièrement sensible il faut absolument étendre la réserve naturelle favorisant la création d'une zone de quiétude autour de Rouzic	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1137	GRAVIOU Pierrick	Apprécient les richesses naturelles des Sept-Îles depuis toujours, je suis bien conscient du rôle joué par la Réserve Naturelle dans la préservation de nombreuses espèces animales (Macareux moine, Fous de Bassan, etc.) peu répandues sur le territoire national. Aujourd'hui, les chiffres montrent que les effectifs de ces oiseaux nicheurs aux Sept-Îles ne progressent plus depuis plusieurs années, ce qui doit nous interroger. Personnellement, je pense donc que l'extension de la Réserve ainsi que la création de la zone de quiétude sont d'excellentes mesures qui pourraient permettre à cet espace de protection de la nature de conforter son rôle et de poursuivre son action. Sans oublier que si la préservation de ces espèces menacées est une victoire pour l'environnement, elle est également importante dans le développement de l'activité touristique et économique du secteur. On a tendance à l'oublier... Après avoir pris connaissance du dossier, j'émet donc un avis très favorable à ce projet dans son intégralité et sans aucune réserve, si je puis m'exprimer ainsi.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1142	CAYTAN Anne	Ce projet contribuera sans nul doute à la conservation de la biodiversité sur le long terme.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1143	CAYTAN Yves	Ce projet contribuera notamment à la conservation des requins et des raies sur le long terme. C'est pourquoi, j'approuve le nouveau périmètre proposé ainsi que la redéfinition de la réglementation cette réserve.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1144	DEFRAVOUX Denise	J'approuve l'extension du périmètre de la réserve naturelle des Sept-Îles. Cette mesure permettra la préservation du patrimoine naturel.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL1146		Je trouve très intéressant ce projet d'extension qui permettra de protéger un peu plus les espaces naturels	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1147		Je suis absolument dans le sens d'une redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles pour contribuer à la conservation des espèces fauniques et des écosystèmes qui se trouvent menacés par la dégradation et le dérangement causé par la présence humaine. Ces territoires protégés ne peuvent servir leur cause que si l'étendue peut être assez importante à tous les stades de développement et pour plusieurs types d'espèces y vivant.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1149	SKIREDJ HAHN Catherine	C'est un message fort de préservation d'un site exceptionnel qui contribue grandement à sa renommée. C'est un hommage générationnel aux populations locales qui ont su créer ce site et le faire vivre. C'est un message de vie.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1150	AUBRY	Je suis favorable à l'extension de la réserve nationale des sept îles pour protéger le plus efficacement possible la biodiversité marine.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1151	BOURBIGOT Sylvie	Je suis complètement favorable à l'extension proposée. Pour la zone de quiétude, elle est plus qu'indispensable pour la protection de la faune dans sa diversité. Nous devons absolument permettre le maintien de toutes les espèces actuellement existantes sur ce site, même si ce maintien a un impact sur la plaisance notamment. Car ce maintien, voire le développement de ces espèces, est une garantie de la diversité dans cette partie de notre aire maritime, une garantie aussi pour les pêcheurs de toujours y trouver de la ressource.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1151	BOURBIGOT Sylvie	J'aurais préféré une zone de quiétude bien plus étendue dans un premier temps, quitte à revoir sa surface à la baisse après les analyses dans le temps de cette décision.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.
RD1152		Comme préciser dans le dossier d'enquête public, ce projet répond à un réel enjeu de protection du patrimoine naturel, aussi j'y suis extrêmement FAVORABLE. Nous avons la chance d'intégrer sur notre côte un espace naturel unique abritant une diversité d'oiseaux, de mammifères marins, de faune et de flore remarquables et quasi unique en France. Il est de notre devoir de renforcer leur protection en élargissant le périmètre de leur réserve naturelle assurant ainsi la qualité et la survie de leur cadre de vie.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1152		Le projet tel que définit semble un bon compromis en regards des enjeux de protection du patrimoine naturel et des activités socio-économiques en présence.	Favorable	Impact sur activités économiques en présence.	N'appelle pas de réponse.
RD1153	LUZU	Le projet d'extension est une très bonne chose pour préserver et défendre la biodiversité autour des 7 îles. une chance d'avoir toutes ces espèces autour de nous. cet espace protégé Français de droit privé, la réserve ornithologique des 7 îles à été mise sous protection en 1912 par la LPO, qui luttait alors contre le massacre des macareux moines sur ce site. depuis cette date et son classement en réserve naturelle nationale en 1976, elle attire bien d'autres espèces. elle abrite ainsi 25000 couple d'oiseaux de mer, dont 175 couples de macareux moines dernière colonie de France métropolitaine, 157 couples de puffins des anglais et 22000 couples de fou de bassan unique colonie française. outre les oiseaux la réserve accueille également une colonie de 40 phoques gris deuxième de notre territoire après l'archipel de molène donc oui à cette extension de la réserve naturelle des 7 îles	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD819, CL1154, CL1185		Saluent la mémoire des générations précédentes qui ont initié la sauvegarde de ce site depuis le début du XXème siècle. Fustigent, comme dans tous les projets visant à réserver un tout petit peu plus au vivant, les attitudes "des mêmes opposants d'arrière-garde" qui les combattent. Soulignent toute l'attention que nécessite ce site, qualifié de "joyau unique au monde de biodiversité", pour le transmettre aux futures générations.	Favorable	Agir pour les générations futures	N'appelle pas de réponse.
RD1156	WARGNIEZ	J'encourage l'extension de la réserve des 7 îles qui permettrait de mieux préserver un patrimoine naturel unique en France. Les 7 îles représentent la limite méridionale des aires de reproduction de nombreux oiseaux et méritent dans ce sens une meilleure préservation du site.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1157	BIRCH France	Ces magnifiques grands oiseaux, migrateurs, sont des navigateurs au long cours. Le plus grand oiseau marin de l'Atlantique est menacé par le changement climatique, pollution, surpêche, par les humains une fois de plus. N'oublions pas que les oiseaux marins nous donnent un signal. Nous, humains, sommes si prétentieux que nous oublions notre appartenance à la chaîne alimentaire au même titre que les Fous de Bassan. Si les Fous de Bassan ont de gros problèmes pour survivre, il en sera de même pour nous. (Cf Covid) Si nous faisons rien de plus pour respecter notre mère nature, comme le dit Jane Goodall, nous aurons d'autres épidémies de dangereux virus. Nous devons nous réveiller, protéger notre nature et par conséquent nous-même. NOUS DEVONS VOTER L'EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES SEPT-ILES, Extension de la zone de quiétude des Fous de Bassan	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1158	KOULM Guillaume	Il est très important de préserver cet archipel à la biodiversité si riche. Il me semble que la concertation a peut-être donné trop de place aux usages touristiques par rapport à la préservation de la biodiversité. Ainsi dans cet extrait du résumé : "Lors des réunions techniques, la zone de quiétude a été diminuée à l'ouest pour laisser ouverte la passe de navigation entre Malban et Rouzic et au nord pour laisser accès au courant entre Baro Prignou et les Cochons (demande des plaisanciers). Son tracé sud a été redessiné pour mieux épouser la côte sud de Rouzic permettant de conserver des points de vue sur les colonies d'oiseaux et des conditions de navigation sécurisées (demande d'Armor Navigation et des kayakistes)."	Favorable	Concertation	Le projet de réglementation de la réserve naturelle étendue vise à maintenir, sur le long terme, la situation d'équilibre entre activités socio-économiques et préservation du patrimoine naturel (TOME 2 p22). Le projet tel que présenté à ce jour est proportionné du fait de cet équilibre.
RD1158	KOULM Guillaume	Il me semble que la zone de quiétude gagnerait à être étendue au sud de l'île Rouzic pour préserver la colonie de fous de bassan et autres oiseaux marins. Le flux de touristes en hors saison si proche de l'île est sans doute une source de perturbation importante. Une trégoroise soucieuse du maintien de la biodiversité des 7 îles	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Ces contours ont été revus suite aux réunions avec les acteurs locaux après un travail sur cartes. Des passes ont été volontairement laissées accessibles pour assurer la sécurité de la navigation. Elle intègre tout le pourtour de l'île dont la zone sud où se concentre les macareux moines (TOME 3 p17, 18 et 19 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.
RD1159	STEPHAN	La zone de quiétude, en plus de permettre aux fous de Bassan de se reposer et d'exprimer leurs liens sociaux, serait profitable à l'ensemble des espèces marines présentes. Elle mériterait même d'être plus étendue. Je soutiens donc sans réserve ce projet d'extension du périmètre de la réserve et la nouvelle réglementation envisagée.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.
RD1160	LEBON Pierre Yves	Oui à l'extension de la réserve. La biodiversité marine a besoin de zones de repos pour se développer. Cette zone est déjà riche de nombreuses espèces de grands vertébrés (oiseaux, requins, mammifères marins), elle est propice à l'extension.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1161	JUDET DE LA COMBE Tifenn	Je suis plus que favorable à l'extension de la surface de la réserve des Sept îles. Plus que jamais, nous devons protéger la biodiversité. La faune et la flore de cet endroit sont tellement exceptionnelles! Cette extension peut apporter beaucoup à la région. Il faut penser différemment et changer notre modèle économique. Oui à l'extension de cette zone !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1162		Je suis entièrement favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle des 7 îles et d'une zone de quiétude à proximité de l'île Rouzic. Toute initiative pour préserver le patrimoine naturel, et les espèces actuellement menacées, est louable et devrait recevoir un soutien massif. On nous parle suffisamment de l'urgence d'agir, alors bravo pour les projets et l'action de protection de la Réserve Naturelle. Agir sans réserve aujourd'hui en pensant à "demain".	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1163	MANAC'H	TOUT À FAIT FAVORABLE ! Tout doit être fait pour protéger la faune et la flore qui nous entoure et préserver des espaces naturels sauvages.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1165		la Réserve naturelle des 7 îles est une réserve riche en terme de faune et de flore. Sa dénomination en tant que telle à permis également d'enrichir par rayonnement les eaux et terres alentours. L'étendre permettrait de maximiser d'avantage cette action. Cet agrandissement me paraît fondamental dans un monde où la place du sauvage diminue de jour en jour, malgré les alertes constantes des sphères scientifiques.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1166	VILLANEAU Jeanne	Très favorable à un projet qui va dans le bon sens. Outre la préservation des oiseaux marins et de la biodiversité en général, il y va aussi de celle de l'intérêt et de la beauté d'un espace naturel exceptionnel.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1167		Je soutiens fortement le projet d'extension de la réserve des 7 îles ! Il est absolument primordial de protéger les oiseaux, cétacés, qu'ils aient un havre de paix, en mer et sur les îlots et que les oiseaux puissent nidifier et se reproduire sans être exposés à aucun danger ! Urgence !!!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1170	ROUZE	Je soutiens profondément ce projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor). Je pense que cette préservation de la biodiversité est essentielle à la survie de nombreuses espèces.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1171	NIEWIADOMSKI	Bonjour, à des fins de protections et de préservations, j'approuve énergiquement le nouveau périmètre proposé.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1172		Suite aux constats faits lors du congrès de l'UICN, à l'heure où de nombreuses espèces voient leur population chuter de façon catastrophique et que des projets d'atteinte au milieu marin se multiplient en faisant fi des directives européennes, il est primordial de protéger les oiseaux, et la faune marine. L'extension de la réserve naturelle des 7 îles vise à la conservation d'un patrimoine naturel qui dépasse l'intérêt national. Cette extension est absolument nécessaire, voire vitale!	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1174		Je souhaitte que la réserve des sept îles soit agrandie et que son accès soit très réglementé.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1175	GARTHE Stefan (Université de Kiel - Allemagne)	<i>(traduit de l'anglais)</i> Les océans du monde sont soumis à une pression humaine forte et croissante. Mes activités de recherche portent sur l'écologie marine et la conservation de la nature, avec un accent particulier sur l'écologie des oiseaux marins. L'une de mes espèces cibles est le fou de Bassan. Sur la base de ces antécédents et de cette expérience, j'appuie pleinement la proposition d'étendre considérablement les limites marines de la réserve de Sept-Iles. Les aires marines protégées sont les meilleurs outils pour protéger les habitats et la vie en mer. Cela est particulièrement vrai pour les habitats sous-marins exempts de toute activité de pêche ou d'exploitation. Ce n'est qu'alors que toute la vie marine pourra prospérer afin que, par exemple, la communauté des oiseaux de mer dispose de ressources alimentaires suffisantes pour survivre. À l'heure actuelle, nous constatons le déclin de nombreuses populations d'oiseaux de mer. Le fou de Bassan est une espèce. La colonie d'oiseaux de mer de Rouzic est une des 15 seules colonies dans le monde qui hébergent plus de 10 000 couples de fous de Bassan. Pour permettre leur survie à long terme dans ce lieu unique, une extension de la zone protégée est inévitable. Ceci est particulièrement important car cette colonie marque la limite sud de la répartition de cette espèce dans l'Atlantique Est.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1176		Je suis très favorable au projet de redéfinition du périmètre de la réserve nationale des sept îles	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1178		Je suis favorable à l'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept îles. La pression des activités humaines est de plus en plus importante dans tous les milieux, nous devons étendre cette zone refuge pour de nombreuses espèces.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1179	BERTHIER	Je suis favorable à l'extension pour préserver la biodiversité de cet espace	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1180	JEGO	Quant à la zone de quiétude tant décriée, elle permettra d'assurer l'intégralité du cycle de vie des espèces d'oiseaux présentes en prenant en compte les étapes de repos, lissage des plumes, toilettage, etc. Tout en assurant la tranquillité pour les crustacés et autres invertébrés et poissons. Les retombées sur la qualité des pêches n'en sera que meilleure.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1181	MAREK	je suis pour une extension qui pourrait permettre la préservation de la biodiversité et l'extension des espèces	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1182	LEPRINCE	L'extension est essentiel à la survie du dispositif et des espèces qui en dépendent. L'espace alloué reste encore malgré tout ridiculement petit au regard des besoins des espèces conservées.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic. La zone de protection renforcée permet d'assurer le bien-être et le maintien d'activités biologiques vitales (repos, toilette, interactions sociales...) pour les fous de Bassan et les autres espèces comme les macareux, les guillemots ou les pétrels (ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). La justification du périmètre est détaillée dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes)
RD1183	RINGENBACH	Je soutiens totalement le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-îles .	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1184	DELMAS	Merci de bien vouloir prendre en compte mon adhésion au projet de redéfinition de la Réserve Nationale des Sept Iles. En effet, agrandir l'extension du périmètre ne peut être qu'un bienfait tant pour la faune aviaire et sous-marine.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1184	DELMAS	La création de la zone de quiétude procurera aux fous de bassan leur zone de repos indispensable en période de reproduction et nourrissage des petits ainsi qu'aux autres alcidés présents sur le site. C'est pourquoi j'adhère à la totalité du projet tel que définit et soumis à enquête publique. Agrandissement du périmètre et création de la zone de quiétude.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1185		Absolument favorable à ce magnifique projet. Préserver la biodiversité, que nous soyons sûrs de la poursuite de l'accueil en toute tranquillité de tous ces magnifiques oiseaux et autres phoques, (je n'oublie pas les lapins), ... que j'ai eu le privilège et le bonheur de pouvoir admirer sans oublier tout ce qui se passe sous l'eau qui requiert la même nécessité de préservation et de protection !	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1186	PIEGAY	À l'heure où la biodiversité est en chute libre et subit de plein fouet la pression anthropique directe et indirecte, il est essentiel d'étendre au maximum les zones de préservation des espèces végétales et animales. De larges zones sont nécessaires pour prendre en compte les besoins en nourriture, les déplacements quotidiens, les migrations, les interdépendances, etc.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1187	AUSSEDAT	À l'heure où le climat et la biodiversité sont des enjeux majeurs pour notre propre survie et celle des générations à venir, l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-îles est un espoir et un bon sens pour notre planète ! Environ 24% du domaine maritime français est désormais classé "aires maritimes protégées". Mais seule une toute petite fraction de celles-ci fait l'objet d'une véritable préservation. Cela sera exactement le cas ici avec la zone de quiétude de Rouzic qui représentera seulement 1% du périmètre global du projet d'extension. On s'entend que cela laisse de la place pour les usagers de la mer ! De plus, le projet d'extension et la zone de quiétude à été revu à la baisse afin de satisfaire au maximum les usagers de la mer.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenent)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1187	AUSSEDAT	La zone de quiétude est fondamentale pour le bien-être des Fous de Bassan et des 11 espèces nicheuses qui sont de passage dans cette zone unique en France. Seul lieu en mer dans cette réserve où ils seront véritablement en sécurité de toute activité humaine. C'est en préservant des espaces maritimes que la biodiversité reprendra forme et tout le monde y sera gagnant ! En continuant d'épuiser ce qu'il y a en mer, sans lui laisser une zone de répit, il n'y restera plus rien. C'est maintenant qu'il faut agir. C'est par des actions et des projets de ce genre qu'on pourra essayer de renverser la tendance. Merci encore à la LPO pour ce magnifique projet, qui verra j'espère le jour, et pour toutes les actions que vous menez ! BRAVO !	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1188	JONIN Max	En 1912, la colonie d'oiseaux de mer des Sept-Iles était en danger. Elle aurait pu disparaître. Des naturalistes associatifs sont heureusement intervenus; leur vision, leur attitude, leur préoccupation n'étaient pas dans l'air du temps. C'est là le travail associatif, pionnier en avance sur son temps. Aujourd'hui le patrimoine naturel national peut afficher la RNN des Sept-Iles dans son bilan, dans une époque autre qui ne parle que de biodiversité. Mais il ne suffit pas d'en parler il faut aussi faire et c'est encore et toujours les acteurs associatifs qui oeuvrent, essayant d'entraîner les autres. On doit remercier la LPO du travail fait depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui il apparaît que conforter la protection de cette remarquable colonie est souhaitable et nécessite un extension de la protection en milieu marin. Chacun peut comprendre l'évidence : l'environnement des oiseaux marins c'est l'espace marin, ils ne viennent à terre que pour se reproduire, protéger l'aire de nidification est insuffisant. Ce projet est donc parfaitement logique, mesuré et raisonnable. Il convient de le soutenir, d'aider à sa mise en place.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1190	PLANQUE Natacha	Très favorable à ce projet d'extension de la réserve ! La mise en place de ces nouvelles réglementations sur les usagers ainsi que la zone de quiétude autour de Rouzic sont essentielles pour permettre une meilleure conservation des espèces nicheuses des Sept-îles, notamment le fou de bassan, le macareux moine, le guillemot de troil, le puffin des anglais, etc. De plus, l'extension sur le plateau des Triagoz et sur Bono est très importante pour la mise en place des suivis naturalistes, l'amélioration des connaissances et la préservation des espèces dites à enjeux. J'ai pu faire 2 mois de bénévolat avec l'équipe de la LPO sur les Sept-Iles et cette zone comporte réellement un patrimoine faunistique et floristique (zostères, laminaires...) remarquable qui, pour certaines espèces, est unique en France et que nous nous devons de préserver.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1191		Je soutiens la zone de quiétude et le projet d'extension. Nous savons que les grandes aires marines protégées ont plus de succès écologique que les plus petites, particulièrement car elles englobent des réseaux de protection en une seule zone de protection (Edgar et al., 2014).	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1191		L'importance de la zone de quiétude est la tranquillité – un endroit où les oiseaux peuvent se retrouver, communiquer, se reposer. Leur bien-être est aussi important que la nidification pour la survie des fous de Bassan car le stress n'est ni propice à la reproduction ni à la survie des oiseaux (Breuner, 2010). Les bateaux qui passent stressent les oiseaux, qui s'envolent lorsqu'un bateau s'approche. Parfois il ne suffit que du bruit du moteur pour les faire fuir.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1191		L'impact économique de la zone de quiétude est discutable : il n'y a aucun casier de pêche professionnelle dans ce périmètre. La pêche reste permise sur tout le reste du périmètre de la Réserve des Sept-îles, mais on se focalise sur moins d'1% du projet d'extension. Il faut trouver un juste équilibre entre les activités humaines sur un territoire naturel et la protection des espèces et des habitats (Pomeroy et al., 2005). Le compromis d'avoir ce petit périmètre qui assure le bien-être des fous de Bassan – contre une zone plus large – soutient cet équilibre.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD1192	LE MELL	Je soutiens sans réserve le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept-îles. Toutes les études montrent que l'homme, s'il souhaite avoir un avenir, doit prendre sa place sur cette Terre sans condamner les autres espèces en empiétant sur leur territoire..	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD1194		L'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-îles est un réel espoir pour notre territoire. Cette zone de quiétude est primordiale pour le bien être des espèces. Unique lieu en mer dans cette réserve où les fous de bassans et autres espèces seront véritablement en sécurité de toute activité humaine. Une zone unique en France, c'est indispensable de l'étendre pour conserver à terme, cette rareté et beauté de la nature. Agir aujourd'hui pour demain. L'extension de la réserve est minime par rapport à toutes les zones maritimes libre de circulation. Cette extension est une puce dans un océan.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1195	BLANC Annie (complément à RP25)	Le projet d'extension de la réserve des Sept Iles s'inscrit dans une longue histoire, de plus d'un siècle qui mérite d'être rappelée. Nous bénéficions tous des paysages de la Côte de Granit Rose et des écrivains de nature grâce à une poignée de pionniers qui se sont mobilisées dès la fin du 19 ^e siècle. La Ligue pour la Protection des Oiseaux en lien avec l'Etat a mené un travail de fond pour poursuivre ce travail de protection des îles et de l'environnement marin. Agissant en simple passeur, une autre poignée de personnes s'efforcent de léguer ce patrimoine naturel inestimable : une façon de rendre hommage aux pionniers du territoire qui ont donné l'identité unique du territoire du Trégor et de la Côte de Granit Rose en particulier. Les quelques faits historiques relatés dans le document de quatre pages montrent avec beaucoup d'évidence, l'importance des mesures de protection proposées plus d'un siècle plus tard au sein du projet de « nouvelle réserve des Sept-Iles » intégrant l'île Tomé, les plateaux en mer des Triagoz et des Sept-Iles et leur environnement marin. Nous sommes donc favorables au projet d'extension qui donnera la grandeur nécessaire à la réserve des Sept-Iles historique et qui montre que le défi de demain est atteignable : concilier protection de l'environnement et maintien des activités locales traditionnelles et	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1196		La France a l'obligation de se conformer à une directive européenne en faveur du patrimoine naturel et elle ne peut plus se permettre de repousser ces obligations en la matière. L'extension de la réserve des sept îles doit permettre de compenser (un peu) le retard pris sur ce sujet.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD1197	BELIOT	Oui pour l'agrandissement de la réserve nationale des sept îles. On doit tout faire pour protéger la biodiversité qui nous permet de vivre. Ceci pour nous et pour les générations qui vont suivre.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1199	Association ETAPES	Asso Trébeurdoise qui prend en compte avec inquiétude les multiples signaux d'alerte sur cette réserve. L'extension du périmètre et la création d'une zone de quiétude nous semble pour le moins souhaitable pour le bon maintien de la colonie de Fous de Bassan et ce projet sera également favorable à la vitalité de la biodiversité environnante.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1199	Association ETAPES	C'est toute l'économie de notre territoire qui bénéficiera de l'augmentation de la productivité de cet écosystème protégé.	Favorable	Impact sur le territoire	N'appelle pas de réponse.
RD1200		Oui pour l'agrandissement de la réserve nationale des sept îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1201		Oui à l'extension de la réserve qui est nécessaire à la préservation de la biodiversité locale et notamment la colonie de fous de Bassans	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1202	LE HERVE Quentin	Une prise en compte globale, altruiste, et durable du dossier de redéfinition ici présenté, ne peut conduire qu'à un seul constat : il y a urgence à protéger ce patrimoine naturel fragile ! On lit et entend trop souvent que la RNN compte bien assez de Fou de Bassan pour avoir besoin de les protéger d'avantage... Quelle folie ! En effet, toutes les espèces d'oiseaux marins présentent sur l'archipel souffrent d'ores et déjà des changements climatiques, notamment au niveau de leur alimentation et de leur reproduction.	Favorable	Etat de la faune	N'appelle pas de réponse.
RD1202	LE HERVE Quentin	Au quotidien, près de 8 personnes sur 10 m'expliquent que le futur périmètre se doté d'une réglementation tellement stricte que même la navigation (hors zone de quiétude) sera interdite. Je dis FAUX ! Trop de personnes opposées à ce projet ignorent les tenants et aboutissants, trop de concitoyens ne regardent que leur propre nombril au moment de se prononcer. Ce genre de réaction sans arguments n'a pour conséquence que de désinformer la population un peu à l'écart du projet.	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	N'appelle pas de réponse.
RD1202	LE HERVE Quentin	Un grand nombre de professionnels de la mer approuve ce projet, y compris la création d'une zone de quiétude, pourquoi ? La principale raison se trouve dans le fait que ces passionnés ont grandi avec ce patrimoine sauvage, ils vivent même au quotidien avec ces mammifères, oiseaux et autres espèces. Force est de constater que la cohabitation entre nature et professionnels n'est pas toujours simple (je pense à la déprédation de lotte par le Phoque gris), mais je reste certain que des solutions sont à trouver. J'aimerais entendre les comités des pêches se prononcer là-dessus par exemple.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD1203		Aujourd'hui, si le sujet est de préserver les oiseaux, nous sommes d'accord qu'il faut agir. Le principal problème pour les oiseaux, c'est de se nourrir et d'avoir un endroit calme pour nicher. Nous savons que les Fous de Bassan vont jusqu'à Cherbourg et jusqu'à Brest pour se nourrir. C'est donc un problème de ressources et il faudrait donc interdire aux chalutiers pélagiques de venir aussi près de la réserve!	Favorable	Etat de la faune	La réglementation de la réserve naturelle ne s'applique qu'au sein de son périmètre. L'enjeu de connaissance de l'impact de la pêche industrielle en Manche ouest sur les communautés de poissons est important. Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, plusieurs pistes de travail sont proposées pour mieux appréhender ce sujet complexe des ressources halieutiques (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195).
CL1206	GEO22	Nous vous demandons de donner un avis favorable au projet concernant la réserve des sept Iles soumis à enquête publique. L'extension aux Triagoz et à l'île Tomé permet d'avoir un ensemble cohérent et complémentaire.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CL1206	GEO22	La création d'une zone de quiétude au Nord de l'île Rouzic est une très bonne chose pour la colonie des fous de Bassan car leur permettra un repos après leur va et vient de plus en plus long en quête d'une nourriture que le réchauffement climatique fait migrer vers le Nord.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
CL1206	GEO22	Nous regrettons cependant que cette zone ait été réduite dans sa surface. Une zone de quiétude ceinturant l'île Rouzic vers le Sud a du sens pour les Macareux, Pingouins et Guillemots qui nichent dans ce secteur. L'acceptation de ce projet est un signe positif pour tenter de maintenir à minima les colonies des sept Iles qui contribuent largement à la réputation de Perros Guirec et à l'économie touristique du territoire.	Favorable	Insuffisance d'ambition	Le périmètre de la zone de protection renforcée est le fruit de la concertation avec les acteurs locaux. Malgré sa taille limitée, elle remplit les critères issus de la littérature scientifique pour conforter la protection, en mer, de la colonie de Fous de Bassan et de la colonie d'oiseaux marins nichant sur l'île Rouzic.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1207	LAVERGNE Nathalie	Plongeuse depuis une trentaine d'années aux Sept Iles, c'est avec grand plaisir que j'ai vu augmenter la colonie de Fous de Bassan ainsi que celle des phoques. Aujourd'hui, proposer un tel projet d'extension est une belle opportunité. L'intégration de Tome et du plateau des Triagoz est complémentaire aux Sept Iles et forme un ensemble judicieux.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1207	LAVERGNE Nathalie	En créant une zone de quiétude permettant le repos des colonies nidifiant sur Rouzic (fous, macareux, pingouins, Guillemots, Puffins des Anglais...) nous devrions contribuer à leur tranquillité lors de cette période critique pour eux. Je vous prie donc de prendre acte de mon avis favorable au projet concernant la RNN Sept Iles : l'extension de son périmètre ainsi que la création d'une zone de quiétude.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1213	CHARRIERE	MAYDAY ! MAYDAY ! MAYDAY ! pour nos magnifiques oiseaux du large. Préservez cette nature exceptionnelle qui nous fait tant rêver avec la chance de pouvoir encore admirer l'élégance et la beauté de tels amis volants.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1217	COCHU Cécile	Avis favorable pour l'extension de la réserve et protéger le patrimoine naturel.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1218	LE GOFF Jean Sébastien	Avis très favorable. Merci pour cette nouvelle initiative de préservation de la vie !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1222	JEGLINSKI Jana (University of Glasgow)	<i>(traduit de l'anglais)</i> L'extension proposée contribuera à la conservation de proportions importantes de populations reproductrices d'oiseaux de mer et de leur habitat marin en France. En particulier, il protégera l'habitat essentiel des fous de Bassan qui se reproduisent dans la seule colonie Française sur Rouzic. Le succès de reproduction des fous de Bassan de cette population a été médiocre et la taille de la population de cette colonie a diminué au cours des dernières années, peut-être en raison de la surpêche de leurs proies dans leurs aires de recherche de nourriture adjacentes à leur colonie de reproduction. Il semble de la plus haute importance de créer une grande aire marine protégée qui puisse servir de refuge pour le rétablissement des populations de poissons qui profiteront également à un prédateur marin supérieur comme le fou de Bassan et d'autres espèces d'oiseaux de mer et de mammifères marins présents localement. Je soutiens donc pleinement la proposition d'étendre de manière significative la réserve de Sept-Iles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1223	BA	j'approuve l'extension de la réserve <i>(traduit de l'anglais)</i>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1224	VOTIER Stephen (University of Edinburgh)	Insiste sur le risque de diminution très importante de la population de fous de Bassan à l'échelle mondiale. Evoque les difficultés rencontrées par les fous de Bassan tant en termes de reproduction qu'en ce qui concerne l'augmentation de la mortalité des adultes. Souligne l'intérêt régional et mondial de cette réserve en précisant que les 7 Iles détiennent environ 4 % de la population mondiale de fous de Bassan et qu'il est l'avant-poste le plus méridional de l'aire de répartition de cette espèce. Considère que l'extension des limites de la protection marine est une étape importante dans le maintien de cette importante population. Affirme que des zones de quiétude autour de la colonie sont vitales pour le repos des oiseaux et leur cohésion sociale. Indique que le mode de vol de ces oiseaux signifie qu'ils passent la majorité de leur temps loin de la colonie à se reposer sur l'eau, et que les zones de quiétudes sont de moins en moins disponibles à mesure que les mers deviennent plus encombrées. Soutient sans réserve les extensions proposées de la réserve de Sept-Iles.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1227	MOREAU	Très FAVORABLE au projet d'extension du périmètre et de la réglementation de cette réserve - gérée par la LPO - qui permettrait de préserver et renforcer la conservation de la richesse inouïe de notre patrimoine naturel. Cette réserve est d'une importance capitale pour la reproduction des oiseaux marins (11 espèces s'y reproduisent), avec 11% des effectifs de nicheurs de la FRANCE métropolitaine. - 250 espèces d'oiseaux la fréquentent, par exemple, la quasi totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fous de Bassan. Cette zone abrite aussi d'autres animaux comme les phoques gris, les dauphins et marsouins ainsi que 122 espèces végétales et autour de 1000 espèces sous-marines. La zone de quiétude de 130 ha (moins de 1% du périmètre global) permettrait d'accroître et garantir la protection de la colonie de Fous de Bassan et d'autres oiseaux marins pendant la période de reproduction, entre le 1er avril et le 31 août en l'interdisant à tout usager. Les autres mesures envisagées assureraient une bonne préservation de cette réserve merveilleuse et unique en France (l'en ai un souvenir exceptionnel !)	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1230		Je suis absolument pour l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1234		Sans la moindre hésitation, je vous prie d'enregistrer mon avis favorable en ce qui concerne l'extension de la réserve naturelle nationale des sept îles !	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1235	LECOQC	FAVORABLE au projet d'extension du périmètre et de la réglementation de la réserve des Sept Iles. Cette réserve est d'une grande importance pour la reproduction des oiseaux marins (11 espèces s'y reproduisent), avec 11% des effectifs de nicheurs de la FRANCE métropolitaine. Avec 250 espèces d'oiseaux, dont la quasi totalité des populations françaises de Macareux moine et de Fous de Bassan. Cette zone abrite bien d'autres animaux : les phoques gris, les dauphins et marsouins ainsi que 122 espèces végétales et 1000 espèces sous-marines.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1235	LECOQC	La zone de quiétude (moins de 1% du périmètre global) permettrait de garantir la protection de la colonie de Fous de Bassan et autres oiseaux pendant la période de reproduction en l'interdisant à tout usager entre le 1er avril et le 31 août Les autres mesures envisagées aideront à préserver cette réserve naturelle unique en France !	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1237	LEVENEZ	FAVORABLE Il est indispensable de préserver cette riche, précieuse et rare biodiversité autour de chez nous. Pour cela, un espace plus grand mis en réserve est une mesure nécessaire et tout à fait réalisable et entendable.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1238		Je soutiens l'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles de Perros-Guirec. Cela peut préserver également d'autres espèces ce qui est très bénéfiques. C'est un site magnifique qu'il faut préserver de l'empreinte humaine.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1239	FOULIARD Youenn	Je suis favorable à l'extension du périmètre de la Réserve Naturelle en effet les espèces qui fréquentent cette réserve ont besoin d'un grand domaine vital. De plus, il s'agit d'espèces pour lesquelles la Bretagne a une responsabilité très élevée. Il s'agit d'un bien commun à préserver. Le projet d'extension n'impose que très peu de contraintes au regard des enjeux du site sur ces espèces (seules populations de Macareux moines et de Fous de Bassan en France...). La colonie de Fous de Bassan diminue progressivement et semble donc avoir besoin d'un espace de réserve plus grand. La zone de non dérangement prévue est minuscule par rapport à la taille de la réserve mais capitale pour l'espèce. Malgré le fait que la population semble importante (plusieurs milliers d'individus) il est bon de se souvenir de l'exemple du Pigeon migrateur américain dont les effectifs dépassait les milliards d'individus et qui a disparu en quelques dizaines d'années.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1240		Je soutiens sans hésitation la proposition de l'extension de la Réserve des Sept Iles. Cette extension est logique vu qu'il y a une réserve terrestre pour permettre la reproduction des oiseaux dans la tranquillité. L'extension de la réserve contribuera les ressources alimentaires vitales pour ces oiseaux.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1241		Je suis très favorable à l'extension du périmètre de l'archipel des 7 îles car selon moi, cela permettra de protéger davantage ce lieu riche en biodiversité. Ayant d'ores et déjà visité cet archipel via une excursion sur le Sant Chireg, je n'ai pu que constater la beauté ainsi que la richesse du lieu. De nombreuses espèces présentes ont besoin d'être conservées et protégées du tourisme de masse et des activités provoquant tout dérangement. Je suis donc d'accord avec l'aménagement d'une zone de quiétude afin de laisser ces espèces sensibles accomplir leur cycle de vie sans dérangement.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1243		Il est primordiale de préserver le plus grand espace protégé pour le bien-être des espèces locales (notamment le fou de Bassan) et leur permettre de perdurer. Il ne faut donc pas réduire le périmètre de la réserve naturelle.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1244		Je suis d'accord pour étendre le périmètre de la réserve naturelle	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1245		Je suis pour l'extension de la Réserve naturelle des Sept-Iles afin de protéger la faune existante, notamment fou de bassan et macareux, qui ont grandement besoin d'un peu plus de tranquillité.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1246	AUDEGOND Frédéric	Soutien total au projet d'extension et de sanctuarisation en y incluant totalement la zone dunaire sous-marine de la baie de Lannion, par obligation de cohérence environnementale pour l'écosystème et la chaîne alimentaire locale.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	La zone dunaire sous-marine de la baie de Lannion, dénommée le Crapaud, n'est pas concernée par le périmètre d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles. Ce secteur, faisant l'objet d'une autorisation d'extraction de sable est soumis à contentieux.
RD1246	AUDEGOND Frédéric	Le conflit d'usage avec les plaisanciers (voire les pêcheurs locaux) demande réflexion et médiation pour ce qui concerne la zone de quiétude près de Rouzic du 1er avril au 31 août. Une solution pourrait être de considérer que cette dernière ne concerne pas les voiliers ce qui est, qui plus est, parfaitement cohérent en termes de bilan carboné, etc...	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	Les voiliers peuvent également être source de dérangement, même sans utilisation de moteur. Lors des rencontres techniques avec les différents acteurs du territoire pour échanger sur le projet de zone de protection renforcée, tous s'étaient accordés sur l'application à tous et dans les mêmes termes, de cet élément de réglementation. (TOME 3 p17 à 19)
RD1247		Je suis pour l'extension de la réserve. Il est essentiel de protéger un tel site qui regroupe autant d'enjeux (biodiversité/ touristique/ressource et patrimonial). Ce site fragile nécessite une utilisation raisonnée. A mon avis, cela passe par une redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1248	DELMONT Laurence GUERN Emmanuel (Voilier Sant C'hireg)	Exploitants du voilier Sant C'hireg, 20 ans de pratique de la navigation à voile autour des 7 Iles Nous effectuons dans la réserve une centaine de sorties par an, avec pour but de faire découvrir avec pédagogie (ornithologie, observation de plancton, faune marine, patrimoine historique) l'archipel et sa biodiversité pour environ 2000 passagers par an. Nous soutenons intégralement ce projet d'extension et de zone de quiétude dans la réserve des 7 îles, pour les raisons suivantes : • Dans le contexte mondial de perte massive de biodiversité* liée aux activités humaines qui dégradent les écosystèmes, il nous paraît important et urgent de créer des zones refuge et de protection renforcée, particulièrement dans des écosystèmes déjà préservés comme celui des Sept îles. * (Rapport Planète Vivante 2018 : + de 60% des populations d'animaux sauvages perdues en 40 ans) • L'extension de la réserve au domaine maritime nous paraît une approche cohérente de la protection de l'environnement des écosystèmes en place. De plus, ce projet donnera au gestionnaire des moyens supplémentaires de suivis, d'études et de contrôles qui nous semblent nécessaires aujourd'hui. • L'évolution des pratiques humaines depuis la création de la réserve nécessite une évolution de la réglementation : - La démocratisation des GPS et pratiques maritimes augmente la fréquentation des zones naturellement protégées auparavant. - Apparition de nouvelles pratiques : drones, jet ski, bouées tractées... - Extraction de sable, exploitation des fonds marins, chalutage massif... • Le travail de concertation autour de ce projet d'extension a été mené avec communication, recherche de consensus et écoute des différents acteurs professionnels et usagers des 7 îles depuis 2018 et a permis de trouver un bon équilibre entre la préservation des écosystèmes et la continuité des pratiques humaines locales.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1248	DELMONT Laurence GUERN Emmanuel (Voilier Sant C'hireg)	Concernant la Zone de Quiétude : • La lecture des articles et études montrent la réelle nécessité de cette zone de protection qui nous paraît fondée scientifiquement (zone de non dérangement , de repos, pendant une partie de la période de reproduction) • Lors de nos sorties en mer, nous observons que la fréquentation occasionne du dérangement (envol des oiseaux au repos posés sur l'eau, mise à l'eau des phoques depuis les reposoirs). Il nous paraît donc nécessaire que des zones « refuge » soient créées pour la tranquillité des espèces surtout pendant la période de reproduction. • Nous avons pu observer que des radeaux d'oiseaux se posent naturellement dans la zone de quiétude prévue, ce qui justifie la pertinence de l'emplacement de cette zone. Conscients que cette zone n'a pas prétention de régler tous les problèmes que les différentes espèces rencontrent, nous soutenons l'idée que la zone de quiétude apportera une zone de confort et de tranquillité favorable à la préservation des espèces terrestres (avifaune) mais aussi sous marines.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD1248	DELMONT Laurence GUERN Emmanuel (Voilier Sant C'hireg)	Je suis tout à fait favorable à l'extension du périmètre de protection de la réserve des sept îles qui présente un intérêt exceptionnel pour la protection des oiseaux marins et la biodiversité marine. Depuis quelques années, j'ai constaté un changement dans la morphologie des fous de Bassan dont la masse musculaire s'est réduite. Les dérangements humains, la raréfaction du poisson dans les zones proches de leur lieu de nidification les obligent à effectuer de longs voyages qui affaiblissent leurs forces et remettent en cause le succès de leur reproduction. Vraiment, il me semble que le projet soumis à consultation publique est indispensable à la sauvegarde de la seule zone de nidification du fou de Bassan en France et à la protection des autres oiseaux marins de l'enjeu qui y est associé. La zone de quiétude est très limitée et n'empêchera pas les activités de pêche ou de loisirs. Elle est essentielle pour la pérennité des colonies sur place.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1249	REQUINTEL Patrick	Je suis FAVORABLE à l'extension de la réserve. Cette extension est minime en comparaison de l'enjeu qui y est associé. La zone de quiétude est très limitée et n'empêchera pas les activités de pêche ou de loisirs. Elle est essentielle pour la pérennité des colonies sur place.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1250	VIALLA Adélaïde	L'augmentation de périmètre de la réserve des 7 Iles est une nécessité pour préserver et maintenir dans l'avenir le réservoir de biodiversité que représente ce biotope.	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
RD1251	RAMBAUD	Un endroit de bio diversité à protéger et étendre.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1252	LAPALME	(traduit de l'anglais)	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1256	MANDER Lucas (University of Hull)	A visité les 7 Iles à plusieurs reprises et suivi avec intérêt les études scientifiques et le projet d'extension de la frontière marine des 7 Iles. A pleinement soutenu la proposition d'étendre la réserve et la mise en place d'une zone de quiétude près de l'île Rouzic (130 hectares). La proposition d'étendre la réserve est basée sur des études scientifiques solides qui ont montré que les oiseaux de mer ont de grandes aires de recherche de nourriture en mer. Ces zones sont essentielles au maintien de la survie des oiseaux dans un contexte de menaces croissantes liées aux activités anthropiques et aux changements climatiques, en particulier pour les espèces qui se reproduisent à la limite sud de l'aire de reproduction, comme les 7 Iles. En outre, la proposition d'une zone de quiétude est la bienvenue et repose à nouveau sur des preuves montrant l'importance des eaux immédiatement à côté des colonies pour le repos des oiseaux, les interactions sociales, et notamment le recrutement d'oiseaux immatures dans la population reproductrice adulte.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1257	DE TONQUEDEC Yves	Indique avoir pris le temps de lire le dossier d'enquête et d'échanger avec plusieurs personnes impliquées dans ce projet. Se déclare inquiet d'entendre des rumeurs prétendant que l'on ne pourrait plus circuler dans l'archipel. Rappelle les grandes lignes du projet et précise qu'à la lecture du dossier, il apparaît que la ZQ sera avant tout d'ordre éthologique et non pas pour avoir plus de fous de Bassan, qu'il s'agit bien de délimiter un petit périmètre pour la tranquillité des oiseaux en période de reproduction afin de leur laisser la possibilité d'accomplir leurs fonctions biologiques vitales (la "Place du Village") Précise que la ZQ sera bénéfique à tous les oiseaux marins et que sur le long terme, cela pourra stimuler la vitalité de la colonie. Indique que si ce projet induit quelques restrictions en particulier pour les professionnels, les retombées économiques pour la région et les activités de loisir sont préservées. Surtout, les bénéfiques pour le vivant et la biodiversité sont irremplaçables.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1257	DE TONQUEDEC Yves	Déclare important de poursuivre les réflexions engagées avec la mise en place d'une gouvernance partagée incluant les acteurs locaux. S'estime reconnaissant et salue le travail des gestionnaires de la réserve qui s'attachent à étudier, protéger et à nous sensibiliser. Il faut les doter des moyens de faire de la recherche pour toujours mieux comprendre et préserver le vivant. Espère que nous pourrions continuer longtemps et tous ensemble à nous émerveiller de la beauté sauvage et de la richesse naturelle de ce site exceptionnel qui nous tient tous à cœur.	Favorable	Gestion de la réserve	Le sujet de la gouvernance fait l'objet d'une étude en cours de finalisation (composition et fonctionnement) par une doctorante. La dotation Etat pour le fonctionnement de cette réserve naturelle étendue sera revue à la hausse afin de permettre au gestionnaire de mettre en place une équipe adaptée à l'envergure du projet. Le calcul, basé sur une méthode nationale afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les réserves naturelles, n'est à ce jour pas finalisé.
RD1258	GARCIA Marjorie	Je suis favorable à l'extension des sept-îles. Il me paraît essentiel d'accepter de partager notre espace avec les autres espèces animales et végétales. L'extension permettra de les laisser se développer avec un peu plus de quiétude.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1259	PAMART Camille	Je suis favorable à l'extension de la réserve des sept-îles. En côtoyant cet archipel magnifique au fil des années, je constate l'importance et l'urgence, de préserver un trésor local : l'habitat des phoques gris, les nurseries de coquilles saint-Jacques, les dernières familles de macareux et fous de bassan ainsi que des forêts sous-marines cachées qui composent un éco-système riche et plein de promesses, dont nous faisons aussi partie.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1259	PAMART Camille	Nous pouvons nous montrer éclairés et cohabiter tous ensemble afin de ne pas déséquilibrer cette nature foisonnante dans laquelle se trouve notre avenir.	Favorable	Cohabitation homme / nature	N'appelle pas de réponse.
RD1260	OWENS	Nous devons respecter la Nature et protéger la faune et la flore. C'est la seule manière de conserver une planète vivante et accueillante pour nos enfants et toutes les générations à venir. Il faut penser le long terme, contrôler le pillage, rester raisonnables quant à nos besoins. En ce qui concerne la zone de quiétude, le fait de ne pas pêcher dans la zone pendant 5 mois par an permettra aussi le repos et la reproduction des espèces pêchées.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1261	VIVARMOR NATURE	Créée en 1974 sous le nom de GEPN (Groupe d'Etude et de Protection de la Nature), VivArmor Nature œuvre depuis près de 50 ans pour la connaissance, la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement en Côtes-d'Armor. L'association est FAVORABLE au projet intégral d'extension de la réserve naturelle nationale des 7 îles et de redéfinition de la réglementation. Les connaissances scientifiques acquises ces dernières années sur le domaine maritime au large de Perros-Guirec, à proximité et au sein de la réserve des 7 îles confirment l'intérêt écologique majeur des habitats et espèces présents ainsi que la responsabilité du site à l'échelle européenne voire internationale. Au vu des changements climatiques à venir et de l'effondrement de la biodiversité, il est de notre responsabilité d'engager des actions fortes de préservation en faveur de l'environnement. Pour cela, les réserves naturelles nationales sont parmi les outils les plus efficaces de conservation à notre disposition et l'extension des zonages existants est primordial pour la prise en compte plus large des enjeux écologiques.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1261	VIVARMOR NATURE	Les avis contraires à l'extension de la réserve naturelle nationale des 7 îles semblent se cristalliser autour de la délimitation d'une zone de quiétude pour l'avifaune, interdite d'accès une partie de l'année. En tant que co-gestionnaire d'une réserve naturelle nationale en baie de Saint-Brieuc accueillant de nombreux oiseaux hivernants, nous rappelons que la préservation de l'avifaune ne peut être efficace qu'en prenant en compte l'intégralité du cycle de vie, qui au-delà de la nidification et de l'alimentation, comprend des périodes de repos, toilettage, lissage des plumes, etc. nécessaires au maintien des espèces. La zone de quiétude est identifiée comme primordiale pour une partie du cycle de vie de l'avifaune locale et doit donc être préservée des dérangements pouvant être occasionnés, notamment en période de nidification.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1261	VIVARMOR NATURE	De plus, les zones interdites ou à accès limités sont primordiales pour la ressource et la reproduction des crustacés, poissons et autres. Nous citerons en exemple la zone EDF de test hydrolien interdite de Paimpol-Bréhat où les homards et les lieux sont désormais en plus grande quantité qu'avant. Au-delà de consolider les ressources alimentaires pour les oiseaux et autres mammifères marins, les retombées économiques pour les pêcheurs sont indéniables.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1262	LE BERRE Anne	Comme l'emprise humaine se fait toujours grandissante sur la nature, il faut compenser ses impacts par le nombre ou l'extension comme pour les Sept Îles, des zones protégées. Et ce d'autant plus que l'éolien en mer, quoiqu'on en pense, représente une perte d'habitat significative pour les oiseaux marins: 100 km2 pour la baie de Saint Brieuc. Si l'on veut préserver les espèces comme le fou de Bassan (espèce déjà fragilisée), l'emblématique macareux moine qui a failli disparaître au début du 19 ième siècle, il faut procéder à l'extension de la réserve, extrêmement importante pour certains oiseaux qui nichent seulement sur cet espace en France. Sans compter tout le patrimoine faune et flore, et les cétacées qui habitent le site. Merci pour eux, merci pour les générations futures, merci pour la nature.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1264		L'emprise humaine se développant toujours plus, (production d'électricité, tourisme ,pêche) il est nécessaire de compenser ses impacts sur les espèces en agrandissant la réserve. En effet des oiseaux déjà menacés et pour lesquels la réserve est primordiale puisqu'ils y nichent : fous de Bassan, macareux moine, pingouins tordas Merci pour eux et les autres espèces merci pour la nature...	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1265	FRIN Philippe (Bretagne Vivante)	Bretagne Vivante association régionale de protection de la Nature, reconnue d'utilité publique, apporte son soutien au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles tel que proposé dans le dossier d'enquête. Dans le contexte actuel d'érosion de la biodiversité, la région Bretagne détient une responsabilité majeure dans la conservation des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine et l'archipel de Sept-Îles tout particulièrement. Cet archipel constitue également la principale colonie de mise bas de phoques gris en France. Ce patrimoine naturel emblématique ne saurait être protégé durablement sans la protection des habitats naturels marins dont il dépend directement. C'est le sens de ce projet d'extension portant sur 19700 ha et il est tout à fait logique de protéger aussi les zones d'alimentation et les zones de repos en mer en complément des sites de reproduction à terre.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1265	FRIN Philippe (Bretagne Vivante)	Bretagne vivante souligne aussi le remarquable travail réalisé par le gestionnaire de la réserve et ses partenaires, dont les services de l'Etat, dans un esprit d'ouverture et de concertation avec les usagers locaux.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD1267	CLEC'H Hervé et Monique	Nous soutenons le projet d'extension de la réserve des 7 îles car nous considérons qu'elle n'impose aucune contrainte supplémentaire aux usagers de la mer. Nous savons que cette extension fait l'unanimité de la population.	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	N'appelle pas de réponse.
RD1267	CLEC'H Hervé et Monique	Nous sommes très favorables à la création d'une zone de quiétude à proximité de île Rouzic : - pour les oiseaux marins tels que : fous de Bassan, guillemots, macareux, pingouins Torda, etc ... afin qu'ils soient tranquilles et continuent de nidifier sur cette zone. - pour les phoques qui apprécient ces et permet leur reproduction Nous sommes très attachés à l'environnement : configuré par l'île Tomé, son estran, et, qui s'étire jusqu'aux îlots du plateau des Triagoz.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RD1270	BRIAND Rozen	Je soutiens le projet d'extension de la réserve des sept îles. Nous sommes responsables de la conservation des espèces naturelles et particulièrement ici des oiseaux nicheurs. Ce projet permettrait d'enrayer leur diminution sans être trop préjudiciable pour les habitants du Trégor.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1273		Je suis POUR. Je soutiens le projet d'extension de la réserve, projet qui fait sens et amène à mieux considérer la protection de la biodiversité locale.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des 7 îles en famille)	Habitant Perros, pêcheur régulier fréquentant les 7 îles, je dis OUI à l'extension de la réserve. OUI également à la zone de quiétude qui permettra à de nombreux oiseaux marins d'assurer certaines de leurs fonctions biologiques vitales : lissage des plumes, toilette, échanges sociaux, repos,... OUI à la protection et la mise en valeur de cet espace, qui avec la côte de granit rose a contribué et contribue toujours au développement économique du territoire et à son rayonnement. La réserve des 7 îles est un modèle de tolérance et d'intégration de l'humain et de ses activités : pêche professionnelle, pêche à pied de loisir, chasse sous-marine, tourisme, plaisance, plage, découverte du patrimoine bâti... Rares sont les gestionnaires d'espaces sous protection forte à être si conciliants et désireux de maintenir ce lien entre l'Homme et la nature.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des 7 îles en famille)	Je ne perçois pas en ces nouvelles mesures de protection l'envie " d'écologistes radicaux " de se détacher de toute présence humaine ni la prétention de tout résoudre ou de tout sauver. J'imagine simplement une volonté profonde d'agir dans l'intérêt de toutes et tous, et de continuer à coconstruire un futur où chacun conserve une place. Le découpage de la zone de quiétude en est le parfait exemple : prise en compte des activités commerciales (le trou de Rouzic reste accessible), prise en compte des activités de navigation et pêche pro/plaisance en proposant un espace mal pavé et traditionnellement peu fréquenté.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des 7 Iles en famille)	Je regrette à la lecture de certains avis opposés au projet, de constater que la désinformation fait son chemin et que certaines personnes ne prennent pas le soin de consulter l'intégralité du dossier pourtant mis à disposition... Cela permettrait à beaucoup de comprendre qu'au lendemain de la redéfinition du périmètre de la réserve, chacun pourra se rendre aux 7 Iles comme avant pour y pêcher (à pied, à la ligne, au casier, de façon professionnelle ou récréative), pour s'y promener, découvrir le patrimoine bâti de l'île aux moines, et pour y naviguer LIBREMENT (excepté sur 1km ² cinq mois de l'année). La mort de la plaisance (pêche/promenade et activités associées) évoquée par plusieurs opposants est un faux argument. Pourquoi faire autant de bruit pour si peu...	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	N'appelle pas de réponse.
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des 7 Iles en famille)	Je note par ailleurs que parmi l'opposition, beaucoup remettent en cause la valeur scientifique à l'origine des décisions prises (or des études ont bien été menées), mais aucun ne fait profiter le collectif d'éventuels comptages protocolés permettant de dire : "la zone de quiétude n'est pas au bon endroit, les populations d'oiseaux marins ne sont pas menacées", plutôt que de servir les traditionnels "Les oiseaux vont bien, on en voit plus chaque année" et "Y'a trop de phoques, on ne pêche plus de poissons"... Il serait sûrement plus constructif de proposer une opposition intellectuelle sérieuse, plutôt que de nombreux non sens et oppositions de principe. Ce projet a été conduit en bonne intelligence, avec une réelle intégration de l'ensemble des acteurs concernés. Les zonages proposés se basent sur une réalité scientifique issue de suivis menés par de nombreux laboratoires (dont CNRS) sur le long terme, accompagnée d'une prise en compte de l'avis des usagers qui ont été encouragés à s'exprimer depuis plusieurs années et qui sont, avec la voix d'experts, à l'origine des décisions prises aujourd'hui. Je suis heureux d'observer que des personnes n'habitant pas la région s'intéressent au sujet et s'expriment en faveur ou en défaveur du projet, car la réserve des 7 Iles est nationale, et qu'elle n'est en aucun cas la propriété d'individus se définissant comme "locaux".	Favorable	Méthodologie, justification scientifique	N'appelle pas de réponse.
RD1274	Anonyme (signé : un heureux plaisancier qui continuera de profiter des 7 Iles en famille)	Enfin, lorsque certains évoquent un mépris de l'histoire et des traditions locales, de quelle histoire parlons-nous ? De celle des amateurs de chasse au macareux du 18ème siècle ? Auquel cas oui il y a mépris total de l'histoire et des traditions locales. En revanche si l'histoire dont nous parlons est celle de la cohabitation entre protection du patrimoine naturel et bâti, et de l'intégration des activités humaines quelles qu'elles soient, alors au contraire, ce projet s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis plus de 100 ans sur le territoire...	Favorable	Impact sur traditions	N'appelle pas de réponse.
RD1275		Il semble que le projet d'extension de la réserve naturelle des 7 Iles ait fait l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux afin d'aboutir à cette version du projet.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
RD1275		Il convient particulièrement de noter l'avis favorable de l'ensemble des conseils scientifiques (Partie 1 du dossier), dont plusieurs regrettent même que l'extension ne concerne pas une surface plus étendue.	Favorable	Méthodologie, justification scientifique	N'appelle pas de réponse.
RD1275		Au vu de la prise en compte de l'ensemble des intérêts, y compris socio-économiques particulièrement développés dans la partie 2, il apparaît que ce projet soit équilibré et prenne en compte l'ensemble des intérêts des parties prenantes.	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
RD1275		Considérant la formidable biodiversité abritée par cette zone naturelle, l'extension s'inscrit dans une excellente dynamique permettant d'une part un accueil plus large des populations d'avifaune notamment, mais surtout une préservation de leur zone de pêche.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD1275		Ayant visité le site au cours de ce mois d'août 2020, nous avons énormément apprécié le travail réalisé par les gardes de la réserve naturelle et la LPO, leurs explications et surtout d'avoir eu la possibilité d'admirer cette riche biodiversité (il suffisait de voir les yeux des enfants lorsqu'ils admiraient le phoque). <u>Observation déposée sur le registre papier.</u>	Favorable	Gestion de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RP06	RICHOMME S	A l'examen du dossier, le nouveau périmètre proposé, englobant les Triagoz et Tomé, me semble cohérent et ne devrait pas poser de problème d'acceptation. Quant à la zone dite de quiétude proposée à l'île Rouzic, au vu du dossier spécifique sur le projet, et à moins de contester les chiffres qui y sont reportés, la solution me semble en effet protectrice pour les oiseaux. L'interdiction d'activité du 1er avril au 1er août est limitée et doit être acceptable pour les utilisateurs. <u>Je signe donc favorablement au projet.</u>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RP12	TETRAL Alain	Oui à l'agrandissement de la réserve, il faut stopper le toujours plus, préserver la nature et par là agrandir les zones protégées, arrêter de prélever du sable, stopper la pêche intensive. Nous consommons plus que nous produisons. J'applaudis des 2 mains quand la RPD du Congo replante des milliers d'hectares. Halte à la chasse, laissons les animaux vivre.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CR15	JACQUET Patrick et Annick	<p>Résumé du courrier reçu le 10.11.21</p> <p>"Nouveaux bretons", résidents à l'année depuis 3 ans. Ont découvert et apprécient cette région avec sa population accueillante, ses paysages préservés depuis plus d'un siècle, et sa faune très riche.</p> <p>Constatent que la Zone de Quiétude proposée est d'une surface très faible et sur une période très courte, qu'ils aimeraient voir allongée à 1 an. Pour eux, compte tenu de son implantation, cette zone ne semble pas pénaliser la navigation pour les nombreux bateaux transportant les touristes souhaitant voir les oiseaux. Relèvent la pollution que doit engendrer ces gros bateaux, ainsi que les nuisances générées par les petits bateaux de plaisance.</p> <p>Relèvent que d'autres pays (Angleterre, Pays de Galles et même la France en Méditerranée) ont mis en place des ZQ qui sont bénéfiques avec le recul.</p> <p>Observent que la période de confinement s'est avérée bénéfique pour les Fous de Bassan à la faveur de la baisse de la fréquentation humaine, le dérangement des oiseaux entraînant plus de décollages et de dépenses énergétiques.</p> <p>Relèvent le bénéfice de la ZQ pour la formation des radeaux de fous, zones de transfert d'informations et d'élaboration de liens sociaux.</p> <p>Doutent de l'auto-responsabilisation, avec l'augmentation de la fréquentation de la Côte de Granit Rose.</p>	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
CR16	GUERIN Joël	<p>Je vous demande de bien vouloir donner un avis favorable à l'extension de la protection de l'archipel des sept îles ainsi qu'à la zone de quiétude nécessaire pour une reproduction tranquille des oiseaux et d'autres espèces.</p> <p>Cette protection indispensable est devenue vitale pour les espèces animales et végétales et indirectement pour nous les humains.</p>	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CR16	GUERIN Joël	<p>Si les traditions ont du sens pour moi, elles ne sont pas toutes bonnes à conserver. Autrefois les locaux pêchaient pour améliorer leur quotidien et même, sûrement, pour certains, survivre.</p> <p>Aujourd'hui l'activité loisir est explosive dans tous les domaines et en particulier la pêche. Les moyens mis en oeuvre pour pêcher sont colossaux, zodiacs rapides, moteurs surpuissants, sonar, toute une électronique qui permet d'avoir un meilleur "rendement". Pourtant, ce n'est qu'une activité de loisir, ce n'est pas pour remplir son assiette parce qu'il faut manger. "Nos assiettes débordent, pour l'instant".</p>	Favorable	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
CR16	GUERIN Joël	<p>Que certains plaisanciers locaux manifestent pour réduire l'extension de la protection de l'archipel des 7 îles, pour conserver leur tradition, c'est leur droit (Droit fondamental de manifester, donné par notre Constitution et que je défends).</p> <p>Je ne peux être clément face à cette revendication. Elle est entachée de contre-vérité. La tradition, ce n'est pas l'opulence destructrice de moyens. Elle désigne simplement une pratique ou un savoir hérité du passé, une transmission des connaissances qui ont été nécessaires à la vie ou survie de plusieurs générations trégorroises, bretonnes, et aussi françaises, loin de l'opulence des moyens d'aujourd'hui qui commencent déjà à montrer leurs limites.</p> <p>Ces moyens techniques engendrent la destruction qui entraîne le non-renouvellement des espèces animales et végétales. Ces moyens sont loin d'être une tradition, car une tradition est pérenne.</p> <p>A nous de convaincre ces gens qui mettent involontairement leurs progénitures en danger ainsi que celles de tous.</p> <p>Dans le cadre la loi la plus stricte en matière de protection des systèmes naturels, je réitère ma demande de donner un avis favorable à cette protection de l'archipel des 7 îles qui est d'intérêt général.</p>	Favorable	Impact sur traditions	N'appelle pas de réponse.
CR18	PRAT - LE MOAL Michelle	<p>Le projet d'extension de la réserve naturelle des 7 îles et de création d'une zone de quiétude aux abords de l'île Rouzic me paraît ambitieux et cependant raisonnable. C'est pourquoi je soutiens la démarche.</p>	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CR19	MARTIN Bernard	<p>La ville de Perros Guirec tire son image de marque et doit son essor touristique pour une grande part à la réserve des Sept îles et aux colonies d'oiseaux qui y habitent.</p>	Favorable	Impact sur activités économiques	N'appelle pas de réponse.
CR19	MARTIN Bernard	<p>Le seul reproche que l'on pourrait faire au projet d'extension est de manquer d'ambition, à mon avis l'extension devrait couvrir les îles et îlots de l'île Grande et de Trébeurden ainsi que la baie de Lannion jusqu'au plateau de la Meloine inclus.</p>	Favorable	Insuffisance d'ambition	<p>Le périmètre proposé ainsi que les éléments de réglementation (y compris la zone de protection renforcée) sont les fruits de la concertation avec les acteurs locaux. Il repose sur les enjeux du patrimoine naturel les plus prégnants pour ce territoire.</p> <p>La justification du périmètre est détaillée dans le dossier d'enquête publique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p153 et suivantes)</p>
CR19	MARTIN Bernard	<p>Pour prendre un exemple bien étudié scientifiquement et documenté, la colonie de fous de Bassan était en croissance jusqu'en 2009, depuis elle stagne et montre des nets signes avant-coureur de régression voire d'effondrement : baisse de la proportion et du nombre de jeunes à l'envol chaque année, vieillissement de la population, amaigrissement des parents... A défaut de pouvoir apporter des réponses sur des territoires plus larges, il est essentiel de respecter à minima l'éthologie pour la colonie lors de la période de reproduction. Cela veut dire que les oiseaux doivent disposer d'une aire de repos, de tranquillité et de sécurité sur l'eau à proximité immédiate des nids pour constituer "les radeaux" : rite sociétal qui procure repos, temps de nettoyage et lissage des plumes et communications sociales garantes de la cohésion et survie de la colonie.</p> <p>C'est pourquoi je suis favorable à la totalité du projet d'extension de la réserve des Sept îles et à la création de la zone de quiétude.</p>	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CR21	LE CORFEC Henri	J'encourage l'extension de la réserve des 7 Iles et suis pour la mise en place de la zone de quiétude. Le Trégor que j'ai connu dans le temps s'est fortement dégradé, les populations d'oiseaux ont considérablement diminué. Il est temps que des mesures plus strictes soient prises. Je souhaite que mes petits-enfants puissent continuer à s'émerveiller de ce qui les entoure comme j'ai pu avoir la chance de le faire. Et puis surtout, nous avons besoin de cette biodiversité... nous en faisons partie. Merci pour l'attention que vous porterez à mon avis.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CR24	LE CORFEC Monique	Je suis pour la zone de quiétude, il est temps que le peu de richesses naturelles restantes soient davantage protégées. C'est cette biodiversité qui nous nourrit, nous soigne, nous habille, nous fait respirer. Les fous de Bassan ont des difficultés à se reproduire, il n'y a plus de poisson, les diverses pollutions et perturbations sont de plus en plus présentes. Merci de prendre en compte mon avis	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RP25	BLANC Annie	Au début du XX ^e siècle, l'attention de la population locale se porta vers les 7 Iles récemment démilitarisées. Le massacre des macareux déclencha la mise sous sauvegarde des 7 Iles par la LPO en 1912. En 1930, la LPO afferma l'archipel et installa un gardien assermenté pour surveiller les nombreux braconniers. A la même époque, les fous de Bassan se fixèrent à Rouzic et, protégés, se multiplièrent. Depuis, l'Etat a créé des structures de protection de la faune et la flore. Des personnes compétentes soucieuses de préserver l'harmonie entre l'homme et la nature et préparer notre avenir y travaillent. L'extension de la réserve va dans ce sens et impose peu de contraintes dans la zone de quiétude concernée. Mais elle offre des avantages. Certaines activités liées à l'homme seront impossibles comme l'extraction du sable marin. Pour toutes ces raisons et le simple bon sens, je vote pour la mise en place de la zone de quiétude et l'extension de la réserve.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RP26	BLANC Raymond	Après étude du dossier concernant l'Archipel et compte tenu de mon expérience de vie au milieu des phoques et oiseaux marins en Antarctique pendant un hivernage, j'approuve la création d'une zone de quiétude et l'extension de la réserve. J'ai aussi beaucoup navigué dans ces parages.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RP27.1	DRIANCOURT Michelle	Nous approuvons l'extension de la zone de pêche réservée aux oiseaux autour des 7 Iles. Il eut été judicieux de la proposer à signer aux visiteurs des vedettes qui viennent découvrir cette réserve.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RP27.2	KERVADEC Annie	Nous approuvons l'extension de la zone de pêche réservée aux oiseaux autour des 7 Iles. Il eut été judicieux de la proposer à signer aux visiteurs des vedettes qui viennent découvrir cette réserve.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RP27.3	BLANDEAU Elisabeth	Nous approuvons l'extension de la zone de pêche réservée aux oiseaux autour des 7 Iles. Il eut été judicieux de la proposer à signer aux visiteurs des vedettes qui viennent découvrir cette réserve.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CR29	VANDENABEELE Alain	Je vous fait part de mon avis FAVORABLE à la mise en place de la zone de quiétude. La biodiversité subit un déclin colossal. Cette extension de réserve (+ zone de quiétude) constitue une opportunité exceptionnelle.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
CR30	VANDENABEELE Arthur	Je vous partage mon avis concernant la zone de quiétude de la RNN des 7 Iles. En tant que jeune ingénieur en écologie scientifique, je suis attristé de voir autant de désinformation concernant les enjeux autour de la biodiversité des 7 Iles. Je suis pour cette zone de quiétude. Elle est essentielle pour la survie sur le long terme de nombreuses espèces d'oiseaux marins. Des suivis récents (observatoire de l'environnement en Bretagne) ont montré que le taux de reproduction des fous de Bassan avait baissé (trop de nuisances : bruit, acidification océans, augmentation des températures, baisse des stocks de poisson). De plus, de jeunes fous de Bassan meurent au large parce qu'ils sont contraints d'aller chercher du poisson à des kms... mais les jeunes ne sont pas aussi résistants que les adultes...	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
CR30	VANDENABEELE Arthur	La Côte de Granit Rose est extrêmement malmenée, de nombreuses pressions anthropiques sont présentes sur le territoire, la biodiversité se porte mal. C'est un territoire qui a pris du retard en termes de préservation de la biodiversité. Alors mettons en place cette extension rapidement (+ zone de quiétude). Nous faisons partie du vivant, de la biodiversité. Nous sommes 1 espèce parmi 2 000 000 connues, voire jusqu'à 30 000 000 estimées. Et nous réussissons à foutre en l'air des centaines de milliers d'espèces de façon continue. A ce rythme, nous sommes les prochains sur la liste. Le vivant doit être sauvé. Les autres espèces ont autant de valeur que l'homo sapiens. Elles doivent avoir le droit d'exister. La biodiversité nous nourrit, nous fait respirer, nous soigne, régule le climat, filtre l'eau, l'air, nous dépendons d'elle.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
CR31	LE CORFEC Maryse	Je suis favorable à la zone de quiétude afin de protéger la réserve ornithologique la plus importante en France métropolitaine.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
RP33	GAILLET	Je suis tout à fait favorable à la création de la zone de quiétude et l'extension de la réserve.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RP41	BOILLLOT Dominique	Concernant la création de la zone de quiétude, le projet me paraît tout à fait adapté pour le repos des fous de Bassan. Ces oiseaux doivent se rendre très loin pour trouver de la nourriture et le repos est essentiel pour leur survie. Je suis favorable à la création de la zone de quiétude.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RP41	BOILLLOT Dominique	Concernant l'extension de la réserve des 7 Iles, le projet d'extension a peu de conséquences par rapport à la situation actuelle. Il a le mérite de protéger la biodiversité de cet environnement exceptionnel. Plus généralement, tous les projets visant à sauvegarder, protéger les richesses de l'environnement représentent un enjeu essentiel aujourd'hui et pour demain.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RP42	LE BOUDER Dominique	La réserve des 7 Iles, telle qu'elle existe à ce jour, est un argument "marketing" pour attirer des visiteurs avides de contacts avec "LA NATURE". Elle fut un lieu de safari pour les urbains en mal de contact avec "LA NATURE" via un aller-retour Paris-Lannion. Comme c'est beau la nature ! Hélas, pour des raisons diverses, surpêche, réchauffement des eaux, la population des oiseaux décline. Aussi, je suis favorable à la création de la zone de quiétude au nord de l'Ile Rouzic, d'une surface limitée (1km²). Je comprends l'inquiétude des pêcheurs professionnels, je suis curieuse de savoir si la zone incriminée est un lieu très fréquenté, car cette zone est très rocheuse. Et je trouve que la pêche industrielle au large, organisée par des armateurs peu soucieux de commettre des dégâts sur le potentiel, constituent des menaces bien plus grandes pour la survie des pêcheurs professionnels de la côte de Granit Rose. Jeter le discrédit sur les phoques, d'un nombre limité, qui mangeraient les lottes, n'est ce pas évacuer le problème de la surpêche lié aux gros chalutiers armés aux Pays Bas ou autres pays ? Certes ma remarque, qui vise à limiter drastiquement la pêche des chalutiers industriels souvent minotiers, ne rentre pas dans le cadre de cette enquête. Néanmoins, je souhaite m'exprimer sur ce sujet : depuis 70 ans que j'habite à Trégastel, j'ai vu le nombre de pêcheurs diminuer, l'abondance de poissons s'évanouir, le nombre d'oiseaux décliner et le nombre de bateaux de plaisanciers exploser. Cherchez l'erreur ! Je suis néanmoins favorable à une exception pour le ou les goémoniers car ils ne peuvent pas aller ailleurs. <u>En conclusion, je suis POUR la zone de quiétude.</u>	Favorable	Impact sur activités économiques	La vocation première d'une réserve naturelle est la protection de la biodiversité présentant un intérêt national voire international. La connaissance ainsi que la sensibilisation du public à la richesse de cette biodiversité participe à sa préservation. L'évaluation scientifique de la ressource halieutique (comprenant la compilation des évaluations réalisées sur la pêche industrielle au large) est un enjeu important qui est exprimé dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190 à 193).
CR44	RUDAZ - VALEGEAS (FFCK)	S'expriment au nom de la Fédération Française de Canoë Kayak dans un courrier d'octobre 2019. Souhaitent s'exprimer sur le projet suite à une rencontre organisée à l'automne 2019 tout en précisant qu'ils ne représentent que les kayakistes adhérents. Saluent la franchise et le climat des échanges.	Favorable	Concertation	N'appelle pas de réponse.
CR44	RUDAZ - VALEGEAS (FFCK)	Saluent la volonté de préserver ce site en précisant que les kayakistes ont le sentiment d'avoir contribué à la préservation d'un "bien commun". Insistent sur le rôle que peuvent jouer les kayakistes dans la protection du site, en soutien au personnel de la Réserve, en jouant un rôle pédagogique, et ainsi participer à l'effort nécessaire pour transmettre aux générations futures un environnement et une biodiversité préservée.	Favorable	Agir pour les générations futures	N'appelle pas de réponse.
CR44	RUDAZ - VALEGEAS (FFCK)	Soulignent qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer compte tenu de l'état global du site, mais reconnaissent la nécessité d'être vigilants. Insistent sur le professionnalisme des pratiquants et la qualité de l'encadrement ainsi que sur le côté non polluant et discret de leur pratique.	Favorable	Respect du site actuel par les usagers	N'appelle pas de réponse.
CR45	DUBOIS Nathalie	Considère que la création d'une zone de quiétude dans ce projet d'extension est aujourd'hui devenue indispensable, à l'appui des dernières études sur le comportement des fous de Bassan. Considère qu'il relève de la responsabilité de tous les usagers de la mer, occasionnels ou pas, de laisser cette zone aux fous. Rappelle que la surface de cette zone reste extrêmement faible face à la densité de cette colonie. Estime judicieux qu'elle soit interdite à toute activité humaine durant 5 mois de l'année, d'autant plus qu'elle est loin d'être très fréquentée et surtout "mal pavée". Note que l'accès au "trou de Rouzic" est préservé ainsi que la passe entre Bono et Malban.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.
CR46	GUERIN Odile	Présente une note de mission océanographique (1977) exposant le mode vie des fous de Bassan, mettant en évidence la nécessité d'une zone de quiétude à proximité du nid. Considère que c'est une évidence qui ne devrait faire l'objet d'aucune polémique afin que la colonie de fous de Bassan la plus méridionale d'Atlantique Est puisse se maintenir. Rappelle qu'elle a été à l'origine de la clinique des oiseaux de Trébeurden et en détaille la gestion lors des marées noires de l'Amoco Cadiz et du Tanio en 1978-1980. Souligne la nécessité physiologique de ces oiseaux de vivre sur l'eau, et que la couvaison leur impose une vie à terre représentant une contrainte supplémentaire, raison pour laquelle une zone de quiétude à proximité immédiate du nid se justifie. Evoque une saisie (2013) de 95000 fous congelés au large de la Mauritanie qui montre l'intérêt d'offrir à ces oiseaux de bonnes conditions de vie pendant les 5 mois de présence sur leur lieu de reproduction, faisant de la zone de quiétude un maillon important pour le maintien de ces colonies. Estime, en se basant sur les études concernant les Aires Marines Protégées, que la ZQ aura des effets positifs sur les écosystèmes marins en favorisant l'ensemencement des zones proches, gages de meilleures pêches pour les professionnels.	Favorable	Utilité et pertinence de la zone de quiétude	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CR46	GUERIN Odile	<p>Estime que, contrairement à ce qui est véhiculé, la population des fous de Bassan est en palier depuis 2012 comme presque toutes les réserves d'Atlantique Nord et que les signaux passent à l'orange depuis quelques années comme décrit dans le dossier d'enquête. Selon elle, cette constatation est générales à toutes les réserves car les causes sont mondiales (chute du stock de maquereaux en Atlantique NE liée à la surpêche et la pêche minotière, réchauffement de l'eau provoquant la migration de la ressource vers le N, captures accidentelles ou volontaires, mortalité par pollution,...).</p> <p>Note par ailleurs que la population d'alcidés (dont le macareux) ne s'est jamais remise des 3 marées noires de 1967, 1978 et 1980.</p> <p>Considère que la ZQ telle que proposée, avec une surface au N-NW et une bande autour, ne peut que profiter à l'ensemble des oiseaux marins de l'île, dont les alcidés et les puffins des Anglais.</p>	Favorable	Etat de la faune	N'appelle pas de réponse.
CR46	GUERIN Odile	<p>Évoque l'inquiétude suscitée chez les plaisanciers, voire une campagne de désinformation de la part de certains, en affirmant que la ZQ ne sera pas aussi pénalisante qu'ils ne le croient et qu'elle sera même bénéfique comme le montrent de nombreux exemples similaires, avec cartes à l'appui.</p>	Favorable	Restrictions de navigation et de circulation	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD4		Bonjour, une pêche à pied réglementée à la place d'interdiction. que se passe-t'il pour le champ destructeur d'oiseaux, de la faune sous marine en baie de St Brieuc?	Sans avis	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD226	CLENET	Un petit bateau privé, dont le but est de découvrir la faune locale dérange-t-il plus qu'un bateau de croisière qui fait lui aussi découvrir aux visiteurs nos richesses locales. ?	Sans avis	Dérangement de la faune par les plaisanciers	La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24). La zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26). Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à la pratique de la pêche plaisance, sur les oiseaux marins et les phoques est qualifié de peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139, 145...). Néanmoins, l'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Cette zone de protection renforcée de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront également de cette mesure (Macareux moine, Guillemot de Troil). (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Enfin, Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) et autres embarcations (Sant'Chireg, plaisanciers...) au Trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.
RD226	CLENET	Un petit bateau privé, dont le but est de découvrir la faune locale dérange-t-il plus qu'un bateau de croisière qui fait lui aussi découvrir aux visiteurs nos richesses locales. ?	Sans avis	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	La zone de protection renforcée concerne toutes les activités et usages, y compris les vedettes de transport à passagers (TOME 2 p24). La zone de protection renforcée est intégrée à la zone d'interdiction de navigation pour les vedettes de transport à passagers qui comprend tout le nord de l'archipel toute l'année, réglementation non appliquée aux plaisanciers (TOME 2 p25 et 26). Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142). L'absence de dérangement est un facteur clé de réussite et de dynamique des populations. Cette zone de protection renforcée de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global. (TOME 2 p24 et 31). Elle vise à conforter la protection de la colonie de Fous de Bassan en limitant le dérangement des oiseaux lors de leur stationnement en mer dédiée à l'accomplissement d'activités vitales (toilette, interactions sociales, repos...). Les autres espèces bénéficieront également de cette mesure (Macareux moine, Guillemot de Troil). (TOME 2 p24 + ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude). Enfin, Le maintien de l'accès des vedettes à passagers (activité économique majeure au sein du territoire) et autres embarcations (Sant'Chireg, plaisanciers...) au Trou de Rouzic répond à une des missions prioritaires des réserves naturelles qui vise à sensibiliser le public au patrimoine naturel.
RD352	GALHAUT Didier	Je suis un pêcheur professionnel et nous pêchons souvent dans ce secteur, autour de Rouzic. Il faut laisser les navires passer dans le nord de Rouzic (proche des cailloux) par mauvais temps lorsque l'on est dans l'Est de l'île et que l'on veut aller dans l'Ouest. Par grand coefficient et vent fort de sud ouest à sud, au jusant, il se forme un clapot d'un mètre cinquante à deux mètres de haut, de Beg an Heol jusqu'au Cheminée (sud de Rouzic). Ce clapot vient de face, les vagues sont très rapprochées et donc très dangereuses même pour un bateau comme le nôtre. (encore plus dangereux lorsqu'on est chargé de casiers). Ce n'est pas le cas, en passant par le nord, en rasant Beg Zonn Bras, les Pierres Droites et en passant entre Karreg Min Ar Wrac'h et Karreg Baro Ruig. Cela ne gêne aucunement les fous de bassan, car par vent fort de Sud Ouest à Ouest, tous les oiseaux se trouvent dans l'Est de Rouzic. Pourquoi prendre des risques dans le Sud de l'île alors que dans le Nord de Rouzic, il existe un passage calme.	Sans avis	Impact sur activités économiques	Ces conditions très particulières de gros temps ne doivent être que rarement observées entre avril et août, et les très gros coefficients de marée de plus de 105 sont rares entre avril et juillet. Ainsi, l'impact sécuritaire doit être relativisé. De plus, la zone nord proche de Rouzic présente de nombreuses roches dangereuses pour la navigation.
RD357		soutien total à l'action des plaisanciers de ploumanach	Sans avis	Autres	N'appelle pas de réponse.
RD408	LE LAY Emmanuelle	Dans les éléments de présentation du dossier il est fait mention de la quiétude de la flore et de la faune, pendant 5 mois Il est peu fait référence à l'afflux massif (et de plus en plus massif) des touristes des vedettes, qui vient troubler cette quiétude Cet élément devrait faire partie de la concertation ?	Sans avis	Dérangement de la faune par les vedettes de tourisme	La fréquentation par la société de transport à passagers est constante et de l'ordre de 100 à 110 000 passagers dont 50 000 en escale sur l'île aux Moines (années hors covid-19). Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement lié à l'activité de la société de transport à passagers, Armor Navigation est peu fréquent (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).
RD408	LE LAY Emmanuelle	Et pour l'acheminement de ces très nombreux touristes, les projets de la mairie de Perros consiste à envisager des parkings, plus de parkings... Dans des zones protégées de Ploumanach notamment N'y a-t-il pas là une contradiction ? La protection de la nature ne pourrait-elle pas être globale et respectueuse et l'ensemble de notre patrimoine naturel	Sans avis	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD414		Je valide les remarques et suis en accord avec archipel libre.	Sans avis	Autres	N'appelle pas de réponse.
RD555		remarque de fond: il ne me semble anormal que sur une enquête publique on puisse déposer un avis de façon anonyme; Nous ne sommes pas sur des réseaux sociaux. C'est la porte ouverte au grand n'importe quoi Par exemple le savoyard qui est à fond pour, sans savoir de quoi il s'agit ou du Charentais qui parle de l'île Croisic et non de l'île Rouzic.	Sans avis	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD697	LARUE	Vivent les oiseaux!	Sans avis	Hors sujet	N'appelle pas de réponse.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CL777		Je pense que cette réserve ne le sera pas longtemps car si les oiseaux sont plus nombreux qu'il y a 30 ans ils seront moins nombreux dans les années à venir car plus de poissons à manger	Sans avis	Etat de la faune	Les régimes alimentaires de la mégafaune (oiseaux marins et phoques gris) des Sept-Iles sont variés et saisonniers. Certaines espèces d'oiseaux marins dépendent des stocks de poissons pélagiques (maquereau, sardine, lieu ...), d'autres de poissons inféodés aux milieux rocheux (tacaud, congre, vieille...) (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p112). Les effectifs de cette mégafaune restent modestes au regard du contexte nord européen. L'évaluation scientifique de la ressource halieutique est un enjeu important (ANNEXE 3 Etude scientifique globale, p190 à 193).
RD792	DU BOYS Cédric	La période d'accès à la plage de l'île Bono commence le 15 juillet au lieu de 1er. (Mais termine plus tard, le 30 septembre..) Pourquoi ne pas la laisser ouverte encore plus longtemps? Surtout plus tôt.. à partir du 1er Juillet, même avant..	Sans avis	Restrictions de navigation et de circulation	L'activité de plage sur l'île Bono est ouverte aujourd'hui du 1 ^{er} juillet au 31 août. Dans le projet d'extension, il est proposé une ouverture au 15 juillet pour assurer la tranquillité des macareux moines (fin du pic de nourrissage des poussins durant la première de juillet) et une fermeture plus tardive au 30 septembre. De nombreuses autres espèces élèvent encore leurs jeunes au cours du mois de juillet : huïtrier pie, cormoran huppé, pingouin torda et goélands. Un débarquement sur la plage qui peut paraître anodin souvent par méconnaissance, occasionne un dérangement et peut entraîner des cas de prédation sur les poussins ou un refus de rejoindre le nid pour nourrir les poussins. Le diagnostic complet des interactions entre faune et activités montre que le dérangement de l'activité de plage sur l'île Bono est « assez fréquent » (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p139 à 142).
RD825		Je souhaite également attirer toute votre attention sur une autre zone de quiétude à reconquérir dans le Trégor: son ciel. Depuis mai 2018, une société de parachute privée fait voler son engin tous les jours de beau temps au dessus de la tête des Trégorrois qui n'en peuvent plus du bruit ! Plus de 800 vols pour cette seule année 2021. Que de samedi et dimanche gachés par une petite bande accro à l'adrénaline qui conteste le droit légitime des habitants à vivre tranquillement comme ils l'ont toujours fait chez eux. Les manoeuvres anti-démocratiques des politiciens professionnels ont pour l'instant fait échouer les efforts des citoyens pour retrouver leur quiétude légitime. Mr le Préfet, merci infiniment de relancer la rédaction de la Charte de l'Environnement de l'aéroport afin de supprimer enfin les nuisances de l'aviation des parachutistes.	Sans avis	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
RD835	GENEVOIS Marion	Sauver quelques fous de Hassan est une goutte dans l'océan mais cette goutte est un élixir dévié ????????	Sans avis	Hors sujet	N'appelle pas de réponse.
RD846	XDM	La consultation des observations m'impose de vous signaler un contenu qui me paraît de nature à dénigrer les observations faites en faveur de la protection du vivant. En effet, dans l'observation numéro 833, l'auteur a joint un fichier nommé "La colonisation des éco-conquérants". Ce nom de fichier stigmatise gratuitement et, à mon humble avis, constitue une tentative de diffamation d'une partie de la population. Ces méthodes n'ont rien à faire dans cette enquête publique. Merci de faire appliquer la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et faire supprimer cette observation rapidement.	Sans avis	Autres	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
CL896	FLAMAND Xavier	Nous demandons la libre circulation dans l'archipel des 7 îles	Sans avis	Restrictions de navigation et de circulation	L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible à la navigation. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire à la navigation et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31 et ANNEXE 3 Note spécifique à la zone de quiétude).
RD1003	CAMPION Jean Pierre	Pour convaincre (Publication d'une photo déjà intégrée aux observations CR11 et RD473, mais avec des discordances)	Sans avis	Autres	N'appelle pas de réponse.
RD1212		Le lobby du jet-ski écrit dans l'observation 1205 que: "Le Jet-ski est certainement le moyen le plus discret et le plus respectueux de l'environnement pour faire découvrir le patrimoine naturel français". et de menacer: "... à défaut d'autoriser le jet-ski à l'intérieur de la Réserve, il saisira le Conseil d'Etat aux fins d'annulation du Décret à intervenir ..." L'expression d'une telle violence de l'égoïsme de quelques uns face à l'impérieuse nécessité de protéger le bien commun n'a pas sa place dans cette enquête publique. Je confie donc à la sagesse du Commissaire la décision de modérer ces propos. Je suis pour l'extension RNN et ZQ.	Sans avis	Intérêt général vs intérêts particuliers	N'appelle pas de réponse.
CL1233	LE BRAS Denis	Concernant l'île au Moines et la passerelle en cordage : Signale le mauvais état de la passerelle et son caractère dangereux. Estime qu'il aurait été plus économique et plus écologique de réparer le chemin d'accès, quitte à répartir les sommes économisées entre la LPO et l'entreprise qui a réalisé les travaux. Signale le caractère dangereux du sentier qui fait le tour de l'île.	Sans avis	Hors sujet	Observation non basée sur le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles.
CR39	MORVAN Louis	Cite et joint une cartographie des épaves du secteur et souhaite que cette activité puisse rester autorisée	Sans avis	Vocation pédagogique du site	L'ensemble de la réserve naturelle restera accessible à la plongée. La zone de protection renforcée au niveau de l'île Rouzic constitue la seule contrainte réglementaire pour les plongeurs et seulement 5 mois de l'année. Cette zone de 130 ha représente moins de 1 % du périmètre global (TOME 2 p24 et 31).
CR39	MORVAN Louis	Evoque le câble sous marin d'alimentation électrique du phare des 7 îles et demande si son relevage est prévu	Sans avis	Autres	Le câble d'alimentation électrique du phare de l'île aux Moines est aujourd'hui hors service. Ce dernier est alimenté par 2 petits aérogénérateurs et un groupe électrogène en secours. Le devenir de cet ancien câble sous-marin pourra être traité dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 et du plan de gestion de la réserve naturelle étendue.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
CR39	MORVAN Louis	Evoque la période où il y avait des mouflons sur les 7 Iles, mouflons qui ont été remplacés par des chèvres. Indique que le Conservatoire du Littoral a fait remettre des mouflons sur l'île Tomé et demande pour quelle raison et où sont-ils. Evoque également l'époque où la société de chasse avait la charge des 7 Iles et rappelle qu'une campagne avait lieu tous les ans pour prélever des lapins et éradiquer les rats.	Sans avis	Autres	Trois moutons de Soay ont été introduits sur l'île Tomé par le Conservatoire du Littoral. Un seul individu était encore vivant en 2021. Des campagnes d'éradication des rats surmulots ont eu lieu sur les îles du Trégor (Sept-Îles et Tomé) de 1951 à 2002. Il n'y a plus de rats depuis mais le vison d'Amérique est un résidant régulier de l'île Tomé (38 individus tués entre 2014 et 2021 dans le cadre du consortium Trégor Gestion Vison piloté par le Conservatoire du Littoral avec la LPO, la fédération de chasse des Côtes d'Armor, l'association des piégeurs agréés, la mairie de Perros-Guirec, LTC et l'INRAE). L'abondance du lapin, présent sur l'île aux Moines et l'île Bono (et mottes) ne nécessite pas aujourd'hui de politique de régulation.
CR47	CADIOU	Déplore que l'on ne fait que traiter un problème relatif à une seule espèce, alors qu'on devrait s'occuper de la biodiversité dans son ensemble en intégrant l'ensemble des espèces. Indique que la ressource en poissons autour de l'île mériterait une étude, en évoquant la disparition des bancs de maquereaux que la modeste activité de pêche ne peut à elle seule expliquer. Souhaite donc, afin de dépassionner le sujet, qu'on fasse une étude sur l'évolution de la biodiversité sur cette zone, menée par des scientifiques reconnus (IFREMER qui semble avoir été très peu consulté ou autres) et en impliquant l'ensemble des personnes concernées, associations, acteurs économiques à l'image de ce qui a été fait dans le cadre du parc marin d'Iroise et non par le petit bout d'une lorgnette fut-elle respectable.	Sans avis	Etat de la faune	L'ensemble des compartiments biologiques a été traité dans les diverses pièces de l'enquête publique et plus particulièrement dans le dossier scientifique (ANNEXE 2 Etude scientifique globale) Dans le cadre de la réserve naturelle étendue, des informations sur les stocks halieutiques en Manche-ouest seront recherchées en vue d'établir des liens avec les communautés d'oiseaux marins (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p190). Un suivi à long terme des populations halieutiques se fait dans le cadre de la réserve actuelle et de son plan de gestion 2015-2024 (suivi en plongée des poissons inféodés aux habitats rocheux depuis 2016, programme POCORCH). Depuis 2013, des suivis des régimes alimentaires permettent de mieux comprendre les liens entre les prédateurs (oiseaux marins et phoques gris) et les poissons. Par ailleurs, en 2022, le gestionnaire sera associé au programme européen Interreg, FISHINTEL qui permettra de réaliser des suivis acoustiques sur les bars, lieux et langoustes (coordination Univ. Plymouth, Ifremer), ainsi qu'au programme LAMINET d'étude du réseau trophique par l'approche ADN environnementale (coordination INRAE). Dans le cadre du projet d'extension, plusieurs pistes de travail sont proposées (ANNEXE 2 Etude scientifique globale p186 et 195). Les études scientifiques seront affinées et détaillées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle qui devra être réécrit en cas d'extension. Depuis plusieurs décennies, le gestionnaire travaille en étroite collaboration avec le monde scientifique (ANNEXE2 Etude scientifique globale p14 à 17 et bibliographie p200). L'Ifremer a été associé dans les phases de concertation initiales du projet, des échanges en bilatéral avec différentes structures scientifiques ont également été menés. De plus, la grande majorité des acteurs du territoire ont été associés lors des différentes étapes de concertation : plus de 80 personnes et une cinquantaine de structures différentes (TOME 3).
RD1204	COUDRAY Alain (CDPMEM22)	6 - Concernant la gouvernance, souhaite conserver son siège au sein du comité consultatif et soutient la demande formulée par le CRPMEM d'intégrer l'organe de gestion.	Favorable avec réserve	Gestion de la réserve	Le sujet de la gouvernance fait l'objet d'une étude en cours de finalisation (composition et fonctionnement) par une doctorante. Les représentants de la pêche professionnelles sont des acteurs importants dans le domaine de la protection des ressources, en témoigne le projet RESPECT du CRPMEM. Des actions partenariales ont déjà été menées conjointement avec le gestionnaire comme l'étude sur la déprédation par le phoque gris pour la région en face du Trégor. Les membres du comité consultatif de la RNN des Sept-Îles sont nommés pour 5 ans. La composition actuelle court jusqu'en 2025. En cas d'extension de la réserve naturelle avant échéance du comité consultatif, la composition sera revue en conséquence.
RD1229	CALVEZ Yannick (Président du CDPMEM 29)	6 - Concernant la gouvernance, souhaite avoir un siège au sein du comité consultatif car certains pêcheurs du 29 ont des droits de pêche sur cette zone et soutient la demande formulée par le CRPMEM d'intégrer l'organe de gestion.	Favorable avec réserve	Gestion de la réserve	Le sujet de la gouvernance fait l'objet d'une étude en cours de finalisation (composition et fonctionnement) par une doctorante. Les représentants de la pêche professionnelles sont des acteurs importants dans le domaine de la protection des ressources, en témoigne le projet RESPECT du CRPMEM. Des actions partenariales ont déjà été menées conjointement avec le gestionnaire comme l'étude sur la déprédation par le phoque gris pour la région en face du Trégor. Les membres du comité consultatif de la RNN des Sept-Îles sont nommés pour 5 ans. La composition actuelle court jusqu'en 2025. En cas d'extension de la réserve naturelle avant échéance du comité consultatif, la composition sera revue en conséquence.

Réf. Observation (suivant registre)	NOM Prénom (intervenant)	Nature et détail de l'observation	Découpage	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD196		Favorable au projet d'extension de la RNN des Sept-Iles. C'est une vraie opportunité pour la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD205	CLAUTOUR	Je suis à 100% pour les projets de protection et sauvegarde de la faune et la flore. Oui au projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD401		L'extention de la réserve des 7 îles doit permettre de mieux protéger la faune locale, en particulier les mammifères marins et les zones de repos en mer de l'avifaune nicheuse. Compte tenu de la grande richesse écologique de cette zone, de la nécessité pour la France d'augmenter la surface d'aires protégées en mer dans les eaux métropolitaines et de la bonne qualité de la concertation locale qui a permis de travailler le projet avec les usagers, je suis favorable à la redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale des sept îles.	Favorable	Lien avec la stratégie nationale	N'appelle pas de réponse.
RD683	GREGE	la biodiversité est tellement dégradée par la faute des activités humaines que tout doit être mis en œuvre pour la sauver Je suis pour cette initiative	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD733		Dans la réserve des Sept-Iles se concentrent 11% des effectifs d'oiseaux marins nicheurs français, ce qui fait de la réserve un hot-spot de biodiversité à l'échelle de la France et de l'Atlantique Nord-Est. Je suis en faveur de l'extension de la réserve et en faveur de toutes les mesures permettant la protection et la conservation de ces espèces et de leurs habitats uniques ; en contraignant si nécessaire les activités humaines lorsqu'elles les impactent directement où indirectement.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD734		L'extension de la réserve naturelle des 7 îles est logique et nécessaire. Il s'agit d'une logique de cohérence géographique et une nécessité pour la protection des espèces animales et végétales qui y vivent et assurer leur pérennité dans la région.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD735	MIGAUD	Je suis favorable à l'extension de la réserve et favorable à toutes les mesures permettant la protection et la conservation des espèces présentes et de leurs habitats ; en contraignant si nécessaire les activités humaines lorsqu'elles les impactent directement où indirectement. Ce projet est primordial pour que les générations futures puissent encore admirer les oiseaux marins dont les effectifs ont chuté de 50% au cours des dernières décennies.	Favorable	Pertinence de l'extension de la réserve	N'appelle pas de réponse.
RD852		Je suis pour l'extension marine de la réserve des Sept Iles, et la création d'une zone de quiétude, qu'il y ait autre chose à voir dans le ciel que des avions.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
CL903	SALAGNAC Raymond	Ce mail pour vous informer que je suis favorable à l'extension de la réserve des 7 îles. Merci donc de comptabiliser ma voix en ce sens	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.
RD975		Tout à fait favorable à ce projet Il permet d'augmenter des espèces de tranquillités pour la faune et la flore.	Favorable	Généralités	N'appelle pas de réponse.